

P.
F. LIT.
J.

P. 7

JOURNAL DES SAVANS.

JANVIER 1829.



203128
18. 5. 26

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

—
1829.



BUREAU DU JOURNAL DES SAVANS.

MONSIEUR LE GARDE DES SCEAUX, Président.

- Assistans..
- M. DACIER, de l'Institut royal de France, secr. perp. de l'acad. des Inscriptions et belles-lettres, et membre de l'académie française.
 - M. le Baron SILVESTRE DE SACY, de l'Institut royal de France, académie des Inscriptions et belles-lettres.
 - M. GOSSELLIN, de l'Institut royal de France, académie des Inscriptions et belles-lettres.
 - M. le Baron CUVIER, conseiller d'état, de l'Institut royal de France, secrétaire perpétuel de l'académie des Sciences, et membre de l'académie française.
- Auteurs..
- M. DAUNOU, de l'Institut royal de France, académie des Inscriptions et belles-lettres, éditeur du Journal et secrétaire du bureau.
 - M. TESSIER, de l'Institut royal de France, académie des Sciences.
 - M. QUATREMÈRE DE QUINCY, de l'Institut royal de France, secrétaire perpétuel de l'académie des Beaux-arts, et membre de celle des Inscriptions et belles-lettres.
 - M. BIOT, de l'Institut royal de France, académie des Sciences.
 - M. RAYNOUARD, de l'Institut royal de France, secrétaire perpétuel honoraire de l'académie française, et membre de l'académie des Inscriptions et belles-lettres.
 - M. RAOUL-ROCHETTE, de l'Institut royal de France, académie des Inscriptions et belles-lettres.
 - M. CHÉZY, de l'Institut royal de France, académie des Inscriptions et belles-lettres.
 - M. V. COUSIN, ancien maître de conférences à l'École normale, professeur-suppléant de l'histoire de la philosophie, à la faculté des lettres de l'académie de Paris.
 - M. LETRONNE, de l'Institut royal de France, académie des Inscriptions et belles-lettres.
 - M. ABEL-RÉMUSAT, de l'Institut royal de France, académie des Inscriptions et belles-lettres.
 - M. CHEVREUL, de l'Institut royal de France, académie des Sciences.
 - M. SAINT-MARTIN, de l'Institut royal de France, académie des Inscriptions et belles-lettres.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne à la librairie de M. Levrault, à Paris, rue de la Harpe, n.º 81; et à Strasbourg, rue des Serruriers. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Les LIVRES NOUVEAUX, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner LA RÉDACTION de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.º 22.



JOURNAL DES SAVANS.

JANVIER 1829.

COLLECTION DE LOIS MARITIMES antérieures au XVIII.^e siècle, dédiée au Roi, par M. J. M. Pardessus, conseiller à la cour de cassation, professeur de droit commercial, &c.; tome I.^{er} Paris, impr. royale, 1828, in-4.^o, lxxxviiij et 525 pages.

DANS l'introduction qui ouvre le premier volume de ce savant recueil, M. Pardessus divise l'histoire du commerce en deux sections qu'il appelle *grandes périodes*, l'une avant et l'autre depuis la découverte de l'Amérique. Il ne trace point le tableau de la seconde : « Ce serait, dit-il, » celui de la civilisation, de la politique, de l'existence sociale du monde

» entier ; » mais il partage la première en quatre *époques*, qu'il annonce comme très-inégales dans leur durée et très-distinctes par leurs caractères spéciaux. Nous aurons si peu d'observations critiques à présenter sur cette introduction, qu'il ne nous semble pas inutile de remarquer l'emploi trop peu juste, quoique aujourd'hui fort commun, que l'auteur fait ici des mots *époque* et *période*. Une époque n'est qu'un point qui ouvre ou termine un espace quelconque de la durée ; et pour qu'une série d'années ou de siècles mérite le nom de *période*, il faut qu'elle ait été destinée à se renouveler après avoir achevé son cours. Quoi qu'il en soit, l'auteur distingue dans l'histoire du commerce maritime, 1.^o les temps antérieurs à l'ère vulgaire ; 2.^o les 476 premières années de cette ère ; 3.^o l'espace compris entre la chute de l'empire d'occident et la première croisade ; 4.^o les quatre siècles qui se sont écoulés depuis la fin du XI.^e jusque vers la fin du XV.^e ; division qui semble, en effet, correspondre mieux qu'aucune autre aux vicissitudes ou aux progrès de l'industrie commerciale.

L'introduction est intitulée *Tableau du commerce maritime antérieurement à la découverte de l'Amérique* ; cependant elle ne va point au-delà de l'époque où Pierre l'Ermite prêche la première croisade. Les siècles où, « par l'usage de la boussole, des lettres de change, des assurances, le commerce européen acquit les grands développemens qui » présageoient ses futures destinées, » seront l'objet d'un travail plus étendu que M. Pardessus se propose de placer à la tête de l'un des volumes suivans. On peut regretter de ne pas trouver ici cette quatrième partie, d'abord à cause du vif intérêt que les trois premières inspirent, et qui ne sauroit manquer de s'accroître dans celle qui les doit suivre ; en second lieu, parce que plus d'une moitié du tome aujourd'hui publié est remplie par des codes ou des monumens qui appartiennent à ces siècles mêmes, dont il n'est rien dit encore dans l'introduction. Mais on sera pleinement dédommagé de ce retard par les soins particuliers que M. Pardessus veut donner à cette partie de son ouvrage, laquelle « exige, dit-il, » autre chose qu'une esquisse sommaire et un tableau rapide. » Il ne faut pas conclure de ces dernières paroles, que l'auteur n'ait offert qu'un simple aperçu des trois premiers âges du commerce maritime ; il en a, au contraire, recherché toutes les traces, recueilli tous les souvenirs. Après avoir puisé les matériaux de cette histoire à leurs sources, il les a soumis à une critique éclairée, quelquefois sévère, et les a disposés dans un ordre méthodique. S'il a pu les resserrer en un assez court espace, c'est que les documens dont il avait à faire usage, et sur-tout ceux qui méritoient pleinement sa confiance, n'étoient pas très-nombreux, et que

d'ailleurs, s'attachant aux résultats les plus positifs, il s'est abstenu d'y joindre des conjectures et des discussions qui, à vrai dire, auroient plutôt grossi qu'éclairci l'exposé qu'il entreprenoit. Mais on prévoit que cette précision même qu'il s'est prescrite va nous laisser peu de moyens de rédiger une analyse proprement dite de son introduction : nous nous bornerons à indiquer les objets et l'ordre des articles, en ne nous arrêtant qu'à ceux qui nous sembleront susceptibles de quelques observations particulières.

Lorsque M. Pardessus annonce qu'il ne fera commencer l'histoire du commerce qu'avec les *temps historiques*, il ne prend point cette expression dans le sens rigoureux que Varron y attachoit ; car il remonte bien avant la première olympiade, soit de Chorœbus, soit d'Iphitus ; il rappelle des époques lointaines, dont il ne nous reste, à l'exception de ce que les livres sacrés nous en révèlent, qu'une très-foible connoissance. Toutefois les traditions que l'auteur adopte sur le commerce des plus antiques empires de l'Asie n'ont rien d'in vraisemblable en elles-mêmes ; c'est en écartant les détails suspects d'exagération, qu'il parle des richesses de l'Inde, de l'Arabie, de la Chine, de la Perse, et des échanges que ces nations faisoient entre elles par terre et par mer des produits de leur sol et de leur industrie. Ses regards se portent ensuite sur l'Éthiopie, sur l'Égypte, sur les Phéniciens, et particulièrement sur la ville de Tyr. Il ne s'engage dans aucune des controverses relatives aux navigations des Carthaginois ; il fait mention des voyages d'Hannon et d'Imilcon, sans en fixer la date, et sans déterminer le point où le premier de ces navigateurs s'est arrêté sur les côtes d'Afrique : cependant il pense que les îles Fortunées ont été le dernier terme de la navigation des anciens sur cette plage. Les établissemens fondés par des cités grecques, leurs colonies dans l'Asie mineure, autour du Pont-Euxin et en Italie, attestent les progrès, peu rapides toutefois, de leur commerce maritime. M. Pardessus donne plus d'éloges à l'activité et à la sagesse des Marseillais : il prend, contre Strabon, la défense de Pythéas, dont néanmoins la bonne foi et l'habileté ont été contestées aussi par Polybe, et, chez les modernes, par Bayle. Mais Ératosthène et Hipparque ont rendu hommage au savoir de Pythéas, et l'on a lieu de croire qu'il a contribué aux progrès de la géographie mathématique. Quant à ses relations, elles ne subsistent plus ; on ne les connoît que par les mentions que d'anciens auteurs en ont faites. Peut-être n'avait-il point visité les pays qu'il décrivait, et ne faisoit-il que recueillir les récits ou les mensonges d'autrui : M. Pardessus n'est pas éloigné d'admettre cette hypothèse.

Quoiqu'il ait été question des Égyptiens et des Syriens au commencement de cet exposé, l'auteur, avant d'arriver à l'ère vulgaire, revient à ces deux peuples, pour envisager l'état de leur commerce durant les trois siècles qui ont suivi la mort d'Alexandre : il concilie ainsi l'ordre chronologique avec la distribution par nations.

Jusqu'ici il n'a rien dit des Romains, dont la marine n'avoit été que militaire avant le règne d'Auguste : les progrès ou les ravages du luxe sous les empereurs firent sentir la nécessité d'établir des relations commerciales avec les régions conquises dans les trois parts de la terre. Une histoire succincte de cette nouvelle industrie des maîtres du monde forme seule la deuxième partie de l'introduction dont nous indiquons le plan : la troisième expose quels furent, après le détronement d'Augustule, l'état et les vicissitudes de la navigation et des divers négoce dans l'empire d'orient et dans l'Europe occidentale envahie par les barbares, spécialement sous les rois Mérovingiens et sous Charlemagne. L'auteur croit que les sujets de ce prince avoient été autorisés par les califes à former des établissemens permanens à Jérusalem ; et il s'autorise de l'opinion de d'Herbelot et de Déguignes, qui font remonter au temps de Charlemagne la dénomination de *Francs*, que les Musulmans appliquent aux Européens. D'une autre part, il rassemble les notions qui concernent le commerce des pays compris sous le nom de *Scandinavie*, en observant qu'elles n'acquièrent de certitude qu'à partir du IX.^e siècle. Il examine quelle a été, en France, en Allemagne, en Angleterre, l'influence des invasions, soit des Normands, soit de quelques autres barbares, sur la navigation, sur les échanges des produits de l'industrie, et par conséquent sur l'industrie elle-même. Il envisage sous les mêmes aspects l'Espagne, le Portugal, l'Italie, et particulièrement Venise. Un tableau du commerce des Mahométans jusqu'à la fin du XI.^e siècle termine cette rapide mais instructive introduction.

La collection des lois maritimes est ensuite annoncée par un *chapitre préliminaire*, intitulé *Objet et plan de l'ouvrage*. On y trouve une notice impartiale des recueils du même genre qui ont déjà été publiés, et qui se divisent en deux classes. Les uns ne sont que des histoires, plus ou moins abrégées, de la jurisprudence maritime ; les autres contiennent des textes de lois et des exposés de coutumes. Ni les uns ni les autres ne sont complets : M. Pardessus fait connoître les sources et les secours qui lui ont fourni les matériaux d'un travail plus étendu, plus exact, plus méthodique. Étudier la chronologie des lois, et même des usages qui les ont précédées, interprétées ou modifiées, c'est ce que plusieurs jurisconsultes appellent *histoire extérieure du droit* ; rechercher les prin-

cipes de la législation, les causes qui ont introduit les usages, rendu les lois nécessaires, amené les modifications, c'est l'*histoire intérieure du droit*, dans le langage des mêmes jurisconsultes. Nous n'examinons point si ces expressions d'*histoire extérieure* et *intérieure* sont ici parfaitement justes; ce qui nous paroît certain, c'est qu'il y aura du profit à réunir ces deux études, et qu'il y a toujours eu beaucoup de péril à séparer la seconde de la première. Aussi les documens positifs que M. Pardessus va publier, formeront-ils le fond de son ouvrage: il y joindra des dissertations critiques qui tendront à indiquer l'époque et le lieu de l'origine de ces statuts; à déterminer quel en a été le caractère, c'est-à-dire, s'ils ont été sanctionnés par l'autorité publique, ou s'ils n'étoient que de simples usages adoptés par le sentiment de leur utilité. L'auteur aborde, dans ce chapitre préliminaire, une question fort grave qui, dit-il, divise depuis quelques années les *jurisconsultes publicistes*, et qui consiste à savoir si les codes sont préférables à des usages. Il semble incliner, avec M. de Savigny, en faveur des coutumes non écrites: c'est une opinion que nous ne saurions partager, mais dont la discussion nous entraîneroit trop loin du sujet spécial de l'ouvrage qui nous occupe.

Le chapitre nommé *premier traité des peuples dont il n'existe aucun monument de législation maritime*. Tels sont les Phéniciens, les Carthaginois, les Assyriens, les Lydiens, les Crétois. Nous ne connoissons cette partie des lois ou des usages de ces peuples que par les mentions, ordinairement assez vagues ou trop peu détaillées, que les historiens et les autres écrivains de l'antiquité en ont faites. On y voit souvent l'intention de limiter la navigation des nations rivales, et de protéger les navigateurs du pays contre les pirates, mais non pas, quoi qu'en aient dit quelques écrivains, de prohiber tout commerce extérieur, et d'interdire à tous les étrangers l'accès des ports, l'approche des rivages. Ce chapitre se réduiroit à quatre ou cinq pages, si l'auteur ne s'engageoit dans l'examen de la question de savoir si la compilation qui porte le nom de *Droit maritime des Rhodiens*, remonte à une époque antique. Il reviendra sur ces lois rhodiennes au chapitre III, pour désigner celles qui ont été adoptées par les Romains avant le règne d'Auguste; au chapitre V, il montrera qu'on a eu tort de composer le livre LIII des Basiliques avec des articles du *Νόμος Ροδίων ναυπηγός*; et dans le chapitre VI, il donnera le texte de cette compilation, en y joignant une dissertation et des notes. N'auroit-il pas été possible de rapprocher toutes ces discussions, de les réunir dans ce chapitre VI, auquel, ce semble, elles appartenoient mieux qu'à tout autre?

La législation commerciale des Athéniens est l'objet du deuxième

chapitre : M. Pardessus n'en rédige point les articles à la manière de Samuel Petit ; il recueille des notions éparses en divers ouvrages classiques, et notamment dans les plaidoyers de Démosthène. L'un des résultats de ces extraits est que les fonctions des proxènes ressembloient assez à celles de nos consuls modernes, avec cette différence néanmoins que les proxènes n'étoient jamais des envoyés du pays dont ils avoient à protéger les citoyens, mais toujours choisis parmi les habitans de celui où ils devoient exercer ce ministère.

Tout ce que les Pandectes, le Code, les Institutions de Gaius, les Sentences de Jules Paul, contiennent des dispositions relatives à la navigation et au négoce, est transcrit dans le chapitre III. Ces textes sont accompagnés de notes savantes, et précédés d'un mémoire historique où ces lois romaines sont spécialement considérées dans leurs rapports avec les intérêts privés.

Après avoir établi que le droit romain conservoit quelque empire dans les pays envahis par les barbares, M. Pardessus applique cette observation générale aux lois maritimes. Puisqu'on n'en rencontre aucune dans les codes de ces peuples, et qu'on ne peut supposer néanmoins que les invasions aient totalement interrompu le commerce par mer, il faut conclure qu'il demeurait régi par la législation des vaincus. En conséquence, M. Pardessus rassemble, sous le titre de *Fragmens du droit maritime de l'Europe pendant l'invasion des peuples du nord*, une vingtaine d'articles tirés des Institutions de Gaius, des Interprétations d'Anien, d'un manuscrit publié par Canciani et appelé ici *Loi romaine d'Udine* ; de la loi romaine des Bourguignons, connue sous le nom de *Papiani Responsa* ; des Origines d'Isidore de Séville ; d'un manuscrit de droit civil, intitulé *Brachylogus* ; du livre qui a pour titre *Exceptiones (excerptiones) legum romanarum magistri Petri*. A vrai dire, ces fragmens ne seroient pas d'un très-grand prix sans la notice fort instructive qui les précède, et dans laquelle toutefois quelques points nous sembleroient susceptibles de contradiction. Par exemple, l'auteur ne veut pas qu'on traite de fable la découverte des Pandectes dans la ville d'Amalfi, en 1135 ; et il prétend qu'il n'est plus permis de révoquer ce fait en doute, depuis que M. Fanucci a publié l'extrait d'un manuscrit de 1318, où l'ANECDOTE est rapportée d'une manière qui paroît offrir tous les caractères de la vérité. On avoit déjà produit de prétendus rapports du XIV.^e siècle, et même de la fin du XIII.^e, lorsque, après Gandi et Pfeffel, cités comme incrédules par M. Pardessus, plusieurs autres écrivains, depuis Tiraboschi jusqu'à M. Hallam, ont pareillement écarté cette anecdote.

Outre les articles de législation maritime épars en divers livres des

Basiliques, le livre LIII de ce corps de droit étoit tout entier consacré à cette matière : il traitoit des armateurs et patrons, des conventions et contestations relatives aux navires, des naufrages, de la pêche, &c., ainsi que l'attestent les tables comprises dans deux anciens manuscrits des Basiliques, conservés à la bibliothèque du Roi, et les Paratitles de Tipucitus; si Tipucitus est réellement un nom d'homme : *Τιπούκειτος ἢ Παράππτα τῶν ἐξήκοντα εἰσλίων τῶν βασιλικῶν*; c'est une autre table plus détaillée. M. Hugo ayant imprimé que Cujas avoit possédé ce LIII.^e livre, et que M. Pilat venoit de retrouver un exemplaire complet des Basiliques, M. Pardessus s'est adressé à M. Pilat, dont la réponse a montré que M. Hugo s'étoit abusé d'un vain espoir. Ce livre LIII ne s'est rencontré non plus dans aucun manuscrit de la Bibliothèque royale, où M. Pardessus et M. Hase l'ont recherché avec le plus grand soin. Il a donc fallu recourir à des extraits connus sous le nom de *Synopsis major*, et insérés dans le *Jus græco-romanum* de Loewencklaw. Ils paroissent ici, imprimés plus correctement d'après trois manuscrits du Roi. Du reste, on ne sait ni par qui, ni à quelle époque cette *Synopsis* a été rédigée; mais il en existe au Vatican une copie datée de 1167, et qui a été décrite par Assemani. Si l'on retranche de ces extraits le titre VIII, qui consiste en quatorze articles de la loi des Rhodiens, le surplus ne suffisant point pour réparer la perte du livre LIII des Basiliques, M. Pardessus a fait usage de quatre autres documens supplémentaires, dont deux étoient inédits. L'un est la *Synopsis minor*, espèce d'abrégé ou d'analyse de ces mêmes Basiliques : elle ne s'est retrouvée qu'au Vatican, quoique Lambecius et Bandini en eussent fait mention dans leurs catalogues des manuscrits de Vienne et de Florence. On en publie ici vingt-six paragraphes, d'après une copie envoyée par M. Mai. Rien n'étoit imprimé non plus d'un code du XIII.^e siècle qui a régi les habitans grecs de l'île de Chypre sous les rois latins, et qui existe manuscrit à la Bibliothèque du Roi : M. Pardessus en a extrait les articles qui concernent le droit maritime ; il y a joint des dispositions du même genre tirées de la *Pragmatica* de Michel Attaliata, et du Procheiron d'Harmenopule, deux recueils qui sont imprimés, le premier dans le *Jus græco-romanum* de Loewencklaw, le second au tome VII du *Thesaurus* de Meerman : la Bibliothèque royale de France possède plusieurs manuscrits de l'un et de l'autre. Tels sont les divers matériaux du chapitre V de la nouvelle collection, chapitre qui a pour titre *Droit maritime de l'empire d'orient*, et qui nous paroît l'un des plus recommandables, tant par l'importance des textes que par les éclaircissemens historiques et philologiques qui les accompagnent. Sans doute il se rencontre quelques

doubles emplois dans ces différens textes ; mais nous ne croyons pas qu'on les reproche à l'éditeur, quoiqu'il semble le craindre : on lui saura gré, au contraire, du travail difficile qu'il s'est imposé, pour réunir tous les documens qui pouvoient éclairer la matière spéciale de ce chapitre.

Le suivant traite de ce droit maritime des Rhodiens dont il a été déjà parlé dans les chapitres I, III et V. Les Rhodiens avoient d'antiques lois maritimes, dont Cicéron, les historiens, les jurisconsultes, ont vanté la sagesse. Étoient-elles écrites ! M. Meyer a soutenu qu'elles ne consistoient qu'en simples coutumes, généralement suivies : M. Pardessus pense au contraire que les expressions employées dans les Pandectes, *lege Rhodiâ cavetur, lege Rhodiâ judicetur*, indiquent de véritables textes, et que c'est un droit écrit que Cicéron désigne par le mot *disciplina*, Strabon par *εὐνομίαν*. Ces deux derniers argumens ne nous sembleroient pas sans réplique : ce que nous croirions mieux prouvé, c'est que ces anciennes lois de Rhodes, écrites ou non écrites, ne sont pas celles dont il existe un recueil intitulé *Νόμος Ροδίων ναυπηκός*. Cette compilation a été reconnue pour une production du moyen âge, par un très-grand nombre de savans jurisconsultes, depuis François Baudoin jusqu'à M. Pardessus, qui, en adoptant cette opinion, la confirme par des observations nouvelles. Il fait remarquer de graves différences entre certains articles de ce recueil, et les dispositions citées dans le Digeste comme appartenant aux anciennes lois rhodiennes, que les Romains avoient adoptées bien avant le premier siècle des empereurs.

M. de Pastoret ne date que du règne de Claude l'introduction du droit rhodien à Rome ; M. Haubold l'a placée vers l'an 55 à 51 avant J. C. : M. Pardessus la fait remonter au siècle précédent, au temps des Scipions et du philosophe rhodien Panætius. Mais le Code aujourd'hui appelé *Droit naval de Rhodes* n'existoit ni en cet âge, ni peut-être même à l'époque de la rédaction des Basiliques, qui n'ont rien de commun avec lui, quoi qu'en ait pensé Fabrot, entraîné par la prétendue autorité de la *Synopsis major*. Les Basiliques décident, comme le Digeste et comme nos lois modernes, qu'il n'y a lieu à contribution que pour les sacrifices qui ont sauvé le navire, et que, s'il périt, chacun garde ce qu'il a personnellement sauvé, sans concourir à la réparation des pertes essayées par ses compagnons d'infortune. Tout au contraire, le *Νόμος Ροδίων ναυπηκός* veut qu'il y ait, dans tous les cas, distribution proportionnelle des choses sauvées et des choses perdues ; il n'admet aucune distinction entre les avaries communes et les avaries particulières.

Dans le prologue de la compilation rhodienne, un empereur nommé Tiberius Cæsar déclare que des marchands et des matelots l'ayant sup-

plié de régler ce qui concernoit la contribution en cas de naufrage ou autres accidens, Néron lui conseilla d'envoyer des commissaires à Rhodes pour y recueillir les lois maritimes. Il est dit ensuite que cette proposition ayant été décrétée, Laurus et Agrippinus, personnages consulaires, furent chargés de la mission dont il s'agit, présentèrent leur travail à Vespasien, qui l'adopta, que ce code fut ensuite sanctionné par Trajan, puis, selon ce qui se lit au titre de ce prologue, par Adrien, par Antonin, par Pertinax et Septime Sévère. Il seroit superflu de nous arrêter aux observations qui démontreroient l'absurdité de ce préambule, ouvrage d'un faussaire très-ignorant. Suivent 19 articles, dont le 15.^e porte que le patron du navire, les gens de mer et les passagers prêteront un serment *sur l'Évangile*. Les articles 17 et 18 de ce prétendu code rhodien renvoient aux lois rhodiennes; et ce ne sont point là les seuls indices de supposition et d'impéritie. Après une table de 51 chapitres du droit naval des Rhodiens, on trouve en effet une série de 51 articles qui s'annoncent comme extraits du XI.^e livre des Pandectes: il falloit dire du XIV.^e, qui néanmoins établit, sur la même matière, des principes fort différens, ou plutôt tout-à-fait opposés, à tel point que ceux qui veulent conserver à cette série quelque authenticité, sont réduits à supposer que le Digeste dont elle se dit extraite n'est pas celui de Justinien, mais quelque autre digeste antérieur ou postérieur. Ce sont quatorze de ces 51 articles que Fabrot a transportés dans les Basiliques. Bynkershoek, Schulting, Heineccius, Reitz, Emérigon, ne voient dans toute cette compilation qu'une marchandise fabriquée par quelque Grec famélique, *Græculus esuriens*; et nous serions fort tentés de souscrire à ce jugement, quoique M. Pardessus le trouve trop sévère: nous avons peine à croire que les 51 articles dont il est question, aient été rédigés avant les Basiliques. Il est vrai que le Digeste seul y est cité; mais que peut-on conclure de ces citations vagues, faites au hasard et à contre-sens? Doit-on s'étonner qu'un compilateur qui écrit en grec, aime mieux s'autoriser de lois latines qu'au reste il ne connoît pas mieux que celles qu'il pourroit lire en sa propre langue? Nous ne dirons pas avec Jorio que ce recueil rhodien n'est que du XIV.^e siècle, puisqu'on en retrouve des articles dans la *Synopsis major*, qui existoit en 1167. C'est entre la publication des Basiliques et le milieu du XII.^e siècle, espace de 250 ans, que nous placerions, à un point quelconque, la rédaction du Νόμος Ῥοδίων ou Ῥοδιάνος; car il y a des manuscrits qui portent ce dernier mot, et qui ont donné lieu de conjecturer que c'étoit l'ouvrage d'un nommé Rhodion, d'ailleurs inconnu. M. Pardessus donne une notice de dix-sept copies manuscrites de ce code, et des éditions qui sont presque aussi nombreuses. En le

réimprimant, il y a joint quatre paragraphes qui étoient restés inédits, ne se trouvant que dans le manuscrit 1720 de la Bibliothèque du Roi, et de plus la partie des Paratitiles de Tipucitus qui se rapporte à la loi rhodienne.

Les cinq derniers chapitres du volume que nous annonçons concernent le droit maritime des pays conquis en orient par les croisés, les rooles ou jugemens d'Oléron, les jugemens de Daimme ou lois de Westcapelle; les coutumes d'Amsterdam, d'Anchuysen et de Stavern, le droit maritime de Wisby. Nous sommes forcés d'en renvoyer l'analyse à un second article; mais nous ne terminerons pas celui-ci sans rendre hommage à la saine critique et au profond savoir qui distinguent cette utile collection.

DAUNOU.

KRITISCHE Grammatik der hebräischen Sprache, ausführlich bearbeitet, von D. Georg. Heinr. Aug. Ewald u. s. f. — Grammaire critique et détaillée de la langue hébraïque, par M. le D.^r G. H. A. Ewald, &c. Leipzig, 1827, 684 pag. in-8.^o

A Grammar of the hebrew language, comprised in a series of lectures, compiled from the best authorities, and augmented with much original matters, drawn principally from oriental sources, &c.; by the rev. S. Lee, &c. — Grammaire de la langue hébraïque, renfermée dans une suite de leçons, composée d'après les meilleures autorités, et enrichie de beaucoup d'observations nouvelles, tirées principalement de sources orientales, &c. &c.; par le rév. Samuel Lee, &c. Londres, 1827, xxxj et 397 pag. in-8.^o

Grammaire hébraïque, raisonnée et comparée; par M. Sarchi, docteur en droit, &c. &c., avec cette épigraphe:

Alius alio plus invenire potest, omnia nemo. (AUSON.)

Paris, 1828, xvj et 448 pag. in-8.^o

SECOND ARTICLE.

NOUS avons à nous occuper maintenant de la partie étymologique de la grammaire, nommée par M. Sarchi *lexicologie*, et par M. Ewald

doctrine des formes (Formen-lehre). Elle a pour objet spécial tous les changemens, de quelque nature qu'ils soient, qui surviennent, d'abord à la racine, pour former les mots dérivés, de diverses catégories, puis aux noms, aux verbes et même aux particules, pour indiquer les genres, les nombres, les temps, et les divers rapports de dépendance et de concordance. Des trois parties dont se compose la grammaire, la première fournit les matériaux primitifs du langage; la seconde les élabore et leur fait prendre des formes diverses, pour ajouter à leur signification radicale des significations accessoires, ou des modifications; la troisième, s'emparant des matériaux ainsi élaborés, et diversement modifiés, enseigne à les coordonner et à les mettre en œuvre. Avant tout, nous devons observer que nous comprenons, comme tous les grammairiens orientaux, dans la catégorie des noms, les adjectifs et les pronoms.

M. Sarchi, dont l'ouvrage nous occupera le premier, ne s'est éloigné de la marche ordinaire des grammairiens, qu'en ce qu'il a placé le traité des noms avant celui des verbes. Son second chapitre, intitulé *lexicologie*, commence par quelques notions préliminaires sur les diverses parties du discours, la distinction des lettres radicales et des lettres serviles (1), l'usage de ces dernières pour former les dérivés des mots radicaux, la distinction des mots en *barytones* ou *oxytones*, ou, pour employer les termes techniques des grammairiens hébreux, en *מלרע* et *מלעיל*, enfin le *poids* des mots *משקל*, c'est-à-dire, l'ensemble de leur configuration, qui sert à réunir dans une même catégorie tous les mots dont la forme est identique ou peut être considérée comme telle, accident extérieur et sensible qui est d'ordinaire le signe d'une même modification du sens primitif. C'est ainsi qu'en latin les terminaisons *ivus, ilis, atio, mentum*, &c., forment des catégories de mots qui ajoutent au sens de la racine une signification accessoire commune. Ce genre de classification des mots a bien plus d'importance en hébreu, et sur-tout en arabe, &c., que dans les langues grecque et latine.

Après ces notions préliminaires, M. Sarchi divise ce chapitre en quatre articles, consacrés, 1.° au nom, 2.° au pronom, 3.° au verbe, 4.° aux particules : les deux derniers articles sont subdivisés chacun en trois sections.

(1) Il s'est glissé une faute typographique à l'endroit où M. Sarchi parle des lettres serviles, §. 19, pag. 23, lig. 1, et cette faute pourroit causer beaucoup d'embarras à un commençant. On a imprimé : *devant ou après le radical*, au lieu de : *devant ou après le radical, préfixes*, &c.

La langue hébraïque n'ayant ni cas pour les noms, ni degrés de comparaison pour les adjectifs, ni augmentatifs ou diminutifs d'une forme déterminée, il semble que les flexions grammaticales doivent y être peu nombreuses. Il en seroit effectivement ainsi, si l'on n'avoit à considérer que les consonnes. Pour les noms, dont il s'agit en ce moment, une ou deux formes destinées à caractériser le genre féminin, deux inflexions très-simples pour caractériser le pluriel des deux genres, une seule inflexion pour le duel, enfin une légère altération dans la finale d'un nom qui forme le premier terme d'un rapport d'annexion, rapport nommé par les grammairiens arabes *إضافة*, et par les grammairiens hébreux *סמיכות*, et qu'on appelle communément *l'état construit*, voilà tout ce qu'il faudroit connoître et graver dans sa mémoire, pour décliner parfaitement tous les noms. Mais il n'en est pas de même de ce qui concerne les voyelles. La vocalisation ou la prononciation des noms éprouve des altérations considérables et extrêmement variées, lorsqu'ils reçoivent les inflexions caractéristiques des genres et des nombres, et aussi quand ils passent de *l'état absolu* à *l'état construit*; dans ce dernier cas, il faut encore faire une distinction, suivant que le complément est ou un nom, ou un pronom affixe représentant ce que nous appelons *pronom possessif*, ou mieux *adjectif pronominal*. Le principe de toutes ces modifications, c'est que, les mots étant allongés, ces crémens qui s'incorporent avec eux tendent à alléger et à raccourcir leur prononciation primitive, afin que l'esprit de celui qui écoute soit mis plutôt en possession de leur signification complexe; et cela est vrai, même dans le cas de *l'état construit*, parce que les deux noms réunis par ce rapport, dans lequel le second détermine le premier, sont censés ne former qu'un seul nom, comme ils n'expriment qu'une idée complexe. L'application de ce principe se fait d'une manière, non pas, il est vrai, arbitraire, mais très-variée; et c'est là une des difficultés graves que présente la partie étymologique de la grammaire, dans les langues hébraïque, chaldäïque et syriaque.

M. Sarchi a exposé, ce me semble, tous ces accidens des noms, d'une manière aussi claire et aussi systématique qu'il est possible de le faire, en se bornant aux faits, et classant toutes ces variations sous diverses catégories. Il est pourtant quelques observations que nous croyons pouvoir hasarder sur le système qu'il a suivi.

Il y a en hébreu deux terminaisons destinées à indiquer le pluriel des noms: c'est pour le masculin ים, et pour le féminin ות; mais en hébreu, comme dans toutes les langues qui usent d'inflexions grammaticales, il y a des mots qui s'écartent de l'analogie, et qui, quoique

masculins, prennent au pluriel la forme des féminins, ou au contraire, quoique féminins, adoptent à ce même nombre la forme des masculins. M. Sarchi, sans doute pour éviter cette anomalie, a supposé que chacun des deux genres admettoit les deux formes; il a appelé l'une *ordinaire* et l'autre *extraordinaire*. Cette façon de s'exprimer jette une sorte d'incertitude dans l'application des deux formes du pluriel, sans éviter en réalité des anomalies qu'il faut connoître, et qu'elle ne fait en quelque sorte que pallier. M. Sarchi ne regarde le duel que comme une exception dans la langue hébraïque, et l'on pourroit croire en effet que, pour l'ordinaire, le pluriel n'étant joint à aucun numératif, auroit tenu lieu du duel. Notre auteur cherche à rendre raison de l'usage spécial que l'on fait du duel en hébreu, dans les mots מים *eau*, et שמים *ciel*. Il observe que, dans le premier de ces deux mots, la forme du duel est justifiée par l'analyse chimique, l'eau étant composée d'*hydrogène* et d'*oxygène*, et qu'on en peut dire autant du second, soit en considérant שמים *ciel*, comme dérivé de מים *eau*, soit parce que la voûte céleste est censée être double, relativement aux deux pôles de l'horizon. Cela est ingénieux, si l'on veut; mais j'aimerois mieux regarder ces deux mots comme des pluriels formés irrégulièrement, ou des contractions de מהים et שמאים, dont les singuliers inusités seroient מה et שמה.

Notre grammairien s'est laissé entraîner, par une marche assez commune, mais abusive, à présenter une double déclinaison des noms hébreux, avec ou sans article, déclinaison composée de sept cas, quoiqu'il eût observé lui-même que les inflexions nommées *cas* n'existent pas plus en hébreu qu'en français. Sans doute il étoit nécessaire de dire comment les particules préfixes s'attachent au nom qui leur sert de complément, soit que ce nom ait ou n'ait pas d'article; mais puisque l'addition de ces particules ne fait éprouver aux noms aucune altération, cette partie de l'enseignement devoit être rejetée au chapitre consacré aux particules: en tout cas, il étoit peu naturel de présenter cela comme une déclinaison composée de sept cas.

J'en dis autant des *degrés de comparaison*: puisqu'il n'existe point en hébreu de formes grammaticales destinées à exprimer ces accidens des adjectifs, les moyens qu'on emploie pour les rendre, n'appartiennent point à la grammaire. Supposer qu'il y a en hébreu des degrés de comparaison, c'est surcharger la grammaire hébraïque d'une chose qui lui est étrangère, et qu'on emprunte gratuitement à d'autres langues. Si l'on vouloit dire comment on exprime en hébreu ces accidens des qualités, accidens pour lesquels le grec, le latin, l'allemand, l'arabe, &c.,

ont des formes grammaticales, cela devoit être rejeté dans un chapitre consacré aux idiotismes de la langue hébraïque.

A plus forte raison ne falloit-il pas introduire dans la grammaire hébraïque, comme formes augmentatives et diminutives, constantes, des accidens assez rares des noms, accidens dont l'influence sur le sens est fort problématique. L'observation relative aux noms qui prennent le crément final ון, comme וירון, et aux adjectifs qui redoublent les deux dernières radicales, comme אדמדם, auroit dû trouver sa place dans un paragraphe consacré à indiquer les idées accessoires attachées aux diverses formes des noms. Cette matière a été traitée au long par M. Lee dans sa septième leçon; mais elle a été omise entièrement par M. Sarchi, ou du moins, s'il en a dit un mot pag. 24, §. 43, il n'a donné aucun développement au principe, et il n'en a tiré aucune conséquence. La liaison entre la forme des noms et la signification accessoire qui s'ajoute à l'idée principale associée à la racine, n'est peut-être pas aussi constante dans les noms que dans les verbes, et paroît moins systématique en hébreu qu'en arabe. Elle n'en est pas moins très-réelle; et il est utile de l'observer, parce qu'elle aide beaucoup la mémoire dans l'étude de la nomenclature: d'ailleurs le dictionnaire ne présentant les mots qu'isolément, cette partie de l'enseignement doit trouver place dans la grammaire.

Je passe de suite au verbe, qui forme à lui seul près de la moitié de la grammaire, et je me borne encore pour le moment à l'ouvrage de M. Sarchi et aux notions générales, parce qu'à moins de vouloir faire moi-même une grammaire hébraïque, je dois éviter de descendre dans les détails.

On sait qu'une seule racine en hébreu, et non-seulement dans les langues qu'on nomme *sémitiques*, mais aussi dans beaucoup d'autres, dans le turc, par exemple, donne naissance à un verbe primitif et à plusieurs autres verbes dérivés du primitif d'après des règles constantes et uniformes. Ces verbes dérivés ajoutent à la signification du primitif une idée accessoire, en sorte que le verbe qui, sous la forme primitive, étoit neutre, ou actif, ou intransitif, &c., devient, sous les formes dérivées, actif, doublement transitif, réfléchi, réciproque, privatif, &c. M. Sarchi, après avoir observé que l'attribut renfermé dans le verbe peut exprimer ou une simple manière d'être, ou une action, soit comme faite par le sujet, soit comme soufferte par l'objet, ou bien encore une action réfléchie ou réciproque, ajoute (§. 158): « Tous ces accessoires » sont exprimés en hébreu par des formes particulières, nuancées de manière qu'il en résulte sept *voix* ou conjugaisons, que les grammairiens

» appellent בנינים *édifices*, &c. » Ainsi voilà ces accidens des verbes, désignés en même temps sous les noms de *formes*, de *voix* et de *conjugaisons*, et le mot *voix* est celui que l'auteur emploie dans la suite. J'aurois désiré que M. Sarchi eût apporté plus de rigueur dans le choix des termes techniques. Il me semble que, par la *conjugaison*, il faut entendre l'ensemble de toutes les formes ou inflexions dont un verbe primitif peut se revêtir, pour ajouter à l'idée verbale primitive des idées accessoires quelconques; que le mot *voix* doit être appliqué exclusivement à la distinction du sens actif ou passif, et qu'on feroit bien de réserver le mot de *forme primitive* ou *dérivée* pour ces modifications de l'idée principale, desquelles nous parlons ici. Si l'on admettoit cette nomenclature, il y auroit en hébreu une forme verbale primitive פָּעַל, trois formes verbales dérivées, פָּעַל, הִפְעִיל et הִתְפַּעֵל, et la forme primitive, ainsi que les deux premières formes dérivées, seroient susceptibles de la distinction en voix active et voix passive; les voix passives פָּעַל, פָּעַל et הִפְעִיל, seroient נִפְעַל, פָּעַל et הִתְפַּעֵל. La troisième forme dérivée ayant essentiellement le sens réfléchi, il étoit naturel qu'elle ne fût point susceptible de donner naissance à une voix passive (1). Je sais que, d'après l'analogie de la langue arabe, on peut contester à la forme נִפְעַל le caractère primitif de voix passive; mais cela est peu important; et puisque les formes פָּעַל et הִפְעִיל ont incontestablement leur voix passive, il me semble très-naturel de considérer נִפְעַל comme passif de פָּעַל, ce qui n'empêche point que cette forme ne puisse être détournée quelquefois de cet usage, comme dans נִדְהָה. C'est ainsi que *fit* en latin et *vapulo*, sous la forme active, ont une signification passive, et que les verbes nommés *déponens* ont, sous une forme passive, des significations actives. M. Ewald ne regarde la signification passive de נִפְעַל que comme une déviation de sa destination primitive, et peut-être a-t-il raison. J'observerai en passant que l'auteur, ayant exprimé le sens de la forme הִפְעִיל par *il fit faire*, auroit dû rendre la forme הִתְפַּעֵל par *il fut porté à faire*, et non pas, *il fut porté à être fait*.

M. Sarchi reconnoît (§. 163) quatre modes dans les verbes hébreux, l'*indicatif*, l'*impératif*, l'*infinitif* et l'*adjectif verbal*, auquel il refuse

(1) Il y a dans la Bible quelques mots où l'on peut trouver une voix passive de la forme *hitpaël*: cette voix seroit הִתְפַּעֵל ou הִתְפַּעֵל; mais son existence me semble fort douteuse.

(§. 196) la dénomination de *participe*, parce qu'il ne contient, dit-il, l'idée accessoire d'aucune circonstance de temps. Il nous semble que d'après cela il eût été plus conséquent de ne point le considérer comme un mode du verbe (1). Il dit aussi de l'infinitif (§. 204) que c'est une espèce de nom abstrait, dépourvu de tout accessoire de pronom, de nombre, et même de temps; mais il ajoute, comme il l'avoit déjà dit ailleurs (§. 163), qu'il exprime l'idée de l'attribut et *l'existence de cet attribut avec un sujet quelconque*. Cette dernière circonstance est effectivement, je crois, ce qui distingue l'infinitif du simple nom d'action, dans les langues qui ont concurremment l'un et l'autre, comme en français *agir* et *action*. Mais le caractère auquel on reconnoît que *l'idée accessoire de l'existence dans un sujet quelconque* est jointe à celle de l'action ou de la manière d'être, c'est la faculté de recevoir plusieurs formes pour exprimer les circonstances de temps qui sont inhérentes à l'existence. Or, ce qu'on appelle communément *infinitif* en hébreu, mais que les grammairiens hébreux, imitant en cela les grammairiens arabes, appellent *מקור* *source*, parce que c'est le principe de la signification verbale, n'ayant aucune forme temporelle, ne sauroit être classé parmi les modes du verbe. On objectera peut-être que ce que j'appelle *adjectifs verbaux* et *noms d'action* est susceptible de prendre des complémens, soit noms, soit pronoms, à la manière des verbes, ce qui les rapproche du verbe, et autorise à les considérer comme des modes du verbe. Mais il faut observer qu'en hébreu comme en arabe, les adjectifs verbaux et les noms d'action peuvent aussi gouverner leurs complémens à la manière des noms, et qu'il n'y a conséquemment rien à conclure de cet accident pour les envisager comme verbes plutôt que comme noms. A quoi il faut ajouter que ce n'est pas dans la manière de s'attacher à son complément que consiste le caractère du verbe, mais bien dans l'idée de l'existence jointe à une circonstance de temps. Cela n'empêche pas toutefois qu'on ne comprenne, si l'on veut, les adjectifs verbaux et les noms abstraits qui expriment l'action ou la manière d'être, dans un

(1) Dans la forme *הפעיל* (pag. 96), il y a une faute typographique qui auroit mérité que l'auteur fit un carton, afin de la faire disparaître. On y lit pour l'adjectif verbal *paoul*, de la forme *הפקיד*, *מפקד*, au lieu de *מפקד*, et la même faute est répétée au singulier féminin, et au pluriel masculin et féminin. L'adjectif verbal *מפקד* seroit d'ailleurs mieux placé sous la forme *הפקד*. Je ne sais pourquoi, dans la forme *hofal*, M. Sarchi a constamment préféré le *kibboutz* au *kametz-chatouf*.

même paradigme avec les formes verbales. Je ne pense pas que ce soit s'exprimer exactement, de parler, comme le fait M. Sarchi (§. 207), d'*inflexions de l'infinitif* analogues aux *gérondifs* latins. Il n'y a pas plus de *gérondifs* en hébreu, qu'il n'y a de cas dans les noms. Diroit-on qu'il y a des *gérondifs* en grec, parce que les infinitifs peuvent prendre l'article, et devenir complémens de diverses prépositions? Ces locutions inexactes tiennent à ce qu'au lieu de chercher le prototype d'une grammaire quelconque dans l'idéal de la grammaire générale, on veut toujours aligner ou comparer ensemble des grammaires particulières.

J'aurois encore quelques observations à faire, ou du moins quelques doutes à proposer, sur les idées accessoires attachées, suivant M. Sarchi, aux formes dérivées des verbes primitifs (§. 177 et 193, et sur l'extrême latitude qu'il donne à la signification des deux seules formes temporelles que reconnoissent les verbes hébreux, le *prétérit*, et le *futur* ou *aoriste* (§§. 194, 195, 211 et 212); mais pour fixer le véritable point de vue sous lequel on doit envisager ces formes temporelles, et l'influence qu'exercent sur leur signification, comme temps, les antécédens et les conséquens, il faudroit un traité spécial, même après les travaux estimables de Koolhaas. Je n'en dirai donc rien ici. Je passerai aussi sous silence tout ce qui est relatif aux verbes défectifs ou irréguliers (1), ainsi que tout ce qui concerne la manière dont les pronoms affixes objectifs s'unissent aux verbes (2), et les changemens qui, en raison de ce prolongement des mots, surviennent dans les voyelles des formes verbales, changemens qui sont fondés sur le même principe que j'ai fait connoître en traitant des noms. Je ne m'arrêterai pas davantage aux particules; car je dois me resserrer, pour pouvoir parler avec quelque étendue des deux autres grammaires qu'embrasse aussi mon analyse.

(1) Le verbe יָדַע est traduit (pag. 129) par *il dut, il connut*; c'est une faute typographique qu'il faut corriger ainsi: *il sut, il connut*. — (2) Je crois cependant devoir indiquer une correction à faire au §. 257. L'auteur y affirme que « les affixes objectifs ne sauroient se rapporter *au même sujet qui fait l'action*, à moins que ce ne soit la troisième personne du singulier ou du pluriel, et lorsque *l'action tombe sur un sujet autre que celui qui agit*. » L'auteur a voulu dire que, le pronom affixe servant de complément à un verbe, ne peut jamais être de la même personne que le pronom servant de sujet au même verbe, en sorte qu'on ne peut pas dire הִרְגֵנִי, *ego occidi me*, הִרְגֵתָּ, *tu occidisti te*; mais que cela peut avoir lieu avec les pronoms de la troisième personne, pourvu que le sujet et l'objet du verbe ne soient pas identiques, comme par exemple הִרְגוּ, *is occidit illum*, mais non pas *is occidit se*.

Je commence par celle de M. Lee : il a consacré ses cinquième, sixième, septième et huitième leçons aux noms, et la neuvième aux particules, tant séparables qu'inséparables, et aux noms de nombre. Dans la cinquième, il s'occupe du genre des noms, et des formes qui caractérisent le genre féminin et les nombres duel et pluriel, ainsi que des altérations qui surviennent dans la forme primitive des noms, soit masculins ou féminins, soit singuliers, duels ou pluriels, quand ils sont en état construit. La sixième leçon commence par des considérations sur les motifs qui déterminent l'auteur à envisager comme racines les noms, de préférence aux verbes ; après quoi il fait connoître d'abord les pronoms tant inséparables qu'affixes, et la manière dont ces derniers s'attachent aux noms. De là l'auteur passe à l'exposition des procédés qu'a suivis l'esprit humain en formant le langage, ou des analogies que Dieu, s'il a donné à l'homme en le créant un langage proportionné à ses besoins, avoit lui-même imprimées dans la structure de ce prototype de toutes les langues. Le premier fonds du langage s'est augmenté de deux manières : d'abord en ajoutant à l'acception primitive des mots d'autres significations tropiques, par voie de métonymie, d'ironie ou de contraste, de métaphore et de synecdoche, et ensuite par diverses formes qu'on a fait prendre au mot primitif, soit sans augmenter les consonnes dont il se composoit, soit en y ajoutant, tantôt par voie de redoublement de l'une de ces mêmes consonnes, tantôt par voie de prothèse, de paragoge, d'épenthèse, ou de plusieurs de ces moyens réunis. De là naissent les formes des noms, plus ou moins étroitement liées aux modifications systématiques de l'idée primitive ; et pour faciliter l'exposition des règles relatives aux accidens particuliers à chacune de ces formes, et de la liaison qu'on observe entre les formes et les modifications de l'idée primitive, M. Lee juge nécessaire de donner à chaque forme une dénomination technique. Il a choisi pour base de toutes ces dénominations la racine פקד, plus commode que la racine פעל, adoptée par les anciens grammairiens, celle-ci, à cause de la présence d'une gutturale, entraînant des anomalies contraires au but qu'on doit se proposer dans le choix d'un paradigme. M. Lee divise les noms en trois catégories : les *simples*, qui n'ajoutent rien aux consonnes radicales (et il faut observer qu'il ne compte pour une addition, ni le ו qui ne forme qu'un son voyelle avec un *cholem* ou un *schourek*, comme dans פִּיקֵד ou פִּקֵד, ni le י précédé d'un *khirek*, comme dans פִּקֵדִי) ; les noms *formés par quelque augmentation*, et les *composés*. Cette matière occupe le reste de la sixième leçon, la septième et la huitième

tout entières Je négligerai tout-à-fait la troisième catégorie, pour ne parler que des deux autres, et je ne m'arrêterai qu'à quelques considérations générales. Je dois observer d'abord que tous les noms d'action des verbes et les adjectifs verbaux sont compris par M. Lee sous la classe des noms: d'où il suit que tout ce qui regarde les formes des verbes dérivés et les modifications qu'elles apportent au sens du verbe primitif, doit se trouver exposé à l'occasion des noms.

Les noms simples qui forment la première catégorie sont divisés en deux classes: notre auteur nomme la première *noms caractérisés par la voyelle ségol* (*segolate nouns*), et la seconde simplement *noms primitifs* (*primitive nouns*). La première classe renferme les noms qui, outre leur voyelle primitive, introduisent en général après la seconde radicale un *ségol* additionnel, par raison d'euphonie; la seconde, les noms simples, dans lesquels rien de semblable n'a lieu. La première classe se subdivise en cinq formes, dans chacune desquelles on suppose la possibilité d'un déplacement systématique de la voyelle. En voici le tableau :

- 1.^o פִּקֵּד et par transposition פִּקְדָּה ou même פִּקְדָּה ;
- 2.^o פִּקְדָּה פִּקְדָּה ;
- 3.^o פִּקְדָּה פִּקְדָּה ;
- 4.^o פִּקְדָּה פִּקְדָּה ;
- 5.^o פִּקְדָּה פִּקְדָּה .

Ces cinq formes, dans leur constitution primitive, c'est-à-dire, *pakd*, *pekd*, *pékd*, *pikd* et *pokd*, seroient souvent d'une prononciation pénible; pour remédier à cet inconvénient, on introduit un *ségol* après la seconde radicale, et ainsi פִּקְדָּה *pakd* se change en פִּקְדָּה *paked*, פִּקְדָּה *pikd* en פִּקְדָּה *piked*, &c.; mais ce n'est pas tout: pour éviter la concurrence de deux voyelles dissemblables, on substitue un *ségol* à la première voyelle, et l'on obtient un nom simple de la forme פִּקְדָּה *péked*. C'est ainsi qu'on arrive à dire מֵלֶכַּח *mélec* au lieu de מֵלֶכַּח *malc*, et סִפֵּר *séfer* au lieu de סִפֵּר *sifr*. Dans quelques cas cependant où la forme primitive n'offre aucune difficulté de prononciation, on la conserve, comme dans גִּיּוֹרָה, חֲמָטָה, קִשְׁטָה et גִּרְדָּה.

Je ne sais si je me fais illusion, mais il me semble que tout cet échafaudage, dont M. Lee n'est pas l'inventeur, n'est fait que pour ramener autant que possible les mots primitifs à l'état de monosyllabe, et peut-être aussi pour rendre plus facilement raison des changemens

de voyelles qui ont lieu quand on veut former de ces noms, des féminins, des duels, des pluriels, ou les faire passer à l'état construit; que ce système n'a rien de solide; qu'il ne soulage pas même réellement la mémoire, ce qui pourroit lui servir d'excuse; enfin, qu'au lieu de marcher ainsi de supposition en supposition, il vaudroit beaucoup mieux se borner à exposer les faits, en réunissant les cas individuels par groupes, autant que faire se peut. Il est certain que l'euphonie à laquelle on a recours pour justifier ces transmutations de *malc* en *malec*, puis en *mélec*, de *sifr* en *sifer*, puis en *séfer*, n'est alléguée que faute d'une meilleure raison; car il n'est pas plus difficile de prononcer מַלְךְ *malc* que נָרַד *nard*, et קָשַׁט et *koscht*, et l'introduction d'une voyelle eût été bien plus nécessaire dans des mots tels que גִּיָּא et חָטָא que dans מַלְךְ et סִפֵּר, si l'on eût consulté l'euphonie.

M. Lee, en parcourant les diverses formes des noms simples et composés, a indiqué tout de suite la manière dont ils forment leurs féminins et leurs pluriels, et les mutations qu'ils éprouvent en passant à l'état construit; il a aussi fait connoître les changemens nécessités par la présence des gutturales, des lettres ו et י, d'une radicale redoublée, ou de l'élosion d'une radicale. On ne peut qu'approuver cette disposition.

En commençant la neuvième leçon, M. Lee insiste sur cette vérité, justifiée dans la pratique par de nombreux exemples, et qui semble indiquée par la raison même, que toute augmentation faite à la forme extérieure d'un mot est le signe d'une modification dans l'idée qu'il exprime. Et quoique l'usage ait souvent fait disparaître les modifications du sens, primitivement attachées à celles de la forme extérieure, on peut souvent remonter à l'origine de ces déviations de la règle générale. Il reste, au surplus, assez de cas où ces modifications se sont conservées pour établir certains rapports fixes entre les augmens extérieurs et les idées accessoires qui leur sont associées; et c'est par le secours de ces rapports incontestables qu'on peut essayer de ramener à l'analogie les cas qui semblent s'en écarter. Il faut seulement beaucoup de discrétion dans l'application de ces moyens, et je ne saurois dissimuler que M. Lee me paroît quelquefois en avoir abusé. Mais il est un autre genre de recherches plus subtil encore, dont le principe a peut-être quelque vérité, mais dont les applications se réduisent presque toujours à des résultats forcés, quelquefois ridicules, et ne persuadent personne, pas même, je le crois, celui qui les a obtenus avec de pénibles efforts. Je veux parler du système dans lequel on suppose que chaque lettre sur-

ajoutée avant ou après les radicales, n'est qu'une contraction ou un fragment d'un mot qui a existé anciennement dans la langue, avec un sens qui répondoit à l'idée accessoire que cette modification ajoute à l'idée principale. Il n'est pas une seule des lettres nommées par les grammairiens *héémantiques*, et qui servent à modifier les racines, dont M. Lee n'ait cherché à rendre compte, en mettant à contribution l'hébreu, le chaldéen, le syriaque, l'éthiopien, et quelquefois d'autres langues; et je ne sais si c'est prévention de ma part, mais il n'y a aucune de ces étymologies qui m'ait offert la plus légère vraisemblance (1); et quand il n'en seroit pas ainsi, je demanderois si c'est dans une grammaire qu'on doit se livrer à de semblables discussions, et si l'on approuveroit celui qui, en composant une grammaire latine, voudroit remonter, à l'aide du grec, du sanscrit, de l'hébreu, &c., à l'origine de toutes les flexions des noms et des verbes. Certes, si j'avois un conseil à donner à celui qui, pour apprendre le latin, se serviroit d'une grammaire où l'on se seroit livré à de pareilles recherches, ce seroit de laisser de côté toute cette érudition, quelque estimable qu'elle pût être d'ailleurs. M. Lee ne s'est pas tout-à-fait dissimulé le peu de solidité des résultats que lui ont fournis ses recherches; il a cru cependant ne devoir pas les négliger, dans l'espérance qu'ils serviroient à imprimer plus fortement dans la mémoire les idées attachées à ces modifications de la forme primitive des mots. Je ne pense pas qu'ils puissent produire cet effet; il faudroit pour cela qu'ils offrissent, sinon des vérités, du moins un haut degré de vraisemblance.

Je ne dissimulerai pas non plus une autre observation. M. Lee a, ce me semble, mis beaucoup trop de soin à recueillir dans sa grammaire toutes les anomalies que présente la ponctuation de la Bible, quoique plusieurs de ces anomalies ne lui paroissent à lui-même que des erreurs de copistes. Je crois qu'il auroit pu, beaucoup plus souvent qu'il ne l'a fait, les attribuer à cette cause; mais, en fût-il autrement, il me semble qu'une grammaire ne devoit pas être surchargée de tant d'observations minutieuses qui étouffent la règle et les exceptions systématiques, et trouveroient mieux leur place dans les lexiques ou dans les commentaires.

Les verbes occupent la dixième leçon et les suivantes jusqu'à la quinzième inclusivement. Dès le commencement de la dixième leçon, M. Lee pose pour principe, que le verbe, dans son état brut (*in its crude*

(1) M. Lee a aussi suivi le même système par rapport à la conjonction ו et aux prépositions ב, כ et ל.

state, c'est-à-dire, quand il est dépourvu de toute flexion verbale), n'est rien qu'un nom d'une forme ou de l'autre, et que sa signification est déterminée par la signification propre à celle d'entre les formes des noms à laquelle il appartient, soit que cette forme soit primitive ou dérivée. Il appuie ce paradoxe sur l'autorité de Kimchi, qui ne dit rien de semblable; car autre chose est de dire, comme ce grammairien hébreu, que les verbes viennent des noms, et que le nom est comme le corps, et le verbe comme l'accident, ou de dire, comme M. Lee, que le verbe n'est rien qu'un nom, que la troisième personne du singulier du prétérit du verbe simple nommé קל *kal*, est toujours un nom primitif de l'une des formes פקד, פקד, ou פקד, et que, pour le présent (ou aoriste), le fond de ce temps est un nom du nombre des noms primitifs qui ont pour signe caractéristique le *ségol*, et de l'une des formes פקד, פקד, ou פקד. Dans ce système, l'impératif aussi est un nom. Cette manière de présenter la formation des verbes n'a, ce me semble, rien qui la recommande, à moins que ce ne soit sa singularité; et il ne faut pas oublier que ces prétendus noms primitifs פקד, פקד, et פקד, ne sont que les créations d'un esprit systématique, desquelles on peut dire : *quod gratis asseritur, gratis negatur*. D'ailleurs, si les temps personnels du verbe n'étoient dans la réalité que des noms joints à des pronoms, pourquoi tous les temps, tous les modes n'auroient-ils pas pris pour base le même nom? Pourquoi le nom qui, dans le prétérit, forme la troisième personne du singulier, n'auroit-il pas conservé sa forme dans toutes les personnes du même temps, et de הפקד, par exemple, auroit-on fait הפקד? C'en est assez sur cette doctrine.

Plusieurs grammairiens modernes, à l'exemple de Schultens et de Schrœder, ont multiplié le nombre des formes des verbes dérivés, et ont étayé leur système de l'autorité des langues arabe et syriaque. M. Lee imite leur exemple; mais il réduit beaucoup le nombre de ces formes peu usitées: je crois qu'il auroit mieux fait de n'en admettre aucune. Ce qui a donné lieu à supposer ces formes inconnues aux précédens grammairiens, ce sont quelques mots dont la vocalisation, contraire à l'analogie, pourroit bien n'être autre chose que des fautes de copistes, ou bien des exceptions aux règles, comme סחרחר, exceptions qu'il ne faut point convertir en paradigmes. Parce que de منطق *ceinture*, venant de la racine trilitère نطق, on fait en arabe le verbe تمنطق, faut-il admettre parmi les verbes dérivés une forme تمفعل?

Une observation qui a dû frapper nécessairement tous ceux qui ont

tant soit peu réfléchi sur les flexions qui forment les secondes personnes du préterit des verbes hébreux, c'est que ces flexions ne sont autre chose que les pronoms personnels de la seconde personne. La vérité de cette observation devient encore plus frappante, si l'on compare, à cet égard, l'hébreu avec le chaldéen, le syriaque, l'arabe, et sur-tout avec l'éthiopien, qui, pour former ces mêmes flexions, emploie, non les pronoms personnels inséparables, mais les pronoms affixes. Il étoit assez naturel d'essayer de ramener au même principe les flexions des autres personnes du préterit; mais, à l'exception de la première personne du pluriel, il a fallu faire violence à la langue pour retrouver dans les autres personnes cette analogie: car il faut avouer qu'il étoit difficile de ramener la flexion de la première personne פַּעַלְתִּי au pronom אני ou אנכי , ou bien à l'affixe, ou ני , sur-tout si l'on avoit égard à la flexion qui forme cette même personne en syriaque, en arabe et en éthiopien, et il n'étoit guère plus aisé de ramener les flexions de la troisième personne du pluriel פַּעַלְוּ aux pronoms הם , המה , הן , et הנה , ni de dire pourquoi, ces pronoms étant différens pour chaque genre, la flexion de la troisième personne du pluriel étoit restée commune aux deux genres. Toutefois, comme l'esprit de système tranche les nœuds quand il ne peut pas les dénouer, on a justifié, à force de suppositions arbitraires, l'application générale du principe une fois adopté. M. Lee s'est déclaré sans hésitation pour ce système; et si l'on veut se convaincre combien il faut surmonter de difficultés pour arriver aux résultats désirés, il n'y a qu'à lire ce qu'il dit, pages 72 et 198, pour établir que les terminaisons ים et ות des noms pluriels masculins et féminins, et la terminaison commune ו des troisièmes personnes du préterit des verbes au pluriel, ne sont autre chose que des transformations du mot דיה ou דוה , qui d'ailleurs n'a jamais signifié rien qui suggère l'idée de pluralité ou d'abondance, quoi que puisse dire M. Lee pour le plier aux exigences de son système. Il me semble qu'en adoptant ce système, il eût mieux valu le fonder d'une manière générale sur l'analogie, et se borner à affirmer que ce qui est vrai des secondes personnes, l'est nécessairement aussi des premières et des troisièmes, quoiqu'on ne soit pas en état d'en donner la preuve.

On ne s'est pas contenté de ramener à la même analogie toutes les flexions du préterit; on a encore étendu le même système à l'aoriste: on a supposé que, dans ce temps, les crémens préfixes et les flexions finales n'étoient aussi que des pronoms, et les secondes personnes se sont, jusqu'à un certain point, prêtées à ce système. Mais que faire

du ם préfixe des troisièmes personnes masculines, et du ן préfixe des mêmes personnes au féminin ! Ce ן sur-tout a causé beaucoup d'embarras ; M. Lee même a avoué d'abord qu'on ne savoit quelle étymologie lui assigner : toutefois il n'a pu résister au desir de ramener aussi cette formation au même système. Suivant lui, le ם préfixe du masculin vient du pronom הוּא, pronom féminin il est vrai, mais qui dans l'origine a dû être masculin : cet ם remplace ici le ה, qui auroit dû proprement être employé comme préfixe masculin ; or, dans bien des cas, le ן remplace le ה, et voilà pourquoi on a choisi le ן pour préfixe féminin de la troisième personne de l'aoriste. Ou bien הוּא étant le pronom masculin, il a pu avoir pour féminin הוּאָה, qui a pu se changer en הוּאָה־, puis celui-ci en הוּאָה־ׁ dans l'état construit, et notre préfixe ן n'est qu'un fragment de הוּאָה־ׁ. Je ne puis concevoir, je l'avoue, que de pareilles hypothèses soient convenablement placées dans une grammaire. Mais c'est trop m'appesantir sur ce sujet : je vais passer à l'ouvrage de M. Ewald. Cependant je consignerai encore ici une observation sur laquelle j'aurai peut-être occasion de revenir plus tard ; c'est que M. Lee rejette absolument le ם *conversif* admis par tous les anciens grammairiens, comme donnant au prétérit le sens du futur, et à l'aoriste ou futur le sens du prétérit ; il l'appelle *illatif* (p. 53 et 201), et le compare aux particules arabes و et ف, dans les cas où elles exigent après elles le mode subjonctif.

J'ai déjà dit que la première partie de la grammaire de M. Ewald est intitulée *Doctrine des formes (Formenlehre)*, c'est-à-dire, *Étymologie*. Elle commence par quelques considérations générales sur les racines de la langue hébraïque, considérations qui doivent servir de base à la connoissance des noms et des verbes, mais qui semblent étrangères aux interjections et aux pronoms. Par cette raison, et par suite de l'importance dont est la connoissance des pronoms pour bien comprendre les flexions des noms et des verbes, notre auteur, avant d'entrer en matière, traite de ces deux parties du discours. Il passe ensuite au sujet de la première partie et la divise en deux sections. La première a pour titre général, *Formations que subissent les racines composées de trois radicales* ; elle se subdivise en trois chapitres : le premier a pour objet *la formation des mots*, le second, *la formation des personnes, du genre et du nombre*, et le troisième, *les formes employées à exprimer l'intime liaison entre deux mots*. La seconde section est consacrée à la formation des mots qui appartiennent à des racines *foibles* ; c'est-à-dire, sujettes à quelques irrégularités systématiques. Dans un *appendix* à cette première partie, M. Ewald

traite, 1.° des *noms de nombre* ; 2.° des *particules* ; 3.° des *mots composés*, des *noms propres*, et des *racines composées de plus de trois radicales*. On voit, par cette courte analyse, que M. Ewald fait en général marcher de front dans cette partie de sa grammaire les noms et les verbes, mais il n'en résulte aucune confusion.

Les observations critiques que j'ai hasardées sur plusieurs des idées fondamentales adoptées par M. Lee, s'appliquent aussi à la partie étymologique de la grammaire de M. Ewald ; et d'ailleurs ces idées systématiques ne sont pas exclusivement propres à ces deux savans. M. Ewald, comme M. Lee et d'autres grammairiens, est parti dans tout ce qui concerne la formation et les flexions des mots hébreux ; de ces principes, que les racines hébraïques sont essentiellement et uniquement composées de trois consonnes qui, ne formant pour ainsi dire que la matière première ou la carcasse des mots, n'existent qu'en abstraction, et sont invariablement associées à une signification quelconque ; que, dans leur plus simple expression, elles ne forment que des monosyllabes, à l'aide d'une seule voyelle qui peut être placée après la première ou la seconde radicale, comme מֵלַךְ *malc* ou מֵלֵךְ *mlac* ; que de là se forment ensuite, par diverses additions, soit de nouvelles voyelles dans l'intérieur de la racine, soit de quelques consonnes avant ou après les radicales, soit encore par le redoublement d'une ou deux des radicales, des catégories de mots à chacune desquelles est associée une modification de la signification primitive ; enfin que les mots de toutes ces catégories, soit verbes, soit noms, au moyen de nouvelles additions, prennent, en outre de l'idée principale déjà modifiée par la catégorie à laquelle ils appartiennent, les idées accessoires de nombres, de genres, de temps, de modes, de personnes, &c. Toute cette doctrine est exposée par M. Ewald dans un enchaînement parfait ; et il s'est attaché à bien déterminer les idées accessoires originairement liées à chaque modification de la racine, et à ramener aux principes généraux de cette association les cas particuliers qui semblent s'en éloigner, ou qui s'en éloignent réellement. Peut-être a-t-il poussé quelquefois trop loin ses efforts pour conserver par-tout une parfaite analogie, et, par exemple, peut-être n'auroit-il pas dû refuser à la forme מַעַל des verbes le sens privatif dont la forme arabe افعل offre beaucoup d'exemples irrécusables ! Entre les principes sur lesquels est fondé ce système, je regarde absolument, ainsi que je l'ai déjà insinué, comme une pure pétition de principe, la nature monosyllabique attribuée aux premiers produits de la racine trilitère. D'ailleurs il y auroit de fortes raisons à faire valoir en faveur d'une théo-

rie toute différente, qui ne regarderoit toutes les racines trilitères que comme des racines secondaires, formées chacune de l'union de deux racines trilitères et monosyllabiques; mais mon dessein n'est point d'opposer ici hypothèse à hypothèse; et, je le répète, de pareilles discussions me paroissent déplacées dans des livres élémentaires.

M. Ewald est pareillement d'accord avec M. Lee sur un autre principe, qui n'est encore à mes yeux qu'une hypothèse gratuite; je veux dire celui-ci: que toutes les additions faites aux noms ou aux verbes, pour exprimer les modifications grammaticales, ne sont que des pronoms personnels contractés en diverses manières, et dont on peut retrouver la forme primitive à force de permutations et de transformations. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit là dessus; j'ajouterai seulement que, par les procédés suivis par les partisans de ce système, si, à la troisième personne de l'aoriste des verbes hébreux, on eût dit au masculin ou au féminin הפקר ou אפקר au lieu de יפקר et הפקר , ou bien au féminin יפקר au lieu de הפקר , ils en auroient tout aussi aisément rendu raison. Je ne doute pas qu'ils ne nous apprissent tout de même pourquoi en syriaque c'est un ן au lieu d'un י qui sert à former les troisièmes personnes masculines du même temps. Qui croiroit que le même pronom הם a formé les terminaisons du pluriel ים et ת dans les noms, י et ן dans les verbes! M. Ewald a senti tout ce que ce système, poussé trop loin, avoit d'incertain; car il observe quelque part (p. 267, note 3), que si l'on admettoit, pour rendre raison de la formation de la première personne du prétérit פעלתי , une certaine supposition de M. Gesenius, cela ne feroit qu'augmenter l'incertitude du tout (*es erhöht nur die Ungewisheit des Ganzen*); et ailleurs (p. 271, note 6) il regarde comme peu important de discuter les explications différentes qui ont été données de la formation des personnes de l'aoriste.

M. Ewald pousse peut-être encore plus loin que M. Lee la complaisance, pour justifier toutes les anomalies que présente le texte massorétique de la Bible; il n'est absolument aucune déviation des règles communes dont il ne puisse rendre raison, et qui ne lui serve à faire l'histoire de la grammaire hébraïque, et de toutes les variations que la langue a éprouvées, comme si les rabbins de tous les siècles nous eussent laissé là-dessus des mémoires authentiques! Il n'y a pas jusqu'à l'א final de אבות pour אבו (Jos. ch. 28, v. 12) et הלכו , pour הלכו (Jos. ch. 10, v. 24), fautes d'orthographe échappées à un copiste accoutumé aux formes de la langue arabe, et qu'une vaine superstition a consacrées deux fois seulement dans toute la Bible, dont il ne tienne compte; et

il ne manque pas de réfuter les grammairiens qui n'ont vu là qu'une erreur de copiste (p. 265, note 1). Je conviendrai volontiers que M. Ewald a fait preuve en tout cela de beaucoup de sagacité et d'adresse, mais je ne pense pas qu'il se soit conformé aux règles de la critique. Il y a plus de solidité, jointe à une grande finesse, dans les nombreux détails où il est entré sur la classification des noms en masculins et féminins.

Une chose toute particulière, je crois, à M. Ewald, mais dont il réserve les développemens pour la syntaxe, c'est qu'il envisage comme deux modes, l'un *indicatif*, l'autre *conjonctif* (pag. 219), ce qu'on appelle communément *prétérit* et *futur*, et que l'on considère comme des formes temporellés. Il croit aussi avoir découvert un mode *optatif*, dont la formation est restée fort incomplète (p. 281). Le ו conversif du second mode (c'est-à-dire du futur) n'est, suivant lui, ainsi que suivant d'autres grammairiens, et notamment M. Gesenius, qu'une contraction de ויהי et *fuit* (p. 289); mais comme il remet à traiter cette matière dans la syntaxe, je me borne à en faire mention ici.

Pour ne pas trop alonger cet article, et ne pas m'engager dans des détails qui n'auroient point de bornes, je passerai sous silence tout ce qui concerne les verbes irréguliers, les racines composées de plus de trois lettres, les particules, &c., et je me contenterai de quelques courtes observations.

M. Ewald suppose que beaucoup de racines qui commencent par un ו , avoient originairement un ו pour première radicale; si cela étoit, il seroit bien surprenant qu'il ne fût resté dans la langue qu'un seul mot commençant par cette lettre. Pourquoi ne pas admettre plutôt, avec le commun des grammairiens, que c'est le ו radical qui, dans certaines formes, se change par euphonie en ו ! Il range encore parmi les racines dont la première radicale a dû être primitivement un ו , un assez grand nombre de celles qui ont pour leur première lettre un א , comme אמר , אכל , אבר , &c. : cette supposition, fondée uniquement sur la manière dont ces verbes forment leur second temps, me paroît réfutée par l'uniformité de l'orthographe de ces racines dans les langues chaldaïque, syriaque, &c.

Beaucoup de particules ne sont évidemment que des noms qui ont parfois souffert des contractions ou la perte de quelques-unes de leurs radicales. De ce fait incontestable faut-il nécessairement conclure, par un amour excessif de l'analogie, que cette loi s'étend à toutes les particules, même aux particules inséparables qui n'ont qu'une seule lettre!

N'est-il pas bien hasardé d'affirmer, comme le fait M. Ewald, que la préposition préfixe ב vient de בין ? Pourquoi ne viendrait-elle pas aussi bien de ביה ? En admettant même la proposition générale dont il s'agit, comme plausible ou vraisemblable, ne vaudrait-il pas mieux ne pas avancer ainsi des suppositions qui n'ont d'ailleurs, ce me semble, aucune application vraiment utile ?

J'en dis autant de beaucoup de conjectures que M. Ewald a énoncées sur l'origine des racines composées de plus de trois lettres. Si quelques-unes sont vraisemblables, beaucoup d'autres sont évidemment forcées. Qui se persuadera jamais que חֲשׂוּמִים, עֹרֵר vienne de חָשַׁם de l'arabe חَسَم , קָרָדִים de קָרָד , גָּבַע de גָּבַעַל , עֵקֶר et עֵקֶרֶב de עֵקֶר et עֵקֶרֶב , צִפְרִידֵעַ de צִפְרִידֵעַ et צִפְרִידֵעַ , &c. ! Ou je me trompe bien, ou le travail de M. Ewald, déjà si estimable, gagneroit plus qu'il ne perdrait à la suppression de conjectures de cette sorte.

Mais il est temps de passer à la syntaxe, qui sera l'objet d'un troisième et dernier article.

SILVESTRE DE SACY.

ASTRONOMIE SOLAIRE D'HIPPARQUE, soumise à une critique rigoureuse, et ensuite rendue à sa vérité primordiale, par J. B. P. Marcoz; in-8.°, &c. &c.

SECOND ARTICLE.

DANS notre premier article, nous avons mis le lecteur en état de se faire une opinion exacte sur le système de M. Marcoz, et d'apprécier d'avance les divers ouvrages dont il nous promet la publication. Il nous reste à examiner le sujet spécialement traité dans celui-ci. Nous nous sommes engagés à prouver que l'astronomie d'Hipparque n'est pas établie, comme le croit M. Marcoz, avec un double sens perpétuel, et que ce grand astronome n'a point voulu en imposer à la postérité par des réticences ou des altérations volontaires. Nous allons remplir cet engagement, et nous passerons en revue les recherches principales contenues dans chacune des trois divisions de cet ouvrage.

Dans la première, intitulée *Discussions préliminaires*, l'auteur prétend prouver qu'Hipparque a eu tous les moyens d'être fort savant; qu'il avoit

un système mystérieux et *occultateur*, qu'on découvre au moyen de certaines *clefs*, dont M. Marcoz expose le secret. Dans la seconde, il soumet l'astronomie solaire d'Hipparque à l'épreuve de ces *clefs*; il la *démolit* entièrement; enfin, dans la troisième, il la *reconstruit* de toutes pièces.

DISCUSSIONS *préliminaires*. Après un précis, que l'auteur appelle *synoptique*, de l'histoire de l'astronomie ancienne, vient un chapitre sur les rapports d'Hipparque avec les astronomes de son temps et ceux d'Égypte. « On sait, dit M. Marcoz, qu'Hipparque avoit des liaisons intimes avec » les astronomes chaldéens (pag. 12). » Voilà précisément ce qu'on ignore. Qu'Hipparque ait eu connoissance de quelques observations chaldéennes, cela est certain; mais personne n'a entendu parler de ses *liaisons intimes avec les astronomes chaldéens*. « lamblique, dans Proclus, » ajoute M. Marcoz, parle de l'usage qu'Hipparque a fait de la période » de 270,000 ans des Assyriens (pag. 13). » Il résulte du passage allégué, qu'Hipparque avoit parlé de cette période (1), mais non qu'il *s'en étoit servi*. Quel usage d'ailleurs en auroit-il pu faire? Les rapports d'Hipparque avec les prêtres égyptiens ne sont pas moins inconnus, quoi qu'en dise M. Marcoz. Delambre paroît avoir bien prouvé que cet astronome n'a point observé à Alexandrie; et M. Marcoz ne fait guère que reproduire ses argumens. On n'a pas de preuve qu'il ait été dans cette ville: mais cela est bien vraisemblable; c'est tout ce qu'il est possible de dire. De là, à s'être mis en rapport intime avec les prêtres d'Égypte, à s'être pénétré de leur système *occultateur*, il y a bien loin; et l'on ne voit guère le moyen de remplir l'intervalle.

Vient ensuite une discussion assez longue sur un point qui tient de près à l'histoire de l'astronomie. Il s'agit de savoir si Hipparque est le premier auteur des *Tables astronomiques*, ou si les Chaldéens, les Égyptiens et les Grecs eux-mêmes n'en avoient pas, et de fort bonnes, avant lui. Nos lecteurs se souviennent peut-être de la discussion qui a eu lieu, dans ce journal même (2), au sujet des *Tables chaldéennes*, entre Delambre et M. Ideler, qui ne paroissent être d'avis différens que parce que Delambre s'étoit fié à une traduction inexacte de l'abbé Halma. Tous deux s'accordent à nier l'existence de ces Tables. M. Marcoz, qui croit à une astronomie très-perfectionnée avant Hipparque, veut prouver qu'elles ont existé; et un savant mathématicien trouve que *ses argumens sont sans réplique*. Nous allons les passer en revue.

On ne connoît pas de témoignage direct en faveur de ces anciennes

(1) Procl. in *Tim.* p. 31, 24.— (2) Janvier, année 1822.

tables ; on ne peut citer qu'un passage du discours de l'empereur Julien au soleil ; il y est dit que les Égyptiens et les Chaldéens étoient inventeurs des *canons* ; qu'Hipparque et Ptolémée avoient perfectionnés (1). M. Marcoz veut que ces *canons* soient des *tables astronomiques*. Les astronomes grecs emploient, il est vrai, le mot *κωνόνες*, comme *πίνακες*, pour dire *des tables* ; mais, dans l'usage ordinaire de la langue, ce mot a un sens bien plus étendu ; et il n'est pas prouvé que Julien parle ici en astronome. D'après l'ensemble du passage, on voit qu'il entend les calendriers ou parapegmes, dans lesquels on marquoit le mouvement journalier et mensuel du soleil : ce passage peut revenir à celui où Théon dit que les Grecs avoient emprunté leurs parapegmes des Égyptiens et des Chaldéens (2). Mais quand il serait certain que ces *canons* sont des *tables astronomiques*, quand on accorderoit tout crédit à l'assertion d'un rhéteur d'une époque aussi récente, parlant de ce qu'il n'entendoit peut-être pas, encore faudroit-il savoir ce qu'étoient ces *tables*. Que les Chaldéens, par exemple, aient eu une espèce de tables de mouvemens planétaires pour leurs prédictions astrologiques, cela se peut, quoique rien ne le prouve. Mais quel étoit leur degré d'exactitude ! voilà l'important à établir ; toute la question est là. Les astronomes du tribunal des mathématiques, à la Chine, avoient aussi probablement des *tables*, pour prédire officiellement les éclipses. Mais quelles *tables* ! puisque la prédiction manquoit le plus souvent, et qu'on étoit obligé de l'arranger après coup, ou de dire que le ciel avoit changé : et de fait, qu'attendre de gens qui, dans le XVII.^e siècle, ne savoient pas trouver la déclinaison du soleil ou en déduire la longueur de l'ombre (3) ! Ainsi le passage de Julien, pris dans toute l'extension que lui donne M. Marcoz, ne prouve rien encore, à moins qu'on ne découvre quelque fait qui démontre l'exactitude de ces prétendues tables chaldéennes. Donnoient-elles le moyen de prédire, *avec précision*, les retours des planètes, leurs marches, leurs rencontres, leurs éclipses, le temps et l'aspect de ces phénomènes pour différens pays ! Voilà ce qui constitue de vraies *tables astronomiques*, comme en savoit déjà faire Hipparque. M. Marcoz croit que celles des Chaldéens, des Égyptiens, étoient au moins aussi exactes.

Pour les Égyptiens, il se fonde sur le passage où Diodore de Sicile (4) dit que les prêtres de Thèbes *prédisent* (προρρησις ποιούνται) les éclipses

(1) *Orat. IV in Solem.* p. 156 B, ed. Spanh. — (2) *In Arat. Diosem.* v. 20. — (3) Delambre, *Hist. de l'astron. anc.* I, 36. — (4) I, 52.

de soleil et de lune à point nommé. Bailly a déjà cité ce passage et s'en est servi. Mais ni l'un ni l'autre n'ont remarqué que Diodore parle de ce que les prêtres prétendoient savoir de son temps, c'est-à-dire, un siècle environ après la publication des principaux écrits d'Hipparque, dont les découvertes et les travaux, accueillis des Alexandrins, ne pouvoient manquer de pénétrer promptement à Thèbes, au moyen des communications journalières entre cette ville et le centre du gouvernement. En supposant donc que les prêtres sussent alors ce qu'ils prétendoient savoir, il faudroit prouver qu'ils n'avoient pas mis à profit la science des Alexandrins; et l'on connoît assez toute l'exagération de leurs prétentions nationales, pour être bien convaincu qu'ils ne devoient pas être disposés à en convenir. Il n'y a donc nulle preuve qu'ils aient possédé, long-temps avant les Grecs, les moyens d'annoncer avec précision les éclipses de soleil, dont la prédiction exacte suppose la connoissance des mouvemens moyens, des inégalités, des parallaxes, &c. Tout montre, au contraire, qu'ils n'ont pu les posséder. Bailly étoit trop bon astronome pour ne pas le sentir: aussi, malgré toutes ses préventions favorables, ne peut-il s'empêcher de convenir que le passage de Diodore *en dit beaucoup plus qu'on n'en peut entendre* (1).

Quant aux Chaldéens, on juge de quelle nature étoient leurs tables par ce que dit Diodore, « qu'ils avoient, sur les éclipses du soleil, » des opinions insoutenables, et qu'ils n'osoient ni les prédire, ni fixer » une époque à leur retour (2). » Voilà qui est clair. L'exemple allégué par M. Marcoz, de Tarrutius de Fermo, qui calcula le thème de la naissance de Rome pour Varron, ne prouve rien en faveur de l'existence des tables chaldéennes, puisque le calcul est d'une époque où les tables d'Hipparque étoient connues en Italie, comme en Grèce, et étoient appliquées aux extravagances de l'astrologie. Lorsque Cicéron (3) dit que Tarrutius étoit *chaldaïcis rationibus instructus*, cela ne signifie pas, comme le croit M. Marcoz, que Tarrutius calculoit avec les *tables astronomiques des Chaldéens*; les mots *chaldaïcæ rationes* désignent ici les principes sur lesquels reposoit l'*astrologie génethliaque*, dans lesquels Tarrutius étoit versé, comme beaucoup de Romains de son temps.

En faveur de l'existence de *tables* exactes chez les Grecs avant Hipparque, M. Marcoz cite d'abord l'éclipse prédite par Thalès. L'exemple est mal choisi; car, d'après Hérodote, ni la grandeur ni le lieu n'avoient été fixés: quant au temps, on avoit seulement indiqué l'*année* où

(1) *Hist. de l'astron. anc.*, pag. 450. — (2) II, 31. — (3) *De Divin.* II, 47.

l'éclipse devoit avoir lieu. Il ne faut pas de *tables* pour une prédiction pareille. M. Marcoz parle aussi de l'éclipse totale de soleil prédite par Anaxagore (pag. 28) : mais Anaxagore n'a jamais prédit d'éclipses ; du moins il n'en est fait mention nulle part. C'est beaucoup abuser des textes que d'essayer de convertir en éclipse totale de soleil, la pierre enflammée ou aérolithe tombée à Argos-Potamos. On n'a donc nul besoin de supposer que ce philosophe avoit pris, dans son voyage d'Égypte, voyage d'ailleurs fort douteux (1), des méthodes pour une prédiction qu'il n'a pas faite. Quant aux prédictions d'une éclipse de soleil attribuées à Hélicon de Cyzique, disciple de Platon (2), et à Eudemus, disciple de Théophraste, on ignore dans quelles limites elles ont été renfermées. M. Marcoz nous dit encore : « Si nous en croyons » Iamblique, Pythagore avoit porté à sa perfection la science des astres ; » il avoit soumis toutes les parties de cette science aux démonstrations » de la géométrie et de l'arithmétique ; il connoissoit tous les mouve- » mens des astres, leurs oscillations, les éclipses, les anomalies, les » excentriques, les épicycles (3), &c. » C'est tout ce qu'on pouvoit dire d'Hipparque, et M. Marcoz l'entend bien ainsi. Il est fâcheux que ce grand savoir, attribué à Pythagore par un compilateur du IV.^e siècle, soit en opposition aussi formelle avec la théorie bien avérée de Pythagore et des pythagoriciens sur la cause des éclipses, qu'ils attribuoient à l'interposition de leur *antichthone*, explication qui, elle seule, suppose l'enfance de l'astronomie.

Selon M. Marcoz, « Eudoxe fit connoître aux Grecs les *mouvements* » des cinq planètes. Sénèque dit formellement qu'Eudoxe les porta le » premier d'Égypte en Grèce (pag. 152). » Il voit là les tables des planètes des Égyptiens, et il pense que le *canon* d'Aratus, dont il regrette fort la perte, contenoit ces *tables* d'Eudoxe, et conséquemment celles des Égyptiens. Tout ce qui nous reste de l'astronomie grecque avant Hipparque, montre combien étoit imparfaite la théorie des planètes, et combien on étoit loin d'avoir des *tables* exactes de leurs mouvements (4). Relativement au *canon* d'Aratus, on est sûr qu'il ne contenoit pas ces *tables d'Eudoxe* (5). Les expressions d'*Achilles Tattius* prouvent que ce *canon* d'Aratus traitoit simplement des rapports harmoniques des pla-

(1) Ed. Schaubach, *Anaxag. Clazom frag.* p. 13. — (2) Plut. *in Dion.* §. 19. — (3) *Vit. Pyth.* v, pag. 20 ed. Kust. — (4) J. K. Schaubach, *Gesch. der griech. Astronom. bis auf Eratosthenes*, s. 395 ff. — (5) Ἐν δὲ τῷ ἐπιγραφομένῳ αὐτοῦ Κανόνι, πῶς περὶ αὐτῶν [τῶν πλανητῶν] ποιούμενος λόγον, ἀρμονία πρὶ καὶ συμφωνία μουσικῇ τὰς κινήσεις αὐτῶν. In Arat. Phæn. §. 15 ; et plus bas...

nètes, selon la doctrine pythagorienne et platonicienne. Les Grecs attachèrent toujours beaucoup d'importance à ces rapports prétendus des sphères avec les tons de la musique, et Ptolémée les a consignés, avec le plus grand soin, dans l'inscription déposée au temple de Canope, à côté des résultats les plus certains de son astronomie. Long-temps avant, Eratosthène avoit traité de cette harmonie des sphères dans son ouvrage perdu, intitulé *Hermès*, ainsi qu'Aratus dans son *Canon*, ouvrage en vers, que l'on a cru une partie de son grand poëme sur l'astronomie (1), mais que M. Boeckh a prouvé, tout récemment, avoir été un ouvrage à part (2). Il n'avoit donc rien de commun avec les *tables des planètes* que les Égyptiens, selon M. Marcoz, avoient transmises à Eudoxe; ce qui, par parenthèse, s'accorderoit peu avec les dispositions mystérieuses et l'esprit *occultateur* qu'il leur prête.

Eudoxe, disciple des Égyptiens, devoit être nécessairement un grand astronome aux yeux de M. Marcoz. Il lui prête, par exemple, avec Bailly (3), la connoissance d'un fait dont les anciens ne se sont jamais doutés, la diminution de l'obliquité de l'écliptique. « C'étoit, dit-il, le » sentiment positif d'Eudoxe. » Voilà qui est bien formel ! Il est fâcheux qu'on allègue seulement le passage cité par Hipparque (4), où Eudoxe dit que les plus grandes déclinaisons du soleil éprouvoient des variations, mais peu considérables. Cette opinion singulière avoit porté Eudoxe à donner une certaine largeur aux tropiques, ainsi que le dit formellement Aristote, dont le texte n'offre nulle ambiguïté (5). Il faut être bien prévenu pour voir dans un fait qui n'atteste que les erreurs de l'observation (6), une preuve qu'Eudoxe connoissoit la variation de l'obliquité, que ni Hipparque ni Ptolémée n'ont connue, et qui ne l'a point été avant les Arabes.

M. Marcoz aperçoit encore une preuve en faveur de l'astronomie sidérale des Égyptiens, dans le calendrier qu'on trouve à la fin de l'ouvrage de Geminus : il accuse Delambre de n'avoir pas parlé de ce calendrier, *parce qu'il contrarieroit ses idées*. Mais ce parapegme, ainsi que le suivant, qui est de Ptolémée, ne contrarieroit en rien Delambre; s'il ne les a pas cités, c'est qu'il n'en avoit pas besoin. De cette observation,

πρὶ δὲ τῆς ἐναρμονίου κινήσεως αὐτῶν εἶπεν, ὡς ἔφην, Ἄρατος ἐν τῷ Κανόνι, καὶ Ἐρατοσθένους ἐν τῷ Ἑρμῆ. §. 16. — (1) W. H. Grauert, dans le *Rheinisches Museum*, 1, 336 ff. — (2) *In indice lection. univ. Berolin. Sem. ast. ann. 1828.* — (3) *Hist. de l'astr. anc.* p. 242. — (4) *In Arat.* 1, 21. — (5) *XII*, 8, p. 1002 C., ed. Duv. (6) Delambre, *Hist de l'astr. anc.* 1, 120. Schaubach. *Gesch. der Astron.* u. s. w. s. 342.

d'ailleurs peu charitable, de M. Marcoz, il résulte seulement qu'il ne se fait pas une juste idée de ces calendriers astronomiques.

M. Marcoz insiste sur un passage où Hipparque dit que les prédictions des éclipses de lune faites dans les ouvrages des astronomes étoient rarement en erreur du sixième du diamètre (1). A ses yeux, ce passage renverse l'assertion qu'Hipparque est l'inventeur des *Tables astronomiques* et des prédictions des éclipses : mais Delambre parle des éclipses de soleil et de lune, et non pas seulement de ces dernières, dont il est uniquement question dans le passage d'Hipparque, et dont en effet la prédiction est bien plus facile ; il n'a jamais prétendu nier qu'on pût les prédire avec une certaine précision avant Hipparque, ce qui eût été contraire, et au témoignage précis de cet astronome lui-même, et au fait de la prédiction de l'éclipse de lune, avec la circonstance de l'heure, par Sulpicius Gallus (2), en l'an 168, c'est-à-dire, six ans avant l'époque de la plus ancienne observation d'Hipparque. Mais une théorie embrassant les éclipses des deux astres, et permettant de dresser des tables propres à annoncer celles de soleil, c'est ce que les Grecs, et très-probablement les autres peuples, n'ont point possédé avant l'astronome de Bithynie ; et c'est en ce sens qu'il mérite d'être appelé le *père de l'astronomie grecque*. Nous ne voyons rien qui puisse infirmer ces résultats.

Tels sont les faits principaux qu'allègue M. Marcoz. Il en est beaucoup d'autres que je passe sous silence, parce qu'ils n'ont aucune valeur par eux-mêmes. On voit que ce que M. Francoeur appelle les *preuves incontestables* (3) de M. Marcoz se réduit à rien, et que la question reste tout juste dans les mêmes termes où l'ont laissée Delambre et M. Ideler.

Je passe d'autres discussions sans intérêt, pour arriver à l'opinion favorite de M. Marcoz. Selon lui, comme on l'a déjà vu, Hipparque possédoit une astronomie *mystérieuse* ; ce mystère tenoit à je ne sais quel système allégorico-symbolique, qu'il prête en général aux Grecs, quoiqu'il n'y en ait de traces que dans les ouvrages de Court de Gébelin, Rabaut-Saint-Étienne, et d'autres écrivains qui ont mieux aimé s'abandonner à leur imagination que de prendre la peine d'acquérir dans l'étude sérieuse des monumens une connoissance exacte de l'antiquité. Instruit

(1) Hip. in *Arat.* 1, 21, p. 112. — (2) Tit. Liv. *XLIV*, 37; Polyb. *XXIV*, 6, 8; Plut. in *Æmil.* 17; Quinctil. *I*, 10, 47. — (3) *Revue encyclopédique*, octobre 1828, p. 59.

à leur école, M. Marcoz voit par-tout du *mystère*. Il soupçonne de *doubles sens* aux choses les plus simples. « On n'a pas remarqué, dit-il, que » le titre de *grande composition* donné par Ptolémée à son ouvrage, de- » voit exprimer une *coordination de choses susceptibles d'un double sens* » (p. 11). » Non, certes, personne n'avoit remarqué cela. Avec une pareille disposition, il n'est rien qui ne puisse paroître suspect: aussi M. Marcoz croit-il qu'Hipparque avoit de *grands secrets* qu'il nous a cachés. Voici sa preuve : dans un passage d'un auteur arabe sur la vie d'Hipparque, rapporté par Casiri, il est question d'un livre de cet astronome *de Siderum secretis*; et un autre passage d'Abulfarage fait mention d'un livre (probablement le même) *de Mysteriis luminarium*. Là-dessus M. Marcoz nous dit : « Cet ouvrage indiquoit une *révélation complète* de » tout ce qu'Hipparque savoit de l'astronomie (p. 99). » Avec un peu d'attention ou un esprit moins prévenu, il n'en auroit pas conçu une si haute idée. Il auroit vu dans la *version latine* qu'il a citée lui-même, que ce livre ne contenoit simplement que les influences célestes sur la destinée des hommes, des peuples et des empires. C'étoit donc un de ces livres d'astrologie qu'on vit éclore dans les premiers siècles de notre ère, sous les faux noms de *Pétosiris*, de *Trismégiste*, et sur-tout d'*Hipparque* et de *Ptolémée*, dont les astrologues exploitoient la grande autorité scientifique, au profit de leur science mensongère. Excepté quelques passages d'obscurs scholiastes d'une époque récente, exhumés d'un manuscrit de Leyde par Scaliger, il est impossible de trouver une seule preuve qu'Hipparque eût donné dans ces absurdes chimères. D'après l'hypothèse de notre auteur, on ne comprendra pas comment cet astronome, si mystérieux dans ses autres ouvrages, auroit été si indiscret dans celui-ci. M. Marcoz nous parle des *erreurs finement ourdies* de cet astronome (p. 11). C'étoit bien la peine d'employer tant de *finesse* pour se démasquer à plaisir! Que dire d'un homme qui, en nous débitant des mensonges dans un livre, auroit le soin de nous en avertir dans un autre!

Du reste, M. Marcoz est assez embarrassé de la réputation d'homme véridique que Ptolémée a faite à Hipparque; il fait de grands efforts pour concilier ce qu'il appelle la *véridicité* d'Hipparque avec ses *erreurs volontaires*, c'est-à-dire, ses *mensonges*. « S'il résulte qu'il a déguisé » la vérité en divers points, et si nous lui arrachons cet aveu, *il sera » encore en cela véridique au fond*; mais il faudra saisir et lier ce *nouveau » Protée*, pour obtenir de lui la correction de ses *erreurs volontaires* » (p. 90, 91). » *Ce Protée véridique* donne une grande preuve de sa *véridicité*, et la voici : « Il a eu la précaution de nous faire voir, par des

» contradictions et des erreurs *adroitement semées*, la nécessité de chercher dans ses ouvrages d'autres données ; enfin une dernière preuve » de son *attachement pour la vérité*, c'est de nous avoir laissé *différentes clefs de ses énigmes*, sans lesquelles toute correction de ses erreurs » seroit impossible (p. 92). » Il semble que la vraie manière de montrer de l'attachement à la vérité auroit été de ne pas commettre *d'erreurs volontaires*.

Quoi qu'il en soit, voyons donc les *clefs* que ce *menteur véridique* nous a conservées. Ces clefs, ce sont le nombre *six* et le nombre *cing*. « Le premier, dit M. Marcoz, a un rapport intime avec l'astronomie. » En effet, 1.° le rayon de la terre au ciel, porté dans le contour du » zodiaque, le divise en six parties ; » proposition aussi incontestable que celle-ci : Le rayon d'un cercle en soutend la sixième partie ; il y a toujours *six* signes du zodiaque sur l'horizon, et *six* au-dessous ; il y a *six* mois d'un solstice à l'autre ; dans les éclipses de lune, cet astre est à *six* signes du soleil : « C'est pour cela, dit M. Marcoz, que les » *Chaldéens ont observé les éclipses de lune* : tant est grande la puissance » du nombre *six* ! Peut-on douter que ce fût le nombre chéri des Chal- » déens, quand on remarque que sur les *monumens chaldéens* (lesquels ?) » ces étoiles ont *six* points. » Autres vertus du nombre *six* : « Le zo- » diaque chaldéen a 36 décans, carré de *six* ; le parallèle de Rhodes a » été fixé par Hipparque et Ptolémée à 36°, carré de *six*. » C'est aussi par égard pour le nombre 6, qu'Hipparque a fixé Bactres par 60° de latitude. « Hipparque a commis une telle erreur, pour nous indiquer » que la Bactriane, où régnoit Zoroastre, étoit le siège des astronomes » qu'il présidoit, et qui mirent en vogue le système *sexagénnaire* et *sexagésimal* (p. 110, 111). »

Le nombre *cing* étoit aussi en faveur chez les Égyptiens que le *sexagénnaire* chez les Chaldéens. En voici la preuve : les épagomènes étoient au nombre de 5 ; l'année avoit 365 jours ; Rhéa avoit enfanté 5 dieux ; Protée comptoit ses troupeaux par 5 ; les Égyptiens payoient le cinquième du revenu de leurs terres ; les étoiles, sur les monumens égyptiens, ont 5 rayons ; le bœuf apis vivoit 25 ans, carré de 5. Les Égyptiens, tout fiers de leur nombre 5, se sont *moqués* du 6 des Chaldéens, en assignant le nombre 60 aux crocodiles, symbole du mal. Vraisemblablement les Chaldéens le leur ont bien rendu, et se sont moqués à leur tour du nombre 5. Quant aux Grecs, par *esprit de conciliation*, ils ont voulu les mettre d'accord, en adoptant à-la-fois les deux nombres, dans la formation des vers *hexamètre* et *pentamètre*. Mais puisque M. Marcoz a trouvé que telles sont les *deux clefs* sans lesquelles la correction des

erreurs d'Hipparque ne peut être exécutée, voyons l'usage qu'il en faut faire.

Hipparque, en *rappor intime* avec les Chaldéens, devoit *affectionner* les nombres en honneur chez eux, 6, 60, 600, 3,600 (p. 102, 103). Ainsi, *règle générale*, il mettra, le plus qu'il pourra, *ces nombres en évidence*; il altérera les nombres réels, pour y substituer des *six* ou des multiples de ce nombre. Cet astronome, fort mal disposé au contraire pour les Égyptiens, aura *l'attention constante d'affecter d'erreur* leurs nombres chéris 5, 50, 55, &c. (p. 111).

Exemples: Hipparque parle de l'erreur possible de *six* heures sur les équinoxes: ceux d'automne, qu'il distingue, sont au nombre de *six*; tous ses équinoxes de printemps s'accordent avec l'année de 355 j. 6 h.; notez encore les *six* degrés dont l'épi de la vierge précédoit l'équinoxe; tout cela *pour mettre le nombre 6 en évidence*. Preuve bien plus claire en faveur de cette clef: Ptolémée (IV, ch. dern.) emploie *six* éclipses de lune, rapportées par Hipparque. L'intervalle entre deux de ces éclipses est, selon Ptolémée, de 177 j. 2 h. équinoxiales, et le mouvement du soleil de $175^{\circ} 44'$: Hipparque supposant cet intervalle de 177 j. 1 h. 40', et le mouvement de $175^{\circ} 1/8$ ($= 8'$), il y a erreur de $1/3$ d'heure et de $3/5$ de degré ($= 36'$). Au lieu de $1/3$ d'heure, trois manuscrits et l'édition de Bâle donnent 6 et $1/3$ (p. 279, éd. H.) Ce nombre *six*, faute de copie évidente, a été rejeté par les traducteurs arabes, G. de Trébisonde, Delambre et Halma, parce qu'en effet il est absurde. C'est précisément pour cela que M. Maroz le conserve: « Ce nombre » *est là*, dit-il, pour nous apprendre qu'il est essentiel dans l'Almageste, et qu'il doit servir ailleurs (p. 106); » et en effet, M. Maroz s'en servira plus bas. De plus, les $3/5$ de degré équivalent à $36'$; c'est le carré de 6: encore une erreur systématique. Autre exemple: « L'intervalle de la 8.^e et de la 9.^e éclipse est de 365 ans, *avec des jours en sus* (c'est dommage, car ce nombre rond iroit mieux); or 365 ans » égyptiens, dont chacun se compose de 365 jours, forment un carré: » il y a donc rapport de puissance entre 6 fois 6 et 365 fois 365; ces » rapports ne peuvent pas être fortuits (p. 107). » Ainsi Hipparque a fait tout exprès qu'une des éclipses chaldéennes soit arrivée dans la 366.^e année depuis Nabonassar, afin de mettre *en évidence* un carré! Un autre intervalle est marqué par Ptolémée de 176 j. $2/5$ ($= 24'$) d'heure, ou de $168^{\circ} 55'$. Hipparque le faisoit de 176 j. 1 h. $1/3$ ($= 20'$) et de $168^{\circ} 33'$. La plus simple soustraction montre que son erreur est de $1/5 1/6$ ($= 22'$) sur les degrés, et de $1/2, 1/3, 1/10$ ($= 56'$) sur les heures. Les manuscrits sont ici corrompus; ils donnent pour les degrés, l'un

6 $\frac{1}{3}$, l'autre 6 $\frac{2}{3}$; un troisième 6 $\frac{1}{10}$; et l'édition de Bâle, 3 $\frac{1}{10}$. Le 6 des uns est aussi absurde que le 3 de celle-ci. Mais il n'en est que plus précieux pour M. Marcoz. Selon lui, il indique une correction à faire à l'astronomie solaire d'Hipparque; M. Marcoz s'en servira pour ramener l'année de 365 j. 6 h., qu'excluoit Théon, à une année de 365 j. 5 h. 48', qui est celle de l'Almageste (p. 108). M. Marcoz parle des erreurs *finement ourdies* par Hipparque; mais en vérité, quelle finesse y auroit-il eu de sa part à glisser, au milieu du calcul arithmétique le plus simple, des erreurs de chiffre aussi grossières que ce nombre 6, dont une petite soustraction suffit pour montrer l'absurdité!

Cette disposition singulière à prendre des erreurs de copiste pour des *fautes volontaires* d'Hipparque, porte M. Marcoz à dénaturer bien d'autres passages. Tandis qu'Hipparque met tout exprès en évidence un nombre 6, qui est absurde, par attachement pour les Chaldéens, un sentiment opposé le porte à déclarer la *petite guerre* (expression de l'auteur, p. 294) aux nombres 5, 50 et 55; il les *inculpe*, il les *attaque* de toutes les manières: c'est là sa seconde clef. Citons une preuve à laquelle M. Marcoz attache une grande importance. Une éclipse est rapportée par Hipparque à l'an 55 de la 2.^e période de Callippe. Tout prouve qu'il y a ici erreur de copiste, et M. Ideler a démontré que c'est 54 qu'il faut lire (1). M. Marcoz conclut de ce nombre 55, qu'Hipparque a voulu *inculper* les nombres 5, 50, 55 (p. 117), et qu'il veut nous faire *chercher des vérités qu'il altère* (p. 120); enfin qu'il a dit une *fausseté réfutée par lui-même* (p. 118). Cette prétendue *fausseté* se réduit à ce qu'un copiste maladroit a écrit un *cing* (ε) pour un *quatre* (δ).

Dans la seconde partie, M. Marcoz va démolissant l'édifice *faux et fantastique* (pag. 129) d'Hipparque. Tous ses chapitres sont autant de coups de marteau qui, selon lui, en font tomber des pans considérables. Hipparque a menti sur tout; ses tables solaires sont *illégitimes*; son année tropique, son année sidérale, sont *illégitimes*; sa précession des équinoxes, son diamètre solaire, sa parallaxe, &c. tout cela est *illégitime*, c'est-à-dire, *controuvé*. Nous ne suivrons pas M. Marcoz dans cette démolition générale. Il nous suffira de citer un ou deux exemples qui rassureront un peu nos lecteurs sur le sort d'un édifice aussi respectable.

L'auteur discute (pag. 128-161) une observation qui, à elle seule,

(1) *Histor. Untersuchungen über die astron. Beobachtungen der Alten*, s. 217. p. 83, trad. d'Halma.

dit-il, prouve l'*illégitimité* des tables-solaires d'Hipparque. Il s'agit d'une observation de la lune faite par cet astronome, l'an 50 de la 3.^e période de Callippe (1). Au lieu de l'an 50 que donnent les manuscrits, Delambre et Halma lisent 52, nombre qui ne vaut rien. M. Ideler (2) lit 51, qui est la vraie leçon. Maintenant, cette observation donne au soleil une position distante d'environ 15' de celle qui résulte des tables de Ptolémée, peu différente de celle qui conviendrait pour l'année précédente. M. Marcoz en conclut qu'Hipparque a mis 50 au lieu de 51, pour nous indiquer que ses tables sont en erreur d'une année. Tout le raisonnement et les longues discussions de M. Marcoz portent sur cette hypothèse, que les observations d'Hipparque doivent être nécessairement d'accord avec les tables de Ptolémée. Mais on a plus d'une preuve qu'il en étoit autrement. Encore ici, le nombre 50 n'est rien qu'une erreur évidente de copiste; et la supposition qu'Hipparque a fait l'*erreur volontaire* d'un an est tout-à-fait gratuite.

Il y a une autre erreur de copiste dans le petit membre de phrase *ὁ δρόμος μὲν ἐν φησιν ἢν σμα*, que M. Marcoz traduit, *le cours est, dit-il, 241*. Il blâme, et avec raison, la traduction d'Halma, qui a voulu du moins donner à ces mots une ombre de sens commun, et qui y a mal réussi; mais il n'y réussit pas mieux lui-même. Ce qui lui plaît de cette petite phrase, c'est qu'il ne sait pas ce qu'elle veut dire. « Je demande, dit-il, si l'on ne peut se dispenser de regarder ce nombre comme une énigme (p. 165). » Non, sans doute, « et si, comme *tel*, il n'a pas été rejeté par Delambre, qui ne vouloit rien voir d'*énigmatique* chez les anciens. » Nous sommes parfaitement de l'avis de Delambre; et nous croirons que ce membre de phrase a été glissé là par quelque copiste inepte, jusqu'à ce que M. Marcoz nous ait dit le mot de l'*énigme*. Il reproche encore à Delambre (p. 46) d'avoir traduit, dans le passage de Ptolémée, *ἀπλῶς* par *à-peu-près*, et *ἀκριβῶς* par *exactement*; il veut que l'un s'entende du *temps vrai*, et l'autre du *temps moyen*. L'erreur est de son côté. Les mots *ἀκριβῆς*, *ἀκριβῶς*, n'ont jamais désigné, dans Ptolémée, autre chose que la *précision* dans les observations ou les mesures, ou bien la position *vraie*; tandis que le *temps moyen*, la position *moyenne*, les mouvemens *moyens*, s'expriment par les mots *μέσος* et *μέσως*, ou *ὀμαλὸς* et *ὀμαλῶς*. M. Marcoz fait une autre querelle à l'historien de l'astronomie, sur une expression relative à l'*astrolabe* (p. 137). Cela prouve simplement qu'il ne se fait pas lui-même une idée nette ni de l'*astrolabe*, ni de la manière dont les anciens s'en servoient.

Après avoir ainsi forcé Hipparque de convenir que les *tables so-*

(1) *Alm.* V, 3. — (2) Ouvrage cité, au même endroit.

laires de l'*Almageste* sont en erreur d'une année, M. Marcoz s'écrie : « Quelle révélation de la part d'Hipparque ! Ce résultat, aussi inattendu que singulier, nous fait découvrir un nouveau jour pour mieux comprendre l'*Almageste* ; je ne développerai pas ici les conséquences nombreuses et importantes qu'il en faut tirer ; elles seront mieux placées dans les écrits particuliers que j'ai à publier. » A notre avis, M. Marcoz se donnera une peine bien inutile. Il attache beaucoup trop d'importance à des erreurs de copiste, comme il y en a mille dans les manuscrits de l'*Almageste*, et dans tous les ouvrages grecs où se trouve une grande quantité de chiffres.

Les équinoxes d'Hipparque sont sensiblement en erreur ; et les astronomes modernes ont renoncé à s'en servir. M. Marcoz, selon sa méthode, veut y voir, non des erreurs d'observations, mais des *erreurs volontaires* ; ils ne sont pas inexacts, ils sont *faux et illégitimes*. Tout lui est suspect : d'abord ceux d'automne sont au nombre de six, cher aux *Chaldéens* ; ensuite leur succession symétrique, 3 ans, 1 an, 2 ans, 1 an, 3 ans ; leur disposition, de manière à couper les quatre points cardinaux, à la distance de six heures les uns des autres, &c. Tout cela inspire la plus grande défiance (pag. 170). Mais, à l'aide de la clef 5, M. Marcoz levera toutes les difficultés.

Hipparque avoue encore lui-même l'*illégitimité* de son année tropique. En effet, il dit que son année est plus courte d'environ ($\mu\acute{\alpha}\lambda\iota\sigma\tau\alpha$ et $\epsilon\gamma\lambda\iota\sigma\tau\alpha$) $1/300$ (1) que celle de 365 j. $1/4$, et que trois cents de ces années seront plus courtes de cinq jours que trois cents années métoniennes, dont la durée est de 365 jours $5/19$. M. Marcoz, accablant ce grand astronome des rigueurs de son arithmétique, lui prouve que $1/300$ de différence ne fait pas exactement cinq jours, mais 4 j. 22 h. 44' 12" 6. Hipparque, pour ne nous pas tromper, auroit dû dire $1/303$. Mais il l'a voulu, il a *infirmé* son année ; et tout cela pour faire pièce au nombre 5, « cher aux Égyptiens, auquel il attache, autant qu'il peut, un caractère d'erreur, comme il *conste* par plusieurs exemples (pag. 180). » Cette critique tombe, si l'on fait attention au mot *environ* qui précède l'énoncé du nombre ; d'où il suit que l'astronome n'a voulu donner qu'une approximation.

Mais voici, de la part d'Hipparque, quelque chose de bien plus audacieux. M. Marcoz le déclare atteint et convaincu d'avoir donné un *solstice d'été tout-à-fait chimérique*. Il s'agit d'un solstice que cet astronome

(1) III, 2, p. 164.

attribue à Aristarque, et qu'il dit avoir été observé à la fin de la 50.^e année de la première période de Callippe: Selon les tables du cycle callippique de M. Ideler (1), la 51.^e année du premier cycle a commencé le 16 juin; comme le solstice arrivoit alors environ 11 jours plus tard, il est de toute impossibilité qu'on ait observé le solstice à la fin de l'an 50: donc, selon M. Marcoz, Hipparque *a fait un mensonge*. Un autre auroit dit: Donc les tables callippiques de M. Ideler ne répondent pas à tous les faits. M. Marcoz paroît ne pas savoir que les tables du cycle métonien et du cycle callippique, dans le dénueement où nous sommes de données positives, ne peuvent s'établir que d'après certaines hypothèses, tant sur la vraie place du mois intercalaire dans le premier, que sur la manière dont Callippe a rattaché sa période à celle de Méton. D'où il résulte qu'au lieu de juger les faits par la méthode, c'est par eux qu'il faut la juger. Si donc les tables de M. Ideler font commencer l'an 51 au 16 juin, tandis qu'Hipparque place une observation de solstice à la fin de l'an 50, il en faut conclure contre la table et non contre le fait. Je suis surpris qu'un critique aussi exact et aussi profond que M. Ideler, n'ait pas fait attention à cette difficulté. Je ne vois pas du moins qu'il s'y soit arrêté, ni dans son mémoire sur le cycle de Méton, ni dans son excellent *Manuel de chronologie*, où il ne se sert, pour éprouver sa table callippique, que des quatre occultations d'étoiles observées par Timocharis (2). Dans ses

(1) A la fin de son mémoire *über den Cyclus des Meton*. La traduction qu'en a donnée Halma doit toujours être lue avec défiance; il fait dire fréquemment à M. Ideler ce qu'il n'a pu dire. En faveur de ceux des chronologistes qui ne peuvent lire le texte original de cet important mémoire, souvent consulté et cité, nous leur indiquerons, entre autres, cinq passages où le sens est entièrement perverti. Pag. 182: « Car, outre que *cette période de 70 ans* pouvoit encore être en usage chez la plupart des peuples de la Grèce, *avant notre ère, époque après laquelle* il est probable que Gémînus écrivoit... » Lisez: « Car, outre qu'on ne peut supposer que cette période fût encore en usage chez plusieurs peuples de la Grèce, 70 ans avant notre ère, époque à laquelle il est probable que Gémînus écrivoit... » Même page: « Je ferai ici une remarque, *qui ne sera rien moins que déplacée*, c'est que Méton... » lisez: « Sur quoi je ferai occasionnellement la remarque que Méton, &c. » Pag. 183: « Festus Avienus dit, *dans son poëme travesti* de celui d'Aratus, » lisez: « F. Avienus dit, dans son imitation d'Aratus. » Pag. 198: « Nous trouvons dans l'Almageste une longue série d'observations astronomiques liées *aux trois premières années de la période callippique*, » lisez: « Aux années des *trois premières périodes callippiques*. » Pag. 199: « Méton paroît n'avoir rien changé dans les principes d'après lesquels il a ordonné son canon; lisez: « Quant aux principes d'après lesquels Méton avoit réglé son canon, Callippe paroît, du reste, n'y avoir rien changé. » — (2) *Handbuch der mathemat. und technischen Chronolog.* s. 347, 350.

Recherches (1), publiées antérieurement, il cite cet exemple pour prouver que l'année callippique commençoit vers le solstice d'été, et quelquefois même après, puisque ce solstice s'étoit trouvé à la fin de l'année 50 : ce qui est contraire à sa table, dressée plus tard.

Une dernière preuve des erreurs *systématiques* d'Hipparque, selon M. Marcoz, c'est qu'il donne une année lunaire assez exacte, et une année solaire qui ne l'est pas. A cela on peut répondre que les deux années ne se déterminent pas par les mêmes élémens; Hipparque a donc pu se tromper sur l'année solaire, sans qu'elle soit pour cela *illégitime et fausse*. Tout dépend des moyens qu'il a eus pour la déterminer.

A la vérité, pour le faire convenir lui-même qu'il n'a pas pu se tromper à ce point sur son année, M. Marcoz veut tirer d'un passage de Ptolémée (1) la preuve qu'il avoit des *observations solaires* remontant à l'époque de Nabonassar. Il se flatte d'avoir serré de près l'*original*, ce qui ne l'a pas empêché de traduire *ὡς ἐπίπαν*, par *comme en tout* (p. 200). Ptolémée dit simplement que, voulant établir l'époque du moyen mouvement du soleil, il s'est servi de *ses propres observations* (*ταῖς ὑφ' ἡμῶν αὐτῶν ἀκριβέστατα τεληρημέναις παρόδωις*); pour former des tables qui pussent donner en tout temps le lieu moyen du soleil, en remontant jusqu'à Nabonassar, terme auquel, en général, s'arrêtoient les anciennes observations conservées jusqu'à lui (*ἀφ' οὗ χρόνου καὶ τὰς παλαιὰς τηρήσεις ἔχομεν, ὡς ἐπίπαν, μέχρι τοῦ δεῦρο διασωζομένης*); et par-là il n'entend rien autre chose que les éclipses de lune citées dans son ouvrage. Il n'est question ici ni d'Hipparque, ni de tables du soleil « *de l'époque de Nabonassar*; » et toutes les conséquences que l'auteur tire de l'existence de ces tables contre la *véridicité* d'Hipparque disparaissent avec le fait lui-même.

M. Marcoz fait encore d'autres *démolitions* du même genre, dans lesquelles nous ne le suivrons pas. Toutefois, avant de passer à la dernière partie, nous devons mentionner un mémoire contre quelques observations de Delambre. M. Marcoz le réimprime, dit-il, parce que les exemplaires en ont disparu *chez le libraire* (p. 259), faisant entendre que la partie intéressée les auroit fait enlever secrètement. Encore une petite attaque contre Delambre, dont la probité littéraire est heureusement hors de pareilles atteintes. Du reste, le sujet est bien mince, et ne mérite guère l'importance qu'y attache notre auteur; car il ne

(1) *Hist. Unters. über die astr. Beob. der Alten*, s. 217. — (2) *Alm.* v, 6, pag. 202.

s'agit que d'un calcul d'intervalles d'années et de jours compris entre certaines observations. M. Marcoz avoit mal calculé; il rectifie son calcul; mais il se trompe encore sur un passage de Ptolémée, où il veut lire 284 années, au lieu de 285, qui est la vraie leçon, comme il seroit facile de le démontrer si nous pouvions insister sur de telles minuties. Il vaut mieux passer à la reconstruction de l'*édifice*, en nous contentant d'un très-petit nombre d'exemples (1). On sait déjà que la prétention de M. Marcoz est de forcer Hipparque à reconstruire son *édifice*, après l'avoir fait travailler lui-même à sa destruction: et d'abord il lui fait rétablir ses équinoxes.

Nous avons vu plus haut que cet astronome a changé la date 50 en 51, exprès pour montrer que ses observations sont en erreur d'une année; et, en outre, pour *inculper le nombre cher aux Egyptiens*. Il semble donc que pour rendre exacts ses équinoxes, il n'y a qu'à leur rendre l'année qu'Hipparque leur a malignement ôtée. Mais les corrections ne sont pas si simples; bien d'autres combinaisons y conduisent: un exemple le montrera.

Le cinquième équinoxe d'automne (notez ce nombre) est de l'an 33 de la troisième période de Callippe. L'édition de Bâle donne ici l'an 34, qui est fautif; et de plus, le jour y est marqué au 33 des épagomènes, ce qui est absurde, puisque les épagomènes n'étaient qu'au nombre de 5. Selon M. Marcoz, « ce chiffre 33 est là pour nous faire faire » attention au nombre 34 qui indique l'année (p. 290). Si nous le re- » tranchons, il faudra, *par compensation*, adopter l'an 34, pour l'époque » de l'équinoxe; car l'équinoxe étant le cinquième des siens, Hipparque » a pu jouer sur cet ordre numérique (ibid.). » Voilà l'équinoxe déplacé d'une année. Ce n'est pas tout: dans le nombre absurde 33, « le chiffre 30 » n'est point illusoire; il signifie les jours d'une lunaison, ou une année, » selon les peuples qui comptoient les années par les révolutions de la » lune. Ainsi, une lunaison, ajoutée au 3 des épagomènes, peut très- » bien désigner une année à ajouter à la date des épagomènes. » Nouvelle preuve en faveur de l'an 34.

C'est encore à l'aide d'une faute de copiste qu'il corrige les trois équinoxes de printemps; il en retranche, non pas une seule année, mais deux. Voici ses raisons: d'abord il y a deux observations du premier équinoxe; donc le nombre d'années à retrancher est deux. La conséquence est singulière. Ensuite, pour le troisième équinoxe, l'édition de Bâle, au lieu de l'an 50, qui est le nombre véritable, donne le nombre 43, qui est absurde: tant mieux; car ce 43, *par son sens rétrograde*, indique aussi une correction dans l'ordre rétrograde. D'un autre côté, le nombre 50

est un des plus *chers aux Égyptiens* : rejetons-le en conséquence. Entre 43 et 50, il y a une semaine d'années; et, dans cette semaine, il n'y a que le nombre 48 qui, par sa formation de 6 fois 8, nous montre le nombre 6, *cher aux Chaldéens*. Tout prouve donc que c'est l'an 48 qu'il faut prendre pour l'époque du troisième équinoxe, et faire aussi rétrograder les autres également de deux années (p. 292, 294)!

Après avoir *corrigé* les autres équinoxes par des procédés analogues, M. Marcoz trouve qu'ils s'accordent à-peu-près avec l'année des modernes. Le temps nous manque pour le suivre dans sa restitution de l'année tropique d'Hipparque, au moyen de la clef *six* et de la précession admise par cet astronome, dans la rectification de l'orbite solaire, dans sa mesure du diamètre du soleil, *revendiqué aux Égyptiens*. Pour toutes ces recherches, ses procédés et ses résultats ne sont pas moins extraordinaires que tout ce que nous avons vu jusqu'ici, et nous pensons que nos lecteurs nous dispenseront des preuves.

Il faut pourtant clore cette analyse par la dernière recherche, celle de la parallaxe solaire. Hipparque et Ptolémée doutent si cette parallaxe est nulle ou si elle est de près de 3'. L'auteur, qui ne paroît pas savoir combien il étoit difficile aux anciens de se faire là-dessus une opinion arrêtée, ne veut pas que ces deux astronomes aient été placés dans une telle alternative. Il y a là quelque mystère, dont il nous donne cette révélation : la parallaxe de 2' 51", adoptée par Ptolémée, d'après Hipparque, est égale à 171" ou à 19 fois 9", qui est à-peu-près celle des modernes (8",7). Aristarque a dit que le soleil est 19 fois plus éloigné de la terre que la lune. M. Marcoz, faisant je ne sais quelle confusion de ces données si diverses, croit que cet ancien géomètre indique que la parallaxe solaire est 19 fois trop forte; et divisant 2' 51" par 19, il tombe sur 9", parallaxe qui ne diffère plus que de 3 ou 4 dixièmes de seconde de celle des modernes; et voilà encore, sur ce point, comme sur tous les autres, *l'astronomie d'Hipparque ramenée à l'exactitude des modernes*.

En terminant l'analyse de cet ouvrage, où l'auteur a tant abusé des chiffres et des textes des anciens astronomes, nous devons nous excuser auprès de nos lecteurs de nous y être si long-temps arrêté. Nous avons cru devoir le faire, d'après l'importance du sujet, les éloges que lui ont donnés d'habiles mathématiciens, et les espérances que l'on devoit fonder sur des recherches poursuivies pendant une si longue suite d'années. Nous aurions voulu pouvoir louer dans ce livre autre chose que la constance des efforts de l'auteur, et la bonne foi qui l'a guidé dans ses travaux. Nous aurions voulu sur-tout y trouver des

motifs pour l'encourager à publier les autres traités du même genre qu'il annonce dans son introduction, et dont nous avons donné l'analyse dans le premier article.

LETRONNE.

EDDALÆREN og dens Oprindelse, eller nøjagtig fremstilling af de gamle Nordboernes digtninger og meninger om Verdens, gudernes, aanderne og menneskenes tilblivelse, natur og skjæbne, &c., c'est-à-dire, *Système de l'Edda et son origine, ou Exposition exacte des fictions et opinions des anciens habitans du nord, sur l'état, la nature et les destinées de la terre, des dieux, des esprits et des hommes; comparé tant avec le grand livre de la nature qu'avec les systèmes mythologiques et les croyances des Grecs, des Perses, des Indiens et d'autres peuples anciens, &c.*; par Finn Magnusen, professeur et adjoint aux archives secrètes et royales; ouvrage couronné par la société royale des sciences du Danemark, 4 vol. in-8.^o Copenhague, 1824-1826, chez Gyldendal.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE.

QUAND on est obligé de chercher la mythologie d'un peuple ancien dans les poésies lyriques et mystiques, et dans d'autres compositions poétiques qui nous restent de son ancienne littérature, il ne faut pas s'étonner de trouver fréquemment de la discordance dans les idées et dans les divers traits, et qu'il soit quelquefois difficile de réunir ces traits et d'en faire un ensemble satisfaisant. Nous remarquons, par exemple, chez les Scaldes de l'Edda, deux manières de constituer et de représenter l'univers : tantôt ils admettent trois grandes divisions, l'Asgaard, le Midgaard et l'Utgaard; tantôt ils parlent de neuf divisions ou parties distinctes. M. Finn Magnusen qui, de même que d'autres savans du nord, trouve dans l'ancienne mythologie scandinave plus d'accord que nous ne pouvons en voir, explique cette différence par une supposition : il présume que, lorsque les Scaldes parlent de l'Asgaard, du Midgaard et de l'Utgaard, ils comprennent sous cette triple division la terre et ce qui l'environne, ou le monde périssable; au lieu qu'en parlant des neuf régions, ils ont en vue l'univers entier.

Peut-être les Scandinaves ont-ils mis un peu de confusion dans ces deux idées que M. Finn Magnusen distingue au moins d'une manière ingénieuse. Examinons un peu la double division.

Trois régions contiennent tous les êtres : l'Asgaard est le ciel, le séjour des dieux; le Midgaard sert de demeure aux hommes; et dans l'Utgaard, ou dans la région ténébreuse, sont relégués les Jœttes ou géans, ennemis des dieux. Au sujet des limites et de la position de ces trois régions, il règne dans l'Edda le même vague qu'à l'égard du reste du système. Tantôt c'est dans le firmament au milieu des constellations, tantôt c'est sur le sommet d'une haute montagne, que l'on se figure cet Asgaard où résident les dieux. Quelquefois on représentoit tout le système, à-peu-près comme l'avoient imaginé quelques peuples anciens, c'est-à-dire qu'on supposoit la terre ronde et entourée d'eau, et ayant au centre une montagne élevée jusqu'aux nues. Dans cette image, dont M. Finn Magnusen a joint un dessin à son troisième volume, le sommet de la montagne seroit l'Asgaard, toutes les terres d'alentour le Midgaard, et la mer, qui passeroit sous la terre, constitueroit l'Utgaard. L'auteur n'a pas de peine à prouver que cette division étoit admise par beaucoup de peuples anciens; que l'olympé, la terre et l'érebe ou tartare des Grecs n'étoient pas autre chose; il fait remarquer sur-tout ce passage de Lucrèce, où les trois régions sont distinguées comme trois corps (v, 93) :

*Maria ac terræ cœlumque fuere,
Horum naturam triplicem, tria corpora, Memmi, &c.*

Il est aisé aussi de trouver des peuples qui ont supposé le séjour de leurs dieux sur des montagnes élevées, telles que le Méru des Hindous, l'el-Bourz des Persans, &c.

On cite dans le nord plusieurs montagnes au haut desquelles on supposoit que résidoient les dieux: une saga islandaise nomme le *Himmelfjeld* en Suède; on connoît encore le *Himmelbjerg* dans la Gothie occidentale, et le *Godaborg* ou château des dieux en Islande. Le mot *Asgaard*, dont la terminaison scandinave signifie propriété, terre, renferme l'idée du séjour des Ases; d'après une saga, recueillie par Snorro, il y avoit autrefois, à l'est du Tanaïs, un pays nommé *Asaland* ou *Asaheim*, et dont la capitale étoit *Asgaard*: là, ajoute la saga, régnoit un prince nommé *Odin*, qui avoit sous lui douze prêtres, lesquels étoient en même temps juges et chefs; tout le peuple étoit obligé de les servir et de leur obéir. M. Finn Magnusen admet cette tradition presque comme une vérité historique, et il parcourt les bords de la Mer Noire pour dé-

couvrir les traces de cet Asgaard, dont le nom fut conservé, à ce qu'il suppose, dans la mythologie des Scandinaves après leur émigration, depuis les bords de la Mer Noire jusqu'à ceux de la Mer Baltique. Strabon et Étienne de Byzance font mention du peuple aspurgien, qui habitoit entre Phanagorie et Gorgippe, qui conquît le royaume du Bosphore, et dont il reste des médailles. M. Finn Magnusen paroît tenté de considérer le chef-lieu de ce peuple, la ville d'Aspurg, comme identique avec l'Asgaard des sagas; il croit même que le mot *As-purg* ne signifie autre chose qu'As-gaard, c'est-à-dire, demeure ou siège des Ases ou dieux; il pense encore que c'est là l'Asprou des poètes persans, montagne qu'ils placent dans une contrée voisine du Caucase occidental, où se couche pour eux le soleil. En cherchant par-tout les traces des Ases, l'auteur s'arrête à tous les noms topographiques des environs de la Mer Noire qui renferment la syllabe *as*, tels qu'Azara dans la Sarmatie, dont parle Ptolémée, les Asæens mentionnés par Pline, la contrée d'Asie située auprès du Tanaïs, &c.; mais ces étymologies ne sauroient donner aucun résultat solide, et une ressemblance de quelques syllabes ou de quelques noms topographiques ne prouve ni l'origine des peuples, ni l'identité des religions.

Il est assez embarrassant de décider dans quel rapport la mythologie scandinave mettoit le Valhalla avec l'Asgaard. On sait que les ames des guerriers étoient reçues dans le Valhalla, d'où Odin envoyoit les Valkires sur des chevaux ailés et sous la forme des météores, pour assister les guerriers dans le combat, et pour recevoir leurs ames lorsqu'ils succomboient sous leurs ennemis. Je releverai ici en passant, et d'après un autre ouvrage de M. Finn Magnusen, une erreur qui a été commise par beaucoup d'auteurs étrangers, et qui dénatureroit un peu l'idée que les Scandinaves se faisoient du Valhalla. Il est dit textuellement dans les sagas, que les guerriers reçus dans ce séjour céleste se réjouissoient sans cesse en buvant de la bière *dans des os*, c'est-à-dire, dans des vases faits en corne, comme on en avoit autrefois dans tout le nord. Quelque traducteur peu versé dans les antiquités septentrionales, a cru qu'il s'agissoit d'ossements humains; et après lui, cent auteurs, pour donner une idée de la férocité du caractère scandinave, ont répété que leurs guerriers, en marchant au combat, entonnoient des dithyrambes dans lesquels ils se réjouissoient d'avance de s'enivrer bientôt, au Valhalla, *en buvant dans le crâne de leurs ennemis*. Les Scandinaves étoient barbares, mais ils n'étoient pas des sauvages.

La mythologie plaçoit le Valhalla, tantôt au milieu, tantôt dans la plus haute région de l'Asgaard: on le supposoit entouré de douze de-

meures des dieux. M. Finn Magnusen ne doute pas que, par ces douze habitations ou compartimens, on n'ait voulu indiquer les douze signes du zodiaque et les douze mois de l'année : dans la partie de l'Edda appelée *Grimnersmaal*, il est dit en effet que le soleil visite chaque mois une de ces demeures divines, qui sont figurées aussi dans les vieux calendriers du nord. M. Finn Magnusen croit avoir prouvé, dans son commentaire sur l'Edda, que les anciens Scandinaves ont eu une idée exacte de l'écliptique (1).

Il y a peu de chose à dire sur leur opinion relativement au Midgaard et à l'Utgaard; il paroît que toute la région de l'air étoit comprise dans la première de ces divisions, comme la mer et le dessous de la terre formoient l'Utgaard. L'arc-en-ciel est le pont par lequel les habitans de l'Asgaard peuvent communiquer avec ceux du Midgaard; le bord rouge de cet arc-en-ciel est une large bande de feu que ne sauroient franchir les Jaettes ou géans de l'Utgaard, qui sans cela escaladeroient le ciel. Cette troisième région, habitée par les Jaettes ennemis de l'Asgaard, est le royaume des ténèbres, du froid, de la mort et d'autres calamités, qui de là se répandent sur la terre habitée; c'est là aussi que règne Loke (*Utgarda-Loki*), prince de l'obscurité et des êtres monstrueux qui peuplent cette région séparée du Mitgaard par l'immense Océan. D'après les idées des anciens Scandinaves, les terres et les montagnes de l'Utgaard tournent tout autour de cet Océan, qui devient inaccessible aux hommes à mesure qu'ils approchent des côtes ténébreuses. Saxo le Grammaire (2) raconte, d'après d'anciens chants islandais, dont nous n'avons plus le texte, le voyage fabuleux de deux Scandinaves qui abordèrent aux rives glacées de l'Utgaard, et qui essayèrent diverses aventures. M. Finn Magnusen cherche chez les anciens Grecs, chez les Perses, chez les Hébreux, chez les Nasaréens, enfin chez les Hindous, des idées semblables à celles de l'Edda sur le royaume ténébreux : il rappelle un passage d'Ælien, qui parle d'une terre servant, pour ainsi dire, de ceinture à l'Océan, peuplée d'animaux monstrueux et de géans d'un caractère guerrier, et ayant en abondance l'or et l'argent; à l'extrémité de cette terre, ajoute Ælien, il y a un endroit appelé *Anostos*, semblable à un gouffre de la mer. Tous ces traits s'accordent en effet avec ceux par lesquels l'Edda et les chants cités par Saxo nous peignent la région de l'Utgaard : là aussi on parle de l'abondance de l'or; il y a même un pont fait de ce métal précieux, et l'on ajoute que l'Utgaard

(1) *Den äldre Edda*, I, 139, 194 et ailleurs. — (2) *Hist. dan.* lib. VIII, pag. 160-164, edit. Stephan.

communique avec le gouffre affreux du Ginungagab, idée à laquelle a peut-être donné lieu le gouffre véritable du Malstroem, situé sur la côte de la Norwége. Les idées des Hindous paroissent offrir à l'auteur la plus grande ressemblance avec celles des Scandinaves; ce que les Brames enseignent sur le royaume ténébreux de l'*Utra-Curu* ou *Utara-Curu*, situé au nord de l'Océan, s'applique, selon lui, parfaitement à l'*Ut-gaard*. Les livres indiens parlent aussi de la forme circulaire de cette région; d'un pont d'or semblable à celui que décrit Saxo le Grammairien; enfin d'un gouffre qui communique avec cette région.

J'arrive maintenant à la seconde division de l'univers, c'est-à-dire, aux neuf régions qui comprennent non-seulement le monde périssable, le système terrestre, mais encore les régions que l'on supposoit situées au-delà de ce système, et qui doivent durer éternellement. La partie de l'Edda qui en parle le plus expressément, est celle que l'on appelle communément *Voluspa*, c'est-à-dire, le *Spaa* ou la prédiction d'une prophétesse ou devineresse appelée *Valaou-Vola*. Les Scandinaves attribuoient à ces femmes inspirées diverses qualités surnaturelles; on les regardoit même comme une espèce de divinités incarnées, qui venoient quelquefois présider aux accouchemens, et régler la destinée des nouveaux nés: celle qui parle dans la *Voluspa*, assure que ce sont les Jaettes qui lui ont transmis leur sagesse. La nouvelle Edda fait aussi mention de la division de l'univers en neuf régions. Le nombre neuf se retrouve fréquemment dans la mythologie scandinave: Heimdall, divinité protectrice et gardienne de la terre, avoit eu neuf mères; on attribuoit à Niord et à Aeger, divinités de l'Océan, neuf filles; les Valkyres et les Dises apparoissoient toujours aux hommes au nombre de neuf; les noces de Freyre et de Gerde durèrent neuf nuits; Hermod employa neuf jours à se rendre au Helheim pour délivrer Baldur. Conformément à cette division, on célébroit la grande fête religieuse d'Upsal chaque neuvième année; les sacrifices se comptoient par neuvaines; les chants sacrés se divisoient de même; enfin on traçoit neuf sillons ou cercles autour du feu sacré, lorsqu'il s'agissoit de connoître l'avenir. La superstition du nombre sacré a laissé des traces en Danemark, en Suède et en Norwége. M. Finn Magnusen ne fait pas difficulté de la faire dériver de l'Asie, où en effet les nombres neuf et sept ont joué, dans les temps anciens et modernes, un rôle important. Plusieurs peuples partageoient l'univers en neuf sphères, à-peu-près comme les Scandinaves. Les Perses et les Indiens le divisoient à la vérité en sept parties; mais M. Finn Magnusen trouve moyen d'accorder cette division avec celle qui est indiquée dans la *Voluspa*, en ajoutant aux sept régions

de la cosmologie des Perses et des Indiens l'empyrée et l'érebe, ou notre terre, ou quelque autre région que ces peuples n'ont pas comptée.

Voici maintenant, d'après la Voluspa et les autres poésies de l'Edda, les noms et la succession des neuf régions de l'univers, ainsi que leur destination, autant du moins que les paroles quelquefois obscures de la *Vala* inspirée, la font deviner.

1.° Au-dessus de tous les autres mondes s'élevait celui des esprits de la lumière (*Liosalfheimr* en islandais, *Lysalferne* en danois). Dans cette région se trouve le *Gimle* (1), ou le séjour des bienheureux, qui y seront reçus après la destruction du monde; c'est là aussi que réside Surtur, père de l'univers, créateur de toutes choses, qui a été dans la suite souvent confondu avec Odin, quoique celui-ci ne fût peut-être dans l'origine qu'un demiurge, un dieu de la terre, et même, comme le présume M. Finn Magnusen, une émanation de la divinité suprême.

2.° *Muspellheim* ou le monde du feu, comme le précédent est le monde de la lumière pure: cette deuxième région est le séjour des esprits de feu, ou, selon l'expression de l'Edda, des fils de Muspellheim. Ces deux mondes impérissables sont situés au-delà de notre système planétaire, et c'est du Muspellheim que sont sortis les corps célestes.

3.° *Godheim*. C'est ici la première région de notre monde, le séjour des Ases ou des dieux de la terre; c'est le ciel étoilé, c'est encore l'éther: nous y retrouvons l'Asgaard dont il a été parlé plus haut, et le Valhalla, demeure d'Odin, des autres dieux, des Valkyres, et des bienheureux, qui y séjourneront jusqu'à la fin du monde périssable.

4.° *Vanaheim* ou *Vindheim*. D'après ce dernier terme, ce seroit la région des vents et des nuages, ou l'atmosphère. Le terme de *vanaheim* est plus difficile à expliquer: *vanr* en islandais signifie défectueux, mutilé; aussi John Olafson, qui a laissé un ouvrage manuscrit sur l'Edda de Snorro, et qui a travaillé sur d'anciens écrits perdus en partie, explique le mot de *Vanaheim* par *mundus creaturarum intelligentium, adhuc perficiendarum*; mais cette explication subtile ne paroît pas conforme à l'esprit de la cosmologie scandinave. Aussi M. Finn Magnusen s'en tient au sens du nom propre *Vaner* dans l'Edda, où il signifie dieux ou esprits de l'atmosphère; comme dans la langue tamoule, selon le P. Paulin, *vanam* signifie air, ciel. L'Edda parle d'un combat des Vanes contre les Ases (2); M. Finn Magnusen y voit une allégorie de la lutte des éléments dans les grandes révolutions de la nature.

(1) En islandais *Gimli*, *Gimlir*: le mot *gimr*, chez les anciens poètes islandais, signifie feu ou flamme. — (2) L'*Ynglinga-saga* fait de ces Vanes un

5.° *Mannheim*, séjour des hommes : c'est notre terre ou le Midgaard de la première division dont il a été question plus haut : l'arc-en-ciel (*Bil-roest*) sert, comme il a été dit, de communication entre cette région terrestre et les régions aériennes.

6.° *Jaetunheim*, séjour des Jaettes ou géans ; c'est l'Utgaard ou le royaume des monstres, dont il a été parlé plus haut, et qui est séparé de la terre par un Océan circulaire. Les Jaettes jouent, dans la mythologie scandinave, le rôle assigné aux Titans dans la mythologie des Grecs : ce sont les antagonistes des divinités ; ce sont des êtres monstrueux et malfaisans, toujours disposés aux combats, méditant toujours le mal.

7.° Région des esprits noirs (*Svartalfaheimur* en islandais, *Mærk-alferne* en danois). Ces esprits, qui se présentent sous la forme de nains, et qui haïssent la lumière, habitent les cavernes et les abîmes de la terre.

8.° *Helheim* (en islandais *Heilmr* ou *Heliarheimer*), l'enfer ou le séjour des divinités de la mort. L'Edda suppose qu'il est placé autour de la base du tronc de l'Ygdrasill ou arbre du monde. C'est là que séjournent ceux qui sont morts sans avoir été initiés par les armes ; ils y resteront jusqu'à la destruction ou jusqu'au renouvellement du monde.

9.° *Niflheim*, autre enfer et autre séjour de la mort, mais qui n'appartient pas comme le précédent à notre monde périssable. Le Niflheim, situé en dehors de notre système, sera le séjour des damnés après la destruction de notre monde. Ce royaume ténébreux est traversé par le fleuve Élivagar, et au milieu s'enfonce l'abîme affreux de Hvergelmer, qui est rempli de serpens.

Ces neuf régions peuvent se réduire à trois, un ciel impérissable, un monde sujet à la destruction, et un enfer éternel comme le ciel, situé à l'autre extrémité de cet univers. M. Finn Magnusen a joint à son texte un dessin, pour mieux faire voir la disposition des diverses parties de la cosmologie scandinave. Passant ensuite, selon sa coutume, à la comparaison de cette cosmogonie avec celle des peuples asiatiques, il retrouve facilement chez quelqu'un de ces peuples ou chez plusieurs à-la-fois, un monde lumineux, un monde igné, un ciel affecté aux habitans de la terre, un enfer, enfin toutes les parties qui constituent l'univers des Scaldes. Cependant, dans aucune mythologie orien-

peuple, et du Vanaheim un pays situé entre le Tanaïs et la Mer Noire : le Vanaheim fut envahi par Odin, qui régnoit sur l'Asaheim ; ces deux pays se firent une guerre acharnée, qui fut terminée par un traité de paix et par un envoi mutuel d'otages.

tales, la cosmogonie ne s'accorde exactement avec les idées et les croyances du nord; en comparant les systèmes dans leur ensemble, on y trouve même des différences assez notables, mais qui disparaissent dans la foule d'analogies de détail signalées par le savant mythographe.

Je crains aussi que l'auteur n'ait été trop préoccupé des théosophies de l'Orient, lorsqu'il établit comme principe de la cosmogonie Scandinave, que Surtur, origine de toutes choses et semblable au *Zéruané akhéréne* des livres zends, a donné naissance par émanation à trois divinités subalternes, Odin, Vile et Vé, qui, étant des démiurges ou des dieux secondaires, ont créé ensuite la terre et les autres parties de l'univers, et qui n'ont pu leur donner la perfection nécessaire, n'étant pas parfaits eux-mêmes comme la divinité suprême du Gimle ou de la région de la lumière pure. M. Finn Magnusen ne cite aucun texte de l'Edda où ce système, qui porte trop l'empreinte du gnosticisme, soit clairement expliqué, à ce qu'il me semble. Il est même rarement fait mention de Surtur dans les chants de l'Edda et dans d'autres écrits des Islandais: le plus souvent c'est Odin que l'on présente comme le dieu suprême, et il est probable qu'une grande partie de la nation ne connoissoit pas de dieux supérieurs à celui de l'Asgaard ou du Valhalla. Suivant une conjecture de M. Finn Magnusen, la connoissance du dieu suprême ou du père tout-puissant étoit un mystère qui, avec d'autres doctrines secrètes, ne se communiquoit qu'aux initiés.

Odin étoit regardé comme le créateur de l'ame et de la vie de l'homme; il paroît qu'on lui attribuoit même le pouvoir de renvoyer à plusieurs reprises les ames sur la terre pour animer des corps humains; en sorte que les savans du nord voient une espèce de métempsychose accréditée chez les Scandinaves depuis un temps immémorial: cependant il m'a semblé que les passages de l'Edda que l'on cite à l'appui de cette assertion, parlent de pareilles transmigrations des ames comme de cas d'exception et comme de miracles opérés par la puissance d'Odin. M. Finn Magnusen entre dans des détails curieux sur les opinions des Scandinaves relativement à l'ame, à l'esprit et à l'intelligence: ce peuple regardoit le souffle ou la vitalité comme un présent d'Odin, la raison comme donnée par Vile, enfin l'ame sensitive comme un don de Vé ou de Loder, troisième divinité de la triade qui résidoit dans l'Asgaard. L'auteur attribue aux Scandinaves des idées métaphysiques très-élevées; et pour prouver que leur morale étoit à la hauteur de leur métaphysique, il cite un grand nombre de passages de l'Edda dans lesquels toutes les vertus recommandées par

d'autres religions sont louées dans un style digne d'un sujet aussi grave.

Les Scandinaves croyoient que les âmes retournoient après la vie sous le pouvoir d'Odin; il paroît qu'ils admettoient une sorte de jugement que les âmes subissoient avant d'être admises dans l'Asgaard, à l'exception des âmes des guerriers morts dans le combat; car, pour celles-là, le Valhalla leur étoit acquis de droit. L'Edda fait mention d'une divinité subalterne appelée *Forsete*, qu'Odin avoit chargée de juger les morts: M. Finn Magnusen voit une analogie entre cette divinité et celle qui est représentée dans les zodiaques de l'Égypte et de l'Inde avec une balance à la main, et qui, dans la mythologie de ces pays, paroît avoir eu les mêmes fonctions que l'Edda attribue à *Forsète*.

Il nous reste à voir ce que les poésies islandaises enseignent sur l'opinion des peuples du nord relativement à l'enfer de leur mythologie. Nous avons vu que les guerriers et tous ceux qui s'étoient dévoués au culte d'Odin, étoient reçus dans le Valhalla. M. Finn Magnusen présume qu'il existoit une secte particulière vouée au culte du dieu Thor, mais que cette secte n'étoit pas considérée comme orthodoxe: Thor étoit le dieu protecteur de la Norwége ainsi que des Finnois. Le séjour des autres morts étoit le Helheim, que l'on se figuroit comme un lieu plus sombre et plus froid que la terre, mais du reste disposé par la nature comme notre séjour sur le globe. On supposoit que les morts y continuoient les occupations habituelles qu'ils avoient eues pendant la vie; ce que prouvent d'ailleurs le grand nombre d'armes, outils, ustensiles, objets de parure, ainsi que l'or et l'argent, qu'on a trouvés enfouis dans les anciens tombeaux des Scandinaves. Le Helheim étoit gouverné par une déesse infernale appelée *Hel*, que l'on représentoit moitié blanche, moitié noire, comme la déesse Hécate chez les Grecs; le peuple prétendoit la voir quelquefois la nuit traverser les airs, assise sur une jument; et comme cette monture s'appelle dans le nord *mare*, l'auteur fait voir dans cette fable l'origine de la superstition du *night-mare* des Anglais et du *cauchemar* des Français. Quant à la divinité de *Hel*, M. Finn Magnusen prouve que son nom s'est conservé dans toutes les langues de race germanique, et qu'il désigne encore l'enfer chrétien chez les peuples qui parlent ces langues. Dans le Jutland, on a long-temps conservé le souvenir de *Hel*; seulement, de la divinité femelle, on avoit fait, sous le même nom, une divinité mâle. L'auteur donne un chapitre curieux sur les idées superstitieuses relatives à l'enfer, qui se conservèrent dans la Scandinavie après l'intro-

duction du christianisme, et se mêlèrent aux croyances théologiques. Dans un autre chapitre, l'auteur compare les croyances des Scandinaves sur l'enfer à celles qui étoient accréditées chez les Grecs, les Perses, les Indiens, les peuples slaves. M. Finn Magnusen étend même sa comparaison sur les Finnois et les Groenlandais, dont il trouve les idées sur le séjour futur des morts et sur l'enfer presque entièrement conformes à l'Edda.

Au Helheim des Scandinaves touchoit un autre empire souterrain, celui de Ran, déesse de la mer, et d'Aeger son époux: ce couple, avec ses neuf filles, s'emparoit des marins que la mer avoit engloutis, et cherchoit même à les perdre entre les écueils et dans les tempêtes pour en faire leur proie. L'auteur entre dans des détails fort intéressans sur toutes les fables qui se rattachent à cet emploi de la mer, et sur les êtres qui peuploient, selon l'Edda et selon les sagas, les vastes abîmes de l'Océan.

Dans un dernier chapitre enfin, le savant auteur rapproche et commente les passages de la Voluspa, où la sibylle scandinave prédit en termes poétiques et sous toute sorte d'allégories la destruction future du monde et son renouvellement. L'analogie qui existe entre ces inspirations poétiques et celles que nous a conservées la littérature d'autres peuples, sur-tout de l'Orient, n'est pas une des moins frappantes de l'ouvrage de M. Finn Magnusen: l'auteur fait observer que les images sous lesquelles la Vala scandinave peint la destruction future du monde, sont à-peu-près les mêmes que celles qui ont été employées par les auteurs juifs pour prédire la destruction de Jérusalem; il cherche à expliquer cette ressemblance, en supposant que les Scandinaves, avant d'émigrer de l'Asie leur patrie, ont eu connoissance des poésies prophétiques des Hébreux, supposition qui seroit assurément admissible, si l'origine asiatique des Scandinaves étoit prouvée.

J'ai été forcé dans cette analyse rapide de passer sous silence un grand nombre d'excursions qui donnent lieu à des rapprochemens ingénieux; quelquefois pourtant elles occasionnent des aberrations singulières, dans lesquelles l'auteur est entraîné sans s'en douter par son désir de retrouver en Asie le type de la cosmogonie du nord, par exemple lorsqu'il rapproche l'*Utgaard* des Scandinaves du nom du peuple *Ouïgour*, deux choses que personne ne songeroit jamais à comparer. Malgré quelque érudition mal appliquée ou prodiguée en pure perte, malgré les conjectures hasardées, et malgré la profusion des notes qui, dans le dernier volume sur-tout, sont aussi étendues que le texte, et n'ont pas même laissé de place pour une table des

matières, le travail de M. Finn Magnusen est plein de recherches instructives, et bien digne de la récompense que lui a décernée la Société royale de Copenhague.

DEPPING.

SUITE des travaux de MM. Audouin et Milne Edwards sur les crustacés.

NOUS avons fait connoître dans ce journal (juillet 1828), les premières recherches anatomiques et physiologiques de MM. Audouin et Milne Edwards, sur la circulation dans les crustacés. Ces recherches ont remporté le prix de physiologie décerné annuellement par l'Académie des sciences. Les auteurs ne se sont pas bornés à ce qui a pour objet une des principales fonctions de la vie dans ce genre d'animaux, et il est à croire qu'ils ne s'arrêteront pas qu'ils n'aient mis à découvert tous leurs organes, très-difficiles à développer. C'est ainsi qu'on fait faire des progrès réels à la physique, quand on s'attache avec persévérance à éclaircir des points obscurs ou compliqués. Ce que ces deux auteurs ont fait sur la circulation, ils le font aujourd'hui sur le système nerveux. Sans doute il y avoit moins de données pour la première partie de leur travail; il falloit se reporter aux temps modernes pour avoir une idée de l'ensemble de cet appareil important: il n'en est pas de même sur le système nerveux; car Willis, Swammerdam, Scarpa, Cuvier, Treviranus, avoient avancé les choses.

Les recherches de MM. Audouin et Edwards ne tendent pas seulement, comme ils le disent, « à compléter nos connoissances générales » sur le système nerveux des crustacés; elles ont pour but essentiel de » montrer qu'il y a chez eux unité de composition de ce système, et que » les modifications anormales et variées qu'il présente dans les animaux » de cette classe peuvent être ramenées à un seul et même type, ce qui » jusqu'à ce jour semble avoir été méconnu. »

Dans la grande division du règne animal qui comprend les crustacés, &c., le système nerveux est formé d'un certain nombre de masses médullaires, ou de ganglions liés ensemble par des cordons de même nature, qui communiquent avec toutes les parties du corps, à l'aide d'une multitude de nerfs. La disposition de ces parties semble établir de très-grandes différences; mais ce n'est qu'en apparence, car le système nerveux d'un crabe et la longue chaîne ganglionnaire de

l'écrevisse, ne sont pas formés de parties dissemblables. Pour le prouver, MM. Audouin et Edwards parcourent tous les degrés intermédiaires, c'est-à-dire, les passages entre ces divers modes d'organisation. Les crustacés qu'ils ont choisis pour exemples et pour objets d'examen, sont les talitres, les cloportes, les phyllosomes, les cymothoés, le homard, la langouste, le carcin, le maia. Ils indiquent les places des ganglions et les nerfs qui en partent. Il en résulte que le système nerveux de ces animaux est le même; cependant il présente ces différences remarquables: 1.° que les deux moitiés latérales de la chaîne ganglionnaire sont d'abord distinctes l'une de l'autre; 2.° qu'elles se réunissent ensuite sur la ligne médiane, de sorte que les ganglions forment des masses impaires, tandis que les cordons interganglionnaires ou de communication restent encore distincts; 3.° enfin que ces cordons eux-mêmes s'accollent l'un à l'autre, puis se confondent pour ne former qu'un faisceau unique. Il y a certaines espèces où ces deux états des cordons interganglionnaires s'observent dans le même individu, suivant qu'on étudie son thorax ou son abdomen.

Cette sorte de centralisation du système nerveux n'a pas lieu seulement dans le sens transversal; mais elle se fait aussi dans la longueur de l'animal.

Les ganglions nerveux sont plus ou moins rapprochés, suivant l'animal et les parties de l'animal, de manière qu'il est souvent très-difficile de les apercevoir, tant ils se confondent les uns dans les autres! Il y a des ganglions si rapprochés, qu'ils sont soudés bout à bout: dans ce cas, les cordons de communication n'existent plus, et l'on ne voit qu'une masse nerveuse et allongée.

En dernière analyse, d'après les auteurs, le système nerveux des crustacés présente par-tout une uniformité de composition; et toutes les différences qu'ils ont rencontrées en parcourant la série de ces animaux, ne sont évidemment que des modifications dépendant du degré plus ou moins grand de rapprochement et de centralisation des noyaux médullaires.

Des planches, au nombre de cinq, représentent, d'après les dissections, le talitre, un cymothoé, un phyllosome, un palémon, la langouste et le maia, et exposent tous les détails du système nerveux de ces animaux.

Les observations de MM. Audouin et Edwards se rapprochent visiblement du système de M. Geoffroy de Saint-Hilaire, ou semblent au moins le fortifier dans un point. Ils se gardent bien cependant d'en tirer des conséquences applicables à d'autres êtres vivans. Ils craignent

que ce qui est probable par les résultats de leurs recherches et dans les crustacés, ne le soit pas autant par les travaux d'autres anatomistes. Il s'en faut en effet que l'unité de composition soit généralement admise : plusieurs savans très-distingués la rejettent ou la contestent. On ne peut qu'approuver la prudence des deux auteurs, encore jeunes, qui attendent la décision de leurs maîtres.

TESSIER.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

M. PICARD, membre de l'Académie française, est mort âgé de cinquante-neuf ans, le 31 décembre 1828. A ses funérailles, qui ont eu lieu le 2 janvier, M. Villemain a prononcé ce discours : « Des confrères, de nombreux amis, suivent ici les restes d'un homme d'un rare talent et d'un excellent homme. Nous l'avions vu avec douleur dans nos séances, déjà frappé d'une langueur funeste, mais toujours bon, affectueux. Il meurt dans un âge peu avancé ; il est arraché à la plus tendre famille. Il laisse inconsolables d'une telle perte, des compagnons de ses premiers succès, des amis de sa jeunesse, des témoins de sa vie entière. Leur affliction suffiroit à son éloge. Esprit original et vrai, Picard renouvela les formes et soutint l'éclat d'un art charmant, porté si loin parmi nous. Son nom sera toujours prononcé dans le pays qui a produit Molière. La mort remet sous nos yeux tous les titres d'une gloire qui étoit au milieu de nous, et qu'elle nous enlève. D'autres que moi vous parleront encore de ses vertus, de ses bonnes actions. C'est à eux de dire combien il fut cordial, sincère, fidèle aux anciens amis, heureux de s'en faire de nouveaux dans les jeunes talens qui s'élevoient. Leur douleur et leur voix doivent plaire à son ame généreuse. »

M. Casimir DELAVIGNE s'est exprimé ensuite en ces termes : « Je ne louerai point le talent de celui dont la France pleure la perte ; que seroit un hommage de plus quand tant d'hommages l'environnent ! Il y a un jour où tout le monde est d'accord sur la gloire littéraire, un jour de justice et de vérité ; ce jour est venu trop tôt pour lui. Tous ont joui de ses ouvrages ; ceux qui l'ont approché doivent parler de ses actions. Plusieurs de ses amis ont marché avec lui dès le commencement de sa carrière : ils ont traversé avec lui les bons et les mauvais jours de la vie ; ils lui ont dû des triomphes, ils ont contribué aux siens. Entre eux c'étoit en quelque sorte un échange de services, de conseils et de succès. Moi, j'ai tout reçu et n'ai rien donné. Je fus du nombre de ces jeunes écrivains qui, dès leurs premiers pas, sont venus réclamer son appui. La foule étoit grande ; car sa bonté n'attiroit pas moins que ses ouvrages. C'est au plus jeune de ses confrères à lui payer la dette de la jeunesse. Oui, nous avons trouvé en lui une protection paternelle ; il nous a soutenus

dans nos jours de découragement, et, dans les dégoûts inséparables d'une carrière qui commence, il nous a éclairés de ses avis; il s'est tourmenté de nos espérances et de nos craintes; à travers les obstacles, il nous a conduits, comme par la main, à de premiers succès qu'il a sentis aussi vivement que nous-mêmes. Intérprète de tous, je l'en remercie sur sa tombe, dans l'amertume de mes regrets et l'effusion de ma reconnaissance. Adieu, homme excellent; peut-être ces paroles te seront douces, car elles sont adressées par une voix que tu as aimée, et elles partent d'un cœur rempli de ta mémoire. »

La Société d'émulation de Cambrai publie le programme des prix qu'elle décernera le 16 août 1829. *Éloquence*: un discours sur cette question: « QUELLES AUROIENT ÉTÉ LES DESTINÉES PROBABLES DE LA FRANCE, » SI LE DUC DE BOURGOGNE, ÉLÈVE DE FÉNÉLON, ÉTOIT MONTÉ SUR » LE TRÔNE ! » (Ce sujet nous paroît d'un genre nouveau). — *Sciences historiques*. « Un précis historique sur les états du Cambrésis, avec un aperçu sur » les anciennes administrations provinciales connues sous le nom d'états ! » (Médaille d'or de 200 fr.). La société décernera en outre des médailles d'argent aux meilleurs mémoires inédits sur des sujets quelconques d'histoire locale ou d'archéologie, relatifs au département du Nord. — *Sciences physiques*. « Un » mémoire sur la géologie de l'arrondissement de Cambrai. » (Médaille d'or de 200 fr.). — *Poésie*. La société n'indique point de sujet spécial; elle décernera la lyre d'argent à la meilleure pièce de vers qui lui sera envoyée; on n'admettra que des ouvrages inédits et qui n'auront pas encore concouru à d'autres académies. — Les discours, mémoires et pièces de poésie devront parvenir, sans frais, avant le 15 juillet 1829, à M. Delcroix, secrétaire perpétuel.

La Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, a publié le n.º 24 de son Bulletin, renfermant un compte rendu de ses séances depuis le 5 mars jusqu'au 3 décembre 1828. Nous y remarquons des mémoires: de M. Boncenne, sur l'origine du jury; de M. l'abbé Taury, sur la lune rousse et sur une espèce d'arc-en-ciel blanc; de M. l'abbé Gibaud, sur la géologie et la minéralogie du département de la Vienne, d'après M. Desvaux; de M. de la Fontenelle, sur des pièces numismatiques qui ont été trouvées dans les ruines de l'église de Saint-Léger de Chauvigny, et qui paroissent être du XII.º et du XIII.º siècle; de M. Babinet, sur la fée Mélusine.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Chrestomathie mandchou, ou Recueil de textes mandchou, destiné aux personnes qui veulent s'occuper de cette langue, par M. J. Klaproth. Paris, impr. royale, librairie de Merlin, 1828, xij et 273 pages. — M. Klaproth vient de publier aussi le troisième volume de ses *Mémoires relatifs à l'Asie*, contenant des recherches historiques, géographiques et philologiques sur des peuples de l'Orient. Ce tome III (Paris, Dondey-Dupré, 1828, viij et 520 pages, avec deux cartes et cinq autres planches) renferme cinq lettres sur la littérature mandchou, la description du lac Baïkel, un vocabulaire latin, persan et coman, provenant de la bibliothèque de Pétrarque, une notice de la Mer Caspienne. . . , la notice d'une mappemonde japonaise, &c.

Nouveaux Mélanges asiatiques, ou Recueil de morceaux de critique et de

mémoires relatifs aux religions, aux sciences, aux coutumes, à l'histoire et à la géographie des nations orientales, par M. Abel-Rémusat. Paris, impr. de Duverger, librairie de Schubart et Heideloff, propriétaires du Journal asiatique, quai Malaquais, n.º 1, et librairie orientale de Dondey-Dupré, 1829, 2 vol. in-8.º, iv, 446 et 428 pages, avec une carte. Les dix-sept articles qui remplissent le tome I.º concernent la géographie et l'histoire de l'Asie : Coup-d'œil sur la Chine et ses habitans; description du royaume de Camboge; description d'un groupe d'îles, peu connu, entre le Japon et les îles Mariannes. . . ; sur quelques peuples du Tibet et de la Bouckharie, article tiré de l'ouvrage de Matouan-lin et traduit du chinois, &c. Le tome II est composé de quarante articles, qui tous sont biographiques, à l'exception du dernier, intitulé, *Sur la philosophie des Hindous*, d'après les mémoires de M. Colebrooke. Entre les personnages auxquels sont consacrés les trente-neuf premiers articles, on remarque l'empereur Khaïsang, Tai-tsou. . . , Yeliu-thsou-thsai. . . , Thseng-tseu, Tseu-sse, Meng-tseu, Ssena-than, Sséma-thsian, Sséma-tching, Sséma-kouang, Ma-touan-lin; . . . les missionnaires Mathieu Ricci, Jean Rodriguez, Michel Boym, Prosper Interceita, J. B. Regis, Cl. Visdelou, F. Noël, J. F. Fouquet, Jos. H. Prémare, Ant. Gaubil, et Paulin de S. Barthélemy. . . ; Ét. Fourmont, Langlès et Lanjuinais. — Parmi les morceaux compris dans ces deux volumes, il en est qui n'avoient pas encore été publiés, ou qui n'étoient connus que par de très-courts fragmens : la traduction de divers extraits de l'ouvrage de Ma-touan-lin sur les peuples de la Tranfonane étoit presque entièrement inédite. D'autres articles ont été insérés en partie dans la Journal des savans, dans le Journal asiatique, dans la Biographie universelle; mais M. Abel-Rémusat les a revus, et ils paroissent ici plus complets. Ils acquièrent d'ailleurs plus d'intérêt par leur rapprochement : ils offriront un cours méthodique d'instruction, en se joignant aux quarante-six articles que renferment deux premiers volumes de *Mélanges asiatiques* du même auteur, imprimés en 1825 et 1826. (Voyez nos cahiers de juillet et septembre 1825, pag. 445, 575, 576; mars 1826, p. 184; décembre 1827, pag. 725-738.)

Chefs-d'œuvre du théâtre indien, traduits de l'original sanscrit en anglais par M. H. Wilson, et de l'anglais en français par M. A. Langlois; accompagnés de notes et d'éclaircissemens, et suivis d'une table alphabétique des noms propres, des termes mythologiques, &c. Paris, Dondey-Dupré, 2 forts vol. in-8.º Pr. 15 fr. en papier satiné, 24 fr. en papier vélin. — On trouve aussi chez M. Dupré la traduction anglaise de M. Wilson : *Select specimens of the theatre of the Hindous*. Calcutta, 1827, 3 vol. in-8.º Pr. 28 fr.

Poésies par M. A. Bignan. Cambrai, impr. de Hurez; et Paris, L. Janet, 1828, in-18, 341 pages, contenant 7 odes, 12 élégies, 3 épîtres, les poèmes intitulés *Judith*, *le Lépreux*, *le dévouement des médecins français*, *l'entrée de Henri IV à Paris*, *l'avènement de Charles X*, *le siège de Lyon*, *Venise*, *les Nuages* et *Napoléon*, en 3 chants. Pr. 5 fr. 50 cent.

Collection des meilleurs ouvrages de la langue française, ou classiques français nouvellement mis en ordre par M. Léon-Thiessé, avec des notices par MM. Auger, Étienne, Jay, Tissot, Daunou, Berville, Picard, &c., et des éloges par Laharpe, Dalember, &c. Paris, impr. de Rignoux, librairie des frères Baudouin, 110 vol. in-8.º, savoir : *Essais de Montaigne*; *Poésies de Malherbe*, *Provinciales* et *pensées de Pascal*, *Chefs-d'œuvre de P. et Th. Corneille*, *Or. fun.*

et Histoire unïverselle de Bossuet, Oraisons funèbres de Fléchier, Maximes de la Rochefoucault, la Bruyère; *Télémaque*, et Dialogues des morts de Fénelon, *Boileau*, *Racine*, *Molière*; Régnard, Crébillon, Révol. rom. de Vertot, Œuvres poétiques de J. B. Rousseau, Œuvres choisies de Gresset, poème de la Religion de Racine fils, *Petit Carême de Massillon*, Gilblas de le Sage, Conjuraton de Venise par Saint-Réal, Œuvres choisies d'*Hamilton* et de Vauvenargues, Considérations sur les mœurs par Duclos; *Henriade*, *Théâtre*, Poésies, Essai sur les mœurs des nations, Siècles de Louis XIV et de Louis XV, Histoire de Charles XII et de Pierre le Grand, et Romans de Voltaire. — *Lettres persanes*, *Grandeur des Romains*, Esprit des loix et œuvres diverses de Montesquieu; — *Nouvelle Héloïse*, *Emile*, Contrat social et Confessions de J. J. Rousseau; Œuvres choisies de Parny, de Lebrun, de Ducis, de Chénier. — Les articles en italiques sont ceux qui, à notre connoissance, ont déjà paru.

Œuvres de (feu) *F. B. Hoffnan*: drames lyriques, *Médée*, *Adrien*, *Euphrosine*, *Stratonice*, &c., articles de critique littéraires; 10 tomes in-8.°, qui paroissent de mois en mois, chez Lefebvre, imprimeur-libraire, rue de Bourbon, n.° 11, faubourg Saint-Germain, où on souscrit sans rien payer d'avance, à raison de 7 fr. par volume.

Rapport fait par M. Jomard à la société de géographie, au nom de la commission spéciale chargée de rendre compte du voyage de M. Auguste Caillé à Tombouctou et dans l'intérieur de l'Afrique. Paris, Éverat, 1828, 15 pages in-8.° « M. Caillé a pénétré jusqu'à Tombouctou; il y est allé en partant de » la Sénégambie, comme le demandoit la société (de géographie). S'il n'a » pas exécuté tout ce qu'elle souhaitoit que l'on pût faire, il a, en revanche, » fait beaucoup d'observations neuves et précieuses qui n'étoient pas exigées, » sur le Fouta-Dhiallon, sur les pays de l'Est, et sur la partie supérieure du » cours du Dhiolibâ: il a navigué sur ce fleuve pendant un mois; il a pris des » renseignemens sur les mines de Bourré, et fait d'autres recherches qui n'étoient » pas demandées. . . La découverte de ces pays, et la description des régions de » Baleya, de Kankan et de Wassoulo, sont une telle acquisition pour la géo- » graphie, que, lors même qu'il n'auroit pas atteint la ville de Tombouctou, » il mériteroit une récompense très-signalée. Il a encore le mérite d'avoir » recueilli un vocabulaire de la langue mandingue et un autre de la langue » kissour, parlée à Tombouctou concurremment avec le maure, et d'avoir » noté ce qui touche aux costumes, aux cérémonies, aux productions et au » commerce des différentes contrées. . . La commission conclut, 1.° à ce que » vous accordiez à M. Auguste Caillé le prix que vous avez offert au premier » voyageur qui parviendroit à Tombouctou en venant de la Sénégambie; 2.° à » ce que communication soit donnée du présent rapport à LL. EE. les mi- » nistres de l'intérieur, de la marine et des affaires étrangères. » Ces conclu- » sions ont été adoptées par la Société de géographie, le 28 novembre dernier. »

De la fraternité consanguine du peuple lyonnais avec la nation vraiment milanaise, dissertation par M. Aimé Guillon de Montléon, un des conservateurs de la bibliothèque Mazarine, correspondant de l'académie de Lyon. Lyon, impr. de J. M. Barret, 1828, 58 pages in-8.°; extraites des archives historiques et statistiques du département du Rhône, tomes VIII et IX. Les ressemblances du langage, de noms géographiques, de pratiques religieuses,

de mœurs et de caractères, sont, aux yeux de l'auteur, des preuves de l'antique consanguinité des Insubres lyonnais et des Insubres milanais.

Histoire du droit municipal en France, sous la domination romaine et sous les rois de France; par M. Raynouard, de l'Institut royal de France, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie française et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, impr. de Firmin Didot, librairie de Sautelet, 1829, 2 vol. in-8.°, xlviii, 351 et 399 pages. Prix, 14 fr. Nous reviendrons sur cet important ouvrage.

Histoire philosophique et politique de Russie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. Jean Esneaux, 4 vol. in-8.° qui doivent paroître en 12 livraisons. On souscrit, sans rien payer d'avance, chez l'éditeur M. J. Corréard jeune, chez MM. Treuttel et Würtz. Prix de chaque livraison, 2 fr. 50 cent., et, pour les non-souscripteurs, 3 fr.

Religion de la Grèce, ou Recherches sur l'origine, les attributs et le culte des principales divinités helléniques, par M. P. N. Rolle, bibliothécaire de la ville de Paris, &c. Châtillon-sur-Seine, impr. de Ch. Cornillac. Paris, librairie de Lecoq, 1828; tome I.°, in-8.°, 589 pages. Ce premier volume traite des dieux mâles de la Grèce: I. Jupiter, origine et propagation de son culte, croyances relatives à ses principaux attributs; II. Culte du premier être, et de ses dénominations comme dieu bienfaisant, comme dieu puissant, comme producteur, ame universelle du monde. Nous nous proposons de revenir sur cet ouvrage: M. Rolle a publié en 1824 des Recherches sur le culte de Bacchus, couronnées en 1819 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 3 vol. in-8.°, et dont il a été rendu compte dans notre cahier d'août 1824, pag. 483-497.

La sixième livraison du *Traité pratique de chimie*, par S. F. Gray, traduit de l'anglais par M. Richard, a paru chez Anselin, et contient, avec les 24 dernières pages (545-588) du tome I, les 64 premières du tome II et les planches numérotées 41 à 48. Prix de chaque livraison, 2 fr. 50 cent. L'un de nos prochains cahiers contiendra une analyse de cet ouvrage.

Histoire naturelle des crustacés, contenant leur description et leurs mœurs, par L. A. Bosc; seconde édition, revue par M. A. G. Desmarest, correspondant de l'Institut. Paris, 1828, 2 vol. in-18, 328 et 306 pages. Pr. 9 fr.

Nosographie organique, par M. F. G. Boisseau, D. M. Paris, Baillière, 1828; tome I.°, in-8.°, 684 pages. Pr. 5 fr. Ce premier volume traite des maladies de l'appareil digestif, depuis la bouche jusqu'au dernier intestin.

De l'enseignement de la philosophie, par M. A. J. H. Valette, docteur ès lettres de l'académie de Paris, professeur de philosophie au collège royal de Saint-Louis, chevalier de la légion d'honneur. Paris, impr. de Duverger, librairie classique de L. Hachette, 1828, iv et 74 pages in-8.°. L'auteur dit que « les idées à priori de Kant, en supposant même qu'elles soient à priori, ne peuvent conduire à rien, et que la philosophie de l'esprit humain sera stationnaire ou rétrograde, tant qu'elle ne procédera pas en s'appuyant sans cesse sur l'induction de Bacon ou la méthode expérimentale. »

Traité des principes généraux du droit et de la législation, par Jos. Rey. Paris, impr. de Selligie, librairie d'Alex. Gobelet, 1828, in-8.°, 399 pages avec un tableau. Après avoir, dans une introduction assez étendue, recherché la méthode à suivre pour reconnoître les véritables principes du droit et de la

législation, l'auteur divise son ouvrage en deux parties, dont la première expose les rapports de la science du droit et des lois avec l'idéologie, la morale et l'économie. La seconde traite des pouvoirs sociaux; des limites et des règles, tant principales que secondaires, que le législateur doit se prescrire; des différentes espèces de lois, de leur promulgation, de leur application, de leur classification.

Commentaire sur l'ordonnance des conflits (1.^{er} juin 1828), par M. A. H. Taillandier, avocat aux conseils du Roi et à la cour de cassation; ouvrage contenant les travaux de la commission, le rapport de M. Cormenin, la législation étrangère sur les conflits. Paris, impr. et fonderie de Doyen, librairie de Brière, 1829, in-8.^o, x et 239 pag., avec un tableau. Pr. 5 fr. L'auteur a rempli la fonction de secrétaire de la commission qui a préparé la dernière ordonnance sur les conflits, et c'est avec l'autorisation de M. le Garde des sceaux qu'il publie ce volume, divisé en trois parties. « Dans la première, dit » M. Taillandier, j'ai retracé les travaux de la commission. M. de Cormenin a » bien voulu me permettre de faire imprimer son excellent rapport. . . Dans la » seconde partie, j'ai commenté l'ordonnance du 1.^{er} juin 1828: je me suis » sur-tout appliqué à exposer, avec le plus d'exactitude qu'il m'a été possible, les » véritables intentions des magistrats, des jurisconsultes et des hommes d'état » qui ont préparé cette ordonnance. Enfin la troisième partie est exclusivement » consacrée à la législation du royaume des Pays-Bas et des provinces rhénanes » de la Prusse, en matière de conflit et d'attribution. » L'ouvrage est composé avec beaucoup de précision et de méthode: il ne peut manquer d'être de la plus grande utilité aux administrateurs et aux jurisconsultes.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. Levrault, à Paris, rue de la Harpe, n.^o 81; et à Strasbourg, rue des Serruriers, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

<i>Collection des lois maritimes antérieures au XVIII.^e siècle, par M. J. M. Pardessus. (Article de M. Daunou.)</i>	Pag. 3.
<i>Grammaires hébraïques, par MM. Lee, Ewald et Sarchi. (Second article de M. Silvestre de Sacy.)</i>	12.
<i>Astronomie solaire d'Hipparque soumise à une critique rigoureuse, par J. B. P. Marcoz. (Second article de M. Letronne.)</i>	30.
<i>Système de l'Edda et son origine, par Finn Magnussen. (Second article de M. Depping.)</i>	47.
<i>Suite des travaux de MM. Audouin et Milne Edwards sur les crustacés. (Article de M. Tessier.)</i>	57.
<i>Nouvelles littéraires</i>	59.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

FÉVRIER 1829.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

—
1829.

JOURNAL DES SAVANS

MARIE 1830

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne, à la maison de librairie LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n.º 85; et à Strasbourg, rue des Juifs, n.º 33. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

LES LIVRES NOUVEAUX, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner LA RÉDACTION de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.º 22.

A PARIS

MARIE 1830

1830



JOURNAL DES SAVANS.

FÉVRIER 1829.

HISTOIRE DES GAULOIS, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'entière soumission de la Gaule à la domination romaine, par M. Amédée Thierry. Paris, impr. de H. Fournier; librairie de Sautet, 1828, 3 vol. in-8.º, lxxj, 408, 414 et 515 pages. Pr. 21 fr.

DOM BOUQUET a rassemblé, dans le tome I.^{er} du Recueil des Historiens de France, les textes classiques, grecs et latins, qui concernent les anciens Gaulois: il y a joint plusieurs inscriptions, et beaucoup d'extraits de livres du moyen âge; en sorte que ce volume renferme, à bien peu d'exceptions près, toutes les sources où peut se puiser l'histoire de cette nation. Si la distinction des différentes races gauloises

ou celtiques n'y est pas immédiatement établie, on y rencontre au moins tous les noms qu'elles ont portés : Gaulois transalpins et cisalpins, transpadans et cispadans, transrhénans, scordisques, cimbres, celto-scythes, celtibères, gallois, gallo-grecs ou galates, &c.; et sous ces dénominations génériques, un plus grand nombre d'appellations particulières dont quelques-unes se répètent sur divers points du globe, comme Boïens, Insubres, Cénomans, Sénonais, Lingons, Tectoboges, Tectosages.

À l'aide de ces anciens textes, on a tenté, à diverses reprises, de remonter aux origines de la nation entière, de la diviser en races, en tribus, et de démêler tous les fils de leurs transmigrations. Ces recherches épineuses ont successivement occupé Jean le Maire, Postel, Taillepied, Boxhorn, Pezron, Dubos, D. Martin, Fréret, Schoepffin, Pelloutier, Balthazar Gibert, Laureau, la Tour d'Auvergne. . . , MM. Picot, Dufau et Berlier (1). De tous ces auteurs, M. Amédée Thierry ne cite guère que D. Martin et Fréret: il n'examine point tant de vieux systèmes; il en établit fort rapidement un nouveau qui sert d'introduction à une histoire positive des Gaulois. Avant de rendre compte de ce système, nous commencerons par donner une idée sommaire de l'ouvrage véritablement historique auquel il est attaché.

L'auteur annonce que son histoire des Gaulois comprendra dix-sept

(1) Trois livres des *Illustrations des Gaules*. . . , par Jehan le Maire de Belges. Gallyot-Dupré, 1531, in-8.^o — *Histoire mémorable des expéditions des Gaulois depuis le déluge*, par Guill. Postel. Paris, 1552, in-16. — *Hist. de l'état et république des druides &c.*, par P. F. Noël Taillepied. Paris, 1585, in-8.^o — M. Zuërii Boxhornii *Originum gallicarum liber*. Amstel. 1654, in-4.^o — *Antiquités de la nation et de la langue des Celtes autrement appelés Gaulois*, par Paul-Yves Pezron. Paris, 1703, in-12. — *Hist. critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, par Dubos. Paris, 1742, 2 vol. in-4.^o — *Eclaircissemens sur les origines celtiques*, par D. Martin. Paris, 1744, in-12. *Hist. des Gaules*, par le même. Paris, 1752, 1754, 2 vol. in-4.^o — *Hist. des Celtes*, par Sim. Pelloutier. La Haye, 1740 et 1750, 2 vol. in-12; Paris, 1770, 1771, 2 vol. in-4.^o — Joan. Dan. Schoepffini *Vindiciæ celticæ*. Argentorati, 1754, in-4.^o — *Mémoires pour servir à l'Hist. des Gaules et de la France*, par Balt. Gibert. Paris, 1744, in-12. — *Hist. de France avant Clovis*, par Laureau. Paris, 1789, in-4.^o ou 2 vol. in-12 (pour servir d'introd. à l'*Hist. de France de Velly*, &c.) — *Origines gauloises*, par la Tour d'Auvergne Corret. Paris, 1801, in-8.^o — *Hist. des Gaulois*, par M. Picot. Genève, 1804, 3 vol. in-8.^o — *Gaulois, Romains et Français*, par M. Dufau. Paris, 1819, in-12 (voyez *Journal des Savans*, mai, 1821, p. 293-296). — *Précis historique de l'ancienne Gaule*, par M. Berlier. Bruxelles, 1822, in-8.^o *Journal des Savans*, décembre 1822, p. 703.

siècles depuis l'an 1600 avant J. C. jusqu'à l'an 79 de l'ère vulgaire ; mais les dix premiers de ces siècles lui fournissent à peine vingt-cinq pages, plus remplies, comme on le prévoit assez, de traditions vagues ou demi-fabuleuses, que de faits proprement dits. Elles retracent toutefois les premières conquêtes ou les plus anciens établissemens des Gaulois en Espagne, au centre de l'Italie, dans les îles britanniques ; le commerce des peuples de l'Orient avec la Gaule ; la fondation de colonies phéniciennes et rhodiennes près des Pyrénées, des Cévennes et des Alpes. En parlant des Ombres ou Ambrons et de leurs incursions dans le pays des Étrusques, l'auteur dit que ce dernier peuple « ne » reconnoissoit pour son nom national que celui de *Rhasena*, en ajoutant « l'article, *ta Rhasenā*, d'où les Grecs probablement ont fait *Tyrsemi* et « *Tyrrheni*. » C'est une opinion de Fréret (1), adoptée par M. Micali (2) ; on y ajoute ici l'hypothèse du pluriel *ta Rhasena*.

Du reste, M. Amédée Thierry n'a pas cru nécessaire de rassembler toutes les traditions relatives aux Gaulois antiques. Il n'a rien extrait de l'opuscule de Lucien intitulé *l'Hercule gaulois* ; personnage nommé *Ogmios* par ses compatriotes, et qui, suivi d'une jeunesse ardente, pénétra, dit-on, en Espagne, y fonda la colonie celtibérienne, revint en Gaule, passa les Alpes et descendit en Italie. Ces expéditions, dont Diodore de Sicile (3) et Appien (4) ont fait mention, remonteroient vers l'an 1581 avant notre ère. Diodore paroît confondre l'Hercule gaulois avec le Grec, moins ancien de deux siècles, et dont le fils Celtaus a passé pour le père des Celtes. Ailleurs (5) ils sont issus de deux fils du cyclope Polyphème, ou bien de Celtine, fille du roi Britannus, ou d'une princesse Galatée, ou d'un prince Galatès. En même temps que les Celtes alloient s'établir en différentes contrées, des étrangers venoient occuper des cantons de la Gaule : une colonie phénicienne, conduite par Macéris, dont on a fait aussi un Hercule (6), abordait en Espagne, et se transportoit ensuite au nord des Pyrénées : de là viendroient les Aquitains, qui, selon Strabon (7), ne ressembloient aucunement aux autres Gaulois. Si nous en croyons quelques auteurs modernes, le langage de ces Aquitains s'est conservé ; bien qu'en s'altérant, chez les Basques. Ces transmigrations des Phéni-

(1) *Recherches sur l'origine et l'anc. hist. des différens peuples de l'Italie.* — (2) *L'Italia avanti il dominio dei Romani*, 2.^a ediz. tom. I, pag. 42, 119, 120. — (3) *IV*, 19 ; *V*, 24. — (4) *De Reb. hisp.* 1-3. — (5) Appian. *de Reb. illyric.* Parihen. Erot. 30. Anim. Marc. *XV*, 9. — (6) Pausan. *Phoc.* c. 17. (7) *Lib. IV.*

ciens ont paru se rapporter à l'an 1500 avant l'ère chrétienne : M. Amédée Thierry les retarde jusqu'à l'année 1200. Il s'en faut assurément que ces récits et quelques autres qu'il est inutile de rappeler (1), méritent une grande confiance ; mais il nous semble qu'une histoire des Gaulois ne peut se composer que de traditions de cette espèce, confrontées et appréciées, et qu'il importe de les réunir toutes, avant d'en préférer quelques-unes, sur-tout avant d'établir un système sur les origines de cette nation et sur le partage de ses races.

Petau (2) ne place que sous l'année 539 la fondation de Marseille, que la plupart des auteurs modernes, et avec eux M. Amédée Thierry, datent de l'an 600. Suivent les expéditions des neveux d'Ambigat, l'entrée de Bellovèse, puis d'Élitovius en Italie; après quoi les annales gauloises, au-delà des Alpes s'interrompent, jusqu'en 390 (ou plutôt 389), époque de la bataille d'Allia, de la prise de Rome, et du siège du capitolé. En racontant ces faits mémorables, le nouvel historien reproduit plusieurs détails qui ont été fort contestés par Pouilly, Beaufort, Charles Lévesque (3) et plusieurs autres. Il n'écarte pas d'une manière formelle ces particularités merveilleuses; seulement on entrevoit qu'il ne pense point que Camille ait repris aux Gaulois tout l'or qu'ils avoient enlevé : il cite à ce propos trois vers de Silius-Italicus (4), et à la fin du chapitre suivant, un texte plus positif de Suétone (5).

Selon Tite-Live (6), Camille, dictateur pour la cinquième fois en 367, défit les Gaulois près de l'Anio dans le pays des Albains; mais Polybe (7) dit que les Gaulois s'avancèrent jusqu'aux murs d'Albe, que les Romains n'osèrent pas les attaquer, et qu'on étoit alors dans la trentième année depuis la prise de Rome, ce qui substituerait la date 359 à 367 et ne laisseroit ici aucun rôle à Camille mort en 365. Le même historien grec omet l'irruption de 361, et par conséquent le combat singulier où Manlius acquit le surnom de Torquatus. Il n'a pas non plus connoissance des hostilités qu'on suppose avoir éclaté entre les

(1) Quelques auteurs modernes ont tenu compte de tout ce qui concerne la Gaule dans les anciens livres, même de ce qu'Apollonius de Rhodes raconte de la descente des Argonautes sur les bords du Rhône, fiction poétique qui ne paroît pas avoir le caractère d'une tradition. — (2) *Tab. chron.* — (3) *Discours sur l'incertitude des quatre premiers siècles de Rome, et nouveaux Essais de critique*, par de Pouilly, dans les *Mémoires de l'Acad. des inscr. Dissertations sur l'incertitude des cinq premiers siècles de Rome*, par Beaufort. La Haye, 1750, 2 vol in-12. *Hist. critique de la répub. rom.*, par Ch. Lévesque, tom. 1.^{er} Paris, 1807, in-8.^o — (4) *Punic.* IV, 147-149. — (5) *Tiber.* 3. — (6) VI, 42. — (7) II, 18-35.

Gaulois et les Romains sous les dictatures de Servilius Ahala et de Sulpicius Præticus, en 360 et 358. Il ne sait rien d'une autre irruption, repoussée, dit-on, en 350, par le consul Popilius; et s'il fait mention de celle de 348, c'est en passant sous silence l'aventure de Valerius Corvus. Il compte ensuite treize années durant lesquelles les Sénonais et leurs alliés demeurèrent tranquilles ou du moins n'attaquèrent pas les armées romaines; et il fait conclure entre les deux peuples, en 375, un traité d'alliance qui ne souffre pendant quatre ans aucune atteinte. Nous n'entendons point reprocher à M. Amédée Thierry d'avoir employé les narrations omises par Polybe; nous demanderons seulement s'il n'eût pas été à propos d'avertir les lecteurs des doutes qu'a inspirés le silence de cet historien, réputé le plus exact et le plus judicieux que nous puissions lire sur cette matière.

Les expéditions des Gaulois en Thrace et en Macédoine, leur passage dans l'Asie mineure, leurs campagnes au service de Pyrrhus, puis de Carthage, sont des faits trop connus pour qu'il y ait lieu de nous y arrêter. L'auteur affirme qu'Annibal descendit en Italie par le mont Genève, et l'on croiroit, en le lisant, que c'est un point universellement reconnu (1). Ses récits, principalement puisés dans Tite-Live, continuent avec la même assurance jusqu'aux démêlés entre les Galates et les rois d'Asie en 158 et 157. C'est proprement à ce terme que finit la première partie de l'ouvrage. Cependant par forme d'appendice ou de digression, les quatre dernières pages de cette partie descendent au temps de Mithridate (années 89 à 63), quand la Galatie paroît se réveiller, et tente de s'affranchir de l'humiliante protection des Romains.

La deuxième partie commence à l'an 154 et se termine à l'an 51, espace qui comprend les expéditions des Romains dans la Gaule transalpine, la fondation d'Aix, l'établissement de la province romaine; les victoires de Marius sur les Teutons et les Cimbres, les soulèvements des Allobroges, les guerres intérieures entre les Séquanais, les Arvernes et les Éduens, enfin les sept campagnes de Jules-César. Vers

(1) « Annibal ne marcha pas en ligne droite aux Alpes, dévia un peu au midi » pour gagner le col du mont Genève (Matrona), cotoya la rive gauche du » Drac, passa la Durance, non sans beaucoup de fatigues et de pertes, et re- » monta ce torrent, tantôt sur une rive, tantôt sur l'autre. » Ces lignes se lisent à la page 276 du tome I de la nouvelle Histoire des Gaulois, avec cette note: « Polyb. liv. III; Tite-Liv. l. c. Cons. M. Letronne; Journal des » Savans, janvier 1819. » — M. Thierry ne fait mention d'aucune autre opinion.

le milieu du tome III, s'ouvre la troisième et dernière partie, qui, de l'an 50 avant notre ère, descend à l'an de J. C. 79. Elle retrace les destinées des Gaulois transalpins, depuis Jules-César jusqu'à Vespasien. Là figurent, outre les empereurs, plusieurs généraux romains, tels que Plautius, Suétionius-Paullinus, Agricola, Vindex, Cécina, Fabius-Valens; et d'une autre part, un grand nombre de personnages gaulois, Vercégingtorix, Sacrovir, Caractas, les reines Carismandua et Boudicéa, Maricus, Civilis, la prophétesse Velléda, Sabinus et son épouse Eponine, &c. Les annales de la Gaule sont ainsi conduites jusqu'au moment où elle se résigne à subir le joug de Rome.

On remarqueroit dans ces deux dernières parties, comme dans la première, quelques inexactitudes chronologiques qui ne sont pas d'une très-haute importance. L'auteur y conserve l'habitude d'ériger les traditions en témoignages, les croyances en faits positifs, et de résoudre, non-seulement sans discussion, mais sans la moindre expression de doute, des questions peut-être encore litigieuses. Nous ignorons pourquoi il omet l'expédition d'Appius Claudius chez les Salasses, en 143; elle est rapportée par Dion Cassius (1), et indiquée par Orose (2). On est moins surpris qu'il ait négligé celle du préteur Cosconius en Thrace contre les Scordisques, en 13; elle n'est connue que par une ligne de l'építome de Tite-Live (3). En général, M. Amédée Thierry ne paroît pas s'être prescrit cet examen sévère ou minutieux de tous les détails que recommandoit la critique du siècle dernier, parce qu'elle regardoit la vérité comme la première loi de l'histoire, et supposoit qu'une appréciation rigoureuse de chaque témoignage, de chaque récit, devoit précéder les observations générales et les applications particulières. Mais on doit reconnoître qu'il a fait usage de la plupart des textes classiques qui tenoient ou touchoient à son sujet, et qu'il en a composé un tissu de narrations élégantes, animées, rapides, qui ne sont interrompues ni par des considérations vagues, ni par des discussions savantes. Il suit d'ordinaire avec une telle aisance l'ordre et le cours des temps, qu'on regrette qu'il s'en soit écarté quelquefois sans trop de nécessité, par exemple, à l'égard de Mithridate. Nous devons maintenant rendre compte de la partie systématique de son ouvrage.

Tant qu'il ne s'agit que des faits proprement dits dont se compose l'histoire d'un ancien peuple, on ne peut mieux faire que de les puiser

(1) *Excerpt. Vales.* pag. 617. — (2) *V.*, 4. — (3) *Epit.* LVI. *Marcius Cosconius prætor in Thracia cum Scordiscis prosperè pugnavit.*

à leurs sources, c'est-à-dire, dans les plus anciens livres, et non dans les compilations modernes. Mais lorsqu'on se propose de résoudre des questions générales que ces textes originaux laissent indécises, nous doutons qu'il y ait un grand profit à tenir d'avance pour nulles toutes les recherches auxquelles les savans des trois derniers siècles se sont livrés : c'est s'exposer à ne point envisager de si hautes questions sous tous leurs aspects, et à n'en pas prévoir les difficultés. Il se peut que M. Amédée Thierry ait pris connoissance de tous les travaux que nous avons indiqués au commencement de cet article, et qu'il les ait tous jugés inutiles. Ce qui est certain, c'est qu'à l'exception de quelques détails que D. Martin lui fournit et de certaines conjectures qu'il emprunte à Fréret, il traite les questions de l'origine des races et des établissemens primitifs de la nation gauloise, comme toutes neuves encore et comme n'ayant été ni éclairées ni même entamées par aucun des écrivains qui croyoient les avoir approfondies. Pelloutier lui-même n'est pas cité une seule fois dans le nouvel ouvrage, non plus que Schoepfflin. Pour mettre nos lecteurs à portée d'apprécier cette partie du travail de M. Amédée Thierry, nous aurons d'abord besoin de retracer, mais fort succinctement, les systèmes antérieurs au sien, depuis celui qui étend le nom de Celtes à plusieurs contrées de l'antique Asie, et à presque toutes les populations primitives de l'Europe, jusqu'à ceux qui le resserrent entre l'Océan, le Rhin, les Alpes et les Pyrénées.

Un texte de l'historien Josèphe (1) a donné lieu de supposer que Gomer ou Gomar, petit-fils de Noé, étoit le père des *Gomarai*, dont le nom se seroit transformé en Galatai ou Galates, en *Galls* ou Gaulois, en Gœlts, Keltos ou Celtes. Pezron a sur-tout développé cette doctrine; il y a rattaché des traditions mythologiques relatives à Uranus, à Saturne, à Jupiter, Pluton et Mercure. Il s'est efforcé de conduire ainsi les Gomérites depuis le milieu de l'Asie jusqu'aux extrémités occidentales de la contrée qui a été appelée Gaule. Le Brigant (2), à la fin du siècle dernier, soutenoit encore ce système, quoiqu'en le modifiant à certains égards. Mais d'anciens écrivains, tels que Parthénius, Diodore de Sicile, Appien, Ammien-Marcellin d'après Timagène, avoient indiqué, comme fondateurs de la nation celtique ou gauloise, Hercule, un fils d'Hercule, des fils de Polyphème, des Troyens dispersés, des Doriens, des Phéniciens, des Rhodiens, enfin des Hyperboréens ou des Scythes. On a

(1) *Antiq. jud.* 1, 6. — (2) *Elémens de la langue des Celtes, Gomérites ou Bretons.* Strasbourg, 1779, in-8.°; Brest, 1799, in-8.° *Observations fondamentales sur les langues anciennes et modernes.* Paris, 1787, in-4.°

combiné ces récits ; et au moyen de rapprochemens divers , on a cru pouvoir attribuer aux Gaulois une origine scythique. En faisant dériver les Celtes des Scythes , on les a conduits du nord de l'Asie jusqu'à l'occident de l'Europe. Ils se sont d'abord fixés en Germanie selon Dubuat (1), en Italie selon Durandi (2), dans la Gaule aujourd'hui française selon D. Martin. Plusieurs savans se sont accordés à dire que les Celtes avoient peuplé l'Europe entière : c'est le résultat du grand ouvrage de Pelloutier, ouvrage dont l'essai avoit été provoqué et couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ce résultat a été vivement combattu par Schoepffin, qui resserroit les Celtes dans les limites de la Gaule proprement dite, et refusoit même d'étendre leur nom aux Germains. Duclos (3), au contraire, a soutenu que les Germains descendoient des Scythes, aussi bien que les Gaulois ; et depuis on a souvent divisé les Celtes en deux classes, les Gaulois et les Germains.

Ces controverses embrassent plusieurs questions particulières, dont quelques-unes ont été spécialement débattues ; par exemple, celle de savoir si *Gaulois* et *Celte* sont un même nom ; et en les supposant distincts, lequel est générique et embrasse l'autre. César (4) divise la Gaule en trois parties, pays des Belges, des Aquitains et des Gaulois ; mais il ajoute que les Gaulois, dans leur propre langue, s'appellent Celtes. Strabon donne aux Celtes, aux Celtibères et aux Celto-Scythes toute l'Europe occidentale ; et Appien (5) dit que le nom de Celtes est celui que portoient d'abord ceux qu'on a depuis appelés Gaulois et Galates : Κελτοί, ὅσοι Γαλάται τε ἔχ' Ἰάλλοι νῦν προσαρρέονται.

L'un des plus forts argumens de ceux qui réunissent en une même famille les anciens habitans de la Germanie et de la Gaule, est que le tableau tracé par Tacite (6) convient presque également aux uns et aux autres. Ils s'autorisent aussi de quelques lignes de cet historien, où il est dit qu'outre les Boïens, qui pénétrèrent dans le pays qui tient d'eux le nom de Bohême, il est croyable, *credibile est*, que beaucoup d'autres Gaulois se sont établis en Germanie, et y ont occupé des territoires vagues, non encore divisés en royaume. Loin pourtant que Tacite ait trouvé, comme certains auteurs modernes, une preuve de

(1) *Histoire ancienne des peuples de l'Europe*. Paris, 1772, in-12. — (2) *Saggio della storia degli antichi popoli d'Italia*. — (3) *Mémoires sur l'origine et les révolutions des langues celtique et française*, tom. IX des Œuvres de Duclos. Paris, 1806, in-8. — (4) *De Bello gall.* 1, 1. — (5) *De Reb. hispan.* 1. — (6) *De Morib. Germanor.*

la fraternité des Gaulois et des Germains dans le nom même de ces derniers, il auroit au contraire traduit *Germani* par hommes de guerre, si l'on s'en rapportoit à la version française de M. Panckoucke (1). La vérité est que l'historien latin n'énonce formellement ni l'une ni l'autre de ces étymologies; mais on peut penser qu'il favorise la seconde, lorsqu'il dit que le nom de *German* étoit nouveau et avoit été inventé pour exprimer et inspirer la terreur. Selon César (2), des colonies gauloises s'étoient fixées au-delà du Rhin, près de la forêt Hercinie, dans les plus fertiles contrées germaniques. Il est donc fort probable qu'au moins depuis l'expédition de Sigovèse ou de tout autre chef d'aventuriers gaulois, une grande partie de la population transrhénane a été gauloise; en sorte que la distinction absolue des deux peuples n'auroit existé qu'en un âge plus antique, où, suivant Tacite, le nom de *German* n'étoit pas encore connu. Toutefois il paroît douteux que la même langue ait été parlée sur l'une ou l'autre rive du fleuve; car on fait de la langue celtique et de la germanique deux familles distinctes dans les tableaux des idiomes morts et vivans.

Les Cimbres ont été comptés parmi les nations celtiques: *κιμβροὶ γένος κελτικόν*, dit Appien (3). Plutarque (4) assure que ce nom de *Cimbre* signifioit brigand; et Festus, qui dit aussi, *Cimbri linguâ gallicâ latrones dicuntur* (5), attribue ailleurs (6) au mot *latrones* l'idée de soldats mercenaires, *latrones qui conducti militant*. Jules-César, conquérant de son métier, a soin de nous faire observer que les brigandages exercés à main armée dans un pays étranger, ne sont entachés d'aucune infamie: *Latrocinia nullam habent infamiam quæ extra fines cujusque civitatis sunt* (7). Au temps de Strabon (8), les Cimbres n'étoient plus qu'une petite cité ou peuplade de la Germanie, qui n'avoit d'importance que par son ancien renom, à ce qu'assure aussi Tacite (9). Pline (10) fait mention de Cimbres qui habitoient l'intérieur des terres, *Cimbri mediterranei*; et l'on suppose que le nom de *Sicambre* désignoit ceux qui vivoient aux bords de la mer (11). *Cimbre* n'est, aux yeux de Fréret (12), que le mot septentrional *Kembe* ou *Kemper*, autrement *Kiemp*, dont on a fait *campio* dans la basse latinité, et *champion* dans notre langue. Vers le milieu du cinquième siècle de l'ère vulgaire, les Bretons réfugiés dans les cantons dits depuis pays de Galles, se nommoient *Kimbri* ou *Kimri*, mot que

(1) Paris 1824, in-8°, p. 8. — (2) *De Bello gall.* VI, 24, 25. — (3) *De Bellis civil.* I. — (4) *Marius*, 17. — (5) V.° *Cimbri*. — (6) V.° *Latrones*. — (7) *De Bello gall.* VI, 23. — (8) *Liv.* VII. — (9) *De Morib. German.* 37. — (10) *Hist. nat.* IV, 28. — (11) *Sea*. — (12) *Mém. sur les Cimmériens*, art. II.

les chroniqueurs ont traduit en latin par *Cambri* et *Cambria*. Il faut remarquer pourtant que les Saxons eux-mêmes, devant qui fuyoient les Kimbri, passoient pour des Cimbres descendus de la Chersonèse cimbrique, aujourd'hui la péninsule du Jutland. D'un autre côté, une opinion qui remonte à Posidonius (1), et que Fréret a savamment soutenue, rapproche les Cimbres des Cimmériens qui habitoient les environs du Bosphore qui porte leur nom, peuple antique dont Homère a fait mention, en le plaçant dans une région que ce poète suppose très-septentrionale et fort ténébreuse. La question est de savoir si ce peuple a passé des rives du Pont-Euxin dans la Germanie, puis dans la Chersonèse cimbrique, ou s'il est venu originairement de cette presqu'île, des pays maintenant nommés *Jutland, Sleswig, Holstein*. Une autre question qui s'élève lorsqu'on distingue les Gaulois des Germains, est de savoir à laquelle de ces deux nations les Cimbres appartenoient.

Au milieu de ces controverses, le système général qui sembloit acquérir le plus de partisans, étoit celui qui, divisant les Scythes en Sarmates et Celtes, les Celtes en Gaulois et Germains, ne reconnoissoit d'autres Celtes hors de la Germanie et de la Gaule, que des colons transportés de ces contrées, soit en Espagne, en Angleterre et en quelques pays septentrionaux, à des époques lointaines ou inconnues, soit en Italie, en Illyrie, en Grèce et dans l'Asie mineure, en des temps moins reculés. Cependant M. Pinkerton (2), dans les dernières années du XVIII.^e siècle, exposa de tout autres idées : il soutint que les Scythes, les Gètes et les Goths étoient un même peuple, originaire de la Perse, distinct des Sarmates, qui venoient de la Tartarie, des Ibériens, sortis d'Afrique, et des Celtes, premiers sauvages errans en Europe; attribuant une origine scythique aux Germains, une origine germanique aux Belges, il n'admit que des mélanges entre ces peuples et ceux qu'il prenoit pour celtiques, comme les Gaulois et les Cimbres. Ce système, où se reproduisent plusieurs des observations de Schoepflin, est celui dont M. Amédée Thierry paroît s'être le plus rapproché, toutefois sans citer non plus l'ouvrage de M. Pinkerton (3).

Nous sommes forcés de renvoyer au prochain cahier l'exposé des ingénieuses conjectures de l'auteur de la nouvelle Histoire des Gaulois.

(1) Voy. Strab. liv. III, IV. Plutarq. *Marius*. — (2) *Dissert. on the Scythians or Goths*, 1827, in-8.^o; trad. en français (par M. Miel). Paris, 1804, in-8.^o — (3) C'est sur Marseille et la Provence que M. Am. Thierry a cité le plus de livres modernes.

كتاب الانيس المفيد للطالب المستفيد وجامع
الشذور من منظوم ومنتور

CHRESTOMATHIE ARABE, ou Extraits de divers écrivains arabes ; tant en prose qu'en vers , avec une traduction française et des notes , à l'usage des élèves de l'école royale et spéciale des langues orientales vivantes ; seconde édition , corrigée et augmentée ; par M. le baron Silvestre de Sacy , avec cette épigraphe de Zamakhschari :

فرقك بين الرطب والعجم
هو الفرق بين العرب والعجم

Paris, impr. royale, 1826, trois forts vol. grand in-8.^o

PREMIER ARTICLE.

DEPUIS long-temps l'utilité des recueils donnés sous le nom de *Chrestomathie* a été généralement reconnue, en ce qu'ils possèdent le double avantage de procurer aux jeunes élèves un moyen d'études graduées, tout en soutenant leur attention par la variété des matières dont ils traitent. Mais si ces sortes d'ouvrages ont un avantage réel pour toute espèce de littérature, c'est sur-tout pour l'étude des lettres orientales qu'ils sont réellement indispensables.

Les livres imprimés dans les différentes langues de l'Asie sont encore si rares et sur-tout si chers, qu'une simple compilation ou un choix d'extraits de ces divers ouvrages serait déjà d'un très-grand prix; mais si de pareils recueils sont composés de pièces extraites de manuscrits, et mises ainsi au jour pour la première fois, c'est alors qu'ils sortent de la classe des écrits ordinaires et qu'ils prennent leur rang parmi les ouvrages destinés à faire faire de véritables progrès aux lettres.

Tel est celui dont nous allons donner l'analyse et, qui dans cette seconde édition, a encore reçu de grandes améliorations de la part de son illustre auteur.

Fakhr-eddin, historien arabe du commencement du VIII.^e siècle de l'hégire, a fourni à M. de Sacy les trois premiers morceaux de sa *Chrestomathie*; et il étoit difficile de faire un choix plus judicieux, tant sous le rapport de l'auteur lui-même, que sous celui des pièces tirées de

son important ouvrage intitulé *Traité de la conduite des rois, et Histoire des dynasties musulmanes*. Les hommes de la trempe d'esprit de Fakhreddin nous semblent en effet fort rares parmi les écrivains arabes; et le passage suivant, extrait de sa préface, ne peut donner que la plus haute idée de sa pénétration, et de la noblesse ou, si on l'aime mieux, de la libéralité de ses principes.

« Personne, dit-il, n'est plus obligé de cultiver son esprit que les rois ;
 » mais c'est sur-tout dans les livres de politique et d'histoire qu'ils peu-
 » vent puiser des connoissances utiles. On ne sauroit en apporter une
 » preuve plus convaincante que la conduite de plusieurs vizirs, qui avoient
 » soin d'écarter des mains de leurs maîtres tous les livres de ce genre,
 » dans lesquels ils auroient pu apprendre à gouverner par eux-mêmes,
 » et qui eussent été capables de leur ouvrir les yeux sur l'administration de
 » leurs officiers. » Et il termine cette même préface en disant qu'il s'est
 attaché à deux choses, premièrement à ne dire que la pure vérité, en renon-
 çant à tout préjugé et à toute partialité, secondement à écrire d'un style
 simple et qui fût à la portée de tout le monde, à la différence d'un grand
 nombre d'écrivains qui, plus occupés de faire parade de leurs talens que
 de se rendre intelligibles, ont diminué l'utilité de leurs ouvrages en
 employant un style recherché et des expressions peu communes.

Le premier morceau est un abrégé fort intéressant du khalifat de Haroun-Raschid, ce prince si célèbre par les qualités les plus rares, mais malheureusement plus célèbre encore par l'extermination de l'illustre famille des Barmékides, crime atroce, dont la véritable cause n'a jamais été bien connue.

Notre auteur, outre l'anecdote généralement adoptée des suites du mariage de la sœur du khalife avec Djafar, rapporte à ce sujet diverses autres opinions, qui, quelle que soit celle qu'on adopteroit, n'en laisseroient pas moins peser sur Haroun l'odieuse de la plus horrible barbarie.

Le trait suivant, rapporté par l'historiographe Amrani, et cité par notre auteur, peint, selon nous, d'une manière très-énergique, le sentiment profond qu'une pareille catastrophe a dû imprimer dans tous les esprits.
 « Un homme dit-il, étant entré dans les bureaux du divan, avoit jeté
 » les yeux sur les registres d'un des employés, et y avoit lu ces mots : *Pour*
 » *une khila donnée à Djafar, fils de Yahya, quatre cent mille pièces d'or ; et*
 » le même homme, y étant retourné peu de jours après, avoit lu, à son
 » grand étonnement, dans le même registre, au dessous du premier article :
 » *Nafte et roseaux pour brûler le corps de Djafar, fils de Yahya, dix*
 » *kirrat.* »

Le second morceau nous offre dans la personne de Mostasem Billah,

le dernier des khalifes de la maison d'Abbas qui régnèrent à Bagdad, le portrait d'un souverain affable, doux et généreux, mais qui, privé de cette force de caractère nécessaire à un prince pour gouverner un grand empire, se vit dépouiller de sa puissance par le redoutable Holagou, dont les troupes infatigables s'étoient déjà rendues maîtresses de Bagdad, avant presque que le khalife, dans son insouciance, eût songé à se défendre.

Le trait suivant fait honneur à la bonté de son cœur. Le récit en est fait par Abd-Almoumin, favori du khalife, qui lui avoit confié la garde d'une bibliothèque où il avoit fait transporter ses manuscrits les plus précieux. « Un jour, dit-il, j'étois occupé à transcrire quelque chose » dans une petite chambre dans laquelle il y avoit un coussin destiné au » khalife (c'étoit là qu'il s'asseyoit quand il venoit en ce lieu); sur ce » coussin étoit étendue une couverture, pour le garantir de la poussière. » Un jeune eunuque, y étant venu, s'assit près du coussin, et, s'étant en- » dormi d'un profond sommeil, il s'agita si bien, qu'à la fin il se trouva » enveloppé de la couverture qui étoit étendue sur le coussin : il n'en resta » pas là, et, continuant à se remuer, ses deux pieds se trouvèrent placés » sur le traversin. Tandis que j'étois occupé de mon travail, ayant en- » tendu marcher dans le vestibule, je regardai; je vis que c'étoit le khalife, » et qu'il me faisoit signe de venir lui parler, et évitoit de faire du bruit en » marchant. Je me levai précipitamment, et je baisai la terre devant lui. » Vois-tu, me dit-il, ce jeune eunuque qui s'est endormi! le voilà enve- » loppé dans cette couverture et ses deux pieds sont sur le traversin; si » je m'approche de lui sans qu'il s'y attende, quand il viendra à se réveiller » et à s'apercevoir que je l'aurai vu dans cette situation, il sera glacé » d'effroi; réveille-le donc tout doucement; je vais, pendant ce temps, » passer dans le jardin, et je reviendrai ensuite. En même temps il sortit : » pour moi, j'entrai dans la chambre, je réveillai l'eunuque, et nous » raccommodâmes le coussin; après quoi le khalife rentra. »

Le troisième morceau est intitulé, *des Droits des souverains sur leurs sujets*. Ce morceau n'est qu'un fragment un peu trop court peut-être de la section de l'ouvrage de Fakhr-eddin dans laquelle cet historien célèbre traite *du gouvernement et de l'administration des empires, des qualités qui doivent distinguer les rois et les élever au dessus du commun des hommes; des vertus dont ils doivent être ornés, et des vices dont ils doivent être exempts, ainsi que des droits respectifs des souverains sur les sujets, et des sujets sur les souverains.*

La concision de cet extrait ne nous permet pas de juger du point de vue sous lequel l'auteur envisage cette matière importante, et sur quelle base il établit les droits respectifs des souverains envers leurs peuples;

et des sujets envers leurs rois. Seulement nous voyons qu'il regarde l'obéissance comme le premier des devoirs que les souverains doivent exiger de leurs sujets; vertu de laquelle, dit-il, dépend le bonheur de la société, et qui seule met le souverain en état de protéger le foible contre les entreprises du puissant, et d'exercer une exacte justice distributive. Cette vertu, sans doute, est de la plus grande nécessité; mais ce n'est ici que la moitié de la question; car si l'obéissance des sujets fait la force des rois, reste à savoir quels moyens ceux-ci doivent employer pour l'obtenir. Voilà le point sur lequel il nous importoit de connoître la façon de penser de notre auteur, et dont cet extrait ne parle pas. Seulement, d'après les éloges qu'il prodigue aux princes mogols, qui plus que tous autres avoient eu le talent de s'assurer une obéissance passive de la part de leurs sujets, on peut en déduire les principes politiques de l'auteur à cet égard; ce qui contrarie l'idée qu'il avoit donnée de lui dans sa préface.

Un autre écrivain non moins célèbre que Fakhr-eddin, Takiyy-eddin Makrizi, historien qui florissait également au VIII.^e siècle de l'hégire, a été mis à contribution par M. de Sacy pour enrichir son excellent recueil. Parmi les nombreux ouvrages de Makrizi, il n'y en a pas de plus estimé que sa *Description historique et topographique de l'Égypte et du Caire*; et c'est à cette source précieuse qu'ont été puisés les extraits qui forment les quatrième, cinquième et sixième morceaux de l'ouvrage que nous analysons.

Le quatrième renferme l'histoire du khalifat de Hakem-biamr-Allah: prince non moins célèbre que le grand Haroun, mais qui, loin de devoir comme lui sa célébrité à l'héroïsme et à la grandeur, n'en est redevable qu'à la plus insigne folie, et à une suite d'actions tellement extraordinaires, que l'on seroit tenté de ranger parmi les fables le récit malheureusement trop authentique des actes de ce prince, composé monstrueux d'atrocité et de bizarrerie. Notre auteur le peint merveilleusement d'un seul trait, en disant que « toutes ses actions étoient sans motif, » et que tous les rêves que lui suggéroit sa folie n'étoient susceptibles » d'aucune interprétation raisonnable. »

Cet insensé a cependant occupé le siège du khalifat pendant vingt-cinq ans, temps à l'expiration duquel, vers la fin de schawal, l'an 411 de l'hégire, il disparut sans que l'on sût ce qu'étoit devenu son corps. Cependant, quatre ans environ après cet événement, au rapport de Mésîhi, « on arrêta un homme de la famille de Hosain, qui avoit excité » un soulèvement dans la partie la plus haute du Saïd: cet homme con- » fessa que c'étoit lui qui avoit tué Hakem; il dit qu'ils étoient quatre

» complices de ce crime et qu'ils s'étoient réfugiés en divers pays. Il
 » montra un morceau de la peau de la tête de Hakem, et une portion de
 » la pièce de mousseline dont il étoit vêtu. On lui demanda par quel motif
 » il l'avoit tué. Par zèle, répondit-il, pour la gloire de Dieu et pour l'isla-
 » misme. Interrogé ensuite de quelle manière il avoit commis ce crime,
 » il tira un poignard, et, s'en frappant le cœur, il se donna la mort. Voilà,
 » dit-il en même temps, comment je l'ai tué. »

Dans le cinquième morceau se trouve la description d'un canton jadis fort célèbre sous le nom de *Terre de la Timbalière*, et qui formoit une des plus agréables promenades dans les environs du Caire. Cet emplacement tiroit son nom d'une espèce de *virago* attachée comme timbalière à la maison du khalife Mostanser, qui, charmé un jour d'une improvisation de cette femme extraordinaire, lui fit don de ce terrain. Après la mort de cette femme, ce canton, tantôt ruiné, tantôt florissant, appartint successivement à différens maîtres; et en l'année 725 de l'hégire, il étoit en la possession de l'émir Bektémer, qui y fit faire un grand nombre d'embellissemens.

Ce personnage aussi avare que riche étoit sur-tout détesté à cause de sa tyrannie. Chargé, étant à Damas, de faire une enquête contre un administrateur général de Safad, il y avoit mis tant de sévérité, qu'un poète fit contre lui cette petite satire, dont les vers nous semblent si agréablement tournés et dont l'idée est si originale, que nous croyons faire plaisir au lecteur en l'extrayant des notes où M. de Sacy l'a confinée et en la reproduisant ici.

من جور بكفر الامير خراب	يا قاصدا صفدا فعُدَّ عن بَلَدِ
جان له مما جناه مَثَاب	لا شافعُ يُغني شفاعته ولا
وجرائدُ معروضة وحساب	حشرٌ وميزان ونشرٌ هائِك
وسلاسلٌ ومقاصعٌ وعقاب	وبها زبانيةٌ نُحَّت على الورى
في لحشر الآ راحمٌ وهاب	ما فاتهم من كل ما وعدوا به

» Voyageur qui viens à Safad, éloigne-toi d'une ville ruinée par la
 » tyrannie de l'émir Bektémer. Il n'y a point d'intercesseur qui adoucisse
 » sa rigueur, et le coupable n'est point admis au repentir. On voit là
 » tout ce qui rend si redoutable le jour de la résurrection: le rassemble-
 » ment des hommes, les balances, les livres ouverts, les registres exposés
 » à la vue des coupables, la reddition des comptes, des exécuteurs barbares
 » animés à tourmenter les humains, des chaînes, des massues armées de
 » fer, enfin des châtimens rigoureux. De tout ce qui doit former les attri-

» Buts de ce grand jour , il ne manque ici qu'un être compatissant et in-
» dulent. »

Le canton de la Timbalière, après plusieurs autres métamorphoses, finit par être entièrement ruiné, et, en l'année 806 et suivantes, il ne présentait plus, à peu de chose près, que des monceaux de décombres. Un seul vallon, connu sous le nom de *Djonëina* (le petit jardin), dépendant de ce terrain, étoit cependant encore en pleine culture du temps de Macrizi, et célèbre par la fameuse plante *haschischa*, qui y naissoit en abondance et où il s'en faisoit un débit considérable.

L'auteur arabe fait l'histoire de cette plante sous le nom de *haschischat alfokara* (l'herbe des Fakirs), et M. de Sacy a reproduit en entier ce morceau vraiment intéressant. Tout le monde sait que cette plante n'est autre chose que le chanvre, le *bhangâ* des Indiens, qui les premiers ont, à ce qu'il paroît, reconnu sa vertu enivrante, et en ont fait usage dans ce dessein. Suivant une opinion assez accréditée, ce seroit un schéikh indien, nommé Biraztan [mot que je regarde sans aucun doute comme altéré du sanscrit *viracta* (privé d'attachement, de passions)], contemporain de Cosroës, qui en fit la découverte. De l'Inde elle passa bientôt dans la Perse, et fut connue plus tard en Égypte et en Syrie. Prise soit en décoction, ou sous forme de pilules après avoir été pulvérisée et mélangée avec quelque substance gommeuse, cette plante possède la vertu de produire une sorte d'ivresse ou plutôt de démence qui souvent dégénère en fureur; aussi les différens gouverneurs des provinces où son pernicieux usage s'étoit introduit, firent à plusieurs reprises tous leurs efforts pour l'anéantir. L'émir Soudoun Schéikhouni entre autres, au rapport de notre auteur, fit faire des recherches sévères dans le lieu nommé *Djonëina*, et fit détruire tout ce qui se trouva de cette maudite plante dans les environs. La canaille et les gens de la lie du peuple qui étoient dans l'habitude de manger de cette drogue, furent arrêtés et plusieurs même furent condamnés à avoir les dents arrachées.

Cependant, rien ne put diminuer cette habitude vicieuse, qui, chose remarquable, régnoit encore avec une telle force en Égypte lors de l'expédition de nos troupes dans ce pays, que Bonaparte fut obligé de sévir contre ceux qui faisoient usage de cette plante, non pas, il est vrai, en leur faisant arracher les dents, mais en prenant des mesures de prohibition telles, qu'il ne pouvoit leur en parvenir une seule feuille sur les lèvres. Ce curieux arrêté est inséré par M. de Sacy dans les notes relatives à ce morceau, page 283. Le même savant a prouvé, comme on le sait, d'une manière invincible,

dans un mémoire lumineux lu à l'Institut sur la dynastie des Assassins et sur l'étymologie de leur nom, que celui-ci n'étoit autre qu'un dérivé de *Haschich*, parce que ces princes se servoient particulièrement du suc de cette plante pour produire l'exaltation dans l'esprit de leurs affidés et leur faire affronter la mort, non-seulement sans crainte, mais même avec une sorte de volupté.

Le sixième morceau traite des Juifs. Quoique d'une grande concision, cet extrait, par le choix des matières qu'il renferme, offre un puissant intérêt; et malgré quelques erreurs échappées à l'auteur arabe, et que notre célèbre orientaliste a relevées avec sa sagacité ordinaire, le lecteur pourra y puiser de curieux documens touchant l'histoire des Juifs depuis leur dispersion.

Voilà comme Makrizi a divisé son sujet : 1.° de l'ère des Juifs et de leurs fêtes; 2.° des opinions et de la croyance primitive des Juifs, et de quelle manière il est survenu parmi eux des changemens; 3.° des différentes sectes qui partagent les Juifs; 4.° des Samaritains.

Tous ces différens points ont donné lieu à des éclaircissemens et à des notes qui étonnent par la critique et le savoir profond qui y règnent. Nous nous contenterons d'en reproduire une seule, qui nous semble d'autant plus précieuse, que M. de Sacy l'a extraite de la première partie des Annales d'Aboulféda, qui n'a point été publiée, et dans laquelle ce savant historien parle aussi des diverses sectes des Juifs. C'est au sujet des Ananites ou disciples d'Anan, chef de la captivité, qui vint des contrées orientales sous le khalifat d'Abou-Djafar Mansour, ayant avec lui des exemplaires de la Mischna, dont l'original avoit été écrit de la main de Moïse.

« Un des dogmes, dit Aboulféda, qui caractérisent les Ananites, c'est » qu'ils croient à la vérité des exhortations et des instructions du Messie: » ils soutiennent qu'il n'a contredit la loi en rien; qu'au contraire il l'a » confirmée et a invité les hommes à l'observer; qu'il est du nombre » des prophètes des enfans d'Israël qui ont pratiqué religieusement la » loi: mais cependant ils ne le reconnaissent pas pour avoir eu le don » de prophétie. Quelques-uns même d'entre eux disent que Jésus, fils » de Marié, n'a jamais prétendu être envoyé de Dieu comme prophète, » ni être chargé d'établir une nouvelle religion qui abolit celle de Moïse; » qu'il est seulement un des fidèles serviteurs de Dieu; que l'évangile » n'est point un livre que Dieu lui ait envoyé, ni une révélation qu'il ait » reçue, mais n'est que le récit de son histoire, mis par écrit par quatre » de ses compagnons; que les Juifs, enfin, ont agi injustement envers » lui, d'abord en le traitant de menteur, et ensuite en le faisant mourir,

» sans avoir égard à la justice des prétentions, et en méconnoissant son
» mérite et sa vertu. »

C'est encore un historien arabe, également contemporain des deux dont nous venons de parler, qui a fourni à M. de Sacy la matière de son septième morceau.

Malgré les talens reconnus de Fakhr-Eddin et de Makrizi, on peut dire qu'Ebn-Khaldoun leur est encore infiniment supérieur, tant par l'esprit de critique que par la finesse des aperçus et la profondeur des pensées qui règnent dans ses ouvrages. Ces qualités, si rares parmi les écrivains orientaux, frappent d'abord l'Européen tout étonné de retrouver dans un historien arabe un mérite qui généralement le cède peu à celui des auteurs les plus admirés dans son propre pays.

L'ouvrage d'Ebn-Khaldoun comprend l'histoire des Arabes, des Berbers, et conjointement celle des souverains les plus puissans qui ont été contemporains de ces nations. Avant d'entrer en matière, l'auteur dans une préface extrêmement curieuse, et célèbre sous la dénomination particulière de مقدمه ابن خلدون (Prolégomènes historiques d'Ebn-Khaldoun), traite avec une sagacité remarquable de l'excellence de la science de l'histoire, des principes qui doivent y servir de règles, des erreurs dans lesquelles tombent les historiens, et des causes qui produisent ces erreurs.

Quelques-unes des règles de critique de notre auteur sont données dans le fragment de cette préface dont M. de Sacy a fait choix, et la solidité d'esprit d'Ebn-Khaldoun s'y fait admirer d'une manière surprenante. Quelle justesse, par exemple, dans cette réflexion, la seule que nous mettrons sous les yeux du lecteur :

« Ce n'est, dit Ebn-Khaldoun, que par une mûre considération et une
» application soutenue, que l'historien parvient à connoître la vérité, et
» à se garantir de l'erreur et de la surprise. En effet, si, en écrivant l'his-
» toire, on se borne à adopter les récits qui nous ont été transmis, sans
» consulter, pour apprécier ces récits, les principes de critique que
» fournissent l'expérience journalière, les règles fondamentales de l'admi-
» nistration, les caractères inhérens à la civilisation, et les circonstances
» qui accompagnent la constitution des sociétés; si l'on ne juge pas de
» ce qui est loin de nous par ce que l'on voit, et si l'on ne compare pas le
» présent avec le passé, on sera souvent exposé à commettre des fautes,
» à tomber dans des erreurs, et à s'écarter de la voie de la vérité. Rien
» n'est plus fréquent que de voir les annalistes, les commentateurs, et les
» écrivains qui ne font que copier ce que d'autres ont raconté, com-
» mettre de graves méprises dans le récit des événemens, parce qu'ils

» se sont habitués à admettre avec une confiance aveugle ce que d'autres
 » leur avoient transmis, de quelque nature que cela fût, sans le juger
 » d'après certains principes généraux, sans le comparer avec des faits
 » analogues, et lui faire subir l'épreuve des règles que fournissent la
 » philosophie et la connaissance de la nature des êtres; enfin, sans épu-
 » rer les récits qu'ils adoptoient par de profondes et mûres réflexions.»

Faisant ensuite l'application de ces principes à certains faits trop légèrement adoptés, selon lui, par les historiens, Ebn-Khaldoun cherche à prouver d'abord, et, selon nous, avec succès, que c'est à tort qu'on a donné pour cause de la destruction des Barmékides l'aventure d'Abbasa, sœur de Raschid, avec Djafar, aventure qu'il place au rang des fables.

« La vraie cause de la disgrâce des Barmékides, dit-il, c'est la conduite qu'ils ont tenue, en s'emparant de toute l'autorité, et se réservant la disposition de tous les revenus publics, au point que Raschid en obtenoit à peine, à force d'instances, la plus petite portion. Ils lui avoient enlevé l'exercice de ses droits, et ils partageoient avec lui la dignité souveraine, en sorte qu'il n'étoit plus le maître de l'administration de son empire. Les monumens de leur puissance frappoient les yeux par leur grandeur, et leur renommée étoit répandue au loin. Dans toutes les branches de l'administration, les premières places étoient occupées par leurs enfans et par leurs créatures; ils ne souffroient pas que personne partageât avec eux les dignités de vizir, de secrétaire, de commandant, de chambellan, et toutes les grandes places de plume ou d'épée, &c. &c. »

Tant de gloire, une si haute fortune, ne manquèrent pas de leur attirer mille envieux et, selon une belle expression d'Ebn-Khaldoun, « les serpents de la délation se glissèrent jusque dans le lieu où ils (les Barmékides) sembloient avoir établi leur domination à l'abri de toute attaque. »

ودبت الى مهاديم الوثير من الدولة عقارب السعاية

A la lettre, *les scorpions de la délation se glissèrent vers le lit mollet de la puissance, qu'ils s'étoient préparé.*

Ainsi excité de toute part, et sans cesse froissé dans son orgueil, le khalife se détermina enfin à donner cet ordre barbare qui, comme nous l'avons déjà dit précédemment en parlant de Fakhr-eddin, a terni l'éclat de son règne par une tache à jamais ineffaçable.

Si jamais sujet a mérité d'être traité par un auteur arabe, c'est sans contredit celui qui forme le dernier morceau de la Chrestomathie. C'est un extrait du livre intitulé *les Preuves les plus fortes en faveur de la*

légitimité de l'usage du café, par le schéikh Abd-alkader. L'auteur, qui écrivoit en l'an 996 de l'hégire selon les uns, ou un peu plutôt selon les autres (vers la fin du seizième ou au commencement du dix-septième siècle de notre ère), a divisé son ouvrage en sept livres. M. de Sacy en donne seulement le premier et le second, qui offrent le plus d'intérêt, et de courts fragmens du septième, où l'auteur, Abd-alkader, s'est plu à réunir quelques pièces de vers choisies, relatives au café.

Le lecteur trouvera dans ces fragmens des particularités fort curieuses touchant la nature du café, les différentes manières de le préparer, sa découverte, et l'époque de son introduction dans le Yémen; les motifs qui ont donné lieu à l'usage de cette boisson, et l'ont mise en vogue; les vicissitudes qu'elle a éprouvées, tantôt comme permise, tantôt comme défendue, tantôt comme simplement tolérée; et tout cela, non sans exciter des émeutes fort sérieuses entre les partisans de cette précieuse liqueur et ses détracteurs, qui finirent par perdre leur procès.

Il paroît prouvé, d'après des renseignemens très-exacts que s'est procurés l'auteur, que l'usage du café a été introduit dans le Yémen vers la fin du neuvième siècle de l'hégire, par un schéikh nommé *Dhabhani*; et qu'il fut connu en Égypte peu d'années après, dès le commencement du dixième, particulièrement au Caire, où dès-lors on ouvrit plusieurs maisons publiques destinées à la vente de cette boisson.

La Turquie ne tarda pas sans doute à participer aux bienfaits de cette précieuse découverte; et déjà, depuis long-temps, il y avoit des cafés ouverts à Constantinople, lorsque, en 1615, le célèbre voyageur Pietro della Valle y but, pour la première fois, de cette liqueur encore inconnue alors parmi nous, et dont il préconise les heureux effets au point de la comparer avec le *népenthe* d'Homère. Voici comme il s'exprime à ce sujet dans sa troisième lettre, adressée de Constantinople, sous la date du 7 février 1615, à son ami Mario Schipano: «.....Quando io sarò » di ritorno, ne porterò meco (cioè cahue), e farò conoscere all' Italia » questo semplice, che infin ad ora forse le è nuovo. E se si bevesse » con vino come si beve con aqua, ardrei di sospettare, che potesse » essere il nepenthe di Omero che Elena, secondo egli racconta, » ebbe già da Egitto....»

Parmi les vers en l'honneur du café qui terminent cet extrait, nous avons particulièrement remarqué les suivans, qui, si l'on pouvoit oublier un instant ceux de notre immortel Delille sur le même sujet, pourroient faire accorder au poète quelque chose de l'inspiration que procure cette divine liqueur.

يا قهوة تذهب همّ الفتى
 انت لحاوى العلم نعم المراد
 ما عرف الحق سوى عاقل
 يشرب من وسط الزبّادى زياد
 وقهوة لا غم تبقى اذا
 قابلك الساقى بفجانها
 فاشرب ولا تسمع كلام الذى
 جهله يفتى بطلانها

« O café, tu dissipes tous les soucis; tu es l'objet des vœux de
 » l'homme livré à l'étude. Le sage qui savoure la coupé où pétille ton
 » écume, connoît seul la vérité.

» C'est un vin auquel nul chagrin ne sauroit résister, lorsque l'é-
 » chanson présente à la ronde la tasse parfumée qui le contient.

» Bois-en avec confiance, et ne prête point l'oreille aux discours des
 » insensés qui le condamnent sans sujet. »

C'est encore chez Makrizi, mais dans un autre de ses ouvrages inti-
 ulé *Introduction à la connaissance des dynasties, royales*, que M. de
 Sacy a puisé le neuvième morceau par lequel il termine le premier vo-
 lume de son recueil.

Ce fragment extrêmement court ne renferme que deux lettres, l'une
 de Tamerlan à Barkouk, dans laquelle il se plaint de ce que l'on avoit
 fait mourir ses ambassadeurs, et remarquable par son style audacieux et
 menaçant; et l'autre du sultan d'Égypte, en réponse à la première, et qui
 ne le lui cède pas en arrogance et en mépris.

Ces deux lettres, modèles d'une éloquence farouche et guerrière, se
 trouvent déjà dans la *Vie de Tamerlan* par Ahmed fils d'Arabschah, pu-
 bliée tant par Golius que par Manger. Le lecteur pourra comparer le
 texte d'Arabschah avec celui de Makrizi, et voir ainsi comment ce pas-
 sage se rattache à l'histoire du conquérant tartare.

Dans un second article, nous continuerons l'analyse de ce savant ou-
 vrage, dont les autres volumes ne sont pas moins remarquables que celui-
 ci, tant sous le rapport de la variété et de l'importance des matières qu'ils
 renferment, que sous celui de la vaste et inépuisable érudition qu'ils dé-
 cèlent dans leur illustre auteur.

KRITISCHE Grammatik der hebräischen Sprache, ausführlich bearbeitet, von D. Georg. Heinr. Aug. Ewald, u. s. f. — Grammaire critique et détaillée de la langue hébraïque, par M. le D.^r G. H. A. Ewald, &c. Leipzig, 1827, 684 pag. in-8.^o

A Grammar of the hebrew language, comprised in a series of lectures, compiled from the best authorities, and augmented with much original matters, drawn principally from oriental sources, &c.; by the rev. S. Lee, &c. — Grammaire de la langue hébraïque, renfermée dans une suite de leçons, composée d'après les meilleures autorités, et enrichie de beaucoup d'observations nouvelles, tirées principalement de sources orientales, &c. &c.; par le rév. Samuel Lee, &c. Londres. 1827, xxxj et 397 pag. in-8.^o

Grammaire hébraïque, raisonnée et comparée; par M. Sarchi, docteur en droit, &c. &c., avec cette épigraphe:

Alius alio plus invenire potest, omnia nemo. (AUSON.)

Paris, 1828, xvj et 448 pag. in-8.^o

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

LES premiers grammairiens qui ont traité, soit en latin, soit dans quelques-unes des langues vulgaires de l'Europe, des principes de la langue hébraïque, ont mis beaucoup moins d'importance à la syntaxe qu'à la partie étymologique; mais, depuis qu'on a commencé à fonder la connoissance des idiomes particuliers sur les principes de la grammaire générale, ce qui n'étoit auparavant qu'une suite d'observations isolées que l'on confioit à la mémoire plutôt qu'au jugement, est devenu une étude systématique, et l'on a mieux senti de quelle importance il est de bien connoître la syntaxe particulière d'une langue, non-seulement pour la parler et l'écrire correctement, mais aussi pour se guider avec certitude dans la traduction de ce qui est écrit dans cette même langue. Plus une langue a de formes nominales et verbales, plus les règles de la syntaxe sont nombreuses. Mais comme la syntaxe, prise dans son ensemble, embrasse deux parties, dont l'une, que j'appelle proprement *syntaxe*, a pour objet l'usage légitime des formes grammaticales des

mots, et l'autre, que je nomme *construction*, indique l'ordre dans lequel ils doivent se suivre, on peut poser pour principe général que plus une langue est riche en formes dont sa syntaxe règle l'emploi, plus la construction est libre et subordonnée au sentiment de l'harmonie plutôt qu'aux besoins de l'intelligence. De là il suit que, si l'on compare l'hébreu à l'arabe, par exemple, ou au grec, la syntaxe de la première de ces langues offrira moins de détail, et la construction, au contraire, acquerra une plus grande importance.

M. Sarchi a traité de la syntaxe de la langue hébraïque dans son troisième chapitre, et après avoir donné quelques notions préliminaires sur cette partie de la grammaire, il a divisé ce qu'il avoit à dire en trois articles : le premier a pour objet la *syntaxe proprement dite*, ou, comme il s'exprime, la *syntaxe simple* ; le deuxième, la *construction* ; et le troisième renferme deux sections, consacrées l'une aux *idiotismes*, l'autre aux *figures*. Ce troisième article n'appartient pas proprement à la syntaxe, et il n'y a guère que l'ellipse et le pléonasmé qu'on puisse convenablement attacher à cette partie de la grammaire. Le premier article est subdivisé en quatre sections, où l'on expose successivement ce qui concerne, 1.^o les *noms*, 2.^o les *pronoms*, 3.^o les *verbes*, 4.^o les *particules*.

M. Sarchi paroît avoir pris pour guide principal, dans cette partie de son ouvrage, la syntaxe de la langue arabe ; telle qu'elle est exposée dans la grammaire de cette langue que j'ai publiée en 1810 ; et si l'on prend la peine de comparer son travail avec la syntaxe hébraïque de Buxtorf, et de beaucoup d'autres écrivains qui ont long-temps dirigé ceux qui vouloient apprendre à fond la langue dans laquelle sont écrits les livres sacrés des Juifs, on ne pourra se refuser à lui accorder une grande supériorité, soit pour le classement des matières, soit pour l'exposition des règles. Toutefois je dois dire d'abord que j'aurois désiré que les exemples fussent toujours accompagnés d'une traduction, et ensuite qu'il y eût plus de rigueur dans l'usage des termes techniques, et plus d'harmonie entre les règles et les exemples. Je ne puis me dispenser de justifier cette observation par quelques citations.

En traitant du sujet et de l'attribut, M. Sarchi, après avoir distingué le sujet *simple* du sujet *composé*, et le sujet *grammatical* du sujet *logique*, ajoute (§. 284) : « L'idée énoncée par le sujet est susceptible d'être » déterminée plus particulièrement par un ou par plusieurs mots, sans » rien ajouter à l'idée que renferme le premier nom, mais en augmentant » la clarté du discours. Ce complément s'appelle *apposition*, et les » noms ainsi ajoutés *appositifs*. »

דברי קהלה בן דוד מלך ביהושלם (Ecclés. I, I.)
 « c'est-à-dire, *Paroles de l'Ecclésiaste, fils de David, roi à Jérusalem.* »

Ce n'est pas seulement le sujet d'une proposition qui peut recevoir des *appositifs*, c'est aussi l'attribut, comme dans cet exemple :

« Le roi qui régnoit alors en France étoit *Philippe le Hardi, fils de Louis IX; neveu de Charles, roi de Sicile.* »

Et, en général, tout nom, quelque fonction qu'il fasse d'ailleurs dans le discours, comme dans cet autre exemple :

« Le sceptre de l'empire des Musulmans étoit alors entre les mains de *Moawia, premier khâlifé de la dynastie des Ommiades, fils d'Abou-Sofyan et père de Yézid I.^{er}* »

Il est donc évident que cette notion n'est pas ici à sa place : de plus, dans l'exemple donné, *l'Ecclésiaste*, auquel se rapportent les *appositifs* *fils de David, roi à Jérusalem*, n'est pas sujet d'une proposition; il n'est que le complément d'un rapport d'annexion dont l'antécédent est le mot *paroles*, et ce mot *paroles* sera le sujet ou l'attribut, suivant l'analyse qu'on adoptera. Enfin il n'est pas exact de dire que les *appositifs* n'ajoutent aucune idée au premier nom; car les *appositifs* indiquent tous, il est vrai, un seul et même objet avec le nom auquel ils sont *apposés*; mais ils l'indiquent par des idées ou sous des points de vue différens, et ce n'est que par-là qu'ils contribuent à le mieux déterminer.

J'observe encore en passant que la distinction du sujet en *grammatical* et *logique*, eût été plus claire, si l'auteur eût dit auparavant que le sujet peut être *complexe* ou *incomplexe*; car ce n'est que dans le sujet *complexe* qu'il y a lieu à distinguer le sujet *logique* du sujet *grammatical*.

Encore un exemple du même genre d'inexactitude.

« Le sujet, dit notre auteur (§. 292), est assez souvent isolé, et pour ainsi dire détaché du reste de la proposition; c'est ce que les grammairiens appellent *nominativum absolutum.* » (Il falloit dire : *nominativus absolutus.*) « Étant placé au commencement de la phrase, il ne fait que servir d'appui à un pronom ou à un affixe pronominal exprimant le complément du verbe. »

M. Sarchi observe fort à propos que cette même locution se trouve dans ces vers d'Horace :

*Quicumque mundi terminus obstitit,
 Hunc tangat armis.*

Voici maintenant les exemples qu'il donne, et que je traduirai littéralement en latin :

(Job, xxii, 8.) איש זרוע ליהאדק
Vir brachii (c'est-à-dire, fortis), ipsius (est) terra.

הַיָּמִים הָרִבּוֹת (Ps. XVIII, 31) *Deus, perfecta via ejus.*

הַלַּיְלָה הָרִבּוֹת יַקְחֶהָ אִפְּלֵ (Job, III, 6.) *Nox illa, invadent eam tenebræ.*

Faisons observer d'abord que, de la manière dont la règle est conçue, elle ne s'appliqueroit qu'au dernier exemple; car il n'y a que celui-là dans lequel le pronom qui se rapporte au nom par lequel commence la proposition, est effectivement le *complément d'un verbe*. En second lieu, ce nom, mis ainsi en avant et hors de la proposition, n'est point le sujet de la proposition; et les exemples le démontrent; puisque le vrai sujet est, dans le premier exemple, *terra*; dans le second, *via*; et dans le troisième, *tenebræ*: car ces propositions, réduites à leur expression simple, sont :

Terra est viri brachio præcellentis;

Via Dei est perfecta;

Tenebræ invadent illam noctem (1).

Enfin, j'observerai qu'il y a quelque chose de fâcheux dans cette manière de s'exprimer; que le *nominatif absolu*, ou du moins ce qu'on entend par cette dénomination, « ne fait que servir d'appui à un pronom ou à un affixe pronominal exprimant le complément du verbe. » Il auroit été plus clair et plus exact de dire que « le déplacement du » terme qu'on met ainsi en avant et hors de la proposition, n'a lieu qu'à » la charge de représenter ce mot à la place que lui assigne dans la » proposition l'ordre des idées, par un pronom ou un affixe pronominal, qui lui sert de signe de rappel. »

Je conviens que l'inexactitude des expressions n'empêchera point un bon esprit de saisir le sens de la règle et ses applications: mais, en pareille matière, on ne sauroit trop mettre de rigueur dans les termes qui servent de définition au problème. Au reste, il faut savoir gré à M. Sarchi d'avoir fréquemment rapproché les formes du langage hé-

(1) M. Sarchi a peut-être été induit à regarder ce mot mis en avant et hors de la proposition comme un *sujet*, par la théorie des grammairiens arabes, qui le nomment *مبتدأ*, ce qui revient à-peu-près au mot *sujet*, et qui considèrent comme *attribut* la proposition complète qui vient après ce mot. Cette théorie peut se défendre; mais, si l'on s'y conformoit, il faudroit l'adopter dans son entier. Au surplus, la preuve que ce n'est pas ce que nous entendons par *sujet*, c'est qu'on peut dire en arabe *زيدٌ عمرو ضاربه هو*, à la lettre *Zeïdus, Amrus, verberans illum, ille*, pour *Zeïdus est ille qui verberat Amrum*. Or il y a là deux *nominatifs absolus*, dont le premier indique le sujet, et le second l'objet de l'action. Une pareille construction pourroit, je pense, avoir lieu en hébreu.

braïque, de celles des langues classiques, ou même de l'italien, de l'allemand, du français, de l'espagnol, &c.

J'ai observé en second lieu que les exemples assez souvent ne correspondent pas exactement à la règle. C'est ce qui se voit au §. 317. L'auteur y dit : « Lorsque le sujet et l'attribut sont l'un et l'autre » déterminés ou indéterminés, on emploie, pour les distinguer, et » pour empêcher de les prendre pour une même partie de la propo- » sition, les pronoms personnels, que l'on place souvent entre les deux. » Il ajoute que, « dans ce cas, le pronom de la troisième personne, exprimé » ou sous-entendu, peut se trouver à côté de celui de la première ou de » la deuxième, et l'attribut au milieu de deux pronoms de la même » personne. » D'abord, il n'est pas juste de dire que, pour empêcher qu'on ne confonde le sujet et l'attribut en une seule partie intégrante de la proposition, on place entre les deux termes un pronom *exprimé* ou *sous-entendu*; car il est évident que, si le pronom est sous-entendu, on ne le place nulle part et il ne sert à rien. En second lieu, si l'attribut est quelquefois placé entre deux pronoms de la même personne, c'est une expression pléonastique et énergique, qui n'a rien de commun avec la règle précédente : et en effet, dans l'exemple donné, אהה נורא אהה, *tu formidandus tu*, le sujet אהה *tu* est déterminé de sa nature, tandis que l'attribut נורא *formidandus* est indéterminé. Ce n'est donc pas pour distinguer le sujet de l'attribut, qu'on a introduit une seconde fois dans la proposition le pronom אהה *tu*. Des sept exemples donnés par l'auteur, il n'y en a que deux qui correspondent effectivement à la règle, et où un pronom personnel de la troisième personne sert à séparer un sujet déterminé d'un attribut pareillement déterminé : ce sont ceux-ci, אהה נורא אהה, mot à mot, *ego ILLE consolator vester*, et אהה נורא אהה, *Cham ILLE pater Canaan*. Il falloit, après avoir indiqué cette manière de distinguer le sujet déterminé de l'attribut déterminé, ajouter que quelquefois on n'a pas recours à ce moyen, mais on s'en rapporte à l'intelligence de l'auditeur ou du lecteur, pour distinguer les deux termes, précisément comme cela se fait aussi en arabe; et l'on auroit alors donné les quatre autres exemples : אהה נורא אהה &c. Au surplus, tout ce qui concerne les *propositions nominales*, c'est-à-dire, les propositions formées seulement d'un sujet et d'un attribut sans aucun verbe, auroit été mieux placé sous le §. 291, qu'aux articles 312 et suivans, où il ne devoit être question que de la concordance.

Je remarque qu'en parlant de la forme qui indique le rapport d'annexion, comme *liber Petri*, forme qui est un des caractères propres aux langues sémitiques, M. Sarchi enseigne (§. 294) que « l'état

» d'annexion peut avoir lieu, même entre deux noms séparés par une servile préfixe (c'est-à-dire, par une préposition). » Il donne pour exemple ce texte d'Isaïe (xxviii, 9), גְּמוּלֵי מַחֲלֵב עֵרִיקֵי מִשְׂרֵיִם, *ablactati à lacte, avulsi ab uberibus*. Mais il n'y a point ici, dans la vérité, de rapport d'annexion : les mots גְּמוּלֵי et עֵרִיקֵי sont des pluriels apocopés, pour גְּמוּלִים et עֵרִיקִים (1). Quelques critiques regardent cela comme des fautes de copistes, qui ont omis le ם final à cause du ם qui commence les mots suivans. On pourroit encore supposer que c'étoit une abréviation pratiquée quelquefois par les copistes, comme le font aujourd'hui les rabbins. Mais, sans avoir recours à ces suppositions, on peut regarder tous les exemples de ce genre comme des pluriels d'une forme poétique.

Notre auteur pose aussi en principe (§. 297) que, dans le rapport d'annexion, un nom peut avoir pour complément un adverbe ou un nom pris adverbialement : mais les exemples qu'il cite ne prouvent point cela, car מִתְּאוֹם, חֵנֶם et מַחֲרֵי sont très-réellement des noms qu'on emploie quelquefois, il est vrai, d'une manière absolue, comme s'ils étoient des adverbes, mais qui, dans les exemples donnés, conservent leur valeur nominale; et à cette occasion je ferai observer que M. Sarchi a compris parmi les particules un grand nombre de mots qui sont évidemment des noms, comme מַעֲט, דִּי, רַב, אֵין, &c.

Je me bornerai à ce peu d'observations sur la syntaxe de M. Sarchi. C'est le fond d'un bon ouvrage qu'il ne seroit pas difficile de rendre parfait autant qu'il convient à un traité élémentaire, en en coordonnant avec plus de méthode les diverses parties, et en suppléant à quelques omissions. Personne n'est plus capable de lui donner ce qui me semble y manquer encore, que l'auteur lui-même, qui joint à un esprit supérieur, des talens très-distingués, la connoissance d'un grand nombre de langues et une vaste érudition.

M. Lee a consacré à la syntaxe la quatorzième leçon et les suivantes, jusqu'à la dix-neuvième inclusivement. Il s'occupe d'abord, dans la quatorzième leçon, à définir la proposition et ses diverses parties constituantes; après quoi il traite de la concordance. Les règles de la dépendance sont exposées dans les quinzième et seizième leçons; la dix-

(1) M. Lee (pag. 320) regarde aussi cela comme un rapport d'annexion; mais je persiste à penser que c'est une erreur; et M. Lee lui-même a observé (pag. 73) que la forme du pluriel masculin en *état construit*, se trouve quelquefois hors de ce cas; il a donné pour exemple ces mots du ps. 2, דְּרוֹסֵי נֹר, pour דְּרוֹסִים נֹר.

septième a pour objet l'usage des deux temps des verbes hébreux et de l'impératif, et la manière dont, avec ce peu de moyens, on peut exprimer en hébreu tout ce qu'on exprime dans d'autres langues avec une grande variété de temps et de modes; la dix-huitième et la dix-neuvième leçon traitent de la nature des particules en général, et, en détail, des adverbes, des prépositions, des conjonctions et des interjections.

Les propositions sont divisées par M. Lee en *générales* et *particulières*, *incomplexes* et *complexes*, *simples* et *composées*. La proposition *simple* est, suivant lui, celle qui ne contient aucune partie supplémentaire ou subordonnée, et la proposition *composée* celle qui en contient quelqu'une. Il donne pour exemple de la première espèce ce texte, בחכמה יבנה בית, *In sapientiâ ædificatur domus*; et il est évident que cet exemple répond mal à la définition, puisque cette proposition renferme un terme complémentaire, בחכמה, *in sapientiâ*. L'exemple qu'il donne de la seconde espèce est ce passage d'Isaïe, נחה עליו רוח יהוה רוח חכמה ויגיה, *Requievit super illum spiritus Domini, spiritus sapientiæ et intellectus*. Celle-ci répond bien à la définition; mais il me semble que la définition même est vicieuse. En effet, ce n'est point l'absence ou la présence de termes qualificatifs, appositifs ou complémentaires quelconques, qui rend une proposition *simple* ou *composée*: la proposition *composée* est celle qui énonce plusieurs sujets avec un même attribut qui leur est commun, ou un seul sujet avec plusieurs attributs, et son caractère est de pouvoir être divisée en autant de propositions qu'elle renferme de sujets ou d'attributs; la proposition *simple* est celle qui n'est pas susceptible d'une pareille division, parce qu'elle n'énonce qu'un seul attribut d'un sujet unique.

La grammaire arabe est propre à jeter beaucoup de jour sur celle de la langue hébraïque, et M. Lee en a fait souvent un usage heureux; je crois qu'il auroit pu s'en servir aussi pour rendre compte de certaines anomalies dans la concordance des verbes avec leurs sujets; je veux parler des cas où le verbe, précédant son sujet, ne concorde pas avec lui en genre ou en nombre, comme, חזק המלחמה, *invaluit bellum*, et de ceux où un verbe au singulier féminin est en concordance avec un pluriel, comme, שפת חכמים השמרים, *labia sapientium custodit* (pour *custodiunt*) *illos*.

M. Lee a adopté comme principe général un axiome des grammairiens arabes, à l'aide duquel il croit pouvoir faire disparaître, dans un grand nombre de cas, les anomalies apparentes de la concordance. Le verbe, suivant lui, renferme toujours en lui-même son sujet, c'est-à-dire, un pronom personnel; et quand il semble avoir un sujet qui, en

latin par exemple, seroit mis au nominatif, ce prétendu sujet n'est qu'un appositif du véritable sujet contenu dans le verbe (1). Ainsi, dans les mots, ברא אלהים, *creavit Deus*, le véritable sujet est le pronom de la troisième personne הוא, *il*, renfermé dans ברא, *creavit*, et אלהים, *Deus*, n'est qu'un nom mis en apposition avec ce pronom. Je crains bien que cette manière de voir ne soit plus subtile que bien fondée dans la nature du langage : d'ailleurs il est facile de sentir qu'elle laisse, dans la réalité, subsister l'anomalie ; elle ne fait que la déplacer.

Pour expliquer ce qu'on appelle communément *nominatif absolu*, terme technique tout-à-fait étranger à la grammaire hébraïque, et dont je ne me sers que pour être plus court, M. Lee observe que si l'on veut conserver, autant que possible, dans une traduction anglaise, l'énergie de cette construction, il faut employer des expressions telles que celles-ci : *par rapport à, en ce qui concerne, quant à, &c.* Il ajoute que quelquefois on trouve le principal sujet et le sujet subordonné d'une proposition placés ainsi en même temps sous la forme de *nominatifs absolus*, et il donne pour exemple ce passage du second livre des Paralipomènes (ch. 13, v. 10), ואתנו יהוה אלהינו ולא עזבנו, qu'il traduit ainsi : *and (as to) ourselves, (with regard to) Jehovah our God, we will certainly not forsake him.* Je pense que cet exemple ne répond point à la règle, qu'il n'y a qu'un seul *nominatif absolu*, qui est אתנו, et que le sens est, comme on le lit dans la Vulgate : *et pour nous, Jehovah est notre Dieu, et nous ne l'avons point abandonné.* La conjonction dans les mots ולא עזבנו, *non reliquimus illum*, justifie cette traduction. Au reste, le cas dont parle M. Lee existe en arabe, comme je l'ai déjà dit ; il peut aussi, je crois, exister en hébreu, quoique je ne m'en rappelle aucun exemple.

On ne sauroit révoquer en doute que, dans les rapports d'annexion, nommés סמיכות par les grammairiens hébreux, إضافة par les grammairiens arabes, et qu'on appelle communément dans nos écoles la règle de *liber Petri*, la règle générale ne soit que les deux termes du rapport doivent se suivre immédiatement. Mais il arrive fréquemment, quand le premier terme de ces rapports est un nom d'action dérivé d'un verbe actif et transitif, qu'il a deux complémens : en ce cas, le premier de ces complémens exprime ordinairement l'*agent*, et le second l'*objet de l'action*. Dans la langue arabe, qui a des cas, le premier complément, exprimant l'*agent*, se met au génitif, ce qui prouve qu'il est considéré comme le second terme du rapport d'annexion ; et quant au second complément, il se met à l'accusatif, ce qui démontre qu'il est le *complément*

(1) M. Ewald me paroît aussi avoir admis ce principe.

objectif (le مفعول به) du nom verbal. Il n'est point douteux qu'il en est de même en hébreu ; par exemple, dans ce passage, בקחתו ארה רבקה, mot à mot, *in tō accipere illius Rebeccam*, et dans les autres textes cités par M. Sarchi, §. 351, p. 247 ; et l'on doit en dire autant de celui-ci (*Gen. ch. 2, v. 4*), allégué par M. Lee, כיום עשות יהוה אלהים ארץ ושמים, *in die tō facere Jehovæ Dei, cœlum et terram*, quoique l'écrivain sacré n'ait pas dit, את הארץ ונו, Je ne saurois donc regarder avec M. Lee les mots ארץ ושמים comme formant ici le complément d'un rapport d'annexion.

Dans le même cas, il arrive quelquefois que c'est l'*objet de l'action* qui est mis au génitif en arabe, comme complément du rapport d'annexion ; et alors le nom qui exprime l'*agent* se met au nominatif, comme si, au lieu du nom d'action, on eût employé le verbe lui-même ; par exemple, منع من مخاطبته احد, mot à mot, *prohibuit ab alloqui ejus quisquam*, c'est-à-dire, *ne alloqueretur eum quisquam*. Il faut appliquer la même analyse aux exemples suivans, cités par M. Lee, בשלח אתו סרנון (*Is. xx, 1*), et משלח מנורת איש לדערו (*Esth. ix, 19*), si ce n'est que dans le premier le nom d'action reçoit son complément immédiat à la manière des verbes et non à la manière des noms, et qu'il représente ainsi l'accusatif arabe et non le génitif. Cette syntaxe du nom d'action est aussi admise en arabe.

A l'occasion du rapport d'annexion, M. Lee fait remarquer que les noms peuvent être déterminés, dans ce genre de rapport, par des propositions complètes ; et quoiqu'on puisse analyser les passages où cela se rencontre de différentes manières, je suis fort porté à y voir, comme M. Lee, de véritables rapports d'annexion. Mais je ne saurois admettre la comparaison qu'il fait avec ces deux expressions persanes, دل بر, داشتن کار بست مشکل, et ارادت بی چون ; car dans la première il faut lire دل, et non دل, et il n'y a point de rapport d'annexion ; et dans la seconde, چون بی est un véritable nom qu'on pourroit restreindre par le ی d'unité ou d'indétermination, et qu'on pourroit faire passer au pluriel.

Notre auteur ayant adopté une théorie suivant laquelle les verbes hébreux ne sont que des noms unis à des pronoms, il dérive l'action du verbe sur ses complémens, de celle du nom. La conséquence est aussi contestable que le principe, et il ne seroit pas difficile de faire voir que le complément déterminatif des noms, pour ne pas parler des qualificatifs et des appositifs que je ne range point parmi les complémens, est essentiellement différent du complément objectif des verbes, en distinguant toutefois, à cet égard, les noms d'action et les adjectifs verbaux, qui se rapprochent des infinitifs et des participes. A l'exception de cette théorie,

j'ai peu de chose à observer sur la seizième leçon, qui concerne les complémens des verbes.

Si quelquefois des verbes prennent leurs complémens d'une manière contraire à l'usage, et même difficile à concilier avec leur signification propre, comme dans cet exemple, יצא את העיר, soit qu'il semble manquer une préposition nécessaire pour lier le complément avec le verbe, soit que la préposition employée ne soit pas celle que le sens paroît réclamer, je pense que la vraie manière de résoudre ces difficultés, c'est de restituer un verbe sousentendu, qui est compris implicitement dans le verbe exprimé. Rien n'est plus commun en arabe. C'est ainsi qu'on dit قام إليه, pour قام وقدم إليه : de même יצא את העיר est une ellipse pour יצא ונבא את העיר, ou יצא ואחז את העיר, *exivit et venit urbem* pour *in urbem* ; car bien des exemples prouvent que le verbe בא peut prendre son complément avec ou sans le secours d'une préposition, comme אחזה. Par suite d'une semblable ellipse, que les Arabes nomment *تضمن*, les verbes *ירד* monter, *ירד* descendre et autres peuvent régir leurs complémens sans préposition, comme dans ce passage du ps. 107 : יעלו שמים ירדו תהומות : *ascendunt (versus) cælum, descendunt (versus) abyssos.*

Je ne partage pas tout-à-fait l'opinion de M. Lee, relativement au conjonctif אשר, qui, comme *quod* en latin, fait quelquefois fonction de nom ou adjectif conjonctif, quelquefois fonction de particule conjonctive (1). Je ne dirai point, comme M. Lee, qu'il n'est pas toujours nécessaire de l'exprimer, quand l'antécédent qualifié par la proposition conjonctive est indéterminé (*not necessary to be expressed when the antecedent is indefinite*), et que néanmoins il y a des occasions où l'on contrevient à cette règle, parce qu'on omet le conjonctif, bien que l'antécédent de la proposition conjonctive soit déterminé, comme dans cet exemple, אני הנגר ראה עני, et dans celui-ci, ינבחו לשדים לא אלוה. Je crois qu'il n'en est pas tout-à-fait de אשר comme de الذي en arabe, dont on ne doit pas faire usage quand l'antécédent de la proposition conjonctive est indéterminé, et qu'on peut exprimer ou omettre lorsque cet antécédent est déterminé. Je pense qu'on peut toujours en hébreu exprimer ou omettre אשר, soit que l'antécédent soit déterminé ou indéterminé ; pourvu que l'omission ne produise aucune amphibologie, mais que toutefois on l'omet plus souvent dans le second cas que dans le premier.

(1) Il est remarquable que l'article déterminatif ה remplace quelquefois devant les verbes le conjonctif אשר, comme l'article ال en arabe remplace الذي. Voyez Jos. ch. x, v. 24.

Le sujet de la dix-septième leçon est d'une plus grande importance; il s'agit de déterminer la valeur temporelle, absolue ou relative, des deux temps du verbe hébreu, que M. Lee nomme *prétérit* et *présent*, et qu'on pourroit, afin de ne rien préjuger, appeler *premier* et *second temps*. Ce sujet n'appartient à la syntaxe que parce qu'on peut supposer que l'usage de ces formes remplace souvent les modes subjonctif, impératif, conditionnel, &c. Nous avons déjà dit que M. Ewald les considère essentiellement comme des modes, et l'on verra bientôt quelle est sa doctrine à cet égard. Ce n'est pas dans un article de journal qu'on peut traiter à fond une matière aussi compliquée; on le peut d'autant moins, que, quelque opinion qu'on adoptât, il faudroit, pour la justifier, citer un grand nombre d'exemples d'une certaine étendue, et les soumettre à une longue discussion. Je me bornerai donc à donner une idée du système de M. Lee.

Il rappelle d'abord qu'il a posé pour principe que le verbe, dans son état brut, n'est rien qu'un nom d'une forme ou d'une autre, et que sa signification est réglée par celle qui est particulière à la forme nominale, soit primitive, soit dérivée, à laquelle il appartient (p. 189). De plus il a établi que, dans le verbe simple, le prétérit a pour base un nom de l'une des formes פָּקַד, פָּקֵד, ou פָּקֵד, et le présent un nom de l'une des formes פָּקֵד, פָּקֵד, ou פָּקֵד (p. 191); enfin, que les noms de la première espèce sont en général *concrets*, et peuvent désigner des *substances*, comme אָדָם *homme*, בָּשָׂר *chair*, ou des *épithètes* ou *qualificatifs*, comme חָכָם *un sage*, רָשָׁע *un impie* (p. 105); tandis que ceux de la seconde espèce ont en général une signification *abstraite* (p. 94). Les conséquences que M. Lee déduit de ces principes sont, que le premier temps dérivant d'un nom concret, ce nom, si on le considère en lui-même, abstraction faite de tout antécédent et conséquent, doit se rapporter nécessairement à une époque passée, à laquelle a eu lieu le commencement de l'action faite ou reçue, ou de la manière d'être que désigne la racine; et, par conséquent, que ce même mot, soumis à la conjugaison, doit être considéré comme portant avec lui l'idée d'un temps passé indéfini. Le second temps, au contraire, ayant pour base un nom abstrait, attendu que cette combinaison ne suggère aucunement l'idée que le sens exprimé par ce mot ait exercé sur une personne ou sur une chose son influence à une époque quelconque passée ou future, il faut de toute nécessité qu'il s'applique à l'époque présente. Ainsi, des deux temps des verbes hébreux, le premier doit signifier le *passé*, et le second le *présent*; et c'est en effet ce qu'ils expriment, tant que quelques circonstances accessoires ne viennent pas changer leur destination primitive.

Cette proposition, que le *nom concret indique nécessairement une époque passée*, a besoin d'être développée et prouvée, et voici la preuve qu'en donne M. Lee : « Si, par exemple, je dis en latin, *amans ego*, ou *amatus ego*, le sens doit être qu'à une certaine époque, antérieure au » temps actuel, je commençai à être, et conséquemment je suis, le » sujet ou l'objet de l'action désignée par le verbe *amo*. » Mais j'avoue que ceci me paroît absolument une pétition de principe, et que je conçois très-facilement un nom concret dérivé de l'idée d'*aimer*, et n'emportant avec lui aucune idée de passé ou de futur, tout aussi facilement que je conçois le nom abstrait dépouillé de toute idée temporelle. Il ne faut pas ici s'arrêter aux formes latines *amans* ou *amatus*, qui, étant des participes, renferment une idée d'existence, attachée à une certaine époque; il faut faire abstraction de cette idée accessoire, et le qualificatif restera aussi abstrait, quant au temps, que le nom d'action.

Mais comme il est certain que, des deux temps des verbes hébreux, le premier emporte généralement et par lui-même l'idée du *passé*, et le second l'idée du *présent*, nous devons, tout en rejetant la démonstration de M. Lee, qui ne nous paroît avoir rien de solide, admettre immédiatement, et comme un fait, les conséquences qu'il en déduit. Suivons donc l'exposition de ses idées.

Relativement à l'époque à laquelle se rapporte l'usage qu'on fait des temps du verbe en parlant, on doit faire une distinction : ou le point de départ est l'époque même à laquelle on parle, ou bien les événemens dont on parle sont considérés comme présens, passés ou futurs, par rapport à une certaine époque ou à un certain événement qu'on a précédemment signalé. Ainsi les temps des verbes peuvent avoir, quant à l'époque qu'ils désignent, une signification *absolue* ou *relative*. Ceci est commun à toutes les langues, quelque riches qu'elles soient en formes temporelles, et l'on ne conçoit pas encore comment cette observation peut lever les nombreuses difficultés que présente l'usage des temps en hébreu; mais il faut voir les conséquences que M. Lee tire de ces principes, et c'est ici qu'il convient de se rappeler que notre auteur, contre le sentiment presque unanime des grammairiens, n'admet point que la particule conjonctive *vait*, dans certaines circonstances, le pouvoir de convertir le prétérit en futur, et le présent (ou futur) en prétérit. Il est certain qu'en se refusant à reconnoître cela, notre auteur augmente beaucoup la difficulté du problème qu'il s'agit de résoudre. Passons aux détails.

1.° Au commencement d'une narration, ou d'une division majeure d'un récit, les temps ont la valeur absolue, c'est-à-dire, ont pour point de départ l'époque de la parole.

2.° Veut-on énoncer un fait au présent absolu, on emploie le présent (le second temps) ou les participes (les adjectifs verbaux) , ou même concurremment, dans une même phrase, l'une et l'autre forme.

3.° Si l'on a à énoncer prophétiquement un événement futur, ou bien si l'on fait mention de quelques circonstances qui se rapportent évidemment à une époque à venir, on fait pareillement usage du présent ou des participes. La raison semble en être que, quand une chose est prédite, on peut dire qu'elle se passe actuellement ou qu'elle est déjà faite dans l'esprit de celui qui la prédit. Si ce sont les circonstances qui attachent à ce qu'on dit l'idée d'une chose future, on peut dire que l'esprit de celui qui écrit et l'esprit du lecteur sont transportés à l'époque dont il s'agit, et que dès-lors la narration doit nécessairement être énoncée sous la forme du présent.

4.° Dans tous les cas où l'on introduit une personne comme parlant, ou bien dans lesquels il est fait mention d'un événement comme passé, c'est de cette époque-là qu'il faut compter les temps, c'est-à-dire qu'il faut placer l'écrivain et le lecteur à l'époque à laquelle a eu lieu la déclaration, la prédiction, la citation, &c. : il en est de même dans une prédiction, lorsque l'esprit est transporté à une époque future; ces temps sont alors employés avec une valeur relative.

5.° Une autre observation qui est d'une importance capitale en cette matière, c'est que les Hébreux, comme quelques autres nations orientales, et particulièrement les Arabes, quand ils parlent d'un événement futur comme certain, et ne devant être la matière d'aucun doute, font volontiers usage du prétérit.

6.° En conséquence du même principe, on emploie souvent le prétérit pour donner un ordre.

7.° Les sentences ou propositions générales, dont la vérité est indépendante de toute circonstance de temps, peuvent être énoncées par le prétérit, comme par le présent ou par les participes.

8.° Dans les sentences ou phrases hypothétiques, on peut pareillement faire usage du prétérit ou du présent.

Parmi ces principes, qui sont le résumé de ce qu'il y a d'essentiel dans cette leçon de M. Lee, il y en a plusieurs qui sont certains et avoués de tout le monde; et l'on peut même dire que les phrases où il y a lieu d'en faire l'application, n'offrent dans le fait aucune difficulté. Ce que je dis peut s'appliquer aux règles que j'ai mises sous les n.° 1, 2, 5, 7 et 8.

Mais il n'en est pas de même des autres. Par exemple, il est évident que, pour appliquer la règle n.° 3, il faut d'abord connoître que ce

qu'on lit est une prédiction ou qu'il s'agit de circonstances qui sont futures; il en est de même des règles n.º 4 et 5. Une fois que quelques antécédens ont bien déterminé qu'on raconte une chose passée, ou qu'on annonce un événement futur, ou enfin qu'on énonce un fait qui se passe dans le moment même, quelle que soit d'ailleurs la forme temporelle dont on fait usage dans les énonciations qui sont dans une dépendance évidente de l'antécédent par lequel a été déterminée la circonstance de temps, il n'en résulte rien de louche ou de vague. Que le prétérit par lui-même soit employé pour donner un ordre, suivant la règle n.º 6, c'est une chose qui jetteroit évidemment le plus grand désordre dans le discours, s'il n'y avoit aussi un antécédent qui déterminât la valeur de la circonstance temporelle future qui accompagne naturellement tout impératif. Ainsi, pour en donner un seul exemple, lorsque Moïse (Deut. ch. 6, v. 5) dit aux Israélites, *Tu aimeras (ou aime) le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, &c.*, et qu'il emploie des verbes au prétérit, אָהַבְתָּ, הָיִיתָ, דִּבַּרְתָּ, &c., tous ces verbes sont déterminés au sens de l'impératif (ou plutôt du futur remplaçant l'impératif), par l'énoncé précédent, שְׁמַע יִשְׂרָאֵל, *Ecoute, Israël*. C'est l'application d'une règle sans exception de la grammaire arabe. Tout le système de M. Lee, réduit à son véritable résultat, c'est donc que, bien que des deux temps hébreux isolés le premier signifie ordinairement le passé et le second le présent, cependant il est une multitude de circonstances où, la valeur temporelle étant d'ailleurs suffisamment déterminée ou n'ayant pas besoin de l'être, on peut employer les deux temps presque indifféremment comme des aoristes: or il n'y a là rien de nouveau. Mais en rejetant l'usage conversif du ו, on se trouve souvent embarrassé, non pas pour déterminer le sens du texte, ce cas est rare, mais bien pour se rendre compte de l'usage fait du prétérit pour énoncer une chose future, ou du futur (ou présent) pour énoncer une chose passée. M. Lee lui-même a vainement cherché à rendre raison du mot וַיִּקְרָא, par lequel commence le Lévitique. Au reste, si, dans un simple récit, l'emploi des verbes hébreux ne laisse dans l'esprit aucune incertitude à l'égard du sens, il faut convenir qu'il n'en est pas toujours de même dans le style relevé ou poétique. Pour en donner un exemple, je citerai le ps. 84 (85 selon l'hébreu). Dans les trois premiers versets, le poëte, employant des verbes au prétérit, semble annoncer que Dieu s'est réconcilié avec Israël, et a oublié sa colère et ses projets de vengeance, *Benedixisti, Domine, terram tuam; avertisti civitatem Jacob. Remisisti iniquitatem plebis tuæ, &c.*; puis, au quatrième verset et dans les suivans, il prie Dieu de suspendre les effets de sa

furor, *Converte nos, Deus. . . et averte iram tuam à nobis*, &c. Comment concilier cela? Faut-il considérer les préterits רָצִיתִי, נִשְׁמַחְתִּי, אֶמְצָא, &c., comme ayant ici la valeur d'un futur, d'un optatif ou d'un impératif? C'est une question que je ne veux pas résoudre; mais je fais observer qu'elle est d'autant plus embarrassante, qu'il n'y a point ici d'antécédent auquel on puisse avoir recours.

Ce sujet m'a entraîné si loin, que je me vois forcé à quitter brusquement la grammaire de M. Lee, pour réserver quelques pages au compte que j'ai à rendre de la syntaxe de M. Ewald.

Cette syntaxe est divisée en deux sections: dans la première (p. 523), l'auteur traite successivement des diverses parties du discours en ce qui concerne la syntaxe; dans la seconde (p. 624), il s'occupe de la proposition considérée dans son ensemble. La première section se subdivise en deux chapitres et un *appendix*; le premier chapitre (p. 523) est consacré au verbe; le second (p. 566), au nom: quelques observations relatives au nom d'action ou infinitif, et aux pronoms, forment le sujet de l'*appendix* (p. 621). A la suite de la seconde section se trouvent, 1.° une simple liste des accens (p. 664); 2.° des observations sur les changemens que la *pause* produit dans la prononciation (p. 665); 3.° des additions et corrections (p. 667). Une table des matières très-courte et quelques tableaux ou paradigmes terminent le volume.

Cette syntaxe offre au suprême degré le même ensemble, le même esprit d'ordre, la même sagacité, le même soin de ne rien omettre, qu'on a observés dans tout le reste du travail de M. Ewald; mais aussi le même esprit de système et les mêmes efforts pour ramener à des théorèmes généraux tous les cas particuliers qui s'éloignent de l'usage commun de la langue, ou qui ne se ploient pas aux principes fondamentaux préétablis par l'auteur. Dans l'impossibilité de parcourir, même superficiellement, une suite aussi considérable d'objets tous importans, je me bornerai à rendre compte de la manière dont M. Ewald envisage les formes du verbe nommées *temps* par les autres grammairiens, et les effets du *conversif*. Je choisis ce sujet, et parce qu'il offre plus d'intérêt que les autres, et parce que je m'y suis déjà arrêté à l'occasion de la grammaire de M. Lee. D'ailleurs il est propre à faire voir comment M. Ewald s'éloigne des routes battues, et suit une marche tout-à-fait indépendante.

Suivant lui, la langue hébraïque, au lieu de cette multitude de temps simples ou composés à laquelle nous sommes accoutumés, n'a, en outre des participes et de l'infinitif, que deux formes, qui, dans l'origine,

semblables en cela aux participes, ne différoient entre elles par aucune indication d'un temps déterminé, et se distinguoient plutôt comme des modes; la première forme (nommée communément *prétérit*), ressemblant à l'*indicatif*; et la seconde (appelée par les uns *présent*, par les autres *futur*), au *conjonctif*. « Dans la formation du verbe (je traduis littéralement le texte de M. Ewald), les temps, dans le principe, n'étoient pas même distingués; le sens et le ton du discours (*die Haltung der Rede*) indiquoient seuls si la chose apparténoit au présent, au passé ou au futur, et un tel vague d'énonciation ne doit point surprendre dans la plus ancienne et la plus simple des langues. Peu à peu cependant ce haut degré d'indétermination s'affoiblit, et la langue commença à faire des efforts pour indiquer, par des formes déterminées, des époques déterminées. C'est dans cette transition à des formes temporelles déterminées, que se présente à nous la langue hébraïque, telle qu'elle paroît dans l'Ancien Testament; mais ces formes temporelles n'y ont encore qu'une marche chancelante, et beaucoup s'en faut qu'elles y aient cette précision, cette fermeté, cette variété que nous observons dans les formes temporelles primitives du grec, du latin, et d'autres idiomes semblables.

« Ce qui sert essentiellement comme formes temporelles en hébreu, ce sont les deux modes, le *participe*, dont l'emploi, attendu l'absence de toute variété indicative de diverses époques, a une grande latitude; et deux sortes d'expressions, composées de la réunion des modes avec des *particules*. » (Pour être compris des lecteurs, je dois anticiper sur la marche de M. Ewald, et dire qu'il s'agit ici de l'union des deux temps du verbe avec le *conversif*.) « Avec ces cinq formes, qui, continue notre auteur, sont, à la vérité, employées comme des temps, mais cependant n'indiquent point chacune un temps unique, comme notre présent, notre imparfait, &c., la langue hébraïque exprime complètement la distinction des temps *aoristiques* (c'est-à-dire *absolus*), et des temps *relatifs*, et de plus le caractère particulier d'une action fréquemment répétée. Le temps *aoristique*, ou *indéfini*, place seulement une action dans une certaine période de temps, sans autre détermination; un temps *relatif* ou *défini*, place une action dans un rapport déterminé avec une autre action ou un autre temps. Les deux modes, comme étant des premières formes, sont employés pour exprimer les temps *aoristiques*; les trois autres formes servent pour les temps *relatifs*.

Après cet exposé général de son système, M. Ewald s'occupe à prouver que ce qu'il appelle le *premier mode* est effectivement employé

pour exprimer sous un point de vue absolu le passé, le présent et le futur, mais qu'il répond constamment à notre mode *indicatif*; et que le *second mode* exprime ce qui est subordonné à une condition, ce qui dépend des circonstances et de la manière de sentir (*das Bedingte, das von den Umständen oder dem Gefühle Abhängige*); et répond par conséquent au *conjonctif* (ou *subjonctif*) de la langue latine. Il montre qu'on le trouve employé pour le présent et le futur, et enfin pour exprimer l'idée d'une action souvent répétée, ce qui lui donne la valeur du passé. Toutefois il est forcé de convenir que l'emploi du premier mode pour indiquer le futur, est très-restreint, et doit être le plus ordinairement déterminé par quelques accessoires; et quant au second mode, qu'il perd fréquemment presque tout-à-fait sa première signification, et qu'il en est venu à prendre de plus en plus celle du simple présent.

Je me contente, pour cette première partie du système de M. Ewald, de ce simple exposé, en ajoutant seulement qu'il ne considère l'*impératif* et ce qu'il appelle *optatif*, que comme des modifications du second mode. Mais je ne puis me dispenser de faire sur ce qui précède quelques courtes observations. 1.° C'est tout-à-fait gratuitement et sans preuve que M. Ewald suppose que la langue hébraïque n'avoit, dans l'origine, pour les verbes, aucune forme temporelle. 2.° Cette langue, dans l'état du moins où nous la connoissons depuis les travaux de l'école des Masorètes, ne sauroit être appelée *la plus simple des langues*; sa grammaire au contraire est extrêmement compliquée: qu'étoit-elle auparavant, lorsqu'on la parloit, nous l'ignorons entièrement. 3.° Je comprends parfaitement l'absence des formes temporelles dans une langue; mais à la condition qu'on puisse, quand cela est nécessaire, suppléer à ces formes par des mots dont la destination exprime soit d'indiquer les circonstances du temps, sous le double point de vue absolu et relatif. 4.° Je conçois tout aussi bien l'absence des modes, hors la distinction de l'énonciatif et de l'impératif; mais supposer qu'une langue dans son enfance, ou bien à raison de son extrême simplicité, n'ait pas de formes temporelles, et que pourtant elle distingue un mode indicatif, et un mode subjonctif, optatif, conditionnel, c'est ce que l'évidence des faits pourroit seule me forcer à admettre. 5.° Le subjonctif renfermant toujours une idée plus ou moins développée de futur relatif, il n'est pas étonnant qu'on puisse, jusqu'à un certain point, confondre ici le mode avec le temps. 6.° Il ne faut pas perdre de vue que, dans la plupart des langues, les mêmes formes temporelles ont souvent plusieurs usages, l'un propre, l'autre impropre, ou, si l'on veut, abusif.

Ainsi le présent, en grec, en latin, en arabe, en français, en italien, en allemand, sert à exprimer un temps indéfini : λέγουσι, *dicunt, on dit, si dice, man sagt, يقال*; ainsi encore l'imparfait en français, dans les propositions suppositives, *si je disois, si je faisois*, et le présent dans les propositions conditionnelles, *si je viens demain, si je suis en vie dans un an*, sont employés hors de leur domaine naturel. 7.° Enfin, dans beaucoup de langues, en arabe notamment, l'idée du temps est souvent tellement déterminée par les particules conditionnelles, suppositives, conjonctives, négatives, &c., qu'il devient indifférent, logiquement parlant, d'employer pour le verbe telle ou telle forme temporelle. J'avoué que, d'après ces observations, je ne puis me ranger à l'opinion de M. Ewald; et qu'il ne me semble pas nécessaire d'avoir recours à son système pour justifier l'emploi un peu vague des formes temporelles dans la langue hébraïque.

Après les temps *absolus* viennent les formes temporelles *relatives*: ce sont, suivant M. Ewald, les *participes* et les *deux modes précédés du ı conversif*. Je passe légèrement sur le participe, auquel je ne reconnois aucune valeur temporelle. Je ne crains point de dire que si, dans les propositions qui ont pour attribut l'adjectif verbal qu'on nomme mal-à-propos, quand il s'agit d'hébreu ou d'arabe, *participle*, il y a une indication d'une époque quelconque, c'est l'absence même de toute valeur temporelle qui leur assigne la valeur d'un présent relatif, que leur relation est déterminée par ce qui précède ou par ce qui suit, et que la proposition auroit la même valeur si l'attribut, au lieu d'être un adjectif verbal, étoit un simple adjectif. Quant aux deux nouveaux temps relatifs, formés, selon M. Ewald, par l'union du ı conversif avec les deux modes, on sait que le verbe n'éprouve en lui-même aucun changement par l'addition du ı; mais que cette lettre se prononce alors devant le second temps avec un *patah* pour voyelle, et le redoublement de la lettre initiale formative de ce temps; ainsi de ידבר on forme ידְבֵר. C'est, suivant M. Ewald, une contraction de ידְבֵר, וְדִבֵּר. Cette opinion, partagée par beaucoup de grammairiens, est fondée principalement sur l'usage que les Arabes font du verbe كان; elle est ingénieuse peut-être plus que solide. Pour le premier temps, il n'y a de changement, ni dans la prononciation du verbe, ni dans celle de la particule; le seul déplacement de l'accent la caractérise; encore ce signe n'est-il pas toujours employé, et c'est plutôt par la dépendance que le préterit, dans le cas dont il s'agit, a avec un verbe précédent mis au présent, qu'on reconnoît son changement de valeur temporelle.

Le sens du ו conversif est toujours, dit M. Ewald, d'indiquer l'action exprimée par le verbe auquel il est attaché, comme une conséquence de l'action précédente; il signifie donc, *en conséquence, par suite de*; c'est pour cela aussi que M. Lee l'appelle *illatif*, et je crois que, sous ce point de vue, il répond à la particule conjonctive arabe ف , qui diffère de la simple conjonction و par cette même valeur illative.

C'est sans doute une chose bien digne de remarque que ce pouvoir d'une particule conjonctive qui change la valeur des temps, dans une langue sur-tout où il n'y a que deux formes temporelles; et peut-être les efforts qu'on peut faire pour rendre raison d'un pareil phénomène, sont-ils tout-à-fait superflus. On trouve quelque chose d'analogue en arabe, où, après l'adverbe négatif ل ou لا , on doit toujours employer le futur ou aoriste, pour exprimer ce qui le seroit par le prétérit, si la proposition étoit affirmative; et au contraire, l'adverbe négatif ل , consacré au futur, prend souvent après lui un prétérit, qui dès-lors reçoit la valeur du futur. Mais, sans chercher la solution de ce problème, je demanderai si l'on est autorisé, soit par les accidens de la prononciation, soit par ceux de la signification, à considérer cela, ainsi que le fait M. Ewald, comme de nouveaux temps du verbe. Si le sens est, *en conséquence, par suite de*, comme dans cet exemple, ראית ורשמך , *tu as vu, et alors tu t'es réjoui*, n'est-il pas évident que l'espèce d'énergie qui résulte de cette forme d'expression, est hors du verbe et lui est étrangère! et quant à la forme matérielle du verbe, elle n'éprouve en elle-même aucun changement. J'en infère que le système de M. Ewald est encore, en cette partie, peu justifié par les faits.

Si le ו conversif du prétérit en futur n'avoit jamais lieu qu'après un verbe au futur, et si pareillement le ו conversif du futur en prétérit ne se rencontroit jamais qu'après un verbe au prétérit, la difficulté qu'on éprouve à rendre compte de cette sorte d'abus des formes temporelles, se réduiroit à peu de chose. Ce qui étonne sur-tout, c'est de voir ce ו conversif employé au commencement d'un récit; par exemple, au commencement du lévitique: ויקרא . Peut-être n'en étoit-il pas ainsi dans le principe, et l'usage a-t-il introduit plus tard, comme une sorte d'élégance, ce qui s'éloignoit de la destination primitive attachée à cette forme d'expression. Mais je dois m'abstenir ici de toute idée systématique, et d'ailleurs il est temps de finir cette longue notice: je ne la terminerai pas cependant sans exprimer le regret que j'éprouve d'avoir fait connoître si imparfaitement les ouvrages qui en sont l'objet, et sans en recommander la lecture à tous ceux qui veulent étudier à fond la

langue hébraïque. Peut-être ceux de MM. Lee et Ewald conviennent peu, le dernier sur-tout, au premier degré de l'enseignement ; mais tous ceux qui auront déjà acquis une certaine connoissance des élémens de cette langue, retireront certainement une grande utilité de la lecture attentive de ces grammaires, et les savans mêmes ne les liront pas sans plaisir et sans un grand intérêt (1).

SILVESTRE DE SACY.

GEOGRAPHI GRÆCI MINORES. Hudsonianæ editionis adnotationes integras cum Dodwelli dissertationibus edidit, suasque et variorum adjecit; textum denuo recensuit, et varias lectiones subjecit, versionem latinam recognovit; copiosissimis denique indicibus ac tabulis in ære incisis, instruxit Joannes-Franciscus Gail (J. B. F.). Volumen secundum, continens Dicæarchi geographica quæ supersunt, Scymni Chii orbis descriptionem cum fragmentis, et Anonymi Stadiasmus Maris Magni. Paris, MDCCCXXVIII, xxxj et 606 pages.

M. GAIL fils continue sans relâche la grande et utile entreprise qu'il a conçue. Le premier volume, contenant les périple dits de Scylax et d'Hannon, est déjà connu de nos lecteurs : ils savent, et d'ailleurs le titre que nous avons transcrit le leur apprendroit s'ils l'avoient oublié, que M. Gail s'est proposé de reproduire en entier l'édition d'Hudson, qui est devenue et si rare et si chère ; mais, en même temps, d'y ajouter les observations dont les petits géographes grecs ont été l'objet depuis Hudson, et enfin le fruit de ses propres travaux, soit pour la critique, soit pour l'interprétation du texte. C'est donc une édition *variorum* complète qu'il a voulu donner. Ce plan a l'avantage de présenter réuni tout ce qu'on a dit sur les divers auteurs, et de dispenser entièrement de l'édition d'Oxford. Cependant, s'il est vrai qu'il y ait beaucoup de choses ou inutiles maintenant ou évidemment fausses dans les notes des premiers commentateurs ; si les dissertations de

(1) Je me fais un devoir d'avertir que, postérieurement à la rédaction de cet article, j'ai eu connoissance d'une grammaire hébraïque plus abrégée et plus élémentaire, publiée par M. Ewald, en faveur des étudiants.

Dodwell, sur l'âge des divers auteurs, sont à-la-fois obscures et diffuses, pleines de détails et d'excursions, ou étrangères au sujet; on pourra regretter que M. Gail ne se soit pas contenté de donner un résumé de ces dissertations, un choix de meilleures notes, et une analyse des autres; l'édition n'y auroit rien perdu de nécessaire, et elle auroit été moins volumineuse et moins chère. Un premier volume de six cent quarante pages, pour *Hannon* et *Scylax*, dont le texte seul n'en tient pas cinquante; c'est beaucoup!

Quoi qu'il en soit, M. Gail a dû continuer comme il avoit commencé. Le second volume contient donc également tout ce qu'on a dit sur les ouvrages qu'il y a fait entrer, savoir; *Dicéarque*, *Scymnus de Chio*, et le *périple de la Méditerranée*, dit *stadiasme*, publié pour la première fois par Iriarte, dans la *Bibliotheca Matritensis*. Ce dernier morceau, très-curieux pour la géographie ancienne, et qui n'avoit encore, dans son ensemble, exercé la critique de personne, a été l'objet d'un travail fort étendu qui doit faire beaucoup d'honneur à M. Gail fils.

Ce second volume atteste que, loin de se fatiguer en parcourant une si longue carrière, M. Gail acquiert chaque jour de nouvelles forces. Les défauts qu'on avoit pu remarquer dans sa manière, et qu'il falloit pardonner à un début, sont diminués très-sensiblement: ses qualités, au contraire, se sont développées. Il a toujours la même ardeur, la même sincérité dans les recherches; il fait autant d'efforts pour pénétrer le sens de l'auteur et arriver à la véritable leçon: mais sa marche est plus ferme; il va plus directement au but; ses notes sont plus courtes et plus concluantes; ses excursions moins fréquentes ou plus nécessaires. Tel est; du moins, le progrès sensible que nous avons cru remarquer; et nous croyons que l'éditeur ne nous saura pas mauvais gré de le dire, en commençant notre analyse.

On conçoit que nous ne pouvons rapporter toutes les observations de l'éditeur qui nous ont paru le plus utiles à l'intelligence ou à la critique du texte des ouvrages renfermés dans ce volume. Nous sommes forcés de nous borner à citer quelques exemples.

DICÉARQUE. Depuis l'édition d'Hudson, les fragmens en prose et en vers attribués à cet auteur ont été imprimés plusieurs fois: le plus habile de ces éditeurs est M. Meyer Marx, à qui l'on doit en outre la réunion des fragmens d'Éphore. Son édition a été insérée dans le tome III des *Meletemata critica* de M. Creuzer. M. Gail a transporté dans la sienne le travail entier de ce savant; il y a joint d'autres observations, soit critiques, soit géographiques.

Après les préfaces d'Holstenius, de Manzi, vient un extrait de

l'ouvrage de M. Celidonio Errante, qui a publié à Palerme, en 1822, les fragmens de Dicéarque; puis la dissertation de Dodwell *de Dicæarcho ejusque fragmentis*, et les *Testimonia veterum*; en tout cent six pages: vient ensuite le texte grec, au-dessous les variantes et la version latine, trente-neuf pages; puis les notes, soixantē.

Dans le morceau en prose, il y a plusieurs passages altérés: tel est celui-ci (il est question d'Athènes): ὧδε ἦν τῶν ἐν τῇ οἰκουμένη κέλλισον θέατρον, ἀξιόλογον, μέγα καὶ θαυμαστόν. Hemsterhuis a lu (et depuis M. Boissonade, sans savoir que la correction eût été faite, a lu aussi) ὧδεῖον, au lieu de ὧδε ἦν; ce qui est certain. M. Gail, qui ne connoissoit pas la correction lorsqu'il a imprimé le texte, l'a adoptée dans ses notes, toutefois avec une légère modification qu'il justifie très-bien: il lit τῶν ἐν τῇ οἰκουμένη κέλλισον. Θέατρον ἀξιόλογον, μέγα καὶ θαυμαστόν.

Dans cette autre phrase (pag. 133): ὁ γὰρ . . . ῥοῦς εἰς τὸ αὐτὸ συμβάλλων καὶ τὸν Εὐριπον, M. Marx lit κατὰ τὸν Εὐριπον. M. Gail explique très-bien le sens de la correction; elle laissoit des doutes à celui qui l'a proposée.

Ailleurs (pag. 118) . . . ἔχουσα τῇ ὄψει φιλόανδρον. Estienne proposoit ἔχουσα π τῇ ὄψι. M. Gail lit simplement et avec raison, ce semble, ἔχουσα π ὄψει. L'article est inutile.

Dicéarque parle de la route qui de Platée mène dans le Cythéron. . . ἀνατείνουσα δὲ πρὸς τὸν Κιθαιρῶνα οὐ λίαν δὲ ἐπσφαλῆς (pag. 125). Comme cette route étoit infestée de voleurs, M. Marx pensoit qu'il faut retrancher la négative, ou lire ἀσφαλῆς. Mais l'expression οὐκ ἐπσφαλῆς appliquée à une route de montagne, pouvant très-bien s'entendre de ce qu'elle n'est pas dangereuse, il n'y a probablement rien à changer au texte. M. Gail lit οὐ, au lieu de οὐ, ce que je ne comprends pas.

A propos du territoire de Chalcis, en Eubée, Dicéarque dit. . . ὕδατα ἔχουσα, τὰ μὲν ἀλυγὰ, ἐν δ' ἡσυχῇ μὲν ὑπόπλατυ, τῇ δὲ χρεῖα ὑγιεινόν . . . τὸ ἀπὸ τῆς κρήνης, τῆς καλουμένης Ἀρεδούσης (pag. 133-29 Huds.). Henri Estienne lisoit ὑπόπαχυ, Gronovius et Hudson ὑπόγλυκυ, et M. Gail a reçu cette leçon dans le texte; la véritable est pourtant ὑπόπλατυ. J'ai déjà eu occasion de rappeler (1), d'après Casaubon sur Athénée et les annotateurs d'Hérodote, que πλατὺ ὕδωρ est de l'eau salée ou saumâtre; ὑπόπλατυ ὕδωρ est donc de l'eau un peu saumâtre (*subsalsa*). Dicéarque veut dire que l'eau de la fontaine Aréthuse, bien que légèrement saumâtre elle-même, ne laissoit pas d'être saine et fraîche.

(1) *Journal des savans*, septembre 1828, pag. 547.

J'ai dit ailleurs (1) que la partie versifiée de l'ouvrage de Dicéarque ne l'a probablement pas été par cet auteur; j'ai dit encore que les ressemblances qui existent entre la géographie qu'on y trouve et celle du périple dit de Scylax, viennent de ce que ce dernier, en ce qui concerne la Grèce, a été puisé aux mêmes sources. M. Gail n'a point examiné cette question, sur laquelle il auroit peut-être répandu quelque lumière.

M. Marx a beaucoup amélioré le texte de cette partie de l'ouvrage attribué à Dicéarque, et M. Gail l'a éclairci par plusieurs bonnes observations. Tel est celle qui se rapporte à l'île d'Ithaque (v. 51). Dans la description de la Phocide (v. 80, 81), on lit :

Ἐν τῇ μέσσεια δ' ἔστι Κυπαρισσὸς πόλις
Λάρισσά τε μετ' αὐτὴν Δαυλὶς . . .

Casaubon propose Λάρισσά τε pour le mètre. Comme il n'y avoit point de Larisse en ce pays, Hardouin lisoit κρίσσα. Mais M. Gail fait observer que Crissa étoit maritime, tandis que l'auteur parle des villes de l'intérieur des terres: il propose Ἄμφισσα, qui semble fort bon, pourvu toutefois qu'on écrive Ἄμφισσα, pour la même raison qui faisoit proposer Λάρισσα. Les poètes ne se font point scrupule du retranchement de la double lettre (2).

Le vers 72 se termine par ἐκ Δελέγων φερόμενος. Casaubon remarque encore que le vers est faux et qu'il manque une syllabe, πρὶν par exemple, avant φερόμενος. M. Gail lit ἐχόμενος, avec lequel le vers ne devient pas plus juste: la difficulté reste la même.

Le vers 105 finit par le mot Ἰσμενὸν, nom du fleuve de Béotie. M. Gail observe qu'il faudroit Ἰσμηνὸν, et il croit que ce changement se rapporte *ad prisca tempora, quibus littera e duplici sono è et i respondebant*; il cite là dessus Galien et Platon. Je crois que c'est aller chercher la raison un peu loin. Le changement ne consiste pas ici à substituer un ε à un η, mais à remplacer une syllabe longue par une brève, dont l'auteur avoit besoin pour le vers. C'est donc tout simplement une de ces licences que se sont permises si souvent les poètes grecs, et principalement ceux d'une époque peu ancienne, dans l'orthographe des noms propres; quand cela leur étoit nécessaire.

SCYMNUS DE CHIO. Le texte de cet auteur est précédé, comme celui de Dicéarque, d'un extrait des préfaces des précédens éditeurs, de la dissertation de Dodwell, et des *testimonia veterum*: au-dessous du texte sont les variantes et la version latine de Vinding, que le nouvel

(1) *Journal des savans*, 1826, pag. 203. — (2) Gf. Bernhardt *ad Dionys. Perieg.* v. 337.

éditeur a rectifiée en divers endroits. Il a proposé au texte plusieurs bonnes corrections, et l'a éclairci par un assez grand nombre d'observations judicieuses.

Vers 180. Il est question des régions du midi et du nord, inhabitables, l'une par l'excès de la chaleur, l'autre par celui du froid: le texte portoit τὰ μὲν ἐμπορί εἶναι μᾶλλον αὐτῶν, τὰ δ' ἐνυγρα. M. Longueville, savant helléniste de mes amis, a lu ἐμπυρ, ce qui est excellent; et M. Gail a bien fait de recevoir la leçon dans le texte.

V. 363. Βρεντέσιον ἐπιτείειν τε τῶν Μεσαιγίων. M. Gail propose Μεσαιπέων, qui me semble indubitable.

V. 518. Ἄλλ' οἱ τ' Ἀχαιοὶ τοὺς πρὸς ἐσπέραν πόρους. M. Gail a lu et mis dans le texte τόπους, qui me semble nécessaire.

La correction du vers 603, Ἐχῆνος καὶ ἐναλίων ἄλλαι πόλεις, où il lit Σπερχεῖος καὶ τῶν Μαλιέων, n'est pas admissible.

Au vers 492, τὸν Σικελικόν τε πόριον, οὗς δὲ πρὸς Κύπρον, on avoit lu πόντον, au lieu de πόριον, qui est une faute évidente. M. Gail met dans le texte πόρον, leçon plus voisine de celle des manuscrits, et excellente pour le sens; mais elle rend le vers faux. En attendant mieux, πόντον doit être rétabli. Le vers qui suit est καὶ τὸν κατ' Αἴγυπτον τε τὰς νήσους τε πλοῦν. Dans la version latine on lit... *circa Ægyptum, et insulas (forte Cycladas)*: le peut-être est de trop; il n'y a aucun doute là-dessus.

Le vers 335. Πάση σικελικὴν καταγωγὴν ἔχει est corrompu, et bien difficile à rétablir: les corrections qu'en ont proposées Vinding et Hudson ne valent rien. Il s'agit de Tarente; et il paroît que l'auteur a voulu rappeler cette circonstance, dont parle Strabon, que l'isthme entre le port et la mer est si bas, qu'on peut aisément transporter les vaisseaux par dessus: καὶ τὰ πλοῖα ὑπερνωλικεῖσθαι βραδῶς ἐπιτέρωθεν, ταπεινοῦ ὄρους τοῦ αὐχένος (1). M. Gail propose πάση δ' ὀλκιάδι ταπεινὴν καταγωγὴν ἔχει; on aura le même sens, avec moins de changement, si on lit πάση ταπεινὴν [νήϊ] καταγωγὴν ἔχει. La finale νήν a pu causer la disparition de νηῖ. Le vers n'est pas élégant: mais Scymnus en a d'autres qui ne le sont pas davantage, comme γενεαλογεῖται δ' Ὀρνύτου τοῦ Σισύφου (v. 486).

Quant aux observations de l'éditeur, il en est de fort bonnes, comme je l'ai dit. Telle est son explication des vers 174 et suivans, A propos des vers 187 et suivans,

(1) Strab. VI, pag. 278.

Τούτων [Κελτῶν] δὲ κείτω λεζομένη πρὸ ἐσχάτη
 Σήλη Ἰσθμίου· ἔστι δ' ὑψηλὴ πάνυ
 εἰς κυματώδες πέρατος ἀνατείνουσ' ἄκραν,

il fait voir que ce *σήλη* ne peut être la montagne de Calpé, ainsi que l'avoit cru Vinding : il auroit pu citer l'observation de M. Ukert sur ce passage difficile (1). Comme Scymnus ajoute que les plus reculés des Celtes, les *Venètes*, habitent près de cette *colonne boréale*, on pourroit penser qu'il s'agit de l'extrémité de la péninsule celtique, ou Bretagne. Du reste, la géographie est ici extrêmement embrouillée, et se ressent des idées confuses que les Grecs se faisoient de l'occident au temps d'Éphore, qui est une des principales sources de Scymnus. Au vers 200, Scymnus de Chio parle des *Bébryces*, peuple ibère, dont il paroît fixer la situation dans la Gaule narbonnaise, où les place effectivement Dion Cassius dans un fragment cité par Zonaras (2) et le scholiaste de Lycophron (3). A ce sujet, M. Gail propose de corriger un passage de ce scholiaste : *εἰς δὲ καὶ ἔτεροι Βέβρυκες, ἔθνος Γαλατῶν, μεταξὺ Πυρήνης καὶ Κεραυνίων ὄρων*. Les monts *Κεραύνια* (les Acro-Cérauniens) n'ont rien à faire ici. M. Gail lit *Κεῖρριτανῶν*, se fondant sur ce que les *Cerretani* confinoient aux Pyrénées. La vraie leçon doit être *Κεμμένων* ou *Κεξέρων ὄρων* : la position *entre les Pyrénées et les Cévennes* correspond précisément à la Narbonnaise, où le scholiaste place les Bébryces dans le passage qu'il emprunte à Dion Cassius.

A propos du passage où le poète parle de la division de la terre en deux continens, M. Gail combat une opinion que nous avons émise quelque part sur la division attribuée aux anciens par Agathémère, selon laquelle l'Égypte étoit censée appartenir à l'Asie, et le reste de la Libye à l'Europe. M. Gail veut que cette distribution, bien loin d'être ancienne, appartienne à l'époque alexandrine, et dérive de l'usage des méridiens et des longitudes. Sans entrer ici dans des détails sur l'origine probable de cette singulière division, on peut donner pour certain, du moins, que dans les anciens auteurs grecs, soit prosateurs, soit poètes, il est fréquemment question de cette division de la terre en deux continens, l'Europe et l'Asie. Que faisoient-ils de la Libye ! Il faut bien qu'ils la partageassent entre les deux autres, d'une manière analogue à ce que disent Salluste, Agathémère et Ethicus. Quant à la conjecture que cette division auroit pour origine l'invention des longitudes, elle me semble détruite par ce fait : 1.º que la division

(1) *Geogr. der Griech. und Roem.*, II, S. 473. — (2) *Tom. I*, pag. 406, ed. Cang. — (3) *Ad. v.* 1305.

est attribuée *aux anciens* par Agathémère; 2.^o qu'elle ne se montre plus à l'époque alexandrine, où l'on ne voit que la division en trois continens, excepté dans quelques vers de poètes, imitateurs serviles de l'antiquité. Ce sont des difficultés que je soumets d'autant plus volontiers à M. Gail, qu'il aura occasion de revenir encore sur ce sujet, dans la suite de son ouvrage.

Viennent ensuite les fragmens de Scymnus de Chio, qu'Holstenius a tirés du périple anonyme du Pont-Euxin, où les vers du poète se retrouvent quelquefois presque sans altération. Dans la collection des *Opuscules* de M. Niebuhr (1), dont le premier volume vient de paroître, je trouve une correction bien ingénieuse que M. Buttmann a donnée d'un de ces fragmens. Nos lecteurs nous sauront gré de leur en faire part. Il est question du Palus Mæotide; Holsténius avoit tiré du périple ces vers :

Ἀπὸ δὲ τῶν Μαιωτῶν λαβούσα τὸ ὄνομα
Μαιώπης ἕξις ἐστὶ λίμνη κειμένη·
Εἰς ἣν ὁ Τανάϊς ἀπὸ τοῦ ποταμοῦ λαβὼν
τὸ ῥεῦμα Ἀράξειως ἐπιμίσγεται

Au lieu de *ἐπιμίσγεται*, le texte du périple (2) porte *ἐπιμίσγηθω ἐκατεως εφοπεις*. De ces derniers mots, personne n'avoit jamais rien pu tirer. M. Buttmann y a découvert le nom d'un des historiens d'Alexandre, *Hécatee d'Érétrie*, dont Plutarque seul fait mention (3). Il lit *ἐπιμίσγηθ' ὡς Ἐκαταῖος εἴφ' οὐρετριεύς*: les vers s'arrangent d'eux-mêmes, en reportant à la ligne précédente les mots *εἰς ἣν ὁ Τανάϊς*, qui sont le commencement d'un vers non achevé.

Εἰς ἣν ὁ Τανάϊς
Ἀπὸ τοῦ ποταμοῦ λαβὼν τὸ ῥεῦμα Ἀράξειως
Ἐπιμίσγηθ' ὡς Ἐκαταῖος εἴφ' οὐρετριεύς.

Il existe peu de corrections plus hardies tout-à-la-fois et plus sûres.

J'ajoute seulement que cette notion de l'Araxe, donné comme une branche du Tanäis, appartient à la géographie d'Éphore; on la retrouve dans un passage des *Météorologiques* d'Aristote (4): *ἐκ μὲν οὖν τούτου [Παρνασσῷ ἢ. ε. Παροπαμισσῷ] ῥέουσι . . . καὶ ὁ Βάκτρος, καὶ ὁ Χοάσπης, καὶ ὁ Ἀράξης. τούτου δ' ὁ Τανάϊς ἀποσπάσθεται μέρος ὧν, εἰς τὴν λίμνην*. La trace s'en aperçoit encore dans le faux Orphée (5).

Dans une longue note sur le détroit des Colonnes, M. Gail passe

(1) *Kleine historische und philologische Schriften*. S. 397, 398. Bonn, 1828. —

(2) *Pag. 4 Huds.*, 140 *Gron.* — (3) *In Alexandro*, S. 46; IV, 105 *Reisk.* —

(4) I, 14, *pag. 545 C.* — (5) *Argonaut.*, 747, 748, *Herm.*

en revue les diverses mesures qu'en ont données les anciens. Il dit, à propos de la largeur de sept stades que Festus Avienus attribue au détroit, d'après Damastès, *non liquet ubi fuerit διαρμα 7 stadiorum . . . illud esse potuit vel ad orientalem partem freti, vel juxta mediam partem* (pag. 342). Mais il est évident qu'une telle dimension ne peut s'appliquer à aucune partie du détroit. C'est une erreur de Damastès de Sigée, qui en avoit débité bien d'autres dans son ouvrage de géographie. N'est-ce pas lui qui prétendoit, par exemple, que le Golfe Arabique étoit un lac, et qu'on pourroit remonter, par eau, depuis le Cydnus jusqu'au Choaspès, près de Suse ; inepties qu'Ératosthène avoit notées et critiquées (1).

Dans le texte de ces fragmens, comme dans celui de l'ouvrage même de Scymnus, l'éditeur a encore laissé quelques fautes plus ou moins légères, qu'il auroit pu facilement faire disparaître.

ANONYMI stadiasmus sive periplus Maris Magni. Ce périple est la partie la plus neuve du volume que nous analysons : c'est l'ouvrage qui a le plus exercé la critique de M. Gail fils. Il n'a été imprimé qu'une seule fois, d'après un seul manuscrit, qui n'a peut-être pas été collationné fort exactement. Il n'en existoit point de version latine ; et les notes du premier éditeur, Iriarte, sont purement critiques et d'assez peu de valeur. M. Mannert s'en est servi pour la partie septentrionale de la côte d'Afrique, M. Leake pour la côte méridionale de l'Asie mineure, et M. Pacho pour celle de la Cyrénaïque ; mais personne n'avoit entrepris de travail géographique sur ce périple. C'étoit donc un ouvrage qui arrivoit presque vierge aux mains de l'éditeur : il mérite à tous égards l'attention et les soins qu'il lui a donnés.

Le texte est précédé d'une dissertation sur ce *stadiasme*. L'éditeur reconnoît à plusieurs indices que la rédaction est d'un chrétien. Le nom de *grande mer* donné à la Méditerranée indique une époque fort récente : on ne peut raisonnablement la faire remonter avant le IV.^e siècle ; mais d'après le style, il pourroit bien avoir été rédigé plus tard. On y trouve μέλανον pour μέλαν, et quelquefois από suivi de l'accusatif, comme en grec moderne. A la vérité, l'éditeur pense que la faute en est peut-être à quelque copiste ; et il croit que ce périple, quoique rédigé fort tard, appartient néanmoins à une époque voisine de celle de Strabon. Il y trouve un très-petit nombre d'indices de l'époque romaine ; par exemple, en Cilicie, un promontoire dit ἀκρὰ Ἰανουαρία a le nom de *Sébastè* donné à Élunte de Cilicie. M. Gail les regarde comme des additions à l'ouvrage original. Il croit

(1) Strab. I, pag. 47.

que le premier nom et le mot *ἰανουαρία* auront été insérés après coup dans le texte : cela me semble fort improbable. Un argument en faveur de son opinion , c'est que les distances ne sont pas données en *milles*, mais en *stades*. Le mot *μίλια* ne s'y trouve qu'une fois , encore faut-il évidemment y substituer *στάδια*. Cette circonstance néanmoins pourroit s'expliquer par la raison que le périple étant fort détaillé, les distances y sont très-fréquemment moindres qu'un mille, et presque toujours composées d'un nombre de stades qui ne se convertit pas dans un nombre rond de *milles*; de telle sorte qu'en prenant le *mille* pour unité, on auroit eu souvent besoin d'énoncer des fractions de mille ou des stades. Il seroit donc possible que la mesure en milles fût employée dans les itinéraires officiels, où les distances d'étapes sont presque toujours en nombres ronds de milles : on continuoit de se servir des stades pour les périples ou itinéraires géographiques plus détaillés. D'ailleurs, dans le périple du Pont-Euxin, attribué à Arrien, et dans celui de la mer Érythrée, qui sont tous deux du second siècle de notre ère, les mesures ne sont exprimées qu'en stades. Ce n'est donc pas là un caractère certain d'une époque antérieure aux Romains. Mais il y a d'autres indices d'ancienneté que M. Gail fait ressortir ; en voici un exemple. Le périple place sur la côte de Phénicie *Carne*, en face d'Aradus, comme Strabon et Pliné, et non pas *Antaradus*, comme Ptolémée et les géographes postérieurs ; d'où il résulteroit que cette partie du périple est d'une époque où le nom d'Antaradus n'avoit pas encore succédé à celui de Carné. Il y en a plusieurs de ce genre, et l'on ne peut nier qu'en effet la majeure partie de ce périple ne se rapporte à une géographie antérieure même à Strabon. Je ne serais pas éloigné de croire qu'il a été formé, en grande partie, avec un de ces périples nommés *les ports* (*λιμένες*), qui devoient être plus circonstanciés, plus chargés de détails nautiques que les autres, et renfermer, comme celui-ci, l'indication des mouillages, des écueils, des brisans, des bas-fonds, des aiguades, &c. Le périple de Timosthène (1), qui portoit le nom de *ports*, et qui a joui d'une grande autorité chez les anciens, a pu être mis à contribution ; et il est peut-être assez remarquable qu'il soit cité par Étienne de Byzance précisément sous le nom de *σταδιασμός* (2), qui est celui du périple anonyme.

Dans le prologue, l'auteur annonce qu'il décrira toute la côte de la Mer intérieure ou grande mer, depuis Alexandrie jusqu'à Dioscurias dans le Pont, depuis le Bosphore de Thrace jusqu'aux colonnes d'Her-

(1) Strab. I, p. 13 ; IX, p. 421. — (2) Voce Ἀγιάστ.

cule. Il ne reste que le périple de l'Asie, depuis les limites de la Phénicie jusqu'à Rhodes; et celui de la Libye, depuis Alexandrie jusqu'à Utique, lequel n'étoit pas mentionné dans le prologue actuel, probablement tronqué dans cet endroit (1).

Tel qu'il est, c'est encore un des débris les plus précieux de la géographie ancienne. Nous avons dit que le texte a été publié par Iriarte sur un seul manuscrit, et l'on a tout lieu de croire que le savant Espagnol ne l'a pas toujours bien lu. M. Gail auroit bien désiré en avoir une nouvelle collation; mais il n'étoit pas facile apparemment de se la procurer. Il s'en est tenu au texte d'Iriarte, qu'il a dû corriger *ex ingenio*, le plus souvent de manière à laisser peu de doute sur la certitude de ses corrections. On ne doit pas moins désirer que celui qui le publiera une troisième fois, puisse se procurer la collation nouvelle dont M. Gail a été privé; car, après son travail, il en reste encore un grand nombre de passages tellement corrompus, qu'il faut désespérer de les rétablir sans un tel secours. Les mesures principalement sont altérées dans une multitude de passages, soit qu'Iriarte ait mal lu les chiffres, soit que les altérations existent dans le manuscrit lui-même. Le plus souvent, l'éditeur est obligé de mettre à côté de ces nombres le mot *mendosè*, et c'est en effet tout ce qu'en bonne critique il étoit possible de faire.

Le commentaire de l'éditeur est à-la-fois critique, exégétique et géographique. Il s'est attaché à fixer le sens des espèces de formules ou locutions nautiques qui se reproduisent le plus souvent. Il établit, par exemple, la synonymie des mots λιμὴν, ὄρμος, ἔφορμος, ὑφορμος, σάλις, qui désigne une station à distance de la côte, αἰγιαλός, rivage sans abri. Il fait voir aussi que l'expression λιμὴν ἐστὶ πεινὴ ἀνέμῳ ne signifie pas un port exposé à tous les vents, comme on l'avoit entendu, mais un port où l'on peut entrer avec tout vent; de même τοῖς ἀφ' ἐσπέρας ἀνέμοις s'entend d'un port dans lequel on entre sur-tout à la faveur du vent d'ouest; et ainsi des autres expressions du même genre.

L'auteur du périple, principalement sur la côte d'Afrique, indique avec un soin tout particulier s'il y a de l'eau dans les endroits qu'il cite.

(1) Il me paroît bien difficile de croire qu'une partie si importante du périple n'ait pas été annoncée dans le prologue: il manque sans doute la phrase où il étoit question de la Libye. Le passage doit probablement être restitué ainsi: ἀρχαίμενος ἀπὸ Ἀλεξανδρείας τῆς φαιήδος, ἕως Διοσκουριάδος τῆς ἐν τῷ Πόντῳ κειμένης, καὶ τῆς Εὐρώπης ἀπὸ Ἱεροῦ τῆς πρὸς τῇ Χαλκηδόνι κειμένης μέχρις Ἡρακλεωπικῶν σπηλαίων καὶ Γαδείρων [τῆς δὲ Λιβύης, ἀπὸ τῆς αὐτῆς Ἀλεξανδρείας ἕως τῶν σπηλαίων, οὐ τῷ Οὐσίτικῳ, si le périple ne s'étendoit pas au-delà d'Utique, où il s'arrête].

Souvent il se contente de dire ὕδωρ ἔχει, ce qui s'entend d'eau douce ; quelquefois il ajoute γλυκύ ; d'autres fois il en indique la nature, si c'est de l'eau de fleuve ποτάμιον, de source πηγαῖον, de puits λακκαῖον, &c.

Il y a une qualification que l'éditeur n'a pas comprise ; deux fois le périple répète ὕδωρ ἔχει πλατύ (§. 36, 41.). M. Gail traduit *latam aquam habet*, et il met des points, comme si la phrase n'étoit pas complète ; et elle ne le seroit pas en effet si πλατύς signifioit *large*. Mais, d'après l'observation faite plus haut, on voit que πλατὺ ὕδωρ, ne signifie rien autre chose qu'*eau saumâtre*.

Sur cette côte d'Afrique où les arbres sont rares, un bouquet d'arbres, ou même un arbre isolé, est une indication précieuse pour les marins. Le périple ne la néglige pas ; il dit, par exemple, ἐπὶ δὲ τῆς γῆς δένδρον, à terre, vous voyez un arbre, et il ajoute, ὕδωρ ἔχει ὑπὸ δένδρον (1), il y a de l'eau au pied de l'arbre : ailleurs (§. 31) ἔχει δὲ ὕδωρ ὑπὸ τὴν συκῆν. Il est inutile de supposer, comme le fait M. Gail, que le singulier est ici pour le pluriel ; rien n'empêche qu'il n'y ait eu qu'un seul arbre. Plus bas (§. 32), il y a bien ὕδωρ ἔχει ὑπὸ τὰς συκῆς : mais il s'agit d'un autre lieu.

Cette observation peut servir à corriger un passage que je n'entends point (§. 45) : πέτεται εἰς τὸν ὕψηλαι, ὕδωρ ἔχουσαι καὶ ποταμὸν μέγαν. On conçoit qu'au milieu de rochers élevés, il y ait une source d'eau ; mais on ne conçoit pas qu'il y ait là un grand fleuve ; d'ailleurs, pourquoi distinguer l'eau du fleuve ! De plus, cette côte, d'après la carte de M. Pacho, est accore et escarpée ; il n'y a pas même un ruisseau. Pour se conformer au périple, M. Gail a fait tracer sur sa carte un grand fleuve qui va se rendre à la mer. Mais ce fleuve n'existe pas et n'a jamais pu exister. La difficulté disparoît, si, au lieu de ποταμὸν μέγαν, qui n'a réellement aucun sens, on lit πλατανὸν μεγάλην, un grand platane. Peut-être encore, dans un autre passage où nous lisons ἀκρωτήριόν ἐστι ταπεινόν, εἰσάγον δεξιῶς εἰς τὸν πλαταμῶνα (§. 11), faut-il lire πλατανῶνα, bois ou bouquet de platanes.

Au §. 46, on lit ἀπὸ Ναξαρίδος παραπλεύσας τὰ παταγαῖα, εἰς Ζαρίνην, στάδ. ρύ. Le mot παταγαῖα, qui manque aux lexiques, doit signifier *brisans*, comme l'a traduit M. Mannert (*Brandungen*). M. Gail admet cette signification, qu'il auroit pu appuyer de l'expression πάταρος ὑδάτων, qui exprime en grec le bruit des vagues qui se brisent

(1) Il faudroit τὸ δένδρον, car il est bien vraisemblable que c'est l'arbre dont il est parlé à la ligne précédente ; mais notre auteur met ou omet l'article sans raison.

sur des rochers (1). *Ægrè crediderim*, dit l'éditeur, *cum Mannert, hæc Patagœa esse stationis* (Landungsplatzen) *nomen*. Je crois qu'il reprend à tort M. Mannert. Ce géographe ne présume pas du tout que ces *brisans* soient le nom d'une station, ce qui seroit fort peu probable; son observation porte sur le mot *Zarine* (probablement une altération du mot *Darmis*), et il dit : « Faut-il ranger ce nom parmi les nombreuses » fautes d'orthographe que présente le périple, ou bien est-ce la » dénomination du débarcadère (2) ! »

Cette expression grecque de l'idée de *brisans* me paroît se trouver sous la forme *πατάγη* (de *πάταγος* neutre), dans cet endroit du périple de la mer Erythrée : ἀπὸ δὲ τοῦ Μοσύλλου παραπλεύσονται μετὰ δύο δρόμους, Νειλοπτολεμαίου (lis. Νειλοπτολέμαιοι οὐ Νείλου Πτολεμαίου), ἐν Ταπιθήγη (je lis τὴ Πατήγη) ἐν Δαφνῶνα μικρῶν, ἀρωτῆριον Ἐλεφας [ajoutez ô] ἀπὸ Ὀπώνης εἰς νότον προχωρεῖ, dont le sens me paroît être : « A partir » du Mosylon, après avoir longé, pendant deux jours, Niloptolemœum, » les *brisans*, et un petit bois de laurier, on trouve le cap Éléphas, » qui d'Opone s'avance au midi. »

Le périple marque avec soin le gisement de l'eau, ἐν ἄμμῳ sur le sable, ἐν αἰγιαλῷ sur le rivage, ἐν ἀγροῖς dans les champs, ἐπὶ τῷ φρουρίῳ dans le fort, ἐπὶ οὐ ἐν τῷ πύργῳ, dans la tour. Une fois (§. 13), il dit ἐπὶ τοῦ πύργου, que M. Gail traduit, *in fastigio turris*. Une source d'eau sur le sommet d'une tour seroit une chose assez singulière : ἐπὶ τοῦ πύργου n'a pas d'autre sens que ἐπὶ τῷ πύργῳ, dans la tour.

Dans une autre phrase, il suffira de changer la ponctuation pour avoir un sens (§. 105) : Αὗται αἱ πόλεις λιμένας ἔχουσι διὰ τὸ ἐπιειθεῖσαι αὐταῖς ἐράχῃ. Εἰς ταύτας πλείουσι ἀμμετρα πλοῖα, que M. Gail traduit : *Hæ civitates portubus præditæ sunt, ideo quod brevia illis adjaceant. Ad eas navigant navigia justæ magnitudinis*. Il n'y a pas là de liaison dans les idées. Lisez : Α. α π. λ. ἔχουσι διὰ τὸ (ou διὰ δὲ τὸ) ἐ. α. ἐράχῃ, εἰς τ. π. σ. πλοῖα, c'est-à-dire, « Ces deux villes ont chacune un port. Mais » comme il y a des bas-fonds à l'entrée, elles ne reçoivent que des » bâtimens de médiocre grandeur. »

A l'article de l'Alexandrie de Syrie, le texte portoit Αλεξάνδρεια Καπσίου. Iriarte lit κατ' Ἰσίου, qui ne vaut guère mieux, et M. Gail κατ' Ἰσσου : mais pourquoi n'a-t-il pas osé mettre κατ' Ἰσσον, qui est certainement la vraie leçon !

(1) Dion. Halic. *de Comp. verb.* pag. 196 et 206, ed. Schæf. — (2) *Gehört d. eser Namè unter die vielen vorkommenden-Schreibfehler, oder war es die Benennung des Landungsplatzes.* Geogr. der Gr. und Röm. X. th. II abth. S. 79.

Le cap d'*Aspis* ou du *Bouclier*, près de Carthage, avoit été ainsi nommé à cause de sa forme, selon Strabon. Le périple dit : ἀκρωτήριόν ἐστιν ὕψιλόν καὶ περιφανές, οἷον ἀσπίς. Le mot περιφανές, en vue de tous côtés, présente un fort bon sens, avec ὕψιλος. Mais les mots οἷον ἀσπίς montrent que l'auteur a voulu parler de la forme du promontoire, et, dans ce cas, il faut lire περιφερές. « C'est un promontoire élevé et rond comme un » bouclier. » Dans les manuscrits de Pausanias (1), les mots περιφανής et περιφερής ont été aussi confondus. Le périple parle ailleurs d'un ἑὸνος (colline) περιφερής (§. 70).

Le texte pourroit donner lieu à d'autres observations; car il y a encore, comme je l'ai dit, une multitude de passages corrompus. Mais cela nous meneroit bien loin: il ne seroit pas moins long de rapporter toutes les bonnes corrections que M. Gail a faites au texte, ou les observations savantes au moyen desquelles il en a éclairci plusieurs passages. Nous finissons donc ici cette analyse, où nous espérons que nos lecteurs auront pris de ce nouveau travail l'idée avantageuse que nous en avons conçue nous-mêmes. L'ouvrage est accompagné d'une carte dressée par M. Lapie, d'après les indications du périple. M. Gail a eu l'heureuse idée d'y joindre les autres positions maritimes dont il est question dans les anciens. Cette carte, gravée avec beaucoup de netteté, est, à elle seule, un travail très-utile.

LETRONNE.

MÉMOIRE sur la famille des Mélastomacées, par M. Aug. Pyr. de Candolle, membre du conseil souverain de la république et canton de Genève, &c. &c; avec dix planches, 1828, in-4.° A Paris, chez Treuttel et Würtz, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg et à Londres, même maison de commerce; à Bruxelles, librairie parisienne, rue Lamadelaine, n.° 438.

M. DE CANDOLLE, poursuivant la grande entreprise qu'il a faite de donner une histoire abrégée du règne végétal entier, vient de publier la revue de la famille des mélastomacées, qu'il a présentée à l'Académie

(1) II, 12, 5. v. Siebelis dans le *Jahrbücher für Philol. und Paedagogik*, von Jahn, 1, 36.

des sciences de Paris, et qui doit faire partie de sa collection projetée. Au lieu de continuer à insérer des mémoires spéciaux dans des journaux scientifiques ou collections savantes, il a pris le parti de faire des mémoires particuliers pour pouvoir les réunir et en former un ensemble, où les objets se prêtassent l'appui mutuel qui doit résulter de travaux faits d'après un même plan.

La famille des mélastomacées, quoique composée uniquement de végétaux exotiques, a toujours été distincte; c'est-à-dire, n'a pas subi les variations des botanistes, même à l'époque où l'on n'en connoissoit qu'un petit nombre d'espèces.

M. de Candolle indique les familles dont elle est voisine, celles dont elle diffère, en quoi elle se rapproche des unes et s'éloigne des autres, et sous combien de genres on a rassemblé les espèces, dont le nombre a augmenté successivement, à mesure qu'on a fait des découvertes nouvelles.

Il expose ensuite l'état où en étoit la science à cet égard, lorsqu'il voulut s'occuper de cette famille, déjà caractérisée par M. de Jussieu, dans son *Genera plantarum*. Il se trouva d'abord embarrassé, et fut arrêté, parce qu'il avoit peu de collections à consulter; mais ensuite ses moyens s'accrurent considérablement par les dons qu'on lui fit, et par les ressources que lui offrirent les herbiers du muséum d'histoire naturelle, et ceux de MM. de Jussieu, Desfontaines, Delessert, Richard, Kunth, Gaudichaud et Merat, jusqu'au point d'avoir à sa disposition sept cent trente espèces. Il put donc se former une idée de l'ensemble et procéder à la classification de la famille. Il groupa, au simple coup-d'œil, les espèces, et il trouva dans ces groupes des caractères d'organisation; il forma de cette manière soixante genres, dont trente-huit nouveaux. Craignant qu'on ne l'accuse d'avoir porté trop loin la division générique, il calcule celle de Linné, qui, sur vingt-une mélastomacées, avoit admis quatre genres: il observe que, sur la quantité de sept cent trente espèces, il n'admet qu'un genre par dix.

L'auteur a imaginé de placer dans des cercles tous les genres des mélastomacées, dans l'ordre du travail qu'il a adopté. Il a cru, par cet arrangement, trouver la confirmation de cet ordre, en ce que tous les genres se suivoient avec régularité.

Il pense que cette régularité dans sa méthode n'est point un effet du hasard, mais une preuve que sa division est naturelle, et il présume qu'un phénomène analogue a lieu dans toutes les familles bien circonscrites: il espère en présenter un jour l'application.

Avant de passer à l'examen des genres, M. de Candolle présente

dans un tableau géographique les espèces qui croissent dans divers pays. Il en résulte :

« 1.° Que les mélastomacées manquent, quant à l'hémisphère boréal, » dans toute l'Europe, dans l'Asie boréale et tempérée, et dans toute la » partie d'Afrique au nord du Sahara; et quant à l'hémisphère austral, » dans tout le Chili et la partie d'Amérique au sud du Brésil, dans » toute l'Afrique extratropicale, et dans la Nouvelle-Hollande;

» 2.° Que, hors de la zone intertropicale, on n'en trouve que huit » appartenant au genre *rhexia* dans les États-Unis, trois à la Chine, » trois dans l'Australasie;

» 3.° Que, dans la zone intertropicale, on en compte soixante-dix- » huit dans l'Inde ou l'archipel indien, douze dans l'Afrique ou les îles » de l'Afrique australe, et six cent vingt en Amérique;

» 4.° Qu'à ne considérer que le nouveau monde, on en compte deux » cent quatre-vingt-quinze au Brésil, soixante-quatorze à la Guiane, » cent treize aux Antilles, trente-sept dans la Colombie, quatre-vingt- » huit au Pérou, douze au Mexique, huit aux États-Unis. »

M. de Candolle observe que, sur cette multitude d'espèces américaines; il y en a fort peu qui soient communes à plusieurs pays; il en cite neuf qui croissent aux Antilles d'un côté, à la Guiane et au Brésil de l'autre, et une au Pérou. Toutes les espèces des îles d'Afrique et d'Asie sont différentes de celles du continent; et même en comparant les espèces des Antilles, qui sont celles qu'on a recueillies le plus souvent, les mélastomacées des îles différentes sont fréquemment des espèces essentiellement distinctes, ce qui a pu induire en erreur les botanistes voyageurs. Parmi les genres, il y en a sept de l'ancien monde; tous les autres sont du nouveau.

Dans l'examen général des genres, M. de Candolle insiste particulièrement sur ceux qu'il a été dans le cas d'établir.

Ayant à former beaucoup de genres nouveaux, il a profité de la circonstance pour donner à plusieurs les noms de personnes distinguées, soit en botanique, soit dans d'autres sciences; nous en avons sur-tout remarqué trois, savoir, M.^{me} Victorine de Chastenay, « dont le style, ri- » val du pinceau de M.^{lle} Sib. Mérian, a décrit, avec autant d'élégance » que de précision, les formes et les mœurs des végétaux de France; » feu Lavoisier, illustre fondateur de la chimie moderne, dont le nom » équivalait aux plus grands éloges; heureux, dit M. de Candolle, » d'être le premier à pouvoir lui consacrer ce modeste hommage! » et le célèbre Davy, « qui a avancé les théories générales de la chimie par » de brillantes découvertes, et en particulier appliqué cette science à la

» physique végétale et à l'agriculture. » Il y a donc dans la famille des mélastomacées un genre *Chastenæa*, un *Lavoisiera*, et un *Davya*. Nous ne pouvons sans doute qu'applaudir à des hommages aussi bien mérités, quoique en général nous désirions que les noms des genres soient tirés de quelques-uns de leurs caractères principaux.

M. de Candolle termine son ouvrage en regrettant de ne pouvoir rapporter à aucun genre cinquante espèces qui restent dans les livres des botanistes, les unes étant décrites trop incomplètement, les autres, en petit nombre, étant dépourvues des parties de la fructification.

Les hommes livrés à l'étude de la botanique sauront apprécier suivant sa juste valeur le grand travail dont nous donnons en quelque sorte un échantillon dans l'analyse de ce mémoire; ceux qui ne sont qu'initiés dans la science, verront dans son auteur un savant aussi laborieux qu'éclairé, qui annonce un vaste plan, et qui ne négligera rien pour l'exécuter.

TESSIER.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE royale des sciences a perdu M. Lefebvre-Gineau, sur la tombe duquel M. le baron Charles Dupin a prononcé, le 4 février, un discours dont voici quelques extraits : « La patrie et les sciences viennent de perdre un de leurs ornemens, le chevalier Lefebvre-Gineau, membre de la chambre des députés, membre de l'Académie des sciences, et pourquoi faut-il que j'ajoute professeur destitué du collège royal de France! Ayant reçu de sa famille une fortune considérable, il cultiva les sciences pour elles-mêmes, pour le charme que trouve à les étudier l'homme dont l'esprit s'élève au-dessus de la région des intérêts et des passions humaines. Il concilia cette étude avec la paix, avec le bonheur domestique; il trouva dans la reconnoissance publique une récompense qu'il méritoit et qu'il obtint sans la chercher. En 1786, il fut nommé par le roi Louis XVI professeur de mécanique au collège royal de France; il eut aussitôt l'autorisation de professer la physique expérimentale. Trois ans après, M. Lefebvre-Gineau fut appelé, par la confiance des habitans de Paris, à des fonctions municipales d'une haute importance. A l'époque où la disette affligoit la capitale, il remplit les fonctions délicates et périlleuses d'administrateur des subsistances; alors il trouva les occasions d'exercer sa douce philanthropie, en apaisant des émeutes populaires, en sauvant des étrangers de l'aveugle fureur d'une multitude affamée. . . . Bientôt après fut établi l'Institut national des sciences, des lettres et des arts; Lefebvre-Gineau

fut un des premiers membres de ce corps, qui devoit répandre tant d'éclat sur la France littéraire et savante. Comme membre de l'Institut, dans la classe des sciences physiques et mathématiques, Lefebvre-Gineau prit part à des travaux que notre patrie met au rang des monumens de sa gloire. Il fut membre de la commission instituée pour l'établissement du nouveau système de poids et mesures. Il eut en partage la détermination spéciale de l'unité de pesanteur. Il entreprit alors une série d'expériences où la précision fut portée jusqu'au point que peut atteindre une science très-avancée, lorsqu'elle est secourue par la plus habile industrie. C'est ainsi qu'il partagea les difficultés d'un travail auquel coopéroient Laplace, Delambre, Méchain, Borda, c'est-à-dire, les géomètres, les astronomes et les physiciens les plus illustres que la France possédât à cette époque. Ils concouroient à cette entreprise avec les savans envoyés par l'Espagne, l'Italie, la Suisse, le Danemark et la Hollande. . . .

M. Ch. Dupin a cité ces vers de Delille (poème de *la Nature*, chant II) :

Mais laissons là des vents les mystères secrets,
 Et, sans sonder la cause, expliquons les effets.
 Viens donc à mon secours, Gineau, dont la main sûre
 Organise le monde et sonde la nature :
 De ces sentiers obscurs fais-moi sortir vainqueur ;
 J'aime à voir par tes yeux, à jouir par ton cœur.
 De la matière morte à l'argile vivante,
 Du roc au diamant, du métal à la plante,
 Des ailes du condor aux pieds rampans du ver,
 De l'instinct de l'aimant à la masse du fer,
 Le monde à tes regards déploya ses merveilles.
 Laisse-moi m'enrichir du produit de tes veilles,
 Jamais sujet plus beau n'inspira l'art des vers ;
 La nature est mon plan, mon tableau l'univers.
 De la terre et des feux, et de l'air et de l'onde,
 C'est toi qui me montras l'alliance féconde :
 Mais, par de plus beaux nœuds, de plus rares accords,
 Le ciel qui te doua des plus riches trésors,
 Du talent et des mœurs fit l'heureux amalgame ;
 Oui, des combinaisons la plus belle est ton ame.

Les lettres ont perdu aussi M. Gail, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur de langue et littérature grecques au collège royal de France, l'un des conservateurs des manuscrits de la Bibliothèque du Roi. Ce savant helléniste a terminé sa carrière laborieuse le 5 février ; ses funérailles ont eu lieu le 7.

L'Académie française a élu M. Arnault père à la place vacante par le décès de M. Picard. M. Arnault avoit été membre de l'Institut depuis 1799 jusqu'en 1816. — On annonce comme avérée la mort de M. Auger, secrétaire perpétuel de l'Académie française : il étoit depuis quelques semaines remplacé provisoirement dans cette fonction par M. Andrieux.

M. Gossec, membre de l'Académie royale des beaux-arts (section de musique), est mort le 16 février à Passy : il étoit né le 17 janvier 1733,

L'Académie du Gard a publié le programme suivant :

« Le sujet du prix d'agriculture étoit conçu en ces termes : *Indiquer les changemens physiques et chimiques qu'éprouvent les terres dans l'opération de l'écobuage, et les directions que la pratique peut retirer de ces recherches.* Des cinq mémoires qui nous ont été envoyés, un seul, enregistré sous le n.º 4, portant pour devise, *L'agriculture est le premier des besoins de la société, et elle est, pour le propriétaire qui s'y consacre, le premier des plaisirs*, est parfaitement entré dans les vues de l'Académie. Il renferme en effet, dans sa première partie, une suite d'expériences méthodiques et bien conçues sur les qualités des terres écobuées, et en tire, dans sa seconde partie, les conséquences qui peuvent être utiles dans la pratique : mais quelque satisfaction que l'Académie ait éprouvée de la sagesse de plan et d'exécution de ce judicieux ouvrage, elle n'a pu s'empêcher de reconnoître que quelques-unes de ces expériences manquent d'exactitude, que quelques autres ne sont pas suffisamment concluantes, qu'enfin quelques-unes des déductions ne résultent pas naturellement des prémisses, ni ne sont assez appuyées d'exemples tirés des observations connues. Elle a aussi regretté que l'ouvrage du docteur Schubler sur l'analyse des terres, avec les savantes notes de M. Gasparin, et le mémoire de M. Berthier de Rouville, inséré dans les Annales d'agriculture, n'aient pu être connus de l'auteur. Elle espère qu'une révision de cet estimable travail pourra l'amener à sa maturité, ou que quelque nouveau mémoire d'un des agronomes qui, en France et au dehors, se sont occupés de cette intéressante question, pourra lui permettre de décerner ce prix. Elle remet donc au concours le même sujet pour le terme du 1.º août 1829.

Une seconde question, sur les avantages et les inconvéniens des banques de prêt connues sous le nom de *monts-de-piété*, a procuré à l'Académie un riche concours. Parmi un assez grand nombre de pièces venues de diverses villes de la France et de l'étranger, et renfermant des vues plus ou moins utiles, des aperçus plus ou moins ingénieux, ses regards se sont sur-tout arrêtés sur deux mémoires : l'un, coté n.º 3, porte pour épigraphe, *Mordet et non sentitur*; l'autre, coté n.º 4, a pour épigraphe, *Nous n'avons d'autre ambition que d'être utiles, ni d'autres vues que le bien public. . .* L'Académie s'est décidée à partager le prix entre ces deux ouvrages : le n.º 3 est dû à M. Arthur Beugnot, avocat à Paris; le n.º 4 à M. Arnould, de Namur, secrétaire de la Société pour l'amélioration de l'instruction élémentaire. Le n.º 5 a été jugé digne d'être mentionné honorablement.

« Concours pour le terme du 1.º juillet 1830. 1.º Prix d'agriculture : *Déterminer quelle est l'influence exercée sur la végétation par les substances salines solubles dans l'eau, que l'on peut se procurer à bas prix dans le commerce, telles que le sel commun, le sulfate de soude, l'hydrochlorate et l'acétate de chaux, les sels ammoniacaux qui sont préparés en grand pour les besoins des arts, &c. . . Déduire, de ce genre de recherches, quelles ressources l'agriculture pourroit retirer de ces sortes de matières employées comme engrais.* On sait que certains sols, naturellement salés, jouissent d'une fertilité particulière, toutes les fois que la proportion du sel se trouve renfermée dans une certaine limite, au-delà de laquelle il devient nuisible à la végétation. C'est en se fondant sur l'observation de ce fait que l'agriculture anglaise commence à faire un grand usage du sel marin pour amender les terres. D'une autre part, les fumiers ordinaires

contiennent presque toujours du sel commun, ainsi que différens sels de potasse, d'ammoniac et de chaux; et il y a tout lieu de croire que ces substances forment une partie essentielle de l'engrais. Enfin, d'après les essais tentés par M. Dubuc, à Rouen, il paroît que la dissolution foible d'hydrochlorate de chaux devient un puissant stimulant de la végétation. Il importe donc de déterminer, par des expériences précises, faites du moins en petit, quel est l'effet produit sur la vie des plantes par les principaux sels solubles. L'Académie desire qu'en multipliant les recherches sur ce sujet, on ait le soin de faire varier la proportion de chaque sel, de manière à fixer, autant que possible, les limites d'où doit dépendre chaque genre d'action. 2.^o L'Académie demande une *Dissertation sur les affiliations qui, dans le moyen âge, réunirent à la ligue des villes anséatiques plusieurs villes commerçantes de l'Europe, et sur la nature et l'importance des relations qui caractérisèrent cette sorte de confédération du commerce européen.* C'est sans doute un fait bien remarquable dans l'histoire du moyen âge, que cette tendance des forces sociales à se conglomerer plutôt dans l'ordre de leur assimilation respective, que dans celui que les divisions géographiques et politiques des états semblaient leur prescrire. Le besoin d'une protection suffisante, et l'espèce de solidarité qu'entraînent les liens d'un crédit réciproque, durent sur-tout porter le commerce à chercher sa sûreté dans ces ligues de villes que les annales des XIII.^e et XIV.^e siècles présentent en si grand nombre: mais la ligue anséatique, qui, tenant le rang de puissance souveraine, sut attirer à elle les villes de l'Europe les plus éloignées, telles que Londres, Marseille, Novogorod, &c., semble offrir un caractère particulier; et cependant les historiens indiquent à peine ces associations, et ne nous apprennent rien sur les engagements que contractoient ces villes, et sur les contributions et les secours qu'elles devoient réciproquement se prêter. L'Académie espère que ce sujet pourra exciter le zèle de nos jeunes érudits, dans un temps où les investigations de l'histoire se dirigent plus spécialement vers l'étude des diverses phases de l'état social.» Les ouvrages destinés au concours doivent être adressés, francs de port, pour le concours de 1829, avant le 1.^{er} juillet, à M. Alex. Vincens, secrétaire de l'Académie royale du Gard, à Nismes. Chaque prix consistera en une médaille d'or du poids de cent grammes.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

La Guzla, ou choix de poésies lyriques, recueillies dans la Dalmatie, la Bosnie, la Croatie et l'Herzegowine. Strasbourg, impr. de F.-G. Levrault; et Paris, librairie de F.-G. Levrault; xij et 257 pages in-18, avec un portrait lithographié d'Hyacinthe Maglanovich. Ce volume s'ouvre par une préface du traducteur, où se lisent les lignes suivantes sur les bardes slaves ou joueurs de guzla. « La plupart sont des vieillards fort pauvres, souvent en guenilles, » qui courent les villes et les villages, en chantant des romances et s'accom- » pagnant avec une espèce de guitare nommée *guzla*, qui n'a qu'une seule » corde faite de crin. Les oisifs et les Morlaques, qui ont peu de goût pour » le travail, les entourent; et quand la romance est finie, l'artiste attend son » salaire de la générosité de ses auditeurs. Quelquefois, par une ruse

» adroite, il s'interrompt dans le moment le plus intéressant de son histoire,
 » pour faire un appel à la générosité du public; souvent même il fixe la
 » somme pour laquelle il consentira à raconter le dénouement. Ces gens ne
 » sont pas les seuls qui chantent des ballades: presque tous les Morlaques,
 » jeunes ou vieux, s'en mêlent aussi; quelques-uns, en petit nombre, com-
 » posent ces vers qu'ils improvisent souvent. Leur manière de chanter est
 » nasillarde, et les airs des ballades sont très-peu variés; l'accompagnement
 » de la guzla ne les relève pas beaucoup, et l'habitude de l'entendre peut seule
 » rendre cette musique tolérable. A la fin de chaque vers, le chanteur pousse
 » un grand cri ou plutôt un hurlement semblable à celui d'un loup blessé. On
 » entend ces cris de fort loin dans les montagnes, et il faut y être accoutumé
 » pour penser qu'ils sortent d'une bouche humaine.» Cette préface est suivie
 d'une Notice sur Maglanovich, auteur de plusieurs des pièces contenues dans
 ce recueil. Né à Zuonigrad, et fils d'un cordonnier, il vivoit encore en 1817,
 et avoit alors environ soixante ans. Ses romances et celles de quelques autres
 Slaves ne sont pas dépourvues de tout intérêt: elles paraissent traduites avec
 soin; mais l'importance excessive qu'on attacheroit à de pareilles productions,
 ne contribueroit point à la meilleure direction des études littéraires.

Recherches sur les sources antiques de la littérature française, par M. Jules Berger de Xivrey. Paris, Crapelet, 1829; viij et 288 pages in-8.^o Cet ouvrage, dont nous nous proposons de rendre compte, a été entrepris pour répondre à la question proposée par l'Académie de Toulouse en ces termes: « A laquelle des deux littératures grecque ou latine, la littérature française est-elle le plus redevable? »

Saggio storico critico della commedia italiana, del prof. F. Salfi. Parigi, Crapelet, Baudry, Bobée, 1829, 109 pages in-12, avec l'épigraphe: *Hæc placuit semel, hæc decies repetita placebit.* Hor. Quelques parties de cet essai ont paru dans la Revue encyclopédique, où M. Salfi a rendu compte des comédies d'Alberto Nota. Personne, dit M. Salfi, n'a mieux réussi que Noia à maintenir l'honneur de l'école de Goldoni, disciple de Machiavel et de Molière. « È da sperarsi... che la vera gioventù italiana, in tanto delirio » di opinioni e di massime non cessi mai di seguire l'ottima scuola. » Malgré cet honorable espoir de M. Salfi, on ne peut se dissimuler que le délire romantique se répand en Italie comme en France.

On a publié le prospectus d'une nouvelle édition de la *Correspondance littéraire, philosophique et critique, de Grimm et de Diderot*, depuis 1753 jusqu'en 1790, revue et mise dans un meilleur ordre, avec des notes et des éclaircissemens, et où se trouvent pour la première fois les phrases supprimées par la censure impériale, 16 vol. in-8.^o, pour lesquels on souscrit chez Furne, quai des Augustins, n.^o 37, et chez Ladrangé, même quai, n.^o 19, à raison de 6 fr. 50 cent. par vol. L'éditeur déclare qu'il a été aidé par MM. Beuchot et Ravenel.

Atlas universel de géographie historique ancienne et moderne, rédigé et gravé sur acier par M. Ambroise Tardieu, membre de la société royale de géographie de Paris, 54 planches coloriées, sur papier collé d'Annonay, qui formeront un vol. in-fol., et seront publiées dans le cours de l'année 1829. Prix, 33 fr. 75 cent. On souscrit chez M. Ambr. Tardieu, rue du Battoir-Saint-André-des-Arcs, n.^o 12.

Histoire critique du pouvoir municipal, de la condition des cités, des villes et des bourgs, et de l'administration comparée des communes en France, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours, par M. C. Leber, chef du bureau du contentieux des communes au ministère de l'intérieur. Paris, impr. de Pihan-Delaforest, librairie d'Audot, rue des Maçons-Sorbonne, n.º 11 : 1829, in-8.º, viij et 631 pages. Pr. 8 fr.

École centrale des arts et manufactures, destinée à former des ingénieurs civils, des directeurs d'usines, des chefs de manufactures; fondée, avec l'autorisation de M. de Vatimesnil, ministre de l'instruction publique, par MM. Lavallée, directeur, Benoît, Dumas, Olivier et Pécelet, professeurs. Paris, impr. de Cosson, 1829. Se distribue au bureau des Annales de l'industrie, chez Béchét et chez Malher, libraires; 103 pages in-8.º

Traité d'anatomie pathologique, par M. J. F. Lobstein, professeur de clinique interne à Strasbourg, &c.; tome 1.º contenant l'anatomie pathologique générale. Strasbourg et Paris, impr. et librairie de Levraut, 1829, in-8.º, xij et 570 pages. Pr. 7 fr. 50 cent. Les deux volumes suivans contiendront la description de chaque maladie organique en particulier. Un cahier de 16 à 20 planches accompagnera chacun des trois tomes, et coûtera 36 fr.; mais on peut acquérir le texte seul sans les planches. . . . L'un de nos prochains cahiers renfermera un article sur cet ouvrage.

Commentaire sur le Code civil, contenant l'explication de chaque article séparément, l'énonciation, au bas du commentaire, des diverses questions que chaque article fait naître, une solution motivée de ces questions, l'indication des pages des divers ouvrages dans lesquels se trouvent traitées les questions controversées; par M. J. M. Boileux, avocat à la cour royale. Paris, impr. de Selligne, librairie de Videcoq, près l'École de droit, 1828 et 1829, 3 vol. in-8.º Prix de chaque vol., 6 fr. 50 cent., et par la poste, 8 fr. 50 cent.

Catéchisme des cours d'assises, ou Guide pratique des jurés; ouvrage utile aux électeurs, aux officiers en retraite, aux docteurs et licenciés des diverses facultés, aux notaires, &c. &c., par M. C. Marchant, avocat, avec cette épigraphe: « Le jury prononce sur l'honneur, sur la liberté, sur la vie des » hommes; pour être digne d'une mission aussi élevée, il faut au moins la » connoître » (phrase tirée de l'introduction). Strasbourg et Paris, impr. et librairie de Levraut, 1829, 284 pages in-18. On y a rassemblé, avec beaucoup de méthode et d'exactitude, les notions relatives à la classification et à la poursuite des crimes, à l'institution et à l'organisation du jury, à la tenue des audiences, aux devoirs et au pouvoir des jurés.

Mânava-dharma-sâstra; Lois de Manou, publiées en sanskrit avec des extraits du commentaire de Koullouka-Bhatta, et une traduction française, par M. Auguste Loiseleur-Deslongchamps. Cet ouvrage sera publié en quatre livraisons. La première paraîtra le 1.º avril 1829 et les autres successivement de quatre mois en quatre mois. Le prix de chaque livraison, grand in-8.º, papier vélin, est de 9 fr. On souscrit, sans rien payer d'avance, chez l'éditeur, rue de Jouy, n.º 8, et chez Levraut, libraire, rue de la Harpe, n.º 81.

Nouvelle Revue germanique, recueil littéraire et scientifique, publié par une société d'hommes de lettres, français et étrangers. Strasbourg et Paris, impr. et librairie de Levraut, in-8.º Le n.º 1 a paru en janvier 1829, 96 et iv pages, contenant six articles intitulés: I. Introduction; II. Jean de Muller

considéré comme historien; III. Notice sur Ed. Ryppe et sur son voyage dans l'intérieur de l'Afrique septentrionale; IV. Correspondance de Schiller et de Goethe (1794-1805); V. Nouvelles et variétés; VI. Bulletin bibliographique. — Annonces. Ce journal est rédigé avec soin; il est destiné à faire connoître de plus en plus une littérature étrangère qui mérite une attention sérieuse, et qui depuis quelques années a obtenu beaucoup de crédit en France. On doit désirer qu'elle soit jugée impartialement dans ce nouveau recueil, et qu'il ne se confonde point avec ceux qui ne semblent entrepris que pour déprécier les écrivains français des deux derniers siècles.

Nous avons indiqué dans notre cahier d'août 1828 (pag. 511), les *Observations* de M. Massias sur le livre de l'*Irritation et de la folie*, par M. Broussais. On a publié, depuis, des *Réponses aux critiques de l'ouvrage du docteur Broussais*. Paris, M.^{lle} Delaunay; et Bruxelles, librairie médicale française, 32 pages in-8.^o, imprimées chez Lachevardière.

GENÈVE. Notice sur les livres apocryphes de l'Ancien-Testament, en réponse à la question: *Faut-il les supprimer?* par M. C. E. F. Moulinié, pasteur de l'église de Genève; imprimée en cette ville, chez Sestie, en 1828, 189 pages in-8.^o Les livres appelés ici *apocryphes*, sont ceux que les théologiens catholiques nomment *deutéro-canoniques*: M. Moulinié prouve qu'ils doivent être conservés, et qu'il est à propos d'en faire usage.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. Levrault, à Paris, rue de la Harpe, n.^o 81; et à Strâsbourg, rue des Serruriers, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le *Journal des Savans*. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

<i>Histoire des Gaulois, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'entière soumission de la Gaule à la domination romaine, par M. Amédée Thierry. (Article de M. Daunou.)</i>	Pag. 67.
<i>Chrestomathie arabe, par M. le baron Silvestre de Sacy. (Article de M. Chézy.)</i>	77
<i>Grammaires hébraïques de MM. Lee, Ewald et Sarchi. (Troisième article de M. Silvestre de Sacy.)</i>	88.
<i>Geographi græci minores, edente Joanne-Francisco Gail (J. B. F). (Article de M. Letronne.)</i>	107.
<i>Mémoire sur la famille des Mélastomacées, par M. Aug. Pyr. de Candolle. (Article de M. Tessier.)</i>	119.
<i>Nouvelles littéraires.</i>	122.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

MARS 1829.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

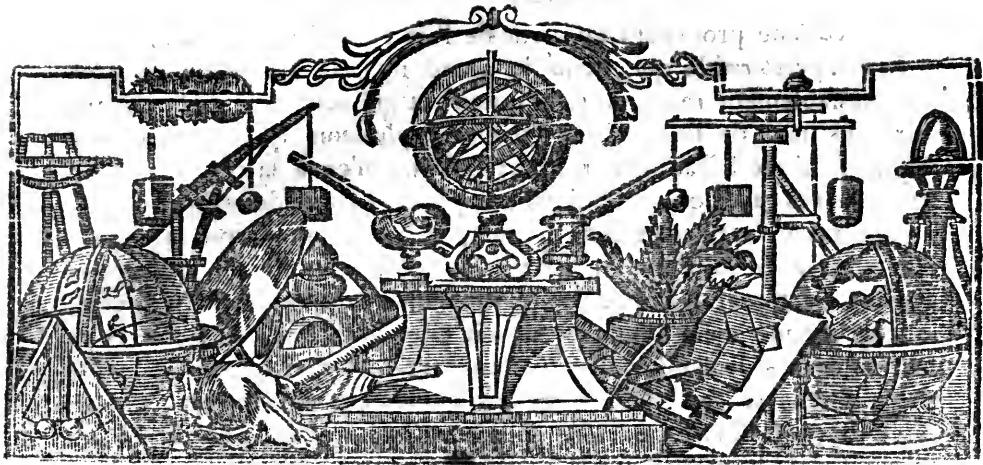
—
1829.

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne, à la maison de librairie LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n.º 85; et à Strasbourg, rue des Juifs, n.º 33. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

LES LIVRES NOUVEAUX, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner LA RÉDACTION de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.º 22.

PARIS

LIBRAIRIE LEVRAULT



JOURNAL DES SAVANS.

MARS 1829.

NOTICE sur la collection de Vases peints et autres Monumens de l'art étrusque, formée par M. le conseiller de cour Dorow; lue à l'Académie des belles-lettres et à l'Académie des beaux-arts les 19 et 20 décembre 1828.

LA collection dont j'ai l'honneur d'entretenir l'Académie est, à tous égards, une des plus importantes qui aient été formées dans ces dernières années, si riches en découvertes de monumens antiques; elle est sur-tout extrêmement remarquable, entre toutes les collections des vases peints, par le vaste ensemble qu'elle présente de monumens de ce genre trouvés uniquement dans les sépultures d'anciennes villes étrusques, et qu'on peut regarder, avec plus ou moins de proba-

bilités, comme provenant en partie de l'art et de l'industrie étrusques.

Il est présumable que, dans le grand nombre des vases les plus incontestablement reconnus pour grecs, et qui sont aujourd'hui disséminés en tant de lieux divers, il en est plusieurs qui appartiennent par la fabrique à l'antique Étrurie: mais on n'en a la certitude pour aucun de ces vases, qui ont fini par perdre, en passant de main en main, toute espèce de trace de leur première origine; tandis que la collection entière de M. Dorow, formée dans les lieux où les monumens avoient été trouvés, et presque au moment même de leur découverte, sans qu'aucune main étrangère se soit pour ainsi dire interposée entre leur antique et leur nouvelle situation, sur-tout sans qu'aucune industrie moderne se soit exercée sur les monumens eux-mêmes, a conservé tout-à-la-fois le caractère de son antiquité et la certitude de son origine, double mérite qui la rend infiniment recommandable.

Tous les vases de cette collection proviennent des tombeaux de *Corneto*, l'antique *Tarquinia*, et de la contrée où étoient situées les villes étrusques de *Vulci*, de *Corioli* et de *Gravisca*, aujourd'hui *Piano di Voce*, *Ponte-Badia*, *Montalto*, et *Canino*, dans l'État romain, sur une étendue de 20 milles italiens, environ 4 milles $\frac{1}{2}$ d'Allemagne, de circonférence. Ce fut lord Kinnaird qui, le premier, en 1825, fit faire, dans la nécropole de Tarquinia, des fouilles dont le résultat n'enrichit que foiblement le noble Écossais, aux frais et par les soins duquel elles avoient été entreprises. Un petit nombre de vases trouvés, à cette occasion, dans les tombeaux étrusques de Corneto, sortirent du pays par cette voie; mais la plus grande partie demeura la propriété de la commune, et s'y trouvoit encore dans l'état même où elle avoit été trouvée, lorsqu'au mois de juillet 1827 je fis à Corneto le voyage dont j'ai rendu compte à l'Académie (1). Plus tard, de nouvelles fouilles, faites aux frais de M.^{sr} l'évêque de Corneto, cardinal Gazzola, et dirigées par Vittorio Massi, produisirent la découverte de plusieurs chambres sépulcrales, ornées de peintures. Un petit nombre de vases, trouvés à cette occasion dans ces mêmes hypogées, passa dans les mains de Vittorio Massi, qui avoit déjà réuni une assez grande quantité de monumens semblables, tous provenant d'anciennes sépultures étrusques; et ce fut cette collection particulière, jointe à celle de la commune de Corneto, où beaucoup de rares objets de l'art étrusque se trouvoient d'ailleurs réunis, qui forma la base de la collection d'antiquités étrusques de M. Dorow.

(1) Voyez le *Journal des Savans*, janvier et février 1828.

Vers la fin de l'année 1827, des pâtres trouvèrent dans les environs de Ponte-Badia, l'ancienne Corioli, la superbe patère représentant un *mariage grec*, monument du style grec le plus exquis et de l'exécution la plus achevée. Cette patère, vendue d'abord aux gens d'affaires de Lucien Bonaparte, à Canino, puis revendue par ceux-ci à des marchands de curiosités, à Rome, passa des mains de ces derniers dans celles de M. Dorow ; mais ce ne fut pas là l'unique fruit de cette importante découverte. L'attention de M. Dorow, éveillée par un monument si précieux, se fixa dès-lors toute entière sur une localité qui avoit été complètement négligée jusqu'à ce moment. Un voyage qu'il fit à Canino, des perquisitions actives dans tous les lieux environnans, et des sacrifices de toute espèce, eurent pour résultat la réunion opérée enfin entre ses mains, de tous les vases déterrés dans les mois d'avril, mai et juin 1828, aux environs de Ponte-Badia, Montalto et Piano di Voce, l'antique territoire étrusque de Corioli, Graviscaë et Vulci.

Ce n'est pas ici le lieu de parler de l'enthousiasme avec lequel le résultat des acquisitions de M. Dorow fut accueilli en Italie, et particulièrement à Rome. Cet enthousiasme, auquel se mêlèrent bientôt des intérêts étrangers à ceux de la science, s'exalta jusqu'à susciter un procès, dont les détails seroient ici tout-à-fait déplacés, dont le but n'avoit rien d'archéologique, puisqu'il ne tendoit qu'à dépouiller M. Dorow du fruit de ses travaux et de ses sacrifices, et qui, d'ailleurs, terminé heureusement par la généreuse autorité du Saint-Père, a laissé à-peu-près intact dans les mains de M. Dorow le riche trésor qu'il étoit parvenu à recueillir. Ce sont les monumens eux-mêmes qui méritent de fixer l'attention de l'Académie, et c'est aussi sur ces monumens seuls qu'il me convient de l'appeler.

Une observation générale qu'il n'est pas sans intérêt de consigner ici, c'est qu'il règne une assez grande différence dans la manière dont les tombes étrusques sont construites ou disposées, dans le territoire de Corneto et dans celui de Canino. Dans la première de ces localités, les sépultures, creusées dans le tuf à une profondeur moyenne de huit ou dix pieds, sont recouvertes de buttes de terre en forme de *tumulus*, qui rendent l'antique nécropole de Tarquinia facile à reconnoître sur toute son étendue, et à embrasser d'un seul coup d'œil, bien que ces *tumulus* aient été, considérablement affectés, dans leur forme et dans leur élévation primitives, par le cours des âges et par la main des hommes. Quelquefois même ces *tumulus* consistèrent originairement en une masse régulièrement arrondie, élevée sur un soubassement en maçonnerie, qui rappelle la forme de quelques tombeaux romains des

beaux temps de la république et de l'empire; et j'ai vu découvrir un de ces tumulus étrusques de Corneto, parfaitement conservé dans son soubassement, et construit avec beaucoup de soin et de précision. Mais dans les nécropoles de Corioli, de Vulci et de Graviscaë, les tombeaux, creusés à une plus grande profondeur, ne supportent à l'intérieur aucun amas de terre rapportée qui indique l'existence de ces sépultures souterraines. Le sol, semé de blé, n'y offre d'ailleurs aucun vestige apparent des chambres sépulcrales qui s'y trouvent cachées à plus de quinze pieds de profondeur, de sorte que ce n'est qu'un heureux hasard qui peut conduire à les découvrir. Ces chambres, du reste, sont plus basses, mais en même temps d'une plus grande étendue que celles de Corneto. Il ne paroît pas qu'on y ait trouvé jusqu'ici de peintures, non plus que dans les tombeaux grecs de la Grande-Grèce; mais, en revanche, il s'y est rencontré un assez grand nombre de ces vases peints qui servoient sans doute au même usage, et qui, par les représentations mystiques et funéraires dont ils sont ornés, remplissoient dans ces tombeaux étrusques, aussi bien que dans les sépultures grecques, le même objet que les peintures observées dans les grottes de Corneto, dans celles de Chiusi, et dans quelques autres tombeaux de la campagne de Rome, qui étoit primitivement un territoire étrusque.

Une autre observation qui résulte des recherches de M. Dorow, et qu'il importe aussi de recueillir, c'est que la plupart de ces hypogées de Canino avoient été précédemment fouillées, et cela dans des temps qui ne paroissent pas très-éloignés. M. Dorow en a acquis la preuve dans un vase du XVI.^e siècle, qui s'y est trouvé parmi des débris de vases grecs. Je crois qu'on peut former la même conjecture, avec encore plus de fondement, au sujet des grottes de Corneto, dans lesquelles il a cependant été trouvé, lors des dernières fouilles, quelques objets en or, quelques bijoux, qui n'auroient pas échappé à l'investigation, si les tombeaux dont il s'agit avoient été visités auparavant. D'un autre côté, dans quelques-unes des sépultures mêmes récemment découvertes, les clous de bronze qui servoient à attacher probablement les armes et les ustensiles déposés dans les tombeaux, se sont encore trouvés fixés aux parois de ces grottes; mais les objets qui devoient y être suspendus avoient disparu, à l'exception de quelques vases, dont la matière étoit trop vile pour tenter la cupidité. Généralement parlant, les tombeaux de Corneto ont fourni plus d'objets de bronze ou de matière précieuse que ceux de Canino, dans lesquels il n'a été trouvé que quelques vases et un casque de métal, tandis qu'à Corneto on a déterré, outre un bouclier ciselé, de plus de trois pieds

de diamètre, et richement orné de figures d'hommes et d'animaux, des idoles; diverses parties d'un char, entre autres le masque qui s'ajustoit probablement au timon; des vases, des plaques d'or sur bronze, faisant partie d'une armure; et enfin des bijoux d'or. Dans ces objets de métal de Corneto, le style semble se rapprocher, bien plus que dans les fragmens du char votif revêtu de plaques d'argent doré, trouvés, il y a quelques années, près de Péugia, et publiés par M. Millingen (1), du style réputé égyptien, qui n'est sans doute qu'un style primitif, lié à des idées orientales. Le masque de bronze dont il a été parlé, a des yeux rapportés en émail, conformément au système de cette sculpture polychrome, qui paroît avoir été le plus anciennement connue et pratiquée dans la Grèce, après la sculpture en bois; et c'est, du reste, l'un des bronzes étrusques les plus remarquables et les mieux caractérisés que l'on possède, sous le double rapport du style et de l'antiquité. Avec le bouclier et les plaques d'or indiqués plus haut, il s'est trouvé aussi de petites idoles en terre émaillée bleuâtre, absolument semblables à celles qu'on trouve par milliers dans les catacombes de l'Égypte; et cette singulière analogie pourroit donner quelque poids à la conjecture énoncée plus haut, sur la ressemblance entre le style égyptien et celui des bronzes de Corneto: mais j'avoue que faute d'une certitude complète, relativement au lieu où ont été trouvées ces idoles égyptiennes, je n'oserois trop insister sur un pareil rapprochement.

Les vases, qui forment, à tous égards, la portion la plus importante et la plus considérable des objets trouvés dans ces tombeaux étrusques, se divisent en plusieurs classes, sous le rapport de l'antiquité présumable à laquelle ils appartiennent, des fabriques diverses dont ils proviennent, du style du dessin, et des sujets mêmes qu'ils représentent. A la tête de tous ces vases, et peut-être de tous les monumens antiques qui nous sont parvenus, il me semble qu'on doit placer ces vases noirs, avec des figures imprimées en bas-relief, représentant des scènes religieuses ou mystiques, dont la composition, les accessoires et le style du dessin, offrent, avec les sujets d'un grand nombre de bas-reliefs égyptiens, une analogie frappante. Quelques-uns de ces vases, entre autres celui qui est exposé dans le musée public de Cortone, avoient été publiés par Coltellini (2) et par Gori (3); mais sans que, du reste, ces deux savans ni aucun autre antiquaire, à ma connoissance, aient paru donner une grande attention à ces curieux monumens d'un art primitif, et sans que

(1) *Anc. uned. Monum.* part. II, pl. XII. — (2) *Due Ragionamenti del D. Coltellini sopra quattro bronzi etruschi*, Venezia, in-12, sans date, tav. IV, pag. 165, 166. — (3) *Mus. etrusc.* tom. III, class. II, tab. XV, n.º 1-3.

personne ait essayé d'en expliquer l'origine et la nature (1). La provenance de ces vases étoit cependant bien propre à exciter l'intérêt et à provoquer un examen approfondi. C'est uniquement à *Chiusi*, l'antique *Clusium*, et dans son territoire immédiat, qu'on les rencontre, et toujours dans des sépultures qui semblent appartenir au premier âge de la civilisation étrusque. C'est là que, dans le cours des dernières années, il s'est fait de nombreuses découvertes de ces sortes de vases, dont la galerie de Florence possède une ample collection restée inédite jusqu'au moment où M. Dorow, qui étoit parvenu à rassembler plusieurs de ces vases à Chiusi même; en a publié quelques-uns des plus curieux, en les accompagnant d'observations intéressantes (2). S'il m'est permis, dans l'état encore si peu avancé de nos connoissances, au sujet de cette classe si neuve de monumens antiques (3), de hasarder mon opinion sur ce point d'archéologie, je crois qu'on peut regarder les vases dont il s'agit comme produits immédiatement sous l'influence des idées orientales, que les Tyrrhéniens, peuple d'origine asiatique, avoient apportées dans leur émigration en Étrurie. On y trouve, en effet, des personnages et des animaux symboliques dont les analogues se rencontrent sur quelques monumens de la Perse et de l'Égypte; des êtres à double nature, qui paroissent devoir se rapporter au même système de représentation, et conséquemment à la même origine, et des compositions entières qui semblent étrangères au système des mythes helléniques, tels du moins que nous les connoissons par l'ensemble des monumens découverts ou publiés jusqu'ici. Quoi qu'il en puisse être à cet égard, l'étude de ces curieux monumens donnera lieu sans doute à d'importans rapprochemens avec ceux de l'antique Orient, et répandra de nouvelles lumières sur l'archéologie, encore si incertaine, de l'Étrurie primitive.

Une autre classe de vases, qui se rattache directement à celle que je viens d'indiquer, et dont M. Dorow a fait une belle collection dans les tombeaux étrusques de Corneto et de Canino, se compose de ces vases réputés égyptiens, à fond blanc, en figures à double nature,

(1) Les éditeurs allemands de Winckelmann, *Werke*, II, Anm. 740, pag. 430, ont fait mention de deux vases de cette sorte, comme trouvés récemment en Toscane, et déposés dans la galerie de Florence, mais sans entrer dans aucun détail sur l'âge de ces monumens. Ces deux vases, qui offrent des figures d'animaux symboliques en relief, sont gravés, *ibid.* pl. VIII, n.^{os} 1 et 2.

— (2) *Notizie intorno alcuni vasi etruschi*, del S. D.^o Dorow, &c. Pesaro, 1828. — (3) J'ai déjà indiqué cette opinion dans mon *Cours d'archéologie*, leçon V, pag. 145-146, dès le 17 juin de cette année (1828), époque où je n'avois encore aucune connoissance des observations de M. le D.^r Dorow.

la plupart de personnages ou d'animaux symboliques, tels que *Harpyies*, *Sirènes*, *Sphinx*, monstres ailés à tête humaine, terminés en serpent, en style qui accuse un art primitif et une industrie grossière. On a trouvé de ces vases dans la Grèce même, en Sicile, et en dernier lieu dans les tombeaux de Nola (1); mêlés en assez grande quantité avec d'autres vases d'un dessin tout différent et d'une fabrique comparativement plus récente. La circonstance remarquable que des vases tout pareils se rencontrent dans les sépultures étrusques, prouve que le même fond d'idées et de symboles religieux étoit commun aux Grecs et aux Étrusques, à une époque qu'il est difficile de déterminer avec précision, mais qui est certainement très-ancienne. Un autre fait non moins important et non moins probable, qui paroît résulter de l'examen de ces monumens eux-mêmes, c'est que le fond d'idées et de représentations symboliques dont il s'agit porte encore l'empreinte d'une origine orientale, et tout au moins que les vases en question diffèrent totalement, par la fabrique et par le caractère du dessin, comme par la nature des représentations, des vases qui appartiennent à l'art grec, et qui procèdent directement des idées et des croyances helléniques. Du reste, que ces vases, réputés égyptiens avec plus ou moins de raison, aient été produits dans les fabriques de l'ancienne Étrurie, ou qu'ils aient été portés dans ce pays par le commerce ou par tout autre moyen d'échange, c'est une question assez peu importante au fond, et qui n'intéresse que médiocrement la connoissance de l'art, puisque les monumens en question, produits d'après un système hiératique, dans un style conventionnel et à-peu-près inimitatif, devoient se répéter par-tout où ils étoient admis, conformément au type original, et s'exécuter dans le même goût primitif. Aussi n'ai-je pas remarqué de différences bien sensibles, pour la forme et la fabrique de ces vases, non plus que pour la nature des sujets mêmes qui y sont représentés, entre ceux de ces monumens provenant de la Grèce, de la Sicile ou de la Grande-Grèce, que j'ai été à même d'examiner, et ceux de la collection de M. Dorow, qui paroissent appartenir exclusivement à l'Étrurie. Ces vases, de quelque fabrique, de quelque époque qu'ils proviennent, forment donc, dans cette suite de monumens antiques, une classe particulière, où se fait encore reconnoître

(1) Ces prétendus vases égyptiens offrent quelquefois des inscriptions grecques; tel est entre autres le célèbre vase de Naples, publié en tête du premier recueil d'Hamilton. Il en existe un du même genre, et provenant de Nola, avec des inscriptions grecques, mais rendues par la restauration moderne presque illisibles, ou du moins trop incertaines, dans le même musée de Naples; voyez Panofka, *Neapels ant. Bildwerke*, I, 324.

l'influence des idées orientales, jointe à une pratique du dessin plus avancée, et à des procédés d'exécution plus perfectionnés qu'ils ne le sont dans la classe de vases précédemment indiquée; et, suivant toute apparence, elle précède immédiatement celle où la première apparition des fables helléniques, sous le costume propre à cette nation, et dans le style qui la caractérise, annonce l'enfance de l'art grec, et montre cet art susceptible, à son aurore, de ces variétés de goût, de style et de manière, qui ne peuvent procéder que d'un principe d'imitation déjà sensible, bien qu'encore imparfait, borné dans ses ressources, et timide dans son essor.

Cette troisième classe de vases, de beaucoup la plus nombreuse et la plus intéressante dans la collection de M. Dorow, offre quelques-uns des plus beaux monumens en ce genre qui soient venus jusqu'à nous. Ce sont des vases à figures noires sur fond jaune, le plus souvent avec les contours ou les traits des figures tracés à la pointe; ils sont la plupart de la forme de *diota*, vulgairement appelée *langella*, et de la fabrique réputée sicilienne; mais on y remarque dans le dessin, aussi bien que dans la fabrique, des différences si notables, quelques-unes desquelles apparoissent pour la première fois, qu'il est impossible de ne pas admettre que ces vases proviennent de manufactures diverses, et que, comme ils ont été trouvés bien certainement dans des tombeaux étrusques, ils appartiennent, suivant toute apparence, du moins en partie, à l'art même de l'antique Étrurie. Il ne serait cependant pas impossible que le commerce ait porté ici des vases de cette espèce, aussi bien que ces vases réputés égyptiens qui se retrouvent par toute l'Italie, en Grèce et en Sicile. Nous sommes si loin encore de connoître toutes les anciennes fabriques de ces vases qu'on rencontre aujourd'hui sur tous les points du vaste théâtre de la civilisation grecque, tous produits, avec quelques légères variétés dans la forme ou le dessin, sous l'influence des mêmes idées, et empreints du même type, qu'il seroit sans doute bien hardi de décider que ceux dont il s'agit appartiennent exclusivement à l'Étrurie, et qu'ils n'ont pu y être apportés par le commerce. A l'appui de cette dernière supposition, je puis citer un fait curieux, et que je crois peu connu. Près de la ville d'*Adria*, voisine de Venise, et à l'endroit même où se voit encore l'ancien port de cette ville, dont la mer est maintenant éloignée, on trouve par milliers des débris de vases grecs, presque tous avec des inscriptions en cette langue (1), qui attestent qu'il exista jadis

(1) Je dois cette notion intéressante à M. de Steinbüchel, qui a recueilli lui-même sur les lieux les copies de beaucoup de ces inscriptions tracées sur des débris de vases campaniens.

en ce lieu un grand entrepôt de cette sorte de poterie , qui étoit devenue sans doute , à une certaine époque de l'antiquité , une branche de commerce lucrative et florissante , d'après les nombreux usages, sacrés ou publics, religieux ou domestiques, qui se faisoient de ces monumens figurés.

La provenance seule des vases présumés étrusques de la collection de M. Dorow ne suffisant pas, suivant nous , à prouver l'origine étrusque de ces vases , on ne pourroit être autorisé à les regarder comme des produits de l'art et de l'industrie étrusques, qu'autant qu'on y observeroit des fables particulières à l'Étrurie, ou du moins étrangères à la Grèce, et ; ce qui seroit encore plus décisif, des inscriptions appartenant à la langue et à l'alphabet étrusques. Or, c'est ce qui ne s'est pas encore rencontré, du moins à ma connoissance , sur les vases de cette collection. Relativement à ce dernier point, je crois pouvoir affirmer que toutes les inscriptions tracées sur les dessins de vases en ce moment soumis à l'Académie, sont *purement grecques*, tant celles qui se lisent parfaitement, à cause du soin particulier avec lequel les caractères en ont été formés, que celles qui, à raison de la négligence apportée par l'ancien ouvrier dans l'exécution de cet accessoire, comme on en a tant d'exemples sur des vases grecs de tout âge et de toute fabrique, n'offrent aux yeux que des traits mal figurés ou des noms inintelligibles, mais toujours cependant composés de lettres grecques et non étrusques. Ainsi on y lit le nom ΗΕΡΑΚΛΕΟΣ, deux fois répété sur deux vases différens, et accompagné des noms ΑΝΔΡΟΜΑΧΕΣ, ΤΡΙΤΟΝΟΣ, dans deux sujets où *Hercule* est représenté luttant contre une *Amazone* et contre *Nérée*. On y trouve de même assez fréquemment reproduite l'épithète ΚΑΛΟΣ, ou seule, ou employée d'une manière générale, ΚΑΛΟΣ ΗΟ ΠΑΙΣ, ou accompagnée du nom propre de la personne à laquelle cette épithète se doit joindre, comme, par exemple, dans les inscriptions [Κ]ΤΕΣΙΛΕΟΣ ΚΑΛΟ[Σ], *le beau Ctesilæus*, et ΚΑΛΟΣ ΟΝΗΤΟΡ, *le bel Onétor*; inscriptions qui ne présentent, dans la forme des noms propres, non plus que dans celle des caractères, rien que de purement et indubitablement grec.

Mais c'est sur-tout par l'ensemble des représentations dont la plupart de ces vases sont décorés, que leur origine grecque, ou du moins leur étroite affinité avec les monumens du même genre produits par l'art grec, se révèle de la manière la moins équivoque. Ces représentations consistent, pour la plupart, en sujets mythologiques, tous empruntés aux fables helléniques, dont l'histoire de *Persée*, de *Thésée*, mais sur-tout celle d'*Hercule*, ont fourni les principales compositions. Ainsi l'on y voit représentés, la *lutte d'Hercule contre Nérée*, comme on

la trouve figurée sur deux vases grecs, de fabrication sicilienne (1), un desquels existe dans le monastère de Saint-Martin, près de Palerme, avec cette seule différence que, sur les deux vases dont il s'agit, le sujet n'est accompagné d'aucune inscription, tandis que sur celui de M. Dorow, *Nérée* est désigné par le nom ΤΡΙΤΟΝΟΣ (2); le *combat du même héros contre les amazones*, sujet représenté plusieurs fois, et entre autres, avec le nom de l'*amazone Andromaque*, nom que je crois nouveau dans la nomenclature de ces femmes guerrières (3); *Hercule terrassant le lion*, *combattant les Centaures*, *apportant le sanglier à Eurysthée*, *domptant le taureau de Marathon*, *arrachant la corne d'Achéloüs*, sont encore des sujets empruntés de l'histoire d'Hercule, et qui figurent sur d'autres vases grecs, à l'exception du dernier, que je ne crois pas s'être encore rencontré sur aucun monument de cette sorte. On y voit enfin Hercule presque dans toutes les circonstances principales de son histoire, et jusque sous le costume et dans l'attitude de *Musagète*, sujet rare et hellénique, et qui n'est pas non plus sans exemple sur les vases proprement grecs. Du reste, sur tous ces vases de la collection de M. Dorow, dont la composition est tirée des anciennes *Héracléides*, il est impossible de méconnoître un type grec, comme le sujet même, d'après la forme des vêtemens et des accessoires, d'après la présence de *Mercury*, de *Minerve*, et des autres divinités tutélaires qui interviennent le plus souvent dans ces compositions, et d'après le style même du dessin, qui porte toujours l'empreinte plus ou moins sensible d'un goût primitif, mais qui décele toujours aussi une école grecque.

Si quelquefois le *costume* s'éloigne de celui que nous offrent les monumens grecs de la plus ancienne époque, et peut être, à ce titre, ré-

(1) L'un de ces vases a été publié par M. Millingen, *Vases grecs*, pl. xxxii; l'autre, qui est celui du monastère de Saint-Martin, a été publié par D. Nicolo Maggiore, dans une dissertation particulière; Palerme, 1827. Un vase où Nérée est pareillement figuré avec la partie inférieure du corps de serpent, se voit au musée Bourbon, à Naples; Panofka, *Neapels antike Bildwerke*, I, 268. — (2) Cette dénomination donnée à Nérée sembleroit venir à l'appui de l'origine étrusque du vase qui la présente; car le même nom, écrit sous la forme étrusque TRITVN, se lit sur un vase peint trouvé il y a peu d'années près de Bologne, et publié par M. Schiassi, *Lettere sopra alcuni fittili*, pag. 8. — (3) Le nom ANΔΡΟΜΑΧΕ se lit pourtant, avec celui de ΗΠΠΟΛΥΤΕ, sur un vase du musée Bourbon à Naples, représentant des amazones, avec un guerrier en qui l'on a cru reconnoître *Thésée*, mais probablement à tort; voy. Panofka *Neapels ant. Bildwerke*, I, 350.

puté étrusque, comme on seroit tenté de l'admettre à l'égard d'un des vases les plus singuliers et les plus curieux de cette collection, qui représente un trait de l'histoire d'Hercule, avec un grand nombre de personnages vêtus d'une manière entièrement nouvelle, rien n'empêche de supposer que l'artiste étrusque, qui dessina ce vase d'après un modèle grec, y introduisit des détails de son invention, en traitant le costume d'après celui qui lui étoit familier; de même que, sur les bas-reliefs des urnes étrusques, dont tous les sujets sont grecs, et dont la composition est, suivant toute apparence, puisée à la même source, rien n'est plus fréquent que de trouver des détails de costume, d'ameublement, d'architecture, qui semblent dérivés immédiatement des habitudes étrusques. Sur quelques autres vases, entre autres sur un vase qui représente *quatre femmes au bain*, debout, et recevant, dans des attitudes diverses, l'eau qui s'épanche sur elles de quatre masques d'animaux différens, la composition, le style et les accessoires diffèrent si complètement de tout ce que l'on a vu jusqu'ici sur les vases grecs ou réputés tels, qu'il est impossible de ne pas y reconnoître une fabrique toute nouvelle, et, suivant toute probabilité, une fabrique proprement étrusque.

On seroit tenté d'admettre la même supposition, relativement à quelques représentations, d'un genre très-obscène, qui se trouvent sur des vases de formes diverses, mais tous de style primitif, notamment sur une patère qui offre, d'un côté, plusieurs groupes extrêmement lascifs, de l'autre, des groupes bachiques, se livrant aux plaisirs de la table, en même temps qu'à ceux de la musique. A cette occasion, je ne puis m'empêcher de rappeler les peintures des hypogées étrusques récemment découvertes à Corneto, sur lesquelles j'ai été assez heureux pour appeler le premier l'attention de l'Académie, et qui ont offert, dans l'une de ces grottes sépulcrales, des satyres ithyphalles caractérisés d'une manière non équivoque, et dans une autre des groupes dionysiaques, figurés à-peu-près comme ils le sont sur la patère qui nous occupe, et sans doute avec une intention pareille.

Je profiterai encore de cette occasion pour indiquer d'autres monumens provenant du même lieu, et qui se rapportent indubitablement au même système de représentations. Ce sont des bas-reliefs d'un genre extrêmement obscène, grossièrement sculptés sur l'une des faces de rochers qui servaient à fermer l'entrée des grottes sépulcrales de Corneto. Plusieurs fragmens de ces bas-reliefs, dont le style indique la plus ancienne époque de l'art, sont conservés dans le palais de M.^{sr} l'évêque de Corneto, et proviennent, selon le témoignage des gens du pays, d'an-

ciennes excavations faites dans la nécropole de Tarquinia (1). Sur le sol même qu'occupent aujourd'hui les antiques sépultures étrusques, on trouve encore çà et là quelques fragmens de bas-reliefs semblables, appartenant à la même époque et travaillés dans le même style. Or, le rapport de ces sortes de représentations, peintes ou sculptées, avec les monumens funéraires dont elles dépendent, quelle que soit l'interprétation qu'on en propose, est toujours un fait très-curieux, et qui m'a paru digne d'être signalé à l'attention de l'Académie.

Une dernière classe des vases de la collection de M. Dorow se compose de ceux qui appartiennent à des fabriques grecques de la plus belle époque de l'art, et qui prouvent incontestablement l'usage qui s'en faisoit, au même titre, chez les Étrusques, d'où résulte une forte présomption de plus à l'appui de la conjecture énoncée plus haut sur l'origine grecque des vases d'une fabrique plus ancienne ou incertaine, qui offrent pareillement des mythes helléniques, avec ou sans inscriptions grecques. Parmi ces vases, tous du plus beau choix et de la plus grande rareté, trois méritent une mention particulière; c'est à savoir, la belle patère, dont j'ai déjà parlé au commencement de cette notice, représentant d'un côté un *mariage grec*, à-peu-près comme sur un beau vase du musée Charles X, publié par M. Millingen (2), et de l'autre côté un sujet qui paroît mystique; secondement, une patère d'ancien style, à figures noires sur fond blanc, où sept des principaux dieux helléniques, assis et groupés deux à deux, *Jupiter* et *Junon*, *Apollon* et *Diane*, *Mercur*e et *Minerve*, *Neptune* seul à l'extrémité de la composition, tous avec leurs symboles et sous leur costume purement helléniques, nous offrent certainement une image abrégée de l'Olympe grec; et enfin un vase de fabrique de Nola, et qui égale au moins, s'il ne surpasse, pour la perfection du dessin, ce que l'on connoît de plus exquis parmi les plus rares morceaux de cette excellente fabrique; lequel vase présente quatre figures en deux groupes opposés: d'une part, *Bacchus* et *Ariane*, de l'autre, *Minerve* et un jeune héros qui paroît être *Thésée*, personnages désignés indubitablement, à l'exception du dernier, par leurs noms grecs, ΔΙΟΝΥΣΟΣ, ΑΡΙΑΔΝΗ, ΑΘΗΝΗ, et dont la représentation, puisée dans l'un des mythes grecs les plus populaires, en même temps que l'exécution en est certainement dérivée d'une des meilleures écoles de la Grèce, achève de prouver à quel point étoit répandu chez les anciens Étrusques

(1) Ces curieux fragmens, que j'ai fait dessiner à Corneto, seront publiés dans mon recueil de *Monumens inédits*. — (2) *Vases grecs*, pl. XLIV, p. 66.

l'usage de ces sortes de monumens empruntés des Grecs; à la faveur des rapports de commerce, d'origine et de croyance qui unissoient ces deux peuples.

Je n'ai pas eu la prétention de donner, dans cette courte notice, une idée complète de la belle collection de M. Dorow; ce seroit la matière d'un livre que personne ne seroit plus capable de faire que lui-même, et que je ne sais si j'aurois, à son défaut, le loisir ou le moyen d'entreprendre. De quelque manière que ce soit, ce rare assemblage de monumens de l'art grec et de l'art étrusque, qui constate l'antique et intime relation des deux peuples, si vainement contestée encore par des écrivains systématiques, mais à l'appui de laquelle il paroît qu'un célèbre antiquaire allemand, M. Ott. Müller, vient de produire tout récemment une série de témoignages et de raisonnemens du plus grand poids, ne tardera pas sans doute à recevoir toute la publicité qu'il mérite, et que l'intérêt de la science exige qu'il reçoive le plutôt possible. Mais, appelé par la confiance de M. Dorow à communiquer le premier à l'Académie les seules notions tant soit peu précises qui aient été données sur cette collection, qui excite au plus haut degré l'intérêt de l'Europe savante, j'ai accepté avec empressement cette tâche, pour l'accomplissement de laquelle je sens que j'ai besoin plus que jamais de l'indulgence de l'Académie.

RAOUL-ROCHETTE.

HISTOIRE NATURELLE DES POISSONS, par M. le baron Cuvier, et par M. Valenciennes. Paris, chez Levrault, 1828, tom. I et II, avec deux cahiers de planches, l'un in-8.° et l'autre in-fol.

PREMIER EXTRAIT.

LA science de la nature a fait de si grands progrès, qu'il est devenu impossible à l'esprit le plus vaste de la comprendre dans son ensemble et dans ses détails. Une seule de ses branches suffit pour occuper la vie la plus longue comme la plus laborieuse, et pour remplir un ouvrage très-étendu. Ce sont les traités spéciaux qui peuvent sur-tout accroître le domaine de l'histoire naturelle; c'est là seulement qu'on peut rassembler tous les faits qui se rapportent à une même classe d'êtres, les

discuter, les vérifier, les éclairer les uns par les autres. Pour entreprendre la même chose dans un ouvrage général, il faudroit que cet ouvrage fût une encyclopédie. On en peut juger par celui que publient MM. Cuvier et Valenciennes. Il ne contiendra que l'histoire des poissons, et il sera formé de vingt volumes au moins. Quel espace n'exigeroit pas la zoologie, si elle devoit être traitée de la même manière, et que le même soin dût s'étendre à toutes les classes de l'animalité.

Les choses en sont même déjà venues à ce point, qu'aucun homme ne sauroit recueillir et constater par lui-même la totalité des faits de l'ichthyologie, non plus que des autres branches de l'histoire des animaux. Il faut donc consulter tous les auteurs qui s'en sont occupés, et comparer leurs témoignages entre eux et avec la nature. Mais, pour lire des écrivains avec fruit, pour pouvoir apprécier le degré de confiance dû à chacun d'eux, il est nécessaire de connoître les circonstances sous l'influence desquelles ils ont travaillé, l'état où ils ont trouvé la science, et les moyens qu'ils ont eus de lui faire faire de nouveaux progrès. C'est par ces motifs que les auteurs du grand et bel ouvrage que nous allons faire connoître se sont déterminés à le commencer par une histoire de l'ichthyologie. Ils ont eu pour objet de suivre le développement des connoissances que les hommes ont eues dans les différens âges sur les poissons, d'indiquer les auteurs qui ont traité de cette science, de marquer la part que chacun d'eux a eue à ses progrès, et de donner par-là une base solide à la discussion sur la synonymie, c'est-à-dire, sur la concordance des espèces, laquelle est elle-même indispensable pour recueillir sans confusion ce qu'on sait de leurs propriétés. M. Cuvier s'est chargé de tracer ce résumé. Il n'est pas une tradition, pas une particularité propre à jeter du jour sur le progrès des connoissances ichthyologiques, qui aient été négligées par lui. Il donne dans son texte une analyse fidèle des écrits qui s'y rapportent, rejette en note les principaux traits de la vie des écrivains qui les ont cultivées, et compose ainsi une série de notices à-la-fois scientifiques, littéraires et biographiques, qui supposent d'immenses recherches, et forment une lecture du plus haut intérêt. Nous indiquerons, dans une esquisse rapide, les principaux traits de ce tableau, fait pour servir de modèle à tous les ouvrages du même genre.

La connoissance des poissons, née de l'habitude de s'en nourrir, a dû être une des premières qui s'offrirent aux hommes. Il n'est point d'aliment que la nature leur présente avec plus de profusion. Il fait la ressource presque exclusive des peuples les plus sauvages et de ceux qui sont relégués sur les plages les plus stériles. Les Groenlandais, les Es

quimaux, les Kamtchadales sont ichthyophages, comme les habitans des rochers des Maldives, comme ceux des côtes arides et sablonneuses du Mekran. Hérodote plaçoit des mangeurs de poissons près de la Mer Rouge; Néarque, entre l'Inde et la Perse. Les Égyptiens, malgré la défense faite aux prêtres de se nourrir de poisson, se livroient à la pêche avec ardeur. Le peuple mangeoit des poissons crus, séchés au soleil ou salés; quelques cantons n'avoient pas d'autre nourriture. On rendoit ailleurs un culte à certaines espèces; de là la nécessité de reconnoître celles dont il étoit permis de faire usage, et celles qu'on devoit rendre au fleuve après les avoir prises. On peut compter ces circonstances parmi les motifs que durent avoir les Égyptiens d'étudier plus particulièrement la conformation et les mœurs des poissons. Aussi en trouve-t-on, sur les monumens, des images très-fidèles. M. Cuvier cite en particulier le tableau d'une grande pêche, copié par M. Cailliaud dans l'un des hypogées de Thèbes, et où l'on distingue aisément, par leurs caractères, les figures de plus de dix espèces, telles que chromis, varioles, mormyres ou silures de différentes sortes.

Les Juifs n'eurent pas les mêmes raisons de porter leur attention sur les poissons. On ne voit pas non plus que les Phéniciens, habitans de la côte, aient fait la pêche en grand dans la haute antiquité. Peut-être, cependant, les célèbres établissemens de pêche et de salaison qui florissoient dans le temps des Romains sur les côtes d'Espagne, devoient-ils leur origine, soit aux Phéniciens, soit aux Carthaginois. On trouve souvent le thon et d'autres poissons figurés sur les médailles puniques de Cadix et de Carteia. Mais quelles qu'aient pu être les connoissances de ces peuples, elles ne se rapporteroient à l'ensemble de nos doctrines d'aujourd'hui qu'autant qu'il en seroit passé quelque chose dans les écrits des Grecs ou des Latins.

On a prétendu que les Grecs n'avoient pas d'abord fait un grand cas des poissons comme aliment. On n'en présente jamais aux héros dans Homère; mais d'autres passages du même poète prouvent que la pêche étoit généralement pratiquée de son temps. Elle avoit de bonne heure procuré la connoissance d'un assez grand nombre d'espèces, et ce nombre dut aller toujours en augmentant. Il est à chaque instant parlé des poissons frais et salés dans les chroniques. Byzance et Sinope s'enrichirent par leurs établissemens de salaison. Les auteurs satiriques et les compilateurs d'anecdotes citent plusieurs personnages renommés par leur goût excessif pour la chair de poisson: il faut remarquer dans le nombre le peintre Androcide de Cyzique, que son goût pour cette nourriture porta à représenter avec grand soin, d'après nature, les

espèces du détroit de Scylla, et qui fut ainsi le précurseur des ichthyographes de nos jours (1).

Une autre preuve du grand nombre d'espèces que les Grecs étoient parvenus à connoître, c'est qu'il s'est conservé dans leur langue plus de quatre cents noms pour désigner des poissons, genre de richesse dont aucune langue européenne n'approche. Par ce fait seul, ne voit-on pas, suivant l'observation de Buffon, que ces gens, qui avoient nommé beaucoup plus de choses que nous, en connoissoient par conséquent beaucoup plus ! Je n'ai pas besoin de faire remarquer que ce raisonnement s'applique exclusivement aux dénominations usuelles qui existent dans les langues, indépendamment de tout travail scientifique ; mais je dois dire que s'il n'y avoit pas de double emploi dans les quatre cents noms dont il s'agit, la fécondité dont les Grecs ont fait preuve, en cette occasion, n'est pas sans exemple en d'autres régions du monde.

De cette ichthyologie toute vulgaire, et renfermée dans le cercle des besoins économiques, il faut passer à une étude scientifique, à un ensemble méthodique d'observations et de descriptions. C'est Aristote qui marque le commencement de cette nouvelle période ; non qu'il ait le premier songé à consigner en des livres le fruit de ses recherches, car on cite plusieurs auteurs qui ont dû être ses devanciers ou ses contemporains ; mais parce que les écrits de ceux-ci ont péri, et que si Aristote en a profité, il a négligé de les citer. M. Cuvier pense qu'il n'a pas, en cela, fait grand tort aux ichthyologistes qui avoient dû le précéder, parce que rien, dans les fragmens conservés par Athénée qu'on peut leur attribuer, n'annonce qu'ils eussent traité leur sujet avec méthode ou avec étendue. C'est donc entre les mains d'Aristote seulement que l'ichthyologie, comme toutes les autres branches de la zoologie, on pourroit ajouter comme toutes les parties des connoissances humaines, a pris, pour la première fois, la forme d'une véritable science.

On sait quels moyens furent mis à la disposition d'Aristote pour étendre ses recherches d'histoire naturelle : Pline (2) nous apprend que plusieurs milliers d'hommes furent chargés de chasser, de pêcher, et d'observer tout ce que le philosophe desiroit connoître. Mais c'est uniquement comme ichthyologiste que nous devons le considérer ; et dans cette branche même de la zoologie, n'eût-il traité que celle-là, on devroit encore le reconnoître pour un homme supérieur. Aristote a parfaitement connu la structure générale des poissons, ainsi que M. Cuvier le fait voir par une suite de passages extraits des livres de l'*His-*

(1) *Athen.* lib. VIII, c. 6. — (2) *Lib. VIII, c. 16.*

toire des animaux et des parties des animaux. Non-seulement ce grand philosophe avoit fait de nombreuses observations, d'où il avoit pu déduire des règles exactes; mais il avoit représenté par des figures les différentes conformations des poissons, et désigné les parties par des lettres, comme on le pratique encore à présent. Il connoît et nomme jusqu'à cent dix-sept espèces, et il entre, sur leur manière de vivre, leurs mœurs et leurs propriétés, en des détails qu'on seroit bien embarrassé de contredire ou de confirmer aujourd'hui. Les assertions qui sembloient les plus paradoxales, ont quelquefois été vérifiées par les observations modernes. Enfin Aristote paroît à M. Cuvier, non-seulement le premier, mais le seul des anciens qui ait traité de l'histoire naturelle des poissons sous un point de vue scientifique, et avec quelque génie.

Son école marcha durant un certain temps sur ses traces. Théophraste, Erasistrate et Cléarque ajoutèrent quelques faits à ceux que leur maître avoit rassemblés. On peut rapporter à la même influence et à des époques voisines de celle-là, divers ouvrages d'hygiène, où l'on voit, par les citations d'Athénée, qu'il étoit souvent parlé de poissons. Mais pour qu'il reparût des Aristotes, il auroit fallu, dit l'auteur, qu'il renâquît des Alexandres. L'école que les Lagides avoient fondée à Alexandrie trouva plus commode de cultiver la géométrie et la métaphysique, que de se fatiguer à la recherche des productions de la nature. Les plaisanteries de Lucien, qui nous montre un philosophe examinant la durée de la vie d'un cousin et la nature de l'ame des huîtres, font assez voir que la philosophie péripatéticienne, sur-tout en ce qu'elle avoit d'expérimental, étoit tombée dans une sorte de discrédit. Aussi lorsque Apulée fut accusé de magie, l'un des principaux argumens qu'on employa contre lui, fut qu'il s'occupoit de rechercher les poissons rares et singuliers. Quels progrès pouvoit faire une étude devenue, par un ridicule préjugé, un sujet de reproche, et le texte d'une accusation dangereuse, quoique absurde!

Les Romains firent peu d'attention aux poissons, si ce n'est dans des vues d'intérêt, ou comme objet de cette recherche excessive qu'ils portèrent dans le luxe de leurs tables. On pratiqua des viviers, on empoisonna la mer de Toscane d'une espèce qui ne vivoit que dans la mer de Grèce; on alloit chercher des poissons jusque hors des colonnes d'Hercule. C'étoient plus d'occasions qu'il n'en falloit pour acquérir des connoissances nouvelles, si le goût de l'observation et les méthodes d'Aristote se fussent conservés. Mais on n'écrivoit plus d'après la nature. Aristote et quelques naturalistes de son école fournissoient une matière suffisante aux compilations des naturalistes romains; car c'est dans la classe

des ouvrages de ce genre que l'auteur met le recueil de Pline lui-même, dont le IX.^e livre est consacré aux poissons. Quinze écrivains grecs et vingt-trois latins sont cités dans ce livre et dans le XXXII.^e, pour des faits relatifs à des animaux aquatiques, faits parmi lesquels il y en a de curieux, particulièrement en ce qui concerne les poissons de la mer des Indes. Du reste, la science, dans ce qu'elle a de général et de méthodique, n'est nullement enrichie par le grand ouvrage de Pline, qui tire d'Aristote tout ce qu'il dit sur l'organisation des poissons.

Oppien, dans son poëme sur la pêche, nomme cent vingt-cinq poissons, parmi lesquels vingt-six ne se trouvent dans aucun autre auteur. Athénée en cite cent trente, dont trente paroissent dans son livre pour la première fois. Élien en a cent dix, et sur ce nombre quarante seulement ne sont pas dans Aristote, mais correspondent en partie à ceux de Pline, d'Oppien et d'Athénée. Ausone parle des poissons plus en naturaliste qu'en poëte; il décrit ceux de la Moselle d'après ses propres observations, et indique quatorze espèces, dont plusieurs d'eau douce n'avoient pas été nommées avant lui. Quelques passages de géographes et de médecins complètent ce que les anciens ont laissé sur l'ichthyologie, et l'on voit par-là qu'ils n'avoient pas su fixer les caractères des poissons, ni songé à les classer méthodiquement, et que personne depuis Aristote ne s'étoit occupé à en étudier l'organisation.

Le moyen âge, à peu d'exceptions près, n'offre que des compilateurs ignorans, réduits à faire usage des exemplaires incomplets qui leur étoient restés de Pline et d'Aristote, et plus tard même ne connaissant ce dernier que par des traductions faites non sur le grec, mais sur l'arabe. Isidore de Séville ne donne qu'un ou deux traits caractéristiques et nouveaux. Albert le Grand, digne d'un meilleur siècle, et qui avoit conçu son Histoire des animaux sur un plan vaste et régulier, ne suit, pour les poissons en particulier, que Pline, qu'il altère en le suivant. Un fort petit nombre d'espèces, le hareng entre autres, sont décrits d'original. L'encyclopédiste du XIII.^e siècle, Vincent de Beauvais, est plus étendu et plus correct, quoiqu'il ait puisé aux mêmes sources.

A l'époque de la renaissance des sciences, l'ichthyologie, comme les autres parties de l'histoire naturelle, se releva par les travaux d'hommes érudits, qui prirent soin de rechercher les écrits des anciens pour les expliquer. Tel fut le point de vue qui dirigea Paul Jove dans son petit livre sur les poissons romains, et Gyllius, le premier traducteur d'Élien, dans son traité des noms latins et français des poissons de Marseille. Mais les trois grands auteurs qui ont véritablement fondé l'ichthyologie

moderne, et qui parurent presque en même temps, sont P. Belon à Paris, en 1553; Rondelet à Lyon, en 1554 et 1555; Salviani à Rome, de 1554 à 1558. Tous trois ont vu les objets dont ils parlent, et les ont fait représenter sous leurs yeux; précaution heureuse, sans laquelle, faute d'une description méthodique, il seroit presque aussi difficile de déterminer leurs espèces que celles des anciens. Rondelet, toutefois, est bien supérieur à ses deux émules par le nombre des poissons qu'il a décrits, et par l'exactitude qu'il a mise à figurer les détails caractéristiques. L'artiste qui a dessiné ses planches, et dont le nom n'est pas connu, est regardé, par M. Cuvier, comme étant un des hommes qui ont rendu les plus grands services à l'ichthyologie. Cent quatre-vingt-dix-sept poissons de mer, et quarante-sept d'eau douce, sont compris dans cet ouvrage. Personne, jusqu'à M. Risso, n'a aussi bien connu les poissons de la Méditerranée que Rondelet, et encore aujourd'hui il seroit impossible d'en donner, sans le consulter, une histoire un peu complète. Sans avoir précisément une méthode, dans le sens rigoureux de ce mot, on voit pourtant qu'il a un sentiment très-vrai des genres, et qu'il rapproche plusieurs espèces à-peu-près comme elles doivent être rapprochées.

Gesner, le plus savant naturaliste du xvi.^e siècle, n'a pas suivi, pour les poissons, l'excellent plan qui l'avoit dirigé dans les autres parties de sa *grande Histoire des animaux*. Il reproduit les articles de Belon et de Rondelet, en suivant, au lieu de méthode, l'ordre alphabétique. Aldrovande n'a guère fait que l'abrégé, et ajouter aux figures qu'il en avoit tirées un certain nombre de figures nouvelles, faites quelquefois d'après nature, et qui par conséquent conservent encore de la valeur.

Mais quel que fût le mérite de ces divers travaux, l'histoire des poissons devoit tirer plus d'avantages des voyages de long cours que la découverte des deux Indes fit entreprendre, et des recherches que l'établissement des colonies européennes permit d'étendre à des contrées lointaines. Les relations se multiplièrent, accompagnées de descriptions d'êtres naturels, et de figures dans lesquelles les poissons n'étoient pas toujours oubliés. Les états que la conquête avoit rendus possesseurs des régions nouvellement découvertes, eurent intérêt à connoître les richesses de tout genre qu'ils avoient acquises. Ces diverses circonstances donnèrent naissance aux ouvrages de Hernandez, de Pison, de Bontius, de Valentyn, sur-tout de Margrave; et plus tard, de Kämpfer et de Plumier. Les progrès de l'école anatomique, fondée en Italie par Vesal, Eustache et Fallope, procurèrent aussi bien des lumières sur l'organisation des poissons. De toute part enfin les

monographies s'étoient multipliées au point de rendre nécessaire un corps d'ouvrage où tant de matériaux fussent réunis. C'est à deux Anglais, Ray et Willughby, qu'étoit réservé l'honneur de donner, pour la première fois, une ichthyologie où les poissons fussent décrits d'après nature, et distribués d'après des caractères tirés uniquement de leur organisation. Les deux auteurs en avoient recueilli les élémens dans un voyage qu'ils firent en France, en Allemagne, et sur-tout en Italie. La dissection de tous les poissons qu'ils purent se procurer leur donna des lumières qui assurèrent à leur classification une supériorité marquée. Ils reconnurent la valeur des caractères empruntés à la nature cartilagineuse ou osseuse du squelette, aux dents, à la présence ou à l'absence des nageoires ventrales, &c. Rondelet et Margrave, parmi les prédécesseurs de ces deux ichthyologistes, sont ceux auxquels ils furent redevables de plus d'observations utiles.

Ce ne fut que vers le premier tiers du XVIII.^e siècle que parut l'ouvrage destiné à donner enfin à l'histoire naturelle des poissons une forme véritablement scientifique. Ce fut le Suédois Artedi qui acheva, sous ce rapport, l'ouvrage de Ray et de Willughby. Dans les *Genera piscium* de cet auteur, la classe fut régulièrement divisée en ordres, dont trois sont naturels et n'ont pu être remplacés. Chaque genre eut un nom substantif invariable et des caractères positifs et tranchés pris dans l'organisation tant externe qu'interne. Linnæus, venant immédiatement après Artedi, n'eut que de légères réformes à faire à la distribution de ce savant naturaliste, et les changemens qu'il y apporta ne sont même pas tous de nature à être approuvés. Toutefois la révolution qui se fit alors dans toutes les branches des sciences naturelles étoit trop grande et trop importante, pour ne pas exercer son influence sur la branche même où Linnæus avoit montré moins de supériorité. Les naturalistes qui écrivirent après lui sur l'ichthyologie se soumièrent entièrement à ses méthodes, et c'est en arrivant à cette époque qu'un nombre toujours croissant d'observations judicieuses et de travaux approfondis ont fait prendre à cette science la forme et les développemens auxquels nous la voyons parvenue de nos jours.

Les voyages scientifiques de la deuxième moitié du XVIII.^e siècle sont mis par M. Cuvier au nombre des circonstances qui ont le plus contribué à perfectionner les connoissances ichthyologiques. Commerçon, embarqué avec Bougainville, avoit amassé des collections et des matériaux qui furent long-temps laissés dans l'oubli, et dont il étoit réservé à M. Cuvier de tirer parti dans l'intérêt de la science. Des hasards non moins singuliers lui ont aussi procuré l'avantage de profiter

le premier des riches récoltes faites vers la même époque, ou peu après, par Banks, Solander et les deux Forster. Gmelin, Guldenstædt, Pallas, Thunberg et bien d'autres voyageurs naturalistes accrurent, par d'immenses recherches portées sur tous les points du globe, le domaine de la zoologie et de l'histoire des poissons en particulier. En même temps, les naturalistes sédentaires perfectionnoient la classification par des études continues et de plus en plus conformes à la philosophie de la science. En approchant du temps où nous vivons, M. Cuvier croit devoir entrer en de plus grands détails pour faire juger les résultats des efforts de ses devanciers, et le point où étoit parvenue l'ichthyologie quand il a entrepris de lui élever le monument que nous étudions. Ces détails exigeoient des développemens scientifiques que nous ne saurions faire entrer dans cet article; et après avoir offert à nos lecteurs une ébauche imparfaite d'un tableau véritablement achevé, nous nous voyons contraints d'interrompre la revue des faits qui la composent, au moment même où ces faits commencent à se rattacher plus étroitement à l'ensemble de la science moderne. Nous n'ajouterons qu'un mot sur les travaux de M. de Lacépède, le plus célèbre des ichthyologistes modernes, et celui de tous qui a su jeter sur l'histoire des poissons le plus de cet intérêt qu'un style animé, des descriptions pittoresques, une éloquence attachante, font éprouver à la lecture de Buffon.

Les circonstances au milieu desquelles Lacépède commença son ouvrage sur les poissons, étoient peu favorables aux communications dont l'histoire naturelle a besoin plus que toute autre étude. Il fut donc réduit à consulter les écrits de ses devanciers, et ne put pas toujours connoître ceux de ses contemporains. Il eut pour ressource le cabinet du Roi, et celui du stadhouder qu'on avoit apporté à Paris en 1795. Mais faute d'avoir réuni d'assez bons mémoires, et d'avoir été mis en état d'apprécier la valeur des notes qu'on lui avoit fournies, il a, comme d'autres naturalistes, méconnu des espèces déjà décrites, et ajouté un grand nombre de doubles emplois à ceux qu'il avoit inévitablement rencontrés dans les écrivains précédens. Le nombre total des espèces qu'il décrit s'élève à quatorze cent soixante-trois : il faut le réduire de plus de deux cents, tout en y joignant beaucoup d'espèces qu'il n'a pas connues. Ses genres offrent de plus grands défauts encore : tel genre, fondé sur une note de voyageur, reparoit avec un autre nom d'après le dessein du même voyageur ou de quelque autre auteur. Enfin sa distribution, conforme à celle de Pennant, trouble souvent les rapports naturels, et réunit sous des caractères communs des êtres qui ne présentent pas toujours ces caractères. Telle

qu'elle est, pourtant, cette histoire des poissons, au jugement de M. Cuvier, forme aussi une époque en ichthyologie, et elle a servi, conjointement avec le grand ouvrage de Bloch, de base principale à ce qui a été écrit sur cette science jusqu'au moment présent.

Après avoir complété cette exposition par l'analyse de quelques ouvrages plus récents où se trouvent encore des classifications ichthyologiques, telles que celles de MM. Duméril, Rafinesque-Schmalz, de Blainville, Goldfuss, Risso, Oken, M. Cuvier rappelle les travaux que ces dernières années ont vus naître sur l'organisation des poissons, et vient enfin à parler de ceux qu'il a lui-même exécutés. Il fait l'énumération des secours de toute espèce qui ont été à sa disposition, des abondantes récoltes qui, de toutes les parties du monde, sont venues accroître la vaste collection du Muséum, et qui sont dues, soit au zèle de particuliers que l'amour de la science a dirigés dans des courses lointaines, soit aux efforts des naturalistes qui ont accompagné les grandes expéditions nautiques, soit enfin aux généreuses communications des savans étrangers qui président aux dépôts établis dans les principales villes de l'Europe, et qui se sont fait un plaisir de les faire servir au perfectionnement de l'ichthyologie. Tant de trésors, remis en de pareilles mains, doivent indubitablement réaliser le vœu beaucoup trop modestement exprimé, par lequel M. Cuvier termine cette première partie de son livre : « Que cet ouvrage ne soit point trouvé trop indigne, ni des écrivains illustres dont nous cherchons à continuer les travaux, ni des secours et des encouragemens que nous avons reçus d'un si grand nombre d'amis et de protecteurs de l'histoire naturelle. Heureux si nous pouvions espérer qu'à son tour il prendra rang parmi ceux qui font époque dans la science ! » Ce rang lui étoit assuré d'avance par la haute réputation de l'auteur principal, et par l'habileté bien connue du naturaliste qu'il s'est choisi comme collaborateur.

Nous continuerons, dans un second article, l'analyse des deux premiers volumes de l'histoire des poissons, qui ont déjà paru.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

LE ROMAN DE ROU et des ducs de Normandie, par Robert Wace, poète normand du XII.^e siècle, publié pour la première fois, d'après les manuscrits de France et d'Angleterre, avec des notes pour servir à l'intelligence du texte, par Frédéric Pluquet, membre de la Société des antiquaires de France, &c. Rouen, Édouard Frère, éditeur-libraire, 1827, 2 vol. in-8.^o

SECOND ARTICLE.

J'AI annoncé précédemment qu'un mérite spécial, celui d'être consacré à l'histoire nationale, distingue le poème de Wace, et le place à part des compositions des autres trouvères. Ce mérite est essentiel et doit être beaucoup apprécié, puisque ce poème fournit, pour plusieurs époques et pour plusieurs règnes, des détails nombreux qui confirment les récits des historiens, ou qui révèlent des faits particuliers qu'on ne trouvoit pas dans leurs ouvrages. Ainsi il est vrai de dire que le poème de Wace fut, sous plusieurs rapports, une entreprise nationale, dont le but étoit de faire connoître l'histoire générale de la Normandie, ainsi que celle de plusieurs de ses ducs, sans négliger l'heureuse occasion d'ajouter à l'illustration des principales familles normandes, dont les individus avoient, à diverses époques, acquis de la célébrité militaire.

Les vers de Wace étoient, en quelque sorte, le nobiliaire de la province, et plusieurs familles recommandables pouvoient y chercher des titres, comme jadis les villes de la Grèce retrouvoient les leurs dans les vers d'Homère. Aussi les pages du seul manuscrit qui existe au muséum de Londres, n.^o 4, CXI, 9, qui contiennent la liste des chevaliers emmenés par Guillaume dans son expédition, ont été si souvent feuilletées, qu'elles sont beaucoup moins propres que celles du reste du manuscrit (1).

Je sais qu'en général les poètes ne passent pas pour s'attacher scrupuleusement à la vérité historique; c'est pourquoi, avant d'adopter les récits du poète normand ou de les rejeter, j'ai pensé qu'il falloit chercher dans son ouvrage même les preuves qui peuvent rassurer

(1) De la Rue, *Recherches sur la tapisserie de Bayeux*, pag. 50 et 60.

sur la confiance qu'on doit accorder aux faits qu'il expose. Le résultat de cet examen, auquel j'ai apporté un soin scrupuleux, m'a convaincu que Wace étoit un auteur très-consciencieux. Quand il n'a pas des autorités précises qui lui garantissent expressément les faits qu'il expose, il a soin d'en avertir le lecteur; s'il en a été témoin lui-même, il le déclare; ne rapporte-t-il certains détails que d'après des traditions plus ou moins fondées, il ne manque pas d'en faire mention. Ce caractère d'un poëte du XII.^e siècle est d'une originalité assez piquante et assez rare, pour qu'on me pardonne d'entrer, à cet égard, dans quelques développemens.

Dès le commencement de son ouvrage, vers 2114 :

Ne sai noient de ço, n'en poiz noient trover;
Quant jo n'en ai garant, n'en voil noient conter.

Précédemment il avoit annoncé, vers 2104, qu'il écrivoit d'après des historiens, et qu'il traduisoit leurs ouvrages :

La geste est grande, lungue, è grieve à translater.

Au sujet d'un fait historique, il s'exprime ainsi, vers 9759 :

A cele terme, cil nos dist
Ki de Normanz l'estoire fist.

Vers 10741 et suivans :

Issi l'ai jo trovè escrit,
Et un altre livre me dist, &c. . .
Ne sai mie ceste achoison,
Mais l'un è l'autre escrit trovon.

Ayant à raconter les exploits de Guillaume le Conquérant, il avertit que

Ses faiz, sez diz, sez adventures,
Ke nos trovonz as escriptures,
Sereint bien à racunter;
Mais ne povons de tuit parler.

Dans une occasion où il s'agit de Suénon, roi danois, qui avoit désolé l'Angleterre pour venger le meurtre de ses compatriotes, il a soin de dire, vers 6474 :

Ço dient cil de saint Edmunt
Ki en leur livres escrit l'unt,
Ke saint Edmunt le flaela,
Por sa terre ke il greva.

S'il indique la comète qui parut à l'époque où Guillaume le Conquérant préparoit son expédition contre l'Angleterre, il annonce, vers

11460-11470, qu'il a connu des personnes qui l'avoient remarquée.

Quant au nombre des vaisseaux que Guillaume employa à son expédition, Wace dit, vers 11561-11573 :

« A cette époque j'étois encore varlet; mais j'ai entendu raconter à mon père que le nombre en étoit de six cent quatre-vingt-seize; » toutefois j'ai trouvé dans un écrit qu'il y en avoit trois mille, ce que » je n'ose affirmer. »

Touchant une circonstance qui précéda la bataille d'Hastings, il s'exprime en ces termes, vers 12466 :

La nuit avant, ço oï conter, &c.

Ayant à donner le récit d'un combat, il nous apprend, vers 9276 :

Ne vos voil dire ne ne sai,
Ne en escri trové ne l'ai,
Ne jo nel vi, ne jo n'i fui,
Lequels d'els mielx se cumbatî.

Ailleurs, après avoir rapporté une anecdote, il déclare, vers 5716, qu'il n'en parle que d'après la tradition :

Ne fud ceo pas mis en escrit;
Mez li peres le unt as filz dit.

Un poète qui auroit cru pouvoir imaginer des circonstances et créer des détails que l'histoire ne racontoit pas, eût peut-être fait honneur de la mort d'Héroid à quelque seigneur normand, dont ses vers eussent honoré et flatté la famille; mais Wace écrit et versifie avec bonne foi, et, après avoir dit qu'Héroid fut tué, il ajoute naïvement, vers 13978 :

Ne sai dire ne jo nel di,
Ne jo n'i fu ne jo nel vi,
Ni à mestre dire n'oï
Ki li reis heraut abati
Ne de kel arme il fu nafrez.

Et quand il rapporte l'enterrement de ce prince, il se borne à dire, vers 14094 :

Et à Varham fu enterrez;
Maiz jo ne sai ki l'emporta,
Ne je ne sai ki l'enterra.

Parmi les épisodes dont il a égayé ses récits historiques, il en est un assez bizarre qu'il attribue au duc de Normandie, Richard I.^{er} Un moine, qui étoit sacristain de Saint-Ouën, traversoit pendant la nuit la rivière de Robec, sur une frêle planche; c'étoit pour se rendre

auprès d'une dame qui l'attendoit. Il glissa, tomba dans la rivière et s'y noya. Le diable s'empara aussitôt de son ame pour la conduire en enfer : mais un ange se présenta tout-à-coup, prétendant que, bien que le moine eût l'intention de commettre un péché, il auroit pu plus tard résister à la tentation et ne pas devenir coupable ; le diable soutenoit au contraire que le moine étoit mort en état de péché, et que l'ame lui appartenoit. Les deux contendans prirent pour arbitre Richard I.^{er}, et ce prince décida qu'il falloit ranimer le mort et le replacer sur la planche d'où il étoit tombé, afin qu'on pût juger s'il pécheroit en réalité. Le moine fut remplacé sur la planche, et, soit hasard, soit souvenir du danger, il recula, et il retourna à son couvent, au grand désappointement du diable. Avant le récit de cette historiette, Wace indique ses autorités, vers 5498 :

Cunter l'ai oi à plusors
 Ki l'oïrent de leur ancessors ;
 Mez mainte feiz par nunchaloir,
 Par perece è par non savoir,
 Remaint maint bel fait à escrire,
 Ki bon sereit è bel à dire.

A la fin de l'historiette, le poëte ajoute, vers 5664 :

Lunges fu puis par Normendie
 Retraite ceste gaberie :
 Sire Muine, suef alez,
 Al passer planche vus gardez.

Je terminerai ces citations par deux vers qui prouvent que Wace pensoit qu'il ne devoit pas tout rapporter indifféremment. En parlant de la vie scandaleuse que l'évêque Maugier mena dans les îles de Cotentin après avoir été déposé de son évêché, il dit, vers 9709 :

Savuns nus asez ke retraire,
 Maiz nus n'avunz de ço ke faire.

Maintenant qu'on est assuré de la probité historique de Wace, qui mettoit la plus scrupuleuse exactitude à faire connoître les autorités sur lesquelles il fonde ses récits, il ne faut pas s'étonner s'il y en a quelques-uns dont nous ne retrouvons pas les textes dans les historiens qui ont précédé le poëte ; en ces cas, il est permis de croire que des documens historiques dont il a eu connoissance, ne sont point parvenus jusqu'à nous. Pour en fournir un exemple, je citerai les circonstances que Wace rapporte, quand il indique l'entrée de Robert, duc de Normandie, père de Guillaume le Conquérant, à Constanti-

nople, où il passa en se rendant à la Terre Sainte, et la réception que lui fit l'empereur. M. Michaud, qui a fait des recherches si heureuses, et qui les a si habilement employées dans son Histoire des croisades, dit dans sa quatrième édition, tome I.^{er}, page 65 : « Il » partit, accompagné d'un grand nombre de chevaliers et de barons, » portant le bourdon et la panetière, marchant les pieds nus, et » couvert du sac de la pénitence. Robert mettoit, disoit-il, beau- » coup plus de prix aux maux qu'il souffroit pour Jésus-Christ qu'à » la meilleure ville de son duché. Arrivé à Constantinople, il dédaigna » le luxe et les présens de l'empereur, et parut à la cour comme le » plus simple des pélerins. »

Le récit de Wace contient des circonstances que n'a pas toujours conservées la chronique qui a traduit et abrégé en prose le roman de Rou. Il atteste, vers 8142, que le duc partit avec un cortège considérable :

De sis humes des plus gentilz
 Mena des peres è des filz.
 Asez out od li chevaliers,
 E chamberlencs è esquiers,
 Herbergeours è pantoniers,
 Ki chevals meinent è destriers.

Quand Robert arriva à Rome, il fut très-étonné de trouver la statue de l'empereur Constantin exposée aux injures de l'air; et la faisant revêtir du plus riche manteau qu'il put trouver, il plaisanta les Romains sur le peu de soin qu'ils prenoient de leur patron, auquel ils auroient dû donner un manteau chaque année. Arrivé à Constantinople, il fit ferrer d'or la mule qu'il montoit, en défendant à ses gens de ramasser les fers quand ils tomberoient. Admis devant l'empereur, dans une salle où il n'y avoit pas de sièges, il posa son manteau à terre et s'assit dessus; à son départ, un des Grecs le lui présenta; mais le duc le refusa, en répondant qu'il n'emportoit pas son siège avec lui.

Jo ne port pas mun banc od mei.

Les Normands qui, à l'exemple du duc, s'étoient assis sur leurs manteaux, les abandonnèrent pareillement.

E li dus lur dona manteals
 Asez plus riches et plus beals.

Wace raconte une autre circonstance relative à Robert pendant son séjour à Constantinople. L'empereur, frappé de l'abandon gé-

néveux des manteaux, se piqua de politesse, et voulut défrayer l'illustre pèlerin. Le duc répondit qu'il avoit de quoi faire sa dépense pour tout le temps qu'il seroit pèlerin; qu'en cette qualité il vouloit vivre du sien; mais qu'au retour il accepteroit les offres de l'empereur. Celui-ci, soit qu'il trouvât le refus étrange, soit qu'il voulût faire une espièglerie, défendit de vendre ni bûches ni bois dont le duc pût faire apprêter ses alimens. Devinerait-on comment le duc parvint à faire cuire son dîner! Il acheta toutes les noix qui étoient dans la ville, et, avec le feu de ces noix, on lui apprêta un repas beaucoup plus splendide qu'à l'ordinaire. Le poëte ajoute que l'empereur en rit beaucoup, et qu'il dit en grec à ses courtisans que le duc étoit très-courtois, et qu'il pouvoit désormais se gouverner comme il lui feroit plaisir. L'empereur profita de la leçon que l'aventure des manteaux lui avoit donnée; il abolit l'usage de laisser asseoir à terre les personnes qui lui parloient, et l'on plaça des bancs tout autour de la salle de réception. Dans quelle histoire, dans quelle chronique, dans quelle légende, dans quel roman le poëte a-t-il pris ces anecdotes! on ne le découvrira pas sans doute; mais je ne crois point qu'il les ait inventées.

Wace raconte ensuite deux faits que M. Michaud a cités. « Étant tombé malade, dit l'historien des croisades, dans l'Asie mi-neure, il refusa le service des chrétiens de sa suite, et se fit porter » par des Sarrasins dans une litière. Un pèlerin de la Normandie l'ayant » rencontré, lui demanda s'il avoit des ordres à lui donner pour son » pays. Va dire à mon peuple, lui dit le duc, que tu as vu un prince » chrétien porté en paradis par des diables. » La même circonstance est rapportée par Wace, vers 8281-8306; mais ce qui mérite d'être remarqué, c'est que Wace annonce que ce Normand étoit de Pirou en Cotentin. L'éditeur du roman nous dit que la commune de Pirou se trouve dans l'arrondissement de Coutances. L'autre fait que cite encore M. Michaud, et qui est aussi dans Wace, c'est la générosité de Robert. « Lorsqu'il arriva à la porte de Jérusalem, il y trouva une » foule de pèlerins qui n'avoient pas de quoi payer le tribut aux » infidèles; ils attendoient l'arrivée de quelque riche seigneur qui » daignât, par ses aumônes, leur ouvrir les portes de la ville sainte. » Robert paya pour chacun d'eux une pièce d'or, et les suivit dans » Jérusalem au milieu des acclamations des chrétiens. » Mais Wace, vers 8345, ajoute une circonstance bien digne d'être consignée dans l'histoire: le commandant de Jérusalem, frappé du noble procédé de Robert, lui fit rendre toutes les sommes qu'il avoit fournies en contri-

butions, soit pour lui-même, soit pour les autres pèlerins. Le duc accepta l'argent avec reconnaissance, et le répartit aux indigens. On sait que Robert, retournant de son pèlerinage, mourut empoisonné. L'auteur du roman de Rou a dit à ce sujet :

Sun repaire fit tresk' a Niche;

Ilæc fu mort par un toxiche (*)

(*) poison.

M. de Sainte-Palaye, dans ses notes marginales sur son manuscrit, M. de Brequigny, dans sa notice sur le roman de Rou, avoient indiqué la ville de Nice comme lieu de la mort du duc; mais M. Michaud a dit judicieusement qu'il mourut à Nicée, ainsi que l'avoit avancé Orderic Vital.

Je crois utile de citer quelques passages de Wace, où l'on trouve des circonstances qui ne sont pas dans les auteurs d'après lesquels il paroît avoir écrit. Ainsi l'on pourroit croire qu'il avoit amplifié les récits de ce qui se passa au commencement du règne de Richard II, dans les dernières années du x.^e siècle, lorsque les habitans de la campagne, les cultivateurs, les vilains, se réunirent en assemblées délibérantes, et combinèrent un de ces mouvemens politiques dont le succès procura postérieurement l'établissement des communes.

Le poète donne plusieurs détails qui ne sont pas dans l'historien Guillaume de Jumiège, seul auteur dans lequel on trouve aujourd'hui le récit de cette tentative d'affranchissement; et entre autres, il met un discours éloquent dans la bouche de l'un des vilains, pour exciter et encourager les autres; et quand, après la dissolution forcée de l'assemblée centrale, composée des députés des assemblées partielles, ces députés furent livrés militairement et sans jugement aux supplices, le poète rapporte divers faits omis par l'historien. Une circonstance surtout qui n'est pas dans celui-ci, et que Wace indique, c'est que ceux qui étoient riches se rachetèrent moyennant de fortes sommes. Cela est très-vraisemblable et dans les mœurs du temps, je dirai de tous les temps. Il est donc permis de croire que Wace avoit eu des renseignemens plus particuliers que Guillaume de Jumiège.

En rendant compte des extraits du roman de Rou publiés par M. Bronstedt, j'ai eu occasion de remarquer que Wace avoit négligé de parler d'une circonstance essentielle de l'hommage rendu par Rollon à Charles le Simple, lors de la cession de la Normandie. On lit dans Dudon de Saint-Quentin et dans Guillaume de Jumiège: « Le roi » Charles et Robert, duc des Français, les comtes et les grands, » les évêques et les abbés, assurèrent, par serment de la foi catho-

» lique, à Rollon, sa vie, ses membres et les honorifiques de son fief,
» sur la terre dénommée. » Tandis que Wace dit seulement :

Rou devint homs li roiz et ses mains li livra, &c.

Mais Wace, indiquant le traité consenti entre Richard I.^{er} et le roi Louis d'Outremer, quand Richard rentra en possession de son duché, rapporte, avec le serment du roi, le serment de ses barons, vers 8779 :

Ço ke li roiz out dit, sor li sainz aferma,
E li baronz jurerent ço ke li roiz jura ;
A tenir son pover tant com chascun vivra.

Cette garantie, que fournissoit le serment des barons français, étoit d'autant plus nécessaire que le roi faisoit au jeune Richard des avantages assez considérables pour que l'adhésion des barons dût être exigée ; vers 3792 :

Normandie è Brétaingne li rendi è dona,
L'omage è li servise tot quite li clama ;
Porparlers out issi, è li reiz l'otria
K'al rei ne à son heir servise n'en fera,
Ne li reis ne son eir servise n'en querra.

En cette occasion, le poète ajoute à son récit cette circonstance du serment des barons pour garantie du traité, tandis que ce détail ne se trouve pas dans Guillaume de Jumiège.

Je ne finirais pas, si je voulois indiquer tous les passages remarquables du poème de Wace qui peuvent servir à l'éclaircissement de notre histoire ou de nos antiquités ; ce que j'en ai rapporté suffira pour convaincre les personnes impartiales que l'on peut y puiser des renseignements toujours utiles, et qui parfois ne se trouvent que dans cet auteur.

Wace a conservé et expliqué dans ses vers le cri de guerre des Anglais à la bataille d'Hastings :

OLICROSSE sovent crioent
E GODEMITE reclamoent,
Olicrosse est en engleiz
Ke sainte croix est en franceiz,
E godemite altretant
Com en franceiz dex tot puissant.

En effet, HOLY CROSS et GOD MIGHTY ou ALMIGHTY signifient encore aujourd'hui en anglais *sainte croix* et *Dieu tout-puissant*. Je ne dois pas omettre que Wace parle des fées, mais ce n'est qu'accidentellement. Dans l'énumération des guerriers qui suivirent Guillaume à la conquête d'Angleterre, on lit, vers 11514 :

E cil de verz Brecheliantz
 Dunc Bretunz vont sovent fablant...
 La fontaine de Berenton...
 En la forest tut environ...
 La solt l'en li fées véir.

Le poète, après avoir dit qu'on a coutume de voir les fées dans cette forêt, restant fidèle à son caractère véridique, ajoute prudemment :

Se li Bretunz disent véir.

La plupart des faits historiques rapportés par Wace me fourniraient de semblables observations, et elles démontreraient toujours plus l'importance littéraire de la publication du poème de Rou. Ainsi ce poème est le seul ouvrage (1) où l'on trouve, vers 14819, que lors de la première croisade, dans une bataille contre les Musulmans, le duc Robert Courte-Heuse enleva l'étendard du général ennemi, et que cet étendard fut apporté en Europe, et déposé dans l'église de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Caen, fondée par la mère du duc.

E de l'enseigne qu'il conquist
 K'il pois a l'glise dona
 Ke sa mere a Caen fonda.

Guillaume de Jumièges, liv. IV, chap. 17, se borne à indiquer un parlement ou assemblée d'évêques réunis à Laon pour aviser aux moyens d'arrêter les maux que les guerres cruelles des princes causaient au peuple chrétien. Mais Wace donne de longs détails sur cette assemblée, et rapporte, vers 4967, le discours que ces évêques adressèrent au roi Lothaire :

Monstré li ont li mal è la grant cruauté
 Ki est par li venu en trestot son regné...
 Sire reis, dient auquanz, ke conseil de tei prens!
 Veuls-tu terre destruire è dehors è dedens!...

Ils apostrophèrent durement le roi.

Ke fais-tu ! ke demores ! ke penses ! ke atens !
 Ne tu ne nos quier paiz, ne tu ne nos defens.
 De kanke tu li dis li fables è li mens.

Lorsque Henriette de France, reine d'Angleterre, à l'aspect de la tempête qui l'environnoit et des dangers qui la menaçoient, disoit

(1) Delarue, *Recherches sur la tapisserie de Bayeux*, pag. 24.

que les reines ne se noyent pas ; elle n'avoit pas sans doute lu le roman de Rou, où ce mot se trouve. Guillaume le Roux étant prêt à s'embarquer pour l'Angleterre, les mariniers lui exprimoient leur crainte sur les périls du passage, parce que le temps étoit trop mauvais, vers 11969 :

En mer metre ne nos oson. —

Unkes, dist-il, n'oï parler

De rei ki fu neié en mer.

Le roman de Rou n'est que l'un des poèmes de Wace ; on juge aisément combien il seroit utile à la science historique et à la science littéraire que toutes les compositions de l'auteur fussent publiées, et principalement son poème de BRUT d'Angleterre, dont on connoît quelques fragmens, et qui contient environ dix-huit mille vers. Un prospectus a promis cette publication ; je n'hésite pas à dire qu'elle mérite d'être encouragée par le gouvernement. Comme la bibliothèque du Roi possède cinq manuscrits du roman de Brut, il est de la plus haute importance qu'une personne instruite dans la langue des trouvères choisisse les leçons qui s'accordent avec les règles grammaticales de l'époque ; mais si l'on néglige de faire, avec un extrême soin, la collation de ces manuscrits et des autres qu'il seroit possible de consulter, cette entreprise, incontestablement utile à l'histoire, ne seroit pas utile à la langue et à la littérature autant qu'elle auroit pu l'être.

Sous les rapports philologiques, le roman de Rou, à cause de sa date certaine, qui remonte au milieu du XII.^e siècle, m'a paru si important et d'un si haut intérêt, que je me suis décidé à consigner dans un opuscule spécial les règles grammaticales de la langue des trouvères, telles que les a suivies l'auteur de ce roman, et d'y joindre les nombreuses variantes que j'ai recueillies, et qui serviront à rétablir, en plusieurs passages, le texte primitif conformément à ces mêmes règles.

RAYNOUARD.

DESCRIPTION des monumens musulmans du cabinet de M. le duc de Blacas, par M. Reinaud, employé au cabinet des manuscrits orientaux de la Bibliothèque du Roi, &c., imprimée par autorisation du Roi, à l'imprimerie royale. Paris, 1828, librairie orientale de Dondey-Dupré père et fils; tome I.^{er}, xv et 400 pages; tome II, 438 pages; in-8.^o; avec 9 planches gravées.

L'OUVRAGE que nous annonçons n'est que la première partie d'un travail qui doit embrasser tous les monumens musulmans du riche cabinet de M. le duc de Blacas, monumens qui, malgré leur nombre et leur importance, ne sont néanmoins, pour ainsi dire, qu'un accessoire à la magnifique collection formée, à grands frais, par les soins assidus et par le goût d'un des amateurs les plus zélés et en même temps les plus éclairés de l'antiquité et des arts. M. Reinaud, appelé par la confiance de M. le duc de Blacas à communiquer au public la partie orientale de cette belle collection, et à éclaircir la description de ce genre de monumens, en y appliquant tout ce que peut fournir la connoissance des langues et de la philologie de l'Orient, a cru devoir s'occuper d'abord des pierres gravées et de quelques autres objets plus intimement liés avec l'histoire des opinions, des mœurs et de la vie domestique, tels que coupes, vases, miroirs, &c. Ce qui l'y a déterminé, c'est que l'Europe savante ne possédoit encore aucun ouvrage consacré à la description et à l'explication de ces monumens, tandis que les médailles ou monnoies musulmanes ont déjà été l'objet d'un grand nombre de recherches dont le public est en possession. Il a senti aussi que les monumens du genre de ceux auxquels il vouloit consacrer son premier travail, ne pouvoient être appréciés sans une connoissance préliminaire de certains personnages qui jouent un grand rôle dans les opinions religieuses ou superstitieuses des Musulmans, et de certains préjugés que les Orientaux sucent, pour ainsi dire, avec le lait; et pour ne pas être obligé à revenir sur ces notions indispensables, chaque fois qu'elles seroient appelées par l'explication d'une pierre gravée, par exemple, il a pensé que leur réunion devoit servir d'introduction à tout son travail: de là est née naturellement la division de l'ouvrage en deux parties, dont chacune forme le sujet d'un volume. Celui du premier est énoncé sur le frontispice même, en ces termes: *Notions préliminaires sur les pierres gravées arabes, persanes et turques, les vases, coupes, miroirs, &c.*; ce

qui ne nous semble pas indiquer suffisamment le but de ces prolégomènes. Peut-être eût-il mieux valu dire : *Notions préliminaires pour servir à l'étude des pierres gravées, &c.* Le sujet du second volume est parfaitement indiqué par ce titre : *Description particulière des pierres gravées, arabes, persanes et turques, des vases, coupes, miroirs, &c.*

A la tête du premier volume est placée une *introduction* où l'auteur s'est proposé de faire connoître l'objet de cet ouvrage, son importance, ce qui caractérise particulièrement les monumens musulmans dont il s'agit, et leurs rapports avec les croyances et les mœurs des Mahométans. Il a voulu aussi indiquer les sources où il a puisé les renseignemens de tout genre dont il a fait usage, reconnoître les encouragemens qu'il a reçus de la bienveillance de diverses personnes, et tracer à l'avance la marche et la division de son travail.

On pourroit penser, au premier aperçu, que les *notions préliminaires*, occupant un volume tout entier, sont hors de proportion avec la *description* même des monumens. Mais on doit faire attention que, parmi ces notions préliminaires, il en est plusieurs qui trouveront de nouveau leur application dans la description des médailles musulmanes. Tels sont, par exemple, les détails relatifs aux *imams* de la race d'Ali, à la secte des schiites; au *Mahdi*, &c. Au reste, l'auteur, qui auroit pu être plus court s'il n'eût écrit que pour les personnes familiarisées avec les études orientales, a pu et a dû même fournir aux autres classes de lecteurs une multitude de renseignemens qu'il leur auroit fallu chercher péniblement dans des ouvrages peu connus; il a dû mettre à leur disposition tout ce qui étoit nécessaire pour leur faciliter l'étude des monumens qu'il plaçoit sous leurs yeux, et pour leur en faire saisir le vrai caractère. Ainsi, quoique les savans ne doivent pas s'attendre à trouver ici beaucoup de choses nouvelles (et cependant, à cet égard même, leur espoir ne seroit pas entièrement trompé), nous pensons que M. Reinaud a pu, sans exagération, dire, comme il l'a fait : « On » acquerra, à cette occasion, une juste idée de la manière dont les » Musulmans considèrent Dieu et sa providence. On verra *comme* » ils se représentent les personnages de l'Ancien et du Nouveau Tes- » tament, pour lesquels ils professent beaucoup de respect, et quelle » opinion ils se font de Mahomet, de sa prétendue mission et de sa » religion; on apprendra encore quelle est la manière de penser des » Musulmans, relativement à la morale, à la nature de cette vie et de » l'autre: nous *montrons* enfin qu'elles furent, à diverses époques, leurs » sectes religieuses, et dans quel état elles sont aujourd'hui. »

Le premier volume; outre l'introduction dont nous avons parlé,

contient les deux premières parties de l'ouvrage, et chacune de ces deux parties est subdivisée en trois sections. Les trois sections de la première partie traitent successivement, 1.° de la nature des pierres et de la manière de les graver, 2.° des inscriptions des pierres gravées musulmanes, 3.° de l'usage des cachets et des sceaux. La deuxième partie est consacrée toute entière à une notice des personnages auxquels il est fait allusion sur les pierres gravées musulmanes et les monumens analogues. Dans la première section, il est question de ceux qui sont antérieurs à Mahomet; dans la seconde, de Mahomet lui-même; enfin, dans la troisième, des personnages postérieurs à ce législateur. Cette marche méthodique donne tout de suite une idée juste des notions réunies dans ce volume.

Comme nous nous proposons de renfermer dans un seul article l'analyse de l'ouvrage entier de M. Reinaud, nous nous arrêterons le moins que nous pourrons sur ce premier volume. La première partie contient un assez grand nombre d'observations curieuses, dont quelques-unes sont tirées immédiatement des écrivains orientaux, et par conséquent offrent un grand intérêt. Par exemple, c'est d'après un écrivain persan manuscrit que M. Reinaud nous apprend le motif pour lequel les Musulmans préférèrent pour cachets les pierres gravées aux métaux. « Les Musulmans, dit-il (pag. 5), en se livrant à leur goût » immodéré pour les pierreries, croient satisfaire à un devoir religieux. » Ils disent qu'on ne sauroit se présenter devant Dieu dans un exté- » rieur trop humble: or, ajoutent-ils, l'or sent le luxe et la mollesse; d'un » autre côté, le fer est une source d'impuretés et de souillures. Ils ra- » content que Mahomet ayant vu à quelqu'un de ses disciples un cachet » de bronze, lui dit qu'il sentoit l'idolâtrie; à un autre, qui portoit un » cachet de fer, il adressa le reproche d'imiter ceux qui sont destinés » à brûler *au* feu de l'enfer; enfin, il dit à un troisième, dont le cachet » étoit en or, qu'il s'annonçoit comme un véritable ennemi de Dieu. » Apparemment les scrupules des dévots Musulmans ne s'étendent pas jusqu'à la monture des pierres fines que leur humilité substitue aux cachets d'or ou de bronze.

Relativement à l'usage des pierres gravées et à leur destination, M. Reinaud observe que les unes sont gravées en relief et les autres en creux. La première méthode est spécialement appliquée au sardonix, dont elle fait ressortir les diverses couches; les pierres gravées ainsi servent de parure ou d'amulette. La gravure en creux se subdivise en deux espèces bien distinctes: ou la légende est gravée dans son sens naturel, et alors la pierre a encore l'un des usages que nous venons

d'indiquer ; ou bien la légende est gravée à contre-sens, et ne se lit que sur les empreintes ; la pierre alors est destinée à servir de cachet ou de sceau. A l'occasion de ces distinctions, notre auteur propose (p. 28) une étymologie arabe du mot *camée*, à laquelle nous aurions quelque peine à donner notre assentiment. Il observe en outre qu'on donne aux pierres gravées, auxquelles on attribue des vertus surnaturelles, le nom de *talisman* (1), et que dans tout autre cas, soit que la gravure soit en creux ou en relief, on les appelle du nom général de *marque* *خاتم* (p. 30). Le mot *خاتم* signifie proprement *sceau*, c'est-à-dire, ce qui cache une chose et la dérober à la vue. C'est le sens propre de la racine *خَم*, en hébreu comme en arabe ; et si la même racine signifie aussi *achever, terminer, décréter*, c'est qu'on ne met sous le sceau que les choses qui sont achevées. C'est ce que dit positivement le célèbre Bédhawi dans son commentaire sur ce passage de l'Alcoran : *Dieu a mis le sceau sur leurs cœurs et sur leurs oreilles.*

Dans la seconde section, consacrée aux inscriptions ou légendes des pierres gravées musulmanes, on trouve réunies beaucoup d'observations curieuses sur les noms et les prénoms usités chez les disciples de l'islamisme. Ce sujet est loin d'être épuisé ; il n'a encore été traité, que je sache, par personne, avec l'étendue qu'il mérite, et il pourroit faire le sujet d'un ou même de plusieurs mémoires très-intéressans, surtout si l'on vouloit y comprendre les noms et les surnoms qui étoient en usage parmi les Arabes avant Mahomet, et toutes les variations survenues à cet égard, suivant les diverses époques et les diverses localités, depuis la fondation de l'islamisme. En attendant que quelque orientaliste fasse de ce sujet le but spécial de ses recherches, on ne consultera pas sans utilité ce qu'en a dit M. Reinaud. J'y ajoute une observation qui n'est pas sans importance ; c'est que, dans tous les noms propres des Musulmans qui sont composés du mot *عبد* *Abd* et d'un autre mot, le second mot est toujours un des noms de *Dieu*.

Si les Musulmans aiment à porter des noms consacrés par la religion, il est naturel qu'ils répugnent à adopter ceux de certains personnages dont ils ne parlent qu'avec horreur, tels qu'un *Abou-lahab*, ou un *Abou-djéhel*, dont la mémoire est maudite dans l'Alcoran. A cette occasion, je ferai observer que M. Reinaud a cité, relativement à cet *Abou-djéhel*, un distique persan, qu'il a traduit ainsi :

(1) On lit en note le mot *طلسمان* ; il est évident que ce n'est qu'une erreur typographique, et que l'auteur avoit écrit *طلسمات*, pluriel de *طلسم*.

« Quand Abou-géhel auroit cent ennemis, qu'importe! ne fut-il pas » l'ennemi de Mahomet! » ce qui évidemment ne présente point un sens tant soit peu plausible.

Voici le texte de ce distique, tel qu'on le lit en note :

اگر دشمن ابو جهل صد باشد نخوردم غم که فردا دوست محمد باشد

L'imperfection de la mesure prouve qu'il y a des fautes dans ce texte, ce qui certainement n'a point échappé à M. Reinaud; je ne hasarderai point de le restituer par conjecture. En tout cas, je pense que l'auteur a dû dire :

« Quand j'aurois pour ennemis cent Abou-djéhel, je ne m'en inquiète » pas; car demain (فردا c'est-à-dire, au jour du jugement) Mahomet » sera mon ami. »

Cette même section offre des détails peu connus sur les amulettes et les formules qu'on a coutume d'y employer, ainsi que sur certaines pratiques magiques, presque toujours liées à l'astrologie, et dont on fait usage comme préservatifs ou comme moyens de succès dans la recherche des trésors qu'on suppose cachés et confiés à la vigilance de quelque génie, ou mis sous la sauve-garde de quelque talisman. Enfin, la langue dans laquelle sont conçues les légendes, le caractère d'écriture dont il y est fait usage, la manière de les dater, les emblèmes et les figures qu'on y rencontre quelquefois, tous ces objets, traités avec une certaine étendue, font de cette section une des plus intéressantes et des plus instructives de ce volume.

Tout ce qui tient aux divers usages des cachets et des sceaux des simples particuliers, ou des hommes constitués en dignité et des princes, aux formalités observées dans les lettres missives et dans les correspondances émanées de la chancellerie des souverains, est exposé dans la troisième section de la première partie. Nous ne nous y arrêtons point, non pas que ces détails ne soient utiles et n'offrent de l'intérêt, mais parce qu'ils tiennent de moins près au sujet, et qu'ils sont d'ailleurs plus connus.

Nous passerons de même très-légalement sur la première et la seconde section de la deuxième partie de ce volume. Quant à la première, qui contient un abrégé de l'histoire des hommes célèbres de l'Ancien et du Nouveau Testament, antérieurs à Mahomet, et de quelques autres personnages dont il est parlé avec respect dans l'Alcoran, tels que Lokman, Houd, Saléh, &c., M. Reinaud n'a guère fait que recueillir ce qui se trouve épars dans la Bibliothèque orientale de d'Herbelot, les prodromes et les commentaires sur l'Alcoran, de Marracci, le texte même de l'Alco-

ran, et quelques autres ouvrages imprimés, auxquels il faut ajouter l'histoire manuscrite des patriarches et des prophètes par Késaï. Il avait été d'ailleurs précédé dans ce travail utile par M. de Hammer, auteur de l'ouvrage allemand intitulé *Rosenæl, oder Sagen und Kunden des Morgenlandes*, et c'est sans doute par oubli qu'il ne l'a pas cité.

La seconde section est toute entière consacrée à la vie de Mahomet, au portrait de ce législateur, et à quelques considérations sur la religion dont il est le fondateur. Peut-être ne faut-il pas prendre trop à la lettre les termes dont l'auteur s'est servi dans son *introduction*, en annonçant que le tableau qu'il a essayé de tracer de la vie de Mahomet et de l'établissement de sa religion, *est fondé sur des recherches nouvelles*. Les faits matériels relatifs à la vie de Mahomet et au premier établissement de la religion musulmane sont depuis long-temps assez bien connus; et si l'on excepte quelques particularités que notre auteur a puisées dans des historiens manuscrits, son récit est généralement emprunté aux Annales d'Aboulféda et aux ouvrages d'Édouard Pococke, de d'Herbelot et de Gagnier. C'est sur-tout, ce nous semble, ce dernier qu'il a pris pour guide dans l'application qu'il fait d'un grand nombre de textes de l'Alcoran à des circonstances particulières de la vie de Mahomet. La conclusion que tire M. Reinaud de l'ensemble des faits qu'il a réunis habilement dans un cadre assez resserré, c'est que « Mahomet » n'employa, dans le cours de son entreprise, *que les moyens que les* » ambitieux emploient chaque jour, et *que ce qu'il y a d'unique en lui,* » c'est d'un côté la prodigieuse habileté avec laquelle il prépara son » rôle, de l'autre l'imperturbable assurance avec laquelle il l'exécuta. » Un des traits les plus saillans du caractère de Mahomet, comme homme d'état, c'est, suivant notre auteur, « qu'il étoit doué d'une parfaite con- » noissance des hommes, et savoit les employer à propos. Il en avoit, » ajoute-t-il, pour les actions honorables, comme pour les actions » honteuses. Ordinairement, lorsqu'il s'agissoit de quelque expédition » sanglante, il avoit recours à Omar; mais il savoit le retenir au besoin. » L'important pour lui étoit de ne commettre que des crimes utiles, et » sur-tout de n'en porter pas l'odieux. » Il nous semble que ces traits capitaux du portrait de Mahomet sont bien plutôt conclus *à posteriori* de ses succès, que constatés par les circonstances que l'histoire nous a transmises de la vie de cet homme célèbre. Au reste, comme nous le disions il n'y a qu'un instant, les faits positifs qui concernent sa vie et l'établissement de l'islamisme, sont assez connus; il n'est pas même très-difficile de séparer ce qui, dans les récits qui nous sont parvenus, appartient réellement à l'histoire, de ce que l'enthousiasme, la crédulité,

la mauvaise foi et l'amour du merveilleux y ont ajouté. Les choses sur lesquelles on peut différer d'opinions, ce sont les motifs qui ont porté Mahomet à entreprendre la révolution, religieuse d'abord, puis politique, qui a changé la face du monde; les sources où il a puisé les principaux points de sa doctrine; le plan qu'il s'est tracé, si tant est qu'il ait agi d'après un plan arrêté d'avance; les ressources sur lesquelles il a fondé l'espoir du succès; enfin les causes qui, après une lutte long-temps indécisée, ont soumis tout d'un coup l'Arabie à son autorité théocratique. Ces questions ne sont pas nouvelles; quelques écrivains même se sont flattés, et peut-être avec raison, d'y avoir répondu: toutefois on peut encore les agiter; mais il est évident que de semblables discussions n'entroient pas, ou du moins ne devoient entrer que comme un accessoire dans le plan de M. Reinaud, qui vouloit sur-tout nous présenter l'islamisme et son fondateur tels qu'ils paroissent aux yeux des Musulmans, et non tels que la critique et la philosophie peuvent les montrer à un observateur désintéressé et impartial. M. Reinaud n'a pourtant pas négligé entièrement ces questions; mais il n'auroit pu les traiter *ex professo* sans s'écarter de l'objet essentiel et du but spécial de son travail. Peut-être trouvera-t-on un peu sévère le jugement qu'il porte en masse de la religion musulmane, religion où « nous trouvons, dit-il, » les mêmes contradictions (que dans la personne même de Mahomet): » nul ordre, nul ensemble, des préceptes contradictoires *les uns avec les autres*, des dispositions qui font rougir la pudeur, l'esprit de fatalisme répandu presque par-tout; mais au milieu de cette incohérence, » on trouve quelquefois de l'élévation, de la grandeur, de l'enthousiasme. » Il est évident que ce jugement tombe bien moins sur la religion fondée par Mahomet, que sur l'Alcoran, qui, tel que nous l'avons, n'est qu'une compilation assez mal ordonnée, et dont les défauts, pour une grande partie du moins, ne doivent pas être imputés à ce législateur. Au reste, pour juger équitablement la doctrine du Mahomet, il faudroit commencer par distinguer ce qu'étoient les dogmes et les préceptes de l'islamisme dans leur primitive simplicité, et ce qu'ils sont devenus depuis qu'ils ont été réduits en système, et élaborés par les spéculations des philosophes et des moralistes. M. Reinaud trouve que le premier établissement de cette religion, malgré ses absurdités, est moins difficile à comprendre que sa conservation et sa prodigieuse propagation. On pourroit, ce nous semble, soutenir avec avantage la proposition directement opposée à celle-là; mais ce n'est pas ici le lieu de se livrer à l'examen d'une semblable question, et nous nous bornerons à ce peu d'observations sur cette seconde

section. Nous passons donc à la troisième et dernière section de la deuxième partie.

Il n'y avoit pas encore trente ans que le fondateur de l'empire musulman étoit mort, et déjà l'ambition avoit allumé au sein de l'islamisme le schisme et la guerre civile. Ce schisme dure encore aujourd'hui, et rend une moitié des Musulmans ennemie de l'autre. Les pierres gravées, les monnoies et beaucoup d'autres monumens portent, non moins fréquemment que les écrits, l'empreinte de l'une des deux grandes divisions entre lesquelles se partagent les sectateurs de Mahomet ; je veux dire les sunnites et les schiïtes ou partisans d'Ali ; sans parler des subdivisions religieuses et politiques de ces derniers. M. Reinaud ne pouvoit donc se dispenser de tracer, en peu de mots, l'histoire des premiers successeurs de Mahomet, jusqu'à la mort tragique d'Ali et de ses deux fils Hasan et Hoseïn, et de faire connoître les descendans d'Ali, qui, sous le nom d'*imams*, sont pour les schiïtes l'objet d'une sorte de culte. C'est le sujet de cette troisième partie, qui se termine par un court tableau de l'état actuel des deux sectes rivales. M. Reinaud nous paroît s'être renfermé, à l'égard de cette section, dans les bornes convenables ; et s'il semble avoir été un peu trop court sur ce qui concerne les ismaéliens et le Mahdi, il y a suppléé dans le second volume, et il aura occasion d'y revenir lorsqu'il s'occupera de la description des médailles musulmanes du cabinet de M. le duc de Blacas. Je ne ferai sur cette section qu'un petit nombre de remarques critiques.

A l'occasion d'Abou-Becr, le successeur immédiat de Mahomet, M. Reinaud rapporte (p. 304) une parole attribuée à Mahomet, qu'il traduit ainsi : « Le premier qui a cru est Abou-Becr ; le premier qui m'a » rendu témoignage, est Abou-Becr ; le premier qui s'est joint à moi, » est Abou-Becr, &c. » Il falloit, je pense, traduire *أول من صدقني* par, *le premier qui a reconnu ma véracité* ; car Abou-Becr a reçu, dit-on, le surnom de *الصدیق*, parce qu'il prit le parti de Mahomet, lorsque la relation de son voyage miraculeux ne trouvoit parmi les plus zélés Musulmans que des incrédules, et *أول من زوجني* par, *le premier qui m'a donné sa fille en mariage*. Ayéscha étoit fille d'Abou-Becr ; c'est, entre les femmes du prophète, la première, et même je crois la seule, qui étoit vierge, et par conséquent soumise à l'autorité paternelle, quand il l'épousa.

M. Reinaud suppose que l'épithète de *راشدون*, qu'on donne aux quatre premiers khalifes, signifie *légitimes* (p. 349). C'est, je pense, une erreur : *راشدون* signifie *qui marchent dans la droite voie*, ou, comme on disoit au-

trefois, *droituriers*. Il dit aussi un peu plus loin (p. 350) que les schiïtes, « faisant allusion aux droits sacrés d'Ali, se sont appelés *les défenseurs de la justice* العدلية. » Cela est fondé sur une assertion de Chardin; mais je suis porté à croire que ce voyageur s'est trompé, et que ce nom appartient moins aux schiïtes en général, comme partisans d'Ali, qu'à ceux d'entre eux qui font profession d'une opinion théologique nommée العدل *la justice*, opinion qui consiste proprement à reconnoître dans l'homme l'usage du libre arbitre (1).

Suivant notre auteur (p. 368), le quatrième imam, Ali, fils de Hoseïn, en mémoire de son assiduité à prier Dieu, fut appelé *le tapis* par excellence سجادة, du nom de l'étoffe sur laquelle les Musulmans s'appuient pour faire la prière. Le tapis sur lequel on se place pour s'acquitter de la prière, se nomme effectivement سجادة; mais l'imam dont il s'agit est surnommé الجاد, c'est-à-dire, *celui qui se prosterne souvent*. Il y a aussi, je crois, peu d'exactitude dans ce que dit M. Reinaud (p. 380), que le douzième et dernier imam, l'imam *caché* ou *attendu*, « est appelé *le maître des temps* صاحب الزمان, parce qu'en vertu d'un » privilège particulier, le temps n'a aucune prise sur lui. » L'épithète صاحب الزمان ne signifie point *le maître des temps*, mais bien *le maître du temps actuel*; c'est comme si l'on disoit, *l'imam régnant aujourd'hui*.

Enfin le quatrain persan gravé sur le sceau dont le sultan ottoman Ahmed (ou Achmet) III fit usage en répondant au prince Afgan, Aschraf, fils de Mir-Weïs, usurpateur du trône de Perse, n'a pas été rendu exactement. Au lieu de traduire ainsi, « Il est faux qu'Aschraf » soit devenu, par la vertu du Créateur, le plus illustre des rois du » monde: ce n'est qu'un mauvais levain de Mir-Weïs; ce n'est qu'un » misérable, image vivante de l'ignominie, » il falloit dire, en rendant le texte littéralement :

« J'en jure par le Créateur, le plus noble monarque du monde n'est » point celui qui est pétri de la mauvaise pâte de Mir-Weïs, le tyran » qui porte les livrées de l'infortune. »

La traduction que donne de ce quatrain le voyageur Hanway (tome I de son *Histoire de la révolution de Perse*), s'éloigne moins du sens de l'original que celle de M. Reinaud. Je crois devoir copier ici ce quatrain, tel que le donne M. Reinaud, qui n'a pas vu l'empreinte même, mais seulement une copie.

(1) Hanway a entendu comme Chardin le mot عدلية (voyez son *Histoire de la révolution de Perse*, tom. I, pag. 35); toutefois il n'attribue pas cette dénomination aux Persans.

ناصر شرع شريف غيرتكش چاربار شه احمد بن محمد غازي دشمن شكار
اشرف شاه في عام نيست بحق كردكار ميرويس بد سرشت طانغي نكبت شعار

La mesure des vers me paroît incorrecte, et je soupçonne qu'on a commis quelque erreur en les transcrivant dans les dépêches de M. de Bonnac, ambassadeur de France près la Porte ottomane.

Mais il est temps de passer au second volume dont il nous reste à parler, et qui contient les troisième et quatrième parties de l'ouvrage. La troisième partie est entièrement consacrée à la description particulière des pierres gravées; la quatrième renferme dix-huit sections, où l'auteur décrit et explique les monumens musulmans du cabinet de M. le duc de Blacas, qui ne sont ni pierres gravées, ni médailles, tels qu'armes, rouleaux, coupes, vases, miroirs, &c. A l'occasion des pierres gravées de ce cabinet, M. Reinaud a souvent été dans le cas d'en faire connoître d'autres, ce dont on ne peut que lui savoir gré. Après en avoir fait lui-même l'observation, il indique l'ordre qu'il a suivi dans la disposition des nombreux monumens de ce genre dont il avoit à parler. « Nous » avons, dit-il, placé en tête les pierres qui se rapportent à Dieu, et » qui peuvent donner une idée de la manière dont les Musulmans se » représentent l'essence divine, ses attributs et sa providence; nous » avons ensuite passé en revue celles où il est fait allusion à quelque » patriarche ou à quelque saint musulman; enfin nous nous sommes » occupés de celles qui se bornent à l'expression d'une pensée pieuse, » superstitieuse ou morale. Telle est, ajoute-il, la nature de ce genre de » monumens, que toute autre classification eût été sujette à beaucoup » d'inconvéniens. On ne pouvoit tenir compte de l'âge des pierres; la » plupart manquent de dates, et la forme des caractères n'est pas assez » déterminée pour suppléer à ce silence. On ne pouvoit non plus les » ranger par nations et par langues: la langue arabe; en sa qualité de » langue sacrée, est employée non-seulement par les Arabes, mais par » les Persans, les Turcs et tous les peuples musulmans; le persan est » quelquefois usité en Arabie et en Turquie, et la langue turque en » Perse et en Arabie; enfin, nous ne pouvions nous en tenir au sens » dans lequel ces pierres étoient gravées, soit qu'elles le fussent dans » leur véritable sens, soit qu'elles le fussent dans le sens contraire. » Les unes et les autres portent souvent les mêmes légendes, et l'esprit » qui y règne est ordinairement le même. Nous avons donc cru devoir » ne faire attention qu'aux mots qui y sont marqués. »

Il nous paroît effectivement que la disposition adoptée par notre auteur étoit la plus propre à mettre quelque ordre dans la descrip-

tion des monumens dont il s'agit. Ces monumens ne sont pas tous d'une égale importance, et nous croyons que ceux qui offrent le plus d'intérêt sont ceux qui se rattachent à quelque idée astrologique ou à quelque préjugé superstitieux. Sous ce point de vue, la pierre gravée n.° 100 et les cinq suivantes méritent une attention particulière, et ce que M. Reinaud a dit pour les expliquer, joint à ce qu'on trouve dans la quatrième partie sur les monumens magiques, talismaniques ou astrologiques de divers genres, et sur les usages auxquels les consacre la superstition, offre une multitude de faits et de renseignemens curieux, des rapprochemens ingénieux, des citations d'ouvrages manuscrits dont on n'avoit point encore fait usage; et si cette matière n'est point encore entièrement éclaircie, ce travail de M. Reinaud peut être considéré comme la base des recherches qui restent à faire sur le sens et l'importance que les Musulmans attachent à un grand nombre de pratiques superstitieuses et de caractères cabalistiques ou magiques. Nous citerons encore la pierre n.° 31, qui offre l'exemple d'un procédé remarquable que personne, je crois, n'avoit observé jusqu'ici. Les descriptions qui accompagnent les explications des légendes qu'on lit sur les autres pierres gravées, offrent aussi en général un intérêt varié. L'auteur ne s'écarte guère de son sujet, et il ne se livre point à des discussions étrangères qui puissent faire perdre de vue l'objet de son travail.

On sent bien que, si nous voulions suivre pas à pas M. Reinaud dans la description des 127 articles dont se compose sa troisième partie, nous dépasserions tout-à-fait les bornes que nous devons nous prescrire. Nous ne pourrions, en général, que le copier, et donner notre assentiment à la manière dont il a lu et expliqué les légendes des pierres gravées: il y en a quelques-unes cependant que nous croyons devoir lire ou entendre autrement qu'il ne l'a fait; il y a aussi quelques-unes de ses observations ou de ses assertions sur lesquelles nous différons d'avis avec lui. Nous allons les indiquer, celles du moins qui nous paroissent être de quelque importance, parce que c'est, ce nous semble, dans une matière sur-tout où il est si difficile de ne jamais se tromper, la seule manière de faire faire quelque progrès à une science qui présente encore bien des obscurités. Nous n'ajouterons aucun développement à nos corrections, quand elles nous paroîtront certaines.

Nous ne savons pourquoi M. Reinaud dit (p. 24), que le mot *جوراس* cuirasse ne paroît ni arabe ni persan. Il appartient aux deux langues, et les lexicographes arabes ne le regardent point comme un mot d'origine étrangère.

Le nom que les Persans donnent à la table éternelle des décrets di-

vins, appelée par les Arabes *الصفوح اللوح*, et qu'on peut comparer au *fatum* des latins, ou *εἰμαρμένη* des grecs, est *أولى* la *planche* (ou *tablette*) *primitive*, et non, pas comme le dit par inadvertance M. Reinaud (p. 29), *تحت أول* le *trône primitif*.

La pierre gravée à l'occasion de laquelle notre auteur parle de cette tablette mystérieuse nous arrêtera quelques instans. Cette pierre, trouvée à Sora, dans le royaume de Naples, est devenue célèbre parmi les orientalistes, à cause des efforts malheureux faits par plusieurs savans, et par moi-même tout le premier, pour en déchiffrer la légende. Celui qui l'a tenté le dernier et avec le plus de succès, est M. Fræhn, qui lui a donné place dans la première partie de ses *Antiquitatis mahomedanæ monumenta varia*. Il en a lu ainsi la légende :

ليس يتخلى من القدر
حزم رأى ولا حذر

ce qu'il traduit de la sorte, à la lettre : *Non vacat metu fati divini, prudentia speculans, nec cautio.*

M. Reinaud, d'accord avec M. Fræhn sur la première ligne, ne lit que les derniers mots de la seconde, qui sont, suivant lui, *ولا حذر*. Il dit que, quoiqu'on ne puisse pas lire les premiers mots de la seconde ligne, la légende offre un sens clair, et il la traduit ainsi : « On ne peut se garantir du destin et il n'y a pas d'abri qui en défende. »

M. Fræhn, quelque érudition qu'il ait employée pour justifier les mots *يتخلى* *vacat* et *حزم رأى*, a bien senti qu'ils laissent quelque difficulté, et il a même proposé de lire *حزم رأى* *cautio* (ou mieux *firmitas consilii*), au lieu de *حزم رأى* *prudentia speculans*, et d'ailleurs il a été contraint à ajouter le mot *metu*, qui n'est pas dans le texte.

En lisant avec lui *حزم رأى*, je substitue *يسخى* à *يتخلى* et je lis le tout ainsi :

ليس يسخى من القدر
حزم رأى ولا حذر

c'est-à-dire, *non liberat à fato firmitas consilii neque cautio* ; et ce qui ne me laisse aucun doute sur l'exactitude de cette lecture, c'est qu'il en résulte un distique dont chaque hémistiche est composé des deux pieds *فاعلاتى* et *مفاعلى*.

La légende de la pierre n.° 11, gravée pl. 1, doit être, je pense, lue ainsi : *المتعال احمد كل حال الله المتعال* *Je loue en tout état le Dieu très-haut*. Le mot *احمد* est ici *verbe* et non pas *adjectif*, ainsi que dans cette autre légende rapportée par M. Reinaud : *المتعال احمد الله على كل ما انعم*, et

qu'on lit très-distinctement sur la pierre (et non pas تعالى) est, comme dans l'Alcoran, pour المتعالي.

La légende de la pierre n.° 14 (p. 38) n'a pas été lue exactement; il faut la disposer ainsi :

بفضائل الرسل الكرام مهل لمصطفى حسن الختام

Cela ne change rien au sens, fort bien rendu par M. Reinaud; mais cela lève une difficulté qui l'avoit porté à supposer que le mot في avoit été omis par le graveur.

A l'occasion de la pierre n.° 22, M. Reinaud cite (p. 53) un distique persan qui se lit sur un cachet gravé dans le tome I du *Musæum cuficum* de M. Adler (p. 151). Suivant lui, ce distique doit être lu ainsi :

جاويد عمر صاحب انكشتری بود با آفتاب شرم ومشتري بود

et signifie : « Il sera éternel et possesseur de l'anneau; il fera honte » aux planètes du soleil et de Jupiter. »

Je suis convaincu qu'il faut lire :

جاويد عمر صاحب انكشتری بود تا آفتاب كرم ومشتري بود

et traduire : « Puisse la vie du possesseur de cet anneau durer aussi » long-temps que le soleil sera chaud et que Jupiter existera. »

Le vers du *Borda* qui forme la légende de la pierre n.° 37, n'est pas exactement traduit; il devoit être rendu ainsi :

« J'ai droit à quelque patronage de sa part, puisque (comme lui) » je me nomme *Mahomet*, &c. »

Je ne sais sur quelle autorité M. Reinaud a avancé que مدرس, qui veut dire professeur, signifie aussi balayeur (p. 118). C'est sans doute une erreur qui lui est échappée. Je pourrois aussi faire quelques observations sur le sens propre de certains mots, tels que مظهر, موفق, موفق, توفيق, &c.; mais cela alongeroit peu utilement cet article.

Le sceau d'Abbas Mirza, prince royal actuel et héritier du trône de Perse, sceau placé sous le n.° 53, et gravé pl. 11, offre un exemple frappant de la manière dont les graveurs en pierres fines, dans l'Orient, placent les mots et les lettres dans le plus grand désordre, n'ayant égard qu'à une sorte de symétrie. Ce caprice, qui en rend la lecture très-difficile, a été cause que M. Reinaud a lu : دري دريا خسروي عباس, tandis que la grammaire exige absolument qu'on lise : در دريای خسروي عباس.

La légende de la pierre n.° 63 doit être lue certainement ainsi :

ابو بكرم محب چار يبارم

Je m'appelle Abou-Becr; je suis l'ami des quatre amis, c'est-à-dire, des quatre premiers khalifes. Si on la lisoit comme a fait M. Reinaud, la construction seroit tout-à-fait vicieuse. C'est encore un exemple de la manière arbitraire dont les graveurs placent les mots. Le sceau de Haïder-Ali, mis sous le n.° 67, et gravé pl. 11, en est un autre exemple frappant. A l'occasion de ce sceau, M. Reinaud auroit pu faire observer que le khalife Ali est souvent nommé *Haïder-Allah* حيدر الله, c'est-à-dire *le lion de Dieu*. Cette observation auroit pu aussi trouver place page 144, note 1.

On lit, à l'occasion de la pierre n.° 69 (p. 156), un quatrain persan que les rois de Perse, de la maison des Sofis, avoient fait graver sur leurs sceaux. M. Reinaud dit qu'il le cite d'après les pièces qui se trouvent aux archives des affaires étrangères. Il observe que Chardin l'avoit déjà publié avec quelques légères différences. M. Langlès, dans son édition du Voyage de Chardin (t. V, p. 460), a voulu rétablir plus correctement le texte altéré par ce voyageur; mais il n'a fait qu'ajouter de nouvelles erreurs à celles de Chardin. La leçon de M. Reinaud est sans aucun doute plus près de la vérité; toutefois il y a certainement une faute dans le second vers, qu'il lit ainsi: دوست هرکه گویش من ندارم. Si le sens est, comme il le dit: « Celui qui n'est pas bien disposé pour » Ali, *fût-ce moi-même*, je ne le tiens pas pour ami, » il faut qu'il se soit trompé en lisant هرکه گویش, ce qui ne signifie ni *fût-ce moi-même*, ni rien du tout, que je sache. Je conjecture que le premier distique devoit être lu ainsi:

هرکه با جانب علی نه نکوست

هرکه گویش من ندارم دوست

C'est-à-dire, *celui qui n'est pas affectionné pour Ali, qu'il soit qui il vous plaira, je ne l'ai point pour ami*. Le mot composé گویش, dont cependant je ne me rappelle aucun exemple, me paroît l'opposé du composé très-usité کومبایش.

La légende de la pierre n.° 70, à ne consulter même que la rime, doit être disposée ainsi:

حَبِّ عَلِيٍّ عَلْوُهُمَّةٌ لَانِهٖ اَفْضَلُ الْاِئِمَّةِ

En expliquant les quatre lignes arabes qui forment la légende de la pierre n.° 74, et qui se trouvent encore sur un casque dont il est parlé dans la quatrième partie (p. 302), M. Reinaud ne s'est pas souvenu qu'elles avoient été bien lues et expliquées par M. Fræhn dans la deuxième partie de ses *Antiq. mohamm. monumenta varia*. Le

mot بولايتك ne signifie pas *par ta protection*, mais bien, *par ton rang d'ami de Dieu* ولي الله. M. Reinaud dit que ces quatre lignes forment un quatrain arabe : il me paroît impossible de ramener les deux dernières à aucun mètre.

Je vois avec surprise (p. 203) que M. Reinaud suppose que le nom sous lequel est connu le dernier imam attendu par les Musulmans, peut se prononcer *Mahdi*, c'est-à-dire, *dirigé*, ou *Mohdi*, c'est-à-dire, *directeur*, et la note qu'on lit (p. 204) prouve que le choix entre ces deux manières de prononcer et d'interpréter ce nom, lui paroît très-problématique : c'est une erreur. La seule vraie prononciation est *Mahdi* مهدي, c'est à-dire, *dirigé*. De plus *Mohdi* مهدي, ou plutôt *Mohdin* مهين, ne sauroit signifier *directeur* ; car c'est هدي, et non اهدى, qui veut dire *diriger*.

Un quatrain persan rapporté (p. 222) se termine par ce vers :

دل نظر کاهی جلیل اکبر است

qu'il falloit traduire ainsi : « Le cœur est le lieu sur lequel l'être magnifique par excellence jette ses regards ; » et non pas : *un cœur d'une belle apparence vaut encore mieux*.

M. Reinaud observe (p. 230) que les vœux exprimés sur les pierres gravées par les Musulmans, n'ont quelquefois pour objet que des avantages temporels, et il allègue pour preuve un cachet sur lequel on lit, خواجه از خدا راتبة على يوسف, c'est-à-dire, *Yousouf demande à Dieu un rang élevé*. Je ne crois pas que cette traduction soit exacte ; il me semble que le sens est, *Ali, fils de Yousouf, demande de la bonté de Dieu un traitement fixe*. Le mot راتبة, *un traitement fixe, une pension alimentaire*, revient au ἀπὸς ἐμούσιος de l'oraison dominicale, et peut très-bien être pris dans un sens allégorique.

Le sceau du dernier sultan de Meysour, Tipou-Saheb, placé sous le n.º 97, porte une légende tirée de l'Alcoran, et à l'entour un distique persan. Je n'adopte point du tout la traduction de ce distique que nous offre M. Reinaud ; suivant moi, c'est le sceau même qui parle, et voici ce qu'il dit :

« Depuis que le sultan Haïder, décoré du titre de roi, est devenu mon aide dans mes conquêtes, le monde entier, comme le soleil et la lune, sera soumis à l'empire de mon chaton. »

On voit que je traduis exprès à la lettre. Le composé شاه نشان signifie *royal ou impérial*, et il faut prononcer dans le second vers بُود, et non pas بود.

Je trouve cité (p. 265) un distique arabe attribué à Ali, dont la lecture et par suite l'interprétation doivent être certainement réformées ainsi :

لقد احسن الله فيها معنى كذلك يحسن فيها بقى

« Dieu, qui nous a comblés de bienfaits dans le temps passé, nous fera de » même éprouver à l'avenir les effets de sa bonté. »

Toute l'erreur vient de ce qu'on a écrit احسن et يحسن, au lieu de احسن et يحسن.

La pierre n.° 120 offre une invocation à Dieu, où se lisent, entre autres choses (p. 281), ces mots, يا خفي اللطاف, qu'on a eu tort de rendre par ceux-ci, *O mystère de bontés!* Il falloit dire : *O toi, possesseur de grâces cachées!* On dit souvent en parlant de Dieu, له الطاف خفية, *il a des faveurs cachées*; je crois même que c'est une parole de Mahomet.

Si je ne m'étois pas fait une loi de renfermer tout ce que j'avois à dire de l'ouvrage de M. Reinaud dans un seul article, je devrois maintenant parcourir les objets très-variés dont il s'occupe dans la quatrième partie, qui n'a pas moins de 180 pages, et sur laquelle il a su répandre beaucoup d'intérêt par ses recherches érudites, et par des rapprochemens ingénieux entre les préjugés superstitieux des musulmans et ceux des diverses nations de l'antiquité, et des peuples chrétiens de l'Europe dans le moyen âge. Mais, à cause de ce genre de mérite même, les descriptions et les explications de ces monumens, particulièrement des coupes et des miroirs, ne sont presque point susceptibles d'analyse. Nous pourrions donc nous contenter de recommander cette quatrième partie à l'attention des savans.

Nous indiquerons cependant d'une manière spéciale, entre ces objets, un miroir de métal placé sous le n.° 10, et que M. Reinaud regarde comme un monument astrologique. Il offre deux inscriptions: l'une très-courte, mais dont le sens est fort problématique, indique pourtant que le miroir a été considéré comme un talisman; l'autre nous apprend qu'il a appartenu à un prince de la famille des Ortokides, qui vivoit vers la fin du XIII.° siècle. Ce que ce miroir a de plus remarquable, c'est qu'on y voit représentés les sept planètes et les douze signes du zodiaque: « Les planètes y sont représentées deux fois; la » première fois elles sont sous la forme de simples bustes, et privées de » leurs attributs; la seconde, elles sont groupées avec les signes du » zodiaque, ce qui donne à ces derniers un caractère astrologique. » M. Reinaud expose, à cette occasion, les idées astrologiques des anciens

et des Orientaux , relativement aux affinités réciproques de certaines planètes avec certains signes du zodiaque ; puis il décrit les groupes formés de l'union des planètes et des signes , sur le miroir dont il s'agit. Il rapproche ensuite ces combinaisons de celles qu'on observe sur les médailles zodiacales frappées à Alexandrie , l'an 8 d'Antonin , et qui ont été l'objet d'un savant mémoire de l'abbé Barthélemy. Ce savant a pensé que ces médailles zodiacales se lioient au renouvellement de la grande année , qui coïncide avec l'avènement au trône de l'empereur Antonin , et qu'en même temps elles étoient considérées comme des emblèmes de la félicité dont l'univers alloit jouir sous un prince si vertueux.

« Rien n'empêche de croire , dit M. Reinaud , que le prince musulman n'ait eu une idée analogue à celle qui est exprimée sur les médailles zodiacales d'Alexandrie , et que , par un sentiment d'orgueil , il n'ait cherché à faire accorder son règne avec un prétendu renouvellement de la nature. A ses yeux , c'étoit rappeler l'état primitif du *globe* , c'étoit annoncer un nouvel ordre de choses.

» Cette opinion est d'autant plus vraisemblable , qu'à l'époque où le miroir a été fait , les princes musulmans de la Mésopotamie , de la Syrie et de l'Asie mineure , mettoient la plus grande attention à l'état où s'étoit trouvé le ciel à l'instant de leur naissance , et que , lorsque l'astre qu'ils avoient pour ascendant étoit une planète en conjonction avec le même signe du zodiaque *qu'à* la naissance du monde , ils regardoient cet accident comme du meilleur augure , et en perpétuoient le souvenir sur leurs monumens. Nous citerons , dans la suite , un certain nombre de médailles qui n'ont pas d'autre objet. »

Cet exemple fait voir de quelle importance est cette dernière partie des recherches de M. Reinaud : c'est même dans tout l'ouvrage , ce nous semble , celle qui peut intéresser et satisfaire un plus grand nombre de lecteurs , parce qu'elle est moins étroitement liée avec la connoissance des langues arabe , persane et turque , et avec ce qui constitue spécialement la littérature musulmane.

Avant de terminer cette notice , nous devons faire observer que les observations critiques que nous avons faites sur un certain nombre de légendes de pierres gravées , doivent paroître bien peu de chose si on les compare avec le grand nombre de monumens que comprend l'ouvrage de M. Reinaud , et si l'on considère d'ailleurs que nous n'avons omis aucune de celles qui nous ont semblé pouvoir être de quelque importance ; que quelquefois l'erreur peut être de notre côté ; enfin , que le travail entrepris par M. Reinaud présentoit beaucoup de difficultés , et n'avoit encore été tenté , avec quelque étendue , par personne avant

lui. Nous ne doutons point que si l'attention des savans, éveillée par ce travail, se porte sur ce sujet, on ne trouve beaucoup d'objets nouveaux à décrire, et que M. Reinaud lui-même n'étende la sphère de ses savantes recherches. En tout cas, son ouvrage, tel qu'il est, ne peut manquer de lui assurer une place honorable parmi les hommes laborieux et savans qui ont fait faire, dans ces derniers temps, des progrès si marqués à la littérature de l'Asie musulmane.

Les planches qui ornent le second volume sont gravées avec autant d'élégance que de fidélité; et tout ce qu'on peut regretter, c'est qu'elles ne soient pas plus nombreuses.

SILVESTRE DE SACY.

HISTOIRE DE LA LOUISIANE et de la cession de cette colonie par la France aux États-Unis de l'Amérique septentrionale, précédée d'un discours sur la constitution et le gouvernement des États-Unis, par M. Barbé-Marbois, avec une carte relative à l'étendue des pays cédés. Paris, Firmin Didot, 1829, viij et 485 pages in-8.^o

IL n'y a, dans l'histoire politique, de négociations parfaitement connues que celles qui sont racontées par les négociateurs eux-mêmes : encore faut-il que le ton des récits et les qualités personnelles de ceux qui les font inspirent une pleine confiance. Mais nulle part ces conditions n'ont été mieux remplies que dans l'ouvrage dont nous allons rendre compte. L'auteur, qui a dignement rempli plusieurs fonctions éminentes, et qui préside l'une des premières cours du royaume, a lui-même stipulé, en 1803, les intérêts de la France, dans le traité dont il expose aujourd'hui l'origine, les motifs, les dispositions et les effets. Ce traité eut pour effet la cession de la Louisiane aux Anglo-Américains. C'est un événement mémorable dans leurs annales, et un fait jusqu'ici trop peu connu, trop peu remarqué dans les nôtres.

En publiant en 1816 l'intéressant récit du complot d'Arnold (1), M. Barbé-Marbois y avoit joint un tableau général des États-Unis de l'Amérique septentrionale : il s'étoit particulièrement appliqué à faire

(1) Voyez *Jurnal des Savans*, décembre 1816, pag. 228-235.

observer les divers résultats de leur position géographique, de leur industrie, des institutions de Guillaume Penn, de la domination anglaise, mais sur-tout de l'indépendance acquise par le courage et garantie par de sages lois. L'Histoire de la cession de la Louisiane est pareillement précédée d'un discours préliminaire sur la nation anglo-américaine. « J'ai tracé, il y a quelques années, dit aujourd'hui l'auteur, un » tableau des prospérités de ces peuples; mais elles font des progrès » si rapides que la scène change tandis même qu'on les observe. . . . » Déjà ils ont pris un rang parmi les vieilles nations; mais ils n'ont » point eu, comme elles, à remplir cette tâche immense à laquelle les » siècles ne suffisent pas toujours, le retour de l'erreur à la vérité. Plus » de restes des usurpations du pouvoir; plus de vieux abus cherchant » à se régénérer; point d'anciennes lois oppressives; point de chefs de » secte, ambitieux, abusant de leur autorité sur les consciences; pas » la moindre trace de ce gouvernement féodal dont les institutions des » républiques portent encore l'empreinte en Europe; plus de classes » rivales se disputant des droits qui appartiennent aux unes autant » qu'aux autres. L'accord des intérêts du grand nombre a aplani » les obstacles; il a garanti la république naissante de ces actes haineux, » de ces mouvemens vindicatifs qui, dans les révolutions des autres » états, ont flétri tour à tour les triomphes des partis. » Pour justifier les éloges qu'il décerne au gouvernement et aux mœurs de ces états, l'auteur rappelle plusieurs traits de leur histoire, et particulièrement ceux que fournissent les années écoulées depuis 1815.

Quoique le but immédiat de M. Barbé-Marbois soit de faire connoître le traité de 1803, qui a réuni la Louisiane à la république anglo-américaine, il a intitulé plus généralement son ouvrage *Histoire de la Louisiane*; et ce titre est justifié par les détails qu'il a rassemblés au commencement de la première partie. Ils remontent en effet aux anciens temps de cette contrée, ou du moins à ceux dont on a quelque connoissance. Une relation sur ce pays est due à Martin Frobiser, navigateur anglais du XVI.^e siècle: dans le cours du XVIII.^e, on a publié celles de L. Hennepin, récollet, des jésuites Laval et Charlevoix, de le Page du Pratz, &c. (1). Des articles sont consacrés à la Louisiane dans les recueils ou abrégés de voyages, et dans le livre XVI

(1) (Traduction française de la) *Relation de la Louisiane et du fleuve Mississipi, &c.*, par Martin Frobisher (Frobiser). Amsterd. 1720, 2 tomes in-12. — *Voyage et découverte de la Louisiane*, par L. Hennepin, récollet. Amsterd. 1704, in-12. — *Voyage de la Louisiane*, par le P. Laval, jésuite. Paris, 1728, in-4.^o — *Histoire de la nouvelle France*, par le P. Charlevoix.

de l'ouvrage de Raynal. Elle est l'objet de quelques mémoires imprimés en 1802, peu de temps avant sa dernière cession (1); et ce qu'on savoit de son histoire naturelle a été depuis fort enrichi par MM. Perrin Dulac et Warden. Ici M. de Marbois retrace, avec beaucoup de soin et de précision, les annales politiques de ce pays, à partir de la découverte du Mississipi en 1672, et de la fondation de la colonie française en 1684. Il s'arrête à peindre l'influence fatale qu'a exercée sur elle le système de Law : il montre comment le mauvais régime qui lui fut imposé finit par la rendre inutile ou plutôt à charge à sa métropole; comment, après plusieurs essais malheureux, le cabinet de Versailles se trouva tout disposé, en 1763, à l'abandonner à l'Espagne. Le gouverneur d'Abadie en mourut de chagrin; mais on lit dans une chronique manuscrite dont M. de Marbois a fait usage, que d'Abadie fut universellement regretté, quoiqu'il n'eût fait aucun effort pour gagner des partisans. « Administrateur désintéressé, juste envers tous, il fit respecter les lois » avec une inflexible fermeté. Il concilia les intérêts du commerce du » royaume avec ceux de la colonie; il tint la main à l'exécution des » jugemens qui condamnoient les débiteurs à payer leurs créanciers. . . » Il réprima sévèrement les excès de quelques maîtres envers leurs » esclaves; les sauvages furent aussi protégés contre tout genre » d'oppression. »

De 1764 à 1793, la narration de M. de Marbois contient aussi plusieurs articles qui restoient presque ignorés, et dont il a puisé immédiatement la connoissance, soit en Amérique, soit aux archives des affaires étrangères. En général, l'abandon de la Louisiane à l'Espagne, en 1763, avoit déplu à nos villes maritimes et commerçantes; elles le jugeoient impolitique, nuisible aux intérêts de notre navigation et à ceux des Antilles françaises. On étoit disposé à saisir la première occasion de recouvrer cette colonie; et en effet, par des traités conclus en 1800 et 1801, la cour de Madrid promit de remettre la France en possession de la Louisiane; mais à condition que l'Espagne auroit la préférence, si la France venoit à rétrocéder à son tour. Ces

Paris, 1744, 3 vol. in-4.^o ou 6 vol. in-12. — *Histoire de la Louisiane*, par le Page du Pratz. Paris, 1758, 3 vol. in-12. — (1) *Mémoire ou coup-d'œil rapide sur mes voyages dans la Louisiane et mon séjour dans la nation Creek*, par le général Milfort. Paris, 1802, in-8.^o — *Mémoire historique et politique sur la Louisiane*, par de Vergennes. Paris, 1802, in-8.^o — *Voyage à la Louisiane et sur le continent de l'Amérique*, par Baudry de Lozières. Paris, 1802, in-8.^o; *idem*, 1803, 2 vol. in-12.

traités d'ailleurs ne devoient avoir d'exécution qu'après que la Toscane, sous le nom de royaume d'Étrurie, auroit été mise à la disposition du duc de Parme. Les événemens qui se passèrent en Europe et en Amérique, en 1801 et 1802, laissèrent la Louisiane entre les mains des Espagnols durant ces deux années.

La deuxième partie de l'ouvrage offre un récit très-instructif et très-animé des négociations qui ont abouti à la cession de ce pays aux Anglo-Américains. Ils avoient déjà réclamé la libre navigation du Mississipi ; et quoiqu'ils sentissent vivement combien il leur seroit avantageux de posséder la Louisiane entière, ils n'avoient encore parlé que d'acquérir une ville, la Nouvelle-Orléans. Le cabinet des Tuileries fut entraîné à leur accorder davantage, par la mésintelligence qui s'élevoit alors entre lui et l'Angleterre. Le 10 avril 1803, le chef du gouvernement français eut à ce sujet une conférence avec deux de ses ministres. L'un (le général Alexandre Berthier) soutint qu'il importoit à la France de se mettre et de se maintenir en possession de la Louisiane ; l'autre, M. de Marbois, prouva que le plus sage parti étoit de placer ce qu'on ne pouvoit espérer de conserver long-temps, en des mains plus capables de le défendre, et des'en servir pour contrebalancer la puissance maritime des Anglais. Ces deux discours, où la question est envisagée sous tous ses aspects, pourroient être proposés comme des modèles de la véritable éloquence politique. On ne lira pas avec moins d'intérêt l'exposé des conférences qui eurent lieu durant les vingt jours suivans entre M. Barbé-Marbois et les négociateurs américains, MM. Livingston et Monroe. Le traité, rédigé en français et traduit en anglais, fut signé le 30 avril ; il comprend dix articles. La France y cède aux États-Unis la pleine souveraineté de la Louisiane, y compris les îles adjacentes, les édifices publics, les terrains vacans, les archives et documens relatifs à ces domaines. Elle stipule, pour les habitans des territoires cédés, qu'ils seront admis, autant que le permettront les principes de la constitution fédérale, à la jouissance de tous les droits et avantages des citoyens des États-Unis ; qu'en attendant, ils seront maintenus dans leurs libertés et propriétés, comme dans l'exercice des religions qu'ils professent. Par une autre convention, datée du même jour, le gouvernement des États-Unis s'engage à payer à la France la somme de soixante millions, et de plus les sommes dues par la France à des citoyens desdits États. Le paiement de ces dettes est réglé par un troisième acte, qui a la même date, et qui se compose de treize articles, parce qu'il a fallu prévoir et résoudre plusieurs difficultés. La principale disposition est celle qui déclare que ces dettes ne pourront, y compris les intérêts,

excéder la somme de vingt millions. Ceux qui conclurent ces traités et ceux qui les ratifièrent, crurent avoir affermi pour toujours la puissance des Anglo-Américains, et donné une rivale maritime à la Grande-Bretagne.

La troisième partie du volume tend à justifier ces présages par le récit de toutes les circonstances de l'exécution des conventions qui viennent d'être exposées, et par le tableau des effets qu'elles ont produits depuis 1803 jusqu'à présent. Le 30 novembre 1803, les commissaires du roi d'Espagne remirent la Louisiane au préfet français, M. Laussat, qui, vingt jours après, fit dans l'hôtel de ville de la Nouvelle-Orléans une lecture solennelle du premier acte du 30 avril, et déclara qu'il mettoit les États-Unis en possession du pays, contrées et dépendances de la Louisiane. M. Clayborne, qui en devenoit le gouverneur général, répondit que cette cession assuroit aux habitans et à leurs descendans la liberté, des loix fixes, et le droit d'élire leurs magistrats. La Louisiane eut en 1812 sa constitution particulière : M. de Marbois en transcrit les articles fondamentaux. Il donne aussi une idée du code civil et du code criminel établis plus tard dans cette contrée, qui, depuis 1821, est divisée en deux provinces : l'une a retenu le nom de Louisiane ; l'autre a pris celui de Missouri. L'historien décrit ensuite des monumens qu'on s'étonne de rencontrer en de tels lieux ; par exemple, des masses coniques ou pyramidales, formées de terre, et si considérables qu'elles n'ont pu être élevées que par des milliers de travailleurs employés durant une longue suite d'années ; quelques-unes ont soixante mètres de hauteur et plus de huit cents de circonférence à leur base. On conjecture qu'elles ont servi de lieux d'asile ou de défense. M. de Marbois ajoute que ces monumens sont peut-être aussi anciens que ceux de l'Égypte, quoiqu'ils ne leur soient comparables à aucun autre égard. Nous doutons qu'une si haute antiquité paroisse assez probable.

Un traité de paix et d'amitié a été conclu dans la ville de Saint-Louis en 1826, entre les Osages et la nation Delaware ; mais l'auteur indique les motifs qu'il a de craindre que cette pacification ne soit pas durable. Il donne quelques détails sur le cours du Mississipi et du Missouri, ainsi que sur les pays qu'ils arrosent. En décrivant les débordemens calamiteux du bas Mississipi, il prévoit que ces inondations se transformeront un jour en un arrosement artificiel, que des brèches seront ouvertes par les cultivateurs eux-mêmes, que les eaux s'écouleront, comme celles du Nil, après avoir fécondé les terres par le limon qu'elles y auront déposé. Charlevoix affirmoit qu'on ne trouveroit jamais dans

la Louisiane les richesses métalliques promises en 1721 : il paroît qu'il s'est trompé, puisqu'on annonce des mines d'or et d'argent. Au surplus, les terres de ce pays, à mesure qu'on les cultive, se montrent capables de produire tout ce qui sert aux besoins des hommes, et même au luxe des opulens. L'abondance s'accroît chaque année, le sol acquiert de la valeur, et la population a triplé depuis la cession. Des hauteurs septentrionales du Mississipi, les Indiens apportent des fourrures sur les quais de la Nouvelle-Orléans, où se déposent aussi le sucre, le tabac, le coton, le blé, récoltés vers les bords méridionaux du même fleuve. Après d'autres observations, qui tiennent à l'histoire naturelle du pays et aux plus récentes époques de ses annales civiles, l'auteur conclut que la confédération à laquelle appartient depuis 1803 la Louisiane, « n'a » besoin ni de la guerre ni des conquêtes pour être puissante et redoutée. » Un moyen plus efficace que les batailles et les victoires garantira cette » prospérité, et fera la gloire des états confédérés : c'est de garder » religieusement leurs sages institutions, d'observer constamment les » lois qu'ils se sont données; c'est de ne jamais perdre de vue les » règles de la justice et d'y subordonner tous leurs intérêts. Les États- » Unis, respectés au dehors, heureux au dedans, ne redoutant rien » comme nation, ayant peu à désirer comme peuple, jouiront alors » de tous les biens qui furent l'objet de leur révolution. »

Tel est le plan, tels sont les principaux articles de ce nouvel ouvrage de M. Barbé-Marbois. Nous laissons au lecteur le soin d'apprécier, par cette analyse, et par les citations qu'elle comprend, l'intérêt des narrations, la justesse des aperçus, la pureté des sentimens et du style. Il seroit possible de ne point partager toutes les opinions de l'auteur sur quelques actes politiques et sur certains personnages; mais de pareilles discussions seroient déplacées dans ce journal, et il doit nous suffire d'avoir fait remarquer un livre qui restera placé parmi les sources les plus pures où se puiseront un jour les détails de l'histoire de notre temps.

DAUNOU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE ET SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES.

L'ACADÉMIE des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 27 février, a élu M. Pardessus à l'une des places vacantes dans son sein.

Quelques jours après, l'Académie française a élu M. Étienne en remplacement de M. Auger. M. Étienne avoit été membre de l'Institut depuis 1811 jusqu'en 1816.

La Société royale des bonnes-lettres propose pour sujet d'un prix d'éloquence, *un discours* (de trois quarts d'heure au plus) *sur le caractère politique et moral de Louis XIV.* « Elle ne demande pas que l'on retrace les événemens de son » long règne, et qu'on peigne en lui le conquérant, le législateur, le fondateur » de tant d'établissémens divers, le protecteur des sciences, des lettres et des » arts : elle desire qu'on s'attache principalement à retracer sa bonne foi dans » ses actions publiques et privées, sa fidélité à remplir d'anciens engagements et » à garder les secrets confiés, son empire sur lui-même, sa constance dans le » malheur, son attachement solide pour ceux qu'il honoroit de son amitié, » son affabilité envers ses serviteurs, son art de discerner, d'encourager et de » récompenser le mérite ; en un mot, toutes les qualités morales qui ont fait de » lui, non-seulement le plus grand roi de son époque, mais encore *le plus » honnête homme de son royaume.* » Le prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 1500 fr., sera décerné le 29 mai 1829.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon propose la question suivante : « Quelles habitudes doit donner aux esprits et quelle » influence doit exercer sur notre littérature le gouvernement constitutionnel » sous lequel nous vivons ! » Le discours sera de trois quarts d'heure, sans y comprendre les notes, et le concours fermé le 1.^{er} juin prochain : le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 fr. — Une égale récompense est promise par la même Académie au meilleur poème sur le dévouement de feu M. Desèze.

La Société provinciale d'Utrecht a ouvert des concours sur les sujets suivans : Tracer l'histoire des Frères de la vie commune. — Exposer la controverse qui s'éleva au moyen âge entre les réalistes et les nominaux, et son influence sur les progrès de la philosophie, sur la propagation des lumières en Europe. — Restituer, autant qu'il est possible, le traité d'Aristote : Πολιτείαί πόλεων. — Recueillir les fragmens et les ouvrages attribués aux anciens pythagoriciens, et examiner leur autorité.

LIVRES NOUVEAUX.
FRANCE.

Dictionnaire universel de la langue française, avec le latin et les étymologies (les mots anciens et nouveaux, les termes techniques, &c.); suivi de dictionnaires des synonymes, des homonymes, des paronymes, des rimes, des

difficultés de grammaire; de traités sur la versification, les tropes, la ponctuation, la prononciation...; de vocabulaires mythologiques, onomastiques, géographiques; d'une nomenclature complète d'histoire naturelle, suivant la dernière classification; d'un abrégé de grammaire en tableau; par M. P. Q. V. Boiste; septième édition, revue, corrigée, et augmentée, 1.° de l'extrait du Supplément au dictionnaire de l'Académie; 2.° d'un grand nombre de mots, de locutions et d'acceptions nouvelles; 3.° de nouvelles maximes et pensées donnant des exemples de phrases. Paris, impr. de Firmin Didot (avec des caractères fondus exprès), librairie de Verdière, 1829, in-4.°, xx, 724 et 210 pages, avec un tableau. Les xx pages préliminaires contiennent une dédicace à l'Institut, une liste des auteurs cités, des avis sur l'usage et les éditions successives de ce dictionnaire. Les 724 pages qui composent le corps du volume sont imprimées sur trois colonnes. On a employé, pour les 210 pages de compléments, de plus petits caractères, et le nombre des colonnes y varie de trois à douze.

Supplément au dictionnaire de l'Académie, ainsi qu'à la plupart des autres lexiques français, contenant les termes appropriés aux sciences, et les mots nouveaux consacrés par l'usage; nouvelle édition. Paris, impr. de Decourchant, librairie de L. Dureuil, rue d'Erfurth, n.° 1 bis, in-4.° Pr. 12 fr.

Grammaire grecque, contenant les dialectes et la différence avec le grec moderne, par M. C. Minoïde Mynas, ex-professeur de philosophie et de rhétorique en Macédoine. Paris, impr. de L. Farcy, librairies de Bossange, de Treuttel et Würtz, et chez l'auteur, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Michel, n.° 7, 1828, in-8.°, viij et 366 pages. Pr. 6 fr. Cette grammaire est divisée en quatre parties: les deux premières, sur les lettres, les syllabes, l'orthographe, les déclinaisons, les conjugaisons, les divers élémens de la phrase; la troisième, sur la syntaxe; la quatrième, sur les dialectes. — M. Minoïde Mynas avoit publié, en 1827, en grec et en français, une *Théorie de la grammaire grecque*. Paris, mêmes impr. et librairies, in-8.°, liv et 256 pages; et en 1825, un volume intitulé, *Calliope, ou Traité sur la véritable prononciation de la langue grecque*; *ibid.* xiv et 158 pages in-8.° — Il a distribué le prospectus d'une traduction française de la *Rhétorique d'Aristote*, avec le texte en regard et des notes en grec ancien, 2 vol. in-8.° Prix de souscription, 18 fr. à Paris, 20 fr. pour les départemens et à l'étranger: on souscrit chez les mêmes libraires et chez l'auteur.

Préparation à l'étude de la langue latine, suivie d'une nouvelle méthode d'analyse logique et d'analyse grammaticale, et de l'application de cette méthode à cinquante exercices; ouvrage nouveau, au moyen duquel on peut apprendre le latin en soixante leçons, par G. Biagioli, professeur d'italien et de latin. Paris, impr. de Porthman, 1829, in-8.°, 15 et 136 pages. Pr. 6 fr.; chez l'auteur, rue Rameau, n.° 8.

M. Accii Plauti Trinumus, ad usum in scholâ præparatoriâ discentium: recensuit et notis illustravit J. Naudet, collegio inspectorum academiæ parisiensis ascriptus, &c. Parisiis, typis St. Duverger, apud L. Hachette, bibliopolam, 1829, 75 pag.; édition remarquable par des notes très-instructives, malgré leur extrême concision. Les pages 65-75 contiennent des lexiques fort succincts d'archaïsmes, d'hellénismes, de locutions propres au genre comique, et un index des auteurs cités dans les notes.

Cain, ou le premier meurtre, parodie-mélodrame en trois actes, mêlée de couplets; précédée d'un prologue, par M. Néponucène Lemercier, membre de l'Institut. Saint-Denis, impr. de Constant-Chantpie; Paris, librairie de Constant-Chantpie, au Palais-Royal, galerie vitrée, n.° 216, in-24, 1829, 154 pages. Le but de l'auteur a été de rendre sensibles, par des imitations grotesques et pourtant fidèles, les caractères et les formes du genre appelé romantique.

Faust, ou les premières amours d'un métaphysicien romantique, pièce du théâtre de Goëthe, arrangée pour la scène française, en quatre actes, en prose. Paris, impr. de Plassan et compagnie, librairie de Pélicier et Chatet, 1829, iv et 80 pages in-8.°

Arrie, ou les Victimes de la tyrannie, tragédie en trois actes, par M. Amédée de Tissot. Paris, impr. de Goëtschy, librairie de Barba, 67 pages in-8.° On lit au bas de la page 47 la note suivante : « Le sommeil, qui répand sur notre existence une espèce de mort intermittente, est peut-être le premier moyen dont Dieu s'est servi pour donner à l'homme le pressentiment de sa résurrection, qui ne sera que le réveil de son âme après un plus long repos. Je prouverai dans un ouvrage inédit, sur la nature et la grandeur des animaux fixés sur les corps célestes, que le sommeil, qui suspend l'usage des facultés de la plupart des êtres qui habitent la terre et les planètes, doit être inconnu à ceux qui sont autour du soleil et des étoiles dites fixes. » M. Am. de Tissot est auteur de plusieurs autres pièces de théâtre, tragédies, comédies, polydramas, &c.

Poèmes et chants lyriques, par M. Victor Moreau. Paris, impr. de Béthune, librairie de L. F. Hivert, 1829, viij et 216 pages in-18. Pr. 3 fr. 50 cent.

La Psyché est le titre d'un recueil de pièces de vers, qui se publie de mois en mois, à Paris, imprimerie de Plassan, librairie de Corréard jeune, éditeur. Chaque cahier, grand in-18, est d'environ 140 pages, sur papier gr. raisin vélin satiné. Le prix des douze cahiers de l'année est de 38 fr. à Paris; de 20 fr. pour six mois. Cette collection a été entreprise en 1828, et les deux premiers cahiers de 1829, seconde année, ont paru, 144 et 138 pages. Ils contiennent des pièces de M.^{mes} Vien, Waldor, B. D. P.; de MM. d'Anglemont, Belmontet, Blanchelard de la Musse, Delcroix, Ferd. Denis, Alex. Dumas, Hennequin, Hereau, Victor Hugo, Lamartine, Népom. Lemercier, Albert Montemont, Ch. Nodier, Jules de Resseguier, Eug. Sue, A. B. Vigarosi, &c.

Grand et nouvel Atlas universel de géographie ancienne et moderne de toutes les parties du monde, composé de 30 cartes sur grand colombier, dessinées par A. R. Fremin et autres géographes attachés au dépôt de la guerre, présenté à l'Académie française par L. H. Berthe, graveur éditeur, rue Saint-Jacques, n.° 41, à Paris. Cet atlas sera publié en 10 livraisons de 3 cartes chacune. Les premières livraisons ont paru. Prix de chaque livraison, 10 fr. pour les souscripteurs.

Réflexions sur l'état des connoissances relatives au cours du Djoliba, vulgairement appelé Niger, suivies d'un extrait du second voyage de Clapperton en Afrique, avec des remarques sur ce voyage, ainsi que sur la mort du major Laing; lues à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et à la Société de géographie, par M. Jomard. Paris, Éverat, 1829, 28 pag. in-8.° avec une carte.

Tableau de la chronologie de l'histoire des cultes, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours, mise en regard avec la chronologie de l'histoire profane universelle, par M. Arnault Robert. A Paris, chez l'auteur, rue Gaillon, n.º 4, et chez Roret, libraire, rue Hautefeuille, 1829, *in-plano*, 2 feuilles réunies, papier colombier vélin. Pr. 8 fr. Les exemplaires avant la retouche, et sur papier superfine, coûtent 12 fr. L'auteur a tenté de remonter à l'origine de l'idolâtrie, et de tracer, sans interruption et sans omission, la série chronologique de toutes les croyances religieuses. Les grandes révolutions que présente l'histoire spéciale des cultes sont figurées par des fleuves, et leurs époques rapprochées de celles des annales profanes. Ce tableau contient particulièrement une chronologie des Gaulois, des Francs et de la France, à partir de l'an 600 avant l'ère vulgaire jusqu'au temps présent. Le pied du tableau correspond à l'époque actuelle; et présente, sur une même ligne, tous les cultes existant en 1828. M. Arnault Robert n'a négligé aucun soin pour vaincre les difficultés graves et diverses d'un tel travail.

Des Caractères physiologiques des races humaines, considérés dans leurs rapports avec l'histoire, par M. W. F. Edwards, D. M. Paris, impr. de Doyen, librairie de Compère jeune, 1829, 129 pages *in-8.º* Nous reviendrons sur cet ouvrage, qui est rédigé sous la forme d'une lettre à M. Amédée Thierry, auteur de l'histoire des Gaulois (*voyez* notre cahier de février, pag. 67-76).

Vies des grands capitaines français du moyen âge, pour servir de complément à l'histoire générale de la France aux XII.º, XIII.º, XIV.º et XV.º siècles, par M. Alex. Mazas, ancien officier d'état-major; ouvrage dédié à M. le Dauphin. Paris, impr. de Fournier, librairie de Davenne, éditeur, 1828 et 1829, 7 vol. *in-8.º* Tom. I, xx et 387 pages. Introduction. Vie de Mathieu II, dit le Grand, sire de Montmorency, connétable de France (1166-1230). Vie de Gaucher de Châtillon, connétable (1249-1329). Notes sur la bataille de Bouvines, sur la campagne d'Aragon, en 1285, sur les Templiers. — Tom. II, 370 pag. Vie de Jacques de la Marche, connétable, surnommé la Fleur des chevaliers (1314-1361). Additions aux trois vies contenues dans les deux premiers volumes. — Tom. III, 316 et 240 pag. Vie de Bertrand Duguesclin, conn. (1320-1380). — Tom. IV, 406 pag. Olivier de Clisson, conn. (1336-1407). Enguerrand de Coucy, maréchal de France (1344-1397). — Tom. V, 639 pag. Louis II de Clermont, commandant général de la Guyenne (1337-1410). Jean le Maingre de Boucicaut, maréchal de France (1365-1421). — Tom. VI, 377 pag. Arthur de Bretagne, comte de Richemont, connétable (1393-1458). Notes sur la bataille d'Azincourt, sur Isabeau de Bavière; sur le pont de Montereau et l'assassinat de Jean-sans-Peur. — Tom. VII, 310 pages. Dunois, lieutenant général (1399-1468). — Il n'existoit point encore de vies particulières de quelques-uns de ces généraux, par exemple d'Enguerrand de Coucy. M. Mazas les a composées, ainsi que les autres, en recourant aux sources, en puisant les détails dans les relations originales, dans les monumens de chaque âge; il en fait connoître plusieurs auxquels on avoit donné trop peu d'attention. Ses récits se recommandent par une saine critique et par une extrême clarté. Cet ouvrage, qui doit intéresser particulièrement les hommes de guerre, offre à toutes les classes de lecteurs une instruction utile et agréable.

Faits, calculs et observations sur la dépense du ministère des affaires étrangères,

à toutes les époques, depuis le règne de Louis XIV et inclusivement jusqu'en 1825; suivi d'un appendice de la progression des dépenses, et de tableaux du prix des principaux objets de consommation à la fin du XVII.^e siècle, par M. le comte d'Hauterive, *membre de l'Institut*, et garde des archives du ministère des affaires étrangères. Paris, impr. de Guiraudet, librairie de Filleul, 1828, 158 pages. A l'époque de la publication de ce volume, l'auteur étoit membre de l'Institut, en qualité d'*académicien libre*. Il a, depuis, donné sa démission de cette qualité.

Statistique morale de la France, ou Biographie, par départemens, des hommes remarquables dans tous les genres, ornée de portraits; par une société de gens de lettres, sous la direction de M. Andraud (de l'Allier). L'ouvrage remplira 15 vol. *in-8.*, chacun d'environ 500 pages, lesquels doivent paroître de mois en mois, à partir du 15 février 1829. Prix du volume, 10 fr. pour les souscripteurs à l'ouvrage entier; prix de chaque volume détaché, 12 fr. Prix d'une section relative à un seul département, 3 fr. A Paris, chez Mame; et rue Richelieu, n.^o 67. Les notices de chaque département se diviseront en deux parties: 1.^o Histoire des hommes célèbres dans les premiers temps de la monarchie; 2.^o Dictionnaire biographique des hommes distingués qui vivent encore, ou dont le souvenir est récent. Les personnes dont les noms doivent figurer dans ce recueil sont invitées à envoyer les renseignemens qui les concernent à M. Rosier, à l'adresse ci-dessus indiquée, ou rue Montmartre, n.^o 68.

Histoire de Russie et de Pierre le Grand, par M. le général comte de Ségur. Paris, impr. de Crapelet, librairie de Baudouin, 1829, *in-8.*; première et seconde édition. Pr. 8 fr.

Ponts et chaussées; Essais sur la construction des routes, des ponts suspendus, des barrages, &c. Extraits de divers ouvrages anglais; tome I.^{er} Lille, impr. de Reboux-le-Roi, *in-8.*, clxxij et 504 pages avec un tableau. — *Essai sur la construction des routes, des canaux, et la législation des travaux publics*; tome II. Paris, impr. de Lachevardière, librairie de Carilian-Gœury, 1828, *in-8.*, cclxxiv et 368 pages avec des tableaux, une planche, et la carte des routes royales. Les cclxxij pages préliminaires de ce second volume ont été reproduites à part sous la date de 1829. L'auteur de cet ouvrage est M. J. Cordier, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, membre de la chambre des députés. — *Sur les routes et canaux*, par M. Crussolle-Lami: Arras, chez Guill. Souquet, imprimeur-libraire, 1829, 8 pages *in-8.*, contenant l'annonce de deux volumes de M. Cordier, volumes où ce savant ingénieur a rassemblé un très-grand nombre de faits et d'observations importantes.

Rapport fait à l'Académie royale des sciences, le 19 janvier 1829, sur un mémoire de M. Sérullan, ayant pour titre: De l'action de l'acide sulfurique sur l'alcool, et des produits qui en résultent. Paris, Firmin Didot, 15 pag. *in-4.* Ce rapport est signé de MM. Thénard et Chevreul rapporteur.

Observations sur le bas prix des laines fines, sur ses causes et sur les moyens proposés pour y remédier, par M. Tessier, membre de l'Institut, inspecteur général des bergeries royales, &c. Paris, M.^{me} Huzard, 1829, 24 pages *in-8.*

Elémens pratiques d'exploitation, contenant tout ce qui est relatif à l'art d'explorer la surface des terrains, d'y faire les travaux de recherches, et d'y établir des exploitations réglées; la description des moyens employés pour

l'extraction et le transport souterrain des minerais et des combustibles ; les diverses méthodes de boiser, murailles, aérer et assécher les mines ; les secours à donner aux noyés, asphyxiés et brûlés ; des notions sur l'administration, la comptabilité, &c. &c., par M. Brard, ingénieur en chef aux mines d'Alais. Strasbourg et Paris, Levrault, 1829, *in-8.*, xv et 592 pages, avec un cahier de planches. L'ouvrage est divisé en six chapitres. I. Indices et recherche des minerais. II. Exploitation... des tourbières, des carrières, des mines, des minerais, &c. III. Transports intérieurs, et extraction des minerais et des combustibles. IV. De la conservation des hommes et des travaux. V. De la géométrie souterraine, ou de l'art de lever les plans des mines. VI. Administration et législation des mines. Nous nous proposons de rendre un compte particulier de ce volume.

Nouvel aperçu sur la météorologie, par M. J. A. Clos, docteur en médecine. Paris, impr. de Thuau, librairies de Bachelier, de Boissjolin, de Baillièrè fils, rue de l'École de Médecine, n.° 13 bis, 1828, *in-8.*, 116 pages et 8 planches. I. Notions élémentaires, classification et nomenclature. II. Phénomènes dans leur apparence. III. Phénomènes dans ce qu'ils ont de réel. Pr. 4 fr.

Essai de Statique électrique, d'après un nouveau point de vue sur l'électricité, où l'on ne considère qu'une seule électricité, et de laquelle on déduit l'affinité chimique et la cohésion, par M. Esprit Tocchi, métallurgiste de la Monnoie de Marseille. Marseille, Achard, 1828, *in-8.*, xvj et 106 pages avec une planche.

Recherches nouvelles sur la nature et le traitement du cancer de l'estomac, par René Prus, docteur en médecine. Paris, chez J. B. Baillièrè, 1828, *in-8.*

Moyen de prolonger l'existence, et autres avantages des placemens viagers collectifs ; dissertation importante pour les actionnaires de la tontine Lafarge : table de mortalité, durée de la vie moyenne, par M. Coutèrè, chevalier de Saint-Louis, chef de bataillon, et capitaine du génie en retraite. Paris, impr. d'Éverat, librairie de Delaunay ; et chez l'auteur, rue Dauphine, n.° 20. Pr. 1 fr.

Libertés gallicânes, par M. Aimé Guillon de Montléon. Paris, impr. de Moreau, 19 pages extraites de l'Encyclopédie moderne. Quatorze vol. de cette encyclopédie ont déjà paru ; il en doit être publié dix autres, et deux livraisons de planches. Chaque vol. est de 32 à 36 feuilles, et du prix de 9 fr.

PAYS-BAS. M. Quetelet continue la publication de sa *Correspondance mathématique et physique* : les deux premiers cahiers *in-8.*, de 1829, imprimés à Bruxelles, chez Hayez, contiennent des articles du rédacteur, de MM. Chasles, Noël, Van-Rees, Heichen, le François, Olivier, &c., sur les limites des équations littérales du troisième degré ; sur le lieu des points d'intersection de trois plans ou de trois axes rectangulaires assujettis à être tangens à trois sphères données, sur les propriétés générales des sections coniques, sur les propriétés des hyperboles et des paraboles considérées comme le lieu des pôles d'un cercle mobile, sur les surfaces réfléchissantes ou diminuantes qui ont deux foyers conjugués, &c.

ITALIE. Nous avons annoncé, en 1826, janvier, pag. 61, février, p. 126, et mars, p. 191, 192, la *Biografia medica piemontese*, de M. Giac. Bonmino. Cet ouvrage consistoit alors en un vol. *in-8.* de xxix et 459 pages, avec les 144

premières pages du second. L'auteur a publié depuis, à Turin, deux fascicules qui terminent ce deuxième tome, et qui conduisent l'histoire des médecins piémontais depuis 1750 jusqu'à la mort de Vassalli-Eandi (5 juillet 1825), de Gius. Audiberti, en 1826. On y peut distinguer les articles de Vitaliano Donati, Giam-Batt. Beccaria, Somis, Ambr. Bertrando, Fr. Gius. Gardini, Gian. Fr. Cigna, Carlo Allioni, Malacarne, Berthollet (né à Talloire près d'Anecy). . . . Ces notices paroissent rédigées avec beaucoup d'exactitude; elles attireront l'attention, non-seulement des médecins, mais aussi des personnes qui s'occupent d'histoire littéraire. Les dernières pages (601-625) du second volume en contiennent la table. L'auteur annonce un supplément.

Dei Cavedi degli Atrij, et di alcuni altri principali membri nelle case degli antichi Romani, con un nuovo commento sopra Vitruvio, da Giuseppe Riva, Vicentino. Vicenza, dalla stamperia Picutti, 1828, in-4.º, 93 pag. con 9 tavole. Cet ouvrage éclaircit quelques chapitres de Vitruve, et plusieurs détails de l'ancienne architecture.

ANGLETERRE. *Illustrations of anglo-saxon poetry; Eclaircissemens sur la poésie anglo-saxonne* (notices, traductions, &c.), par J. Conybeare. Londres, Harding, 1828, in-8.º Pr. 18 sh.; in-4.º, 2 liv. st.

Dissertation on the pageant, &c.; Dissertation de Thomas Sharp sur les mystères païens anciennement représentés à Coventry par les compagnies de marchands. Londres, 1828, in-4.º Pr. 3 l. 3 sh.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. Levrault, à Paris, rue de la Harpe, n.º 81; et à Strasbourg, rue des Serruriers, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

<i>Notice sur la collection de vases peints et autres monumens de l'art étrusque, de M. le conseiller Doron. (Article de M. Raoul-Rochette).</i>	Pag. 131.
<i>Histoire naturelle des poissons, par M. le baron Cuvier, et par M. Valenciennes. (Article de M. Abel-Rémusat).</i>	143.
<i>Le Roman de Rou et des ducs de Normandie, par Robert Wace. (Second article de M. Raynouard).</i>	153.
<i>Description des monumens musulmans du cabinet de M. le duc de Blacas, par M. Reinaud. (Article de M. Silvestre de Sacy).</i> ...	163.
<i>Histoire de la Louisiane, par M. Barbé-Marbois. (Article de M. Daunou).</i>	181.
<i>Nouvelles littéraires.</i>	186.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANS.

AVRIL 1829.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

—
1829.

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne, à la maison de librairie LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n.º 85; et à Strashbourg, rue des Juifs, n.º 33. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

LES LIVRES NOUVEAUX, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner LA RÉDACTION de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.º 22.



JOURNAL DES SAVANS.

AVRIL 1829.

GRAMMATICA della lingua maltese, di Michel-Antonio Vassalli; seconda edizione. — Grammaire de la langue maltaise, par Michel-Antoine Vassalli; seconde édition. Malte, 1827, vij et 146 pages in-8.°

Motti, aforismi e proverbj maltesi, raccolti, interpretati, e di note esplicative e filologiche corredati, da M. A. Vassalli. — Dictons, maximes et proverbes maltais, recueillis, traduits, et enrichis de notes explicatives et philologiques, par M. A. Vassalli. Malte, 1828, vij et 92 pages in-8.°

DÈS l'année 1791, M. Vassalli avoit publié à Rome, en langue latine, une grammaire maltaise, sous le titre de *Mylsen Phœnico-Punicum*,

sive *Grammatica Melitensis*, et cette grammaire avoit été suivie, en 1796, d'un dictionnaire maltais-latin et italien, dont il n'est point inutile de rapporter le titre latin en entier. Le voici : *Liber dictionum melitensium, hoc est, M. A. Vassalli Lexicon Melitense latino-italicum, cui post-Auctarium accedunt Appendix etymologica et comparativa, et duo Indices vocum latinarum ac italicarum Melitensibus numero respondentium.* J'ignore si M. Vassalli a effectivement publié le supplément (*Auctarium*), le mémoire étymologique et comparatif (*Appendix etymologica et comparativa*), et les deux tables (*duo Indices*) qui devoient faire la fonction de dictionnaires latin-maltais et italien-maltais, et former un second volume. Dans son dictionnaire il renvoie souvent au mémoire étymologique et comparatif. Ce qui me porte à supposer que rien de cela n'a effectivement vu le jour, c'est que, dans la préface de la nouvelle Grammaire maltaise, M. Vassalli ne fait une mention expresse que de la grammaire publiée en 1791, et du dictionnaire donné en 1796.

Le titre seul de la grammaire dont je viens de parler pourroit faire deviner à quelle nation M. Vassalli faisoit remonter l'origine de la langue maltaise. Dans l'introduction placée à la tête de cet ouvrage, il s'attache à démontrer que le maltais n'est autre chose que l'ancienne langue des Phéniciens et de leurs colonies, altérée toutefois par un mélange très-nombreux de mots arabes. La même opinion se trouve encore exposée dans le discours préliminaire du dictionnaire publié en 1796. Mais aucune trace de ce système ne paroît dans sa nouvelle grammaire écrite en italien, et nous voyons avec plaisir qu'il renonce à assigner à un idiome qui visiblement n'est qu'un dialecte vulgaire de la langue des Arabes d'Afrique, une origine si ancienne. Certes, on ne doit point s'étonner qu'un dialecte de la langue arabe offre beaucoup de points de contact, dans sa nomenclature, avec le syriaque, l'éthiopien littéral, le chaldéen, l'hébreu même, et par conséquent le phénicien. Mais pour peu qu'on prenne la peine de comparer les formes grammaticales du maltais avec celles de l'arabe, on sera bientôt convaincu que l'idiome de Malte est une branche immédiate de cette langue, qui s'est introduite dans les îles de Malte et du Gozzo avec la domination musulmane; et si l'on pouvoit encore en douter, l'alphabet même de la langue maltaise, tel que M. Vassalli s'est vu contraint à le former pour indiquer et conserver les étymologies, déposeroit en faveur de cette vérité. Non que je veuille toutefois contester qu'il se trouve dans le maltais quelques expressions étrangères à la langue arabe, dont les unes peuvent être antérieures à la domination des

Musulmans, et les autres avoir été apportées par des Berbères, ou par d'autres étrangers; ces exceptions, fussent-elles plus nombreuses qu'elles ne le sont en effet, ne changeroient rien à mon opinion.

On a employé assez long-temps, pour écrire le maltais, les caractères latins, quoiqu'ils ne représentassent que d'une manière très-imparfaite la prononciation de cette langue (1). Pour lui donner un alphabet convenable, le plus simple eût été assurément de lui restituer ses caractères primitifs, je veux dire les caractères arabes, sauf à supprimer certaines lettres qui, dans la prononciation vulgaire de la plupart des contrées où l'on parle la langue arabe, ont perdu leur valeur spéciale, telles que le *و*, le *ذ* et le *ظ* qui se confondent avec le *و*, le *د* et le *ح*. Toutefois l'alphabet purement arabe n'auroit pas offert de signes pour peindre quelques articulations qui se trouvent dans la prononciation actuelle des Maltais, le *p* par exemple, le *c* des Italiens ou le *چ* persan, le *gh* italien ou le *چ* persan. D'ailleurs le système de l'écriture arabe, qui n'emploie dans l'usage ordinaire aucun signe pour représenter les voyelles, et qui devient d'une pratique incommode et même un peu vague quand on veut les écrire, auroit peut-être offert de grands obstacles à cette apparente innovation, qui n'eût été dans la réalité que le retour à l'ancien usage. Pour éviter tous ces inconvéniens, M. Vassalli a cru devoir inventer un alphabet, composé de signes pour les voyelles comme pour les consonnes, dont tout le fond fût emprunté à l'alphabet latin ou italien, et qui, à l'aide de quelques nouveaux caractères, pût

(1) Je ne puis mieux faire que de copier ici une note de la préface mise par M. Vassalli à la tête de sa grammaire, dans l'édition latine de 1791. La voici.

Antequam ad sonos examinandos et ad litteras assignandas veniam, operæ pretium esse existimo breviter adnotare, quod nos, postquam proprios scribendi characteres perdidimus, quum in tota Melita et Gaulto apud viros doctos et potissimum apud presbyteros latinorum idioma ubique invaluisset, necnon aliquantum nonnullæ Europæorum linguæ, commercii gratia, uti linguæ Italarum, Gallorum, Hispanorum, &c., hac de causa in scribenda Melitensi lingua nostris hisce temporibus caractere simpliciter latino usi sunt Melitenses; sed male et inordinate, uti ipsimet quotidie profitentur; quia ad melitensem sermonem, qui est omnino orientalis, describendum, minime sufficiunt cyfræ latinæ. Quæ antiqui characteris perditio et latini introductio, nonnullis è nostris ansam præbuere scribendi unusquisque privata ratione; unde tanta est orta in nostra orthographia confusio, ut nemo aliorum scripta vernaculo idionate exarata, per se legere aut interpretari valeret, quo evenit quotidie ut, mortuo auctore, secum omnes ejus lucubrationes pereant. Scio equidem id non scribentium negligentia imputandum, sed temporum injuriis, quibus ad nos non pervenerunt majorum nostrorum veteres orthographiæ.

rendre par une figure unique les articulations propres à la langue arabe, telles que le ج, le ح, le خ, le ع, le غ, le ش et le ص. Il a fait usage de cet alphabet de son invention dans la grammaire de 1791 et le dictionnaire de 1796. Nous ignorons s'il a été imité, en cela par quelqu'un de ses compatriotes. Dans l'avis au lecteur qu'il a mis à la tête de l'édition italienne de sa grammaire, il assure qu'il s'est invariablement attaché, dans ce nouvel ouvrage comme dans les précédens, à cet alphabet inventé par lui dès 1788. Mais il ne faut pas prendre cette assertion à la lettre ; car, quelques lignes plus loin, il avertit lui-même qu'il a fait divers changemens à cet alphabet, et il expose les motifs qui l'y ont déterminé. Si l'on veut prendre la peine de comparer les deux alphabets, on verra que ces changemens sont beaucoup plus considérables qu'on ne seroit d'abord porté à le croire. Au reste, nous pensons tout-à-fait, comme M. Vassalli, que l'alphabet latin n'est nullement suffisant pour peindre la prononciation de la langue maltaise, et que son usage ; en défigurant les mots, efface toutes les traces de l'étymologie. Dans une édition donnée à Londres, en 1822, de l'évangile de S. Jean en italien et en maltais, on a conservé dans les mots maltais le ع et le غ arabes, qui font une étrange figure dans une suite de caractères latins, et l'on a introduit en outre quelques caractères de convention, par exemple, un s surmonté de trois points, pour exprimer le ش, et un g surmonté d'un point pour le ج.

La grammaire maltaise de M. Vassalli est divisée en cinq chapitres, dont chacun est subdivisé en un plus ou moins grand nombre de sections. Le premier chapitre traite de tout ce qui a rapport à l'écriture, à la lecture et à l'orthographe ; le second est consacré aux mots que l'auteur nomme, assez improprement ce nous semble, *corrélatifs*, terme sous lequel il comprend l'article, les pronoms, les adverbes, et toutes les particules ; le troisième chapitre traite des verbes, le quatrième des noms ; enfin ; le cinquième, de la syntaxe.

Le dialecte arabe parlé à Malte ayant cessé d'être écrit avec ses propres caractères, a, suivant toute apparence, éprouvé, par la suite des temps, beaucoup plus d'altérations, de crases, de substitutions euphoniques d'une lettre à une autre, qu'il n'en eût subi s'il eût continué d'être parlé et écrit par une nation éclairée, et de compter parmi ceux dont il étoit le langage maternel, des hommes de lettres. Aujourd'hui si l'on veut le représenter exactement par l'écriture, tel qu'il est parlé, l'étymologie des mots disparaît fréquemment, et les formes grammaticales défigurées deviennent méconnoissables. Si, au contraire, on s'attache à conserver l'étymologie, et l'analogie des formes gram-

tiques, l'écriture s'éloigne beaucoup de la prononciation. Par exemple, un mot finit-il par un *ain*, comme باع ou باع (je me sers du caractère arabe, pour me faire mieux comprendre), cette lettre ne se prononce pas; mais si, à la fin du mot, il survient une inflexion grammaticale, l'*ain* doit être articulé. Si la forme grammaticale exige qu'on ajoute avant la première lettre radicale un *n*, et que cette première radicale soit un *l*, un *m* ou un *r*, la première radicale s'assimile la lettre préfixe qui devient elle-même un *l*, un *m* ou un *r*, et, comme il seroit impossible d'articuler sensiblement deux *l*, deux *m*, deux *n*, ou deux *r*, au commencement d'un mot, sans voyelle, au lieu de dire نَلِّمَن , نَمُرُوا , نَرِيدُ (*nleggem, nmorrou, nrid*), on admet une voyelle devant la double consonne, et l'on prononce إِرِيدُ , إِمُرُوا , إَلِّمَن (*illeggem, immorrou, irrid*). Si la première radicale étant une des lettres *c* (prononcez *tch*), *d*, *s*, *sch*, *z* et *dz* (c'est le ض), la forme grammaticale exige qu'elle soit précédée d'un *t* comme dans تَدُرُ , تَزِيدُ , تَصُومُ (*tdour, tzid, tsoum*), alors par une substitution et une addition euphonique, comme dans le cas précédent, on prononce إِدُورُ , إِزِيدُ , إِصُومُ (*iddour, izzid, issoum*). Ces altérations euphoniques, qui présenteroient peu de difficulté si l'on faisoit usage du caractère arabe, doivent rendre très-difficile l'orthographe de la langue maltaise, et l'on ne doit pas être surpris qu'elle occupe une place importante dans la grammaire de M. Vassalli. Peut-être M. Vassalli lui-même s'est-il quelquefois trompé dans l'orthographe de certains mots dont la prononciation a pu lui faire méconnoître la véritable étymologie.

Des altérations ou des contractions pareilles règnent également dans l'usage de l'article, des pronoms, et des particules, et rendent quelquefois presque méconnoissable leur forme primitive. C'est ainsi qu'on dit *ta* pour مناع signe du génitif, *miz-zeit* pour من الزيت, *mill' ahwa* pour من الاخوة, *fost* pour في وسط, *yéna sch' én* pour انا ايش انا, *asch* (عش) pour على اى شيء. On peut compter parmi les particules les plus défigurées, *sa* pour حتى, *sassa* pour حتى الساعة, *iék* pour يكون, *essa* pour الساعة, *fis* pour في الساعة, *alli* (على) pour على الذى, *malli* pour مع الذى, *ieklile* vraisemblablement pour يكون الذى لا, &c. &c. L'étymologie de ces formes contractées présente beaucoup de difficultés; peut-être même seroit-il assez souvent impossible de remonter avec certitude à leur véritable origine.

C'est sur-tout dans la formation des verbes que le maltais se présente comme un dialecte purement arabe, analogue aux dialectes vulgaires de

l'Afrique. Ce dernier caractère est particulièrement sensible dans la première personne de l'aoriste singulier *نَفَعَل*, au lieu de *أَفَعَل*, et dans la même personne du pluriel *نَفَعَلُوا*, au lieu de *نَفَعَل*. Toutefois la variété des voyelles, bien plus grande dans la prononciation vulgaire que dans l'arabe littéral, rend la conjugaison des verbes maltais bien plus difficile à réduire en système. Par exemple, dans l'arabe littéral, les augmens ou lettres formatives préfixes de l'aoriste, dans les verbes simples, ont invariablement un *fatha* pour voyelle, et l'on dit *يَفْعَل*, *يَفْرَح*, *يَحْسُن*, *يَضْرِب*, *يَقْعُد*, &c.; il n'en est pas de même dans le maltais, où cette voyelle est tantôt un *a* ou un *e*, tantôt un *i*, un *o*, &c., et en général est dans un rapport déterminé avec la voyelle de la seconde radicale. Cette même observation s'applique à d'autres particularités de la conjugaison des verbes.

Les verbes irréguliers s'éloignent aussi beaucoup plus des formes communes, et il y en a qui perdent des radicales qui dans l'arabe littéral n'éprouvent aucune altération; tels sont *tâ* pour *أعطى*, *khâ* pour *أخذ*, *djê* pour *جاء*, *kâl* pour *أكل*, *iaf* (*يعرف*) pour *يعرف*.

On sait que les verbes simples arabes donnent naissance à des verbes augmentés d'une ou de plusieurs lettres, et que ces diverses formes ajoutent une modification à la signification primitive du verbe simple, comme *كتب* écrire, *كانت* correspondre par écrit, *تكتاب* s'écrire réciproquement, *استكتب* prendre pour secrétaire. On compte dans l'arabe littéral jusqu'à douze ou même quatorze formes de verbes ainsi augmentés. En maltais on en compte neuf, dont huit répondent aux formes *فعل*, *فاعل*, *انفعل*, *افتعل*, *تدريج*, *تفعل*, *تفاعل* et *استفعل*; et la neuvième, qui est étrangère à l'arabe littéral, s'écriroit en arabe *انفعل*. J'ignore si cette forme est usitée dans quelque dialecte vulgaire de l'Afrique, ou si elle est une création particulière du dialecte maltais.

Il seroit inutile de parcourir tous les détails de la conjugaison des verbes, comme aussi de mettre sous les yeux des lecteurs ce qui concerne la nature des noms, leurs diverses espèces, leur formation, les signes qui indiquent les genres, les formes qui caractérisent le duel, et les pluriels réguliers ou irréguliers, la formation des diminutifs et des adjectifs comparatifs. On ne verroit dans tout cela que les débris, s'il m'est permis de parler ainsi, de la grammaire arabe, défigurés par une prononciation vicieuse, et privés de cette admirable analogie qui fait le principal mérite de la langue des Arabes. Dans les noms de nombre, on reconnoitroit encore l'idiome vulgaire où les mots

sont altérés par des contractions violentes, telles que *hdâsch*, *tnâsch*, *rlettasch*, pour *عشر*, *اثنان عشر*, *ثلاث عشر*, &c.

La syntaxe ne nous offriroit pareillement qu'un squelette de la syntaxe arabe, et une multitude de compositions barbares, destinées à remplacer les désinences qui, depuis bien des siècles, ont disparu du langage usuel.

Je crois donc inutile de m'étendre davantage sur ce sujet. M. Vassalli, en composant cette grammaire, a certainement rendu un service essentiel, non-seulement à ses compatriotes et aux étrangers qui desirent apprendre la langue maltaise, mais aussi aux amateurs de la langue arabe qui aiment à la suivre à toutes les époques de son histoire, et en général aux philologues, qui mettent de l'intérêt à reconnoître comment les langues se forment et s'enrichissent avec les progrès de la civilisation, et comment elles se dénaturent et s'abâtardissent, quand les sociétés rétrogradent et retombent dans la barbarie. Un pareil travail présente les plus graves difficultés; et si l'on remarque que certaines parties de l'ouvrage laissent encore quelque chose à désirer, loin qu'il y ait lieu de s'en étonner, on doit plutôt être surpris de l'ordre que l'auteur a su mettre dans une matière qui n'offroit avant lui qu'une sorte de chaos. Ce ne peut être qu'à l'aide de la grammaire arabe qu'il est parvenu à débrouiller ce chaos, et à en coordonner toutes les parties.

Avant de quitter ce sujet, nous devons avertir les personnes qui voudroient retrouver les mots arabes dans ceux de l'idiome maltais, qu'il est nécessaire pour cela fréquemment de substituer à certaines lettres des lettres du même organe, comme le *g* dur ou *ج* persan, au *c* dur ou *ك* arabe, dans *ghédeb*, *mentir*, et tous ses dérivés pour l'arabe *كذب*; le *b* au *f*, comme *bazea* *بزع* pour *فزع*, le *d* au *t* ou le *t* au *d*. Par exemple, *belt* est l'arabe *بلد*; *art* est l'arabe *ارض*; *desaa* est l'arabe *تسع*. Le *s* a remplacé le *t* dans *sa* dérivé de *حتى*, et l'on a en outre supprimé la première syllabe. Il faut encore tenir compte de beaucoup d'autres altérations. Par exemple, dans *elma* (l'eau), l'article s'est identifié avec le mot *ماء*. Dans *ellum* et *sallum* (*aujourd'hui* et *jusqu'à ce jour*), le *l* a été redoublé pour remplacer le *ل* de *اليوم* et *حتى اليوم*. Dans *davl* (*lumière*), on a ajouté un *l* à la fin du mot *ضوء*. En parcourant la grammaire et le dictionnaire de M. Vassalli, on se convaincra de la justesse de ces observations, et l'on pourra les multiplier beaucoup.

Une autre remarque qui ne sera point déplacée ici, c'est que les Maltais paroissent avoir quelquefois altéré la forme radicale des

mots arabes, en substituant à une lettre d'un certain organe une lettre d'un organe tout différent. Par exemple, dans les racines بقی , لقی , ils ont substitué un ع au ی , et ils écrivent بقع et لقع. Dans *vebbes* (*rendre dur*), ils ont substitué le و au ی ; dans *vèns* (*familiarité*), le و a pris la place de l'élif.

Ils ont aussi très-souvent réuni plusieurs mots en un seul, comme *manafsch* pour ما نعرف شی , *mausch* pour ما هوشی , *maqdar* (*mépriser*) pour ما قدر .

En un mot, il faut souvent beaucoup de sagacité pour reconnoître les mots arabes dans le maltais; mais avec une attention et une observation soutenues, on trouvera bien rarement des expressions qui n'appartiennent point effectivement à la langue arabe, pourvu qu'on joigne à la connoissance de l'arabe littéral celle de l'arabe vulgaire de l'Afrique septentrionale, et qu'on ne perde pas de vue que les mots arabes sont souvent employés en maltais dans des acceptions qu'ils n'ont pas dans l'arabe littéral. Ainsi *bosta*, qui veut dire *beaucoup*, vient de بسط *étendre*, *donner largement*; il en est de même de *bilwisk* (*abondamment*), *bihalmà* (*à proportion que*), en arabe بحال ما et بالوسق; *zàqq* زق , qui en arabe, signifie *outré*, en maltais, outre cette signification, veut dire aussi *le ventre*; *âd* أعاد , qui en arabe ne signifie que *répéter*, en maltais veut dire aussi *raconter*, *narrer*, et simplement *dire*; il s'emploie sur-tout au futur au lieu du verbe *kal* , قال ; *hazîn* حزين , en arabe, *triste*, *chagrin*; en maltais veut dire la même chose, et en outre *mal*; comme dans ce proverbe :

Dak li andek taamel, aamlou fis, ou hazîn ;

ce que M. Vassalli traduit ainsi :

Quello chè devi fare, fallo presto, e male ;

et qui, écrit en caractères arabes, en rétablissant les mots altérés, seroit rendu en cette manière :

ذاك الذى عندك تعمل عمله فى الساعة وحزين

Mais il est temps de mettre fin à ces observations, et de terminer cet article en disant quelques mots du *Recueil de proverbes et de maximes* publié par M. Vassalli.

Outre l'intérêt qui s'attache en général à tout ce qui porte le caractère de proverbes, ce recueil est particulièrement propre à servir d'exercice pour appliquer à l'analyse des phrases maltaises, les connoissances qu'on a puisées dans la grammaire. M. Vassalli ayant traduit ces proverbes littéralement, puis en ayant développé le sens et indiqué l'origine et l'application, aussi souvent que cela lui a paru nécessaire, on n'a

pas besoin de dictionnaire, sur-tout quand on sait l'arabe, pour faire l'analyse rigoureuse de ces petites phrases et se rendre compte du sens de chaque mot.

Quelques exemples, auxquels je joindrai la restitution du maltais en arabe, prouveront ce que j'avance, et donneront en même temps une idée de ce recueil, où les proverbes sont disposés suivant l'ordre alphabétique. En écrivant le maltais, je ne puis pas, faute des caractères nécessaires, imiter l'orthographe de M. Vassalli; mais je m'en écarterai le moins que je pourrai.

Ajnejn zoroq joqtlu yn-nys fit-toroq.

Occhj azurri ammazano la gente nelle strade.

عينين زرق يقتلوا الناس في الطرق

Aarusa gđidæ kollma tmyss, yfuh.

Sposa novella, tutto quello che tocca, olezza.

عروسة جديدة كل ما تمس يفوح

Aasfur li dakhhal fisch-schibkæ, aandu qavvi sama jokhrog.

Uccello ch'è entrato nella rete, gli è difficile a poter uscire.

عصفور الذى دخل فى الشبكة عند قوى حتى ما يخرج

J'ai observé précédemment que *sa* est une corruption de حتى; les Africains prononcent souvent le ت comme le س; il est peu surprenant qu'il se soit changé ici en س.

Yl borma, ly mgarfa li tkhavvadha, taf sch' fiha.

La pentola, il cucchiajo che la rimugina, sà cosa contiene.

البزمة المغرفة الذى تخوضها تعرف ايش فيها

Dâk li ydkhol-bejn yl basla, uqyschriha, jybqaa b'rihytha.

Chiunque s' intrometterà trà la cipolla, e la sua membranella, rimarrà coll' odor di lei.

ذاك الذى يدخل بين البصلة وقشرتها يبقع برايجتها

Le mot يبقع avec un ع est une corruption de يبقى.

Dâk li ma jhobbsch jakhdem maly nsâre, jkollu jaqaa jakhdem mal isyra.

Colui che non ama travagliare co' Cristiani, sarà forzato travagliare cogli schiavi.

ذاك الذى ما يحب شى يخدم مع النصارى يكون له يبقع يخدم مع الاسرى

Dâk li schtejt lyl garek, sebahlek f'byb darek.

Questo che tu desiderasti al tuo vicino, ti si è aggiornato alla porta di tua casa.

ذاك الذى اشتهيت للجارك اصبح لك فى باب دارك

Le mot للجارك est pour لجارك, comme on dit *lilî* et *lileâ*, au lieu de لى à moi, et لك à toi. Voyez la grammaire, page 21. On en a un exemple dans le proverbe suivant :

Dâk li ma tridsch lilek, la taamlasch lilgajrek.

Quello che non vuoi a te, non farlo agli altri.

ذاك الذى ما تريد شىء لك لا تعمله شىء للغيرك

Li jyn kynt emir u ynt emir, kyku min jsûq yl hmir!

Se io fossi comandante, e tu fossi comandante, chi sarebbe colui che condurrebbe gli asini!

Ici li est pour l'arabe لو; quant au mot *kyku*, dont on peut voir les divers usages dans la grammaire, pag. 30, j'ignore son origine.

لو انا كنت امير وانت امير... من يسوق الحمير

Chemsch li me yssakkhansch, ahkjar yl bard minnha.

Sole che non riscalda, è miglior di lui il freddo.

شمس الذى ما يسخن شىء اخير البرد منها

Dans ce proverbe *yssakkhan* est pour *tsakkhan* par euphonie. Voy. la grammaire, pag. 13.

J'ai, en général, choisi pour exemples des proverbes qu'il étoit aisé de remettre en arabe, et dont le sens est facile à saisir. Je finirai par un distique qui me paroît assez obscur.

Nhobbok, ja hanina, kemm yn-nuar tal fûl :

Aasch yssa ylli drajtek, narâk uycc yl gûl.

Ti amo, o pietosa, quanto i fior delle fave;

Perchè or che ti conosco, vedo che hai faccia di fiera.

نحبك يا حنينة كما النوار متاع الفول

على شىء الساعة الذى درينك نراك وجه الغول

La contraction *aasch* عش est composée de على شىء, ou على أى شىء, comme باش de باى شىء, et signifie *parce que*, comme باش, *afin que*.

M. Vassalli dit que l'usage fâcheux de forcer des personnes mal assorties à s'épouser, a donné naissance à ce distique. L'application n'en est pas bien sensible.

Le sujet dont j'ai parlé dans cet article étant peu connu, j'espère qu'on me pardonnera de lui avoir donné plus d'étendue que je ne me l'étois d'abord proposé.

SILVESTRE DE SACY.

AN ACCOUNT OF EXPERIMENTS, &c.; Relation d'expériences pour déterminer la figure de la terre d'après les longueurs du pendule à secondes, par Édouard Sabine, capitaine d'artillerie, &c.; 1 vol. in-4.º de 500 pages, avec deux cartes.

DERNIER EXTRAIT.

TROIS années se sont écoulées depuis que nous avons annoncé, pour la première fois, cet important ouvrage; mais après avoir rendu un compte général de l'objet que s'étoit proposé le capitaine Sabine; après avoir fait connoître ses procédés d'observation; et avoir fait apprécier le degré d'exactitude qu'ils comportent, il restoit à discuter les conséquences extrêmement importantes et inattendues qu'il en tire relativement à la figure de la terre. Or, pour cela, il nous manquoit quelques données expérimentales, qui n'avoient pas encore été obtenues, et qui nous paroissoient devoir modifier les conclusions de cet habile observateur, conclusions qui n'alloient à rien moins qu'à établir une discordance notable ou même une opposition formelle entre l'aplatissement de la terre indiqué par les mesures du pendule, et celui qui est donné par d'autres déductions théoriques de la loi de l'attraction. Ayant aujourd'hui obtenu ces nouveaux élémens, nous nous empressons de reprendre une discussion qui, sans eux, nous auroit paru trop incertaine; et en continuant de reconnoître le rare mérite qu'offrent les expériences du capitaine Sabine, en leur attribuant toujours toute la précision, toute la certitude que garantissent l'habileté de l'auteur et la sincérité de son caractère personnel, nous croyons pouvoir montrer qu'elles donnent lieu à d'autres conséquences que celles qu'il en a déduites, et à des conséquences qui n'impliquent plus aucune contradiction, même apparente, avec les caractères de la structure du globe que donne la théorie de l'attraction.

Pour bien poser l'état de la question, nous allons d'abord rapporter les mesures mêmes sur lesquelles le capitaine Sabine s'est appuyé; nous exposerons ensuite, dans ses propres paroles, les résultats qu'il en a conclus.

Ces mesures sont comprises dans le tableau suivant, où le capitaine a réuni les siennes propres avec celles des autres observateurs qu'il a jugées offrir un degré de précision analogue. Tout est traduit en pouces anglais, et nous conserverons cette forme, qui ne change point les rapports. En adoptant les expériences françaises, le capitaine Sabine a un

peu modifié la correction de hauteur dont nous avons fait usage ; mais quelque opinion que l'on ait à cet égard, la différence est trop petite pour influer sensiblement sur les caractères des résultats que nous voulons discuter. Depuis la publication de ce tableau, le capitaine Sabine y a fait quelques modifications de nombres très-légères, résultant d'une attentive révision de ses calculs ; nous négligerons ces petits changemens par le même motif ; les conséquences auxquelles les premiers nombres vont nous conduire ne devant en éprouver aucune altération de quelque importance. Enfin, par le même motif encore, nous nous abstenons de joindre à ces nombres les résultats des expériences qui ont été postérieurement faites par nous ou par d'autres observateurs ; notre but n'étant pas de modifier par cette addition les conséquences auxquelles est arrivé le capitaine Sabine, mais seulement de montrer que les mesures mêmes dont il a fait usage conduisent à des conséquences différentes, lorsqu'on leur applique le mode de discussion qui nous semble spécialement convenir à ce genre de faits.

STATIONS.	LATITUDES.	LONGUEURS DES PENDULES observées et réduites au niveau de la mer.	NOMS des OBSERVATEURS.	LONGUEURS des PENDULES calculées.	EXCÈS de L'OBSERVATION
Saint-Thomas.	0° 24' 41"	39,02074.	Sabine.....	39,01520.	+0,00554.
Maranhm....	2. 31. 43.	39,01214.	Sabine.....	39,01559.	—0,00345.
Ascension....	7. 55. 48.	39,02410.	Sabine.....	39,01905.	+0,00505.
Sierra-Leone..	8. 29. 28.	39,01997.	Sabine.....	39,01961.	+0,00036.
Trinité.....	10. 38. 56.	39,01884.	Sabine.....	39,02211.	—0,00327.
Bahia.....	12. 59. 21.	39,02425.	Sabine.....	39,02543.	—0,00118.
Jamaïque.....	17. 56. 7.	39,03510.	Sabine.....	39,03440.	+0,00070.
Formentera...	38. 39. 56.	39,09176.	Biot, Arago, Chaix.	39,09422.	—0,00246.
New-York....	40. 42. 43.	39,10168.	Renwick, Sabine...	39,10133.	+0,00035.
Figeac.....	44. 36. 45.	39,11212.	Biot, Mathieu.....	39,11506.	—0,00294.
Bordeaux....	44. 50. 26.	39,11295.	Biot, Mathieu.....	39,11586.	—0,00291.
Clermont....	45. 46. 48.	39,11612.	Biot, Mathieu.....	39,11918.	—0,00306.
Paris.....	48. 50. 14.	39,12894.	Biot, Mathieu, Bou- vard.....	39,12994.	—0,00100.
Shanklin....	50. 37. 24.	39,13606.	Kater.....	39,13617.	—0,00011.
Dunkerque...	51. 2. 10.	39,13771.	Biot, Mathieu.....	39,13769.	+0,00011.
Londres.....	51. 31. 8.	39,13929.	Kater, Sabine....	39,13926.	+0,00003.
Arbury-Hill..	52. 12. 55.	39,14223.	Kater.....	39,14165.	+0,00058.
Cliston.....	53. 27. 43.	39,14593.	Kater.....	39,14590.	+0,00003.
Leith.....	55. 58. 39.	39,15547.	Biot 39,15538... Kater 39,15556...	39,15427.	+0,00120.
Portsoy.....	57. 40. 59.	39,16161.	Kater.....	39,15979.	+0,00182.
Unt.....	60. 45. 26.	39,17164.	Biot 39,17177... Kater 39,17151...	39,16934.	+0,00230.
Drontheim...	63. 25. 54.	39,17456.	Sabine.....	39,17715.	—0,00259.
Hammerfect..	70. 4. 5.	39,19519.	Sabine.....	39,19546.	—0,00027.
Grœnland....	74. 32. 19.	39,20335.	Sabine.....	39,20326.	+0,00009.
Spitzberg...	79. 49. 58.	39,21469.	Sabine.....	39,21134.	+0,00335.

Les quatre premières colonnes de ce tableau n'ont pas besoin d'explication. La cinquième contient les longueurs du pendule calculées pour chaque station, en admettant que, depuis l'équateur jusqu'au pôle, elles suivent une même loi d'accroissement proportionnelle au carré du sinus de la latitude, ce qui est la supposition généralement adoptée. Il en résulte que si l'on représente par l la longueur du pendule pour une latitude quelconque L , l'expression générale de l est de cette forme :

$$l = a + b \sin^2 L;$$

a et b étant deux constantes, dont la première représente la longueur du pendule équatorial, et la seconde la différence de celui-ci au pendule polaire. Dans le tableau du capitaine Sabine, les constantes a et b ont été déduites de l'ensemble des expériences par la méthode des moindres carrés des erreurs, c'est-à-dire, de manière qu'en calculant pour chaque station la différence des longueurs données par l'expérience et par la formule, la somme des carrés de ces différences fût un *minimum*. On sait que cette méthode, dont l'invention est due à M. Legendre, permet d'assigner aux constantes d'une loi physique les valeurs qui, dans l'ensemble des calculs, s'écartent le moins qu'il est possible d'un système donné d'observations. Ici ces valeurs sont pour a , 39,01520, et pour le logarithme tabulaire de b , 0,3063178. Nous donnons ici le logarithme au lieu de la valeur même de la constante, parce que c'est lui qui s'emploie généralement dans toutes les applications de la formule. La valeur de la constante même est 0,20243; elle représente l'excès du pendule polaire sur le pendule équatorial, comme nous l'avons dit plus haut.

La dernière colonne du tableau montre, pour chaque station, la différence qui se trouve entre les longueurs observées et les valeurs données par la formule.

En combinant ces mêmes observations, d'abord toutes ensemble, puis par groupes, dont nous allons tout-à-l'heure indiquer les divisions, le capitaine Sabine en conclut les diverses valeurs qu'elles assignent à l'aplatissement du sphéroïde terrestre supposé elliptique, ce qu'il fait à l'aide d'une relation que Clairault a démontrée entre l'aplatissement d'un pareil ellipsoïde, et les variations de longueur du pendule à sa surface. Ses résultats sont contenus dans le tableau suivant :

	LONGUEUR DU PENDULE équatorial.	EXCÈS DU PENDULE POLAIRE sur le pendule équatorial.	APLATISSEMENT de L'ELLIPSE.
D'après les treize stations où le capitaine Sabine a observé.....	39,01568.	0,20213.	$\frac{1}{288,4}$
Les mêmes, combinées avec les huit stations des physiciens français.....	39,01516.	0,20227.	$\frac{1}{288,7}$
Les mêmes, combinées avec les sept stations d'Angleterre.....	39,01566.	0,20265.	$\frac{1}{289,5}$
D'après le pendule à la latitude de 5° conclu des cinq stations les plus voisines de l'équateur combinées avec le pendule à 54°; déduit des six stations d'Angleterre et d'Écosse.....	39,01606.	0,20210.	$\frac{1}{288,3}$
D'après le pendule à la latitude de 5° calculé comme ci-dessus, et le pendule à 70° conclu des cinq stations les plus boréales....	39,01599.	0,20212.	$\frac{1}{288,4}$
D'après les pendules de 54° et de 70° calculés comme ci-dessus.....	39,01599.	0,20218.	$\frac{1}{288,5}$
D'après la combinaison générale de toutes les stations du capitaine Sabine, avec celles des physiciens anglais et français mentionnées au tableau précédent, en tout vingt-cinq stations.....	39,01520.	0,20245.	$\frac{1}{289,1}$

Frappé, non sans raison, d'un pareil accord, le capitaine Sabine en signale ainsi les conséquences; nous traduisons littéralement :

« L'entreprise de la détermination de la figure de la terre par les variations de la pesanteur à sa surface, a été ainsi complètement exécutée sur un arc du méridien dont l'étendue est aussi grande qu'il est possible; et les résultats qui s'en déduisent, s'accordent ensemble, comme on vient de le voir, d'une manière trop soutenue et dans des combinaisons trop variées, pour que leur concordance puisse être considérée comme accidentelle. L'ellipticité à laquelle ils s'adaptent diffère beaucoup plus que l'on ne devoit s'y attendre de la valeur $\frac{1}{286,75}$, qui avoit été jusqu'ici adoptée sur l'autorité des plus grands géomètres de notre âge, comme étant le résultat commun auquel se réunissent les indications données par les mesures des degrés terrestres, par les longueurs du pendule, et par les inégalités lunaires dépendant de l'aplatissement du sphéroïde terrestre. Pour prouver plus

» irrésistiblement encore que la variation des longueurs du pendule ici
 » établie est inconciliable avec l'ellipticité que M. Laplace a conclue
 » dans le mémoire où il a discuté les résultats des expériences et des ob-
 » servations antérieures, on peut remarquer que, si chacune des stations
 » où j'ai observé entre les tropiques est combinée individuellement avec
 » une quelconque de celles qui sont à moins de 45° du pôle, on ne trou-
 » vera, au milieu de toutes les irrégularités des attractions locales,
 » aucun résultat partiel qui donne une compression aussi foible que
 » celle de $\frac{1}{300}$ qui avoit été adoptée jusqu'à présent. »

J'ai rapporté textuellement ces expressions du capitaine Sabine, afin de produire ses conclusions dans toute leur force. Nul doute que le fait ainsi défini ne se présente comme une contradiction formelle, positive, dans la théorie de l'attraction. Mais avant d'accepter une conséquence si grave, il devient nécessaire d'apprécier bien exactement la nature et la portée des résultats qui semblent se contredire; c'est-à-dire qu'il faut fixer avec soin les rapports théoriques de chacun d'eux avec la figure de la terre, déterminer s'ils en expriment réellement les mêmes caractères avec la même étendue et sous des conditions pareilles, soit nécessaires, soit hypothétiques; car l'identité complète de toutes ces circonstances, et leur identité seule, peut établir et constituer la contradiction.

Trois méthodes scientifiques, c'est-à-dire; trois sortes d'épreuves distinctes, ont été jusqu'à présent employées à la détermination de la figure de la terre. La première, toute directe et purement graphique, consiste à mesurer des arcs de méridiens et de parallèles sur divers points de la surface, c'est-à-dire, à déterminer par l'observation les longueurs de ces arcs, leurs amplitudes astronomiques, leurs inflexions, et les angles sous lesquels ils se coupent; puis à construire géométriquement la configuration du sphéroïde sur lequel ils doivent se placer. Cette construction, appliquée aux résultats de toutes les opérations modernes, donne indubitablement à la terre une forme aplatie aux pôles, renflée à l'équateur, conformément à ce que l'analogie indique pour l'équilibre d'une masse fluide tournant autour d'un axe, et dont toutes les parties s'attirent mutuellement. Mais lorsqu'on veut aller au-delà de ce premier aperçu, et assimiler le sphéroïde à quelque forme simple, par exemple à l'ellipsoïde, on y découvre des irrégularités très-sensibles qui l'en écartent, et dont la réalité est incontestable, puisqu'elles excèdent de beaucoup les erreurs que l'on pourroit attribuer aux observations. Lorsque l'on examine de cette manière l'arc du méridien qui s'étend de Greenwich à Formentera, les portions successives de cet arc, considérées en allant

du nord au sud, donnent des décroissemens de degrés qui sont absolument sans aucune loi; et vers le quarante-sixième degré en particulier, ils offrent une anomalie énorme (1). Or, si le méridien terrestre étoit elliptique, la latitude moyenne de ce même arc est telle, que, dans toute son étendue, le décroissement successif des degrés devroit être sensiblement constant. L'arc de parallèle récemment mesuré entre Bordeaux et Padoue, présente des phénomènes analogues; car ses diverses parties, réduites à une même latitude, offrent, dans la longueur des degrés consécutifs, des différences considérables pareillement dépourvues de toute loi. Des irrégularités semblables, non moins fortes comme non moins certaines, se montrent aussi sur les diverses parties de l'arc du méridien mesuré par les Anglais dans l'Inde, et MM. Plana et Carlini en ont trouvé de plus considérables encore dans le Piémont (2). Ces exemples montrent que la figure de la terre est beaucoup plus compliquée qu'on ne l'avoit cru d'abord; c'est pourquoi on a cherché à affaiblir l'influence de ces irrégularités, en combinant les valeurs moyennes des degrés mesurés à des latitudes très-distantes, et les assujettissant seules aux relations elliptiques, afin d'en déduire l'aplatissement du sphéroïde, que l'on a trouvé ainsi peu différent de $\frac{1}{309}$. Mais, d'après ce que nous venons de dire, il est évident que ce résultat n'est qu'une approximation dont il seroit difficile d'apprécier l'exactitude, et qu'en tout cas il ne sauroit avoir une application physique rigoureuse.

Une autre méthode de déterminer l'aplatissement du sphéroïde, que je considérerai comme la seconde dans l'ordre logique, quoiqu'elle ne soit pas telle dans l'ordre historique, c'est celle qui le conclut de l'influence qu'il exerce sur les mouvemens de la lune. Cette méthode est due à M. Laplace: elle suppose que le sphéroïde est très-peu différent d'une sphère, ce qui, pour la terre, est un fait incontestable. Quelle que soit la constitution intérieure d'un tel sphéroïde, son attraction sur un point extérieur peut être exprimée par une série dont les termes sont ordonnés suivant les puissances inverses de la distance. Le premier de ces termes représente l'attraction d'une sphère égale en masse au sphéroïde; le second représente ce qui s'ajouterait à cette attraction, si le sphéroïde étoit elliptique; enfin les suivans expriment de même ce qu'il faut ajouter aux premiers pour compléter les effets de la véritable figure. Or ces premiers termes, se trouvant divisés par de

(1) Delambre, III.^e volume de *la Méridienne*, pag. 548. (2) Mémoire sur la mesure d'un arc de parallèle moyen entre l'équateur et le pôle; Connaissance des temps.

moindres puissances de la distance, demeurent seuls sensibles lorsque l'on calcule l'action de la terre à une distance aussi grande que celle où la lune est placée; et en conséquence, lorsque l'on parvient à démêler, dans les mouvements de ce satellite, les inégalités dont ils sont la cause, on peut, d'après ces effets, apprécier la valeur propre des termes qui les ont produits. On obtiendra donc ainsi la valeur réelle de l'aplatissement, si le sphéroïde étoit exactement elliptique; et lorsqu'il ne l'est pas, on obtient ce que l'on pourroit appeler *la partie elliptique de l'aplatissement*. Pour la terre, M. Laplace trouve ainsi $\frac{1}{304}$, d'après les observations de Burg; et ce résultat diffère à peine de $\frac{1}{309}$, que donne la comparaison des degrés mesurés à des latitudes très-distantes. Un tel accord, s'il étoit fondé sur des relations rigoureuses, prouveroit que le sphéroïde terrestre est purement elliptique; mais il perd beaucoup de sa force, lorsque l'on considère l'étendue des irrégularités qu'il faut négliger dans les arcs partiels du même méridien, ainsi que les suppositions auxquelles il faut les soumettre pour en déduire $\frac{1}{309}$ d'aplatissement (1).

La troisième et dernière méthode que l'on ait pour déterminer la figure de la terre est due à Newton, et elle repose sur une analogie encore plus éloignée que la précédente. Concevons un sphéroïde fluide peu différent de la sphère, et composé d'un nombre quelconque de couches de densités diverses, dont toutes les particules s'attirent mutuellement, en raison directe de leurs masses et inverse du carré de leurs distances. Donnons à ce corps un mouvement de rotation uniforme autour d'un axe fixe sur sa surface, et cherchons la figure que cette surface ainsi que les couches intérieures devront prendre, pour rester en équilibre relatif entre elles sous la double influence des attractions moléculaires, et de la force centrifuge née du mouvement de rotation. Il est clair que, dans ce cas, la forme extérieure de la masse fluide et la loi de la pesanteur à la surface se trouveroient liées l'une à l'autre par une mutuelle dépendance. L'état actuel de l'analyse ne permet pas de déterminer cette relation dans la généralité d'énoncé que nous venons de donner au problème. Mais Newton avoit réussi à la découvrir dans le cas de l'homogénéité; et après lui Clairault est parvenu à la calculer également dans le cas beaucoup plus général où le

(1) Je n'ai pas cité ici les phénomènes de la nutation et de la précession des équinoxes, parce qu'ils n'assignent point la valeur absolue de la fraction qui exprime la partie elliptique de l'aplatissement de la terre; ils déterminent seulement deux limites entre lesquelles cette fraction est nécessairement comprise, limites qui sont $\frac{1}{304}$ et $\frac{1}{378}$.

sphéroïde est composé d'un nombre quelconque de couches elliptiques de densités arbitrairement variables. Alors l'intensité de la pesanteur et les longueurs des degrés du méridien vont en croissant, depuis l'équateur jusqu'au pôle, proportionnellement au carré du sinus de la latitude; tandis que les rayons menés du centre décroissent au contraire suivant la même loi; et il existe entre la variation totale de la pesanteur et celle des rayons ce rapport remarquable : l'excès de la pesanteur au pôle sur la pesanteur à l'équateur étant divisé par cette dernière, et l'excès de l'axe de l'équateur sur l'axe du pôle étant divisé par ce dernier, forment deux fractions, dont la somme est constante et toujours égale au double de l'aplatissement que le sphéroïde auroit dû prendre dans le cas de l'homogénéité, la durée de sa rotation restant la même. Maintenant, si l'on suppose que cet état primitif de fluidité, et cette distribution régulière des couches fluides, ont été l'état primitif des corps planétaires; si l'on suppose en outre que, parmi toutes les figures d'équilibre possibles, peu différentes de la sphère, ces couches ont pris l'elliptique, et l'ont conservée en se solidifiant; enfin, si l'on admet que la pesanteur à la surface du sphéroïde a aussi conservé précisément l'intensité qu'elle avoit lors de la solidification, sans qu'aucune révolution intérieure, étrangère à la formation de cette surface, l'ait postérieurement modifiée, il est clair qu'alors les relations indiquées par la théorie de l'attraction pour les sphéroïdes elliptiques deviennent complètement applicables, et que l'aplatissement de l'ellipse peut être également déterminé, et doit conduire à une valeur pareille, soit par les longueurs du pendule, soit par les mesures des méridiens et des parallèles, soit enfin par l'évaluation de l'influence que l'aplatissement exerce dans les mouvemens des corps éloignés sur lesquels le sphéroïde agit par attraction. Mais ces suppositions sont toutes nécessaires pour que les relations propres à l'ellipse existent entre les mesures du pendule et les mesures des degrés, ou même dans chacun de ces phénomènes séparément. Ainsi la première chose à faire n'est pas de les supposer existantes, mais de chercher par l'expérience à voir si elles ont réellement lieu dans toutes leurs particularités.

Or, pour cela, il ne faut pas fondre et amalgamer tous ces résultats ensemble, comme on le fait quand on leur applique directement les relations de l'ellipse par la méthode des moindres carrés; car le propre de cette méthode étant de plier les lois hypothétiques aux nombres donnés par l'expérience, de manière à les approcher de ceux-ci d'aussi près qu'il est possible, elle a nécessairement pour effet de dissimuler,

le plus qu'il se peut, leurs écarts autour de la loi adoptée; et c'est ici précisément le contraire de ce qu'il faut se proposer pour connoître jusqu'à quel point la loi s'y applique ou y répugne. A la vérité, lorsque la comparaison de la formule aux expériences n'offre que de très-petits écarts, ce qui est le cas du tableau du capitaine Sabine, on peut, en toute assurance, admettre que la loi supposée en donne une expression au moins très-approchée, sinon rigoureuse; mais si, dans son application à quelque partie des faits, il existoit une anomalie dont l'influence se fit sentir d'une manière lente et progressive, fût-elle assez considérable, on pourroit avoir d'autant plus de peine à la reconnoître, que la méthode des nombres carrés elle-même aura mis plus d'art à l'affoiblir et à la céler.

On voit donc qu'au lieu d'appliquer immédiatement cette méthode aux longueurs observées du pendule, il faut commencer par discuter ces longueurs, comparativement les unes aux autres, en les partageant par groupes de peu d'étendue: après quoi, et seulement après, si l'on y reconnoît constamment et continuellement les lois de l'ellipse, on pourra avec avantage régulariser leur ensemble par la méthode des moindres carrés, pour les introduire ensuite, ainsi rectifiés, dans le théorème de Clairault. Mais si, au contraire, en comparant les longueurs, la loi de la variation proportionnelle au carré du sinus de la latitude ne se montre pas constante, si l'on voit ses coefficients changer d'une manière assez suivie et assez sensible pour que l'on ne puisse pas avec vraisemblance attribuer leurs écarts aux erreurs des observations, il faudra en conclure que l'aplatissement qui seroit hypothétiquement conclu de ces données, dans la supposition d'une figure elliptique régulière, n'a pas une application physique réelle et rigoureuse; et qu'ainsi il n'y a aucune nécessité qu'une pareille combinaison de nombres coïncide, soit avec la partie elliptique de l'aplatissement mesurée par la théorie de la lune, soit avec l'aplatissement idéal qui se concluroit hypothétiquement de la mesure des degrés. La discordance de ces combinaisons purement numériques ne jetteroit alors aucune contradiction ni aucun doute dans l'application des lois de l'attraction, puisqu'elle leur seroit indifférente et étrangère.

Pour appliquer cette épreuve aux longueurs du pendule rapportées par le capitaine Sabine, je partirai de ce fait, que la loi de variation proportionnelle au carré du sinus de la latitude, s'y applique avec une approximation au moins suffisante pour que l'on puisse la considérer comme exacte sur de très-petits intervalles de latitude, sauf à en déterminer les constantes pour chacun de ces intervalles séparément. Si

donc on a un groupe d'observations faites à des latitudes très-peu distantes, et que l'on ait déterminé par deux d'entre elles les coefficients numériques des variations qui y conviennent, on pourra, avec ces mêmes coefficients supposés constans, réduire toutes les mesures du groupe à une même latitude peu distante de leur latitude moyenne, ce qui devra donner autant de valeurs de la longueur du pendule à cette latitude. Si ces valeurs n'offrent que de très-petites différences entre elles, comme cela arrivera toujours, d'après la continuité de la vraie loi physique, quelle qu'elle puisse être, en prenant la moyenne entre elles, toutes, on aura la longueur du pendule à cette latitude, avec une précision plus grande que ne la donnera une expérience isolée, puisque toutes les anomalies fortuites dépendant des erreurs des observations ou des circonstances locales auront dû en partie se détruire par compensation; alors il ne restera plus qu'à chercher la loi par laquelle ces moyennes sont unies.

A la vérité, pour procéder avec plus d'avantage à une telle recherche, il seroit à désirer que les longueurs observées eussent entre elles des relations géographiquement aussi simples qu'il seroit possible, c'est-à-dire qu'elles fussent distribuées sur les divers points d'un même méridien ou d'un même parallèle terrestre; car une telle distribution offre évidemment les cas les plus simples que l'on puisse avoir à résoudre. Les mesures comprises dans le tableau du capitaine Sabine sont loin d'offrir ces caractères, et il est essentiel de le remarquer pour diriger les observations futures; mais telles qu'elles sont, il importe de voir ce qu'elles expriment, et jusqu'à quel point elles attestent ou contredisent la supposition d'une ellipticité régulière; c'est ce que l'on pourra voir en les soumettant au mode de discussion direct établi plus haut.

Pour cela, désignons par l, l' , deux longueurs du pendule simple observées à des latitudes quelconques L, L' : les expériences étant, comme on doit toujours le faire pour les rendre comparables, réduites au vide et au niveau de la mer. Si l'on représente par a et b deux coefficients dont la valeur soit constante, ces longueurs, dans l'hypothèse elliptique, auront des expressions de cette forme :

$$l = a + b \sin^2 L.$$

$$l' = a + b \sin^2 L'.$$

d'où l'on tire $l' - l = b (\sin^2 L' - \sin^2 L) = b \sin (L' - L) \sin (L' + L)$

et par suite $b = \frac{l' - l}{\sin (L' - L) \sin (L' + L)}$ (1).

et par suite $b = \frac{l' - l}{\sin (L' - L) \sin (L' + L)}$.

Maintenant je suppose que l'on ait une troisième longueur l''' observée à une latitude L'' , peu différente des précédentes; on aura de même pour cette longueur,

$$l''' = a + b \sin^2 L''$$

Supposons que de là on veuille conclure la longueur inconnue λ qui aura lieu à une latitude Λ , il faudra qu'elle satisfasse de même à la condition

$$\lambda = a + b \sin^2 \Lambda;$$

et en retranchant celle-ci de la précédente, il viendra

$$\lambda = l''' + b \sin(\Lambda - l''') \sin(\Lambda + l''') \quad (2).$$

Cette formule servira pour réduire une ou plusieurs longueurs observées telles que l''' à une même latitude donnée Λ , lorsque l'on aura préalablement déterminé la valeur du coefficient b pour les parallèles terrestres qui avoisinent cette latitude; sur quoi l'on doit remarquer que, si la réduction de latitude $\Lambda - l'''$ est très-foible, une petite erreur sur la valeur précise du coefficient b ne sera d'aucune importance, étant atténuée par la petitesse du facteur $\sin(\Lambda - l''')$, qui ne s'en sépare point.

J'appliquerai d'abord ce mode de discussion aux longueurs que le capitaine Sabine a observées dans les latitudes les plus boréales, à Hammerfest en Norwège, au Groenland et au Spitzberg, afin d'en déduire le pendule polaire. Pour cela je détermine par la formule (1) le coefficient b , d'après les observations faites au Spitzberg et à Drontheim; voici les élémens du calcul:

LIEUX	LATITUDES	LONGUEURS OBSERVÉES	LOGARITHME TABULAIRE
DES OBSERVATIONS		du pendule	du coefficient b
		en pouces anglais.	qui s'en déduit.
Spitzberg.....	79° 49' 58.	39P,21469.	
Drontheim.....	63° 25' 54.	39P,17456.	1,3758758

Avec cette valeur du coefficient b , je calcule par la formule (2) la longueur du pendule au pôle, en réduisant les observations d'Ham-

merfeet, du Groenland et du Spitzberg à la latitude Δ de 90° . Les résultats sont contenus dans le tableau suivant :

NOMS des LIEUX.	LATITUDES.	LONGUEURS OBSERVÉES du pendule à secondes.	RÉDUCTION au PÔLE	LONGUEUR DU PENDULE polaire conclue.	ÉCARTS des RÉSULTATS partiels autour de la moyenne.
Spitzberg.....	$79^\circ 49' 58''$	$39^P,21469.$	$+0^P,007404$	$39^P,222094$	$+0^P,001093.$
Groenland.....	$74. 32. 19.$	$39,20335.$	$0,016887.$	$39,220237.$	$-0,001475.$
Hammerfeet. . .	$70. 4. 5.$	$39,19519.$	$0,027615.$	$39,222805.$	$+0,000382.$
		Valeur moyenne du pendule au pôle..... $39^P,221712.$			

On doit remarquer dans ce tableau deux choses : la première, c'est la petitesse des réductions que les longueurs observées exigent pour être ramenées au pôle, ce qui montre qu'une petite erreur sur b n'y aurait aucune influence appréciable ; la seconde, c'est l'accord si parfait des résultats partiels entre eux, ce qui donne beaucoup de certitude au résultat moyen.

J'applique maintenant les mêmes méthodes aux longueurs observées près du quarante-cinquième parallèle terrestre. Je prends d'abord les observations de Shauklin et de New-York, pour en déduire le coefficient b . Voici les résultats :

NOMS des LIEUX.	LATITUDES.	LONGUEURS OBSERVÉES du pendule à secondes.	LOGARITHME TABULAIRE de b qui s'en déduit.
Shauklin.....	$50^\circ 37' 24''$	$39^P,13606.$	$1,3005811.$
New-York.....	$40. 42. 43.$	$39,10168.$	

J'applique cette valeur du coefficient b aux observations de Clermont,

de Bordeaux et de Figeac, pour en déduire la longueur du pendule au 45.° degré. Voici les résultats :

NOMS des LIEUX.	LATITUDES.	LONGUEURS OBSERVÉES du pendule à secondes.	RÉDUCTION au 45.° PARALLÈLE.	LONGUEURS du PENDULE à 45° conclues.	ÉCARTS des RÉSULTATS partiels autour de la moyenne.
Clermont.....	45°46'48"	39 ^P 116120.	-0 ^P 002720.	39 ^P 113400.	-0,000059.
Bordeaux.....	44.50.26.	39,112950.	+0,000556.	39,113506.	+0,000047.
Figeac.....	44.36.35.	39,112120.	+0,001351.	39,113471.	+0,000012.
Valeur moyenne du pendule à 45°. 39 ^P ,113459.					

Ici mêmes remarques que dans le tableau précédent. Les réductions que les observations exigent pour être ramenées au 45.° parallèle sont si petites, qu'une légère incertitude sur la valeur de *b* n'y aura aucune influence; et après les réductions faites, l'accord des résultats partiels est si parfait, qu'il ne peut rester de doute sensible sur l'exactitude du résultat moyen.

Enfin j'applique encore la même méthode aux observations voisines de l'équateur, afin d'en déduire le pendule équatorial. Pour cela, je commence par déterminer le coefficient *b* à l'aide des expériences faites à la Jamaïque et à Maranham. Voici les résultats :

NOMS des LIEUX.	LATITUDES.	LONGUEURS OBSERVÉES du pendule à secondes.	LOGARITHME TABULAIRE de <i>b</i> qui s'en déduit.
Jamaïque.....	17° 56' 7"	39 ^P 03510.	1,3930327.
Maranham.....	2. 31. 43.	39,01214.	

Avec cette valeur de *b*, je réduis à l'équateur les six mesures qui en sont les plus voisines dans le tableau général.

NOMS des LIEUX.	LATITUDES.	LONGUEURS OBSERVÉES du pendule à secondes.	RÉDUCTION À L'ÉQUATEUR.	LONGUEURS DU PENDULE équatorial conclues.	ÉCARTS des RÉSULTATS partiels autour de la moyenne.
Bahía.....	12° 59' 21"	39 ^P 024250.	—0 ^P 012488.	39 ^P 011762.	—0 ^P 002992.
Trinité.....	10.38.56.	39,018840.	—0,008441.	39,010399.	—0,004355.
Sierra-Leone...	8.29.28.	39,019970.	—0,005389.	39,014581.	—0,000173.
Ascension.....	7.55.48.	39,024100.	—0,004705.	39,019395.	+0,004641.
Maranham.....	2.31.43.	39,012140.	—0,000481.	39,011659.	—0,003095.
Saint-Thomas..	0.24.41.	39,020740.	—0,000013.	39,020727.	+0,005973.
Valeur moyenne du pendule équatorial..... 39 ^P ,014754.					

Ici les réductions que les observations exigent sont encore très-petites ; mais il y a des discordances un peu plus sensibles entre les résultats partiels. Ces discordances ne tiennent point à des erreurs d'observation ; elles sont dans la nature même des phénomènes ; car les expériences du capitaine Freycinet, faites en d'autres points du contour de l'équateur, en offrent d'analogues, soit entre elles, soit avec celles du capitaine Sabine. Aussi avons-nous pris un plus grand nombre de ces dernières que nous ne l'avions fait pour les autres parallèles de 45° et du pôle, espérant affaiblir l'influence des erreurs partielles sur la moyenne, à l'aide de leur mutuelle compensation.

Les résultats que nous venons d'obtenir ainsi sont étrangers à toute hypothèse sur la figure de la terre et sur la loi générale de variation de la pesanteur à sa surface ; car, si l'ensemble de toutes les longueurs du pendule, observées dans toutes les parties du globe, est à-peu-près représenté par un mode de variation proportionnel au carré du sinus de la latitude, comme le prouve le tableau du capitaine Sabine, et comme on le savoit déjà depuis Newton, à plus forte raison peut-on admettre cette loi pour réduire au même parallèle des observations faites à des latitudes très-peu distantes. Maintenant ces résultats, étant rapprochés les uns des autres, offrent le tableau suivant :

	LONGUEUR DU PENDULE à secondes en pouces anglais.	DIFFÉRENCES PREMIÈRES.	DOUBLES DIFFÉRENCES.	DIFFÉRENCES SECONDES.
Au pôle.....	39 ^p 221712.			
A la latitude de 45°	39,113459.	0 ^p ,108253.	0 ^p 216506.	
A l'équateur.....	39,014754.	0,098705.	0,197410	0 ^p ,019096.

On voit que les différences premières sont très-sensiblement inégales entre elles, ce qui fait que la différence seconde n'est pas nulle. Cette dernière est beaucoup trop forte pour pouvoir être attribuée aux incertitudes des expériences; car sa valeur, transformée en millimètres, est égale à 0^m,48491, ce qui est douze ou quinze fois l'écart ordinaire que les observations individuelles présentent, lorsqu'on les compare immédiatement les unes aux autres. Ici le résultat, étant conclu d'une moyenne entre plusieurs observations combinées, peut encore moins être révoqué en doute. Il faut donc nécessairement l'admettre comme un des caractères physiques de la loi à laquelle les longueurs du pendule sont assujetties sur la surface du sphéroïde terrestre.

Or ce caractère est géométriquement incompatible avec une figure elliptique, régulière et générale, telle que la suppose le théorème de Clairault; car, dans ce cas, la loi des variations du pendule étant exprimée par la formule

$$l = a + b \sin^2 L,$$

on en déduit les relations suivantes :

	LONGUEURS DU PENDULE à secondes.	DIFFÉRENCES PREMIÈRES.	DOUBLES DIFFÉRENCES.	DIFFÉRENCES SECONDES.
Au pôle.....	$a+b.$			
A la latitude de 45°	$a + \frac{1}{2} b.$	$\frac{1}{2} b.$	$b.$	
A l'équateur.....	$a.$	$\frac{1}{2} b.$	$b.$	0.

C'est-à-dire que la différence seconde des longueurs ainsi espacées

doit être nulle, ce qui n'a point lieu dans les observations, comme on l'a vu plus haut; et non-seulement celles que le capitaine Sabine a rapportées, mais celles qui ont été faites depuis par les capitaines Freycinet, Duperrey, et par nous-mêmes, tant sur le prolongement du méridien de France que sur le 45.^e parallèle terrestre entre Bordeaux et Fiume, s'opposent également à cette condition. Si l'on combine ces observations entre elles et avec celles que le capitaine Sabine a faites dans le nord, on en tire des résultats pareils; la longueur du pendule vers le 45.^e parallèle y est toujours beaucoup plus courte, et par conséquent la pesanteur plus foible que ne le supposeroit l'hypothèse de l'ellipticité.

Il suit de là que si l'on introduit dans le théorème de Clairault ces valeurs imparfaitement elliptiques, en les combinant avec la valeur trouvée plus haut pour le pendule équatorial, on en déduit des aplatissemens divers, selon la manière dont on les groupe; c'est ce que montre le tableau suivant :

	VALEUR DU COEFFICIENT du carré du sinus b .	APLATISSEMENT ELLIPTIQUE CONCLU D'UN THÉORÈME DE CLAIRAULT $0,00865 - \frac{b}{a}$.
De 90° à 45°	0,216506.	$0,00865 - 0,0055621 = \frac{1}{323,6}$.
De 45° à 0°	0,197410.	$0,00865 - 0,0050613 = \frac{1}{78,6}$.
De 90° à 0°	0,206958.	$0,00865 - 0,0053124 = \frac{1}{222,6}$.

Le premier de ces aplatissemens est un peu plus foible que celui que donne la théorie de la lune; le second est presque exactement celui que le capitaine Freycinet a déduit de l'ensemble de ses observations, qui étoient principalement faites entre le 45.^e degré et l'équateur; enfin le troisième diffère peu de celui que le capitaine Sabine a conclu de l'ensemble des mesures qu'il a rassemblées. Mais aucun de ces résultats ne peut être considéré comme exprimant un caractère physique du sphéroïde terrestre, parce que les données expérimentales dont ils se déduisent n'ont point entre elles les relations que la théorie exige pour le cas de l'ellipticité. Il devient donc indifférent pour la théorie de l'attraction qu'ils ne s'accordent pas avec la valeur elliptique de l'aplatissement qui se conclut des mouvemens de la lune, ou plutôt cette discordance est une conséquence nécessaire de ce qu'ils ne s'accordent pas en eux-mêmes avec les lois de l'ellipticité.

Nous avons approfondi ce point de discussion, à cause de son importance. La gravitation proportionnelle aux masses et réciproque au carré des distances est la plus générale des lois physiques qui nous soient connues; ses applications à toutes les parties de la mécanique céleste sont innombrables, et jusqu'ici aucune ne s'est trouvée fautive, lorsqu'elle a été exactement calculée : une contradiction dans les conséquences de cette théorie, relativement à la figure de la terre, étoit un fait trop capital pour qu'on n'y donnât pas la plus sérieuse attention.

Les expériences du pendule rapportées dans l'ouvrage du capitaine Sabine, et qu'il a si habilement comme si courageusement exécutées dans toutes les régions du globe, forment indubitablement la partie la plus importante de son ouvrage; mais il s'en faut beaucoup que ce genre de phénomène ait occupé toute l'activité de cet infatigable observateur. Son livre contient en outre une multitude de déterminations géographiques, dont la précision feroit honneur à l'astronomie sédentaire la plus recherchée, et elles ont été obtenues au milieu de toutes les peines et de tous les dangers d'un voyage pénible depuis la zone torride jusqu'aux glaces du pôle. On y trouve des notices hydrographiques et physiques sur les courans, sur les variations du magnétisme terrestre (1), et sur les phénomènes les plus curieux de la météorologie. En

(1) En citant la formule que nous avons publiée M. de Humboldt et moi, comme offrant une expression approchée de l'inclinaison magnétique dans les diverses régions de la terre, expression que nous avons présentée comme identique à celle que donneroient deux résultantes d'action émanées de points très-voisins du centre du globe, le capitaine Sabine remarque, comme nous l'avons fait nous-mêmes, que ce seul mode d'action ne suffit point pour représenter toutes les inclinaisons avec une suffisante exactitude; mais, au lieu d'attribuer ces écarts, comme nous avons cru pouvoir le faire, à l'existence de centres secondaires d'action qui modifient la force principale, il se borne à en conclure que l'inclinaison calculée dans l'hypothèse assignée n'est pas même une indication de latitude magnétique, non plus que de l'équateur magnétique même, ou des pôles de cet équateur. Mais ce qui lui semble ici une contradiction ou une objection, me semble une conséquence nécessaire et confirmative de ce que l'équateur magnétique n'est point un grand cercle de la terre, ainsi qu'on l'avoit cru généralement, jusqu'à ce que j'eusse fait voir le contraire par les observations de Cook dans la mer du Sud, où cet équateur est rejeté vers le nord par une inflexion considérable que tous nos navigateurs ont depuis constatée. Je crois même être en état aujourd'hui de prouver rigoureusement que le mode de variations des inclinaisons magnétiques, pour des latitudes peu distantes, nécessite et démontre l'existence de centres de forces tels que ceux que nous avons précédemment reconnus. Mais ceci est un objet de travail auquel je n'ai pas encore pu donner le temps qu'il nécessite.

un mot, rien de ce qui peut intéresser les sciences d'observation n'a été oublié ou omis par l'auteur de ce voyage ; et lorsque l'on songe que cet auteur est un militaire, qui suit en cela pour ainsi dire l'usage, ou, si l'on veut, l'exemple déjà établi par un grand nombre de ses compatriotes voués à la même carrière, on ne peut s'empêcher de remarquer, avec autant de plaisir que d'admiration, l'excellence de cette alliance si heureusement établie aujourd'hui en Angleterre entre l'esprit d'entreprise propre à la profession des armées, et l'étendue ainsi que la variété des connoissances positives qui peuvent rendre son ardeur et ses efforts si fructueux ; et l'on ne peut que faire les vœux les plus ardens pour que l'utilité, la convenance même de cette alliance, soient comprises ailleurs.

BIOT.

ORDONNANCES DES ROIS DE FRANCE de la troisième race, recueillies par ordre chronologique, dix-huitième volume, &c., par M. le marquis de Pastoret, &c. Paris, de l'impr. royale, 1828, in-fol.

J'AI déjà eu occasion d'exprimer dans ce journal mon opinion sur le mérite de cette importante collection ; elle a obtenu depuis longtemps, et elle conservera toujours, l'estime générale, et sur-tout celle des gens de lettres qui s'intéressent à la publication des monumens de l'histoire et de la législation nationales.

Le recueil des ordonnances des rois de France se compose principalement de deux parties très-distinctes : dans l'une, de judicieuses préfaces, de savans discours préliminaires, offrent l'analyse complète, le rapprochement intéressant de plusieurs détails historiques, des lois, des usages, des mœurs de l'époque ; dans l'autre, sont classés, selon leurs dates, les documens divers et nombreux de la législation de nos rois. Sous le premier rapport, on feroit un ouvrage aussi curieux qu'intéressant, si l'on réunissoit avec soin et avec goût, soit en tout, soit en partie, les plus remarquables de ces recherches érudites, de ces savantes investigations ; beaucoup de personnes aimeroient à y trouver une facile instruction qu'il ne seroit pas possible de se procurer ailleurs, sans beaucoup de temps et beaucoup de soins. Je ne crains pas de dire que tout ce que M. le marquis de Pastoret a écrit dans les tomes XV, XVI, XVII, XVIII de cette collection, ne fourniroit

pas, au choix que j'indique, les matériaux les moins solides et les moins brillans.

Dans ce volume dix-huitième, la préface est intitulée, *des Contributions et Redevances payés au seigneur; des Redevances ecclésiastiques*. On lit ce discours avec d'autant plus de satisfaction, que ces redevances, souvent injustes et humiliantes, ont été abolies ou par le temps ou par les lois, et que le souvenir de ces exactions nous prouve combien le sort des Français est amélioré. L'auteur ne manque pas de présenter la plupart de ces antiques redevances féodales avec les couleurs qui en font ressortir tout l'odieux. Je citerai l'article sur le droit appelé CHIÈNAGE. Les seigneurs exigeoient que leurs chiens, et sur-tout les chiens de chasse, fussent logés et nourris aux dépens des redevables, ainsi que leurs conducteurs. « C'étoit, lit-on dans la préface, une de » ces humiliantes contributions que la tyrannie féodale n'avoit pas » craint d'imposer aux malheureux qu'elle avoit subjugués. Quelles » lois que celles qui soumettent des hommes, des Français, à avoir » soin des chiens de leurs seigneurs, et à les nourrir ! Louis VII croit » faire un acte de justice et d'humanité en réduisant ce droit, qu'il » étoit plus juste et plus humain de détruire. »

Comme je me propose de faire connoître l'importance de ce dix-huitième volume par l'indication détaillée de quelques-unes des ordonnances qu'il renferme, je ne rapporterai plus de la préface que les passages suivans : « Il étoit un autre droit si honteux, qu'on rougit » même de se le rappeler. Une redevance pécuniaire fut substituée » presque par-tout à l'obligation imposée, par la plus absurde tyrannie, » aux époux que venoient d'unir la religion et la loi. Il en resta aussi » dans plusieurs lieux une espèce de rétribution facile à accorder, » LE METS DU MARIAGE, c'est-à-dire, un plat, pour le seigneur, » de ce qui se mangeoit au repas de noces. — « En Limousin, quelques » seigneurs exigeoient un droit, qu'on appela GENDRAGE, du nouvel » époux qui alloit loger chez son beau-père ou chez sa femme. »

Mais je m'empresse d'arriver aux ordonnances de Louis XI. Déjà deux volumes ont réuni les documens de la législation de ce prince, depuis qu'il étoit monté sur le trône, en 1460, jusqu'à l'année 1474, qui commença au 10 avril, et qui finit au 26 mars. Au lieu de suivre l'ordre des dates, je tâcherai d'établir un ordre de matières.

L'histoire avoit transmis le souvenir de la manière généreuse dont Louis XI agit envers deux imprimeurs de Mayence. Cependant il n'est pas superflu de parler de l'ordonnance du 21 avril 1475, également honorable pour les lettres, et pour le monarque, Conrart Hanequis

et Pierre Schœffer, bourgeois de la cité de Mayence, et imprimeurs, exposent au roi, lit-on dans l'ordonnance, « qu'ils ont occupé grant » partie de leur temps à l'industrie, art et usage de l'impression » d'écriture, de laquelle par leur cure et diligence, ils ont fait faire » plusieurs beaux livres singuliers et exquis, tant d'histoires que de » diverses sciences, dont ils ont envoyé en plusieurs et divers lieux, » et mesmement en nostre ville et cité de Paris, tant à cause de sa » notable université qui y est, que aussi parce que c'est la ville » capitale de nostre royaume, &c. » Ces imprimeurs avoient confié une quantité de livres à Herman de Stathoen, natif du diocèse de Munster; et ce commissionnaire étant mort à Paris, sa succession appartenoit au Roi par droit d'aubaine: les livres furent saisis au nom du fisc. L'université intervint, et demanda qu'il fût permis aux écoliers de les acheter. L'opposition de l'université fut portée au parlement; mais le roi lui défendit de prononcer sur cette affaire; on vendit les livres aux écoliers. Alors Louis XI, d'après les réclamations et les justifications des propriétaires des livres, appuyées de la recommandation de Frédéric III, roi des Romains, et de celle de l'archevêque de Mayence, « ayant aussi considération de la peine et labeur que » les dits exposans ont prins pour ledit art et industrie de l'impression, » et au profit et utilité qui en vient, et peut venir à toute la chose publique, tant pour l'augmentation de la science que autrement, &c. &c.; » statua qu'on leur paieroit deux mille quatre cent vingt-cinq écus et trois sous tournois, d'après l'évaluation qu'ils avoient eux-mêmes faite de ces livres.

Puisque je rapporte ce trait de Louis XI en faveur des lettrés, je ne passerai pas sous silence sa générosité envers Philippe de Commines. On trouve dans ce volume, à la date de 1480, une ordonnance qui prouve à quel point Louis XI fut généreux envers son chambellan. Les biographes n'ayant pas connu le détail de ces largesses du Roi, il ne sera pas inutile de les constater ici. Philippe de Commines fit en France un riche mariage, qui lui donna entre autres la seigneurie d'Argenton. Louis XI le gratifia des « principauté, châteaux, chaste- » lenies, terres, fiefs et seigneuries de Tallémont, Aulonne, Curzon, » la Chaume, Château-Gaultier, Brandoy et Berrye. » Les lettres patentes de cette concession furent enregistrées en parlement; mais le seigneur Louis de la Trémouille prétendit que ces terres lui appartenoient; le parlement lui accorda les terres d'Aulonne, de la Chaume et de Curzon; alors le roi les racheta des enfans de Louis de la Trémouille; et par ses lettres patentes du mois de mai 1480, il

confirma la donation faite précédemment à Commines, qui, sous le règne suivant, eut à expier la faveur dont il avoit joui auprès de Louis XI, et passa huit mois dans une cage de fer.

Une ordonnance qui mérite aussi d'être remarquée, c'est celle du mois d'août 1474. 1.^o Elle autorise maître Jean de Caumont, notaire, à changer les seing et chiffre ou paraphe dont il s'étoit servi jusqu'alors, et à employer une forme peu compliquée, telle que celle de la croix † après son nom, au lieu de l'ancienne forme qui étoit plus difficile à exprimer. 2.^o Elle permet audit notaire de Caumont d'introduire l'H dans son nom et de se dire Jean de Chaumont.

La même année, le Roi, qui avoit précédemment anobli son barbier Olivier LE DIABLE, auquel par euphémisme on donnoit le nom d'Olivier LE MAUVAIS, « considérant, dit-il, aussi les bons, grans, » louables, continuels et recommandables services qu'il nous a, parcý » devant et dès long-temps, faiz à l'entour et auprès de notre personne » et autrement &c., » lui accorde des armoiries; permet à lui et à sa postérité de prendre le surnom de LE DAING... « sans qu'il soit » plus loisible à aucuns de plus les surnommer dudict surnom de » MAUVAIS, lequel nous leur avons osté et aboly, ostons et abolissons » par ces dictes presentes. » Ce fut donc Olivier le Daing, et non Olivier le Diable ou le Mauvais, qui fut pendu sous le règne de Charles VIII.

Deux ordonnances relatives à l'état des personnes appartiennent à l'histoire de notre droit féodal. L'une, du mois d'août 1474, concerne un prêtre chanoine de l'église cathédrale de Châlons; il étoit né serf, mais il avoit été affranchi par son seigneur. Cependant cet affranchissement ne suffisoit pas, parce que, d'après la coutume de Champagne, le serf, en sortant de la servitude du seigneur féodal, tomboit dans celle du Roi, seigneur suzerain. L'ordonnance dit : « Il est retourné envers » nous en telle servitude qu'il estoit envers lesdicts seigneurs naturels, » paravant la dite manumission. » Et le Roi le rachète du lien de servitude et l'habilite. Cette ordonnance est intitulée : « Manumission ou » affranchissement d'un prêtre né serf, et RÉINTÉGRATION dans tous » ses droits de citoyen. » Je crois que l'expression n'est pas exacte; on ne peut réintégrer une personne que dans un droit dont elle avoit précédemment joui, et dont elle a été privée depuis.

L'autre ordonnance, intitulée « Lettres de manumission ou d'affran- » chissement pour les habitans de Marolles, dans le bailliage de Chau- » mont, » est fondée sur le même principe, qui, au lieu d'être appliqué à un seul particulier, comme dans le cas précédent, l'est à tous les

habitans de Marolles. Le seigneur et la dame de Marolles avoient accordé la liberté « aux povres manans et habitans du villaige. . . . » taillables à volenté, de condicion de main-morte, &c. » Le Roi dit encore que, par la coutume anciennement gardée en Champagne, ils étoient retombés sous semblable servitude envers lui, et il accorde des lettres générales d'affranchissement. Les motifs de cette générosité sont : 1.^o la pauvreté des habitans ; 2.^o la ruine et la désolation du pays, qui est dépeuplé ; 3.^o l'espérance que le nouvel état de choses appellera des habitans. Ainsi la concession même des seigneur et dame de Marolles et celle du Roi sont, avec tant d'autres preuves, une démonstration bien évidente des funestes effets de la féodalité.

Après avoir rapporté ces ordonnances, qui appeloient aux droits de sujets et de citoyens des hommes dont la race avoit été si long-temps et si injustement flétrie par le joug de la servitude féodale, je citerai un autre genre de générosité royale, relativement à l'état des personnes ; ce sont les lettres de noblesse accordées à Jeanne de Faveras, veuve de Jean Louan, de la ville de Blois, qui fut anoblie par lettres patentes d'avril 1476, ainsi que toute sa postérité et race de l'un et de l'autre sexe, avec tous les avantages acquis aux nobles. Une seule circonstance dégrade cette noblesse ; le prince déclare, dans le titre même, que Jeanne de Faveras l'a obtenue moyennant finance bien et dûment comptée.

L'ordonnance la plus longue de ce recueil est celle qui concerne la ville alors ci-devant Arras, dont le nom avoit été changé par Louis XI en celui de FRANCHISE. Il ne sera pas inutile de rappeler divers détails historiques. Les habitans de l'Artois vivoient, depuis quelque temps, sous la domination du duc de Bourgogne. A la mort de Charles le Téméraire, Louis XI éleva des prétentions sur l'Artois et sur plusieurs autres pays dépendant de la succession de ce duc. La politique et les armes du Roi de France agirent également pour favoriser les projets de son ambition : en 1477, il assiégeoit la ville d'Arras, qui, forcée de se rendre, obtint une capitulation : mais cette capitulation, qui accordoit une amnistie générale, ne fut pas gardée ; dès que les portes furent ouvertes aux troupes du Roi, on commença par abattre les fortifications, on taxa les bourgeois à soixante mille écus ; peu de jours après on arrêta ceux qui avoient montré le plus de dévouement à Marie, héritière de Bourgogne, filleule du Roi, et ils furent condamnés à être pendus dans la place publique. On offrit à plusieurs de ces proscrits, déjà montés sur l'échafaud, le moyen de racheter leur vie ; il ne s'agissoit que de crier *vive le Roi* : victimes résignées, ils

gardèrent le silence, et acceptèrent la mort. Le P. Daniel, rapportant, dans son Histoire de France, cet acte de dévouement courageux, qu'il est difficile de ne pas admirer, dit froidement : « Cette opiniâtreté fit » que le Roi en relégua un assez grand nombre bien avant dans le » royaume, et on mit des Français à leur place. » Mais quels Français ! on y rassembla des vagabonds et des fainéans qui dissipèrent bientôt les fonds assignés pour leur établissement. Cependant le Roi s'obstina ; il voulut appeler une nouvelle colonie, changea le nom d'ARRAS en celui de FRANCHISE, et, en 1481, il accorda des privilèges aux nouveaux habitans. Cette ordonnance contient soixante-deux articles, qui remplissent vingt-huit pages *in-fol.* Le parlement de Paris ne l'enregistra que de l'exprès commandement du Roi. Il est à regretter qu'on ne connoisse pas les motifs spéciaux qui engagèrent le parlement à ne pas enregistrer purement et simplement.

Cette opposition me fait souvenir que, deux ans après, le parlement de Paris, ayant reçu un édit auquel sa conscience ne lui permettoit pas d'accorder son consentement, le président de la Vacquerie, accompagné de plusieurs conseillers en robes rouges, alla vers le roi et lui dit : « Sire, nous venons remettre nos charges entre vos mains, et souffrir » tout ce qu'il vous plaira, plutôt que d'offenser nos consciences. » Et Louis XI retira l'édit; on a même dit qu'il pardonna sincèrement cet acte de vertu. La ville d'Arras ne tarda pas à recouvrer son ancien nom. Louis XI n'avoit pas mieux réussi à changer le nom de COLLIOURE en celui de SAINT-MICHEL.

On trouve dans ce volume diverses ordonnances relatives à l'état politique des provinces et des villes. Ainsi, en 1476, Louis XI, par une sorte de traité avec les habitans du duché de Bourgogne, assure aux gens d'église leurs biens, aux nobles leurs terres et seigneuries, et aux villes et pays leurs droitures, franchises, libertés, prérogatives et coutumes. . . . et tous les privilèges dont on jouissoit lors de la mort de Philippe de Bourgogne, &c. Cette ordonnance étoit conforme à la convention consentie entre les commissaires du roi, au moment où il s'emparoit du duché, et les délégués des trois états du pays. Louis XI, à la même époque, confirma spécialement les privilèges de la ville et du comté de Mâcon, et, en août de l'année suivante, ceux de Châlons-sur-Saone. En 1473, ce prince confirma pareillement les privilèges des maire, échevins et habitans de Beaune, et en 1480 il accorda aux habitans de Besançon tous les mêmes droits, prérogatives, prééminences, privilèges, franchises et libertés dont jouissoient ceux de Paris. Dans les lettres par lesquelles ce prince maintient les privilèges de la

Rochelle, il est dit au sujet des élections municipales : « Au cas que , » pour le temps à venir , aucuns . . . seroient eslus par vertu de nos » lettres . . . , la dite élection soit nulle , et que ceulx qui seront eslus » ne soient pas acceptés. » Il paroît que , lorsque l'ordonnance fut présentée à l'enregistrement , la cour ne l'accorda que sous diverses restrictions et modifications qu'il eût été peut-être utile de connoître. Je me borne à indiquer des lettres qui maintiennent , en 1478 , les privilèges de Bergerac ; en 1479 , ceux de l'île de Ré ; en 1480 , ceux de Sancerre et des quatre vallées ; en 1481 , ceux de Leictoure , de Saint-Jean-d'Angely , du Mans , et sur-tout de la ville de Saint-Michel , qui reprit bientôt son nom de Collioure. Louis XI n'entreprit pas sur les franchises et libertés des villes , et il crut même utile de les maintenir et de les protéger.

Il y avoit dans le caractère de Louis XI deux nuances bien distinctes et bien remarquables : d'une part , comme homme , il pousoit jusqu'à l'excès les pratiques minutieuses d'une dévotion peu éclairée et même puérile ; il cédoit très-facilement aux terreurs d'une aveugle superstition : et , d'autre part , comme roi , il ne redoutoit pas de réprimer les usurpations des ministres de l'église , et même de résister au chef suprême des chrétiens , toutes les fois qu'il croyoit l'honneur de la couronne et les droits de la France menacés ou compromis. Sans chercher ailleurs que dans ce volume les preuves de sa courageuse résistance aux prétentions ultramontaines , et de son zèle pour les libertés de l'église gallicane , on y trouve : 1.° A la date du 8 janvier 1475 , deux ordonnances , dans la première desquelles il déclare que l'on apportoit chaque jour en France des bulles et autres pièces de la cour de Rome , contraires au roi et aux franchises et libertés de l'église gallicane ; il prescrit une surveillance sévère , et dans le cas où l'on en trouvera , il veut qu'on les saisisse , et qu'on arrête ceux qui en sont les porteurs : dans la seconde , il exige que tous archevêques , évêques , abbés , prélats , &c. , possédant des bénéfices en France , y résident désormais , à peine de saisie de leur temporel. 2.° A la date du 15 juin de l'année suivante , des lettres patentes portent que tous ceux qui auront quelques affaires bénéficiales à traiter en cour de Rome , s'adresseront , pour la poursuite de ces affaires , au cardinal de S. Pierre *ad vincula* , actuellement résidant en France. Les motifs de cette résolution royale sont ainsi énoncés : « Comme par cy-devant ayant esté faiz plusieurs grandes » fraudes , faultes , abus , déceptions et exactions , aux personnes pour- » suivans et ayant à besongner en court de Romme , &c. &c. » 3.° Le 3 septembre 1476 , une ordonnance défendit aux religieux de sortir

du royaume, même pour le chapitre de leur ordre. Entre autres motifs, on y lit : « Parce que plusieurs religieux, allans et retournans dehors » de nostre dit royaume, ont esté trouvez saizis de plusieurs lectres, » et ayans charge de faire divers messages, contre le bien de nous » et de nostre dit royaume, &c. » 4.° Enfin un document très-curieux sous le rapport de la politique et des libertés de l'église gallicane, c'est l'ordonnance du 16 août 1478.

Lors de la conjuration des Pazzi à Florence, Julien de Médicis est assassiné dans l'église, et Laurent son frère, aussi attaqué dans le lieu saint, n'échappe qu'à peine aux poignards des conspirateurs; Louis XI, ami des Médicis, prend hautement leur parti contre Sixte IV, mais n'est pas écouté. Alors il publie cette ordonnance dans laquelle il affecte de désigner Jérôme de la Rovère, neveu du pape, par ces mots : « Ung que on appelle le conte Jeronime, homme nagueres » incongneu, et de basse et petite condicion. » Le roi se plaint de ce que le pape attaque les Florentins et arme contre eux, en déclarant qu'il y emploiera sa personne et ses biens. « Qui est bien étrange chose que » le trésor et la revenue de l'église, qui sont les biens ordonnez pour le » service de Dieu, défense de la foy catholique, et pour la sustentacion » des poures, se employe à de telles guerres et pour celles parciallitez » contre le peuple chrestian. » Il trouve pareillement « étrange qu'on » souffre les exaccions indues qui se font en cour de Romme, par » bulles, expectatives et autres moyens, et par les vacquans qu'on » lieve contre les saints canons et décrets de l'église. . . , pour employer » l'argent qu'on en tire à achapter contés et grans seigneuries, pour les » bailler à gens de petite condicion. » Le roi défend d'aller ou d'envoyer en cour de Rome pour quérir ou pour chasser bénéfices ou grâces expectatives, ni d'y porter ou faire porter à cet effet, directement ou indirectement, or ou argent monnoyé, sous peine de confiscation de corps et de bien.

Quelque zèle, quelque soin qu'on ait pu mettre jadis à prendre et à conserver les copies des ordonnances des rois, ou à rassembler dans des collections celles qu'on découvroit, soit par des recherches spéciales, soit par un heureux hasard, il n'en est pas moins vrai qu'il existe des preuves assez nombreuses de la publication de plusieurs ordonnances et édits dont le texte ne se retrouve plus. C'eût été un travail digne des divers savans qui ont concouru à former le recueil des ordonnances des rois de France, que de réunir, à la fin de chaque règne, les indications de celles dont il est fait mention dans les divers écrivains qui ont eu occasion d'en parler et de les citer. Une pareille notice auroit eu le

double avantage d'instruire les personnes qui étudient les ordonnances pour connoître l'histoire de notre législation, et de donner l'éveil à celles à qui leurs lectures auroient procuré la connoissance fortuite de quelques-uns de ces documens perdus. A l'appui de mon opinion, je citerai le passage suivant, relatif à un édit donné par Louis XI en 1475 pour solenniser dans la France la fête de S. Charlemagne, édit qui n'est pas rapporté dans le volume dont je rends compte, quoiqu'il contienne l'année entière 1475. Charlemagne avoit été canonisé solennellement à Rome, en 1165, par le pape Pascal III, en présence de l'empereur Frédéric I.^{er} Jusqu'à cette époque, les papes n'avoient guère fait plus de douze canonisations, parmi lesquelles je remarque celles de l'empereur Henri II, et d'Édouard, roi d'Angleterre. Et depuis lors jusqu'à ces derniers temps, les pontifes romains n'ont conféré ces honneurs religieux et solennels qu'à environ cent quarante saints personnages. L'Histoire de Metz, par les bénédictins de Saint-Vanne, indique l'édit de Louis XI, tom. I, pag. 526 : « L'empereur » Frédéric Barberousse le fit canoniser (Charlemagne) au XII.^e siècle ; » c'est pourquoi on a mis son nom dans quelques martyrologes de » France, d'Allemagne et d'Italie. Louis XI donna, en 1475, un édit » par lequel il ordonna que l'on solenniserait, par toute la France, la » fête de ce saint, que l'Université de Paris avoit choisi pour son patron » dès le commencement du XI.^e siècle. Il y a cela de singulier à Metz, » que l'on célèbre sa fête dans l'abbaye de Saint-Arnoul, tandis que l'on » chante pour lui à la cathédrale une messe des morts. »

Je crois ne pouvoir mieux louer le talent et les soins de l'honorable éditeur des ordonnances, qu'en lui soumettant ainsi quelques moyens d'ajouter au succès et au mérite de cette importante collection. Je me permettrai donc de renouveler le vœu que j'exprimai dans le journal de février 1822, où je proposois qu'on s'occupât dès-lors, 1.^o d'un lexique général des mots latins et français qui ont besoin d'être expliqués dans les ordonnances, ou qui indiquent des étymologies ; 2.^o d'une table chronologique des lois ; 3.^o d'une table générale alphabétique des matières.

RAYNOUARD.

COURS de culture et de naturalisation des végétaux, par André Thouin, membre de l'Institut, professeur de culture au Muséum d'histoire naturelle, &c.; 3 vol. in-8.°, avec un atlas de 65 planches in-8.°, représentant tous les outils, instrumens, ustensiles, machines et fabriques diverses, de grande ou petite culture, dont les modèles composent la collection formée au Jardin du Roi, et les exemples de travaux ou d'opérations de culture, dessinés pour la plupart d'après nature, dans l'école pratique de cet établissement, &c.; publié par Oscar Leclerc, son neveu et son aide au jardin du Roi. Paris, chez M.^{me} Huzard, et chez Déterville, 1827.

AUX élèves cultivateurs, leur ami Thouin, sont les seules expressions qui composent la dédicace; nous la citons à cause de sa concision et du but que l'auteur vouloit atteindre.

Plusieurs années avant 1800, époque de l'ouverture du cours de culture et de naturalisation au Jardin du Roi, M. Thouin avoit projeté de faire connoître ses nombreuses expériences et observations. Depuis ce temps, par sa position, il n'a pu qu'augmenter les matériaux et rendre le travail plus complet. C'est dans cet état que M. Oscar Leclerc, son neveu, le présente aujourd'hui au public.

Un éloge historique, par M. Cuvier, et une notice sur André Thouin, par M. Leclerc, précèdent une introduction de 30 pages, ouvrage de l'auteur, qui y fait d'abord sentir combien Henri IV parut prendre intérêt à l'agriculture, après qu'Olivier de Serres, le premier des agronomes modernes, lui eut présenté son *Théâtre d'agriculture et ménage des champs*: « L'agriculture est, dit M. Thouin, une source féconde » de richesses et de prospérité pour les nations; avec elle le travail, » la tempérance, la santé, l'aisance et toutes les vertus sociales, ré- » pandent leurs bienfaits sur les campagnes; sans elle on ne rencontre » par-tout que la misère et le cortège hideux des vices et des maux » qu'elle entraîne inévitablement à sa suite. Que l'on observe les pays » bien cultivés et ceux qui le sont mal; que l'on compare leurs habi- » tans, il devient dès-lors inutile d'énumérer les avantages de l'agri- » culture; les faits parlent mieux que les phrases. »

M. Thouin observe que l'agriculture est encore loin du degré auquel elle peut parvenir; il en donne pour raisons, 1.° que trop peu de per-

sonnes s'y livrent avec connoissance de cause, et joignent la théorie à la pratique; 2.^o que beaucoup suivent une routine aveugle, qui repousse toute innovation; 3.^o qu'on voit des gens qui ne s'en occupent qu'avec des livres, et qui avancent, comme devant donner des résultats certains, des points de théorie que dément la pratique. Il conseille d'attaquer les préjugés, mais de ne le faire qu'autant que les innovations auront été reconnues pour de véritables améliorations; à l'aide des sciences, l'agriculture a fait des progrès, et elle en fera de plus en plus, maintenant que les idées erronées des anciens sont remplacées par la connoissance d'une partie des lois de la nature: « ce que promet, pour » l'économie rurale, la pratique constante de cette marche philoso- » phique est incalculable, et peut concourir puissamment au perfec- » tionnement des sociétés et au bonheur des hommes. »

C'est, ajoute l'auteur, l'application de la physique et de la physiologie qui doit servir de base; vient ensuite la botanique, qui est étroitement liée à l'agriculture; puis la chimie, qui décompose les substances alimentaires des plantes; puis la géologie, par laquelle on reconnoît les diverses couches du sol, les corps organisés fossiles, et plusieurs minéraux qui influent puissamment sur la végétation; enfin la géographie, puisqu'il est important de savoir quelle est la température des divers climats, la distribution des grands bassins et des chaînes de montagnes, en un mot toutes les circonstances des pays dont on veut s'approprier, par la culture, les productions végétales.

Telles sont les sources où l'agronome doit puiser les connoissances qui lui sont utiles. M. Thouin pense que la science a encore besoin de la protection du gouvernement; aucune cause n'y peut mieux concourir que le système législatif. Il cite, à cette occasion, l'état où étoit, dans les beaux jours de la république romaine et même sous les premiers empereurs, la vaste plaine qui entourait la capitale du monde, comparé avec la dégradation où elle est aujourd'hui; et les changemens qui ont eu lieu en Toscane depuis la mort de Léopold, dont les sages institutions sont négligées. Il retrace ensuite ce qu'a été en France l'agriculture à différentes époques, et ce qu'elle est aujourd'hui.

M. Oscar Leclerc a cru devoir mettre ici le lecteur en état d'apprécier la série des idées qui conduisirent le professeur Thouin à suivre un plan pour son cours. « L'agriculture, dit cet éditeur, ainsi que toutes » les autres branches de l'étude de la nature, a pour base des principes » certains, des théories positives, qui permettent de la considérer » comme une science exacte, et qui semblent prescrire pour son étude une » méthode régulière et constante. » Il a donc indiqué à la fin de l'intro-

duction l'ordre dans lequel est disposé le cours. M. Thouin, pour y établir cet ordre, a divisé l'économie rurale en cinq branches, qui sont l'agriculture, l'éducation des animaux utiles à l'homme, les arts économiques, l'architecture rurale et le commerce des produits agricoles. Ces cinq branches sont subdivisées en quatre grandes classes, savoir, la culture des champs, celle des coteaux, celle des forêts, celle des jardins; chacune des classes éprouve encore des subdivisions en sections et en séries; il a formé du tout quarante leçons. Une telle classification simplifie le travail et facilite l'étude, en rangeant par groupes les objets qui ont entre eux de l'analogie.

M. Thouin expose très-succinctement l'état de l'agriculture dans l'antiquité, dans le moyen âge, pour s'attacher à ce qu'elle a été et à ce qu'elle est dans les temps modernes. Commencant par l'Asie, il compare l'Égypte avec la Chine, où l'agriculture est si florissante; il indique les végétaux qu'on cultive dans celle-ci, et le mode qu'on y emploie. La vigne n'y est pas regardée comme pouvant donner du vin; mais une boisson agréable aux gens riches. Le thé et la canne à sucre y viennent, l'un dans les montagnes escarpées, et l'autre dans des terrains marécageux. A la Chine, les chemins sont bordés de chênes, frênes et mûriers. On y entend bien le soin des prairies artificielles et naturelles, parmi lesquelles on distingue le meloukié (*corchorus olitorius*). Plusieurs plantes d'agrément embellissent les parterres; les Chinois enfin savent naturaliser les végétaux des climats plus chauds que le leur.

L'auteur passe ensuite aux Moluques, où le cannellier, le muscadier, le giroffier et le poivrier croissent spontanément, mais où les habitans cultivent le riz, le maïs, quelques racines nourrissantes, et des légumes, ainsi qu'on le fait aux Philippines. Quant aux Indes, elles donnent les mêmes productions que les régions tropicales de l'Amérique. Maintenant la culture du café et de la canne à sucre y prend une grande extension, et menace les Antilles d'une concurrence redoutable.

L'agriculture de l'intérieur de l'Afrique est peu connue (c'est toujours M. Thouin que nous suivons, en l'abrégeant beaucoup). Jusqu'ici on sait seulement qu'elle existe auprès des villes et des villages; le long des côtes, où, dans les colonies européennes, elle peut avoir acquis quelque perfection.

Les cultures depuis Tripoli jusqu'à Tanger sont plus variées que les nôtres; elles ne produisent pas ce qu'elles rendroient, si les terres y étoient mieux travaillées: là, on met le feu au chaume et aux plantes adventices qui couvrent le sol; on sème, on laboure, on récolte: alors on coupe le haut des tiges à deux décimètres, et l'on abandonne

le surplus. Le terrain reste en friche un ou deux ans, et l'on recommence le brûlis. Le blé, dans l'année où on le sème, donne 30 et même jusqu'à 60 pour un. La variété est le *triticum africanum*; l'orge, le sorgho et le maïs font aussi partie des cultures du pays. Dans quelques endroits, on trouve des amandiers, des abricotiers d'une espèce particulière, des citronniers, des orangers, des dattiers : pour rendre ces derniers féconds, on approche des régimes, c'est-à-dire, des fleurs femelles, des fleurs enlevées aux individus mâles, à l'époque où elles n'ont pas encore perdu leur pollen. Comme en Chine, la vigne n'y est pas cultivée pour obtenir du vin, qui est défendu, mais pour manger du raisin : on y élève le cotonnier (*gossypium herbaceum*) et le bananier ; et l'on y sème du riz et du tabac (*nicotiana rustica*).

A Madère (c'est toujours M. Thouin que nous suivons), aux Canaries, aux Açores et aux îles du Cap-Vert, ce sont les mêmes cultures que sur les côtes de Barbarie, seulement avec un peu plus de perfectionnement, à cause de l'influence des Européens.

L'auteur dit, en parlant du Sénégal, que le gouvernement français, qui y fait une attention particulière, y a envoyé un grand nombre de végétaux, dont les uns peuvent servir à fournir des alimens aux hommes, et les autres, des produits utiles aux arts ; ces végétaux sont tous partis du Jardin du Roi, et propres à être acclimatés dans cette colonie ; M. Thouin les nomme tous.

Depuis le Sénégal jusqu'au Cap de Bonne-Espérance, l'agriculture est à peine sortie de l'enfance ; les habitans y possèdent le maïs, le riz et le manioc, les patates, les ignames, dont ils s'alimentent, et auxquels ils donnent peu de soin.

Parmi les peuplades demi-civilisées du nord de la Guinée, sont les *Ashantees*, nation nombreuse, qui n'est pas étrangère à l'agriculture : ses marchés, dans les villes sur-tout, sont approvisionnés de blé, de riz, d'ignames, d'arachides, de bananes, de cannes à sucre, de poivre, de beurre végétal, d'oranges et d'ananas. C'est dans ce pays que croît l'espèce de fourrage appelé *herbe de Guinée*. On suppose que plus avant dans les terres, d'après ce que disent les voyageurs, les peuplades sont plus considérables, et qu'en conséquence elles s'occupent plus en grand de l'agriculture. Quand M. Caillé aura rendu compte de tout ce qu'il a vu en parcourant un vaste pays peu connu des Européens, nous saurons à quoi nous en tenir sur ce point comme sur beaucoup d'autres.

L'agriculture européenne, et avec elle une partie de ses végétaux, ont été portés au Cap de Bonne-Espérance : on y rencontre presque toutes nos

céréales et tous nos légumes; quelques-uns de ces derniers s'y sont même perfectionnés par le changement de climat; par exemple, le chou-fleur, dans l'île Robben, est devenu monstrueux, et si délicat, que la graine en est recherchée en Europe. On sait que, dans un canton de cette contrée, la vigne, originairement tirée de la Bourgogne, produit le célèbre vin dit *de Constance*. Les habitans y vivent dans l'aisance, et savent par leur intelligence récolter de quoi approvisionner les vaisseaux qui relâchent dans leurs ports.

Suivant M. Thouin, on assure que, sous le rapport de l'agriculture, la côte orientale, jusqu'au détroit de Bab el-Mandel, ne diffère aucunement du littoral de la côte opposée.

Les seules cultures de la grande île de Madagascar sont celles du riz, du maïs, de quelques racines nourrissantes, et d'une espèce de palmier, le *cicas circinalis*, dont se tire le sagou, qui est la moelle de l'arbre.

Les îles Maurice et de Bourbon ne sont point oubliées dans le tableau rapide que présente M. Thouin de l'état actuel du monde connu; on ne doute pas qu'appartenant à des nations européennes, on ne doive y trouver les cultures de leurs métropoles, auxquelles s'ajoutent quelques productions particulières du pays. M. Thouin ne pouvoit manquer de rappeler l'état de prospérité où étoit la première, ci-devant appelée île de France, quand elle fut cédée aux Anglais. Notre compagnie des Indes y avoit formé un jardin de naturalisation, qui, après avoir été la pépinière de végétaux précieux, dont les graines et les plantes y avoient été importées de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe même, les avoit soignés, multipliés et distribués où l'on croyoit qu'ils pussent être utiles. Les colons y cultivent le gingembre, le safran, le tabac, le jujubier de l'Inde, le cacao, l'acajou, le goyavier, le dattier et diverses espèces d'orangers et de citronniers.

L'île de Bourbon, non bien moins cultivée que l'île Maurice, et restée à la France, a déjà répandu beaucoup de végétaux à la Guadeloupe, à la Martinique, au Sénégal, à la Guiane, aux Indes et en France.

L'auteur, continuant sa revue, passe de l'Afrique à l'Amérique, où l'agriculture se présente sous deux états bien différens. Celle des anciens possesseurs du pays est presque nulle; celle des Européens qui peuplent le nouveau monde est assez perfectionnée dans certaines localités. Le peu d'hommes qui habitent les extrémités septentrionales et méridionales, vivent de la chasse ou de la pêche; dans les parties tempérées, c'est le maïs et quelques racines qui servent d'alimens aux hommes; là où la chaleur est grande, les cultures sont plus nombreuses et très-variées; on y récolte des fruits particuliers au pays. La

culture des naturels se réduit à gratter la surface de la terre avec un bâton pointu, pour y déposer la semence.

Au nombre des animaux utiles, on trouve, dans les montagnes des Andes, la vigogne, quadrupède qu'on désireroit pouvoir acclimater dans les Alpes et dans les forêts de l'Amérique méridionale; le hocco, oiseau à-peu-près de la nature du dindon, mais ayant la chair plus agréable : M. Thouin en a vu dans des basse-cours de la Hollande, qui y vivoient comme des poules, ce qui lui a persuadé qu'il seroit facile de les naturaliser en France. Parmi les végétaux d'Amérique, il croît, sous le nom de *pin de chili*, l'un des plus grands arbres de la nature, que les botanistes ont appelé *dombéa*, du nom de *Dombey*, qui l'a fait connoître en Europe. Les hommes du pays y vivent, presque tout l'hiver, des noyaux rôtis de ses écailles larges. M. Thouin pense qu'on pourroit aussi le naturaliser dans nos Alpes. Pour la connoissance de plusieurs autres arbres forestiers, qui sont intéressans, il renvoie au bel ouvrage de M. Michaud. Il s'abstient de citer tous les végétaux que l'Amérique nous a fournis; et il observe que les Européens y ont porté leurs outils, leurs instrumens, leurs principes, et les procédés de culture des différens peuples de la terre; et que, malgré cette réunion de moyens, l'agriculture en Amérique n'est pas aussi florissante qu'elle devoit l'être; les progrès y sont lents, sur-tout dans la partie méridionale; ils sont plus sensibles depuis quelques années dans les États-Unis. M. Thouin rapporte comment se sont formées les premières habitations, d'après les détails que lui a donnés en France le docteur Franklin, qu'il a beaucoup fréquenté, détails dans lesquels nous ne croyons pas devoir entrer.

À la suite est placée une liste approximative des végétaux qui composent l'agriculture américaine, indépendamment du nombre de ceux qui y donnent des produits sans culture. Nous continuerons de faire connoître la suite de cet intéressant ouvrage.

TESSIER.

HISTOIRE DES GAULOIS, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'entière soumission de la Gaule à la domination romaine, par M. Amédée Thierry. Paris, impr. de H. Fournier, librairie de Sautet, 1828, 3 vol. in-8.^o, lxxj, 408, 414 et 515 pages. Pr. 21 fr.

SECOND ARTICLE.

« UNE bravoure personnelle, que rien n'égale chez les peuples anciens; un esprit franc, impétueux, ouvert à toutes les impressions, » éminemment intelligent; mais à côté de cela une mobilité extrême, » point de constance, une répugnance marquée aux idées de discipline » et d'ordre; enfin une désunion perpétuelle, fruit de l'excessive vanité; » voilà le caractère, ou, comme dit M. Amédée Thierry, le type moral des Gaulois, avec lequel celui des Germains n'a rien de commun ni presque de compatible. L'auteur assure que les Aquitains et les Ligures n'appartenoient pas non plus à la famille gauloise; c'étoient des débris de la race ibérienne, transportés en certaines parties méridionales de la Gaule. Il ne partage les vrais Gaulois qu'en deux races, les Galls et les Kimris: les premiers présentant, d'une manière plus prononcée, les dispositions naturelles, bonnes ou mauvaises, de la famille; les seconds, moins actifs, moins spirituels peut-être, mais possédant en retour plus d'aplomb et de stabilité. M. Amédée Thierry promet des preuves philologiques et historiques de la distinction de ces deux races, et de l'unité de la famille nationale qu'elles composent à elles seules. Au milieu des dialectes néo-latins et néo-teutoniques importés dans la Gaule, on reconnoît, selon lui, trois idiomes originaux, le basque chez les Aquitains et les Ligures; le gaélic ou gallic, chez les Galls, qui jadis ont habité la Gaule, les îles britanniques, plusieurs cantons de l'Italie, de l'Illyrie, de l'Espagne; et le kymraig ou kymric, langue des Cymri, Kymri ou Cimbres, dans le pays de Galles, et dans la Basse-Bretagne ou Armorike. Ce dernier mot signifie maritime; ce n'est qu'une dénomination locale: Breton n'est qu'un nom de tribu ou que le nom propre de Prydain, fils d'Aodd; le vrai nom de la race est donc Kymri. A la vérité, le fond des deux idiomes, gallic et kymrique, est le même; « ils dérivent, sans nul doute, d'une langue » commune; mais à côté de cette similitude frappante dans les racines » et dans le système général de la composition des mots, on remarque » de grandes différences dans le système grammatical, différences essen-

» tielles qui constituent deux langues bien séparées, bien distinctes, quoi-
 » que sœurs, et non pas seulement deux dialectes d'une même langue. »
 Telles sont les preuves philologiques du système.

Les preuves historiques se divisent en deux ordres, selon qu'elles sont tirées ou des auteurs grecs et latins, ou des traditions gauloises. Des textes de César, de Strabon, de Pomponius Méla, de Pline, de Ptolémée, nous montrent dans les Gaules, outre les Massaliotes, Phocéens d'origine, outre les Ligures et les Aquitains, qui, dit-on, n'étoient pas non plus Gaulois, des Galls ou Celtes d'une part, et de l'autre des Belges. Le mot de Celtes appartient à l'idiome gallique; il signifie habitant des forêts; et Tor voulant dire haut, élevé, il s'ensuit que les Celtoriens dont parle Plutarque (1) occupoient des montagnes boisées. De ces observations, et de quelques autres du même genre, M. Amédée Thierry conclut, 1.^o que le mot *Celte* avoit chez les Galls une acception locale et bornée; 2.^o que la confédération des tribus celtiques habitoit en partie parmi les Ligures, en partie entre les Cévennes et la Garonne, entre le Plateau arverne et l'Océan; 3.^o que c'est à tort que le nom de *Celte* est devenu générique, synonyme de Gaulois chez les Grecs, de Galls chez les Romains; 4.^o que la confédération celtique s'étoit épuisée dans la conquête de l'Espagne, et n'a plus joué aucun rôle dans les invasions de l'Italie. Quant aux Belges, leur nom est de l'idiome kymrique; il équivaut à belliqueux. Ce n'est qu'un titre d'expédition militaire, d'association armée; aussi étoit-il, en Gaule, bien moins ancien que les noms de *Galls*, de *Celtes*, de *Ligures*, &c. Les Belges ont pénétré, sous les noms de *Bolg* ou *Fir-Bolg*, en Irlande; sous ceux de *Bolgæ* ou *Volcæ*, près du Rhône ou des Cévennes, sur les côtes de l'Armorique, entre les embouchures de la Seine et de la Loire: ils sont des Kymri.

L'auteur reconnoît des tribus galliques dans les Ambrons ou Ombres, qui descendirent en Italie dès le xv.^e siècle avant notre ère, à ce qu'il pense. Au vi.^e, les premiers flots des invasions dirigées par Bellovèse et par Élitovius étoient galliques encore; mais des Kymri se mêlèrent aux expéditions suivantes. M. Amédée Thierry en trouve la preuve dans l'expression de *scutum cimbricum*, qu'une inscription (2) emploie comme synonyme de *scutum gallicum*, bouclier gaulois ou du Gaulois. Il distingue pareillement au-delà du Rhin des peuplades galliques et des

(1) *Vie de Camille*. — (2) *Reinesius*, pag. 342. Il s'agit d'une maison de banque à l'enseigne de l'écu cimbrique.

Kimbres, qui des bords de l'Océan septentrional s'avancèrent jusqu'au Bosphore, qui prit le nom de *Cimmérien*.

L'exposé des preuves tirées des traditions nationales est fort succinct, quoique l'auteur soit persuadé de l'authenticité comme de l'importance des monumens en vers et en prose qui composent la littérature galloise et kymrique. La dualité des races y est reconnue, puisque les Gwiddelad ou Galls sont traités d'étrangers et d'ennemis par les Kymris. Les Belges-Armoriques y sont identifiés avec les Kymri-Bretons, puisque les tribus armoricaines sont déclarées originaires des Kymris primitifs, sortis de l'Asie, particulièrement du pays de Deffrobani, où est à présent Constantinople. Hu le Puissant y est chanté, prêtre guerrier, dieu après sa mort, appelé *Heus*, *Hesus*, *Esus* chez les Grecs et les Romains, et dont une image s'est retrouvée sous le chœur de l'église de Notre-Dame de Paris. Les traditions irlandaises semblent à M. Amédée Thierry si confuses et si fabuleuses, qu'il n'ose pas s'en servir; cependant il y trouve la preuve de l'existence d'un peuple Bolg, Fir-Bolg, c'est-à-dire, Belge-Kymri, qui des rives du Rhin est venu conquérir le midi de l'Irlande.

A ces argumens historiques et philologiques, l'auteur en ajoute un d'une toute autre nature, qui lui est fourni par M. le docteur Edwards. Ce naturaliste a constaté, dans les populations issues de sang gaulois, deux types physiques bien distincts qui correspondent parfaitement aux Galls et aux Kymris. Ce n'est pas que les deux races ne soient généralement mélangées entre elles sur le territoire de l'ancienne Gaule, abstraction faite des autres familles qui s'y sont combinées çà et là; mais il a été observé par M. Edwards que chacune de ces deux mêmes races existoit plus pure et plus nombreuse dans certaines provinces où l'histoire, dit M. Amédée Thierry, nous les montre en effet agglomérées et séparées l'une de l'autre.

Tel est le plan, telle est la substance de l'introduction qui précède la nouvelle Histoire des Gaulois. Quelques-unes des idées générales que nous venons de recueillir se reproduisent dans le premier chapitre de l'ouvrage, et plus encore dans le chapitre qui ouvre la deuxième partie et le second volume. C'est en quelque sorte une autre introduction, mais dont le cadre est géographique et ethnographique. Après un aperçu de la géographie physique de la Gaule transalpine, l'auteur envisage successivement trois familles, l'ibérienne, la gauloise et l'ionienne. Il assigne à chacune des trois ses territoires, ses races, ses tribus, son caractère moral, ses institutions politiques et religieuses. La première se divise, comme on l'a vu, en deux branches: 1.° les Aequi-

tains, auxquels l'auteur adjoint deux petites tribus gauloises, savoir, des Boies ou Boyens dans les Landes, et des Bituriges Vivisques ayant pour capitale Burdigala; 2.^o les Ligures, auxquels se mêlèrent aussi des Gaulois, ainsi que des Massaliotes, et qui occupoient d'assez grandes parties des pays appelés dans les temps modernes *Languedoc*, *Dauphiné* et *Provence*. La famille gauloise est celle dans laquelle l'auteur distingue toujours la race gallique et la kymrique, mais en ajoutant que celle-ci se partageoit en deux branches, les Kymris de première invasion, mélangés en grande partie avec les Galls, et les Kymris de seconde invasion, ou les Belges. Ces derniers étoient situés entre le Rhin et la Seine; les Gallo-Kymri, entre la Seine et la Garonne; les Galls, à l'est entre les Vosges et les Cévennes. Cette race purement gallique comprenoit plusieurs peuples, parmi lesquels on distingue comme les trois principaux, les Séquanés, les Édues et les Arvernes. Une nomenclature de presque toutes les peuplades gauloises est ici suivie d'une description de leurs mœurs, de leurs usages, de leurs arts, &c., d'après Diodore de Sicile, César, Tite-Live, Strabon, Pline et quelques autres classiques: de peur qu'on ne confonde les Gaulois avec les Germains, M. Amédée Thierry évite soigneusement de citer le livre de Tacite; mais il retrouve ailleurs des détails souvent tout pareils à ceux que fournit cet historien. Après la famille ibérienne et la gauloise, reste l'ionienne, établie à Marseille, ou à Massalie, comme écrit toujours notre auteur: rien n'est ici négligé de ce qui concerne l'arrondissement de cette cité, ses colonies, son commerce, ses alliances, son gouvernement, et les progrès de sa civilisation.

Les autres chapitres de l'ouvrage sont indépendans du système qui vient d'être exposé: s'il y est quelquefois rappelé, c'est par l'emploi des termes qui lui sont propres, tels que Galls, Kymris, Gallo-Kymris, ou Kymri-Galls. Du reste, les narrations ne sont jamais arrangées exprès pour l'établir; les observations qui tendent à le confirmer sont rares et succinctes. Nous n'entreprendrons point de le soumettre à un examen rigoureux: ce seroit nous engager dans des questions qui ont été, comme nous l'avons dit, souvent traitées, et qui nous semblent encore litigieuses. L'auteur n'emploie, pour en obtenir la solution, qu'un assez petit nombre de textes; mais il fait un grand usage des étymologies. Le mot de *Celte*, qui, selon lui, signifie caché ou habitant des forêts, a été expliqué de bien d'autres manières qui peuvent n'être pas plus heureuses: il a été particulièrement rapproché du grec κάλις (sauter, cheval de guerre); et l'on auroit de pareilles origines, accréditées ou non, à opposer à presque toutes celles sur lesquelles il se fonde. Sans

doute ce genre de recherches peut confirmer ou éclaircir certains détails historiques, achever une preuve dont on a déjà le commencement, jeter du jour sur ce qui n'étoit qu'à moitié visible; mais que les origines des nations, que la distinction des races et les transmigrations des tribus se lisent immédiatement dans des vocabulaires informes, que ces ébauches ou ces débris d'idiomes barbares recèlent en effet les premières pages des annales humaines, nous avons quelque peine à le croire. On allègue en faveur du nouveau système les témoignages de César et de Strabon; de César (1), qui partage la Gaule entière entre les Belges, les Aquitains, et les *Galli* ou *Celtæ*; de Strabon (2), qui déclare plus positivement que les Aquitains diffèrent des Galates, *διαφέρουσι πῶ Ταλαπιοῦ φύλου*. Mais si César veut dire que les Aquitains ne sont pas Gaulois, pourquoi les place-t-il précisément entre les Belges, dont M. Amédée Thierry fait des Kymris, et les Galli: *Belgæ, Aquitani, Galli!* N'est-il pas possible aussi que Strabon n'ait songé qu'à établir une différence entre les Aquitains et les autres Gaulois, ainsi que l'ont entendu Xylander et Casaubon, qui ont traduit à *reliquis Gallis differunt!* Ne peut-on pas supposer que c'étoient des Celtibériens qui avoient reflué d'Espagne! Ne lit-on pas dans Dion Cassius (3) que les Aquitains sont Galates, *Γαλάται καὶ αὐτοὶ ὄντες!* Et, d'un autre côté, cet historien ne comprend-il pas les Germains parmi les Celtes (4): *Κελτῶν γὰρ πνευ οὓς δὴ Γερμανοὺς καλοῦμεν!* En général, les auteurs classiques ont parlé fort diversement de la nation gauloise; la plupart n'en ont fait que des mentions incidentes, et leurs livres ont fourni des argumens à tous les systèmes. N'en extraire que les textes favorables à une seule opinion, n'est-ce pas laisser subsister tous les doutes!

Les Kymris n'apparoissent dans l'antiquité classique que sous le nom de Cimbres; et ces Cimbres, loin de figurer comme une moitié du peuple gaulois, ne sont déclarés Celtes qu'autant que ce nom de Celtes comprend les Germains. Tacite (5), après avoir observé qu'on n'avoit point entendu parler des Cimbres avant l'an de Rome 640, les compte parmi les Germains septentrionaux que Rome eut à combattre, et qui fondirent sur la Gaule. Nous craignons, s'il faut l'avouer, que l'existence des Kymris, comme l'une des deux races gauloises, ne paroisse pas beaucoup mieux établie dans la littérature gallique ou kymrique, ou du moins dans les trois ou quatre articles qu'en cite M. Amédée Thierry. Les étymologies très-hasardées de quelques noms

(1) *De Bello gall.* I, 1. — (2) *Liv.* IV. — (3) *Liv.* XXXIX. — (4) *Liv.* LIII. — (5) *De Moribus German.* 37.

géographiques suffiront-elles pour démontrer que la distinction des deux langages, gaelic et kymrique, remonte aux âges les plus lointains? N'a-t-elle pas pu s'établir depuis l'an de Rome 640 ou 113 avant notre ère! et puisqu'on reconnoît de part et d'autre le même vocabulaire, la même origine, pourquoi ne nous seroit-il pas permis de dire que ce sont là deux dialectes, plutôt que deux langues essentiellement distinctes? Les observations physiologiques de M. Edwards ne seront peut-être pas plus décisives : elles viennent d'être publiées et nous ne tarderons point à en rendre compte. En attendant, nous devons admirer qu'après dix-huit siècles, durant lesquels se sont mêlées, incorporées à la famille gauloise, tant de bandes étrangères, Romains, Francs, Bourguignons, Visigoths, Normands et autres, il soit possible encore de démêler, au sein du pays que nous habitons, les types physiques et moraux de la race des Galls et de la race des Kymris : c'est sans doute une découverte fort précieuse, qui doit, comme on nous l'annonce, « fournir une base » nouvelle et solide aux travaux de l'archéologie, et ouvrir une immense « carrière à la philosophie de l'histoire. » Mais plus on promet d'influence à cette nouvelle théorie, plus il importe de la bien vérifier, avant de l'appeler à régir ainsi le cours entier des études historiques. Or nous doutons qu'elle ait pris encore assez de consistance dans l'ouvrage dont nous venons de rendre compte : le système qu'on y expose n'est encore, à nos yeux, qu'une hypothèse ingénieuse.

Le nom de Celtes étoit-il ou plus ou moins étendu que celui des Gaulois! Ne faut-il appliquer aux Germains ni l'un ni l'autre de ces noms! Doit-on regarder les Aquitains et tous les Ligures comme étrangers à la nation gauloise! En combien de races et de tribus se divisoit cette nation antique! Quelles idées précises peut-on prendre des Armoricaïns, des Gallois de la Grande-Bretagne, des Belges et des Cimbres! Par quelle communauté d'origine, de caractères et de mœurs, les Celtibères, les Celto-Scythes, les Cisalpins, les Transrhénans, les Scordisques, les Cimmériens, les Galates, tenoient-ils aux habitans de la Gaule transalpine? La solution de ces problèmes historiques exige l'examen d'une multitude de faits, de témoignages, de documens de toute espèce. L'auteur du nouvel ouvrage s'est contenté d'un si petit nombre d'aperçus, qu'on pourroit dire qu'il a résolu ces questions *à priori*, par voie de simple synthèse. Ses réponses peuvent être les meilleures; mais il ne les justifie point : il ne réfute, il ne prévoit aucune des objections qu'on y peut opposer, quoiqu'elles aient été développées dans beaucoup de livres antérieurs au sien.

Nous avons assez dit que ce système n'occupe qu'une foible partie

des trois volumes de M. Amédée Thierry : le surplus contient une histoire positive des Gaulois, qui mérite, à notre avis, de grands éloges, malgré les inexactitudes, les transpositions et les omissions que nous avons indiquées. Si la critique historique n'y est pas toujours assez rigoureuse, le style est ordinairement d'un goût très-pur, sans prétention à l'éclat ni trop même à l'énergie : les récits des historiens classiques sont habilement employés. Il n'existoit peut-être pas d'annales gauloises aussi bien écrites.

Lorsque, après avoir considéré les Gaulois à l'état nomade ou de hordes errantes, l'auteur les envisage dans l'état sédentaire, il croit voir leur civilisation se mélanger et s'altérer. « Des élémens étrangers s'y introduisent, dit-il, importés par le commerce, par les relations de voisinage, par la réaction des populations subjuguées. De là des combinaisons multiples (1) et souvent bizarres : en Italie, c'est l'influence romaine qui se fait sentir dans les mœurs des Cisalpins; dans le midi de la Transalpine, c'est l'influence des Grecs de Massalie; et il se forme en Galatie le composé le plus singulier de civilisation gauloise, grecque et phrygienne. » Peut-être ces influences et ces mélanges sont ils plutôt présumables d'après la nature des choses, qu'attestés positivement par des faits : S. Jérôme (2), en commentant l'épître de S. Paul aux Galates, dit qu'ils étoient restés incultes au milieu des Grecs. Il nous semble que, pour éclaircir toutes ces questions, il n'eût pas été inutile de conduire l'histoire des anciens Gaulois au-delà de l'an 79 de notre ère : elle ne se termine réellement qu'au temps où s'établissent les nouveaux états de l'Europe, par exemple à l'an 481, où finit la table chronologique rédigée par D. Bouquet (3).

La pensée dominante de M. Amédée Thierry est que les Gaulois ont conservé ce qu'il y avoit de plus essentiel dans leur caractère primitif, qu'ils ont fini comme nation, mais non comme familles ni comme double race; « car, dit-il, les races humaines ne meurent point ainsi. . . » *Peuple des sociétés modernes, la civilisation, ce costume des races hu-*

(1) On appelle *multiple* un nombre qui en contient un autre un certain nombre de fois juste. Ce mot ne s'emploie guère d'une manière absolue, pas plus que celui de sous-multiple : ils expriment des rapports entre deux nombres. Il est difficile d'attacher une idée précise à l'expression de *combinaisons multiples et bizarres*. — (2) *Oper.* tom. IV, p. 254. — (3) *L'Histoire des Gaulois*, par M. Picot, s'étend ainsi jusqu'à leur mélange avec les Francs et jusqu'aux commencemens de la monarchie française. Cet ouvrage très-méthodique et très-instructif a été publié à Genève, chez Paschoud, en l'an 12 (1804), 3 vol. in-8.^o xx, 326, 353 et 351 pages.

» maines , a-t-elle transformé chez nous (1) en même temps que recouvert » le vieil homme! » Non ; l'auteur est persuadé que le temps n'a point effacé des dernières générations le type si fortement empreint sur les premières : c'est le résultat exprimé dans l'une des dernières lignes de l'ouvrage. Mais cette Histoire des Gaulois , quand on n'en tireroit point une telle conséquence , n'en seroit pas moins pleine d'instruction et d'intérêt (2).

DAUNOU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE ET SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE.

L'ACADÉMIE royale des sciences a élu M. Becquerel à la place vacante dans la section de physique par le décès de M. Lefebvre-Gineau.

Le 24 avril, les quatre académies ont tenu leur séance publique annuelle. Après le discours d'ouverture prononcé par M. Et. Quatremère, président de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, M. Raoul Rochette a lu un mémoire sur les fouilles de Pompéi; M. Quatremère de Quincy, une dissertation intitulée, *de la Nature de l'Originalité, et des deux principales méprises auxquelles cette qualité donne lieu*; M. le baron de Prony, un éloge historique de Perronet. Il a été donné lecture de la pièce qui a remporté le prix extraordinaire de poésie, sur le voyage du Roi dans les départemens de l'Est, en 1828; l'auteur est M. Bignan. Le temps n'a pas permis d'entendre des observations de M. Michaud sur le caractère et l'esprit des chroniqueurs du moyen âge. — Le prix fondé par Volney a été décerné à M. Darrigot, conformément au rapport suivant, qui a été lu par M. Abel-Rémusat.

« La commission chargée d'exécuter la fondation faite par M. le comte de Volney avoit proposé pour sujet du prix qu'elle devoit adjuger le 24 avril 1829, l'*Analyse raisonnée du système grammatical de la langue basque*. Parmi les mémoires envoyés au concours sur cette question, trois sur-tout ont fixé l'attention de la commission. Le n.º 1, ayant pour épigraphe: *Chaque langue a son génie, son éloquence, sa poésie, et, si j'ose ainsi parler, ses talens particuliers*. (FÉNÉLON); le n.º 3, avec cette épigraphe: *Cantabrum indoctum juga ferre nostra*. (HORAT. *Od. ad. Sept.*); et le n.º 5, portant pour épigraphe: *Les dialectes variés du langage humain sont autant de rayons par lesquels se réfléchit le soleil qui éclaire notre intelligence*. La commission a trouvé, dans le

(1) C'est sans doute à ces deux mots que doivent se rejoindre ceux qui commencent cette phrase: Peuple des sociétés modernes. — (2) M. Amédée Thierry a dédié son ouvrage à son frère M. Augustin Thierry, auteur de l'Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands.

mémoire n.º 1, une méthode judicieuse, des vues saines, une connoissance approfondie du sujet. L'auteur paroît posséder la langue dont il expose le système grammatical : il en parle avec précision et lucidité. On a particulièrement lieu d'être satisfait de la manière dont il explique la conjugaison des verbes basques ; et ce point étoit tout à-la-fois un des plus importans et des plus difficiles de ceux qu'il avoit à traiter. La commission a adjugé le prix à ce mémoire. L'auteur est M. DARRIGOT, prêtre, supérieur du grand séminaire de Baïonne, département des Basses-Pyrénées. Les mémoires inscrits sous les n.ºs 3 et 5 se recommandent par des genres de mérite différens. On remarque dans le n.º 3 un grand nombre d'observations et de détails grammaticaux propres à faire juger les procédés en usage dans l'idiome basque. On peut considérer cette partie du travail de l'auteur comme offrant les matériaux d'une bonne grammaire. Il en faudroit élaguer une foule de rapprochemens étymologiques, tous plus ou moins hasardés, qui remplissent les premiers chapitres, et auxquels la commission ne sauroit accorder son approbation. Le n.º 5, écrit en latin, contient beaucoup de recherches profondes et des considérations d'un ordre élevé sur la philosophie grammaticale. Le point de vue d'où l'auteur a considéré son sujet l'a conduit à des comparaisons qui attestent un esprit exercé aux méditations et aux recherches sur la métaphysique des langues. La commission a arrêté qu'il sera fait une mention honorable des mémoires n.º 3 et n.º 5. Elle propose pour sujet du prix qu'elle décernera dans la séance du 24 avril 1830, d'examiner *quels sont les caractères logiques ou grammaticaux qui distinguent le nom verbal et les adjectifs verbaux de l'infinitif et des participes considérés comme modes du verbe, dans les langues où ces différentes catégories de mots existent concurremment*. Les concurrens devront, par exemple, rechercher si elles diffèrent entr'elles, soit par un plus ou moins grand degré d'abstraction, soit par quelques idées accessoires, ou simplement par l'influence qu'elles exercent sur leurs complémens, ou enfin par plusieurs de ces caractères réunis. Les théories devront être appuyées sur des exemples précis et variés qui ne donnent lieu à aucune équivoque. Le prix sera de 1,200 francs. Toute personne est admise à concourir, excepté les membres résidans de l'Institut. Les mémoires seront écrits en français ou en latin, et ne seront reçus que jusqu'au 1.^{er} janvier 1830. Ce terme est de rigueur. Ils devront être adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans un billet cacheté joint au mémoire et contenant le nom de l'auteur. Les concurrens sont prévenus que la commission ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils en ont besoin.

La Société de géographie offre une médaille d'or de la valeur de 1,000 fr. au voyageur qui aura fait en géographie, pendant le cours de l'année 1828, une découverte marquante, et jugée la plus importante parmi celles dont elle aura eu connoissance ; il recevra en outre le titre de correspondant perpétuel, s'il est étranger, ou celui de membre, s'il est Français, et il jouira de tous les avantages qui sont attachés à ces titres. A défaut d'une découverte de cette espèce, une médaille d'or du prix de 500 francs sera décernée au voyageur qui aura adressé pendant le même temps à la Société les notions ou les communications les plus neuves et les plus utiles aux progrès de la science. Il sera

porté de droit, s'il est étranger, sur la liste des candidats pour la place de correspondant.

La même Société propose des prix d'encouragement pour les découvertes en Afrique, voyage dans le Soudan, à l'ouest du Darfour; voyage aux lieux connus sous le nom de *Marawi*; ... et pour une description de l'ancienne Babylonie et de la Chaldée.

La Société a mis au concours, en 1824, le sujet suivant: « Rechercher » l'origine des divers peuples répandus dans l'Océanie ou les îles du Grand- » Océan situées au sud-est du continent d'Asie, en examinant les différences » et les ressemblances qui existent entre eux et avec les autres peuples, sous le » rapport de la configuration et de la constitution physique, des mœurs, des » usages, des institutions civiles et religieuses, des traditions et des monumens; » en comparant les élémens des langues, relativement à l'analogie des mots et » aux formes grammaticales, et en prenant en considération les moyens de » communication d'après les positions géographiques, les vents régnans, les » courans et l'état de la navigation. » Ce prix, de la valeur de 1200 fr., sera décerné dans la première assemblée générale annuelle de l'an 1830. Les mémoires devront être remis au bureau de la commission centrale, avant le 31 décembre 1829.

Une médaille d'or de la valeur de 2,400 fr. est offerte à celui qui aura le mieux rempli les conditions suivantes: On demande une description plus complète et plus exacte que celle qu'on possède, des ruines de l'ancienne cité de Palenquè, situées au nord-ouest du village de Santo-Domingo Palenquè, près la rivière de Micol, dans l'état de Chiapa de l'ancien royaume de Guatemala, et désignées sous le nom de *Casas de Piedras* dans le rapport du capitaine Antonio del Rio, adressé au roi d'Espagne en 1787. L'auteur donnera les vues pittoresques des monumens, avec les plans, les coupes, et les principaux détails des sculptures. Le concours sera aussi fermé le 31 décembre 1829.

Prix d'encouragement pour un voyage dans la partie méridionale de la Caramanie, contrée de l'Asie mineure (médaille d'or de la valeur de 2,400 fr.). La Société entend par la partie méridionale de la Caramanie, les contrées qui, au midi de la chaîne du mont Taurus, portaient autrefois les noms de Lycie, Pamphylie et Cilicie. Le capitaine anglais Beaufort a levé les côtes de ce pays; on pourra s'appuyer sur ses reconnoissances pour visiter l'intérieur. On décrira le pays en parcourant les villes, bourgs et villages qui peuvent se trouver dans les vallées formées par les contre-forts du Taurus. Plusieurs de ces contre-forts sont très-élevés: on mesurera leur hauteur barométriquement, et l'on pénétrera dans la chaîne du Taurus qui les domine, et dont il sera nécessaire de mesurer également les plus hauts sommets. On examinera la nature du terrain, et l'on vérifiera si cette chaîne ne consiste pas dans une suite de plateaux élevés, semblables à ceux de la Cordillère d'Amérique. On suivra le cours des rivières, en observant qu'elles ont formé beaucoup d'attérissemens à leurs embouchures. « La Société demande une relation manuscrite et détaillée, faite par » l'auteur, d'après ses observations personnelles, et accompagnée d'une carte » géographique sur laquelle sa route sera tracée. » L'auteur présentera le pays sous son aspect physique; il en fera connoître le climat, le sol, les productions, la culture, l'industrie, le commerce et la population, dont il décrira les mœurs et les usages. Il donnera, autant qu'il lui sera possible, le plan des villes

anciennes, dessinera les monumens, copiera les inscriptions grecques, romaines, arméniennes, et même musulmanes, qu'il rencontrera, et fera mention des monnoies anciennes qui lui seront offertes, en ayant soin d'indiquer les lieux où elles auront été trouvées. Il poussera ses reconnoissances au-delà du mont Taurus, afin de pouvoir rattacher ses itinéraires à des villes connues, telles que Erekli, Konieh, Ak-shéer, Kara-Hissar, &c., et il cherchera même à pénétrer jusqu'à l'Euphrate. Il fera des observations de latitude en plusieurs endroits, et déterminera les longitudes, soit astronomiquement, soit par le moyen de la montre marine. On recommande particulièrement à son attention la transcription des noms des lieux dans la langue et dans les caractères du pays, et on le prie de remarquer si ces lieux ne portent pas différens noms, suivant le langage des différens peuples qui les habitent. Le prix sera décerné en 1831. La relation devra être remise au bureau de la commission centrale, avant le 31 décembre 1830.

Prix d'encouragement pour un voyage de découvertes dans l'intérieur de la Guiane. (Médaille d'or de la valeur de 7,000 fr.). Reconnoître les parties inconnues de la Guiane française, déterminer la position des sources du fleuve Maroni, et étendre ces recherches aussi loin qu'il sera possible, à l'ouest, dans la direction du deuxième parallèle de latitude nord, et en suivant la ligne du partage des eaux entre les Guianes et le Brésil. Le voyageur fixera les positions géographiques et le niveau des principaux points, d'après des méthodes savantes, et rapportera les élémens d'une carte neuve et exacte. La Société desire qu'il puisse recueillir des vocabulaires chez les diverses peuplades. Le prix sera décerné en 1832, et le concours fermé le 31 décembre 1831.

La Société a mis au concours, en 1824, le sujet de prix suivant : « Description physique d'une partie quelconque du territoire français, formant une région naturelle. » La Société indique, comme exemples, les régions suivantes : les Cévennes proprement dites, les Vosges, les Corbières, le Morvan, les bassins de l'Adour, de la Charente, du Cher, du Tarn, le Delta du Rhône, la côte basse entre les Sables-d'Olonne et Marennes, la Sologne, enfin toute contrée de la France distinguée par un caractère physique particulier. Les rapports physiques et moraux de l'homme, lorsqu'ils donnent lieu à des observations nouvelles, doivent être rattachés à la description de la région. Les mémoires doivent être accompagnés d'une carte qui indique les hauteurs trigonométriques et barométriques des points principaux des montagnes, ainsi que la pente et la vitesse des principales rivières, et les limites des diverses végétations. Deux prix, l'un de 800 fr., l'autre de 400, seront décernés en 1830. Les mémoires devront être remis avant le 31 décembre 1829.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Tables de la Bibliographie de la France, ou Journal de la librairie; savoir, 1.^o table alphabétique des ouvrages; 2.^o table alphabétique des auteurs; 3.^o table systématique des ouvrages; 17.^e année (1828). Paris, impr. de Pillot aîné, 1829, 272 pages. Le nombre des articles imprimés en France en 1828 est de 7616; celui des gravures et lithographies de 1011; la musique a fourni 345 numéros. Le journal de la librairie a contenu de plus les lois et les jugemens

relatifs à l'impression et à la publication des livres, plusieurs observations bibliographiques et littéraires, dix-neuf notices nécrologiques. Il est superflu d'ajouter que M. Beuchot continue d'apporter à la rédaction de ce journal et des tables qui le suivent, la plus rigoureuse exactitude: c'est un travail de plus en plus recommandable par sa précision et par son utilité. Le journal de la librairie paroît tous les samedis: on s'abonne chez M. Pillet, rue des Grands-Augustins, n.º 12. Prix pour l'année, y compris les tables, 20 fr. Le nombre des pages *in-8.º* du journal et des tables a été de 1212 en 1828.

Catalogue des livres de feu M. A. M. H. Boulard; tome II, Belles-lettres: rédigé par L. F. A. Gaudéfroy, libraire, Paris, impr. de Migneret, librairie de Gaudéfroy, quai des Augustins, n.º 41, et au lieu de la vente, rue Saint-André-des-Arcs, n.º 61, 1829. Pr. 3 fr. 50 cent. Ce volume contient 4205 articles. Le tome I.º; comprenant la théologie, la jurisprudence, les sciences et arts, a paru en 1828. Le tome III comprendra l'histoire, et le tome IV, un supplément aux cinq classes, dans lequel entrera une collection nombreuse de pièces relatives à la révolution française. Le tome V est déjà publié: il contient les livres anglais, allemands; nous l'avons annoncé dans notre cahier d'août 1828, page 506.

Recherches philosophiques sur la langue ouolofé, suivies d'un vocabulaire abrégé français-ouolof, par M. le baron Roger, ex-commandant et administrateur du Sénégal. Paris, Dondey-Dupré, 1829, gr. *in-8.º*, 175 pages.

M. T. Cicéron à Marcus son fils sur les devoirs, traduit par M. Emm. Brosselard, ancien avocat, chef du bureau des grâces au ministère de la justice; troisième édition, revue avec soin, avec le texte en regard (*de Officiis libri tres*). Paris, impr. de Crapeler, librairie d'Hector Bossange, 1829, *in-12*, 444 pag., dont les dix-neuf dernières contiennent une table. Les premières lignes du livre II sont traduites par M. Brosselard en ces termes: « Je crois, mon cher » Cicéron, vous avoir assez expliqué dans le livre précédent quels devoirs » appartiennent à l'honnêteté et à chaque classe de vertus dont elle se compose. » Je dois vous parler maintenant d'une sorte de devoirs relatifs aux besoins de » la vie et à tout ce qui jouit parmi les hommes de quelque valeur, comme la » puissance, les richesses, le crédit. Sur les choses de cette nature, on peut » examiner, ainsi que je l'ai annoncé, ce qui est utile, ce qui ne l'est pas, ce » qui l'est davantage, ce qui l'est à un degré supérieur. Mais auparavant je veux » dire un mot des raisons qui m'ont engagé à entreprendre cet ouvrage. » On » lisoit dans la traduction de Barrett: « Je crois, mon fils, avoir suffisamment » démontré dans le livre précédent que l'honnêteté et les vertus étoient les » sources des devoirs (*quemadmodum officia ducerentur ab honestate... satis » explicatum*). Je vais maintenant examiner les devoirs sous le rapport qu'ils » ont avec la fortune et l'usage des choses nécessaires à la vie (*quæ pertinent ad » vitæ cultum, et ad earum rerum quibus utuntur homines, facultatem, ad » opes, ad copias*). J'ai déjà dit qu'ici on cherchoit ce qui est utile, ce qui » nuit (*quid inutile*), ce qui ne l'est pas, ce qui l'est plus, ce qui l'est » parfaitement. J'entrerai en matière, après avoir rendu compte de ma con- » duite (*de instituto*) et de mes motifs. » Nous croyons que la traduction de M. Brosselard paroîtra plus correcte et plus fidèle.

Q. Horatii Flacci, ex ed. Bipontinâ II, ad optimas lectiones mss. et edd., nova editio recensita, cum brevibus notis critic. et interpr., horatiano indice,

vitâ Horatii adnotatâ, notitiâ litterariâ de edd. comm. et versionibus amplissimâ. Parisiis, apud editores Treuttel et Würtz. (Argentorati et Londini, in eorundem bibliopoliis), 1828, typis A. Herhan, in-8.^o, cxvj et 438 pag. Cette édition est due aux soins de M. Gence, connu par celle du texte latin de l'Imitation de J. C. (voyez Journal des Savans, décembre 1826, pag. 747-754). Il a joint au texte d'Horace une courte préface, des notes succinctes et instructives, de nouveaux sommaires où les sujets des odes, des satires, des épîtres, sont indiqués avec beaucoup de précision, un index où les expressions propres à Horace sont expliquées. En complétant la notice des éditions de ce poète, M. Gence les a divisées en six âges, dont il qualifie le cinquième *litigieux*, et le sixième *éclectique*. Il seroit possible de contester la justesse de cette dernière dénomination, dont on abuse beaucoup aujourd'hui; mais l'édition que nous venons d'annoncer est l'une de celles qui méritent le mieux, à tous égards, le nom de classiques.

Chronique du temps de Charles IX, par l'auteur du Théâtre de Clara Gazul (M. Mérimée fils). Paris, Alex. Mesnier, 1829, in-8.^o, 383 pag. Pr. 13 fr. Roman historique, qui semble offrir un caractère plus original que celui de plusieurs productions du même genre.

Histoire de la chute de l'empire grec (1400 à 1480), par l'auteur du Duc de Guise à Naples. Paris, impr. de Plassan, librairie de Levassieur et d'Urbain Canel, 1829, vj et 357 pages. Nous rendrons compte de ce volume dans l'un de nos prochains cahiers. — *Le Duc de Guise à Naples* a été publié en 1825, A Paris, impr. de Jules Didot aîné, librairie de Ladvocat, 319 pages in-8.^o

M. Sautélet, libraire, a entrepris une nouvelle édition des *Mémoires COMPLETS du duc de Saint-Simon*, sur le siècle de Louis XIV et sur la régence; il y aura 16 vol. in-8.^o, qui serviront de complément à la *Collection des Mémoires sur l'histoire de France*. Le prix de chaque livraison (2 vol.) est de 14 fr.

Dictionnaire général des communes de France et des principaux hameaux qui en dépendent, indiquant les départemens, les arrondissemens, la distance des communes aux chefs-lieux d'arrondissement et de ceux-ci à Paris, les relais de la poste aux chevaux, les communes qui ont des bureaux de poste aux lettres, &c.; troisième édition revue, corrigée sur les documens authentiques, utile aux fonctionnaires, aux commerçans, &c. Paris, au bureau de l'Almanach du commerce, rue J. J. Rousseau, et chez Smith, libraire, rue Montmorency, n.^o 16, 1829; 1 vol. in-8.^o de 671 pages de tableaux. Pr. 8 fr. La première édition est de 1818.

Itinéraire pittoresque du fleuve Hudson et des parties latérales de l'Amérique du nord, d'après les dessins originaux pris sur les lieux, par M. J. Milbert. Paris, 1828, 1829, 2 vol. in-4.^o de texte, et un atlas in-fol. contenant des planches lithographiées par MM. Adam, Richebois, Deroy, Dupressoir, Jacotot, Joly, Sabatier, Tirpenne et Villeneuve.

Collection d'antiquités égyptiennes, recueillies par M. le baron de Palin, publiée par MM. Dorow et Klaproth. A Paris, chez Gide fils, 1 vol. in-fol. composé de six feuilles de texte et de 36 planches contenant plus de dix-huit cents sujets. Pr. 50 fr.

Sur la théorie de la population, ou Observations sur le système professé par M. Malthus et ses disciples; par M. le Vicomte de Morel-Vindé, pair de France, membre de l'Académie royale des sciences de l'Institut de France; seconde édition, revue et augmentée. Paris, M.^{me} Huzard, 1829, 33 pages

in-8. L'auteur conclut, « 1.^o que M. Malthus et ses disciples se sont étrangement trompés en supposant que l'excès de la population étoit la cause de la » détresse des basses classes et du paupérisme ; 2.^o que la cause de ces maux est » uniquement l'agglomération et l'esclavage de la propriété territoriale dans les » pays pour lesquels ils ont écrit ; 3.^o enfin, que de tous les pays de l'Europe, la » France est celui qui est dans la meilleure voie. Elle seule jusqu'ici, par ses » institutions et ses mœurs, amenant et conservant les proportions les plus con- » venables entre les propriétaires et les prolétaires, pourra sans danger voir » croître sa population dans une immense proportion. Pour arriver à cette » perfection sociale, il n'y a qu'à *laisser faire*. Il est en effet démontré jusqu'à » l'évidence que par-tout où la propriété territoriale restera complètement libre » et sans entraves, elle se distribuera nécessairement suivant les besoins de » chacun et l'intérêt de tous ; l'équilibre entre les propriétaires et les prolétaires » n'éprouvant alors que de bien légères oscillations, donnera le travail à la » demande, et la demande au travail. »

M. Virey, D. M. P., a publié une suite de l'*Examen du matérialisme*, ou une seconde lettre à M. le professeur F. J. V. Broussais sur son traité de l'irritation et de la folie, et sur ses réponses aux critiques, &c. Paris, mars 1829, 20 pages *in-8.*

Mémoires de l'Académie royale des sciences de l'Institut de France. Paris, Firmin Didot, 1829, *in-4.*, 627 et ccl pages. Ce volume contient : 1.^o des mémoires de M. Biot, sur la figure de la terre ; de M. Cauchy, sur divers points d'analyse ; de M. Mirbel, sur l'origine, le développement et l'organisation du liège et du bois ; de M. Girard, sur les canaux de navigation ; de M. Damoiseau, sur la comète périodique de six ans trois quarts ; de M. Beudant, sur la manière de discuter les analyses chimiques pour parvenir à déterminer exactement la composition des minéraux ; de M. Poisson, sur l'équilibre et le mouvement des corps élastiques, et sur le problème des ondes ; de M. Fourier, sur la théorie analytique de la chaleur : 2.^o l'histoire de l'Académie, analyse de ses travaux en 1825 ; partie mathématique, et éloges de M. Charles, par M. Fourier ; partie physique, et éloges de MM. Haüy, Berthollet ; de Laccépède, par M. Cuvier. Nous nous proposons de rendre un compte particulier de plusieurs de ces articles.

Traité de chimie minérale, végétale et animale, par M. J. J. Berzelius, traduit par M. A. J. L. Jourdan, sur les manuscrits inédits de l'auteur, et en partie sur la dernière édition allemande. Paris, Firmin Didot, 1829, 8 forts volumes *in-8.*, avec planches. Les premiers ont paru ; prix de chaque vol. 7 fr. Nos prochains cahiers contiendront une analyse de cet ouvrage. — On vient de publier la livraison XI.^o du *Traité pratique de chimie*, de M. S. F. Gray, traduit de l'anglais par M. T. Richard, avec des additions et 100 planches. Cette livraison conduit le troisième et dernier volume jusqu'à la page 256 et à la planche xcvi. Il reste à publier environ 224 pages et 4 planches en deux livraisons. Voyez Journal des Savans, septembre 1828, page 572.

Considérations sur la convenance et l'utilité de confier à tour de rôle le service médical dans les hôpitaux et les hospices à tous les docteurs en médecine et en chirurgie qui ont leur domicile dans le ressort des villes qui possèdent de pareils établissemens, par M. E. H. Desportes, docteur en médecine. Paris, impr. de Cosson, librairie de Béchet jeune, 1829, *in-8.*, 44 pages. « L'auteur est persuadé que les intérêts généraux de la société réclament la mesure qu'il propose. Elle auroit,

selon lui, pour premier résultat de donner à la population qui contribue aux frais des hôpitaux, la certitude de trouver dans tous les docteurs en médecine et en chirurgie des hommes habiles et expérimentés. Ils sont égaux devant la loi par leur titre, quand ils ont satisfait à des conditions égales pour tous, mais plusieurs éprouvent de grands dommages par le régime actuel des hôpitaux. Si on leur ouvrait à tous l'accès de ces établissemens, on leur rendroit les moyens de puiser à une source féconde d'instruction; on établirait entre eux une émulation généreuse et profitable, qui ne s'éteindrait jamais, et qui n'est point à comparer, poursuit l'auteur, avec l'émulation éphémère et puérile des concours. M. Desportes prévoit et s'efforce de réfuter les objections que son projet ne peut manquer d'essuyer, et il fait observer que le mode de service médical qu'il conseille est en vigueur en certains pays, à la pleine satisfaction des habitans. »

Corps de droit français, ou recueil complet des lois, décrets, ordonnances, sénatus-consultes, réglemens, avis du conseil d'état, publiés depuis 1789, jusqu'à la mort de Louis XVIII; mis en ordre et annotés par M. Galisset, avocat à la cour royale de Paris. Paris, impr. de Duverger, librairie de Malher et compagnie, 1829, 2 vol. in-8.° de 2,500 pages chacun, à deux colonnes; édition portative en petits caractères, à 83 lignes par colonne. Prix des 2 vol., 120 fr. On souscrit pour la continuation sous le règne de Charles X, à raison de 2 fr. par livraison de 4 feuilles. L'ouvrage doit être accompagné d'une table alphabétique et analytique, et d'une table chronologique.

GENÈVE. *Mémoire sur la constitution mécanique des fluides élastiques*, par M. P. Prevost, professeur émérite. Genève, impr. de Barbezat et Delarue, 1828, 50 pages in-4.°

ITALIE.

Bibliografia italiana, ossia Giornale di tutto quanto si stampa in Italia, libri, carte geografiche, incisioni, litografie, novità musicali. Parma, dalla tipografia ducale, 1828, in-8.° Ce journal, dont l'éditeur est M. Pastori, doit contenir l'annonce de tout ce qui s'imprime dans les divers états italiens. C'est une entreprise à laquelle applaudiront les amis des lettres, si elle est exécutée avec le même soin que le journal français qui lui sert de modèle. Voyez ci-dessus, pag. 247.

Crestomazia italiana poetica; Recueil choisi de poésies italiennes, disposées dans l'ordre chronologique, par M. le comte G. Leopardi. Milan, Stella, 1828, 2 vol. in-12. Pr. 5 lire.

Sulla poesia provenzale; Observations sur la poésie provençale des troubadours, comparée avec l'ancienne poésie italienne, par G. Bologna. Modène, impr. des Muses, 1828, in-8.°

Saggio sugli scritti e sul genio di Shakspeare, paragonato ai poeti drammatici greci e francesi, con alcune osservazioni intorno alle false critiche del sign. de Voltaire; opera di madama Montague, traduzione dall'inglese. Firenze, tipogr. all' insegna di Dante, 1828, in-8.°, xiv e 229 pag. Pr. paoli sei. La publication de cet essai sur Shakspeare paroît destinée à étendre les progrès de l'école romantique en Italie.

Notizie intorno ad Esopo, dettate dal caval. Andrea Mustoxidi, Corcirese. Venezia, Pirotti, 1828, in-8.° M. Mustoxidi, en rejetant les récits fabuleux.

recueillis par Planude, ne veut pourtant pas qu'on identifie Ésope avec Lokman ou Bidpai.

La traduction italienne de la *Biographie universelle* est parvenue aux lettres RO-SA, dans le tome XLIX, publié à Venise chez Missiaglia, au mois de janvier 1829, in-8.^o Le tome LV vient de paraître.

Biblioteca storica di tutte le nazioni. Milano, Antonio Fontana, in-8.^o Les tomes LXXXIV et LXXXV de cette collection d'ouvrages historiques ont paru en 1828, et contiennent une ancienne version italienne des commentaires de J. César, revue par M. Francesco Ambrosoli, et l'Histoire d'Écosse sous Marie Stuart et Jacques VI, traduite aussi en italien, de l'anglais de G. Robertson.

Storia dell' imperio ottomano, compilata dal cav. Compagnoni, sulle opere di Sagredo, di Cantimiro, di Busbeck, di Mouradja d'Ohsson, di Valliss-Effendi, di Toderini, di Salaberry, d'Alix, di Juchereau, e d'altri antichi e recenti scrittori. Livorno, Glauco Masi, 1829; tomo primo, in-32.

Discorsi sulla storia veneta, cioè, rettificazione di alcuni equivoci riscontrati nella Storia di Venezia del signor Daru. Udine, Fratelli Mattiuzzi, 1828, 2 vol. in-18. Pr. 8 lire. — L'auteur de ces Discours sur l'histoire de Venise est M. le comte Domenico Tiepolo, Vénitien, associé honoraire de l'Athénée de Venise. Le premier discours a pour but de prouver que la république vénitienne a été indépendante depuis son origine, qu'elle n'a pas été sujette de Padoue, puis des empereurs d'Orient, puis des papes, &c. Sa constitution a-t-elle été originairement démocratique? s'est-elle transformée en monarchie élective pour dégénérer ensuite en oligarchie? C'est ainsi qu'en a jugé M. Daru, qui est réfuté ou contredit sur ce point dans le second discours de M. Tiepolo.

De' Vizj de' letterati, libri due del. cav. Giuseppe Manno, membro della R. Accademia delle scienze di Torino. Torino, J. Allians, 1828, in-12, 350 pag. Pr. lire 4. Deux livres sur les vices ou défauts des gens de lettres.

Osservazioni sopra le vicende atmosferiche di Venezia, e paesi circonvicini, dal conte Giacomo Filiali. Venezia, Andreola, 1828, 106 pages in-8.^o *Observations sur les vicissitudes atmosphériques de Venise et des pays voisins.*

La Storia dell' algebra e de' suoi principali scrittori sino al secolo XIX, rettificata, illustrata ed estesa col mezzo degli originali documenti, dal prof. Pietro Franchini. Lucca, dalla tipografia Bertini, 1827, in-8.^o, di pagine 112. Cette histoire de l'algèbre doit servir de supplément à l'Essai sur l'histoire générale des mathématiques, publié précédemment par le même auteur: *Saggio sulla storia delle matematiche, corredato di scelte notizie biografiche*, opera del prof. Pietro Franchini. Lucca, Bertini, 1821, 341 pag. in-8.^o

Mémoires de mathématiques et de physique, par Guillaume Libri. Florence, Léonard Ciardetti, 1829, in-8.^o, ix et 210 pages.

Universa civilis et criminalis jurisprudentia, juxta seriem institutionum ex naturali et romano jure de prompta, et ad usum fori perpetuò accommodata, auctore Thoma Mauritio Richeri; editio tertia, omni quâ licuit curâ atque labore indefesso, à quam plurimis, in notis præcipuè, mendis falsisque allegationibus repurgata et correctâ. Lodi, Orcesi, 1827, 1828, in-4.^o — L'ouvrage aura 13 vol.; les 8 premiers ont paru.

Diritto pubblico universale (Droit public universel), o sia diritto di natura e delle genti, di Giov. Maria Lampredi Fiorentino, volgarizzato dal dottore defendente Sacchi; seconda edizione, riveduta e corretta sul testo. Milano, Silvestri, 1828, 4 vol. in-8.^o

Illustrations of the literary history of the eighteenth century; Éclaircissemens sur l'histoire littéraire du XVIII.^e siècle, contenant des mémoires authentiques et des lettres originales d'hommes célèbres, pour faire suite aux *Literary Anecdots*, par J. Nichols. Londres, Nichols, 1825, in-8.^o; tome V, avec des portraits. Pr. 1 l. 7 sh.

Ulysses Homer, or a discovery of the true author of the Iliad and Odyssey, by Constantine Koliades, professor in the ionian university. London, John Murray, Albemarle street, printed by Thomas Davison, White-friars, 1829, xxiii and 67 pag. in-8.^o Cet écrit est une sorte d'annonce et d'esquisse d'un ouvrage beaucoup plus étendu, destiné à prouver qu'Ulysse est le véritable auteur de l'Iliade et de l'Odyssée; ouvrage dont la composition est actuellement achevée, et qu'accompagneront des vues et des plans déjà gravés. Sans rien préjuger sur une question si neuve, nous croyons que cette esquisse doit inspirer une idée avantageuse des connoissances et des talens de l'auteur. On voit sur-tout qu'il a visité fort attentivement tous les lieux dont il est fait mention dans les deux poèmes; il met à profit tous les détails qu'il a observés; il les rapproche avec une sagacité ingénieuse des textes et des monumens relatifs à la guerre de Troie. Son système, qu'il ne faut pas sans doute se presser d'admettre, méritera du moins d'être examiné, puisqu'on n'a pas dédaigné celui qui a été publié en Allemagne en 1795, et qui pouvait sembler plus étrange: s'il a été permis de soutenir que l'Iliade et l'Odyssée ne sont que des recueils de morceaux originairement détachés et fugitifs, rapprochés et coordonnés après coup, et si l'on a mis en doute l'existence même d'un poète nommé Homère, pourquoi serait-il défendu de conjecturer que l'un des héros du premier de ces poèmes, et le principal personnage du second, est l'auteur de l'un et de l'autre! Il paroît que l'ouvrage contiendra un grand nombre de descriptions topographiques, du genre de celles qui se lisent avec tant d'intérêt dans le Voyage de la Troade de M. le Chevalier.

Hernes Britannicus; Dissertation sur les Teutatès, dieux des Celtes, sur le Mercure de César, sur l'origine du grand temple d'Albury dans le Wiltshire, par L. Bowles. Londres, Nichols, 1828, in-8.^o L'auteur établit que Thoth, Teutatès, Hermès, Mercure, sont des noms divers d'une même divinité.

The Will of king Alfred; le Testament du roi Alfred; réimprimé sur l'édition d'Oxford de 1728, avec une préface et des notes. Londres, Pickering, 1828, in-8.^o C'est un des monumens dans lesquels on étudie l'ancienne langue anglo-saxonne.

Modern History of England, Histoire moderne de l'Angleterre, contenant les règnes de Henri VIII, Édouard VI, Marie et Elisabeth, d'après les documens authentiques, par M. Sharon Turner. Londres, 1826, 1829, 2 vol. in-4.^o Nous reviendrons sur cet ouvrage, qui n'est point à confondre avec les compilations historiques.

The constitutional History of England; Histoire de la constitution d'Angleterre depuis l'avènement de Henri VII jusqu'à la mort de Georges II, par M. Henri Hallam. Londres, Murray, 1829; seconde édition, 2 vol. in-8.^o

Historical sketches of the native Irish, &c.; Esquisses historiques sur l'Irlande et les Irlandais, relatives à la littérature, l'éducation et l'instruction, par C. Anderson. Londres, Whittaker, 1828, in 12. Il paroît que plusieurs des

anciennes traditions et institutions irlandaises se sont particulièrement conservées dans la petite île Thory, dont le nom vient, dit-on, de Thor, dieu scandinave.

Chronological history of the west Indies; Histoire chronologique des Indes occidentales, par le capitaine Thomas Southey. Londres, 1827, 3 vol. in-8.^o

Introduction to geology; Introduction à la géologie, contenant les élémens de cette science dans son état actuel avec les nouvelles découvertes, par Rob. Bakewell; troisième édition, augmentée. Londres, Longman, 1828, 3 vol. in-8.^o avec planches. Pr. 18 sh.

Conversations on geology. . . ; Conversations sur la géologie, contenant une explication des systèmes de Hurton et de Werner, la géologie de Moysse expliquée par Granville Penn, les nouvelles découvertes de MM. de Buckland, de Humboldt, Macculloch, et autres. Londres, Maunder, 1828, in-12 avec des figures.

Memoir on the geology of central France; Mémoire sur la géologie de la France centrale, contenant les formations volcaniques de l'Auvergne, du Velay et du Vivarais, par G. Poulett Scroppe. Londres, Longman, 1828, in-4.^o avec atlas colorié. Pr. 3 l. 3 sh.

The mining district of Mexico, &c.; Description des mines du Mexique, avec des observations géologiques, par Gerold et Berghes. Londres, 1828, in-8.^o Pr. 1 l. 5 sh. — On annonce la publication prochaine, à Londres, chez Whittaker, de 4 vol. in-fol. intitulés *the Antiquities of Mexico*; ouvrage qui contiendra environ 800 planches, dessinées et gravées par l'auteur, M. Aglio, et représentant des antiquités du Mexique, des manuscrits mexicains (avec traduction), &c.

Botanical cabinet, &c.; Cabinet de botanique, contenant des planches coloriées des plantes de tous les pays, avec une courte description de chacune et des avis sur leur culture, par M. Conrad Loddiges et M. son fils. Londres, Arch, 1828, in-18. Il a déjà paru 138 livraisons de cet ouvrage, qu'on dit exécuté avec un grand luxe. Les planches sont dessinées par M. Georges Cooke: chaque livraison en contient 10 avec explications. Dix livraisons forment un volume. Prix de la livraison, 2 sh. 6 d.

Curtis's Botanical Magazine. . . ; Magasin de botanique, ou jardin des fleurs d'ornemens, étrangères, cultivées en plein air, et en serres chaudes, avec leur nomenclature et leur classification d'après le système de Linnæus; des détails sur le temps de leur floraison, sur leur culture, &c., par MM. Samuel Curtis et Jackson Hooker. Londres, chez M. Curtis, et à la librairie de Sherwood, in-8.^o, avec des figures coloriées. La vingt-quatrième livraison a été publiée en décembre 1828.

Lecture on the physiology of the ear; Discours sur la physiologie de l'oreille, chez les hommes et chez les animaux, par M. Harrison Curtis. Londres, 1828, in-8.^o

New System of the science of music; nouvelle Théorie de la musique, par M. Logier. Londres, Green, 1828, in-4.^o Pr. 2 l. 2 sh.

ALLEMAGNE.

Dictionarium editionum selectarum optimorum auctorum classicorum, græcorum

et romanorum, ad optimos bibliographorum libros collatum, emendavit, supplevit notulisque criticis instruxit W. Hebenstreit. Vindobonæ, Armbrunster, 1828, in-8.º Pr. 3 fl. 24 kr.

Geschichte der römischen literature; Histoire de la littérature romaine; par Chr. F. Bahr. Carlsruhe, Müller, 1828, in-8.º

Miscellaneen, &c.; Mélanges pour servir à l'histoire de la littérature allemande, ou recueil de documens nouvellement découverts sur la langue, la poésie et la philosophie allemandes, par J. Docen. Munich, 1828, in-8.º Pr. 4 fl. 30 kr.

Geschichte der slawischen sprache und literature; Histoire de la langue et de la littérature slave, par Schaffarik. Bude, in-8.º

Principes de l'étude comparative des langues, par Mérian, suivis d'observations sur les racines des langues sémitiques, par M. Klaproth. Leipsic, 1828, in-8.º Pr. 2 rxd.

Lexicon manuale hebraicum et chaldaicum, in Veteris Testamenti libros ordine etymologico descriptum, edidit G. B. Winer. Lipsiæ, Heischer, 1828, in-8.º Pr. 4 rxd. 12.

Grammatica syriaca, cum tribus tabulis varia scripturæ aramaicæ genera exhibentibus, auct. Th. Hoffmann. Halæ, 1827, in-4.º

Homeri Hymni, epigrammata, fragmenta et Batrachomyomachia; ad optimorum mss. fidem recensuit et notis instruxit Fr. Franke. Lipsiæ, Taubner 1828, in-12. Pr. 16 gr.

Adnotatio critica in Aristophanis Nubes; auctore C. Passow. Lipsiæ, 1828, in-8.º — *De Aristophanis Ranis dissertatio,* auctore G. Bolz. Hamb. 1828, in-4.º — *Aristophanis comediæ;* edidit H. Bothe; tomus primus. Lipsiæ, 1828. Hahn, in-8.º Pr. 1 rxd 8 gr.

Apollonii Rhodii Argonautica, ad fidem librorum manuscriptorum et editionum antiquarum recensuit, integram lectionis varietatem et annotationes adjecit, scholia aucta et emendata indicesque locupletissimos addidit Aug. Wellauer. Lipsiæ, 1828, 2 vol. in-8.º Pr. 3 rxd.

Anecdota græca; è codd. mss. bibl. reg. parisiæ descripsit Lud. Bachmannus, vol. I, II. Lipsiæ, Henrichs, 1828, 2 vol. in-8.º Pr. 5 rxd. 12 gr.

Cæsar C. J. ad opt. editiones restitutus, cum commentario integro Oberlini et selectis Oudendorpii, Achainterii variorumque notis: edidit Aug. Baron. Lipsiæ, Wahlen, 1828, 2 vol. in-8.º

Res Cyrenensium, primordiis inde civitatis usque ad ætatem quâ in provinciæ formam à Romanis est redacta; novis curis illustravit J. P. Thrige: è schedis defuncti auctoris edidit J. Broch. Hafniæ, Gyldendal, 1828, in-8.º Pr. 2 rxd.

Handwörterbuch der mythologie, &c.; Manuel lexique de la mythologie des peuples germaniques et du nord, par A. Vulpius. Leipsic, Lauffer, 1828, in-8.º avec planches. Pr. 2 rxd.

Tausend und eine Nacht, arabisch (Mille et une Nuits): nach einer handschrift aus Tunis; Herausgegeben von D. Mox. Habicht, prof. an der Königl. universitaet zu Breslau, u. s. f. Vierter Buud. Breslau, 1828.

Commentarius in Apocalypsin Johannis, exegeticus et criticus, auctore G. H. A. Ewald, professore Gottingensi. Lipsiæ, 1828, in-8.º

PAYS-BAS. *Miscellanea Phœnicia*, sive commentarii de rebus Phœnicum, quibus inscriptiones multæ lapidum ac numerum, nominaque propria hominum et locorum, explicantur, item punicæ gentis lingua et religiones passim illustrantur, auctore A. Hamaker. Lugduni Batav. Luchtmans, 1828, in-4.º cum 5 tab. lithogr. Pr. 10 fl.

Disquisitio critica de fontibus et auctoritate Cornelii Nepotis, auctore J. Hisely. Delft, 1828, in-8.º

POLOGNE. *Chronicon slavo-sarmaticum* Procosii, seculi decimi scriptoris (archiep. cracov. defuncti anno 986), atque de origine Toparcarum ex libris Zolavi et Kagnimiti, seculi undecimi scriptorum. Varsoviæ, 1827, in-8.º

RUSSIE. *Augustin Freiherr Meyerberg und Seine Reise nach Russland*, nebst einer von ihm auf dieser Reise veran stahsen Sammlung von Ansichten. Gebrenthend, Bildnissen u. s. w. von Fr. Adelung. Petersbourg, 1827, in-8.º, avec un vol. in-fol. de planches. Il sera rendu compte de ce volume dans l'un de nos prochains cahiers.

Description historique, géographique et statistique du Tibet, traduite du chinois en russe par l'archimandrite Hyacinthe. Saint-Petersbourg, 1828, 2 vol. in-8.º avec une carte de la route de Ttcheu-du jusqu'à H'lassa.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. Levrault, à Paris, rue de la Harpe, n.º 81; et à Strasbourg, rue des Serruriers, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

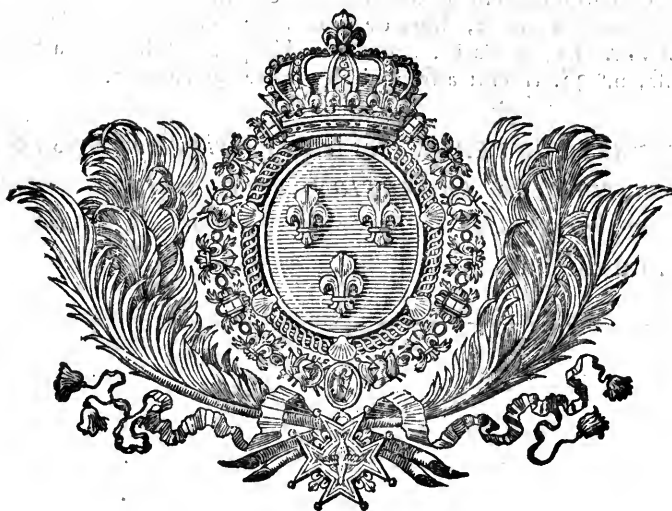
TABLE.

<i>Grammaire de la langue maltaise, par M. Michel-Antoine Vassalli.</i> (Article de M. Silvestre de Sacy.).....	Pag. 195.
<i>Relation d'expériences pour déterminer la figure de la terre d'après les longueurs du pendule à secondes, par M. Édouard Sabine.</i> (Second article de M. Biot.).....	205.
<i>Ordonnances des rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique, XVIII.º volume, par M. le marquis de Pastoret.</i> (Article de M. Raynouard.).....	222.
<i>Cours de culture et de naturalisation des végétaux, par André Thouin.</i> (Article de M. Tessier.).....	230.
<i>Histoire des Gaulois, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'entière soumission de la Gaule à la domination romaine, par M. Amédée Thierry.</i> (Second article de M. Daunou.).....	236.
<i>Nouvelles littéraires.</i>	244.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

MAI 1829.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

—
1829.

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne, à la maison de librairie LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n.º 85; et à Strasbourg, rue des Juifs, n.º 33. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

LES LIVRES NOUVEAUX, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner LA RÉDACTION de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.º 22.

DE L'IMPRIMERIE ROYALE

1820



JOURNAL DES SAVANS.

MAI 1829.

*TRAITÉ d'anatomie pathologique, par J. F. Lobstein; tome I.^{er},
contenant l'anatomie pathologique générale. Paris, chez
Levrault, 1 vol. in-8.^o*

SELON les idées de l'auteur, l'anatomie pathologique ne doit pas être restreinte à la description des changemens qui ont pu survenir dans la structure des organes; elle doit se rattacher à l'étude des phénomènes qui ont précédé le désordre organique, et de ceux que ce désordre lui-même a fait naître. La physiologie est donc pour lui la base des connoissances anatomiques; et dans tout l'ouvrage dont il vient de donner au public la première partie, il s'est appliqué à réunir l'histoire des organes vivans à celle de la dissection des mêmes organes

privés de la vie. Toutefois les altérations organiques sont le sujet principal du livre, et l'explication des phénomènes vitaux n'en est que le complément.

D'après ces principes, il étoit naturel que M. Lobstein commençât l'explication des faits dont se compose son anatomie pathologique, par l'examen des altérations qui peuvent affecter les divers tissus, c'est-à-dire, par l'anatomie pathologique générale. Des prolégomènes de peu d'étendue contiennent un résumé historique des principaux travaux relatifs à cette science, et des vues sur la méthode à suivre pour la perfectionner. Nous ferons connoître en quelques mots les deux articles que l'auteur a consacrés à ce double objet.

L'anatomie pathologique est, dit M. Lobstein, une science nouvelle. Cela est incontestable, si l'on réserve le mot de science pour désigner un enchaînement régulier de faits et d'observations soumis à une classification systématique ; car on ne peut nier, et l'auteur le reconnoît lui-même, que dès les époques les plus anciennes, les Grecs et même les Égyptiens ont fait des ouvertures de cadavres, dans la vue de découvrir les causes et le siège des maladies. Les fondateurs de la médecine ont même parfois émis, sur l'origine et le développement des lésions de texture, des aperçus dont, suivant M. Lobstein, leurs successeurs n'ont pas assez profité. Benivieni de Florence, au commencement du XVI.^e siècle, est le premier auteur qu'on puisse citer comme s'étant occupé spécialement d'anatomie pathologique. Bichat, notre contemporain, est celui qui a le mieux indiqué le point de vue sous lequel cette science doit être envisagée. La série nombreuse d'observateurs qui séparent les travaux de ces deux anatomistes, se partage en quatre époques distinctes. Dans la plus récente, une nouvelle méthode analytique, fondée sur la connoissance des propriétés physiques, chimiques et vitales des tissus, tend sur-tout à faire découvrir l'origine des maladies organiques et le mécanisme de leur formation.

M. Lobstein admet deux sortes de maladies : dans les unes, les propriétés vitales sont seules lésées ; il les nomme *dynamiques*. Les autres consistent en un changement sensible dans la structure des organes, et conservent la dénomination d'*organiques*. On a reproché à l'auteur d'avoir omis les altérations des fluides : il en parle néanmoins, mais sans avoir cru devoir en faire l'objet d'une classification particulière. La qualification de *dynamiques*, donnée aux affections qui visiblement n'ont rien changé à la texture des organes vivans, est aussi de celles dont on a contesté la justesse, en objectant que *des forces ne peuvent*

être malades. Mais quoique le mot de *forces*, en physiologie comme en physique, se réduise en réalité à désigner une cause occulte, on peut très-bien concevoir les *forces*, ou, si l'on veut ici, les propriétés vitales, comme étant accrues, diminuées ou réparties d'une manière irrégulière et contraire à l'état normal. Au reste, M. Lobstein s'accorde jusqu'à un certain point avec les partisans de la doctrine anti-dynamique, puisqu'il ne reconnoît qu'un très-petit nombre d'affections morbides, exclusivement bornées à l'altération des forces. Mais il pense que cette altération précède constamment le changement de structure, quelque léger qu'il soit, et que toute maladie a été essentiellement dynamique, avant de devenir organique. Au reste, les maladies de cette dernière espèce étant celles qui peuvent plus particulièrement former l'objet de considérations anatomiques, l'auteur les définit, *des changemens survenus originairement ou accidentellement dans la forme, le volume, la position, les rapports et la structure des organes, ainsi que des produits nouveaux, soit inorganiques, soit organisés, ou même animés, qui s'y développent.* Nous aurons, avant de terminer cet article, l'occasion d'expliquer l'assertion contenue dans les derniers mots de cette définition.

Les termes dont elle se compose indiquent la classification que l'auteur a jugé nécessaire d'établir dans l'étude des diverses sortes de désordres organiques. Le plus léger consiste dans l'augmentation ou la diminution de volume, suite d'un travail nutritif accéléré ou ralenti. Le second comprend les changemens dans la position et les connexions des parties. Le troisième consiste dans la raréfaction des tissus, qui a lieu par dégagement de gaz, par transsudation séreuse, par transsudation sanguine, par fluxion, ou par inflammation. Le quatrième genre de changemens organiques est causé par le développement accidentel de tissus nouveaux analogues aux tissus naturels. Le cinquième est produit par le développement de substances qui n'ont point de tissus analogues dans l'économie animale. Enfin la sixième sorte est celle des produits morbides qui n'ont aucune connexion organique avec les tissus naturels. Six ordres embrassent donc la totalité des altérations dont les organes vivans sont susceptibles, et M. Lobstein les passe en revue tous les six dans son premier volume, en tant que ces altérations peuvent s'étendre à l'économie entière.

La méthode suivie par l'auteur pour la description de ces diverses altérations, est aussi judicieuse que la classification en est régulière. Il étudie la structure de l'organe malade, et la compare à celle qu'on lui connoît dans l'état sain. Il recherche sur-tout le tissu dans lequel la

maladie a pris naissance avant d'envahir la totalité de l'organe. Il étend son investigation aux parties avec lesquelles celui-ci a quelque conformité de structure ou une sympathie quelconque. Il complète l'histoire de la maladie par l'examen des fluides tant naturels que produits sous l'influence de l'état morbide, et il est si éloigné de ce solidisme excessif qui a prévalu durant quelques années dans nos écoles, qu'à son avis l'analyse chimique des humeurs doit jeter un nouveau jour sur l'anatomie pathologique. M. Lobstein attache aussi beaucoup d'importance aux expériences faites sur les animaux vivans, principalement à celles qui ont pour objet de faire naître dans les animaux des maladies de texture, afin de rendre sensible le travail organique qui s'y accomplit.

Quoique l'auteur ait réservé la description des maladies organiques en particulier pour les deux volumes qui doivent suivre celui qu'il publie en ce moment, il n'en a pas moins inséré dans celui-ci beaucoup de faits intéressans, et le résultat d'un grand nombre de nécropsies qu'il a opérées dans le cours de sa pratique et de son enseignement. Ces observations, dont plusieurs sont d'un haut intérêt, peuvent, plus que toute autre chose, contribuer aux progrès de la science; et l'attention constante de l'auteur à faire marcher de front l'étude des phénomènes vitaux avec celle des altérations organiques, lui a fourni les moyens d'éclaircir plusieurs questions importantes, tant pour la physiologie que pour l'anatomie médicale et la thérapeutique.

Nous ne pouvons, dans un recueil qui n'a pas exclusivement des gens de l'art pour lecteurs, essayer d'entrer dans le détail des dégénérescences et des altérations de toute nature dont la description remplit l'ouvrage que nous annonçons. L'attrait de ces sortes d'objets est tout scientifique : pour qui n'y voit pas les révélations des mystères de la vie ou des secrets de l'art de guérir, il y a, dans la peinture fidèle de ces désordres funestes auxquels notre organisation est exposée, quelque chose qui cause de la répugnance ou de l'effroi. Ce motif nous engage à faire choix d'un très-petit nombre d'observations, qui n'exigent pas un appareil technique trop considérable, et qui, quoique applicables à des points d'une importance secondaire, pourront fournir le moyen d'apprécier les vues toujours ingénieuses, et très-souvent nouvelles, que l'auteur a apportées dans son sujet.

M. Lobstein, admettant comme principe de toutes les actions vitales ce qu'il nomme la *névrosthénie*, ou la force nerveuse, prend comme une hypothèse vraisemblable l'existence d'un fluide particulier, d'une matière impondérable, élaborée par les nerfs qui en sont en même temps les conducteurs, et susceptible d'expansion, comme le

prouvent, selon lui, divers phénomènes normaux ou morbides, qui sont marqués par le dégagement de fluides aériformes. C'est à des effets de cette espèce qu'il rapporte les signes de turgescence, d'orgasme et d'éréthisme, qui ont lieu dans les mouvemens passionnés. Le spasme qui, dans son opinion, resserre au lieu de dilater, expliqueroit mal la pléthore instantanée que produisent dans le réseau capillaire de la face, la honte, la colère, et d'autres affections morales. L'embonpoint dont jouissent certains individus n'est pas uniquement dû au tissu cellulaire chargé de graisse, mais à la turgescence vitale, résultat du travail des nerfs. Sans cela, comment expliqueroit-on l'amaigrissement qui peut avoir lieu en vingt-quatre heures, à la réception d'une nouvelle fâcheuse; la diminution subite du volume des membrés, qui se manifeste dans une syncope ou dans un accès de fièvre intermittente! Lorsqu'on dissèque les animaux vivans, on observe que les parties que le scalpel divise, sont comme gonflées et boursoufflées, et que les organes font entendre une espèce de crépitation bien sensible. La cause en est indubitablement, dit l'auteur, dans un gaz développé par l'irritation nerveuse qu'occasionnent les angoisses auxquelles l'animal est en proie. Les cadavres des animaux morts de la rage offrent un phénomène analogue: les liquides sont gorgés d'air, et convertis en écume. Un effet du même genre a lieu dans l'état phlogistique général: car on ne peut supposer que la masse du sang ait été réellement augmentée dans un temps aussi court que celui qui suffit au développement d'une diathèse inflammatoire; c'est le volume qui s'est accru par l'effet d'un mouvement intérieur. M. Lobstein, au reste, n'a pas eu seulement en vue d'établir une simple hypothèse physiologique, mais il avoit besoin de ces considérations pour mieux faire comprendre, par la suite comment ce principe intervient dans la production des maladies organiques plus composées. Les propriétés qu'il assigne à son fluide expansible ne lui paroissent pas plus étonnantes que celles du sperme, des venins, des virus variolique, vaccinal, &c.

Les membranes muqueuses sont le siège le plus ordinaire des fluxions ou congestions. Mais dans bien des occasions où l'on rencontre sur ces membranes des endroits rouges, il faut se garder de croire à une véritable phlogose. Toutes les fois qu'il est possible de distinguer dans une membrane les arborisations des artères d'avec celles des veines, qu'on reconnoît dans celles-ci l'apparence d'un plexus, qu'on ne trouve pas la muqueuse rénitente, qu'on n'aperçoit pas à sa surface une légère exsudation de lymphé; ou dans son tissu une stase de sang, on peut assurer qu'il n'y a pas eu d'inflammation véritable. Sans doute

les inflammations ne vont jamais sans congestion; mais une congestion peut exister sans inflammation. C'est là une observation d'une haute importance dans la pratique; et quoiqu'elle ait été faite mille fois, on ne sauroit trop la répéter dans un temps où la doctrine des inflammations semble prévaloir dans l'esprit de la plupart des médecins. Une distinction de physiologie peut avoir les conséquences les plus importantes en thérapeutique, et rien n'est indifférent dans une science dont les applications intéressent à chaque instant la vie des hommes.

Il peut arriver que des symptômes en apparence caractéristiques d'une lésion organique, en imposent sur l'existence de cette lésion, et qu'après que la maladie s'est terminée par une issue funeste, l'examen des viscères laisse dans une ignorance complète sur la cause à laquelle de tels symptômes auroient dû être rapportés. M. Lobstein cite un exemple très-remarquable de cette espèce de démenti que la nature, en quelques occasions rares, semble donner aux principes de l'anatomie pathologique. Un jeune homme de vingt-deux ans, bien constitué et d'une conduite exemplaire, sujet depuis l'âge de dix-huit ans à des constipations et à des coliques nerveuses, fut atteint deux fois d'une névralgie intestinale voisine de la péritonite. Il avala deux petites balles de plomb, espérant rétablir par ce moyen, encore d'usage en Alsace, les fonctions interrompues. Un traitement antiphlogistique eut plus d'efficacité: mais des voyages entrepris dans des vues de dissipation et de soulagement ne purent contre-balancer l'effet des malheurs domestiques qui vinrent affliger cet individu. Il devint triste et rêveur; et comme il voulut forcer son estomac à recevoir une grande quantité d'alimens, il s'imagina avoir senti et entendu une rupture de cet organe par suite de la distension qu'il lui avoit fait subir. L'appétit fut anéanti, la maigreur et la consommation suivirent. Le peu d'alimens que le malade s'efforçoit de prendre causoient un malaise insupportable: le pouls lent et petit devint bientôt insensible, même au cœur; la foiblesse et le marasme furent portés à l'excès. La circulation avoit cessé presque entièrement: la respiration seule annonçoit un reste de vie; la voix, les fonctions intellectuelles n'étoient point altérées. L'auteur trace un tableau effrayant de cet état: « Je n'avois » jamais vu, dit-il, et j'espère ne revoir de ma vie, un spectacle aussi » affreux: celui d'un être à moitié mort, ou plutôt chez lequel il ne » restoit de réellement vivant que l'encéphale et quelques-unes de » ses dépendances. » Après la mort de ce malheureux, on s'attendoit à rencontrer des adhérences entre les circonvolutions des intestins et le péritoine, la coloration, l'épaississement des diverses tuniques du tube

alimentaire, l'estomac et les intestins desséchés ou dans un état d'induration. On ne trouva que des poumons pâles et exsangues, le cœur réduit au poids de six onces et à la longueur de trois pouces quatre lignes, aussi blanc à l'extérieur que si on l'eût plusieurs fois lavé avec de l'eau chaude; le péritoine, l'épiploon, les intestins, l'estomac même, dans un état presque naturel; point d'inflammation, d'invagination, de vers, nul vestige des balles de plomb avalées par le malade, en un mot aucune altération sensible. Les viscères étoient décolorés, les gros vaisseaux vides de sang. Ainsi, dans un cas où l'on comptoit si sûrement rencontrer des altérations organiques, où tous les symptômes précédens sembloient accuser une inflammation, on n'a rien découvert. Cet exemple infiniment curieux doit être ajouté à ceux qui font voir combien il faut être réservé dans le diagnostic des maladies. Celle-ci étoit bien évidemment une affection *dynamique*, ou, pour parler comme les autres pathologistes, une altération des propriétés vitales; une maladie de la sensibilité. On peut donc éprouver pendant des mois entiers tous les signes de la péritonite ou de l'entérite aiguë, ressentir les douleurs les plus vives, sans que les organes qu'on en doit supposer le siège aient éprouvé de modifications percevables par les sens. C'est la force nerveuse pervertie qui constitue exclusivement un pareil état morbide, ou bien, dit l'auteur, il faut renoncer désormais à toute considération physiologique sur la nature et les phénomènes des maladies.

Nous ne nous arrêterons pas aux productions homéoplastiques et hétéroplastiques, c'est-à-dire, analogues ou étrangères par leur structure aux tissus naturels. L'histoire très-détaillée qu'en donne l'auteur sera méditée avec beaucoup de fruit par les étudiants. Des deux genres de produits sans connexion organique avec les tissus naturels, que l'on fait connoître ensuite, le premier peut être l'objet d'une simple mention, ce sont les concrétions. Mais nous ne saurions nous dispenser d'exposer en peu de mots l'opinion de M. Lobstein au sujet du second genre, celui des *entozoaires* ou animaux parasites. Il rappelle d'abord les classifications qui ont été proposées pour ces êtres; il énumère les quatorze espèces qui sont propres à l'homme. Il fait voir ensuite que les *entozoaires* d'une espèce ne peuvent vivre dans les intestins d'une autre espèce, à moins qu'il n'y ait entre elles une grande analogie quant au genre de nourriture et à la nature des sucs intestinaux; que non-seulement chaque espèce de quadrupèdes, d'oiseaux, de poissons, &c., a ses espèces particulières de vers, mais que chaque organe a encore les siens, de sorte que ceux des intestins ne ressemblent pas à ceux du foie, des poumons, du cerveau. Il analyse les propriétés vitales des entozoaires, lesquelles

se réduisent au mouvement musculaire, à la digestion et à la génération. Il conteste la faculté qu'on attribue communément à ces animaux, de régénérer les parties qu'ils ont perdues. La description spéciale des quatorze espèces de vers qui vivent dans les divers organes de l'homme, suit cette description générale; et les paragraphes relatifs aux hydatides contiennent plusieurs observations que nous regrettons d'être obligés de passer sous silence. Enfin l'auteur en vient à rechercher l'origine de cette singulière classe d'être animés, et c'est à cette occasion qu'il traite une question dont l'importance doit éveiller le zèle des observateurs, et appeler même toute l'attention des philosophes.

Les vers intestinaux ont-ils leurs analogues au-dehors, et sont-ils introduits développés ou sous forme de germes par la respiration, la nutrition ou l'absorption? L'auteur résout cette première question négativement par deux raisons principales: l'une, que les progrès de l'helminthologie ont dissipé les illusions qu'on s'étoit faites autrefois sur le prétendu rapport de certaines espèces parasites avec d'autres espèces vivantes par elles-mêmes; l'autre, que les germes d'entozoaires ne pourroient résister à l'action des sucs digestifs, et que d'ailleurs on en trouve dans des organes qui n'ont aucune communication avec l'intérieur. Ces deux raisons ne sont peut-être pas absolument sans réplique: on est du moins tenté de le penser, quand on voit la solution paradoxale à laquelle l'auteur se trouve, plus tard, conduit par voie d'exclusion.

Les entozoaires ne venant pas du dehors, le germe en est-il transmis par la génération? M. Lobstein ne le pense pas, et il oppose à cette explication des preuves qui semblent convaincantes. Leurs œufs, selon Rudolphe, sont quatre mille fois plus gros que les globules du sang: ils ne pourroient donc être voiturés par les vaisseaux sanguins capillaires de l'utérus; d'ailleurs beaucoup d'espèces sont vivipares. Il répugne enfin d'admettre que les germes en soient transmis avec le lait, car les oiseaux, les poissons, les amphibies, devroient en être exempts, ce qui n'est pas. Enfin, la meilleure objection est celle-ci: l'homme est sujet à quatorze espèces d'entozoaires, dont quelques-unes sont très-rares. Si l'une de ces dernières se rencontre dans une génération, il faudra donc supposer qu'elle a traversé toutes les générations précédentes; à quoi l'on peut ajouter que pour que l'une ou l'autre de ces espèces pût apparaître sporadiquement, comme cela a lieu, chez un individu ou chez un autre, il faudroit donc que les parens de ceux-ci possédassent les germes de quatorze espèces, ce qui est impossible à supposer.

Il reste l'hypothèse de la génération spontanée, la plus contraire aux idées reçues maintenant dans toutes les parties des sciences naturelles, la plus hardie, la plus féconde en conséquences que nous nous dispensons même d'indiquer. M. Lobstein n'hésite pas à déclarer que cette opinion est à ses yeux la seule admissible. L'exemple des animaux qui se reproduisent par bouture, celui des animalcules infusoires, nés, dit-il, par transformation d'une molécule animale ou végétale, lui paroissent démonstratifs. La même force, suivant lui, transforme en lombrical le mucus des intestins, en embryon la vésicule de l'ovaire. Les entozoaires sont pour lui le résultat d'un travail local, favorisé par les circonstances. L'organisation de chaque espèce est constante : mais pourquoi la génération spontanée n'auroit-elle pas des lois fixes et invariables ? On voit la force plastique produire, dans l'animal vivant, des organes nouveaux, des membranes, des dents, des poils : de ces produits nouveaux aux vers intestinaux il n'y a qu'un pas. Il est au reste fort probable qu'il s'est opéré et qu'il s'opère encore des générations directes dans les derniers degrés de l'échelle animale et de l'échelle végétale.

M. Lobstein avoue qu'entre la formation des tissus organisés qui participent de la vie de l'individu qui les a produits, et celle des vers qui jouissent d'une activité spontanée, il reste un *hiatus* : d'autres pourront dire qu'il y existe un abîme. Malgré l'habileté de l'auteur et les efforts qu'il fait pour appuyer son opinion, nous sommes loin de la considérer comme établie d'une manière inattaquable ; mais nous pensons qu'on ne peut lire sans un vif intérêt cette discussion sur un point éminemment curieux de doctrine physiologique. Bien certainement les principes reçus jusqu'ici relativement à la génération des êtres organisés ont encore en leur faveur le plus haut degré de probabilité. Mais, s'il reste quelque chose à faire pour les mettre à l'abri de toute contestation, c'est d'éclaircir plusieurs points encore fort problématiques relativement à la transmission des animaux parasites, à la production de certains infusoires, et à la succession des espèces aux diverses époques de l'histoire géologique du globe.

Le livre de M. Lobstein, autant et plus physiologique que pathologique, ne se distingue pas seulement par l'esprit d'observation qui en fait le principal mérite ; il offre encore le résultat de nombreuses lectures, et peut être sous ce rapport très-utile aux étudiants de Paris et de Montpellier, en les faisant jouir de beaucoup de travaux exécutés en Allemagne et peu connus encore au centre de la France. L'auteur, écrivant à Strasbourg, a plus de facilité pour rassembler des matériaux

de cette espèce. Il annonce l'intention de joindre à son ouvrage des planches où seront représentés les cas pathologiques. Nous en parlerons en rendant compte des deux derniers volumes, aussitôt qu'ils auront paru.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

ESSAI sur l'universalité de la langue française, ses causes, ses effets, et les motifs qui pourront contribuer à la rendre durable; par C. N. Allou, 1 vol. in-8.º, 1827, Firmin Didot, rue Jacob, n.º 24.

QUAND l'Académie de Berlin proposa, en 1783, pour le concours de l'année suivante, ces questions, « Qu'est-ce qui a rendu la langue » française universelle? Pourquoi mérite-t-elle cette prérogative? Est-il » à présumer qu'elle la conserve! » sans doute, en s'exprimant ainsi, ce corps littéraire ne demandoit aux concurrens que d'expliquer les causes qui avoient obtenu à notre langue l'avantage d'être plus généralement répandue en Europe que les autres langues modernes. Le mot d'*universelle* et celui d'*universalité*, employés par l'Académie et par les concurrens, ne devoient être entendus que dans un sens restreint, et il est certain que, dans les bons auteurs du siècle de Louis XIV, les mots d'*universalité* et d'*universel* avoient été déjà employés dans ce même sens (1).

Aussi disons-nous d'un ouvrage qui a eu un grand succès qu'il a obtenu l'approbation universelle. C'est donc pour désigner un très-grand nombre, une quantité très-considérable qu'on emploie souvent les mots d'*universalité* et d'*universel*.

Il est à remarquer que la seconde question n'étoit pas la conséquence forcée de la première : l'universalité de la langue pouvoit avoir toute autre cause que son mérite particulier. Quand les Romains imposoient le joug de leur langue aux peuples vaincus, quand Guillaume le Bâtard

(1) La Bruyère avoit dit : « Les esprits bornés et resserrés dans leur petite » sphère ne peuvent comprendre cette *universalité* de talens que l'on remarque » quelquefois dans un même sujet. » Et Fontenelle, dans son Éloge du marquis de l'Hôpital, a en quelque sorte défini le mot *universel*, lorsqu'il a dit : « L'applau- » dissement est universel, quand on peut très-facilement compter dans toute » l'Europe les suffrages qui manquent. »

imposoit celui de la sienne à l'Angleterre, la propagation de ces langues n'étoit point le résultat de leur mérite.

Le prix proposé par l'Académie de Berlin fut partagé entre M. le chevalier de Rivarol et M. Schwab, alors professeur de philosophie à l'Académie Caroline de Stutgard, depuis conseiller de cour, et secrétaire intime de S. A. S. le duc de Wurtemberg. L'ouvrage de M. de Rivarol est remarquable par quelques vues nouvelles, par un éclat de style, une vivacité de pensées, et une hardiesse d'expressions, qui offrent souvent à louer et à critiquer. Celui de M. Schwab a moins de prétention; mais il traite, parfois, les questions proposées plus profondément, plus dogmatiquement. Il semble que M. de Rivarol ait écrit pour sa propre gloire, et que M. Schwab n'ait écrit que pour la gloire de la langue française.

M. Allou a eu la noble ambition d'ajouter au travail des auteurs couronnés, en examinant de nouveau les mêmes questions avec plus de développement, et à une époque où tant d'événemens politiques, tant de travaux scientifiques et littéraires, et près d'un demi-siècle, offrent beaucoup de données que les concurrens n'avoient pas en 1783.

En intitulant son ouvrage, *Essai sur l'universalité de la langue française*, il n'a pas craint d'avouer combien ce titre est vague. « Ce n'est, dit-il, » que faute d'un mot convenable, et pour éviter une périphrase, qu'il a » été employé; il ne peut signifier alors que l'emploi de la langue française dans un assez grand nombre de contrées étrangères à la » France. »

Si l'auteur a trop dit par le mot d'*universalité*, il dit trop peu quand il l'explique; car il n'y a guère de langues qui ne soient employées dans un assez grand nombre de contrées étrangères à celles où on les parle. Il me semble qu'il auroit pu dire: « La langue la plus généralement répandue et la plus en usage dans les pays étrangers. » J'ai insisté sur ce point, parce que le titre d'un ouvrage en est une partie essentielle, et que l'auteur perd quelque avantage en ne donnant pas autant que le titre promet, tandis qu'il gagne à choisir un titre moins fastueux, et à donner plus qu'il n'annonce.

Plus sage que Rivarol, qui, dans son enthousiasme oratoire, appelle le français la *langue de l'Europe*, la *langue universelle* désirée par Leibnitz, la *langue de l'univers*, la *langue humaine*, qui croit que le temps est venu de dire le *monde français*, comme on disoit le *monde romain*, M. Allou s'est sagement borné à réunir les preuves historiques de la propagation de la langue française dans les différens pays, depuis son origine jusqu'à nos jours, à indiquer ensuite les causes philosophiques de l'universalité

de cette même langue, et à examiner comment elle pourra conserver cet avantage.

Pour faire apprécier avec justesse le travail de M. Allou, j'exposerai le plan des deux discours couronnés.

M. de Rivarol s'est attaché à faire valoir particulièrement, 1.^o l'influence de nos goûts et de nos modes sur les étrangers, qui, en les adoptant, sont amenés à étudier notre langue; 2.^o le mérite de nos grands écrivains; 3.^o le caractère même de notre langue, qu'il regarde comme plus propre que toutes les autres à être adoptée par les étrangers; 4.^o l'influence des rapports politiques avec les diverses nations qui se soumièrent à accepter le français pour les traités et pour les relations diplomatiques.

M. de Rivarol examine les langues, la position géographique et l'état politique des autres pays, et il conclut de cet examen que la France doit conserver les avantages que sa langue a déjà obtenus.

« La propagation d'une langue, dit M. Schwab, dépend de la *nature* » de cette langue, des *qualités* du peuple qui la parle, et des *rapports* » *politiques* de ce peuple avec les autres nations. Ce n'est pas le plus » ou le moins de mots qui rend une langue plus facile à apprendre; cet » avantage appartient à celle qui possède le privilège de la clarté. Un » haut degré de culture dans l'esprit d'une nation, sa grandeur et sa » puissance, sont d'autres moyens efficaces de la propagation de sa » langue, sur-tout si elle est plus parfaite. »

Après avoir posé ces principes, M. Schwab les applique à la langue italienne et à la langue espagnole; et il pense que ni l'une ni l'autre ne doivent prétendre à l'universalité qui fut acquise par la langue française, et reconnue sur-tout à l'époque de la paix de Nimègue.

La position géographique de la France, sa civilisation, la marche régulière de la construction de la phrase française, presque aussi rigoureuse en poésie qu'en prose, la fixité de la langue, le bon goût, plus précoce dans la littérature française que dans les autres, l'émigration des protestans dans les pays voisins, furent les diverses et les nombreuses causes de la propagation de notre langue.

Examinant ensuite la langue anglaise et la langue allemande, il juge ces langues moins propres que la langue française à acquérir l'universalité, et il conclut que celle-ci conservera la prépondérance qu'elle a déjà obtenue.

Une assez grande partie des juges étoient disposés à accorder le prix à M. Schwab seul, à cause d'un morceau assez remarquable sur la langue

allemande; mais, d'après l'opinion du prince Henri, l'Académie se décida à partager le prix.

Avant ce concours académique, la question de l'universalité de la langue française avoit déjà été traitée en France, sinon d'une manière aussi profonde que dans les discours couronnés, du moins assez heureusement pour fournir aux concurrens d'utiles indications. Je ne citerai pas les divers discours de réception à l'Académie française, où parfois les avantages de notre langue ont été exposés; mais on trouve, dans les discours académiques du père Gaichies, prêtre de l'Oratoire, et membre de l'Académie de Soissons, 1739, in-12, un discours sur les progrès de la langue française. L'auteur dit qu'elle est admise chez les nations les plus reculées, qu'il semble qu'elle soit la dominante dans la plupart des états de l'Europe, et qu'elle est devenue celle de la diplomatie. Il attribue ces avantages à l'influence des bons ouvrages français, à la netteté, à la justesse et à l'ordre plus naturel de la langue. Il parle de l'influence des modes françaises, qui parviennent chez les peuples les plus reculés; il indique, comme une cause de la propagation, les nombreuses colonies que l'édit de Nantes dispersa en plusieurs pays.

Algarotti publia, dans le siècle dernier, un *Essai sur la langue française*: il avança que cette langue étoit devenue, comme autrefois le latin, la langue universelle de l'Europe. Dans le siècle précédent, l'académicien Charpentier, dans son ouvrage de *l'Excellence de la langue française*, Paris, 1683, 2 vol. in-8.°, avoit parlé de sa propagation dans l'étranger: lorsqu'on traita la paix de Nimègue, dit-il, on parloit français dans toutes les maisons des ambassadeurs; les conférences se tenoient en français; de toutes les ambassadrices, la marquise de los Balbases étoit la seule qui ne parlât pas notre langue. On juge aisément que ces diverses observations avoient pu être utiles aux concurrens.

Depuis l'époque où l'Académie de Berlin fournit l'occasion d'indiquer les causes de la propagation de la langue française, les événemens politiques, les émigrations, les guerres, les conquêtes, les réunions de pays, les fusions de peuples, avoient soumis à la langue française un plus grand nombre d'habitans de l'Europe; notre langue marchoit avec nos armées, les devançoit même. On seroit étonné d'apprendre quel nombre de grammaires françaises furent publiées en Allemagne et dans le nord oriental de l'Europe, depuis 1789 jusqu'en 1814; je puis assurer qu'il surpasse celui des grammaires françaises publiées dans la France depuis l'invention de l'imprimerie.

M. Allou expose d'abord les causes qu'il appelle historiques. Ensuite il examine les causes philosophiques, c'est-à-dire, celles qui proviennent

du génie propre de notre langue, et qui auroient pu agir indépendamment des premières. C'est après ce double examen qu'il indique celles qui doivent conserver à notre langue son universalité acquise.

Causes historiques. Il a recherché avec soin les notions qui indiquent l'existence de l'idiome national aux x.^e et xi.^e siècles, en France. Parmi les faits qui, à cette époque, supposent la langue existante au nord de la France, il en est un qui mérite d'être spécialement remarqué. Un manuscrit islandais, du xii.^e siècle, publié en Danemarck en 1768, et traduit en latin sous le titre de *Speculum regale*, contient un dialogue dans lequel un ministre recommande à son fils d'étudier le latin et le VOELSKO; ce dernier mot est traduit par *vallandica lingua*.

M. Allou cite M. Depping, qui, dans son ouvrage sur les Normands, t. II, p. 238, dit que, par le mot *Valland*, les Sagas désignent la France, et probablement la Belgique. Dans un ancien fragment islandais, où le partage des enfans de Louis le Débonnaire est rappelé, je trouve que Charles eut le Valland, et Pépin l'Aquitaine (1). De sorte que, d'après ce document, le Valland, ou la terre gauloise, auroit compris les possessions de Charles le Chauve jusqu'à l'Aquitaine.

M. Allou a recueilli avec soin toutes les indications historiques qui attestent la propagation et l'usage de la langue française au-dehors du royaume, telles que l'établissement des chevaliers normands à Naples et dans la Sicile, les croisades, la prise et l'occupation de Constantinople par les Français, et sur-tout l'invasion de Guillaume le Conquérant en Angleterre; non-seulement l'Angleterre, mais l'Écosse, et même l'Irlande, firent usage de notre langue.

Un nombre considérable de poètes, de trouvères, qu'on a appelés, improprement peut-être, Anglo-Normands, parmi lesquels on distingue Robert Wace, Benoît de Sainte-Maure, Robert de Moron, auteur du roman de Saint-Gréal, &c., publièrent des ouvrages en langue française; Guernes, de Pont-Saint-Maxence, prononça en français, vers 1177, dans la cathédrale de Cantorbéry, l'éloge ou l'oraison funèbre de l'archevêque Thomas Becket.

(1) *Fragmentum vetus islandicum:*
Karll Valland
Pippin Equitanniam.

La version latine porte:
Carolus Vallandiam
Pipinus Aquitaniam.

Script. rerum danicarum mediæ ævi. Hafniæ, 1773, tom. II, pag. 28.

Dans le nombre des faits que rapporte M. Allou, je citerai qu'en 1391, le chancelier d'Angleterre harangua en français le parlement d'Écosse. A la fin du XIV.^e siècle, le français était encore la langue officielle et administrative de l'Angleterre; plusieurs familles conservent même aujourd'hui leurs devises françaises.

L'invention de l'imprimerie devint spécialement favorable à notre langue : les ouvrages de nos écrivains furent répandus au-dehors du royaume ou traduits par les étrangers.

A l'occasion des relations qu'établirent avec l'Italie les prétentions et les guerres des rois de France, dans le XVI.^e siècle, M. Allou remonte à l'époque où l'Italien Brunetto Latini faisait des ouvrages en français; il cite une chronique de Venise écrite en cette langue par le Vénitien Martin de Canale, l'an 1275 : il aurait pu indiquer aussi la traduction française des Voyages de Marco-Paolo, qui est évidemment l'ouvrage d'un Italien. Mais une cause sur laquelle M. Allou m'a paru ne pas insister assez au sujet de la propagation de la langue des trouvères en Italie, c'est l'usage qu'on y faisait, depuis très-long-temps, de la langue des troubadours; plusieurs Italiens composèrent eux-mêmes dans cette langue, qui était goûtée et usitée dans plusieurs cours du pays.

M. Allou développe, avec plus de détail que ne l'avoient fait les auteurs couronnés, les diverses causes indiquées dans leurs discours, et il saisit quelquefois des aperçus qui leur avoient échappé; il parle sur-tout de l'établissement des journaux français, qui circuloient de la France à l'étranger, et de l'étranger en France. On juge tout ce qu'il a pu dire de l'influence nouvelle que notre langue acquit dans le XVIII.^e siècle, où la littérature, la philosophie et les sciences l'employèrent avec un succès qui ne se borna pas à la France. Il a développé le mot de Rivarol, qui avoit dit : « Voltaire ajouta à l'universalité de la langue française sa propre » universalité. »

C'est au milieu de ce XVIII.^e siècle que M. Allou fixe l'époque où l'usage de la langue française devint véritablement universel en Europe. Un passage de son ouvrage fera connaître son style et sa manière de juger : « Sur les rives de la Sprée, dans la modeste retraite du philosophe » de Sans-Souci, Voltaire, la Métherie, Maupertuis, d'Argens, forment, » au centre de l'Allemagne, une colonie toute française, où notre langue » règne sans partage, et où le monarque lui-même, déposant le faste » du trône, s'efforce de ne plus paroître qu'un Français aimable et bril- » lant. Une académie formée par ses soins, dans sa capitale, propose, » pour sujet d'un concours, *l'universalité de la langue française*; et un » érudit allemand partage l'honneur de la victoire avec l'un de nos écri-

» vains les plus ingénieux de cette époque. La célèbre autocratice du
 » Nord rédige, dans cette même langue, le projet d'un code nouveau
 » pour tous les peuples soumis à sa vaste domination ; elle écrit familiè-
 » rement, dans leur propre idiome, à Voltaire, à d'Alembert, à Dide-
 » rot : par des offres brillantes, elle attire ce dernier dans ses états, et
 » emploie tous les genres de séduction pour engager d'Alembert à se
 » charger de l'éducation de son fils, héritier du plus vaste empire de l'Eu-
 » rope. A-peu-près à la même époque, l'un des princes les plus éclairés
 » de l'Italie, le duc de Parme, arrière-petit-fils de Louis XIV, appelle à
 » ces fonctions, si graves et si difficiles, notre célèbre Condillac ; le
 » judicieux Millot écrit en français, pour cette cour étrangère, les
 » meilleurs abrégés historiques que nous ayons encore aujourd'hui. »

M. Allou suit ensuite les progrès de notre langue dans les Indes, dans l'Amérique, &c. Il avoit à considérer les événemens et les suites de la révolution, sous le rapport de la propagation de la langue, et il explique habilement les effets de cette nouvelle influence. Ensuite, il nomme la plupart des étrangers qui l'ont cultivée avec succès, et peut-être entre-t-il dans trop de détails, qui auroient été mieux placés dans une note spéciale.

Causes philosophiques. M. Allou indique, au premier rang, cette clarté, cette précision, qui sont un des principaux caractères de notre langue, et qui, la rendant moins susceptible qu'aucune autre d'obscurité, d'équivoques, de doubles sens, &c., avait porté l'académicien Charpentier à dire que ce qui n'est pas clair n'est pas français.

M. Allou ajoute que cette clarté de notre langue est due à l'heureuse simplicité de sa construction grammaticale. Cette cause est à-la-fois si vraie et si évidente, qu'elle a été remarquée par toutes les personnes qui ont eu à caractériser la langue française. Cette qualité favorise sa propagation, parce qu'il est plus facile aux étrangers de l'apprendre.

M. Allou a dû emprunter aux deux discours couronnés les principaux traits de la comparaison de la langue française avec les autres langues modernes de l'Europe ; il a fait valoir sur-tout ces tournures ingénieuses, ces habiles réticences, ces expressions à demi voilées, qui ont mérité au français l'honneur d'être appelé la langue la plus chaste des langues modernes.

En répétant que l'étranger qui comprend la prose française comprend aussi bien la poésie, M. Allou auroit dû mettre une restriction à l'égard des fables de la Fontaine.

Une remarque qui appartient entièrement à M. Allou, est celle-ci : Parmi les avantages qui ont contribué à établir, à maintenir le caractère

de la langue française, et à lui procurer une fixité que les langues rivales n'ont pas également obtenue, il faut compter que notre langue, spécialement cultivée dans la capitale, centre de la littérature et de la haute société, n'a ni subi ni dû subir les altérations que diverses langues ont éprouvées dans d'autres pays, où plusieurs États sont indépendans les uns des autres.

Il parle aussi de l'influence acquise par nos modes, qui se répandent dans toute l'Europe, et par le bon accueil que les étrangers trouvent en France et qui les y attire. M. Allou examine ensuite les effets de l'universalité de la langue française, et recherche les causes qui pourront contribuer à maintenir cette universalité : il observe judicieusement que ce qui d'abord en a été la cause, en est ensuite devenu l'effet ; ainsi les succès de nos grands écrivains ayant favorisé la propagation de notre langue, il en est résulté qu'après l'avoir étudiée pour connoître leurs ouvrages, l'étranger s'est occupé avec intérêt des ouvrages des écrivains modernes dont le mérite n'aurait peut-être pas suffi pour contribuer à établir cette universalité. C'est ainsi que notre littérature a été d'abord une cause et ensuite un effet de l'accueil que notre langue avoit obtenu au-dehors de la France.

M. Allou est loin de regarder comme un des moyens qui peuvent maintenir ces succès de notre langue, tous les efforts littéraires qui tendent à en altérer le caractère. « Quant à ces ouvrages, dit-il page 290, si » singulièrement célèbres, dont le public désabusé fait maintenant jus- » tice, expiant, un peu tard, le scandale de leur succès, il semble, à les » voir si constamment opposés aux simples règles du bon sens et du bon » goût, que quelque mauvais génie, ennemi perfide du romantisme, soit » venu inspirer leurs auteurs, pour montrer aux jeunes écrivains prêts » à s'égarer comment il ne faut pas faire, à-peu-près comme les Spar- » tiates exposoient aux yeux de leurs enfans des Ilotes dans l'état d'i- » vresse, afin de les dégoûter à jamais de ce vice honteux. »

Je ne m'arrêterai pas à examiner la question que M. Allou se propose, en se demandant si quelque autre langue pourroit obtenir l'universalité dont jouit depuis long-temps la langue française. Je pense qu'on peut très-bien, comme l'a fait M. Allou, observer et déterminer les causes qui l'ont acquise à une langue, mais qu'on ne peut guère prévoir d'une manière positive celles qui la font perdre. En général, ce ne sont pas les causes contraires qui opèrent cet effet.

J'ai analysé sommairement le contenu de l'ouvrage de M. Allou, qui, dans des notes très-judicieuses, a souvent développé les effets et les causes qu'il indiquait dans son ouvrage, et n'a rien laissé à désirer de tout

ce qu'il étoit permis de dire pour expliquer les causes de l'universalité de notre langue. L'Académie des inscriptions et belles-lettres avoit bien voulu entendre une partie de son essai dans les séances des 15 et 22 septembre 1826, et l'Académie française lui a accordé aussi un honorable témoignage de l'intérêt que ce travail lui avoit inspiré.

RAYNOUARD.

RECHERCHES sur les sources antiques de la Littérature française,
par M. Jules Berger de Xivrey.

Et justement enchanté
De la belle antiquité,
Chercher dans son sein fertile
La solide volupté,
Le vrai, l'honnête et l'utile.

(J. B. ROUSSEAU, liv. II, od. 2).

Paris, impr. de Crapelet, librairie de Roret, 1829,
in-8.^o, viij et 288 pages.

L'ACADÉMIE de Toulouse avoit proposé une question conçue en ces termes : « A laquelle des deux littératures, grecque ou latine, la » littérature française est-elle le plus redevable ! » Le mémoire envoyé à ce concours par M. Berger de Xivrey a paru trop rempli de citations et d'érudition pour obtenir un prix d'éloquence ; mais l'auteur a été admis au nombre des membres de l'académie, et invité à publier son ouvrage. C'est ce que nous apprenons par une lettre que M. Berger adresse à M. Fleury-Lécluse, secrétaire de l'Académie de Toulouse, et qui est imprimée à la tête du volume que nous annonçons. Elle contient d'abord des réflexions, à notre avis fort sages, sur la manière dont il convenoit que la question fût traitée : il nous semble, comme à l'auteur, qu'elle ne pouvoit être éclaircie que par des faits et par des textes, résolue que par des preuves positives et en quelque sorte matérielles, non par des généralités ni par des mouvemens oratoires. Nous sommes loin pourtant de contester le jugement prononcé par l'académie ; car nous n'avons aucune connoissance du discours qu'elle a couronné. La lettre à M. Lécluse continue par des observations plus importantes sur les nouvelles théories littéraires. M. Berger se récrie contre celles que

M. Hugo a exposées en 1824 dans une préface de ses odes ; que diroit-il de la poétique qui précède le *Cromwell* du même écrivain ? En 1824, M. Hugo critiquoit, entre autres vers des poètes classiques, celui où Boileau peint le Temps qui s'enfuit une horloge à la main. « L'horloge, disoit-il, qui, au grand amusement de Voltaire, désigne » au Brutus de Shakspeare l'heure où il doit frapper César, cette » horloge qui existoit, comme on voit, bien avant qu'il y eût des » horlogers, se retrouve, au milieu d'une brillante description des » dieux mythologiques, placée par Boileau à la main du Temps. » Voici la réponse de M. Berger. « Le dictionnaire auroit pu apprendre à » M. Hugo, qu'une horloge est une machine à mesurer les heures ; si » bien qu'on dit une horloge solaire, une horloge d'eau, une horloge de » sable : or les anciens connoissoient les deux premières espèces » d'horloges, et la troisième est fondée sur le même procédé que la » seconde ; mais, comme elles sont beaucoup moins usitées chez nous » que celles à rouages et à sonnerie, c'est à cette espèce particulière » que s'applique, dans l'usage habituel, le mot générique d'horloge, » ce qui n'empêche pas le vers de Boileau d'être très juste, et de » s'accorder avec tous les monumens de l'art, qui représentent le » Temps avec une faux et un sablier. Il n'y a donc aucun rapport entre » ce beau vers et l'anachronisme risible d'une horloge *sonnante* du temps » de Brutus (1). »

Les *Recherches* de M. Berger de Xivrey sur les sources antiques de notre littérature, se divisent en deux sections, dont la première traite de ce que nous devons aux lettres latines. Introduit, imposé par la domination romaine, le latin remplaça les anciens idiomes de la Gaule, excepté chez les montagnards d'Auvergne, les Bas-Bretons et les Basques. Mais il se déforma bientôt ; et l'auteur pense, avec M. Raynouard, que la langue romane ou provençale, soumise à des règles, servit d'intermédiaire entre celle des Romains et celle des Français. Il donne pour les plus anciens monumens de cette dernière les sermons de S. Bernard prêchant la croisade, et le livre que *dicta* Villehardouin, qui, est-il dit ici, ne savoit pas écrire. C'est prendre bien à la lettre les mots *qui ceste ovre dicta* : nous lisons en un autre endroit de ce même livre *qui ceste ovre tracta*, mot auquel s'attache assez naturellement l'idée d'un travail littéraire. *Dictier* ou *dictier* a eu souvent ce même sens ; et d'ailleurs Villehardouin ne seroit assurément pas le seul historien

(1) Peace, count the clock.—The clock hath stricken tree. Shak. *Jul. Ces.* II, 2.

qui eût parlé de lui-même en troisième personne : aussi a-t-il été toujours compris, tout seigneur qu'il étoit, parmi les hommes lettrés du XIII.^e siècle. M. Berger le qualifie *sénéchal* de Champagne, il falloit dire *maréchal*. Quant aux sermons français de S. Bernard, qui existent manuscrits, et dont l'authenticité peut sembler douteuse, ce ne sont pas du tout ceux où la croisade étoit prêchée. Il eût été possible de citer des monumens de la langue d'oïl, en prose et en vers, antérieurs à ceux-là, et qui toucheroient de plus près à l'origine de notre langage. En transcrivant quelques morceaux du poëme historique de Philippe Mouskes, et du roman en prose de *Lancelot du Lac*, M. Berger de Xivrey y joint des interprétations latines, destinées à montrer les rapports de la nouvelle langue avec celle d'où elle dériveroit. Ces productions sont du XIII.^e siècle ; et les versions de textes latins en français, que l'on indique ensuite, appartiennent à des époques encore moins lointaines, savoir, au XIV.^e siècle et au XV.^e

A partir de l'avènement de François I.^{er}, notre histoire littéraire abonde en faits qui attestent l'influence immédiate que l'étude de la littérature latine a exercée sur chaque progrès de la nôtre. Ces faits sont des traductions, des imitations, des compositions latines et françaises, des exercices grammaticaux ou académiques. Il y auroit moins d'inexactitudes à relever dans cette partie du travail de M. Berger que dans la précédente, et le choix des détails nous y paroît bien meilleur. On pourroit dire seulement que la plupart de ceux que l'auteur a employés sont depuis long-temps fort connus. Mais s'il s'en étoit privé pour en rechercher de moins vulgaires, nous doutons qu'il eût aussi bien traité son sujet : le tableau des secours que nous devons aux classiques latins, des emprunts que nous leur avons faits, des méthodes qu'il nous ont apprises, ne seroit pas aussi complet ni aussi fidèle.

Dans la seconde section de l'ouvrage, il s'agit de la littérature grecque ; et le premier fait que l'auteur observe, c'est que nos vieux auteurs, par exemple celui du *Parthenopex de Blois*, poëme du XIII.^e siècle, faisoient descendre les rois de France d'un fils de Priam, et racontaient la guerre de Troie, non sans doute comme Homère, mais d'une manière qui supposoit au moins une connoissance traditionnelle de cette antique mythologie. Du reste, M. Berger croit que les Français ont négligé l'étude du grec jusqu'en 1200 ; qu'elle n'a été cultivée tant soit peu au XII.^e siècle que par Jean de Salisbury et par Abélard ; qu'au XIII.^e on ne s'y est pas livré avec plus de zèle, malgré les recommandations du pape Innocent III, l'occupation de Constantinople par les croisés, et l'établissement d'un collège constantinopolitain

à Paris ; qu'enfin cette langue n'a commencé d'être enseignée chez nous qu'après 1453. On prouveroit néanmoins, par des documens assez positifs, qu'entre les années 1100 et 1200, elle avoit attiré l'attention de plusieurs hommes de lettres, tels que Thiolfride, abbé d'Epternac ; Othon de Frisingue, abbé de Morimond ; Saint-Pierre Maurice, Hélinand de Froidmont, Jean Sarrasin, moine de Saint-Denis ; Guillaume de Gap, abbé de ce monastère, et sur-tout Macairè, abbé de Fleury, auteur de l'un des glossaires qui accompagnent le *Thesaurus linguæ græcæ* de Henri Estienne. Cette étude, il le faut avouer, fit peu de progrès au XIII.^e siècle. Cependant les dominicains, nouvellement institués, commençoient de s'y adonner : l'un d'eux, voulant traduire en français un livre d'Aristote, s'aperçut que la version arabe étoit inexacte. Il existe des traductions de livres grecs en français et en latin, composées durant cet âge. La Belgique possédoit quelques hellénistes dans ce même ordre de Saint-Dominique, par exemple, Guillaume de Merbecke ou Mörbeka, traducteur de Proclus (*voyez Journal des Savans*, janvier 1828, pag. 21, 22). On ne manqueroit pas de noms et de livres à citer pour montrer que ce genre de travaux littéraires n'a pas été totalement interrompu chez nous depuis 1300 jusqu'à 1453.

Parvenu, un peu trop rapidement, à cette époque, M. Berger de Xivrey nous offre des notices moins incomplètes. Il dit que Grégoire Tifernas, arrivé à Paris, y obtint sur-le-champ une chaire de littérature grecque, avec des appointemens *analogues* ; qu'il déserta sa place au bout de quelques mois ; mais que ce court espace de temps lui avoit suffi pour former quelques élèves, ou plutôt pour éveiller en eux le goût de sa langue « dont ils continuèrent seuls l'étude, et s'y perfectionnèrent assez pour pouvoir eux-mêmes l'enseigner. » Cette phrase n'est pas très-correcte, mais elle énonce des faits remarquables : seulement on a lieu de croire que Grégoire Tiphernas n'a donné dans Paris que des leçons particulières, et n'y a point occupé de chaire publique. Sous Louis XI, sous Charles VIII et Louis XII, cette étude fit des progrès sensibles, que M. Berger retrace en quelques pages (103-108) : nous ne nous arrêterons point aux détails qu'elles contiennent ; l'auteur avertit qu'ils sont extraits des livres VI et VII de l'Histoire de la littérature grecque par M. Schoell. Suivent des notices sur ceux des savans du XVI.^e siècle qui ont le plus contribué à propager ce genre de connoissances, et sur les écrivains qui en ont le mieux recueilli les fruits. De justes hommages sont rendus aux travaux de Budé, de Muret, de Turnèbe, de Robert Estienne, de Henri Estienne sur-tout, de Ramus ; des deux frères

Pithou, Pierre et François, &c. M. Berger leur associe Rabelais, qui a eu avec Budé une correspondance en langue grecque, qui savoit révéler Homère et apprécier ses interprètes, qui se moquoit sur-tout de ces allégories mystiques, de ce sens secret, appelé chez les néoplatoniciens Προσοχή, ἄνω θεωρία. Un article plus étendu est consacré à Ronsard, qui s'est efforcé, avec plus d'étude que de goût, de transporter dans notre poésie les formes classiques et les richesses de celle d'Homère et d'Anacréon. Amyot figuroit aussi parmi les disciples de la Grèce; mais on se borne ici à extraire (pag. 159-166) ce qu'ont dit de lui Vaugelas et Saint-Réal.

Chacun sait assez que nos grands écrivains du XVII.^e siècle ont puisé dans l'antiquité grecque des leçons et des exemples: presque tous ces emprunts ont été remarqués; mais personne encore n'avoit eu occasion d'en tracer une sorte d'histoire générale, comme le fait M. Berger. Il envisage sous cet aspect les orateurs, les philosophes, les historiens, les romanciers, les plus célèbres prosateurs français de cet âge, Balzac, Pascal, Bossuet, Fénelon, la Bruyère. Ce dernier étoit à considérer de plus comme traducteur: à ce titre, on le rapproche de Boileau, qui, lorsqu'il se retrouve dans les rangs des poètes, s'y montre encore l'un des plus dignes nourrissons du parnasse antique. Il est assez reconnu que la Fontaine n'a pas moins habilement puisé à cette source; que Corneille et sur-tout Racine ont pris pour maîtres Eschyle, Sophocle et Euripide; qu'en un mot les productions littéraires dont la France se glorifioit sous Louis XIV, si on les avoit dépouillées de ce qu'elles devoient à la Grèce et à Rome, auroient perdu leur plus vif éclat et presque toute leur consistance. Nous devons laisser dans l'ouvrage de M. Berger l'indication d'un si grand nombre d'imitations, souvent plus heureuses et plus imposantes que beaucoup de créations modernes.

Ces emprunts ont été moins fréquens et moins remarquables dans le cours du XVIII.^e siècle. Cependant J. J. Rousseau, examiné comme écrivain, est aux yeux de M. Berger un élève de Platon; et le chef-d'œuvre de Bernardin de Saint-Pierre, *Paul et Virginie*, lui paroît, comme à M. Villemain, ressembler, sous certains aspects, au roman de Longus, *Daphnis et Chloé*. On reconnoîtroit plus immédiatement, dans quelques vers de Voltaire, des traits dérobés aux tragiques d'Athènes. Il est encore plus certain que la littérature grecque a fourni tous les matériaux du *Voyage du jeune Anacharsis*. C'est par ce dernier fait que se termineroit la seconde section de l'ouvrage qui nous occupe, si l'auteur n'avoit jugé à propos d'y joindre des réflexions sur les Grecs

modernes, qui aujourd'hui profitent de nos livres classiques, comme nous nous sommes enrichis de ceux de leurs ancêtres.

La conclusion de ces recherches est que nous sommes plus redevables aux Grecs qu'aux Latins, parce que les premiers ont laissé une littérature beaucoup plus étendue, parce qu'ils auroient à revendiquer une très-forte partie de ce que nous avons immédiatement emprunté des seconds, enfin parce qu'ils ont réellement fourni un plus grand nombre de sujets, d'idées, de détails, de formes et de traditions, à tous les genres littéraires qui ont été cultivés chez nous avec succès.

Peut-être est-il à regretter que M. Berger de Xivrey, par une défiance excessive de ses forces, ait plus souvent inséré dans ce volume les observations critiques d'autrui, qu'exposé et développé les siennes propres. Ce sujet, quoiqu'il ne pût être bien traité, ainsi que nous l'avons dit en commençant, que par le rapprochement d'un grand nombre de faits, auroit pourtant, sinon exigé, du moins comporté plus d'aperçus généraux, plus de réflexions originales. A ne considérer que les détails, on pourroit en désirer davantage sur la langue française, sur son origine et ses progrès, sur son vocabulaire et sa grammaire, comparés au vocabulaire et à la grammaire des deux langues anciennes. On a vu que nous ne trouvons ni assez complet ni assez rigoureusement exacts les articles relatifs à la littérature du moyen âge; nous pourrions ajouter que la disposition des matériaux pouvoit être quelquefois plus méthodique, et la diction plus pure ou plus élégante. Mais l'ouvrage suppose d'excellentes études, une connoissance approfondie des deux anciennes littératures; et de celle de la France depuis l'ouverture du XVI.^e siècle. Recommandable par son propre fonds, par l'importance et la vérité des résultats, il a le mérite, de plus en plus rare, de répandre des théories saines et consacrées par l'expérience. M. Berger de Xivrey ne distingue pas deux littératures: celle que la nature et la société ont faite, celle qui s'est, depuis trois mille ans, établie, conservée, reproduite par des chefs-d'œuvre, lui paroît la seule digne d'un peuple sage. Il ne consent point à la regarder comme un genre particulier, toléré ou réprouvé sous le nom de classique, ni à mettre ses productions les plus pures en parallèle avec les informes ébauches du génie inculte et des talens inexpérimentés.

DAUNOU.

MONUMENS inédits d'antiquité figurée, grecque, étrusque, romaine, recueillis pendant un voyage en Italie et en Sicile, dans les années 1826 et 1827; par M. Raoul-Rochette, membre de l'Institut royal de France, 2 vol. in-fol. &c. Paris &c.; 1.^{re} et 2.^e livraisons, 110 pag. et 24 planches.

LE titre que nous venons de transcrire expose nettement et le sujet de l'ouvrage et l'occasion qui lui a donné naissance. En 1826 et 1827, M. Raoul-Rochette a fait un voyage en Italie, dans l'intention de visiter les collections d'antiquités, particulières et publiques, qui existent en cette contrée, de faire dessiner les monumens inédits les plus curieux, ceux sur-tout dont la connoissance et l'interprétation devoient le plus contribuer aux progrès de l'archéologie. L'auteur, depuis son retour, s'est appliqué sans relâche à mettre en ordre les matériaux qu'il avoit rassemblés, et à rédiger l'ouvrage destiné à renfermer les résultats nombreux et variés de ses observations. Les deux livraisons que nous annonçons en ce moment, contenant déjà cent quatorze pages de texte *in-fol.* et vingt-quatre planches, sont une preuve manifeste qu'il apporte à l'exécution de son ouvrage toute la célérité compatible avec les difficultés qu'il présente et les recherches qu'il exige.

L'auteur, qui se propose de publier plus tard le discours préliminaire, est entré tout de suite en matière, sans expliquer le plan qu'il se propose de suivre; mais ce plan se manifeste dès la première page: le titre général *Cycle héroïque*, et le sous-titre *Achilléide*, annoncent qu'il ne classera pas les monumens d'après leur nature, et, par exemple, qu'il ne publiera pas séparément les vases, les médailles, les bas-reliefs, les statues, &c.; mais qu'il les rangera d'après le sujet qu'ils représentent, réunissant ensemble tous ceux qui rentrent dans le même ordre de représentation, quelles que soient et leur nature et leur époque. C'est donc l'interprétation des monumens qui est pour lui le but principal. Afin d'y parvenir plus efficacement, il prendra d'abord tous ceux qui tiennent au *cycle héroïque* en général, et ensuite au *cycle* particulier de tel ou tel héros. Chacun des monumens inédits qu'il publiera, sera comme une espèce de centre, autour duquel il groupera ceux qui, présentant le même sujet, seroient restés inédits, ou lui paroïtroient avoir été infidèlement reproduits ou inexactement expliqués. Chaque partie de son ouvrage formera une sorte de monographie où se trouveront réunis et comparés tous les sujets qui se rapportent à plusieurs des héros de l'antiquité.

Ce plan, qui d'ailleurs a été conseillé à l'auteur par le genre des sujets représentés sur les monumens dont il a recueilli les dessins, a des avantages dont une main habile peut profiter. L'interprétation archéologique s'éclaire sur-tout par les rapprochemens et les analogies. Telle représentation seroit inexplicable, si on ne la rapprochoit pas de telle autre où le sujet, exprimé d'une manière plus complète, l'est, par cela même, plus clairement. A côté de cet avantage, il y a bien aussi quelques inconvéniens, comme le danger d'un peu de confusion, et sur-tout la préoccupation qui peut s'emparer de l'archéologue à son insu, par le désir de ramener beaucoup de monumens au même sujet. « Il arrive alors, comme dit l'auteur, qu'une idée spacieuse au premier coup-d'œil, peut fasciner les yeux des hommes les plus habiles, et leur faire éluder ou supprimer des difficultés sans nombre, et passer sur des inconvenances de toute espèce (pag. 73). » Au reste, ce danger n'est pas seulement attaché à tel plan plutôt qu'à tel autre; il tient à la difficulté même de l'interprétation archéologique, difficulté dont ne peuvent se faire une idée ceux qui n'ont jamais essayé de découvrir le sujet d'une représentation antique qu'on n'a point encore expliquée. C'est une énigme à deviner: une fois qu'on a pris une fausse route, on peut difficilement rentrer dans la bonne, et le mot échappe. Winckelmann et Visconti eux-mêmes, dont le coup-d'œil étoit si juste et l'érudition si sûre, ne se sont pas toujours garantis de ce genre de préoccupation et de l'erreur qui en est la suite. M. Raoul-Rochette le montre par quelques exemples. Il sait bien lui-même qu'il a pu s'y laisser aller à son tour, d'autant plus qu'il réunit beaucoup de faits, qu'il cite, compare et rapproche une multitude de monumens, et met en avant beaucoup d'idées et de conjectures sur des points difficiles et contestés. C'est cette considération qui nous enhardira à lui soumettre de temps en temps les doutes que plusieurs des interprétations qu'il propose ont laissés dans notre esprit. Dans la suite de son travail, il aura plus d'une occasion de lever ces doutes, en donnant les explications ou les développemens qui lui paroîtront nécessaires.

Les deux premières livraisons, dont nous allons donner l'analyse, sont consacrées aux monumens qui se rapportent à Achille. Cette *Achilléide* se divise en deux parties: l'une contient tous les monumens relatifs au mariage de Pélée et de Thétis; l'autre, ceux qui concernent Achille lui-même. Nous allons présenter successivement l'analyse de toutes les deux.

PREMIÈRE PARTIE. L'union de Thétis et de Pélée est un des faits

mythologiques les plus célèbres dans l'antiquité et le plus souvent reproduits par les artistes. La résistance que la déesse opposa aux entreprises de Pélée fut sur-tout le sujet d'une multitude de compositions de tout genre, dont on trouve déjà un exemple parmi celles qui ornoient le coffre de Cypsélus. « On y voit, dit Pausanias, Thétis, » vierge encore; Pélée la saisit, et de la main de Thétis un serpent » s'élançe contre Pélée (1). » C'est ce type, selon M. Raoul-Rochette, dont on trouve la reproduction plus ou moins altérée dans presque toutes les compositions qui expriment ce fait merveilleux. La présence du serpent, qui est là pour indiquer l'une des métamorphoses que Thétis avoit employées pour se soustraire aux poursuites de Pélée, est, à ses yeux, un des traits caractéristiques du sujet, et conséquemment un de ceux auxquels il le reconnoît entre plusieurs autres analogues.

L'auteur commence par les monumens étrusques. Le premier est la curieuse patère, ou *miroir mystique*, déjà publiée par Dempster et Lanzi: il en donne un nouveau dessin. Passeri crut y voir *Proserpine enlevée par Pluton*; mais Lanzi, ayant distingué les noms de THETIS et de PELE, ne put se méprendre sur le sujet; il se trompa seulement sur un autre personnage de la scène, nommé PARSVRA: Passeri toutefois y aperçut le mot étrusque qui devoit désigner PHARSALA; la nymphe de Pharsale. M. Raoul-Rochette confirme cette explication par plusieurs raisons, et sur-tout par la remarque que, selon Phérécyde, Pélée emmena Thétis à Pharsale, où il demeura dès-lors avec elle; ce qui donne lieu à l'auteur de conjecturer que les artistes étrusques ont suivi de préférence la tradition conservée par Phérécyde. Il en retrouve une preuve dans une autre patère, déjà publiée par Lachausse, et sur laquelle cet antiquaire a cru voir, à tort, *l'enlèvement d'Helène par Pâris*. Une troisième patère offre un sujet analogue, c'est-à-dire, un héros qui, la tête et le dos couverts d'une peau de lion, et la main armée d'une massue, enlève une femme dans ses bras. M. Raoul-Rochette, se fondant sur ce que la peau de lion n'est pas un attribut exclusif d'Hercule, n'hésite point à voir encore ici *Pélée qui enlève Thétis*. Mais la circonstance de la peau de lion n'est pas la seule à remarquer; il y a encore celle de la *massue*, et je ne sais si la réunion des deux attributs a pu être employée pour un autre personnage qu'Hercule ou bien Thésée, dont on sait que l'orgueil national des Athéniens avoit pris à tâche de faire un autre Hercule. La massue et la peau de lion données à Pélée seroient inexplicables. Pourquoi le représenter

(1) Paus. V, 18, 5. Bekker.

ainsi vêtu et armé! pourquoi une massue dans sa main! Il vouloit soumettre Thétis, et non pas l'assommer. Ce qui donne quelque poids à cette observation, c'est que, dans la patère et sur tous les autres monumens où le sujet est clairement écrit, Pélée n'a point d'armes. Pour moi, je crois tout-à-fait impossible qu'un artiste ancien, voulant représenter un tel sujet, ait eu recours à des attributs si déplacés, propres uniquement à dénaturer l'action, à faire confondre le sujet avec d'autres, par exemple avec celui d'*Hercule qui enlève Alceste à l'avare Pluton*; ou de *Thésée qui enlève Hélène*: c'est en effet l'un de ces deux sujets qu'il faut, je crois, reconnoître sur la patère. Je soumetts d'autant plus volontiers cette objection à M. Raoul-Rochette, qu'elle s'applique encore à un autre monument qu'il cite; c'est une peinture publiée par Bartoli, représentant un héros couvert d'une peau de lion et armé d'une massue, qui s'approche d'une femme endormie. M. Raoul-Rochette voit encore ici *Pélée et Thétis*. Mais, de ce qu'on n'aperçoit pas tout de suite à quel trait de la vie d'Hercule ou de Thésée ce sujet fait allusion; s'ensuit-il qu'on ne doive pas le rapporter à l'un ou à l'autre de ces deux héros, d'après la réunion des attributs dont nous parlons!

Viennent ensuite les monumens grecs où le même sujet est représenté. L'auteur cite deux vases déjà publiés et très-bien expliqués par M. Millingen; il s'arrête sur-tout au beau vase que M. Wilkins a publié le premier, en l'accompagnant d'une explication très-malheureuse, et dont M. Millingen a donné depuis un dessin exact et une explication satisfaisante sur presque tous les points. M. Raoul-Rochette adopte cette explication; mais il observe que, dans cette curieuse peinture, dont tous les personnages ont leur nom écrit au-dessus de leur tête, un seul reste énigmatique, parce qu'on ne peut lire que le commencement et la fin de son nom. Tout au milieu de la composition, c'est-à-dire, entre le groupe de Thétis et de Pélée, et les figures de Psamathé, de Minerve et de Neptune, d'une part; celles de Cymodocé, de Pan, de l'Amour, de Vénus et de Pitho, de l'autre, on voit une figure sur un quadrigé dont les chevaux s'élancent au galop vers ces dernières. Au-dessus se lit l'inscription mutilée A . . . ΟΣ. M. Millingen croit que cette figure est le cocher de Pélée. Sans défendre cette conjecture, contre laquelle il s'élève plus d'une difficulté, on peut dire que celle que M. Raoul-Rochette veut y substituer est encore moins satisfaisante. Il pense que ce personnage est une femme, d'après son ajustement et sa coiffure, ce qui me paroît encore douteux, et que c'est *l'Aurore*, dont la présence annoncerait l'heure où l'action s'est passée

selon Catulle (1). Il conjecture que l'inscription entière a dû être [HE]OS (pour ΗΩΣ), orthographe vicieuse qu'on trouve sur d'autres vases. Mais, outre que l'on peut hésiter à reconnoître l'Aurore dans un personnage sans ailes, on peut faire une objection plus sérieuse. Le nom de l'Aurore a pu être écrit ΗΕΟΣ (par erreur pour ΗΩΣ), sur des monumens d'une époque antérieure à l'introduction des lettres particulières indiquant les voyelles longues; mais non pas sur celui-ci, qui est d'une époque bien plus récente, comme le prouvent et la forme des caractères et l'orthographe des mots ΠΕΙΘΩ, ΑΦΡΟΔΙΤΗ, ΚΥΜΟΔΟΚΗ (*sic*), ΠΗΛΕΥΣ, ΨΑΜΑΘΗ, ΠΟΣΕΙΔΩΝ: sans nul doute le nom de l'Aurore auroit dû y être écrit ΗΩΣ et non pas ΗΕΟΣ ou ΕΟΣ; d'ailleurs on lit sur le vase Α. . . . ΟΣ; que faire de l'Α et de la lacune de quatre lettres! Il est douteux que cette figure soit le *cocher de Pélée*, mais il est certain que ce n'est pas l'Aurore: l'explication du vase reste à-peu-près au même point où l'avoit laissée M. Millingen.

M. Raoul-Rochette produit ensuite un vase inédit, très-curieux, de la collection de M. de Pourtalès, où le sujet de *Pélée et de Thétis* est également exprimé, d'une manière qui ne laisse point de doute. Il se sert de ce monument pour fixer le sujet d'un autre vase du cabinet du Roi, très-inexactement publié et expliqué par Caylus (II, XXXIII), avec des circonstances singulières, que le savant archéologue fait habilement ressortir (2). Il l'a fait dessiner de nouveau; et l'on peut réellement le regarder comme inédit.

Dans ces trois monumens, où le sujet est aussi clairement exprimé que sur la patère étrusque, Pélée est sans armes; c'est avec ses bras seulement qu'il a cherché à triompher de la déesse.

Après avoir reconnu, sur plusieurs monumens étrusques et grecs, la représentation de ce même sujet, l'auteur s'attache à en rechercher les répétitions. Il entend par-là des représentations, plus ou moins incomplètes, du sujet, mais où l'action principale se reconnoît encore.

(1) Le vers de Catulle (*Aurora ex oriente, vagi sub lumina solis*, LXIV, 272. ed. Doering), que cite M. Raoul-Rochette, ne s'applique pas, comme il le croit, au moment de l'action. Ce vers appartient à une comparaison poétique, et n'indique en rien le moment où Pélée a soumis Thétis. — (2) L'un des plus remarquables est le lion qui saute sur le dos de Pélée et le mord à la nuque. « C'est la première fois, dit M. Raoul-Rochette, que le lion paroît, tandis que » le serpent est le signe le plus habituellement reproduit dans les représentations » de ce sujet, telles que celles du vase athénien de M. Wilkins (p. 9). » Cette observation me surprend; car précisément sur ce vase il y a tout à-la-fois un serpent et un lion.

Ici, les caractères sont moins distincts et les explications moins sûres ; elles dépendent souvent d'une simple analogie, assez légère pour n'être saisie que par des yeux déjà un peu prévenus. Pour l'admettre ou la rejeter, il suffit souvent d'attacher plus ou moins d'importance à des détails qui, selon les uns, sont caractéristiques, selon d'autres, indifférens. On s'étonnera donc peu, si nous disons que plusieurs des conjectures au moyen desquelles l'auteur ramène le sujet de plusieurs monumens à celui dont il recherche avec soin les répétitions, ne nous ont pas satisfaits ; ce qui veut dire, non pas qu'elles soient fausses, mais qu'elles tiennent à une manière de voir que nous aurions quelque peine à adopter, peut-être parce que l'auteur ne l'a pas assez développée.

Il reconnoît, d'abord, une *répétition* du sujet de Thétis et Pélée dans un fameux vase de la galerie de Florence, qui a été l'objet d'explications contradictoires de la part de savans antiquaires, tels que Passeri, Lanzi, Visconti, MM. Inghirami et Zannoni. Les deux sujets peints sur ce vase consistent en un jeune héros *armé de la double lance*, poursuivant une femme qui s'enfuit en donnant les signes de la plus grande frayeur : dans le second sujet, on voit un vieillard à cheveux blancs, qu'entourent ; de chaque côté, deux femmes qui paraissent dans une grande agitation. Selon M. Raoul-Rochette, le premier représente *Pélée poursuivant Thétis* ; le second, *Nérée*, dont deux *Néréides* implorent l'assistance. Il reconnoît encore le même sujet dans une série d'environ cinquante monumens du même genre, et entre autres sur deux qu'il publie, représentant un homme dans une attitude menaçante, armé, sur l'un, de la double lance, sur l'autre, d'un glaive, et qui poursuit une femme épouvantée.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans tous les rapprochemens que lui fournissent son esprit et son érudition ; mais nous devons lui soumettre une objection qui nous arrête ; elle rentre dans celle que nous a paru offrir la présence de la massue dans la main de Pélée. Selon le mythe, Pélée épia le moment de saisir la déesse, et l'enleva dans ses bras : alors elle chercha à lui échapper en prenant diverses formes ; mais il ne la laissa point échapper, et la força ainsi de reprendre sa première forme. Voilà, en effet, le caractère qu'offrent toutes les représentations certaines de cette fable. Il semble donc que tout sujet où l'on voit un homme qui, l'épée nue, la double lance ou la massue à la main, court avec fureur sur une femme effrayée, ne peut guère représenter *l'amoureux Pélée, cherchant à triompher de l'orgueil d'une déesse*. A quoi bon ces airs menaçans, ces armes offensives ? Il n'y a rien de pareil sur tous les monumens où le sujet est exprimé d'une manière certaine. C'est

avec ses bras seulement que Pélée doit soumettre la déesse ; son entreprise est *amoureuse*, c'est-à-dire, *pacifique*. Aussi M. Raoul-Rochette reconnoît-il encore le même sujet sur un autre vase, où se voit un homme (soit *Mercure*, soit un *Céryx* quelconque) qui, d'une main, tient un *caducée*, et de l'autre saisit une femme. « Le caducée, dit-il, exprime le » but *pacifique* de l'agression de Pélée (p. 13). » Mais nous ne concevons pas bien, et peut-être l'auteur auroit-il dû expliquer, comment la tranquillité qu'on remarque dans l'un, l'agitation qui règne dans les autres, le caducée, les armes, n'établiront aucune différence dans l'expression d'un sujet ? Si cela étoit, il faudroit se borner, sans plus de travail, à cette proposition : « *Toutes les fois qu'on verra un homme, armé ou non, » poursuivant avec fureur ou saisissant avec tranquillité une femme effrayée » ou paisible, ce sera Pélée et Thétis.* » Tout seroit dit, et l'on auroit, en peu de mots, *expliqué* un grand nombre de monumens qui, à vrai dire, resteroient à *expliquer*. Telle est l'objection à laquelle me semble prêter cette méthode un peu trop *large* d'interprétation, qui tendroit peut-être à faire *confondre* beaucoup de sujets que la science de l'archéologue doit avoir pour but de distinguer. A propos de plusieurs de ces compositions, M. Millingen avoit dit : « Elles peuvent représenter Oreste et Alcmon » qui vengent la mort de leur père, Ménélas et Hélène, Cercyon et » Alopé, ou d'autres faits analogues, dont l'histoire héroïque fournit » plusieurs exemples. » M. Raoul-Rochette trouve « singulier que » M. Millingen omette le sujet de Pélée et de Thétis, qui explique » *seul* toutes ces compositions (p. 13). » Mais qui sait si l'habile antiquaire n'a pas omis ce sujet, précisément parce qu'il a cru que c'est le *seul*, comme nous le pensons aussi, qui ne peut décidément s'y appliquer !

L'auteur passe ensuite à des monumens d'un autre style et d'une autre époque, où le même sujet a été représenté.

Le célèbre vase de Barberini, dit Portland, est de ce nombre. Les plus savans antiquaires ; Winckelmann, Visconti, Zoéga, M. Millingen, y ont reconnu le sujet de Pélée et Thétis ; M. Inghirami seul y voit *Orphée et Eurydice*. M. Raoul-Rochette détruit sans peine cette fausse interprétation. Il croit confirmer son opinion, ce qui n'étoit pas nécessaire, au moyen d'un monument qui, selon nous, n'y a point rapport. Il s'agit d'un petit bas-relief du Musée royal, dont M. Raoul-Rochette donne le dessin, quoiqu'il ait été publié déjà trois fois (1). Ce bas-relief est sculpté sur un

(1) Dans les *Sculture della villa Pinciana* (stanz. II, n.° 15) ; dans le *Musée des antiques*, n.° 58 ; dans le *Musée de sculpture* de M. le comte de Clarac, pl. 222, n.° 66.

sarcophage consacré à la mémoire de *Clodia Fabulla* par Titus Flavius Euphranor et J. Varius Spendo. On y a vu jusqu'ici un sujet sépulcral. M. Raoul-Rochette y voit, au contraire, *Pélée*, assis sur un rocher du mont Pélion, qui contemple *Thétis endormie*, dont le sommeil est vainement protégé par une des nymphes ses compagnes, contre l'Amour, qui invite Pélée à s'approcher, &c. D'après cette interprétation, le sujet auroit de l'analogie avec celui du vase de Portland; mais, avant qu'on pût se servir avec succès de la comparaison de l'un pour confirmer l'autre, il faudroit au moins qu'il n'y eût aucun doute sur ce que représente le bas-relief. Or, une circonstance décisive s'oppose à ce qu'on partage ici l'opinion du savant antiquaire; c'est que la petite figure qu'il prend pour celle d'une compagne de *Thétis*, est, d'après son dessin même, et sur-tout d'après le monument, un enfant du sexe féminin, qui n'a point du tout l'air de protéger la personne endormie; elle est penchée sur elle, et la contemple avec une expression de douleur. Le sujet est purement funéraire, comme l'ont cru les premiers interprètes, dont l'opinion ne me semble pas si méprisable que le croit M. Raoul-Rochette.

Ici, le savant archéologue, pour reconnaître le même sujet sur d'autres monumens, se sert, d'une manière plus particulière, de la présence du serpent, qui figurait, comme on l'a vu, dans le sujet traité sur le coffre de Cypsélus. Tout en convenant que ce reptile manque dans beaucoup de représentations, il pense qu'il a pu devenir un trait caractéristique du sujet, principalement comme *symbole*. Il en fait la première application sur un bronze du musée de Florence, représentant une femme assise sur un tronc d'arbre, la tête penchée sur son épaule; un de ses bras soutient le poids de son corps; autour de son bras gauche est entortillé un serpent qu'elle tient serré dans sa main étroitement. La pose de cette figure me paroît être moins celle d'une personne endormie, que celle d'une femme qui s'évanouit, qui tombe en défaillance, peut-être par l'effet de la morsure du serpent qu'elle a saisi, et qu'elle serre fortement, comme pour l'étrangler. M. Raoul-Rochette y voit *Thétis endormie sur le Pélion, protégée par le serpent qu'elle tient en sa main*. Cette hypothèse donneroit lieu à plusieurs objections; mais il s'arrête seulement à celle qu'on pourroit lui faire sur ce que le serpent n'est pas un attribut exclusif de *Thétis*. Cet animal, en effet, sert aussi d'attribut à Hygie, à Cérès, à Minerve Poliade ou Medica, à Junon, aux Bacchantes, et sur-tout aux nymphes des fontaines; et, à ce sujet, il entre dans une discussion intéressante, qu'il termine par une explication ingénieuse, et qui nous paroît sûre, d'un superbe vase inédit, appartenant à M. Costanzo d'Aquila. Ce

vase représente un héros qui, d'une main, tient la double lance et un vase, et, de l'autre, une pierre; il s'approche d'une femme assise, derrière laquelle un serpent s'élève, prêt à s'élaner sur le héros. C'est Cadmus, ou l'un de ses compagnons, qui s'approche de la fontaine de Mars, dont la nymphe est assise à l'entrée de la grotte; où le dragon gardien de la fontaine étoit censé faire sa demeure.

Cette excellente explication peut conduire naturellement à celle d'un curieux bas-relief inédit du musée Pie-Clémentin, que publie M. Raoul-Rochette. Ce bas-relief représente une femme endormie, dans l'attitude ordinaire; un satyre s'approche d'elle dans une intention non équivoque; mais un serpent s'élançait vers lui, comme pour s'opposer à son dessein. M. Raoul-Rochette voit ici *Thétis endormie, dont un satyre veut troubler le sommeil*. Dans cette hypothèse, on cherche quelle peut être la relation des deux figures entre elles. Quel rapport entre un *satyre* et *Thétis*? Est-il bien probable qu'un artiste ancien ait eu seulement l'idée qu'un satyre pouvoit oser troubler le repos ou attenter à l'honneur d'une *déesse*, dont le sommeil devoit être réservé à l'amoureuse entreprise de Pélée, et amener l'accomplissement de l'arrêt du destin? L'auteur dit que rien n'indique, dans la femme endormie, *une nymphe de quelque ordre qu'elle soit*. Mais il néglige ici sa propre observation, que le serpent étoit *caractéristique des nymphes des fontaines*. Qui donc empêcheroit de voir dans ce bas-relief une *naïade* endormie, que le serpent de la fontaine protége contre les attaques d'un insolent satyre, ou même du dieu Pan? Il y auroit là, du moins, vraisemblance dans l'action, et convenance entre les deux personnages.

Cette excursion de notre savant archéologue a pour objet de prouver que la *figure endormie* dont il a été question plus haut, ne peut être une nymphe de fontaine. C'est un point qu'on ne lui contestera probablement pas; mais est-ce bien *Thétis endormie sur le mont Pélion*, comme il le croit? Nous avons dit une des raisons qu'on peut avoir d'en douter. Le même doute pourroit bien s'attacher au sujet qu'il attribue à une petite figure de bronze, représentant une femme debout, demi-nue, diadémée, qui tient un serpent dans sa main droite. Caylus la croit une Cléopâtre, et M. Raoul-Rochette une *Thétis*. La dénomination vague donnée à la figure endormie du musée de Florence le conduit à conjecturer qu'une autre figure du même genre, dans le musée du Vatican, pourroit bien être aussi *Thétis*. Cette figure, qui a recouvert un sarcophage, est prise par Visconti pour celle d'une *femme, la défunte*, sous les formes, ajoute-t-il, d'une *nymphe bachique*, à cause du serpent qui est entortillé autour de son bras droit.

D'après son explication de cette figure, l'auteur se trouve conduit à donner la même désignation à la fameuse statue du Vatican, dite *Cléopâtre*, que Winckelmann et d'autres antiquaires ont appelée *nymphé endormie*, et Visconti *Ariane*; ce qui a été généralement admis. Visconti se fondait sur ce que c'est un bracelet et non pas un *serpent*, qui entoure le bras de cette figure, et principalement sur la ressemblance frappante entre cette figure et celle d'Ariane endormie, dans un bas-relief. M. Raoul-Rochette observe, d'une part, que ce bracelet n'est point caractéristique d'Ariane, ce qui est vrai; non plus que la position de la figure, ce qui ne l'est pas moins. L'attribution est donc douteuse. Il cherche à établir alors qu'un de ces bracelets, en forme de *serpent*, appelé par les anciens *ὄφεις*, est un symbole équivalent au *serpent lui-même*; ce qui ne me paroît pas possible, le serpent dont il s'agit dans le mythe de Thétis étant censé *vivant et en action*. Il y auroit plus d'une observation à faire sur cette manière d'entendre un *symbole*; mais cela nous meneroit trop loin. L'analogie de cette figure endormie avec celles dont le bras est entouré d'un serpent, et qu'il a prises pour Thétis, lui paroît assez frappante. Au reste, il ne donne cette opinion que comme une *conjecture*; et il ajoute modestement: « Je ne l'ai hasardée que parce qu'elle m'a » été suggérée par la marche de mes recherches et l'analogie des monu- » mens. » Ce langage réservé rend inutiles les objections qu'on pourroit être tenté de lui faire. Nous nous bornerons à une observation plus générale, qui embrasse son système d'interprétation de toutes ces figures *isolées* de femme endormie. Une semblable figure peut bien être *Ariane*; par la raison qu'Ariane ayant été abandonnée par Thésée pendant son sommeil, son isolement même est une condition du sujet: elle pourra être également une nymphe bachique, que l'ivresse a plongée dans le sommeil, ou bien encore une naïade endormie au murmure de ses eaux (1). Mais le sommeil de Thétis n'est qu'une circonstance secondaire dans l'expression de ce mythe (puisque le fait principal est la lutte de Pélée contre les métamorphoses de la déesse). Tout en admettant que les anciens artistes eussent attaché une si grande importance à un fait

(1) L'opinion la moins incertaine me semble encore celle qui fait de cette statue une *naïade endormie*, placée originellement sur le haut d'une fontaine (C. Fea sur Winck. H. A. II, pag. 394, éd. Janss.). La ressemblance parfaite de pose et d'ajustement entre cette statue et la petite figure du musée Pie Clémentin, dont la tête est appuyée sur une urne et qui est certainement une *nymphe de fontaine*, laisse peu de doute sur cette attribution. L'absence de l'urne ne peut rien prouver, puisque la partie où elle devoit se trouver est restaurée.

indifférent, on ne concevrait pas qu'ils eussent représenté Thétis seule. Le sommeil de la déesse est lié intimement à la présence de Pélée; ce sont là deux motifs inséparables. Une femme endormie, *toute seule*, ne peut pas plus être *Thétis* qu'un homme tout seul, dans l'attitude de s'approcher de quelque chose, ne sera *Pélée*: c'est la réunion des deux figures qui constitue l'expression du fait. A la vérité, il y a bien des exemples d'une figure *isolée* qui en suppose une autre; comme un *athlète* dans l'action de combattre: mais le sujet alors est si nettement exprimé, que l'imagination supplée, sans aucun effort, l'autre personnage. Qu'on y fasse attention, et l'on verra que tous les exemples de ce genre rentrent plus ou moins dans cette règle.

Après avoir poursuivi le sujet de *Thétis et de Pélée* sur tant de monumens divers, dont plusieurs peut-être n'y ont aucun rapport, l'auteur montre que d'autres monumens où Winckelmann a vu le même sujet, en représentent un fort différent. Il s'agit de monumens d'âge et de travail romains, tels que deux bas-reliefs du palais Rondanini, et un autre du palais Mattei.

« Il n'était pas sans exemple, dit-il, dans l'antiquité grecque, que des » attitudes consacrées pour tel personnage, dans telle position donnée, » eussent été appliquées à tel autre personnage, dans une position analogue. » Partant de ce principe, qu'il a soin d'appuyer de preuves, il est conduit à l'idée que les Romains ont pu appliquer les dispositions principales convenues chez les Grecs pour le sujet de Thétis et Pélée, au sujet national de la surprise de Rhea Sylvia par le dieu Mars. C'est celui qu'il reconnoît dans les bas-reliefs indiqués ci-dessus, et notamment dans celui que Winckelmann a expliqué (*Mon. in. n.° 110, p. 145*). La figure endormie est *Rhea Sylvia*, et le guerrier, armé du casque, du bouclier, de l'épée et de la lance, qui s'avance vers elle, est *Mars*. Cette circonstance des *armes* est capitale dans le sujet; il est étonnant que Winckelmann n'y ait pas fait attention. M. Raoul-Rochette rend très-bien compte des nombreuses figures de ce bas-relief, et les ramène très-heureusement au sujet.

L'auteur confirme encore son interprétation de ce bas-relief au moyen d'un autre bas-relief, faisant également partie des marbres Mattei, et représentant cinq sujets relatifs à Mars: l'un est un groupe de Mars et Vénus; sur l'autre on voit le dieu qui s'avance tout armé vers une femme endormie, posée comme dans l'autre bas-relief. Une autre confirmation plus décisive encore se tire d'un bas-relief (1)

(1) Je crois qu'il a déjà été publié en Italie.

trouvé près du portique d'Octavie : il représente une partie de la façade d'un temple, et, dans la partie du fronton qui subsiste, on voit une louve allaitant les deux juméaux, les deux bergers témoins (1) de cet allaitement, puis Rhea Sylvia endormie, dans la même position que sur les autres monumens, et Mars armé (2), qui descend vers elle. Ces bas-reliefs, où le sujet est si peu incertain, jettent, par leur rapprochement, un grand jour sur d'autres que jusqu'ici on avoit mal interprétés (3).

L'auteur attribue le même sujet à une très-curieuse peinture récemment tirée de Pompéi, dont il publie un beau dessin : une femme demi-nue est endormie sur les genoux d'une autre femme ayant deux ailes noires et la tête entourée d'une sorte d'auréole lumineuse; vers elle descend un homme tout nu, la tête ceinte de rayons, ayant deux petites ailes sur le front, séparées par des fleurs, et deux grandes ailes noires déployées; il s'appuie sur deux enfans ailés, et tient des fleurs dans sa main gauche; un Amour lève le voile qui couvre la femme endormie, comme pour découvrir ses charmes aux yeux de l'être divin qui descend vers elle. Au dessus de ce groupe est une femme assise, demi-nue, au devant de laquelle on voit un enfant ailé. Cette curieuse peinture a été expliquée diversement. Selon M. Raoul-Rochette, c'est *Rhea Sylvia*, qui, endormie sur les genoux de *Pasithea*, épouse d'*Hypnos*, aperçoit en songe *Mars* descendant vers elle, soutenu par les deux juméaux qui doivent naître de cette union. Quant à la figure assise, ce doit être *Pitho*. Mais la circonstance que le personnage ailé qui descend est absolument sans armes, exclut l'idée de Mars. D'ailleurs ces grandes ailes noires derrière le dos, les petites ailes au front, les fleurs qu'il tient, ne sauroient absolument convenir au dieu de la guerre; et dès-lors le sujet est nécessairement tout autre que l'union de Mars et d'*Ilia*. Depuis, M. Raoul-Rochette a su que M. Hirt reconnoît dans cette peinture l'union d'*Hypnos* ou du Sommeil avec *Pasithea*, l'une des Grâces; quoique les détails de cette explication ne lui soient point connus, elle lui paroît satisfaire mieux qu'aucune autre à toutes les conditions du sujet. « Dans ce cas, dit-il, la grande figure qui descend est *Hypnos*, entouré

(1) M. Huyot m'a communiqué un beau dessin du même bas-relief, exécuté à Rome par M. de Juine : la pose de la femme endormie est autre que sur le dessin publié par M. Raoul-Rochette; mais la différence principale consiste en ce que les deux bergers sont deux enfans. — (2) Il ne reste que la partie inférieure du corps; mais on voit encore l'arme qu'il tenoit à la main. — (3) A cette occasion, M. Raoul-Rochette corrige une fausse leçon de M. Schelling dans une inscription d'Égine. La correction a déjà été faite depuis longtemps par M. K. O. Müller (*Æginetica*, pag. 160. Berol. 1817).

» de songes ; la personne endormie est *Pasithea*, sur les genoux de » *Séléné* (je croirois plutôt la *Nuit*) ; *Pitho* et *l'Amour* (je préférerois » *Vénus* et *l'Amour*) président à cette union. » Je crois cette explication indubitable ; et il est singulier que M. Toelken ait voulu substituer à ce sujet *le mariage de Zéphyre et de Flore*, qui ne convient ni à la scène ni aux personnages.

M. Raoul-Rochette revient à quelques autres monumens qui se rapportent à diverses circonstances de la fable de *Thétis*, afin d'achever d'exposer les nombreuses applications qui en ont été faites dans l'antiquité. Il publie plusieurs bas-relief où *Thétis* est représentée portant un casque ou toute autre arme, allusion évidente aux armes d'*Achille*. De ce nombre est un autel du musée royal, et un curieux fragment de la frise en terre cuite dorée qui décoroit le tombeau trouvé à Armento dans la Basilicate. M. Raoul-Rochette donne ce fragment de la grandeur de l'original. D'autres monumens du même genre sont funéraires : l'auteur croit « que la présence de *Thétis* avoit alors pour objet d'offrir » une allusion sensible au séjour des âmes fortunées, où conduisoient la » faveur et la justice des dieux, au terme d'une vie laborieuse et honorable. » A l'appui de cette idée, il produit un bas-relief du palais Mattei, déjà publié, mais bien inexactement, puisque des deux sujets dont il se compose, l'un a été entièrement omis par l'éditeur des marbres de ce palais ; et l'autre, dont M. Raoul-Rochette s'occupe spécialement, avoit été travesti par le dessinateur, de manière à le rendre méconnoissable : ce bas-relief est romain. Le second sujet représente *Hercule* assis sur un rocher au bord de la mer ; à ses côtés est un *sanglier*, si le dessin est exact (et non pas un *porc*, comme le dit M. Raoul-Rochette) ; de sa main droite il tient suspendu par le dos un *éléphant* qu'il semble *montrer et offrir* à une nymphe assise sur un dauphin. Au-dessus de cette nymphe, est une femme assise, presque entièrement nue. M. Raoul-Rochette voit dans l'*éléphant* une allusion à la victoire d'*Hercule* sur le dragon des *Hespérides* ou sur *Antée* ; le héros se repose sur un rocher de l'*Atlas*, en présence de *Thétis*, portée sur un dauphin, vis-à-vis de l'*Europe*, dont la figure assise est au-dessus. A vrai dire, la nymphe pourroit être *Amphitrite* ou toute autre *néreïde*, aussi bien que *Thétis* : ajoutons que l'action singulière d'*Hercule* qui tient un *éléphant* suspendu en l'air, la présence du *sanglier* (peut-être une allusion à un autre de ses travaux), sont des circonstances dont la réunion n'est pas d'une explication facile. L'autre sujet se compose d'un *sphinx* sur un rocher, vers lequel un homme en conduit un autre vêtu et armé de deux javelines. Bien que M. Raoul-Rochette en réserve

l'explication pour une autre partie de son ouvrage, il annonce d'avance qu'il y reconnoît *Œdipe amené devant le sphinx* (1).

On voit, sur un grand nombre de sarcophages, une *femme endormie*; souvent on a cru que cette figure est celle de la défunte, et cela peut être vrai en certains cas; mais comme elle se retrouve aussi sur des tombeaux d'homme, ainsi que le remarque M. Raoul-Rochette, elle doit être alors un symbole du sommeil éternel: il pense que c'est encore la *figure de Thétis* qui a servi de type. Il publie à cette occasion plusieurs monumens funéraires; un entre autres tiré du cabinet du Roi, qui porte l'inscription *D. M. M. VLPIVS. AUG. LIB. EYPHROSYNVS. A. VESTE. VENATORIA*, nous semble interprété fort bien, en disant que ce Marcus Ulpius doit avoir été un affranchi de Trajan, chargé de sa *garde-robe de chasse*.

Sur un bas-relief tiré de la Villa Casati, orné aux angles de têtes de bélier, on voit un *sphinx qui tient entre ses pattes une tête de taureau*. M. Raoul-Rochette voit ici une représentation *astrologique*; ce que je crois difficilement, parce que ce n'est pas d'une manière aussi vague que se produisent les indications astrologiques sur les monumens de l'époque où l'astrologie génethliaque entra dans le domaine de l'art: les pierres *astrifères* qu'il cite à l'appui, ont un caractère différent. Sur d'autres tombeaux, on voit, tantôt un *sphinx*, tantôt un *griffon*, tenant une *chèvre* dans ses pattes. Cela est-il encore *astrologique*? A cette occasion, il rappelle, comme l'a déjà fait Passeri, le passage où Pausanias parle du tombeau de Laïs orné d'une sculpture représentant une *lionne qui tient dans ses pattes de devant un bélier* (2); il conjecture qu'il y a là de l'astrologie, et conséquemment que cette science mensongère n'a pas été aussi étrangère aux anciens Grecs qu'on a pu le croire. S'il suffisoit de la présence d'un bélier, d'un lion ou d'un taureau sur un monument, pour en constater la nature astrologique, on en pourroit citer de bien plus anciens; mais c'est précisément par l'explication arbitraire de ces caractères vagues qu'on avoit embrouillé la question

(1) Il me vient à l'esprit une autre explication de ce sarcophage. La figure que M. Raoul-Rochette prend pour un *Œdipe* me paroît être un personnage romain, probablement un *légionnaire*, vêtu à-peu-près comme le légionnaire sculpté sur un marbre du Musée royal et sur un autre d'Oxford (n.º CXL). On pourroit donc croire que c'est ici le *défunt*, que Mercure Psychopompe conduit dans la demeure de Pluton, à l'entrée de laquelle on plaçoit autrefois le sphinx. L'autre bas-relief feroit alors allusion aux lieux où le soldat avoit fait la guerre, ce qui établiroit entre les deux sujets la relation qui manque dans l'hypothèse de l'auteur. — (2) *II*, 2, 4.

au lieu de l'éclaircir. Il faudroit citer quelque monument clair et positif, ce qu'on n'a point fait jusqu'ici. Dans le cas présent, on peut être sûr qu'il ne peut y avoir rien d'astrologique dans le groupe d'une lionne qui tient un bélier sous sa griffe. Si l'on n'aime mieux rapporter ce dernier sujet à la même idée que les autres, c'est-à-dire, à un *symbole de destruction*, il faudra s'en tenir à l'interprétation donnée par Eckhell : *istud verisimile hujus signum monumenti ad Laidis ingenium alludere* (1). On sait que la fameuse courtisane étoit appelée *Αξιων*, la hache, par allusion, dit Élien, à la cruauté avec laquelle elle ruinoit ses amans (2). En mettant sur son tombeau une lionne qui *tient un bélier sous ses pattes*, on avoit sans doute voulu rappeler de même le cruel empire de la courtisane et l'imbécillité de ses dupes.

Malgré l'étendue de cet article, nous n'avons pu indiquer que les recherches et les idées principales de l'auteur. Il y a dans ses notes une multitude de rapprochemens curieux que l'amateur de l'archéologie vira avec non moins de fruit que le reste, et auxquels nous devons nous contenter de renvoyer, réservant pour un second article l'analyse de la seconde partie, qui renferme plusieurs monumens d'un haut intérêt pour les progrès de la science.

LETRONNE.

MEMOIRS of Zahir-eddin Mohammed Baber, emperor of Hindustan, written by himself, in the Jaghatai Turki, and translated, partly by the late John Leyden, esq. M. D., partly by William Erskine, esq.; with notes, and a geographical and historical introduction; together with a map of the countries between the Oxus and Jaxartes, and a memoir regarding its construction, by Charles Waddington, esq. of the east-India company's engineers. London, 1826. — Mémoires de Zahir-eddin Mohammed Baber, empereur de l'Hindoustan, écrits par lui-même, en langue turque-djagataï, et traduits en partie par feu J. Leyden, écuyer, docteur-médecin, et en partie par W. Erskine, écuyer; avec des notes et une introduction géogra-

(1) D. N. II, 239. — (2) H. V. XII, 5. XIV, 35.

phique et historique, enrichis d'une carte des contrées situées entre l'Oxus et le Jaxartes, et d'un mémoire relatif à la construction de cette carte, par Ch. Waddington, écuyer et l'un des ingénieurs au service de la compagnie des Indes orientales. Londres, 1826, lxxix et 431 pages in-4.^o

Si nous avons différé jusqu'ici à rendre compte de l'ouvrage dont nous venons de mettre le titre tout entier sous les yeux du lecteur, ce n'est ni que nous ayons conçu des doutes sur son authenticité, ni que, comme pourroit le penser quiconque n'auroit jeté sur ces mémoires qu'un coup-d'œil superficiel, il nous ait paru d'un foible intérêt. Obligés par beaucoup d'autres occupations d'en interrompre souvent la lecture, nous n'avons pas cru devoir en entreprendre la notice avant d'en connoître toutes les parties : car nous avons bientôt senti que d'après la forme même de l'ouvrage et la multitude des faits qu'il contient, ce n'étoit pas un extrait que nous devions offrir aux lecteurs de ce journal, en nous imposant l'obligation de suivre l'auteur pas à pas ; et que nous avions plutôt à apprécier l'ensemble de son travail, et à assigner à ces Mémoires le rang qu'ils méritent de tenir parmi les documens historiques relatifs à l'histoire de l'Asie pendant les dernières années du xv.^e siècle et le premier tiers du suivant.

Les Mémoires de Baber, tels qu'ils ont paru en 1826, avoient été envoyés de Bombay en Angleterre dès l'année 1816, par M. Erskine ; mais leur publication a été différée pendant dix ans par des circonstances dont les éditeurs ont cru inutile de rendre compte. La préface de M. Erskine mérite de nous arrêter quelques instans. Après avoir fait connoître l'idiome appelé du nom de l'un des fils de Tchinghiz-khan, *turc djagataï*, et ses rapports avec les autres dialectes de la langue turque, M. Erskine relève quelques erreurs échappées au savant W. Jones, relativement aux *Instituts politiques et militaires* de Timour, et prouve que cet ouvrage, soit qu'il ait été effectivement écrit par ce conquérant, soit, comme il est plus vraisemblable, que la rédaction en ait été confiée par Timour à l'un de ses favoris nommé *Hindouschah*, a été originairement composé en turc djagataï, et non en langue mongole, comme l'a dit M. Langlès dans la Biographie universelle, à l'article *Babour*, et qu'il a été traduit de cet idiome en persan. Il paroît même qu'il en existe deux versions persanes.

Le turc djagataï a été, pendant un assez long espace de temps, cultivé

avec soin; et s'il n'a pas été employé à écrire des ouvrages de théologie ou de philosophie, il a produit, selon M. Erskine, un nombre infini de poésies de toute nature, et beaucoup de traités sur la poétique, la prosodie, la musique et autres sujets de ce genre. Parmi les écrivains qui ont illustré cet idiome turc par leurs écrits, un des plus célèbres est incontestablement Mir Ali-schir, surnommé *Néwaï*, l'un des premiers personnages de la cour du sultan Hosain-Mirza Baïkra, qui régnoit dans le Khorasan du temps même de Baber. Ce dialecte turc, bien différent sans doute de ce qu'il étoit du temps de Tchinghiz-khan, doit en grande partie sa richesse à la multitude de mots et de locutions arabes et persanes qu'il a adoptés. Notre auteur pense que ces mots étrangers sont, aux mots d'origine turque, dans le rapport de deux à neuf. Le style des ouvrages composés dans cet idiome est clair, simple, naïf, énergique; on n'y abuse point, comme dans le persan moderne, de l'hyperbole et de la métaphore; en un mot, ces ouvrages se rapprochent plus des productions avouées par le bon goût, et écrites en anglais ou en français, que des compositions où brillent avec profusion les ornemens de la rhétorique asiatique.

Les Mémoires de Baber se divisent en trois parties: la première, qui commence à l'an 899 de l'hégire, époque à laquelle Baber étant dans sa douzième année succéda au trône de Fergâna, s'étend jusqu'à l'an 909; au moment où elle se termine, on voit le royal auteur entièrement privé de ses domaines, abandonné de tous ses serviteurs, traqué par ses ennemis comme une bête fauve, et près de tomber entre leurs mains. Le récit est interrompu au milieu d'une phrase, comme si on l'eût fait exprès pour piquer davantage la curiosité du lecteur. Le fil du récit est repris dans la deuxième partie, mais seulement à partir de l'année 910, et elle finit comme la première, dans le cours de l'année 914, à l'instant où Baber, qui avoit réussi à s'indemniser, par la conquête de Caboul et de Gaznin, de la perte de ses états héréditaires, étoit menacé de nouveau d'un revers total de fortune, par la défection d'un grand nombre de ses officiers et la désertion de ses troupes. La troisième partie, qui a la forme d'un journal, et qui semble avoir été mise par écrit au fur et à mesure des événemens, commence à l'année 925, et se compose de deux fragmens, dont l'un comprend les événemens de 925 et du premier mois de 926, et l'autre, qui part du premier jour du second mois de 932 et est consacré au récit de la dernière invasion de Baber dans l'Hindoustan, de ses conquêtes et de l'établissement de sa domination dans ce pays, s'étend jusqu'au commencement de 936, et finit par conséquent environ quinze mois avant sa mort. Toutes les lacunes que

laissent ces mémoires ont été remplies, avec plus ou moins de détail, par M. Erskine. Il est naturel qu'on se demande si ces lacunes doivent être imputées à Baber lui-même, ou aux copistes de ses mémoires. M. Erskine penche pour la première de ces suppositions, et elle peut paroître d'autant plus vraisemblable que ces mêmes lacunes existent dans deux manuscrits de la traduction persane des Mémoires de Baber que possède la Bibliothèque du Roi (1). Pourquoi cependant se refuseroit-on à penser que Baber n'avoit point laissé de semblables lacunes dans son travail, mais qu'après sa mort, quelques parties de l'original dont il n'avoit point encore été fait de copie, se seront égarées? Cette conjecture me paroît offrir plus de vraisemblance que toutes les autres.

Les Mémoires de Baber, qui ont toujours été tenus en grande estime par ses successeurs, connus parmi nous sous le nom de *Grands-Mogols*,

(1) Des deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi, l'un qui est inscrit ainsi de la main de M. Langlès, n.º 4 des manuscrits persans du C.^{tn} Leroy, et qui porte aujourd'hui, dans le supplément au catalogue des manuscrits persans, le n.º 40, contient 250 feuillets, et a été corrigé, à ce qu'il paroît, d'après un autre exemplaire. On y trouve toutes les mêmes lacunes historiques que dans la traduction anglaise. La première tombe au fol. 69 verso, lig. 9; la seconde au fol. 136 verso, lig. 9; enfin la troisième, au fol. 161 verso, lig. 3. Outre cela, il est bon de faire observer que tout ce qui se lit dans la traduction anglaise, depuis le commencement de la page 355 jusqu'à la fin de l'année 934 (p. 382), et qui, suivant l'observation de M. Erskine (p. 355), manquoit dans le manuscrit turc dont il a fait usage, se lit aussi dans le manuscrit persan dont il s'agit.

L'autre manuscrit, qui porte le n.º 35 parmi ceux qui ont été achetés de M. Ducaurroy, et qui a 385 feuillets, offre aussi toutes les mêmes lacunes historiques qu'on observe dans la traduction anglaise. La première tombe au fol. 144 verso, lig. 10, et le copiste a observé qu'il manquoit là quelque chose *أينما جيزي افتاده*; la seconde tombe au fol. 265 verso, lig. 8, et est encore indiquée par les mots *أينما ورق افتاده* que le copiste a écrits sans laisser aucun blanc, comme si cela faisoit partie du discours; enfin la troisième tombe au fol. 311 recto, lig. 10. Ici on lit une semblable indication, et un espace laissé en blanc sépare cet hiatus du récit qui suit. Mais outre ces lacunes, qui paroissent dues à l'original lui-même, le manuscrit en a une d'un ou de plusieurs cahiers entre les fol. 369 et 370, et ce qui manque là répond aux pag. 341-394 de la traduction anglaise. Il y a encore une autre lacune entre le recto et le verso du fol. 378: ce qui manque ici s'étend dans la traduction anglaise depuis les mots, *I likewise sent instructions*, pag. 401, lig. 20, jusqu'à ceux-ci, *We now learned by successive messengers*, pag. 418, lig. 9. Je soupçonne que ce manuscrit offre encore quelque autre lacune dans la deuxième partie des mémoires. Dans les deux manuscrits, les mémoires finissent comme dans ceux de M. Erskine, an 3 de moharram de l'an 936.

ont été traduits en persan sous le règne d'Achar. Selon M. Erskine, cette traduction ; écrite d'un style peu correct ; seroit souvent inintelligible pour qui ne pourroit pas la comparer avec l'original ; toutefois elle est d'un grand secours pour l'intelligence de cet original. Suivant une assertion de feu M. Langlès, qui se lit dans la *Biographie universelle*, à l'article *Babour*, ces mémoires n'auroient été traduits en persan qu'après avoir reçu des additions de la main de Djéhanghir. M. Erskine pense que cette opinion est dénuée de tout fondement, et il nous paroît impossible de ne pas être de son avis.

Le surplus de la préface contient l'exposé des travaux exécutés d'abord par M. Leyden, et ensuite par M. Erskine, pour faire connoître à l'Europe, par une traduction, les Mémoires de Baber; des secours que le dernier a eus, et des soins qu'il a pris pour donner à cette traduction toute la perfection possible ; enfin, des sources auxquelles il a puisé pour composer l'introduction historique qu'il a placée à la tête de ces mémoires, remplir, par des supplémens dignes de confiance, les lacunes dont nous avons parlé, conduire le récit jusqu'à la mort de Baber et l'accession au trône de son fils Homayoun, et éclaircir par des notes nombreuses tout ce qui auroit pu arrêter les lecteurs. On peut assurer que rien n'a été négligé de ce qu'on pouvoit attendre du traducteur et de l'éditeur le plus instruit et en même temps le plus consciencieux.

L'introduction se divise en deux parties, dont la première offre des considérations sur les tribus tartares, et sur la géographie de la partie du Turquestan appelée *Turquestan Uzbek*, et la seconde contient une histoire abrégée des successeurs de Timour, depuis la mort de ce conquérant jusqu'à l'avènement de Baber au trône de Fergâna.

L'ouvrage que j'ai entrepris de faire connoître, quoique publié seulement en 1826, ayant été rédigé dès l'année 1816, comme l'éditeur a eu soin d'en avertir, je me dispenserai d'entrer dans aucune analyse de ce qu'il dit relativement aux rapports qu'il convient d'admettre ou de ne pas admettre entre les races turque et mongole. Cette question a été traitée et éclaircie, du moins sous les principaux points de vue, dans des ouvrages postérieurs à l'époque de 1816, et sur-tout dans le premier volume des *Recherches sur les langues tartares*, ouvrage qui a paru en 1820, dont j'ai rendu compte dans ce journal en la même année, et dont malheureusement l'auteur n'a point publié jusqu'ici la seconde partie, si vivement désirée de tous ceux qui s'intéressent aux progrès des connoissances solides. Il me suffira de faire observer que les invasions et les révolutions politiques auxquelles les tribus turques

et mongoles ont eu part en commun, ont jeté beaucoup de confusion dans l'usage qu'on a fait en Europe, et même en Asie, des dénominations de peuples *turcs*, *tartares* et *mongols*. Il faut encore ajouter que, par suite des conquêtes de Tchinghiz-khan et de Timour, plusieurs tribus turques et mongoles ont été jetées à l'ouest et au nord, loin des contrées qu'elles occupoient précédemment, et que, par l'effet de ces déplacements et du mélange qui en a été la suite, quelques branches des deux nations ont dû se confondre jusqu'à un certain point, et éprouver de notables altérations dans les traits de leur physionomie, ainsi que dans leurs mœurs et leurs langages.

Lors du partage des vastes états de Tchinghiz-khan, après la mort de ce conquérant, les contrées situées à l'ouest de la frontière orientale du pays des Turcs, c'est-à-dire, la Transoxane et le Turkestan jusqu'à la mer d'Aral, peut-être même jusqu'à une petite distance du fleuve Jaïk, formèrent le partage de Djagataï. Les descendans de Djagataï conservèrent long-temps la possession de ces régions; le nom de leur auteur devint celui des peuples qui les habitoient et qui furent appelés *Turcs-Djagataï*, et la contrée elle-même reçut aussi cette dénomination. Toutes les tribus liées entre elles par leur soumission à un même gouvernement, s'unirent encore davantage peu à peu par l'usage commun d'un même dialecte de la langue turque, dialecte qui obtint un haut degré de culture, et qui est encore aujourd'hui l'idiome le plus universellement répandu dans les anciens domaines de Djagataï, sur-tout parmi les habitans des villes et les Turcs domiciliés. La domination des khans issus de Djagataï étoit presque anéantie, lorsque Timour, fondateur d'une nouvelle dynastie, choisit Samarcande pour le siège de son empire. La tribu à laquelle il appartenoit, quoique mongole d'origine, étoit établie depuis près de deux siècles dans le territoire et la ville de Kesch, au sud de Samarcande; entourée de toute part de Turcs, elle avoit adopté leurs mœurs, leurs coutumes et jusqu'à leur langage. Aussi les descendans de Timour, quoique, à la rigueur, Mongols par leur origine, se regardoient-ils eux-mêmes comme Turcs. Baber, qui descendoit en ligne directe de Timour, et qui par sa mère appartenoit à la postérité de Tchinghiz-khan, parle toujours de lui-même comme d'un Turc; on voit que toutes ses affections se portent vers les Turcs; et quand il parle des Mongols, c'est le plus souvent d'une manière qui porte l'empreinte d'un mélange de haine et de mépris.

Parmi les nombreuses contrées qui formèrent dans l'origine le partage de Djagataï, celle dont il est nécessaire d'avoir une connoissance

spéciale pour suivre avec quelque intérêt les principaux événemens de la vie très-agitée de Baber, c'est celle qu'on nomme communément la *Grande Bucharie*, et que M. Erskine préfère désigner sous le nom de *Turquestan-Uzbek*; c'est en effet dans cette contrée que fut son royaume héréditaire, et c'est elle aussi qui fut le théâtre de ses premiers exploits, M. Erskine, avant d'entrer dans la description particulière de cette contrée, jette un coup-d'œil sur le plateau élevé nommé *Pamir* ou *Petit Tibet*, d'où coulent les rivières qui arrosent et partagent les régions environnantes. L'Asie méridionale est séparée de l'Asie septentrionale par une chaîne de montagnes, qui forme, entre ces deux divisions, comme une large et haute barrière : ce sont le mont Himala, les montagnes du Tibet et de Caschmir, celles qui portent le nom de *Hindoukousch* et le Paropamisus. Presque parallèlement à ces montagnes, partant du nord des montagnes du Tibet près de Ladak, et suivant une direction nord-ouest, court une autre chaîne connue sous le nom de *Mouz-tag*, c'est-à-dire, *Montagnes de glace* (de *mouz*, en turc othoman *bouz*, glace). Une troisième chaîne transversale, partant des monts Hindoukousch, se dirige au nord, et va joindre la chaîne du Mouz-tag. On la nomme *Bélour* ou *Belout-tag*. Le Mouz-tag se prolonge sous le nom de *montagnes d'Asfera*, à l'ouest de cette chaîne transversale, et cette dernière semble renaître au-delà du versant septentrional du Mouz-tag, sous le nom d'*Ala-tag* ou *Alak-tag*, ou, suivant d'autres, sous ceux de *Ming-boulak* ou *hauteurs d'Ardjoun*.

La vaste contrée que bornent les trois chaînes dont nous venons de parler, n'appartient pas proprement au Turquestan, dans l'opinion de M. Erskine, quoique, dans quelques parties, elle soit aujourd'hui traversée par des tribus turques. Notre auteur conjecture que ce vaste plateau élevé a été autrefois habité par un peuple nommé *Kas*, dont le nom s'est conservé dans ceux de *Caschmir* et de *Caschgar*, et duquel avoient pris aussi leur dénomination la contrée et les montagnes connues de Ptolémée sous les noms de *Kasia regio* et *Kasii montes*, situées au-delà et au nord du mont Imaüs, dans la partie de la Scythie qu'il appelle ἡ ἐκτὸς Ἰμαίου ὄρους Σκυθία. L'hypothèse exposée ici par M. Erskine avoit déjà été présentée par M. Wilford, dans un mémoire sur le mont Caucase, publié dans le tome VI des *Asiatick Researches*, mémoire que M. Erskine ne connoissoit pas lorsqu'il composoit son introduction. Il nous semble toutefois que cette hypothèse ne repose jusqu'ici que sur des bases peu solides. Mais revenons à la description de ce plateau, auquel M. Erskine donne le nom de *haut Caschgar*. De cette plaine élevée sortent le Sind ou Indus et la rivière de Caschgar ou

Tchéganséraï, qui, traversant la chaîne méridionale, puis unissant leurs eaux près d'Attock, s'écoulent dans l'Océan indien; et l'Oxus ou Amou, qui descend du versant occidental du Bélout-tag, et qui, après un long cours, va se perdre dans la mer d'Aral. Ce haut plateau se divise en plusieurs parties sous les noms de *Tchitral*, *Pamir*, *pays des Dards*, et *petit Tibet*. Le nom de *Pamir*, qui veut dire *plaine*, s'applique quelquefois en commun à tout le plateau.

M. Erskine, après cette excursion, revient à la contrée qu'il appelle *Usbek-Turkistan* ou *Turquestan-Uzbek*. Il lui donne ce nom, parce que, depuis plus de trois siècles, elle est en grande partie occupée par les Uzbeks, qui du temps de Baber s'étoient établis depuis peu dans ce que notre auteur appelle, comme on le verra bientôt, le *Turquestan proprement dit*. Il la considère comme un large bassin, formé par les eaux qui descendent au sud des monts Paropamisus et Hindoukousch, à l'est et au nord des monts Bélout-tag et Ala-tag, mais divisé en deux parties par les montagnes d'Asféra. Au sud de ce bassin est la vallée où coule l'Amou, au nord celle que parcourent les eaux du Sirr ou Jaxartès, qu'on appelle aussi *Tchirr*, *rivière de Khodjend* et de *Schasch* ou *Tchatch*. M. Erskine divise le Turquestan-Uzbek en trois parties principales: 1.° la région au sud de l'Amou; 2.° celle qui est au nord du même fleuve; 3.° celle qui s'étend le long de la vallée du Sirr. La première forme quatre subdivisions: 1.° Badakschan; 2.° Balkh; 3.° le Khouarezin; 4.° les déserts des Turcomans. La région au nord de l'Amou offre cinq subdivisions: 1.° Khotlan; 2.° Karatidgin; 3.° Hissar ou Tchégханияu; 4.° Kesch ou Scheher-sebz, qui renferme aussi Karschi et Kozhar; 5.° la vallée de Sogd, où sont situées Samarcande et Bokhara. Enfin la vallée du Sirr se partage en six subdivisions: 1.° Fergâna, appelée aujourd'hui *Kokan* et *Némengan*; 2.° Taschkend; 3.° Ouratippa ou Ouschrouchnèh; 4.° Ghaz, ou le désert d'Aral; 5.° Ilak, entre Ouratippa et Taschkend; 6.° le Turquestan proprement dit. Le tout forme quinze subdivisions, sur chacune desquelles M. Erskine entre dans des détails particuliers. Je ne le suivrai point dans ces détails; mais je crois nécessaire de m'arrêter un peu sur la dernière de toutes ces subdivisions. La contrée à laquelle Baber donne spécialement le nom de *Turquestan*, est placée au-dessous de Seiram, ville située sur le Sirr, et occupe l'espace qui sépare ce lieu de la mer d'Aral; elle s'étend beaucoup au nord, le long des rives de diverses petites rivières qui viennent du nord et de l'est. Au temps de la domination des Arabes, cette contrée étoit riche, remplie d'une population nombreuse; on y comptoit beaucoup de villes considérables, telles que Djend,

Yenghikent, &c. A l'époque de Baber, elle n'avoit, à ce qu'il paroît, que peu de villes; mais elle étoit la principale résidence des Uzbeks, qui s'y étoient établis depuis peu, et dont le territoire avoit une très-grande extension vers le nord. Ce fut dans ce Turquestan que se retira Scheïbani-khan, prince uzbek, après la malheureuse issue de sa première expédition contre Samarcande; et après la mort de Scheïbani, ce fut des déserts voisins de cette contrée et de Taschkend, dont ses successeurs s'étoient rendus maîtres, que les Uzbeks appelèrent les Tartares, avec l'aide desquels ils expulsèrent totalement Baber de la Transoxane.

Après ces détails géographiques, l'auteur de cette introduction rassemble quelques notions vagues et indéterminées sur les diverses peuplades indigènes qui, refoulées dans les montagnes par les invasions successives des Arabes, des Persans et des Turcs, y avoient conservé jusqu'au temps de Baber, et y conservent encore aujourd'hui, suivant toute apparence, du moins en grande partie, leur indépendance, leurs mœurs et leurs langages primitifs. On y trouvoit aussi des tribus mongoles, et à cette occasion M. Erskine fait observer qu'il est difficile de déterminer avec précision quelle est la contrée que Baber désigne sous le nom de *Mogolistan*. Il croit cependant ne pas beaucoup se tromper en la plaçant aux environs et à une certaine distance tout à l'entour de Bischbaligh, place que Djagataï avoit choisie pour le siège de son empire, sur les bords de la rivière d'Illi, avant qu'elle se jette dans le lac nommé *Balkasch* ou *Palkati-Nor*. L'auteur trace ensuite un tableau de la civilisation, du gouvernement et de la religion de ces mêmes contrées. Quoique les peuples qui l'habitoient au temps de Baber fussent musulmans, ils mêloient aux dogmes et aux rites de l'islamisme des superstitions d'origine étrangère. Baber fait souvent mention d'un usage superstitieux dont l'origine est tartare; il s'agit de ces pierres merveilleuses, nommées par les Arabes *hadjar elmatar*, c'est-à-dire, *pierres de pluie*, par les Persans *s. nghidèh* (ou plutôt *senghyédèh*), et par les Turcs *yédèh-tasch* (1), et par la vertu desquelles certains

(1) D'Herbelot écrit *gioudèh-tasch* ou *giour-tasch*. Je ne sais pas quelle est la signification du mot *yédèh*. Peut-être est-ce un mot mongol. L'auteur du *Bourhani-kati* dit qu'il signifie *procurer de la neige ou de la pluie par des moyens magiques*, et que c'est une chose qui se pratique dans la Transoxane; et le traducteur turc de ce même dictionnaire dit qu'on appelle ainsi certaines opérations magiques et certains sortilèges en usage dans l'Indoustan et la Transoxane, et par le moyen desquels on fait tomber du ciel de la neige, de la pluie et tout ce qu'on veut; que, suivant quelques personnes, le moyen

sortiers nommés *yédetchi* procurent à volonté de la neige et de la pluie. Quelques observations sur la littérature, sur l'influence qu'avoient conservée les lois et les ordonnances de Tchinghiz khan, connues sous le nom de *toura* et *yasa* ou *yasi*, comme écrit M. Erskine, enfin sur la manière de faire la guerre au temps de Baber, puis un tableau très-abrégé des contrées que conquit Baber dans la dernière partie de sa vie et pour lesquelles on peut avoir recours à la Description de l'Inde par le major Rennel et à la carte de l'Afganistan qui accompagne le Voyage à Caboul de M. Elphinstone, terminent la première partie de l'introduction.

La seconde partie est purement historique ; mais elle n'étoit pas moins nécessaire que la précédente, pour orienter en quelque sorte le lecteur des Mémoires de Baber. En effet, ce prince, qui commence sa narration immédiatement au moment de son accession au trône, fait fréquemment allusion à des événemens antérieurs à cette époque ; et quand il parle des princes ses contemporains qui régnoient dans les contrées voisines de ses états, il semble supposer que son récit s'adresse à des hommes bien instruits de leur histoire. Il devenoit donc indispensable d'introduire les lecteurs dans la connoissance des personnages mis en scène par l'auteur, en remontant à un certain nombre d'années avant l'époque à laquelle commence son récit ; et comme tous ces princes descendoient de Timour, et que leurs états plus ou moins grands n'étoient que des démembrements de l'empire de ce fameux conquérant, il étoit naturel de prendre l'époque de sa mort pour point de départ : c'est ce qu'a fait M. Erskine. Cette introduction historique commence en conséquence à l'an de l'hégire 807 (1405 de J. C.) et va jusqu'à l'an 899 (1494). Nous devons nous borner à cette simple indication. Nous nous contenterons aussi d'indiquer le mémoire de M. Charles Waddington, qui suit immédiatement l'introduction, et qui a pour objet de rendre compte des données et des documens d'après lesquels, à la demande de M. Erskine, cet ingénieur a construit la carte des royaumes de Fergana et de Bochara, jointe à ce volume ; et nous passerons maintenant aux Mémoires de Baber, après avoir fait observer, avec M. Erskine, que l'époque de son avènement au trône coïncide avec l'expédition de Charles VIII contre Naples, et n'est postérieure que de deux ans à la découverte de l'Amérique par Chris-

qu'on emploie pour cela est la pierre nommée en persan سنگ پاره et en arabe حجر المطر. L'auteur du *Hest Kizim* n'a fait que copier l'article du *Beurhan-kati*.

tophe Colomb, et est antérieure de quatre ans seulement à l'arrivée de Vasco de Gama dans l'Inde.

La première partie des Mémoires de Baber n'a point la forme d'un journal. C'est un récit suivi et méthodique d'événemens politiques, mêlé toutefois de quelques détails domestiques, récit qui doit avoir été rédigé ou complété après que Baber, dépouillé de ses états héréditaires, se fut formé un nouveau royaume dans le Caboulistan, soit de mémoire, soit, ce qui est plus vraisemblable, d'après des notes mises par écrit au fur et à mesure des événemens. Elle commence par une description et une sorte de statistique, bien incomplète toutefois, du royaume de Fergana, tel qu'il étoit quand Baber monta sur le trône. « Le pays de Fergana, dit Baber, est compris dans le cinquième climat, » à l'extrémité septentrionale du monde habitable. Il a à l'est Caschgar, » à l'ouest Samarcande, au midi la contrée montagneuse qui sert de » limites au Badakhschan; au nord, une région déserte et dépeuplée » par suite des incursions dévastatrices des Uzbeks, mais qui plus » anciennement renfermoit des villes telles qu'Almâligh, Almâtou, » et Yanghi ou Yenghi-kent: celle-ci est connue dans les livres d'histoire » sous le nom d'*Otrar*. » Ce royaume se divise en sept districts, cinq au sud et deux au nord du Sihoun. Ces districts sont nommés *Andédjan*, *Ousch*, *Marghinan*, *Asfêra*, *Khodjend*, *Akhsi* et *Kasan*. Dans les montagnes qui environnent de toute part le royaume de Fergana, excepté vers le couchant, du côté de Samarcande et de Bochara, il y a d'excellens *yailaks*, c'est-à-dire, des terrains propres à servir de résidences d'été aux tribus nomades et de pâtures pour leurs troupeaux. Ces mêmes montagnes protègent ce royaume contre les incursions hostiles, et il n'y est exposé que dans la partie où il n'a point ce genre de boulevard naturels. Les revenus du royaume, d'après une évaluation modérée, peuvent, sans aucune surcharge pour les sujets, suffire à l'entretien de trois à quatre mille hommes de troupes.

Je ne suivrai point Baber dans l'intéressante description des divers districts de Fergana. Je ferai seulement remarquer qu'en décrivant celui d'Andédjan, il dit que les habitans de ce district sont tous Turcs. « Il » n'y a, dit-il, dans la ville ou le marché, personne qui n'entende la » langue turque. L'idiome commun des habitans ne diffère en rien du » langage correct des compositions écrites, en sorte que les ouvrages » de Mir-Ali-schir, surnommé *Néwaï*, quoiqu'il fût natif de Héri (ou » *Hérat*) et qu'il fleurit dans cette même ville, sont écrits dans l'idiome » qu'on parle dans le district d'Andédjan. »

Après avoir fait connoître les districts dont se composoit le royaume

de Fergana, Baber expose la situation dans laquelle se trouvoit son père Omar-scheïkh-Mirza, quand un accident imprévu termina ses jours. Ce prince ambitieux, dont la vie s'étoit passée à former des entreprises souvent téméraires, et presque toujours malheureuses, à faire des alliances avec son beau-père Younis-khan, descendant de Djagataï, et khan des Mongols qui avoient fixé leur résidence dans les domaines de ce fils de Tchinghiz-khan, alliances qu'il achetoit toujours par le sacrifice de quelqu'une de ses provinces, se trouvoit, au moment de sa mort, réduit à résister aux forces combinées de son frère aîné, le sultan Ahmed-Mirza, roi de Samarcande, et du sultan Mahmoud-khan, fils de Younis-khan, et qui avoit remplacé son père dans le khanat de l'*oulous* des Mongols. A cette occasion, Baber trace l'histoire politique et domestique de son père. Omar-scheïkh-Mirza, fait connoître ses enfans, ses femmes, ses concubines, et les principaux émirs de sa cour; et comme la première femme d'Omar-scheïkh, Khoutlak-Nigar-Khanoum, étoit fille de Younis-khan, chef souverain ou khan des Mongols de Djagataï, cela entraîne l'auteur dans une assez longue digression sur la généalogie, la vie et la famille de Younis-khan. Ce n'est qu'après tous ces détails que Baber commence le récit des événemens de son règne. Avant d'aller plus loin, je dois faire observer que la manière simple, également exempte de louanges exagérées et d'une censure rigoureuse et indécente, avec laquelle Baber trace le portrait de son père, soit dans sa vie politique, soit dans sa conduite privée, inspire une grande confiance dans sa véracité comme historien; et plus on avance dans la lecture de ses mémoires, plus on sent ce sentiment se fortifier et acquérir de la consistance. Baber remarque que son père, mort à l'âge de trente-neuf ans, avoit été fort adonné dans sa jeunesse à l'usage de certaines boissons enivrantes faites avec le millet ou le pavot, et que, dans les derniers temps de sa vie, il usoit fréquemment de *maadjoun*, ce qui produisoit chez lui une sorte d'irritation fébrile. La suite des mémoires nous apprend que Baber ne céda en rien à cet égard à son père. M. Erskine, qui a toujours eu soin d'expliquer, dans des notes courtes mais substantielles, tout ce qui pouvoit arrêter les lecteurs européens, observe que le mot *maadjoun* (électuaire) est un nom qui s'applique à tout médicament composé; mais que, dans l'usage ordinaire, il se dit principalement de certaines confections qui causent l'ivresse, et en particulier de celles qu'on prépare avec le *bang*.

Nous avons dit que Baber, en montant sur le trône, se trouvoit dans une situation difficile, ayant à défendre ses états, et peut-être

même sa personne, contre son oncle paternel Ahmed-Mirza, et le khan des Mongols, le sultan Mahmoud-khan, et en même temps à se tenir en garde contre l'infidélité dont pouvoient être tentés de se rendre coupables ses propres serviteurs, pour faire leur cour aux princes ligués ou se soustraire à la force de leurs armes. Cependant diverses circonstances éloignèrent les dangers dont il se voyoit menacé : les deux princes abandonnèrent leur entreprise ; et Baber, dont la résidence étoit à Andédjan, put s'occuper de régler les affaires de sa cour et de ses domaines. La mort d'Ahmed-Mirza, qui arriva avant la fin de l'année, apporta pour le moment peu de changement à l'état des affaires de Baber. Notre auteur trace en abrégé l'histoire d'Ahmed-Mirza, comme il a fait précédemment pour Omar-scheïk-Mirza et Younis-khan. Ahmed-Mirza ne laissa en mourant aucun enfant mâle : il n'avoit que cinq filles, dont la dernière, Maasoumèh-sultan-bégoum, devint plus tard femme de Baber. Il eut pour successeur le sultan Mahmoud-Mirza, son frère, et fils comme lui d'Abou-Saïd-Mirza. La mauvaise conduite de celui-ci souleva contre lui ses nouveaux sujets, et il mourut dans les premiers mois de l'an 900 de l'hégire, après un règne de six mois environ.

Je suspends ici l'extrait des Mémoires de Baber. J'ai dû suivre jusqu'à présent l'ordre des événemens, pour indiquer la marche de l'ouvrage. Dans un second article, je me bornerai à faire connoître, d'une manière générale, les diverses parties dont il se compose, et à en extraire quelques particularités remarquables en différens genres. Une analyse suivie, je l'ai déjà dit, seroit trop longue et de peu d'utilité.

SILVESTRE DE SACY.

COURS de culture et de naturalisation des végétaux, par André Thouin, membre de l'Institut, professeur de culture au Muséum d'histoire naturelle, &c. ; 3 vol. in-8.°, avec un atlas de 65 planches in-8.°, représentant tous les outils, instrumens, ustensiles, machines et fabriques diverses, de grande ou petite culture, dont les modèles composent la collection formée au Jardin du Roi, et les exemples de travaux ou d'opérations de culture, dessinés pour la plupart d'après nature, dans l'école pratique de cet établissement, &c. ; publié par Oscar Leclerc,

son neveu et son aide au jardin du Roi. Paris, chez M.^{me} Huzard, et chez Déterville, 1827.

SECOND ARTICLE.

Après avoir exposé l'état de l'agriculture de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, M. Thouin donne le tableau de celle de l'Europe. Quoique l'Europe soit située au septentrion, environnée de chaînes de montagnes et d'eau, et dans beaucoup d'endroits couverte de sable; quoique celles des terres qui y sont cultivées ne produisent tout au plus que les deux tiers de ce qu'elles pourroient produire, l'agriculture y est plus florissante que dans les autres parties du globe. M. Thouin attribue cet avantage à sa population, à l'étude des sciences physiques, au perfectionnement de la mécanique, et au goût prononcé pour la naturalisation des végétaux des autres climats : nous allons, d'après lui, effleurer ce tableau.

En Suède, royaume situé entre le soixantième et le soixante-cinquième parallèle, l'agriculture commence à se montrer : elle se borne au seigle, à l'avoine, à l'orge et à une petite quantité de froment. On y trouve des pâturages et des troupeaux de moutons de race anglaise que M. d'Astroermer y avoit introduits : on a prétendu cependant que c'étoient des bêtes espagnoles ; mais il est plus vraisemblable, selon nous, qu'elles étoient anglaises, comme le dit M. Thouin.

La Russie fournit plus particulièrement au commerce, des chanvres, des cuirs et des bois de construction navale : elle produit aussi quelques grains. Le jardinage y réunit un petit nombre de légumes et d'arbres fruitiers, dont la plupart ont besoin d'une chaleur artificielle.

Le sol de la Pologne est fertile ; on y récolte une grande quantité de blé, plus que suffisante pour la consommation du pays ; ce grain est un objet d'exportation considérable pour les autres parties de l'Europe. Nous en connoissons une espèce, appelée par les botanistes *triticum polonicum*, qui n'est pas celle qui passe dans le commerce. Les bois de la Pologne sont aussi très-bons pour les constructions navales. Le jardinage est restreint aux légumes les plus communs et du plus strict nécessaire.

En Allemagne, la culture est au-dessus de celle des contrées dont nous venons de parler. La terre y produit beaucoup de grains, et de fourrages par des prairies naturelles et artificielles qui y prospèrent ; on y entretient beaucoup de haras ; les forêts y sont aménagées d'une manière digne de servir de modèle. M. Thouin rappelle le conseil formé par Frédéric le Grand pour rétablir les forêts dégradées. Ce conseil, composé d'hommes

instruits en physique végétale, botanique, économie rurale et administration, fut chargé de déterminer l'époque de la coupe des bois, la manière de la faire, de regarnir les clairières, de choisir les espèces propres aux terrains de diverse nature, de fixer les proportions entre l'étendue des forêts et celle des champs, &c. &c. Le sol de l'Allemagne convient aux grains alimentaires et aux légumes dont se nourrissent les hommes et les bestiaux. On y mange proportionnellement plus de viande que dans le reste de l'Europe.

L'agriculture hollandaise se distingue en ce qu'elle consiste presque uniquement en prairies naturelles et en jardinage, ce qui est, selon M. Thouin, l'effet d'une disposition du terrain, qui le rend d'une submersion et d'un dessèchement faciles; d'un choix de graines mélangées; pour former un fourrage sain et appétissant; d'une répartition bien faite d'engrais, en état d'accélérer la végétation; enfin du soin que l'on prend de calculer et de régler le nombre d'animaux qu'on peut mettre en pâture dans une prairie, relativement à leur âge et aux plantes qui croissent dans ces prairies. L'auteur ne savoit pas apparemment, car il l'eût dit, qu'en France, dans les pays d'herbages où l'on engraisse des bêtes à cornes pour les boucheries, on a fait de tout temps le même calcul. Les Hollandais ne récoltent en grains que ce qu'il leur faut pour se nourrir trois ou quatre mois de l'année; cependant il n'y a pas de pays où l'on trouve une plus grande quantité de pain de diverses qualités. Les jardins sont en honneur en Hollande. Non-seulement on y cultive beaucoup de légumes, mais des fruits et sur-tout des fleurs. Il n'est pas rare de voir, aux environs de Harlem, des terrains de plusieurs hectares couverts de jacinthes, de tulipes, de narcisses, d'anémones, de renoncules et d'autres fleurs d'agrément, dont on fait un assez grand commerce. Nous en avons nous-mêmes acquis la preuve.

L'auteur ne dit que peu de mots sur la Belgique, quoiqu'il n'y ait aucun pays où l'agriculture soit mieux entendue et plus profitable; c'est qu'il a cru inutile de réunir ici tout ce qui la concerne, devant la citer fréquemment dans la suite de son ouvrage: il pense que c'est en Belgique qu'a pris naissance l'art des engrais et des assolemens, qu'on y a perfectionnés graduellement, lors même que l'Angleterre était encore à cet égard dans l'ignorance.

On ne peut disconvenir que, dans les Iles britanniques, l'agriculture ne soit arrivée à un point auquel d'autres états de l'Europe n'ont pas atteint. M. Thouin en est persuadé. Les Anglais estiment cet art et les hommes qui l'exercent. Les propriétaires, même les plus riches, habitent la campagne une partie de l'année; les fermiers sont dans l'aisance et ont presque

tous de l'instruction : voilà les raisons qu'il donne de tant de progrès. Si l'on en croit un auteur de cette nation, on estime à vingt-sept milliards la valeur des animaux, des instrumens aratoires, des machines et fabriques propres à l'agriculture, qui se trouvent en Angleterre, tandis qu'il n'y en auroit pas pour seize milliards dans la France, qui est d'un tiers plus étendue que les trois royaumes. Nous ne garantissons pas ces calculs ni cette comparaison. Au reste, le gouvernement anglais a beaucoup contribué au progrès de l'agriculture, en établissant un bureau dont le but a été de former le tableau des différens sols de chaque province, de leur assolement, des cultures, des animaux, et de l'intelligence des cultivateurs. M. Thouin donne à cet article un grand développement : Il loue les Anglais sur la manière dont ils soignent leurs prairies, et il indique les plantes dont ils les composent. Il renvoie aux livres d'Arthur Young, pour la connoissance de ce que les auteurs anglais ont écrit sur ce sujet. Dans ce royaume, on cultive moins de céréales qu'ailleurs ; les habitans y mangent peu de pain et beaucoup de viande et de racines : on y préfère les petites cultures aux grandes, parce qu'elles coûtent moins de frais, et que, bien soignées, elles rapportent autant. L'éleve des troupeaux y est regardé comme la base d'une bonne agriculture ; aussi s'en occupe-t-on essentiellement et avec succès. En Angleterre, un fermier met volontiers de 10 à 100 guinées pour la monte d'un étalon ; d'un taureau ; d'un verrat, d'un bélier. Les Anglais entendent bien aussi les assolemens, le marnage, l'aménagement des forêts, l'acclimatation et la multiplication des arbres étrangers. Pour s'y procurer des jouissances que le climat leur refuseroit, ils emploient des abris, des couchés chaudes, des châssis, des serres ; ils ont beaucoup de goût pour l'architecture des jardins, dans laquelle ils paroissent exceller.

La partie de l'Europe comprise entre le 35.^e et le 50.^e degré de latitude, réunit la Turquie d'Europe, les îles de la Méditerranée, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la France. Cette zone est plus grande et plus favorisée par la nature que les précédentes. Il s'en faut beaucoup qu'elle soit cultivée comme elle devroit l'être. Un bon système d'agriculture pourroit, dit M. Thouin, peut-être quadrupler ses produits.

En Turquie, les cultures sont peu de chose ; la population n'y est pas nombreuse ; on y voit fréquemment des terres qui ne produisent rien : l'éleve des bestiaux est abandonné à la nature ; les instrumens aratoires sont grossiers ; les champs mal labourés, mal fumés ; les récoltes consistent en froment, maïs, sorgho, millet, riz, orge, quelques légumes, du coton et de la garance.

Les îles de la Méditerranée se ressentent du régime sous lequel

vivent les hommes qui les habitent. Celles qui sont soumises aux Turcs sont mal cultivées; celles qui appartiennent à d'autres souverains le sont mieux; elles produisent, outre des céréales, la canne à sucre, qui n'y est pas assez abondante pour qu'on fasse du sucre. On se contente de la sucer, comme on fait en Égypte. On y voit des légumes, quelques rizières et des semences farineuses; le vin, le tabac, l'olive, l'amande, le coton et la garance, y donnent lieu à un commerce étendu; la culture la plus productive est celle du figuier. A cette occasion, M. Thouin rappelle la caprification, c'est-à-dire, la manière dont on obtient de belles figues, en faisant piquer les figues domestiques par un insecte ailé, qui, sorti, à certaine époque, des figues sauvages, porte aux figues domestiques le pollen dont il est chargé, et les féconde; car les figues sauvages ne renferment que des fleurs mâles.

Nous sommes étonnés que M. Thouin ait passé sous silence l'industrie des habitans de l'île de Malte: la nature ayant refusé à leur pays de quoi faire des cultures, ils ont trouvé deux moyens de s'en procurer, l'un en réduisant en poudre des parties de rochers, et l'autre en allant en Sicile chercher de la terre végétale. Cette activité est payée par des productions qui ont de la valeur.

L'Italie offre une agriculture aussi variée que son sol et le génie des peuples qui l'habitent. M. Thouin, qui a parcouru cette contrée de l'Europe, lorsqu'il faisoit partie de la commission envoyée de France pour les arts, a vu, examiné et apprécié tout ce qui a rapport à l'objet dont il s'agit. Il a remarqué que les campagnes qu'on appelloit autrefois *le patrimoine de S. Pierre*, et qui étoient riches en productions, sont maintenant dans le plus grand abandon: c'est seulement dans une petite partie que des hommes de la Marche d'Ancone et des Napolitains viennent semer et récolter des céréales; le surplus des terres reste en jachère pendant cinq ans; on ne fume pas, on écorche le sol. Une seule chose est remarquable et attire l'attention: c'est une race de bœufs qui ont la couleur cendrée, une taille élevée, et des cornes d'une longueur démesurée; ces animaux ont la marche active; on en a conservé quelque temps à Rambouillet, où il en avoit été envoyé. Dans les autres parties de l'Italie, l'agriculture est moins négligée: dans les provinces napolitaines sur-tout, elle est soignée comme dans les pays bien cultivés; on y emploie, pour les travaux d'économie rurale, le buffle, animal que M. Thouin croit moins fort que le bœuf de la Romagne, mais qui nous a paru l'être davantage, eu égard à sa taille; il sert aussi à traîner des fardeaux; il vit des herbes grossières des marais, que les autres animaux refusent. On peut le naturaliser dans différents climats,

La vallée du Pô est une des plus productives ; située entre les Alpes et l'Apennin , elle s'étend depuis la base du Mont-Cenis jusqu'à la mer Adriatique. En la suivant, on traverse le Piémont, le Milanais, les états de Parme, de Modène, le territoire de Bologne, d'Ancone, et une partie des possessions vénitienes. La partie qui est entre le Pô et l'Apennin diffère sensiblement de celle qui est entre le Pô et les Alpes. La vallée qui longe la chaîne des Alpes, donne jusqu'à quatre récoltes en une année, tandis que celle qui est bornée par l'Apennin en produit rarement plus de deux. M. Thouin représente le pays comme un verger, où des arbres taillés et rangés en ligne servent d'appui à de la vigne, qui s'y entortille, s'élève jusqu'à leur sommet, et retombe en festons pour s'unir à d'autres sarmens voisins; il y a des cultures variées entre les rangs d'arbres. Les bords des chemins sont garnis d'arbres forestiers, de mûriers et de noyers, pour donner des fruits, servir à des constructions, et nourrir des vers à soie. Les habitans d'une partie de la vallée arrosent leurs prairies plutôt par nappes qu'autrement.

Si l'agriculture de la vallée du Pô est la plus productive, celle de la Toscane a paru à M. Thouin la plus savante. La vallée du Pô a un sol fertile; elle est sous un climat favorable, et abondamment arrosée; sa fécondité n'a donc rien d'étonnant : mais en Toscane, le terrain est maigre, âpre, montueux, et peu pourvu d'eau; il y a plus de mérite à le mettre à profit. Ses plaines et ses vallées sont cultivées comme le Milanais, et donnent les mêmes produits : au midi, sur les coteaux, sont plantés la vigne, les oliviers et autres arbres fruitiers; les montagnes sont remplies de hêtres et de châtaigniers; et les monts escarpés, de sapins qui, pour la marine, sont un objet de commerce. On est surpris, ajoute M. Thouin, de voir avec quelle sagacité les habitans de ce pays tirent parti de toutes les localités les moins susceptibles de culture.

Les Toscans sont très-industrieux dans le perfectionnement des races d'animaux domestiques. Le gouvernement a favorisé ce goût, en faisant venir de différentes parties de l'Europe et de l'Asie les plus belles races. Il forma de vastes parcs aux environs de Pise, un pour les bœufs de labour et de charroi, un pour les chevaux, divisés en chevaux de labour, de cavalerie et de luxe, un pour les ânes, et un pour les dromadaires, animaux sobres, peu délicats pour la nourriture, et pouvant porter de lourds fardeaux. Les ânes y sont très-grands; il en a été envoyé de cette race en France.

En Espagne, l'agriculture est abandonnée à la classe indigente et la plus ignorante, et par conséquent soumise à une routine aveugle, sous laquelle elle languit : outre cette cause, M. Thouin en assigne d'autres;

savoir, la découverte de l'Amérique, qui enleva une grande partie de la population active, et amena tout-à-coup beaucoup de numéraire en Espagne; l'expulsion des Maures, qui portèrent ailleurs leur industrie et leurs arts; et les principes du gouvernement, qui regardoit les agriculteurs avec une indifférence souvent insultante. Cependant, d'après des personnes qui ont parcouru le royaume de Valence, il paroît qu'il y a des cultures soignées; on y a sur-tout admiré les travaux faits pour faciliter les irrigations, travaux dont la plupart sont dus aux Maures. On cultive en grand, en Espagne, une espèce de chêne vert (*quercus ballota*, Desf.), dont le gland, plus gros que celui du chêne liège, se mange rôti comme des marrons: on cultive aussi l'avoicaye (*laurus persea*), apporté des Antilles, qui donne de bons fruits; l'arachide (*arachis hypogæa*), envoyé de Santa-Fé de Bogota: il produit beaucoup d'huile, que nous ne croyons pas aussi bonne que celle de l'olive; on assure que le marc peut servir dans la fabrication du chocolat et même du pain. Une des bonnes possessions de l'Espagne est le sparte (*lygeum spartum*), qui, avec quelques graminées propres à fixer les sables des dunes voisines de la mer, est l'objet d'un commerce étendu avec les autres états de l'Europe, qui s'en servent pour des chaussures, des cabas, des paniers, des nattes, des tapis, &c. C'est sur les côtes que se trouve la barille ou soude d'Alicante, dont l'emploi est si connu pour différentes fabrications. Les chevaux de quelques provinces d'Espagne sont très-recherchés; on sait que la race des moutons mérinos est originaire de ce royaume.

L'agriculture portugaise diffère peu de celle d'Espagne. Les mêmes causes à-peu-près s'y opposent. Cependant quelques cultures y sont pratiquées plus en grand, particulièrement celle de la vigne, qui occupe la plupart des coteaux et montagnes volcaniques. Le vin, quoique fait avec peu d'intelligence, y est de bonne qualité. Presque tout y est acheté par les Anglais. Les orangers et les citronniers y croissent en abondance, et fournissent l'objet d'un riche commerce d'exportation. On ne verroit, dit M. Thouin, nulle part prospérer l'agriculture autant qu'en Portugal, si elle n'y étoit entravée, et si ses habitans y avoient plus d'instruction.

Ce seroit ici le lieu de traiter ou au moins d'esquisser l'agriculture de la France. M. Thouin n'a pas cru devoir le faire, parce que chacun des chapitres suivans fera partie d'un tableau plus vaste et plus complet de l'état présent de nos connoissances agricoles, et par conséquent de notre agriculture.

Ce qui précède est accompagné de très-bonnes notes par M. Oscar

Leclerc. Ces notes montrent que l'auteur a bien profité des lumières de son oncle, et qu'il en a acquis de particulières, dont on doit lui tenir compte.

TESSIER.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE, ACADÉMIES.

CENT DIX pages in-4.^o, publiées chez M. Firmin Didot, sous le titre de *Séance publique annuelle des quatre Académies* (voyez Journal des Savans, avril, p. 244, 245), contiennent le discours d'ouverture par M. E. Quatremère; le rapport sur le prix fondé par Volney; le mémoire de M. Raoul-Rochette sur l'état actuel des fouilles de Pompéi; le mémoire de M. Quatremère de Quincy sur la nature de l'originalité, et sur les deux principales méprises dont cette qualité est l'objet; la notice historique sur S. Rodolphe Perronet, par M. le baron de Prony; quelques observations sur le caractère et l'esprit des chroniques du moyen âge, par M. Michaud, morceau que le temps destiné à la séance publique n'avoit pas permis d'y lire; le rapport sur le prix extraordinaire de poésie, ayant pour sujet le voyage du Roi dans les départemens en 1828, et la pièce de M. Bignan (204 vers) à laquelle ce prix a été décerné.

L'Académie royale des sciences a publié l'*Analyse de ses travaux* pendant l'année 1828. La *partie mathématique* (59 pages in-4.^o, impr. chez M. F. Didot), rédigée par M. le baron Fourier, l'un des secrétaires perpétuels, fait connoître les supplémens que M. Legendre a joints à son *Traité des fonctions elliptiques et des intégrales entériennes*; plusieurs mémoires de MM. Cauchy et Poisson; une note de M. Poinsoit relative à la théorie et à la détermination exacte du plan invariable des aires dans le système du monde; un mémoire de M. Girard sur la pose des conduites d'eau dans la ville de Paris; les recherches de M. Ampère sur la théorie de la lumière; un mémoire de M. Chevreul, intitulé, *de l'Influence optique que deux objets colorés peuvent avoir l'un sur l'autre, quand on les voit simultanément, et de la nécessité de prendre dans l'art de la teinture cette influence en considération pour juger des couleurs, abstraction faite de leur solidité*; un travail de M. Puissant, qui a pour objet la mesure et le calcul des azimuts propres à la détermination des longitudes terrestres, et une méthode pour ramener à une même hypothèse d'aplatissement, des résultats géodésiques qui auroient été obtenus en différentes hypothèses; les observations astronomiques de MM. Encke et Struve; divers rapports des commissaires de l'Académie sur des travaux soumis à son examen; enfin les ouvrages imprimés qui lui ont été offerts par ses membres, par ses correspondans, et par d'autres auteurs. Entre ces écrits, on distingue ceux de M. Jomard sur la population ancienne et moderne de l'Égypte, sur la géographie et la statistique de cette contrée. M. Fourier n'a inséré dans cet exposé que des mentions fort succinctes de ses propres travaux : Mémoire sur plusieurs points de la théorie analytique

de la chaleur; Recherches expérimentales sur la faculté conductrice des corps minces soumis à l'action de la chaleur, et description d'un nouveau thermomètre de contact.

La *partie physique* (113 pages in-4.^o, *ibid.*), rédigée par M. le baron Cuvier, est sous-divisée en huit sections. 1.^o *Météorologie* : Phénomènes observés aux Antilles par M. Moreau de Jonnés. 2.^o *Chimie* et arts chimiques : Expériences de M. Serullas, sur l'acide cyanique; de feu M. Raymond père et de M. Raymond fils, sur l'emploi du bleu de Prusse dans la teinture; de M. Chevreul, sur les matières grasses, et particulièrement sur la laine. Recherches de M. Héron de Villefosse sur la fabrication du fer et des autres métaux en France; de M. Beudant, sur les sels, sur le nombre et le poids relatifs des atomes de nature diverse dont chaque corps chimique est composé. MM. Chevalier et Langlumé ont perfectionné la lithographie, en composant une liqueur propre à aciduler d'une manière plus avantageuse la pierre déjà couverte de dessins, et une autre qui enlève facilement les dessins usés ou ceux qu'on veut corriger. 3.^o *Géologie* : Description géognostique des côtes du Boulonnois depuis Étapes jusqu'à Wisant, par M. Roset, qui s'attache particulièrement à montrer « que ce canton » est exactement pareil, et pour la nature des couches, et pour leur position » respective, au canton opposé de l'Angleterre; » résultat déjà observé par M. Fitton. Recherches de M. de Bonnard sur un gîte de manganèse à Romanèche, près Mâcon. Ossemens découverts par M. de la Noue dans une grotte de Miremont, au département de la Dordogne; par M. Tournal et M. Destrem, dans une des cavernes de Bize, département de l'Aude. MM. Deserre, Dubruel et Jean-Jean, professeurs à Montpellier, ont commencé de publier la description des cavernes de Lunel-Vieil, connues depuis quelques années par l'abondance et la variété des os qu'elles renferment. Un autre gîte très-riche en ossemens fossiles, dans une montagne voisine d'Issoire, a été exploré par MM. Devèze de Chabriol, Bouillet, Croizet et Jobert. Recherches de M. Adolphe Brongniart sur les végétaux fossiles. 4.^o *Physiologie végétale et botanique* : Prix décerné par l'Académie à M. Dutrochet, pour la découverte de l'endosmose ou de la « propriété qui fait que de deux liquides de densité » ou de nature différente, séparés par une lame mince et poreuse, l'un traverse » la lame de préférence à l'autre, et avec assez de force pour élever celui-ci » fort au-dessus du niveau auquel il demeurerait en vertu des lois de l'équilibre. » Observations de M. de Mirbel sur la structure et les développemens de l'ovule végétal; de M. du Petit-Thouars, sur la disposition ou l'éparpillement des étamines dans les plantes; de MM. Adolphe Brongniart, Raspail, Robert Brown, sur le pollen des végétaux; de M. Moreau de Jonnés, sur le maïs. Monographies des crassulacées par M. de Candolle, des polygalées par M. Auguste Saint-Hilaire, des ternstroniacées et des guttiférées par M. Cambessède, &c. 5.^o *Anatomie et physiologie animale* : M. Magendie a réuni en un seul corps ses observations sur le cerveau et sur le liquide qui l'arrose. M. Flourens, qui depuis plusieurs années a recherché les effets de l'ablation des diverses parties de l'encéphale, a, plus récemment, appliqué sa méthode à la moelle allongée et à la moelle épinière, et en a déduit une théorie du mécanisme respiratoire dans les quatre classes d'animaux vertébrés. Pour déterminer les fonctions des diverses parties de l'encéphale, M. Giroux de Buzaraigne s'est appliqué à constater les altérations causées dans différens moutons par la maladie connue sous le nom de *tournis*, et à reconnoître, après la mort, la place qu'occupoit dans le

cerveau l'animal parasite ou hydatide qui causoit cette maladie (*tenia cerebri*, *cœnurus*). Le même physicien, en continuant d'observer la reproduction des animaux; croit s'être assuré que le sexe du produit dépend sur-tout de la vigueur relative du père et de la mère. Mémoires de M. Foville sur la composition du cerveau, de MM. Isidore Geoffroi-Saint-Hilaire et Martin, sur les canaux qui communiquent de l'intérieur de l'abdomen dans les corps caverneux des tortues et des crocodiles. 6.° *Zoologie*. Histoire naturelle de la taupe, dans le cours de M. Geoffroi-Saint-Hilaire, sur les mammifères; histoire des poissons, et éclaircissemens sur les livres de Pline qui concernent les animaux, par M. G. Cuvier; Description des oiseaux de l'Amérique septentrionale, par M. Audubon; Mémoires de M. Dugès et de M. Milne Edwards sur les lézards; Observations de M. Dugès sur les sangsues et sur les planaires; Manuel d'helminthologie, par M. de Blainville, qui distingue cent dix-sept genres d'entozoaires; travaux de MM. Audouin et Milne Edwards sur l'anatomie et la physiologie des crustacés, les mollusques et les zoophytes.... 7.° *Médecine et chirurgie*. M. Portal a présenté à l'Académie des considérations sur les fièvres putrides devenues malignes; des remarques sur la nature et le traitement des hydropisies avec palpitation du cœur, et sur le ramollissement de cet organe; M. Moreau de Jonnés, une notice des épidémies qui ont affligé les Antilles en 1828; M. Flourens, des observations sur l'apoplexie du cervelet, desquelles résulte la distinction de l'apoplexie profonde ou centrale, et de l'apoplexie superficielle: à la première correspond un désordre complet des mouvemens; à la deuxième, une simple instabilité, défaut d'énergie musculaire. 8.° *Agriculture et art vétérinaire*. M. Giroux de Buzaraigne a fait connoître les circonstances dans lesquelles il est avantageux de ne point trop pulvériser la terre, mais d'y laisser des mottes et des inégalités. Le blé est d'autant plus beau que ses racines ont pénétré plus avant dans la terre; les mottes le laissent germer entre elles, et s'enveloppent ensuite, lorsqu'elles se délaient par l'action de l'eau et de l'atmosphère. Le même agronome a examiné en quelles circonstances il est plus profitable de semer clair ou serré. Résultats des expériences de M. Beaujeu, du département de l'Orne, dans sa fabrique de sucre de betterave; Annales agricoles de Roville, par M. Mathieu de Dombasle; Traité des haras, par M. Huzard fils. M. Cuvier termine cet exposé par l'article que nous allons transcrire.

« Un beau spectacle, mais que les hommes civilisés ont eu rarement, c'est » celui d'un peuple qui échange la vie sauvage contre l'agriculture. Il se réalise » aujourd'hui parmi les Cherokees, peuplade de l'Amérique septentrionale, et » M. Warden a présenté à l'Académie une relation pleine d'intérêt sur le degré » où ils sont déjà parvenus dans l'échelle sociale. Encouragés par le gouverne- » ment des États-Unis, et guidés par les missionnaires moraves et anabaptistes, » et par l'exemple de blancs unis à des femmes cherokees, ils ont fait, depuis » vingt ans, des progrès surprenans: leurs villages se composent de maisons » commodes; plusieurs possèdent des fermes de trente et quarante acres, bien » cultivées; ils ont des moulins pour la farine et le sciage des bois, et fabriquent » eux-mêmes leurs draps. Déjà leurs bestiaux et leur maïs leur donnent des » objets d'exportation qu'ils échangent contre du sucre, du café, et d'autres » denrées. Cent mille acres de terre ont été affectés à l'instruction publique: » leurs écoles sont déjà fréquentées par plus de cinq cents enfans, qui tous » lisent, écrivent et parlent l'anglais; et l'un d'eux a inventé un alphabet de » quatre-vingt-six caractères, au moyen duquel ils correspondent entre eux

» dans leur propre langue. Ils se sont donné enfin jusqu'à une constitution. Leur
 » population est d'environ quinze mille ames, réparties dans une soixantaine de
 » villages, et l'on estime déjà leurs propriétés mobilières à plus d'un demi-
 » million de dollars (2 millions 710 mille francs). »

L'Académie royale des inscriptions et belles-lettres a perdu un de ses membres, M. Bétencourt, l'un des dix académiciens libres. Ses obsèques ont eu lieu le 11 mai, et M. Étienne Quatremère, président de l'Académie, y a prononcé un discours. M. Bétencourt, ancien bénédictin, s'étoit particulièrement occupé de l'histoire du moyen âge : il a publié, en 1826, deux volumes in-8., intitulés *Noms féodaux* (voyez Journ. des Savans, février 1826, p. 121, 122). Il étoit né dans le département du Pas-de-Calais, en 1741. Durant un séjour assez long qu'il a fait en Angleterre, il a communiqué à M. Brial quelques monumens qui ont trouvé place dans la collection des historiens de France.

La Société des bonnes-lettres, qui avoit ouvert un concours ayant pour objet le caractère politique et moral de Louis XIV (voyez Journal des Savans, mai 1829, pag. 186), a décerné le prix à un discours de M. Roux de Laborie, fils.

La Société de la morale chrétienne a tenu, le 1.^{er} mai, son assemblée générale annuelle, et a publié les discours et rapports qui y ont été lus, avec la liste de ses membres et son règlement. Paris, imprimerie de Crapelet, 100 pages in-8. Elle a remis au concours le prix de 1,000 francs « pour le meilleur mé-
 » moire sur la législation relative à l'exercice de la liberté religieuse en France,
 » telle qu'elle doit être établie et maintenue, conformément aux dispositions de
 » la charte constitutionnelle. » Les mémoires seront adressés, francs de port, à M. le président de la Société de la morale chrétienne, rue Taranne, n.º 12, avant le 31 janvier 1830.

La Société royale des sciences, des lettres et des arts, d'Arras, a publié un Rapport de M. Harbaville, l'un de ses membres, concernant le projet de réductions des droits sur les sucres étrangers, et les conséquences qui en résulteraient pour les fabriques de sucre indigène et pour l'agriculture. Arras, imprimerie de Boulry, février 1829; 8 pages in-4.º

Une ordonnance royale, datée du 5 avril 1829, a autorisé la Société académique d'Aix à prendre le titre d'Académie. Cette compagnie a fait imprimer, avec cette ordonnance, le règlement, en vingt articles, qui doit y demeurer annexé, et la liste de ses membres. Aix, imprimerie de Pontier, in-8.º, 17 pages.

Parmi les sujets de prix proposés par l'Université de Halle, on distingue celui qui concerne l'histoire de Sicyone. « Res Sicyoniorum illustrandæ proponun-
 » tur. Postulatur autem ut oppidum agerque Sicyoniorum accuratè describantur;
 » additâ, fieri si poterit, mappâ geographicâ; tum ut historia è primordiis civi-
 » tatis repetita ad recentissima tempora deducatur, fabulis quoque non neglectis,
 » sed itâ expositis, ut quidquid historici argumenti, involucris absconditum la-
 » tratum nominâ et munera, et quæ prætereâ hunc in censum veniunt, spectatâ
 » temporum vicissitudine, adumbrentur; postea ut religiones, sacræque cere-
 » moniæ, et quæ in artibus, quæ in litteris, quæ in opificiis præstiterint Sicyo-
 » ni, denique ritus moresque et omninò Sicyoniorum ingenia diligenter expo-
 » nantur. »

LIVRES NOUVEAUX.

Atlas historique et chronologique des littératures anciennes et modernes, des sciences et des beaux-arts, par M. Ad. Jarry de Mancy. Paris, Renouard, 1826, 27, 28, 29, in-fol. Douze des cartes qui doivent composer cet atlas, et trois feuilles accessoires, ont été indiquées dans notre cahier de février 1828 p. 115-117 (voyez aussi septembre 1826, p. 565, 566; mars 1827, p. 190; juillet 1827, p. 440). Six autres cartes ont paru dans le cours des quinze derniers mois. I. Tableau des langues et littératures orientales, anciennes et modernes. Ces langues y sont distribuées en sept familles : langues sémitiques, caucasiennes, persanes, indiennes, transgangétiques, tartares, sibériennes, avec division et sous-division de chacune de ces familles en un grand nombre de branches et de rameaux, conformément à la mappemonde ethnographique de M. Balbi. Mais des littératures orientales, c'est-à-dire, des écrivains et des ouvrages qui appartiennent à chaque langue morte ou vivante de l'Asie, M. J. de Mancy n'en a point encore esquissé le tableau ; il n'en indique ni les genres, ni les époques. Sa carte contient un appendix intitulé *Langues et littératures africaines* ; il y est question de l'ancienne langue égyptienne, avec distinction des écritures hiéroglyphique, démotique et hiératique, et de l'égyptien moderne ou du copte. La langue punique a été comprise dans la famille sémitique. — II. Tableau historique et chronologique de la littérature allemande. M. J. de Mancy reprend ici sa méthode ; il distingue trois âges : le premier jusqu'en 1500, le second comprenant le XVI.^e et le XVII.^e siècle, le troisième depuis 1700 jusqu'à nos jours. Il divise même le premier de ces âges en deux périodes, dont l'une finit et l'autre commence en 1300 ; et dans le troisième âge, il ouvre une série particulière en 1801. Il a ainsi cinq périodes, sous chacune desquelles il range chronologiquement, d'une part, les poètes ; de l'autre, les prosateurs. Cette carte est disposée avec un grand soin ; elle contient beaucoup de notions utiles et de détails exacts. On aurait pu y comprendre une notice des âges et des dialectes de la langue allemande ; mais l'une des cartes précédemment publiées, la mappemonde des langues, contient un tableau particulier de la famille des langues germaniques. — III. Esquisse chronologique des langues et littératures slaves, &c., et Tableau supplémentaire des littératures du nord. Cette carte renferme des tableaux de la famille des langues slaves, de la famille des langues ouraliennes, et de la littérature hongroise ; mais elle est principalement remplie par la chronologie des deux littératures russe et polonoise : la première, divisée en quatre périodes, 1.^o de Rurik à l'invasion des Tatars-Mongols, 862-1224 ; 2.^o de là jusqu'à l'avènement de la maison Romanoff en 1613 ; 3.^o jusqu'à Catherine II, en 1762 ; 4.^o jusqu'en 1828 : la seconde en six âges, 1.^o depuis 962 jusqu'à Casimir III, en 1333 ; 2.^o jusqu'à Sigismond I.^{er}, en 1506 ; 3.^o jusqu'en 1622, époque des jésuites établis à Cracovie ; 4.^o jusqu'à 1760 ; 5.^o jusqu'à l'érection du grand-duché de Varsovie, en 1807 ; 6.^o durant les vingt années suivantes. M. de Mancy a eu pour collaborateurs M. Edme Héreau, en ce qui concerne la littérature russe, et M. Chodzko, quant à la littérature polonoise. — IV. Esquisse chronologique de l'histoire des sciences physiques : physique proprement dite, chimie, zoologie, botanique ; sciences médicales, médecine grecque, gréco-arabe, italienne, française, anglaise, &c. ; anatomie, physiologie, hygiène, médecine proprement dite, chirurgie, médecine légale, pharmacie. Malgré la

multitude et l'extrême variété des détails à comprendre sous ces titres, M. de Mancy a cru pouvoir faire entrer dans cette carte une esquisse de la bibliographie des sciences physiques et même des sciences mathématiques. On sent qu'il seroit facile de remarquer plusieurs omissions dans ces tableaux. — V. Esquisse chronologique de la philosophie et du droit, C'étoient là, ce semble, deux objets assez distincts et assez considérables, pour mériter chacun une carte particulière dans cet atlas. La jurisprudence occupe à peine un tiers de celle-ci; l'histoire du droit romain y est seule tracée avec quelque étendue; on n'y trouve aucune notice des lois grecques, ni de la législation de plusieurs peuples de l'antiquité, du moyen âge et des siècles modernes. A l'égard de la philosophie, les nomenclatures sont moins incomplètes: on retrouve une esquisse des anciennes sectes ou écoles, de celles du moyen âge, et même aussi, quoique avec moins de précision, de celles des derniers siècles. Sous le titre de *Philosophie du XVII.^e siècle*, on lit: Première période, Cardan, Jordan Bruno, &c.; seconde période, Montaigne. . . . et la Mothe le Vayer; troisième période, Bacon. . . . Descartes, Gassendi, Malebranche. . . . Mais, comme on le voit dans la carte même, Bruno et Cardan étoient morts avant 1601; la Mothe le Vayer est postérieur à Bacon; en sorte qu'on a peine à bien concevoir ces périodes, à moins que ce nom ne remplace ici celui d'école; encore seroit-on surpris d'y trouver Gassendi entre Descartes et Malebranche. Il y auroit bien d'autres contestations à élever relativement aux sectes plus récentes. M. de Mancy en suppose trois au XIX.^e siècle, l'éclectique, la théologique et la sensualiste, qui, dit-il, « tire de la sensation le matérialisme métaphysique, moral, esthétique [esthétique.] et religieux. » Ces paroles, extraites apparemment de quelque livre nouveau, nous paraissent peu faciles à comprendre. — VI. Esquisse chronologique de l'histoire de l'Académie royale des beaux-arts, avec une chronologie des grands prix, et une bibliographie spéciale des annales des arts du dessin et de la musique. Les détails instructifs que cette carte rassemble y sont distribués, comme dans la plupart des précédentes, avec beaucoup de goût et de méthode.

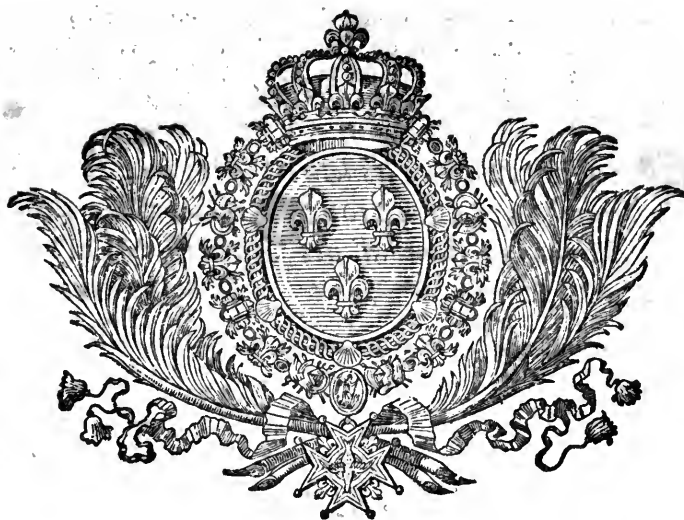
TABLE.

<i>Traité d'anatomie pathologique, par M. J. F. Lobstein. (Article de M. Abel-Rémusat.)</i>	Pag. 259.
<i>Essai sur l'universalité de la langue française, &c.; par M. C. N. Allou. (Article de M. Raynouard.)</i>	268.
<i>Recherches sur les sources antiques de la littérature française, par M. Jules Berger de Xivrey. (Article de M. Daunou.)</i>	276.
<i>Monumens inédits d'antiquité figurée, grecque, étrusque, romaine, &c.; par M. Raoul-Rochette. (Article de M. Letronne.)</i>	282.
<i>Memoirs of Zahir-eddin Mohammed Baber, emperor of Hindustan, by the late John Leyden and W. Erskine. (Article de M. Silvestre de Sacy.)</i>	296.
<i>Cours de culture et de naturalisation des végétaux, par André Thouin. (Second article de M. Tessier.)</i>	308.
<i>Nouvelles littéraires</i>	315.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANS.

JUIN 1829.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

—
1829.

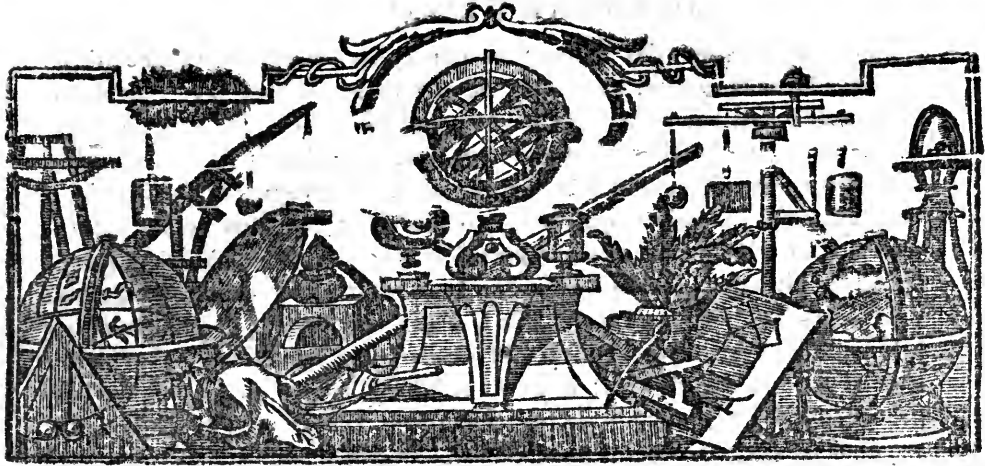
LE JOURNAL

DES SAVANTS

TOME III

LE prix de l'abonnement au Journal des Savants est de 36 francs par an et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne, à la maison de librairie LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n.º 85; et à Strasbourg, rue des Juifs, n.º 33. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

LES LIVRES NOUVEAUX, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner LA RÉDACTION de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savants, à Paris, rue de Ménil-montant, n.º 22.



JOURNAL DES SAVANS.

JUIN 1829.

AUGUSTIN FREIHER VON MEYERBERG *und seine Reise nach Russland; nebst einer von ihm auf dieser Reise veranstalteten Sammlung von Ansichten, Gebräuchen, Bildnissen, u. s. w. Von Fr. Adelung, Petersbourg, 1827, un vol. in-8.^o et un vol. in-fol. oblong de planches.*

Au point où la civilisation est parvenue en Russie, le gouvernement de cet empire doit naturellement s'attacher à recueillir les souvenirs qui se rapportent aux époques antérieures, à des monumens qui ont été détruits, à des usages que d'autres usages ont remplacés. La grande révolution qui a introduit les mœurs et les idées de l'Europe occidentale dans les classes élevées de la société moscovite, a produit une lacune dans les traditions nationales. Une littérature tardivement formée, des

archives mal tenues, des collections particulières rares et peu considérables, laissent ignorer beaucoup de détails importants sur l'état de la Moscovie avant Pierre I.^{er}; et c'est ce qui fait d'autant mieux sentir la nécessité de rechercher les documens que fournissent à ce sujet les relations des voyageurs des autres parties de l'Europe, et de suppléer au silence des historiens du pays, par les renseignemens anciens dont on est redevable à des observateurs étrangers. On doit à ce besoin, senti de plusieurs Russes éclairés, la réimpression de l'ouvrage du capitaine Margeret, qui a eu lieu à Paris en 1821 (1), et vraisemblablement aussi la publication des dessins de Meyerberg, demeurés inédits jusqu'à ce jour, et que M. Adelung a tirés de l'oubli et fait graver, en les accompagnant de remarques sur le voyage de cet envoyé autrichien à la cour d'Alexis Michailovitch.

Dans la dissertation que M. Adelung a jointe au recueil des planches, et qui forme un volume *in-8.*, ce savant s'est proposé de faire connaître quelques particularités relatives à la personne de Meyerberg, à son voyage et au but politique qui le lui avoit fait entreprendre, à son séjour en Moscovie et aux négociations qu'il y suivit, et enfin à la relation même que cet ambassadeur a fait imprimer. Nous analyserons rapidement les articles que l'auteur a consacrés à ces différens objets.

Il est étonnant qu'on n'ait pas encore de renseignemens plus positifs au sujet d'un personnage dont le livre, après celui d'Herberstein, est peut-être un de ceux qui ont le plus contribué à répandre des notions justes sur la Russie. Son nom même n'est pas une circonstance exempte de toute incertitude. Il est écrit *Mayerberg* ou *Meyorberg* dans les diverses éditions de sa relation, et notamment sur le frontispice de celle qu'il a donnée lui-même; cependant, en deux occasions solennelles, savoir, en rendant compte de ses opérations à l'empereur Léopold, et dans une lettre adressée au sénat de Pologne, il a signé *Augustin de Meyern* (2). C'est ainsi (3) que ce nom est écrit dans les rapports officiels conservés dans les archives du Kremlin, et, ce qui est plus remarquable, sur la pierre funéraire qui fut érigée au voyageur dans l'église de Saint-Michel, à Vienne (4). M. Adelung explique ces

(1) *Estat de l'empire de Russie et grande duché de Moscovie*, réimprimé sans changement, sur l'édition de 1669, un vol *in-12*. — (2) *Wichmann's Sammlung kleiner Schriften zur Kenntniss des Russ. Reichs*, p. 337. — (3) Маєрпб et Фонмаєрпб. — (4) M. Adelung rapporte l'épitaphe en entier, contenant le nom de *Meyerberg*, au lieu de celui que, dans son texte, il assure y avoir été inscrit; et l'auteur d'un article inséré dans l'*Universel* du 1.^{er} mars 1829, assure qu'on ne lit en effet que ce nom sur le monument funéraire, qu'il dit avoir visité lui-même.

différences en supposant qu'à son retour, ayant été honoré du titre de baron, il dut recevoir le nom de *Meyer von Meyerberg*. Ce voyageur devoit être né en 1612, puisque, sur l'épithaphe déjà citée, il est dit qu'il étoit mort le 23 mars 1688, à l'âge de soixante-seize ans.

Le but politique du voyage de Meyerberg est connu par la relation même de cet ambassadeur, et il est suffisamment indiqué dans les dictionnaires historiques (1). Il est donc superflu d'analyser en détail l'article où M. Adelung a traité de cet objet. Il suffira de rappeler que la liberté turbulente dont jouissoient encore, vers le milieu du xvii.^e siècle, les Cosaques de la petite Russie, et même la possession de leurs droits civils et religieux, avoient été plus d'une fois attaquées par les rois de Pologne, leurs anciens suzerains, et que Jean Casimir avoit menacé ces peuples de les leur enlever entièrement, ce qui les avoit engagés à rechercher la protection du grand duc Alexis Michailovitch : celui-ci soutint leur défection par une invasion qu'il fit en Pologne avec des forces considérables, et ravagea Smolensk, Mohilew, Polotsk, et la plus grande partie de la Lithuanie. Mais il fut arrêté dans le cours de ses triomphes par les Suédois, dont le roi avoit également pénétré en Pologne pour repousser les prétentions du roi Jean Casimir. Les pertes considérables que le tsar essaya dans cette guerre, le déterminèrent à accepter la médiation offerte par l'empereur, et à conclure une trêve qui dura deux ans. Mais, en 1658, les Cosaques de l'Ukraine ayant voulu rentrer sous la domination de leurs anciens souverains, cette circonstance ralluma la guerre entre la Pologne et la Russie; et les deux parties furent bientôt réduites à souhaiter la paix, pourvu qu'elle pût être conclue avec honneur. Après quelques négociations préparatoires, l'empereur Léopold I.^{er}, qui avoit de nouveau offert son entremise, envoya à cet effet une ambassade extraordinaire à Moscou. Le 24 janvier 1661, deux officiers furent désignés pour cette destination, le conseiller Augustin de Meyern et le conseiller de la cour souveraine de la basse Autriche, Horace Guillaume Calvucci. Ils partirent de Vienne, avec leur suite, composée de dix-huit personnes, le 17 février 1661.

Tous ceux qui ont lu la relation de Meyerberg connoissent les principales circonstances du séjour que cet ambassadeur fit en Russie, et des négociations qu'il eut à conduire dans ce pays. M. Adelung a reproduit les plus remarquables dans son troisième article, et il y en a ajouté quelques autres, principalement puisées dans le rapport que Meyerberg adressa à l'empereur.

(1) Voyez en particulier l'article *Meyerberg*, par M. Eyriès, dans la *Biographie universelle*, tome XXVII, page 622.

Meyerberg étoit de retour à Vienne le 22 février 1663. Peu de temps après (le 6 avril), il adressa à l'empereur lui-même la relation circonstanciée de son voyage. Le manuscrit de cette relation existe dans la bibliothèque de Vienne. Il contient quarante-quatre pages *in-fol.* Le texte en est conçu dans la langue diplomatique du temps, c'est-à-dire, en latin. C'est cette relation que Burckhardt Wichmann, qui a rendu d'importans services à l'histoire moderne et à la statistique de l'empire de Russie, a fait imprimer dans le premier volume de sa collection déjà citée (1), dont elle occupe cent trente-huit pages. Il est à regretter que M. Adelung n'ait pas jugé à propos de la reproduire dans son volume, dont elle eût beaucoup accru l'intérêt et l'utilité, en achevant de faire connoître le voyageur et le mérite de ses observations. M. Adelung parle ensuite de la seconde relation du même voyage que Meyerberg destina à l'impression, et qui a en effet paru en un vol. *in-fol.* On sait que la relation proprement dite, écrite en latin, est suivie d'une traduction des ordonnances et réglemens qui furent rassemblés pour la première fois en 1648, par l'ordre du tsar Alexis Michailovitch, sous la direction du patriarche Jossif. M. Adelung fait peu de cas de cette traduction, qui n'est pas exempte d'erreurs. Elle est d'ailleurs de peu d'utilité en Russie, où l'ouvrage original a été publié un grand nombre de fois; mais elle ne laisse pas de donner du prix à la relation de Meyerberg, et elle en rendroit l'édition primitive très-préférable à la traduction française (2), dans laquelle on a eu le tort de la supprimer, quand même cette dernière ne fourmillerait pas d'erreurs grossières, et de fautes qui attestent une ignorance complète en fait de langue latine et de géographie, ainsi qu'une impardonnable légèreté.

L'édition originale dont nous venons de parler doit avoir été tirée à un petit nombre d'exemplaires, et il ne paroît pas qu'elle ait été destinée à être vendue. C'est ce qui fait qu'elle est difficile à trouver, et qu'elle n'est pas même indiquée dans les anciens catalogues de livres rares. La date et le lieu de l'impression n'y sont pas marqués. Barbier l'a rapportée par conjecture à 1663 (3). L'auteur des *Recherches sur les anciennes ambassades qui sont venues à Moscou* (4), indique l'année 1679, apparemment d'après quelque note manuscrite qui se sera trouvée jointe à un exemplaire de l'ouvrage. Les autres bibliographes se taisent sur ce point d'histoire littéraire. M. Adelung n'a pas cru pouvoir le décider, quoiqu'il n'hésite pas à penser que la publication de ce volume est postérieure à 1663. L'auteur d'un article que nous ayons

(1) Berlin, 1820. — (2) *Voyage en Moscovie*, &c. Leyde, 1688, *in-12.* — (3) *Catalogue de Buturim*, n.º 3640. — (4) Moscou, 1815-26, 3 vol. *in-8.º*

déjà cité (1) pense qu'il seroit aisé de prouver qu'il est impossible d'assigner une autre année à la rédaction de l'ouvrage ; mais il s'agit de l'impression et non de la rédaction, et nous restons à ce sujet, après les recherches de M. Adelung, dans la même incertitude qu'auparavant.

Les dessins que Meyerberg avoit fait exécuter pendant son voyage, avoient pour objet de retracer les sites, les édifices principaux, les costumes, les traits des principaux personnages, les cérémonies, enfin tout ce qui pouvoit comporter ce genre de représentation. On ne sait rien sur la manière dont ces dessins ont été recueillis ; la relation latine de l'auteur n'y renvoie pas ; les dessins eux-mêmes ne portent d'autres explications que quelques notes plus ou moins étendues, en allemand, et qui pourroient bien être de la main même du voyageur. Le nom du dessinateur, J. Rodolphe Störn, se trouve sur plusieurs dessins ; mais ce nom n'est pas dans la liste des personnes qui accompagnoient l'ambassade. M. Adelung, d'après le nombre et le genre de ses dessins, pense que ce doit avoir été un artiste habile et exercé : nous aurions quelque peine à souscrire à cet éloge, d'après les lithographies qui les reproduisent très-fidèlement. Le recueil original, *exemplaire unique dans le monde*, comme le porte le titre placé en tête, existe parmi les manuscrits de la bibliothèque royale de Dresde ; il contient cent trente-neuf feuilles, et forme un volume *in-fol.* L'existence en avoit été presque entièrement ignorée jusqu'ici : M. Ebert, bibliothécaire en chef de cet établissement, en donna connoissance à M. Adelung il y a quelques années ; et d'après le désir du comte N. Petrovitch Romanzoff, si célèbre pour les éminens services qu'il a rendus aux antiquités de sa patrie, M. Adelung obtint la permission de faire prendre une copie de ces dessins, pour les publier ensuite par la lithographie. La collection étoit composée de deux cent cinquante dessins ; M. Adelung en a fait graver cent vingt-huit, qui ont trouvé place sur soixante-quatre feuilles de format *in-fol.* oblong. C'est la publication de ces planches qui a été l'occasion de son travail critique sur Meyerberg, et il étoit naturel que la description qu'il y vouloit joindre occupât la meilleure partie de son volume de texte. Il y suit l'ordre même dans lequel la collection originale présente les dessins, et relève toutes les notes qui servent à en indiquer les sujets, en y joignant les divers éclaircissemens dont ces sujets lui ont paru avoir besoin. C'est un morceau plein de renseignemens curieux sur les lieux parcourus par l'ambassadeur, sur les édifices qui s'étoient présentés à lui, sur les usages qui l'avoient frappé. Cette espèce de notice historique et géographique est, à mon avis, bien plus

(1) Voyez *l'Universel*, numéro du 7 mars 1829.

intéressante dans son genre que les planches assez médiocres qui en ont fourni le sujet. M. Adelung porte, au sujet de ces planches, un jugement bien différent; il en vante l'exactitude, et même l'élégance; mais il en est très-peu qui justifient cette opinion si favorable, pour tout autre qu'un Russe amateur des antiquités de son pays.

Nous nous bornerons à indiquer le sujet de quelques-unes des planches de Meyerberg, en invitant les lecteurs pour qui ces sortes de recherches ont de l'attrait, à les comparer avec celles qui se trouvent dans d'autres ouvrages de la même époque, et notamment dans celui d'Olearius. Parmi les vues, deux du château du Kremlin, prises de points opposés (pl. xxxv et xxxvi), celle de Moscou (pl. LI), font connoître quel étoit, à la fin du xvii.^e siècle, l'aspect de ces lieux devenus si célèbres. L'habitation qui fut assignée à l'ambassade (pl. xli), la cérémonie de son entrée dans la capitale de la Moscovie (pl. xxxiii), celle de l'audience solennelle qui lui fut accordée (pl. xxxiv), la procession du dimanche des Rameaux (pl. L), et quelques autres, ne sont pas sans intérêt. Trois planches offrent la représentation de monumens dignes d'attention : l'un est la fameuse cloche (pl. xlii) que Meyerberg trouva couchée par terre dans l'enceinte du Kremlin, et dans laquelle ce qu'il admira le plus, fut, dit-il, qu'elle eût pu être fondue par un artisan russe; le second est une image véritablement très-curieuse de la sainte Vierge, ouvrage en style byzantin, qui se voyoit à Kieff, dans le monastère de Petschers (pl. xliii); et le troisième, une horloge (pl. lxiv) qui étoit placée sur la principale entrée du Kremlin, que Meyerberg décrit avec des particularités à-peu-près inexplicables, et dont aucun autre auteur national ou étranger n'a jamais rien dit. Enfin on voit avec intérêt dans cette collection plusieurs portraits, notamment celui du tsar Alexis Michailovitch (pl. lvii), celui de la première femme de ce prince, Marie Iljinischna (pl. lviii), et deux représentations en pied du patriarche Nikon (pl. lix et lx). On doit savoir gré à l'éditeur d'avoir placé en outre un très-beau portrait de l'illustre chancelier Romanzoff, à la tête d'une collection dont on lui doit la publication, puisque ce fut lui qui en conçut la première idée, et qui en confia l'exécution à M. Adelung.

Ce savant ayant eu, dans le cours de ses remarques sur les planches de Meyerberg, l'occasion de citer plusieurs fois la relation du voyage du célèbre Kämpfer en Russie, a jugé à propos de terminer son volume par une notice sur un ouvrage d'un voyageur qui, ayant visité Moscou vingt ans seulement après Meyerberg, a dû observer un grand nombre d'objets qui avoient pareillement fixé l'attention de celui-ci. La relation du voyage de Kämpfer en Russie est inédite et même peu connue; en

parlant des autres parties de l'*Hodaporicum tripartitum*, les biographes en font à peine mention. Le manuscrit original a suivi le sort des autres écrits de l'auteur, acquis par sir Henri Sloane, et légués par lui au Muséum britannique. M. Adelung, par l'entremise de l'amiral Krusenstern et de sir Joseph Banks, a obtenu la permission de faire copier la partie des manuscrits de Kämpfer qui pouvoit intéresser son pays. Malgré l'intérêt qui s'attache aux productions d'un excellent observateur, la liberté de ses jugemens peut faire craindre qu'il ne soit difficile de publier en Russie autre chose qu'un extrait de sa relation. Celui que présente ici M. Adelung donne une idée très-favorable du contenu de l'ouvrage, mais fait voir en même temps qu'avant de songer à le faire imprimer, il faudroit le soumettre en entier à une rédaction nouvelle. Kämpfer en effet n'a écrit sa relation ni en latin ni en allemand, mais il a fait usage d'un mélange de ces deux langues, en plaçant pêle-mêle dans la même phrase les expressions de l'idiome qui se présenteoit plus rapidement à son esprit. On en jugera par cet échantillon. « Den » 1 Augusti die : Heute incipiebat novum jejunium 14 dierum. Vor » sonnen Aufgange wurde ich wieder ad aulam suburbanam ducis » atque principis Golitzii geschickt, welcher mir in musæo seu capella » sua, sub devotione vel messa audientz gabe. » On sait que Dohm, en publiant l'histoire du Japon de Kämpfer, fut obligé d'en rajeunir le style. On voit qu'il faudroit ici quelque chose de plus, et que la traduction qu'on entreprendroit de cette partie de sa relation pourroit offrir plus de difficultés que si l'ouvrage étoit conçu tout entier dans l'une des langues dont l'auteur combinoit l'usage d'une manière si singulière.

L'ouvrage de M. Adelung n'est pas borné à un intérêt biographique ou bibliographique. On y trouve beaucoup de recherches curieuses sur des points d'histoire, sur des coutumes, sur des faits particuliers, propres à éclaircir l'état des choses et des personnes en Russie dans le xvii.^e siècle. Les planches de Meyerberg, que le monde savant recouvre par ses soins, jettent aussi beaucoup de jour sur les usages, les costumes, les constructions publiques et privées. Il seroit à désirer que la double publication dont on vient de rendre compte servit d'introduction à un autre travail relatif au même voyageur. Personne plus que M. Adelung n'est préparé à donner une nouvelle et bonne édition de l'*Iter in Moschoviam*, qu'on ne trouve plus dans le commerce, et de la *relation officielle*, qui n'a encore vu le jour que dans une collection très-peu répandue.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

MEMOIRS of Zahir-eddin Mohammed Baber, emperor of Hindustan, written by himself, in the Jaghatai Turki, and translated, partly by the late John Leyden, esq. M. D., partly by William Erskine, esq.; with notes, and a geographical and historical introduction; together with a map of the countries between the Oxus and Jaxartes, and a memoir regarding its construction, by Charles Waddington, esq. of the East-India company's engineers. London, 1826. — Mémoires de Zahir-eddin Mohammed Baber, empereur de l'Hindoustan, écrits par lui-même, en langue turque-djagataï, et traduits en partie par feu J. Leyden, écuyer, docteur-médecin, et en partie par W. Erskine, écuyer; avec des notes et une introduction géographique et historique: enrichis d'une carte des contrées situées entre l'Oxus et le Jaxartes, et d'un mémoire relatif à la construction de cette carte, par Ch. Waddington, écuyer et l'un des ingénieurs au service de la compagnie des Indes orientales. Londres, 1826, lxxix et 431 pages in-4.^o

SECOND ARTICLE.

EN terminant le premier article de cette notice des Mémoires de Baber, article dans lequel j'avois conduit l'analyse historique jusqu'aux premiers mois de l'an 900 de l'hégire, j'ai annoncé que je me bornerois pour le reste à donner une idée générale des diverses parties dont se composent ces mémoires, et à en extraire quelques particularités remarquables. C'est ce que je vais faire à présent.

La première partie des Mémoires de Baber s'étend, comme je l'ai déjà dit, jusqu'à l'année 908, dont elle contient même une partie. Ce n'est point un journal; les événemens y sont liés, et l'on en suit aisément la marche et l'enchaînement. Ils sont mêlés, quand l'occasion s'en présente, de digressions biographiques ou topographiques. Outre les épisodes de ce genre que j'ai indiqués dans mon premier article; on trouve encore, sous l'année 900, une notice assez étendue sur le sultan Mahmoud-Mirza, qui n'avoit occupé que peu de mois le trône de Samarcande; et sous l'année 905, une vie abrégée de Baïsangar-Mirza, l'un des fils du même sultan Mahmoud-Mirza, et qui, après la mort de son père, disputa la possession de ses états à son frère aîné, le sultan Masoud-Mirza. Une ample description de la ville de Samarcande, de

ses édifices remarquables, de ses environs, des districts ou *toumans* qui en dépendent, enfin des choses dignes d'observation qu'offrent cette ville célèbre et son territoire, est placée sous l'année 903, dans laquelle Baber en devint maître, pour la perdre au bout de trois mois. Quelques années après, il obtint encore la possession de cette ville, qui étoit, dans cette première portion de son règne, un des principaux ou plutôt le principal objet de son ambition; mais il la perdit une seconde fois en l'année 907, et cette disgrâce fut suivie pour lui de la désertion de ses plus intimes serviteurs et de ses troupes. Il se vit alors réduit à une telle extrémité, qu'au commencement de l'an 908, dépouillé de ses états, il forma le projet de visiter le *Kithu*, c'est-à-dire, les régions du nord soumises à la domination chinoise. L'opposition de sa famille et quelques circonstances inattendues firent avorter ce projet, et Baber se trouva engagé de nouveau dans des expéditions plus hasardeuses qu'utiles à ses intérêts, et par le mauvais succès desquelles il s'en fallut peu qu'il ne tombât entre les mains des khans uzbeks, ses plus mortels ennemis. Les faits racontés dans cette première partie des mémoires montrent à quel point l'ambition de cette foule de petits princes descendans de Tchinghiz-khan, qui se disputoient sans cesse les lambeaux du partage de Djagataï, avoit porté la dévastation, la misère, et tous les fléaux qu'entraîne une guerre de partisans. Dans les provinces de la Transoxane, et dans les régions situées à l'est de la Mer Caspienne, Baber lui-même eut un compétiteur dans la personne de son frère Djéhanghir-Mirza, qui ne fut le plus souvent qu'un instrument passif dans la main des émirs turcs ou mongols du royaume de Fergâna. Il vaut mieux détourner nos regards de ces scènes d'horreur, et nous arrêter à quelques faits qui appartiennent à l'histoire des mœurs, des arts, des usages et de la littérature.

La débauche la plus grossière et la plus contraire à la nature régnoit parmi ces féroces descendans des chefs qui avoient inondé l'Asie centrale et septentrionale sous Tchinghiz-khan, et après lui sous Timour. Je ne me permettrai pas de transcrire ici le portrait que Baber fait, sous ce rapport, des mœurs du sultan Mahimoud-Mirza, et de celles des personnages de sa cour et de ses contemporains; il suffira de dire que la dépravation étoit portée si loin, qu'on regardoit comme un préjugé défavorable, et même comme une foiblesse et une sorte de tache, l'exemption du vice le plus honteux. Il est digne de remarque que chez le prince que je viens de nommer, un pareil vice, porté au dernier excès, étoit joint à une scrupuleuse exactitude dans la récitation des prières imposées par la religion musulmane, et à des qualités estimables dans un souverain.

Je transcrirai les dernières lignes du portrait que fait Baber du sultan Mahmoud Mirza, parce qu'elles peuvent donner une idée de la liberté avec laquelle Baber juge ses contemporains et ses propres parens.

« Mahmoud, dit-il, avoit une disposition naturelle à faire des vers, » et il avoit composé un *diwan* (ou recueil de poésies); mais sa poésie » est plate et insipide, et certes il vaudroit mieux ne rien écrire que » d'écrire dans un pareil style. Il étoit porté à l'incrédulité, et traitoit » fort mal Khodja Abd-allah (homme respectable, qui, sous le règne » d'Ahmed-Mirza, avoit joui de toute la confiance du prince, et qui, par » sa piété éclairée et ses sages conseils, avoit fortement contribué au bon- » heur du peuple); c'étoit, en un mot, un homme sans courage, comme » sans modestie. Il étoit toujours entouré d'une troupe de bouffons et » d'hommes impudens, qui faisoient leurs tours grossiers et indécents » en face de la cour, et jusque dans les audiences publiques. Il s'expri- » moit mal, et ce qu'il disoit étoit souvent tout-à-fait inintelligible. »

Il ne sera pas hors de propos de mettre sous les yeux des lecteurs la traduction persane de ce passage (*Man. pers.* 40. du suppl. f. 17 verso; *man.* de M. Ducauroy, f. 29 verso).

طبع نظمی هم داشت و دیوان ترتیب داده بود اما شعر او بسیار سست و بی مزه بود ازین طور شعر کفتم ناکفتم بهتر بد اعتقاد کسی بود بحضرت خواجه عبد الله استخفاف میکرد و بی دل کسی بود حیای او کمتر بود مخمره چند و بی باک چند در کرد و پیش او بودند در سردیوان و حضور خلق حرکات شنیع و اداهای زشت می کرده اند بد کلام بود و سخن او فی الحال فهمید نمی شد

Les derniers mots signifient à la lettre : *et l'on ne comprenoit pas de suite ce qu'il disoit.*

Pour faire mieux sentir jusqu'où étoit portée au temps de Baber la corruption des mœurs, il n'est pas inutile d'ajouter que ce prince lui-même a consigné dans ses mémoires, sous la date de l'année 905, la passion violente que lui inspira un jeune garçon nommé *Babéri*; les déportemens insensés auxquels il se livra, et les vers par lesquels il exprima l'excès de son honteux délire.

Entre quelques usages particuliers aux Mongols que Baber a soin de faire remarquer comme des choses qui l'avoient frappé par leur singularité, ce qui prouve que cette partie des descendans de Djagataï avoit renoncé aux usages des Mongols pour adopter ceux des Turcs, je citerai ce qui s'observoit quand on passoit en revue un corps d'armée. Dans une circonstance où Baber se trouvoit à Tashkend, avec le khan de Djagataï, auprès duquel il avoit cherché un appui contre un émir nommé :

Tambol, qui étoit acharné à sa perte, on reçut la nouvelle que *Tambof* s'avançoit vers *Ouratippa*. Aussitôt le khan partit de *Taschkend*; et entre les lieux nommés *Beschkent* et *Sam-seirek*, il fit mettre ses troupes en ordre de bataille *بیسال*, les formant, suivant l'usage des Mongols, en aile droite *برانغار* et aile gauche *جوتنغار*. « Ayant ainsi formé le cercle, »
 « (2), les Mongols sonnèrent les cornes, suivant leur usage; puis, »
 « le khan ayant mis pied à terre, on apporta neuf queues de cheval (1) »
 « servant d'étendards, et on les plaça près de lui. Près du khan étoit »
 « un Mongol, tenant dans sa main un os de la jambe de devant d'un »
 « bœuf, auquel il avoit lié une longue pièce de grosse toile de coton »
 « blanche. Un autre attacha trois longues bandes d'étoffe blanche aux »
 « étendards, plus bas que la queue de cheval, et les fit passer sous le »
 « bâton auquel étoient suspendues les queues. Alors le khan prit le »
 « bout de l'une de ces longues bandes, la plaça sous ses pieds, et se »
 « tint debout dessus. Je me plaçai pareillement sur l'extrémité d'une »
 « autre de ces longues bandes, qui étoit aussi attachée au-dessous de »
 « l'une des queues de cheval, tandis que le sultan *Mohammed Khanikèh* »
 « se plaça de même sur le bout de la troisième bande, qu'il avoit mise sous »
 « ses pieds. Cela fait, le Mongol qui avoit attaché ces bandes d'étoffe »
 « aux étendards, prenant l'os de bœuf dans sa main, prononça un »
 « discours en langue mongole, pendant lequel il regardoit souvent les »
 « étendards, et il faisoit des gestes qui paroissent les indiquer. Le »
 « khan et tous ceux qui l'entouroient prirent alors dans leurs mains du »
 « *koumiz* *قیز* (liqueur forte distillée du lait de jument), et en firent »
 « des aspersions vers les étendards. Après quoi toutes les trompettes et »
 « les cymbales se firent entendre en même temps, et tous les soldats »
 « qui étoient rangés en ordre de bataille *در بیسال ایستاده*, jetèrent le »
 « cri de guerre *سوران*. On renouvela ces cérémonies trois fois. Ensuite »
 « les troupes, étant montées à cheval et ayant encore poussé le cri de »
 « guerre, se mirent à courir; car, chez les Mongols, on a continué »
 « jusqu'à ce jour à observer les institutions *توزوک* établies par *Tchinghiz*.

(1) Dans la troisième partie de ses mémoires, *Baber* explique ce que signifie faire le *WIM*. « Voici, dit-il, ce que c'est que le *win*. Toute l'armée étant »
 « à cheval, le commandant en chef prend dans sa main un arc ou un fouet, »
 « et estime le nombre des troupes dont se compose l'armée, d'après certains »
 « procédés consacrés chez eux par l'usage, et en conséquence desquels ils dé- »
 « clarent que l'armée se compose de tel ou tel nombre d'hommes. Le nombre »
 « auquel je portai mon estimation étoit plus grand que ne se trouva effecti- »
 « vement être celui de l'armée. » (Page 303.)

(2) *M. Erskine* dit que le *kitas*, dont la queue sert d'ornement aux étendards et aux chevaux, est une espèce de bœuf de montagne. D'autres disent que le *kitas* est un cheval marin.

» Chaque individu a sa place marquée : ceux qui doivent être placés à
 » l'aile droite, à l'aile gauche, ou au *centre* قول, occupent la place qui
 » leur est assignée et qui leur a été transmise de père en fils. Les plus
 » distingués et les plus dignes de confiance sont placés aux extrémités
 » ou sur les flancs des deux ailes. »

On trouve encore un peu plus loin des observations sur l'étiquette rigoureuse observée à la cour des khans de Djagataï.

Baber manifeste par-tout un goût très-vif pour la poésie, et ce goût étoit, à ce qu'il paroît, très-répandu parmi les princes mongols et turcs de son temps. A l'occasion d'un quatrain qu'il avoit composé en turc, pour l'offrir au khan dont il vient d'être question, il observe que ce prince avoit la prétention de se connoître en poésie, et, qui plus est, faisoit lui-même des vers; mais que ses odes avoient très-peu de mérite pour la forme et pour le fond. Baber, en offrant son quatrain au khan, ne lui laissa pas ignorer qu'il lui restoit quelque doute sur la régularité des rimes dont il avoit fait usage. Le khan éluda la question, et ne fit qu'une réponse insignifiante. « Il étoit très-clair, ajoute Baber, qu'il » n'étoit pas fort habile en fait de style poétique. » Baber observe qu'à cette époque-là il ne connoissoit lui-même qu'imparfaitement les règles de la poésie et les lois de la versification; plus tard il apprit qu'on peut, en turc, par une licence accordée aux poètes, substituer, pour obtenir la rime, un *ta* ت au *dal* د, et permuter entre elles les lettres *ghain* ع, *kaf* ق et *caf* ك (1). Baber composoit des vers en persan et en turc; il est auteur d'un recueil d'odes غزل, et il indique fréquemment les occasions où il composa quelques-unes de ces odes. Il aime aussi à citer des vers des poètes célèbres, tels que Hafiz et Saadi.

(1) Je vais essayer de restituer d'après nos deux manuscrits le texte djagataï de ce quatrain :

یاد ایتماس اییش کشی فی محنت ته کشی
 هاد ایتماس اییش کوکل فی غربت ته کشی
 کوکلم بو غربت لبق ته هاد اولمادی
 هم غربت ته سوايفاس ایرومش الته کشی

Ce quatrain signifie, suivant la traduction de M. Erskine : « Personne ne se souvient de celui qui est dans l'adversité; aucun homme éloigné de sa patrie ne peut avoir le cœur joyeux. Mon cœur, dans cet état d'exil, ne connoît pas le sentiment de la joie : quelque brave qu'on soit, l'exil ne procure aucun plaisir. » Les derniers mots me laissent beaucoup de doute. Je conjecture que Baber craignoit d'avoir fait une faute en écrivant الته au lieu de الت.

A l'occasion des troubles qui survinrent en l'an 901 à Samarcande, entre le sultan Ali-Mirza et Baïsanghar-Mirza, tous deux fils du sultan Mahmoud-Mirza, qui se disputoient la possession de cette ville, où ils avoient chacun un parti, Baber raconte que le sultan Ali-Mirza étant tombé entre les mains de Baïsanghar, fut envoyé par son frère à Gok-sérai, pour y être aveuglé, au moyen de l'application faite sur les yeux d'une aiguille de métal rougie au feu. « Gok-sérai, dit-il, est un des » palais construits par l'ordre de Timour à Samarcande ; il est situé dans » la citadelle. Il est remarquable par une double circonstance, parce » que c'est dans ce palais que se fait l'intronisation de tout prince de la » maison de Timour qui monte sur le trône, et que c'est là aussi qu'on » met à mort ceux qui sont condamnés à perdre la vie pour avoir » aspiré à la couronne. » Il paroît, comme M. Erskine l'observe dans une note, qu'un palais du même nom existoit déjà hors de Samarcande du temps de Tchinghiz-khan.

Si je n'étois pas pressé de passer à la seconde partie des Mémoires de Baber, je transcrierois ce qu'il rapporte, sous l'année 908, des talens presque surnaturels d'un chirurgien mongol ou *yakhschi*, comme disent les Mongols, qui traita une blessure grave que Baber avoit reçue. Baber, dans un style exagéré qui ne lui est pas ordinaire, assure que ce chirurgien étoit capable de guérir un homme qui auroit eu la cervelle emportée, ou dont les artères auroient été coupées. Mais il paroît que Baber ne tenoit que du *yakhschi* lui-même le récit des cures merveilleuses que cet homme se vançoit d'avoir opérées.

La deuxième partie des Mémoires de Baber comprend le récit des événemens de l'année 910 et des trois années suivantes, ainsi que des premiers jours de l'an 914. Baber, renonçant à l'espoir de rétablir sa fortune dans le royaume de Fergâna, où jusque là il avoit joui à peine de quelques instans de tranquillité, porta ses vues vers le midi de l'Asie, et se forma entre la Perse et l'Inde une nouvelle souveraineté par la conquête de Gaznin, l'ancien chef-lieu de l'illustre dynastie des Samanides, de Caboul et de Candahar : son établissement dans ces provinces, qui séparent la Perse et la Transoxane de l'Inde septentrionale, fit naître en lui le désir de soumettre à sa domination cette partie de l'Inde, que Timour son aïeul avoit plutôt dévastée et pillée que conquise et incorporée à son empire. Ici, comme dans la première partie, les mémoires que nous analysons offrent un récit suivi, entremêlé de quelques digressions ; les événemens y sont marqués en général par une plus grande importance, et les détails y paroissent tracés sur une plus grande échelle.

Au commencement de l'année 910, Schéibani-khan, qu'on a vu jouer un grand rôle dans la première partie des mémoires, et qui étoit

l'ennemi capital de Baber, possédoit Fergâna, Ouratippa, Samarcande et Bokhara, Taschkend et Schahrokhia; le Khorasan obéissoit depuis long-temps au sultan Hoséin-Mirza, fils d'Abou-Séid-Mirza; Candahar, le pays des Hazaras, une grande partie du Sistan, et la contrée au sud de Candahar, formoient les domaines de Zoulnoun-beg, qui pourtant reconnoissoit la suzeraineté du sultan Hoséin-Mirza; enfin Hissar, Khoïlan, Coundez et Badakhschan, étoient occupés par un usurpateur étranger à la postérité des conquérans mongols, nommé Khosrou-schah, et originaire d'une tribu turque du Kiptchak, ou par ses proches parens. Cet homme, après avoir été, dans sa jeunesse, esclave, et avoir fait un métier honteux, étoit parvenu à un grand crédit sous le règne du sultan Mahmoud-Mirza, souverain de Samarcande, mort en 901. Il se rendit beaucoup plus puissant pendant les règnes des deux fils de ce prince, Baïsanghar-Mirza et Masoud-Mirza, et ce fut lui qui fit crever les yeux au premier en l'an 903, et qui ôta la vie au second en 905. Baber parle en général de Khosrou-schah avec un sentiment de haine personnelle et de mépris. « Comment, dit-il dans un endroit à l'oc-
 » sion du meurtre de Baïsanghar, se peut-il faire que la souveraineté
 » soit entre les mains d'un être aussi indigne et aussi méprisable, sans
 » naissance, sans famille, sans talens, sans réputation, également
 » dépourvu de sagesse, de courage et de justice, en un mot sans
 » aucun droit! » Les royaumes de Caboul et de Gaznin avoient passé, en 907, par la mort d'Oulough-Beg-Mirza, oncle paternel de Baber, à son fils Abd-alrezzak-Mirza, dont la grande jeunesse avoit donné lieu à beaucoup de désordres. Zoulnoun-beg et son fils Mohammed Moukim-beg, avoient saisi cette occasion de s'emparer de Caboul. Abd-alrezzak, retiré dans les montagnes, faisoit d'inutiles efforts pour recouvrer la possession de sa capitale, quand Baber porta ses vues sur la conquête de cette contrée.

Baber auroit pu trouver de grands obstacles à son projet, si Khosrou-schah n'eût pas été abandonné de ses propres parens, notamment de son frère Baki, qui s'attacha à la fortune de Baber, et si les Mongols qui étoient à son service n'eussent pas pris parti contre lui. Par suite de cette défection générale, il se vit contraint à se soumettre à Baber. Baber lui laissa la vie et la liberté de prendre avec lui tout ce qu'il pourroit emporter de ses riches trésors et de ses effets précieux, et lui permit de se retirer dans le Khorasan. Dans la suite, vers la fin de l'an 910, Khosrou-schah ayant formé le projet de reconquérir ses anciens états; dont les Uzbeks s'étoient emparés sous la conduite de Schéibani-khan, il fut battu; et ayant été fait prisonnier, il fut conduit à Coundez, où il eut la tête tranchée.

La fortune, qui avoit si bien servi Baber dans cette circonstance, continuant à le favoriser, il se trouva bientôt à la tête d'une armée considérable, avec laquelle il se rendit maître de Caboul et soumit toutes les provinces dont cette ville étoit la capitale. De là il fit, pendant les années suivantes deux expéditions, dans le nord-ouest de l'Hindoustan ; il entra dans le Khorasan en 912, sur l'invitation du sultan Hosain-Mirza, pour défendre ce pays contre l'invasion des Uzbeks ; il marcha en 913 contre les Ghildjis, peuplade qui occupoit une contrée située au sud et à l'est de Gaznin, puis contre Candahar, qui étoit menacée par les Uzbeks conduits par Schaïbak-khan, et dont il se rendit maître : mais bientôt après Candahar fut assiégée et prise par le prince uzbek, dont les armes avoient déjà conquis le Khorasan sur les foibles enfans du sultan Hosain-Mirza. Les succès des Uzbeks alarmèrent Baber, qui, craignant pour le royaume de Caboul ; résolut de s'assurer une retraite éloignée des contrées soumises par Schaïbak-khan, en portant ses armes dans le Bédakhschan ou dans l'Hindoustan. S'étant décidé pour ce dernier parti, il quitta Caboul, mais informé peu après que le prince uzbek avoit abandonné Candahar, il se hâta de revenir à Caboul. Ce fut alors qu'il prit le titre de *padischah* ; car jusque là les princes descendans de Timour, lors même qu'ils occupoient le trône, n'avoient jamais pris d'autre titre que celui de *Mirza*. A la fin de cette même année naquit Hodayoun, qui fut par suite le successeur de Baber.

Au commencement de l'année 914, un complot fut formé principalement par les émirs mongols qui avoient autrefois été au service de Khosrou-schah, et qui s'étoient concertés pour se défaire de Baber, et remettre sur le trône de Caboul et de Gaznin, Abd-alrezzak-Mirza, fils d'Oulough-beg-Mirza, et faire rentrer sous son obéissance Badakhschan, Coundez, Khotlan, en un mot toutes les contrées qui avoient été précédemment soumises à Khosrou-schah. Baber n'ajouta pas foi aux premiers avis qui lui furent donnés de ce complot, et peu s'en fallut qu'il ne fût surpris par les révoltés avant d'avoir pu quitter la ville.

Ici se termine brusquement la seconde partie des mémoires. Le supplément, composé par M. Erskine, nous apprend comment Baber échappa à ce danger, et la part qu'il eut aux événemens des années suivantes, et à la guerre que le roi de Perse Ismaïl-schah, fondateur de la dynastie des *Séfévis* ou, comme on dit communément, des *Sofis*, fit aux Uzbeks.

Dans cette seconde partie, comme dans la première, se trouvent quelques digressions importantes. Les deux principales sont, 1.° une

description très-détaillée et pleine d'intérêt de la ville de Caboul, des *aulengs* ou riches pâtures qui l'environnent, et de tous les *toumans* ou districts qui dépendoient de cette capitale; 2.^o une biographie fort étendue du sultan Hosain-Mirza. La description du royaume de Caboul n'occupe pas moins de vingt pages de la traduction anglaise; et la vie de Hosain-Mirza, qui régna quarante ans dans le Khorasan, en occupe vingt-deux, et contient des notices curieuses sur les hommes distingués en tout genre qui fleurirent sous le règne de ce prince. Parmi ceux-ci, il faut sur-tout remarquer le célèbre Mir-Ali-schir Néwaï, qui joua un plus grand rôle dans l'histoire de la Perse à cette époque comme littérateur que comme homme d'état. Il avoit été lié dès l'enfance avec Hosain-Mirza, et ce prince le traitoit plutôt comme son ami que comme un des émirs de sa cour: il étoit extrêmement distingué par l'élégance et la politesse de ses manières, qualités qui lui étoient naturelles. « Depuis, dit Baber, qu'on a commencé à composer des » poésies en langue turque, personne n'en a fait autant que lui, et n'y » a aussi bien réussi. » Baber indique les nombreux ouvrages de Mir-Ali-schir, entre autres un traité de la prosodie qui, suivant lui, est fort loin d'être correct. Quant à ses poésies persanes, dans lesquelles il prenoit le nom de *Fani*, Baber témoigne qu'elles sont foibles en général et d'un mérite fort inférieur; il loue au contraire sans restriction ses compositions musicales. Une des qualités qu'il relève le plus dans Mir-Ali-schir, c'est l'empressement qu'il mettoit à protéger les hommes de talent. Il avoit d'abord eu l'office de garde du sceau; ensuite il fut élevé au rang de beg, et fut pendant quelque temps gouverneur d'Astéradabad. Ayant renoncé ensuite à la profession des armes, il ne voulut accepter aucun don de Hosain-Mirza, auquel il offroit au contraire chaque année un présent considérable. Il n'eut jamais ni femme ni enfans. Dans une circonstance où il étoit sorti de Hérat pour aller au-devant de Hosain-Mirza, qui revenoit d'une expédition, au moment même où il offroit son hommage, il fut frappé d'apoplexie; et il mourut le lendemain.

Vers le commencement de l'année 911, on éprouva, dans le royaume de Caboul et dans les contrées voisines, un violent tremblement de terre, accompagné de divers phénomènes dont Baber donne la description.

Les Hazaras, peuplade barbare qui habite encore aujourd'hui, comme nous l'apprenons de M. Elphinstone, des montagnes voisines du Caboulistan, exerçoient déjà leurs ravages dans ces contrées du temps de Baber, qui en fait souvent mention, et qui les appelle *Turcomans*.

Hazaras. En l'année 911, Baber fit une expédition contre eux, pour tirer vengeance de leurs nombreuses insultes et de leurs déprédations.

Baber ayant été appelé dans le Khorasan pour aider les fils du sultan Hosain-Mirza à défendre leurs états contre les Uzbeks, raconte assez au long les fêtes qui lui furent données à Hérat par Bedi-azzéman-Mirza ; il fait aussi la description de cette capitale du Khorasan, et l'énumération des édifices et des monumens publics qui en faisoient l'ornement. Ce fut dans une de ces fêtes que Baber céda pour la première fois au désir qu'il éprouvoit depuis long-temps de boire du vin, désir auquel il avoit résisté jusque-là, moins par scrupule que faute d'une occasion où il pût avoir l'air de céder aux instances d'autrui. Il entre à cet égard dans des détails que je ne transcrirai point, mais dont j'ai dû faire mention, parce qu'ils prouvent avec quelle franchise il s'est peint lui-même dans ses mémoires. A ce trait caractéristique on pourroit en joindre beaucoup d'autres propres à concilier à ses récits la plus grande confiance.

La troisième partie des Mémoires de Baber, qui, comme je l'ai déjà dit, se compose de deux fragmens, est séparée de la précédente par un intervalle de douze ans. Ici ces mémoires n'ont plus que la forme d'un journal, et les événemens les plus importants y alternent sans cesse avec les faits les plus minutieux et les moins dignes d'être transmis à la postérité. Ceux-ci, selon toute apparence, auroient disparu, si Baber eût rédigé, comme vraisemblablement il se le proposoit, l'histoire des douze dernières années de sa vie sur un plan analogue à celui qu'il a suivi dans les deux premières parties.

Le premier des deux fragmens contient le journal de l'année 925 et du commencement de 926. A cette époque, toutes les vues de Baber, qui possédoit Caboul, Gaznin, Coundez et Bédakhschan, se portoient sur la conquête de l'Hindoustan. Dans le cours de l'année 925, il entreprit plusieurs expéditions contre diverses tribus des Afghans, et il soumit quelques contrées qui, depuis l'expédition de Timour dans l'Inde et après la mort de ce prince, étoient restées long-temps entre les mains de ses descendans. Baber, qui les regardoit comme une partie du patrimoine de sa famille, ne souffrit point qu'on y exerçât aucun brigandage. Cette même année, il envoya une ambassade à Lahore vers Ibrahim Lodi, qui avoit succédé depuis quelque temps à l'empire de l'Hindoustan, après la mort de son père Escander. Baber, par ses lettres et par les instructions données à son ambassadeur, demandoit la restitution des provinces qui avoient été précédemment occupées par les Turcs; et Ibrahim n'ayant point fait de réponse à ces demandes, Baber

passa le Sind : mais il ne poussa pas sa marche beaucoup au-delà de ce fleuve , et il ne tarda pas à revenir à Caboul.

Le second fragment que M. Erskine a joint au premier par un supplément , commence à l'année 932.

Dès l'année 930, Baber profitant des troubles qui s'étoient élevés dans l'Hindoustan, et invité à entrer dans ce pays par quelques-uns des émirs afghans d'Ibrahim Lodi , avoit pénétré au-delà du Sitledje, après avoir pillé et brûlé la ville de Lahore. Mais à peine étoit-il revenu à Caboul que les mêmes émirs qui l'avoient d'abord appelé, puis lui avoient manqué de parole et avoient cherché un asile dans les montagnes à l'est du Pendjab, reparurent en force, et reprirent une partie des provinces que Baber avoit conquises. Le sultan Ibrahim, loin de tirer quelque avantage de ces nouveaux changemens, se trouva bientôt dans une position plus critique. Ala-eddin son frère, qui avoit embrassé le parti de Baber et avoit reçu de lui le gouvernement de Débalpour, attaqué et battu par les émirs afghans, s'enfuit à Caboul près de Baber, qui lui fit un bon accueil et le renvoya dans l'Hindoustan, avec ordre à ses généraux de l'accompagner à Dehli et de le placer sur le trône. Mais Ala-eddin, arrivé à Lahore, jugea plus utile à ses intérêts de traiter avec les émirs afghans, malgré l'opposition des généraux de Baber ; il se promettoit, avec leur secours, de détrôner Ibrahim et d'occuper le trône impérial. Baber, libre par ce défaut de foi d'Ala-eddin de tout engagement envers lui, se mit en marche au mois de séfer 932 pour l'exécution de son projet favori. C'étoit en effet, pour le moment, du côté de l'Inde seulement qu'il pouvoit trouver une carrière ouverte à son ambition ; les Uzbeks étoient trop solidement établis dans la Transoxane ; et Ismaël, chef de la nouvelle dynastie des Séféwis, et maître de la Perse et du Khorasan, avoit été trop favorisé de la fortune, pour que Baber pût se flatter d'étendre ses états de l'un ou de l'autre côté de l'Amou.

Après six semaines de marche, Baber apprit qu'Alim-khan, le même qu'Ala-eddin, avoit mis le siège devant Dehli, mais qu'il avoit été défait ; ce prince inconstant, après avoir couru de grands dangers, n'eut d'autre ressource que de chercher encore une fois un asile auprès de Baber. Celui-ci continua sa marche vers Dehli ; Ibrahim s'avança à sa rencontre ; et une grande bataille, donnée à Panipat, et où Baber remporta une victoire complète, décida du sort de l'empire, et de celui d'Ibrahim, qui fut trouvé parmi les morts. Dehli, et peu de jours après Agra, furent au pouvoir du vainqueur.

Les années suivantes furent employées à soumettre, l'une après

l'autre, les provinces et les places fortes occupées par des chefs qui refusoient de reconnoître l'autorité de Baber, ou qui aspiroient à l'indépendance. En 933, ayant remporté une grande victoire sur plusieurs princes indiens qui s'étoient ligués contre lui, et à la tête desquels étoit Rana-Sanka, l'un des rajahs les plus puissans de l'Hindoustan, Baber prit le titre de *ghâzi*, titre qu'on donne à ceux qui font la guerre aux infidèles. Le roi du Bengale avoit député un ambassadeur à Baber pour faire sa soumission; mais comme, par la suite, sa conduite parut équivoque, Baber lui envoya trois articles auxquels il exigeoit une réponse catégorique. Cette réponse tardant à venir, Baber, après avoir passé le Djounna et fait rentrer le Béhar dans l'obéissance, traversa en 934 le Gange et le Gogra. Là il reçut les soumissions du roi du Bengale, et consentit à traiter avec lui; après quoi il donna ses ordres pour le retour de l'armée.

Cette courte analyse suffit pour donner une idée générale de cette dernière partie des Mémoires de Baber; mais je dois ajouter que si, à raison même de ce qu'elle a la forme d'un journal, elle contient beaucoup de détails futiles ou minutieux, comme le récit de nombreuses parties de débauche, de légères incommodités, de fêtes données à la cour de Baber, la description des jardins et des lieux de plaisance qu'il créa pour son divertissement, la mention de tous les lieux et de toutes les circonstances à l'occasion desquels il composa quelques morceaux de poésie, et de tous les jours où il prit un *maadjoun*, elle est riche en récits d'opérations militaires, de passages de rivière, de dispositions politiques, de phénomènes naturels, tels qu'ouragans, inondations, &c., enfin de détails de mœurs qu'aucun autre ouvrage historique ne pourroit suppléer. Elle fait certainement, autant et peut-être plus encore que les précédentes, connoître Baber, son caractère, la tournure de son esprit, ses bonnes et ses mauvaises qualités. Ainsi on le voit, dans une circonstance de la plus haute importance, mépriser les prédictions d'un astrologue, et malgré ses fâcheux pronostics, qui jetoient la terreur et le découragement dans l'esprit des officiers et des généraux, continuer ses préparatifs, et livrer une bataille dont le succès fut complet; puis, après la victoire, décharger sa colère en paroles seulement contre l'astrologue, et lui défendre de reparoître à sa cour, mais en même temps se rappeler que c'étoit un de ses anciens serviteurs, et lui faire présent d'une somme considérable. La férocité de ses ancêtres, Tchinghiz-khan et Timour, se reconnoît dans les trophées de ses victoires, dont il consacre le souvenir en élevant des colonnes de crânes. Plusieurs de ses lettres à son fils Homayoun, ou à sa famille, ou à

quelques-uns de ses principaux officiers, sont transcrites dans cette partie de ses mémoires ; et au milieu des ordres ou des dispositions les plus importantes pour le gouvernement, on remarque la sévérité avec laquelle il reproche à son fils l'obscurité de son style et quelques fautes d'orthographe. Ailleurs, rapportant quelques vers mordans qu'il avoit faits dans une partie de plaisir contre une personne de sa compagnie, il observe que jusque-là il n'avoit point fait réflexion sur l'inconvenance de semblables plaisanteries, mais que depuis ce moment il ne s'est plus permis aucune satire contre qui que ce soit. Ce qu'il se reproche à lui-même, il le remarque aussi et le blâme dans les autres, quand ils manquent aux convenances, ou se laissent aller à faire quelque démarche ou à tenir quelque propos équivoque. Enfin par-tout il montre un grand sens et un esprit observateur.

Sa description de l'Hindoustan est du plus haut intérêt, et il a soin d'y joindre une notice sur les princes, soit musulmans, soit indiens, qui possédoient à cette époque des souverainetés presque indépendantes, sans parler d'une multitude de petits rajas qui occupoient des territoires de peu d'étendue ou des places fortes dans les contrées de montagnes ou de forêts. Ces grandes souverainetés étoient au nombre de sept, dont cinq étoient occupées par des princes musulmans, et deux par des princes indiens d'origine et de religion. Les cinq premières étoient les royaumes de Dehli, de Guzarate, des Bahmanis ou du Dékhan, de Malwa ou Mandou, et du Bengale. Les deux princes indiens étoient le raja de Bisnagher et Rana-Sanka, originairement borné à la principauté de Tchitour, mais qui, depuis peu d'années, profitant des troubles qui avoient agité le Malwa, avoit par son talent et la force de ses armes conquis plusieurs places fortes et les districts en dépendant, et avoit acquis une puissance redoutable et une grande influence. Je regrette de ne pouvoir pas donner plus d'étendue à l'analyse de ce tableau politique de l'Hindoustan à l'époque de la conquête de Baber (1).

La comparaison qu'il fait, au même endroit, entre sa conquête et celles qu'avoient faites autrefois du même pays Mahmoud le Gaznévide et

(1) J'ai remarqué dans la description des animaux de l'Hindoustan (p. 320), une phrase arabe qui est, dit-on, le cri de l'espèce de perdrix nommée *dour-radj*, mais dont le sens n'est pas bien rendu. Les mots arabes sont *تدوم النعم بالشكر*; ce qui signifie, *c'est par la reconnaissance que durent les bienfaits*, et non pas comme on le lit ici, *god grant that happiness may always continue*. On peut consulter sur cette fable ma *Chrestomathie arabe*, 2.^e édit. tome II, page 38.

le prince gauride Schéhab-eddin, est encore un morceau remarquable.

Outre la description générale de l'Hindoustan, on remarque des descriptions particulières d'Agra, de Tchandery, place importante prise d'assaut sur Rana-Sanka, et dont le sac offre des détails affreux, de Goualiar, des palais de cette ville et de ses environs, de Behrèh et de son territoire, &c.

Quelques circonstances de l'administration et de la vie particulière de Baber arrêtent aussi l'attention. On le voit distribuer avec une sorte de profusion ses conquêtes à ses généraux et aux gens de sa cour, et jeter par-là des semences de désorganisation et de révolte dans ses nouveaux domaines, et souvent n'être récompensé de ses libéralités indiscrettes que par des défections. Il est empoisonné par les intrigues de la veuve et de la famille de l'empereur Ibrahim, envers lesquelles il avoit usé de beaucoup d'égards et de ménagemens, et il n'échappe au poison que par une sorte de miracle. Il établit un service régulier de postes entre Agra et Caboul. Dans un accès de colère, il se démet un pouce, et reste long-temps estropié. Il fait un usage fréquent de *maadjouns*, excès qui a pu contribuer à abréger ses jours : il prend aussi du mercure, comme remède.

A la veille de livrer la bataille à Rana-Sanka et aux princes indiens confédérés avec lui, Baber prit subitement la résolution de renoncer au vin, et fit en même temps vœu de ne plus désormais se raser et de laisser croître sa barbe. A son exemple, près de trois cents personnes de la cour et de l'armée firent vœu de réformer leurs mœurs. Le vin fut répandu par terre ou converti en vinaigre ; tous les ustensiles qui servoient dans les parties de débauche furent brisés, et les morceaux des vases d'or et d'argent furent distribués en aumônes. En même temps, Baber s'acquitta de la promesse qu'il avoit faite précédemment de supprimer une imposition qu'il appelle *tamgha*, c'est-à-dire, droit de marque ou de timbre, en tant qu'elle portoit sur les musulmans. Baber, pour faire connoître dans tous ses états ces deux importans événemens, fit dresser un édit, qui est inséré textuellement dans cet endroit de ses mémoires, sous l'année 933. On voit, par une lettre que Baber écrivit en 735 à Khowadjèh Kilan, un de ses officiers qui jouissoit de toute sa confiance, lettre qu'il nous a conservée lui-même dans ses mémoires, qu'il lui en coûtoit beaucoup pour être fidèle au vœu qu'il avoit fait de renoncer à l'usage ou plutôt à l'abus du vin. Il avoit exprimé ses regrets dans un quatrain turc qui signifie : « Depuis que j'ai renoncé au vin, » j'éprouve un malaise pénible ; je suis troublé, et je ne me trouve » plus propre aux affaires. Le regret me porte au repentir ; le repentir

» me porte au regret. » Il avoue que son dépit étoit quelquefois si violent, qu'il lui faisoit verser des larmes.

Parmi les documens historiques que Baber a conservés dans ses mémoires, se trouve la relation officielle, composée par son secrétaire Zéin-eddin Mohammed, de la victoire remportée sur Rana-Sanka et les princes indiens confédérés. M. Erskine observe que cette relation; qu'on pourroit appeler *litteræ laureatæ*, écrite avec tout le luxe qui caractérise le style de chancellerie de l'Orient, et qui contraste singulièrement avec le style simple et toujours naturel de Baber, fait encore l'admiration de tous les diplomates de l'Inde, tandis que la noble simplicité du style de Baber n'est appréciée que par les Turcs; il faut se rappeler que par Turcs il n'entend pas les Ottomans.

Je terminerai cet extrait en indiquant l'origine du fameux diamant appartenant au Grand Mogol, et que Tavernier estimoit près de douze millions: Homayoun, fils de Baber, le reçut en présent avec d'autres objets précieux, après la victoire remportée sur l'empereur de l'Hindoustan, Ibrahim, de la famille d'un prince indien nommé *Bikermadjit*; qui avoit péri avec Ibrahim dans le combat. *Bikermadjit* avoit été autrefois raja de Goualiar, place dont Ibrahim et son père Sekander avoient long-temps tâché de s'emparer. Enfin, sous le règne d'Ibrahim, *Bikermadjit* avoit consenti à lui céder Goualiar, et à recevoir en échange Schemsabad. « Ce diamant, dit Baber, est d'un si grand prix, qu'un » connoisseur en ce genre l'a évalué à la moitié de la dépense de tout » le monde pour une journée: il pèse environ huit mithkals. Homayoun, » qui l'avoit reçu de la famille de *Bikermadjit*, m'en fit hommage, » mais je le lui rendis. »

Quoique je me sois contenté d'indiquer les supplémens par lesquels M. Erskine a rempli les lacunes des Mémoires de Baber, je crois devoir faire une mention spéciale d'un fait qui se lit dans le dernier de ces supplémens, sous l'année 936.

Homayoun, qui avoit donné à son père quelques sujets de plainte, arriva inopinément à Agra, et fut bien accueilli de Baber, qui lui pardonna ses offenses. Après être resté quelque temps à la cour, il se rendit à Sambal, dont Baber lui avoit donné le gouvernement; et au bout de six mois, il y tomba dangereusement malade, et fut transporté à Agra dans un état qui ne laissoit presque plus d'espérance. Dans cette circonstance, Aboulbaka, personnage très-respecté à cause de ses connoissances et de sa piété, représenta à Baber que quelquefois un ami, par le sacrifice de ce qu'il possédoit de plus précieux, avoit obtenu de Dieu la guérison d'un malade dont la perte sembloit inévitable,

Aussitôt Baber, s'écriant qu'après la vie de Homayoun, sa propre vie étoit ce qu'il estimoit le plus, se dévoua au ciel comme une victime pour son fils. Quelques courtisans eurent beau le conjurer de révoquer ce vœu, et de substituer au sacrifice de sa vie celui du beau diamant dont nous avons parlé, il persista dans sa résolution, puis tourna trois fois autour du lit de Homayoun, cérémonie qui étoit d'usage dans les sacrifices solennels; après quoi s'éloignant, il pria Dieu avec de vives instances. Bientôt on l'entendit s'écrier: *Je l'ai emporté! je l'ai emporté!* Les historiens musulmans assurent que de ce moment l'état de Homayoün commença à être moins alarmant, et qu'à mesure qu'il s'amélioroit, la santé et les forces de Baber alloient en diminuant.

En terminant cette notice de la traduction des Mémoires de Baber, je n'exprimerai qu'un regret, c'est que l'éditeur n'ait pas enrichi ce volume d'une table des matières et d'une carte qui comprît, outre la Transoxane, toutes les contrées qui ont été le théâtre des événemens racontés par Baber. J'ajouterai encore un vœu qui sera sans doute adopté par tous ceux qui s'intéressent aux progrès de la littérature de l'Asie; c'est qu'on nous fasse jouir quelque jour du texte djagataï de cet important ouvrage.

SILVESTRE DE SACY.

GRUNDZUGE zu einer provenzalischen Grammatik nebst Chrestomathie, &c. — Elémens d'une Grammaire provençale avec Chrestomathie; par le Docteur Adrian, Professeur ordinaire de l'Université de Giessen, 1825. Francfort sur le Mein, 1 vol. in-12.

LORSQUE, dans le journal de juin 1828, je rendis compte de l'ouvrage de M. Fr. Diez sur la poésie des troubadours, j'annonçai que je réservais quelques explications pour l'article où je rendrois compte des *Elémens* de la grammaire provençale publiés par M. Adrian. L'ouvrage de ce dernier se compose principalement, 1.^o des élémens de la grammaire provençale; 2.^o d'observations contenues dans la préface et dans les notes; 3.^o de la publication de diverses pièces des troubadours, avec une traduction allemande et des notes.

Je m'arrêterai peu sur les élémens de la grammaire provençale; ils sont extraits de la grammaire que j'ai donnée: la modification la plus im-

portante consiste en ce que l'auteur a présenté le tableau des déclinaisons, quand je m'étois borné à indiquer seulement la règle qui distingue les sujets du régime, soit au singulier, soit au pluriel. Il a donc spécifié des nominatifs, génitifs, datifs, accusatifs, &c. Sans doute il a jugé que cette forme étoit plus convenable aux littérateurs allemands qui seroient tentés d'étudier la langue provençale. Il a réduit aussi aux formes de la déclinaison les adjectifs, les pronoms, &c. Quant aux verbes, j'avais donné les paradigmes, et il les a adoptés sans restriction; et même je puis lui faire un reproche de son extrême confiance, puisqu'il a reproduit une erreur considérable dont *Perrata* présentoit la correction. Cette erreur consiste en ce qu'après *AMAS*, seconde personne du présent de l'indicatif, on trouve le mot *AM*, au lieu qu'il doit être placé après la troisième personne *AMA*. Ainsi il faut lire : « deuxième personne, *amas*; troisième personne, *ama, am.* »

Je passe aux observations de M. Adrian qui peuvent être l'objet d'une discussion littéraire. Ainsi que M. Diez, il auroit désiré que la publication des poésies des troubadours fût accompagnée des variantes qu'offrent les divers manuscrits. Personnellement je ne puis qu'applaudir au zèle de M. Adrian, et sur-tout à celui de M. Diez; mais puisque celui-ci a étudié lui-même les manuscrits originaux, il doit savoir en quoi consistent les variantes des manuscrits des troubadours. 1.° Ce sont souvent des transpositions de couplets ou seulement de vers : on conviendra qu'il suffisoit de donner la préférence au manuscrit qui les offroit dans l'ordre le plus clair pour le sens, et que le classement devenoit presque indifférent, puisqu'on avoit le texte entier. 2.° Les plus nombreuses variantes tiennent, non au fond des choses, mais aux formes du langage qui les énonce; par exemple, les manuscrits qui se trouvent dans les diverses bibliothèques d'Italie, sont tous, et sans aucune exception, très-fautifs sous le rapport de l'orthographe. Quelqu'un qui n'auroit jamais travaillé que sur ces manuscrits, ne seroit peut-être pas venu à bout de faire la grammaire, parce qu'il est évident qu'ils ont été copiés par des personnes qui n'entendoient pas la langue, et sur des manuscrits déjà défectueux; aussi, outre les fautes d'orthographe, et les différences de signes qui tiennent à la prononciation, souvent un mot mal orthographié est coupé en deux, et souvent deux ou plusieurs mots semblent n'en faire qu'un. Toutefois, je dois dire qu'à l'aide des autres meilleurs manuscrits, ces manuscrits italiens ont été pour moi du plus grand secours, parce qu'ils donnoient quelquefois un mot omis, un synonyme à la place d'un mot défectueux ou tronqué qui altéroit le texte de ces meilleurs manuscrits.

Mais les détails de ces altérations et de ces différences n'auroient fait que surcharger inutilement le texte publié, et auroient été, je l'assure, sans aucune utilité.

Si l'on veut se convaincre combien ce recueil de variantes seroit peu intéressant et peu utile, qu'on jette les yeux sur les pièces imprimées dans la collection que j'ai publiée, qui se retrouvent dans le recueil intitulé *PARNASSE OCCITANIEN*, publié par M. le comte de Rochegude; sans nous être communiqué notre travail, nous le faisons imprimer en même temps: je ne crois pas que la conférence des textes donnât lieu à aucun résultat qui méritât d'être remarqué. Il y a toutefois une autre classe de variantes que j'ai eu le projet de faire connoître, et je le ferai; ce sont quelques mots synonymes qui se trouvent dans les différens manuscrits pour exprimer la même idée.

On sait que les pièces des troubadours étoient chantées dans les cours. On conçoit qu'un mot ait été quelquefois substitué à un autre par le musicien; ainsi, pour en donner un exemple, je citerai ce vers d'Ovide:

Gutta cavat lapidem non vi sed sæpè cadendo,

que Quinault a traduit :

L'eau qui tombe goutte à goutte
Perce le plus dur rocher.

Le troubadour Bernard de Ventadour, *Conortz era*, &c., tome III, pag. 81 de ma collection, a imité le poète latin :

Que 'l gota d'aigua che chai
Fer un loc tan soven
Que TRAUCA la peira dura.

Au mot *CAVAR* du dictionnaire, je dirai que ce mot est une variante du manuscrit qui porte *TRAU CAR*; et en diverses occasions je suivrai le même procédé.

M. Adrian regrette que je n'aie point accentué les mots pour désigner les syllabes longues ou brèves, &c. C'est après avoir mûrement réfléchi que je me suis déterminé à ne pas placer d'accens, et voici les raisons qui m'ont paru décisives. 1.° Les manuscrits n'en offrant aucun, et m'étant imposé la loi de représenter les textes avec toute la fidélité qui dépendoit de moi, j'ai dû m'abstenir de rien ajouter; j'ai donc laissé aux littérateurs qui liront les poésies des troubadours, le soin de faire à cet égard le travail qu'ils jugeront convenable. 2.° Publiant des ouvrages qui devoient être principalement recherchés par les savans qui s'occupent de travaux relatifs au moyen âge et aux langues de l'Europe latine, je n'aurois pu trouver des signes qui eussent été d'accord avec les signes employés dans ces diverses langues. J'en citerai un exemple,

en prenant la première lettre du dictionnaire, et je dirai que la préposition A, marquée en français d'un accent grave (À) l'est d'un accent aigu en espagnol (Á), que le portugais adopte, quand il accentue, et qu'elle ne reçoit aucun signe en italien, de sorte que les partisans des diverses langues et des diverses littératures auroient tour-à-tour trouvé mauvais que j'eusse donné un accent qui n'étoit pas le leur, ou que j'en eusse donné un, quand leur langue ne l'acceptoit pas. J'ai donc jugé plus prudent de m'abstenir de signes qui auroient indiqué pour des mots et pour des syllabes une accentuation hasardée, puisque des langues qui ont une origine commune, différoient entre elles au point d'employer des signes opposés ou de n'en pas en employer du tout. 3.° En publiant les poésies manuscrites des troubadours, j'ai cru pouvoir faire ce qu'auroit fait un éditeur du xv.° ou du xvi.° siècle, si, peu de temps après l'invention de l'imprimerie, il avoit livré ces poésies à l'impression. Les livres imprimés à cette époque n'offrent jamais les accens qui ont été imaginés plus tard. 4.° Enfin, voyant de très-belles éditions d'auteurs latins où l'on a négligé de mettre les accens, quoique leur valeur et leur forme fussent depuis long-temps déterminées et fixes pour la langue latine, je n'ai pas hésité à me prévaloir de cette autorité, afin d'éviter le péril d'introduire des formes orthographiques qui pussent donner lieu à quelque reproche d'arbitraire.

M. Adrian ne se borne pas à exprimer des regrets sur ce que je n'ai pas indiqué la prononciation des mots qui composent la langue des troubadours; il m'adresse des reproches, et, pour prouver combien ils sont fondés, il donne lui même un tableau de cette prononciation. Je n'entrerai à cet égard dans aucune discussion avec lui, parce que je trouve aussi difficile de lui prouver que la prononciation qu'il a adoptée n'est pas exacte, qu'il m'a paru difficile, et je dirois même impossible, de reconnoître qu'elle est la véritable. En effet, comment déterminer aujourd'hui quelle fut la prononciation des mots contenus dans les vers du comte de Poitiers à la fin du xi.° siècle, dans ceux des nombreux troubadours du xii.°, et les modifications que cette prononciation avoit depuis éprouvées dans divers temps et dans les divers pays! Car sans doute il existoit quelques différences dans la prononciation de la langue des troubadours à la cour du comte de Poitiers, et aux cours des rois d'Aragon, des comtes de Toulouse et de Provence, et des marquis d'Est et de Montferrat.

Il est vrai que Bastero, dans la CRUSCA PROVENZALE, a essayé d'indiquer la prononciation de cette langue; mais comme rien ne me garantissoit que ce fût la même prononciation que celle qui existoit

cinq à six siècles auparavant, j'ai cru ne devoir pas émettre une opinion sur ce point. Convaincu que Bastero, né en Catalogne, avoit donné seulement la prononciation que les Catalans, d'après leur propre langue, appliquoient à celle des troubadours, sachant d'ailleurs que les habitans actuels des divers pays où jadis cette langue avoit été la langue littéraire, diffèrent beaucoup dans la prononciation des mots de leurs idiomes, non-seulement de province à province, de ville à ville, mais encore de village à village, j'ai traité la langue des troubadours comme une langue morte, dont la prononciation n'étoit pas nécessaire à l'intelligence de leurs ouvrages.

En prenant ce sage parti, je me souvenois de la difficulté que l'on trouve aujourd'hui à déterminer la prononciation de la langue latine. Jadis, à Rome, tous les C étoient prononcés comme des K ; ainsi le nom de CICERO étoit prononcé comme si les deux C eussent été deux K KIKERO. Nous le prononçons aujourd'hui comme si les deux C avoient une cédille, et les Italiens dans leur langage le rendent autrement. De même, les Romains ne prononçoient pas différemment le C dans DICIS et DICES, &c. &c., que dans DICO et DICAM ; et cependant nous avons établi une différence. M. Adrian lui-même n'est pas satisfait des règles de prononciation que Bastero a indiquées ; mais il présume que les patois qu'on parle dans une partie de la Savoie, dans le Valais, aux pays de Fribourg et de Vaud, au midi de la France et dans l'Espagne orientale, à Barcelone, à Valence, à Murcie et aux îles Baléares, fourniroient le moyen de déterminer la prononciation.

J'avoue que je n'ai pas eu l'ambition d'expliquer une difficulté dont la solution d'ailleurs auroit peu d'utilité, puisqu'il ne s'agit plus d'écrire dans cette langue, ni même de la parler ; mais je suis bien persuadé que si le zèle de la linguistique faisoit entreprendre à M. Adrian un voyage dans les diverses contrées qu'il désigne, pour comparer la prononciation des mots de la langue des troubadours, il seroit beaucoup plus embarrassé, après avoir étudié les matériaux recueillis dans ses voyages, qu'il ne l'est aujourd'hui, où il n'a d'autres renseignemens que ceux que Bastero lui a fournis, bien qu'il déclare que cet auteur n'a travaillé que d'une manière assez incertaine et peu claire.

M. Adrian n'est point satisfait de ce que j'ai rejeté sur les copistes ignorans ou maladroits les fautes d'orthographe que présentent plusieurs variantes, et il trouve que c'est de ma part accuser ceux qui ne peuvent plus se justifier. Si M. Adrian avoit conféré les divers manuscrits qui nous restent des poésies des troubadours, j'ose croire qu'il auroit partagé mon opinion, parce qu'il s'agit d'un fait matériel, sur lequel la simple

inspection donne une conviction pleine et entière. Si la chose en valoit la peine, je pourrois étaler ici de nombreux passages dont la comparaison et l'explication écrites ne laisseroient aucun doute; mais elles exigeroient trop de développemens : je me borne donc à réfuter l'assertion de M. Adrian. Il n'a pas craint d'affirmer que ces variantes que je regarde comme des fautes de copistes, sont l'effet ou les signes de différens dialectes de la langue des troubadours. C'est là une assertion gratuite dont M. Adrian ne pourroit fournir aucune preuve.

S'il a existé quelques légères nuances dans l'orthographe des mots, elle provenoit, comme je l'ai dit, de la différence de la prononciation adoptée par les copistes; cela est si vrai, que ces différences sont, en général, non dans les auteurs, mais dans les manuscrits : ainsi, pour en donner des exemples, je citerai le mot FUELH, *feuille*; ce mot est souvent écrit FOLH, parce que, selon les contrées, UE et O étoient employés également dans des mots tels que PLOIA, PLUEIA, *pluie*, VOI.H, VUEIH, *je veux*, LOC, LUEC, *lieu*, FOC, FUEC, *feu*, DOL, DUEIH, *deuil*, MOR, MUER, *meurt*. C'est ainsi que la langue espagnole a fait *duena* de *dona*, &c. Quelquefois on disoit, du moins on écrivoit *foilh*, *doil*, *voil*, &c. Les manuscrits italiens, au lieu de la consonne *j*, offrent un *z*, *zoi* pour *joi*, &c. On sent que de telles variantes n'auroient aucun intérêt, parce qu'elles ne tiennent point au fond des choses; aussi les personnes qui entendront parfaitement la langue n'y attacheront pas plus d'importance que moi, et les abandonneront sans regret; de même que si nous trouvions des fautes grossières dans un manuscrit de Virgile, il seroit du bon goût de ne pas les reproduire par l'impression, quand les textes des autres manuscrits auroient démontré l'erreur du copiste de ce manuscrit particulier.

Enfin j'ajouterai aux observations précédentes une raison qui doit beaucoup peser. Dans sa *Chrestomathie*, M. Adrian a publié et traduit en allemand neuf pièces tirées de ma collection, et il en a publié seulement, avec des notes explicatives des mots, quatre de Bernard de Ventadour, dont trois étoient inédites : ce troubadour est celui dont les poésies sont les plus nombreuses et les plus élégantes; j'avois publié vingt-deux de ses chansons amoureuses, et j'avois cru l'avoir suffisamment fait connoître. Je demanderai pourquoi ces pièces inédites n'ont pas été publiées avec des variantes : si M. Diez les a jugées importantes et intéressantes pour la science; il a dû les recueillir et les publier; et s'il ne les a pas recueillies, ou s'il ne les a pas publiées, n'est-il pas permis de présumer qu'elles ne contenoient rien d'utile ou d'intéressant, ni pour le fond, ni pour la forme?

J'en viens à la Chrestomathie, c'est-à-dire, au recueil des pièces que M. Adrian a fait imprimer, soit avec une traduction allemande, soit avec des notes explicatives. Parmi ces pièces, dix ont été tirées du recueil que j'ai publié, et quatre ont été fournies à M. Adrian par M. Diez, qui lui-même les avoit copiées ou fait copier sur les manuscrits de la Bibliothèque du Roi : on verra bientôt que M. le comte de Rochegude en avoit fait connoître une. J'examinerai ces pièces inédites ; elles donneront lieu à quelques observations qui confirmeront celles que j'ai déjà eu occasion de faire. J'ai dit qu'il y a lieu d'être surpris de ce que la publication de ces chansons inédites n'est accompagnée d'aucune variante : M. Adrian et M. Diez, ayant vivement exprimé le regret de ce que moi-même je n'en avois pas fait connoître les variantes, ont manqué une occasion favorable de justifier ces regrets, en suppléant eux-mêmes à l'omission qu'ils me reprochoient.

L'impression des variantes de ces chansons eût donné la mesure de l'utilité qu'il y auroit à en publier de pareilles ; mais, je ne crains pas de le dire, la collection de ces variantes, pour peu qu'on y eût joint d'explications, auroit occupé dans l'impression autant et même plus de pages que le texte même, et il n'en seroit résulté aucune utilité réelle, aucun avantage pour la science. Pour ne laisser aucun doute à cet égard, je releverai, d'après les variantes, quelques-unes des leçons fautives que contiennent ces quatre pièces ; et l'on sera convaincu, j'ose le croire, que le choix des bonnes leçons, conformes au sens et à la grammaire, peut seul faire le mérite d'une édition des poésies des troubadours, et non l'accumulation d'un grand nombre de variantes, qui n'offrent que des leçons évidemment fautives, et presque toujours insignifiantes, quand elles ne le sont pas (1).

(1) *Fautes du texte publié par M. Adrian.*

Chanson *Lonc temps a*, première des quatre publiées avec notes.

1.^{er} *Couplet.* « Era non tem ploia NE ven. » Ce mot NE pour NI n'appartient point à la langue des troubadours. On trouve quelquefois NE dans des manuscrits italiens ; mais c'est une erreur de copiste si évidente, qu'il n'y pas lieu à entrer dans aucune discussion à cet égard.

2.^{er} *Couplet.* « Non sia qui don A qui tol. » Les textes de plusieurs manuscrits portent *qui dona E qui tol*, et c'est le véritable sens. Le troubadour fait des vœux pour que sa dame l'accueille, et il ajoute : « Puisqu'elle m'a déjà tant accordé, qu'elle ne soit pas une personne qui donne ET qui ôte ; » tandis que le vers, tel qu'il est imprimé par M. Adrian, supposeroit, « qui donne & qui ôte. »

La connoissance des trois pièces inédites de Bernard de Ventadour fournira une raison à l'appui de la réponse que j'avois faite à M. Diez sur ce qu'il regrettoit que je n'eusse pas publié tous les ouvrages quelconques de ces poètes, et que je me fusse borné à un choix. Je disois que j'avois tâché de faire ce choix avec soin et méthode, que j'avois consacré un volume entier aux poésies amoureuses, en préférant celles qui faisoient connoître plus particulièrement la vie, les opinions, le

3.^e Couplet. « NO S'ENTEIGNA per trait. » Il faut lire S'EN TEIGNA, *s'en tienne*. Ce mot ENTEIGNA a embarrassé M. Adrian, qui a pris le parti de ne pas l'expliquer.

4.^e Couplet. « Qu' anc hom BELLA JORN non vit. » Ici le manuscrit suivi par M. Diez, ou par la personne qui a fait sa copie, est fautif; au lieu de BELLA JORN, les bons manuscrits portent BELLAZOR, *plus belle*; ce qui s'accorde parfaitement avec le sens; le troubadour disant: « Et je sais bien, quand » je l'admire, que jamais on ne vit une plus belle. » Aussi trouve-t-on dans le manuscrit 7226 PLUS BELHA au lieu de *bellazor*; d'ailleurs *jorn* étant masculin n'auroit pas eu *belha*.

5.^e Couplet. « LAI faillit. » Il falloit imprimer « L'AI faillit », *je lui ai manqué*.

6.^e Couplet..... Tan l'am, ren dire l'en sai,
Mas s'il s'en prendes gardamen
Que no soi d'als en pensamen
Mas con li sos bons servire.

D'après les meilleurs manuscrits, il faut lire :

Tan l'am que ren dire no il sai
Mas il s'en prenda esgardamen
Qu' ieu non ai d' al re pessamen
Mas com li fos bos servire.

PRENDES GARDAMEN est une faute, et le véritable texte est PRENDA ESGARDAMEN. Au lieu de NON SOI D' ALS, il faut NON AI D' AL RE, et de CON il faut COM.

Deuxième chanson. 1.^{er} Couplet. « C' a totz era DE salvaje. » Les manuscrits donnent une meilleure leçon : *Era ADES salvaje*. ERA DE n'est pas une tournure de la langue, et n'offre pas de sens; mais ERA ADES, *j'étois toujours*, véritable leçon, en est parfaitement.

2.^e Couplet. « E mandarai per TOTZ salutz. » La bonne leçon porte *trametrài per TOT*; ce qui signifie, « j'enverrai PAR-TOUT des salutations. » PER TOT est une locution adverbiale ou un adverbe composé, PAR-TOUT, tandis que le texte imprimé signifieroit *par tous les saluts*.

4.^e Couplet. Au lieu du substantif NOM, il faut, d'après les bons manuscrits, NON négation. Le vers suivant *DI joi* est évidemment de ces fautes qu'on trouve quelquefois dans les manuscrits copiés par les Italiens. DI pour DE n'est pas dans la langue des troubadours, et les manuscrits tant soit peu exacts

caractère des troubadours, les mœurs, les préjugés de l'époque. L'impression des trois pièces dont j'avois eu occasion déjà de citer des fragmens est utile sans doute, par cela seul qu'elle ajoute des chansons inédites aux collections de celles qui étoient déjà imprimées. Mais, je ne crains pas de le demander à M. Diez et à M. Adrian, y a-t-il sous aucun rapport, soit littéraire ou grammatical, soit moral ou historique, quelque notion qui manquât aux collections que M. de Rochemont et moi avons publiées? Ce n'est pas que je veuille arrêter le zèle des

portent toujours DE. Dans le reste de la pièce, DOMNEIDOR est sans doute une faute de copiste ou d'imprimeur: les manuscrits et la mesure du vers exigent également DOMNEIADOR. Cette pièce est terminée dans quelques manuscrits par un envoi qui contient six vers divisés en deux tercets, et qui ont été omis par la personne qui, en copiant cette pièce, n'aura pas consulté tous les manuscrits; d'ailleurs ils ne sont pas tous à la Bibliothèque du Roi, où cette copie a été faite.

Troisième Chanson. *Quan vei la flor, l'erba vert, &c. Dernier vers du 1.^{er} Couplet.* « Que tot quant es s'alegr'e s'ESBAUDEIAR. » Il faut lire s'ESBAUDEIA à la troisième personne du présent de l'indicatif, et non ESBAUDEIAR au présent de l'infinif, version que repoussent également et le sens et la rime.

4.^e Couplet. « En SER sella que, &c. » Les bons manuscrits portent EN SEC, je poursuis. J'ai cru d'abord que SER étoit une faute d'impression; mais comme M. Adrian traduit *ich diene*, je vois qu'il a cru que SER, mauvaise leçon adoptée, signifioit *je sers, je suis le serviteur*. Deux raisons repoussent cette leçon: 1.^o il faudroit *serv*; 2.^o le mot *je poursuis* du premier vers du couplet forme contraste avec le mot du couplet *sella me FUI*, celle-là me *fait*.

6.^e Couplet. « Lire mon gatge. » Il auroit fallu imprimer LI RE, *je lui rends*, d'autant que des manuscrits portent *li ren*. Dans le dernier couplet, *pois MEU non son*, il faut lire *MIEUS non sui*: MEUS se rapportant à IEU sous-entendu, qui est le sujet, doit prendre l's final qui le caractérise; et, quand les manuscrits offrent ce texte, on doit incontestablement préférer leur leçon. Les manuscrits contiennent un envoi de cette pièce en un tercet, envoi qui n'auroit pas dû être omis.

Quatrième chanson. Cette chanson, que M. Adrian annonce inédite, étoit imprimée dans le PARNASSE OCCITANIEN, ou *Choix de poésies originales des troubadours*, publié par M. le comte de Rochemont; je me borne donc à de courtes observations. PORQUE *mos chans*, il faut PER QUE. Je crois que c'est là une faute d'imprimeur, POR n'étant pas dans la langue des troubadours. On trouve dans les manuscrits un couplet qui n'a pas été recueilli lors de la copie de cette pièce. Il est placé le troisième dans l'ordre de ceux qui sont imprimés; il commence par ce vers: *De s'amistat me ressiça*, et finit par celui-ci: *Pres de lieys en França*; M. de Rochemont ne l'a pas négligé. Dans le troisième couplet imprimé par M. Adrian, on lit ce vers: *Non trop on mi esconda*. M. Adrian, dans ses notes, a créé l'infinif présent ESCONDAR, qui n'appartient point à la langue des troubadours.

savans qui voudront ajouter aux recueils précédens; bien loin de là, je suis prêt à aider leurs travaux et à leur prouver efficacement combien je m'intéresse à leurs propres succès : mais je crois pouvoir assurer qu'il faudra, pour faire utilement de nouvelles publications, beaucoup de goût, de soins et de discernement, et je suppose avant tout la connoissance approfondie de la langue.

J'avoue que j'ai pu moissonner largement, et qu'il n'y a pas eu grande gloire; il a suffi de mettre du temps et de l'exactitude à extraire, à comparer, soit avec les manuscrits de la France, soit avec les manuscrits étrangers, les divers textes des pièces des troubadours une à une, vers à vers, pour faire un choix le moins imparfait et le plus utile qu'il m'étoit possible. Je me propose de faire encore connoître la plupart des pièces et même des fragmens qui offrent un style pur et un sens déterminé; mais je ne crains pas d'avancer que de tels recueils ne s'improvisent pas, et je saisis volontiers cette occasion de rendre hommage et justice au respectable M. le comte de Rochegude, qui a consacré au moins quarante ans de ses études à courir la même carrière, où nous nous sommes rencontrés en émules, et où nous avons marché et marcherons toujours en amis et en confrères.

RAYNOUARD.

COURS de culture et de naturalisation des végétaux, par André Thouin, membre de l'Institut, professeur de culture au Muséum d'histoire naturelle, &c.; 3 vol. in-8.°, avec un atlas de 65 planches in-8.°, représentant tous les outils, instrumens, ustensiles, machines et fabriques diverses, de grande ou petite culture, dont les modèles composent la collection formée au Jardin du Roi, et les exemples de travaux ou d'opérations de culture, dessinés pour la plupart d'après nature, dans l'école pratique de cet établissement, &c.; publié par Oscar Leclerc, son neveu et son aide au Jardin du Roi. Paris, chez M.^me Huzard, et chez Déterville, 1827.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

M. THOUIN, après avoir fait connoître l'état où est l'agriculture dans les diverses parties du monde et plus particulièrement en Europe, pré-

sente un tableau qui réunit tous les végétaux dont l'usage est connu, en indiquant les pays où ils se trouvent, et en désignant ces végétaux par des noms latins et français sous deux colonnes en regard. Ce n'est point un catalogue où ils seroient rangés par classes, familles, genres et espèces, comme dans les systèmes de Tournefort et de Linné, et selon la méthode naturelle de Jussieu; ils y sont disposés par groupes, formés à raison de la place que ces végétaux occupent dans l'économie: par exemple, toutes les plantes propres à faire du pain sont ensemble; il en est de même des racines alimentaires, des graines farineuses, et autres substances qui servent à l'homme. L'auteur passe ensuite à celles qui nourrissent les animaux, c'est-à-dire, qui forment les prairies et pâtures, soit sur les montagnes, soit dans les plaines. On voit aussi dans l'ouvrage, des groupes d'arbres fruitiers, d'autres d'arbres forestiers, d'autres de plantes tinctoriales, ou huileuses, ou textiles, &c. &c. Une troisième colonne est remplie par des observations qui font connoître les pays où ces végétaux sont cultivés. Quelque étendue que soit cette distribution, elle n'embrasse pas encore tout; M. Thouin auroit pu y distinguer par groupes les plantes qui viennent bien en pleine terre, celles qui exigent la serre, celles qui sont employées par la médecine, et celles qui ne sont que d'agrément.

Les objets sur lesquels s'exercent les diverses cultures étant connus, M. Thouin examine quels sont les agens de la nature qui opèrent la végétation ou qui influent sur elle, et quel est le mode de leur action; c'est par cet examen qu'il commence la deuxième partie de son ouvrage. Ces agens sont la terre, les matières organiques en état de fermentation ou de dissolution, l'eau, l'air et les gaz qu'il contient, la lumière et le calorique. Pour donner une idée de ses explications, il suffit de le suivre lorsqu'il expose les rapports de la terre avec les végétaux. « Elle est, dit-il, le milieu dans lequel les racines s'étendent pour servir » de point d'appui aux tiges, et pour puiser une partie de la nourriture » nécessaire à leur accroissement. La terre, composée de silice et de » sable, renferme en outre plusieurs substances organiques et inorga- » niques, qui toutes ou presque toutes ont une influence plus ou moins » immédiate sur la végétation.

» Les substances organiques sont solubles, décomposables ou indé- » composables, à l'état habituel de notre atmosphère.

» Indécomposables ou insolubles, elles ne peuvent fournir rien à » la nourriture des plantes.

» L'eau se compose de deux gaz, l'oxygène qui se trouve dans l'air » atmosphérique, et l'hydrogène: elle est plus utile à la végétation que la

» terre; sans elle point de végétation. La chaleur dilate l'eau, de manière à la réduire en vapeur; le froid la condense et la rend solide.» M. Thouin la considère dans ces états.

L'air est le milieu dans lequel s'élèvent les tiges des végétaux, à l'existence desquels il est indispensable: il est formé d'un cinquième d'oxygène, et des quatre cinquièmes d'azote; il contient un peu de gaz acide carbonique, le plus important pour la vie des plantes. La lumière contribue avec le calorique à activer la végétation, à colorer et à faire mûrir les fruits, à les rendre plus savoureux. La lumière artificielle peut, jusqu'à un certain point, remplacer celle du soleil, suivant des expériences qui nous sont personnelles (elles sont dans les Mémoires de l'Académie des sciences), et suivant celles de M. de Candolle. La chaleur, ajoute M. Thouin, en pénétrant les corps, tend à les dilater: c'est elle qui liquéfie les substances solides, qui gazéifie ou vaporise les liquides; c'est pour l'obtenir, quand on en a besoin, qu'on a imaginé des couches, des châssis, des serres.

L'auteur regarde comme stimulans de la végétation l'électricité et le magnétisme: quant à l'électricité, il n'y a nul doute, l'effet en est très-connu. M. Thouin cite un *agave* qui, un jour d'orage, croissoit presque à vue d'œil, et un sainfoin oscillant, *hedysarum gyrans*, qui s'éleva de plusieurs pouces en quelques heures. On n'a rien de prouvé sur l'effet du galvanisme; les expériences à cet égard n'ont donné aucun résultat certain, quoiqu'il y ait du fer dans quelques végétaux, dans les bruyères par exemple. On demande pourquoi le cèdre du Liban dirige toujours sa flèche vers le nord; et d'autres végétaux, leurs tiges vers le sud ou horizontalement: mais ces faits ne peuvent s'expliquer. Il y a encore d'autres stimulans, cités par M. Thouin, et agissant dans quelques circonstances particulières.

L'auteur traite ensuite des différens sols; de la manière de les distinguer et de les analyser; des matières prises dans les trois règnes de la nature, pour les préparer, les amender, les fumer, et les rendre propres à la culture. Il décrit tous les instrumens, machines et outils le plus en usage; on en trouve une collection nombreuse au Jardin du Roi.

L'auteur arrive aux moyens pratiques pour obtenir et conserver les productions que l'agriculture demande à la terre.

Un des premiers points, c'est l'assolement, ou l'art de diviser en plusieurs parties une exploitation, et d'affecter chacune d'elles à une succession plus ou moins longue de culture de plantes de séries différentes. Le dessolement est le changement d'un ordre de succession établi;

l'assolement doit avoir pour résultats, d'amener la suppression des jachères, qui font perdre une partie de ce qu'on pourroit retirer du terrain ; de détruire des plantes adventices, qui sont nuisibles aux végétaux productifs ; de remplacer les récoltes épuisantes par des récoltes fertilisantes ; de mettre à portée de disposer d'une plus grande quantité d'engrais. M. Thouin indique les plantes qui ont la propriété d'épuiser le sol ou de le fertiliser. Il compte beaucoup de manières d'assofer, depuis celle qui n'exige que deux ans jusqu'à celle qui doit en durer vingt-un, en spécifiant les terrains auxquels chacune peut s'appliquer. Ceci est l'objet du premier chapitre du deuxième livre de son cours.

Le premier soin dont il fait mention ; est d'entourer de clôtures l'espace qu'on se propose de cultiver, opération qui est peu praticable, s'il s'agit d'une grande étendue : on peut faire ces clôtures, soit en maçonnerie, soit en pisé, en palissades ou en haies sèches ou vivantes ; il donne les manières de les établir, il en fait connoître les avantages. Les fossés et les barrières offrent le même genre d'utilité.

Au chapitre suivant (c'est le troisième) ; sont exposés les travaux et préparations de terrains et d'entretien de cultures ; M. Thouin les a divisés en plusieurs paragraphes, que nous ne suivrons pas.

Au travail de la terre succèdent les moyens de multiplier les végétaux, objet du quatrième chapitre. Le premier est le semis : sans doute on les propage par drageons, oëlletons, caïeux, tubercules, marcottes, greffes, boutures ; mais ces moyens, sur-tout les trois derniers, tendent à détériorer insensiblement les espèces ; c'est, dit M. Thouin, une opinion générale qu'il partage, et qui est fondée sur des faits. La multiplication par semis, outre l'avantage d'entretenir les espèces plus belles et plus durables, a celui de donner naissance à de nouvelles variétés, souvent préférables aux espèces dont elles proviennent, et d'accélérer la naturalisation des végétaux des pays plus chauds que celui dans lequel on cultive.

Il est question, dans les cinquième et sixième chapitres, des attentions qu'il faut avoir pour que des semis et des plantations réussissent ; des arrosements par submersion, ou par nappes, ou par infiltration, ou par arrosoirs ; de la qualité des eaux qui sont les meilleures, et de leur température.

Le septième est consacré à tout ce qui a rapport au marcottage, dont on pratique plusieurs espèces.

Le chapitre des greffes peut être regardé comme une deuxième édition de la *Monographie des greffes ou description technique des diverses sortes de greffes employées pour la multiplication des végétaux,*

publiée par M. Thouin en 1821, et depuis long-temps épuisée. Dans ce chapitre, il a ajouté quelques greffes nouvelles, qui ne sont pas dans l'édition de 1821. Ce moyen de multiplication, dont l'origine remonte très-haut, est fort varié, car M. Thouin en compte dix-sept, donnant à chaque sorte ou le nom de son inventeur, ou celui de la personne qui a fait connoître le procédé par des descriptions ou des figures, ou celui du pays où on la pratique, ou celui d'un naturaliste, d'un cultivateur ou d'un agronome qui a rendu des services à l'agriculture. On sait que la bouture est une partie du végétal qui est séparée de l'individu complet auquel elle doit l'existence; elle diffère de la marcotte en ce que celle-ci tient à son pied, et qu'on ne l'en sépare que lorsqu'elle est pourvue de tous les organes nécessaires pour vivre de ses propres moyens. Ce procédé, le plus prompt et le plus expéditif, est fondé sur la physique végétale. M. Thouin le prouve en l'expliquant.

Ce qu'il dit sur la marcotte, la greffe et la bouture, est une excellente instruction que nous regrettons de ne pas pouvoir développer ici; d'autant plus qu'elle est en partie le fruit d'observations et d'expériences dont beaucoup appartiennent à M. Thouin.

La taille des arbres fruitiers, forestiers et d'agrément, est placée dans le dixième chapitre. M. Thouin la définit: « une opération contre » nature, plus ou moins nuisible à la santé et à l'existence des arbres » qui lui sont soumis. Bien faite, elle est peu dangereuse, et devient » même salutaire aux végétaux réduits à l'état de domesticité; mal » faite, elle est le fléau des arbres et la ruine du propriétaire. Elle a » également pour but l'utilité et l'agrément: sous le rapport de » l'utilité, elle amène à l'état de domesticité des êtres sauvages qui, » abandonnés à eux-mêmes, ne produisent des fruits qu'après un grand » nombre d'années, les donnent petits, sans couleur et sans saveur » agréable. »

M. Thouin divise les arbres sous leurs rapports économiques, en fruitiers, forestiers, d'alignement, et arbres étrangers. Il s'occupe d'abord des arbres fruitiers; qui sont ou à noyaux ou à pepins; il détaille les parties ascendantes ou descendantes de ces végétaux; puis il passe aux pratiques qu'ils exigent quand ils sont plantés.

L'éditeur a cru devoir placer ici la conduite et la culture de la vigne, d'après un traité complet de son oncle, qui rappelle son origine, et comment elle est parvenue jusqu'au nord de l'Europe; car nous l'avons vue en culture jusqu'à Bonn, ville située sur la rive gauche du Rhin entre Coblenz et Cologne. M. Thouin prétend qu'avec des soins, elle peut donner des produits avantageux jusqu'au cinquante-deuxième

degré; il reconnoît dix-sept sortes, c'est-à-dire, sans doute, variétés de vigne; il indique le sol et l'exposition qui lui conviennent le mieux, la manière de la multiplier et soigner. Suivant une des notes de M. Leclerc, son oncle l'ayant chargé de revoir et de refondre ce qu'il avoit écrit sur la naturalisation des végétaux étrangers, il s'est acquitté de la rédaction, dans laquelle il a intercalé quelques idées de lui, que M. Thouin a approuvées; en sorte qu'ils ont concouru à former un des articles les plus intéressans de l'ouvrage.

Cet article commence par des vues générales sur l'utilité de l'acclimatation en France de végétaux exotiques, et particulièrement d'arbres fruitiers et forestiers. M. Thouin juge que notre pays, eu égard à sa situation entre le 42.^o et le 51.^o degré de latitude boréale, est dans les circonstances les plus favorables. Déjà nous nous en sommes approprié une grande quantité; pourquoi ne pourrions-nous pas nous en approprier d'autres! On ne doit pas douter que ceux qui croissent dans une latitude égale à la nôtre ne réussissent bien chez nous. Les pays étrangers nous ont enrichis du cerisier, du pêcher, du figuier, de l'abricotier; ils peuvent avoir encore à nous donner des arbres capables de nous procurer de nouvelles jouissances, tels, par exemple, que, dans le Levant, les plaqueminiens; dans l'Amérique septentrionale, les anones, et diverses espèces de châtaigniers, de noyers, &c. Il est probable, ajoute-t-il, que les végétaux qui croissent dans l'autre hémisphère, entre le 48.^o et le 60.^o degré, s'acclimateroient également bien dans notre climat, puisque les Espagnols ont naturalisé dans le Chili beaucoup de nos arbres fruitiers, puisque les Hollandais ont transporté au Cap la vigne et d'autres végétaux utiles qui ont réussi: d'où il conclut que ceux d'une partie de la Nouvelle-Hollande, de la Nouvelle-Zélande, de plusieurs îles de la mer du Sud, de toute la pointe de l'Amérique, depuis le Chili jusqu'à l'extrémité des Terres magellaniques, pourroient être transportés dans quelques-uns de nos départemens. Poursuivant le même raisonnement et les mêmes analogies appuyées par des faits, M. Thouin présume que, par des importations, il nous seroit possible d'acquérir des végétaux qui nous manquent.

Après ces vues générales, il présente les tableaux sommaires des connaissances qui sont utiles pour naturaliser des végétaux, et il fait à ce sujet des observations aussi curieuses que vraies. Il y a des végétaux qui ont la propriété remarquable de croître à toutes les latitudes et même à toutes les hauteurs; par exemple, des *fucus* et des plantes marines et fluviales, comme les *nymphaea*, les *trapa*, quelques végétaux marins, tels que le *marsilea natans*, que Commerson a trouvé aussi commun

au détroit de Magellan, au Brésil, à l'Île-de-France, qu'il l'est en Europe, &c. Mais ces êtres, pour ainsi dire indigènes du globe entier, ne sont ni les plus nombreux, ni les plus intéressans pour nous; il y en a qui se refusent à abandonner leur sol natal, tandis que d'autres peuvent être portés ailleurs, et s'y accoutumer plus ou moins promptement, plus ou moins facilement et avec plus ou moins de soins.

Au chapitre suivant, sont les moyens de naturalisation que prescrit M. Thouin. Si les racines sont bulbeuses, il est bon de savoir que chaque année elles changent de place; que celles qui succèdent aux autres viennent à côté, ou même au-dessus, comme nous le voyons dans le safran; que quelques plantes voyagent avec les eaux, sur lesquelles elles vivent; que d'autres, telles que les fraisiers, prennent racine au bout de leurs rameaux; que des graines sont disséminées par le vent, les pluies et les orages, les oiseaux, et des transports accidentels; comme le fut, au port de Lorient, l'*erigeron*, par des ballots de peaux de castor. L'auteur s'attache ensuite à proposer les précautions à prendre pour faire des envois des pays lointains en pieds vivans, ou en oignons, ou en racines, ou en graines; personne n'étoit plus en état que lui de donner sur cet objet de bonnes instructions aux botanistes voyageurs, pour assurer leurs conquêtes au profit de leur patrie. Il ne se borne pas là; il fait connoître comment on doit semer les graines exotiques, pour lesquelles il faut d'autres précautions que pour les indigènes: précautions relatives aux lieux d'où elles viennent, au temps qui s'est écoulé depuis qu'elles ont été cueillies, à la saison où elles peuvent être mises en terre, et à leurs espèces ou variétés. Il entre, sur cette première opération de l'acclimatation, dans de longs détails, qui l'ont entraîné à faire connoître aussi la première culture des semis: il a placé en forme de tableau les moyens de conserver les végétaux qui en résultent, en les préservant de la trop grande chaleur et du grand froid. N'ayant pas jugé à propos de donner autant de développement que cet objet en étoit susceptible, M. son neveu y a suppléé en ajoutant quelques considérations qui se rattachent à celles de son oncle. M. Thouin indique encore la manière d'accoutumer les végétaux à la température de nos climats, ce qui est le complément de la naturalisation.

Le dernier chapitre de tout l'ouvrage est le programme ou plan d'une ferme expérimentale et normale de culture et de naturalisation sous la zone torride, qui nous paroît d'une exécution difficile. Ce plan avoit été demandé à M. Thouin par le Gouvernement. L'auteur croit qu'il pourroit se réaliser dans une partie du sud de l'Europe, sur

quelque montagne, soit des Alpes méridionales, soit des Pyrénées. Il avoue cependant que ce plan est gigantesque; mais il a cru devoir le faire sur une grande échelle, parce que, selon les circonstances; on le modifieroit. Pour établir cette ferme, il voudroit une position entre des montagnes du premier, du deuxième ou troisième ordre, et un vallon de forme oblongue, d'environ deux milles de large sur trois de long, qui fût traversé dans sa longueur par une petite rivière, alimentée par un lac, dont les eaux tombant en cascades pussent faire tourner des moulins à farine, à scier, à forges, à sucre, à cacao, &c. Il réuniroit dans cet établissement les moyens d'entretenir séparément des animaux domestiques de tous les climats, des prairies pour les nourrir dans les différentes saisons de l'année, des cultures de blé, de riz, de maïs et autres céréales propres à la panification, du manioc, des cannes à sucre, avec les ateliers pour le fabriquer; de l'indigo, des cotonniers, des caféiers, du laurier rose, qui donne une couleur blanche, des cacaoïers, du bétel, de la vanille, du cannellier, giroffier, muscadier, et diverses espèces de kinkina; du simarouba, du quassia, des arbres à gomme et à résine, des nopaliers pour la cochenille, des palmiers à sagou, des orangers, des myrthes, des vignes, des figuiers, des mûriers pour les vers à soie, une pépinière pour élever de jeunes sujets, des arbres propres aux différens arts; des bâtimens enfin pour loger tant les maîtres, chefs d'ateliers et les élèves cultivateurs, que les ouvriers et autres personnes attachées à l'établissement, tels que l'architecte, le médecin et le chirurgien et pharmacien, l'artiste vétérinaire, et pour établir des salles de malades. Il n'oublie ni l'entretien des chemins, ni celui des haies. Nous ne pouvons qu'applaudir au plan de M. Thouin, quant au fond, en le regardant cependant comme impraticable, parce que nulle part on ne réuniroit tout ce qu'il contient, et qu'il coûteroit des sommes considérables.

Les soixante-cinq planches ont été gravées par M. Ambroise Tardieu: elles font bien connoître les objets qu'elles représentent.

L'ouvrage de M. Thouin mérite d'être distingué de plusieurs autres ayant pour objet des cultures, parce que l'auteur, héritier, à un âge peu avancé, d'un père qui l'avoit élevé au milieu des plantes de tous les pays, qu'il s'agissoit de soigner de manière à les mettre en état d'être étudiées, laborieux lui-même, actif, plein de zèle et d'amour pour la science, a dû recueillir des observations certaines et instructives. Il auroit été à désirer qu'il eût publié lui-même tous les manuscrits que M. Lecercler son neveu a trouvés à la mort de cet homme regrettable, parce qu'il n'auroit pas manqué de rectifier ce qui lui auroit paru imparfait, et, par occasion, d'y ajouter peut-être des choses importantes. Au reste, on

a de l'obligation à son neveu d'avoir fait connoître des écrits dont sans doute profiteront les personnes qui desirent s'éclairer dans la pratique de la science agricole : il s'en est acquitté avec modestie; il ne s'est permis que très-peu d'additions; mais il a fait beaucoup de notes qui donnent plus d'intérêt à l'ouvrage.

TESSIER.

HISTOIRE du Droit municipal en France sous la domination romaine et sous les trois dynasties; par M. Raynouard, de l'Institut royal de France. Paris, imprimerie de Firmin Didot, librairie de Sautelet, 1829, 2 vol. in-8.^o, xlvijj, 351 et 399 pages (1). Pr. 14 fr.

RECHERCHER comment les institutions que nous appelons municipales sont nées du système politique suivi par les Romains à l'égard de plusieurs des cités qu'ils avoient conquises, c'est l'objet du livre 1.^{er} de ce nouvel ouvrage de M. Raynouard. Cette origine est depuis long-temps reconnue; mais elle est ici exposée avec beaucoup de méthode et d'érudition. Le point qui pourroit être le plus contesté seroit de savoir si Rome avoit en effet l'intention de réparer l'infortune des vaincus, et si elle a rempli ce devoir avec une générosité hardie. Elle commença, l'auteur en convient, par faire peser sur les peuples et sur les rois un joug aussi pénible qu'injurieux; et lorsque ensuite elle a tempéré les rigueurs de sa domination, il se peut qu'elle n'ait consulté que son intérêt propre. Elle aura compris qu'il lui suffisoit de retenir sous sa puissance les pays conquis par ses armes, d'en tirer des tributs, et d'y lever, au besoin, des soldats; que les vexations, inutiles au-delà de ces termes, deviendroient tôt ou tard périlleuses; et qu'il valoit bien mieux s'attacher, autant qu'il étoit possible, tant de peuplades subjuguées, en leur conservant leurs lois, leurs coutumes, leurs dieux, leurs magistrats mêmes. D'une autre part, elle mettoit beaucoup d'importance à renfermer

(1) Le tome I.^{er} a pour épigraphe ces paroles, extraites d'une charte de Philippe Auguste : « *Ad regiam pertinere dignoscitur dignitatem, libertates et jura civitatum integra et illibata propensius conservare et consuetudines ab antiquo statutas.* » Et le tome II : « *Principes terrarum in violandis vel immutandis consuetudinibus diutius obtentis, indignationem altissimi possunt incurrere et fivorem populi amittere, et animabus etiam suis onus perpetuum imponere.* » Charte de Guillaume de Joinville, archevêque de Reims, 1182.

dans l'enceinte de ses propres murs l'exercice des pouvoirs véritablement nationaux. Quand elle accordoit les droits de citoyens romains à quelques-uns de ses nouveaux sujets, c'était à condition de n'en faire usage qu'au sein de Rome : elle ne voyoit dans les provinces que des dépendances, et non des parties intégrantes de la république ; elle ne les appeloit point à former, par voie de concours ou de représentation, un seul et même corps social. Ailleurs que dans les trente-cinq tribus, toutes plus ou moins rapprochées du territoire primitif de Rome, l'administration et la législation même demeuroient purement locales, au moins en ce qui ne touchoit pas aux intérêts généraux de l'empire. Il s'en falloit qu'on eût alors acquis l'art d'étendre à toutes les parties d'une vaste contrée et à tous les détails des affaires publiques l'action d'un gouvernement central. Cet art suppose des circoncriptions précises, une subordination régulière, des communications rapides, qui n'avoient pu s'établir encore. Il falloit de nécessité, même au sein des monarchies absolues, que le pouvoir souverain resserrât ordinairement la sphère de ses actes, et qu'il abandonnât le soin de la plupart des intérêts locaux, soit aux agens institués par lui, soit aux magistrats élus par les habitans. L'état se composoit ainsi, tantôt de satrapies et de seigneuries, tantôt de cités : les unes et les autres aspiraient plus ou moins à l'indépendance, réclamoient des privilèges qu'elles disoient être des conditions de leur soumission, tendoient enfin et réussissoient quelquefois à se détacher. Une sorte de régime, ou féodal, ou fédéral, s'établissoit en divers lieux, et résistoit, soit obscurément, soit avec éclat, à la centralisation des pouvoirs, à cette direction unique et suprême qu'on se plaît souvent à déclarer aveugle ou oppressive, mais qui, en la supposant bienveillante et sage, eût offert peut-être à tous les droits personnels, à la tranquillité commune et aux progrès de la civilisation, de bien plus sûres garanties.

Quoi qu'il en soit, la fondation, et, durant plusieurs siècles, le maintien de tant d'administrations locales, sur-tout dans l'immense territoire soumis aux Romains, sont des faits incontestables, et dont M. Raynouard a rassemblé toutes les preuves. Nous n'envisageons point ce régime comme une théorie : sous cet aspect, il offriroit de graves difficultés. Il faudroit définir le mot très-vague d'administration, et rechercher s'il peut exister réellement un pouvoir administratif, des pouvoirs municipaux, distincts ou indépendans de la puissance exécutive. Nous ne considérons ces institutions que dans l'histoire ; et il nous semble qu'elles ne s'y présentent point telles que les supposent ceux qui les convertissent en système. Les Romains laissoient aux cités dont il s'agit plus que la simple administration ; ils leur abandonnoient la décision de plusieurs causes en

matière civile ou criminelle, et même encore beaucoup d'actes véritablement législatifs. Les trois pouvoirs s'y confondoient, et s'y étendoient jusqu'aux limites que posoit la république dominatrice, en appliquant à ces pays quelques-unes de ses lois générales, et en y envoyant, pour son propre compte, des officiers ou magistrats chargés de veiller à ses intérêts ou à l'accomplissement de ses volontés. On y pouvoit donc distinguer deux puissances : l'une souveraine, ordonnant ; exécutant et jugeant, quand elle croyoit devoir le faire, mais assez disposée à ne pas trop multiplier de pareils actes ; l'autre ordinaire, et plus ou moins précaire, exerçant ou des fonctions législatives en des assemblées politiques, ou des fonctions soit judiciaires, soit sur-tout exécutives, par des magistrats appartenant à la cité. Voilà quelles sont à nos yeux les institutions municipales dans les annales de l'empire romain. Nous y voyons à côté, ou plutôt au-dessus des magistratures locales, les agens de l'autorité suprême procurant l'exécution de tous ceux de ses décrets auxquels elle entendoit soumettre ces pays. On conçoit que l'activité de ces deux ordres d'officiers publics devoit être fort variable, selon le nombre et l'étendue des lois et ordonnances émanées du pouvoir souverain.

Mais il importe d'observer, avec M. Leber, auteur d'une autre histoire du pouvoir municipal (1), que les villes tombées sous la dépendance de Rome n'étoient pas toutes assujetties au même régime. Les noms d'alliés, de tributaires, de préfetures, de colonies, de municipes, exprimoient des conditions très-diverses. Les cités qui avoient opposé aux légions une résistance plus énergique ou plus heureuse, obtenoient la qualification d'alliés : on ne les obligeoit guère qu'à fournir des contingens de troupes ; et, à tout autre égard, on les réputoit libres ; Reims et plusieurs villes de la Belgique ont joui de cet avantage. Au contraire, la plupart de celles de la Gaule celtique devinrent tributaires, *vectigales*, et subirent, à ce titre, des traitemens plus rigoureux. Le nom de *præfecturæ* s'imposoit à des cantons à qui Rome reprochoit des actes d'infidélité ou d'ingratitude, et qu'elle en punissoit en leur imposant des préfets chargés de fonctions administratives et investis de pouvoirs judiciaires : du reste, on a lieu de croire que ce régime varioit d'un lieu à l'autre ; et il ne paroît pas qu'on l'ait étendu à beaucoup de cités gau-

(1) *Histoire critique du pouvoir municipal, de la condition des cités, des villes et des bourgs, et de l'administration comparée des communes en France, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours ; par M. Leber, chef du bureau du contentieux des communes au ministère de l'intérieur.* Paris, imprim. de Pihan-Delaforest, librairie de Delaunay, et chez Audot, éditeur, rue des Maçons Sorbonne, n.º 11, 1828, in-8.º, viij et 651 pages. Pr. 8 fr.

loises. Quand les Romains, après avoir conquis une ville, jugeoient à propos d'en expulser, en tout ou en partie, les anciens habitans, ils la repeuploient de citoyens, de légionnaires, quelquefois avec un mélange d'étrangers : ces colonies ont été fort nombreuses en-deçà et au-delà des Alpes. On remarque parmi celles de la Gaule narbonnaise, Narbonne, Toulouse, Nîmes, Genève, &c. ; plus loin, Lyon, Sens, Téroüenne, Trèves, Cologne. Soit que leur constitution n'ait pas été par-tout uniforme, soit que les anciens auteurs ne nous l'aient pas assez complètement exposée, il reste, en ce qui les concerne, des questions encore difficiles. Après beaucoup de recherches, M. Raynouard a recueilli sur cette matière les résultats les plus positifs, dans les chapitres II et III de son premier livre. Mais les municipès, et particulièrement ceux de la Gaule aujourd'hui française, sont essentiellement le sujet de son ouvrage. Ses regards ne se portent sur les colonies et les autres dépendances de l'empire romain dans cette Gaule, que lorsque le droit municipal leur est, à certains égards, appliqué.

La Gaule dont il s'agit a été, sous les Romains, divisée en provinces dont le nombre a varié depuis trois jusqu'à dix-sept. Chaque province renfermoit plusieurs *civitates*, cités ou arrondissemens, qui se subdivisoient, à leur tour, en bourgs ou plutôt en cantons appelés *pagi*. On voit que les *civitates* correspondoient à des territoires assez étendus, et que les *pagi* avoient bien plus de surface que nos communes actuelles. Le nombre des cités gauloises transalpines étoit de soixante-quatre sous Tibère ; il s'accrut dans le cours des siècles suivans. M. Raynouard en nomme quatre-vingt-dix-huit ; Dubos en compte cent quinze à l'époque de l'établissement de la monarchie française. Il faut noter que les colonies sont comprises dans ces énumérations, et que chaque arrondissement ou département porte le nom de la ville où s'exerçoient les droits ou les pouvoirs municipaux.

Quelque nombreux que soient les textes relatifs à ces institutions, ils ne s'étendent point à tous les détails de l'organisation et de l'administration des cités. M. Rayouard regrette lui-même la perte de plusieurs lois romaines qui concernoient les municipès. Cependant il discerne encore, dans chacune de ces cités, un sénat, une curie et diverses magistratures. Le sénat se composoit de spectables ou illustres, clarissimes, perfectissimes, splendidissimes, &c., élevés à ce rang par droit de naissance, ou par nomination impériale, ou par droit d'émeritât, après avoir rempli des charges publiques. Il se pourroit néanmoins que ces personnages éminens ne fussent que des membres de la curie promus à l'ordre sénatorial de l'empire entier : c'est du moins l'un des sens dont nous

sembleroient susceptibles ces lignes du Code théodosien : *Cuncti qui ex decurionibus senatorum se splendori et collegio miscuerunt.... Universos qui ex genere curiali ad senatoriam dignitatem, &c.* Dans l'hypothèse d'un sénat propre à chaque cité et qualifié très-noble curie, la curie ordinaire étoit un sénat inférieur, *senatus minor*, moins puissant, plus nombreux, et dont les membres, appelés *curiales*, *curions*, *décurions*, âgés de vingt-cinq ans ou plus, propriétaires de vingt-cinq journaux de terre au moins, contractoient des obligations assez onéreuses ; par exemple, celles de ne plus changer de domicile et de ne point aliéner leurs domaines. Les magistratures actives, électives et temporaires, se désignoient par les noms de *duumvirs*, de *principaux*, de *curateurs*, de *défenseurs*. Les duumvirs ont été comparés aux deux consuls de Rome ; et pourtant, malgré ce nom de *duumvirs*, il n'y en avoit souvent qu'un seul. Les principaux, ou décapotes, les dix premiers, formoient une sorte de collège administratif qui répartissoit et percevoit les impôts. Le curateur conservoit, entretenoit, affermoit les biens communaux. Le défenseur ou les défenseurs, espèces de tribuns du peuple, se prenoient hors de la curie, parmi les habitans les plus notables au dessous des curiales. Voilà, sauf des variations et des modifications accidentelles, le système le mieux indiqué par les monumens : il se retrouve, mais avec moins de preuves et de détails, dans le livre de M. Leber.

Les attributions du corps municipal comprenoient, selon M. Raynouard, et conformément aux textes qu'il cite, tout ce qui n'appartenoit qu'à l'administration locale : construction, réparation et entretien des édifices publics, aqueducs, ports, remparts, ponts et chaussées ; théâtres, bains, &c. ; approvisionnement de la cité, nomination des médecins et des professeurs, hommages à décerner aux citoyens, députations à l'empereur, acceptation des legs, transactions quelconques relatives aux propriétés communes. L'auteur pense qu'à l'égard de tous ces objets, la curie et ses officiers demeuroient indépendans des agences impériales, et il se fonde principalement sur une loi du Code (I. VIII, tit. 13, §. 1) qui menace de l'exil et de la confiscation les recteurs des provinces et les autres délégués de l'empereur qui élèveroient des difficultés au sujet des ouvrages publics construits aux dépens de la cité ou de quelques-uns de ses membres. Il est vrai qu'en 539, Justinien régla que, chaque année, l'évêque et trois autres commissaires examineroient la gestion des magistrats municipaux ; mais M. Raynouard répond que ces dérogations à l'indépendance absolue de ces magistrats prouvent qu'elle étoit de droit commun. Cependant nous voyons ailleurs qu'ils avoient pour surveillans habituels les préteurs ou préfets ; que ceux-ci

même présidoient quelquefois aux élections communales, et confirmoient les choix au nom du sénat romain ou du prince. Ces préfets ont pris, dans la suite, le nom de *comtes*; et, plus tard, les comtes de Charlemagne, appelés par lui *préfets* ou *présidens*, ont exercé, au sein des provinces et des municipes, le même genre d'autorité.

M. Raynouard a consacré les chapitres XXIII et XXVII de son liv. I.^{er} à montrer comment le peuple, les cités et leurs officiers municipaux intervenoient dans les élections ecclésiastiques, concouroient à nommer les évêques, et, à Rome, le pape lui-même. Nous doutons que l'histoire de ces élections tienne aussi étroitement que l'auteur paroît le croire, à celle du droit municipal. Elles remontent aux temps apostoliques, aux premiers âges du christianisme, et se rattachent au nom même d'église ou assemblée: elles ont subsisté pendant plusieurs siècles bien plutôt comme l'une des institutions primitives de la religion chrétienne qu'en vertu du système politique dans lequel cette religion étoit entrée.

Les livres II, III et IV, de l'ouvrage que nous analysons, portent chacun le même titre, *Domination royale*. On pourroit présumer qu'ils correspondent successivement aux trois dynasties de nos rois; mais le livre II descend jusqu'au X^e siècle; certains articles du livre III remontent au V^e, et d'autres atteignent le XVI^e. Nous devons avouer que nous n'avons pu saisir le sujet particulier de chacune de ces trois sections; mais nous allons indiquer ce qu'elles contiennent.

Les dix chapitres du livre II ont pour matière la distinction des peuples qui occupoient les Gaules à l'avènement de Clovis; le partage des terres entre les Bourguignons, les Visigoths et les anciens habitans; la distribution faite aux Francs du seul domaine public, et non des propriétés privées; le baptême de Clovis, et l'appui que les évêques lui prêtèrent; le maintien des lois et des institutions romaines; les emplois et les honneurs accordés aux Romains établis dans les Gaules; les confiscations prononcées et les actes enregistrés conformément à la législation de Rome; les magistratures municipales, les documens spéciaux qui prouvent qu'elles se maintinrent au sein des Gaules depuis le VI^e siècle jusqu'au milieu du X^e; les mentions faites, pendant cet âge, du sénat ou des sénateurs, de la curie et des curiales, des défenseurs; des principaux ou honorats, chefs du peuple, primats de la cité. L'auteur soutient, avec Dubos, que les Francs avoient été appelés par l'ancienne population de la Gaule, et se propose sur-tout de montrer qu'ils n'ont point aboli le régime municipal: il recueille sur ce point des témoignages ordinairement très-positifs, dont la plupart n'avoient point encore été employés à cet usage.

Parmi les treize chapitres du livre III, il en est six qui sont spécialement destinés à exposer comment les habitans des cités et leurs magistrats coopérèrent, sous les trois dynasties, à l'élection des évêques. Les autres expliquent des dénominations, des formules, des coutumes particulières à certaines localités. C'est dans l'âge des Carlovingiens qu'apparoissent les noms d'échevins, de vidames ou vicaires, de prévôts, d'avoués, de centeniers et de juges : des fonctions à-la-fois administratives et judiciaires sont exercées par les bons-hommes ou prud'hommes. La nomenclature changeoit donc, et nous serions portés à croire que le régime dont elle étoit l'expression s'altéroit plus ou moins avec elle; mais les lecteurs de M. Raynouard y reconnoîtront des restes sensibles de l'institution municipale. Il met en effet sous leurs yeux des documens où le peuple, le public, la cité, continuent de se présenter comme corporation, et l'administration locale de se séparer du gouvernement de l'état. Des assemblées de comtés ou de provinces servoient de complément et de garantie au régime des communes. Il s'en étoit tenu avant l'ère vulgaire, et durant les cinq premiers siècles de cette ère; M. Raynouard en a établi la chronologie dans son premier livre, d'après des inscriptions, des médailles, et des témoignages originaux: il prouve ici qu'il s'en tint de pareilles sous les monarques mérovingiens, carlovingiens et capétiens. Après avoir fait connoître les monumens qui constatent cet usage, il termine ainsi son troisième livre: « En Provence, l'assemblée des états » et l'organisation municipale sont de la plus haute antiquité, et il est » vraisemblable que la plupart des villes avoient toujours joui, comme » la cité de Marseille et celle d'Arles, de la liberté municipale que toutes » tenoient également des Romains. L'histoire parle des états de Provence » assemblés à Tarascon, en 1146, et à Aix, en 1165; états où pre- » noient rang les députés des villes, et dont la forme ne varia guère dans » la suite. Je ne crains pas d'assurer que ces assemblées des états de Pro- » vence, au XII.^e siècle, n'étoient que la continuation d'un usage an- » tique. »

Le premier chapitre du livre IV s'annonce comme devant contenir les preuves de l'existence des administrations municipales au commencement du XII.^e siècle et avant les chartes de communes. C'est le chapitre le plus étendu de tout l'ouvrage. Il offre, en effet, les anciens titres de dix cités, Périgueux, Bourges, Marseille, Arles, Toulouse, Narbonne, Nîmes, Metz, Reims et Paris, et ne laisse aucun doute sur les droits dont elles avoient joui antérieurement à Louis le Gros. Une riche érudition a rassemblé ici de nombreux détails, entre lesquels il en est un sur lequel nous n'adopterions pas l'avis de l'auteur. D. Vaissette (*Hist. dn Lan-*

guedoc, II, 96) a traduit *potestatem de Nemauso* par *podestat de Nîmes*; et M. Raynouard veut qu'on entende *potestatem* dans le sens général de pouvoir, puissance, propriété : mais il s'agit d'un titre de l'an 961; et du Cange montre que, dans le moyen âge, *potestas* équivalait à *rex, princeps, supremus magistratus*. Du Cange cite beaucoup d'exemples de ce mot employé pour désigner un ou plusieurs magistrats suprêmes : les Italiens en ont fait *podestà*, et ce nom a été fréquemment appliqué, en latin, aux chefs des cités et même des corporations : *Potestas mercatorum, QUI de rebus ad mercatores spectantibus cognoscit et judicat*. On en trouvera de nouvelles preuves dans les lettres d'Honorius III, qui termineront le tome XIX du *Recueil des Historiens de France*, actuellement sous presse. Mais *potestas* auroit eu cette acception même dans l'antiquité classique; si l'on en jugeoit par le vers de Juvénal (sat. X, v. 100) : *An (mavis) Fidenarum Gabiorumque esse potestas!* Aimeriez-vous mieux être magistrat de Fidène ou de Gabies!

Pour expliquer les causes qui ont amené les chartes de communes, M. Raynouard a besoin de jeter un coup-d'œil sur le régime féodal, sur les usurpations des seigneurs. Il juge même à propos d'envisager et d'apprécier la chevalerie française : il ne croit point du tout à la loyauté, aux vertus généreuses de ces chevaliers du moyen âge, qui alloient, au sortir de leurs brillans tournois, opprimer les foibles, attaquer leurs égaux, insulter leurs supérieurs, et, puisqu'il faut le dire, détrousser les voyageurs sur les grands chemins. A la fin, cette tyrannie, ces brigandages susciterent à la féodalité deux ennemis, le monarque et le peuple. L'autorité royale intervint pour soutenir les droits antiques des cités, et pour réprimer les attentats d'une aristocratie turbulente.

L'opinion généralement accréditée qui attribue à Louis le Gros l'établissement des communes, a été contredite ou modifiée, depuis quelques années, par d'ingénieux écrivains, sur-tout par MM. de Sismondi et Augustin Thierry (1). Ils ont cherché l'origine des institutions communales, soit dans le régime municipal fondé par les Romains, soit dans les concessions arrachées à des prélats et à des comtes. Suivant eux, Louis VI n'a fait que sanctionner des arrangemens dictés par l'intérêt des parties; et presque toujours c'étoit à prix d'argent que les bourgeois obtenoient sa bienveillance. M. Leber n'a tenu aucun compte de ces observations critiques, et M. Raynouard en a fait peu d'usage. Au fond, tous les monumens du XII.^e siècle semblent attester que plusieurs villes et bourgs

(1) Voyez Journal des Savans, février 1824, pag. 77, 78; décembre 1827, pag. 723, 724.

du royaume ont dû à Louis VI leurs garanties les plus efficaces, et que le développement de la puissance royale a été probablement le but et certainement l'effet des chartes émanées alors du trône. Bréquigny et feu M. Brial en ont fourni assez de preuves dans les dissertations qu'ils ont placées à la tête du tome XI du Recueil des ordonnances, et du tome XIV de la Collection de nos historiens. M. Brial avoue pourtant que le monarque se faisoit payer quelquefois ces bienfaits, et que les chartes royales avoient été précédées de troubles intérieurs qu'elles n'ont pas toujours apaisés. En parlant des insurrections populaires de cette époque, M. Raynouard les représente comme des associations purement défensives, dont les mouvemens étoient fort modérés; ce qui peut-être ne s'accorde point assez avec les récits qui nous en restent, particulièrement avec ceux que M. Devismes a rassemblés dans les livres III et IV de son *Histoire de Laon*. Mais il est un point que M. Raynouard a parfaitement éclairci; c'est que les communes établies ou reconnues au XII.^e siècle se rattachent à l'ancien droit municipal, et que les chartes, en octroyant des privilèges distincts de ce droit, le supposoient néanmoins, le confirmoient ou le renouveloient à beaucoup d'égards. Les principales réunions d'habitans avoient des corps municipaux: on désignoit par le terme particulier et peu expliqué de *bateices* (1) les petits pays qui n'en possédoient point. Le bourg de Vezelai, par exemple, en étoit resté privé jusque vers 1138; mais les chartes de Noyon, de Meaux, de Dijon, de Tournay, accordées sous les règnes de Louis VI, Louis VII et Philippe Auguste, retraçoient et remplaçoient des institutions dont ces villes avoient depuis long-temps joui. Le nom même de *commune* existoit avant Louis le Gros: du moins Suger, Orderic Vital, Robert Wace, l'appliquent à des époques antérieures aux chartes de ce prince:

Assez tost oï Richard dire

Que vilains *cumunes* faisoient. (*Roman du Rou*, v. 6070.)

A Valmercy Francëiz s'armerent (*en l'année 1047*),

E lor batailles ordenerent;

Puis entrèrent à Valedunes,

La s'assemblerent li *cumunes*: (*Ibid.* v. 8997.)

Les successeurs de Louis VI ont presque tous promis expressément de maintenir les droits municipaux; et il suffit, d'ailleurs, de parcourir

(1) Villes bateillieisses, hors de quemmune. — És villës où il n'a pas commune, que on appelle *villes batelieresches*, dit Beaumanoir. Voyez les mots *baticium*, *batescium*, *baticium*, *baticius*, dans le supplément de Carpentier au Glossaire de du Cange. Le vieux mot français *bateys* (bâton) indiquoit apparemment la juridiction supérieure qui s'exerçoit sur ces villes et bourgs sans commune.

Les coutumes rédigées d'âge en âge, pour observer comment ces droits antiques se sont perpétués au sein des villes et des provinces. M. Raynouard en cite plusieurs exemples : voici les deux derniers. « En la ville » de Boulogne sur la Mer, y a maire et échevins, qui ont toute justice, » haute, moyenne et basse, et la police de ladite ville, bourgade et » banlieue. » — « La ville de Calais est ville de loy, policée par un » mayeur et quatre échevins,... annuellement élus par suffrages et voix » communes des bourgeois, manants et habitants;... ausquels mayeur » et échevins.... appartient la juridiction du fait de police. »

L'auteur a recueilli avec le même soin, dans les ordonnances des rois à partir de S. Louis, des preuves irrécusables du maintien de ces franchises, et il y a joint des observations relatives à quelques exceptions qui ont modifié ou suspendu ce régime sans l'abolir. Jusqu'à Louis XIII inclusivement, les établissemens municipaux ont subsisté intacts en ce qu'ils avoient d'essentiel. « Ordonnons, dit un édit de 1629, que les » élections des maires...., échevins et autres chargés des villes...; seront » faites ès manières accoutumées.... Défendons à tous gouverneurs, » gentilshommes ou autres, de quelque qualité qu'ils soyent,... de trou- » bler ou empêcher les habitans des paroisses à la nomination libre de » leurs syndics, assesseurs et collecteurs, ni les outrager en faisant leurs » dites charges, sur les peines portées par nos ordonnances. »

Le treizième et dernier chapitre du livre IV contient un résumé de tout l'ouvrage, des considérations générales, et même aussi de nouveaux développemens de quelques observations particulières déjà présentées. Il a été parlé, au chapitre précédent, de la vénalité des magistratures municipales : le résumé fait remarquer l'époque où elles ont été, pour la première fois, transformées en offices, qu'il falloit acheter pour être appelé, par nomination royale, à les exercer : c'étoit en 1691 et 1692, lorsque les revers et les victoires avoient épuisé la France. Les déplorable suites du système financier de Law forcèrent de recourir à la même ressource en 1722 : le préambule de l'édit publié alors déclaroit qu'on y étoit obligé par la nécessité de pourvoir au paiement des arrérages, &c. En 1771, sous l'administration de Maupeou et de Terray, on abolit encore les élections, et l'on vendit de nouveau les charges municipales, déjà plusieurs fois rachetées. Il suit de tout cet exposé que, jusque vers la fin du xvii.^e siècle, les droits ou usages municipaux avoient été fidèlement garantis par les rois capétiens, dont la conduite est ici comparée, sous ce rapport, à celle des princes de la deuxième dynastie. « Les Carlo- » vingiens, écrit l'auteur, eurent le malheur de ne voir la nation que » dans les grands, dans les prélats et dans les armées. Les Capétiens

» sentoient qu'au-delà de leur cour et des grands, il y avoit un peuple;
 » cette véritable nation, qui constitue la force des états, et sans laquelle
 » et les grands et les rois ne sont presque rien; ils commencèrent à
 » compter le peuple pour ce qu'il est, à communiquer, à traiter di-
 » rectement avec lui. La dynastie de Pépin ne dura guère au-delà
 » de deux siècles, parce que la foiblesse de ses premiers rois avoit
 » cherché dans les seuls grands un appui momentané, en leur prodri-
 » quant ou en leur permettant des moyens de puissance héréditaire
 » qu'ils tournèrent contre le trône même. La dynastie de Hugues Capet,
 » la plus ancienne de l'Europe, dure depuis neuf siècles, parce que le
 » principe de l'hérédité, la reprise des droits que la féodalité avoit en-
 » vahis, ainsi que l'abrogation des privilèges qu'elle s'étoit arrogés, et
 » sur-tout l'émancipation du peuple, formèrent la triple base sur laquelle
 » le trône repose et peut reposer inébranlable. »

Ce parallèle des deux dynasties amène des considérations sur le règne de Charlemagne, qui ne tiennent pas aussi étroitement au sujet de l'ouvrage, mais qui se recommandent par leur importance, par leur justesse, par l'énergie et les mouvemens du style. Dans les chapitres précédens, où l'expression est toujours pure et d'une clarté parfaite, il se peut que le grand nombre, la brièveté, l'isolement des alinéas, ralentissent quelquefois la marche du discours, et ne laissent point assez sentir l'enchaînement des idées. S'il y a de l'avantage à détacher ainsi certaines lignes sur lesquelles on veut appeler plus particulièrement l'attention des lecteurs, n'est-il pas à craindre que cette pratique, en devenant habituelle, ne produise plus l'effet qu'on en espéroit, et n'en ait plus d'autre que de rendre le style moins rapide et moins entraînant? Mais quand nous hasardons cette observation générale, notre intention n'est assurément point de l'appliquer dans toute sa rigueur à une histoire spéciale, qui se compose d'un très-grand nombre de faits, de détails et de textes naturellement distincts et séparés les uns des autres. En ce genre, les deux volumes qui viennent de nous occuper sont aussi pleins et aussi riches que le sujet pouvoit l'exiger : l'auteur s'est prescrit de recourir à toutes les sources qui devoient lui fournir les véritables élémens de son travail : écrivains classiques, tels que Strabon et Plutarque; César, Varron, Cicéron, Pline l'Ancien et Aulu-Gelle; chroniques et poésies du moyen âge, codes ecclésiastiques et civils, capitulaires, ordonnances et coutumes, inscriptions et médailles; tous les monumens et documens historiques ont été recueillis, rapprochés, interprétés. Nous devons ajouter que les explications de ces textes sont, en général, d'une justesse rigoureuse, et à l'abri du reproche de partialité, quoique l'auteur embrasse

et ne dissimule point les opinions les plus favorables au pouvoir et à l'indépendance des municipalités. Il pense que « le Gouvernement doit » rester, sinon indifférent, du moins *étranger* à ce qui n'est qu'administration locale. »

Sans entrer dans les discussions dont cette maxime seroit susceptible, nous remarquerons seulement que les recherches, fort savantes aussi, de M. Leber, aboutissent à de tout autres résultats. Elles se divisent en deux parties, dont la première, purement historique, embrasse les dix premiers siècles de l'ère vulgaire. En traitant de l'état des personnes sous les rois mérovingiens et carlovingiens, l'auteur n'a peut-être pas assez fait usage d'un excellent mémoire de M. Naudet, dont nous avons rendu compte (1). Mais les aperçus de M. Leber nous semblent fort justes, lorsqu'il s'agit de la distribution des diverses classes de la société sous le régime féodal : des bourgeois, artisans ou marchands, et peu ou point de nobles, dans les villes ; des serfs et presque pas d'autres propriétaires libres que les nobles et les ecclésiastiques, dans les campagnes. Un chapitre qui s'annonce comme ayant pour objet l'affranchissement de ces campagnes et l'établissement des communes rurales, seroit d'un très-haut intérêt, si les questions difficiles qu'un tel sujet présente y avoient pu être parfaitement éclaircies. Le droit municipal romain et les chartes de communes ne s'appliquent bien sensiblement dans l'histoire qu'à des villes ou à des bourgs ; et nous ne connoissons encore aucun exposé très-satisfaisant de l'origine et du progrès des municipalités dans les villages qui couvrent aujourd'hui la surface du royaume (2). La seconde partie du volume de M. Leber, intitulée *Dix-huitième et dix-neuvième siècles*, contient beaucoup de faits encore, quoiqu'elle soit plus essentiellement théorique : il y est question, 1.° des conditions de l'établissement des communes ; 2.° de l'organisation des municipalités ; 3.° de l'administration des biens communaux ; 4.° de l'administration financière des communes ; et chacun de ces quatre chapitres, après des textes de droit romain que l'auteur appelle *Principes*, est subdivisé en deux sections, dont la première concerne le régime actuel, et la deuxième le régime ancien.

Avant les savans ouvrages de MM. Raynouard et Leber, il avoit paru, sur la même matière, plusieurs essais recommandables, entre lesquels on distingue celui qu'a publié, en 1822, M. Henrion de Pan-

(1) *Journal des Savans*, cahier de juin 1828, pag. 365-370. — (2) M. Guizot croit que, sous les Romains, il n'y avoit de communauté que dans les villes : les habitans des campagnes étoient dispersés et ne formoient point d'associations politiques locales.

sey (1), que les lettres et la magistrature viennent de perdre. Les recherches historiques de cet habile et intègre jurisconsulte aboutissoient à-peu-près au même but que celles de M. Raynouard, c'est-à-dire, à conclure de l'antique droit municipal et des chartes du moyen âge, que l'administration des communes par leur propres officiers ou représentans est l'une des conditions nécessaires du système politique de la France. C'est, en effet, le résultat auquel on seroit conduit par l'histoire; si les faits, les usages, les possessions, suffisoient pour établir des droits et des règles. Mais l'histoire doit être considérée aussi comme un recueil d'expériences, et l'on peut penser qu'elle ne recommande que les institutions dont elle montre les effets salutaires. Peut-être les écrivains qui, depuis quelques années, viennent de s'occuper si honorablement des pouvoirs municipaux, ont-ils un peu négligé de rechercher quelle en a été l'influence en certains lieux et à diverses époques. Peut-être auroient-ils reconnu que cette influence, souvent très-heureuse, ne l'a pourtant pas toujours été, sur-tout lorsque ces pouvoirs, étendus fort au-delà de la simple administration locale, se grossissoient d'attributions judiciaires et presque législatives, ou bien lorsqu'ils n'étoient qu'une représentation nominale et mensongère de la population administrée. Si, dans l'absence des garanties nationales, on a pu croire à l'utilité ou à la néces-

(1) *Du Pouvoir municipal et des Biens communaux*, par M. le président Henrion de Pansey. Paris, imprim. de Didot l'aîné, librairie de Barrois père, 1822, xvj et 416 pages in-8.^o—Le droit municipal est un des principaux articles des *Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France*, par M. d'Argenson, imprimées à Amsterdam, chez Rey, en 1765, in-12. Le chapitre V est une esquisse de l'histoire des institutions municipales, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à Louis XIV inclusivement; mais cet exposé est fort rapide. — En 1818, M. Parent-Réal a publié un volume intitulé *du Régime municipal et de l'Administration de département*. Paris, imprim. de Gueffier, librairie de Barrois aîné, in-8.^o, 285 pages. Ce livre contient aussi beaucoup de détails historiques, et se termine par un catalogue des ouvrages relatifs à l'administration municipale et provinciale. (Voy. *Journal des Savans*, décemb. 1818, p. 760.) — Deux ouvrages sur le même sujet ont paru presque en même temps que ceux de MM. Leber et Raynouard : *Histoire des communes de France et législation municipale de la fin du XI.^e siècle jusqu'à nos jours*, par M. P. J. S. Dufey de l'Yonne. Paris, chez Gœury, éditeur, et chez Ponthieu; 1828, in-8.^o, xx et 332 pages. Pr. 5 fr. 50 c. — *Histoire de l'administration locale ou Revue historique des divers changemens survenus dans l'organisation administrative des villes et communes, des provinces et des départemens, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à l'avènement de S. M. Charles X*; œuvre posthume de M. le baron L. F. C. Dupin, conseiller maître en la cour des comptes, ancien préfet des Deux-Sèvres; Paris, Sautelet et Mesnier, 1829, 2 vol. in-8.^o, xlvij, 351 et 399 pages. Prix 14 fr.

sité même des résistances de communes et de provinces, l'histoire autorise à craindre que, sous un régime qui assure le maintien des droits publics et privés par des moyens plus généraux, plus réguliers et plus efficaces, l'indépendance des autorités locales n'ait quelquefois d'autre effet que d'entraver le Gouvernement et de ralentir la propagation des meilleures méthodes administratives. Le point sur lequel il faudroit interroger l'histoire, c'est-à-dire, l'expérience, seroit de savoir quel régime municipal remplit mieux les besoins des communes et ceux de l'État, garantit le plus fortement les intérêts locaux et le pouvoir suprême, met le plus à profit les lumières qui sont à puiser immédiatement en chaque section du territoire, et celles qui ne s'acquièrent qu'au centre de toutes les branches de l'administration publique. Mais cette question est du nombre de celles qui ne doivent point être traitées dans ce Journal : nous avons dû seulement faire connoître, comme l'un des ouvrages historiques à étudier avant de la résoudre, celui que vient de publier M. Raynouard.

DAUNOU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE royale des sciences a tenu sa séance publique le lundi 15 juin, sous la présidence de M. de Mirbel. L'éloge historique de M. *Bosc* y a été lu par M. le baron Cuvier, secrétaire perpétuel, et l'éloge de M. *de Laplace*, par M. le baron Fourier. M. Flourens a lu un mémoire intitulé *Expériences sur quelques effets de l'action du froid sur les animaux*.

Ces lectures ont été précédées de la proclamation des prix décernés par l'Académie. 1.^o GRAND PRIX DE SCIENCES MATHÉMATIQUES; le sujet étoit proposé dans les termes suivans : *On appelle l'attention des géomètres sur la théorie des perturbations du mouvement des comètes; afin de donner lieu à un nouvel examen des méthodes et à leur perfectionnement. L'Académie demande en outre qu'on fasse l'application de ces méthodes à la comète de 1759, et à l'une des deux autres comètes dont le retour périodique est déjà constaté.* L'Académie a reçu une pièce qui porte pour épigraphe, *Vitam impendere vero*, et qui a été jugée digne du prix. L'auteur est M. Gustave DE PONTÉCOULANT, ancien élève de l'École polytechnique, capitaine au corps royal d'état-major. 2.^o GRAND PRIX DE SCIENCES NATURELLES : *Présenter l'histoire générale et comparée de la circulation du sang dans les quatre classes d'animaux vertébrés, avant et après la naissance, et à différens âges.* Un seul mémoire a été envoyé au concours, et la commission a pensé que cette pièce ne devoit point être couronnée; mais elle a proposé d'accorder à l'auteur de cet ouvrage, portant pour épigraphe, *Natura non facit saltus*, Linn., une somme de 2,000 francs, à titre d'encouragement. L'Académie a adopté cette proposition. L'auteur est M. SAVATIER,

docteur en médecine, à Paris. 3.° Le PRIX D'ASTRONOMIE, fondé par M. de Lalande, n'a point été décerné : la valeur de ce prix, réunie à celui de l'année suivante, formera la somme de 1,270 fr. pour le prix d'astronomie de l'année 1830. 4.° PRIX DE MÉCANIQUE, fondé par M. le baron de Montyon. Ce prix, consistant cette année en une médaille d'or de la valeur de 2,000 fr., devoit être décerné à celui qui, au jugement de l'Académie royale des sciences, s'en seroit rendu le plus digne en inventant ou en perfectionnant des instrumens utiles aux progrès de l'agriculture, des arts mécaniques et des sciences. L'Académie adjuge un prix de 1,500 francs au mémoire de M. THILORIER, auteur d'une nouvelle pompe à compression, dans laquelle le gaz n'arrive au réservoir qu'après avoir subi l'action de plusieurs pistons. Une mention honorable est accordée au mémoire de M. COLLADON, sur les roues à aubes destinées aux bateaux à vapeur. 5.° PRIX FONDÉ PAR M. DE MONTYON, *en faveur de celui qui aura découvert les moyens de rendre un art ou un métier moins insalubre*. L'Académie a reçu, pour ce concours, six pièces, dont trois ont le même objet, savoir, de rendre l'art du tisserand moins insalubre, en donnant à l'ouvrier qui le pratique le moyen de travailler, non plus dans des caves, que l'humidité d'une atmosphère stagnante et le défaut de lumière rendent si malsaines, mais dans des lieux secs que le soleil éclaire et où l'air se renouvelle. Le travail le plus ancien sur cet objet est celui de M. DUBUC, pharmacien à Rouen; il fut publié en 1820, et en 1827 l'auteur l'adressa à l'Académie. La commission, en le mentionnant honorablement, ne pensa point que la question fût assez éclairée pour que ce travail pût être couronné; elle proposa de différer jusqu'à l'année suivante, afin de se procurer tous les renseignemens nécessaires sur la composition des meilleurs paremens employés dans nos manufactures. Le parement de M. Dubuc est très-simple et peu coûteux à préparer; il est très-blanc, ce qui permet de l'employer pour tisser toutes sortes de toiles. En outre, ses avantages sont constatés par des certificats d'un assez grand nombre de tisserands, par M. Houtton de la Billardière, qui a professé, à Rouen, la chimie appliquée aux arts; par M. Gréau, manufacturier à Troyes, qui l'a employé avec succès dans son établissement; enfin par une circulaire du préfet de la Seine-inférieure, qui en recommande l'usage à ses administrés. En conséquence, l'Académie a décerné à M. DUBUC un prix de 3,000 francs. 6.° PRIX FONDÉS PAR M. DE MONTYON, *en faveur de ceux qui auront perfectionné l'art de guérir*. L'Académie a reçu trente-un ouvrages imprimés ou mémoires manuscrits destinés à concourir à ces prix. La commission chargée de l'examen du concours a déclaré que, parmi les ouvrages envoyés cette année, elle n'en a trouvé aucun qui lui ait paru susceptible d'être couronné cette année même; que les récompenses à distribuer aux auteurs ne devoient être regardées que comme de simples encouragemens. En conséquence, une somme de 2,000 fr. a été accordée à chacun des auteurs ci-après nommés: M. PIORRY, auteur d'une modification dans l'emploi de la percussion médiate; modification qui paroît devoir rendre, du moins dans certains cas, cet emploi plus précis et plus commode; M. JOBERT, pour un procédé ingénieux de réunion immédiate des plaies des intestins par l'application directe de la membrane séreuse; M. BRACHET, docteur médecin à Lyon, pour une méthode rationnelle de l'emploi thérapeutique de l'opium dans les phlegmasies des membranes, méthode propre à éclairer sur ses avantages et ses inconvéniens; M. LOUIS, pour de nombreuses observations recueillies avec soin et décrites avec exactitude sur l'inflammation ulcéralive de la membrane muqueuse des

intestins, ou ce que l'auteur appelle *affection typhoïde*. Trois autres ouvrages ont plus particulièrement fixé l'attention de la commission. L'un, de M. DELPECH, sur l'orthomorphie, est conçu sur un plan trop vaste, et les procédés que l'auteur propose sont pour la plupart trop neufs et trop compliqués pour que la commission, dans le peu de temps qui lui étoit accordé, et sur une matière aussi délicate que l'orthomorphie, ait pu s'en former une opinion arrêtée. L'autre, de M. LALLEMAND, sur un procédé opératoire nouveau pour la guérison des fistules vésico-vaginales, déjà présenté au concours, et qui n'étoit alors appuyé que sur un seul fait; un autre a été envoyé depuis par l'auteur, mais il est parvenu trop tard. Un troisième ouvrage, qui se recommandoit par l'importance des matières et par le nom de l'auteur (M. BROUSSAIS), n'étoit, comme son titre l'indique, qu'un commentaire, appuyé, il est vrai, en partie sur le *Traité des phlegmasies chroniques*, ouvrage devenu si rapidement célèbre par le talent d'observation qui y brille et par l'impulsion qu'il a imprimée à la science; la commission ne l'a écarté qu'en regrettant que ce ne fût pas sur le *Traité même des phlegmasies chroniques* qu'elle eût à prononcer. Elle a proposé de renvoyer à une autre année les ouvrages dont les titres suivent, et qui contiennent des procédés thérapeutiques médicaux ou chirurgicaux, sur lesquels l'expérience ne lui paroît pas avoir suffisamment prononcé, savoir : *Mémoire sur le traitement de la cataracte*, par M. GONDRET; *Traité des rétentions d'urine et des maladies qu'elles produisent*, par M. SÉGALAS; *Sur le traitement de la sciatique et de quelques névralgies par l'huile de térébenthine*, par M. MARTINET; *Sur les résultats comparatifs obtenus par les divers modes de traitemens sans mercure employés à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, depuis le 16 avril 1826 jusqu'au 31 juillet 1827, contre les maladies vénériennes*, par M. DESRUELLES. Une somme de 2,000 fr. a été allouée à M. LASSIS, qui n'avoit point reçu jusqu'ici une récompense proportionnée aux sacrifices faits par ce médecin pour éclairer la question de la contagion ou de la non-contagion de la fièvre jaune et du typhus. 7.° PRIX DE PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE fondé par M. de Montyon. Il a été décerné à l'ouvrage de M. Régulus LIPPI, publié à Florence en 1825, sous le titre de *Illustrazione anatomico-comparata del sistema linfatico, chilifero, e delle palpebre*, dans lequel l'auteur a établi, d'une manière qui paroît satisfaisante, la communication directe des vaisseaux lymphatiques des glandes conglobées avec les vaisseaux capillaires veineux. L'Académie accorde aussi une médaille d'or de la valeur de 500 fr. à M. le docteur POISEUILLE, auteur du *Mémoire sur la force statique du cœur et sur l'action des artères*, pour avoir employé un instrument ingénieux et gradué propre à introduire dans la mesure du phénomène de la circulation une précision plus rigoureuse que par les procédés mis en usage par Borelli, Keil, Hâles et Passavant. L'Académie en outre a jugé dignes d'être mentionnés honorablement les ouvrages ci-après : *Recherches anatomiques sur les carabiques, et sur plusieurs autres insectes coléoptères*, par M. LÉON DUFOUR, médecin à Saint-Sever, département des Landes; *Recherches sur le crâne et sur le cerveau des animaux vertébrés, suivies d'observations sur leurs mœurs et sur la forme de leur crâne*, par M. le docteur VIMONT; *Mémoire sur les enveloppes du fœtus*, par M. le docteur VELPEAU, professeur agrégé de la faculté de médecine de Paris; *Anatomie comparée du système dentaire, chez l'homme et les principaux animaux*, par M. le docteur Emmanuel ROUSSEAU, au Jardin du Roi; *Recherches expérimentales sur les effets de l'abstinence*

complète d'alimens solides et liquides, sur la composition et la quantité du sang et de la lymphe, par M. le docteur COLLARD DE MARTIGNI. *Les expériences sur la génération*, par M. GIROU DE BUZAREINGUES, correspondant de l'Académie (ouvrage d'une grande importance), étant trop récentes pour être appréciées à leur juste valeur, sont réservées pour un des concours suivans. L'Académie remet également au concours de l'année prochaine le mémoire de M. le docteur DENIS, *sur le sang humain*. Elle a distingué d'une manière particulière un ouvrage manuscrit de feu LEGALLOIS, *sur plusieurs circonstances de l'histoire physiologique du fœtus*; mais considérant que ce travail est resté imparfait par la perte prématurée de son auteur, qui sans doute l'avoit ainsi jugé lui même, puisque, l'ayant commencé avant ses *Expériences sur le principe de la vie*, c'est cependant ce dernier ouvrage qu'il a donné au public; craignant en outre de sanctionner par son suffrage des expériences qui peuvent avoir besoin d'être répétées et des résultats dont on ne peut garantir l'exactitude, l'Académie a jugé convenable de s'abstenir de tout jugement. Néanmoins, comme ces expériences sont très-ingénieuses, et que leurs résultats promettent des applications utiles à la physiologie, à la pathologie et à la médecine légale, l'Académie a décidé qu'elle feroit les frais de l'impression de ce travail, dans l'intérêt de la science, d'une part, et pour rendre hommage, de l'autre, à la mémoire de l'auteur. 8.^o PRIX DE STATISTIQUE fondé par M. de Montyon. Le prix a été décerné à M. le docteur FALRET, auteur de l'ouvrage intitulé *Recherches statistiques dans le département de la Seine, depuis 1801 jusqu'au 1.^{er} janvier 1828, sur le nombre des aliénés; et depuis 1813 jusqu'à la même époque, sur les causes physiques et morales des maladies mentales; suivies de la statistique des suicides et des morts subites dans le département de la Seine, depuis 1794 jusqu'en 1824 inclusivement*. Une mention honorable est accordée au mémoire de M. VILLOT aîné, sur la *Mesure de la durée des générations humaines*. On a distribué un rapport particulier sur ce concours, rapport qui contient une analyse du travail de M. Falret.

L'Académie propose, pour les années 1830 et 1831, les sujets de prix suivans :
 I. GRAND PRIX DE MATHÉMATIQUES, pour 1830. Afin de donner plus d'extension et de variété aux travaux sur lesquels le choix pourroit porter, l'Académie a arrêté que le prix seroit décerné à celui des ouvrages, ou manuscrits, ou imprimés, qui présenteroit l'application la plus importante des théories mathématiques, soit à la physique générale, soit à l'astronomie, ou qui contiendrait une découverte analytique très-remarquable. On considérera comme admises à ce concours toutes les pièces qui auront été rendues publiques, ou séparément, ou dans des recueils scientifiques, depuis le 1.^{er} janvier 1828 jusqu'au 1.^{er} janvier 1830, et qui seront parvenues à la connoissance de l'Académie. Le concours sera établi entre ces pièces et les mémoires, ou imprimés, ou manuscrits, que les auteurs auroient adressés ou remis au secrétariat de l'Institut, soit qu'ils aient fait connoître leurs noms, soit que le nom soit inscrit dans un billet cacheté : dans ce cas, le billet ne sera ouvert, suivant l'usage, que si la pièce est couronnée. Le prix consistera dans une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Parmi les sujets que les concurrens peuvent traiter, est nommément compris celui que l'Académie, dans les années précédentes, avoit proposé en ces termes : *Examiner dans ses détails le phénomène de la résistance des fluides, en déterminant avec soin, par des expériences exactes, les pressions que supportent séparément un grand nombre de points convenablement choisis sur*

les parties antérieures, latérales et postérieures d'un corps, lorsqu'il est exposé au choc de ce fluide en mouvement, et lorsqu'il se meut dans le même fluide en repos; mesurer la vitesse de l'eau en divers points des filets qui avoisinent le corps; construire sur les données de l'observation les courbes que forment ces filets; déterminer le point où commence leur déviation en avant du corps; enfin établir, s'il est possible, sur les résultats de ces expériences, des formules empiriques que l'on comparera ensuite avec l'ensemble des expériences faites antérieurement sur le même sujet. Les ouvrages ou mémoires devront être remis au secrétariat de l'Institut avant le 1.^{er} mars 1830.

II. GRAND PRIX DES SCIENCES NATURELLES, pour 1830. L'Académie demande une description, accompagnée de figures suffisamment détaillées, de l'origine et de la distribution des nerfs dans les poissons. On aura soin de comprendre dans ce travail au moins un poisson chondroptérygien, et, s'il est possible, une lamproie; un acanthoptérygien thoracique et un malacoptérygien abdominal. Rien n'empêchera que ceux qui en auront la facilité ne multiplient les espèces sur lesquelles porteront leurs observations; mais ce que l'on desire surtout, c'est que le nombre des espèces ne nuise pas au détail et à l'exactitude de leurs descriptions; et un travail qui se borneroit à trois espèces, mais qui en exposerait plus complètement les nerfs, seroit préféré à celui qui, embrassant des espèces plus nombreuses, les décriroit plus superficiellement. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 fr. Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Institut avant le 1.^{er} janvier 1830.

III. GRAND PRIX DES SCIENCES NATURELLES, pour 1831. Sujet remis pour la troisième fois au concours: *Faire connoître, par des recherches anatomiques et à l'aide de figures exactes, l'ordre dans lequel s'opère le développement des vaisseaux, ainsi que les principaux changemens qu'éprouvent en général les organes destinés à la circulation du sang chez les animaux vertébrés, avant et après leur naissance, et dans les diverses époques de leur vie.* « Pour indiquer l'importance que l'Académie doit mettre à la solution de cette question, il suffira de rappeler les faits suivans. On a suivi le développement des vaisseaux veineux et artériels dans les œufs des oiseaux fécondés et soumis à l'incubation; on a décrit l'ordre successif dans lequel ces canaux se manifestent, les révolutions que les uns subissent en s'oblitérant, les autres en se produisant en même temps que les organes destinés à la respiration et aux diverses sécrétions. On a reconnu aussi que, chez les embryons des mammifères, l'arrangement des parties destinées à la circulation est modifié par des dispositions transitoires qui s'effacent presque complètement dans l'âge adulte; que, dans cette classe d'animaux, le foie, le poumon et d'autres organes encore, se développent plus ou moins tardivement, et varient suivant les âges, et même d'après la manière de vivre de quelques espèces: chacune de ces circonstances avoit nécessité un tout autre mode de circulation. Ces modifications ont été sur-tout reconnues et appréciées dans ces derniers temps chez quelques reptiles, comme les batraciens, dont l'existence et l'organisation avec telle ou telle forme pouvoient se prolonger ou s'abrégger, sous l'influence de certaines conditions qui entraînent la permanence ou l'oblitération des organes destinés à leur mode successif de respiration et de circulation. On a même annoncé tout récemment avoir retrouvé des traces de changemens analogues dans les embryons des animaux à sang chaud. Enfin, on a peu de notions sur les faits que pourra offrir à la science l'organisation des poissons étudiés sous les rapports que demande le programme.

En appliquant donc à une ou à plusieurs espèces de chacune des classes établies parmi les animaux vertébrés les recherches que l'Académie sollicite, les concurrens fourniront des faits précieux pour la science de l'organisation. » Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 4,000 fr. Les mémoires, écrits en français ou en latin, devront être remis au secrétariat de l'Institut avant le 1.^{er} janvier 1831. Les concurrens se soumettront d'ailleurs à toutes les conditions exigées, savoir, d'adresser franc de port leur mémoire avec une épigraphe répétée sur une enveloppe cachetée qui contiendra leur nom, et de faire l'abandon de leur manuscrit, dont ils auront cependant la liberté de faire prendre des copies.

IV. PRIX FONDÉ par M. ALHUMBERT, pour 1831. « Tous les animaux qui ont des vertèbres, éprouvent, pendant la durée de leur existence, des changemens notables dans leur configuration et dans la plupart de leurs organes destinés aux sensations, aux mouvemens, à la nutrition, à la circulation, à la respiration; mais ces transformations ont lieu le plus souvent lorsqu'ils sont encore enfermés dans l'œuf, et alors leur état de mollesse et la difficulté de les observer apportent de grands obstacles aux recherches. Parmi ces animaux à vertèbres, un ordre entier de la classe des reptiles, celui qui comprend les grenouilles et les salamandres, présente un mode de développement analogue, mais beaucoup plus curieux et plus facile à suivre, parce qu'il s'opère assez lentement et sous nos yeux. C'est une sorte de métamorphose plus ou moins analogue à celle qu'éprouvent les insectes. L'animal qui sort de la coque molle déposée dans l'eau où son germe a été fécondé après la ponte, se trouve dans le cas de tous les poissons. Forcé de vivre dans un milieu liquide, il y respire par des branchies; il s'y meurt à l'aide d'une longue échine, comprimée en une seule nageoire verticale que meuvent des muscles latéraux, et tout son squelette est approprié à ce genre de vie. Les organes des sens sont situés, disposés, autrement qu'ils ne le seront par la suite; car la bouche, les viscères, auront une autre position, d'autres formes, des dimensions tout-à-fait différentes. A une époque déterminée du développement, l'animal change successivement de formes, d'habitudes, de genre de vie; d'aquatique qu'il étoit, il devient aérien, car ses appareils respiratoires, qui font partie du squelette, sont tout-à-fait modifiés dans leurs pièces mécaniques, et dans les faisceaux de fibres musculaires destinés à les mouvoir. L'animal perd souvent sa queue de poisson, ainsi que les muscles qui la faisoient agir comme une rame. Il prend des membres articulés, composés de pièces osseuses que l'on voit se former, se régénérer même à volonté, ainsi que les autres organes destinés à produire un mode de locomotion tout-à-fait différent. L'animal, sans cesser d'être lui, a tout-à-fait changé de forme, d'organisation, de facultés, de mœurs. Il offre donc, par une réunion de circonstances les plus heureuses, une sorte d'expérience toute faite, pour nous apprendre comment un poisson forcé de vivre dans l'eau, d'y respirer et de s'y mouvoir, pourra devenir un quadrupède aérien, dont les sens, les habitudes, la manière de vivre, et sur-tout (et c'est le seul point sur lequel l'Académie demandera des détails) comment le mécanisme des mouvemens a pu changer d'une manière si notable; car, sous ce rapport, un même animal nous offre deux organisations diverses et successives pendant lesquelles on peut observer une désorganisation partielle et une surorganisation. D'après ces considérations, l'Académie propose au concours un prix de 1,500 fr., lequel sera décerné au meilleur mémoire sur la question suivante : *Déterminer à l'aide d'ob-*

servations, et démontrer par des préparations anatomiques et des dessins exacts, les modifications que présentent, dans leur squelette et dans leurs muscles, les reptiles batraciens, tels que les grenouilles et les salamandres, en passant de l'état de larve à celui d'animal parfait.» Le concours sera fermé le 1.^{er} avril 1831.

V. PRIX D'ASTRONOMIE fondé par de Lalande. « La médaille (valeur de 1,270 fr.) fondée par de Lalande, pour être donnée annuellement à la personne qui, en France ou ailleurs (les membres de l'Institut exceptés), aura fait l'observation la plus intéressante, ou le mémoire le plus utile aux progrès de l'astronomie, sera décernée dans la séance publique du premier lundi de juin 1830. »

VI. PRIX DE PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE fondé par M. de Montyon. L'auteur de l'ouvrage imprimé ou manuscrit qui aura le plus contribué aux progrès de cette science, recevra, dans la même séance publique, une médaille d'or de la valeur de 895 francs.

VII. PRIX DE MÉCANIQUE fondé par M. de Montyon. Ce prix sera en 1830 une médaille d'or de la valeur de 1,000 fr. Les ouvrages ou mémoires adressés par les auteurs, ou, s'il y a lieu, les modèles des machines ou des appareils, devront être envoyés francs de port au secrétariat de l'Institut, avant le 1.^{er} janvier prochain.

VIII. PRIX DIVERS DU LEGS MONTYON. « Conformément au testament de feu M. le baron Auger de Montyon, et aux ordonnances royales du 29 juillet 1821 et du 2 juin 1824, la somme annuelle résultant des legs dudit sieur baron de Montyon pour récompenser les perfectionnemens de la médecine et de la chirurgie, sera employée en un ou plusieurs prix à décerner, par l'Académie royale des sciences, à l'auteur ou aux auteurs des ouvrages ou découvertes qui seront jugés les plus utiles à l'art de guérir. La somme annuelle provenant du legs fait par le même testateur en faveur de ceux qui auront trouvé les moyens de rendre un art ou un métier moins insalubre, sera également employée en un ou plusieurs prix à décerner par l'Académie aux ouvrages ou découvertes qui auront paru les plus utiles et les plus propres à concourir au but que s'est proposé le testateur. L'Académie a jugé nécessaire de faire remarquer que les prix dont il s'agit ont expressément pour objet des découvertes et inventions propres à perfectionner la médecine ou la chirurgie, ou qui diminueroient autant que possible les dangers des diverses professions ou arts mécaniques : les pièces admises au concours n'auront droit aux prix qu'autant qu'elles contiendroient une découverte parfaitement déterminée. Si la pièce a été produite par l'auteur, il devra indiquer la partie de son travail où cette découverte se trouve exprimée : dans tous les cas, la commission chargée de l'examen du concours fera connoître que c'est à la découverte dont il s'agit que le prix est donné. Les sommes qui seront mises à la disposition des auteurs des découvertes ou des ouvrages couronnés, ne peuvent être indiquées d'avance avec précision, parce que le nombre des prix n'est pas déterminé ; mais les libéralités du fondateur et les ordres du Roi ont donné à l'Académie les moyens d'élever ces prix à une valeur considérable ; en sorte que les auteurs soient dédommagés des expériences ou recherches dispendieuses qu'ils auroient entreprises, et reçoivent des récompenses proportionnées aux services qu'ils auroient rendus, soit en prévenant ou diminuant beaucoup l'insalubrité de certaines professions, soit en perfectionnant les sciences médicales. » Le concours sera fermé le 1.^{er} janvier 1830.

IX. PRIX DE STATISTIQUE fondé par M. de Montyon. *Voyez les pro-*

grammes insérés dans nos cahiers de juin des années précédentes, et particulièrement de 1823, p. 376, 377. Les mémoires manuscrits, destinés au concours, doivent être adressés francs de port au secrétariat de l'Institut, avant le 1.^{er} janvier 1830. Quant aux ouvrages imprimés, il suffit qu'ils aient été publiés dans le cours de l'année 1829, et qu'ils aient été adressés à l'Académie avant l'expiration du délai indiqué. Le prix consistera en une médaille d'or équivalente à la somme de 530 francs.

L'Eloge historique de M. de Laplace, par M. Fourier, a été imprimé chez M. Firmin Didot, 22 pages in-4.^o

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

La France littéraire, ou Dictionnaire bibliographique des savans, historiens et gens de lettres de la France, ainsi que des littérateurs étrangers qui ont écrit en français, plus particulièrement pendant les XVIII.^e et XIX.^e siècles; par M. J. M. Quérard. « The chief glory of every people arises from its authors. » *Jonhson*. Paris, Firm. Didot, 1829, in-8.^o, seconde livraison du tome II, CRA-DUC; p. 329-636. Nos cahiers de mars et d'août 1828, p. 189, 190, 506, ont annoncé le tome I.^{er} et la première livraison du tome II de ce Dictionnaire, qui continue d'être rédigé avec un très-grand soin, et qui ne peut manquer de fixer l'attention des bibliographes.

Mélanges tirés d'une petite bibliothèque, ou Variétés littéraires et philosophiques, par M. Charles Nodier, bibliothécaire du Roi, à l'Arsenal. Paris, Crapelet, 1829, in-8.^o, viij et 428 pages. Pr. 7 fr. Entre les cinquante-deux morceaux dont se compose ce recueil, on cite une *Théorie complète des éditions elzéviennes*, et une réponse aux prétendus inventeurs d'une réforme orthographique. Chacun sait qu'il existe, sous le titre de *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, une collection de soixante-neuf volumes in-8.^o, publiés, de 1779 à 1788, par le marquis de Paulmy et Contant d'Orville.

Harangue du chancelier de l'Hospital sur un budget du XVI.^e siècle, dans l'Assemblée des États généraux, précédée d'une notice par M. Dupin aîné. Paris, Firm. Didot, 1829, xvj et 46 pages in-8.^o; avec deux gravures, l'une de la statue de l'Hospital placée en avant de la façade du palais de la Chambre des députés, l'autre de la chapelle de Champmoteux, où est enfermé le tombeau de ce chancelier. Pr. 3 fr. — Cette harangue n'a jamais été prononcée: mais M. Dupin l'a composée de morceaux extraits des œuvres du chancelier de l'Hospital. Cet opuscule se recommande par le choix heureux des articles, et par la beauté de l'exécution typographique.

Contes inédits des Mille et une Nuits, extraits de l'original arabe, par M. de Hammer, et traduits en français par M. J. S. Trébutien. Paris, 1829, 3 vol. in-8.^o contenant vingt-cinq nouveaux contes et quatre-vingt-quatorze anecdotes. M. Trébutien est déjà connu par la traduction de l'ouvrage persan intitulé *Touti-nameh*; il publie en ce moment une anthologie persane avec une version française; et il s'occupe d'une traduction semblable de *Joseph et Zuléika*, poème de Djami. (Voyez Journal des Savans, 1826, juin, p. 394-404.)

Kélédor, histoire africaine, par M. le baron Roger, ex-commandant et administrateur du Sénégal, seconde édition, revue et corrigée. Paris, imprim.

de Moreau, 1829, 2 vol *in-12*. Pr. 6 fr. La première édition étoit *in-8.*
Ce roman présente un tableau de la traite des noirs et des mœurs africaines.

Odes et ballades, par M. Victor Hugo, quatrième édition, augmentée de l'ode à la colonne et de dix pièces nouvelles. Paris, Gosselin et Bossange, 1829, 2. vol. *in-8.*, xl, 318 et 471 pages. Pr. 18 fr. *Les Orientales*, par le même, *ibid.* 1829, xj et 424 pages *in-8.* Pr. 9 fr. — Nous n'entreprendrons aucun examen des poésies de M. Hugo; mais il convient d'en citer au moins quelques vers :

Sara, belle d'indolence,
Se balance
Dans un hamac, au-dessus
Du bassin d'une fontaine
Toute pleine
D'eau puisée à l'Ilissus.....

Sur les mers irritées
Dérivent démâtées,
Nefs par les nefs heurtées;
Yachts aux mille couleurs,
Galères capitanes,
Caiques et tartanes.....
Adieu, sloops intrépides,
Adieu, jonques rapides.....
Adieu, la goëlette.....
Adieu, la barcarolle
Dont l'humble banderole
Autour des oiseaux vole,
Et qui peureuse fuit,
Quand du souffle des brises
Les frégates surprises
Déferlent à grand bruit.

Un jour, pensif, j'errois au bord d'un golfe ouvert
Entre deux promontoires,
Et je vis sur le sable un serpent jaune et vert,
Jaspé de taches noires :
La hache en vingt tronçons avoit coupé vivant
Son corps que l'onde arrose,
Et l'écume des mers que lui jetoit le vent
Sur son sang flotloit rose.

Charles-Martel, poëme épique en douze chants, par M. E. F. M. Dupré-De Loire. Paris. Barbé, 1829, 2 vol. *in-8.* Pr. 12 fr.

ΑΤΑΚΤΑ ἤγουν παντοδαπών... Mélanges ou recueil d'observations diverses sur la langue grecque ancienne et moderne, et de quelques monuments de cette littérature; tome II, imprim. d'Eberhart, librairie de Firm. Didot, 1829, 120 et 493 pages *in-8.* Nous avons annoncé le tome I.^{er} dans notre cahier de septembre 1828, p. 571. Le deuxième contient, après les prolégomènes (grecs) de M. Coray, un lexique intitulé Γλωσσολογικῆς ὕλης δοκιμιοί, des notes et des tables. Ces mélanges formeront un précieux supplément à la Bibliothèque grecque et aux autres publications du savant M. Coray.

Mélanges philosophiques de sir James Makintosh, traduits de l'anglais par M. Léon Simon. Paris, Johanneau, 1829, xv et 368 pages. Pr. 6 fr. Ce volume contient trois articles extraits de la Revue d'Édimbourg. Les deux pre-

miers sur l'ouvrage de Dugald Stewart, concernant l'histoire des sciences métaphysiques, morales et politiques, depuis la renaissance des lettres en Europe; le troisième sur l'ouvrage de madame de Staël intitulé *de l'Allemagne*.

Dictionnaire général des communes de France et des principaux hameaux qui en dépendent, troisième édition, revue et corrigée sur des monumens authentiques. Paris, au bureau de l'Almanach du commerce, rue J. J. Rousseau, n.º 20, in-8.º, 671 pages. Pr. 8 fr. La première édition est de 1818. M. Bottin a fort enrichi la seconde et sur-tout la troisième, où le nombre des communes-mairies est de 38,000, outre plus de 5,500 hameaux; total 43,500, au lieu de 35,000 seulement indiquées en 1818. On trouve un dictionnaire particulier des communes normandes, à la suite de l'Itinéraire de Normandie de M. Louis Dubois. (Voyez Journal des Savans, août 1828, p. 509.) Cet écrivain, à qui l'on doit une excellente traduction d'Orderic Vital (Journal des Savans, mars 1828, pag. 151-160), a rectifié une erreur commise par tous les historiens, relativement au lieu où se livra la bataille gagnée le 20 août 1119 par Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, sur le roi de France Louis le Gros. Elle est nommée par-tout *bataille de Brenneville*; or il n'existe, il n'a existé aucune commune ni même aucune ferme de ce nom. *Brennivilla* est une altération du mot *Brennula*, qui se lit dans le manuscrit autographe ou original d'Orderic Vital; et l'on retrouve en effet une ferme de *Brémule* dans le territoire de la commune de Gaillardbois, canton de Grainville sur Andèle, arrondissement d'Andely, département de l'Eure. Il faudroit donc ne plus dire bataille de Brenneville, mais de Brémule ou Brennule.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. Levrault, à Paris, rue de la Harpe, n.º 81; et à Strasbourg, rue des Serruriers, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

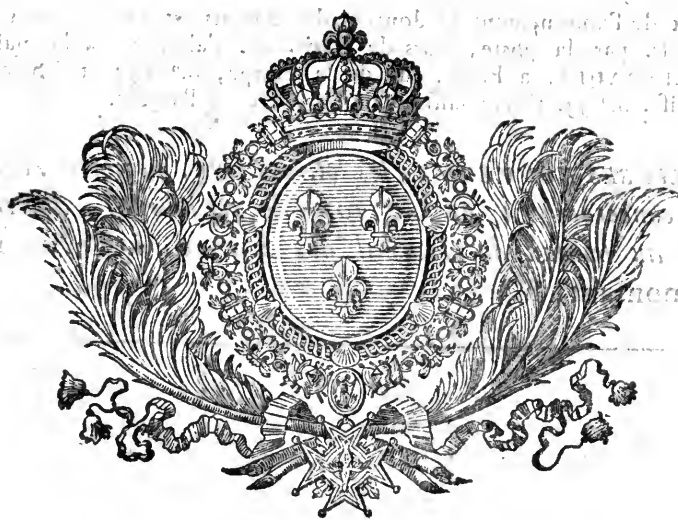
TABLE.

<i>Augustin Freiberh von Meyerberg und Reise nach Russland, &c.</i> <i>Von Fr. Adelung. (Article de M. Abel-Rémusat.)</i>	Pag. 323.
<i>Memoirs of Zahir-eddin Mohammed Baber, emperor of Hindustan,</i> <i>by the late John Leyden and W. Erskine. (Second article de M. Sil-</i> <i>vestre de Sacy.)</i>	330.
<i>Grundzuge zu einer provenzalischen Grammatik nebst Chrestoma-</i> <i>thie, &c.; par le docteur Adrian. (Article de M. Raynonard.)</i>	345.
<i>Cours de culture et de naturalisation des végétaux, par André Thouin.</i> <i>(Troisième article de M. Tessier.)</i>	354.
<i>Histoire du droit municipal en France sous la domination romaine et</i> <i>sous les trois dynasties, par M. Raynouard. (Article de M. Daunou.)</i>	362.
<i>Nouvelles littéraires</i>	375.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

JUILLET 1829.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

—
1829.

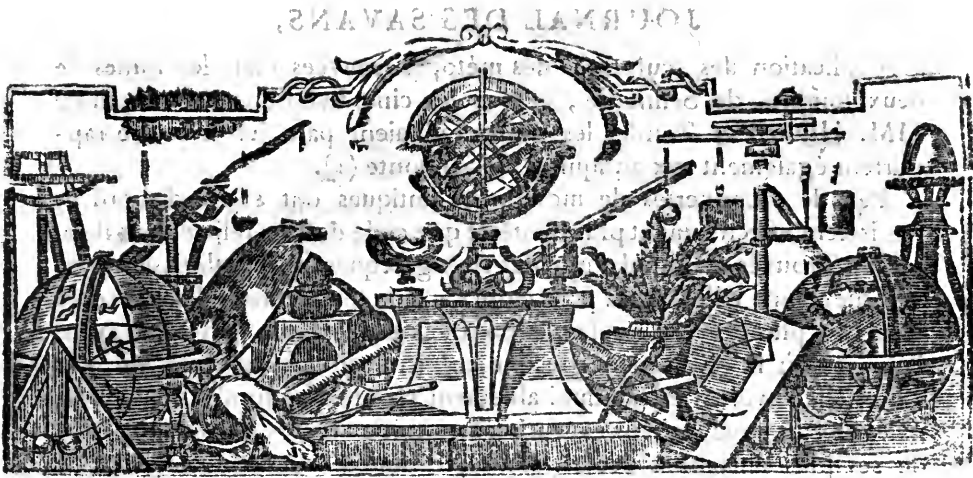
JOURNAL

DES SAVANS

1850

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne, à la maison de librairie LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n.º 85; et à Strasbourg, rue des Juifs, n.º 33. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

LES LIVRES NOUVEAUX, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner LA RÉDACTION de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.º 22.



JOURNAL DES SAVANS.

JUILLET 1829.

MEMORIA sulle opere di Scultura in Selinunte ultimamente scoperte,
di P. Pisani. Palermo, 1824, p. 1-46; avec 5 planches.

*Sculptured Metopes discovered amongst the ruins of the temples of
the ancient city of Selinus, by W. Harris and S. Angell. Lon-*
don, 1826, folio, p. 1-56, avec 9 planches.

*ARCHITECTURE antique de la Sicile, ou Recueil des plus anciens
monumens d'architecture des villes de la Sicile ancienne, par*
J. Hittorff et Zanth. Livraisons I-V; Paris, 1827 et an-
nées suiv., folio.

JE réunis dans un même extrait trois ouvrages qui ont à-peu-près
le même objet, puisque les deux premiers sont consacrés principalement

à l'explication des sculptures des métopes trouvées dans les ruines de deux temples de Sélinonte, et que les cinq livraisons du recueil de MM. Hittorff et Zanth, les seules qui aient paru jusqu'ici, se rapportent également aux antiquités de Sélinonte (1).

Peu de découvertes de monumens antiques ont excité d'abord et méritoient effectivement plus d'intérêt que celle des bas-reliefs dont il s'agit ici. Trouvés sur le sol d'une des cités grecques les plus florissantes de la Sicile, d'une ville dont la prospérité s'écoula toute entière dans le cours d'un peu plus de deux siècles, et dont l'existence cessa tout-à-fait avant l'époque où la civilisation grecque subît une influence étrangère, ces bas-reliefs devoient être indubitablement réputés des productions originales de l'art grec, et leur exécution attestoit qu'ils appartenoient à l'une de ses plus anciennes écoles. Outre ce double mérite de l'âge et de l'originalité, ils offroient encore, sous le rapport des sujets mêmes qu'ils représentoient, un très-haut degré d'intérêt archéologique. Ce sont donc, à tous égards, des monumens du premier ordre, et qui remplissent à eux seuls une grande et importante lacune dans l'histoire de l'art antique. La découverte de ces bas-reliefs fut accompagnée d'une circonstance qui ne pouvoit manquer d'ajouter encore à l'intérêt qu'elle avoit excité, et que nous ne pouvons nous empêcher de rappeler ici. Due aux travaux persévérans et au zèle infatigable de deux jeunes architectes anglais, W. Harris et S. Angell, elle devint, pour le premier de ces artistes, l'occasion d'une maladie mortelle contractée sur le terrain insalubre de Sélinonte. Atteint, au milieu de ses recherches, d'une fièvre pernicieuse, l'infortuné W. Harris eut à peine le temps de se faire transporter à Palerme, où son compagnon, S. Angell, l'avoit précédé; et ce

(1) Au moment de livrer cet article à l'impression, je reçois de M. Thiersch la seconde édition de ses savantes dissertations *Ueber die Epochen der bildenden Kunst unter den Griechen*, Munich, 1829, in-8^o, à la suite desquelles il a publié, II.^{er} Nachtrag zur III.^{en} Abtheilung, p. 404-426, les sculptures de Sélinonte, d'après un dessin de M. Klünze, en les accompagnant d'observations relatives à ces sculptures mêmes, aussi bien qu'aux divers écrits dont elles ont été l'objet. Il est des points sur lesquels je me trouve d'accord avec le célèbre antiquaire de Munich; il en est d'autres où je suis d'une opinion différente; et, dans l'un comme dans l'autre cas, je me vois obligé, faute d'espace et de temps, de laisser subsister cet article, tel qu'il étoit d'abord rédigé. Je remarque seulement, avec quelque surprise, que M. Thiersch, si bien informé de tous les écrits publiés au sujet de nos bas-reliefs de Sélinonte, ne semble cependant pas avoir connu l'ouvrage des deux architectes anglais, dont il ne fait aucune mention, et dans lequel il faut toutefois convenir qu'ils sont plus fidèlement représentés que dans aucun autre, sans en excepter le dessin de M. Klünze.

fut à Palerme, et non, comme on l'a dit généralement, dans les ruines mêmes de Sélinonte, qu'il mourut, au milieu des regrets universels qu'inspiroit un si triste événement. Quant aux monumens mêmes, dont l'Angleterre essaya vainement de disputer la possession à la Sicile, transportés à Palerme par les soins du baron Pisani, ils furent placés au musée de cette ville, avec quelques marbres trouvés dans les ruines de Tyndaris, de Solonte, et d'autres localités antiques de cette île; et c'est là que l'auteur de cet article a lui-même examiné ces monumens avec tout l'intérêt qu'ils méritent et avec tout le soin dont il est capable. Mais la seule tâche qu'il se soit chargée de remplir en ce moment, c'est de rendre compte des travaux dont les bas-reliefs de Sélinonte ont été le sujet; et c'est aussi là l'unique objet des courtes observations qu'il va soumettre aux lecteurs.

Le mémoire du baron Pisani, le premier dans l'ordre des dates, mérite, à ce titre, d'être examiné le premier. L'auteur, chargé par le gouvernement sicilien d'opérer le transport des monumens en question de Sélinonte à Palerme, rend compte de la conduite et du succès de cette entreprise. Il jette ensuite un coup-d'œil rapide sur l'histoire de Sélinonte, depuis les temps mythiques de Dédale jusqu'à la dernière époque où le nom de cette cité ait figuré dans les annales de la Sicile. Nous ne contesterons, dans tout le cours de cette digression, que l'interprétation donnée par M. Pisani au passage de Diodore de Sicile où il est question des *thermes construits par Dédale dans le pays des Sélinontins* (1). M. Pisani croit pouvoir inférer de ces dernières expressions, que Sélinonte existoit nécessairement et qu'elle jouissoit même d'une domination étendue *dès avant le siècle de Dédale*; d'où il conclut qu'antérieurement à la colonie grecque qui s'y établit, cette ville avait été fondée, non par des Phéniciens, comme Pont croit les modernes historiens de la Sicile, mais par des Sicaniens, premiers habitans connus de cette île. Cette opinion sur une fondation de Sélinonte antérieure à l'établissement de la colonie grecque, ne laisse pas d'avoir quelque importance par rapport aux bas-reliefs mêmes qui doivent nous occuper, puisque M. Pisani s'autorise de cette antiquité prétendue, pour voir, dans les plus anciens de ces bas-reliefs, une œuvre étrangère aux Grecs, une production de l'art étrusque; sans parler de l'opinion, bien plus étrange encore, soutenue tout récemment, en Angleterre, par M. Westmacott, qui considère ces bas-reliefs comme un monument de la sculpture phénicienne. Mais les paroles de Diodore ne signifient certainement rien autre chose, sinon que, dans le pays qui appartient depuis aux Sélinontins, Dédale

(1) Diodor. Sic. IV, 78.

construisit des thermés; ou, s'il falloit prendre à la rigueur, comme l'a fait M. Pisani, les expressions de l'écrivain grec, il faudroit admettre aussi de toute nécessité que Sélinonte portoit ce nom, qui est purement et indubitablement grec, dès le temps de sa fondation sicanienne; ce qui ne semble d'accord ni avec les traditions, ni avec les monumens. On sait que les plus anciennes monnoies de Sélinonte, lesquelles se rapportent, sans le moindre doute, au premier âge de cette colonie, offrent l'empreinte de la plante nommée par les Grecs το Σέλινον, laquelle donna son nom à cette ville et au fleuve qui en étoit le plus voisin, et qui n'a pas cessé de fleurir sur le sol de l'antique Sélinonte. D'ailleurs, il n'existe aucun témoignage direct ou indirect qui puisse induire à croire que Sélinonte ait été fondée, sous un autre nom et encore moins sous celui-là, par des Sicanienés ou par des Phéniciens; et tous les faits de son histoire, aussi bien que tous ses monumens, se rapportent, sans exception, à l'existence grecque de cette ville: à cet égard, les bas reliefs récemment découverts sont d'accord avec les monnoies de Sélinonte, puisqu'ils n'offrent que des sujets grecs; dernier et irrécusable argument contre le système qui voudroit y voir, soit une œuvre étrusque, soit un monument phénicien.

L'introduction de l'ouvrage anglais, dont je me suis proposé de parler en second lieu, renferme aussi un aperçu des principaux faits de l'histoire de Sélinonte, rédigé par M. Atkinson. L'auteur y rapporte, sans l'approuver ni la contredire, l'opinion de M. Pisani sur une fondation de Sélinonte antérieure aux Grecs; mais il se renferme, avec raison, dans l'exposition des événemens qui appartiennent à cette période, la seule qui soit réellement historique. Cette exposition est, du reste, aussi complète et aussi exacte que le comporte le petit nombre des données relatives à Sélinonte qui nous soient restées de l'antiquité. Je regrette seulement que l'auteur n'ait pas produit, à l'appui des rapports qui s'établirent entre les Sélinontins et les Syracusains, dans le cours des temps qui suivirent la première destruction de Sélinonte par les Carthaginois, une médaille citée par Eckhel, et qui seroit un monument bien précieux de cette alliance (1), en admettant qu'on pût se fier complètement à la médaille en question, d'après la gravure de Torremuzza (2). Si cette monnoie, unique à ma connaissance, a été réellement bien lue et bien décrite, elle doit se rapporter à l'époque du rétablissement de Sélinonte par Hermocrate, chef de parti syracusain, ou du moins à une époque peu éloignée. Mais M. Millingen, qui a publié une monnoie toute semblable

(1) Eckhel, *Doctr. num.* II, 241. — (2) *Sicil. vet. num.* tab. LXVI, n.° 4.

à celle-là, y a lu des inscriptions toutes différentes, et a cru devoir l'attribuer à *Eubée* de Sicile (1); attribution, du reste, qui me paroît elle-même bien douteuse. Quoi qu'il en soit, l'alliance entre Sélinonte et Syracuses, ou Eubée, étoit un point important à discuter, et qui provoquoit naturellement l'examen des médailles dont il s'agit, supposé, comme cela étoit admis par Eckhel et par M. Millingen, que ces médailles fussent des monumens de cette alliance.

Puisqu'il est question des monnoies de Sélinonte, je ne puis m'empêcher de faire ici une observation au sujet des médailles de cette ville qui font bien certainement allusion à l'une des circonstances les plus célèbres de son histoire, à l'opération tentée par Empédocle pour remédier à l'insalubrité qui l'affligeoit. Le type de ces monnoies est trop connu pour avoir besoin d'être décrit. Mais c'est sans raison que la plupart des antiquaires, jusqu'au plus docte et au plus récent historien d'Empédocle, le respectable abbé Scina (2), ont cru que c'étoit Empédocle lui-même qui figuroit sur ces médailles, tantôt arrêtant le bras d'Apollon; tantôt sacrifiant à l'autel de la Santé, sous les traits d'un vieillard chauve et barbu. Dans le premier cas, c'est certainement une *femme*, et probablement *Diane*, qui tient les rênes du char d'Apollon; et le grand nombre de ces monnoies bien conservées, que j'ai été à même d'examiner, ne me laisse aucun doute à cet égard: dans le second cas, la prétendue effigie d'Empédocle, où l'éditeur de l'ouvrage anglais que nous examinons a cru voir à son tour le fleuve Hypsas *sous les traits d'un vieillard* (3), n'a pu être produite, à mon avis, que par le mauvais état de conservation de la médaille dont il s'agit; car cette représentation est contraire à toutes les médailles de Sélinonte, celle-là seule exceptée, lesquelles nous montrent toujours le fleuve *Hypsas*, ou le fleuve *Sélinos*, personnifié sous les traits d'un *jeune homme imberbe*, le plus souvent nu, et tel qu'on voit, du reste, les fleuves constamment représentés sur les monnoies de la Sicile, entre autres l'*Hipparis* et le *Crimisus*, sur les monnoies de Catania et de Ségeste.

De l'histoire de Sélinonte nous passerons à la description de ses monumens; mais ici nous nous attacherons d'abord à l'auteur anglais, dont la description, plus complète et plus détaillée, embrasse à-la-fois celle des temples et celle des bas-reliefs qui décoreoient deux de ces édifices.

(1) Millingen, *Choix de médailles grecques inédites*, p. 32-33, pl. 1, n.° 20.

— (2) *Memoria sulla vita e filosofia d'Empedocle*, tom. I, not. 147, p. 74. Palermo, 1813, in-8.° — (3) P. 28, note 2: *Under the figure of an old man.* Voyez Torremuzza, *Sic. veter. num.* tab. LXV, n.° 11.

Les ruines de l'antique Sélinonte couvrent deux collines voisines l'une de l'autre, et dont la plus élevée et la plus rapprochée du rivage de la mer est regardée, avec raison, comme l'ancienne acropole, et comme le siège primitif de la colonie grecque. Mais jusqu'ici l'attention des voyageurs s'étoit exclusivement fixée sur une seule de ces localités, sur celle qui présente une masse de ruines gigantesques, qui ont fait donner au lieu qu'elles couvrent le nom de *Pilieri dei Giganti*. Les deux architectes anglais furent les premiers qui essayèrent de déblayer les monumens de l'acropole; et ce fut là qu'au-dedans d'une enceinte de murs, probablement celle qui fut construite par la colonie d'Hermocrate, et parmi des débris trop confus, et d'ailleurs trop peu considérables pour qu'il soit possible d'en déterminer aujourd'hui la destination primitive, ces deux architectes retrouvèrent les restes et les élémens de trois temples doriques, un desquels, celui du milieu, le principal par sa masse et par son étendue, était décoré, sur sa façade orientale, de métopes sculptées. Les fouilles entreprises, en premier lieu, par MM. Harris et Angell, répétées et étendues l'année suivante par MM. Hittorff et Zanth, ont donné des résultats conformes sur presque tous les points, et ont ainsi enrichi nos connoissances sur l'architecture des anciens, de trois monumens d'ordre dorique, l'ordre grec par excellence, du caractère le plus décidé et de la disposition la plus remarquable peut-être qui se soient offerts jusqu'ici, parmi tous les monumens connus du même ordre.

Le principal temple (1), celui qu'on peut croire dédié à *Jupiter Agoræus*, d'après une circonstance de l'histoire de Sélinonte rapportée par Hérodote (2), semble appartenir, par le caractère robuste de son architecture, en rapport avec le style primitif des sculptures qui le décoroient, au premier âge de la colonie grecque. Il offre, d'ailleurs, sous le rapport de l'art, des particularités neuves et intéressantes. Il est hexastyle-périptère, avec dix-sept colonnes sur chaque face latérale; propor-

(1) Voyez pl. I, l. B, p. 33-34. — (2) Hérodote, v, 46. L'historien ne parle, il est vrai, que de l'autel de Jupiter Agoræus, et l'on peut douter, ainsi que l'éditeur anglais en fait la remarque, p. 33, note 1, que l'agora ait été placée dans l'acropole. Mais si l'autel de Jupiter Agoræus étoit dressé dans l'agora même, comme cela est probable d'après l'usage connu des villes grecques, rien n'empêche que le temple de Jupiter Agoræus, ou *Polieus*, ou sous quelque autre surnom équivalent que ce soit, n'ait été placé aussi sur l'agora; et rien n'empêche non plus que, dans le premier âge de la colonie, où elle étoit probablement bornée à l'enceinte de l'acropole, l'agora n'ait été d'abord comprise dans l'acropole.

tion dont il n'existe aucun autre exemple. Un second rang de colonnes forme, du côté de la façade principale, un double portique, qui n'est pas répété à la façade postérieure, et qui présente encore cette singularité remarquable, que les colonnes extérieures de chaque façade sont d'un plus fort diamètre que les colonnes des portiques latéraux, en même temps qu'avec des entrecolonnemens plus larges : double disposition qui avoit sans doute pour objet de corriger la grande disproportion de six colonnes de front, par rapport à dix-sept sur les côtés. Le *pronaos*, de la disposition la plus simple qu'on ait trouvée jusqu'à présent, sans antes ni colonnes, est formé par la continuation du mur de la *cella*, dont le retour, aligné avec la cinquième colonne du portique latéral, laisse au milieu une large ouverture ou porte, sans décoration d'aucune espèce. Le mur qui sépare le *pronaos* de la *cella* est d'une épaisseur telle, qu'on a pu y pratiquer quatre degrés, sans doute d'après le même principe qui fit adopter un diamètre plus fort pour les colonnes de chaque façade. La *cella* se termine par une chambre carrée, qui servoit probablement de trésor, et qui se nommoit *Opisthodomé*. Les colonnes sont d'une proportion courte et massive, avec une *entasis* décidée, et seulement seize cannelures. L'entablement, d'une proportion assortie à celle des colonnes, offre de plus la particularité remarquable que les mutules au-dessus des métopes occupent la moitié seulement de l'espace qu'elles remplissent au dessus des triglyphes, et que, d'après le même principe, elles ne contiennent, dans le premier cas, que la moitié du nombre des gouttes qu'elles ont dans le second. Cette particularité, qui se retrouve à l'un des deux autres temples de l'acropole, n'avoit été observée jusqu'ici à aucun édifice dorique ; et d'accord avec tous les autres caractères qui viennent d'être relevés, elle sert à déterminer le principal temple de l'acropole de Sélinonte, celui qui offre tous ces caractères réunis, pour le modèle le plus prononcé du plus ancien dorique grec qui soit sans doute venu jusqu'à nous.

L'importance de cet édifice, sous le rapport que j'ai indiqué, m'imposoit l'obligation de le décrire avec quelque détail. Je n'ai pas le même motif pour m'arrêter à la description des deux autres temples de l'acropole, situés l'un au nord, l'autre au midi du précédent, de manière qu'ils se présentent tous les trois sur une même ligne, parfaitement orientés de l'ouest à l'est, et à peu de distance l'un de l'autre (1). J'observerai seulement que le temple du nord, qui offre, dans la disposition des mutules et dans le nombre des gouttes, la parti-

(1) Marqué A et C sur la pl. I.

cularité que j'ai remarquée plus haut, présente de plus, dans la forme du pronaos, où deux colonnes engagées tiennent la place des antes, et dans l'extrême largeur du péristyle, de laquelle il résulte un espace comparativement très-étroit pour la cella, des variétés tout-à-fait neuves dans l'ordonnance de cette sorte de temple hexastyle-périptère, type de presque toute l'architecture dorique de la Sicile, modifié pour ainsi dire à l'infini dans chacune de ses applications particulières. Cette observation sert de plus en plus à montrer combien les règles prescrites par Vitruve, au sujet de l'ordre dorique, dont il ne paroît pas qu'il eût puisé la connoissance dans ses véritables modèles, étoient arbitraires, opposées au goût et à la pratique des Grecs; et combien, en suivant à la rigueur les préceptes d'une théorie aussi étroite, on risqueroit de s'éloigner des vrais principes du génie antique.

C'est dans le temple central de l'acropole que furent trouvées, brisées en plusieurs morceaux, trois des dix métopes qui en décorent la façade principale tournée à l'orient; c'est à savoir, les sixième, septième et huitième, dans l'ordre de ces métopes, en partant de l'angle gauche de l'édifice; du moins la place où les morceaux furent trouvés, sur les degrés du temple, correspondoit-elle juste à celle que les bas-reliefs entiers avoient dû occuper dans l'entablement. Ces trois métopes, les seules dont il ait été possible de réunir les élémens de manière à en rétablir la composition à-peu-près entière, sont à notre avis le monument de sculpture grecque le plus ancien et le plus original qui nous soit parvenu. Le premier de ces bas-reliefs, qui est le plus maltraité des trois, représente un quadriges avec trois personnages: l'un, qui est certainement une figure virile et jeune, debout sur le char dont il tient les rênes de chaque main; et les deux autres, qui paroissent être des figures de femmes, debout à terre, de chaque côté du char, et derrière les chevaux, qui se présentent de face et du plus haut relief, au point que la tête, le poitrail et les jambes de devant de ces chevaux sont entièrement détachés du fond. Les détails d'exécution de ces chevaux sont peut-être ce que ces bas-reliefs ont offert de plus remarquable par la hardiesse et la franchise avec lesquelles ils sont traités, en même temps que par la grâce et l'élégance des formes, qui accusent, à une si haute époque de l'art, toute la science qu'il avoit déjà acquise. Plusieurs parties de la sculpture, telles que les harnois des chevaux et certains ornemens des figures, avoient été peints, aussi bien que le fond même du bas-relief; particularité qui s'est montrée d'une manière plus sensible sur les deux autres métopes, où se conservent encore de nombreux vestiges de couleurs. Malheureusement l'état de mutilation du bas-relief qui nous occupe ne permet pas

d'en donner une explication satisfaisante. M. Pisani, qui s'est principalement étendu sur ce sujet, a cru y voir la fable d'un Bacchus sicilien, allant enseigner l'agriculture aux hommes, accompagné de Cérès et de Proserpine: idée plus ingénieuse que solide, qui ne paroît pas avoir obtenu l'assentiment des antiquaires ultramontains, et qui a été formellement contredite en Allemagne (1). L'auteur anglais me semble avoir mis sur la voie de la véritable explication, en observant que les fragmens trouvés près de ceux de la métope en question se rapportaient à une seconde représentation du même genre; d'où il suit que cette métope contiguë devoit offrir aussi un quadrigé avec trois figures; et cela posé, il semble qu'une hypothèse très-vraisemblable seroit de voir sur ces deux métopes la célèbre aventure de Pélops et d'Œnomaüs, qui avoit été sculptée, comme l'on sait, sur un des frontons du temple d'Olympie (2), où elle avoit, à la vérité, un intérêt local, mais qui se trouveroit ici parfaitement en rapport avec les sujets des deux autres métopes, lesquels sont relatifs à deux autres héros grecs de la même famille, *Persée* et *Hercule*.

La difficulté dont je viens de parler n'existe pas, du moins en totalité, pour les sujets des bas-reliefs sculptés sur ces deux métopes, qui sont aussi beaucoup mieux conservées. La première (3) représente Persée au moment où il tranche la tête de Méduse, du sang de laquelle est déjà né le cheval Pégase, qu'elle presse contre son sein; une troisième figure, qui semble assister le héros dans sa périlleuse entreprise, ne peut être que Minerve, sa divinité tutélaire. La manière dont cette scène est conçue, le caractère et le costume des personnages, le style même et l'exécution des figures, tout indique, à n'en pouvoir douter, la plus haute antiquité de l'art grec; et rien n'empêche qu'on ne voie ici une composition tout-à-fait analogue à celle du même fait qui ornoit le coffre de Cypsélus (4); du moins, en la rapprochant d'un autre monument de l'art primitif, du bas-relief en terre cuite coloriée, trouvé dans l'île de Mélos et publié par M. Millingen (5), retrouve-t-on les caractères de la fable d'Hésiode plus fidèlement conservés sur notre métope de Sélinonte que sur le bas-relief de Mélos, avec un style de dessin qui pour-

(1) M. Inghirami s'est borné à répéter, sans la combattre ni l'approuver, l'opinion du baron Pisani, dans ses remarques sur les sculptures de Sélinonte, p. 12-13; mais l'anonyme dont M. Boettiger a inséré les observations dans le troisième volume de son *Amalthea*, p. 307-313, se prononce positivement, et, je crois, avec raison, contre cette explication. — (2) Pausan. V, 10. — (3) *Sculpt. Selin.* pl. VII; Hittorff, *Archit. ant. de la Sic.* livr. IV, pl. 25, fig. 1; Pisani, *Memor. &c.* tav. II. — (4) Pausan. V, 18, 1. — (5) *Anc. uned. monum.* II.^e part. pl. II, p. 3.

roit presque sembler contemporain de la tradition elle-même. Quoi qu'il en soit, ce qu'il importe de remarquer, outre cette différence de style entre des productions d'une école grecque primitive, c'est l'emploi analogue qui se faisoit, à une époque certainement très-ancienne, de ces faits mythologiques, pour orner soit les métopes des temples, soit des frises, ou d'autres parties d'édifices publics; puisque la fable de Persée et celle de Bellérophon, telles qu'elles sont figurées sur les deux bas-reliefs de Mélos, servoient à ce dernier usage, comme les deux bas-reliefs de Sélinonte ont servi indubitablement au premier.

La dernière des trois métopes de Sélinonte (1) représente une fable qui ne s'étoit encore produite, ou du moins qui n'avoit encore été reconnue, sur aucun monument de l'art; c'est la singulière aventure d'*Hercule avec les Cercopes*, liée à la tradition populaire d'un *Hercule mélam-pyge*, qui avoit donné lieu à un célèbre proverbe grec (2). M. Pisani a eu le premier le mérite d'appliquer cette tradition curieuse à l'explication de notre bas-relief; et il a de plus indiqué deux vases grecs trouvés en Sicile, sur lesquels la même fable est figurée à-peu-près de la même manière, ce qui prouve qu'elle devoit avoir pour la Sicile quelque intérêt national. Ces vases se trouvent, l'un dans la collection du duc de Serradifalcò, à Palerme, qui a permis à l'auteur de cet article d'en prendre un calque et de le publier; l'autre, dans la collection du chantre Pannettieri, à Girgenti, laquelle fait maintenant partie du musée royal de Munich. L'auteur anglais indique de plus un vase publié par M. Millingen (3), mais où l'aventure en question est représentée d'une manière tout-à-fait différente, et d'anciennes médailles de Sélinonte sur lesquelles, observe-t-il, *Hercule est ainsi figuré* (4). Il y a, dans cette dernière observation, plus d'une méprise qu'il importe de relever. Ce n'est pas sur les médailles de *Sélinonte*, qui n'offrent rien de pareil, mais bien sur celles de *Ségeste*, telles que les a publiées Torremuzza, que cet auteur a pu voir un *Hercule* dans une position à-peu-près pareille à celle de l'*Hercule* de notre bas-relief. Mais c'est par erreur que les médailles dont il s'agit ont été attribuées, par Torremuzza et d'autres antiquaires, à *Ségeste*; elles appartiennent à *Aspendus*, de Cilicie, ainsi qu'Eckhel en a déjà fait la remarque (5); et il est certain, en effet, qu'elles ne se rencontrent jamais en Sicile, tan-

(1) Pisani, *Memor. &c.* tav. III; *Sculpt. Selin.* pl. VIII; Hittorff et Zaeth, *Archit. ant. de la Sicile*, livr. IV, pl. 25, fig. 3. — (2) Suidas, v. Μελαμπύγου πύργου; conf. Apollodor. II, 6. — (3) Millingen, *Vases grecs*, pl. xxxv, p. 56. — (4) *Sculpt. Selin.* pag. 52, note 2. Il cite *Veter. Sicil. num.* tab. LXVI; c'est la planche LXII qu'il eût fallu citer, aux n.º 7 et 9. — (5) Eckhel, *Doctr. num.* 1, 235.

dis qu'elles sont très-communes dans l'Asie mineure, d'où le commerce nous les apporte tous les jours en assez grande abondance; sans compter que la légende ΕΣΤΡΕΔΙΙΣ ne permet aucun doute sur leur véritable patrie. Du reste, je remarquerai encore qu'un vase qui jusqu'ici n'a été cité par personne, et qui, bien que publié deux fois (1), n'a encore obtenu aucune explication, représente cette même fable d'Hercule et des Cercôpes, mais en style grotesque. Ce vase, que j'ai fait dessiner sur place, se trouve dans la collection de prince de Biscari, à Catania. Quant à cette fable même, tous les témoignages qui y ont rapport ont été recueillis et discutés avec cette érudition profonde et cette sagacité ingénieuse qui le distinguent, par M. Boettiger, à l'occasion de la découverte de nos bas-reliefs de Sélinonte (2), et de manière qu'il me fût bien difficile d'y rien ajouter, si d'ailleurs une pareille discussion ne m'étoit interdite en ce moment.

Entre les trois temples de la ville même de Sélinonte, dont les ruines, infiniment plus considérables et d'une meilleure conservation, comme aussi d'une plus belle époque de l'art que celles des temples de l'acropole, avoient d'abord attiré l'attention de nos deux architectes anglais, et sur l'emplacement desquels MM. Hittorff et Zanth ont pareillement dirigé, plus tard, de nouvelles fouilles, dont l'auteur de cet article a pu vérifier les résultats, le temple central étoit également orné de métopes sur sa façade principale, aussi bien que le temple le plus méridional. Deux métopes, appartenant au posticum de ce dernier, furent entrevues par les architectes anglais dans le cours de leurs laborieuses excavations; mais elles se trouvoient ensevelies sous un tel amas de décombres, qu'ils n'eurent ni le temps, ni les moyens de les exhumer. Le rédacteur de l'ouvrage anglais ajoute que M. Angell remit un plan qui indiquoit la situation exacte de ces deux bas-reliefs au duc de Serradifalco et au baron Pisani, dans l'espérance que ces deux honorables personnages, si zélés pour l'intérêt de la science et pour l'honneur de leur pays, pourroient arracher à la terre qui les recèle ces précieux numens. Mais ce vœu est resté jusqu'ici sans accomplissement; et je ne crois pas que MM. Hittorff et Zanth, si tant est qu'ils aient eu connois-

(1) La première, par d'Hancarville, dans son recueil d'*Antiq. grecq. étrusq. et rom.* tom. III, pl. 88; la seconde, dans le *Voyage pittoresque de Saint-Non*, tome II, pag. 243, vignette. — (2) *Die Kerkopen, ein Excurs zum Selinuntischen Marmor-Relief*, dans l'*Analithea*, tome III, pag. 318-332. Il y a dans le titre même de cette dissertation une légère erreur, en ce que les bas-reliefs dont il s'agit y sont présumés de *marbre*, tandis que la matière dans laquelle ils sont sculptés est effectivement un *trif ca'caire*.

sance de ces bas-reliefs enfouis, aient été assez heureux pour s'en procurer du moins un dessin. Il est donc important de consigner ici un renseignement qui donnera peut-être quelque jour l'idée d'entreprendre en cet endroit, et, s'il est possible, dans d'autres parties de ce sol si riche et tout vierge encore de l'antique Sélinonte, des fouilles qui ne pourroient être que du plus grand intérêt pour l'art et pour l'érudition.

Des dix métopes qui ornoient la façade principale du temple du milieu (1), mais qui, dans la chute violente et pourtant régulière qu'a éprouvée l'édifice, s'étoient brisées en une multitude de morceaux, il n'a pu être recueilli que des fragmens assez considérables de la seconde et de la troisième métope, à commencer par l'angle sud-est de l'édifice. Chacune de ces métopes se composoit de deux blocs joints au moyen de crampons de métal. L'une et l'autre, dans l'état d'imperfection où elles se trouvent, offrent un groupe de deux personnages, une femme et un guerrier, dont la première, vêtue d'une longue tunique, d'une seconde tunique plus courte, et d'un manteau tombant de chaque côté en plis droits et réguliers, telle qu'on voit *Minerve* costumée sur beaucoup de médailles antiques, tant de la Grèce que de la Sicile même (2), est représentée dans l'instant le plus décisif d'une lutte victorieuse. Ce seroit sans raison, à notre avis, que l'on voudroit voir, comme le suppose M. Pisani, dans ces combats entre un homme et une femme, où le guerrier est toujours vaincu, un sujet tiré de l'histoire des Amazones. Deux motifs très-graves s'opposent à cette explication : le premier, c'est le costume de la femme, qui ne convient point aux Amazones ; le second, c'est la répétition même d'un groupe où le guerrier succombe, répétition qui ne seroit conforme ni aux traditions grecques concernant ce sujet, ni aux monumens de l'art qui le représentent, et sur lesquels une succession de groupes divers indique une victoire long-temps disputée entre les Amazones et les Grecs, et décidée enfin à l'avantage des derniers. Mais ici, où la femme triomphe toujours de son adversaire, on ne peut voir que les victoires obtenues par une déesse, probablement *Minerve*, sur différens ennemis ; sujet anciennement retracé, comme on sait, sur le péplus panathénaïque, et dont il nous est resté un monument précieux dans le célèbre torse antique de la *Minerve* de Dresde, le pé-

(1) Je me permettrai de relever ici la singulière inadvertance commise par M. Pisani au sujet de ces métopes, qu'il cite toujours comme appartenant au grand temple, tandis qu'elles proviennent du temple central, qui étoit le plus petit des trois. — (2) Entre autres sur les médailles de la Thessalie, sur celles de Syracuses, et notamment sur les monnoies de Pyrrhus, roi d'Épire, frappées probablement en Sicile.

plus de laquelle est orné, sur le devant, de représentations semblables, dont la cinquième offre précisément le même groupe que celui de notre métope (1). L'autre métope, malheureusement encore plus endommagée, présente néanmoins la tête à-peu-près entière du guerrier vaincu; cette tête, casquée et renversée en arrière, exprime les horreurs de la mort et les convulsions de l'agonie, d'une manière qui rappelle tout-à-fait, pour le style et pour l'exécution, les sculptures éginétiques, avec un degré d'énergie peut-être encore plus prononcé. Sous ce dernier rapport, c'est un monument d'un prix inestimable pour une école d'art sicilienne qui tient du goût éginétique, et pour une époque peut-être antérieure à celle où furent produites les statues célèbres que nous possédons du temple d'Égine. Comparées aux métopes du temple de l'acropole, celles-ci offrent d'ailleurs un sujet de parallèle intéressant par le progrès considérable qu'elles signalent dans la science et dans la pratique même de l'art. Elles appartiennent donc, suivant toute apparence, à un second âge de la colonie grecque, aussi bien qu'à une seconde période de l'art grec; et s'il est possible jamais de retrouver les bas-reliefs du troisième temple, ceux que les architectes anglais n'ont fait qu'entrevoir sous la terre, et dont ils assurent que le style annonce les plus beaux temps de l'art, nous posséderons quelque jour, dans les monumens d'une seule et même cité hellénique, des élémens de l'histoire d'une école de l'art grec, dans ses trois principales époques et sur l'un de ses principaux théâtres.

Je viens d'exposer les résultats de la découverte des bas-reliefs de Sélinonte, tels qu'ils sont consignés dans la dissertation de M. Pisani, et sur-tout dans l'ouvrage des deux architectes anglais, et réduits, autant qu'il m'a été possible de le faire, à leur plus simple expression. Ces résultats, reproduits, pour ce qui concerne les bas-reliefs eux-mêmes, dans le recueil de MM. Hittorff et Zanth, se trouvent de plus, dans ce dernier ouvrage, accrus et enrichis, pour la partie architectonique, d'une foule de détails nouveaux et intéressans, sur lesquels nous aurons plus tard l'occasion de revenir, lorsque la publication de l'important travail de MM. Hittorff et Zanth sera plus avancée. Dans les cinq livraisons publiées jusqu'ici de l'*Architecture antique de la Sicile*, les auteurs n'ont fait connoître que les monumens de *Ségeste*, le *temple* et le *théâtre*, et une partie des monumens de *Sélinonte*, savoir, les *trois temples de l'acropole* et le plus méridional de ceux de la *ville*. Ils nous doivent encore, conséquemment, le *temple central*, et le *grand temple*, le plus colossal qui nous reste de tous les édifices de l'art grec, sans en excepter même le grand

(1) Voyez *Augusteum*, tome I, p. x, pag. 68 et suiv.

temple d'Agrigente, et dont la restauration complète, telle que MM. Hittorff et Zanth ont déjà montré qu'ils étaient capables de la produire, ne peut manquer d'être un signalé service rendu à la connoissance de l'architecture antique. Le soin extrême qu'ils ont mis à relever tous les détails des monumens, d'après celui qu'ils avoient apporté dans des fouilles habilement conduites, donne à leur ouvrage une supériorité décidée sur tous ceux dont les monumens de la Sicile avoient été l'objet, et notamment sur celui de Wilkins, pour ne point parler d'ouvrages surannés ou superficiels, tels que ceux de Houel et de Saint-Non : c'est un témoignage qu'il doit m'être d'autant plus permis de leur rendre ici, que c'est à l'aide des plans qu'ils m'avoient confiés que j'ai pu vérifier moi-même sur les lieux la plupart des travaux d'investigation auxquels ils s'étoient livrés sur les monumens de la Sicile. Mais, avant de terminer cet extrait, je dois dire quelques mots d'un monument fort remarquable de l'acropole de Sélinonte, qui avait échappé aux recherches des architectes anglais, et qui n'a pu être découvert par MM. Hittorff et Zanth que par l'effet du zèle éclairé et persévérant avec lequel toutes leurs fouilles ont été dirigées. Ce monument, dont le plan, la restauration et les détails remplissent deux planches entières, la seizième et la dix-septième de la troisième livraison, entre d'ailleurs dans la série des édifices antiques de Sélinonte publiés jusqu'à ce jour dont je me suis proposé de rendre compte ; et la circonstance même que le monument en question paroît ici pour la première fois, est un motif de plus pour en parler en ce moment.

C'est un petit temple dont il ne subsiste guère que les deux murs d'un angle de la cella, avec des élémens épars et bien imparfaits des autres membres et de l'ordre même qui entroient dans sa composition. Cependant, avec ces élémens réunis par la patience et combinés par le savoir et par le goût, MM. Hittorff et Zanth sont parvenus à produire, du monument entier, une restauration satisfaisante. Il se présente sous l'aspect d'un temple élevé sur cinq degrés, décoré d'un portique de quatre colonnes et d'une espèce de pronaos formé par le prolongement des murs de la cella. Tel qu'il apparôit dans cette restauration, ce seroit un petit monument héroïque ou *édicule*, dans le genre de celui qu'on appelle vulgairement *la chapelle de Phalaris*, à Agrigente; mais ce que celui-ci a sur-tout de remarquable, c'est l'emploi de l'*ordre ionique*, si rare dans les édifices de la Sicile et de la Grèce même, avec cette autre particularité, plus singulière encore, que l'entablement de cet ordre ionique est orné de *triglyphes*, ainsi qu'on en a, du reste, un exemple dans le prétendu *monument de Théron*, à Agrigente. De plus, cet entablement, et probable-

ment l'édifice entier, étoit peint de diverses couleurs appliquées sur ses membres divers, de manière à produire un effet riche, piquant et harmonieux; les fragmens de *stucs colorés* trouvés sur l'emplacement même de ce monument, et suppléés, pour les parties qui manquoient, par des fragmens du même genre provenant de *Syracuses*, d'*Acraë* et de *Métaponte*, ne laissent presque aucun sujet de doute sur cette partie de la restauration, et fournissent de nouvelles preuves et un exemple décisif de plus à l'appui de ce fait neuf et capital dans l'histoire de l'art, de temples colorés où la sculpture et la peinture avoient uni leurs ressources, dans une juste mesure, afin d'ajouter à la puissance et à la richesse des effets de l'architecture. Je puis joindre, puisque l'occasion s'en présente ici naturellement, mon propre témoignage à ceux qui résultent des fouilles de MM. Hittorff et Zanth; j'ai moi-même recueilli à Sélinonte, à Agrigente et à Palazzolo, l'antique *Acraë*, des preuves de ce fait, non seulement sur des monumens du genre de celui-ci, mais encore sur des édifices du style le plus sévère et du caractère le plus grandiose; et l'apparition de ces temples ornés de couleurs, telle qu'on doit l'attendre des travaux de nos deux architectes, et qui eût été regardée il y a vingt ans comme un hardi paradoxe ou comme un brillant mensonge, sera certainement reçue comme une vérité positive. Mais ce sera pour eux une raison d'étudier, avec le plus grand soin, tous les détails d'une restauration qui ne doit pas donner prise au scepticisme, précisément parce qu'elle devra choquer beaucoup de préjugés; de n'admettre, en un mot, parmi ces détails, que des élémens conformes au goût le plus sévère et fournis par les autorités les plus sûres. C'est sur ce principe que je prendrai la liberté de blâmer certaines parties de la restauration du monument qui nous occupe. L'ajustement de la statue présumée d'Empédocle, la manière dont ce simulacre est élevé entre un trépied et une statue de prêtresse; l'autel placé devant, avec cette singulière inscription, ΕΜΠΕΔΟΚΑΕΙ ΘΕΟΙ ΣΕΛΙΝΟΝΤΙΟΙ; tous ces détails, et peut-être quelques autres encore que je m'abstiens de relever dans l'élévation du monument, s'éloignent véritablement du goût antique; et puisque MM. Hittorff et Zanth croyoient pouvoir rapporter l'érection de ce monument aux honneurs rendus par la piété des Sélinontins à la mémoire d'Empédocle, je regrette qu'ils ne se soient pas servis, à cette intention, du type des monnoies mêmes de Sélinonte, qui leur auroit fourni le modèle le plus authentique et le plus convenable à tous égards.

RAOUL-ROCHETTE.

HISTOIRE de la chute de l'Empire grec (1400-1480), par l'auteur du *Duc de Guise à Naples* (1). Paris, imprimerie de Plassan, librairies de Levavasseur et d'Urbain Canel, 1829; viij et 357 pages in-8.^o

LES quatre-vingts années indiquées dans le titre de cet ouvrage comprennent les règnes des trois derniers empereurs grecs, Manuel Paléologue, Jean Paléologue et Constantin Dragazès, avec le règne de Mahomet II à Constantinople depuis 1453. Manuel, menacé par le sultan Bajazet, implora vainement le secours de l'Europe occidentale : il obtint cependant des conditions assez avantageuses, lorsqu'il traita de la paix avec Soliman I.^{er}; mais Amurath II assiégea Constantinople et incendia les environs de cette ville. Un nouveau traité venoit de terminer cette guerre, lorsque Manuel mourut en 1425. Son fils, Jean, se rendit à Ferrare, puis à Florence, où l'on négocia une réunion éphémère des deux églises. Amurath entreprit un nouveau siège de Constantinople, gagna la bataille de Varnes en 1444, et consentit néanmoins à laisser en paix l'empereur byzantin. Jean vécut et régna jusqu'en 1448, et eut pour successeur son frère Constantin Dragazès, qui fut, cinq ans après, détrôné par Mahomet II. On porte à deux cents le nombre des villes que Mahomet prit aux chrétiens. Scanderberg lui avoit résisté; mais il mit en fuite le fils de ce prince, et se rendit maître de l'Albanie : il l'étoit déjà de la Morée et du Négrepont. D'Aubusson le força de lever le siège de Rhodes; cependant Otrante, l'une des clefs de l'Italie, venoit de passer sous sa puissance, lorsque sa mort, en 1481, rassura l'Europe, qui, à plusieurs reprises, avoit projeté contre lui une croisade universelle. Tel est le sommaire des faits qui servent principalement de matière au livre que nous annonçons. Toutefois l'auteur, par la disposition qu'il donne à ses récits, trouve des occasions de remonter beaucoup plus haut dans l'histoire de l'empire grec et dans les annales musulmanes, d'une part à l'origine du schisme de l'église d'Orient, de l'autre à l'ouverture même de l'hégire.

L'ouvrage est divisé en quinze chapitres, dont le premier (p. 1-46) est intitulé *les Grecs de l'empire*. Les récits qu'il contient sont attribués

(1) M. le comte Amédée de Pastoret, fils, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), et commissaire du Roi au sceau de France, est nommé comme auteur de ces deux ouvrages dans le *Moniteur* du 7 juillet 1829.

au maréchal de Boucicaut (1), qui, en 1400, revenoit en France après des voyages en Orient, et à qui *les seigneurs et dames demandoient et enqueroient des adventures et faits advenus là où il avoit esté* (2). Boucicaut décrit Constantinople; il peint les mœurs des Grecs, « nation » foible, dit-il, habituée aux soulèvements, peu constante dans sa fidélité, » chez qui l'empire ne reste pas trois générations dans la même famille. » En retraçant quelques-unes de ces révolutions, le narrateur fait sur-tout mention du règne de Baudouin, à qui d'autres empereurs français succédèrent jusqu'en 1261. Il voudroit ensuite donner à ses auditeurs quelque notion des offices et des dignités de la cour byzantine; mais il avoue que cette tâche est fort difficile, parce qu'aucun nom, aucun mot n'emporte d'idées précises. Il explique néanmoins, autant qu'il est possible, la signification des titres de connétable, de grand duc, de grand logothète, de protostrator, de dissypate ou deux fois consul, de sénateur, de patrice, de nobilissime. Le lendemain, Boucicaut doit exposer l'état des affaires religieuses; mais, du consentement de Charles VI, il cède la parole à son vieux chapelain. « On étoit, dit l'au- » teur, dans la grande salle de l'hôtel de Saint-Paul; les seigneurs et » les princes assis autour du Roi, le duc d'Orléans non loin d'Isabelle » de Bavière, les jeunes filles près du foyer, les vieux conseillers plus » rapprochés du chapelain, qui, les mains dans sa ceinture et le visage » modestement tourné vers son auditoire, » traça le tableau des causes, des progrès et des effets du schisme d'Orient. Ce récit, quoique sommaire, est instructif et animé : il remonte à l'an 481, quand l'élection d'un évêque d'Alexandrie excita de premières querelles. Les trois chapitres, le titre de patriarche œcuménique refusé à l'évêque de Rome par les Grecs, le monothélisme, les décrets du concile *in Trullo* (3), les attentats des iconoclastes, perpétuèrent les dissensions jusqu'aux époques où Photius, puis Michel Cérulaire, consommèrent la séparation des deux

(1) Voyez le *Livre des faits* du bon Messire Jean le Maingre, dit *Boucicaut*, maréchal de France; composé au xv.^e siècle, et publié par Théod. Godefroy. Paris, Pacard, 1620, in-4.^o — *Histoire du maréchal de Boucicaut* (par Pilham). Paris, Coignard, 1697, et la Haye, 1699, in-12. — *Vie de Boucicaut*, par d'Auvigny, tome VII des *Vies des Hommes illustres*. — Nous avons annoncé, dans notre cahier de mars 1829, pag. 129, une *Vie de Boucicaut*, récemment publiée par M. Mazas. — (2) *Mémoires de Boucicaut*, ou *Livre des faits*, ch. 36. — (3) L'expression de *concile de Trulle*, employée par l'auteur, nous paroît peu exacte. C'est un concile de Constantinople, tenu en 691 sous le dôme du palais impérial : il est quelquefois appelé *Quinisexte* ou *Penthecte*, comme supplément aux deux conciles généraux précédens, le cinquième et le sixième.

églises. Quand le chapelain a joint à ce précis un exposé succinct des égaremens et des malheurs qui depuis ont rendu toutes les tentatives de réunion infructueuses, Boucicaud l'interrompt pour décrire à plus grands traits les derniers effets du schisme : « Faites, dit-il, qu'on ne » puisse être prince sans être assassin ou victime, patriarche sans être » factieux, guerrier sans s'enivrer de sang et de pillage, peuple sans » vivre de duplicité, de bassesse ou de crainte; réduisez à une seule » ville de quatre lieues de tour un état qui a embrassé le monde, et » mettez 300,000 ennemis sous ses murs : voilà l'empire, l'église et la » force de Byzance. »

Le chapitre II (p. 47-72) a pour titre *les Ottomans*. Boucicaud y reprend la parole; et craignant, non sans raison, d'avoir affoibli, par ses entretiens précédens, l'intérêt qu'on devoit porter aux Grecs, il peint, avec une franchise non moins sévère, les ennemis par lesquels ils sont menacés, et qui l'ont vaincu, emprisonné, mais aussi épargné lui-même. Les faits retracés rapidement dans ce chapitre sont ceux qui s'attachent aux noms du prophète Mahomet, de Selgiuk et de son fils Alp-arslan, le premier prince turc qui attaqua les Grecs; de Géngis-khan; de Mohammad, roi du Khorasme; de Soliman, prince de Hérat, de son fils Orthogrul et de son petit-fils Otlman; du sultan Aladin; et d'Orchan, successeur d'Othman, et véritable fondateur de la puissance ottomane. Voici à ce sujet comment s'exprime le maréchal, dont il est permis sans doute de ne point adopter, sans réserve, toutes les idées : « Si l'on fait de bons soldats avec des récompenses, ce n'est » qu'avec des fiefs, une demeure de famille et une résidence héréditaire » que l'on change une horde errante en un peuple guerrier. . . . Orchan » divisa les terres en portions appelées *timars*, et les distribua entre ses » guerriers à titre de fiefs héréditaires qui obligeoient le père, le fils » et les fils de ce fils à un service régulier. . . . Cependant l'adroit » Orchan sentit que cette dépendance régulière, nécessaire pour con- » solider l'existence du peuple nouveau, pouvoit nuire à la puissance » illimitée du prince. . . . Il créa pour sa garde des corps privilégiés, » parce que les privilèges lui parurent une grande raison de dévouement : » il régularisa la paie générale de l'armée, afin de n'être plus obligé » de compter avec elle du partage des dépouilles; il institua enfin, sur » le plan des Mamelucs dont les sultans de Syrie avoient fait un tel » usage, une milice composée d'esclaves et d'enfans choisis parmi les » capifs, élevés dans une obéissance illimitée, destinés à la pratiquer » et à s'en faire gloire, et qui, ne connoissant de patrie que le palais, » de maître que le sultan, de bonheur que sa bienveillance, devoient

» entourer sa volonté d'une obéissance sans limites. Amurath, son héritier, qui reprit tous ses projets, régularisa cette institution nouvelle, établit que le cinquième des prisonniers qu'on feroit à l'avenir seroit destiné à en recruter les compagnies, détermina l'habit et l'équipement de ce corps, et en fit bénir les premiers guerriers par un solitaire alors en réputation de sainteté. »

Ces narrations se continuent, au chapitre III, par quelques détails des règnes d'Amurath de 1360 à 1389, et de Bajazet jusqu'en 1400. Les deux principaux événemens sont la bataille de Cassovie, gagnée par Amurath sur les chrétiens, et la victoire de Bajazet à Nicopolis, en 1396. Boucicaut, qui avoit été fait prisonnier dans la seconde de ces journées, en déplore amèrement les résultats : Constantinople désolée, profanée par la présence d'un cadi et d'un tribunal musulman, épuisée par le paiement d'un tribut annuel de 10,000 écus d'or, et désormais incapable de se soutenir, si un chevalier français, Château-Morand, ne veilloit à sa défense. Un de ses faubourgs appartient aux Génois, ses avant-postes sont en d'autres mains, et Bajazet s'agite autour de ses remparts. Vous allez voir l'empereur, dit Boucicaut en finissant; il vous peindra plus de misère encore.

En effet, le chapitre IV (pages 88-115) est intitulé : *l'Empereur en France*. Ce prince est Manuel Paléologue; il fait son entrée à Paris le 3 juin 1400 : deux mille bourgeois vont à sa rencontre jusqu'à Charenton; trois cardinaux à cheval, le parlement à cheval, cinq cents domestiques du parlement; le roi, avec un nombreux cortège de ducs, comtes et barons; le reçoivent à la porte Saint-Antoine, et le conduisent au Louvre. Il raconte à la cour de France les malheurs de son empire, en se reportant à l'époque de l'installation des princes français sur le trône de Constantinople, en 1204. Il fait l'apologie de ses aïeux, Michel Paléologue, Andronic le Vieux, Andronic le Jeune, et de son père, Jean I.^{er}, en imputant à l'ambition des Cantacuzène, Jean et Mathieu, toutes les calamités de sa famille et de sa patrie.

Après avoir achevé, dans le chapitre V, le triste tableau du règne de son père, Manuel raconte les infortunes qu'il a essayées lui-même depuis son avènement à l'empire, en 1391. Pour sauver ses états, il en a laissé le gouvernement à Jean de Selymbrée, et il est venu implorer le secours de la France. Il a écrit à Timour-lenc (Tamerlan); mais c'est aux Latins qu'il veut devoir la délivrance de Constantinople. « Je n'espère, dit-il, ni aux marchands de Venise, ni au peuple de » Naples : sire, grâce et assistance; vingt siècles de gloire s'humilient » avec moi devant vous. » Le roi écoutoit en silence: le duc d'Orléans

causoit avec la reine; le duc de Bourgogne jetoit sur le trône de sombres regards; un secret dédain glaçoit la compassion et l'ardeur des chevaliers. Les vieux conseillers remontrèrent qu'il n'y avoit aucun fond à faire sur un prince lâche et sur un peuple corrompu, au sein duquel n'avoit pu se soutenir Jean Cantacuzène, le seul grand personnage qui eût paru dans cette foule d'usurpateurs. On gratifia Manuel d'une pension de 1,400 écus d'or. Il partit pour l'Angleterre, repassa en France et regagna la Grèce.

Au chapitre VI (p. 134-145), ayant pour titre, *Bajazet et Tamerlan*, c'est l'auteur de l'ouvrage qui raconte la bataille d'Ancyre, gagnée par Timur le 30 juin 1402. La défaite et la captivité de Bajazet rappelèrent Manuel, de Modon à Constantinople, où il entra pompeusement, comme s'il eût combattu et triomphé.

Sous le titre d'*État de l'empire*, le chapitre VII (p. 146-186) nous offre une histoire abrégée de Byzance sous Manuel jusqu'en 1425, puis sous Jean II et Constantin Dragazès. On y suit, de règne en règne, la décadence de leurs forces et de leurs pouvoirs, ainsi que les progrès et les vicissitudes de la puissance ottomane sous Soliman I.^{er}, Musa, Mahomet I.^{er}, Amurath II et Mahomet II. En parlant des conciles de Ferrare et de Florence, l'auteur dit que le pape Eugène vouloit, par un coup d'état, *universaliser*, pour ainsi dire, l'assemblée dont il étoit le chef, et renverser celle de Bâle; Jean Paléologue, acheter, par un peu de complaisance, des secours capables de lui conserver un trône; les docteurs et les prélats, s'attribuer la gloire de la pacification générale. Les discussions s'établirent sur quatre points principaux, la procession du Saint-Esprit, le pain azyme, et la juridiction universelle de l'église de Rome. On crut s'être accordé en célébrant une messe d'actions de grâce pour la réunion définitive de toute la chrétienté. Le lendemain on s'aperçut que la réunion n'étoit qu'apparente.

Le sujet particulier du chapitre VIII est indiqué par le titre *Guerre de Hongrie*. Nous y lisons avec intérêt les récits du siège de Belgrade, en 1442, des exploits de Jean Corvins Huniade, vaivode de Transylvanie; de la victoire d'Amurath II à Varnes, et de la mort de ce sultan, en 1451. Le nom de son successeur, *Mahomet II*, et celui du dernier empereur grec, *Constantin Dragazès*, sont inscrits à la tête du chapitre suivant (p. 212-235), où l'auteur peint le caractère de ces deux princes, l'état des affaires et des mœurs de l'un et de l'autre empire à l'ouverture de leur règne. Le lecteur retrouve ici une nouvelle notice des dignitaires byzantins, un peu plus étendue que celle qui a été, dans le chapitre premier, ébauchée par Boucicaut. Aux noms que ce maréchal

a essayé d'expliquer, l'auteur ajoute maintenant ceux de despote, de César, de sébastocrator, du grand domestique, de l'acolyte, du protospataire, de l'adnumiaste (1), du stratopédarque, du grand dioicèle, du grand drungaïre, de l'amiral, du paracémomène, du garde du caniclé, du logoriaste; des logothètes spéciaux de l'armée, du trésor, du drosne, du sceau, des troupeaux. L'assemblée de tous ces grands officiers s'appeloit *conseil des proèdres*; mais on ne la convoquoit point. « Tant de titres » et de noms, dit l'auteur, n'eussent été que ridicules, si les droits, les » privilèges, les gages qui y étoient attachés, n'eussent absorbé le peu de » ressources de l'état, sans rien ajouter à la force du gouvernement. » Avec neuf hautes dignités militaires, on n'avoit point de soldats; avec » cinq ministres des finances, l'empereur mangeoit dans des plats de terre, » et portoit des pierres fausses à sa couronne. »

Les détails les plus avérés et les plus mémorables du *siège de Constantinople*, en 1453, sont recueillis dans le chapitre X. C'est une description animée et accompagnée d'observations instructives. Nous remarquons néanmoins une légère inexactitude dans les mots, *C'est ainsi que jadis Annibal avoit soumis la citadelle de Tarente*. Le rapprochement seroit juste, si, au lieu de *soumis*, on disoit *assiégé*. Annibal n'a pris que la ville de Tarente; les Romains se sont maintenus en possession de la citadelle; et Polybe, que l'on cite ici, parle seulement des moyens employés par les Tarentins, alors livrés aux Carthaginois, pour continuer sans danger le siège de cette forteresse (2).

Boucicaut a esquissé, en deux pages du premier chapitre, une topographie de *Constantinople*. Le chapitre XI (p. 250-272) offre une description plus détaillée et plus historique du site, des quartiers, des temples, des palais, des monumens de cette vaste et opulente cité. Au moment où elle alloit tomber au pouvoir des Ottomans, on y admiroit les débris de Rome et les dépouilles de la Grèce, les chefs-d'œuvre des arts antiques, les produits de l'industrie européenne, et l'appareil de la magnificence orientale. Sa catastrophe, en 1453, est exposée dans le XII.^e chapitre, intitulé *Chute de l'Empire*.

Les noms de *Huniade* et de *Scander-berg* servent de titre au chap. XIII (281-324), dont la première partie retrace des faits antérieurs à la prise

(1) L'adnumiaste faisoit les revues des troupes; le stratopédarque étoit un grand prévôt; le dioicèle, un directeur des contributions; le logothète du drosne, un directeur des postes; le logoriaste, un intendant du trésor privé de l'empereur; le paracémomène, un dépositaire du sceau personnel du prince; le garde du caniclé conservoit sa griffe, &c. — (2) *Ἐπολιόρκουν ἀσφαλῶς*. Polyb. reliq. libri VIII, n. 36, edit. Schweigh. tome VII, pag. 88.

de Constantinople. On voit dans la seconde comment ces deux guerriers, par leur bravoure et par leur habileté, ralentirent les progrès de Mahomet II; mais Huniade périt en 1556, et le prince d'Albanie; Scanderberg, en 1467. Le sultan déclara que la chrétienté n'avoit plus d'épée ni de bouclier, et poursuivit le cours de ses conquêtes.

D'Aubusson, chronique de Rhodes: telle est l'inscription de l'avant-dernier chapitre (p. 325-354), qui est écrit tout entier, sauf les notes, en vieux langage, comme extrait des mémoires du temps. En voici le préambule: « Cy commence la chronique du siège que les Turcs ont » mis devant la noble et anchieune cité de Rhodes, chief et refuge de » toute la chrestienté, et des merveilles qui y sont advenues à la louange » de Dieu et à la confirmation de notre foi catholique. Nonobstant que » en moi ne sont sciences et intelligences pour comprendre et décrire » une si haute et grande victoire, je la veux décrire au mieux qu'il se » pourra, pour que ceux à qui ce présent livre tombera prenneit » exemple des vaillants faits des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. » L'auteur fait, en ce langage, une courte description de l'île de Rhodes, et un exposé des moyens préparés pour la défendre par le grand-maître, Pierre d'Aubusson. Tous les détails du siège sont ensuite rapportés, presque jour par jour, depuis le 20 mai 1480 jusqu'au 15 août, date du départ des assiégeans. Ce journal embrasse les exercices religieux, civils et militaires des chevaliers. « Le 24 juin, on fit la fête de S. Jean- » Baptiste, avec messe, procession et un beau discours.... Alloit comme » de coutume la vie des chevaliers et l'habitude de l'ordre.... Venue » l'heure des vespres, chacun s'y en retournoit dévotement, d'où, au sor- » tir, se changeoient les gardes, et revenoient les freres au conseil, où » on decidoit ce que les hommes peuvent décider; car les événemens » appartiennent au Seigneur notre Dieu. Après le conseil, il y avoit en- » core une visite du rempart. » On pourroit demander si la diction ne devient pas un peu trop moderne dans quelques-unes de ces lignes, et sur-tout dans les dernières.

Le chapitre XV, le plus court de tous (p. 355-357), termine l'ouvrage par le récit de la mort de Mahomet, le 2 juillet 1481.

Tels sont les faits retracés dans ce volume, les uns avec leurs détails, les autres plus sommairement. Tous ont été puisés à leurs sources, c'est-à-dire, en des relations originales, qui ont la caractere de témoignages. Ce n'est pas que l'auteur ne consulte aussi des écrits modernes; mais il n'en accepte les résultats qu'après les avoir vérifiés, et il y relève quelquefois des erreurs. L'ouvrage suppose une étude très-méthodique du sujet. Il y a du mouvement dans le style, de l'élégance dans la diction:

la critique la plus sévère n'y reprendroit qu'un fort petit nombre de néologismes ou d'expressions hasardées. Nous avons dit comment sont disposées les matières : sans doute il eût été possible de réunir dans une introduction tous les articles antérieurs à l'an 1400, et de suivre plus scrupuleusement l'ordre des quatre-vingts années postérieures à cette époque ; nous serions du nombre des lecteurs qui préféreroient cette méthode à l'idée de faire intervenir Boucicaut et son chapelain, et après eux l'empereur Manuel, pour exposer les origines et les progrès des malheurs de l'empire byzantin : mais s'il est vrai pourtant que ces fictions, que ces formes demi-romanesques soient devenues aujourd'hui des conditions presque nécessaires au succès des compositions historiques, nous ne devons pas regretter de les trouver employées dans celle que nous venons d'annoncer ; car elle nous paroît très-digne par son propre fond, et par ses autres formes, de fixer l'attention publique. De si légers sacrifices aux goûts et aux habitudes qui semblent dominer depuis quelques années, seront du moins compensés par l'instruction saine que cet ouvrage doit répandre.

Quelques-uns des faits qu'il embrasse se retrouvent mêlés à des fictions ou hypothèses du même genre, dans les 174 premières pages d'un volume publié en 1825 par M. Villemain, sous le titre de *Lascaris, suivi de notes et d'un essai sur l'état des Grecs depuis la conquête musulmane*. A partir de la page 175, cet essai ne roule plus que sur des faits postérieurs à la mort de Mahomet II.

C'est aussi en 1825 que l'auteur de l'*Histoire de la chute de l'empire grec* a mis au jour le volume intitulé *le Duc de Guise à Naples, ou Mémoires sur les révolutions de ce royaume en 1647 et 1648* (1). Nous n'avons pas eu occasion de parler de ce livre, dont les premiers chapitres remontent au XI.^e siècle, au temps de Robert Guiscard, et retracent fort rapidement les révolutions de Naples jusqu'en 1646. Le duc de Guise figuroit alors à la cour de France, sous la régence d'Anne d'Autriche, et au milieu de beaucoup d'intrigues qui n'étoient pas toutes purement politiques. Après avoir offert aux lecteurs un tableau de cette cour, l'auteur les ramène à Naples, où doivent se passer, en 1647 et 48, les scènes qui forment le principal sujet de son ouvrage. Des récits très-animés font connoître les préparatifs, les circonstances et les suites du règne de dix jours de Thomas Aniello, ou Mazaniel. A l'époque de cet étrange règne, le duc de Guise séjournoit à Rome,

(1) Paris, imprim. de Jules Didot aîné, librairie de Ladvocat, 319 pages in-8.^o — Paris, Urbain Canel, 1828, in-8.^o, 319 pages.

à la cour du pape Pamphile ou Innocent X : il conçut l'idée de s'établir à la tête du gouvernement napolitain. On sait qu'il eut assez d'audace pour s'emparer en effet du pouvoir, et trop peu de sagesse pour le conserver. Les récits de ces entreprises, de ces troubles, de ces catastrophes, ne sont ici embarrassés d'aucune sorte de fiction ; et ce qui les distingue de plusieurs autres exposés des mêmes aventures, c'est qu'ils sont puisés, non-seulement dans les meilleurs mémoires de ce temps, publiés au XVII.^e siècle et au XVIII.^e, mais aussi dans des correspondances particulières et manuscrites qui n'étoient point assez connues. Henri de Guise, vaincu par Don Juan d'Autriche, fut conduit comme prisonnier à Madrid : ayant obtenu sa délivrance par l'entremise du grand Condé, il tenta sans succès, en 1654, de ressaisir à Naples le pouvoir suprême ; mais le livre qui nous occupe en ce moment ne fait aucune mention de cette tentative. Le duc revint à Paris, et parut au carrousel de 1662, dont la description termine cet ouvrage. Ce volume et celui qui concerne la chute de l'empire grec, se recommandent par l'exactitude des recherches et par l'élégance du style. L'auteur annonce qu'il s'occupe d'une histoire générale du XV.^e siècle : il nous semble qu'il doit se confier assez à son instruction, à son talent, et à la richesse d'une telle matière, pour n'emprunter, dans une composition si vaste, aucun des artifices du genre romanesque ou romantique.

DAUNOU.

JOAN. GODOFR. LUD. KOSEGARTENII, *S. S. theol. Doctoris, ejusdemque et litterar. oriental. in acad. Gryphisvaldensi Prof. publ. ordin.* . . . *CHRESTOMATHIA ARABICA, ex codicibus manuscriptis Parisiensibus, Gothanis et Berolinensibus collecta, atque tum adscriptis vocalibus, tum additis lexico et adnotationibus explanata.* Lipsiæ, 1828, xxiv et 552 pag. in-8.^o
FRAGMENTA ARABICA, e codicibus manuscriptis Parisiis, nunc primum, publicis suntibus, edidit D. R. Henzius, à Consil. aul., Exegeticæ et LL. OO. in Cæsar. universitate litteraria, quæ Dorpati constituta est, P. P. O. Petropoli, 1828, viij et 216 pages in-8.^o

Nous réunissons ici dans un seul article deux ouvrages déjà rapprochés l'un de l'autre sous plusieurs points de vue. Leurs auteurs,

dont le second vient malheureusement d'être enlevé aux lettres par une mort prématurée, ont fréquenté l'un et l'autre les cours de l'école des langues orientales de Paris; les morceaux que contiennent les deux recueils ont été principalement puisés dans les manuscrits de la Bibliothèque du Roi; enfin l'un et l'autre sont destinés à faciliter et à répandre l'étude de la langue arabe. Dans le compte que je vais en rendre, je commencerai par celui de M. Henzi, parce qu'il exigera peu de détail.

Ce volume, intitulé *Fragmenta arabica*, se compose uniquement d'une courte préface et du texte arabe de deux fragmens, le premier historique, le second grammatical et en même temps exégétique. Le fragment historique est tiré de l'*Histoire des dynasties*, تاريخ الدول, ouvrage attribué, dans le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, à un écrivain nommé *Fakhr eddin Razi*, et dont quelques extraits ont déjà été publiés, en arabe et en français, dans la *Chrestomathie arabe* de M. de Sacy. Le morceau sur lequel est tombé le choix de M. Henzi est le commencement de la partie historique de l'ouvrage, et il comprend l'histoire des quatre premiers successeurs du prophète, Abou-Becr, Omar, Othman et Ali. Le style de cet écrivain est assez élégant et offre peu de difficultés; son ouvrage convient en conséquence à la première année d'un cours de langue arabe. D'ailleurs ce morceau offre un intérêt historique propre à exciter et soutenir les efforts des étudiants, et il les introduit dans l'histoire de la monarchie musulmane. Pour proportionner le travail aux progrès des étudiants, M. Henzi, qui, dans la première moitié de ce fragment, a eu soin de mettre toutes les voyelles et les autres signes qui aident l'intelligence en fixant la prononciation, les a ensuite conservés à certains mots seulement, puis totalement supprimés dans la seconde moitié. Le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, qui est d'une très-belle écriture, porte en général les voyelles: la transcription et l'édition de ce morceau ont donc dû coûter peu de peine à M. Henzi.

Il n'en est pas de même du second fragment, tiré du commentaire de Bédhawi (Nasr-eddin Abou-Saïd Abd-allah) sur l'Alcoran. J'avois eu occasion d'exprimer dans ce Journal, en l'année 1817, le regret que personne n'eût songé à publier quelque portion de ce savant commentaire. M. Henzi a voulu répondre à cette sorte d'appel, et il a choisi le dixième chapitre de l'Alcoran, qui porte le nom du prophète *Jonas*. Il a copié cette partie du commentaire de Bédhawi, d'après trois manuscrits dont il a recueilli soigneusement les variantes, et il a eu l'attention d'indiquer, dans des notes placées au bas des pages, toutes celles

qui lui ont paru être de quelque importance. Dans cette partie de son ouvrage, M. Henzi a toujours mis les voyelles au texte de l'Alcoran; il ne les a mises que rarement au commentaire; et il a eu raison d'en agir ainsi, parce que la lecture d'un ouvrage de ce genre suppose déjà une assez grande familiarité avec toutes les formes de la langue arabe, et n'est pas un exercice à la portée des commençans, auxquels il causeroit infailliblement beaucoup d'ennui et de dégoût.

Le texte de Bédhawi a été en général donné d'une manière exacte par M. Henzi; et lorsque les manuscrits lui ont offert des variantes, il a quelquefois indiqué, dans les notes mises au bas des pages, comme je l'ai déjà dit, les leçons qui lui paroissent mériter la préférence. Peut-être eût-il été à désirer qu'il l'eût fait plus souvent, et qu'il eût arrêté l'attention des lecteurs sur quelques passages qui paroissent avoir été altérés par les copistes, et qui ont besoin de correction. J'en indiquerai ici quelques-uns, pour justifier mon observation.

Il se trouve, page 122, un texte de l'Alcoran dont le but, selon Bédhawi, est d'indiquer que Dieu, en jugeant les actions des hommes, considérera moins les actions en elles-mêmes que les circonstances et les accessoires qui en déterminent la qualité bonne ou mauvaise; la même action pouvant, suivant la diversité des circonstances, être tantôt louable, tantôt digne de punition. La leçon mise dans le texte, *وفأئذته الدلالة على جهات أن المعتبر في الجهاد جزاء الأعمال وكيفياتها لا هي من حيث ذاتها*, est évidemment corrompue et inintelligible. M. Henzi a observé avec raison que l'on devoit donner la préférence à celle des deux autres manuscrits, *على أن المعتبر في الجزاء جهات الأفعال وكيفياتها لا هي من حيث ذاتها*, qui veut dire littéralement *les faces des actions*, il a proposé d'y substituer le mot *جهاد*, qui pourtant seroit là tout-à-fait déplacé.

A la page 136, on est arrêté par les mots : *ضرب زرعيها ما يجتاجه*. Il ne faut, pour restituer le texte, que déplacer un point diacritique, et lire *ما يجتاجه*; et si l'on doutoit de la justesse de cette correction, il seroit aisé de la confirmer par ces mots de la page 137, dans lesquels se retrouve la même idée : *وظنوا أنه قد سلم من الجوائح*.

Dans cette même page 137, *بعد مكان غضا* n'offre aucun sens; mais tout devient clair, si on lit : *بعد ما كان غضا*.

Il y a en cet endroit du commentaire de Bédhawi un passage qui pourroit arrêter bien des lecteurs; et c'est un de ceux dont je regrette que M. Henzi n'ait pas développé le sens dans une note. Le texte de

l'Alcoran porte, suivant la traduction de Marracci, que je corrige à dessein : *Certè similitudo vitæ mundanæ est sicut aqua quam dimisimus è cælo, et cum qua commiscuit germen terræ ex quo vescuntur homines et pecora, donec quo tempore jam acceperat terra elegantiam suam, et ornata fuerat (herbis et floribus); et existimabant habitatores ejus se fore potentes super eam (id est, se potituros ejus fructibus), supervenit illi imperium nostrum (id est, ira nostra) noctu vel diu, et reddimus eam dimissam.* Sur quoi Bèidhawi observe avec raison que l'objet avec lequel l'auteur compare la vie de ce monde, c'est tout l'ensemble de ce qui est dit ici *مغنون الكفاية*, et non pas l'eau *لا الماء*, quoique la particule de comparaison *SICUT* soit attachée au mot *AQUA* *التشبيه حرف* *وان وليه حرف التشبيه المركب*. Je suis convaincu que l'éditeur a bien compris ce passage; mais il est du nombre de ceux qui pourroient sembler obscurs à plus d'un lecteur. Peut-être aussi, dans ce même passage, quand Bèidhawi dit, *والمضاف* *والمضاد*, eût-il été bon d'avertir qu'il parle de l'ellipse du mot *زرع* dans ces deux propositions, *اتاهنا امزنا* et *فجعلناها حصيدا*, qu'il faut entendre comme si l'auteur eût écrit : *اتى زرعها امزنا*, et *فجعلناها زرعها حصيدا*.

A la page 158, les mots *ما شاء* *اي يقول*, qui troublent le sens, auroient dû être retranchés, ou du moins le lecteur auroit dû être prévenu qu'il n'en devoit tenir aucun compte.

Je ne fais plus qu'une seule observation; elle est relative à la p. 159, où, au lieu de *ويجوز ان يكون وعيدا لهم*, il faut lire *وعيدا لهم*. Ce n'est sans doute qu'une faute typographique.

Au surplus, si l'on regrette que l'éditeur ne soit pas venu quelquefois au secours des lecteurs, en dirigeant leur critique ou leur intelligence, il faut se souvenir qu'il destinoit ce livre à l'usage de l'enseignement oral; qui devoit suppléer à ce qui semble y manquer.

Je passe à la Chrestomathie arabe de M. Kosegarten, ouvrage beaucoup plus considérable et d'une plus grande importance. Les textes arabes qu'il contient, et qui occupent cent soixante-seize pages d'un caractère assez menu, sont presque par-tout accompagnés de voyelles. L'éditeur n'y a ajouté ni une traduction, ni des notes, si l'on excepte quelques observations grammaticales placées à la fin du volume, et qui se rapportent presque toutes aux quatre premières pages du texte. Mais il a suppléé à l'absence d'une traduction par un lexique approprié aux textes que renferme ce volume; lexique qui n'occupe pas moins de trois cent trente-six pages. A la suite de ce lexique, se trouve, en tête des

notés dont nous avons parlé, un très-court abrégé des premiers élémens de la grammaire arabe.

Les textes arabes dont se compose cette chrestomathie sont très-variés, et le choix en est excellent. M. Kosegarten a fait connoître dans sa préface les principes d'après lesquels il s'est déterminé dans ce choix, et les ouvrages manuscrits qui lui ont fourni les divers morceaux, soit de prose, soit de poésie, qu'il a réunis dans ce volume. Il a fait observer que plusieurs de ces ouvrages offrant, dans les manuscrits dont il a fait usage, un grand nombre de fautes contre l'analogie et les règles de la grammaire arabe, il a cru nécessaire de les faire disparaître, et de ramener par-tout le langage à l'analogie grammaticale. Voici quelle est à cet égard sa profession de foi : *Ego verò, dit-il, sic existimavi, mei officii esse, ut ex edenda scriptura arabica istas maculas a librariis vel rudibus vel socordibus inductas, quantum possem, tollerem, omniaque quæ ponerem, ad sana grammaticæ præcepta reficerem.* M. Kosegarten ne se contente pas de justifier la méthode qu'il a adoptée; il reprend assez sévèrement ceux qui ont suivi un système contraire, et s'exprime ainsi à leur sujet : *At inter viros doctos qui apud nos arabica tractarunt, exstiterunt tamen qui, quæ iis fuit religio, scripturas arabicas perversas, librorum barbarie maculatas, nullâ sanandi curâ adhibitâ, etiam typis vulgandas esse existimarent, eo se expurgantes quod dicerent, vulgarem hunc esse Arabum sermonem, quem immutare critico non liceret. Quibus viris assentiri non audeo.* Ou je suis bien trompé, ou la censure de M. Kosegarten porte spécialement sur l'édition du texte arabe des *Mille et une nuits*, publiée par M. Maximilien Habicht, peut-être aussi sur l'*Histoire des dix vizirs*, qu'a fait imprimer, il y a une vingtaine d'années, M. Gustave Knös. Mais d'abord il ne s'agit pas simplement ici, comme le fait entendre M. Kosegarten, de fautes des copistes, qui, accoutumés aux formes du langage vulgaire, peuvent quelquefois les introduire mal-à-propos dans des ouvrages écrits en arabe littéral; il s'agit d'ouvrages composés par leurs auteurs dans l'idiome vulgaire, tel que le parlent les hommes qui ont reçu une bonne éducation. Tel est, par exemple, le langage des *Mille et une nuits*, langage que, suivant l'éditeur de Calcutta, l'auteur de ce livre a employé à dessein. En second lieu, il convient de faire ici une distinction essentielle. M. Kosegarten, qui destinoit son recueil à des hommes qui desirent acquérir la connoissance de l'arabe littéral, a pu faire disparaître des morceaux qu'il publioit les anomalies qui appartiennent à l'idiome vulgaire, et rétablir par-tout les formes régulières de la langue savante; ce que pourtant il n'a pas toujours rigoureusement observé, comme, par exemple, dans le mot

واعوام , pag. 1 et 2 ; و صاروا يجرسونه , pag. 74, au lieu de يجرسونه &c. Mais les éditeurs qui ne se proposent pas le même but, ont raison de conserver les formes propres au langage dans lequel les auteurs ont écrit, et cela pour plusieurs raisons : d'abord, parce qu'il est bon qu'on connoisse aussi ces formes que l'usage a consacrées ; en second lieu, parce que, si on les changeoit, il faudroit aussi substituer des mots pris dans l'arabe littéral à une multitude d'expressions qui n'appartiennent qu'à la langue vulgaire, ce qui dénatureroit tout-à-fait le style des auteurs ; troisièmement enfin, parce que la date de la composition d'un ouvrage étant souvent indiquée par les anomalies qui rapprochent plus ou moins le style dans lequel il est écrit, du langage vulgaire des temps modernes, on risqueroit, en les réformant, d'induire en erreur les critiques. Ajoutez à cela que, si l'on publie des documens historiques, tels que des traités de paix ou de commerce, des actes des autorités publiques, des correspondances, on auroit grand tort d'en altérer le style pour le rendre plus pur et plus conforme aux règles de la grammaire. Je puis trouver, dans l'ouvrage même dont je rends compte, des exemples de l'inconvénient qu'il y a à faire de semblables réformes. Le premier morceau du recueil de M. Kosegarten est emprunté à un manuscrit des *Mille et une nuits* : l'éditeur a eu soin d'en ramener le style aux formes régulières de l'arabe littéral, mais y a laissé subsister des expressions étrangères à cet idiome savant. Je crois pouvoir ranger dans cette catégorie cette formule déprécatrice, que j'y trouve deux fois aux pages 14 et 16, لا كان ولا استكان, et qui m'est tout-à-fait inconnue. Je pense qu'elle n'est pas moins inconnue à M. Kosegarten, qui l'a omise dans son dictionnaire. Elle paroît répondre au latin *absit!* ou *avertat Deus!* J'en dis autant de ces expressions, رفعت في صدري et ما أبردك, qu'on lit page 14, et dont le sens précis n'est point indiqué dans le lexique ; à moins pourtant qu'il ne faille, à l'égard de la première de ces expressions, lire, comme je le conjecture, وقعت, elle tomba. Ce ne sont pas, au surplus, les seules omissions que j'aie observées dans ce lexique. Par exemple, à la racine فصل, il auroit été convenable d'observer que فصل et تفصيل, qu'on a rendus par *dissécuit rem* et *sectio*, signifient dans l'usage *faire un habit*, comme nous disons dans le même sens *tailleur* et en allemand *schneider*. Mais je ne dois pas insister davantage sur une observation qui m'a été suggérée par la préface de M. Kosegarten. Il vaut mieux faire connoître en quoi consistent les fragmens dont se compose ce recueil, et qui sont compris sous dix-sept articles.

Le premier article contient le récit des aventures d'un riche marchand de Bagdad, nommé *Abou'hasan Kkorasani*, avec une des femmes du

harem du khalife Motawakkel. Ce morceau est, comme je l'ai déjà dit, tiré d'un manuscrit des *Mille et une nuits* de la bibliothèque du duc de Saxe-Gotha; mais le texte a été corrigé et augmenté d'après un manuscrit de la Bibliothèque du Roi qui n'appartient pas à un exemplaire des *Mille et une nuits*, et où la même aventure se trouve racontée avec plus de détail. Le même conte, beaucoup plus abrégé, se lit dans le troisième volume des *Contes inédits des Mille et une nuits*, publiés, d'après M. de Hammer, en allemand, par M. le professeur Zinserling (p. 345 et suiv.), et en français par M. Trébutien (p. 138 et suiv.), excepté que la favorite du khalife y est nommée *Schédjéret-eldorr* شجرة الدر, ce que M. Zinserling a rendu littéralement par *Perlenbaum*, et M. Trébutien plus librement par *Bouquet-de-Perles*, tandis que dans le texte de M. Kosegarten elle est appelée *Schems-elnihar* شمس النهار *Soleil-du-jour*.

Le second article, contenant l'aventure d'une chanteuse de Bagdad, est tiré d'un ouvrage intitulé *تزيين الاسواق*, ouvrage dont il existe deux exemplaires manuscrits dans la bibliothèque de Gotha, et qui n'est que l'extrait ou l'abrégé d'un recueil plus considérable de nouvelles ou d'aventures amoureuses, intitulé *اسواق الاسواق من مصارع العشاق*, et qui se trouve parmi les manuscrits de la Bibliothèque du Roi; c'est celui-ci qui a fourni à M. Kosegarten ses articles 3, 4, 5, 6, 7 et 16. Parmi les anecdotes rapportées dans ces fragmens, plusieurs ont un but moral et religieux.

L'article 8, emprunté à l'auteur d'une Anthologie poétique, qui est intitulée *المرج النضر والارج العطر*, et qui fait partie des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, contient le récit du supplice infligé à un jeune esclave turc, à Damas, en l'an 645, et de la force d'ame presque incroyable qu'il montra dans les plus affreux tourmens.

C'est un manuscrit de Gotha, portant pour titre, *سيرة المجاهدين*, qui a fourni le récit des aventures d'une héroïne arabe connue sous le nom de *قتالة الشجعان* *la Meurtrière des braves*, avec un arabe nommé *Djoundaba* جندية. Ces aventures semblent appartenir aux temps héroïques des Arabes; car l'héroïne se dit fille du roi Kabous.

L'article 10, extrait du *roman héroïque d'Antar*, contient le récit des événemens qui signalèrent les premiers la bravoure d'Antar, né dans l'esclavage, et qui donnèrent naissance à son amour pour la belle Abla, fille de ses maîtres. Le roman d'Antar n'est plus inconnu à l'Europe, depuis que M. Terrick Hamilton en a traduit et publié quatre volumes en anglais. On peut reprocher à ce roman son extrême longueur et une

sorte de monotonie dans le récit des faits héroïques d'Antar, et dans les vers par lesquels il célèbre ses hauts faits d'armes et chante ses amours; toutefois il nous semble qu'il mériterait bien mieux que les *Mille et une nuits* d'occuper les loisirs de ceux qui cherchent dans la littérature orientale des objets d'amusement, et qu'il offre un véritable intérêt par la peinture, peut-être un peu exagérée, des mœurs et des préjugés des tribus nomades de l'Arabie.

Un fragment des *Annales de Tabari*, ouvrage de la plus grande importance pour l'histoire des musulmans, et dont M. Kosegarten nous promet une édition, et un morceau extrait des ouvrages du célèbre historien Masoudi, paroissent ici sous les n.^{os} 11 et 12. Le premier est extrait d'un manuscrit de la bibliothèque de Berlin; le second a été fourni par un manuscrit de celle de Gotha.

C'est encore cette dernière qui a fourni l'article 13, extrait de l'*Histoire des khalifes fatémites*, du célèbre Makrizi. J'ai toujours vivement regretté que la Bibliothèque du Roi ne possédât pas un exemplaire de cet ouvrage; et celui qui appartient au duc de Saxe-Gotha est d'autant plus précieux, qu'il paroît être le manuscrit autographe de Makrizi.

Sous le n.^o 14 se trouve la vie d'un homme assez célèbre, connu sous le nom de *Hammâd le conteur* حماد الراوية; elle est tirée des *Vies des hommes illustres* d'Ebn-Khallican.

L'article 15, qui a été fourni à l'éditeur par un manuscrit du plus grand prix, appartenant à la Bibliothèque du Roi, est la vie de la célèbre *Azza*, amante du poëte *Cotheyyir*, que l'on nomme à cause de cela *Cotheyyir-Azza*. Elle est extraite du grand ouvrage d'Abou'lfaradj Ali Isfahani, intitulé *Kitab elagani* ou *Livre des chansons*, trésor inappréciable d'érudition et d'histoire littéraire, mais où l'on rencontre bien des expressions dont le sens ne nous est pas connu. Le fragment que donne ici M. Kosegarten en présente plus d'un exemple; et peut-être, pour cette raison, n'est-il pas tout-à-fait à sa place dans un recueil destiné à des commençans, et où il ne se trouve ni traduction, ni notes pour expliquer ou du moins signaler les difficultés.

J'ai déjà parlé du n.^o 16. Sous le n.^o 17 et dernier sont réunies des poésies; presque toutes empruntées au même manuscrit de la Bibliothèque du Roi qui a fourni le fragment mis sous le n.^o 8. Ces poésies, en général choisies avec goût, sont assez faciles à entendre; elles me paroissent très-propres à exercer les étudiants, sans les rebuter par l'obscurité des pensées ou les difficultés du style.

Il en est de même en général des vers dont sont entreinêlés presque tous les fragmens en prose. Quelques endroits cependant n'offrent pas

un sens clair, où semblent avoir besoin de correction. Je crois, par exemple, qu'il y a une faute dans ce vers (p. 57),

يا خير من حطت به النزال

et la mesure du vers, qui est imparfaite, fortifie ce soupçon.

La petite élégie qui termine l'article septième (p. 62), réclame plusieurs corrections. Ces vers sont du genre qu'on nomme مقيد et dont on doit supprimer la dernière voyelle; il faut en outre lire امتنع au lieu de امتنع à la fin du second distique, ce qui n'est même, suivant toute apparence, qu'une faute typographique, et صوته رفَع à la fin du 3.^e distique, au lieu de صوته رفَع. Mais ce 3.^e distique a besoin de corrections plus importantes, et il faut assurément le lire ainsi :

فاصبح تبيكه النساء مقتعا ولا يتسع الداعي وان صوته رفَع

Le mot مقتعا est un adjectif qui signifie *ayant la tête couverte d'une voile*; c'est un terme circonstantiel de l'espèce nommée حال; il a pour antécédent l'affixe de تبيكه; c'est comme si l'auteur eût dit وهو, و هو, et il faut bien observer que la mesure du vers exige qu'on prononce *mokannaan*. Quant à الداعي pour الداعي, c'est une licence dont l'usage est très-commun; et à cette occasion, je dois observer que l'éditeur auroit évité plusieurs légères erreurs, s'il eût consulté plus souvent les règles de la prosodie. Par exemple, dans les vers qui se lisent aux pag. 148 et 149, il auroit écrit كني et ثواء غير ققول, et non كني et ثواء غير ققول

Ces mots de la pag. 75, إنا أزوجهك نفسى والله ما طلع على وعلىك, n'offrent aucun sens, à moins qu'on ne lise, وإن طلع ما طلع, ou mieux encore, طالعا ما طلع, *Je te prendrai pour mari, par Dieu, quel que soit le sort qui puisse nous menacer, toi et moi.*

J'aurois désiré savoir sur quelle autorité le mot الرتوت, p. 78, a été rendu dans le lexique par *principes, præfecti*. Il se rencontre dans une lettre du sultan d'Égypte à Tamerlan, lettre que j'ai publiée dans ma *Chrestomathie arabe*, 2.^e édition, tome I.^{er}, p. 173 et suiv., et je l'ai traduit par des porcs. Cette signification ne conviendrait pas au texte publié par M. Kosegarten; mais je suppose que c'est purement par conjecture qu'il lui a assigné la signification indiquée dans son lexique.

Dans le fragment du roman d'Antar, on lit, p. 94 et 95, un morceau de poésie dont on reconnoît aisément le mètre, mais dont plusieurs vers sont extrêmement défectueux.

Le fragment de Tabari me fournit un exemple précieux relativement à une expression qui a été l'objet d'une observation consignée dans le tome I.^{er} de ma *Chrestomathie arabe*, deuxième édition, p. 33. Les mots *بایعتم له* doivent être traduits ainsi, *Ensuite il les engagea à lui prêter serment* comme au souverain légitime; et ils prouvent que quand le verbe *بایع* a un complément indirect, il a aussi un complément direct, exprimé ou sous-entendu. Ainsi *بایعه* signifie, *il le reconnut pour souverain*, et *بایع له* ou *بایع الناس له*, *il le fit reconnoître par les hommes pour souverain*: cette observation doit s'appliquer aussi à la forme passive *بویع* et *بویع له*. M. Kosegarten n'a pas fait cette importante remarque dans son lexique.

Je demande pardon de ces observations, qui pourront sembler minutieuses, mais qui sont, à mon avis, la partie la plus utile des notices auxquelles est consacré le *Journal des Savans*.

Il ne me reste, pour justifier ce que j'ai dit du goût qui a présidé au choix des morceaux de poésie contenus dans ce volume, qu'à mettre sous les yeux des lecteurs un ou deux des fragmens que le savant éditeur y a réunis.

L'élegie suivante, du poète Djémil, fils de Mamar, me paroît remarquable par la simplicité des pensées et les grâces du style. Ce poète appartenoit à la tribu d'Odhra, célèbre parmi les Arabes pour la tendresse des sentimens et la constance dans l'amour. L'objet de la passion de Djémil étoit une femme nommée *Bothéina*. Djémil, suivant l'usage constant des poètes arabes, adresse la parole à deux amis avec lesquels il est censé voyager dans une contrée peu éloignée de la résidence de *Bothéina*, et s'exprime ainsi :

« Détournez-vous aujourd'hui, mes amis, pour offrir vos saluts à
 » celle que distinguent la blancheur de ses dents et la fraîcheur parfumée
 » de son haleine. Si, pour me complaire, vous vous écartez une heure
 » seulement de votre route, je vous en témoignerai ma reconnoissance
 » jusqu'à ce que le tombeau me dérobe à tous les regards; mais si vous
 » vous refusez à ma prière, je porterai ailleurs mon amitié, et, dès ce
 » moment, recevez de moi un éternel adieu. Et pourquoi, tandis que
 » le ramier fait retentir la forêt de ses gémissemens, faudra-t-il que je
 » retienne mes plaintes, lorsque le sort m'a séparé de celle que paroît
 » une taille élégante et délicate! Quoi! la colombe, habitante des bois,
 » qui a perdu sa compagne, redira ses douleurs, et je devrai supporter
 » patiemment l'absence! Non, l'absence de *Bothéina* n'est pas un mal
 » que je puisse supporter. Il est, dit-on, fasciné; le nom seul de sa mai-
 » tresse le fait entrer dans des accès de folie: et moi, je jure que je n'é-
 » prouve ni folie, ni enchantement. Oui, j'en fais le serment, jamais je

» ne t'oublierai, aussi long-temps que l'orient brillera des feux du soleil
 » à son lever, et que la trompeuse vapeur s'agitiera dans les vastes espaces
 » du désert; aussi long-temps que brillera un astre suspendu à la voûte
 » céleste, et que les rameaux du lotos se couvriront au printemps d'un
 » nouveau feuillage. Ta pensée, Bothéina, s'est emparée de mon ame,
 » comme le vin soumet à sa puissance celui qui s'y livre sans mesure. Je
 » me souviens de cette nuit passée près du saule, où je serrois la main
 » d'une beauté aux yeux noirs, et rivale de l'astre des nuits; où, hors de
 » moi-même par la violence de l'amour qu'elle m'inspiroit, je sentis ma
 » raison près de s'égarer, tandis qu'un torrent de larmes inondoit ma poi-
 » trine. Ah! que ne puis-je savoir si je goûterai encore les douceurs d'une
 » nuit comme celle que nous passâmes alors, jusqu'à ce que la lumière
 » de l'aurore vint frapper nos regards! Tantôt je lui prodiguois sans
 » réserve mes discours amoureux, tantôt elle m'accordoit généreusement
 » quelque portion de l'eau qui entretenoit la fraîcheur de sa bouche.
 » Plût à Dieu que le ciel m'eût destiné à jouir encore une fois de ce
 » bonheur! il sait, le maître que je sers, quelle seroit ma reconnois-
 » sance. Certes, si Bothéina demandoit de moi le sacrifice de ma vie,
 » je la donnerois volontiers, et j'en ferois le généreux abandon, si
 » jamais un tel sacrifice pouvoit m'être permis. »

On dit que Djémil mourut en Égypte. Lorsque la nouvelle de sa mort fût parvenue à la Mecque, et que Bothéina, après avoir interrogé le porteur de cette fatale nouvelle, ne put plus douter de la perte de son amant, elle exprima, dit-on, sa douleur par les vers suivans, les seuls qu'o nait conservés de ses compositions poétiques :

« Certes, l'heure où j'oublierai le souvenir de Djémil, est une heure
 » que le cours du temps n'a point encore amenée; et puisse-t-elle ne
 » jamais arriver! O Djémil, ô fils de Mamar, quand la mort t'aura
 » frappé, que m'importe d'éprouver les tourmens de la vie ou de goûter
 » ses douceurs! »

Sans doute elle avoit fait ces vers long-temps avant la mort de Djémil, et peut-être à l'époque où il avoit quitté l'Arabie pour transporter son domicile en Égypte. Du moins c'est ce qu'indiquent les mots اذا مت, qui, dans la règle, doivent exprimer une chose future.

Un poëte nommé *Séradj-eddin Mahmoud Warrak*, fils de Hoséin, a dit, au sujet de ceux qui plaisantent aux dépens d'autrui :

« Tel homme, au milieu de ses discours, lance contre son frère, en
 » s'abandonnant à la légèreté de sa langue, des railleries qu'on ne par-
 » donne jamais. Je ne faisois, dit-il, que badiner et plaisanter. Loin de

» toi une plaisanterie qui pénètre les entrailles comme un feu difficile à
 » éteindre ! Elle t'est échappée (je lis الْقَيْتَهَا et non الْقَيْبَعَا, comme a
 » fait M. Kosegarten), et tu t'es mis étourdiment à rire, tandis que le
 » cœur de ton frère en crève de dépit : ne sais-tu donc pas, car je ne te
 » crois pas un insensé, que la plaisanterie est la plus cruelle des injures ? »

Je finirai par une petite pièce de vers qu'un poète nommé *Said*, fils de *Hamid*, adressa à un ami qui lui avoit fait des reproches.

« Épargne les reproches ; car l'existence est de peu de durée, et le
 » temps tantôt nous est favorable et tantôt nous abandonne. Jamais un
 » revers de fortune n'a provoqué mes larmes, que plus tard je ne me
 » sois rappelé avec des regrets cuisans ce temps qui m'avoit paru si
 » fâcheux. Tous les malheurs qui nous arrivent n'ont qu'un temps, et
 » tous les états par lesquels nous passons sont sujets au changement.
 » Bien des gens se parent des couleurs de l'amitié ; et acquérir leur af-
 » fection, c'est déjà être sur le point de la perdre. Peut-être un jour
 » les coups du temps et la mort viendront nous séparer et briser les
 » liens qui nous unissent. Si mon tour arrive le premier, tu répandras
 » sur moi des larmes, et des cris redoublés échapperont à ta douleur.
 » Elle te fera éprouver une blessure cruelle, la perte d'un ami tendre
 » et sincère, d'un ami dont le cœur t'étoit attaché par des nœuds que
 » rien ne pouvoit rompre. »

Je souhaite que ces extraits inspirent à tous les amateurs de la littérature arabe le désir de connoître par eux-mêmes le recueil duquel ils sont tirés ; et je suis assuré que si la lecture de ce livre leur coûte quelque travail, ils n'en éprouveront aucun regret.

SILVESTRE DE SACY.

PARNASO LUSITANO, Poesias selectas dos auctores portuguezes antigos e modernos, illustradas com notas, &c. — Parnasse portugais, ou Poésies choisies des auteurs portugais anciens et modernes. Paris, J. P. Aillaud, quai Voltaire, n.º 11, 1827, 5 volumes.

PREMIER ARTICLE.

L'IDÉE de présenter aux amateurs de la littérature portugaise et aux Portugais eux-mêmes un choix de fragmens des principaux ouvrages

en poésie et un choix des meilleures pièces dont la brièveté permettoit de les insérer en entier, étoit une idée heureuse dont l'exécution doit satisfaire à-la-fois les nationaux et les étrangers. L'éditeur a réuni avec goût et avec méthode les nombreux matériaux qui composent cette collection, et elle présente la littérature portugaise sous un aspect très-avantageux.

Il a placé en tête de la collection entière une très-bonne dissertation, modestement intitulée *Esquisse de l'histoire de la langue et de la poésie portugaises*. Cette esquisse est remarquable par ses connoissances positives de l'auteur, par la sévérité de son goût, et par son zèle pour la gloire littéraire du Portugal. Je citerai ici quelques opinions qui distinguent ce travail intéressant.

Il a traité la question de savoir si, en imprimant les pièces des divers auteurs, il devoit conserver l'orthographe adoptée par chacun d'eux; et il a prouvé qu'il n'étoit ni convenable ni utile de conserver les diverses nuances orthographiques qu'on trouve dans la plupart des auteurs portugais. Avant d'entrer en matière, il dit qu'aucun Portugais n'a encore travaillé sur l'histoire de la langue et de la littérature portugaises, et que deux étrangers, MM. Bouterweck et Sismondi, n'en ont parlé que très-inexactement; il prétend que leurs recherches offrent une telle confusion, qu'elles sont plus nuisibles qu'utiles aux personnes qui veulent connoître et apprécier cette langue et cette littérature.

Il n'adopte pas l'opinion que la langue portugaise soit sortie de la langue castillane. Je suis très-porté à adopter son opinion, bien que j'aie prouvé qu'anciennement le portugais avoit les mêmes articles, dont j'ai expliqué la modification postérieure: les deux idiomes ont eu sans doute une origine commune; mais il est vraisemblable qu'en se séparant, ils ont pris chacun un caractère particulier, qui atteste aujourd'hui leur différence et leur indépendance, quoiqu'ils aient un air de famille qu'on ne peut méconnoître.

Il a divisé l'histoire littéraire en sept époques. La première comprend depuis la fin du XIII.^e siècle jusqu'au commencement du XVI.^e Il dit que D. Jean I.^{er}, l'élu du peuple, et le plus national de tous les rois portugais, donna une heureuse impulsion à la langue, en ordonnant de l'employer dans les actes et instrumens publics, qui auparavant étoient rédigés en latin. Depuis lors jusqu'à la mort du roi Emmanuel, les arts, les sciences, le commerce, les richesses, les vertus, l'esprit national, allèrent toujours croissant; il cite entre autres Gil-Vicente, Vasco de Meira, &c. A l'oc casion de Gil-Vicente, l'éditeur accuse encore M. Bouterweck et Sismondi, et leur reproche de n'avoir pas apprécié

dignement cet auteur célèbre, et de n'avoir fait connoître par leurs citations que ce qui est le moins heureux dans ses ouvrages ; il assure que ses *autos* sont en comparaison très-supérieurs à ses comédies. Je ne puis vérifier jusqu'à quel point cette seconde accusation contre MM. Bouterweck et Sismondi est fondée ; mais l'assertion de l'éditeur excite vivement mes regrets de ce qu'il n'a donné dans sa collection aucun fragment de Gil-Vicente, qu'il appelle le Plaute portugais : il est vrai qu'il a promis d'en publier une édition, et de développer alors par des preuves le jugement qu'il en porte ; mais il n'est pas moins fâcheux que cette édition n'ait pas encore paru, et que la collection importante autant qu'intéressante du Parnasse portugais ne contienne pas une seule ligne de cet illustre comique.

La seconde époque est qualifiée d'âge d'or de la poésie portugaise ; elle comprend depuis le commencement du XVI.^e siècle, jusqu'au commencement du XVII.^e « Sa de Miranda, dit-il, véritable père de » notre poésie, un des plus grands hommes de son siècle, fut le poète » de la raison et de la vertu, philosophe avec les muses et poète avec la » philosophie. . . . Il eut sur toute la littérature de cette époque autant » d'influence qu'en exerça ensuite Boileau sur celle de la France, &c. » Il introduisit dans la versification des formes étrangères qui furent » généralement adoptées. »

Antonio Ferreira est aussi de ce temps : entre autres ouvrages, il donna sa belle tragédie d'Inès de Castro. L'auteur de l'esquisse, après avoir indiqué diverses beautés qui la distinguent, n'hésite pas à assurer que le cri d'Inès, « *Il est mon seigneur, mon infant*, est un trait de su- » blime, mais d'un sublime tout sensibilité, comparable au *qu'il mourût* de » Corneille. » Et il ajoute « que les chœurs de cette tragédie sont au- » dessus de tous les modèles que l'antiquité a fournis, et n'ont rien à » envier aux chœurs si vantés d'Athalie. »

Ce siècle se glorifie de Camoens, que l'auteur nomme l'Homère des langues vivantes. Corte-Real, dont j'aurai bientôt occasion de parler, fut contemporain de Camoens : il est regardé comme le premier poète portugais dans la poésie descriptive, dont il créa le genre en Portugal. Entre les poètes qui parurent à la même époque, je distinguerai Luiz Pereira. Mais déjà s'annonçoit la décadence qui caractérise la troisième époque jusqu'à la fin du XVII.^e siècle, pendant laquelle le goût se corrompt et la langue déclina : c'est à cette époque qu'appartiennent Vasco Monsingo de Quevedo et Rodriguez Lobo, dont plusieurs fragmens ornent cette collection. En perdant son indépendance et son esprit national, le Portugal perdit sa littérature : des Portugais

dégénérés écrivirent en castillan. De cet abaissement général s'éleva Gabriel Pereira de Castro, auteur de l'Ulysée : avec lui finit la grande école de Camoens et de Ferreira, qui avoit produit tant d'illustres disciples. Au-dessous de Castro l'auteur place Sa de Menezas, auteur du poëme de Malaca.

Il appelle âge de fer la quatrième époque, qui comprend la fin du xvii.^e siècle jusqu'au milieu du xviii.^e La manière dont il la caractérise me dispense de m'y arrêter. Cependant le Portugal avoit recouvré son indépendance. La cinquième époque, du milieu jusqu'à la fin du xviii.^e siècle, est celle de la restauration des lettres en Portugal, dans laquelle dominant Antonio Dimis et Antonio José. Enfin l'auteur désigne une nouvelle époque, qui est la seconde décadence de la langue et de la littérature ; c'est celle de la gallomanie, des expressions et des phrases que repoussoit le caractère de la langue portugaise, des mots hybrides, des locutions traînantes, formant une langue inintelligible. Francisco Manoel et Bocage, tous les deux doués par la nature d'un prodigieux génie pour la poésie, parurent, et furent les restaurateurs de la littérature portugaise, mais sur-tout Francisco Manoel ; j'aurai bientôt à parler de leurs ouvrages. « Aucun poëte, dit l'auteur, n'avoit depuis Camoens » rendu de si grands services à la langue portugaise ; Francisco Manoel » à lui seul valut une académie, et fit plus qu'elle n'auroit pu faire. » Dans l'analyse que j'ai présentée de cette histoire de la poésie portugaise, j'ai omis de parler de plusieurs poëtes dont les noms reviendront quand j'aurai à indiquer les pièces de différens genres qui composent cette importante collection.

Tout le premier volume est consacré à la poésie épique, et il renferme de nombreux fragmens de douze grands poëmes, en commençant par les Lusiades, et en finissant par un poëme dont la vie et la mort de Camoens sont le sujet. Le tout est précédé d'une épître sur l'art poétique par Francisco Manoel do Nascimento, que j'ai déjà nommé, et qui étoit connu sous le titre de Filinto Elysio. Le tome second contient des fragmens de poésies descriptives, didactiques et philosophiques, suivis de fragmens de poëmes héroï-comiques et bucoliques. Le troisième offre un choix de poésies épigrammatiques, dans le sens que les littérateurs portugais l'entendent, satiriques, lyriques ; on y trouve des fragmens et des pièces d'environ trente auteurs. Le quatrième continue le genre lyrique ; il y a quelques fables, mais d'un seul auteur, diverses pièces élégiaques, et des contes et épîtres. Enfin le cinquième volume renferme des épîtres et des lettres en vers, et quelques-unes même en vers et en prose ; des fragmens de pastorales, et des passages considé-

rables de tragédies et de comédies. L'indication de ce que renferme la collection doit prévenir favorablement; car on voit qu'elle embrasse tous les produits d'une littérature, et je puis dire que la collection gagne encore à être examinée et jugée en détail.

C'est une idée heureuse, et dont il faut louer l'éditeur, que d'avoir placé au-devant des pièces de poésie qui composent ce recueil, l'Art poétique du même Francisco Manoel : cet opuscule est un monument littéraire du plus haut intérêt sur la langue et sur la littérature portugaises. Les auteurs qui ont écrit sur l'universalité de la langue française, n'ont peut-être pas assez remarqué l'influence qu'elle a eue sur les autres langues et sur-tout sur celles de l'Europe latine. Des littérateurs italiens et espagnols, jaloux de la pureté de leurs idiomes, ont souvent reproché aux néologues de leur pays l'emploi de tournures, de formes et d'expressions empruntées à notre langue, et ils ont prétendu que la leur en avoit été altérée : la langue portugaise a subi à son tour l'influence commune ; le poëme du Goupillon contient une longue diatribe contre les auteurs portugais qui empruntoient assez grossièrement les mots et les manières de la langue française, et rendoient la leur ridicule et inintelligible. Cette plainte n'étoit pas particulière à Dyniz ; on la trouve dans la plupart des auteurs qui se piquoient d'écrire avec pureté la langue nationale.

L'autorité de Francisco Manoel n'a pas été des moins imposantes parmi ceux qui ont élevé leurs voix contre ce néologisme. Réfugié à Paris pour éviter les persécutions dont il avoit failli être la victime dans son pays, Francisco Manoel adressa de cette capitale à un ami, sous la date du 6 juin 1790, l'épître qui alors ne portoit pas de titre, et qui a été imprimée à la tête de cette collection sous celui de *l'Art poétique*. Il s'explique franchement au sujet de l'influence de la langue française sur la langue portugaise. Il dit, en parlant du siècle de Camoens et d'autres grands écrivains portugais : « O classiques de notre siècle » auguste, qui fûtes toujours le vivant modèle d'un style élégant et » naturel, oh ! combien devez-vous aujourd'hui plus que jamais être » pour nous ce que sont les étendards dans les batailles ! . . . » L'auteur réprovoe des expressions empruntées du français, telles que *conducta*, *afferes*, *rango*, *massacros*, &c., et semblables lambeaux mal cousus d'un langage francimane. « Non, dit-il, que j'éprouve aucune » aversion pour la langue française ; ce seroit de ma part une absurdité ; » personne ne proclamera, avec plus de sincérité que moi, le mérite » de ses bons ouvrages, archives vivantes du véritable savoir, du goût » et de l'éloquence ; n'eût-elle pas ces avantages, il suffiroit à sa gloire

» d'être recherchée et estimée en Europe par toutes les cours, et dans le » monde entier par les savans. »

L'éditeur de cette collection n'a pas jugé nécessaire de donner des détails biographiques sur les auteurs, ni de courtes analyses, de simples aperçus des ouvrages dont il publioit des fragmens ; cependant, comme ces sortes de détails inspirent un plus grand intérêt en faveur des poètes, et facilitent l'intelligence de leurs ouvrages, sur-tout quand ils ne sont publiés que par fragmens, j'ai cru convenable d'ajouter quelques recherches sur ces deux points, et de suppléer quelquefois au silence de l'éditeur de la collection, quand il ne m'a pas fourni les matériaux dans son Histoire de la poésie.

Les poètes épiques portugais me fournirent deux observations préliminaires. La première, c'est que tous ont choisi des sujets nationaux, et que plusieurs ont été employés dans les guerres qu'ils ont ensuite chantées. La seconde, c'est que tous ou presque tous, quoique quelques-uns aient travaillé en même temps que Camoens, ont employé le double merveilleux de la mythologie et de la religion chrétienne : il paroît qu'à cette époque ce mélange étoit une sorte de convention littéraire ; ce qui ne justifie pas l'erreur de ces poètes, mais l'explique et peut la faire excuser.

J'ai eu occasion de parler plusieurs fois de Camoens dans ce journal. Je ne dirai donc rien de ce grand poète, sinon que des fragmens de son poème sont placés à la tête de ceux des autres poèmes épiques ; et cette partie de la littérature occupant le premier volume, Camoens, par l'effet de cette disposition, a la première place dans la collection, comme il l'a par le talent et le mérite de ses compositions. Le second poète épique dont on cite des fragmens, c'est Jérôme Corte-Real : poète et guerrier, né d'une famille illustre, il parcourut l'Afrique et l'Inde, assista à la célèbre bataille d'Alcacer-Kebir ; il fut long-temps prisonnier ; et de retour en sa patrie, il osa, comme Camoens, avec lequel il eut des traits de ressemblance assez frappans, consacrer ses derniers loisirs à célébrer une gloire nationale. Il composa deux poèmes dont la collection contient des fragmens. Le premier est intitulé *le second siège de Diu*. Ce poème célèbre deux héros principaux. Diu est assiégé ; Mascarenhas défend la place avec une grande valeur ; voilà un premier héros : le vice-roi Jean de Castro vient au secours, et réussit, par son habileté et par sa bravoure, à faire lever le siège ; voilà le second. Ce poème jouit encore de quelque estime à cause, de plusieurs détails intéressans par le style ; par les couleurs locales que le sujet fournissoit et que l'auteur a choisies heureusement. La collection contient

de ce poëme une description des trois parties de l'ancien monde. Je remarque qu'au lieu de faire lui-même cette description et de parler en son nom comme poëte, l'auteur a animé le tableau géographique, en faisant contempler, par un personnage moral du poëme, les diverses parties du monde. D'ailleurs ce n'est pas une simple nomenclature de villes et de pays; il a soin de relever l'aridité des détails, en y attachant des souvenirs locaux.

Le second poëme de Corte-Real célèbre le naufrage de Manoel de Sepulveda et de Lianor de Sa, son épouse. Camoens avoit accordé quelques vers aux malheurs de ces époux amans; Corte-Real les prit pour sujet d'un poëme entier. On a blâmé le genre de merveilleux; il y a des tableaux très-poétiques: mais ce qui assura le succès de l'ouvrage et le maintient encore aujourd'hui, c'est le beau et angélique caractère de Lianor, qui à cette époque étoit une très-heureuse création. On ne trouve dans le recueil que la mort de Lianor. Avant de donner quelques détails sur ce poëme, je dirai qu'il seroit utile que les auteurs de pareilles collections offrissent un court résumé des faits nécessaires pour comprendre la situation que le fragment cité représente et en sentir tout l'intérêt.

Dans son excellent résumé de l'histoire littéraire du Portugal, dont j'ai parlé dans le journal de mars 1827, M. Ferdinand Denis avoit rendu compte de ce poëme; autant que le cadre étroit de son ouvrage le lui permettoit. Sepulveda, amant de Lianor, ne put l'obtenir de son père: après la mort d'un rival que celui-ci préféroit, Sepulveda épouse Lianor, et ces époux goûtent pendant quatre années le bonheur le plus pur: malheureusement ils desirent revoir l'Europe; ils s'embarquent avec leurs enfans; le navire se brise contre des écueils voisins du Cap de Bonne-Espérance; cent cinquante Portugais, une foule d'esclaves, ayant à peine sauvé quelques vivres, se trouvent jetés sur une côte aride et stérile. La résignation religieuse relève leur courage; Sepulveda anime ses compatriotes, implore l'éternel en lui présentant ses fils, et espérant beaucoup de la prière de l'innocence. La résignation de Lianor est aussi admirable que touchante. Il s'agit, pour ces naufragés, de traverser des déserts pour arriver aux établissemens portugais, éloignés de trois cents lieues; la plupart meurent dans la route; et s'ils ont une sépulture, c'est qu'ils sont engloutis sous les vagues de sable poussées par le vent. L'amour maternel soutient Lianor. Après divers accidens terribles, quand les autres voyageurs sont morts de faim ou devenus la proie des bêtes féroces qui peuplent ces déserts, Lianor et son époux restent seuls avec quelques esclaves. Une horde de sauvages les

attaque et les dépouille même de leurs derniers vêtemens. Le désespoir, la douleur de cette situation qui devient sans cesse plus affreuse, le manque de nourriture, la fatigue, amènent graduellement la longue et pénible agonie qui précède leur mort; le poète décrit les derniers instans de Lianor; Sepulveda se traîne péniblement auprès d'elle, « et reconnoît » que la vue troublée et incertaine de Lianor ne cherche que lui, ne » demande que lui : il arrive; elle rassemble son courage pour lui » adresser un dernier adieu; elle lève avec un long effort ses yeux » déjà moutans, veut parler, mais la mort a déjà glacé sa langue. Ses » regards du moins s'arrêtent sur le visage attristé de cet ami, de cet » unique ami que déjà elle quitte; elle tente de lui adresser un dernier » regard d'amour; elle n'en a plus la force, la douleur de la mort la » saisit, la courbe vers la terre, elle tombe expirée. » Cetableau, qui seroit beau dans toutes les langues, est admirablement exécuté par l'auteur portugais.

Après Corte-Real, la collection présente un fragment de l'élegie épique de Luiz Pereira sur la mort du roi D. Sébastien. Il s'agit de la malheureuse expédition de ce prince aventureux. Je regrette qu'on n'ait pas rapporté le passage de la mort de Lianor de Sa, que Pereira a traitée en épisode, comme Camoens l'avoit déjà fait. L'auteur avoit assisté à la bataille d'Alcacer-Kebir, et y avoit été fait prisonnier; il consacra à cette grande infortune dix-huit chants qui, sous le titre d'*Elegiada*, offrent sans doute des beautés, mais sont empreints d'un caractère monotone de tristesse et de deuil. A ce fragment succèdent quatre fragmens de Maurizinho Quebedo; auteur du poëme d'*Alfonse l'Africain*. L'un montre l'Océan recevant avec joie la flotte portugaise. Il y a une imitation visible de l'épisode de Camoens sur le géant Adamastor. Un second est l'épisode de Zara, jeune princesse africaine, implorant de son père le pardon des prisonniers. Le troisième représente le prince D. Juan dans les jardins enchantés; le quatrième, Zaphira, Africaine, qui, pendant la nuit, cherche sur le champ de bataille le corps de son amant. Je dois dire que Quebedo a sur-tout réussi dans le chant sur la malheureuse journée d'Alcacer-Kebir; mais cet épisode n'a pas été inséré dans la collection.

Viennent ensuite des fragmens du poëme intitulé *le Connétable*, par B. Lobo. Ils présentent l'élection de Jean I.^{er} par les cortès de Coimbre; j'en citerai quelques vers. « Il convoqua les grands, les comtes, les » évêques, les abbés et les lettrés, et les mandataires des villes et des » communes. . . . Les cortès se forment pour élire leur roi. Choisi par » l'élection des peuples, élevé par les grands du royaume, Jean fit

» changé de connétable en roi. » Les autres fragmens tirés de ce poëme sont Nun' Alvares, connétable, au milieu de sa famille, et la description de la bataille d'Aljubarrota, dont le succès affranchit le Portugal.

L'Ulyssée ou la fondation de Lisbonne, par Gabriel Pereira de Castro, a fourni plusieurs fragmens à cette collection. Le poëte a fondé son poëme sur la tradition fabuleuse qui attribue à Ulysse la fondation de cette capitale. Il a employé sans mélange le merveilleux de l'antique mythologie; il a profité de tous les détails que pouvoient fournir Homère et Virgile. Les fragmens contenus dans la collection offrent Hélène après la prise de Troie, le récit du combat d'Achille et d'Hector, Ulysse auprès de Calypso, et Calypso abandonnée par Ulysse. Le poëme de l'*Ulyssée* ne fut publié qu'après la mort de son auteur, qui, après avoir occupé dans la magistrature des emplois importants, décéda en 1632 à l'âge de soixante ans. En général, sous le rapport du style, on place ce poëme immédiatement après celui de Camoens.

Après l'Ulyssée, la collection renferme des fragmens du poëme de la conquête de Malaca, ville de l'Inde. L'auteur, Francisco de Sã e Menezès, mort en 1664, a intéressé les Portugais en célébrant le grand Albuquerque, qui en est le héros. On a extrait de ce poëme deux morceaux: l'un est une description de l'enfer, avec le discours d'Asmodée dans le conseil des esprits infernaux. Je remarquerai que cette description, si postérieure à l'Enfer du Dante, est antérieure à celle que Milton a placée avec tant de talent dans son *Paradis perdu*. L'autre fragment est la mort de Glaura, femme malaise, dont l'époux a péri sur le champ de bataille, et qui, cherchant son corps parmi les morts, le retrouve et est elle-même frappée d'une flèche à côté du corps de son époux. Glaura, reconnue et emmenée dans le camp des Portugais, expire après avoir reçu le baptême.

Un fragment intitulé *Moema* est tiré du poëme de *Caramirã*, par Durao José de Santa-Rita. Ce poëme est le premier qui ait été composé au Brésil. Celui d'Uruguay, par J. Basilio de Gama, composé aussi au Brésil, a fourni l'épisode de Lindoya. L'auteur avoit été jésuite, et il a voulu peindre les tentatives de la société pour établir un gouvernement théocratique, en imposant son joug aux Indiens.

Le poëme de la *Brasiliade*, par Santos e Silva, contient un long épisode consacré à la mort de Louis XVI; on le retrouve dans la collection. Un fragment intitulé *le Palais de la mort*, a été extrait du poëme de l'*Orient* par A. de Macedo. Enfin deux fragmens du poëme anonyme sur Camoens, dans lequel l'auteur retrace les divers événemens de la vie de son héros, terminent la partie épique de la collection.

Le premier fragment est relatif à la composition du poëme des *Lusiades*, le second à la mort de l'Homère portugais.

Dans la séance tenue par les quatre Académies de l'Institut, le 24 avril 1819, j'avois lu une ode intitulée *Camoens* : je ne la publiai point ; mais elle fut traduite en portugais par Francisco Manoel ; ce fut même la dernière occupation de cet illustre poëte ; elle parut avec l'original dans un journal portugais. D'autres traductions en portugais, et même en latin, me furent adressées, soit manuscrites, soit imprimées. Une note mise au bas du fragment du poëte anonyme m'a appris que l'imprimerie royale de Lisbonne l'avoit aussi reproduite. Il ne faut donc pas s'étonner si l'auteur du poëme m'a fait l'honneur de m'emprunter quelque idée ou quelque image. Il a dit à Antonio, ce fidèle domestique de Camoens réduit à la plus affreuse misère : « Va, de » porte en porte, à travers les ombres charitables de la nuit qui protège » la pudeur, va mendier timidement de misérables oboles pour acheter » un peu de pain grossier. *Donnez, ô Portugais ! donnez l'aumône à » Camoens ;* paroles remarquables d'un barde étranger, paroles accusa- » trices qui seront à jamais conservées dans les fastes des erreurs portu- » gaises, comme un châtiment exemplaire. » Qu'on me permette de citer les vers auxquels le poëme fait allusion ; il m'a semblé que son auteur n'auroit pas dû exciter lui-même le fidèle Antonio à demander l'aumône pour son maître ; j'avois laissé à ce héros de la fidélité domestique la vertu du dévouement spontané :

Dans ce délaissement funeste,
Un ami toutefois lui reste ;
Mais ce n'est pas un Lusitain :
Chaque soir sa main charitable
Quête le pain que sur leur table
Ils partagent le lendemain.

Antonio ! ton digne maître
T'auroit célébré dans ses chants . . . ,
Les miens t'assureront peut-être
Des souvenirs non moins touchans.
Apprends, serviteur magnanime,
Qu'un dévouement aussi sublime,
D'âge en âge sera cité :
Oui, de mes chants échos fidèle,
L'avenir dira que ton zèle
Ennoblit la mendicité.

Cependant ce zèle pudique,
Durant la nuit, à demi voix,
Demande à la pitié publique
D'acquitter la dette des rois.

Pourquoi te cacher! Bélisaire,
Étalant sa noble misère,
Ne croyoit pas s'humilier,
Lorsque ce casque où la victoire
Ceignit les palmes de la gloire,
Étoit réduit à mendier.

Ose te montrer dans Lisbonne,
Mendie à la clarté du jour;
Impose une pieuse aumône
Et sur le peuple et sur la cour;
Qu'avec lui l'illustre poëme,
Plus hardi que l'auteur lui-même,
Implore ses concitoyens:
Et les cœurs les plus insensibles
Frémiront à ces mots terribles:
« Faites l'aumône à Camoens. »

RAYNOUARD.

COLLECTION des Auteurs classiques de l'Arménie, intitulée
Իշտի մատենագիրք, c'est-à-dire, Ouvrages choisis. —
Premier volume. Եզնիկայ կողբացոյ բազրևանդայ
Եւեիկոսոսի եղծ աղանդոյ, La Destruction des sectes,
par Eznik de Colp, évêque de Bagrevand. Venise, 1275
de l'ère arménienne, 1826 de J. C.; 1 vol. in-12, 334 pag.
— Second volume. Մովսիսի խորենացոյ պատմութիւն
Հայոց, Histoire des Arméniens, par Moïse de Khoren.
Venise, 1276 ère armén., 1827 de J. C.; 1 vol. in-12,
632 pages. — Troisième volume. Եղիշէի վարդապետի
վանս վարդանայ և Հայոց պատերազմն, Histoire de
Vartan et de la guerre des Arméniens, par le vartabied Elisée.
Venise, 1277 ère armén., 1828 de J. C.; 1 vol. in-12,
408 pages.

PREMIER ARTICLE.

LES religieux arméniens de la congrégation établie à Venise, il y a un peu plus d'un siècle, par le P. Mekhithar de Sébaste, dans l'île de Saint-Lazare, ont conçu le projet de donner une collection complète et des éditions critiques des écrivains de leur nation, depuis le IV.^e siècle, époque la plus ancienne et la plus brillante de la littérature arménienne,

jusqu'au xv.^e siècle. Depuis ce temps, cette littérature n'a plus, à proprement parler, produit rien d'original. La pureté de la langue s'est altérée dans les livres, et elle a cessé d'être habituelle pour une grande partie de la nation, qui, dispersée dans des contrées éloignées, ou soumise à des maîtres étrangers, a adopté de nouveaux idiomes. Les religieux de Venise ont profité, pour ce beau travail, de toutes les richesses littéraires qu'ils possèdent dans leur bibliothèque, fort bien fournie en anciens manuscrits. Ces richesses ont été considérablement accrues par les voyages des membres de leur congrégation et par une active correspondance avec Smyrne et Constantinople, où il se trouve aussi beaucoup de ressources littéraires et de monumens utiles pour la connoissance des lettres arméniennes. Ils ont déjà préparé, dit-on, pour l'impression, tout ce qui reste des auteurs qui ont écrit depuis le iv.^e siècle de notre ère jusqu'au commencement du xi.^e : j'ai sous les yeux en ce moment la liste de cinquante-deux auteurs préparés ainsi. Cependant l'exécution de cette grande et belle entreprise demande encore beaucoup de temps, de travaux, de recherches et même de dépenses, qui ne permettent pas d'espérer qu'elle puisse être promptement livrée à la juste impatience des personnes qui s'intéressent à la connoissance d'une des branches les plus importantes de la littérature orientale. Les savans religieux arméniens ont voulu donner un avant-goût de leur travail, en publiant une collection portative, en petit format, des principaux auteurs classiques de leur nation. Cette collection, faite particulièrement pour l'usage des jeunes élèves arméniens de leur collège, est intitulée *Ընտիր Ժամանակիք*, c'est-à-dire, *Ouvrages choisis*. Elle est fort joliment exécutée, ornée de belles gravures, imprimée en général avec le soin et la correction qui distinguent les éditions arméniennes de Venise. Elle ne contient que des textes sans aucune note; seulement quelquefois les principales variantes des manuscrits sont rejetées à la fin de l'ouvrage. Des tables alphabétiques des noms d'hommes et de lieux mentionnés dans le texte, terminent chaque volume. C'est la collection qui fait l'objet de ce premier article. Il en a paru jusqu'à présent trois volumes; en 1826, le traité d'Eznik de Colp, intitulé *Destruction. d. s. sectes*; en 1827, l'Histoire d'Arménie, de Moïse de Khoren; et en 1828, l'Histoire des guerres que les Arméniens soutinrent au v.^e siècle contre les Perses, sous les ordres de Vartan, prince des Mamigonians, écrite par l'évêque Elisée. Lorsqu'il paroîtra d'autres volumes de cette collection, je m'empresserai de les faire connoître. Je vais dire en peu de mots ce qui distingue les trois premiers volumes, et ce qui me paroît devoir les recommander à l'attention des savans.

Eznik, Ieznik ou Ieznak, le premier des auteurs publiés dans cette collection, vivoit au v.^e siècle de notre ère. Il étoit né à Kolp ou Koghk, bourg situé dans un canton du même nom qui faisoit partie de la province de Gougurie, dans l'Arménie septentrionale. On apprend de Moïse de Khoren (1) et de Korioun, historiens qui vivoient aussi dans le v.^e siècle, qu'Eznik étoit un des disciples les plus distingués du patriarche S. Sahak et de S. Miesrob, les fondateurs de la littérature arménienne. Eznik étoit fort habile dans la connoissance de la langue syriaque. Il fut, pour cette raison, envoyé par ses maîtres en Mésopotamie, à Edesse, pour y rechercher les écrits des anciens pères, et les traduire en arménien. Il n'étoit pas moins instruit dans la langue grecque. Plein de zèle pour l'acquisition des connoissances utiles à sa patrie, zèle qui animoit tous les jeunes disciples qui composoient la célèbre école de Miesrob, il se rendit de son plein gré à Constantinople, pour s'y procurer et y traduire des livres grecs. La date de ce voyage se place vers l'an 431; c'est du moins en cette année qu'il revint dans sa patrie, chargé, avec ses condisciples, de rapporter la lettre de Maximien, évêque de Constantinople, et des autres pères, qui faisoit connoître à l'église d'Arménie les actes du concile d'Éphèse, tenu contre Nestorius. Eznik devint ensuite évêque des provinces de Bagrevand et d'Arscharouni, situées dans l'Arménie centrale: et il figure en cette qualité parmi les prélats qui signèrent, en l'an 450, la lettre dans laquelle le patriarche et les évêques d'Arménie répondirent au roi de Perse Iazkerd ou Iezdedjerd II, qui les pressoit d'embrasser la religion de Zoroastre, et d'entamer à ce sujet une discussion théologique avec les principaux mages persans. J'ai donné, dans le second volume de mes *Mémoires sur l'Arménie*, pag. 472-478, une traduction française de l'ordre du roi de Perse, publié à cette époque en Arménie par son premier ministre Mihr-Nerseh. Cet ordre contient une courte mais curieuse exposition de la doctrine religieuse des Persans. La réponse des évêques d'Arménie amena une guerre sanglante, qui fait le sujet de l'Histoire d'Élisée, comprise dans la collection dont il est rendu compte dans cet article. C'est là tout ce qu'on sait de la vie d'Eznik: il avoit composé plusieurs traités sur des matières théologiques, qui ne sont pas venus jusqu'à nous; on n'a conservé que son traité intitulé *Էջծ աղանդոց* *Réfutation* ou plutôt *Destruction des sectes*, et un petit opuscule nommé *խրատայ* *les Conseils*, qui a été placé à la suite de son grand ouvrage. C'est un recueil assez court de sentences et de préceptes moraux tirés des écrits des saints pères, de S. Nil en

(1) *Hist. arm.* l. III, c. 60, p. 311, édit. de Whiston.

particulier; ceux qui sont ici ne se trouvent cependant pas dans les exemplaires grecs des ouvrages de ce père, qui étoit contemporain d'Eznik.

Le traité de la *Destruction des sectes*, par Eznik, a déjà été publié à Smyrne, en l'an 1211 de l'ère arménienne, 1762 de J. C., 1 vol. in-12, en arménien seulement. Cette édition, faite par l'ordre et précédée d'une préface de Jacques, qui étoit à cette époque patriarche arménien de Constantinople, fut imprimée sous la direction d'Abraham, variabied ou docteur, et alors archevêque arménien de Smyrne. Cette édition, qui n'est pas belle comme produit typographique, et qui a été exécutée par des ouvriers peu exercés, est assez correcte en général: elle présente peu de différence avec la nouvelle édition de Venise; j'y ai cependant remarqué quelques leçons, diverses variantes, que je regrette de ne pas trouver dans l'impression de Venise. L'édition de Smyrne se termine de même par les préceptes moraux d'Eznik, donnés ici sur un manuscrit moins complet: le nombre de ces sentences est bien plus considérable dans l'édition de Venise. Cette dernière a été donnée sur un seul manuscrit, qui est de l'an 729 de l'ère arménienne, 1280 de J. C. Quoique correct en général, il présente cependant quelques endroits où le texte, difficile à comprendre ou inintelligible, paroît être corrompu: l'éditeur a eu soin de les indiquer par un astérisque.

Le titre de l'ouvrage d'Eznik n'est pas le même dans l'édition de Smyrne que dans celle de Venise; le dernier éditeur n'avertit pas si ce changement est appuyé sur l'autorité de son manuscrit. Dans le texte de Smyrne, ce livre est appelé *հիւք ընդհանուրեանց*, *Livre des contradictions*; dans celui de Venise, *հղճ աղանդոց* *Destruction des sectes*. Les deux éditions ne s'accordent pas non plus dans les divisions et les subdivisions du livre: celle de Smyrne contient soixante-quinze chapitres, tandis que celle de Venise est partagée en quatre livres, qui renferment cent neuf sections. Le premier livre est dirigé contre les païens en général; le second traite de la religion des Perses; le troisième, des philosophes grecs; et le quatrième, des marcionites, des manichéens et des autres gnostiques. J'ignore si l'une ou l'autre de ces divisions est fondée sur l'autorité des manuscrits, ou si on les doit aux éditeurs; quoi qu'il en soit sur ce point, elles s'appliquent l'une et l'autre à un texte de même étendue, mais différemment partagé. Dans sa réfutation des sectes ou des hérésies, Eznik emploie souvent des passages des livres saints, qu'il intercale intégralement dans son texte, sans indiquer s'ils sont tirés de l'Écriture et à quelle partie ils se rapportent. L'éditeur de Smyrne a eu l'attention de noter tous ces passages, et de marquer avec soin le livre, le chapitre et le verset auxquels ils appartiennent; ce

qui facilite beaucoup l'intelligence de ce livre, d'ailleurs assez difficile à entendre par la concision du style et l'obscurité de la matière. On ne voit rien de semblable dans l'édition de Venise.

L'ouvrage d'Eznik me paroît plus intéressant que la plupart des écrits du même genre composés par les pères et les théologiens de l'église grecque qui vivoient à cette époque : son style est serré et nerveux ; il évite les longues déclamations, si communes dans les livres des controversistes grecs. Il donne des détails plus circonstanciés, plus positifs, sur les doctrines qu'il entreprend de réfuter ; et il entremêle sa discussion de beaucoup d'indications propres à étendre et à rectifier la connoissance que nous avons des opinions religieuses et philosophiques des anciens peuples de l'orient. Je pense qu'on me saura gré, en cette considération, des renseignemens que je tirerai de son ouvrage, pour les consigner dans cet article : je serai moins long dans ce que je dirai des deux autres volumes de la collection.

Le premier livre d'Eznik, selon la division adoptée par l'éditeur de Venise, est consacré à la réfutation des doctrines des païens, ou plus exactement des *gentils*, c'est-à-dire, des idolâtres, ou des peuples réputés tels, de l'ancienne Grèce, de l'Asie mineure, de la Syrie, de l'Égypte et de la Babylonie. Այժ աղանդոց Տեթանուայնս. Je dois remarquer que, pour désigner les païens, l'auteur arménien emploie un terme qui revient exactement à celui de *gentils*, dont les historiens ecclésiastiques et les théologiens se servent en pareille occasion ; c'est le mot Տեթանու *hethanos*, qui n'est autre que le mot grec ἔθνη employé dans le même sens. Il a été adopté et un peu altéré par les Arméniens, ainsi que plusieurs autres expressions grecques qui sont passées chez eux avec la religion chrétienne.

Ce premier livre, partagé en vingt-huit sections, traite d'abord de l'impossibilité de comprendre Dieu, des matérialistes, ou plutôt de ceux qui admettent l'existence d'un principe opposé au bien, qu'ils appellent *hiough* ou *hioul* ; դուր Տիւնս կոչեն, expression qui se rend en arménien par le mot *niouth*, որ Թարգմանսինսիւթ, ce qui signifie *matière*. On reconnoitra sans peine que l'auteur arménien a voulu parler ici de ce principe élémentaire humide, connu ou mentionné dans Platon et dans les autres philosophes grecs, qui le nomment ὕλη. Il consacre plusieurs sections à combattre les philosophes qui admettoient cette doctrine, et ceux qui divinisoient les principes élémentaires de la nature, et qui associoient à Dieu un principe éternel ou plutôt sans commencement սնակղենակից. Il s'efforce ensuite d'établir que Dieu ne peut être la cause première du mal ; il en recherche l'origine et la

nécessité ; il soutient que son existence n'est pas réelle, qu'il est un produit de la volonté ; ce qui le conduit à traiter du libre arbitre, de l'obéissance à Dieu, du péché originel, de Satan, et de son innocence primitive. Selon lui, le chef des démons est seulement *égaré, détourné de la vraie voie* ; et c'est de là, ajoute-t-il, que lui vient son nom ; car tel est le sens du mot *Satan* dans les langues des Hébreux et des Syriens, *քանդի սասանայ յեբրայեցւոյ և յասորւոյ լեզուէ Խոստորեայ Քարգանի* . Eznik parle ensuite de la mort, de la puissance des démons, du pouvoir que les magiciens exercent sur eux, de la nature immatérielle des anges, des démons et des âmes humaines. « Les âmes, dit-il, ont été nommées ainsi à cause de leur légèreté, comme si l'on avoit voulu dire qu'elles n'étoient que des souffles. *Հոգիս կոչէ դոսսս զանս արարութեանս, որպէս զի ասկոչ՝ Քէքան զՀոգին ՔէՔէք են* . » Aussi, dit-il ensuite, en hébreu, en grec et en syriaque, les mots qui signifient *âme* et *vent* ou *souffle* sont : ils les mêmes. *քանդի ողւոյ և Հոգնայ անուն եբրայեցերէն և յունարէն և ասորէն և ասորեբերէն նոյն է* . Ce double sens se retrouve effectivement dans les mots hébreux, arabes et syriaques *روح* et *نفس* diversement prononcés, et dans le grec *ψυχη* ; elle est même passée dans le latin *spiritus*. « Celui qui voudra un peu y faire attention, » trouvera la même chose en arménien », dit encore Eznik. *նա թէ և Հայերէն ոք մանր միտ դնելոյն նոյնպէս գտանի* . En effet, le mot *oki ոգի*, qui signifie *âme* en arménien, se retrouve, avec une légère différence d'orthographe produite par une aspiration initiale, sous la forme *Հոգի hoki*, qui signifie *esprit* et *vie*, et il a le sens de *souffle* et de *vent*.

Eznik place ou expose d'abord les principes qu'il veut combattre ou établir, et les objections qu'il veut réfuter ; et il y oppose des argumens et des raisonnemens qui pourroient bien ne pas paroître toujours très-concluans, et qui dégénèrent quelquefois en de violentes invectives ; le tout mêlé et appuyé souvent de passages de l'Écriture. On trouve en outre, à la fin de ce livre, deux sections qui peuvent être d'un grand intérêt pour les personnes qui s'occupent des anciennes opinions mythologiques des nations orientales. Leur interprétation cependant présente de grandes difficultés, tant à cause de l'obscurité de la matière que du peu de renseignemens étrangers avec lesquels on puisse mettre en rapport les indications fournies par l'auteur arménien. Eznik traite, dans ces deux sections, d'une multitude d'êtres fantastiques, qu'il distingue des démons, qui sont, selon lui, des êtres spirituels et incorporels, tandis que ceux-ci sont entièrement matériels. Pour donner

quelque lumière sur la nature, les attributs et la puissance merveilleuse qu'on attribuoit à ces êtres, il faudroit rechercher avant tout les textes des auteurs arméniens qui pourroient contribuer à fixer le sens et l'emploi des noms qui servent à les désigner ; ce qui est d'autant plus difficile, que la plupart ne sont connus que par le livre d'Eznik. Il fait mention des *Houschkaparik*, des *Hamparou*, et des *Parik*, sur lesquels les étymologies que l'on peut tirer de la langue arménienne ne donnent pas des notions bien satisfaisantes (1), non plus que sur une sorte d'êtres nommés *Païn*, nés des hommes, mais d'une nature différente. Selon Eznik, les *Houschkaparik* hantoient ordinairement les lieux déserts et ruinés ; et, ajoute-t-il, on les appeloit en grec *Ischatsoul*, ce qui revient à *Hippotauri*. Յուշխարակաց անեն բնակել յաւերակներ, զոր յոյն լեզուէ կշարուլս անէ. Il est aussi question de ces êtres mystérieux dans la version arménienne de l'Écriture, où leur nom est destiné à exprimer le mot grec *ὄρνιθαιον*, employé deux fois par les Septante dans leur traduction d'Isaïe, XLII, 22, et XXXIV, 14 ; ce qui, comme on le voit, nous instruit assez peu de la nature que les Arméniens attribuoient à ces êtres fabuleux. On comprend mieux ce que pouvoient être, dans les idées fantastiques des peuples de l'ancienne Arménie, les *Dzovatsoul* ou taureaux marins, et les *Aralez*, nés, disoit on, du commerce des démons avec une vache ou avec un chien, comme le *Païn* étoit le produit de l'union de ces mêmes êtres avec la race humaine. Les *Aralez* ou *Haralez*, nom qui signifie en arménien *a lui qui lèche, qui suce toujours*, paroissent être une sorte de vampires : aussi dit-on que ces êtres monstrueux suçoient les plaies de ceux qui avoient été blessés à la guerre. Les *H. vierj. hars* ou *épouses éternelles* paroissent être les nymphes de l'antiquité ou les houris des musulmans. Eznik donne encore des détails curieux, mais bien difficiles à comprendre, sur le culte des serpens et des dragons, en arménien *ods od* et *vischab* իջշապ, qui avoient, à ce qu'il paroît, conservé des sectateurs. Il parle encore d'une autre sorte d'êtres monstrueux appelés *Nehang* Նհանկ, qui étoient aussi l'objet de terreurs superstitieuses. Leur nom ne se trouve pas dans les lexiques arméniens ; mais les dictionnaires persans nous apprennent qu'on donnoit le nom de *Nehenk* نهنگ à une sorte de monstre marin ou de crocodile. Il est évident que tous ces détails sont les débris d'une antique mythologie, dont il est fort difficile actuellement de se faire une juste idée. Cette partie de l'ouvrage d'Eznik est la seule dans la-

(1) Eusebii *Chronicon*, p. 6, note 4., edit. Mediol. — *Ibid.*, tome I, page 133, note 1., edit. Venet.

quelle il rappelle les anciennes croyances de sa patrie. Les détails qu'il nous donne sur ce sujet sont d'autant plus intéressans, que les auteurs arméniens nous apprennent très-peu de chose de leur antique mythologie. Eznik dit que tous les êtres fabuleux dont je viens de parler après lui, étoient appelés *Ditsazounk*, c'est-à-dire, *les enfans des dieux*. Je dois remarquer que l'auteur arménien se sert toujours du mot *Դև* *Dev* pour désigner Satan et les démons. Les Persans se servent de la même expression pour parler des mauvais génies ou des anges de ténèbres produits par Arihman. Ce mot, pris en mauvaise part chez les Perses, depuis, à ce qu'il paroît, l'établissement de la loi de Zoroastre, a la même origine que les mots *Θείος* et *Deus*, passés dès long-temps dans l'occident avec un sens tout opposé, qu'il a conservé dans le sanscrit et les langues qui en dérivent. Eznik réserve le terme *Dik*, au pluriel, qui a sans doute la même origine, pour désigner les anciennes divinités de sa patrie. De même, le mot *Dii*, qui avoit servi long-temps à désigner les divinités révérees des peuples de l'occident, fut constamment pris en mauvaise part dans les auteurs chrétiens, qui le considéroient comme synonyme de démons. Il en a été de même chez les Arméniens : chez eux *Devk Դևք* signifie *les démons, les deus* des Persans, et *Dik Դիք* les faux dieux, les anciennes divinités de l'Arménie. Ce mot employé au singulier, *Di Դի*, est pris dans un sens encore plus mauvais ; il signifie alors *un mort, un cadavre en putréfaction*. On remarque en général, dans tout l'ouvrage d'Eznik, qu'il met le plus grand soin dans le choix des noms et des expressions dont il se sert pour exposer et faire connoître les systèmes qu'il veut soutenir ou combattre ; il ne manque jamais de conserver les propres expressions ou les dénominations adoptées dans les systèmes religieux étrangers à l'Arménie, et il a toujours soin, pour éviter les malentendus, d'en donner l'explication. On aura fréquemment occasion de le remarquer dans ce que je dirai, après lui, dans un second article, de la religion des Perses, et de la doctrine des marcionites et des manichéens, sur lesquels il nous donne des renseignemens neufs et qui paroissent exacts.

J. SAINT-MARTIN.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE, ACADEMIES.

LE vendredi 31 juillet, l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique, sous la présidence de M. Ét. Quatremère. Elle

avoit proposé pour sujet du prix qu'elle devoit adjuger dans cette séance, de *Rechercher quel fut l'état politique des cités grecques de l'Europe, des îles et de l'Asie Mineure, depuis le commencement du 11.^e siècle avant notre ère jusqu'à l'établissement de l'empire de Constantinople. Les concurrens devoient recueillir, dans les écrivains et dans les monumens de tout genre, tous les faits propres à faire connoître, soit l'administration intérieure de ces cités, soit leurs rapports entre elles et avec l'empire.* Aucun des ouvrages envoyés au concours n'ayant paru digne du prix, l'Académie propose pour la troisième fois le même sujet. « Elle croit convenable d'avertir que les recueils d'inscriptions sont au nombre des sources principales où l'on trouveroit des renseignemens abondans et précieux. Il ne faudroit pas non plus négliger les inscriptions publiées par les voyageurs du siècle dernier et par ceux de nos jours; mais c'est sur-tout les ouvrages numismatiques qu'il sera nécessaire de consulter, pour réunir des notions positives sur l'histoire, l'indépendance plus ou moins absolue, l'organisation politique et le régime administratif des cités helléniques de la Grèce proprement dite, de la Macédoine, des îles, de la Thrace, de l'Asie Mineure et des côtes du Pont-Euxin. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 1,500 francs. Les ouvrages envoyés au concours devront être écrits en français ou en latin, et ne seront reçus que jusqu'au 1.^{er} avril 1831. »

L'Académie avoit proposé pour sujet d'un autre prix qu'elle devoit adjuger dans cette séance, de donner *l'exposition exacte du système de philosophie connu sous les noms de néoplatonisme, philosophie éclectique ou syncrétisme, qui a été enseigné par les philosophes de l'école d'Alexandrie et des écoles contemporaines, notamment de celles d'Athènes et de Rome, depuis la fin du 11.^e siècle de l'ère chrétienne jusqu'à la conquête de l'Égypte par les Arabes.* Aucun ouvrage n'ayant été envoyé à ce concours, l'Académie a retiré ce sujet pour y substituer la question suivante : *Soumettre de nouveau à une discussion critique tous les passages relatifs, soit à la personne, soit à la doctrine de Pythagore, qui nous ont été transmis par les écrivains de l'antiquité, à l'effet de distinguer, autant que possible, ce qui appartient réellement à l'histoire et à l'enseignement de ce philosophe.* Les conditions de ce concours sont les mêmes que ci-dessus.

L'Académie renouvelle l'annonce qu'elle fit l'année dernière du sujet du prix qu'elle adjugera dans la séance publique du mois de juillet 1830. Ce sujet consiste à *tracer le tableau des changemens survenus dans la géographie des Gaules après la chute de l'empire romain, dans le but de faire connoître les noms des villes, cantons, provinces, comtés, duchés, et toutes les divisions territoriales, civiles et militaires de la monarchie française en-deçà du Rhin, sous les deux premières races de nos rois.* (Voyez *Journal des Savans*, juillet 1828, page 441.)

Le sujet d'un autre prix que l'Académie adjugera dans la séance publique du mois de juillet 1831, est proposé en ces termes : *Rechercher les changemens survenus pendant le moyen âge dans la géographie ancienne des régions qui composoient, au X.^e siècle, la partie européenne de l'empire de Constantinople, dans le but d'en faire connoître, avec toute l'exactitude possible, les divisions civiles, militaires et ecclésiastiques, depuis l'avènement de Justinien jusqu'au temps de Constantin Porphyrogénète, sans négliger la géographie des États formés des débris de l'empire pendant ce laps de temps, et dont l'existence fut plus ou moins longue.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 1,500 francs. Les ouvrages seront écrits en français ou en latin, et devront parvenir au secrétariat de l'Institut avant le 1.^{er} avril 1831. Les concurrens sont prévenus que l'Académie ne

tendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils en ont besoin.

« Feu M. ALLIER DE HAUTEROCHÉ a légué une rente de 400 fr. sur l'État pour la fondation d'un prix annuel en faveur de celui qui, au jugement de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, aura publié dans le cours de l'année le meilleur ouvrage de *numismatique*. L'acceptation de ce legs a été autorisée par une ordonnance royale du 6 mars 1828. Conformément au programme publié l'année dernière pour la première fois, l'Académie a reçu plusieurs ouvrages, parmi lesquels elle en a particulièrement distingué deux : le premier est la *Description des médailles du cabinet du Roi*, dont sept volumes ont paru jusqu'à ce jour ; le second est intitulé *Essai sur les monnoies de la ligue achéenne*. L'Académie a partagé le prix entre ces deux ouvrages. L'auteur du premier est M. MIONNET, conservateur adjoint des médailles antiques et pierres gravées de la Bibliothèque du Roi ; et M. COUSINERY, ancien consul de France à Salonique, est auteur du second. L'Académie annonce qu'elle décernera, dans la séance du mois de juillet 1830, un prix de 400 francs à l'auteur du meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié dans le cours de l'année 1829. »

« S. Exc. le ministre secrétaire d'état de l'intérieur s'étant fait rendre compte de l'état des travaux relatifs aux recherches sur les antiquités de la France, ordonnés par la circulaire du 8 avril 1819, a reconnu que ces travaux, par leur importance pour l'histoire nationale, méritoient d'obtenir de nouveaux encouragemens. En conséquence, elle a jugé à propos d'accorder trois médailles d'or de 500 fr. chacune aux trois auteurs qui, au jugement de l'Académie, auront envoyé les meilleurs mémoires sur les antiquités de la France. L'Académie a décerné ces trois médailles à M. le chevalier TEISSIER, sous-préfet à Thionville, département de la Moselle ; M. Alexandre LE NOBLE, ancien élève de l'école des chartes, et vérificateur des titres diplomatiques près la commission royale du sceau de France ; M. GAILLARD, membre de la commission des antiquités de la Seine-inférieure, de la Société des antiquaires de Normandie, chargé de la surveillance des fouilles faites à Lillebonne. Le rapport détaillé que l'Académie adresse à S. Exc. le ministre de l'intérieur fait connoître l'objet de tous les mémoires relatifs aux antiquités nationales qui lui sont parvenus jusqu'à ce jour : un précis de ce rapport a été lu dans la séance publique, par M. Dureau de la Malle. »

On a ensuite entendu la lecture d'une notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Brial, par M. Dacier, secrétaire perpétuel ; d'un mémoire de M. Pardessus, concernant un monument de l'ancien droit coutumier de la France, connu sous le nom d'*Assises du royaume de Jérusalem* ; un mémoire de M. le baron Silvestre de Sacy sur l'origine de contes intitulés *les Mille et une Nuits* ; un mémoire intitulé *de l'Éducation par les voyages*, par M. le comte de la Borde. L'heure trop avancée n'a pas permis d'entendre un mémoire de M. Dureau de la Malle sur l'état de l'agriculture chez les Romains.

L'Académie des Jeux floraux de Toulouse a célébré le 3 mai dernier la *Fête des fleurs*, et a couronné une ode sur l'héroïsme français, par M. Bignan ; une ode sur les merveilles de la création, par M. Amédée Pomonier ; l'épître d'un poète aux Pyrénées, par M. Théod. Abadie ; l'*Épître à moi-même*, par M. Garnier du Gers ; une élégie de M. Puyminet, sur la mort d'André Chénier ; un hymne à la Vierge, par M. Durand de Modurange, et l'éloge (en prose)

de la reine Blanche, mère de S. Louis, par M. Guilhaud de Lavergne. Pour sujet du discours à couronner en 1830, l'Académie propose cette question : « Quels avantages peuvent retirer nos écrivains de la lecture des auteurs français antérieurs au XVII.^e siècle ! » Elle décernera d'ailleurs, selon l'usage, l'amarante d'or (400 fr.) à une ode; la violette d'argent (250 fr.) à une épître ou à un discours en vers; le souci d'argent (200 fr.) à une idylle ou à une élégie; le lis d'argent (60 fr.) à un sonnet ou à un hymne en l'honneur de la Vierge. Les concours sont ouverts jusqu'au 15 février 1830 inclusivement. Il faut envoyer trois copies de chaque ouvrage, et les adresser à M. de Mialaret, secrétaire perpétuel, rue du Cheval-Blanc, n.^o 25, à Toulouse.

L'Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de la même ville remet au concours, pour 1830, la question relative aux réactifs anti-fermentescibles; et pour 1832, la théorie physico-mathématique des pompes foulantes et aspirantes. Ces deux sujets ont été indiqués plus au long dans notre cahier de septembre 1827, page 566. L'Académie décernera en 1831 un prix de 500 fr. à l'auteur qui aura le mieux répondu à cette question : « Quel a été l'état politique, civil et religieux de la Gaule sous la domination romaine, jusqu'à l'époque où les Visigoths et les Francs en devinrent possesseurs ! » Quels furent, dans la même contrée et pendant la même période, les progrès des sciences, des lettres et des arts ! » Les mémoires doivent parvenir, avant le 1.^{er} février 1831, au secrétaire perpétuel, M. d'Aubuisson de Voisins.

La Société royale de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse, a tenu, le 21 mai dernier, sa séance publique, et a publié (chez J. M. Douladoure, 100 pages *in-8.*) les discours, rapports et mémoires qui y ont été entendus : discours d'ouverture par M. Duffour, président; exposé des travaux de la Société, par M. Ducasse fils, secrétaire général; rapport sur la constitution médicale observée à Toulouse depuis le 1.^{er} avril 1828, par Mondouis, secrétaire du *primâ mensis*; mentions honorables de mémoires envoyés au concours; médailles d'encouragement; prix proposé pour 1830 : « Tracer l'histoire des plaies pénétrantes de la poitrine, faites par un instrument tranchant, et compliquées de la lésion des organes pulmonaires; établir les indications curatives qu'elles présentent; indiquer, dans l'état actuel de la science, le mode le plus efficace de leur traitement; » pour 1831 : « Déterminer par des expériences exactes quels sont les principes constituans des sels qui se trouvent dans les extraits déliquescents retirés des végétaux indigènes ou exotiques, et assigner les autres causes qui peuvent concourir à la déliquescence de ces extraits. » Valeur de chaque prix, 300 fr.; concours fermés au 1.^{er} mars de chaque année.

La Société royale d'agriculture du département de la Haute-Garonne a publié le programme des prix qu'elle adjugera en 1830. Elle a décerné, en 1829, le *grand prix d'honneur* à M. Lacroix fils, propriétaire du domaine de Roquetaille; et des médailles d'or, à titre d'encouragement, à MM. Bastide d'Izar et Decamps.

La Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, a publié deux cahiers de son bulletin, l'un relatif aux belles-lettres, sciences et arts, n.^{os} 25 et 26; l'autre concernant l'agriculture et l'économie rurale, n.^{os} 1 et 2. Poitiers, Saurin, 1829, 48 et 40 pages *in-8.* L'article le plus considérable du premier de ces cahiers est un mémoire de M. André sur la déesse Oga ou Oca. Cette dissertation a pour épigraphe ces mots d'Étienne de Byzance, *Ὀγα ἢ*

Ἀθρῶ κατὰ Φοινίκας; et les recherches de M. André tendent à établir qu'Oga est la Minerve céleste ou Vénus-Uranie des Phéniciens, et que c'est le culte de cette divinité qui est retracé sur un bas-relief trouvé, en 1747, dans l'un des faubourgs de Poitiers.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Dictionnaire étymologique de la langue française, où les mots sont classés par familles, contenant les mots du dictionnaire de l'Académie française, avec les principaux termes d'arts, de sciences et de métiers, par M. B. de Roquefort; précédé d'une Dissertation sur l'étymologie, par M. Champollion-Figeac. Paris, imprimerie de Decourchant, librairie de Gœury, 1829, 2 vol. in-8.^o, xl, 462 et 764 pages. Nous nous proposons de revenir sur ce dictionnaire:

Ulysse - Homère, ou du véritable auteur de l'Iliade et de l'Odyssée, par Constantin Koliades, professeur dans l'université ionienne. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie des frères Debure, 1829, in-folio, viij et 103 pages, avec vingt planches lithographiées. C'est l'ouvrage dont il a été publié en anglais une esquisse annoncée dans notre cahier d'avril dernier, p. 253. Le but de l'auteur est, comme nous l'avons dit, de prouver qu'Ulysse a composé les deux poèmes qui portent le nom d'Homère. Les motifs de cette opinion sont exposés dans les deux parties que comprend ce volume in-folio, et dont l'une est une vie d'Ulysse; l'autre, un commentaire sur cette vie. Peut-être aurons-nous occasion de mieux faire connoître les recherches savantes et les observations ingénieuses du professeur Constantin Koliades, ou de l'écrivain qui auroit emprunté ce nom: quel que soit le jugement à porter sur son système, son ouvrage ne peut manquer d'intéresser vivement les amis de la Grèce antique et moderne.

Observations philologiques et grammaticales sur le roman du Rou et sur quelques règles de la langue des trouvères au XII.^e siècle, par M. Raynouard, de l'Institut royal de France. Paris, imprimerie de Crapelet; Rouen, librairie de Frère, 1829, vj et 122 pages in-8.^o M. Raynouard acquitte la promesse qu'il avoit faite à la fin de son second article sur le roman du Rou, p. 162 de notre cahier de mars dernier. Nous nous proposons de rendre compte des *Observations* qu'il vient de publier.

Histoire du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel, publiée d'après le poème manuscrit de la Bibliothèque du Roi, mise en vers français par M. G. A. Crapelet, imprimeur. Paris, Crapelet, 1829, in-8.^o, avec *fac simile* du manuscrit.

Pensées en vers, formant le XXI.^e volume des Œuvres de M. C. L. Mollevaut, membre de l'Institut royal de France. Paris, imprimerie de Fain, librairies de Langlois et de Crevol, 1829, in-18, ij et 206 pag. (Mille distiques.) Pr. 2 fr. 50 c.

Les Germains, essai épique, par M. Charles Marcellis. Paris, Selligie, 1829, 152 pages, comprenant une préface, quatre chants du poème et des notes. Le chant 1.^{er} commence ainsi :

Muses du nord, ô vous dont les voix ravissantes
Se mêlent aux accords des harpes éclatantes,
Qui célébrez vos chœurs et vos sacrés banquets
Dans les bois ténébreux, dans les antres secrets,

Chantez, filles d'Odin, l'antique Germanie;
 Les peuples d'Occident aiment votre harmonie.
 Retraced à leurs yeux les étonnans exploits
 Qui de l'Europe esclave ont reconquis les droits;
 Montrez-nous nos aïeux renversant, dans la plaine,
 Le colosse imposant de la grandeur romaine,
 Et des trônes nouveaux, à ces guerriers soumis,
 S'élevant tout-à-coup du milieu des débris.

La Clovisiade, poëme épique en vingt-quatre chants, par M. Darodes de Lillebonne; 7.^e livraison, contenant les chants XI et XII (seconde édition). Paris, imprimerie ecclésiastique de Béthune, 1829, in-8.^o, 72 pages. Pr. 2 fr.; et pour les souscripteurs à l'ouvrage entier, 1 franc. Nous avons annoncé les dix premiers chants dans notre cahier d'août 1828, page 507.

Les classiques et les romantiques, satire, par M. le baron d'Ordre, auteur du poëme des Exilés de Parga, de Pépître à M. Viennet sur le genre romantique, &c. Boulogne-sur-Mer, imprimerie de Leroy; Paris, chez les marchands de nouveautés, 1829, 13 pages in-8.^o

La Psyché, choix de pièces en vers et en prose, IV.^e volume, 2.^e année. (Poésies de MM. Cordellier, Delanoue, Casimir Delavigne, Halevy, de la Martine, Alex. Dumas, V. Hugo, P. Q. Viennet, &c.) Paris, imprimerie de Plassan, librairie de Corréard jeune, avril 1829, 144 pag. in-18 Pr. 2 fr.

Lettres de Voltaire et de J. J. Rousseau à C. J. Panckouke, éditeur de l'Encyclopédie méthodique. A Paris, chez E. L. F. Panckouke, 1828, 70 pages in-8.^o, contenant une notice sur C. J. Panckouke, dix lettres de Voltaire et cinq de Rousseau.

Histoire de l'Université (de Paris), depuis son origine jusqu'à nos jours, par M. Eug. Dubarle, avocat. Paris, imprim. de Firm. Didot, librairie de Brière, 1829, tome 1.^{er}, xv et 369 pages in-8.^o Ce volume conduit l'histoire de l'Université jusqu'à l'avènement de François I.^{er}, en 1515. L'auteur abrège fort souvent les récits de Duboulay et même de Crévier; mais il y joint plusieurs détails puisés à d'autres sources, ou extraits d'ouvrages publiés depuis 1800, tels que l'Histoire des Français de M. de Sismondi, l'Histoire de Paris de M. Dulaure, les derniers tomes de l'Histoire littéraire de la France, &c. Loin d'attribuer à Charlemagne la fondation de l'Université, il n'aperçoit qu'au XII.^e siècle l'origine réelle et les premiers progrès de ce corps enseignant. Cependant il trace, dans une introduction et dans un 1.^{er} chapitre, un tableau rapide de l'état et des vicissitudes de l'instruction publique dans les Gaules ou en France, depuis les druides jusqu'à Louis VII.

Essai historique sur la ville de Bayeux et sur son arrondissement, par M. Frédéric Pluquet (éditeur du roman du Rou). Caen, Chalopin; et à Paris, chez Lance, 1829, in-8.^o, 436 pages. Prix 6 fr. — *Essai sur la statistique de l'arrondissement de Mans*, département de la Sarthe, par M. Th. Cauvin. Le Mans, Monnoyer, 1829, 322 pages in-12.

La 1.^{re} livraison de la *Statistique morale de la France*, ou Biographie par départemens, vient de paraître. Elle est consacrée au département des *Bouches-du-Rhône*. Paris, imprim. de Cosson, librairie de Moreau Rosier, 1829, in-8.^o, 141 pages; avec deux portraits, l'un de l'abbé Barthélemy, l'autre de M. le marquis de Pastoret. Ce cahier renferme, après une préface et une esquisse de

l'histoire générale de la Provence, des notices biographiques disposées par ordre alphabétique, depuis Abeille jusqu'à Villeneuve-Bargemont.

On a tiré à part des exemplaires de l'article *Mémoires*, rédigé par M. Naudet pour l'Encyclopédie moderne de M. Courtin, 19 pages in-8.^o, de l'imprim. de Moreau. Il s'agit des Mémoires historiques : M. Naudet retrace les origines, les progrès et les écarts de ce genre d'écrits ; il en fait sentir l'utilité, mais il expose les conditions qu'ils doivent remplir pour contribuer à l'instruction des lecteurs, et non à leur seul amusement.

Mémoires et dissertations sur les antiquités nationales et étrangères. Paris, imprim. de Selligne, et au bureau de l'Almanach du commerce, rue J. J. Rousseau, n.^o 20, 1829, in-8.^o Pr. 8 fr. C'est le tome VIII des *Mémoires de la Société royale des antiquaires de France*, lesquels font suite aux cinq tomes d'*Antiquités celtiques, gauloises et françaises*, publiés par l'Académie celtique, de 1808 à 1812. Le prix total des treize volumes est de 104 fr.

Lettre de M. Cataneo, directeur du cabinet des médailles du musée impérial et royal de Milan, sur les médailles des empereurs français de Constantinople, par M. le baron N. D. Marchant, conseiller de préfecture à Metz. Metz, imprim. de Dosquet ; Paris, librairie de Tilliard, 1829, 26 pages in-8.^o, avec une planche. Les Mélanges de numismatique publiés depuis quelques années par M. Marchant, ont été indiqués dans nos cahiers. Voyez juin 1828, p. 380.

Mémoire sur le préambule d'un édit de l'empereur Dioclétien relatif au prix des denrées dans les provinces romaines, accompagné de deux planches lithographiées, par M. Marcellin de Fonscolombe. Paris, Dondey-Dupré et Treuttel et Würtz, 1829, 115 pages in-8.^o et les deux planches. Nous nous proposons de revenir sur ce mémoire, dont plusieurs morceaux avoient paru, en 1827, dans les Mémoires de la Société académique d'Aix, pag. 60-150, in-8.^o

Théorie des richesses sociales, par le comte Frédéric Skerbeck. Paris, Sautetet, 1829, 2 vol in-8.^o, 352 et 324 pages. L'ouvrage est suivi d'une bibliographie de l'économie politique. M. J. B. Say a joint une bibliographie de cette science à l'article *Économie* inséré par lui, en 1826, dans la 1.^{re} livraison d'une Encyclopédie progressive. (Voyez Journal des Savans, août 1826, p. 506.)

Faune de Maine-et-Loire, ou Description méthodique des animaux qu'on rencontre dans toute l'étendue du département de Maine-et-Loire, tant sédentaires que de passage ; avec des observations sur leurs mœurs, leurs habitudes ; par M. P. A. Miller. Paris, chez Rosier, et à Angers, chez L. Pavie, 2 vol. in-8.^o, 419 et 394 pages, avec six planches. Prix 12 fr.

Coup-d'œil sur l'agriculture et les institutions agricoles de quelques cantons de la Suisse, par M. Mathieu Bonafous. A Paris, chez M.^{me} Huzard, et à Genève, chez Baltimore et Cherbuliez, 1829, 95 pages et deux planches.

Réflexions relatives à l'influence que l'établissement royal de Rambouillet peut avoir encore sur l'amélioration des laines et de l'agriculture en France, par M. Tessier, membre de l'Institut, &c. Paris, M.^{me} Huzard, 1829, 40 pages in-8.^o M. Tessier oppose les résultats de sa longue expérience à ce qui vient d'être allégué contre l'établissement de Rambouillet et en faveur des laines saxonnes, dans un écrit intitulé *Association rurale de Naz*.

Cours de physiologie générale et comparée, par M. Ducrotay de B'ainville, membre de l'Institut, publié par les soins de M. Holiard, et revu par l'auteur. Paris, chez Rouen frères, rue de l'École de médecine, n.^o 3, 1829. Les trois

premières leçons ou livraisons, 98 pages *in-8.* Le prix est de 14 fr. pour vingt livraisons.

Analyse de nouveaux élémens d'astronomie physique, dédiée à la jeunesse française, par M. Bernard de Vincens. Paris, imprimerie d'Éverat, 1829; chez l'auteur, quai Bourbon, n.º 45, île Saint-Louis; *in-8.*, vij et 123 pages, avec deux planches. Le but de l'auteur est de montrer qu'on a tort d'enseigner le système de Ptolémée avant le véritable système du monde, et d'emprunter le langage de l'astronomie qu'on appelle *apparente* en expliquant l'astronomie réelle. Du reste, cet opuscule n'est que le précis ou l'annonce d'un ouvrage assez volumineux qu'il se propose de publier sous le titre de *Nouveaux élémens d'astronomie physique*.

Manuel des engagistes et des échangeistes, ou recueil complet et méthodique de lois, décrets, &c. concernant les domaines de l'État concédés, engagés ou échangés, précédé de l'histoire de la législation du domaine; par M. F. Sergent, auteur du Manuel du propriétaire et du locataire. Paris, chez Mongie aîné et chez l'auteur, rue Saint-Roch, n.º 26, 1829, *in-12*, xj et 299 pag. Pr. 4 fr.

Monumens des arts du dessin chez les peuples tant anciens que modernes, recueillis par le baron Vivant Denon, pour servir à l'histoire des arts; lithographiés par ses soins et sous ses yeux; décrits et expliqués par M. Amaury Duval, membre de l'Institut. Paris, imprim. de Firm. Didot, 1829, 4 vol. *in-fol.* contenant cent soixante-quatre feuilles de texte et trois cent dix planches. Prix 500 fr. Chez M. Brunet Denon, rue Sainte-Anne, n.º 18.

Traité de perspective simplifiée (linéaire), dédié à S. A. R. MADemoiselle, par M.^{me} Adèle le Breton, née le Breton, peintre et professeur de perspective, élève de son père. Paris, impr. de Paul Renouard, librairie de Jules Renouard, de Carillian-Gœury..... et chez l'auteur, rue du Pot-de-Fer, n.º 20, F. S. G.; 1829, *in-4.*, xvj et 152 pages, avec 57 planches réunies dans un autre volume plus grand *in-4.* Ce traité paroît rédigé avec beaucoup de méthode et de clarté. M.^{me} le Breton annonce la publication prochaine d'un ouvrage plus étendu, intitulé *Méthode pour apprendre soi-même et pour enseigner à dessiner, en commençant à dessiner d'après nature*. Cette méthode est celle qui a été long-temps pratiquée avec succès par le père de l'auteur.

PAYS-BAS. *Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas*, par M. Quetelet. Bruxelles, Hayez, 1829, *in-4.*, 64 pages et neuf tableaux. Les élémens de ce travail ont été puisés dans les dépôts publics. « Les mariages, » dit l'auteur, sont plus nombreux dans notre pays que chez nos voisins, et ils » sont en même temps plus productifs; mais les décès, qui sont à-peu-près les » mêmes qu'en France, surpassent de beaucoup ceux de la Grande-Bretagne.... » Il naît annuellement, dans les Pays Bas, au-delà de 210,100 enfans, dont les » neuf vingtièmes sont enlevés avant d'avoir pu se rendre utiles. »

(M. le baron de Westreen de Tiellandt, membre de plusieurs académies, vient d'être nommé par S. M. le roi des Pays-Bas *conseiller du gouvernement pour les affaires de la Bibliothèque royale à la Haye.*)

ALLEMAGNE.

Dictionarium editionum optimarum auctorum classicorum græcorum et romanorum; ad optimos bibliographorum libros collatum, emendavit, supplevit, notulisque criticis instruxit W. Hebenstreit. Vindobonæ, 1828, in-8.

Pausaniæ Græciæ descriptio. Edidit Siebilis; Lipsiæ, Reimer, 1828, in-8.^o, 5 vol., dont le dernier contient des variantes, des notes supplémentaires et des tables.

Herbstreise durch Scandinavien, ou Voyage en Scandinavie fait en automne par M. W. Alexis (accompagné de MM. Ampère jeune, F. Stapfer, Stach de Golzheim). Berlin, Schlesinger, 1828, 2 vol. in-8.^o Pr. 3 rxd. 18 gr.

Versuch einer Entwickelung der sprache, Abstammung, Geschichte, Mythologie und bürgerlichen Verhältnisse der Liven, Lätten, Esten, mit Hinblick auf einige benachlante Ostseevoelker, von den ältesten Zeiten zur einföhrung der Christenthums. Nebst einer topographie und topographischen Charte des Landes zu Anfang des 13^t jahrhunderts. — Essai sur la langue, l'origine, l'histoire, la mythologie et les rapports civils des Livoniens, des Lettes et des Estoniens, avec un coup-d'œil sur quelques peuples voisins, habitans des rives de la Mer Baltique, depuis les plus anciens temps jusqu'à l'introduction du christianisme. On y a joint la topographie et une carte topographique de ce pays au commencement du XIII.^e siècle; par M. J. L. de Parrot. Stuttgart, 1828, 2 vol in-8.^o

Böhmische Chrestomathie. Mélanges de littérature bohémienne, à l'usage des Allemands, avec un dictionnaire complet; par M. Machaeck. Prague, Kronberger, 1829, in-8.^o

Die Runen und Ihre Denkmäler; nebst Beiträgen zur Kunde des Skaldenthumes. Fungruben des alten Nordens; bearbeitet und herausgegeben durch Dr. Gustav Thormod Legis. Leipzig, J. Ambr. Barth, 1829, in-8.^o, xlv et 216 pages, avec cinq planches. Un de nos prochains cahiers contiendra une analyse de cet ouvrage.

Jus matrimonii veterum Indorum, cum eodem Hebræorum jure comparatum; Z. Henr. Kalthofii.... commentatio. Bonnæ, 1829, in-8.^o

Ramayana, id est, Carmen epicum de Romæ rebus gestis, poetæ antiquissimi Valmîcîs opus. Textum codicibus mss. collatis, recensuit, interpretationem latinam et annotationes criticas adjecit Aug. Guillelmus à Schlegel... Voluminis primis pars prior; Bonnæ ad Rhenum, 1829, in-8.^o

DANEMARK. *Notitia codicis græci evangelium Johannis variatum continentis*; auctore Fr. Muntero, episcopo Selandiæ, et ordinum regionum equestrium. Hafniæ, 1828, in-8.^o — *Primordia Ecclesiæ africanæ*; auctore eodem Muntero. *Ibidem*, 1829, in-4.^o

De inscriptione melitensi phœnicio-græcâ, commentatio quam.... publico eruditorum examini submittit Jac. Chr. Lindberg. Hafniæ, 1828, in-8.^o

POLOGNE. *Dzizla Moliera, &c.* Œuvres complètes de Molière, traduites en vers polonais, avec une notice sur ce poète, des remarques sur chaque pièce et une dissertation sur la comédie; par M. Kowalski. Krzeminec (en Volhynie), imprimerie du Lycée, 1829, 8 vol. gr. in-8.^o Pr. 28 fr. 13 c.

ANGLETERRE.

Bibliographer's Manuel. Manuel du bibliographe, ou description de livres rares, curieux et utiles, publiés en Angleterre et en Irlande depuis l'invention de l'imprimerie, avec des notices bibliographiques et critiques; et les prix auxquels les livres ont été achetés dans les ventes publiques; par W. Thomas Lowndes. Londrès, Pickering, 1829, 6 tomes in-8.^o Prix du sixième, 5 sh.

The Travels of Ibn-Batuta, &c. Voyages d'Ibn-Batuta, traduits du manuscrit arabe qui se trouve dans la bibliothèque de Cambridge, avec des notes historiques, géographiques, botaniques, archéologiques, &c.; par S. Lee. Londres, Murray, 1829, in-4.° Pr. 1 l. Nous rendrons compte de cet ouvrage.

History of the Afghans, translated from the persian of Neamet Ullah. Histoire des Afghans, traduite du persan de Neamet Ullah; par Bernh. Dorn. 1.^{re} partie; Londres, 1829, in-4.°

History of the rise of the mahomedan power in India till the year 1612. Histoire de la puissance mahométane dans l'Inde jusqu'en l'an 1612; traduite de l'original persan de Mohammed Kasim Férischta, par J. Briggs, &c. 4 vol. in-8.° Londres, 1829.

Londinia, or Reminiscences of the british metropolis. Londiniana, ou Souvenirs de la capitale de la Grande-Bretagne, avec des notices archéologiques, topographiques et littéraires; par Wedlake Brayley. Londres, Hurst, 1829, 4 vol. in-8.°

Atlas numismatique de l'histoire ancienne, contenant un choix de 360 médailles grecques de rois, placées en ordre chronologique depuis l'époque la plus reculée jusqu'au commencement du IV.^e siècle; tirées des ouvrages de Havercamp, Pellerin, Duane, Visconti, Combe, Mionnet; arrangées et lithographiées par Benjamin-Richard Green; avec des notices historiques. *Segnius irritant animos demissa per aurem, Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus.* Hor. Londres, imprimerie de J. Johnson; Londres, Paris et Strasbourg, librairie de Treuttel et Würtz, 1829, in-fol. contenant 36 pages de texte et 20 planches. Pr. 42 fr. « Cet ouvrage (dédié au comte d'Aberdeen) sera suivi » d'une carte sur le même plan, traitant de l'empire romain, et contenant un » choix de médailles impériales romaines. » Nous nous proposons d'insérer dans un de nos cahiers prochains un article sur cet Atlas numismatique.

Sir Thomas Moore, or colloquies on the progress and prospects of society. Entretiens sur les progrès et les vues de la société; par Rob. Southey. Londres, Murray, 1829, 2 vol. in-12, avec des gravures.

An Essay on the effect of the reformation on civil society in Europe. De l'effet de la réformation sur la civilisation en Europe; par W. Mackray. Édimbourg, Blackwood, 1829, in-8.°

History of british animals. Histoire des animaux de la Grande-Bretagne, comprenant les caractères descriptifs et l'arrangement systématique des diverses races de quadrupèdes, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, de mollusques, &c., indigènes de la Grande-Bretagne, &c.; par M. J. Fleming, auteur d'une Philosophie de la zoologie. Édimbourg, 1828, in-8.°, 565 pages.

CALCUTTA. *Asiatic Researches*, or Transactions of the society instituted in Bengal, for enquiring into the history and antiquities, the arts and sciences and literature of Asia. Tome XVI des Recherches asiatiques, ou Mémoires de la société établie au Bengale. Calcutta, in-4.°

ITALIE.

Ulphila gothica versio Epistolæ divi Pauli ad Corinthios secundæ, quam ex ambrosianæ bibliothecæ palimpsestis depromptam cum interpretatione, adnotationibus, glossario edidit C. O. Castilioneus. Mediolani, typis regiis, 1829, in-4.°

Congettura intorno al primitivo alfabeto greco. Conjectures sur l'Alphabet grec primitif, par M. le marquis Lucchesini. Luques, Bertini, 1829, in-8.^o

Osservazioni su l'Italia, riguardanti principalmente le belle arti, &c. Observations sur l'Italie, principalement en ce qui concerne les beaux-arts; ouvrage posthume de Jean Bell, traduit de l'anglais en italien, avec des notes du traducteur. Sienne, 1828, in-8.^o, 370 pages. Pr. 8 fr.

Le cose rimarchevoli della città di Novara, &c. Curiosités remarquables de la ville de Novare, précédées d'un abrégé historique; par M. A. Bianchini. Novare, Miglia, 1828, in-12.

Memorie degli scrittori parmigiani, &c. Mémoires sur les écrivains et les savans de Parme, continués (après Irénée Affo) par M. Ange Pezzana. Parme, imprimerie royale, tome VI, in-4.^o

Descrizione delle medaglie antiche greche nel museo Hedervarian, dai re di Soria fino a quei della Mauritania, con altre di più musei, compresa in 8 tavole incise in rame, distribuite secondo il sistema geografico, numismatico, &c. Description de médailles grecques; par M. Dom. Sestini. Florence, Guglielmo Piatti, in-4.^o

Saggio primo intorno all' architettura, &c. Premier essai sur l'architecture symbolique, civile et militaire, employée en Italie pendant les V.^e, VI.^e, VII.^e et VIII.^e siècles de l'ère vulgaire; sur l'origine des Lombards, leur domination en Italie, la division des deux peuples, leurs croyances, leurs usages, &c.; ouvrage qui a obtenu une mention honorable au concours biennal de l'Athénée de Brescia, en 1828; par MM. D. Sacchi et J. Sacchi. Milan, Stella, 1828, in-8.^o, 268 pages.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. Levrault, à Paris, rue de la Harpe, n.^o 81; et à Strasbourg, rue des Serruriers, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

<i>Memoria sulle opere di scultura in Selinunte, di P. Pisani;—Sculptured Metopes discovered, &c.; by W. Harris and S. Angel;—Architettura antiche de la Sicile, par MM. J. Hintorff et Zanth. (Article de M. Raoul-Rochette.)</i>	Pag. 387.
<i>Histoire de la chute de l'empire grec, par l'auteur du Duc de Guise à Naples. (Article de M. Daunou.)</i>	402.
<i>Kosegartenii Chrestomatia arabica.—Fragmenta arabica, edidit D. R. Henzius. (Article de M. Silvestre de Sacy.)</i>	410.
<i>Parnaso lusitano. (Article de M. Raynouard.)</i>	421.
<i>Collection des auteurs classiques de l'Arménie. (Article de M. Saint-Martin.)</i>	431.
<i>Nouvelles littéraires</i>	438.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

AOÛT 1829.

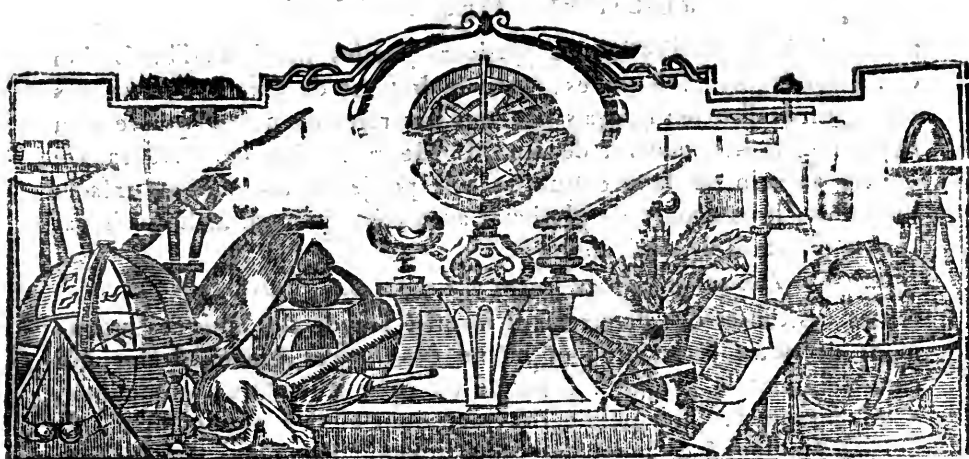


A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE,

—
1829.

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne, à la maison de librairie LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n.º 85; et à Strasbourg, rue des Juifs, n.º 33. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

LES LIVRES NOUVEAUX, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner LA RÉDACTION de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.º 22.



JOURNAL DES SAVANS.

AOÛT 1829.

L'HISTOIRE du Châtelain de Coucy et de la Dame de Fayel, publiée d'après le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, et mise en français par G. A. Crapelet, imprimeur de Paris. Crapelet, rue de Vaugirard, n.° 9, 1829, très-grand in-8.°, 430 pag.

J'AI déjà dit dans ce Journal, et j'aime à le dire encore, que, depuis quelques années, le goût pour les monumens de notre ancienne langue et de notre ancienne littérature s'est réveillé avec succès.

Dès les premières années de ce XIX.° siècle, des publications importantes, d'utiles travaux qui ont appelé et secondé le zèle des amateurs; l'impression des notices des manuscrits de la Bibliothèque du Roi; l'heureuse reprise de l'Histoire littéraire de la France, confiée à des savans distingués de l'Institut; les encouragemens que le Gouvernement

a donnés à la publication de plusieurs poésies inédites ; l'institution d'une société de bibliophiles, dont le but est de faire connoître des ouvrages de l'ancien français devenus très-rares ou même encore non imprimés ; le dévouement de feu M. Méon, qui a consacré sa vie entière au soin de faire connoître une partie de nos anciens trésors littéraires ; le concours de plusieurs autres érudits, parmi lesquels j'ai peut-être acquis le droit de dire :

Forsitan et nostrum nomen miscebitur istis ; (Ovid.)

toutes ces causes ont diversement favorisé l'étude des antiques monumens de notre littérature, et même des formes grammaticales qui caractérisoient la langue à l'époque où cette littérature commença.

M. Crapelet, qui a publié l'ouvrage dont j'ai à rendre compte, n'a pas été étranger à ce mouvement qui appeloit l'attention des Français sur la littérature de leurs pères. Non-seulement plusieurs ouvrages de cette littérature sont sortis de ses presses ; mais j'ai eu occasion de dire de lui, dans ce journal, qu'excité par un zèle honorable, et non par l'idée d'une spéculation mercantile, il avoit eu principalement en vue les progrès de la science. Aujourd'hui ce zèle nous a procuré la publication d'un poëme inédit, relatif aux amours malheureux et tragiques du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel. M. Crapelet ne s'est point borné à la qualité d'éditeur ; il a joint au poëme une traduction, en prose facile et élégante, à l'usage des personnes qui n'entendent pas assez notre ancien idiome pour lire aisément l'original : c'est un vrai présent qu'il leur a fait. Je lui exprime une reconnoissance sincère, surtout pour la publication du texte original, puisque j'ai vérifié que le texte du roman du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel, qu'il a eu soin de reproduire dans son intégrité, est, de tous les textes des poésies anciennes, celui où se trouvent observées le plus constamment les règles de l'époque, dont je n'ai cessé de proclamer l'existence dans toutes les occasions où j'ai pu la constater.

Je passe de suite à l'analyse du poëme, dont le contenu donnera lieu à des discussions ultérieures, et je me borne à dire qu'il en existe aujourd'hui un seul manuscrit qui a paru être du XIII.^e siècle : on croit que le poëme a été composé dans la première moitié de ce siècle même. Après un prologue facile, et je dirai même ingénieux, si on le compare à la plupart de ceux des autres trouvères, je rapporterai, dit l'auteur, un CONTE

Qui n'est ni de roi, ni de conte.

Il s'agit d'un chevalier qui

Ne fu pas moult riches d'avoir ;

Biaus fu, cortois, plains de savoir :
 Oncques Gauwains ne Lancelos
 Ne tindrent d'armes plus grant los
 Que cilz ot de tous en son temps;.....
 De Couci estoit chastelains;
 Bien sai que Regnaus avoit nom :
 Par-tout estoit de grant renom.
 Partures savoit faire et chans,
 Bons ert al hostel et as chans :
 Guerres ne tournois, près ne loing,
 Ne lassoit jà pour nul besoing.

Le châtelain aime

La plus noble, la plus sensée
 Qui fust en toute la contrée :
 Amours que d'un point n'i failli;
 Ce fu ce qu'elle ot fait mari,
 Et estoit dame du chastel
 Que on appelloit de Fayel,
 Qui biaux estoit et bien séans,
 Et la dame belle et plaisans :
 En tous bien estoit si parfaite,
 Que Diex pour amer l'avoit faite.

Épris des charmes de la dame, le châtelain s'introduit dans le château de Fayel ; on l'annonce pendant l'absence du seigneur : la dame est avertie ; le poète dit, avec une piquante ingénuité :

La dame s'est tost acesmée (1),
 Car belle dame est tost parée.

Elle accueille gracieusement le châtelain ; qui bientôt hasarde une déclaration de ses sentimens. La dame se retranche sur son devoir et sur son honneur ; mais en quittant le château de Fayel, l'amant espère mériter par ses hauts faits le cœur de sa dame. Celle-ci apprenoit avec plaisir les prouesses du châtelain, et écoutoit avec intérêt les chansons qu'il avoit composées. L'auteur du roman en rapporte une qui commence par ces vers :

Pour verdure ne pour pré,
 Ne pour fueille ne pour flour,
 Nulle chanson ne m'agrée,
 Se ne muet de fine amour, &c.

Cette chanson n'est attribuée au châtelain de Coucy que par l'auteur du roman ; elle a été conservée anonyme dans quatre manuscrits con-

(1) Ornée.

tenant des chansons des XII.^e et XIII.^e siècles, savoir, dans ceux de la Bibliothèque du Roi, du marquis de Paulmy, de M. de Sainte-Palaye et de M. de Clairambaut. Ces quatre vers doivent donner une idée très-avantageuse du talent poétique du châtelain : la pensée qu'ils expriment se trouve dans plusieurs troubadours ; mais le style, qui est propre au châtelain, ne laisse rien à désirer pour la justesse, la grâce et l'harmonie. On peut citer ce couplet en faveur des trouvères pour faire juger de ce qu'auroit pu devenir dès-lors la langue française, si des hommes de talent avoient eu l'instinct, le goût et le bonheur d'écrire de longs ouvrages avec cette justesse et cette élégance. Je dois dire que cette chanson est la première de celles qu'a publiées, sous le nom du châtelain de Coucy, de Laborde, dans son *Essai de la musique*, tome II, p. 260. Cet estimable auteur, qui avoit consacré une grande fortune et son talent aux lettres et aux arts, périt malheureusement sous la hache révolutionnaire. Il avoit rendu un vrai service aux lettres, en publiant un choix des chansons de nos trouvères. Comme il ne se mêloit pas de juger leur style, et encore moins de le retoucher, il copia exactement les manuscrits, de sorte que, dans son texte imprimé, j'ai pu choisir de nombreux exemples des règles grammaticales de l'époque. Il accompagna la publication de ces chansons d'une traduction en langage moderne : je ne l'examinerai pas avec sévérité ; cependant il a commis un contre-sens dans la traduction du reste du couplet ; je crois devoir le relever, parce que la faute a été reproduite ailleurs.

Le châtelain termine son premier couplet par ces vers :

Mais li faignant prieour,
Dont ja dame n'iert amée,
Ne chantent fors en PASCOUR,
Dont se plaignent sans douleur.

Il auroit fallu traduire : « Mais les faux supplians qui n'aimeront jamais » les dames, ne chantent qu'au *printemps* ; et ils se plaignent d'une » souffrance qu'ils n'éprouvent pas. » Le mot PASCOUR, qui signifie *printemps*, a été traduit par de Laborde à contre-sens : « Le désir de » chanter ne revient qu'avec *pâques*. » Ainsi dans la chanson XV.^e,

Moult m'es bele la douce commençaence,
Du nouviau tens à l'entrant de PASCOR (1),

de Laborde traduit, en commettant la même erreur : « Que me plais à » goûter les douceurs de la saison nouvelle aux approches de *pâques* ! »

(1) Je crois n'avoir pas besoin de prouver ici par des autorités que, dans la langue des troubadours et dans celle des trouvères, PASCOR signifioit *printemps*.

au lieu de « au commencement, à l'entrée du *printemps*. » Dans sa traduction, M. Crapelet n'a pas été égaré par l'autorité du premier traducteur, et il a rendu PASCOR par *printemps*.

Le roman fournit, au sujet de cette première chanson, une nouvelle preuve que les ménestrels étudioient les chansons du trouvère, et qu'ils les colportoient ensuite et les faisoient connoître dans les divers pays. Un ménestrel qui fréquentoit l'hôtel du châtelain, dit l'auteur, apprit si bien cette chanson, qu'il put la répéter en divers lieux; elle parvint ainsi à la connoissance de la dame de Fayel, qui en fut satisfaite. Dans une nouvelle visite que le châtelain fit à la dame de Fayel, il profita d'une occasion qui lui permettoit de renouveler ses instances amoureuses : la dame, moins sévère, promit de lui accorder le don de quelque joyau, d'une manche, &c., dont il pût se parer dans un tournois. Bientôt le châtelain eut l'occasion d'y briller, et la gloire qu'il y acquit toucha vivement le cœur de sa dame. Les détails du tournois sont curieux, et, sous le rapport historique, ils peuvent être très-utiles. Comme plusieurs grands seigneurs y sont nommés, je tâcherai d'en fixer l'époque précise, qui doit être établie pour constater celle où le châtelain passa outre mer. Dans un repas donné par le comte de Namur, une des dames chanta ce refrain :

« Toute vostre gent
Sont li plus joli du tournoïement;
J'aime loiaument
Toute vostre gent,
Et pour ce le di, qu'il ont maintien gent
Toute vostre gent. »

J'omets beaucoup de circonstances intermédiaires, pour arriver à l'événement que le poëte avoit prédit, en s'exprimant d'une manière assez piquante sur les irrésolutions de la dame de Fayel :

Pense volontiers l'ameroit
S' elle le blasme ne doubtoit;
Mais le blasme ne doubtera;
Puis qu' amours veult, elle amera.

Je ne dois pas taire que la damie fit exprès manquer le premier rendez-vous, pour éprouver son amant. Celui-ci en eut un tel chagrin, qu'il en fut long-temps malade; il guérit enfin, quand il obtint l'assurance qu'il étoit aimé.

On lui accorda un nouveau rendez-vous, et ce ne fut plus en vain :

E li chastelains l'embrasse
Et elle luy joyusement.....

En cest mont (1) sont en paradis.

Dans une fête où assistoit le châtelain, et où une dame chanta pendant le repas un couplet que tous les convives répétèrent en chœur, la dame de Fayel, après le repas; chanta à son tour les vers suivans :

« J'aim bien loiaument,
Et s'ay bel amy
Pour qui di souvent :
J'aim bien loiaument;
C'est miens liegement
Je le say de fy :
J'aim bien loiaument,
Et s'ay bel amy. »

Dans ce repas, le châtelain avoit été placé à côté d'une dame, et, selon l'usage, il avoit mangé dans la même écuelle. Cette dame, s'étant éprise d'amour pour lui, parvint à découvrir qui étoit sa rivale; elle donna au sire de Fayel des avis si positifs, qu'il eut le triste avantage de s'assurer de son malheur. Le châtelain fut surpris et saisi pendant la nuit. Heureusement, pour apaiser le mari, on lui assura que ce n'étoit pas pour la dame de Fayel, mais pour sa demoiselle, désignée alors honorablement par le titre de *chambrière*, que le châtelain s'étoit furtivement glissé dans le château. Celle-ci, parente et amie de la dame, se dévoua généreusement, convint de ses prétendus torts, et j'assurerais que son caractère est celui qui m'a le plus intéressé. Malheureusement pour le châtelain et pour la dame, le mari jaloux exige leur serment sur la vérité de cette assertion. J'avoue avec un vif regret que l'un et l'autre prêtent un faux serment : mais j'ose croire que l'histoire n'auroit pas à le leur reprocher; j'en rejette le tort entier sur l'auteur, qui n'a pas senti que, par cette faute inutile, il dégradoit ses deux principaux personnages, qui intéressoient malgré la faute de leur amour, peut-être à cause de cette faute même, et auxquels il n'étoit pas nécessaire d'arracher par la terreur un faux serment aussi scandaleux; car le châtelain dit au sire de Fayel :

C'onques en nul jour de ma vie
D'amour ne d'autre druerie (2)
A vostre fame ne parlay;

et la dame :

Sire, ne pensés mie
Que vers vous féisse ains folie,
Car mieus ameroie à mourir
Que moy en tel estat tenir.

(1) Monde. — (2) Galanterie.

Au chastelain ains ne parlay
 D' amours, n' onques homme n' aimay,
 Puis que je vous oy espousé.

L'habileté du trouvère eût consisté à soutenir la situation de la demoiselle qui se dévoue pour sa maîtresse, de manière à éviter que le mari eût à exiger ces faux sermens ; mais ces délicatesses morales, cet instinct des convenances, n'étoient pas le partage des romanciers de l'ancien temps, et cette situation immorale n'a pas choqué les lecteurs de l'époque comme elle choque sans doute les lecteurs de la nôtre. Les amans renouent leur intrigue. Il restoit à punir la dame qui les avoit dénoncés ; le châtelain en prend une terrible vengeance : il s'en fait aimer. La dame hésitoit d'abord à écouter le châtelain, et lui disoit :

J'en bateroie les buissons
 Dont autre aroit les oysillons ;

mais une femme déjà éprise est facile à persuader. Le châtelain ayant obtenu un rendez-vous, aposte des personnes qui furent témoins de l'opprobre et du mépris dont il accabla la dénonciatrice.

Le sire de Fayel n'étoit pas rassuré ; et quoique les amans trouvaient les moyens d'échapper à sa surveillance, il prenoit ses justes précautions. Obligé de faire un pèlerinage à Saint-Maur-les-Fossés, il annonce à sa femme qu'elle l'y suivra ; elle obéit, et, montée sur un cheval, elle arrive avec son mari et leur suite jusqu'à un courant d'eau et s'y laisse cheoir. On l'en retire, elle est transportée dans un moulin voisin où à peine se trouve une petite chambre, et elle y reste enfermée, tandis que son mari va chercher d'autres vêtemens dans le bagage, qui étoit déjà loin. Après une assez longue absence, il revient ; la dame, entr'ouvrant la porte de la chambre, prend ses nouveaux habits, se pare, et sort de ce réduit, où le châtelain l'avoit précédée et attendue. Le poëte ajoute :

Car onques amis ne amie
 Ne demenerent meilleur vie.

Une autre fois, le sire de Fayel est obligé d'aller à un plaïd ; sa femme en instruit aussitôt le châtelain, qui se déguise en mercier pour profiter de l'absence du mari. Aux approches du château, le sire de Fayel le rencontre dans le chemin ; non-seulement le sire de Fayel ne le reconnoît pas sous son déguisement, mais encore il l'invite lui-même à se présenter à sa femme et à sa famille, qui acheteront de lui quelque joyau. Il est admis dans la chambre de la dame, qui

Là porra véoir ses joiaus

Et eslire tous les plus biaux ;
 Là menerent vie amoureuse
 Douce plaisans è deliteuse.

Le châtelain, instruit du projet que le sire de Fayel avoit formé de passer en Terre-Sainte avec sa femme, saisit bientôt une occasion favorable de se croiser. Richard, roi d'Angleterre, tint une cour plénière dont les fêtes durèrent huit jours; un cardinal y prêcha la croisade : ce prince se croisa, ainsi que plusieurs chevaliers qui étoient auprès de lui, et notamment le châtelain de Coucy. La nouvelle en arriva bientôt au château de Fayel; la dame desira vivement de se mettre en route pour le saint pèlerinage; mais le mari ne partageoit pas cet empressement. Un cardinal arrive au pays. Le sire et la dame de Fayel se trouvant dans le temple où il exhortoit les fidèles à secourir le saint sépulcre, plusieurs personnes s'engagent; la dame de Fayel se lève pour aller prendre la croix; son mari l'arrête, déclare qu'il se sent trop foible pour entreprendre le voyage d'outre-mer, et qu'une maladie de cœur l'en empêche. La dame éprouva un grand désespoir; et quel fut celui du châtelain quand il reçut de sa dame une lettre annonçant qu'elle n'iroit pas en Terre-Sainte! Pendant l'absence du sire de Fayel, le châtelain se déguise en aveugle mendiant, et arrive jusqu'à sa dame. Leur dernière entrevue fut touchante; les protestations du châtelain furent vives et sincères, la douleur de la dame excessive : elle lui donna un anneau et des tresses de ses cheveux. Les adieux durèrent deux jours, mais on fut triste. Enfin ils se séparèrent, et le châtelain partit. Il y a une invention digne d'éloges dans cette manière de l'auteur, qui fait tourner contre les amans ce projet formé par le sire de Fayel d'aller en Palestine; la catastrophe du poëme sort ainsi naturellement du sujet. J'aime à rendre justice au mérite du trouvère à cet égard, autant que j'ai blâmé la mauvaise ressource des faux sermens.

Le châtelain de Coucy s'embarque avec le roi Richard à Marseille; ils arrivent à Acre, qu'ils trouvent délivrée. Dans un combat, le châtelain est blessé mortellement par un flèche empoisonnée; il desire retourner en France; il veut revoir sa dame avant d'expirer, et s'embarque avec deux cardinaux. Se sentant plus affoibli, il adresse à sa dame une lettre exprimant des protestations d'amour et de fidélité. Quand il sent la mort plus prochaine, il dit à son écuyer : « Après mon trépas, vous » ferez ouvrir mon corps; on en extraira mon cœur, et vous le placerez » dans ce petit coffre avec ma lettre et avec ces tresses dont ma dame » m'avoit fait don;

Et ce coffre que ci véés,

De par moy li presenterés,
 Et li dites que li renvoy
 Ses traices et le cuer de moy;
 Siens fu dès que je la connui,
 C'est drois qu' adès remaingne o lui.

Un des cardinaux le confesse, et lui promet le salut de son ame. Il expire à Brindes, où le vaisseau avoit abordé. Le malheureux écuyer repasse en France, se dirige vers Fayel, en approche, est rencontré et reconnu par le mari. Celui-ci emploie la menace et la force, et obtient le dépôt confié par le mourant.

Je ne répéterai pas la catastrophe trop connue : la dame, victime de la barbarie du mari, eut au moins le soulagement de trouver la mort dans l'excès de sa douleur. Épouvanté de son horrible vengeance, menacé par les parens de sa femme, le sire de Fayel fut réduit à passer outre mer; il y demeura long-temps. Enfin il retourna; mais il vécut triste, et mourut bientôt. Telle est l'analyse de ce roman : dans un autre article, j'en examinerai quelques détails, sous le rapport de l'histoire et sous celui de l'idiome.

Je ne doute pas que les amateurs de notre ancienne littérature, et les écrivains qui en font une étude spéciale, ne lisent et ne consultent avec intérêt ce monument de la poésie des trouvères. La traduction de M. Crapelet en style moderne est à-la-fois précise et élégante; elle doit plaire sur-tout aux personnes qui ne chercheroient qu'à satisfaire une curiosité justement excitée par les noms du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel. L'exécution typographique a été très-soignée. Cette édition, tirée à un petit nombre d'exemplaires, soutient la réputation des presses de M. Crapelet; elle fait suite à la collection de divers ouvrages anciens qu'il a publiée, et qu'il promet d'augmenter encore.

RAYNOUARD.

كتاب الانيس المفيد للطالب المستفيد وجامع
 الشذور من منظوم ومنتور

CHRESTOMATHIE ARABE, ou Extraits de divers écrivains arabes, tant en prose qu'en vers, avec une traduction française et des notes, à l'usage des élèves de l'école royale et spéciale des langues orientales vivantes; seconde édition, corrigée et aug-

mentée; par M. le baron Silvestre de Sacy, avec cette épigraphe de Zamakhschari :

فرقك بين الرطب والعجم
هو الفرق بين العرب والعجم

Paris, impr. royale, 1826, trois forts vol. grand in-8.^o

SECOND ARTICLE.

DANS un premier article, nous avons fait connoître le contenu du premier volume de cet important ouvrage. Desirant renfermer dans ce second article le deuxième et le troisième volume, nous nous bornerons à une simple indication des articles qui se trouvent déjà dans la première édition, et nous n'entrerons dans quelques détails que sur les morceaux dont la seconde a été enrichie.

Les articles du tome II qui avoient déjà paru dans ce recueil lors de sa première publication, sont, 1.^o un extrait de l'ouvrage de Khalil Dhahéri, fils de Schahin, sur l'Égypte; 2.^o une lettre du sultan d'Égypte Mélic-alaschraf Barsébaï à Mirza Schahrokh, fils de Timour; 3.^o neuf pièces extraites du recueil des livres sacrés des Druzes; 4.^o les poèmes de Schanfara, et non *Shanfari*, comme on lisoit dans la première édition; de Nabéga Dhohyani et de Tantarani. Nous observerons, à l'égard de ces deux derniers poèmes, que M. de Sacy en a considérablement réformé la traduction, y a ajouté, dans les notes, beaucoup de nouvelles observations philologiques, et sur-tout a été à portée de corriger une multitude d'erreurs qui s'étoient glissées dans les scholies arabes du poème de Tantarani. Les nouveaux secours qu'il a eus pour l'édition de ces scholies mettent à cet égard une grande différence entre les deux éditions. Ajoutons que l'étude approfondie qu'a faite depuis dix ans M. de Sacy de la prosodie arabe, lui a fourni un moyen critique indispensable pour la publication de tout ce qui est écrit en vers, et que les importants résultats de cette étude n'échapperont pas à quiconque comparera sous ce point de vue les deux éditions de ce recueil.

Les nouveaux articles qui ont trouvé place dans le second volume, sont, 1.^o divers extraits de la description historique et topographique de Misr et du Caire, par le célèbre Makrizi, qui avoit déjà fourni plusieurs articles curieux au premier volume; 2.^o deux pièces nouvelles du recueil des Druzes, tirées d'un manuscrit de la bibliothèque bodléenne, manuscrit dont l'existence n'a été connue de M. de Sacy que depuis quelques

années; 3.^o plusieurs fragmens des prolégomènes historiques d'Ebn-Khaldoun, ouvrage d'un très-grand mérite, et sur lequel M. de Hammer et M. de Sacy ont les premiers attiré l'attention des orientalistes de l'Europe; 4.^o enfin un poëme très-célèbre, d'Ascha ou Maïmoun, fils de Kaïs, poëme qui, comme celui de Nabéga, a quelquefois été compris au nombre des *Moallakat*. L'auteur de la Chrestomathie avoit déjà publié ce poëme, avec une traduction française et des notes, dans le tome VI des *Mines de l'Orient*: il reparoit ici d'une manière plus correcte, et avec des notes plus complètes.

Les morceaux empruntés à l'ouvrage de Makrizi sont d'un grand intérêt, quoique sous des rapports différens. Le premier traite de l'origine de la famille des Fatimites, qui, après avoir régné durant trois générations sur une partie considérable de l'Afrique, ajouta l'Égypte et ensuite la Syrie à ses conquêtes, fonda en Égypte la ville du Caire, où elle transporta le siège de son empire, rivalisa avec les khalifes de Bagdad, et disparut du théâtre du monde au temps des croisades, pour faire place à la puissance de Saladin. Les khalifes de Bagdad avoient mis en jeu tous les ressorts que leur avoient fournis la politique et le fanatisme religieux, pour dégrader aux yeux des peuples cette famille, qui prétendoit descendre de Mahomet et avoir hérité des droits légitimes d'Ali et de ses enfans. Mais on voit que Makrizi, quoique postérieur de plusieurs siècles à l'époque de la puissance et de la gloire des Fatimites, avoit conservé un sentiment d'affection et une sorte de partialité pour cette famille. Ce sentiment étoit, à ce qu'il paroît, assez commun chez les musulmans égyptiens, et sans doute il tenoit à ce que l'Égypte, sous le règne de ces princes, avoit joui d'une indépendance qui relevoit, aux yeux des écrivains égyptiens, leur patrie, et leur inspiroit une sorte d'orgueil.

Un second fragment, tiré de la partie de l'ouvrage de Makrizi qui concerne la description des rues du Caire, et des souvenirs historiques qui se rattachent à chacune d'elles, offre beaucoup de détails curieux relativement aux populations étrangères à l'Égypte qui s'établirent au Caire sous les premiers khalifes Fatimites, et à la rivalité des Africains de la tribu de Kétama, qui avoient accompagné Moëzz lorsqu'il transporta le siège de sa domination au Caire, et des Asiatiques, Dailémites et Turcs, que les chances de la guerre y amenèrent du temps d'Aziz, son fils et son successeur. A l'occasion du quartier qu'avoient occupé les Africains de Kétama, Makrizi raconte par quels artifices le premier fondateur de la puissance des Fatimites s'étoit insinué dans les esprits de ces grossiers Africains, avoit gagné leur confiance, et étoit parvenu à

en faire les instrumens de son ambition. Ce récit plein d'intérêt, joint au précédent fragment, jette un grand jour sur un des principaux événemens de l'histoire politique et religieuse de l'islamisme.

Le troisième fragment appartient encore à la description des rues du Caire. A l'occasion d'une rue nommée la *rue du Cafouri*, Makrizi donne l'histoire de l'eunuque Cafour, qui d'esclave étoit devenu gouverneur ou plutôt souverain de l'Égypte, dans les dernières années qui précédèrent l'invasion de cette contrée par les Fatimites. Cet esclave couronné, moins célèbre par ses talens et par ses crimes que par les vers de Moténabbi, qui, après avoir capté sa faveur par des flatteries sans mesure, en a fait ensuite l'objet de ses plus amères satires, possédoit un jardin, lequel, long-temps après, devint fameux par la culture du chanvre, et par la passion des Égyptiens pour les préparations enivrantes qu'on fait avec la feuille ou le jus de ce végétal. Makrizi, à cette occasion, rapporte plusieurs pièces de vers faites pour célébrer les vertus de cette plante, et pour déplorer les rigueurs exercées par l'autorité contre sa culture et son usage. Ce morceau forme un supplément à l'un des articles contenus dans le premier volume de la Chrestomathie : c'est sans doute ce qui a déterminé le choix de M. de Sacy, et l'on ne peut que lui en savoir gré.

Enfin un dernier fragment de Makrizi a un objet plus grave. Il s'agit des changemens apportés dans l'administration de la justice et dans les attributions des kadhis en Égypte, par la révolution politique qui soumit ce pays au gouvernement militaire des descendans de ces Mogols et de ces Turcs qui, sous Djenghiz-khan et ses enfans, avoient inondé l'Asie occidentale. Par suite de cette révolution, les kadhis perdirent presque toute leur autorité; et la connoissance de toutes les affaires, et sur-tout celle des crimes et des délits considérés comme des infractions aux lois du conquérant mogol, fut dévolue aux chambellans des sultans. On doit bien penser qu'un semblable changement n'étoit conforme ni aux intérêts du peuple, ni à l'esprit de la religion musulmane.

A cette occasion, Makrizi entre dans des détails très-curieux sur le code ou *yasa* de Djenghiz-khan. Les dispositions de ce code sont presque toutes relatives à l'exercice de la justice criminelle. Déjà M. Langlès, et M. Mouradgea d'Ohsson dans son Histoire des Mogols, en avoient fait connoître une bonne partie. Toutefois on est bien aise de les trouver ici en entier, avec le texte de Makrizi.

Il y a dans ce morceau une observation de Makrizi fort digne de remarque, au sujet du mot سياسة, qui pourroit être très-naturellement dérivé de la racine arabe ساس, et qui s'emploie habituellement

dans le sens de *gouvernement, administration*, et, d'une manière spéciale, pour *l'exercice de la justice criminelle*. Si l'on en croit Makrizi, ce mot auroit une origine mogole, et ne seroit qu'une altération du mot mogul *yasa*, nom qu'on donnoit au code de Djenghiz-khan. Abou'Imahasen, dans un passage que M. de Sacy a eu soin de rapporter dans ses notes, rend cette étymologie plus vraisemblable, en dérivant ce mot de *sih*, qui en persan veut dire *trois*, et de *yasa*. Suivant lui, le conquérant mogul, ayant divisé son empire entre ses trois fils, fit faire trois exemplaires de son code, qui, en conséquence de cela, fut appelé *sihyasa*, et par corruption *siyasa*, c'est-à-dire *les trois codes*. Quoi qu'il en soit de cette étymologie, il est très-vraisemblable que, comme le dit Makrizi, ce code, tout-à-fait approprié à un gouvernement militaire et despotique, contribua beaucoup à altérer les principes de la justice musulmane, bien plus favorables à la liberté civile et à la conservation des droits des citoyens.

Les deux pièces nouvelles extraites du recueil des Druzes ne nous arrêteront pas long-temps. Elles sont adressées aux femmes initiées aux dogmes de cette secte; et l'auteur de ces deux pièces, quel qu'il soit, leur reproche d'avoir prêté l'oreille aux discours d'une femme à laquelle il prodigue les épithètes les plus injurieuses, et qu'il accuse d'avoir altéré les dogmes de la religion unitaire. Il paroît aussi qu'elle avoit autorisé des pratiques licencieuses et contraires aux mœurs; mais l'auteur ne s'exprime à cet égard qu'en termes généraux. Ces deux lettres n'ont aucune date; mais elles paroissent devoir être postérieures à la mort, ou, pour parler le langage des Druzes, à la disparition de Hakem. Quoique les nombreux fragmens des livres de cette secte, publiés par M. de Sacy, les notes qu'il y a jointes, et les mémoires séparés dans lesquels il a traité spécialement de quelques-uns des dogmes ou de quelques-unes des pratiques religieuses ou superstitieuses des Druzes, aient répandu beaucoup de jour sur l'histoire de ce bizarre système de religion, il est cependant bien à désirer qu'il se détermine enfin à faire jouir le public de son *Histoire de la religion des Druzes*, à laquelle il a consacré plusieurs années de travail, et qui, à en juger par les autres ouvrages sortis de la plume savante de notre célèbre orientaliste, ne pourra qu'ajouter encore à sa haute renommée.

Les fragmens empruntés aux *Prolégomènes historiques* d'Ebn-Khal-doun sont divisés en deux articles. Le premier contient ce qui est relatif à la fabrication des monnoies, et aux étoffes dans le tissu desquelles on figuroit des légendes contenant les noms des princes, leurs surnoms et leurs titres, ce qu'on désignoit sous le nom de *tiraz* طراز; le second

a pour objet l'histoire de l'écriture chez les Arabes, et les variations qu'elle a éprouvées. Mais il faut renoncer à faire connoître par une analyse nécessairement très-bornée ces fragmens, également intéressans, et par les notions historiques qu'ils contiennent, et par l'esprit de critique de l'auteur, qui, ainsi que nous l'avons fait remarquer dans notre premier article (1), se distingue éminemment, sous ce point de vue, de la foule des écrivains arabes.

On en trouve une preuve bien frappante dans le dernier fragment, où Ebn-Kaldoun, parlant des fautes d'orthographe qui s'étoient glissées dans les premiers exemplaires de l'Alcoran, et que la superstition des siècles suivans a consacrées, s'exprime ainsi :

« Gardez-vous bien de prêter l'oreille à ce que disent à ce sujet des
 » hommes irréfléchis, qui prétendent que les compagnons du prophète
 » connoissoient très-bien les règles de l'écriture, et que, quant aux
 » passages où leur manière d'écrire semble s'éloigner des règles, ce ne
 » sont pas, comme on se l'imagine communément, autant d'erreurs,
 » mais que chacune de ces déviations des règles a sa raison. »

Ebn-Kaldoun donne quelques exemples des fautes d'orthographe dont il est question, et du sens mystérieux qu'on y attachoit; puis il continue ainsi :

« Ce sont là des assertions gratuites et dénuées de tout fondement. Ils
 » n'ont eu recours à de pareilles subtilités que parce qu'ils se sont imaginé
 » qu'ils écarteroient par ce moyen des compagnons du prophète tout
 » soupçon d'erreurs et de fautes contraires aux règles de l'orthographe; ils
 » ont cru que l'orthographe étoit une perfection, et ils n'ont pas voulu
 » qu'on pût croire que cette perfection manquât aux compagnons du
 » prophète : ils ont donc . . . cherché des prétextes pour justifier ce
 » qui dans l'écriture de l'Alcoran s'éloignoit des règles ordinaires. Mais
 » cela n'est pas vrai. Sachez donc que, par rapport aux compagnons
 » du prophète, l'écriture n'étoit pas une perfection, puisque cet art est
 » un de ceux qui appartiennent à la civilisation des villes. . . , comme
 » nous l'avons établi précédemment. La perfection dans les arts est une
 » perfection relative et non absolue, puisque son absence ne porte aucun
 » préjudice en ce qui concerne la religion et les vérités morales : cette
 » ignorance n'a d'effet que sur les moyens de gagner sa vie, en raison de
 » la civilisation et du secours réciproque qu'on trouve dans cet art pour
 » se communiquer ses pensées. Le prophète ne savoit ni lire ni écrire;
 » et c'étoit à son égard, relativement à sa position et à son entier dénué-

(1) *Journal des Savans*, cahier de février 1829.

» ment de tous les arts industriels, qui sont les moyens de subsistance et
 » de civilisation, une perfection ; au contraire, ce ne seroit pas une perfec-
 » tion pour nous. La raison en est qu'il étoit uniquement en rapport avec
 » Dieu, et que nous devons nous aider les uns les autres relativement à
 » la vie mondaine ; ce qui est l'objet naturel de tous les arts et même
 » des sciences de convention. Pour le prophète, tout au contraire de
 » nous, la privation de toutes ces connoissances étoit une perfection. »

Ce fragment d'Ebn-Khaldoun comprend un petit poëme didactique sur l'art de l'écriture et les moyens que cet art met en usage.

Les poëmes contenus dans ce second volume appartiennent tous, si l'on en excepte celui de Tantarani, à cette ancienne poésie arabe que M. de Sacy a si bien caractérisée dans son Discours sur l'utilité de l'étude de la poésie arabe (1). Celui d'Ascha, le seul qui ne fût pas dans la première édition, semble tenir le milieu entre la fierté un peu sauvage de Schanfara et les tableaux animés et gracieux en même temps de Nabéga Dhobyani. Ascha se propose de repousser les insultes dont sa tribu a été injustement accablée par un étranger, et il rappelle tous ses titres à la gloire, et toutes les occasions où elle a signalé sa valeur ; mais avant d'en venir là, il chante la belle Horaïrèh, l'objet de ses amours, et il se plaint de son indifférence et de ses rigueurs. Puis il rappelle avec complaisance les jours qu'il a passés à table avec les compagnons de ses plaisirs ; car, dit-il, « les plaisirs prolongés et les passe-temps amou-
 » reux doivent être comptés aussi au nombre des leçons de l'expé-
 » rience. » La description courte, mais pittoresque, de sa monture ; celle d'une habitation déserte qu'il a traversée pendant une nuit obscure, sans redouter ni les embûches d'un ennemi, ni les sifflemens des mauvais génies ; enfin la peinture d'un orage, et l'énumération des lieux que la nue, en crevant, a inondés de ses eaux, occupent successivement le poëte, et fixent l'attention de ceux qui l'écoutent, jusqu'au moment où, abandonnant ces tableaux épisodiques, et sûr désormais de ne pas s'adresser en vain à ceux dont il a captivé l'imagination, il entre brusquement dans son sujet, et s'écrie :

« Va porter ce message de notre part à Yézyd, fils de Schéïban ; dis-
 » lui : Ne cesseras-tu point, Abou-Thobaïr, de te livrer aux emporte-
 » mens de la colère qui te dévore ? Ne finiras-tu point de porter la
 » cognée sur l'arbre de notre honneur ! Tes efforts pour lui nuire seront
 » vains, aussi long-temps que les chameaux épuisés de fatigue feront
 » entendre leurs sourds gémissemens.

(1) *Journal asiatique*, tome VIII, pag. 321 et suiv.

» J'en jure, dit encore le poète, par celui vers le sanctuaire duquel
 » se dirigent les pas accélérés des chameaux qui précipitent leur course,
 » et les troupeaux destinés à de pieux sacrifices, si vous tuez un de nos
 » chefs ailleurs que sur le champ de bataille, nous en tirerons ven-
 » geance, et un sang non moins précieux sera versé par nos mains. »

Un autre passage de ce poème, celui dans lequel Ascha se plaint de l'indifférence de sa maîtresse et des caprices de l'amour, offre un tel point de ressemblance avec une petite pièce grecque de Moschus remarquable par sa délicatesse, et une épigramme sanscrite de Bartrihari, poète indien, frère du célèbre Vicramâditya, qui florissoit cinquante-six ans environ avant notre ère, que je ne puis m'empêcher d'en faire ici le rapprochement. Je ne doute pas que le lecteur ne trouve un très-grand plaisir dans la comparaison de ces différens morceaux, que l'on seroit tenté de considérer comme copiés l'un sur l'autre, si tout ne sembloit se réunir pour prouver l'impossibilité d'un plagiat entre trois poètes, l'un indien, l'autre grec, et le troisième arabe, qui très-probablement n'ont point eu connoissance de leurs compositions respectives. Il faut donc tout simplement attribuer une telle coïncidence à la nature même du cœur humain, auquel, dans tous les pays du monde, la passion, dans des situations analogues, inspire une seule et même manière de sentir et de s'exprimer.

Voici les vers d'Ascha :

عَلَّقْتُهَا عَرَضًا وَعَلَّقْتَ رَجُلًا
 غَيْرِي وَعَلَّقَ أُخْرَى غَيْرَهَا الرَّجُلُ
 وَعَلَّقْتَهُ قِتَاءَ مَا جَاوَلَهَا
 وَمِنْ بَنِي عَمِّهَا مَيْتٌ بِهَا وَهَيْلٌ
 وَعَلَّقْتَنِي أَخِيرًا مَا تَلَّيْمُنِي
 فَاجْتَمَعَ الْحُبُّ حُبُّ كُلِّهِ تَيْلٌ
 فَكُلُّنَا مَغْرَمٌ يُنْهَدَى بِصَاحِبِهِ
 نَاءٌ وَدَانٌ وَمُخْبِلٌ وَمُخْتَبِلٌ

« Un regard fortuit a produit la flamme dont je suis consumé, tandis
 » que le cœur de Horairèh brûle pour un homme qu'éloignent d'elle
 » d'autres amours. Celui-ci, à son tour, est l'objet d'une autre passion
 » qui ne lui inspire que de l'indifférence; et l'amante qu'il méprise, cause,
 » par ses dédains, la mort d'un de ses proches follement épris de ses
 » charmes. Moi aussi, je suis aimé par une femme qui n'a point d'at-

» traits pour moi : ainsi un attachement malheureux nous réunit tous
 » dans un sort commun. Soumis aux mêmes tourmens, chacun de nous,
 » proche ou éloigné de l'objet de ses feux, est victime de son amour,
 » et est pris dans des filets semblables à ceux dans lesquels il tient un
 » autre captif. » (Traduct. de M. de Sacy.)

Idylle de Moschus :

Ἥρα Παν Ἀχῶς τὰς γείτονας, ἤρατο δὲ Ἀχῶ
 Σκιρτητᾶ Σατύρω, Σάτυρος δὲ ἐπιμνήατο Λύδα·
 Ὡς Ἀχῶ τὴ Πᾶνα, τόσον Σάτυρος φλέγειν Ἀχῶ
 Καὶ Λύδα Σατυρίσκον· ἔραος δὲ ἐσμύχεται ἀμοιβᾶ.
 Ὅσον γὰρ τήνων τις ἐμίσει τὴ φιλέοντα,
 Τόσον ὁμῶς φιλέων ἐχθαίρετο, πάσχει δὲ ἅ ποιεῖ.
 Ταῦτα λέγω πᾶσιν τὰ διδάγματα τοῖς ἀνεράσις,
 Στέρητε τὸς φιλέοντας· ἴν', ἢν φιλέητε, φιλήθε.

« Le dieu Pan dépérissoit pour Écho, qui habitoit dans son voisinage ;
 » mais la nymphe raffoloit d'un jeune satyre rempli de pétulance, et
 » celui-ci étoit éperdu de Lydée. Autant Écho enflammoit le dieu, au-
 » tant le satyre embrasoit la nymphe, tout autant Lydée faisoit le sup-
 » plice du satyre. Ainsi l'Amour se jouoit de leurs desirs contraires ; et
 » grâce à son caprice, autant l'amant portoit de haine à son amante,
 » autant avec justice il en éprouvoit à son tour de la part de l'objet
 » aimé.

» Instruits par ces exemples, ô vous qui êtes encore étrangers à
 » l'amour (quand un jour vous serez blessés de ses traits), aimez avec
 » ardeur vos maîtresses, si vous voulez être payés de retour. »

Épigramme de Bartrihari :

यां चिन्तयामि सततं मयि सा विरक्ता
 सा चान्यमिच्छति जनं स जनोऽन्यरक्तः ।
 अस्मत्कृतेऽपि परितुष्यति काचिदन्या
 धिक् ताञ्च तच्च मदनञ्च इमाञ्च माञ्च ॥

« Celle qui sans cesse occupe ma pensée n'a que de l'aversion pour
 » moi, tandis qu'elle aime un rival qui de son côté brûle pour une
 » indifférente : et ne voilà-t-il pas qu'une autre femme que je ne puis
 » souffrir s'est prise d'une belle passion pour moi ! Mille fois donc ma :

» l'édiction et sur celle-là et sur celui-là et sur l'Amour, et sur celle-ci
» et sur moi-même ! »

Les morceaux de poésie qui occupent une grande partie du troisième volume, sont en général d'un genre bien différent : ils ont pour auteurs trois poètes très-célèbres, connus communément sous les noms de *Moténabbi*, d'*Abou'lola*, ou plus exactement, comme le fait observer M. de Sacy, *Abou'lala* et *Ebn-Faredh* ou *Omar, fils de Faredh*. Le savant éditeur de ce recueil a ajouté, dans cette seconde édition, un nouveau poème de Moténabbi à ceux qu'il avoit publiés dans la première, et quelques petites pièces détachées. Le poème dont cette nouvelle édition a été enrichie est consacré, comme les autres, par la muse vénale de Moténabbi, à chanter les exploits de Séif-eddaula; mais un avantage qui lui est particulier, c'est qu'il commence par une sorte de prologue pris dans la vie commune, et étranger au sujet du poème; ce qui le rapproche plus que les autres de la vraie poésie des Arabes. On y trouve, ce qui est rare dans les poésies de Moténabbi, cette peinture gracieuse qui n'est point défigurée par des hyperboles outrées, comme il arrive souvent à notre poète :

« Ils sont encore présens à ma mémoire, les champs situés entre
» Odhaïb et Barik, ces lieux illustrés par les exploits de nos lances et
» l'impétuosité de nos coursiers, et la société de ces hommes qui égor-
» geoient les animaux qu'ils avoient pris à la chasse avec les fragmens
» des mêmes épées qui s'étoient brisées sur les crânes de leurs enne-
» mis..... C'est là qu'une jeune fille pleine d'appas, dont les promesses
» mensongères semblent ornées de tous les charmes de la sincérité,
» dont le souvenir éloigne le sommeil des paupières de ses amans et
» fait périr leurs corps de langueur, dont l'aspect a l'éclat du soleil et
» l'haleine l'odeur du musc, a rempli ma coupe du vin de Kotrobbol;
» c'est là que ce jus délicieux m'a été présenté par un échanton rempli
» de grâces, qui, par la bonté de son amie, se fait aimer de tous les
» hommes sensés et vertueux; tandis que la beauté de ses traits inspire
» une passion violente aux amateurs de la volupté. Son esprit est orné
» par l'étude; et quand ses doigts parcourent les cordes de son luth,
» il rend ceux qui l'écoutent sourds à tous autres accens. Il chante tout
» ce qui s'est passé depuis le siècle d'Ad jusqu'à lui; et cependant, à
» l'éclat de ses joues que recouvrent les boucles qui naissent sur ses
» tempes, on reconnoît qu'il touche à peine aux années de la virilité. »

A ce tableau succèdent quelques sentences morales, qui, au jugement d'un commentateur, n'ont pas assez de liaison ni avec ce qui précède, ni avec le principal sujet du poème. Il ne seroit cependant pas difficile

de faire voir qu'elles forment une transition assez heureuse entre ce prélude, si je puis employer ce terme, et les reproches adressés par le poète aux tribus arabes du désert qui ont manqué de foi à Séif-ed-daoula, reproches qui amènent le récit de leur défaite et de la victoire que ce prince a remportée sur elles; mais ces développemens nous entraîneroient trop loin.

Abou'lala n'étoit pas entièrement inconnu aux orientalistes de l'Europe; un de ses poèmes se trouve joint à l'une des éditions de la grammaire arabe d'Erpenius. Ce poète faisoit le plus grand cas des poésies de Moténabbi, qu'il a même commentées; et, suivant M. de Sacy, « on ne sera pas étonné de ce jugement, si l'on fait attention qu'Abou'lala semble avoir pris Moténabbi pour modèle, et que, s'il lui ressemble par une grande connoissance de la langue arabe, on diroit aussi qu'il a pris à tâche d'enrichir sur les hyperboles, sur la bizarrerie de ses comparaisons, et le mauvais goût de ses trop fréquens jeux de mots. »

Au surplus, les poésies d'Abou'lala, qui composent le recueil intitulé سقط الزند, c'est-à-dire, *l'Étincelle qui tombe du briquet*, sont l'ouvrage de la jeunesse de ce poète, qui, à ce qu'il paroît, dans un âge plus mûr, n'en faisoit pas grand cas.

Nous ne nous arrêterons pas sur Omar, fils de Faredh, poète mystique, dont M. de Sacy lui-même, il n'y a pas long-temps, a apprécié le mérite dans ce Journal, en rendant compte de *l'Anthologie arabe* de M. Grangeret de la Grange (1).

Au choix de poésies de Moténabbi, d'Abou'lala et d'Ebn-Faredh, succèdent deux *séances* de Hariri qui avoient déjà paru dans la première édition, puis un choix de *séances* de Hamadani ou Bedi-ulzéman, écrivain ingénieux, qui a servi de modèle à Hariri. On a quelque plaisir à comparer ces deux écrivains: pour Hariri, on a le recueil entier de ses *séances*, publié avec un commentaire choisi par M. de Sacy, chef-d'œuvre d'érudition orientale, qui probablement ne sera jamais surpassé; et pour Hamadani, on peut joindre aux fragmens qui se trouvent dans la Chrestomathie ceux que M. de la Grange a fait entrer dans son *Anthologie*. Nous nous bornerons à consigner ici le jugement qu'en porte M. de Sacy. « Il y a, dit-il, le plus grand rapport entre Hamadani et Hariri, soit pour le choix des sujets et des pensées, soit pour la manière de les exprimer; mais les *séances* de Hamadani sont beau-

(1) Voyez *Journal des Savans*, année 1828, cahier d'août, pages 464 et suiv.

» coup plus courtes que celles de Hariri, et par-là même peut-être mé-
 » ritent-elles quelque préférence : on y sent moins l'affectation d'em-
 » ployer tout-à-la-fois toutes les richesses de la langue et toutes les
 » ressources de la rhétorique. On ne peut nier cependant qu'il n'y ait
 » plus d'art dans celles de Hariri. » Il ne faut pas oublier que, dans tout
 ce qui est commun à ces deux écrivains, soit pour le fond, soit pour
 la forme, la priorité de l'invention appartient à Hamadani.

La septième séance de Hariri et la douzième de Hamadani ayant précisé-
 ment le même sujet, chacun peut, même sans savoir l'arabe, recon-
 noître comment Hariri a imité son modèle et enrichi son sujet de
 nouveaux ornemens. Le soi-disant aveugle de Hariri, après avoir esca-
 moté l'argent des dupes dont il a ému la compassion, s'excuse en disant :

« Puisque le sort, père de tous les humains, a pris à tâche, dans ses
 » démarches et dans sa conduite, de s'aveugler pour ne pas voir le droit
 » chemin, je l'ai imité en contrefaisant l'aveugle, en sorte qu'on jugeroit
 » que je le suis véritablement. Qu'un enfant agisse comme son père;
 » cela n'a rien de surprenant. »

Celui de Hamadani, reconnu par le personnage qui raconte ses
 aventures, et qui veut tirer de lui l'aveu qu'il est Abou'lfath Escandéri,
 lui répond :

« Non, je suis Abou-Kalamoun » (c'est-à-dire, ou le caméléon, ou
 une étoffe qui semble changer de couleur suivant les divers reflets de
 lumière); « je change continuellement de couleur. Ne crains point de
 » choisir un métier bas et abject; car rien n'est plus bas que le temps
 » qui décide de ton sort. Pousse le temps avec la sottise, puisque le
 » temps est un étourdi qui agit à l'aventure. Ne te laisse pas décevoir
 » par la raison; il n'y a de véritable raison que la folie. »

Dans cette seconde édition, comme dans la première, M. de Sacy a
 terminé son recueil par un choix de lettres et autres pièces diploma-
 tiques. Mais on remarque ici, parmi ces pièces, une *proclamation du gé-
 néral en chef de l'armée française, datée d'Alexandrie le 13 messidor an 6*
 [16 juillet 1798], qui ne se trouvoit point dans la première édition.
 Il faut voir dans les notes de M. de Sacy l'anecdote relative à la publi-
 cation de cette pièce. C'est dans cette proclamation que le général en
 chef adressoit ces paroles aux habitans de l'Égypte :

« Peuples de l'Égypte, on vous dira que je viens pour détruire votre
 » religion; ne le croyez pas : répondez que je viens pour restituer vos
 » droits, punir les usurpateurs, et que je respecte plus que les Mame-
 » loucs, Dieu, son prophète et l'Alcoran. »

C'est encoré là qu'il s'exprimoit ainsi :

« Khadhis, schéikhs, imans, tchorbajis, dites au peuple que nous
 » sommes aussi de vrais musulmans. N'est-ce pas nous qui avons détruit
 » le Pape, qui disoit qu'il falloit faire la guerre aux musulmans? N'est-
 » ce pas nous qui avons détruit les chevaliers de Malte, parce que ces
 » insensés croyoient que Dieu vouloit qu'ils fissent la guerre aux mu-
 » sulmans! »

M. de Sacy a conservé dans cette seconde édition l'extrait du *Livre des merveilles de la nature*, de Kazwini, auquel il avoit bien voulu donner place dans la première, et qu'il avoit enrichi personnellement de quelques notes pleines d'intérêt. Il a traité de nouveau la question relative au véritable auteur de ce livre et à ses diverses éditions, et exprime ainsi le résultat auquel l'ont conduit ses recherches :

« Il est presque impossible de ne pas supposer, d'après tant de
 » variations dans les noms, les prénoms et les surnoms qu'on donne
 » à l'auteur du livre intitulé *Adjaïb almakhloukat*, que deux savans
 » ont contribué à cet ouvrage; que l'un se nommoit *Mohammed*, et
 » l'autre *Zacariyya*; et que tous deux portoient le surnom de *Kazwini*,
 » comme nés à Kazwin ou habitans de cette ville. Les copistes ont pu
 » augmenter la confusion, en écrivant *Mahmoud* pour *Mohammed*,
 » ou *fils d'Abd-allah* ابن عبد الله pour *Abou-Abd-allah* أبو عبد الله.
 » Si cet ouvrage, dans l'état où nous l'avons, est le fruit du travail de
 » deux auteurs, il me paroît que *Zacariyya* est celui qui y a mis la
 » dernière main, et que c'est pour cela que son nom a prévalu sur
 » celui de *Mohammed*. On pourroit même conjecturer que *Zacariyya*
 » auroit été le fils de *Mohammed Kazwini*. »

Ce troisième tome se termine par des additions aux notes des trois volumes de cet important recueil.

En terminant cette notice, nous devons faire observer que, dans toutes les parties de l'ouvrage, ces notes historiques, philologiques et critiques, ont été considérablement augmentées, sur-tout de renseignemens relatifs à l'histoire littéraire; que par-tout la mesure des vers a été indiquée, ce qui est une amélioration très-importante; enfin que les tables des matières ont été rédigées d'après un système et avec un soin qui en rendent l'usage très-facile, et leur assurent un haut degré d'utilité,

CHÉZY.

FAUNE de Maine-et-Loire, ou Description méthodique des animaux qu'on rencontre dans toute l'étendue du département de Maine-et-Loire, tant sédentaires que de passage, avec des observations sur leurs mœurs, leurs habitudes, &c. &c., et avec des figures dessinées d'après nature; par M. Millet, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, de celle d'horticulture de Paris, des Sociétés linnéennes de Bordeaux et de Paris; de la Société académique de la Loire-inférieure. A Paris, chez Rosier, libraire, rue Montmartre, n.º 68; à Angers, chez L. Pavie, impr.-lib., rue Saint-Laud; 1828.

UNE branche de la statistique d'un pays a pour objet son histoire naturelle. Le département de Maine-et-Loire, qui portoit autrefois le nom d'Anjou, n'avoit pas encore été examiné, sous ce rapport, comme il auroit dû l'être; seulement il y avoit eu plusieurs Flores de cette contrée, et un travail sur les mollusques terrestres et fluviatiles; le reste étoit négligé ou différé. Trois personnes éclairées, savoir, MM. Courtille, Desvaux et Millet, se sont partagé ce qui restoit à faire. M. Courtille décrira les insectes; MM. Desvaux et Millet, la minéralogie et la géognosie. Le dernier s'est chargé seul de la Faune, c'est-à-dire, de l'histoire naturelle des animaux vertébrés et invertébrés: il présente aujourd'hui ce qui concerne les vertébrés, ne devant traiter des invertébrés que plus tard. L'auteur se propose encore d'indiquer séparément les espèces d'animaux fossiles, qu'il ne croit pas devoir réunir aux animaux vivans; il ne parle que de ceux des animaux vivans qui auront conservé leur type sauvage en Anjou.

Dans la classification ou distribution méthodique de sa Faune, M. Millet suit, pour les mammifères et les oiseaux, M. Cuvier, avec quelques modifications de M. Latreille; pour les reptiles, MM. Bronnart et Cuvier; pour les poissons enfin, M. Cuvier.

M. Millet a figuré quelques espèces nouvelles ou qui n'étoient pas assez connues, et il renvoie pour les autres à l'Encyclopédie méthodique, à l'Atlas des oiseaux de M. Temmink, à l'Ornithologie française de M. Vieillot, et, pour les reptiles, aux planches des ouvrages de MM. Daudin et Latreille; enfin, pour les poissons, à Bosc et à Lacépède.

M. Millet a indiqué les espèces rares qui se trouvent dans diverses collections de particuliers du département et dans celle du Muséum

d'Angers. Dans la sienne seule se trouve la réunion des reptiles et des poissons du département. M. Thessié-Thareau en a une d'animaux vivans, particulièrement du genre canard, qu'il élève dans l'espérance de les rendre domestiques. M. Rousseau, dans les eaux de son parc de Varennes à Savennières, a déjà acclimaté et rendu domestique l'oie à coiffe noire, *anas indica*, espèce très-intéressante par sa taille, la longueur de son cou, ses formes agréables, et la bonté de sa chair.

M. Millet s'est attaché à donner une description suffisante de chaque espèce, en dépeignant le mâle, la femelle et le jeune. Il a mis, en tête des descriptions spécifiques, un ou deux caractères diagnostiques, qui peuvent dispenser de recherches ultérieures, ou bien servir seulement à séparer deux ou un plus grand nombre d'espèces très-voisines. Ayant cité les auteurs en tête de chaque classe, il emploie les mêmes caractères qu'eux; cependant il en a retranché ou ajouté d'autres, lorsque cela lui a paru utile.

Pour obtenir les matériaux nécessaires à la composition de sa Faune, il lui a fallu aller dans les champs, dans les bois, les forêts, les marais, les prairies, les pâturages, les moissons, sur les collines, au bord des rivières et des ruisseaux, afin d'y observer les animaux.

L'auteur croit bien qu'il lui a échappé quelque chose; mais il s'est déterminé à faire connoître ce qu'il savoit, parce qu'il faut trop de temps pour se flatter d'avoir examiné tout.

Il a eu des obstacles à surmonter; mais il a trouvé de l'obligeance dans beaucoup de personnes, dont les unes lui ont indiqué et communiqué des espèces, les autres l'ont guidé dans ses nombreuses explorations; il cite les noms de ces personnes.

M. Millet a décrit les traits les plus saillans des mœurs et des habitudes des animaux: si quelque particularité pouvoit servir à mieux faire connoître le caractère, il l'a signalée; il a même noté leur chant et leur cri, lorsque cela lui a été possible, en indiquant les époques où ils cessent de les faire entendre. Ses descriptions se sont étendues aux nids et aux œufs des oiseaux.

Pour rendre plus facile l'étude des mammifères, aux caractères génériques et invariables des dents, difficiles à observer dans certaines espèces, il a ajouté d'autres caractères plus apparens.

Il a réuni en quatre tableaux les espèces d'oiseaux qu'on trouve dans le département, savoir, ceux qui sont sédentaires en Anjou, ceux de passage périodique qui s'arrêtent pour y nicher, ceux de passage accidentel. Il a remarqué que les oiseaux qui arrivent tard repartent de bonne heure, et *vice versa*. Le martinet noir arrive du 20 au 15 avril,

et s'en retourne du 24 au 30 juillet. L'hirondelle de cheminée revient vers la fin de mars, et s'en retourne aux premiers jours d'octobre : comment expliquer ces faits remarquables ?

Les couleurs des reptiles sont sujettes à varier. M. Millet ne les regarde que comme des caractères secondaires ; il en a pris d'autres de leur forme et des proportions relatives des parties sur le même individu.

Les poissons sont distingués en cartilagineux et en osseux ; les autres caractères sont pris dans les branchies, la position et le nombre des nageoires, et, pour la détermination des espèces, le nombre des rayons des nageoires dorsales et anales sont les caractères les plus certains.

M. Millet a fait précéder chaque classe d'un tableau synoptique des ordres seulement, ce qui suffit, dit-il, pour les caractériser : à l'égard des autres, il a placé à la tête de l'ouvrage une suite de tableaux synoptiques et analytiques, dans lesquels, au moyen de numéros de renvoi, on parviendra à la connoissance du genre, qui, à son tour, indiquera la page dans le corps de l'ouvrage, où l'on trouvera successivement toutes les espèces décrites.

L'auteur a négligé les hypothèses pour s'en tenir aux faits, excepté dans quelques cas seulement où il a cru devoir y recourir, lorsqu'il espéroit obtenir des vérités par l'emploi de ce moyen.

Pensant, comme nous l'avons dit, que quelques espèces d'animaux pourroient lui avoir échappé, il invite les personnes qui ont du goût pour l'histoire naturelle, et qui prennent de l'intérêt à la Faune de leur pays, à lui communiquer les résultats de leurs recherches et leurs observations : en conséquence, il recommande à leur attention quelques espèces de mammifères, telles que des chauves-souris qui habitent les arbres creux, des lézards, &c., et ce qu'il y a encore à découvrir en oiseaux, reptiles et poissons.

Après avoir considéré l'histoire naturelle sous le rapport scientifique, M. Millet la considère sous un rapport moral. M. Cuvier, dans la préface de son Règne végétal, page 18, avoit dit qu'un des précieux avantages de l'histoire naturelle étoit de classer dans l'esprit un grand nombre d'idées ; qu'on s'exerçoit par-là dans cette partie de la logique qu'on appelle la *méthode* ; qu'elle nous accoutume à rapporter toutes nos observations à la raison, et à ne pas nous laisser entraîner par l'imagination et l'habitude. M. Millet ajoute « qu'on peut encore envisager » la science de la nature sous un aspect moins sévère, en ne voyant » que les jouissances qu'elle nous procure, lesquelles, aussi vives que » pures, ne laissent jamais de regrets après elles, sont de tous les temps » et de tous les âges, et nous sauvent du dégoût des plaisirs frivoles :

» son étude si variée et si attrayante, en éclairant notre esprit, l'affran-
 » chit des erreurs et des préjugés enfantés par l'ignorance et la mauvaise
 » foi, en même temps qu'elle nous oblige à une admiration sans cesse
 » renaissante, en faisant remonter notre pensée vers l'auteur de la na-
 » ture, qui nous donne la faculté de distinguer et d'apprécier tout ce
 » qui est soumis à ses lois immuables; et nous sépare par cela même
 » du reste des animaux.»

Nous ne pousserons pas plus loin le compte que nous devons rendre du livre de M. Millet; les détails dans lesquels il entre ont une telle analogie entre eux, qu'il nous paroît suffire d'avoir exposé les principes sur lesquels ils sont établis. C'est une suite nombreuse de descriptions de mœurs, d'habitudes d'animaux vivans, les uns sédentaires, les autres de passage, dans un département assez étendu. Il seroit à désirer qu'il se trouvât, dans toutes les parties de la France, des hommes éclairés qui entreprissent le même travail que M. Millet, qui joignissent comme lui à de grandes connoissances un désintéressement remarquable, et qui ne craignissent pas de faire des dépenses quand il s'agit d'être utile aux sciences et à ses concitoyens.

TESSIER.

THE TRAVELS of Ibn Batuta; translated from the abridged arabic manuscript copies, preserved in the public library of Cambridge; with notes illustrative of the history, geography, botany, antiquities, &c. occurring throughout the work; by the Rev. Samuel Lee, B. D. &c. &c. London, 1829. — Voyages d'Ebn-Batouta, traduits de l'arabe, d'après les exemplaires abrégés manuscrits conservés dans la bibliothèque publique de Cambridge; par le Rév. Samuel Lee, &c. &c. Londres, 1829; xviii et 243 pages in-4.^o

PARMI les personnes qui cultivent la littérature de l'Orient ou qui s'intéressent à ses progrès, il n'en est aucune qui n'ait applaudi à la nouvelle institution qui s'est formée à Londres, en 1828, sous le nom de *the oriental Translation Committee*. Cette institution a pour objet la création d'un fonds annuel, destiné à défrayer la traduction et la publication des ouvrages les plus importants pour la connoissance de l'histoire,

des sciences et de la littérature de l'Orient, qui se trouvent en manuscrit dans les bibliothèques des diverses universités, dans celle du *Museum* britannique, et dans les autres collections, tant publiques que particulières, soit en Asie et en Afrique, soit en Europe. Une telle association, intimement liée avec la Société asiatique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, étoit à peine formée, que beaucoup de savans distingués, tant nationaux qu'étrangers, se sont empressés de répondre à son appel, et d'entreprendre la traduction de divers ouvrages écrits dans les langues de l'Asie, ou de mettre à sa disposition celles qu'ils avoient exécutées précédemment, et qui, sans une aussi généreuse assistance, n'eussent peut-être jamais vu le jour. Le premier ouvrage dont la publication est due à cette association, est la traduction que nous annonçons des Voyages d'Ebn-Batouta. Déjà, en rendant compte dans ce journal, en 1820, de l'ouvrage de M. Kosegarten intitulé, *de Mohammede Ebn-Batuta Tingitano ejusque itineribus..... Commentatio academica*, nous avons fait connoître, d'une manière abrégée, ce célèbre voyageur arabe du VIII. siècle de l'hégire, et l'étendue de ses voyages en Europe, en Asie et en Afrique. M. Lee, à qui nous devons la traduction anglaise dont il s'agit en ce moment, n'a rien ajouté à ce que nous savions sur le voyageur arabe, et qui se réduit à bien peu de chose. Le texte arabe, dont M. Kosegarten a publié des extraits, et que M. Lee a traduit en entier, n'est point l'ouvrage même d'Ebn-Batouta; ce n'est qu'un extrait fait par un écrivain qui se nomme lui-même *Mohammed Bâilouni, fils de Feth-allah*, d'un abrégé de la relation d'Ebn-Batouta, abrégé qui a pour auteur *Mohammed Kelbi* ou *Kélébi*, surnommé *Ebn-Djezzi*. Dans le manuscrit dont M. Kosegarten a fait usage, l'auteur de l'extrait parle de lui-même à la première personne, et ne se nomme pas. « Voici, dit-il, ce que j'ai » extrait, comme un choix, de l'abrégé des voyages... de Mohammed... » connu sous le nom d'Ebn-Batouta.... abrégé qui a été fait... par le » très-savant Mohammed Ebn-Djezzi Kelbi. » Mais, malgré cette différence de rédaction, et un assez grand nombre d'autres qu'on observe entre le manuscrit que M. Kosegarten a eu à sa disposition, et les trois sur lesquels a travaillé M. Lee et qui proviennent du legs fait à l'université de Cambridge par le célèbre voyageur Burckhardt, on ne sauroit douter que ce ne soient autant d'exemplaires différens d'un même livre. L'auteur de cet extrait paroît n'avoir pas été guidé dans son choix par les principes d'une sage critique, et il est évident que son intérêt s'est porté principalement sur les récits les plus merveilleux, et sur tout ce qui avoit rapport aux personnages célèbres par leur dévotion, leurs austérités et leurs prétendus miracles, qu'Ebn-Batouta avoit rencontrés

dans le cours de ses voyages, et dont plusieurs s'attribuoient une longévité prodigieuse. Cette circonstance fait plus vivement regretter qu'au lieu de cet extrait; on ne nous ait pas fait connoître l'ouvrage même d'Ebn-Batouta, ou du moins l'abrégé qu'en a fait Ebn-Djezzi. M. Lee s'est flatté long-temps d'obtenir une copie de la relation d'Ebn-Batouta, qu'il savoit être en la possession d'un riche négociant de Tripoli, *Sidi Hasouna Dghaïs*, fils de *Sidi Mohammed Dghaïs*. Ce dernier a habité long-temps Paris; et son fils Hasouna, qui a aussi voyagé en France et en Angleterre, avoit promis à M. Lee de lui envoyer ce manuscrit. M. Lee a attendu en vain plusieurs années l'exécution de cette promesse. Si je suis bien informé, ce manuscrit est depuis long-temps entre les mains de M. Rousseau, consul général de France, et chargé des affaires du Roi près la régence de Tripoli, à qui il a été prêté par Sidi Hasouna; et quelques personnes ont cru mal à propos que M. Rousseau en est le propriétaire. M. Lee dit avoir appris depuis peu qu'on possède en France un exemplaire de l'extrait fait par Mohammed Baïlouni : c'est une chose dont je doute beaucoup. Je crois que M. Delaporte, vice-consul à Tanger, en possède un exemplaire; mais je n'ai aucune connoissance qu'il l'ait envoyé en France.

Il résulte de ce que je viens de dire qu'on auroit également tort, et de se faire d'avance une très-grande idée de l'extrait des voyages d'Ebn-Batouta; dont M. Lee nous donne la traduction, et de juger du mérite de la relation originale par cet extrait. On peut dire que les fragmens de cet extrait publiés par M. Kosegarten en 1818 et par M. Apetz en 1819, n'en sont pas les parties les moins importantes. Il ne faut pas croire cependant que le reste du volume ne présente aucun intérêt : ce seroit une grave erreur. D'ailleurs, les notes savantes et nombreuses que M. Lee a jointes à sa traduction, et pour lesquelles il a fait usage d'un grand nombre d'ouvrages manuscrits arabes et persans, ajoutent un grand mérite à cette publication.

Je ne reviendrai point sur les portions de cette relation dont j'ai parlé en rendant compte de l'ouvrage de M. Kosegarten, et je me bornerai aussi à renvoyer à cette première notice les lecteurs qui désireront connoître la marche du voyageur arabe et toutes les contrées qu'il a successivement parcourues. Je disois alors qu'il me paroissoit impossible de douter de la bonne foi et de la sincérité du voyageur; et que sa crédulité, quelquefois excessive, ne devoit pas lui enlever notre confiance, toutes les fois qu'il raconte ce qu'il a fait ou ce dont il a été témoin. J'ajoutois que les détails minutieux et peu intéressans dans lesquels il entre parfois, offrent un caractère de simplicité favorable

à la véracité de ses récits : la lecture de l'extrait entier fait par Mohammed Baïlouni n'a fait que me confirmer dans cette opinion.

Je pourrais presque borner à ceci le compte que j'ai à rendre du volume publié par M. Lee; car il n'est vraisemblablement personne, parmi ceux qui cultivent par devoir ou par goût l'étude de l'histoire de l'Asie ou la littérature de l'Orient, qui ne s'empresse de se procurer ou du moins de lire ce volume. Cependant, pour exciter davantage l'intérêt des lecteurs de ce journal, et pour justifier le jugement que j'ai porté de la relation d'Ebn-Batouta, j'en extrairai quelques particularités, auxquelles je joindrai, s'il y a lieu, les observations dont elles me paroîtront susceptibles.

Ebn-Batouta, qui étoit, à ce qu'il paroît par divers passages de sa relation, un sincère musulman, a eu un soin particulier de consigner dans son ouvrage les noms des docteurs, des religieux et particulièrement des mystiques ses contemporains, qu'il a rencontrés dans ses voyages. Quelquefois même il s'est détourné de sa route, pour aller, à d'assez grandes distances, visiter quelqu'un de ces santons qui excitent l'admiration des pieux musulmans par des pratiques extraordinaires de pénitence ou de mortification, ou par la réputation qu'ils savent se procurer d'être dans une union toute particulière avec la divinité, et de posséder quelque vertu surnaturelle. Ebn-Batouta rencontra en Égypte divers personnages de cette espèce; et, à cette occasion, M. Lee a cité plusieurs passages intéressans d'un ouvrage de Djami, intitulé *نجات الانس*. Cet ouvrage, qui contient les vies et les actions merveilleses d'un grand nombre de sofis, est beaucoup plus important à raison des prologomènes, où l'on trouve des détails généraux sur l'histoire de ces sectes, leur doctrine, leurs pratiques, et les divers degrés par lesquels il faut passer pour arriver à la perfection de cette vie mystique ou spirituelle, qui n'est autre que l'absorption dans la divinité et l'anéantissement de toute individualité. Mon dessein, en fixant l'attention des lecteurs sur cet objet, est de réformer deux erreurs dans lesquelles me semble être tombé M. Lee.

Ebn-Batouta, parlant d'un santón célèbre nommé le schéikh *Abou-Abd-allah Mourschidi*, dit qu'il avoit la réputation d'être *من الاولياء المكاشفين*, ce que M. Lee traduit ainsi : *one of the great interpreting saints*. A l'appui de cette interprétation, il ajoute que le mot *مكاشف* semble être la même chose que l'hébreu *מְכַשֵּׁף*, si fréquent dans les livres saints, qu'on traduit ordinairement par *devin* ou *sorcier*, mais qui signifie littéralement *celui qui découvre, celui qui révèle*. Ceux auxquels on donne en arabe le nom de *مكاشفون*, lui paroissent donc n'être autre chose que les

continuateurs des anciennes pratiques de divination dont il est souvent fait mention dans la Bible, et il fait observer que l'influence de ces imposteurs est encore très-grande dans les contrées du Levant, comme le prouve ce texte même d'Ebn-Batouta. Or, sans nier que ce genre de superstitions, comme beaucoup d'autres, ne se soit conservé en Asie depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours, je crois pouvoir assurer que ce n'est point du tout là le sens du mot مكاشف, et que ce mot signifie *un homme qui est parvenu, par les exercices de la vie spirituelle, à la contemplation de la divinité*. L'auteur du dictionnaire des termes techniques de philosophie, de grammaire, de rhétorique, &c. intitulé كتاب التعريفات, explique le mot مكاشفة de la manière suivante : المكاشفة هي حضور لا ينعى بالتيان, *ce qu'on appelle MOUCASCHEFA, c'est une sorte d'état contemplatif qui ne peut s'exprimer par des paroles*. M. Kosegarten n'a donc pas eu tort de traduire ailleurs, à l'occasion d'une ville nommée *Baba Saltouk*, شيخا مكاشفا par *senior theosophus*, tandis que M. Lee a rendu ce même mot par *a diviner*.

Presque au même endroit, Ebn-Batouta parle du schéikh Djémal-eddin Saoui, chef de la secte des *karenders* ou *kalenders*, qui sont, dit-il, *ceux qui se rasent le menton et les sourcils*. A cette occasion, M. Lee dit que les *kalenders* sont, à ce qu'il paroît, *une secte de sofis, qui ne tiennent compte de rien, si ce n'est de se persuader qu'ils sont bien avec le Tout-puissant*, et il renvoie à un passage de Makrizi que j'ai cité dans la seconde édition de ma *Chrestomathie arabe*, tome I.^{er}, page 263. On lit dans ce passage : « Dans la réalité, les *kalenders* sont des hommes » qui ont pris le parti de secouer le joug de toutes les règles de politesse » qu'on observe communément dans la société et la conversation; ils » ne pratiquent guère, en fait de jeûnes et de prières, que ce qui est » d'étroite obligation; ils ne font point de difficulté d'user des plaisirs » licites; ils se bornent à observer ce qui est indispensable pour ne point » être en faute, et ne se mettent point en peine d'entrer dans l'esprit » des observances légales..... Ils ne s'assujettissent ni à un extérieur » grossier, ni à aucun genre de mortification ou de pratiques de dévo- » tion, disant qu'il leur suffit que leurs cœurs soient en paix avec Dieu; » ils ne veulent rien de plus, et ils ne font aucun effort pour parvenir » à un degré de vertu plus éminent que cet état de quiétude du cœur, » dont ils sont en possession. » Suivant M. Lee, en traduisant ainsi *ils ne font point de difficulté d'user des plaisirs licites*, ce qui signifie sans doute, dit-il, *ils ne se font point de scrupule de s'accorder les plaisirs licites*, j'ai commis une erreur qu'il est important de corriger. Le texte, suivant lui, veut dire, *ils ne font aucun cas de la jouissance des plaisirs licites*

(*they care nothing about the enjoyment of lawful pleasures*). Le texte porte, *وَمِ يَبَالُوا بِنَتَاوَل شَيْءٍ مِنَ الذَّاتِ الْمُبَاحَةِ*, et a certainement le sens que je lui ai donné. Il faudroit à la lettre traduire, *et ils ne se mettent point en peine de jouir de quelque chose des plaisirs licites*; ce qui, en soi, pourroit offrir quelque amphibologie, et pourroit signifier *qu'ils ne mettent aucun intérêt à en jouir ou à s'en abstenir*. Mais je ne crois pas même que cette amphibologie ait lieu dans l'expression arabe; et d'ailleurs, ce qui précède et ce qui suit ne permet pas de supposer que les kalénders fussent gens à s'imposer la privation des plaisirs permis par la loi. Je puis donner un exemple du verbe *بَالَى* employé comme il l'est ici. Il me sera fourni par Tébrizi, qui, dans son commentaire sur le *Hamasa*, à l'occasion de ce vers, *ذَكَرْتِكَ وَالْحَقُّ يَخْطُرُ بَيْنَنَا الْبَيْتِ*, dit, *نَبَّهَ بِهَذَا الْكَلَامِ عَلَى قَلَّةِ مِبَالَاتِهِ بِالْحَرْبِ*; c'est-à-dire, *le poète en s'exprimant ainsi, indique le peu de cas qu'il fait de la guerre, ce qui ne signifie certainement pas qu'il répugne à faire la guerre, et qui a pour objet au contraire de faire entendre que la guerre est pour lui une chose presque indifférente, qui n'occupe pas assez son esprit pour détourner son attention de l'objet de son amour.*

Le voyage d'Ebn-Batouta dans la Mésopotamie fournit, relativement à l'attente où étoient de son temps les habitans de Hilla, de la prochaine manifestation du *Mahdi*, ou du douzième et dernier imam, qu'on appelle *l'imam attendu* et *le maître du temps*, un fait remarquable que je ne me rappelle point avoir vu ailleurs. Les habitans de Hilla étoient tous de la secte des imamjens. Il y avoit dans cette ville une mosquée dont la porte étoit couverte d'un voile de soie, et qu'on nommoit la *mosquée du maître des temps* *صاحب الزمان*. C'étoit là, suivant les imamjens, que s'étoit caché et avoit disparu le douzième imam, Mohammed Askéri, fils de Hasan, et qui est pour eux le *Mahdi*. Chaque jour, une centaine d'habitans de Hilla se rendoient tout armés à la porte de cette mosquée, conduisant avec eux un cheval sellé et bridé, et un grand nombre d'hommes avec des tambours et des trompettes. Ces gens disoient alors : « Parois, ô maître du temps; car la tyrannie et la bassesse abondent présentement. C'est donc actuellement le moment où tu dois paroître, afin que, par ton ministère, Dieu établisse la séparation entre la vérité et le mensonge. » Cette troupe attendoit ainsi à la porte de la mosquée jusqu'à la nuit, puis chacun se retiroit chez soi.

La partie de la relation d'Ebn-Batouta qui contient son voyage dans le Yémen, sur la côte orientale d'Afrique, à Zéila, Makdaschou, et au

Zanguebar, puis à Zafar, et sur la côte occidentale du Golfe Persique; ensuite sur la côte orientale du même golfe, à Hormuz et à Siraf; enfin son retour en Égypte par Elkatif, Hadjar ou Elahsa, Yémama, Djidda; puis, en traversant la Mer Rouge, par le pays des Bedjas et Aidhab, est certainement un des morceaux qu'on aimeroit à connoître en entier. Elle n'est point sans intérêt dans l'extrait même de Mohammed Baïlouni, qui, je pense, l'a beaucoup abrégée, parce qu'elle présentait peu de ces récits merveilleux qui étoient l'objet de sa prédilection. Il y a cependant un trait de ce genre qui eut lieu dans une ville de la contrée nommée *Lar*. Cette ville, qui n'étoit pas, à ce qu'il paroît, très-éloignée du célèbre port de Siraf, est appelée par Ebn-Batouta *Djandjabal*. Il s'y rendit tout exprès pour voir un santon dont il avoit ouï dire des choses merveilleuses. Ce santon, qu'on nommoit *Abou-Dolaf*, et dont tout l'extérieur annonçoit la plus grande pauvreté, exerçoit l'hospitalité envers tous ceux qui venoient le visiter, leur offroit des vêtements, et leur faisoit en outre de riches présens. Personne ne savoit d'où il tiroit l'argent nécessaire pour fournir à une si grande dépense. « Il y a, dit Ebn-Batouta, beaucoup de gens qui pensent que c'est la nature qui lui en » fournit les fonds. » *ويزعم كثير من الناس انه ينفق من الكون*. M. Lee n'a pas manqué de faire observer que cette expression avoit quelque chose d'obscur. Elle s'explique par une anecdote du même genre, rapportée par Mirkhond, dans la vie de Mahmoud, fils de Sébectéghin. Ce prince, qui avoit une grande dévotion pour les hommes qui vivoient dans la retraite et la contemplation, étoit allé, lors d'une expédition dans le Khorasan, visiter un solitaire qu'on nommoit *Ahou-pousch*, et qui jouissoit dans ce pays d'une grande réputation de sainteté. Mahmoud étoit accompagné d'un de ses officiers appelé *Hasenek* ou le petit *Hasan*, fils de *Mical*, qui regardoit les gens de cette espèce comme de vilis hypocrites. Mahmoud, en quittant le santon, lui offrit une somme d'argent. Alors le saint homme, portant sa main en l'air, la retira pleine de monnoies d'or qu'il mit dans celle du prince, en lui disant : « Quiconque » peut prendre des pièces de monnoie comme celles-ci, du trésor du se- » cret (c'est-à-dire, du trésor invisible de Dieu *از خزانه غيب* Dieu), quel » besoin peut-il avoir des richesses créées ! » J'ometts le reste de cette aventure, qu'on peut voir dans l'ouvrage de M. Wilken, intitulé *Institutiones ad fundamenta linguæ persicæ*, p. 150. Il est certain que l'expression *الكون من الكون* d'Ebn-Batouta a le même sens que *از خزانه غيب* dans Mirkhond : elle est d'ailleurs expliquée ainsi par Djami.

Ebn-Batouta, de retour en Égypte, ne fit que traverser cette province, d'où il passa en Syrie, et de là dans l'Anatolie, qu'il parcourut

dans tous les sens; après quoi, revenant vers le nord-est, il se rendit dans les états d'Uzbek-khan, qui avoit épousé une princesse grecque, fille de l'empereur de Constantinople.

A l'occasion des Turcomans, le voyageur nous fait connoître une sorte de confrérie ou d'association établie dans chacune des villes du pays qu'ils occupoient. Ces confréries avoient pour but l'exercice de l'hospitalité envers les étrangers. Ce qu'il dit de leur organisation semble incomplet, et l'on desireroit, sur un objet aussi remarquable, des détails plus circonstanciés, que fourniroit peut-être l'ouvrage d'Ebn-Batouta. Suivant ce qu'on lit ici, le chef de chaque confrérie auroit été nommé *mon frère*, et la confrérie elle-même *الاخية الغنبيان*, ce qui est traduit par M. Lee *a brotherhood of youths* (*une confrérie de jeunes gens*), mais qui paroît peu conforme à l'analogie de la langue arabe. Suivant la traduction de M. Lee, les membres de l'association étoient appelés *jeunes gens*, apparemment *الغنيين*, et le chef *le frère*, sans doute *الاخ*.

Le voyageur fait mention d'une aérolithe qu'il vit à *Birki* *بركي*, ville peu éloignée d'Erzeroum: cette aérolithe pesoit, à ce qu'il pense, environ un *quintal* *قنطار*.

Les chapitres XII, XIII et XIV de la traduction de M. Lee, répondent au premier des trois fragmens publiés par M. Kosegarten; mais il paroît que le manuscrit dont ce dernier a fait usage, est bien moins étendu dans cette partie que ceux de Cambridge; à moins toutefois qu'on ne suppose que M. Kosegarten s'est borné à faire lui-même un extrait de celui de Mohammed Baïfouni, ce que nous n'avons aucune raison de croire. Quoi qu'il en soit, cette portion de la relation d'Ebn-Batouta offre bien plus d'intérêt dans la traduction de M. Lee que dans la dissertation de M. Kosegarten.

Ebn-Batouta, tandis qu'il étoit dans le camp ou l'*ordou* de Mohammed Uzbek-khan, obtint de ce prince la permission d'aller visiter l'ancienne ville de Boulgar, éloignée du camp de dix journées de chemin, avec des guides et une escorte pour l'y conduire. Il vouloit, dit-il, s'assurer s'il étoit vrai, comme il l'avoit ouï dire, que les nuits y étoient extrêmement courtes dans une saison de l'année, et les jours pareillement très-courts dans la saison opposée. Notre voyageur se rendit donc à Boulgar, et il s'y trouva au mois de ramadhan. Quoiqu'il récitât avec grande hâte la *prière du coucher du soleil* *صلوة المغرب*, puis qu'après avoir pris son repas il s'acquittât sans interruption de la *prière du soir* *صلوة العشاء* et de celles qu'on appelle *witr* *صلوة الوتر* et *térawih* *صلوة التراويح*, il fut surpris par le crépuscule du matin. M. Lee, en renvoyant

aux notes de ma *Chrestomathie arabe*, pour la connoissance exacte des diverses prières, soit d'obligation, soit de dévotion, que font les musulmans, a observé que je n'ai rien dit de celle qu'on nomme *witr*, et il a ajouté que, suivant les lexicographes, ce mot signifie en général la prière, et spécialement la prière qui n'est pas d'obligation rigoureuse. Cette explication est insuffisante. La prière nommée *witr* ne fait pas partie des cinq prières d'obligation; c'est une de ces pratiques de dévotion qui sont fondées sur la *sunna*, c'est-à-dire, sur l'exemple de Mahomet et des premiers musulmans. Elle n'est point accompagnée des mêmes rites qui sont d'obligation pour les cinq prières légales; et elle doit être faite dans la troisième partie de la nuit, et toujours avant l'aurore. M. Lee auroit trouvé dans le *Tableau général de l'empire othoman*, de M. Mouradega d'Ohsson, les détails les plus complets sur cette prière.

Il est assez singulier qu'Ebn-Batouta, en parlant de Holagou, qui détruisit le khalifat de Bagdad, le nomme *filz de Djenghiz-khan*, et que M. Lee n'ait pas songé à rectifier cette erreur. Notre voyageur trace en peu de mots l'histoire de Djenghiz-khan et de ses conquêtes. Ce conquérant n'étoit dans l'origine, suivant lui, qu'un forgeron du pays de Katha ou Catay. A l'occasion de ce nom, le traducteur rassemble dans une note plusieurs autorités, pour prouver qu'il signifie la partie septentrionale de la Chine, et non la Tartarie chinoise, opinion énoncée, selon lui, par M. Marsden, dans une des notes qu'il a jointes à sa traduction des Voyages de Marc-Pol. Nous avons été surpris, en consultant les notes dont il s'agit, de voir que M. Marsden a été mal compris par M. Lee, et qu'il dit positivement que, si l'on consulte les géographes et les historiens orientaux, il ne peut rester aucun doute que ce qu'ils entendent par *Catay*, ce sont les provinces du nord de ce que nous appelons *la Chine*, et que Djenghiz-khan et son fils Oktai conquièrent, non sur un gouvernement chinois, mais sur une race de Tartares orientaux, appelés *Niu-che* et *Kin*, qui s'en étoient emparés environ cent vingt ans auparavant.

Notre voyageur a eu connoissance de l'ordre des moines nommés *Haidariyya* حيدريّة, c'est-à-dire, *disciples de Häider*; il en raconte des particularités remarquables, dont je n'aurois pas manqué de faire usage, si je les eusse connues, dans les notes que j'ai jointes au fragment de Makrizi sur l'*herbe des fakirs*, fragment auquel j'ai donné place dans le tome I.^{er} de ma *Chrestomathie arabe*. Ebn-Batouta nous apprend que Häider étoit natif de Zawa, ville du Khorasan, située entre Sérakhs et Nischabour, et qu'il avoit reçu le surnom ou titre honorifique de *Korb-eddin*, c'est-à-dire, *le Pôle de la religion*. M. Lee a douté si le

Kotb-eddin Haïder d'Ebn-Batouta étoit le même que le *Schéikh Haïder* de Makrizi. La chose n'est pas douteuse; et ce qui a causé le doute de M. Lee, c'est qu'il a attribué à ce schéikh des noms qui ne lui appartiennent pas, et qui, dans Makrizi, sont ceux d'un homme de lettres; auteur d'une pièce de vers dans laquelle la découverte de la vertu de l'*herbe des fakirs* est attribuée à Haïder. M. Lee n'a cité que le texte de Makrizi; s'il eût consulté ma traduction, il auroit évité cette légère méprise. (*La suite au prochain cahier.*)

SILVESTRE DE SACY.

ŒUVRES COMPLÈTES DE TACITE, traduction nouvelle, avec le texte en regard, des variantes et des notes; par M. J. L. Burnouf, professeur d'éloquence au Collège royal de France, &c. Paris; imprimerie de Duverger, librairie classique de Hachette, 1828. Tome II (contenant les livres IV, V, VI, XI et XII des *Annales*), 560 pages; tome V (livres III, IV et V des *Histoires*), 561 pages in-8.^o

La publication de cette traduction a commencé, en 1827, par le tome IV, qui renfermoit les deux premiers livres de l'ouvrage de Tacite intitulé *Histoires*. Nous avons donné des extraits de ce volume (1), en comparant le travail de M. Burnouf à celui des traducteurs qui l'avoient précédé. Pour achever cet examen en ce qui concerne les *Histoires*, nous ouvrirons d'abord le tome V de la version, où se trouvent le troisième livre de l'ouvrage, le quatrième et ce qui reste du cinquième.

Dotteville a traduit *tentatisque levi prælio animis*, par « et après une » légère attaque pour sonder leurs dispositions, » et M. Dureau de la Malle, par « après avoir fait l'essai de leur courage dans un léger combat. » M. Burnouf s'est souvenu du vers de Corneille :

Aux périls de Sylla vous tâtez leur courage;

il a cru y reconnoître une expression empruntée de Tacite, et il a écrit : « après un léger engagement où il ne vouloit que tâter leurs courages. »

« Id Basso, id Cæcinæ visum, postquam domos, hortos, opes principum abstulerint, etiam militibus principem auferre; licet integros incruentosque, flavianis quoque partibus viles, quid dicturos repositen-

(1) *Journal des Savans*, septembre 1827, pag. 531-541.

» tibus aut prospera aut adversa ! » Le manuscrit que suit ordinairement M. Burnouf porte *litem* au lieu de *licet*, et *rem poscentibus* au lieu de *repositibus*. Brotier propose d'ajouter après *auferre*, *principi militem*, et de supprimer *licet*; un autre interprète voudroit changer ce dernier mot en *scilicet*. Oberlin a imprimé, *etiam principi auferri militem : integros incruentosque, flavianis quoque partibus viles, militibus quid dicturus, &c.* M. Burnouf, en conservant le texte tel que nous l'avons d'abord transcrit, en donne, pour la première fois, à ce qu'il nous semble, une version complète et fidèle : « Il avoit plu à Cécina, il avoit plu à Bassus, après » avoir ravi au prince palais, jardins, trésors, de ravir à la fin le prince » aux soldats. En vain ils apportoit aux Flaviens des forces intactes et » un sang non épuisé : méprisables même pour ces nouveaux alliés, que » diroient-ils à ceux qui leur demanderoient compte ou de leurs victoires » ou de leurs défaites ! » Un des traducteurs précédens disoit : « Et de » quel œil les Flaviens verront-ils des lâches qui se rendent avec toutes » leurs forces et tout leur sang, qui n'auront pour eux ni une victoire, ni » une défaite ! » Ce n'étoit là ni la phrase ni la pensée de Tacite : jamais de telles paroles n'avoient pu être adressées aux vainqueurs de la journée de Bédriac. Dotteville s'étoit un peu moins éloigné du sens de l'original : « Méprisé du parti même de Vespasien, qui ne les a cependant ni blessés » ni vaincus, que répondront-ils quand on leur demandera le récit de » leurs pertes ou de leurs victoires ! »

Et acerrimus quisque sequentium fugæ ultimus erat. Ernesti substitue, *primus* à *ultimus*, et M. Dureau de la Malle traduit : « les plus ardens à » poursuivre étoient les derniers à fuir. » Au contraire Dotteville et M. Burnouf disent : « se trouvèrent à la queue des fuyards ; » ce qui nous paroît le véritable sens du texte.

Quand Tacite dit : *Quippe ingrata quæ tuta, &c.*, il fait parler des soldats, et l'on croira au contraire qu'il exprime sa propre pensée, si on lit, dans la version de M. Dureau de la Malle : *Et en effet les partis sûrs étoient infructueux.* D'ailleurs *ingrata* ne peut guère signifier ici *infructueux*; les partis sûrs peuvent seulement ne pas plaire, sembler désagréables. Aussi M. Burnouf écrit-il : « Ennemis de la précaution, ils » espéroient tout de la témérité : mort, blessures, sang, il n'étoit rien » que ne balançât pour eux l'amour du butin. » Et plus exactement dans une note : « Les partis sûrs leur étoient désagréables. » Dotteville avoit dit : « Ne voyant qu'ennui dans la sécurité, d'espérance que » dans les entreprises téméraires. »

« *Excepta vox est, quum tempore incusaret, statim futurum ut inca-* » *lescerent. Vernile dictum omnem invidiam in eum vertit tanquam si-*

» gnum incendendæ Cremonæ dedisset, quæ jam flagrabat. » C'est encore un passage qui n'est, à nos yeux, fidèlement rendu que dans la nouvelle version. « Comme il se plaignoit que l'eau (des bains) n'étoit » que tiède, une voix répondit qu'elle seroit bientôt chaude. Le mot fut » recueilli, et cette excuse d'un esclave fit tomber sur Antonius tout » l'odieux de ce qui arriva ; on crut qu'il avoit donné le signal de brûler » Crémone, qui déjà étoit en feu. » Les autres traducteurs font répondre par Antonius lui-même que l'eau ne tardera point à s'échauffer : ils ne reconnoissent pas dans *vernile dictum* l'excuse d'un esclave ; ils veulent que ce soit une *basse plaisanterie*, regardée comme le *signal convenu* de l'embrasement de Crémone.

Il nous seroit aisé de prouver, par un grand nombre d'autres exemples, que M. Burnouf s'est appliqué avec plus de succès qu'on ne l'avoit fait encore, à représenter dans notre langue toutes les idées, et, autant qu'il se pouvoit, les tours et les expressions de l'un des plus grands écrivains de l'antiquité. Mais s'il faut, pour faire connoître une traduction, en citer un morceau de quelque étendue, nous prendrons celui qui termine le livre III des *Histoires* : c'est le récit de la mort de Vitellius, après une bataille aux portes et jusque dans les rues de Rome : *Aderat pugnantibus spectator populus, &c.* « Spectateur de ces combats, le peuple y » assistoit comme aux jeux du cirque, encourageant de ses cris et de » ses applaudissemens chaque parti tour-à-tour. Voyoit-il l'un ou l'autre » fléchir, et les vaincus se cacher dans les boutiques ou se réfugier dans » les maisons, ses clameurs les en faisoient arracher et mettre à mort, et il » emportoit la meilleure part du butin. Car le soldat, tout entier au sang » et au carnage, laissoit les dépouilles à la multitude. C'étoit dans Rome » entière un cruel et hideux spectacle : ici des combats et des blessures, » là des gens qui se baignent ou s'enivrent, plus loin des courtisanes et » des hommes prostitués comme elles, parmi des ruisseaux de sang et » des corps entassés ; d'un côté, toutes les débauches de *la paix la plus » dissolue* ; de l'autre, tous les crimes de la plus impitoyable conquête. » On eût dit que la même ville étoit tout ensemble en fureur et *en joie*. » Déjà Rome avoit *servi de champ de bataille* à des légions armées, deux » fois quand Sylla s'en rendit maître, une fois quand Cinna fut vain- » queur : il n'y eut pas alors moins de cruauté ; il y avoit de plus mainte- » nant une barbare insouciance. Les plaisirs ne furent pas un instant » suspendus ; il sembloit qu'un nouveau divertissement vînt animer les » saturnales. On s'enivroit d'alégresse ; on jouissoit, sans aucun triomphe » de parti, de la seule joie des malheurs publics..... Rome prise, Vitel- » lius sortit du palais par une porte dérobée, et se fit porter en litière

» dans la maison de sa femme, sur le mont Aventin. Il comptoit s'y cacher
 » le reste du jour, et se réfugier ensuite à Terracine vers les cohortes de
 » son frère; mais l'inconstance de son esprit et la peur, pour qui la situa-
 » tion présente est toujours la pire, le ramenèrent au palais. Il étoit vide
 » et abandonné; tout, jusqu'aux derniers de ses esclaves, s'étoit dispersé,
 » ou fuyoit sa rencontre. La solitude et le silence des lieux l'épouvante;
 » il essaie les appartemens fermés, et frissonne de les trouver déserts.
 » Las d'errer misérablement, il s'enfonce dans un réduit ignoble, d'où il
 » est arraché par Julius Placidus, tribun d'une cohorte. Ce fut un hideux
 » spectacle de le voir, les mains liées derrière le dos, ses vêtemens en
 » pièces, traîné par la ville, au milieu de mille outrages, auxquels per-
 » sonne ne mêloit une larme; la honte d'une telle fin fermoit les cœurs
 » à la pitié. Un soldat de Germanie se jeta au devant de lui, en frappant
 » avec fureur : étoit-ce Vitellius qu'il vouloit tuer dans un accès de co-
 » lère ou pour abrèger son humiliation, ou bien le coup s'adressoit-il
 » au tribun? on l'ignore. Le tribun eut une oreille coupée, et le soldat
 » fut aussitôt massacré. Quant à Vitellius, on le forçoit avec la pointe
 » des armes de lever le front et de le présenter à l'insulte, ou de regar-
 » der tantôt ses statues renversées, tantôt la tribune et le lieu où avoit
 » péri Galba..... Il étoit né à Lucérie, et il achevoit alors la cinquante-
 » septième année de son âge. Consulat, sacerdoces, supériorité de nom
 » et de rang, il n'acquît rien par son talent, il dut tout à l'illustration de
 » son père; ceux qui lui déférèrent l'empire ne le connoissoient pas.
 » Peu de capitaines gagnèrent l'affection des soldats par leur mérite au
 » même degré que lui par sa lâcheté; toutefois son ame étoit simple et sa
 » main libérale, deux qualités qui tournent en ruine à qui n'y garde pas
 » de mesure. Ignorant que ce n'est pas la grandeur des présens, mais la
 » solidité du caractère qui attache les amis, il en acheta plus qu'il n'en eut.»

Acheta est le véritable sens de *meruit* dans la phrase de Tacite, *amicitias meruit magis quam habuit* : cependant jusqu'ici tous les interprètes, excepté Barrett, disoient que Vitellius avoit mérité des amis. Toutes les versions portoient aussi, *il étoit fils de Lucius Vitellius*, conformément à la leçon accréditée par plusieurs manuscrits, *pater illi Lucius Vitellius*, mots suivis d'un *nam* dont on ne tenoit aucun compte. On lit en d'autres manuscrits, *patrem illi Luceriam* ou *Lucerium* : Oberlin en fait, *patria illi Luceria*, et M. Burnouf, en adoptant cette correction, traduit pour la première fois, *Il étoit né à Lucérie*. On découvreroit de même, dans presque tous les détails de ce morceau, les traces des recherches les plus attentives et des soins les plus scrupuleux. Nous hasarderons néanmoins quelques observations critiques.

Des grammairiens sévères auroient autrefois trouvé une légère incorrection dans les mots, les EN faisoient arracher et METTRE à mort. L'expression *tout entier au sang* auroit pu leur sembler un peu vague : peut-être ne répond-elle point assez au latin *ad sanguinem obverso* ; et d'ailleurs, il y avoit une raison particulière de l'éviter ici, puisque le mot *entière* devoit revenir dans la ligne suivante. On demanderoit encore s'il n'y a pas de plus juste équivalent à *luxurioso otio* que *la paix la plus dissolue*, et si *en joie* suffit pour rendre *lascivire*.

Au mot *confixerant*, Dotteville avoit substitué *confluxerant*, d'après un manuscrit très-précieux dont il faisoit, non sans fruit, beaucoup d'usage ; et en conséquence il traduisoit : « Des armées avoient déjà » fondu, les armes en main, contre Rome, la première et la troisième » fois sous Sylla, la seconde sous Cinna. » Cette version étoit plus conforme à l'histoire. Si Tacite s'est exprimé avec son exactitude ordinaire, il a dû écrire que les troupes victorieuses de Sylla et de Cinna étoient entrées, avec leurs armes, au sein de la ville, et non pas que Rome avoit servi de champ de bataille à ces légions.

Il étoit vide. Tous les *il* et les autres pronoms qui précèdent ou suivent celui-là, se rapportent à Vitellius ; et il n'y a que le sens général du récit qui fasse comprendre qu'il s'agit maintenant du palais. Cette remarque est peut-être d'une rigueur minutieuse ; mais notre langue, quand elle lutte avec celle de Tacite, a besoin de conserver tous ses avantages, dont l'un consiste dans la clarté la plus immédiate. Or l'une des conditions de cette clarté est que les rapports soient toujours indiqués et déterminés par les constructions. Tacite a dit simplement *in palatium regreditur vastum desertumque*, et jusqu'à présent les traducteurs s'étoient abstenus de couper une si courte phrase. « Il retourne au palais » déjà désert (Dotteville), qu'il trouve désert et abandonné (Dureau), » qui n'est plus qu'un vaste désert (M. le Tellier). »

Ce fut un *hideux spectacle* ; cette expression déjà employée au commencement du morceau, pour rendre *deformis totâ urbe facies*, revient ici dominer encore toute la phrase, tandis que cette fois elle n'est qu'incidente dans le texte : « *vinctæ pone tergum manus, laniata veste, sæ-* » *dum spectaculum, ducebatur.* » M. Burnouf sait mieux que personne combien ces nuances, qui ailleurs sembleroient indifférentes, sont précieuses à conserver dans le style d'un écrivain tel que Tacite.

« *Studia exercitiûs raro cuiquam bonis artibus quæsitâ perinde adfuerè* » *quam huic per ignaviam.* » Ce dernier mot, que MM. Dureau de la Malle et Burnouf traduisent par *lâcheté*, ne doit-il pas avoir un sens plus étendu, pour contraster pleinement avec *bonis artibus* ! M. le Tellier dit

lâche conduite, ce qui est déjà un peu plus; Dotteville, *indolence*; d'Alembert, *ineptie*. Les textes classiques rassemblés par Facciolati et Forcellini sous les mots *gnavus*, *ignavia*, *ignavio*, *ignavus*, montreroient qu'*ignavia* signifie l'absence de toute activité, de tout mérite, de toute valeur.

Inerat simplicitas ac liberalitas. Rien dans cette phrase, si simple elle-même, n'indique une distinction entre l'*ame* de Vitellius et *sa main*. Nous croyons qu'il ne s'agit aucunement de son ame, mais de ses manières, de la popularité de ses habitudes.

Si ces observations contribuent, par leur peu d'importance et de fondement peut-être, à mieux faire sentir le prix du travail de M. Burnouf, elles auront atteint le but que nous nous sommes proposé, en les lui soumettant. Un examen attentif de sa traduction du quatrième livre des Histoires aboutiroit aux mêmes résultats. On y pourra distinguer particulièrement le discours de Cerialis aux Trévires et aux Lingons. Des vingt-six chapitres qui nous restent du livre v, les treize premiers concernent les Juifs : l'exposé des idées fausses que les anciens avoient conçues de l'origine et des institutions de ce peuple, conserve tout son intérêt dans la version nouvelle.

M. Burnouf a donc achevé de traduire tout ce que nous possédons de l'un des deux grands ouvrages de Tacite, savoir, de ses Histoires. Il publie en même temps une partie considérable de la version des Annales, qui, eu égard à l'ordre chronologique des récits, précèdent les Histoires, quoique celles-ci passent pour avoir été composées les premières par l'auteur latin. On suppose que les Annales devoient toujours procéder par années, et que les Histoires n'étoient point assujetties à une chronologie aussi rigoureuse; mais en comparant les deux ouvrages, on voit que Tacite s'est donné, à-peu-près dans l'un comme dans l'autre, la liberté d'achever de grands récits, en se portant quelquefois au-delà des dates auxquelles il alloit être obligé de revenir. La différence consisteroit plutôt en ce que les faits se pressent un peu plus dans les Annales.

Le quatrième livre, le premier de ceux dont M. Burnouf a mis au jour la traduction, correspond aux années 23 à 28 de l'ère vulgaire, qui font partie du règne de Tibère, et commence par les mots : *C. Asinio, C. Antistio consulibus*, &c. « Sous le consulat de C. Asinius et C. Antistius, » Tibère voyoit, pour la neuvième année, la république paisible et sa » maison florissante (car il comptoit la mort de Germanicus au nombre » de ses prospérités), quand la fortune commença tout-à-coup à troubler » ce repos. Le prince devint cruel, ou prêta des forces à la cruauté d'au- » trui. Ce fut l'ouvrage d'Ælius Sejanus, préfet des cohortes préto- » riennes. J'ai déjà parlé de son crédit : je vais retracer son origine, ses

» méeurs, et le crime par lequel il tenta de s'élever au pouvoir suprême.
 » Né à Vulsinis, de Seius Strabo, citoyen romain, il s'attacha dans sa
 » première jeunesse à Caius César, petit-fils d'Auguste.... Bientôt, à
 » force d'artifices, il enchaîna si bien Tibère, qu'il rendit confiant et ou-
 » vert pour lui, ce cœur impénétrable à tout autre; ce qu'il faut attribuer
 » moins à l'adresse de Séjan, vaincu dans la suite par des ruses sem-
 » blables, qu'à la colère des dieux *sur les Romains*, à qui furent égale-
 » ment funestes sa puissance et sa chute. Son corps étoit infatigable, son
 » ame audacieuse, habile à se déguiser et à noircir les autres; rampant et
 » orgueilleux tout ensemble, il cachoit sous les dehors de la modestie le
 » désir effréné des grandeurs, affectant, pour y parvenir, quelquefois la
 » générosité et le faste, plus souvent la vigilance et l'activité, non moins
 » pernicieuses quand elles servent de masque à l'ambition de régner. »

S'il falloit qu'un nouveau traducteur évitât par-tout les expressions employées par ses prédécesseurs, il seroit souvent condamné à ne pas dire aussi bien qu'eux. On ne devoit donc point s'étonner de retrouver chez d'Alembert, Dotteville, Dureau de la Malle, plusieurs traits de la version qu'on vient de lire; il doit suffire qu'ils soient ici mieux amenés, mieux disposés, et qu'ils forment un tissu plus riche. Nous n'éleverions qu'un seul doute : le texte *deûm ira in rem romanam* doit-il se traduire par *colère des dieux sur les Romains*, quand cette préposition *sur* ne peut se rattacher qu'au mot même de colère, et non à quelque verbe tel qu'attirer, tomber! D'ailleurs le nom seul des *Romains* équivaut-il à *res romana*? Dotteville a mis *Rome*, et d'Alembert *la république*.

Nous ne transcrivons rien du livre v, dont il ne subsiste que fort peu de pages. Le sixième offre le tableau des dernières années de Tibère, de l'an 32 à 37 de notre ère, et finit par des réflexions sur cet empereur. « Il étoit fils de Tiberius Nero, et des deux côtés issu de la maison
 » Claudia, quoique sa mère *fût passée* par adoption dans la famille des
 » Livius, puis dans celle des Jules. » M. Dureau de la Malle écrit *eût passé* : peut-être convenoit-il, de part et d'autre, d'éviter cette difficulté grammaticale. M. Burnouf a cru pouvoir traduire *acceptâ in matrimonium Juliâ*, par *lorsqu'il eut REÇU Julie en mariage* : on ne sauroit être plus littéral; et si cette locution n'est pas encore bien établie dans notre langue, elle y est sans doute fort admissible.

Du quatrième livre on passe au onzième, ou plutôt à ce qui en reste, à partir des mots *Nam Valerium* : on y est transporté aux années de notre ère 47 et 48, qui appartiennent au règne de Claude. Le passage *Cogitaret plebem quæ (plutôt que quâ) togâ enitesceret*, a fort exercé et divisé les interprètes; on a traduit, « Que le prince considère comment le simple

» plébéien pourra s'illustrer désormais dans la robe. — Le plébéien n'avoit
 » que cette voie pour s'illustrer. — Et l'homme du peuple même songe à
 » revêtir la toge avec honneur. » Nous pensons qu'ici encore M. Burnouf a saisi le véritable sens. « Que sera-ce du peuple, s'il en est dans cet
 » ordre qui se distinguent au barreau ? » Il s'agissoit de savoir si l'on permettroit aux avocats ou patrons de recevoir des honoraires. Ceux qui soutenoient l'affirmative, disoient qu'à la vérité des patriciens opulens, enrichis par la guerre, pouvoient se montrer désintéressés envers leurs cliens ; que néanmoins les Clodius, les Curion, mettoient un assez haut prix à leur éloquence ; que les sénateurs à fortune médiocre, *modicos senatores*, devoient aspirer à recueillir tous les profits de la paix, *pacis emolumenta* ; qu'à plus forte raison falloit-il les laisser aux plébéiens qui se distinguoient dans la carrière du barreau.

C'est dans ce livre XI que se rencontre le précis d'un discours de Claude en faveur des Gaulois, discours retrouvé en partie sur deux tablettes de bronze qui se conservent à Lyon. Ce monument peut servir à prouver que Tacite n'invente pas les harangues qu'il rapporte, que seulement il en resserre ou enchaîne les idées, qu'il en rend l'expression plus correcte, plus claire, plus énergique. Tels sont en effet les caractères de ce morceau dans la version de M. Burnouf, comme dans le texte, sans autre déchet que celui que la différence des langues rend inévitable : « Mes ancêtres dont le plus ancien, Clausus, &c. (page 267 à 269 du tome IV.) »

Dans le livre XII (années 49 à 54, les cinq dernières de Claude), le chapitre 36, qui offrait des difficultés de plus d'un genre, est traduit ainsi : « *Le malheur appelle la trahison* : Caractacus avoit cru trouver
 » un asyle chez Cartimandua, reine des Brigantes ; il fut chargé de fers
 » et livré aux vainqueurs. C'étoit la neuvième année que la guerre duroit
 » en Bretagne. La renommée de ce chef, sortie des îles où elle étoit née,
 » avoit parcouru les provinces voisines et pénétré jusqu'en Italie. On
 » étoit impatient de voir quel étoit ce guerrier qui depuis tant d'années
 » bravoit notre puissance. A Rome même, le nom de Caractacus n'étoit
 » pas sans éclat ; et le prince, en voulant rehausser sa gloire (1), augmenta celle du vaincu. On convoque le peuple comme pour un spectacle extraordinaire ; les cohortes prétoriennes sont rangées en armes
 » dans la plaine qui est devant leur camp : alors paroissent les vassaux
 » du roi barbare, avec les ornemens militaires, les colliers, les trophées
 » conquis par lui sur les peuples voisins ; viennent ensuite ses frères, sa

(1) Dotteville dit sa propre gloire.

» femme et ses filles; enfin lui-même est offert aux regards. Les autres
 » s'abaissèrent par crainte à des prières humiliantes; lui, sans courber
 » son front, sans dire un mot pour implorer la pitié, arrivé devant le
 » tribunal, parla en ces termes : Si ma modération, &c. »

Nous ne prétendons pas dire que ces lignes soient à l'abri de toute critique. Ce qui n'étoit qu'un incident, qu'une parenthèse dans le texte, *Ipse (ut fermè intuta sunt adversa) quum fidem, &c.*, devient une proposition principale et préliminaire dans la nouvelle traduction : le ton de la phrase a beaucoup plus de solennité, et la restriction *fermè* est omise. M. Dureau de la Malle avoit dit : « Lui-même (les pièges se multiplient » autour des malheureux), il avoit cru, &c. » Et M. le Tellier, plus exactement : « Lui-même (il n'est guère de refuge assuré pour l'infor- » tune), s'étant mis, &c. »

La renommée de ce chef sortie des îles où elle étoit née : le latin est bien plus rapide : *unde fama ejus evecta insulas*; sa renommée avoit franchi les îles, disent les autres interprètes. Ils rendent *phaleræ* par comparaisons : M. Burnouf y substitue l'idée générale d'*ornemens militaires*. Peut-être ce chapitre est-il du petit nombre de ceux où il ne conserve point un avantage très-sensible sur ses prédécesseurs; mais si nous considérons le cours entier de leurs ouvrages, nous persisterons à dire qu'aucun d'eux n'avoit fait une étude aussi profonde des livres de Tacite, ni si bien réussi à reproduire tous les détails des récits, toutes les nuances des pensées, tous les mouvemens du style. Cette traduction a dû exiger un long et pénible travail, dont elle ne laisse pourtant pas voir la trace; car elle est écrite avec beaucoup d'aisance et quelquefois même d'abandon. Nous sommes loin de donner pour réelles les imperfections que nous avons cru remarquer en quelques-uns des morceaux que nous venons de transcrire. C'est probablement le péril d'en introduire de plus graves, c'est la nature même de l'ouvrage qui a prescrit de les y laisser : en s'efforçant de les faire disparaître, on s'exposeroit fort souvent à les regretter. Il y a un grand mérite à suivre de si près Tacite, même en se résignant à ne pas toujours faire des pas aussi rapides et aussi fermes que les siens.

Cette version est accompagnée, comme nous l'avons dit dans notre premier extrait, d'une excellente édition du texte, et de notes grammaticales, littéraires, historiques, quelquefois même politiques, toutes recommandables, malgré leur concision, par un goût pur et par une critique savante. Quelques-unes sont extraites des anciens commentaires, et le choix en est très-éclairé; mais la plupart appartiennent en propre à M. Burnouf. Telles sont d'abord celles qui tendent à justifier sa traduc-

tion; par exemple (Hist. III, 2) : « *Sed rediturum et his robur meditatione belli* (qu'ils retrouveroient leur vigueur dans les apprêts de la guerre). Ces deux derniers mots (*meditatione belli*) ne signifient pas l'habitude de la guerre (Dur. de la M.); ni l'idée de la guerre (Dott.); ni l'application aux soins et à la poursuite de la guerre (their application to the cares and pursuits of war; Gordon), mais bien les exercices par lesquels on s'y prépare et qui sont comme le prélude des combats. Témoin cette phrase de Tacite même (infra, IV, 26), « *Ibi struenda acie, muniendo vallandoque et cæteris belli meditamentis militem firmabat.* Témoin aussi Pline le jeune (Panégyrique de Trajan, c. 13), donnant le nom de *meditatio campestris* aux jeux militaires, qui sont comme une étude de la guerre; *meditatio* est le grec « *μελέτησις.* »

Parmi les observations littéraires, il en est de relatives aux emprunts que des auteurs modernes (1) font à Tacite, et à ceux qu'il semble avoir faits lui-même à des écrivains plus anciens que lui, particulièrement à Virgile.

Sans multiplier et sans étendre les notes historiques, géographiques, chronologiques, M. Burnouf donne à ses lecteurs tous les éclaircissemens dont ils peuvent avoir besoin pour acquérir une parfaite connoissance des faits, des personnages, des lois, des usages civils, religieux, militaires.

Les vingt-huit dernières pages du tome V sont remplies par une dissertation de M. Guigniaut, intitulée *Sérapis (2) et son origine; commentaire sur les chapitres 83, 84 du livre IV des Histoires de Tacite.* Ces deux chapitres avoient été déjà rapprochés des autres textes et des monumens relatifs à Sérapis, dans un mémoire anonyme publié en 1760 (3).

Le public attend encore, non sans impatience, trois volumes du Tacite de M. Burnouf; savoir, le tome I.^{er}, qui contiendra les préliminaires promis par le traducteur et les trois premiers livres des Annales; le tome III, où se trouveront les livres XIII à XVI du même ouvrage; et le tome VI, qui doit renfermer les Mœurs des Germains, la Vie d'Agriкола, et sans doute aussi le Dialogue sur les orateurs.

DAUNOU.

(1) P. Corneille, Racine, Chénier dans sa tragédie de Tibère, &c. — (2) Il en a été tiré des exemplaires séparés, qui ont été annoncés dans le *Journal des Savans*, avril 1828, p. 251. — (3) *Dissertation sur le dieu Sérapis*, où l'on examine l'origine, les attributs et le culte de cette divinité. Amsterdam (Paris), J. Barbou, 1760; 78 pages in-8.^o L'auteur étoit un génoyéfain nommé Gaillot, et l'éditeur, selon toute apparence, Mercier de Saint-Léger, qui avoit revu l'ouvrage.

ESSAI historique et critique sur les Monnoies d'argent de la ligue achéenne, accompagné de recherches sur les Monnoies de Corinthe, de Sicyone et de Carthage; par M. Cousinéry, &c.
1 vol. in-4.^o, 1825, avec des planches gravées.

RECUEIL de Médailles grecques inédites, publiées par M. Ed. de Cadalvène; tome I.^{er}, in-4.^o Paris, 1828, avec 4 planch. gravées et plusieurs vignettes.

DESCRIPTION des Médailles antiques du cabinet de feu M. Allier de Hauteroche, par M. Dumersan, in-4.^o Paris, 1829, avec 16 planches.

Les trois ouvrages dont j'ai placé les titres en tête de cet extrait n'ont entre eux d'autre rapport que celui de l'objet même que se sont proposé leurs auteurs; de faire connoître des monumens numismatiques, ou tout-à-fait nouveaux, ou mal expliqués jusqu'ici. Mais c'est uniquement du premier de ces ouvrages, à raison de sa forme et de son importance archéologique, que j'ai l'intention de m'occuper; et je ne ferai mention des deux autres, et sur-tout du troisième, qui n'est qu'un simple catalogue de médailles antiques, remarquable seulement par quelques attributions nouvelles, plus ou moins probables, dues pour la plupart à l'expérience de feu M. Allier de Hauteroche, qu'autant que l'occasion se présentera de citer des médailles publiées ou décrites dans le recueil de M. de Cadalvène, au sujet de l'opinion de M. Cousinéry, ou dans le catalogue de M. Dumersan.

La dissertation de M. Cousinéry se compose de deux parties bien distinctes, qui méritent d'être examinées séparément, et qui doivent, si je ne me trompe, donner lieu à deux jugemens très-divers. Dans la première partie, l'auteur s'est proposé de reconnoître et de classer les monnoies d'argent qui appartiennent à la ligue achéenne et qui en portent le type commun, joint aux signes particuliers de chacune des cités membres de cette ligue qui firent frapper ces monnoies. Après avoir jeté, dans une *introduction* de quatorze pages, un coup-d'œil rapide sur l'histoire de cette confédération politique, qui en rappelle les principaux faits, mais sans offrir aucune considération nouvelle, l'auteur passe directement à l'examen de la question numismatique, où il se trouve véritablement sur son terrain: il expose l'incertitude qui a régné jusqu'ici dans la classification des médailles achéennes, incertitude fondée sur l'opinion que le docte et judicieux Eckhel, et après lui le laborieux

Sestini, avoient exprimée au sujet de ces médailles, savoir, que les villes confédérées fournissoient leur contingent aux dépenses de la ligue en monnoie de cuivre, tandis que celle d'argent étoit frappée exclusivement dans la province d'Achaïe, et ne portoit d'autres marques que celles de cette province. C'est ce système que M. Cousinéry a prétendu combattre, en s'efforçant de reconnoître sur les monnoies d'argent de la ligue achéenne les signes propres à chacun des peuples divers chez lesquels furent fabriquées ces monnoies. Une courte description des monumens dont il s'agit mettra nos lecteurs à même d'apprécier facilement en quoi ces deux opinions, qui semblent contradictoires, diffèrent réellement l'une de l'autre, et ce qu'elles peuvent avoir de certain ou de problématique.

Il existe dans tous les cabinets, des monnoies de bronze, offrant d'un côté *Jupiter* qui porte une *Victoire* de la main droite, avec un nom de magistrat écrit en toutes lettres, et, de l'autre côté, une *femme assise*, tenant dans ses mains une *couronne*, avec une légende composée du mot AXAIΩN, joint à un nom de peuple, par exemple, ceux de ΣΙΚΥΟΝΕΩΝ, ΑΙΤΙΕΩΝ, &c. Le type de ces monnoies, expliqué par Pausanias (1), nous montre, à n'en pas douter, le *Jupiter Homagyrius* et la *Cérès Panachéenne*, qui avoient l'un et l'autre un temple antique à Ægium, chef-lieu primitif de la ligue achéenne; et ce type, d'accord avec l'inscription commune à toutes ces monnoies, AXAIΩN, et avec la légende particulière ΣΙΚΥΟΝΕΩΝ, ΑΙΤΙΕΩΝ, qui l'accompagne, prouve d'une manière tout aussi évidente, que les monnoies dont il s'agit appartiennent à la ligue achéenne, et qu'elles ont été frappées pour le compte particulier et par l'autorité immédiate des villes dont elles portent le nom. A cet égard donc, point de difficultés; cette monnoie de bronze est attribuée à la ligue achéenne, du commun consentement de tous les antiquaires. Mais voici le point sur lequel les opinions se partagent. Il existe aussi, et en bien plus grande quantité, des monnoies d'argent, d'une fabrique à-peu-près uniforme, et d'un type à-peu-près pareil, du poids invariable d'une drachme. Les nombreux exemplaires de cette monnoie représentent tous la *tête de Jupiter*, le plus souvent tournée à droite, et, au revers, un grand monogramme composé des lettres AX, initiales du mot AXAIΩN. Ce monogramme se montre rarement seul; il est presque toujours entouré de petites lettres, tantôt liées ensemble, tantôt isolées; et le champ de la monnoie est souvent aussi orné de divers symboles. Or, c'est l'explication de ces lettres accessoires et de ces symboles qui a donné lieu à des systèmes différens. Bayer crut y découvrir des noms de villes, telles que

(1) L. VII, c. 24.

Corinthe, Nauplium, Mégalopolis, qui s'étoient associées pour une fabrication commune, et jusqu'à des dates, rapportées à l'ère particulière de chacune des villes; et c'est sur-tout cette dernière idée, tout-à-fait dépourvue de vraisemblance et d'autorité, qui avoit fait justement rejeter par Eckhel une classification aussi arbitraire. Eckhel, et d'après lui Sestini, ne virent donc, dans les nombreuses monnoies dont il s'agit, que le type général et le chiffre commun des Achéens, ce qui leur suffit pour considérer ces monnoies comme frappées à l'usage de la province d'Achaïe, sans trop s'attacher à des symboles particuliers et à des accessoires qui ne leur parurent pas susceptibles d'une explication satisfaisante : en quoi il me semble certain que ces antiquaires se laissèrent aller à une manière de voir trop étroite et trop rigoureuse. En établissant à son tour que la tête de Jupiter Homagryius et le monogramme des Achéens sont le signe commun de la confédération toute entière, et que les lettres ajoutées, aussi bien que les symboles particuliers, désignent chacune des villes qui firent frapper ces monnoies pour le service de la ligue, M. Cousinéry me semble avoir approché beaucoup plus près de la vérité, en même temps qu'il a fourni un moyen de classer ces monnoies à-peu-près certain dans le plus grand nombre des cas. Sous ce rapport, la dissertation de M. Cousinéry, en déterminant d'une manière aussi satisfaisante que possible la destination générale et l'attribution particulière de ces monnoies, a rendu un véritable service à la géographie numismatique.

Mais cette classification a-t-elle, sous d'autres rapports, toute l'importance et toute la nouveauté que l'auteur semble disposé à lui attribuer? et tous les points de la question sont-ils d'ailleurs fixés avec un égal degré d'évidence ou de certitude? C'est sur quoi j'avoue que je ne puis être toujours de l'avis de M. Cousinéry. Ainsi quand il établit, dans la fabrication de la monnoie achéenne, deux périodes principales, faciles, selon lui, à distinguer, l'une de vingt années antérieure à la préture d'Aratus, et l'autre de cent vingt ans, qui s'écoula depuis l'admission de ce général au commandement des armées de la ligue jusqu'à la destruction de Corinthe, et quand, en vertu de cette distinction passablement arbitraire, il rapporte à la première de ces époques les monnoies qui n'offrent, au revers de la tête de Jupiter, que le monogramme des Achéens, sans l'addition de lettres ou de symboles, je dois dire que cette manière de classer les monnoies dont il s'agit, ne repose sur aucune autorité, bien qu'elle ne soit pas dénuée en elle-même de toute vraisemblance. Il en est de même de la plupart des attributions proposées par M. Cousinéry, et qu'il distribue en cinq classes différentes, suivant que ces attributions se fondent sur les symboles des villes, ou sur leurs lettres initiales, ou

sur la réunion de ces deux caractères. Ainsi, l'on peut admettre que la *lyre*, symbole ordinaire de Mégares, et les *bonnets des Dioscures*, symbole pareillement employé sur la monnoie de Lacédémone, désignent suffisamment, parmi les monnoies de la ligue achéenne, celles que ces deux villes ont fait frapper à leur propre usage, pour le service de cette ligue; mais lorsque M. Cousinéry veut reconnoître, au même titre, la monnoie achéenne d'*Égine*, qui eut d'abord pour type *deux dauphins* placés à rebours l'un de l'autre, sur des médailles qui n'offrent qu'un *seul poisson*, d'une forme allongée et d'une espèce indéterminée, ce sont les propres expressions de notre auteur, il est évident qu'une pareille attribution reste tout-à-fait incertaine. Je dois d'ailleurs remarquer que ce type des deux dauphins ne se trouve que sur la monnoie de bronze des Éginètes, et que le même type se retrouve sur des monnoies d'argent primitives, dont la véritable patrie est encore inconnue, attendu qu'on les rencontre à *Égine*, à *Zéa*, l'ancienne *Céos*, dans l'*Eubée*, et dans presque toute l'*Asie mineure*, ce qui a donné lieu à plusieurs antiquaires de les attribuer, sans aucune autre raison, à ces diverses localités. Ainsi M. de Cadavène a publié une de ces monnoies, qu'il croit appartenir à *Égine*, parce que c'est de cette île qu'elle lui étoit parvenue (1); ainsi M. de Brøndsted en a publié deux qu'il regarde, d'après le même motif, comme appartenant à *Céos* (2); et ce qui résulte de ces diverses attributions, c'est qu'elles sont toutes également incertaines.

Les seules attributions de la monnoie achéenne qui me paroissent à l'abri de toutes difficultés, sont celles qui reposent sur la réunion du symbole propre à chaque ville, avec les lettres initiales du nom de cette même ville. Ainsi le *loup d'Argos* avec la lettre A, la *tête casquée de Minerve* avec les lettres KA, l'*aigle* ou la *foudre* avec les lettres FA, la *colombe* et les lettres Σ ou ΣΙ, caractérisent d'une manière indubitable la monnoie achéenne propre à *Argos*, à *Caphya*, à *Élis*, à *Sicyone*. Lorsque le symbole est seul et tout-à-fait caractéristique, comme la *demi-chèvre* et le *Pégase ailé*, sur des monnoies d'*Égine* et de *Corinthe*; ou bien lorsque ce symbole, plus ou moins significatif, est accompagné d'une seule lettre, comme le *serpent* avec un E, et le *pedum* ou le *syrix* avec un M, sur des monnoies que M. Cousinéry croit pouvoir attribuer à *Épidaure* et à *Mégalopolis*, il peut bien y avoir quelque probabilité dans ce dernier cas, mais infiniment moins que dans le premier. Enfin lorsque,

(1) *Recueil de médailles, &c.*, pag. 174, pl. 11, n. 24. — (2) *Voyages et recherches dans la Grèce*, pag. 84, vign. pl. XXVIII et pag. 127. Voyez aussi la pl. XXVII, iv, n. 2.

à défaut de symboles, M. Cousinéry s'attache uniquement à des lettres initiales, groupées ou isolées, pour déterminer les attributions de certaines médailles, de celles, par exemple, qu'il accorde à *Antigonée*, à *Tégée*, à *Messène*, tout ce qu'on peut dire, c'est que cette classification est purement arbitraire, bien qu'elle puisse sembler fort ingénieuse. Il y a même des cas où l'auteur, entraîné, peut-être à son insu, par le désir de multiplier les applications de son système, crée des attributions tout-à-fait dénuées de fondement. Telle est celle des monnoies de *Pellène*, qui n'offrent que les lettres initiales ΠΑ (1) surmontées d'un Α, que l'auteur, s'il fût resté fidèle aux principes qu'il avait établis précédemment pour la monnaie de *Patras*, auroit dû regarder comme initiales du mot ΠΑΤΡΕΩΝ, et du nom ΑΡΟΗ, qu'avait d'abord porté la ville de *Patras*; tandis qu'en rapportant ces lettres à *Pellène*, sans aucune espèce de vraisemblance, il est obligé d'admettre une forme dorique, dont il n'existe pas d'exemple ni de motif pour cette ville, et qui répugne à l'usage général de cette époque. Je pourrais multiplier les observations de détail, attendu que M. Cousinéry, en s'abstenant le plus souvent de citer des faits ou des autorités, ne suit guère, dans les cas embarrassans, que les lumières de sa propre expérience; mais j'aime mieux terminer l'examen de cette première partie du travail de notre auteur par une observation générale.

En se plaçant dans l'hypothèse la plus favorable au système de M. Cousinéry, en admettant comme certaines toutes les attributions qu'il propose, il en résulteroit que les divers peuples ou états qui firent partie de la ligue achéenne, fabriquèrent, pour les besoins de cette confédération politique, une monnaie marquée à-la-fois d'une empreinte commune et de signes particuliers: fait assurément très-probable en soi, et constaté par quelques exemples irrécusables. Mais s'ensuit-il que ces monnoies, toutes semblables par le type, par le travail, par le poids, par le titre, et qui ne diffèrent en un mot que par quelques signes accessoires, soient sorties de fabriques différentes; et n'est-il pas, au contraire, plus vraisemblable qu'elles ont toutes été fabriquées dans un même atelier monétaire, et probablement dans l'Achaïe même, au moyen des contributions fournies en métaux par les villes confédérées, à raison de la part que chacune d'elles supportoit dans les dépenses communes? La première de ces deux suppositions est celle à laquelle s'est trouvé conduit M. Cousinéry par l'ensemble de ses recherches: la seconde rentreroit dans l'opinion d'Eckhel; et quelle que soit l'hypothèse que l'on adopte, il

(1) P. 55-56, pl. II, 16, n. 1. Conf. *ibid.* 15, n. 4.

est certain que la difficulté, réduite de cette manière à ses termes les plus simples, perd beaucoup de son importance et de son intérêt, puisque c'est toujours la monnaie de la ligue achéenne, frappée à un coin commun et pour un même usage, bien qu'avec les signes divers propres aux villes confédérées, que l'on s'accordera, de part et d'autre, à reconnaître, dans les médailles dont il s'agit. Cette observation nous dispense de relever en détail les nombreuses difficultés auxquelles pourroit donner lieu toute une série de médailles, du poids d'une drachme, et d'une fabrique plus ancienne que celle des monnoies de la ligue achéenne, médailles qui offrent toutes d'un côté le *Pégase volant*, et de l'autre une *tête d'Apollon* ou *d'Hercule* (1), le plus souvent de *femme* avec des monogrammes divers, placés tantôt du côté de la *tête*, tantôt de celui du *Pégase*, et quelquefois sur les deux faces de la médaille, monogrammes à l'aide desquels M. Cousinéry essaie d'établir que ces monnoies, toutes de la même fabrique et du même âge, et provenant d'un même dépôt, appartiennent à l'*Acarmanie*, aux *Lócriens-Ozoles*, à l'*Arcadie*, à *Dyrrachium*, à *Ambracie*, à *Cléone*, à *Coroné* ou *Corcyre*, à *Hermione*, à *Leucade*, à *Tégée*, à *Sicyone*, c'est-à-dire à des peuples ou villes grecques, la plupart assez éloignés les uns des autres, dont plusieurs n'avoient jamais eu ensemble aucun rapport politique, et chez quelques-uns desquels il est positivement connu que Corinthe n'eut jamais à exercer l'influence ou le droit d'une métropole, et dont, par toutes ces raisons, il seroit bien étrange que la monnaie fût aussi complètement uniforme. De pareilles attributions, tout-à-fait arbitraires, puisqu'elles se fondent uniquement sur des monogrammes où l'auteur voit, tantôt des initiales de noms de villes, tantôt des initiales de noms de magistrats, suivant les besoins, on pourroit presque dire, les caprices de son système, ne sauroient donc avoir aucune autorité; et quelle que soit la confiance que méritent à plusieurs égards les lumières et l'expérience numismatique de l'auteur, il est impossible de voir ici autre chose que des conjectures dénuées de vraisemblance, et, s'il faut le dire, contredites par la fabrique même de ces monnoies, qui ne semble pas pouvoir convenir à l'âge de Philippe V de Macédoine.

Dans la seconde partie de son travail, M. Cousinéry examine les monnoies de Corinthe, qui avoient cours pour le service de la ligue achéenne; et c'est ici que se place naturellement la discussion de plusieurs questions

(1) La préoccupation de M. Cousinéry pour une de ses idées favorites, savoir, que la monnaie d'Alexandre, avec la tête d'Hercule, représente le portrait même de ce prince, se reproduit encore ici au sujet de deux de ces médailles de colonies de Corinthe, qui offrent la tête d'Hercule coiffée de la dépouille du lion, et où M. Cousinéry voit la tête d'Alexandre.

neuves et importantes au numismatique. La première de toutes, celle de savoir si Corinthe eut jamais une monnaie qui lui fut propre, est aussi celle que notre auteur agite en premier lieu, et qu'il résout d'une manière qui ne semble plus pouvoir souffrir le moindre doute, je veux dire par l'affirmative. On a quelque peine aujourd'hui à se rendre compte des motifs qui peuvent décider la foule des antiquaires, l'immortel Eckhel à leur tête, à refuser une monnaie nationale à Corinthe. Quand bien même le témoignage de Pollux n'eût pas été aussi formel à cet égard, il semble que la vraisemblance seule auroit dû faire admettre qu'une ville aussi opulente que Corinthe, et riche sur-tout par le commerce, n'avoit pas été privée, par une exception presque unique entre toutes les villes grecques, d'un moyen d'échange si nécessaire et si répandu. La circonstance qui paroît avoir le plus influé sur l'opinion de ces antiquaires, c'est à savoir que la monnaie décrite par Pollux, avec l'empreinte du *Pégase*, se trouve très-abondamment en Sicile, ne prouvoit en effet rien autre chose, sinon que le commerce de Corinthe avec une île peuplée en partie de ses colonies ayant dû être très-actif, et les rapports avec Syracuse très-fréquens à toutes les époques, mais sur-tout après celle de l'expédition de Timoléon, la monnaie de la métropole avoit dû aussi jouir en Sicile d'une circulation générale. Mais conclure de ce fait que les Corinthiens faisoient fabriquer leurs monnoies par les Syracusains, ou même que Corinthe s'étoit dépouillée, en faveur de ses colonies, d'un droit et d'un privilège dont jouissoit la dernière des villes grecques, c'étoit assurément admettre la supposition la moins raisonnable de toutes. En restituant à Corinthe sa monnaie propre et autonome, M. Cousinéry a rétabli une vérité de fait incontestable; il a, j'ose le dire, proclamé une opinion qui étoit devenue depuis long-temps générale, mais dont il ne faut pas oublier que Pellerin avoit été le premier défenseur.

La classification que M. Cousinéry propose ensuite pour les monnoies de Corinthe, distribuées en trois divisions principales, en rapport avec les trois grandes époques de l'art monétaire, me paroît aussi fort judicieusement établie. Ainsi les sept premières monnoies (1), avec le *Pégase* ou le *demi-Pégase* et la lettre *coph*, d'un côté, et, de l'autre, le carré creux plus ou moins informe, appartiennent, suivant toute apparence, au premier âge de la monnaie corinthienne, et doivent suivre de très-près, dans la succession chronologique des monnoies grecques, les plus anciennes *tortues* d'Égine. La seconde classe, composée de médailles où la tête de *Minerve*, placée dans le carré creux, avec ou sans le *coph*,

(1) Pl. 1.^{re}, n.^{os} 1 à 7, pag. 119 121.

est accompagnée, au revers, du *Pégase volant*, annonce une époque plus rapprochée, où le progrès de l'art se fait apercevoir, mais où se conserve toujours, d'une manière plus ou moins sensible, l'impression de l'ancien style. Il n'existe de difficultés, au sujet des médailles rangées dans cette classe, que pour deux monnoies gravées sous les n.^{os} 12 et 13. M. Cousinéry se borne à dire, en parlant de ces deux médailles, qu'elles sont très-remarquables, quant au mérite de l'art et à la singularité des types. Mais il s'y trouvoit peut-être quelque chose de plus important encore à observer; c'est la légende, composée de quatre lettres, dont deux, I et P, sont encore très-apparentes, et les deux autres effacées, placées, une à une, aux quatre angles d'un carré creux que remplit une tête de *Méduse* de face. Une monnoie toute semblable avoit été attribuée par M. Mionnet à *Priène* d'Ionie, d'après un exemplaire, mal conservé aussi, où l'on avoit cru lire les initiales ΠΡΗΗ. Mais M. de Cadalvène en a publié une seconde; où la légende ΤΡΗΗ est parfaitement distincte (1), et il assure que cette monnoie se rencontre souvent en *Macédoine*, ce qui nous reporte assez loin de l'*Ionie* ou de *Corinthe*. Les mêmes lettres, distribuées pareillement, mais dans un autre ordre, aux quatre angles d'un carré creux, se lisent aussi sur une petite monnoie d'argent et de belle fabrique, qui diffère, du reste, pour les types, des deux autres médailles dont il a été question, attendu qu'elle offre, d'un côté la tête d'*Apollon*, et de l'autre une *branche de laurier*. Feu M. Allier de Hauteroche, dans la collection duquel se trouvoit cette monnoie unique, l'attribuoit (2), mais d'après une manière de lire les lettres de l'inscription contraire à l'ordre même dans lequel elles sont rangées, à *Teria*, petite ville éolienne, que Strabon place entre la Troade et la Mysie (3). On pourroit peut-être proposer une attribution plus plausible, plus conforme à l'ordre que ces quatre lettres ΤΡΗΗ observent généralement, en rapportant ces médailles à un lieu célèbre de la Lycie, nommé *Trièrès* (4), où le culte d'*Apollon* étoit célébré d'une manière qui semble en rapport avec la tête et la branche gravées sur la médaille de M. Allier (5); et où les types de *Méduse*, de la *Chimère* et du *Pégase*, qui se trouvent sur les autres médailles, peuvent s'expliquer tout aussi bien par des traditions nationales. Mais ce ne sont là que des conjectures, sur lesquelles il m'est d'autant moins permis d'insister, qu'en

(1) *Recueil de médailles, &c.*, p. 176, pl. II, n. 25. — (2) *Catalogue, &c.*, 79-80, pl. XIII, n. 18. — (3) Strabon, *Géogr.* XII, §. 3-6. — (4) Schol. Pindar. *Olymp.* VIII. — (5) Voyez à ce sujet la note de Vossius sur Pompon. Méla, liv. I, c. 15, pag. 633-634. Lugd. Bat. 1748.

relevant, dans le travail de M. Cousinéry, quelques attributions arbitraires, je dois craindre de tomber moi-même dans le même défaut, et sans avoir, à beaucoup près, les mêmes titres à la confiance des antiquaires ou à l'indulgence des lecteurs,

La troisième classe des monnoies de Corinthe, qui sont celles de la belle époque de l'art, offre invariablement la *tête de Minerve casquée*, et le *Pégase volant* ou *en repos*, l'un et l'autre accompagnés de la lettre *coph*, et le plus souvent aussi de lettres initiales et de symboles qui varient presque à l'infini. Des monnoies en tout semblables à celles-ci, si ce n'est que la lettre *coph* ne s'y rencontre plus, se trouvent par milliers en Sicile, dans la grande Grèce, et dans la Grèce même, quoiqu'en moins grande abondance; elles portent généralement des symboles connus pour appartenir à certaines villes, colonies de Corinthe, et souvent même les noms intégralement écrits de ces colonies les plus célèbres, tels que ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ, ΑΝΑΚΤΟΡΙΩΝ, ΛΕΥΚΑΔΙΩΝ, ΑΜΒΡΑΚΙΩΤΑΝ, ΔΥΡΡΑΧΙΝΩΝ, ΑΛΥΖΑΙΩΝ, ΑΡΤΕΙΩΝ, ΑΚΑΡΝΑΝΩΝ. On en connoît aussi beaucoup avec l'inscription entière ΛΟΚΡΩΝ, monnoie que j'ai trouvée par centaines en Sicile. J'en ai vu une aussi avec l'inscription ΑΚΡΑΓΑΝΤΙΝΩΝ, que je crois unique, et j'en possède une avec les lettres ΑΠΟΛ, initiales d'ΑΠΟΛΛωνιάδων, qui doit être d'une excessive rareté, puisqu'elle manque dans le catalogue de M. Cousinéry, aussi bien que dans les collections de MM. Carelli et Millingen (1). Ce sont ces monnoies, frappées indubitablement par les colonies de Corinthe, à l'imitation du type de la métropole, probablement de son aveu, et peut-être sous son autorité, qui ont fait croire aux antiquaires du siècle précédent que Corinthe, trouvant ainsi d'amples ressources dans la fabrication de ses colonies, avoit renoncé pour elle-même à cette fabrication; opinion désormais ruinée sans retour. La seule difficulté

(1) M. Carelli possède une collection de ces sortes de médailles montant à 355, presque toutes variées pour les symboles et les inscriptions ou les lettres initiales. MM. Millingen et de la Goy en ont réuni chacun plus de 200, toutes également variées. La collection du Roi, accrue d'un certain nombre de ces médailles que j'ai rapportées moi-même de la Sicile, dépasse 400; et le nombre des variétés qui se découvrent tous les jours ou que j'ai eu occasion d'examiner à Naples et en Sicile, est peut-être encore plus considérable. Il est donc certain, par l'extrême abondance de ces médailles, et par le grand nombre des localités antiques où on les trouve, que ce dut être une des monnoies grecques les plus répandues, concurremment avec les *tortues* d'Égine, les *chouettes* d'Athènes et les *tétradrachmes* d'Alexandre: ce qui, du reste, s'accorde bien avec l'importance politique et la richesse commerciale de Corinthe et de ses colonies.

qui subsiste encore, et qu'il s'en faut bien que le travail de M. Cousinéry ait réussi à lever, c'est de pouvoir distinguer, entre des médailles si parfaitement semblables de type, de style et de fabrique, la monnaie de Corinthe et celle de ses colonies, toutes les fois qu'elles ne portent pas, ou des inscriptions entières, ou des symboles tout-à-fait caractéristiques.

Mais il est une manière propre à M. Cousinéry d'envisager le plus grand nombre de ces médailles, où cet habile antiquaire me paroît, si je l'ose dire, s'être entièrement mépris; il a cru trouver sur des médailles de Corinthe, offrant, avec les types accoutumés et des symboles variés, les lettres AP du côté de la tête, une monnaie corinthienne admise en concurrence avec celles de la ligue achéenne. Il va plus loin encore; il suppose que ces lettres AP sont les initiales d'un nom de magistrat, par exemple, celui d'*Aratus*, d'où il infère que *les initiales répétées sept fois, c'est-à-dire, sur sept de ces monnoies, ne peuvent indiquer moins de sept années*; en un mot, que *Corinthe a nommé sept fois consécutivement Aratus pour son principal magistrat* (1). Peut-être y a-t-il lieu de s'étonner qu'un homme d'un jugement aussi exercé, d'une expérience aussi consommée en numismatique que M. Cousinéry, se livre avec cette confiance à des conjectures aussi hasardées. En admettant que les initiales AP appartiennent à un nom de magistrat, le nom d'*Aratus* est-il le seul qui puisse y convenir! et cela même admis, s'ensuit-il de la répétition de ces lettres sur *sept médailles*, qu'elles désignent *sept années* consécutives de la magistrature d'*Aratus*! Il existe peut-être une *cinquantaine* de ces monnoies avec les mêmes initiales AP et des symboles divers; en conclura-t-on qu'elles ont été frappées pendant *cinquante années* consécutives de la magistrature d'*Aratus*! Mais il y a une objection radicale contre le système entier de M. Cousinéry sur l'admission des monnoies de Corinthe ou de ses colonies parmi celles de la ligue achéenne; c'est, indépendamment de ce que ces monnoies de Corinthe sont toutes des didrachmes, tandis que la seule monnaie légale et authentique des Achéens étoit la drachme, c'est, dis-je, que la fabrique même de ces monnoies annonce une époque plus ancienne que celle de cette ligue; c'est qu'il est matériellement impossible, d'après le style et le travail des monnoies de Corinthe, qu'elles appartiennent au siècle d'*Aratus*. Je ne crains pas d'en appeler sur ce point à l'expérience des personnes qui ont été à même de voir et d'examiner un plus ou moins grand nombre de ces médailles; et j'aimerois sur-tout à m'en rapporter au jugement de M. Cousinéry lui-même, s'il étoit moins préoccupé par

(1) Page 124.

l'idée qui l'a séduit. La dépression toujours plus ou moins sensible du revers, et qui est un reste du carré creux, le style et le travail de la tête de *Minerve* et du *Pégase*, et tous les accidens de la fabrique, caractérisent un âge du monnayage certainement antérieur au temps de la ligue achéenne. D'après tous les caractères qui viennent d'être indiqués, il n'est aucune époque qui convienne mieux à la fabrication de ces monnoies, et il n'est en même temps aucun événement qui rende mieux compte d'une si grande émission de monnoies uniformes frappées à l'usage de plusieurs peuples grecs alliés les uns des autres, que l'expédition de Timoléon, qui date, comme on sait, de l'an 411 avant notre ère. Eckhel avoit saisi ce rapport et indiqué cette idée (1), avec la sagacité profonde qui le guide toujours, même dans les cas si rares où ses décisions se sont trouvées démenties par les faits ou par les monumens; et plus on étudiera cette classe entière de médailles, plus les exemplaires déjà si nombreux de cette monnoie se multiplieront entre nos mains, plus il paroîtra conforme à toutes les données historiques d'y voir la monnoie de Timoléon, dont la fabrication n'avoit pas dû cesser sans doute avec les motifs qui y avoient donné lieu, et dont la circulation, répandue sur-tout en Sicile, suffit pour expliquer l'extrême abondance avec laquelle cette monnoie n'a cessé de s'y montrer. J'aurai peut-être occasion de produire moi-même des preuves et des monumens nouveaux à l'appui de cette docte et ingénieuse idée d'Eckhel, de l'immortel oracle de la numismatique; mais, en attendant, j'ai dû me borner à signaler, dans le travail d'ailleurs si estimable de M. Cousinéry, une méprise qui pourroit s'accréditer sous l'autorité d'un pareil nom, et nuire ainsi, contre son intention, aux progrès d'une science qu'il a si utilement servie.

J'aurois peu d'observations critiques à faire sur la classification des monnoies des colonies de Corinthe, telle que M. Cousinéry l'établit d'après des symboles propres à chacune de ces colonies, ou d'après des inscriptions plus ou moins entières. Dans toute cette partie de son travail, notre auteur me paroît avoir exprimé, avec l'expérience qu'il possède et l'autorité qui lui appartient, les opinions généralement admises aujourd'hui sur ce point de numismatique. Quelques fautes de détail, comme, par exemple, l'attribution à *Dyrrachium* (2) d'une monnoie dont la

(1) Eckhel, *Doctr. num.* II, 248. — (2) Pl. IV, n.º 3 des médailles de *Dyrrachium*. Le n.º 1 ne porte que les lettres initiales ΔΥΡ; le n.º 2, rien que la lettre Δ, sous le Pégase; et le n.º 3 appartient à Syracuse, d'après les lettres finales ΟΣΙΩΝ, qui se lisent du côté de la tête. Aucune de ces médailles

légende, aux trois quarts effacée, offre encore les lettres finales ΟΣΙΩΝ du mot ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ, ne méritent pas d'être relevées, et ne sauroient, du reste, exercer la moindre influence sur le jugement qu'on doit porter de l'ensemble de ces recherches. Encore moins devoit-on reprocher à M. Cousinéry d'avoir omis ou ignoré un assez grand nombre de monnoies dont il n'a pu enrichir son catalogue, et qui en auroient rempli quelques lacunes ou confirmé quelques détails. C'est un travail complémentaire qu'on est en droit d'attendre de M. Millingen, qui a recueilli sur les lieux beaucoup de ces monumens, et qui peut mieux que personne apporter, dans la décision des points en litige et des attributions incertaines, toutes les ressources d'une longue expérience et d'une haute sagacité. Je n'ai plus, pour terminer le compte que j'ai voulu rendre de la dissertation de M. Cousinéry, qu'à dire quelques mots de deux courts appendices qu'il y a joints, concernant, l'un les monnoies de *Sicyone*, l'autre celles de *Carthage*. Ces deux villes avoient été, de la part des numismatistes, l'objet de la même prévention que Corinthe. Les monnoies de Sicyone avoient été généralement attribuées aux îles de *Siphnes* ou de *Sériphe*; quant à Carthage, Eckhel avoit prononcé, un peu trop légèrement sans doute, que cette ville n'avoit jamais fait frapper de monnoie sur son propre territoire, bien qu'il ne pût nier que, parmi les monnoies frappées dans les villes carthaginoises de la Sicile, il en existe un grand nombre dont la fabrique particulière et le style même du dessin, d'accord avec les inscriptions phéniciennes, attestent qu'elles furent l'œuvre de cette nation. Il est aujourd'hui bien reconnu qu'on avoit, sans motif légitime, dépouillé Sicyone de sa monnoie nationale, pour en gratifier deux petites îles qui n'eurent jamais d'importance politique ou commerciale: M. Cousinéry a publié jusqu'à trente-une variétés de cette monnoie sicyonienne, en or, en argent et en bronze, qui remplissent, depuis les premières époques de l'art, presque toute la durée de l'autonomie, et sur lesquelles il n'y auroit peut-être à contester que l'explication un peu arbitraire de certaines initiales de noms de magistrats. Mais, quant à l'attribution même de ces monnoies, nous pensons qu'elle n'est plus sujette au moindre doute, depuis qu'il est attesté, par l'expérience de tous les voyageurs, et notamment par celle de M. Cousinéry lui-même, que c'est sur l'emplacement de l'antique Sicyone qu'elles ne cessent de se produire en abondance. Le même argument, fondé sur la

n'offre donc la légende entière ou certaine de *Dyrrachium*; mais M. Millingen en possède une avec l'inscription complète ΔΥΡΡΑΧΙΝΩΝ; et il s'en trouve, dans la collection de M. Carelli, trois avec les lettres ΔΥΡΑ, ΔΥΡΡ et ΔΥΡΡΑΧΙΝΩΝ.

même autorité, nous détermine à restituer pareillement à Carthage des monnoies d'une fabrique particulière, qui sortent fréquemment des ruines de cette cité fameuse. Mais M. Cousinéry n'a fait valoir, du reste, à l'appui de cette double restitution, aucune considération proprement archéologique, et c'est ce qui fait qu'en énonçant, sur l'un et l'autre point, le résultat de la longue expérience de M. Cousinéry, nous croyons devoir admettre nous-mêmes sans discussion le témoignage qu'il y ajoute et les conséquences qu'il en tire.

RAOUL-ROCHETTE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE, ACADEMIES.

L'ACADÉMIE FRANÇAISE a tenu sa séance publique du 25 août, sous la présidence de M. le baron Cuvier, directeur. Elle a proposé, dès l'an dernier, pour sujet du prix d'éloquence qu'elle doit décerner en 1830, l'éloge de *Lamoignon de Malesherbes*. Le prix est une médaille d'or de la valeur de 1,500 francs. Les discours destinés à concourir devront être remis, francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le 15 mars 1830 : ce terme est de rigueur. Les manuscrits porteront chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée sur un billet cacheté, joint à l'ouvrage, et contenant le nom de l'auteur, *qui ne doit pas se faire connoître*.

PRIX EXTRAORDINAIRE, provenant des libéralités de M. de Montyon, à décerner en 1830. L'Académie a aussi proposé, l'année dernière, un prix de 10,000 fr. sur ce sujet : *De l'influence des lois sur les mœurs, et de l'influence des mœurs sur les lois*. « L'Académie française a pensé qu'elle ne pouvoit mieux remplir les intentions du vertueux Montyon qu'en faisant servir ses libéralités à obtenir des ouvrages d'une utilité générale et d'un ordre élevé. Pour traiter le sujet que l'Académie propose, il faudroit montrer, d'après des recherches exactes, comment, chez les différens peuples dont nous connoissons l'histoire, et suivant leurs divers degrés de civilisation, les institutions politiques, les lois pénales et les lois civiles, ont agi sur les mœurs, et comment, à leur tour, les mœurs ont préparé, ont amené les changemens des institutions et des lois. C'est un ouvrage approfondi et sur-tout utile que l'Académie demande. Il ne s'agit point d'entrer dans la discussion des questions spéciales, ni de faire l'apologie ou la critique des lois existantes, ni de provoquer des réformes soudaines. Tous les temps et tous les pays fourniront des exemples fertiles en inductions et en conséquences. Le but de l'ouvrage devra être de répandre des lumières, de contribuer à rendre vulgaires des vérités qui, étant enfin généralement admises, s'introduisent dans la législation. C'est ainsi que la *servitude personnelle*, dans les domaines royaux, a été abolie par un édit de Louis XVI, du mois

d'août 1779; c'est ainsi que la *question préparatoire*, à laquelle on appliquoit les prévenus, a été abolie par une déclaration du même Roi, du 24 août 1780. Le temps et les travaux des écrivains avoient préparé ces réformes. Un pareil ouvrage, bien conçu et bien exécuté, honorerait l'auteur et la nation; il serait étudié avec fruit par tous les peuples; il amènerait à la longue, d'une manière indirecte, mais sûre, d'immenses améliorations dans les lois et dans les mœurs du monde civilisé. L'Académie, en proposant ce grand et beau sujet, croit rendre un noble hommage à la mémoire de celui qui, après avoir passé sa vie à faire du bien à ses semblables, a voulu leur léguer, après sa mort, le trésor le plus précieux, des vertus et de la sagesse. » Les ouvrages destinés à concourir devront être remis, francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le 15 mars 1830.

PRIX DE VERTU, qui sera décerné dans la séance publique du 25 août 1830. Le prix de vertu, fondé par feu M. de Montyon, en faveur d'un Français pauvre qui aura fait l'action la plus vertueuse, sera décerné dans la séance du 25 août 1830, à l'auteur d'un acte de vertu qui aura eu lieu dans l'intervalle du 1.^{er} janvier 1828 au 31 décembre 1829, ou il sera distribué à divers auteurs d'actes de vertu qui auront eu lieu dans les mêmes années. On aura soin de faire remettre, avant le 1.^{er} mars 1830, à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie, les pièces propres à constater les faits qui peuvent donner droit au prix.

PRIX destiné à l'ouvrage le plus utile aux mœurs, en 1830. Le prix fondé par feu M. de Montyon, en faveur du Français qui aura composé et fait paraître l'ouvrage le plus utile aux mœurs, sera décerné, dans la séance du 25 août 1830, à l'auteur de l'ouvrage qui, publié du 1.^{er} janvier 1828 au 31 décembre 1829, aura été jugé le plus utile aux mœurs, ou il sera distribué à divers auteurs d'ouvrages qui auront rempli les mêmes conditions.

L'Académie française avoit proposé, pour sujet d'un prix extraordinaire de 8,000 fr., provenant des libéralités de M. de Montyon, de traiter de la charité, considérée dans son principe, dans son application, et dans son influence sur les mœurs et sur l'économie sociale. (Voyez le programme inséré dans notre cahier d'août 1827, pag. 504, 505.) Vingt-sept ouvrages ont été envoyés au concours. L'Académie, en regrettant de ne pouvoir décerner le prix, a distingué trois ouvrages qu'elle a jugés dignes d'être mentionnés honorablement dans l'ordre suivant : n.º 27 première mention, n.º 17 seconde, n.º 6 troisième; et elle a remis le sujet au concours, espérant obtenir un résultat plus satisfaisant. L'Académie n'ajoutera que peu d'observations à son programme. D'abord, pour écrire sur la charité, il faut être et se montrer charitable; la sécheresse d'ame ne convient point dans un pareil sujet. Diminuer les causes de l'indigence, détruire la mendicité, soulager avec discernement les malheureux qui ont réellement besoin d'être secourus, tel est le problème à résoudre : en en cherchant la solution, la raison doit guider la sensibilité; mais la sensibilité doit animer la raison, peut-être même l'éclairer. L'Académie avoit demandé des recherches sur les diverses institutions de charité publique, et sur les divers modes de charité privée; elle répète qu'elle désire sur-tout qu'on rassemble et qu'on expose des faits, des connoissances positives : des théories incertaines ne peuvent fournir des bases solides de détermination, sur-tout en matière si grave; avant de chercher ce qui devrait exister, il faut s'être bien assuré de ce qui existe. L'Académie engage donc de nouveau les concurrens à faire les recherches les plus étendues et les plus exactes qu'il leur sera possible, sur les établissemens

de charité publique et les divers modes de charité privée, tant en France que chez l'étranger; à en donner une sorte de statistique abrégée, à les comparer ensemble, et à tirer de ce travail des conséquences applicables dans la pratique. L'Académie répète que c'est un *ouvrage qu'elle demande*, et un ouvrage qui puisse amener des améliorations dans une branche d'économie politique si intéressante pour le repos et le bien-être de la société. En considération du temps, des travaux, et même des voyages que les recherches à faire peuvent exiger, l'Académie, d'une part, remet le jugement du concours à l'année 1831; de l'autre, elle élève la valeur du prix à décerner à 10,000 fr. Les ouvrages destinés au concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut, avant le 1.^{er} février 1831.

PRIX DE VERTU décernés en 1829. L'Académie décerne, 1.^o un prix de 5,000 fr. à M.^{lle} Reine *Françon*, demeurant à Saint-Étienne, département de la Loire; 2.^o un prix de 5,000 fr. à M.^{lle} Louise *Scheippler*, demeurant au Ban de la Roche, département du Bas-Rhin; quinze médailles, de 600 fr. chacune, aux personnes dont les noms suivent: à Marie-Marguerite *Montveran*, fruitière à Saint-Germain-en-Laye; aux époux *Bachelard*, demeurant à Coligny, département de l'Ain; à Françoise *Morin*, dite *Laurier*, demeurant à Periers, canton de Sourdeval, arrondissement de Mortain, département de la Manche; aux époux *Gaget*, demeurant à Martigny-le-Comte, arrondissement de Charolles, département de Saone-et-Loire; à la veuve *Bordier*, laitière à Belleville; à *Meunier*, serrurier, demeurant à Besançon; aux époux *Laverdin*, demeurant à Paris, portiers du passage du Tourniquet, rue Richer, n.^o 27, et à François-Auguste *Raymond*, leur fils adoptif; à Marie *Priour*, domestique, demeurant à Versailles; à Marguerite *Portier*, domestique, demeurant à Paris, rue du Vertbois, n.^o 27; à Jeanne *Dieudonné*, domestique, demeurant à Malzeville, près Nancy; à Christine *Bourgeois*, demeurant à Dijon; à Marie-Anne *Beauzaille*, domestique, demeurant à Toul; à Alexandrine-Suzanne *Hérotz*, demeurant à Paris, rue des Deux-Portes Saint-Sauveur, n.^o 7; à Pierre *Coste*, marinier, demeurant à la ville de Clerval, arrondissement de Baume, département du Doubs; et à Guillaume *Mathieu*, charbonnier, demeurant à Paris, rue Beaurepaire, n.^o 28. Pour répandre les bons exemples, faire connoître les actions vertueuses, et encourager à les imiter, l'Académie a arrêté que, non-seulement le discours prononcé dans cette séance par son directeur (M. le baron Cuvier), sur les prix de vertu, seroit imprimé, mais aussi que son secrétaire perpétuel rédigeroit un livret contenant le récit des traits de bienfaisance et de dévouement qui ont mérité des médailles; que ce livret sera imprimé à la suite du discours, et le tout tiré à dix mille exemplaires, pour être envoyé à MM. les préfets, avec invitation de les faire distribuer à MM. les sous-préfets et maires des communes.

PRIX de l'ouvrage le plus utile aux mœurs, fondé par M. de Montyon, année 1829. L'Académie a décidé qu'il n'y a point lieu, cette année, à décerner le prix de l'ouvrage le plus utile aux mœurs. Une médaille d'encouragement est décernée à M. Éd. ALLETZ, auteur de l'ouvrage intitulé *Esquisses de la souffrance morale*. Une pareille médaille d'encouragement est décernée à M. DAMIRON, auteur de l'ouvrage intitulé *Essai sur l'histoire de la philosophie en France au XIX.^e siècle*: l'Académie n'entend point s'immiscer dans les controverses métaphysiques qui font la matière de son livre; elle croit inexactes plusieurs de ses analyses d'ouvrages; elle auroit quelques reproches à faire à son

style; mais l'Académie veut encourager le talent dont il fait preuve dans ses travaux, le zèle avec lequel il cherche à inspirer l'amour du bien, l'esprit de tolérance et l'urbanité qu'il montre dans sa polémique.

PRIX EXTRAORDINAIRE DE 6,000 FRANCS, *provenant des libéralités de feu M. de Montyon, et destiné à un ouvrage de morale.* L'Académie française avoit proposé, en 1828, un prix de 6,000 fr. à un ouvrage de morale, en laissant aux auteurs le choix de leurs sujets. Ce prix n'ayant point été décerné l'année dernière, a été remis à cette année. Vingt ouvrages ont été envoyés au concours. Quoique l'Académie ait multiplié ses séances particulières pour l'examen et le jugement des différens concours dont elle a dû s'occuper cette année, l'examen de ces vingt ouvrages n'a pu être achevé, ni le jugement arrêté pour la séance actuelle. L'Académie annonce, en conséquence, que le jugement de ce concours sera prononcé, et le prix décerné, s'il y a lieu, dans la séance publique la plus prochaine.

Après ces annonces et le discours de M. le directeur sur les prix de vertu, le public a entendu la lecture d'un rapport sur le concours de poésie, et de la pièce de vers qui a remporté le prix : elle est de M. Ernest LEGOUVÉ; le sujet étoit *la découverte de l'imprimerie.*

L'Académie des sciences, agriculture, sciences et arts d'Aix, a publié les discours et rapports lus dans sa séance publique du 13 juin dernier : Discours de M. Vallet, président, sur l'unité de langage, et les avantages qui résulteroient de l'abolition des parois provinciaux; exposé des travaux de l'Académie, par M. de Montmeyan, secrétaire perpétuel. Aix, Pontier, 56 pages in-8.^o L'Académie maintient au concours, jusqu'au 31 mars 1830, le sujet de prix, consistant dans l'éloge de Gassendi et l'analyse de ses ouvrages. *Voyez* notre cahier de septembre 1828, page 571.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Recherches sur l'origine du recueil de contes intitulé les Mille et une Nuits; mémoire lu à la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par M. le baron Silvestre de Sacy; Paris, Éverat, 14 pages in-8.^o Les conclusions de ce mémoire sont que le recueil dont il s'agit paroît avoir été originellement écrit en Syrie et dans le langage vulgaire; que l'auteur ne l'avoit point achevé; que les copistes ont cherché à le compléter, soit en y insérant des nouvelles déjà connues qui n'appartenoient point à ce recueil, soit en en composant eux-mêmes; que de là naît l'extrême variété qu'on a observée dans les manuscrits de ces contes; que telle est aussi la raison pour laquelle les manuscrits ne sont point d'accord sur le dénouement, dont il existe deux récits très-différens; que les contes ajoutés l'ont été à différentes époques et peut-être en diverses contrées, sur-tout en Égypte; que ce livre n'est pas fort ancien; que toutefois, lorsqu'il a été rédigé, on ne connoissoit point encore l'usagé du tabac et du café, puisqu'il n'y en est fait aucune mention; qu'on peut reporter la composition de ce livre au milieu du IX.^e siècle de l'hégire (ou du XV.^e de notre ère).

Collection des chroniques nationales françaises, écrites en langue vulgaire,

du XIII.^e au XVI.^e siècle, avec notes et éclaircissemens, par M. J. A. Buchon. Trente-six des volumes dont cette utile collection se compose ont été successivement annoncés dans nos cahiers de septembre 1824, p. 538-550; juin 1825, p. 359-363; mars et octobre 1826, p. 185, 634, 635; août, p. 508, 509. Le nombre des volumes est aujourd'hui de 46 in-8.^o I.^{re} SÉRIE (XIII.^e siècle), complète et composée de 8 vol., qui comprennent l'histoire de Constantinople sous les empereurs français, par du Cange, Villehardouin avec les supplémens; la chronique grecque anonyme des François de Morée, la chronique de Ramon Muntaner, la chronique de Saint-Magloire, avec le poëme d'Adam de la Halle sur Charles d'Anjou, et la Branche des royaux lignages, par Guillaume Guiart. II.^e SÉRIE (XIV.^e siècle), 17 tomes, numérotés IX à XXV. Le tome X n'est point encore publié; il contiendra la vie et les poésies de Froissart: les 16 autres tomes sont imprimés, savoir, IX, Godefroy de Paris, et Taille de la ville de Paris; XI-XXV, Froissart et additions. III.^e SÉRIE (XV.^e siècle), tom. XXVI-XLVII, Monstrelet, le Febvre de Saint-Remi, le procès de la Pucelle, Mathieu de Coussy, Jacques du Clercq, Journal d'un bourgeois de Paris, Georges Chastelain, Molinet. Ainsi il ne manque plus que le tome X et trois volumes d'introduction. — Cette collection, qui a été formée, revue et imprimée avec soin, nous paroît devoir être recherchée par tous ceux qui étudient l'histoire de France dans ses sources: entre autres avantages, elle a celui de servir de continuation provisoire au grand Recueil de nos historiens, dont le tome XIX, actuellement sous presse, n'aboutit qu'à l'an 1226.

Essai historique et descriptif de l'église et de l'abbaye de Saint-Georges de Bocherville, par M. Achille Deville. Rouen, Nicéas Périaux le jeune, 1827, gr. in-4.^o, xvj. et 112 pages, avec des planches et des cartes. — *Dissertation sur les sceaux de Richard Cœur-de-Lion*, par M. A. Deville. *Ibidem*, 1828, in-4.^o, 23 pages et 3 planches.

Religions de l'antiquité, considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques; ouvrage traduit de l'allemand du docteur Creuzer; *refondu en partie, complété et développé* par M. J. D. Guigniaut, professeur suppléant de littérature grecque à la faculté des lettres de l'Académie de Paris, directeur des études à l'école préparatoire. Tome II.^e, première partie, Religions de l'Asie occidentale et de l'Asie mineure, premières époques des religions de la Grèce et de l'Italie. Paris, imprim. de Rignoux, librairie de Treuttel et Würtz, 1829, in-8.^o, 4; viij et 528 pages. Ce volume contient le livre IV et le livre V. Les sept premiers chapitres du livre IV traitent de la religion et de la cosmogonie des Phéniciens, des cultes dominans de la Syrie, de la Babylonie, de la Phrygie, de l'Arménie et du Pont; des cultes de la Diane d'Éphèse et de l'Apollon lycien; des mythes de Persée et d'Hercule; des légendes et cultes de l'île de Chypre et de la Cilicie..; enfin de la religion de Carthage: le chapitre (7.^e) consacré à ce dernier objet est intitulé *chapitre complémentaire*. Le livre V est divisé en deux sections, dont la première a pour titre, *Origine, caractères généraux et développemens primitifs des religions de la Grèce* jusqu'au siècle d'Homère et d'Hésiode (inclusivement); les noms de ces deux poètes figurent à la tête du chapitre quatrième et dernier de cette section. La seconde a pour matières les anciennes religions de l'Italie, principalement (considérées) dans leurs rapports avec les religions primitives de la Grèce: chap. I, coup-d'œil sur les premières époques historiques de l'Italie; chap. II, III, IV, religion des Étrusques; chap. V, cultes de quelques autres peuples de l'Italie ancienne.

— Le prix de ce volume est de 10 fr., de 20 fr. sur papier vélin; il n'est que la première partie du tome second de l'ouvrage; la deuxième est sous presse, et doit paroître vers la fin de 1829, accompagnée d'un cahier de 100 planches. — Le premier tome ou la première livraison a paru en 1825 (voyez *Journal des Savans*, mai 1825, p. 317, 318); c'étoient aussi deux volumes, qui, avec un cahier de planches, coûtoient 30 fr. 50 c. sur papier vélin, chez MM. Treuttel et Würtz, à Paris, à Strasbourg et à Londres. Ces premiers volumes concernent les religions de l'Inde, de la Perse, de l'Égypte, &c. On annonçoit en 1825 que la publication de l'ouvrage se continueroit en cette année-là même; et s'acheveroit en juin 1826. L'avertissement qu'on vient de mettre à la tête de la seconde livraison est en partie destiné à exposer les causes du long retard qu'elle a éprouvé: « Si cette entreprisa, dit M. Guigniaut, a paru languir depuis la publication de la première livraison, ce n'est pas que les encouragemens aient manqué à nos efforts; et nous nous plaçons à rendre ici un public hommage de reconnaissance aux savans français et étrangers dont le glorieux patronage est venu solliciter notre obscurité satisfaite d'elle-même... »

Nous avons annoncé dans notre dernier cahier, p. 445, les *Monumens des arts du dessin*, recueillis par Vivant Denon, décrits et expliqués par M. Amaury Duval; 4 vol. in-fol. Pr. 500 fr. Pour donner une idée de ce grand ouvrage, qui n'a été tiré qu'à 250 exemplaires, nous donnerons ici un extrait de l'Introduction. M. A. Duval, après y avoir tracé le plan d'une *Histoire générale des arts*, ajoute: « Les estampes lithographiées d'après les monumens, les tableaux, les dessins, que M. Denon avoit recueillis pendant cinquante années de recherches, étoient en très-grand nombre, remplissoient dix à douze énormes portefeuilles. Il m'avoit souvent parlé du désir qu'il avoit de les voir servir de preuves à une histoire où l'on prendroit l'art à son origine, où on le suivroit dans ses progrès, dans ses vicissitudes, pour le conduire jusqu'à nos jours. Lorsque ses héritiers me confièrent cette volumineuse collection, mon premier soin fut de mettre toutes ces estampes en ordre, de les classer, d'examiner s'il me seroit possible de les employer à l'usage auquel M. Denon sembloit les avoir destinées; mais j'ignorois quel étoit le plan qu'il comptoit suivre dans l'ouvrage qu'il avoit projeté, et si même il s'étoit occupé d'un plan. Je ne fus point étonné de trouver des lacunes considérables dans la série des estampes: le souverain le plus puissant ne pourroit former une collection de monumens absolument complète dans toutes les parties des arts du dessin. M. Denon n'avoit fait lithographier aucun monument d'architecture; il fallut donc me résigner à ne faire que l'histoire de la peinture, de la sculpture, de la gravure. La carrière à parcourir étoit encore immense; et voici comment, au moyen des matériaux qui m'avoient été confiés, je crois avoir rempli la tâche qui m'étoit imposée, et dont le souvenir seul de ma vieille amitié pour M. Denon a pu me faire supporter la longue fatigue. Conformément au plan dont j'ai donné une esquisse dans les premières pages de cette introduction, j'ai cherché l'art à son origine, chez les nations sauvages ou à demi civilisées; je l'ai ensuite observé chez les nations anciennes et chez les peuples de l'Orient; enfin dans la Grèce et chez les Romains; à diverses époques, même dans sa décadence chez ces deux peuples au moyen âge. C'est dans la grande période qui date de la renaissance des arts, et qui dure encore après plus de cinq siècles révolus; que j'ai trouvé le plus de monumens à décrire; des tableaux et dessins des meilleurs maîtres de tous les pays, depuis le XIV.^e siècle jusqu'au XVIII.^e On peut donc être sûr de trouver dans mon ouvrage des

échantillons de la manière des plus célèbres maîtres de toutes les écoles, tant de l'Italie que des autres contrées où les arts ont été cultivés. Et non-seulement j'ai placé en tête des *sections* qui contiennent la description des monumens de chaque école, de courtes *dissertations* qui indiquent l'origine, la durée, les divers caractères de cette école; mais, avant de donner l'explication du tableau ou du dessin d'un maître, j'ai soin de retracer, dans une notice préliminaire, quelques détails sur la vie et les principales productions de cet artiste. » — Nous croyons que cet ouvrage sera favorablement accueilli par les amateurs des beaux-arts, et que les artistes ne le consulteront pas sans profit.

Observations sur un article de la Revue encyclopédique dans lequel on examine le projet de traduire le Talmud de Babylone; suivies du programme de la théorie du judaïsme appliqué à la réforme des Israélites de tous les pays de l'Europe; par M. l'abbé Chiarini, professeur de langues et d'antiquités orientales à l'université royale de Varsovie. Paris, Firmin Didot, 1829, 62 pages in-8.

Les deux premières livraisons des *Lois de Manou* (*Manava dharmasastra*) ont paru; elles comprennent le texte sanskrit. Paris, imprim. de Dondey-Dupré, librairie de Levrault, et chez l'éditeur, M. Aug. Loiseleur-Deslongchamps, rue de Jouy, n.º 8, 1829, in-8. Pr. 18 fr. (Voyez notre cahier de février dernier, page 127.)

L'Universel, journal littéraire qui sera plus particulièrement annoncé dans notre prochain cahier.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. Levrault, à Paris, rue de la Harpe, n.º 81; et à Strasbourg, rue des Serruriers, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le *Journal des Savans*. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

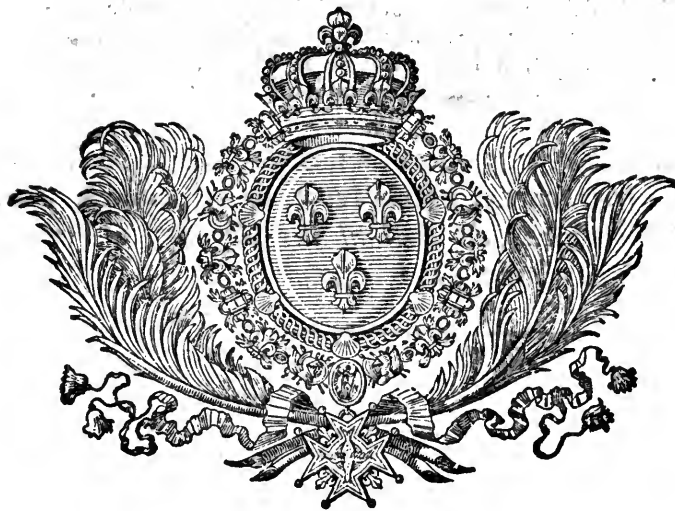
TABLE.

<i>L'Histoire du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel, mise en français par M. G. A. Crapelet. (Article de M. Raynouard.)</i> . . .	Pag. 451.
<i>Chrestomathie arabe, par M. le baron Silvestre de Sacy. (Second article de M. Chézy)</i>	459.
<i>Faune de Maine-et-Loire, par M. Millet. (Article de M. Tessier.)</i>	472.
<i>The Travels of Ibn-Batuta, &c. — Voyages d'Ebn-Batouta, &c., par le Rév. Samuel Lee. (Article de M. Silvestre de Sacy.)</i>	475.
<i>Œuvres complètes de Tacite, traduites par M. J. L. Burnouf. (Article de M. Daunou.)</i>	484.
<i>Essai historique et critique sur les monnoies d'argent de la ligue achéenne, par M. Cousinéry; — Recueil de médailles grecques inédites, publiées par M. Ed. D. Cadavène; — Description des médailles antiques du cabinet de feu M. Allier de Hauteroche, par M. Dumersan. (Article de M. Raoul-Rochette.)</i>	494.
<i>Nouvelles littéraires</i>	506.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

SEPTEMBRE 1829.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

—
1829.

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne, à la maison de librairie LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n.º 85; et à Strasbourg, rue des Juifs, n.º 33. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

LES LIVRES NOUVEAUX, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner LA RÉDACTION de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.º 22.



JOURNAL DES SAVANS.

SEPTEMBRE 1829.

MANIPULATIONS chimiques, par Faraday, professeur de chimie à l'Institut royal de Londres; traduit de l'anglais par M. Maiseau, traducteur de l'Enquête du parlement anglais sur l'industrie; et revu, pour la partie technique, par M. Bussy; professeur de chimie à l'école de pharmacie de Paris, &c. &c. 2 vol. in-8.° Paris, chez A. Sautet et C.^{ie}, libraire; place de la Bourse; 1827.

LA chimie, comme science d'expérience, exige de ceux qui s'y livrent pour en accroître le domaine, une adresse naturelle perfectionnée par l'habitude, et une connaissance précise des principes généraux de la phy-

sique et de la mécanique; car il y-a bien peu d'expériences que l'on puisse faire exactement sans qu'il soit nécessaire de monter quelque appareil avec des vaisseaux de diverses formes, communiquant entre eux par des tubes, et présentant ainsi une capacité divisée en plusieurs chambres. L'usage d'une balance de précision est indispensable, soit qu'on analyse une matière pour en déterminer la composition, soit qu'on détermine par la synthèse les proportions suivant lesquelles les corps se combinent. Opère-t-on sur des fluides élastiques, il faut être en état d'en mesurer le volume, et savoir conséquemment faire usage du baromètre, du thermomètre, de l'hygromètre; et cela suppose que l'on connoît la dilatation des corps soumis à l'expérience, la loi de Mariotte, ou le rapport du volume des gaz aux pressions qu'ils supportent, les principes de l'hygrométrie. Il faut, en outre, pour dessécher des composés qui sont peu stables à la chaleur, recourir à la machine pneumatique: cette machine, ainsi que celle à condenser le gaz, est utile, lorsqu'on veut apprécier encore l'influence qu'une atmosphère plus ou moins rare ou plus ou moins condensée peut avoir sur l'action moléculaire. Enfin, le chimiste doit connoître les procédés employés par le physicien pour déterminer le poids spécifique des corps.

Rien ne démontre mieux ce que la chimie doit à ceux qui ont inventé des appareils, que l'histoire même des progrès de cette science. Ainsi, on n'a tiré parti du feu pour réduire les oxides métalliques natifs et façonner les métaux, soit en les fondant, soit en les forgeant; on n'a tiré parti de cet agent puissant pour cuire les poteries, fabriquer le verre, les émaux, qu'après avoir imaginé les fourneaux, les creusets et les soufflets.

Pendant plusieurs siècles, on ignora ce que devenoient les corps qu'on voyoit diminuer de masse et se dissiper même entièrement par leur exposition au feu; il fallut, pour le savoir, découvrir l'alambic, la cornue, la retorte, et cet appareil si ingénieux qu'on appelle *pneumatique*, et dont l'usage ne remonte guère à plus de soixante ans. A l'invention de l'alambic et des vaisseaux distillatoires se rattachent la connoissance de l'esprit-de-vin et le moyen de l'extraire des liqueurs sucrées qui ont éprouvé la fermentation spiritueuse, la connoissance des acides acétique, nitrique, hydrochlorique, &c. Car c'est en chauffant, dans ces appareils, les vinaigres, un mélange de nitre et d'acide sulfurique, un mélange de ce même acide et de sel marin, qu'on parvint à se procurer ces produits, dont la préparation constitue aujourd'hui autant d'arts distincts. Enfin ce n'est qu'après avoir eu l'idée d'adapter aux appareils de distillation des tubes de verre communiquant sous des

cloches remplies d'eau ou de mercure, et renversées dans des bains de ces liquides, qu'on a été conduit à la découverte des gaz. Les appareils si simples au moyen desquels on les obtint, permirent au chimiste de recueillir tous les produits pondérables d'une matière quelconque qui est soumise à l'action du feu, et de suivre par conséquent les transformations qu'elle peut éprouver dans cette circonstance. Les découvertes qui en résultèrent furent si inattendues, elles jetèrent un si vif éclat, que l'on considéra la chimie perfectionnée par elles comme une science nouvelle, qui fut distinguée de l'ancienne par l'épithète de *pneumatique* : c'est à cette époque de la science que brillèrent les noms de Lavoisier et de Priestley.

Nous en avons dit assez pour faire sentir l'utilité de l'ouvrage que M. Faraday, professeur à l'Institut royal de Londres, et l'un des savans les plus distingués de la Grande-Bretagne, a publié sous le titre de *Manipulations chimiques*. Il y décrit les principaux appareils de chimie, leur usage, et la manière de les monter lorsqu'ils se composent de pièces diverses que l'opérateur doit réunir au moyen de tubes, &c.; il fait mention de tous les instrumens que le chimiste emprunte au physicien, et, sans en parler avec détail, il indique les conditions qu'ils doivent avoir pour remplir les vues de celui qui les emploie. En un mot, l'auteur donne tous les moyens pour que ceux qui commencent à travailler dans un laboratoire de chimie, sachent promptement ce qui est nécessaire pour préparer les expériences et les exécuter avec exactitude, économie et rapidité.

M. Maiseau, à qui l'on doit une traduction française de l'Enquête du parlement anglais sur l'industrie, en faisant passer dans notre langue l'ouvrage de M. Faraday, et M. Bussy, chimiste distingué de Paris, en revoyant la partie technique de la traduction, ont rendu un véritable service aux lecteurs français qui ne lisent pas l'anglais, et qui sont, par la nature de leurs occupations, appelés à faire des expériences de chimie.

Le talent de M. Faraday comme théoricien et praticien est assez connu, pour qu'il soit superflu de suivre l'auteur dans les détails de son livre; pour en faire apprécier le mérite, nous nous bornerons à exposer la marche générale qu'il a suivie dans la disposition des matières.

L'ouvrage est divisé en vingt-quatre sections.

La première traite de la manière d'arranger et de meubler un laboratoire de chimie, suivant l'objet qu'on a en vue; car des expériences entreprises pour déterminer la composition des minéraux, n'exigent point un emplacement aussi vaste ni autant de grands appareils que les recherches sur la chimie appliquée aux arts, et particulièrement à la métal-

lurgie. L'auteur ne s'attache point à décrire un laboratoire modèle ; il a préféré s'en tenir à des généralités applicables à tous les cas.

La seconde section est consacrée à tout ce qui est nécessaire pour peser, soit qu'on veuille déterminer le poids absolu d'un corps, soit qu'on veuille en déterminer le poids spécifique, à l'aide d'une balance ou des aréomètres. Il expose aussi la manière de déterminer le poids spécifique des liquides, au moyen de deux boules de verre d'une densité connue, dont l'une doit surnager sur le liquide, et l'autre s'y enfoncer : il est évident que la densité du liquide doit être entre celle des deux boules ; par conséquent, moins ces densités seront différentes, et plus on approchera de celle qu'on cherche à déterminer. C'est en opérant ainsi que l'auteur a déterminé la densité de l'acide carbonique et de plusieurs autres gaz, qu'il avoit liquéfiés dans des tubes de verre en employant à-la-fois la pression et le froid. La seule observation que nous nous permettrons sur cette section, c'est qu'il nous semble que M. Faraday auroit dû donner plus de développemens à l'ingénieux procédé *des doubles pesées*, que notre célèbre Borda a imaginé pour peser exactement les corps avec une balance dont les bras peuvent être inégaux, mais dont le fléau est très-mobile.

La troisième section traite de la mesure des liquides et des gaz, et du procédé propre à diviser les tubes et les cloches de verre, destinés à servir de mesures de capacité.

La quatrième a pour objet l'emploi de la chaleur et les moyens de se la procurer. Les principaux fourneaux des laboratoires de recherches, les lampes à alcool, à huile, à gaz, les chalumeaux, la lampe d'émailleur, les bains de sable, de vapeur, &c., le thermomètre, et le pyromètre de Daniell, fixent successivement l'attention de l'auteur, et sont la matière d'excellentes observations.

Pour que les corps réagissent ensemble par leurs molécules, il faut qu'ils soient dans le plus grand état de division possible : on y amène ceux qui sont solides par des procédés mécaniques, tels que la trituration, la granulation ; en les faisant passer au laminoir, à la filière ; en les précipitant de leurs dissolutions ; enfin, si ces procédés ne suffisent pas, on a recours à des opérations chimiques, telles que la dissolution, soit par infusion, soit par digestion, soit par décoction. Ces moyens sont exposés dans les cinquième et sixième sections. En traitant de la dissolution, l'auteur dit qu'on ne connoît que deux corps, la chaux et la magnésie, qui soient plus solubles dans l'eau à froid qu'à chaud : il y en a davantage ; et nous citerons le butirate de chaux, dont la solution, saturée à froid, se prend en une masse cristalline lorsqu'on la chauffe de

95 à 98 degrés, et semble offrir ainsi l'exemple d'un corps qui se gèle par la chaleur.

La septième section comprend les manipulations qui ont rapport à la sublimation et à la distillation.

Dans la huitième, M. Faraday considère la précipitation, non plus pour diviser la matière, mais comme une opération propre à séparer des corps les uns des autres; et cela le conduit naturellement à parler de la filtration et de la décantation dans la section suivante (9.°).

Il consacre la dixième à la cristallisation; opération d'une grande importance, soit qu'on l'envisage comme un moyen d'isoler des corps qui sont dissous, soit qu'on la considère comme un moyen de mettre en évidence toutes les propriétés dépendant de l'arrangement symétrique que des particules matérielles sont susceptibles de prendre dans des circonstances convenables.

M. Faraday, en parlant de la cristallisation de matières dissoutes dans un liquide, ou simplement fondues ou vaporisées, n'oublie pas de faire remarquer que des corps solides exposés à une température insuffisante pour les liquéfier, peuvent cependant cristalliser, ainsi que cela arrive au basalte et au verre: il cite en outre le sucre d'orge, qui, abandonné à lui-même, se transforme en aiguilles cristallines.

Une observation curieuse de Wollaston, qu'il rapporte, démontre la possibilité qu'une multitude de petits cristaux se réunissent en un seul, lorsqu'ils restent exposés un temps suffisant, dans la liqueur où ils se sont formés, aux alternatives de chaleur et de froid de l'atmosphère ambiante. Wollaston avoit une solution légèrement acide de sulfate de nickel; elle déposa une multitude de petits cristaux par le froid: la température s'étant élevée, tout fut redissous, excepté quelques cristaux plus gros que les autres, et cela parce qu'à poids égal, les gros cristaux présentent moins de surface au dissolvant que les plus petits; la température s'étant abaissée, les gros cristaux augmentèrent de volume, par suite de l'influence qu'un cristal exerce sur des particules de son espèce qui saturent un dissolvant où on le plonge. D'après cela, on conçoit comment des alternatives de température suffisamment multipliées détermineront toutes les molécules cristallines dissoutes dans un liquide à se réunir en un seul cristal.

Dans la onzième section, M. Faraday traite de l'évaporation et de la dessiccation; et il insiste sur la manière la plus avantageuse d'exécuter ces opérations, qui sont d'une grande importance, sur-tout quand il s'agit de concentrer et de dessécher des matières altérables à-la-fois et par le contact de l'air et par une foible élévation de température.

La douzième section est réservée à la préparation des réactifs et des papiers colorés, qui, par les changemens qu'ils éprouvent par le contact des acides et des alcalis, sont si fréquemment employés dans les laboratoires de chimie pour reconnoître la nature des corps composés. Cette section ne pouvoit être mieux terminée que par un exposé très-clair de l'alcalimétrie et de l'acidimétrie, exécutées d'après des procédés dont la première idée appartient à Descroisilles.

M. Faraday examine, dans les sections suivantes (13.^e et 14.^e), les opérations qui ont pour objet d'exposer les corps à l'action de la chaleur. Il fixe d'abord son attention sur les solides que l'on chauffe dans des creusets, soit pour les fondre, les réduire à un état plus simple, ou les combiner ensemble; il s'occupe ensuite des moyens d'exposer à la chaleur, dans des tubes, des gaz que l'on veut faire agir les uns sur les autres, ou bien sur des solides ou des liquides. L'auteur prend en considération l'influence que la matière des tubes est susceptible d'exercer sur les gaz, lors même que ceux-ci ne paroissent pas susceptibles de s'y combiner. (Voy. *Journal des Savans*, cahier de décembre 1828, p. 748.)

La quinzième section, qui termine le premier volume, est consacrée aux appareils pneumatiques: il les décrit, donne les moyens d'en faire usage, parle de la mesure du volume et du poids des gaz. Mais il nous semble que l'auteur, sans encourir le reproche de prolixité, auroit pu entrer dans de plus grands détails relativement à la détermination du poids spécifique des fluides élastiques; ces détails auroient rendu plus complète une des parties les plus importantes de l'ouvrage.

La seizième section ouvre le second volume: M. Faraday y traite de toutes les opérations que l'on peut exécuter dans des tubes de verre. Les personnes qui n'ont pas suivi les travaux chimiques depuis une vingtaine d'années, seront étonnées, en la lisant, de voir le parti que l'on a tiré de ces tubes pour construire de petits appareils très-économiques, et pourtant susceptibles de servir à des opérations d'une grande précision. L'auteur y décrit la manière dont il faut procéder pour répéter les expériences qu'il a faites avec H. Davy pour liquéfier les acides carbonique, hydrochlorique, hydrosulfurique, sulfureux, l'ammoniaque, &c.: il a indiqué dans le volume précédent une règle de M. Brunel, d'après laquelle on peut estimer d'une manière satisfaisante la force de résistance des tubes de verre fermés.

Les chimistes ont fréquemment recours à l'électricité dans leurs recherches; et ils sont redevables à cet agent de si beaux résultats, qu'il est tout simple que M. Faraday ait traité, dans une section spéciale (la 17.^e), de la manière de la faire agir sur les corps, au moyen d'ins-

trumens ou d'appareils qui aujourd'hui font partie d'un laboratoire de chimie aussi bien que d'un cabinet de physique.

Dans la dix-huitième section, M. Faraday indique l'emploi des luts et des cimens, soit pour enduire des vaisseaux de verre, de terre ou même de métal, qu'on veut exposer à des températures plus ou moins élevées, soit pour réunir diverses pièces d'un appareil qui ne doivent faire qu'une seule capacité, dans laquelle l'air extérieur ne doit pas pénétrer par les jointures.

La dix-neuvième section est un petit traité sur l'art de travailler le verre à la lampe d'émailleur, lorsqu'on veut fabriquer soi-même, dans un laboratoire de chimie, les instrumens les plus usuels : on y trouve aussi des procédés pour couper, fendre et polir le verre.

La vingtième section a pour titre, *de la propriété du laboratoire et des ustensiles*. M. Faraday y résume un grand nombre de pratiques et de procédés absolument nécessaires à celui qui, après avoir fait la dépense d'un laboratoire, veut l'entretenir dans l'état convenable pour qu'on puisse y travailler.

La section suivante (21.^e), complément de la précédente, renferme une instruction générale sur la tenue d'un laboratoire; et M. Faraday, si disposé à rendre justice à tous ceux qui ont contribué aux progrès des sciences, a cru ne pouvoir mieux résumer les règles à observer à ce sujet, qu'en citant les paroles de notre célèbre Macquer, un des auteurs qui ont écrit avec le plus d'élégance et de clarté sur la chimie.

M. Faraday a jugé avec raison devoir parler de l'usage de l'échelle des équivalens chimiques, qui est non-seulement utile dans les laboratoires de recherches, mais encore dans ceux des arts chimiques qui ont pour objet de traiter des combinaisons définies, dont la composition a été exactement déterminée par l'expérience. Rien n'est plus élémentaire que la démonstration donnée par l'auteur, dans la vingt-deuxième section, des principes d'après lesquels l'échelle de Wollaston est construite.

Sous le titre de *mélanges*, il a compris dans la vingt-troisième section une infinité de détails qu'il n'auroit pu, pour la plupart, placer ailleurs sans inconvénient.

Enfin la vingt-quatrième section est un résumé, fait de la manière la plus ingénieuse et la plus utile. Il suppose qu'un étudiant, voulant s'exercer aux manipulations chimiques, se trouve dans un laboratoire, au milieu des objets qui ont été décrits précédemment, et qu'il se propose d'y exécuter des expériences qui nécessitent les principales manipulations dont il a été question dans les vingt-trois sections de l'ouvrage, auxquelles il le renvoie pour les détails. En parcourant ce résumé, on

s'aperçoit, ainsi que l'auteur l'a avancé dans sa préface, que l'ordre qu'il a suivi dans l'exposition des faits n'est point arbitraire, qu'il est aussi bien raisonné que le sujet le comporte; et ce mérite, joint à la clarté et à la précision avec lesquelles la description des appareils et des manipulations est faite, rendent l'ouvrage d'une nécessité absolue à tous ceux qui veulent se livrer à la chimie pratique.

E. CHEVREUL.

PARNASO LUSITANO, ou Poesias selectas, &c. — Parnasse portugais, ou Poésies choisies des auteurs portugais anciens et modernes, avec notes, &c. 5 vol. Paris, Aillaud, 1827.

SECOND ARTICLE.

DANS un article précédent, j'ai tâché de donner une idée des divers poèmes épiques qui, après celui de Camoens, qu'il faut toujours placer hors de pair, occupent cependant un rang encore honorable dans la littérature portugaise. Les volumes suivans de la collection contiennent d'abord des fragmens de poésies descriptives, didactiques et philosophiques. Le premier est le tableau de Malaca par Antoine de Abreu. Une description du jour du nouvel an par Francisco Manoel, qui avoit commencé un poème des *Fastes portugais*, et divers autres passages appréciés par les gens de lettres, auxquels il les avoit communiqués, permettent de regretter que l'exil de ce poète ne lui ait pas permis d'achever cet ouvrage national.

On trouve dans les fragmens d'un poème intitulé *la Promenade*, par J. M. de Costa e Silva, plusieurs détails remarquables.

Je choisirai la description du cheval: « Et qui peut contempler sans » plaisir le genet courageux? Sa queue agite rapidement les flots de sa » crinière; ses yeux étincellent d'éclairs menaçans; son hennissement » terrible appelle les combats: tranquille, il se nourrissoit de l'herbe » fleurie; tout-à-coup il a entendu la trompette guerrière, il frémit, » il brûle, il écume; son pied frappe la terre; son dos impatient s'apprête » à porter le vaillant cavalier; il cherche, il prend son rang au milieu des » escadrons; le son du tambour excite encore son audace; l'éclat des » baïonnettes qui annoncent la mort est loin de l'effrayer; il se com-

» plaît à entendre le sifflement des balles , et , intrépide , il se précipite
» dans la victoire ou périt sans peur. »

Dans un autre fragment intitulé *la Solitude*, le poète nomme et caractérise tour à tour d'illustres personnages, Achille, Galifée, Milton, le Tasse, Young, Virgile, Didon, &c. ; il parle de la peinture et des peintres fameux. Dans le fragment intitulé les *Moissonneurs*, les *Bergers*, la faucille qui abat les épis rappelle au poète la faux de la mort qui moissonne les hommes ; et paraphrasant le *pallida mors* de l'ode IV, livre I.^{er}, d'Horace, il s'écrie : « C'est ainsi que
» l'insatiable mort moissonne sans distinction les humains ; les jeunes
» gens avec leurs grâces, les vieillards avec leurs rides, les rois sur les
» trônes, les pasteurs dans les cabanes, et les jette tous pêle-mêle dans
» les tombeaux. » Sans doute la comparaison est exprimée très-poétiquement ; les vers de l'original sont beaux ; mais peut-être Horace et Malherbe sont encore supérieurs : Horace, par cette image de la mort qui heurte et renverse de son pied également sévère, et les palais des rois, et les chaumières des pauvres ; Malherbe, par l'image de cette garde spécialement dévouée à la conservation des rois, de cette barrière qui défend les approches du Louvre, et qui ne peuvent les garantir ; la vérité et la simplicité de ces tableaux frappent vivement l'esprit.

Dans le fragment intitulé *le Crépuscule du soir*, on lit : « Le temple
» du village éclaire dans les airs ses tours vieilles, le mélancolique
» cimetière qu'entourent circulairement des tombeaux grossiers, des
» cyprès funèbres, plantés peut-être par la main pieuse du fondateur de
» cette église, qui repose dans ce lieu sans qu'aucune inscription appelle
» un regret sur sa cendre. »

Après, on trouve le poème *des Oiseaux*, par A. P. de Souza Caldas, ouvrage très-estimé. La MÉDITATION, poème du père J. Macedo, a fourni deux fragmens : l'un est intitulé *l'Homme* ; le poète y traite de l'état sauvage, de la famille, de la piété, de la naissance et du progrès des arts et des sciences, &c. : l'autre porte le titre de *la Création* ; j'en traduirai quelques vers : « Combien je m'élève au-dessus de la terre ! elle
» se perd loin de moi, elle disparoît dans le vague de l'air. Enthousiasme,
» arrête-toi ici ; admire ce ciel qu'entoure un autre ciel ; ils brillent d'une
» immense lumière, éclatante réverbération . . . Sans le Dieu sur qui
» l'homme s'appuie, l'homme se perd. La création sera toujours pour
» l'esprit humain un secret impénétrable : tout ce qu'a dit Rome, tout
» ce qu'Athènes a entendu, n'est que problèmes obscurs, confuses
» hypothèses. Planant sur les ruines de toutes les sciences, un prophète
» élève sa voix et explique tout : oracle immortel, tu suffis à mon cœur.

» Mortels, voilà la vérité, le reste n'est qu'erreur. L'intelligence humaine
 » ne peut percer la sombre obscurité du néant où Dieu contenoit les
 » êtres; le fragile compas d'une raison mal assurée ne peut mesurer tant
 » de grandeur. »

Je ne rapporterai rien de ce que l'éditeur a emprunté au poëme des Géorgiques portugaises. L'auteur de ce poëme didactique, M. L. S. Mozinho de Albuquerque, avoit droit, quoique vivant, à figurer dans cette collection; mais ayant donné une idée de l'ouvrage entier et de son mérite dans le journal de juillet 1820, je crois suffisant d'y renvoyer. L'éditeur, insérant des fragmens de ce poëme à côté de ceux des ouvrages dont la renommée est depuis long-temps consacrée en Portugal, a donné au jeune poëte quelques conseils pour perfectionner son style et sa versification.

Dans un avis préliminaire, l'éditeur avoit averti qu'en admettant des fragmens d'auteurs vivans, il avoit cru convenable de les juger avec une sévère impartialité. Le poëte Diniz a fourni plusieurs vers, soit de ses Métamorphoses, soit de son poëme du Goupillon; je me borne à nommer ce poëte, dont j'ai eu occasion de parler en détail dans le journal de septembre 1828. On lit ensuite une métamorphose de Bocage et une autre de Palmeira.

Les poëtes bucoliques dont quelques ouvrages ornent ce recueil, sont Bernardim Ribeiro, Sa de Miranda, Antonio Ferreira (1), Diego Bernardes, Caminha, Camoens, qu'on retrouve dans presque tous les genres de poésie, Fernaõ Alvares do Oriente, Francisco Rodrigues, Loro, Dominico dos Reis, Quita, Dominico Maximiano, Torres, Diniz, Bocage, et Manuel Mathias, que je nomme avec eux parce que l'éditeur donne de lui une idylle.

Mais je ne quitterai pas ce volume sans parler du poëme héroï-comique de *la Stupidité*, par un anonyme qui paroît n'avoir eu, ni dans le style, ni dans la composition, le mérite de l'auteur du Goupillon; toutefois quelques détails annoncent un homme de goût et d'esprit. Il a imité souvent Boileau, et il n'a pas craint de lutter contre le législateur de notre parnasse dans le tableau suivant, qui représente l'effet d'un discours soporifique. « Les furies volent rapidement vers la sombre
 » demeure où Morphée repose, et où le doux éclat de l'aurore ne
 » pénètre jamais; tout y dort dans un calme que rien n'interrompt: les
 » frais zéphirs, dans leurs jeux folâtres, agitent mollement les feuilles

(1) L'éditeur a fait, sur le style de ces deux poëtes anciens, plusieurs observations grammaticales très-intéressantes.

» des arbres; les eaux cristallines d'une fontaine murmurent, mais
 » d'assez loin, et, par de prudens détours, évitent de trop heurter les
 » cailloux raboteux. Étendu sur un gazon épais, entre de rouges pavots
 » et des myrtés verts, le dieu ne sent rien de ce qui se passe autour de
 » lui; les déesses cueillent à la hâte, et presque en dormant, dans ce
 » bocage soporifique, les fleurs où sa tête doit mollement reposer; elles
 » s'échappent de cette atmosphère assoupissante, et tout-à-coup elles
 » arrivent à la belle salle où le président Inda veille encore indécis,
 » attachant ses yeux sur le plafond: aussitôt un agréable parfum de
 » fleurs se répand, il bâille, étend les bras et s'endort.»

Dans le troisième volume, on trouve les épigrammatistes, les satiriques et une partie des lyriques. Il paroît que les littérateurs portugais donnent souvent au mot d'épigramme l'acception qu'il avoit primitivement dans le grec; aussi plusieurs des épigrammes que présente cette collection sont des sonnets: quelques-unes cependant, par leur forme brève et piquante, justifient l'acception dans laquelle en France nous prenons ce petit poëme. La plupart de ces épigrammes caustiques, qui peuvent nous donner une idée de cette partie de la littérature portugaise, sont tirées des poésies de Bocage et dirigées contre les médecins. Un docteur a fait administrer une médecine au malade. *Le médecin*, « Adieu jusqu'à demain. » *Le malade*, « Docteur, adieu pour toujours. » — « Un malade impatient, ne pouvant plus supporter ses douleurs extrêmes, vouloit se délivrer de la vie, et demandoit du poison, un poignard. Calmez-vous, lui dit un sage voisin, il ne faut ni poignard, ni poison: voici le médecin. »

L'éditeur a publié sept satires. Gareao en a fourni deux, l'une intitulée *le Poëte*, et l'autre *l'Imitation des anciens*: elles sont littéraires, attaquant des abus d'esprit, des travers et des erreurs de goût; elles ne peuvent guère avoir pour les étrangers le même intérêt que pour les nationaux. Miguel de Conto Guerreiro est auteur de la troisième satire, intitulée *les Visites des dames*: c'est une peinture animée des mœurs citadines, une critique des conversations insignifiantes, des discussions sur les modes; et il y auroit peu de chose à changer pour appliquer avec succès les traits de cette satire à d'autres pays. La quatrième est de Bocage: c'est une diatribe amère, qui tient plus du genre de Juvénal que de celui d'Horace; elle est dictée par un violent esprit de vengeance contre les critiques et l'insulte d'un adversaire; aussi dit-il à son Zoïle, qu'il appelle *pygmée de corps et d'ame*:

Mon culte est aux vertus, et le tien est aux vices.

Il ajoute:

Nomme-toi dans tes vers, et je serai vengé.

Les quatre satires suivantes sont de Nicolo Tolentino : elles ont pour titres *le Billard, les Amans, la Promenade, la Fête* ; le poète y a fait usage des quintilles ou stances de cinq vers de sept syllabes. Cette forme vive et dégagée rappelle la facile et élégante abondance de Gresset. Le poète portugais peint des mœurs générales, des travers de société, d'une manière piquante, et même il attaque quelquefois les mœurs des nations étrangères.

J'arrive aux poètes du genre lyrique, qui occupent le reste du troisième volume et une partie du quatrième ; c'est peut-être le genre dans lequel la littérature portugaise s'est montrée avec le plus d'avantage dans le cours du XVIII.^e siècle. Aussi l'auteur de la collection a-t-il accordé près de six cents pages à ce genre noble et élevé. En prenant presque au hasard les diverses pièces depuis Bernardin Ribeiro et Sa de Miranda jusqu'à nos jours, j'aurois toujours à offrir des morceaux intéressans. Sous le titre de lyriques, la collection comprend les odes proprement dites, les dithyrambes, les odes anacréontiques, les chœurs, les traductions ou imitations des psaumes.

Plusieurs de ces pièces sont très-habilement ou très-heureusement composées ; celles qui sont écrites en stances de vers de cinq, six ou sept syllabes, ont dans l'original une grâce et une harmonie qui ajoutent beaucoup à leur mérite. Je citerai quelques stances d'une ode anacréontique de Bocage : elle est adressée à la rose ; le poète fait la comparaison de son amante avec la reine des fleurs. « O toi, fleur de Vénus, » toi, rose brillante, qui égales la vue et charmes l'odorat, fleur délicate » et pure ; toi qui fais honte aux autres fleurs, tu n'as pas toutefois » autant de grâce que mon amante. . . . On trouve en toi des épines » dont la piqure est cruelle : mon amante n'offre que de suaves caresses. » Tu ne connois pas les tendres desirs ; en vain Zéphire te couvre de » baisers ; ma belle Marilie, qui goûte et sent le charme des vers, écoute » les miens, et soupire. . . . Qu'Amour décide qui est la plus belle, qui » est la plus gracieuse ou d'elle ou de toi. Que Vénus prononce ! Mais » Vénus vient : ah ! je me trompois ; c'est mon amante elle-même, c'est » Marilie. »

Il faut dire, à la louange des poètes portugais, qu'ils ont en général consacré leur talent à célébrer des vertus et des entreprises nationales ; le succès de ces poètes a été peut-être dû en partie à l'honorable choix des sujets. Souvent, en traitant ces sujets, qui sembloient ne pas comporter l'éloge des grands hommes du Portugal, ces auteurs lyriques ont eu l'art d'amener des allusions à l'histoire de leur pays, de nommer et

de célébrer ses héros. On juge aisément combien ces ressources ont fécondé le talent et contribué au succès. On trouve généralement de l'enthousiasme, de l'imagination, et des pensées nobles et élevées, dans les odes de Francisco Manoel. Son ode à la vertu me fournira les passages suivans : « Les fourbes Mahomet, les tyrans Cromwell, se revêtant » hypocritement de ton manteau, versèrent le sang, foulèrent les » sceptres, et te persécutèrent; les feux dévorans, les cachots lugubres, » devinrent le lit de mort de tes adorateurs. Mais, animé par toi, au » milieu des roues, des chevalets et des tortures, le mortel généreux, » de son regard tranquille épouvante le féroce bourreau, et fait pâlir » le tyran. Dans son corps mutilé par les coups des haches, par les » atteintes mortelles des flèches, il montre, il déploie encore son ame » toute entière. »

Le poète chante l'héroïsme de Castro, cinquième vice-roi des Indes, qui défendit la ville de Diu contre les Maures (1). Fernand, fils aîné de Castro, emporté par l'explosion d'une mine, retombe dans les rangs des ennemis, tenant encore son épée dans la main. Castro avoit un autre fils; il lui assigne le poste où son frère a péri: mais ce vice-roi, abandonné par son gouvernement, reste sans moyens et sans secours. Alors il adresse un message aux dames de Chaul, les suppliant de lui prêter leur or et leurs bijoux: il ne lui restoit d'autre bien, disoit-il, que le cadavre de son fils Fernand; mais il ne pouvoit s'en séparer. Il leur envoie donc pour nantissement, ses moustaches, qu'il n'a jamais déshonorées. Les dames s'empressèrent de céder au défenseur de Diu tout ce qu'elles possédoient de plus précieux, et de lui renvoyer ses moustaches, enfermées dans une ampoule de cristal, ornée de pierreries. Ces détails faciliteront l'intelligence des strophes suivantes: « De sa proue » tranchante le grand Castro sillonne les mers où germent les perles » brillantes; vice-roi, mais pauvre et modéré, la splendeur des rubis de » l'orient ne le fit jamais dévier du but où tendoit sa vertu. Son intré- » pide fils, enveloppé d'une épaisse fumée, couvert de poussière et de » feux, entraîné par le torrent pierreux élançé de la mine, à côté du » rempart qui s'écroule, Fernand, défiguré, mais encore menaçant, » serre toujours son épée dans sa main demi-vivante. Les yeux fixés » sur les Maures qui s'en épouvantent, il veut, il espère jusqu'à son » dernier soupir, venger la forteresse abattue. O brave Castro! tu » ordonnes à ton autre fils, digne miroir de ton ame et de ta vertu,

(1) Cette belle défense a été le sujet d'un poème que j'ai cité précédemment.

» dernier soutien de ta race illustre, de prendre le poste de son frère:
 » C'est à un tel héroïsme que conduisent les pures clartés de l'honneur
 » magnanime: armé pour son Dieu, pour son roi, pour sa patrie,
 » l'homme vertueux considère, sans détourner la vue, les coffres de
 » l'avarice et la faux de la mort; il voit l'or sans envie, il voit la mort
 » sans effroi. »

Je prendrai encore dans Francesco Manoel quelques strophes de son ode intitulée *aux Chevaliers du Christ*. Lorsque Clément V abolit l'ordre des Templiers et disposa de leurs biens, Denis, roi de Portugal, qui n'avoit pas épousé la haine hostile du roi de France et du pape contre ces chevaliers, ne permit pas que les hospitaliers héritassent des biens de l'ordre proscrit; il le reconstitua en changeant le titre: les Templiers reparurent, et une bulle de 1319 porta que les biens du temple deviendroient la dotation d'un nouvel ordre militaire, qui s'appelleroit l'ordre du Christ. Ces chevaliers justifèrent la confiance du roi Denis, et pendant long-temps leurs successeurs contribuèrent aux conquêtes et à la gloire du Portugal. L'ode est adressée à un chevalier du Christ nouvellement admis. « Quel est le temple que j'aperçois! quel est » cet antique autel de marbre! je baise avec un humble respect ta sainte » image, ô divinité amie! Oui, c'est ton temple auguste! ô gloire! il » n'a pour habitans que les héros dont les mœurs et les actions ont » été toujours fidèles à l'honneur. Ici j'aperçois Nune Alvarès; je vois » ce guerrier intrépide appuyé sur cette lance qui fut le rempart de sa » patrie; là sont le sublime et illustre Emmanuel, et Jean II, qui enseigna » aux rois du monde l'art de régner dignement. J'entends Ataïde et le » vaillant Constantin, j'entends Castro Cunha, Sampayo, qui racontent » les faits d'armes exécutés dans l'Orient, les batailles qu'ils gagnèrent » contre Achem et contre les Malais, les grands coups qu'ils portèrent, » et les rois dont ils firent des vassaux. Dom Juan de Silva abaisse sur » la terre son tranquille regard; une joie vive colore son teint guerrier; » le bras appuyé sur le bord du bouclier qui soutient son vaste corps, il » te parle en ces termes, ô nouveau chevalier: Toi qui aspirés à traverser » les pénibles sentiers de la vertu, fuis, évite la route des vanités et » des richesses. Contemple les actions honorables de ces héros qui, » enflammés d'un noble honneur, t'offrent, pour te guider, le phare de » leur renommée. Dans l'Asie, Albuquerque, dans l'Afrique, Menezes, » foudroyèrent les navires indiens, brisèrent les harnois des Maures. Les » phoques s'épouvantèrent en voyant les nefs pavoisées des Lusitains » sillonner les routes humides de l'Orient. Lève les yeux vers ce parvis » majestueux et auguste; contemple-s-y dans leur gloire ces capitaines,

» qui, dans les terres étrangères, ou dans leur petite armée, illustrant
 » l'étendard violet de la croix, conquièrent pour eux-mêmes une place à
 » côté de ces héros. Les chevaliers du Christ, combattant avec une
 » valeur et avec une hardiesse qu'on n'avoit jamais admirées dans une
 » autre nation; vainquirent tant de peuples armés, soumirent tant de
 » royaumes dans l'hémisphère oriental, qu'ils ajoutèrent de nouveaux
 » empires à l'empire de Lusur. »

Il me reste à parler des poètes fabulistes, des élégiaques, des auteurs de contes, d'épîtres, et des poètes dramatiques; leurs ouvrages seront l'objet d'un dernier article qui terminera l'analyse ou l'indication des poésies ou des fragmens de poésie que renferme cette collection aussi variée qu'utile et intéressante.

RAYNOUARD.

MONUMENS inédits d'antiquité figurée, grecque, étrusque, romaine, recueillis pendant un voyage en Italie et en Sicile, dans les années 1826 et 1827; par M. Raoul-Rochette, membre de l'Institut royal de France, 2 vol. in-fol. &c. Paris &c.; 1.^{re} et 2.^e livraisons, 110 pag. et 24 planches.

SECOND ARTICLE.

DANS le précédent article, nous avons rendu compte de la première partie de l'*Achilléide*, comprenant les monumens relatifs à Pélée et à Thétis; nous allons maintenant analyser la seconde, qui traite des monumens relatifs à Achille lui-même.

L'auteur en commence la série par un monument qui jusqu'ici a été regardé comme tout-à-fait étranger à ce héros; il s'agit de la belle et célèbre statue de la Villa Ludovisi, dite *Mars en repos*. C'est, comme on sait, une figure de jeune guerrier assis, ayant les mains réunies sur un genou; l'une d'elles tient un glaive: près de lui est un bouclier, et un de ses pieds pose sur un casque; un petit génie ailé semble se jouer près de l'autre pied.

Winckelmann et Visconti n'ont jamais hésité à reconnoître *Mars* dans cette figure: M. Raoul-Rochette, au contraire, croit que c'est *Achille affligé de la mort de Patrocle*.

Avant d'exposer les motifs sur lesquels il fonde son interprétation, l'auteur donne ceux qui lui font rejeter l'ancienne. Il s'attache sur-tout

à prouver qu'*aucun* des caractères propres à *Mars* ne se retrouve dans la statue de la Villa Ludovisi; d'où il résulteroit que Winckelmann et Visconti lui auroient donné une dénomination qui ne lui convient nullement. La faute seroit assez grande et surprendroit de la part de ces grands antiquaires: ils ont pu souvent ne pas rencontrer la véritable explication de certains sujets, parce que ces sujets sont obscurs ou équivoques, ou bien parce qu'on manquoit alors de moyens de rapprochement qui se sont trouvés plus tard; mais il y a loin de là à proposer une explication contraire à l'esprit de l'antiquité ou aux monumens connus; et ici, par exemple, si Winckelmann et Visconti étoient là pour se défendre, je crois qu'ils n'auroient pas de peine à montrer, non pas que la statue est décidément un *Mars*, car il est bien difficile de savoir au juste ce que c'est, mais du moins que cette attribution n'a rien d'improbable.

On conviendra d'abord que l'extrême rareté des monumens *grecs* qui nous présentent l'image de Mars, rend fort difficile de déterminer à quels signes précisément on doit reconnaître qu'une statue grecque de jeune guerrier ne *peut être* l'image de ce dieu. M. Raoul-Rochette établit que Mars se reconnoît sur-tout à *trois* caractères qui manquent à la statue de la Villa Ludovisi; d'où il conclut qu'elle *ne peut être Mars*. Pour que la conséquence fût rigoureuse, il faudroit prouver que ces caractères sont constans, et inséparables, en quelque sorte, d'une représentation de Mars: or il semble que ce n'est là le cas d'aucun d'eux, mais sur-tout des deux premiers.

Le premier de ces caractères est la pose de la figure. « Mars, dit » M. Raoul-Rochette, est *toujours* représenté debout ou en marche, » ou dans une situation animée (pag. 53). » Et plus bas: « Cette » qualification de *Mars en repos* n'est appuyée sur aucune autorité, et » est en contradiction avec l'idée du dieu de la guerre (pag. 58). » Ces assertions si décisives ont été détruites par l'auteur lui-même, qui, dans une note (pag. 52, note 2), a cité le *Mars assis* de Scopas (Plinè, XXXVI, c. 5), et un vase de Nola, où une *figure assise* est certainement un *Mars*, puisque le mot ΑΡΗΣ se lit au-dessus. Mars n'étoit donc pas *toujours* représenté debout ou en marche. D'après ces deux exemples, fournis par des monumens *grecs*, il seroit fort permis, à ne considérer que la pose, de croire que la statue de la Villa Ludovisi est une *figure de ce dieu*, et même, à la rigueur, une répétition de la statue de Scopas.

En second lieu, l'auteur pense que les formes *jeunes et sveltes de la figure* ne permettent pas d'y voir un dieu qu'on représentoit avec les traits de la virilité et de la force (pag. 57, 58, 68). Mais ce second caractère est aussi bien loin d'être constant, et Winckelmann l'a déjà

remarqué (1). Un exemple suffira : la belle statue casquée, trouvée à Ostie, est reconnue par tous les antiquaires, et par M. Raoul-Rochette lui-même, pour un *Mars* ; l'attribution est d'ailleurs d'autant moins incertaine, que la plinthe porte le mot MARTI (2). Or, il suffit de jeter les yeux sur cette figure, pour voir que, sous le rapport de l'âge et de la délicatesse des formes, il y a identité parfaite entre elle et la statue de la Villa Ludovisi (3).

Reste le troisième caractère, que *Mars a toujours le casque en TÊTE*. Il est bien vrai que Mars est presque par-tout représenté *casqué* (4). Toutefois M. Raoul-Rochette cite une exception, tirée de l'autel Casali (5). Quand on n'en connoîtroit aucune, pourroit-on assurer qu'un artiste grec, voulant représenter ce *dieu en repos*, n'aura pas pu se permettre de placer son casque auprès de lui ?

Ainsi, que la statue de la Villa Ludovisi puisse représenter un autre personnage que *Mars*, c'est ce dont il faut convenir ; mais c'est aller trop loin, ce me semble, que de dire qu'elle ne peut représenter ce *dieu* : et cela suffit pour la justification de Winckelmann et de Visconti.

M. Hirt a déjà émis la conjecture que la statue représente un héros grec. M. Raoul-Rochette va plus loin ; il cherche quel est ce héros. Pour y parvenir, il insiste sur une particularité qui a été à-peu-près négligée dans l'examen de cette belle statue, c'est celle des *deux mains placées sur le genou*. Henri de Valois, Beger, Gori, Winckelmann, MM. Böttiger et Millingen, ont déjà remarqué, d'après plusieurs textes, que cette attitude étoit, chez les anciens, un *signe d'affliction*. L'auteur, après avoir rappelé cette observation, cite une pierre gravée qui représente un jeune homme exactement dans l'attitude de la statue en question, et que Millin a pris pour un *Achille* (6). Il émet la conjecture que cette statue

(1) Winckelm. *Mon. ined.* pag. 35. — (2) Guattani (*Mon. ant. ined.* 1805, pag. 88) croit que le nom a été ajouté sur la plinthe après l'arrivée de cette statue en Italie. Cette conjecture, toute gratuite, est peu vraisemblable. — (3) La même observation s'applique à l'*Achille* Borghèse, où Winckelmann et M. Raoul-Rochette lui-même voient un *Mars*. — (4) Sur le *puteal* du Capitole, Minerve et Mars portent leur casque à la main ; mais c'est uniquement, je pense, parce que ce casque, s'il eût été placé sur leur tête, auroit dépassé la ligne de séparation des deux scènes. Cette circonstance tient donc à un motif de symétrie. — (5) Ce qui montre combien on pouvoit à cet égard s'écarter des habitudes les mieux caractérisées, ce sont des médailles des Mamertins (Eckhell, *D. N.* 1, 224) où l'on voit une tête imberbe, *laurée*, clairement désignée comme celle de Mars, par les lettres AP ou APEO, ou APEOS. — (6) Je regrette que M. Raoul-Rochette n'ait pas fait ici une distinction qui me semble de quelque importance pour l'objet de la discussion. Pausanias, en parlant de

représente également ce héros. Dans cette hypothèse, il lui reste à expliquer à quelle circonstance de la vie d'Achille se rapporte l'expression de douleur que, selon lui, l'artiste a voulu rendre. Est-ce *Achille privé de Briséis*? Mais l'épée et les autres pièces de l'armure annoncent plutôt, dit l'auteur, *l'ami de Patrocle*. Ce sera donc, ajoute-t-il, *Achille affligé de la mort de son ami*; et le moment choisi par l'artiste sera celui où Antiloque vient lui annoncer la perte cruelle qu'il vient de faire. Je trouve ici une difficulté, que je sou mets au savant antiquaire. Quand on admettroit que l'attitude du héros est bien celle de *l'affliction*, il seroit impossible de nier que l'expression du visage, plutôt sérieuse que triste, n'indique la rêverie, ou, si l'on veut, la mélancolie et non la douleur; ce qui s'accorde très-bien avec la tranquillité parfaite du mouvement. Or, est-ce là ce violent désespoir qui, selon Homère, s'empara d'Achille, lorsque Antiloque vint lui annoncer la mort de Patrocle! Le héros, dit le poète, souille sa tête de poussière, ses vêtements de cendre; il arrache sa chevelure, se roule sur la terre en furieux; Antiloque lui retient les mains, craignant qu'il n'attente à ses jours (1).

L'Hector de Polygnote, dit seulement qu'il tient ses *deux mains autour de son genou gauche*, montrant l'extérieur d'un homme affligé; mais Pausanias a peut-être négligé une circonstance, c'est que les mains étoient jointes, c'est-à-dire, que les *doigts des deux mains étoient enlacés*; circonstance établie dans les autres passages qu'on peut citer à ce sujet: d'où il résulte que ce qu'il y avoit de caractéristique, comme signe de douleur, n'étoit point la position des mains sur les genoux, mais l'entrelacement des deux mains. Cela est exprimé dans Apulée: *Complicitis denique pedibus, ac palmulis in alternas digitorum vicissitudines super genua connexis, . . . ubertim flebam* (*Metam.* III, pag. 173, Oudend.). C'étoit sur-tout le *συμπλοκή χειρῶν*, en latin *manuum complicatio*, qui exprimoit la douleur. Dion Chrysostome cite, parmi les signes extérieurs de l'affliction, *μέλαιναν ἔσθια, καὶ συμπλοκὰς χειρῶν* (*Or.* XVI, 244, 16. — I, 458 Reisk.); et Ammien Marcellin, décrivant des cérémonies funèbres, dit. . . *quosdam COMPLICATIS ARTICULIS, præire mandavit* (XXIX, p. 393). Hippocrate, cité par H. de Valois: *αἰάζοντες δὲ ἢ κλαίοντες, ἢ συμπεπλεγότες τὰς χεῖρας*; Christodore, décrivant la pose de Clytius, dit: *εἶχε δὲ δδιάς χεῖρας ὀμοπλοκίας, κρυφίως κήρυκας ἀνίης* (v. 251, 252). Enfin S. Basile, cité par Price. . . *τὰς χεῖρας κατὰ τῶν γονάτων συμπλέξαντες, πύπο δὲ τῶν πενθούντων σχῆμα*. C'est là ce qu'on trouve exactement dans la pose d'Electre, assise sur le tombeau d'Agamemnon (Millingen, *Vases grecs*, pl. XLV); ses deux mains jointes embrassent un de ses genoux. Or, la circonstance des mains jointes manque dans le Mars Ludovisi (comme dans la pierre expliquée par Millin); les deux mains y sont placées à côté l'une de l'autre; l'une d'elles tient le glaive, et l'autre est passée par dessus. Il se pourroit donc que l'application que l'auteur a faite ici des passages des anciens n'eût pas toute la justesse requise, et qu'on persistât à ne voir dans l'attitude du personnage que celle du repos et de la préoccupation; car la tête est sérieuse et non pas affligée. — (1) *Il.* Σ, 22 sq.

Peut-on croire qu'un artiste grec se fût éloigné à ce point du récit d'Homère, et eût donné à un si terrible désespoir des caractères qui sont à peine ceux d'une légère affliction ?

Polygnote, dans l'un des tableaux du Lesché de Delphes, avoit représenté Hector *affligé* (*ἀνωμένους*) dans la même attitude que la statue de la Villa Ludovisi. Pourquoi cette statue ne seroit-elle pas la répétition d'un type qui avoit dû acquérir une grande célébrité ? M. Raoul-Rochette repousse cette idée, parce que, dit-il, ce ne peut être Hector qui soit figuré *sous les traits d'un héros imberbe*. Mais qui empêche qu'on n'ait pu le figurer ainsi ? Hector n'avoit que *trente ans* quand il fut tué par Achille ! Un passage de Philostrate le jeune (1), auquel il semble que M. Raoul-Rochette n'ait pas fait attention, prouve même qu'Hector avoit été représenté sous les traits d'un héros dans la fleur de l'âge, sans cheveux, avec des formes remarquables par un mélange de vigueur, de délicatesse et de grâce, c'est-à-dire, avec tous les caractères que l'on trouve dans la statue de la Villa Ludovisi.

Il y a encore une circonstance à expliquer : c'est la présence du petit *génie ailé*. Visconti la regardoit comme une preuve en faveur de son opinion. L'auteur, observant que cette petite figure manque dans une autre statue qui paroît avoir été une répétition de celle de la Villa Ludovisi, pense qu'elle n'appartient pas à la composition primitive, et qu'elle a pu être ajoutée par l'artiste qui a sculpté la statue en Italie. Si l'on se refusoit d'admettre cette conjecture, il propose d'expliquer la figure par *l'image symbolique des consolations que l'amour est venu procurer à Achille* ; allusion à Briséis et aux sept autres captives qu'Agamemnon lui envoya pour le consoler : ce qui me semble recherché et peu dans l'esprit des anciens. En résumé, nous croyons que les efforts de M. Raoul-Rochette pour expliquer le sujet de cette belle statue, n'ont pas été couronnés d'un plein succès. Il est douteux que ce soit *Mars*, quoique cette attribution me paroisse encore être celle qui offre le moins de difficulté ; il est douteux aussi que ce soit un *héros grec*, selon l'opinion de M. Hirt ; mais, quand ce dernier point seroit démontré, il seroit peut-être impossible, dans l'état de nos connoissances archéologiques, de dire, avec quelque apparence de certitude, quel héros elle représente. Si l'on veut que ce soit Achille, il faudra pourtant convenir que le moment choisi par l'artiste ne peut être celui où le héros apprend la mort de Patrocle.

(1) Καὶ γὰρ φρονιματώδεις δοκεῖ [τὸ ἀγαλμα] καὶ γαρρὸν καὶ παιδρὸν καὶ ζῶν ἀσρότην σφριζῶν, καὶ ἢ ὥρα μετ' οὐδεμιᾶς κόμης. *Heroïc.* p. 683-68. Boisson. cf. Jacobs *ad Philostr. Jun. Imag.* pag. 665-666.

Le second monument que l'auteur publie appartient incontestablement à Achille. C'est un bas-relief de la Villa Pamphili, représentant ce héros au moment où Ulysse, Agyrtès et Diomède le reconnoissent sous des habits de femme. Ce bas-relief a été malheureusement très-mutilé, au point que toutes les têtes en ont été restaurées par un ciseau moderne. « On y reconnoît, dit M. Raoul-Rochette, dans les parties moins endommagées, l'exécution d'un artiste habile, et sur-tout l'imitation d'un bon modèle. » C'est un jugement auquel tout homme de goût souscrira sans hésiter, d'après l'élégant dessin qui accompagne la description.

Selon sa méthode, M. Raoul-Rochette se sert de ce monument, où le sujet est si clairement exprimé, pour en expliquer d'autres où il l'est d'une manière équivoque. Tel est le bas-relief d'Albani, sur lequel Winckelmann s'étoit mépris, sans doute parce que l'Achille y est représenté nu, tandis qu'il devoit être vêtu en femme. Visconti en avoit déjà fixé le véritable sujet. Tels sont encore, 1.^o un fragment de bas-relief (1) dans le musée royal (n.^o 656), qu'on a cru, à tort, représenter *Apollon et les Muses*; mais un homme casqué qui joue de la trompette a révélé le sujet à M. Raoul-Rochette; 2.^o le bas-relief qui orne l'une des faces de l'urne dite d'*Alexandre Sévère*, au Capitole; sujet répété sur un marbre de la collection Borghèse, maintenant au musée royal. D'habiles antiquaires y avoient vu la *dispute d'Achille et d'Agamemnon au sujet de Briséis*; Heyne, Millin et Lange, *Achille à Scyros*, opinion que M. Raoul-Rochette développe et confirme. Il explique ensuite deux belles peintures inédites, récemment découvertes à Pompéi, représentant, l'une, le *départ de Chrysis*, au moment où la jeune captive, accompagnée des héros qui doivent la rendre à son père, va monter dans le navire; l'autre, plus remarquable, et malheureusement fort endommagée, *Briséis, enlevée de la tente d'Achille par les hérauts d'Agamemnon*.

Un sujet qui se rapporte au même événement de la vie d'Achille, *l'ambassade envoyée par Agamemnon à Achille*, est représenté sur un vase inédit du musée de Naples, ici publié pour la première fois. On y voit Achille, ayant encore en main la lyre dont il se servoit pour charmer sa douleur, assis au milieu des trois ambassadeurs, *Phœnix, Ulysse et Ajax*. Au-dessous du sujet principal, il y en a un autre, assez difficile à expliquer, que le savant archéologue croit être une *danse armée*; explication qu'il ne donne que comme conjecturale. C'est encore *l'ambassade* qui lui paroît avoir été représentée sur un bas-relief dont il ne reste

[1] Déjà gravé dans le *Musée de sculpture* de M. de Clarac.

plus qu'un fragment dans le musée royal, et non pas Achille à qui *les héros d'Agamemnon viennent enlever Briséis* (1).

Thétis apportant à son fils les armes fabriquées par Vulcain, est un sujet traité sur beaucoup de monumens que l'auteur rappelle avant d'arriver à un beau vase inédit, où ce sujet est représenté, et dont il publie le dessin; il retrouve encore ce sujet sur plusieurs vases, notamment sur celui que Millin a publié (2) sans oser en déterminer le sujet, et sur un autre du musée Charles X, où le sujet est représenté d'une manière burlesque.

On ne connoissoit jusqu'ici qu'un seul monument proprement grec où fût représentée la vengeance d'Achille traînant le cadavre d'Hector; c'est un vase de la collection de M. Hope, publié sans explication par M. Maisonneuve. Il en existe un autre dans le musée Bourbon, à Naples; et M. Raoul-Rochette en possède un troisième. Il les publie tous les trois, et les explique l'un par l'autre, en faisant ressortir tout ce qu'a de remarquable leur composition. Nous n'en citerons que deux traits: l'un est une espèce de monticule arrondi qui s'élève derrière le corps d'Hector; M. Raoul-Rochette y voit *l'égide* dont Apollon couvrit le corps du héros (3), pour le *préservé de la corruption* (4): le second est une petite figure, armée de toutes pièces (ailée sur deux vases), qui est placée au-dessus du monticule; notre savant archéologue y voit le *Phobos*, ou *génie de la terreur*. Mais ce *monticule* ne ressemble guère à une *égide*. M. Millingen me paroît avoir trouvé la vraie explication de ces accessoires et du sujet entier: selon cet habile antiquaire, le monticule est le *tumulus* (σῆμα) autour duquel Achille traîna trois fois le cadavre d'Hector; et la petite figure ailée est l'ombre (εἰδωλον) de Patrocle.

Les *funérailles de Patrocle* et la *rançon d'Hector*, événemens qui terminent le grand drame de l'Iliade, ont été fréquemment traités par les anciens artistes. Excepté la table iliaque, on ne connoissoit aucun monument qui représentât le barbare sacrifice par lequel Achille crut honorer la mémoire de son ami. M. Raoul-Rochette en produit deux qui appartiennent à l'art étrusque, dignes, sous tous les rapports, de l'attention des archéologues.

Le premier, et le plus remarquable peut-être de tous ceux du même genre, est une *ciste mystique*, de bronze, trouvée aux environs de

(1) *Mus. des ant.* III, suppl. 2, 27. — (2) *Vases peints* I, 39, 80. — (3) *II.* Ω. 18, sq. — (4) Il eût été plus conforme au sens du grec, de dire, pour le préserver des meurtrissures qui l'auroient défigurée.

Palestrine. Sur le couvercle, on voit *trois Néréides* portant les armes fabriquées par Vulcain. Ce sujet, évidemment relatif à Achille, ne laisse aucun doute à l'égard de celui qui est représenté sur la ciste même. Cette seconde composition, extrêmement remarquable; qui consiste en quatorze figures, montre le sacrifice offert aux manes de Patrocle, sur le tombeau de son ami. M. Raoul-Rochette fait ressortir la fidélité avec laquelle l'artiste a reproduit la tradition homérique dans toutes les circonstances du sujet, et il en explique savamment tous les détails. Il remarque sur-tout la présence de Minerve, dans une pareille scène, comme un trait qui s'éloigne de toutes les idées reçues.

Un monument d'un autre genre, et d'une époque bien plus récente, fournit une autre représentation du même sujet: c'est une urne étrusque du musée de Volterre. La composition, qui ne consiste qu'en sept figures, est loin d'avoir la richesse de la précédente. On y retrouve pourtant le trait principal, celui d'Achille, qui, la tête rasée, égorge un captif de sa propre main. Une figure qui tient une rame, placée sur le second plan, paroît être à M. Raoul-Rochette un *génie funèbre*; explication très-conforme aux idées des anciens, justifiée d'ailleurs par plusieurs monumens qu'il cite.

À la suite de cette urne, l'auteur en publie une autre également inédite, du musée de Volterre, et dont il regarde le sujet comme étant relatif à Achille. On y voit un guerrier, la tête nue, un genou en terre, au pied d'un tombeau; un jeune homme le regarde avec attendrissement: deux hommes à cheval viennent à lui; derrière, un autre homme, à pied, porte un fardeau. Selon l'auteur, c'est Achille, dont on vient prendre les ordres pour commencer les jeux funèbres. Le sujet nous semble trop obscurément exprimé, pour qu'on puisse le rapporter à ce sujet. M. Raoul-Rochette observe lui-même que la circonstance des *hommes à cheval* est contraire non-seulement à l'usage des temps homériques, mais encore à celui des temps postérieurs, où l'on n'admit point la course à cheval dans les jeux. Ainsi, le cheval ne figuré ici, selon lui, que comme image symbolique des jeux funèbres. Nonobstant sa note très-érudite sur le cheval, considéré comme un symbole funéraire, je trouve cette partie de son explication peu propre à rendre compte du rapport des deux figures à cheval avec celle qui est à genoux auprès du tombeau. Une autre considération qui feroit hésiter à reconnoître Achille dans celui-ci, c'est que le principal personnage a une fort belle chevelure, tandis que le héros devoit avoir la tête rasée, comme sur l'urne précédente, conformément au récit de l'Iliade. M. Raoul-

Rochette ne paroît pas avoir fait attention à cette circonstance, qui est importante pour l'explication du sujet.

Un autre détail remarquable de cette composition est la forme du tombeau, surmonté de trois espèces de pyramides tronquées; disposition qui rentre dans celle de plusieurs tombeaux étrusques, tels que celui qu'on appelle des *Horacés*, à Albano, les *Nuraghes* de Sardaigne, constructions qui m'ont paru entièrement étrusques (1), opinion que M. Raoul-Rochette semble partager: tel est encore celui de Porsenna, décrit par Varron, d'après les annales étrusques; composé fabuleux, mais dont l'ensemble, comme toutes les inventions de ce genre, n'a pu être formé que de parties qui tenoient à un système de construction réel et généralement usité.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans la savante excursion qu'il fait, à l'occasion du sujet présumé de ce bas-relief, sur les principaux objets symboliques employés dans les jeux du cirque et figurés sur une multitude de monumens funéraires, et dont il fait remonter l'origine aux Étrusques; nous nous hâterons de passer aux deux derniers monumens qui entrent dans cette partie de son ouvrage.

L'un est un bas-relief inédit du palais Rospigliosi, représentant la victoire d'*Achille sur Penthésilée*, sujet qu'on reconnoît sur un grand nombre de sarcophages romains. Ce bas-relief est une répétition, avec quelques variantes de peu d'intérêt, de celui qu'a publié Winckelmann (2), et d'un autre de la Villa Pinciana, maintenant au musée royal (3). Ce monument est d'un foible intérêt, et le dessin qu'en publie M. Raoul-Rochette n'est pas, à beaucoup près, aussi soigné que les autres; mais le savant archéologue trouve le moyen d'en rendre l'explication intéressante par plusieurs observations nouvelles. Winckelmann a déjà observé que, sur les bas-reliefs représentant le même sujet, la tête d'*Achille* a tout le caractère d'un portrait, et qu'elle est probablement celui du mort. L'auteur reconnoît la justesse de cette observation, et la confirme par plusieurs exemples. Dans ces différens bas-reliefs, *Achille* tient *Penthésilée* mourante, et détourne la tête au lieu de la regarder. M. Raoul-Rochette croit qu'il exprime son indignation, en entendant les railleries de *Thersite*; mais ce personnage n'est pas présent à la scène. D'ailleurs, sur le bas-relief du musée royal, et sur celui qu'a publié Winckelmann, sa tête exprime plutôt le chagrin et la surprise que l'indignation. Ne pourroit-on pas supposer plutôt qu'*Achille*, relevant l'ama-

(1) *Journal des Savans*, année 1827, pag. 206, sq. — (2) *Mon. ined.* pl. 139. — (3) *Clarac, Mus. de sculpt.* pl. 112.

zone au moment où elle expire, est tellement frappé de sa beauté, qu'il déplore sa victoire et détourne ses regards d'un si déchirant spectacle! Au reste, si l'on convient que c'est un portrait, l'expression seroit peut-être une circonstance indifférente; le mouvement seul seroit significatif.

Vient ensuite une urne étrusque du musée de Volterre. On y voit un guerrier qui est sur le point de frapper de son glaive une femme renversée d'un quadrigé. M. Raoul-Rochette y reconnoît encore le sujet d'*Achille et Penthésilée*, mais avec des différences qui tiennent peut-être à quelque tradition particulière aux Étrusques. Que la femme renversée du char soit une amazone, cela est probable, quoique les amazones soient ordinairement représentées à cheval; mais est-ce Penthésilée, et le guerrier est-il Achille? cela est moins sûr; et peut-être expliqueroit-on les différences remarquées par le savant archéologue, en disant que ce bas-relief est un de ceux où l'on a représenté de jeunes guerriers aux prises avec des amazones, sans intention de rapporter la scène à Thésée plutôt qu'à Achille ou à tout autre héros.

Dans le dernier paragraphe, M. Raoul-Rochette examine d'autres monumens, déjà publiés, relatifs soit à la mort, soit à l'apothéose d'*Achille*. Il rectifie plusieurs erreurs échappées à Passeri et à d'autres antiquaires, et il explique une urne funéraire publiée par Dempster, où se retrouve représentée la mort d'*Achille*. Il termine ce paragraphe par l'explication d'une patère étrusque, sur laquelle on voit une femme nue renversée au pied d'une colonne, et tenant embrassée une statue de Minerve: un héros, également nu, à la réserve d'une chlamyde jetée sur l'épaule gauche, saisit cette femme par les cheveux, et va la frapper de son glaive, tandis qu'une femme ailée retient son bras. Gori y voit *Cassandra outragée par Ajax*. M. Raoul-Rochette prouve très-bien que cette explication n'est pas soutenable; tandis que le sujet de *Polixène immolée par Pyrrhus aux manes d'Achille* s'applique à tous les détails de cette composition.

En parlant des monumens relatifs à l'apothéose d'*Achille*, il rectifie très-heureusement l'explication d'un miroir mystique, en lisant mieux qu'on ne l'avoit fait le nom d'un des personnages. Sur ce miroir, on voit Hercule [HERCLA] appuyé sur Minerve [MNERFA]. Entre deux autres figures, nommées ETHIS et IRIS: le nom ETHIS avoit donné lieu à beaucoup de conjectures plus forcées les unes que les autres; avec un peu plus d'attention, on auroit découvert un Θ (TH) au-dessous du mot ETHIS, ce qui donne THETHIS. *Iris* et *Thétis* ayant été chargées, dans la plus ancienne théogonie, de conduire les héros dans le séjour des bienheureux, leur présence indique que le sujet du miroir est l'apothéose

d'Hercule. A cette occasion, M. Raoul-Rochette publie une inscription inédite trouvée à Sakkara par M. de Laborde fils (1).

En passant en revue les principaux monumens que M. Raoul-Rochette a publiés et expliqués, nous n'avons pu rappeler une multitude d'observations intéressantes répandues dans ses notes avec une abondance qui tient peut-être de la profusion, mais dont on est loin de se plaindre, parce qu'elles rappellent l'attention sur une foule de détails instructifs, tirés des ouvrages les plus récents, et qu'elles soulèvent des questions archéologiques, ou contiennent des conjectures et des rapprochemens quelquefois justes, quelquefois hasardés, presque toujours ingénieux, qu'on serait fâché que l'auteur n'eût point faits, lors même qu'on se sentirait disposé à avoir un autre avis que le sien.

Comme l'ouvrage sort des presses de l'imprimerie royale, il est presque inutile de remarquer qu'il se distingue par la correction et l'élégance. A une exception près (la planche 1), les planches sont lithographiées et au simple trait; il n'y a d'ombré que la peinture de Pompéi, l'autel qui représente Thétis sur un dauphin, le bas-relief du fronton, et le Mars ou l'Achille Ludovisi, dont le dessin est dû au crayon pur et correct de M. Granger. Le dessin du sarcophage de la Villa Mattei est également ferme et correct.

Nous devons prévenir l'auteur, en terminant, qu'on a quelque peine à retrouver dans le texte les passages qui se rapportent à l'explication des planches; cela vient de ce que les renvois à ces planches sont rejetés en note, où l'on ne les aperçoit qu'assez difficilement. Cet inconvénient n'auroit pas eu lieu, si, en tête de chaque paragraphe, on avoit indiqué le sujet de ce paragraphe et la planche dont il contient l'explication. Peut-être n'est-il pas trop tard pour introduire cette disposition dans les livraisons suivantes. Nous le désirons dans l'intérêt d'un ouvrage qui, par le nombre des monumens inédits qu'il fera connoître, et le talent de leur interprète, doit occuper un rang fort distingué parmi les productions du même genre.

(1) M. Welcker l'a reproduite, avec quelques observations, dans sa réponse aux critiques de M. Gottfried Hermann, intitulée *Zu der Sylloge epigrammatum græcorum: Abweisung der verunglückten Conjecturen des Herrn prof. Hermann.* Bonn, 1829.

DICIONNAIRE étymologique de la langue française, où les mots sont classés par familles, contenant les mots des dictionnaires de l'Académie française, avec les principaux termes d'arts, de sciences et de métiers, par M. B. de Roquefort, des académies de Goettingne, &c. ; précédé d'une dissertation sur l'étymologie, par M. J. J. Champollion-Figeac. Paris, impr. de Decourchant, librairie de Gœury, 1829, 2 vol. in-8.^o, XI, 462 et 764 pages. Pr. 22 fr.

LA première condition à remplir dans le dictionnaire étymologique d'une langue, est d'y classer les mots par familles, de telle sorte qu'on aperçoive d'abord, dans cette langue même, l'origine immédiate de tous ceux de ses mots qui sont dérivés ou composés. Nous ne dirons pas que cette disposition conviendrait mieux que l'ordre purement alphabétique, à tous les vocabulaires ou inventaires des élémens d'un idiome ; mais l'Académie française en avoit jugé ainsi en 1694, et ce plan recommande encore aujourd'hui la première édition de son dictionnaire. Nous n'examinerons pas pourquoi il a été abandonné dans les éditions suivantes : M. Roquefort, auquel il étoit imposé par le caractère spécial de son travail, n'a pu manquer de le suivre.

Cependant, lorsqu'il rassemble les mots d'une même famille, il ne se prescrit point d'en ouvrir la série par celui qui peut sembler radical, ou qui se rapproche le plus d'une racine empruntée de quelque autre langue. C'est à la suite du mot *adorer*, qu'il place, non-seulement *adorable*, *adorateur* et *adoration*, mais aussi *oracle*, *oraison*, *oral*, *orateur*, *oratoire*, *oratorio*, *inexorable*, *inexorablement*. De tous ces mots, *oral* est le moins composé, et pouvoit, à ce titre, précéder tous les autres.

Le second travail que suppose un dictionnaire étymologique de notre langue, est de rechercher, hors d'elle, les racines qu'elle a empruntées. « Considérée dans son état actuel, dit M. Champollion-Figeac, elle est composée des mots qui nous sont restés des dialectes » gaulois, et des mots qui s'y sont mêlés avec eux par la succession des » siècles, et provenant du grec, du latin, des idiomes d'outre-Rhin, » de l'Arabie, et de ses dérivations en usage dans l'Orient. » On trouvera peut-être que cette énumération des sources diverses de la langue française n'est point assez complète ; mais nous nous bornerons à remarquer, en ce moment, qu'elle ne laisse pas distinguer, autant qu'il conviendrait, celle de ces sources qui, à elle seule, a fourni immé-

diatement à notre vocabulaire plus d'élémens que toutes les autres ensemble. Qu'il y ait dans nos discours et dans nos écrits près de quinze mots sur seize d'origine latine, ou ayant passé par la langue latine, le dictionnaire même de M. de Roquefort en offrirait la preuve. En général aussi, les étymologies de ce genre sont les plus incontestables.

Il nous reste néanmoins des doutes sur plusieurs de celles que M. Roquefort admet ou propose. Par exemple, il dit : « *adirer*, égarer, » perdre, manquer, du latin *adire*. » Nous croyons que ce mot latin n'a jamais eu un tel sens; et s'il falloit deviner comment les termes *adiré*, *adirer*, ont pu s'introduire dans le langage des négocians et des praticiens, nous soupçonnerions que ces expressions barbares viennent d'une locution plus ancienne : *se trouver à dire*, pour manquer ou être perdu, égaré, annullé. On écrivoit qu'après un compte, tel nombre d'effets, de marchandises, s'étoit trouvé *à dire*; et l'on aura formé de là l'adjectif *adiré*, puis le verbe *adirer*; il est même arrivé qu'après en avoir oublié l'origine, on y a quelquefois ajouté la lettre H avant l'I, *adhiré*.

Sous le mot *poser* (*ponere*), sont inscrits, à commencer par *pause* et à finir par *transposition*, plus de cent trente dérivés ou composés, parmi lesquels nous remarquons *postérité*, *posthume*, *postuler*, *puis*, *puisque*, *depuis*, et *puiné*. Nous doutons que tous ces mots soient d'une même famille. *Pause* vient immédiatement du grec *παυσις*, avec lequel le latin *ponere* pourroit n'avoir aucun rapport. La préposition latine *post*, racine de *postérieur*, *postérité* &c., nous sembleroit fort indépendante du verbe *pono*. *Postuler* traduit *postulare*, qu'on a cru dérivé de *poscere*, et auquel l'idée de position ne s'attache guère. M. de Roquefort, qui décompose, comme on l'a souvent fait, *posthumus* en *post* et *humus* (après l'inhumation), auroit pu avertir que cette étymologie est aujourd'hui fort contestée, et que plusieurs grammairiens retranchent ici la lettre *h*, persuadés que les quatre dernières lettres de *postumus*, ne sont que les désinentielles *umus* ou *imus* des mots *optumus*, *maxumus*, *extimus*, *intimus*, &c.; en conséquence, on devroit écrire aussi en français *postume* et non *posthume*. Il est possible enfin que la syllabe *pui* ou *puis*, *poi* des Italiens, soit une racine étrangère au latin, ce qui ne permettroit plus de rattacher les mots où entre cette syllabe, au verbe *poser* ou *ponere*.

Quand nous multiplierions ces observations critiques autant qu'on pourroit le faire, toujours la plus grande partie des étymologies que M. Roquefort tire du latin resteroient-elles à l'abri de toute contradiction raisonnable. Il a eu soin d'indiquer les racines qui, avant de passer dans la langue des Romains, avoient appartenu à celle de la Grèce; et pour

rendre les origines de cette espèce plus sensibles à toutes les classes de lecteurs, il a écrit les mots grecs en caractères latins, en représentant, le mieux qu'il se pouvoit, leur orthographe primitive et la prononciation convenue. On a, depuis la fin du dernier siècle, retrouvé beaucoup de ces mots latins et grecs dans les langues orientales, et particulièrement dans le sanscrit; mais ce genre de connoissances est encore si peu répandu, et même si incomplètement exposé, que M. de Roquefort n'a pas cru devoir en recueillir les résultats dans son dictionnaire. Il s'est borné, en ce qui concerne les langues appelées *savantes*, à quatre espèces de mots, ceux d'origine purement latine, ou du moins considérés comme tels; ceux qui sont à-la-fois latins et grecs; ceux que nous n'avons empruntés qu'à la Grèce, et dont le nombre s'est extrêmement accru, à mesure que les sciences et la théorie des arts ont étendu leurs progrès; enfin ceux qui sont reconnus pour orientaux, et principalement pour arabes. Parmi ces derniers, l'article *assassin* auroit pu être plus exact, plus conforme aux résultats des recherches de M. Silvestre de Sacy.

On ne doit pas confondre avec la langue latine des siècles classiques, celle des auteurs du moyen âge, quand elle en diffère par des modifications et des additions au vocabulaire. Il est vrai que notre langage actuel comprend aussi plusieurs expressions qui lui sont communes avec cette moyenne et basse latinité. Mais elle n'en est pas réellement la source, puisqu'elle même les empruntoit, du moins la plupart, aux idiomes vulgaires, ainsi qu'on peut s'en assurer en consultant les glossaires de du Cange et de Carpentier. M. de Roquefort ne s'est pourtant point abstenu de recourir, quand il y avoit lieu, à ce latin barbare; mais en remontant aussi, toutes les fois qu'il l'a fallu, aux mots celtiques, saxons ou autres qui ont contribué à le former. Il rapproche notre mot *guerre* de warr, ou werré, avant de citer werza; les chroniqueurs ont fait encore plus d'usage de *guerra*, qu'il ne cite point.

Les parties latine, grecque et même arabe de notre vocabulaire actuel ayant été assez expliquées pour qu'il ne soit pas très-difficile de distinguer, en chacun de ces trois genres, les origines constantes ou très-probables, de celles qu'il convient d'écarter comme hasardées ou chimériques, le travail le plus important consisteroit à reconnoître, d'une part, les mots français qui auroient appartenu à une langue asiatique distincte de l'arabe, avant de nous être transmis par les Grecs et par les Romains; de l'autre, ceux qui se rattacheroient spécialement aux idiomes basque, bas-breton, saxon, germaniques ou septentrionaux. Nous n'oserions dire qu'à ces deux égards, l'ouvrage de M. de Roque-

fort soit aussi instructif qu'il étoit permis de l'espérer. On s'étonne particulièrement de n'y trouver presque aucune indication des emprunts que la langue d'oïl a faits immédiatement à la langue d'oc ou des Provençaux.

Pour que la décomposition des mots français soit complète, il ne suffit pas d'en découvrir les racines principales ; il faut encore, ainsi que l'observe M. Champollion-Figeac, se rendre compte des syllabes initiales qu'il appelle *augmens*, des désinences, des modifications euphoniques, des variations orthographiques. Les initiales n'étant d'ordinaire, dans notre langue, que des prépositions, le nom d'*augmens* ne leur conviendrait qu'en prenant un sens qu'il n'a pas eu jusqu'ici dans les grammaires. Mais M. de Roquefort n'a point négligé ces prépositions : s'il se dispense souvent de les remarquer, c'est qu'il a lieu de croire qu'elles seront assez reconnues par tous ses lecteurs. Seulement, en rangeant sous une même racine les mots *incisif* et *indécis*, il auroit pu distinguer plus expressément la préposition qui commence le premier, de l'initiale négative que présente le second.

Quant aux désinences, il en est bien quelques-unes, telles que *ment*, *able*, &c., dans lesquelles on a pu reconnoître des noms substantifs ou adjectifs ; mais on a essayé d'assigner de pareilles origines à presque toutes les autres, et, à notre avis, il faut savoir gré à M. de Roquefort de n'avoir point surchargé son dictionnaire de ces vaines conjectures. Si M. Champollion dit que les désinences ne sont, *de fait*, que des *particules affixes*, c'est qu'il n'attache pas non plus à ce mot d'*affixes* le sens de pronoms ou de débris de pronoms, transportés à la fin des noms ou des verbes. Nous croyons qu'en fait la plupart de ces désinences n'ont qu'une valeur conventionnelle dans notre langue et dans la langue latine, dont elles sont, pour la plupart, empruntées.

Comme exemple de modifications euphoniques, M. Champollion-Figeac cite *août* au lieu d'*auguste*. On sait à quel point cette euphonie-là déplaisoit à Voltaire, qui pourtant admettoit *Raoul*, tiré de même de *Radulphus*. Toujours faut-il, en étymologie, tenir compte de la faveur qu'ont obtenue certains sons, dans l'âge où notre langue commençoit à se former. La diphthonge *oi*, sur-tout, pleinement prononcée et même articulée (*oye*) prenoit la place de simples voyelles qui depuis ont semblé plus douces, et s'introduisoit en un si grand nombre de mots, qu'on pourroit presque dire qu'elle étoit le principal caractère, et en quelque sorte le fond de la langue d'oïl.

Il suit de là que l'orthographe et l'histoire de ses variations tiennent de fort près à la science étymologique. Aussi MM. de Roquefort et Champollion-Figeac repoussent-ils les innovations qui tendent à ne

figurer que la langue parlée, sans représenter sa syntaxe et sans retracer ses origines. Ces projets, présentés dès le XVI.^e siècle avec plus d'art et de savoir qu'aujourd'hui, ont rencontré, dans la constitution même de notre langue, des obstacles dès-lors insurmontables; et maintenant l'exécution en est devenue si évidemment impossible, que ces propositions ne sont plus du tout dangereuses. On en tireroit au contraire quelque profit, si elles entraînoient ceux qui s'en occupent à faire une analyse plus rigoureuse, un dénombrement plus exact des élémens naturels de notre langage, c'est-à-dire, des sons purs, des diphthongues, des articulations, et des accidens prosodiques. Mais plus les études grammaticales feront de progrès parmi nous, mieux on comprendra que notre orthographe doit demeurer étymologique, et, si l'on peut ainsi parler, syntaxique. Elle continuera, du reste, comme depuis trois cents ans, d'éprouver des modifications accidentelles qui ne sauroient altérer son système. Quand M. Roquefort dit que nous ne devons pas cesser d'orthographier comme Boileau, Bossuet, la Fontaine, Molière, Racine, Fénelon, il n'entend pas sans doute que ce conseil soit suivi plus à la lettre qu'il ne l'a été dans le cours du dernier siècle. Or, on y a cessé, même en réimprimant les livres classiques de ces auteurs, d'écrire comme eux, *estre, luy, moy, viritez, vous avés, entraîné, sceu*, &c.; et l'on pourra fort bien ne pas conserver les traces des vieilles prononciations depuis long-temps abolies, sans effacer celles des origines antiques et des caractères essentiels de notre langage.

Il nous reste à parler des origines qu'on peut appeler *naturelles*, c'est-à-dire, des mots qui reproduisent plus ou moins sensiblement le son ou la figure des objets: aboi, bâiller, brouhaha, chuchotter, dégringoler, fanfare, fracas, humer, nasiller, roucouler, trictrac, zigzag, &c. M. Roquefort a profité d'un travail particulier de M. Nodier, qui, dans la seconde édition de ses *Onomatopées françaises* (voyez *Journal des Savans*, décembre 1828, pag. 754), a recueilli plus de six cents mots de cette espèce. Mais d'autres auteurs, sur-tout le président de Brosses et Court de Gebelin, ont donné bien plus d'étendue au système des étymologies naturelles. Ils ont imaginé des rapports entre les élémens du langage, soit parlé, soit écrit, et les objets les plus immédiats des pensées humaines. Ils ont tenu pour constant que les premières paroles avoient sensiblement représenté les choses, et que la première écriture n'étoit, ne pouvoit être qu'idéographique; ils ont voulu que ces hypothèses présidassent à la recherche de toutes les origines des langages. Nous féliciterons encore M. de Roquefort de n'avoir fait à-peu-près aucun usage de ces théories transcendantes:

elles sont du nombre de celles qui ont inspiré contre la science étymologique des préventions fort injustes.

Autant il y a de témérité dans les doctrines générales qui assignent, comme déjà découverte, une origine commune à toutes les langues, et de bizarrerie dans le rapprochement de certains détails dont la diversité seule est sensible, autant seront toujours profitables les recherches qui tendront à reconnoître les racines réelles et les vrais élémens des mots d'un idiome, en comparant ces mots soit entre eux, soit avec ceux d'une langue plus ancienne ou plus riche. Les Grecs et les Romains n'ont méconnu aucun des grands avantages de cette étude; et quoi qu'en dise M. Champollion-Figeac, ils paroissent avoir démêlé, aussi bien que nous, les liens qui la rattachent à la philosophie, à l'histoire de l'esprit humain et de la civilisation des peuples. On en pourroit juger par les étymologies, quelquefois incertaines ou fausses, que Platon et Varron s'étoient pressés de recueillir. Plusieurs savans modernes se sont engagés, non sans fruit, dans cette carrière; et s'ils ont eu aussi le malheur de s'y égarer trop souvent, s'ils ont commis les erreurs les plus graves, comme l'assure M. de Roquefort, il est lui-même trop éclairé pour ne pas sentir le prix des travaux d'Étienne Pasquier, de Henri Estienne, de Fauchet, de Bochart même; de Ménage, et de quelques-uns de leurs successeurs. Nous pouvons dire que son ouvrage ne dispensera point de recourir aux leurs; car il ne s'est proposé sans doute que de recueillir de simples résultats.

La composition d'un dictionnaire étymologique des mots français exige la connoissance de plusieurs langues anciennes et modernes, une étude approfondie de la nôtre, non-seulement de son système, mais aussi de son histoire; et à l'égard des mots qui ne sont originairement ni latins ni grecs, la recherche de l'époque où chacun d'eux s'est introduit dans notre vocabulaire. Un ouvrage élémentaire ne pouvoit embrasser que des notions usuelles, et nous croyons que la plupart de celles que M. de Roquefort a rassemblées paroîtront sûres et précises. Son second volume se termine (pag. 547-764), par une table universelle des mots français; avec les renvois nécessaires pour en trouver dans le corps de l'ouvrage les explications étymologiques.

DAUNOU.

MÉMOIRES de l'Académie royale de médecine, 1 vol. in-4.

IL existoit depuis long-temps, dans l'Université de Paris, un corps d'hommes éclairés qui en faisoient partie, sous le nom de *Faculté de médecine*. Chargés d'enseigner méthodiquement l'art de guérir, ils investissoient, après des formes et des examens voulus par les réglemens, les candidats qui avoient acquis une instruction suffisante, d'un titre et du droit exclusif d'exercer la médecine dans la capitale. C'étoit un corps enseignant et savant, et dont plusieurs membres ont composé, hors de son sein, des ouvrages remarquables et de la plus grande utilité.

Il manquoit à la faculté de médecine de pouvoir s'occuper de recherches suivies et propres à perfectionner l'art. Le progrès des sciences physiques en offroit les moyens; les esprits inclinoient tout-à-la-fois vers la théorie et vers l'observation. Il falloit donc un établissement qui étudiât et fit connoître au public tout le parti qu'on pouvoit tirer des lumières qui affluoient de toute part; ces idées, bien mûries, donnèrent lieu à la création d'une société de médecine, dont on a dû l'existence à Lassone, premier médecin de Louis XVI, et les progrès aux talens actifs de Vicq d'Azir. Lassone réunissoit à beaucoup de science un zèle éclairé et un amour peu commun du bien public. La société éprouva des difficultés, comme il arrive souvent dans les institutions nouvelles. La sagesse de ses membres et leurs travaux en triomphèrent. Dix volumes *in-4.*, qu'on estime encore, prouvèrent que ce n'étoit point à tort qu'on avoit formé une telle association. Elle fut composée d'hommes pleins d'ardeur, dont plusieurs se livrèrent à des recherches spéciales: l'un s'occupa de tout ce qui avoit rapport à la rage; un autre étudia l'électricité, applicable à certaines maladies; un autre examina l'effet de l'aimant sur quelques affections; un autre, l'influence que pouvoient avoir sur les épidémies l'altération des céréales; d'autres dirigèrent leurs études vers les maladies des animaux domestiques; d'autres enfin, prenant un champ plus vaste, s'attachèrent à faire connoître toutes les circonstances qui intéressoient la santé des hommes.

Cette société se soutint jusqu'au temps où tout ce qui étoit compagnie savante fut comme anéanti. Après les grands orages de la révolution, il s'éleva une autre société sous le même titre, avec les mêmes intentions et le même desir d'être utile: mais, soit qu'on ne regardât pas son organisation comme complète, soit que, placée dans les bâtimens de l'École de médecine, elle eût paru la gêner, soit par toute autre cause, le Gouvernement la transforma en une Académie royale, qui

choisit un local particulier. C'est sous ce nom qu'elle subsiste maintenant, qu'elle tient des assemblées régulières, qu'elle entend des lectures, juge les observations qui lui sont communiquées, entretient des rapports avec les ministères, qui la consultent quelquefois, et s'occupe de tout ce qui intéresse l'humanité souffrante.

D'un autre côté, il existoit, depuis un certain nombre d'années, une Académie de chirurgie, qui jouissoit d'une réputation méritée, parce qu'elle avoit contribué infiniment à perfectionner cette branche de l'art de guérir. Les pharmaciens, ne voulant pas rester en arrière, depuis sur-tout que la chimie, qu'ils étudioient et que plusieurs d'entre eux cultivoient avec tant de succès, avoit étendu son domaine, se réunirent dans un local où ils avoient leur école pour l'enseignement de la préparation des remèdes.

Arriva une époque où l'on reconnut que l'art iatrique étoit un, c'est-à-dire que la médecine proprement dite, la chirurgie, et des sciences accessoires, telles que la chimie, la botanique et la physique, ne devoient pas être séparées. L'ancienne Société de médecine avoit adopté cette maxime; car elle avoit dans son sein des hommes qui ne professoient ni la chirurgie ni la médecine, mais seulement une ou deux des sciences accessoires. En créant donc l'Académie de médecine, on a établi trois branches, la médecine proprement dite, la chirurgie, et la pharmacie, qui, à cause de ses rapports avec la chimie, seroit entrée dans la division des *sciences accessoires*, si l'on eût adopté cette dénomination, au lieu de celle de pharmacie. Quoi qu'il en soit, la division en trois sections a prévalu: elles peuvent ou s'assembler séparément, ou se réunir quand l'intérêt commun l'exige, et placer leurs travaux dans les mêmes collections.

On lit, à la tête du premier volume que nous faisons connoître, l'ordonnance de Charles X, portant création de l'Académie royale de médecine, et ensuite la liste d'une partie de ses membres, nommés pour cette fois seulement par le Roi. Cette liste devoit se compléter par voie d'élection au sein de l'Académie elle-même: sa composition entière est de quarante-cinq titulaires dans la section de médecine, vingt-cinq dans celle de chirurgie, et quinze dans celle de pharmacie; plus, trente associés libres; quatre-vingts associés ordinaires, résidant à Paris; trente associés étrangers. Il y a des adjoints en nombre égal à celui des titulaires; les uns résidans, et les autres correspondans. Peut-être eût-il mieux valu restreindre le nombre des académiciens, afin de faire attacher plus de prix à cette association et de provoquer des efforts pour la mériter.

Dans un discours très-étendu, prononcé à la séance inaugurale, M. Pariset, secrétaire perpétuel, répond aux détracteurs des académies: en convenant qu'elles ont quelquefois mis dans leurs travaux de la lenteur, de l'incohérence, des contradictions, il ajoute: « Les » bienfaits des sociétés savantes, inaperçus pour la plupart, n'en sont » pas moins réels. Toutes les affaires humaines sont liées entre elles par » des rapports si intimes et si compliqués, elles influent l'une sur l'autre » par tant d'intermédiaires inévitables, que de cette foule d'inventions » et d'industries qui font fleurir les états, peut-être n'en est-il pas une » seule, éclatante ou obscure, qui ne doive sa perfection à cet heureux » commerce de connoissances, qui est le propre des académies. Pour » cultiver les sciences, il faut les séparer; pour les perfectionner, il » faut les rapprocher et les unir. »

Sur ce que l'Académie a dans ses attributions ce qui concerne les épizooties, comme l'avoit l'ancienne Société de médecine, M. Pariset fait sentir les avantages que la médecine relative à l'homme peut retirer de la science vétérinaire.

Après avoir indiqué les rapports qui lient étroitement la médecine à l'économie publique, et ceux qui l'attachent à la philosophie générale et à la législation, il entre sur tous ces points dans des développemens très-étendus.

A la suite de ce discours, sont les éloges de Corvisart, de Berthollet, Cadet-Gassicour, Pinel, Beauchène, Bourru, dernier doyen de la faculté de médecine; éloges écrits par M. Pariset avec beaucoup de sagacité et de talent. Trois des hommes qu'il a célébrés ont fourni une belle carrière: leurs noms se recommandent par une vie toute appliquée à la science, par une conduite morale capable de la faire respecter, et par des ouvrages qui honorent leurs personnes et la France.

Une commission avoit été chargée de faire un projet d'instruction relative à l'étude et à la description des épidémies et des épizooties. Le rapport fait par M. Double divise ce projet en six sections. Dans l'exposé des motifs et du plan de travail, il rend bien justice à l'ancienne Société de médecine, au nom de la commission, et par conséquent de l'Académie.

La première section de cette instruction offre des considérations générales sur l'utilité et l'importance de l'étude des épidémies: « On » se plaint, dit M. Double, de ce que les historiographes des temps » modernes n'ont fait que les généalogies des rois et l'histoire parti- » culière de leurs guerres, au lieu d'écrire l'histoire générale des peuples. » On reprocherait, certes, avec non moins de raison, aux historiens

» de la médecine, de n'avoir presque donné que l'histoire privée des
 » médecins et de leurs écrits, et d'avoir beaucoup trop négligé les
 » hautes considérations relatives aux maladies populaires, à leurs caractères,
 » à leur propagation, à leurs variations, à leurs causes et à leur
 » traitement. Sans doute on n'a pas accordé à cette partie des sciences
 » médicales toute l'attention qu'elle mérite. L'étude des épidémies en
 » général, et de chaque épidémie en particulier, n'a peut-être pas été
 » assez cultivée : l'art trouve cependant, au milieu de ces funestes désastres,
 » de puissans moyens de progrès, et les médecins y rencontrent
 » de fréquentes occasions de constater l'importance de leurs services.

La deuxième section traite des notions topographiques, par lesquelles doit commencer l'histoire de toute épidémie. On sait que ces notions consistent dans la connoissance des lieux, c'est-à-dire, de leur position, soit en montagne, soit en plaine, près ou loin des forêts ou des rivières; des différens climats, de la température, des vents qui y règnent : à l'occasion de ce dernier météore, la commission cite les singuliers effets de l'harmatan, qui souffle trois ou quatre fois par saison dans l'intérieur de l'Afrique, vers l'Océan atlantique, dans la partie de côte comprise entre le Cap Vert et le cap Lopez; ce vent dessèche et fait mourir les citronniers, &c., et courbe les reliures des livres, même enfermés et couverts, fait craquer les panneaux des fenêtres et des portes, cause de la sécheresse et de la douleur aux yeux, aux lèvres, au palais et aux mains. Pour éviter ces inconvéniens, les gens du pays se frottent le corps avec de la graisse : il est à remarquer que, quand ce vent souffle, les fièvres intermittentes et les rémittentes épidémiques guérissent radicalement; pendant sa durée, l'infection de la petite vérole ne peut se communiquer. D'où il faut conclure que, si certains vents sont nuisibles, ils peuvent être aussi bienfaisans. *Transactions philosophiques*; vol. 71, 1781. D'autres circonstances ont produit également la suspension de certaines épidémies.

En suivant les causes de ce genre de maladies, la commission conseille l'examen des alimens, des boissons, des eaux stagnantes ou refoulées de la mer, de l'état des saisons, des émanations du sol, de la décomposition des matières animales et végétales. « Comme il est probable » que la cause des épidémies réside dans une réunion constante de plusieurs de ces conditions combinées et poussées à des degrés divers » d'intensité, il faut comprendre toutes ces données dans le calcul général des causes des épidémies, pour arriver à une juste appréciation des conditions inséparables de leur manifestation. En médecine,

» toutes les questions se présentent sous forme complexe. Les problèmes s'y montrent constamment composés d'éléments divers et non séparables : on n'en peut isoler les principes pour apprécier leur valeur spécifique ; on n'en peut pas obtenir les parties une à une pour déterminer leur action respective ; et ces éternelles difficultés, ces obstacles insurmontables, on n'en tient pas assez compte dans le monde savant. » Cette réflexion de M. Double est très-juste ; elle explique pourquoi la médecine rationnelle est souvent peu convaincante : c'est parce qu'elle ne donne pas toujours des choses positives, faute de pouvoir bien connoître ce qu'indique dans une maladie tel ou tel symptôme qui rarement agit isolément.

Les observations particulières, recueillies avec un grand détail, sont un moyen d'instruction qu'il ne faut pas négliger ; la troisième section en fait sentir l'avantage. Personne ne doute qu'un médecin tire beaucoup de lumières de l'autopsie cadavérique, conseillée dans la quatrième section ; nous pourrions personnellement en rapporter des exemples : mais excepté dans les hôpitaux, où cette pratique est facile, souvent, sur-tout dans les campagnes, les parens des morts refusent de consentir à l'ouverture des corps. Lorsqu'on parvient à dissiper leurs préjugés et à vaincre leur résistance, il ne faut pas que l'autopsie suive de trop près le moment de la mort, à cause des gaz qui se dégagent ; elle peut être funeste à l'opérateur ; faite long-temps après, elle n'est pas moins dangereuse, à cause de la putréfaction qui s'est établie.

La commission dit en général qu'il y a des précautions hygiéniques à prendre, dans les cas d'épidémie, en visitant les malades. Nous ne pouvons nous refuser à rapporter la manière dont elle s'explique à cette occasion, à l'égard de la conduite morale du médecin : « Il doit savoir braver quelques dangers, quand il s'agit de la tranquillité d'une population entière ou du salut de toute une armée. Il faut que, dans la société, chaque individu sache trouver en lui-même le courage de son état ; et le courage du médecin consiste à affronter les dangers de la contagion au milieu des épidémies, de même que le courage du soldat lui fait affronter la mort au milieu des combats. La médecine et la chirurgie, tant civiles que militaires, ont offert, de nos jours, de beaux modèles de cette utile et louable intrépidité. »

La cinquième section traite de l'histoire générale d'une maladie. Il y a deux manières de la faire : l'une, en énumérant les symptômes suivant leur manifestation ; l'autre, en les rangeant et les classant d'après la nature des fonctions auxquelles ils se rapportent. La naissance et la propagation d'une épidémie sont l'objet dont il s'agit dans la sixième

section, et ce n'est pas ce qu'il y a de moins important ni de moins embarrassant : la commission l'a si bien senti, qu'au lieu de rien décider, elle fait plusieurs questions dont elle ne croit pas qu'on donne aisément la solution ; elle regrette qu'on ne puisse se permettre des expériences, sans lesquelles on ne parviendra peut-être jamais à les résoudre. Au reste, la commission, en indiquant des expériences comme seul moyen de démonstration, ne les propose pas, et se borne aux résultats qu'on pourroit au moins recueillir des observations. Nous pensons que, lorsqu'on les feroit avec beaucoup d'attention, il y en auroit de concluantes. Il existe, à notre connaissance, plusieurs descriptions d'épidémies, où se trouvent développées une partie des circonstances que cette commission paroît désirer ; entre autres, celle de Rouvray Saint-Denis (1), qui, à la vérité, n'attaqua qu'un village : dans le compte qui en a été rendu, on a calculé le nombre des malades, âge par âge ; on a indiqué la première famille et le premier individu par lequel elle a commencé ; on en a, pour ainsi dire, donné la généalogie ; on a fait connaître les causes, dont une étoit notoirement la communication : la description des symptômes et le traitement n'ont pas été négligés ; trois personnes ont succombé. L'auteur du mémoire, qui a soigné lui-même l'épidémie, a noté ce qu'a dépensé le Gouvernement : on a été étonné que les malades, tous pauvres, au nombre de quatre-vingt-onze, n'aient coûté en secours que chacun 17 fr. 90 cent., dont 2 francs 90 centimes pour les remèdes. Ce fait n'est constaté dans la description de l'épidémie que pour faire voir qu'avec très-peu de dépense on opère beaucoup de bien. Voyez les Mémoires de l'ancienne Société royale de médecine, 3 vol., année 1779.

(1) C'est auprès de ce village, situé dans la Beauce, que s'est donnée, sous Charles VII, la bataille dite *des harengs*.

TESSIER.

THE TRAVELS of Ibn Batuta; translated from the abridged arabic manuscript copies, preserved in the public library of Cambridge; with notes illustrative of the history, geography, botany, antiquities, &c., occurring throughout the work; by the Rev. Samuel Lee, B. D. &c. &c. London, 1829. — Voyages d'Ebn-Batouta, traduits de l'arabe, d'après les exemplaires abrégés manuscrits conservés dans la bibliothèque publique de Cambridge; par le Rév. Samuel Lee, &c. &c. Londres, 1829; xviiij et 243 pages in-4.^o

SECOND ARTICLE.

EBN-BATOUTA a inséré dans sa relation une histoire abrégée des souverains musulmans de l'Hindoustan, depuis la conquête de Dehli, en l'année 588 de l'hégire, par Koth-eddin Aibek, général du prince Ghauride Schéhab-eddin Mohammed, jusqu'au temps de son voyage dans ce pays, c'est-à-dire, jusqu'au règne de Mohammed-schah, qui étoit monté sur le trône par un parricide. Il est assez singulier que l'abrégiateur d'Ebn-Batouta ait conservé ce récit. M. Lee, qui a pris soin de le comparer avec les historiens de l'Inde, tels que Férischtah et autres, y a joint encore un long fragment d'une histoire particulière de la forteresse de Goualiar, histoire qui est intitulée *Goualiar-namèh*. Dans ce fragment, l'histoire de cette forteresse célèbre, dont j'ai déjà parlé en rendant compte des Mémoires de Baber, est conduite depuis son origine jusqu'à l'an 1078 de l'hégire. L'importance de cette place, si célèbre dans l'histoire politique de l'Hindoustan, a engagé M. Lee à donner place ici à ce fragment historique, qui est pourtant, il faut l'avouer, tout-à-fait un hors-d'œuvre dans la relation des voyages d'Ebn-Batouta.

Ebn-Batouta, arrivé à Dehli, fut d'abord admis à présenter ses hommages à la reine, mère de l'empereur Mohammed-schah, qui étoit alors absent. Peu de temps après, l'empereur étant de retour, notre voyageur obtint de lui une audience, et en fut fort bien accueilli. Ce prince l'investit de l'office de kadhi à Dehli, et lui assigna un revenu, partie en deniers comptans, partie en fonds de terre. Ebn-Batouta témoigna quelque répugnance à exercer l'office de juge parmi des musulmans dont l'idiome usuel lui étoit inconnu, et qui suivoient les doctrines d'une secte différente de celle qu'il professoit lui-même. Mohammed-schah n'eut aucun égard à ses représentations, et il lui fallut

accepter un honneur qu'il ne recherchoit point, et des fonctions dont, suivant toute apparence, il dut s'acquitter assez mal. Il ne tarda pas à encourir la disgrâce de l'empereur, pour un motif toutefois assez futile, et qui n'avoit aucun rapport avec l'exercice de sa charge; et s'il échappa à la mort, c'est, nous dit-il, qu'il dut sa délivrance à une courte sentence de l'Alcoran, sentence qu'il répéta avec une grande ferveur trente-trois mille fois. Dégoûté des faveurs de la cour et des dangers auxquels elles l'exposaient, il renonça au monde, distribua tout ce qu'il possédoit aux fakirs, se revêtit du manteau, signe de leur profession, et vécut cinq mois parmi eux.

Cette vie cependant convenoit peu au caractère aventureux d'Ebn-Batouta, et à son goût pour les voyages: aussi embrassa-t-il avec empressement l'occasion de retourner à sa vie errante, occasion que lui présenta une fantaisie de l'empereur, qui, ayant reçu une ambassade du monarque de la Chine, voulut lui rendre la pareille, et fit choix, pour cette mission, de notre voyageur. Étoit-ce une marque de confiance que Mohammed lui donnoit, ou bien ce prince avoit-il jeté les yeux sur lui comme sur un aventurier qu'on pouvoit sans conséquence exposer aux hasards d'une mission lointaine et périlleuse? Si tel fut le véritable motif d'un choix d'ailleurs fort extraordinaire, l'événement vérifia les prévisions de l'empereur: car Ebn-Batouta, après avoir essuyé beaucoup de revers et couru les plus grands dangers, s'estima trop heureux d'avoir sauvé sa vie. Si plus tard il fit un voyage à la Chine, ce ne fut pas comme ministre d'un souverain étranger.

Ebn-Batouta, toujours entraîné par l'amour du merveilleux, ne remarqua rien avec plus d'attention, dans l'Inde, que les prodiges attribués aux *djoguis*, qui, entre autres effets miraculeux produits par l'art magique, peuvent prendre, dit-il, la figure de bêtes sauvages, et, sous ce déguisement, parcourir les villes durant la nuit et jeter la terreur parmi les habitans: d'autres peuvent demeurer plusieurs mois sans prendre aucune nourriture; il en est qui d'un seul regard donnent la mort, et ce sont sur-tout des femmes qui exercent ce pouvoir redoutable.

L'art de ces hommes extraordinaires n'a pas toujours des conséquences aussi graves. Mohammed-schah voulut rendre un jour le voyageur témoin du pouvoir miraculeux de quelques-uns de ces *djoguis*. Tandis qu'il étoit à la cour de l'empereur, deux *djoguis* se présentèrent, enveloppés dans leurs manteaux et la tête couverte. Invités par le prince à rendre cet étranger témoin d'un spectacle qu'il n'avoit jamais vu, ils s'y prêtèrent volontiers. « Alors, dit Ebn-Batouta, » l'un des deux prit la forme d'un cube, et s'éleva de la terre, et sous

» cette forme cubique (je traduis à la lettre), il occupa une place dans
 » l'air, au-dessus de nos têtes. J'en fus tellement surpris et effayé, que
 » je perdîs connoissance et tombai par terre. L'empereur me fit alors
 » administrer d'un médicament qu'il portoit avec lui; l'ayant pris, je
 » recouvrai mes sens et je me rassis, La figure cubique demeurant
 » toujours cependant en l'air, précisément comme elle étoit d'abord,
 » son compagnon prit alors de l'une des personnes qui l'accom-
 » pagnent, une sandale, et la jeta par terre comme s'il eût été dans
 » un mouvement de colère. Aussitôt la sandale s'éleva, et alla se placer
 » en face du cube: ensuite elle frappa sur le cou du cube, qui des-
 » cendit graduellement jusqu'à terre, et se posa à la place qu'il avoit
 » quittée. L'empereur me dit alors que le personnage qui avoit pris la
 » forme d'un cube, étoit l'élève du propriétaire de la sandale; et si je
 » n'avois craint, ajouta-t-il, que vous n'en perdissiez tout-à-fait la tête,
 » je leur aurois ordonné de vous faire voir des choses encore plus
 » merveilleuses. »

Un fait analogue à celui-là a eu lieu à Madras, il n'y a pas long-temps, en présence du gouverneur, et il est consigné dans l'*Asiatic Journal* de la présente année (cahier de mars, pag. 339 du XXVII.^e volume). Le même journal nous apprend (cahier de mai, pag. 597 du même vol.) que le brahmine qui faisoit ce tour extraordinaire, est mort et a emporté avec lui son secret. Il restoit ainsi en l'air jusqu'à quarante minutes. On ajoute pourtant que le procédé par lequel on parvient à obtenir la faculté de se tenir ainsi en équilibre dans l'air, est décrit dans un des *schastras*.

M. Lee, à l'occasion de ces *djoguis*, a joint à sa traduction une note extraite principalement du *Dabistan*, comme il en avoit consacré peu auparavant une autre à des développemens curieux sur la doctrine des soufis, et les divers degrés qu'ils établissent dans la pratique du quiétisme et de l'annihilation ou de l'absorption dans l'unité divine. Je doute qu'il ait eu connoissance des détails dans lesquels je suis entré à ce sujet, dans mes notes sur le *Pend-namèh* ou *Livre des conseils*, de Féririd-eddin Attar.

Entre Dauletabad et Goa, Ebn-Batouta passa par une ville nommée *Nedherabad* نذر آباد, qui étoit habitée par des Mahrates: il donne une très-courte notice sur cette nation, qui excelloit, selon lui, dans les arts, la médecine et l'astrologie.

A l'occasion de l'île de Sindabour, il parle d'un *djogui* qu'il y vit, et qu'il prit, peut-être à tort, pour un musulman. On lit dans le texte que cet homme portoit sur lui-même les traces de la mortification

وعليه اثر الجاهدة. M. Lee critique la manière dont M. Apetz a rendu cela en latin, *cui castigationum vestigia impressa erant*; et il auroit raison, si, comme il le pense, M. Apetz avoit voulu dire que ce *djogui* avoit ressenti les effets de la guerre que les musulmans font aux infidèles: mais le traducteur latin n'a certainement entendu par *castigationes* que les exercices volontaires de pénitence ou de mortification que s'imposent ces hommes égarés par la superstition et plus souvent par l'orgueil. Sa traduction est donc préférable à celle de M. Lee, qui a rendu ce passage en termes trop vagues: *He had some marks about him of a religious warfare*. Il ne falloit point rapprocher, comme il l'a fait, le mot *جاهدة* des mots *مجتهد* et *اجتهاد*, qui, quoique dérivés de la même racine, ont une signification technique toute particulière. L'association de *جاهدة* avec *رياضة* que M. Lee a bien remarquée, auroit pu lui faire pressentir que le premier de ces mots signifie *combattre les appétits naturels, se faire violence à soi-même*. Pour ne laisser aucun doute là-dessus, il me suffira de copier ce que dit sur ce mot l'auteur du *Livre des définitions*:

الجاهدة في اللغة العاربة وفي الشرع محاربة النفس الامارة بالسوء بتعميلها ما يشق عليها كما هو مطلوب في الشرع

« *Moudjahada*, dans le langage ordinaire, c'est faire la guerre; dans le style de la religion, c'est faire la guerre à l'ame qui nous porte au mal, en la contraignant à supporter ce qui lui est pénible, ainsi que cela est requis par la loi religieuse. »

Ebn-Batouta, qui apparemment n'aimoit ni l'oisiveté, ni la solitude, fut encore revêtu, dans la principale des îles Maldives, de la charge de kadhi, et il y épousa quatre femmes, sans préjudice de quelques filles esclaves qui partageoient les droits des épouses légitimes sans leur faire aucun tort. La fortune lui suscita bientôt un ennemi en la personne même du vizir qui lui avoit procuré la faveur du roi. Pour éviter les suites d'une jalousie qui pouvoit lui devenir funeste, il se démit de sa charge, répudia toutes ses femmes, à l'exception d'une seule qui étoit devenue mère, quitta la grande île où il résidoit; et après avoir visité celles qui en sont voisines, il gagna la pleine mer, et fut obligé par les vents à aborder à l'île de Ceylan, qu'il appelle جزيرة سيلان, et dans laquelle, dit-il, se trouve la montagne de *Sérendib* سرنديب. Sa visite au Pic d'Adam, et la description de la route qu'il parcourut pour se rendre d'une ville nommée *Battala*, où il avoit abordé et où un roi infidèle faisoit sa résidence, à cette montagne, célèbre parce qu'on y voit les traces d'un pied que les musulmans disent être celui d'Adam, tient une

grande place dans cette partie de la relation, et je pense que l'abrégiateur a retranché ici peu de chose de son original.

En retournant dans l'Inde après avoir quitté Ceylan, Ebn-Batouta éprouva encore de nouveaux malheurs. Comme il se rendoit par mer de Coulan à Hinaur, ville capitale des états d'un prince nommé *Djémal-eddin*, le bâtiment qu'il montoit fut attaqué et capturé par des vaisseaux hindous; et notre voyageur, dépouillé de tout et presque nu, ayant été mis à terre par ces pirates, revint à Calicut. Il auroit bien voulu retourner à Dehli; mais il fut retenu par la crainte de s'exposer à la sévère vengeance de l'empereur, dont il avoit si mal rempli la mission. Il retourna donc aux Maldives, pour voir l'enfant qu'il y avoit laissé; et après avoir satisfait ce désir, il s'embarqua pour le Bengale, pays sur lequel la relation abrégée ne donne que peu de détails intéressans. Du Bengale il se rendit à Sumatra. Il paroît qu'il applique à cette île le nom de *Java*, et qu'il réserve pour la capitale où résidoit le roi le nom de *Sumatra*. C'est toujours une circonstance digne de remarque, que le nom de Sumatra a été connu d'un voyageur arabe avant la fin du VIII.^e siècle de l'hégire (1). Parmi les végétaux de cette île, Ebn-Batouta n'a pas oublié le camphre, auquel M. Marsden a consacré un long article dans son Histoire de Sumatra. Nous observerons en passant que M. Marsden ne dit point, comme le suppose M. Lée, que l'arbre qui produit le camphre appartient exclusivement à Sumatra. Là Ebn-Batouta obtint du roi la permission de se rendre à la Chine, permission que ce prince, à ce qu'il paroît, n'accordoit pas volontiers. Il n'est peut-être pas inutile d'observer que, dans le récit que fait notre voyageur de l'accueil qu'il reçut du vizir ou lieutenant du roi de Sumatra, il se sert de cette expression : *واحضر بقجا فيها الخلع فكساني واحبابي*. Le mot *بقجا*, qui n'est qu'une corruption du turc *بوچه*, paroît n'avoir pas été connu du traducteur, et il me suffit de renvoyer à la seconde édition de ma *Chrestomathie arabe*, tome I, pag. 135.

De Sumatra, Ebn-Batouta se rendit en vingt-un jours, en traversant les états du roi de cette île, à *Mel-Djava*, qu'il appelle la *première ville du territoire des infidèles*, et qui, suivant M. Lée, est l'île de Java de nos cartes. Admis en la présence du roi, il y vit un homme se poignarder, pour montrer son dévouement au prince. De là, après trente-sept jours de navigation dans une mer où il n'y a ni vent, ni vagues, ni aucun mouvement, il arriva à un pays nommé *Tawalisi* ou *Tayalisi*, du nom du roi qui y régnoit. Ce roi étoit ennemi des Chinois. Dans le

(1) Voyez M. Marsden, *the History of Sumatra*, 3.^e édition, pag. 11.

port où Ebn-Batouta aborda, l'autorité étoit exercée par une femme qui lui adressa la parole en langue turque, et écrivit devant lui en arabe la formule musulmane : *Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu, &c.* Sept jours de plus de navigation ; avec un bon vent, conduisirent Ebn-Batouta à la première des provinces de la Chine.

Les observations faites par notre voyageur sur ce vaste empire, la religion, les mœurs et le caractère de ses habitans, ses productions naturelles et industrielles, et la manière dont les étrangers y sont traités ; sur quelques-unes des principales villes qu'il visita, et qu'il nomme *Zaïtoun*, et, avec l'article arabe, *Elzaïtoun*, *Sin-Kilan*, *Kandjoura*, *Baïram-Katlou*, *Elkhansa*, enfin sur un grand nombre d'objets particuliers ; ne sont disposées dans aucun ordre, et la situation respective des villes nommées y est à peine indiquée. Ce chapitre de la relation d'Ebn-Batouta auroit besoin d'être commenté ou du moins annoté par un savant spécialement occupé de la Chine et de tout ce qui se rattache à la connoissance de cet empire. M. Lee a laissé cette tâche à-peu-près entière à quiconque voudra s'en charger.

Ebn-Batouta s'attache principalement à faire connoître quel étoit à la Chine le sort des musulmans : ils y étoient en grand nombre. Une ville leur étoit assignée pour résidence dans chaque province, et ils y avoient des collèges et des mosquées, des juges de leur religion, et des chefs connus sous le titre de *schéïkh-elislam*. Les marchands musulmans étoient protégés par le gouvernement, et jouissoient de la plus grande liberté pour leur commerce. A *Elkhansa*, ville d'une étendue extraordinaire et divisée par des murs en six différentes cités, les musulmans étoient extrêmement nombreux ; il y avoit aussi des Juifs, des chrétiens et des Turcs, qui, dit Ebn-Batouta, adoroient le soleil : ces derniers formoient une population considérable ; ils habitoient la plus belle division d'*Elkhansa*, et possédoient de grandes richesses. M. Lee a dit un mot, dans une note, sur l'incertitude de l'époque à laquelle les Juifs ont pénétré dans la Chine ; mais il n'a pas fait usage des recherches faites par divers savans sur cet objet.

Notre voyageur assure que les Chinois sont tous infidèles, qu'ils adorent les idoles, et qu'ils brûlent les morts comme font les Indiens : ils mangent, dit-il, la chair du chien et du porc ; et elle est exposée en vente dans leurs marchés. L'éducation des vers à soie, la fabrication des étoffes de soie, le vil prix auquel on les vend et qui est bien inférieur à celui des étoffes de coton, l'usage exclusif de la monnoie de papier, la porcelaine et sa fabrication, ont été les objets de ses observations. Les précautions prises par le gouvernement pour maintenir

l'ordre, établir et assurer une bonne police, protéger les personnes et les propriétés des voyageurs et des marchands étrangers, ont excité son admiration. Il remarque que les filles esclaves sont à un très-bas prix à la Chine ; parce que les Chinois ne se font point de scrupule de vendre leurs enfans. Le nom de la ville d'*Elzaitoun*, mot qui en arabe signifie *olivier*, lui fournit l'occasion d'observer qu'il n'y a d'olives, ni à la Chine, ni dans l'Inde. Je passe sous silence une révolution politique qui eut lieu à la Chine pendant que notre voyageur y étoit, les aventures particulières qui lui arrivèrent, l'adresse des jongleurs qui en imposèrent à sa simplicité, et les choses prodigieuses qu'il raconte de quelques santons chinois ou musulmans, objets favoris de son attention et de sa crédule curiosité. La crainte de se trouver exposé à quelques dangers au milieu de la confusion qu'occasionnoit une révolution, déterminèrent Ebn-Batouta à quitter la Chine. A son retour, il visita de nouveau Java et Sumatra ; et dans ce passage, il vit de ses yeux un *roch* qui sembloit une montagne suspendue en l'air ; et déjà les matelots et les passagers s'attendoient à devenir les victimes de ce monstre ailé, si connu par les *Mille et une Nuits* : mais apparemment le bâtiment fut assez heureux pour échapper à ses regards, et un vent favorable le mit bientôt hors de ses atteintes. A Sumatra, notre voyageur assista au mariage du fils du roi. S'étant remis en mer, il se rendit à Coulam, puis à Calicut. A Calicut, il s'embarqua de nouveau pour Zafar. De Zafar il fit voile pour Mascate, puis pour Hormuz ; ensuite il se rendit à Basra, puis à Bagdad, après avoir parcouru le pays de Lor, le Farsistan et le Khouzistan. De Bagdad il vint à Damas, et passa de là en Égypte. Remontant dans la haute Égypte, il s'embarqua à Aïdhab, aborda à Djedda, visita encore une fois la Mecque et Médine, vint de là à Jérusalem, de Jérusalem au Caire et du Caire à Alexandrie, où il s'embarqua pour retourner à Fez. Bientôt il quitta encore Fez pour visiter Tanger. De là il alla à Ceuta ; puis, animé du desir de participer à la guerre contre les infidèles, il passa en Espagne. Son séjour en Espagne ne fut pas de longue durée : après avoir vu Grenade, il revint à Ceuta, à Asila, puis à Salé, d'où il se rendit à Maroc, et ensuite à Micnasa ou Miquenès, et à Fez. Sa passion pour les voyages n'étant point encore satisfaite, il forma le projet de visiter le Soudan ou pays des Noirs, et se rendit en conséquence à Ségelmesse ; d'où il partit pour l'exécution de son projet. Cette dernière partie de la relation forme le troisième fragment publié par M. Kosegarten ; et en conséquence, comme nous en avons averti en commençant, nous ne nous y arrêterons pas.

Nous ne nous dissimulons pas que, pour mettre les lecteurs à portée

d'apprécier, en parfaite connoissance de cause, la relation ou du moins l'extrait de la relation des voyages d'Ebn-Batouta, il auroit fallu donner à cette notice beaucoup plus d'étendue, et suivre le voyageur, pour ainsi dire, pas à pas, ce qui ne conviendrait qu'à un journal qui seroit exclusivement consacré à la littérature orientale. Nous nous sommes sur-tout attachés aux endroits sur lesquels nous avons cru pouvoir présenter quelques observations utiles. Nous croyons pourtant qu'en réunissant la notice précédente à celle que nous avons donnée dans ce même journal en 1820, on pourra se faire une idée assez juste de l'intérêt de cette relation, et du service que M. Lee a rendu, en la publiant, aux lettres orientales. Nous regrettons que le texte n'ait pas été joint à sa traduction; mais il faut savoir jouir de ce qui nous est offert par d'aussi généreux encouragemens, et ne pas se rendre trop exigeans. D'ailleurs une dépense aussi considérable sera plus utilement appliquée à la relation originale, telle qu'elle est sortie des mains d'Ebn-Batouta lui-même, si, comme on peut l'espérer du zèle qu'on témoigne aujourd'hui dans toute l'Europe pour la recherche des documens historiques relatifs à l'Asie et à l'Afrique, on obtient d'ici à quelques années un manuscrit de cet important ouvrage.

SILVESTRE DE SACY.

ASIATIC Researches, or Transactions of the Society instituted in Bengal for enquiring into the history and antiquities, the arts and sciences and literature of Asia. Vol. XVI. Calcutta, 1828, in-4.º 478 pages et un appendix de xxiv pages.

Le seizième volume des *Recherches asiatiques*, qui a paru à Calcutta trois ans seulement après le quinzième (1), contient treize mémoires qui peuvent se rapporter à quatre classes d'objets principaux, l'histoire et la philosophie, la géographie et la statistique, les langues et les sciences naturelles. Les mémoires de la première classe, les plus importants par leur matière et par leur étendue, nous occuperont dans ce premier extrait : nous en consacrerons un second aux autres, qui, dans leur genre, sont aussi remplis d'observations intéressantes.

Le premier mémoire de ce volume se recommande également par

(1) Voyez nos cahiers d'octobre et de décembre 1827.

son titre et par le nom de son auteur. Il renferme un essai sur les sectes religieuses des Hindous, et l'on en est redevable à M. Wilson. Le célèbre secrétaire de la Société asiatique a déjà donné dans la collection plusieurs travaux remarquables sur divers points de l'histoire des opinions religieuses et philosophiques des habitans de l'Inde; celui dont il nous offre aujourd'hui la première partie, est digne, à tous égards, des précédens : l'espace que l'auteur a consacré aux résultats de ses recherches (cent trente-six pages) lui a permis d'y faire entrer tous les développemens nécessaires.

M. Wilson commence par quelques remarques préliminaires. Le nom de religion indienne, dit-il, est une expression qui a été jusqu'ici prise dans un sens collectif pour désigner une croyance et un culte diversifiés presque à l'infini. Une première et très-ancienne division, conforme au génie même du polythéisme, distingue les dogmes populaires et les préceptes pratiques, des doctrines philosophiques ou de pure spéculation. Cette distinction prévaut dans les Védas mêmes, où l'on reconnoît une partie pour les rites et une autre pour la théologie. Le culte que le peuple rendoit à différentes divinités donna naissance à différentes associations, qui formèrent des groupes isolés dans l'agrégation générale. Le conflit des opinions sur des matières où la raison humaine a toujours trouvé d'insurmontables difficultés, a produit une divergence semblable dans la classe des idées philosophiques, et formé les différentes écoles qui ont été successivement en faveur. On peut supposer qu'il se passa quelque temps avant que le culte adressé à une divinité en particulier fût autre chose qu'une simple préférence, et emportât l'idée de la supériorité de l'objet auquel on le rendoit, au détriment ou à l'exclusion des autres dieux. D'un autre côté, les opinions controversées étoient plutôt des matières de curiosité que de foi, et n'étoient regardées ni comme incompatibles entre elles, ni comme subversives du culte public. Ainsi l'unité du tout, malgré les différences de détail, demeura intacte, et le brahmanisme continue à exister dans son ensemble; les adorateurs de Siva et de Vishnou, aussi bien que les partisans des doctrines du *Niaya* et du *Sankhia*, reconnoissant implicitement l'autorité des Védas, et se considérant eux-mêmes et réciproquement comme étant des membres orthodoxes de la communauté des Hindous.

Aux incohérences intrinsèques du système, il s'en est de temps en temps ajouté d'autres qui ont menacé de le dissoudre et de le détruire de fond en comble. Telle a été parfois l'adoration exclusive des anciennes divinités ou de quelqu'une de leurs formes plus récentes, ou même l'introduction de divinités entièrement nouvelles. Les *Pouranas*

ont particulièrement exercé cette triple influence, non-seulement habituant ceux qui les suivoient à élever l'objet de leur culte spécial au-dessus de tous les autres, mais en attribuant aux dieux mêmes des sentimens d'animosité envers ceux qui oseroient leur contester cette prééminence. C'est ainsi que, dans le *Bhagavat*, ceux qui professent le culte de *Bhava* (Siva) sont déclarés hérétiques et ennemis des *Shastras* sacrés. Le *Pourana du Nénuphar* est particulièrement hostile à l'égard de Vishnou : on y lit que la vue même de Vishnou excite l'indignation de Siva, et que cette indignation nous plonge dans un enfer horrible ; nous devons donc éviter de prononcer jusqu'au nom de Vishnou. Il est vrai que le même livre enseigne ailleurs une doctrine toute contraire, et que les sectateurs de Vishnou y relèvent le passage où il est dit que celui qui abandonne Vasoudéva pour honorer un autre dieu, est comme l'insensé qui, ayant soif, creuseroit un puits sur les bords du Gange. Au milieu de ces conflits, le culte de Brahma a disparu, aussi bien que celui du panthéon tout entier, si l'on en excepte Vishnou, Siva, Sakti, ou leurs modifications. Encore même, pour les deux premiers, les représentans ou les symboles l'ont emporté sur les prototypes, et Krishna, Râma ou le Linga sont presque les seules formes sous lesquelles Vishnou et Siva soient honorés dans beaucoup de parties de l'Inde.

La diversité d'opinions ne fit pas moins de progrès que celle des pratiques, et six écoles hétérodoxes disputèrent la prééminence en philosophie à leurs frères orthodoxes. Ces écoles, sur la doctrine desquelles il reste de l'incertitude, et dont l'énumération est aussi sujette à quelque variété, paroissent être les différentes branches de Saougatas ou Baouddhas, des Arhâtas ou Djâins, et des Varhaspatyas ou athées, qui nient l'existence des dieux et d'une vie future, et rapportent la création à l'agrégation des quatre élémens.

La divergence des doctrines dans les écoles hétérodoxes auroit rencontré peu d'opposition, si elle eût été bornée à des matières spéculatives, attendu la latitude d'opinions qui caractérise le système brahmanique. Mais le fondateur de l'école des athées, Vrihaspati, attaqua tout à-la-fois les Védas et les Brahmanes, avança que tout le système hindou étoit une invention des prêtres, occupés de s'assurer à eux-mêmes des moyens d'existence. L'Agnihotra, dit-il, les trois Védas, le Tridandas l'usage de se frotter de cendres, n'ont d'autre objet que de former un patrimoine en faveur de ceux qui n'ont ni intelligence ni caractère. On ne peut, ajoute-t-il ailleurs, donner d'autre raison des cérémonies que les Brahmanes ont instituées pour les morts, que leur envie de se procurer un patrimoine ; et encore les trois auteurs des Védas étoient

des bouffons, des misérables et des pervers (*buffons, rogues and fiends*), et il cite des passages à l'appui de cette assertion.

De leur côté, les Baoudhas et les Djâïnas dédaignant également les Védas, et les Brahmanes, les pratiques et les opinions des Hindous, renversèrent l'ancien panthéon, et se créèrent pour eux toute une classe de divinités. Leurs agressions provoquèrent des ressentimens : chez les Brahmanes, on ne parla des écrits de ces sectes qu'avec toute sorte d'expressions de haine et de mépris, et elles furent toutes anathématisées comme entachées d'erreur et d'athéisme. Des mesures plus efficaces que les anathèmes furent prises contre les dissidens. Les partisans de Vrihaspati, n'ayant aucun culte, évitèrent aisément l'orage; mais sa fureur anéantit les Baoudhas de l'Hindoustan, et il est évident que les Djâïnas n'y échappèrent qu'avec peine, quoiqu'ils aient trouvé le moyen d'y survivre et qu'ils soient maintenant en état de le défier.

M. Wilson n'a pas entrepris d'exposer, dans un simple mémoire, la suite inextricable de ces variations. Il ne lui auroit pas même été possible de réunir tous les renseignemens qu'on trouve à ce sujet dans les livres écrits en sanscrit, en persan, ou dans les dialectes provinciaux de l'Hindoustan. Il s'est borné à déterminer l'état actuel de la religion populaire dans quelques-unes des provinces soumises au gouvernement du Bengale; et, dans cette vue, il s'est particulièrement attaché à deux écrits composés en persan par des auteurs hindous, se réservant de compléter les notions qu'il y trouvoit, par des emprunts faits à d'autres ouvrages du même genre, ou par des explications recueillies de la bouche des naturels. Le premier de ces deux écrits est de Sital-sinh, mounshi du radja de Bénarès, et le second, plus complet et plus satisfaisant, quoiqu'il laisse beaucoup à désirer, est dû à Mathourâ-nâth, dernier bibliothécaire du collège hindou de la même ville. Il eût été difficile ailleurs de trouver plus de secours pour une recherche de cette nature. Néanmoins M. Wilson a rempli les lacunes qui se trouvent dans ces deux livres, en consultant sur-tout une compilation très-populaire, ou plutôt un catalogue des célèbres dévots de la secte de Vishnou, lequel a été rédigé dans un dialecte hindi très-difficile, il y a deux cent cinquante ans, et qu'on peut comparer, dit l'auteur, à ce qu'étoit en Europe la légende dorée ou aux actes des saints dans les siècles d'ignorance.

Bien que M. Wilson annonce l'intention de se borner au temps présent, il a cru devoir faire précéder le tableau qui s'y rapporte de quelques recherches sur l'ancien état des sectes indiennes. Il a reconnu que quelques ouvrages de controverse, d'une époque rapprochée des événemens qui y sont relatés, pouvoient jeter du jour sur ce sujet. Il en

a particulièrement compulsé deux, l'un d'Ananda-giri, disciple célèbre de Sankara-Atcharya lui-même, celui qui passe pour avoir combattu et finalement réuni toutes les sectes de son temps, et l'autre de Mâdhavâtchâryâ, écrivain distingué et très-connu, qui vivoit dans le commencement du XIV.^e siècle.

Au temps de Sankara, les deux grandes divisions des Vaïshanavas et des Saïvas (sectateurs de Vishnou et de Siva), étoient partagées chacune en six sections; les six sectes vishnouistes, subdivisées elles-mêmes en pratiques et spéculatives, ne formoient pas moins de douze classes d'adorateurs de Vishnou, divinité unique et suprême. Le nombre des sectes de cette espèce est encore à présent très-considérable; mais il est fort difficile d'en faire concorder la classification avec les listes données par Ananda-giri. On peut en dire autant des six *sous-sectes* de *Sivistes* énumérées par cet auteur. Il indique encore des adorateurs de Brahma qu'il seroit aussi difficile maintenant de rencontrer dans l'Hindoustan, qu'il l'est de trouver des temples exclusivement dédiés à cette divinité. Les adorateurs d'*Agni* ou du feu ne subsistent pas non plus comme secte distincte: on rencontre seulement un petit nombre de Brahmanes *Agnihotras*, qui gardent le *feu de famille*, mais qui, à cela près, se conforment en tout aux pratiques de la dévotion populaire. Sankara eut encore à combattre des adorateurs du soleil qu'il distribue en six sections, suivant qu'ils révéroient cet astre à son lever comme offrant l'image de Brahma ou du pouvoir créateur; à midi, comme étant *Isvara*, la faculté destructive et régénératrice; à son coucher, comme étant le symbole de Vishnou ou de l'attribut de la conservation; ou dans ces trois points, comme représentant le *Trimourti* ou les trois attributs divins à-la-fois, ou dans sa qualité d'être physique et de corps céleste, ayant des cheveux, une barbe, &c., ou enfin comme étant seulement l'emblème d'un luminaire intellectuel, seul objet de leur culte et de leurs pieuses méditations. Les sectes vouées à Ganesa étoient aussi au nombre de six, et ce nombre revient souvent dans cette énumération. Les adorateurs des divinités qui offrent la personnification femelle du pouvoir divin, paroissent avoir été aussi nombreux que dans les temps modernes. Il y a peu de doute que, par l'effet du temps et de la présence des dominateurs étrangers, le caractère féroce ou licencieux de plusieurs pratiques du culte indien ne se soit considérablement adouci; et si d'odieuses coutumes sont encore en vigueur, on les dérobe du moins à l'œil des observateurs, et les plus atroces ont complètement disparu. On rencontre donc rarement, et seulement dans les hautes régions de l'Inde, le mendiant nu, barbouillé de cendres funéraires, armé d'un trident ou d'une

épée, portant à la main un crâne vide, dans lequel il a bu la liqueur enivrante qui trouble sa raison, prêt en un mot à exécuter toute sorte de crimes et de violences. Ces traits désignent les *Kâpâlikas*, sectaires dont il est souvent fait mention dans les traités de controverse d'une époque qui a précédé au moins le X.^e siècle.

Les autres classes de sectaires combattus par Sankara, étoient divers genres d'infidèles dont quelques-uns existent encore publiquement, et qui se sont peut-être conservés tous en secret. La liste en est intéressante pour distinguer des opinions que, depuis leur disparition réelle ou simulée, on a fréquemment confondues entre elles. Telles sont celles des *Tchârvâkas*, du *Sanya-Vadis*, les *Saougatas*, les *Kshapanakas*, les *Djâïnas* et les *Baouddhas*. Les premiers affirmoient le vide et la non-existence de l'univers. Ils enseignoient l'athéisme, et, suivant M. Wilson, le matérialisme. Ils avoient existé depuis une période reculée, et ils existent encore aujourd'hui. Les *Saougatas*, confondus, même par des auteurs indiens, avec les *Baouddhas*, tenoient pour des opinions qu'on sait aussi avoir été communes aux *Djâïnas*. Toute la morale étoit chez eux dans une tendre bienveillance pour la nature animée. Le portrait idéal que l'on trace du fondateur de cette secte, est celui d'un homme d'un embonpoint considérable, avec une petite tête, probablement, dit l'auteur, pour caractériser le génie. Les *Kshapanakas* sont des *Baouddhas* ou des mendiants *djâïnas*, professant une sorte de religion astrologique, dans laquelle le *temps* étoit la principale divinité, et tenoit à la main, comme signe de sa puissance, une sphère armillaire et un cadran. On attribue à ces sectaires une opinion soutenue par les *Baouddhas*, sur le mouvement de descente de la terre au travers de l'espace. En parlant des *Djâïnas*, on ne dit rien de leur division actuelle en *Digambaras* et *Swetâmbaras* (1); et quant aux *Baouddhas*, ils avoient été enveloppés avec les *Djâïnas* dans une persécution qui eut lieu dans l'état de Roudrapour, au temps de Sankara, mais sans sa participation.

Une longue série de sectes renferme celles qui ne s'écartoient de l'orthodoxie que par un culte plus particulièrement adressé à des divinités secondaires. Ces sectes n'existent plus maintenant; et bien que les objets de leur adoration puissent être considérés comme remplacés jusqu'à un certain point par les idoles locales des villageois, on ne peut s'empêcher de reconnoître qu'une grande partie du panthéon indien a joui jadis d'honneurs qui lui ont été enlevés depuis des siècles. De ce nombre sont Indra, Kouvera, Yama, Varouna, Garouda, Sesha et

(1) Voyez le *Journal des Savans* de juillet 1828, pag. 389.

Soma, qui tous, dans l'âge d'or de l'idolâtrie indienne, avoient des temples et des adorateurs. Le culte badin et séduisant du dieu d'amour paroît sur-tout avoir été très-populaire autrefois, puisque ses temples et ses bocages consacrés occupent beaucoup de place dans les récits, les poèmes et les drames de l'antiquité. C'est un trait singulier et caractéristique de la religion indienne dans son état présent, que si, dans certaines circonstances, elle paroît devenue moins féroce, en d'autres elle a cessé de s'adresser aux plus aimables penchans de l'espèce humaine et aux sentimens naturels et innocens du jeune âge. Les bouffonneries du *Holy*, et la barbarie du *Tcherak Poudja*, rendent mal la sympathie que, dans tous les pays, l'homme éprouve aux approches du printemps, et qui a donné naissance à la fête de *Vasanotsava*; et l'hommage licencieux rendu à Sakti et à Bhairava n'a rien qu'on puisse supposer agréable à Kama et à son aimable compagne, ou conforme au culte qui semble leur avoir été voué dans les temps anciens.

Outre les adorateurs des divinités secondaires, il y avoit encore une variété de sectes qui adressoient leurs dévotions à des êtres d'un rang inférieur, et dont aucune n'existe plus comme formant une association, quoiqu'on rencontre encore des particuliers, compris ou non compris dans les autres classes religieuses, qui portent leur adoration à des objets de la même nature. Ainsi l'on trouve par hasard des personnes qui honorent l'éther comme divinité suprême; dans bien des sectes on paie un tribut d'hommage aux manes, aux génies, pour en obtenir le don d'un pouvoir surnaturel, aux esprits follets et aux loups-garous. Il ne paroît pas que l'on pratique, sous une forme quelconque, le culte de la lune et des étoiles, des élémens et des divisions de l'univers; mais celui des lieux saints et des rivières est aussi populaire qu'il l'a jamais été.

On peut, suivant M. Wilson, attribuer la disparition de plusieurs des sectes qui viennent d'être indiquées, et les changemens survenus dans la croyance ou les pratiques des actes, aux efforts de Sankara et de ses disciples: non que le but de ce réformateur ait été de supprimer les actes de la dévotion extérieure ou la prééminence accordée, selon les cas, à quelque divinité particulière; mais le dogme principal qu'il enseignoit étoit la connoissance du *Brahme-para-brahme*, comme étant la cause unique et la régulatrice suprême de l'univers, distincte de Siva, de Vishnou, de Brahma, ou de tout autre individu faisant partie du panthéon. Avec cette notion fondamentale, il laissa subsister sans les troubler, en vue de la foiblesse humaine et de la difficulté qu'on trouve à s'élever jusqu'à l'idée d'une première cause inaccessible pour la raison, les observances, les rites, le culte particulier de certaines divinités, qui

étoient recommandés par les Védas, ou qui n'étoient pas en opposition avec le texte de ces livres sacrés. Ils reçurent même de lui une sorte de sanction, et ses disciples établirent, par sa permission expresse, une classification des croyances indiennes, qui est regardée de nos jours, par les Brahmanes instruits, comme renfermant les seules formes régulières et orthodoxes qui conviennent à la religion. Ainsi, pour n'en citer ici que quelques-unes, l'adoration de Siva fut établie par Paramata Kâlânala, qui enseignoit à Bénarès; les opinions des Vaïshnavas furent autorisées par plusieurs prédicateurs, dont l'un paroît avoir introduit une modification du culte de Vishnou dans le personnage de Krishna; on permit même à Batoukanath, partisan des Kapalikas, d'attirer des prosélytes aux pratiques honteuses de ces sectaires.

Les détails qu'on vient de lire, extraits des livres sanscrits par M. Wilson, remplissent son introduction et la première section de son mémoire. Dans la seconde section, il commence à tracer, d'après les deux ouvrages en persan dont on a parlé, le tableau de l'état actuel des sectes religieuses des Hindous. On les rapporte toutes à trois grandes classes, celles des Vaïshnavas, des Saïvas et des Saktas, et l'on rejette seulement dans une quatrième classe celles qui ne peuvent rentrer sous aucune de ces divisions principales. Il faut remarquer que les noms assignés aux partisans de celles-ci n'indiquent pas seulement la dévotion orthodoxe autorisée à l'égard de l'être divin qui en est l'objet, mais un attachement spécial, exclusif jusqu'à un certain point, et qui par-là constitue un genre particulier d'hétérodoxie.

Ainsi donc, à l'exclusion de ceux qui professent un culte régulier pour des dieux pareillement conformes à la règle, on compte vingt sectes de Vaïshnavas (Vishnouistes), neuf sectes au moins de Saïvas (partisans de Siva), quatre sectes de Saktas, et dix sortes de sectes mélangées, dans lesquelles on compte encore neuf subdivisions (1). M. Wilson prend, les unes après les autres, les quarante-trois branches principales actuellement existantes de la croyance indienne, et consacre à chacune un article plus ou moins considérable. Nous ne pouvons étendre notre analyse à toutes les parties de ce précieux travail; il suffira de relever, dans le cours de ces longues recherches, quelques traits propres à caractériser le génie de la nation et l'esprit de l'idolâtrie asiatique.

(1) Quelques traités populaires comptent autrement les modifications de la croyance populaire: ils en indiquent vingt-quatre parmi les Brahmanes, douze parmi les Sanyasis, et autant parmi les Vairaghis; dix-huit parmi les Sauras et autant parmi les Djangamas, et douze parmi les Djoghis, en tout cent six sectes.

La première des sectes qui appartiennent aux adorateurs de Vishnou, fut fondée par le réformateur Râmânoudja, dans le milieu du XII.^e siècle. Un prince qui régnoit alors à Sri-ranga, fort dévot à Siva, ordonna à tous les Brahmanes de ses états de signer un acte pour reconnoître la suprématie de sa divinité favorite. Des présens et des menaces triomphèrent de la résistance de quelques Vaïshnavas récalcitrans. Râmânoudja, qui ne voulut pas se soumettre, alloit être pris par des hommes armés : il s'échappa, à l'aide de ses disciples, et se rendit à la cour d'un souverain de Maïsor, attaché à la secte des Djâïnas. Ayant réussi à délivrer la fille de ce roi d'un démon dont elle étoit possédée, il gagna la confiance du roi lui-même, et le convertit au culte des Vaïshnavas. Ce culte, tel qu'il a été établi par Râmânoudja, s'adresse à Vishnou considéré comme étant Brahma lui-même, et à son épouse Lakschmi, ainsi qu'aux différentes incarnations de l'un et de l'autre, séparément ou conjointement, et cela donne encore naissance à de nouvelles subdivisions dans la secte même. Ce qui caractérise plus particulièrement les Vaïshnavas, c'est le soin extrême qu'ils mettent à la préparation de leurs alimens. Ils ne doivent pas prendre leurs repas étant habillés de coton ; mais après s'être baignés, ils revêtent de la laine ou de la soie. Généralement les disciples de Râmânoudja font leur cuisine eux-mêmes ; et si, durant la préparation, les mets viennent à fixer l'attention d'un étranger, ils les jettent à terre et s'interrompent à l'instant. Un semblable excès de délicatesse se retrouve chez d'autres classes d'Hindous, notamment dans quelques familles de radjpouts, sans néanmoins y être porté tout-à-fait au même degré. On sait que toutes les sectes indiennes ont un *mantra*, c'est-à-dire, une formule, une phrase, un mot, dont la communication faite par le maître au disciple constitue une sorte d'initiation. Cette communication se fait à voix basse, et ne doit pas être transmise légèrement aux profanes. Le *mantra* des sectaires dont nous parlons est en six syllabes : *Om Râmâya namah, om! salut à Rama!* En rapportant ainsi les formules initiatrices de plusieurs sectes, M. Wilson exprime lui-même quelques doutes sur leur exactitude : les Hindous ont une si grande répugnance à les faire connoître, qu'ils ne se font aucun scrupule de mettre fin aux questions par une fausse confidence. Des hommes au-dessus du préjugé à l'égard de toute autre chose, ont tant de peine à prendre sur eux de dévoiler le *mantra*, que leur sincérité, quand ils s'y décident, est loin d'être à l'abri du soupçon.

M. Wilson donne un exposé détaillé des opinions particulières des adorateurs de Vishnou, du rite de Râmânoudja. Il trace avec le même soin l'histoire des Ramawats, ou de ceux qui honorent particulièrement

Vishnou sous le personnage de Rama, soit qu'ils suivent ou non la profession religieuse, ou même qu'ils y joignent l'observation des règles cénobitiques, ce qui établit encore entre eux de nouvelles nuances, et plusieurs sortes de dénominations. Il donne aussi l'extrait des légendes qui se rapportent aux principaux personnages honorés par les sectaires; et ces légendes, quoique remplies des traits les plus extravagans et les plus puérils, sont pour nous d'un haut intérêt, parce qu'elles contribuent à jeter du jour sur l'esprit d'un peuple qui, à lui seul, a inventé plus de fables peut-être que toutes les autres nations du monde, et dont les conceptions sont souvent loin de porter ce caractère d'élégance ingénieuse qu'on s'est plu à leur attribuer. L'auteur n'a pas pris moins de soin de recueillir les circonstances qui peuvent tenir lieu de dates, en établissant des synchronismes ou des rapports de succession et d'antériorité entre les différens personnages dont les noms sont rapportés dans les légendes. Il a aussi préparé les premiers matériaux d'une bibliographie religieuse, en réunissant les titres de tous les ouvrages dont il a trouvé la mention, et qui sont connus pour jouir de quelque autorité parmi les sectaires des différentes classes. Malheureusement l'histoire civile et littéraire des Hindous se montre ici avec les désavantages qu'on a tant de fois relevés; c'est-à-dire, qu'un même fait, ou la composition d'un même livre, ne sauroient, à quelques siècles près, être déterminés d'une manière certaine. La multiplicité des renseignemens, qui augmentent continuellement, dissipera peut-être quelque jour une partie de cette obscurité; mais, dans l'état actuel des choses, ce que M. Wilson n'a pu exécuter que si imparfaitement, aucun critique européen ne sauroit l'entreprendre avec quelque espoir de succès.

Au nombre des livres les plus curieux dont l'auteur nous a fait connoître des extraits, sont les Sâkhis de Kabir, l'un des principaux docteurs de la secte des Kabir-Panthis. Les ouvrages de cette école forment, dit-il, une suite *formidable* de sujets d'études pour ceux qui en suivent les principes. Dieu y est appelé *Anter*, *l'intérieur*, ce qui étoit en tout et en qui tout est, c'est-à-dire, le premier être existant par soi-même et comprenant tous les autres. *Djyotish* est l'élément lumineux dans lequel il s'est manifesté, et *sabda* le son primitif ou la parole qui exprime son essence. La femme est *mâyâ* ou le principe de l'erreur et de l'illusion. Le passage qui suit est relatif à l'impuissance des dieux secondaires. La femme est *mâyâ*, fille, née d'elle-même, de la divinité première, et tout ensemble mère et femme de Brahma, de Vishnou et de Siva. On reconnoît aisément, dans ces passages, et dans d'autres du même genre, les idées qui, sous des noms différens, ont été enseignées à différentes

époques dans l'Asie occidentale. Il y auroit aussi matière à de curieux rapprochemens dans les sentences morales que les disciples de Kabir lui attribuent : M. Wilson en a rapporté cent, parmi lesquelles plusieurs contiennent des principes nobles et judicieux. D'autres sont exprimées dans un style métaphorique qui les rendroit inintelligibles sans le secours d'un commentaire.

L'auteur décrit, de la manière que nous avons indiquée, vingt-deux branches de la grande classe des adorateurs de Vishnou, et cette description occupe tout le reste du premier mémoire que contient le volume que nous analysons. Les trois autres classes offriront bien une matière aussi abondante ; et si, comme on peut l'espérer, les mémoires suivans trouvent place dans les prochains volumes de la collection de Calcutta, on possédera un premier tableau complet des variations de la croyance indienne, sur lesquelles MM. Ward et Colebrooke nous avoient seuls donné des renseignemens positifs et satisfaisans, quoique incomplets. L'idée qu'on s'en formera d'après ces savans auteurs, répondra mal peut-être à l'opinion que quelques personnes ont encore du génie religieux des Hindous : on n'y trouvera ni cette fixité invariable qu'on lui attribue, ni cette sublimité que, d'après un petit nombre de passages extraits d'ouvrages philosophiques, on se plaît à reporter sur le système entier. L'étude approfondie des monumens, à laquelle on commence à se livrer, réduira ces notions flatteuses à leur juste valeur ; et les Brahmanes tant exaltés par des écrivains qui se sont constitués leurs panégyristes, perdront, quand on les connoîtra mieux, cette haute renommée de sagesse, de pureté, de vertu, qu'on leur a faite assez gratuitement, et qui est si peu compatible avec l'esprit d'une caste sacerdotale toute plongée, sauf les exceptions individuelles, dans les contradictions d'un idéalisme absurde, d'une grossière idolâtrie et d'un polythéisme inextricable.

Les Bouddhistes, qui certainement ne valent guère mieux que leurs rivaux, quoiqu'ils aient écarté quelques-unes des institutions les plus révoltantes du brahmanisme, commencent aussi à être appréciés dans l'Inde par les savans anglais, d'après des textes précis et des autorités incontestables. On peut ranger dans cette classe l'inscription de la grande cloche de Rangoun, copiée et traduite par M. Hough, à qui l'on doit un vocabulaire barman. Cette cloche est donc un monument bouddhique appelé *Schouï-da-gon*, situé près de Rangoun, et le plus célèbre du pays. La première cloche dont il soit question avec quelque détail dans les traditions du pays, fut donnée par un roi de Pégu, il y a plus de trois cents ans : son poids étoit de 407 tonneaux 19 quintaux

2 quarts et 6 livres (environ 816,000 livres); son diamètre étoit d'environ 20 pieds, la profondeur de l'intérieur, de 26 pieds, et la circonférence, de plus de 60 pieds. Cette cloche, si les mesures qu'on en rapporte ne sont pas exagérées, eût donc pesé près de trente-deux fois autant que la célèbre cloche d'Erford, ou plus de sept fois autant que celle de Péking (1), et deux et trois fois plus que celle de Moscou. Le son, suivant la tradition du pays, en étoit déchirant pour les hérétiques. Un étranger nommé *Zenga* vint pour l'enlever avec une flotte de sept vaisseaux, et réussit à la jeter en bas et à la traîner jusqu'à une petite crique à un mille à l'est de Rangoun; mais quand on voulut la mettre à bord, elle fut submergée et perdue pour toujours. La même chose manqua d'arriver pendant la dernière guerre à la cloche par laquelle on avoit remplacé l'ancienne; elle tomba pareillement dans l'eau, au moment où on vouloit la transporter à bord d'un vaisseau: mais après qu'elle fut restée plusieurs mois à l'embouchure de la rivière, on parvint à la retirer, et on la rétablit à sa place. L'inscription qu'elle porte est en douze lignes de gros caractères gravés sur la circonférence. M. Hough en a fait lithographier la transcription en barman ordinaire. Il ne s'est pas borné à en présenter le sens dans une traduction; il a joint au texte des notes et des éclaircissemens très-curieux, et où la valeur des expressions pali, et des termes qui se rapportent à des traditions ou à des croyances religieuses, est développée avec soin. On voit dans le texte que la grande cloche appelée *Maha kanda*, fut fondue par les ordres du roi, deux mille trois cent vingt ans après l'établissement de la *dispensation religieuse* (de Gaoutama), 1138 de l'ère commune; il y a maintenant quarante ans. Le reste de l'inscription contient un magnifique éloge du prince, une longue énumération de ses titres, de toutes ses belles qualités et des provinces soumises à sa puissance, ainsi que le récit des circonstances relatives au placement de la cloche, le tout paroissant, dans l'original, compris dans une seule phrase dont la traduction remplit cinq pages *in-4.* M. Wilson a ajouté quelques remarques aux notes de M. Hough: l'objet en est de restituer en sanscrit les formes pali d'un certain nombre d'expressions que l'on trouve ainsi aux trois degrés de leur transformation, dans l'idiome primitif de l'Inde religieuse, dans le dialecte secondaire particulier aux Bouddhistes, et dans le langage vulgaire d'Awa, où elles se trouvent introduites au milieu d'une langue d'origine tout-à-fait différente pour

(1) Comparez Kircher, *Chin. illustr.* p. 223. — Meyerberg, *u. s. w.*, pag. 281.

les règles de la grammaire et le caractère particulier des articulations.

M. Wilson, dont on ne sauroit trop louer le zèle et les connoissances vraiment remarquables, a encore fourni au seizième volume des Recherches asiatiques, la notice de trois ouvrages envoyés du Nipol, et qui traitent des matières religieuses. On sait que la population de ce pays, encore peu connu, se partage comme d'elle-même en deux familles, celle des montagnards qui suivent la foi des Brahmanes, et celle des *Newars*, ou habitans primitifs, qui sont attachés au culte de Bouddha. L'esprit du polythéisme, généralement accommodant, l'est particulièrement dans le Nipol, et les légendes ou traditions locales de l'une des sectes y sont très-facilement appropriées à l'autre secte, de sorte qu'il devient difficile d'en découvrir la véritable source. Il y a aussi beaucoup de formules et de pratiques qui composent une sorte de propriété commune, et que les Brahmanes comme les Bouddhistes ont également adoptées. Ces circonstances donnent beaucoup de prix à des écrits originaux, tels que les trois ouvrages que M. Hudgson a recueillis dans le Nipol et adressés à la Société asiatique. Ces trois opuscules, réunis dans un seul volume, sont en sanscrit, mais accompagnés d'une glose en *newari*, où beaucoup de termes purement sanscrits se sont introduits. Le premier est un rituel pour les observances du huitième jour de la quinzaine ou du demi-mois lunaire; le second contient vingt-cinq stances ou invocations aux divinités tutélaires du Nipol, et le troisième l'éloge des sept Bouddhas. Les deux derniers sont très-courts, et M. Wilson les a traduits en entier. Il s'est borné à donner un échantillon du premier. Mais il a joint à sa version des notes précieuses sur les différens personnages mythologiques ou religieux dont il y est fait mention. Plusieurs planches contiennent aussi la représentation des attributs qui les caractérisent. Les nombreux ouvrages théologiques qu'on trouve au Nipol, et qui, suivant M. Wilson, doivent être pour la plupart rédigés en tibétain, et non en sanscrit, comme l'a pensé M. Hudgson, contribueront peut-être à jeter du jour sur l'immense hiérarchie des divinités bouddhiques, en permettant d'établir une synonymie ou concordance entre les dénominations qu'elles portent dans les deux langues principales en usage parmi les sectateurs de Bouddha. Ce seroit un moyen précieux pour faire tourner au profit de l'histoire du bouddhisme les renseignemens philosophiques ou mythologiques qui nous viennent de l'Orient ou du nord de l'Asie, en les rattachant à des êtres allégoriques ou symboliques dont le nom, d'après l'étymologie indienne, nous dévoileroit la nature et l'origine philosophique ou populaire. Jusqu'ici ce genre de secours, indispensable à la reconstruction

du système, a été tout-à-fait insuffisant, et le nombre toujours croissant des dieux de tous les degrés et des saints de tous les genres dont on a recueilli les dénominations dans les livres indiens, tibétains, barmans, tartares, chinois ou japonais, n'a fait qu'embrouiller ce qu'on cherchoit à éclaircir, en multipliant, si l'on ose ainsi parler, les êtres du panthéon bouddhique, par le nombre des nations qui lui ont voué un culte, et qui chacune ont voulu le naturaliser sur leur sol et dans leur idiome.

Pour achever de faire connoître ce que ce volume renferme d'intéressant pour l'histoire des religions indiennes, il faudroit extraire les détails relatifs aux Baouddhas, d'un mémoire très-curieux de M. Hudgson sur les langues, la littérature et la religion du Nipol. Mais comme ce travail s'étend à plusieurs sujets étrangers à celui qui a principalement fixé notre attention dans ce premier article, nous en réservons l'analyse pour le second que nous avons annoncé en commençant.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

M. LE COMTE DARU, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, est mort le 5 septembre, à Bécheville : ses funérailles ont eu lieu le 11 à Paris, et il y a été prononcé plusieurs discours. « Messieurs, a dit M. Cuvier, quel terrible moment a été pour nous celui où nous avons appris la perte qui nous réunit auprès de ce cercueil ! La voix aimée de notre confrère retentissoit encore en quelque sorte à nos oreilles ; il nous sembloit encore entendre ces remarques ingénieuses, ces observations pleines de sens dont il éclairoit nos travaux. Peu de jours s'étoient écoulés depuis que, dans une fête de famille, le bonheur d'un père tendre, l'amour respectueux de ses enfans, avoient excité en nous les émotions les plus douces ; et c'est lorsque tout promettoit un soir heureux et calme à une vie laborieuse, qu'un instant indivisible en tranche subitement le cours ! Ces formes athlétiques, ce corps de fer que les climats les plus contraires avoient respecté, cette tête vaste et forte qu'aucun travail ne fatiguoit, qui ne s'ébranloit d'aucun événement ; cette probabilité de vie que tant d'hommes plus jeunes se seroient crus heureux de pouvoir échanger contre la leur, un souffle, un indicible rien, les fait disparaître pour jamais ! . . . Témoin de vicissitudes surprenantes, sujet, comme tant d'autres de nos contemporains, à tous les caprices de la fortune, porté à de hauts emplois par la capacité la plus rare et la probité la plus constante ; se reposant enfin dans les dignités les plus élevées ; combien de fois et par combien de côtés la douce et forte

philosophie de son poëte favori (Horace) dut-elle lui revenir à l'esprit! Dans toutes les carrières, les lettres, fidèles à celui qui les aime, le soutiennent et le consolent; mais s'il est dans la vie une époque où elles deviennent une ressource indispensable, c'est lorsque, après l'avoir passée dans les grandes affaires, dans l'habitude des occupations fortes et continues, arrive ce moment du repos si souvent fatal aux hommes en place. Ici encore brille toute la sagesse de M. Daru: il a fini sa vie comme il l'avoit commencée; sans manquer à aucun des devoirs qui lui restoient envers son prince et son pays, il a su faire de ses honorables loisirs, comme de ses temps de malheur, *ce noble emploi qui rend à l'homme ce qui lui appartient de bonheur et de dignité.* . . . Son patriotisme lui avoit fait ensuite entreprendre l'histoire de nos provinces, comme absorbée aujourd'hui par celle des événemens généraux, et cependant si digne d'intérêt. Mais son plus bel ouvrage auroit été peut-être celui au milieu duquel la mort l'a surpris; ce noble poëme où, sous le nom d'Orphée, et en vers souvent dignes de ce nom, il célébroit les merveilles des cieux, et les merveilles non moins grandes des génies qui ont su en deviner les lois. Nous pouvons donc, nous, le dire, cette vie trop courte sans doute pour une famille nombreuse et respectable dont il faisoit le bonheur, pour tant d'amis que son beau caractère lui avoit attachés, pour les lettres qu'il continuoit d'enrichir de productions si estimables, pour son pays même, à qui ses conseils indépendans pouvoient encore rendre tant de services, cette vie paroîtra pleine et riche à la postérité. . . . »

« Je viens, au nom de l'Académie des sciences, a dit M. de Mirbel, exprimer des regrets qui seront partagés par la France entière. La mort de notre illustre confrère est un malheur public. M. Daru étoit de ces hommes rares dont le génie, tout à-la-fois fort et flexible, peut embrasser les objets les plus divers. Grand administrateur, historien non moins érudit que profond, littérateur plein de grâce et de goût, il montra encore que les hautes sciences lui étoient aussi familières que la langue des poëtes, lorsqu'il enseigna en vers harmonieux les lois immuables auxquelles sont asservis les innombrables corps errant dans l'immensité des cieux. À l'âge où la plupart des hommes commencent leur carrière, M. Daru parvint aux premiers emplois; son mérite seul l'y porta, son mérite seul l'y soutint, et personne ne fut surpris de son élévation Telle étoit la conviction générale sur la probité politique et l'inébranlable fermeté de ce grand citoyen, que, dans les derniers temps, où des exemples multipliés d'une versatilité d'opinions que rien ne peut excuser, firent naître trop souvent d'injustes soupçons qui atteignirent jusqu'aux plus nobles caractères, les partis, amis ou ennemis, n'imaginèrent pas même qu'il fût possible qu'il changeât. Sa vie, si courte pour nos espérances, fut pleine, pure, et glorieuse. Chose à peine croyable, jamais la calomnie n'osa tenter d'en obscurcir l'éclat. L'hommage sincère de tous les partis témoigne assez qu'il avoit le cœur trop haut et l'esprit trop éclairé pour subir le joug d'aucun d'eux. Il étoit l'homme de la France, l'ami de la justice et de la vérité, le ferme défenseur de toutes les pensées généreuses. C'est par-là qu'il mérita et obtint une double récompense bien rare et bien précieuse, l'estime de son Roi et l'amour de la nation. »

M. Silvestre de Sacy s'est exprimé en ces termes: « Lorsque le premier corps de l'État perd l'un de ses principaux ornemens; les lettres et les sciences, un de ces talens si rares destinés à tenir les premiers rangs dans tous les genres auxquels-ils veulent s'exercer; le monarque, un serviteur infatigable et incor-

ruptible, à qui plus d'une fois, dans des circonstances délicates, son choix avoit confié la scrupuleuse investigation de la vérité; la société entière, un de ses membres les plus distingués, qu'environnoit l'estime publique, dont, au milieu des opinions les plus opposées, un concours de suffrages unanimes proclamait sans contradicteurs l'inflexible probité, le sens droit, l'éloquence mâle, les vues nobles et généreuses; seroit-il permis à celui que l'amitié, plus encore que les liens du sang, avoit admis depuis long-temps dans l'intimité d'une famille naguère si heureuse et si digne de l'être, de venir, au nom de cette famille désormais orpheline, déplorer sur cette tombe le coup imprévu qui change en une douleur aussi profonde que subite, tant d'espérances et de bonheur et de félicité; de ce bonheur qui naît de l'union des sentimens et des affections; de cette félicité que produit la confusion de plusieurs âmes en une seule! Certes, les services rendus à l'État, les travaux entrepris pour la gloire des lettres et pour l'instruction des générations à venir, le dévouement constant aux intérêts de la société, ne seront pas mis en oubli; et celui dont tous les jours furent consacrés à payer la dette que le talent contracte envers l'humanité, vivra dans la mémoire de ses semblables aussi long-temps que le vrai mérite sera en honneur, et que l'histoire, gardienne des honorables souvenirs, proposera pour modèles aux races futures les vertus et les talens de ceux qui ne sont plus. Non, en payant leur dette à la nature, ces hommes privilégiés ne meurent point pour la société; et leurs noms, consacrés par les hommages des siècles, les rendent encore présents à la postérité de ceux-là même qui n'ont point eu le bonheur de vivre et de converser avec eux. Mais ces épanchemens d'un père pour des enfans chéris que sa tendresse dédommageoit de la perte de la plus vertueuse des mères, cette sollicitude de tous les jours pour le bonheur de ceux que son choix avoit associés à ses affections paternelles, cette franche et loyale amitié qui ne se démentoit dans aucune circonstance, cet empressement sincère à prendre part aux joies et aux tribulations de ses proches et de ses amis, toutes les inexprimables douceurs de ces prévenances délicates, qui répandoient tant de charmes autour de lui : tout cela, hélas! nous est ravi à jamais, et ne nous laisse pour dédommagement que des regrets amers, de stériles douleurs! Avant que nous eussions eu le temps de prévoir le coup qui alloit nous frapper, de trembler pour un père, pour un parent, pour un ami, la foudre a éclaté, et toutes les illusions qui embellissoient notre avenir, se sont évanouies en un clin-d'œil. Une plaie nouvelle, désormais sans remède, a rouvert des plaies qui n'étoient point encore cicatrisées. A peine une année s'est écoulée depuis que, conduits par celui que nous pleurons, nous avons déposé ici les restes mortels d'une aïeule, modèle de toutes les vertus chrétiennes, et qui, dans un âge déjà avancé, s'étoit soumise de nouveau à tout le fardeau de la maternité, pour remplacer auprès d'une seconde génération une fille tendrement aimée, dont la perte lui avoit coûté tant de soupirs et de larmes. Cette tombe rouverte pour la recevoir et pour la rejoindre aux plus chers objets de ses affections, et près d'elle ce marbre silencieux sur lequel M. Daru, époux et père, avoit lui-même inscrit au-dessous du nom d'une épouse trop tôt ravie à son amour, la liste lamentable de tant d'orphelins privés de celle qui avoit acheté au prix de ses jours le bonheur de s'entendre pour la huitième fois saluer du doux nom de mère, avoient renouvelé le sentiment déchirant d'une si cruelle séparation. Pourquoi faut-il qu'aujourd'hui, frappé lui-même avant le temps, il enlève à cette famille qui voyoit

augmenter son bonheur chaque fois qu'une nouvelle alliance ajoutoit au nombre de ses membres, le dernier lien qui en assuroit si bien l'union, ce centre autour duquel se groupoient toutes les affections! Pardonnez, Messieurs, l'erreur de celui qui, interprète des douleurs domestiques, semble oublier un instant que la perte sur laquelle il gémit est aussi un malheur public; que les enfans que cette mort laisse orphelins sont tous ceux qui avoient besoin de conseils, d'appui, d'assistance, et qui jamais ne recoururent en vain à celui qu'ils regrettent. Aussi, Messieurs, le bruit de sa perte a-t-il rassemblé autour de sa pompe funèbre la population entière de plusieurs villages, et s'il y a pour des cœurs blessés dans ce qu'ils ont de plus cher, quelque consolation à entendre des sanglots unanimes répondre à leurs sanglots, à voir tous les yeux mêler des larmes à celles dont leur douleur aime à se nourrir, la famille de M. Daru a joui de ce triste mais honorable soulagement. . . . »

Dans les derniers jours du mois de septembre, l'Académie des sciences a perdu M. Pelletan, membre de la section de médecine et de chirurgie; et l'Académie des beaux-arts, M. Rondelet, architecte, aux funérailles duquel M. Vaudoier a prononcé, le 29 septembre, le discours suivant: « Messieurs, quand on réfléchit au temps que l'homme emploie à s'instruire dans les sciences ou dans les arts auxquels il se destine, et au peu d'années qui lui restent pour faire l'application de ces études, c'est toujours avec une profonde tristesse qu'on voit s'éteindre des hommes dont les talens ont répandu de nouvelles lumières, et qui pouvoient encore élargir la voie de l'intelligence humaine. M. Rondelet, architecte, dont nous nous séparons aujourd'hui si douloureusement, a sacrifié les plus belles années de sa vie à l'étude approfondie des sciences et des arts. C'est par le goût seul qu'il avoit de la science, et par le vif amour du travail, que M. Rondelet, déjà très-instruit dans les belles-lettres, devint aussi grand mathématicien qu'habile architecte, sans ambition, et sans s'inquiéter si le résultat d'un travail si long, si assidu, devoit le conduire à la fortune. M. Rondelet, natif de Lyon, et compatriote de feu M. Soufflot, arrivant à Paris, et recommandé à ce célèbre architecte, fut bientôt jugé par lui capable de l'aider de ses lumières dans la construction difficile de l'église de Sainte-Geneviève. Attaché aux travaux de cette église, et y coopérant d'une manière essentiellement utile, jamais M. Rondelet ne s'est prévalu des résultats heureux de ses calculs ni de l'habileté de ses appareils. Sa reconnaissance et sa modestie en reversèrent toujours le mérite sur Soufflot. L'église de Sainte-Geneviève eut, dans son principe, à souffrir de quelques erreurs de construction; elles ne provenoient ni de Soufflot, ni de M. Rondelet, mais bien de la négligence de quelques entrepreneurs; elles existoient d'ailleurs avant l'arrivée de Rondelet à Paris: et cet artiste, appelé, quelques années après, à réparer ces fautes assez graves, et qui pouvoient compromettre la solidité de l'édifice, y réussit à travers des difficultés sans nombre, avec des précautions si ingénieuses, un discernement si profond, et enfin avec un succès si complet, que cette périlleuse entreprise mérita l'approbation universelle. Soufflot mourut en 1780, en laissant l'église de Sainte-Geneviève inachevée, et sans en avoir commencé le dôme. Les critiques du temps avoient décidé que l'exécution de ce dôme étoit de toute impossibilité. M. Rondelet, mettant le comble à la gloire de Soufflot, et y associant la sienne, ne répondit à ces critiques que par l'exécution aussi prompte que savante de la double colonnade et de la triple coupole qui cou-

ronnent si élégamment la basilique de la patronne de Paris. Ce monument, placé au point le plus élevé de la capitale, s'y maintient majestueusement depuis plus de trente ans, sans aucune altération; il y proclame à l'Europe entière et y annoncera aux siècles futurs les talens de son auteur et la supériorité des arts en France. M. Rondelet, ayant étudié long-temps en Italie la manière de bâtir des anciens, réduisit en principes ce qu'il avoit découvert, dans ces antiquités, d'applicable à nos usages, et ce que lui avoient appris tous les moyens de haute construction qu'il avoit employés lui-même dans une longue pratique des édifices publics et particuliers. Ce sont ces principes qu'il a enseignés pendant trente ans, comme professeur de construction, à l'École royale des beaux-arts. C'est le fruit de tant de travaux qu'il a publiés en quatre volumes *in-4.*, ornés d'un nombre considérable de planches sur l'art de bâtir... L'Académie des beaux-arts, qui se trouve privée, par le décès de M. Rondelet, des lumières qu'il répandoit dans toutes les discussions dont elle s'occupe, se réserve de rendre, d'une manière plus étendue, l'hommage qu'elle doit aux qualités morales, aux talens et à la mémoire de cet artiste : elle se borne, dans ce lieu de deuil, à accompagner les restes de ce digne académicien de ses regrets universels.»

— M. le baron Silvestre de Sacy vient d'être nommé à l'unanimité membre honoraire de la Société littéraire de Bombay, sur la proposition du major général sir John Malcolm, gouverneur de Bombay et président de la société.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. Levrault, à Paris, rue de la Harpe, n.º 81; et à Strasbourg, rue des Serruriers, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

<i>Manipulations chimiques, par Faraday; traduit de l'anglais par M. Maiseau. (Article de M. Chevreul.)</i>	Pag. 515.
<i>Parnasse portugais, ou Poésies choisies des auteurs portugais anciens et modernes. (Second article de M. Raynouard.)</i>	22.
<i>Monumens inédits d'antiquité figurée, grecque, étrusque, romaine, par M. Raoul-Rochette. (Second article de M. Letronne.)</i>	529.
<i>Dictionnaire étymologique de la langue française, par M. B. de Roquefort. (Article de M. Daunou.)</i>	540.
<i>Mémoires de l'Académie royale de médecine. (Article de M. Tessier.)</i>	546.
<i>The Travels of Ibn-Batuta. — Voyages d'Ebn-Batouta, &c., par le Rév. Samuel Lee. (Article de M. Silvestre de Sacy.)</i>	552.
<i>Asiatic Researches, or Transactions of the Society instituted in Bengal for enquiring into the history and antiquities, the arts and sciences and literature of Asia. (Article de M. Abel-Rémusat.)</i>	559.
<i>Nouvelles littéraires</i>	572.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

OCTOBRE 1829.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

—
1829.

JOURNAL
DES SAVANS

OCTOBRE 1850.

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne, à la maison de librairie LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n.º 85; et à Strasbourg, rue des Juifs, n.º 33. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

LES LIVRES NOUVEAUX, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner LA RÉDACTION de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.º 22.

soit en latin, ou en plusieurs des langues vulgaires de l'Europe. Parmi ces livres élémentaires, on donnoit avec raison jusqu'ici la préférence à la grammaire du religieux syrien maronite Amira, publiée en latin, à Rome, en l'année 1596, et à celle du savant Michaélis, qui avoit fait oublier presque toutes les précédentes. Toutefois, depuis que l'étude des langues a été ramenée à un système plus philosophique et ne se borne plus à un simple empirisme, on a senti le besoin d'avoir aussi pour la langue syriaque une grammaire qui pût soutenir la comparaison avec celles qui servent de guides aujourd'hui dans l'étude de l'hébreu, de l'arabe, du samscrit, du chinois, &c. C'est à remplir ce besoin de notre époque qu'est destiné l'ouvrage de M. Hoffmann que nous annonçons, et auquel nous ne consacrerons qu'un seul article, parce que nous avons parlé fort longuement, il y a peu, de diverses grammaires de la langue hébraïque, et que nous craindrions de ramener trop fréquemment l'attention des lecteurs de ce journal sur le même sujet.

La grammaire de M. Hoffmann est divisée en trois livres, dont le premier traite des élémens de la parole et de l'écriture; le deuxième, des diverses parties du discours, sous le point de vue de l'étymologie et des formes grammaticales; le troisième enfin, de la syntaxe, et de certaines figures qui ont une liaison intime avec la grammaire. Mais l'auteur a cru convenable de faire précéder l'enseignement de la langue syriaque d'une introduction, sous le titre de *Prolégomènes*, introduction où il traite de l'histoire de cette langue, considérée d'abord, sous le nom de langue *araméenne*, comme une branche de la famille des langues sémitiques, et comme renfermant plusieurs dialectes, et ensuite, sous le nom de langue *syriaque*, comme un dialecte spécial de cette branche, et comme celui dont la connoissance a le plus d'importance et offre le plus d'applications utiles. Ce dialecte lui-même se subdivise encore en plusieurs rameaux; mais le seul qui nous soit parfaitement connu, est celui dans lequel ont été écrites les anciennes versions de la Bible; et dans lequel aussi, outre les livres saints et les liturgies, nous possédons, soit en imprimé, soit en manuscrit, les œuvres de Saint-Éphrem, celles de Denys de Tellmahr, de Grégoire Bar-Hebræus, de Jacques d'Édesse, et une infinité d'autres ouvrages qui ne sont guère connus que par des notices ou des extraits plus ou moins étendus.

Un aperçu rapide des révolutions politiques qui ont tant de fois changé le sort des peuples qui parloient la langue syriaque, conduit l'auteur à exposer et à expliquer le mélange de mots d'origine étrangère, persans, grecs, arabes, turcs ou mogols, et même de termes empruntés aux langues vulgaires de l'Europe, qu'on observe dans

les livres écrits en syriaque. Il passe en revue ensuite les noms des écrivains syriens qui ont fait de la grammaire de l'idiome qu'ils parloient, l'objet de leurs travaux, ou qui ont composé des dictionnaires de cet idiome. Puis, comparant et pesant les témoignages d'un assez grand nombre de voyageurs sur la question de savoir si la langue syriaque doit être considérée aujourd'hui comme une langue morte, ou si elle est encore parlée dans quelques portions de la Syrie ou du Diarbec, il se décide pour la première de ces deux opinions. Nous avouons que nous serions beaucoup plus portés à déduire de la même comparaison l'opinion contraire. M. Hoffmann n'a point parlé de l'idiome syriaque des chrétiens de l'Inde, connus sous le nom de *chrétiens de S. Thomas*. J'ai eu entre les mains quelques pages écrites en syriaque dans l'Inde ; et outre que le caractère d'écriture, qui est dans le fond celui qu'on nomme *nestorien*, a quelque chose de particulier, comme Schaaf l'a déjà remarqué (1), il m'a paru que dans la langue même il y avoit un mélange de mots étrangers.

M. Hoffmann expose ensuite les travaux dont la langue syriaque a été l'objet en Europe, depuis Thésée Ambroise, dont l'ouvrage, intitulé *Introductio in chaldaicam linguam, syriacam atque armeniacam et decem alias linguas*, a paru en 1539, jusqu'à ces dernières années. Il parle d'abord des grammaires, dont la dernière est celle que M. Thomas Yates a publiée en anglois, à Londres en 1821 ; puis des dictionnaires, qui sont bien moins nombreux, et dont le dernier, qui a pour auteur Antoine Zanolini, a paru à Padoue en 1742 ; enfin des recueils ou chrestomathies que quelques savans ont donnés en Allemagne ou en Danemark, pour servir d'exercice aux jeunes théologiens qui desirent acquérir la connaissance de la langue syriaque. Nous ne devons pas oublier de dire que M. Hoffmann, qui s'étoit d'abord proposé de publier, outre la grammaire, un dictionnaire de cette langue, annonce qu'il a renoncé

(1) Voyez l'opuscule intitulé *Relatio historica ad epistolam syriacam à Maha Thome . . . Indo . . . scriptam ad Ignatium, patriarcham antiochenum, &c.* Lngd. Batav. 1714. Schaaf, qui ne dissimuloit point combien il tenoit à honneur d'avoir pu lire et traduire cette lettre, a cependant commis plusieurs fautes très-graves dans la lecture et la traduction de ce document. Il a eu tort aussi d'affirmer que le style en est très-pur ; car il est au contraire assez défectueux. Je crois à propos de transcrire ici les expressions de Schaaf : *Dictæ autem epistolæ syriacæ copiâ mihi factâ, diem unum et dimidium characteres ejus non vulgares, attamen pulcherrimè elegantissimèque scriptos, omnibus vestigiis indagavi ; atque comperi, epistolam hanc stylo syriaco adeo eleganti conscriptam esse, ut verè ausim dicere, purum in eâ observatum esse syriasmum, serè ut in Cicerone purus est latinismus.*

à ce dernier projet, lorsqu'il a été instruit de l'intention où est M. Étienne Quatremère de faire jouir le public du dictionnaire syriaque auquel il travaille depuis beaucoup d'années, et pour lequel il a lu non-seulement tous les livres imprimés en cette langue, mais encore un grand nombre de manuscrits. Nous joignons nos vœux à ceux de M. Hoffmann pour que ce projet ne tarde pas à se réaliser.

Enfin, dans une dernière section, notre auteur traite des divers caractères dont les peuples compris sous la dénomination d'*Araméens*, et en particulier les Syriens, ont fait ou font encore usage.

Nous ne croyons pas devoir nous étendre davantage sur les prologomènes de M. Hoffmann.

Nous passerons très-légèrement sur le premier livre de la grammaire, qui a pour objet les élémens de la parole et de l'écriture. L'auteur nous semble n'y avoir rien omis d'essentiel, et même y avoir compris, relativement à l'histoire de l'introduction des diverses sortes de signes employés à représenter les voyelles, des détails dont on pouvoit à la rigueur se passer, mais qu'il est utile de connoître, et qui d'ailleurs n'ont pas assez d'étendue pour détourner l'attention de l'objet principal.

Si les Syriens n'ont pas multiplié, comme les Juifs, les signes des voyelles à raison de leur valeur prosodique, ils ont d'un autre côté admis un double système de notation des voyelles, et en outre une sorte de points diacritiques qui leur sont tout-à-fait particuliers, et qui, en l'absence des voyelles, contribuent beaucoup à indiquer la prononciation des mots et leur signification. Ces points sont fréquemment employés, lors même que la présence des voyelles les rend superflus. Ce sont encore des points qui indiquent la prononciation dure, ou au contraire douce, de certaines consonnes, et qui servent à marquer les pauses du discours, et quelques accidens, comme l'interrogation, l'admiration, le commandement, &c. Une observation que j'ai faite dans quelques éditions de la Propagande, et que je crois certaine, quoique aucun grammairien, à ma connoissance, n'en ait fait la remarque, c'est que, lorsqu'un même mot pourroit avoir plusieurs de ces points diacritiques, au-dessus ou au-dessous des consonnes, pour différens motifs, on se contente souvent d'en mettre un seul, sauf à le placer de manière à indiquer sa double destination.

M. Hoffmann a cru devoir comprendre dans ce premier livre divers accidens qu'éprouvent les consonnes radicales des mots, à raison de certaines affinités ou antipathies, et l'indication des cas où la prononciation est en contradiction avec l'écriture, ce qui est très-fréquent en syriaque, et qui a donné lieu à des controverses entre les grammairiens. Le déplace-

ment et la permutation des voyelles du primitif, déplacement et permutation qui ont lieu par suite des crémens qui forment les inflexions grammaticales, sont aussi compris dans ce même livre. Il nous semble que ces observations, pour le plus grand nombre du moins, ne sont pas à leur place : toutes les permutations qui tiennent aux formes grammaticales nous paroissent appartenir de droit à la partie étymologique de la grammaire. Il n'y a que celles qui ont pour cause la nature même de certaines lettres, et dont les règles, susceptibles d'être ramenées à quelques formules générales, reposent sur leur qualité de gutturales, sémi-voyelles, &c., qui peuvent trouver leur place naturelle dans le traité des élémens de la parole et de l'écriture, ou à la suite de ce traité.

Dans la disposition des parties du discours, dont la formation et les inflexions font le sujet du second livre, M. Hoffmann, partant des mêmes principes qui ont dirigé les auteurs des grammaires hébraïques les plus modernes, tels que MM. Gesenius, Lee et Ewald, a cru devoir placer d'abord le pronom, puis le verbe, le nom, et enfin les particules. L'article n'a pas trouvé place dans cette disposition, parce que la langue syriaque n'a point l'article purement déterminatif, et que, quant aux mots démonstratifs qui, dans mon opinion particulière, appartiennent à la catégorie des articles, notre auteur, suivant en cela le sentier battu, les a rangés, ainsi que l'adjectif relatif et les noms interrogatifs, parmi les pronoms.

M. Hoffmann ne pense pas toutefois que la langue syriaque soit privée d'un moyen de détermination qui remplace l'article. Ce moyen, suivant lui, c'est, dans les noms, la forme appelée communément *status emphaticus*. Mais si c'est là effectivement, comme il y a des raisons de le croire, le système primitif de la langue syriaque, il faut avouer que l'usage a extrêmement dérogé à la règle. M. Hoffmann en convient, car il dit : *Syriaca verò lingua ab ejus primitivo multum aberravit significatu statumque emphaticum sæpè, præcipuè in masculinis, pro absoluto et indefinite ponit* ; et il revient encore sur ce sujet dans sa syntaxe, où il s'exprime même avec plus de force. Il faudroit faire une étude particulière de la langue syriaque sous ce point de vue spécial, pour s'assurer s'il n'y a aucun fil qui puisse servir de guide dans la recherche et l'appréciation de la valeur primitive de la forme déterminative. On sait combien il est difficile de ramener à des règles fixes et invariables l'usage de l'article en grec et en français, et cependant on ne sauroit en conclure qu'on peut à volonté l'employer ou l'omettre. La langue arabe a, à cet égard, un système plus rigoureux et facile à justifier.

La conjugaison des verbes syriaques est présentée par M. Hoffmann,

avec tous ses détails, dans un ordre systématique très-propre à en faciliter l'étude, et est accompagnée de tableaux synoptiques qui soulagent la mémoire. Cette partie de la grammaire syriaque offre un assez grand nombre de points sur lesquels les grammairiens et les éditeurs des versions des livres saints ne sont pas d'accord. Notre auteur a eu soin de rapprocher et de comparer les différentes opinions; et en général il nous semble avoir donné la préférence à celles qui sont fondées sur l'analogie, et sur l'autorité des Syriens eux-mêmes. Il reste cependant quelques points sur lesquels, faute d'autorités décisives, il est à-peu-près impossible de se déterminer; par exemple, sur la prononciation légitime de l'impératif de la forme **أَفْعَلْ**. Peut-être M. Hoffmann a-t-il donné quelquefois trop d'importance à des anomalies qu'il est permis de ne considérer que comme des fautes. Par exemple, de ce que le **o** et le **u** qui terminent les troisièmes personnes du pluriel masculin et féminin du prétérit, demeurent muets dans la prononciation, il tire la conséquence qu'on les omet quelquefois en écrivant. Ainsi l'on a écrit, suivant lui, **كَلَّمَ** pour **كَلَّمُو** et **مَلَّمُو** pour **مَلَّمُو**. Il cite plusieurs exemples de ces anomalies, qu'on doit, je pense, ranger uniquement parmi les fautes des copistes. L'observation que je fais ici s'applique aussi à d'autres parties de cette grammaire.

Ce qui concerne l'usage des formes temporelles a été renvoyé à la syntaxe; mais on trouve ici l'indication des diverses significations attachées aux différentes formes de verbes dérivés.

Les grammairiens européens, voulant ramener à des racines trilitères un assez grand nombre de verbes quadrilitères, que leurs significations semblent rattacher à des verbes de trois lettres, en ont formé des catégories de verbes dérivés, extrêmement multipliées, telles que **مَفْعَلًا**, **مَفْعَلًا**, **مَفْعَلًا**, **مَفْعَلًا**, **مَفْعَلًا** &c. Cela revient à ce que les grammairiens arabes appellent **المحقق بالرباعي**. Je crois qu'il y a quelque chose de vrai dans le principe qui sert de base à ce système, mais qu'on en a poussé l'application beaucoup trop loin (1), sans qu'il

(1) M. Hoffmann, en parlant des verbes qui se composent de plus de trois radicales, comprend parmi les exemples qu'il en donne, le verbe **رَفَعَهُ**. J'ai déjà fait observer quelque part que ce prétendu verbe n'est dû qu'à une faute d'impression, et qu'il faut lire en deux mots **رَفَعَهُ**, figuravit et typo expressit,

en résulte d'ailleurs aucun avantage réel pour l'étude de la langue. Je passe aux noms.

Trois choses principales sont à considérer par rapport aux noms, dans la langue syriaque comme dans la langue hébraïque; leur forme, leurs inflexions grammaticales, et les permutations qu'ils éprouvent quand ils deviennent les antécédens de quelque rapport, soit qu'ils aient pour complémens des noms ou des pronoms affixes. Sous ce dernier point de vue, la langue syriaque, outre la méthode qui lui est commune avec l'hébreu, en a une qui lui est propre; c'est l'emploi de la particule *ʔ*, qui répond au *di* des Italiens. Mais c'est dans le chapitre des particules que ceci trouve sa place.

M. Hoffmann a parcouru en détail et avec beaucoup de soin toutes les formes diverses qu'affectent les noms dérivés des verbes; et cela est d'autant plus important, que, comme j'ai eu occasion de le faire remarquer, il n'y a pas long-temps, en parlant de la langue hébraïque, ces formes sont presque toujours le signe de l'idée particulière qui, dans chaque nom dérivé, s'attache à l'idée principale commune à la racine et à tous ses dérivés. Les noms dérivés immédiatement des verbes donnent naissance à d'autres dérivés auxquels s'applique la même observation.

Les inflexions grammaticales qui servent à désigner les genres et les nombres, sont, comme dans toutes les langues où elles sont admises, assujetties à des règles générales, sujettes à beaucoup d'anomalies: ce sont des faits que le grammairien recueille et coordonne. On en peut dire autant des changemens que les noms subissent quand ils régissent des complémens. M. Hoffmann s'est attaché à bien faire connoître tout ce qui tient à cette partie de la grammaire, sans chercher dans des théories conjecturales et hasardées les raisons et la génération de ces inflexions, et de ces altérations dans les formes primitives des noms.

Quant au double état des noms, qu'on caractérise par les dénominations de *status absolutus* et *status emphaticus*, M. Hoffmann a eu soin de faire observer que les grammairiens syriens s'en font une idée fort différente. J'ai déjà dit ce que je pense de l'opinion à laquelle il a donné la préférence.

Aux noms succèdent les particules, dont plusieurs dérivent des noms d'après des règles générales, et les autres sont de véritables noms, et éprouvent, en recevant pour complémens des pronoms affixes, des altérations pareilles à celles que subissent les noms. Sous ce double point de vue, elles appartiennent à la partie étymologique de la grammaire. Notre auteur a donc eu raison de les faire entrer dans son second livre, où elles occupent toutefois peu de place.

Le troisième livre est consacré à la syntaxe, et c'est ici sur-tout que M. Hoffmann avoit à suppléer à l'imperfection des grammaires précédentes. La syntaxe de la langue syriaque a cela de commun avec celle de la langue hébraïque, que l'absence de cas dans les noms, et de modes subjonctif, optatif, conditionnel, potentiel, &c., dans les verbes, diminue beaucoup les règles de la dépendance, qui, dans d'autres langues, dans l'arabe par exemple, sont en très-grand nombre. Mais une circonstance qui laisse souvent de l'incertitude sur plusieurs points de la syntaxe, c'est que nous n'avons point, pour la langue syriaque, un livre qui puisse servir de type et de règle avouée et reconnue, comme est la Bible pour l'hébreu, et l'Alcoran pour l'arabe. On est donc obligé de déduire les règles, de livres manuscrits ou imprimés qui n'ont jamais été l'objet d'une critique sévère, et dont le texte n'a point été examiné, discuté et fixé par les grammairiens et les commentateurs. Il peut, en conséquence, arriver que les anomalies assez fréquentes qu'on y observe, notamment dans les versions des livres saints, et qu'on croit pouvoir offrir comme des exceptions aux règles générales de la concordance, ne soient que des fautes de copistes ou des erreurs typographiques. C'est une réflexion que j'ai faite plus d'une fois en lisant la grammaire de M. Hoffmann, et qui s'applique particulièrement à la syntaxe. On voit même qu'elle s'est présentée quelquefois à l'auteur, quoiqu'il ne l'ait pas généralisée comme je le fais ici.

Je me bornerai, sur ce troisième livre, à quelques observations spéciales, que je présenterai sans autre liaison que l'ordre même des matières traitées dans la syntaxe de M. Hoffmann.

On a déjà vu que la langue syriaque a deux moyens d'indiquer le rapport que j'appelle *rapport d'annexion*. C'est le rapport établi entre deux noms, dont le premier est déterminé avec plus ou moins de précision par l'addition du second, et qu'on désigne dans nos rudimens vulgaires de la langue latine par la formule *liber Petri*. De ces deux moyens, l'un, inconnu à l'hébreu et à l'arabe littéral, mais qui a ses analogues dans l'idiome vulgaire de plusieurs des contrées où l'on parle l'arabe, est l'interposition de la particule préfixe ܘ entre les deux mots qui constituent le rapport : ce moyen est celui dont l'usage est le plus fréquent. L'autre, qu'on désigne par la dénomination de *status constructus*, opposée à celle de *status absolutus*, consiste en une altération dans la terminaison ou dans la forme du mot qui est l'antécédent du rapport ; et la langue syriaque ici suit une marche analogue à celle des deux langues que je viens de nommer, mais elle use rarement de ce

procédé. M. Hoffmann a cherché à rendre raison de la prédilection des Syriens pour le premier signe du rapport d'annexion, et du peu d'usage qu'ils font du second; voici ce qu'il dit : *Hujus rei causam puto statûs absoluti et constructi in singulari masculino et plurali feminino permultorum nominum non modò similitudinem sed etiam æqualitatem; namque si quis in nominibus hujus generis genitivum statu constructo exprimeret, facile eâ quâ decet perspicuitate destitueretur.* Il fait remarquer ensuite que c'est principalement lorsque l'antécédent du rapport est un pluriel masculin ou un singulier féminin, que les Syriens emploient le *status constructus*, comme dans ces exemples ^{أَقْبَ} ^{أَهْمَلًا}, *verba Dei*; ^{فَاقِبَ} ^{أَهْمَلًا}, *facies abyssi*; ^{مَدِينًا} ^{وَمِنَ مَدِينَةٍ}, *judicium Domini*; ^{كَبُودًا} ^{حَبْلًا}, *in similitudine nubis*. Mais une autre observation qu'il ne faut point séparer de la précédente, c'est que ce *status constructus* se trouve assez fréquemment là où il est tout-à-fait sans utilité, parce que la particule *ʔ* est employée, ou parce qu'il y a entre les deux termes mis en rapport une préposition destinée à exprimer un autre rapport, plus précis que le simple rapport d'annexion. Exemples ^{مَدِينًا} ^{وَلَيْسَ لَهَا}, *dies juventutis meæ*; ^{بِئْرًا} ^{حَبْلًا}, *benedicta inter mulieres*; ^{أَهْمَلًا} ^{حَبْلًا}, *subditi cupiditati*; ^{أَهْمَلًا} ^{أَهْمَلًا}, *empti de terrâ*; ^{أَهْمَلًا} ^{أَهْمَلًا}, à la lettre *transgredientes super jusjurandum*, ἐπιπροσ; ^{أَهْمَلًا} ^{أَهْمَلًا}, *concumbentes cum masculis*. Quelque chose de pareil s'observe aussi en hébreu. Faut-il voir là un usage illégitime du *status constructus*? ou ne faudroit-il pas plutôt en conclure que la véritable destination de cette forme a été primitivement de faire sortir les noms de l'état vague d'indétermination, ou, pour m'exprimer d'une manière technique, d'en restreindre l'étendue, et par conséquent de produire un effet analogue à celui de l'article déterminatif; que son emploi dans les rapports d'annexion n'a été qu'une conséquence de cette destination primitive; enfin que, si par la suite il a été habituellement restreint à ce dernier usage, il est cependant resté en hébreu et en syriaque des traces plus ou moins fréquentes de sa valeur originale? Je livre cette conjecture aux méditations des grammairiens qui ne craignent pas de s'écarter des routes battues, quand il y a de bonnes raisons de le faire.

souvent à ce qui leur manque de ce côté par une certaine combinaison des formes temporelles, je ne pense pas que la disposition adoptée par M. Hoffmann puisse être l'objet d'aucune critique. L'usage des temps dans la langue syriaque offre moins de difficultés ou d'anomalies que dans l'hébreu, mais est, je crois, assujéti à des règles moins précises que dans l'arabe; ce que cependant je n'avance qu'avec beaucoup de réserve, n'en ayant pas fait l'objet d'une étude systématique. Un fait remarquable, et qui semble particulier à l'idiome des Syriens, c'est l'emploi du prétérit du verbe substantif, avec la valeur de l'impératif. Je doute beaucoup, avec notre auteur, que cette singularité s'étende aux autres verbes : c'est une question qui auroit peut-être mérité un examen spécial, à cause des conséquences qu'on pourroit en tirer pour l'usage du prétérit comme remplaçant en hébreu l'optatif ou l'impératif.

On pourroit, je pense, avec beaucoup de raison, contester l'existence des infinitifs et des participes, comme modes du verbe, dans la langue syriaque, quoique ces noms et ces adjectifs verbaux affectent des formes spéciales pour le sens actif et le sens passif; mais ceci se réduit presque à une question de simple théorie. Si M. Hoffmann ne s'y est point arrêté, il n'a point négligé cependant de faire, relativement aux participes, cette remarque importante : *Participia cujuscumque conjugationis et activa et passiva omnium temporum significationem induunt*. Je suis surpris qu'il n'ait pas fait une semblable observation au sujet de l'infinitif.

Ses observations sur les modes se présentent sous une forme peu philosophique, relativement à une langue qui n'a, à proprement parler, aucun mode spécial, si ce n'est l'impératif. La mention des modes indicatif, conjonctif, optatif, &c., est aussi étrangère, dans la rigueur, à la grammaire syriaque, que celle des cas : c'est une sorte d'hommage rendu à cette routine qui a régné si long-temps, et qui rapportoit toutes les langues au système des idiomes grec et latin.

Je me contente d'indiquer tout ce qui concerne la concordance du verbe avec son sujet, le régime médiat ou immédiat, la syntaxe spéciale des verbes passifs, l'usage des verbes impersonnels ܐܘܝܬ et ܐܘܝܬܝܢ , &c. &c., pour dire un mot de la syntaxe des particules, c'est-à-dire, des adverbes, des prépositions, des conjonctions et des interjections.

Ce n'est, ce me semble, que par une sorte d'abus ou d'extension arbitraire, que les observations relatives à ces espèces de mots sont

comprises dans la syntaxe des langues qui n'ont ni cas dans les noms, ni modes dans les verbes. Ces observations sont certainement d'une grande importance, et c'est même de la parfaite connoissance de la valeur et de l'emploi de la plupart de ces mots, que dépend souvent l'intelligence exacte de ce qui est écrit dans une langue, ainsi que la faculté d'écrire ou de parler correctement un idiome qu'on n'a pas appris dès l'enfance par l'usage. Mais cette partie de l'enseignement me paroît un hors-d'œuvre dans la syntaxe; elle appartient essentiellement au dictionnaire; et ce que la grammaire doit en faire connoître, seroit mieux rangé, comme un appendice, sous la catégorie des idiotismes propres à la langue qu'il s'agit d'enseigner. M. Hoffmann paroît en avoir fait lui-même la remarque; car c'est à cette partie de son ouvrage qu'il a attaché un chapitre *de nonnullis sermonis syriaci idiotismis*. Au reste, toutes ses observations sur les particules ne sauroient être trop méditées par tous ceux à qui sa grammaire est destinée.

Plusieurs tables très-utiles, quelques corrections et additions, terminent le volume, et sont autant de nouvelles preuves de la méthode, du soin consciencieux et du zèle soutenu que l'auteur a constamment apportés dans la composition et la rédaction de cette grammaire. Si, dans le cours de cette analyse, nous avons proposé quelques réflexions critiques ou quelques doutes sur certaines parties du système qu'il a adopté, c'est dans l'espérance qu'il voudra bien en faire l'objet de ses recherches ultérieures, et que nos observations seront pour lui une occasion d'approfondir encore plus son sujet, et d'ajouter ainsi au mérite d'un travail digne de beaucoup d'éloges, et qui ne peut manquer de lui faire honneur aux yeux de tous ceux qui aiment les ouvrages solides et éminemment utiles.

SILVESTRE DE SACY.

GRAMMAR of the language of the lenni-lenape or delaware indians, by David Zeisberger; translated from the german ms. of the author, by P. S. du Ponceau. Philadelphia, 1827, in-4.^o

SECOND EXTRAIT.

EN consacrant, dans le cahier de septembre 1828, un article à la Grammaire delaware de Zeisberger, nous nous sommes particulièrement attachés à relever une des propriétés les plus remarquables de la langue des Lenni-lenape, selon l'idée que s'en est formée un missionnaire protestant qui avoit près de soixante-deux ans à l'étudier. L'étonnante faculté de composition qu'on a nommée *polysynthétisme*, s'est présentée à des degrés divers dans plusieurs idiomes de l'ancien et du nouveau continent; mais nulle part on ne l'avoit observée au point où la présentent les langues des naturels de l'Amérique septentrionale; et l'on est d'autant plus frappé de ce caractère singulier, qu'on ne sauroit, dans ces langues, l'attribuer aux effets d'une culture littéraire, capable de développer ou de régulariser les effets d'une disposition fortuite et primitive. C'étoit l'observation que nous avons été conduits à présenter en terminant, et nous exprimions à cette occasion l'idée que, dans les combinaisons les plus savantes en apparence, on doit voir le simple résultat d'un instinct naturel qui agit à l'insu de ceux qui le possèdent. Mais plus cette opinion pourroit avoir d'importance dans la théorie du langage, plus les faits dont on l'appuie doivent être scrupuleusement examinés et vérifiés. Or, la nature *polysynthétique* du lenni-lenape n'est pas au nombre de ceux qui sont admis généralement et sans contestation. Il est donc de notre devoir de revenir sur des assertions que des personnes éclairées ont jugées trop positives, et qu'il convient peut-être de modifier. C'est ce que nous nous proposons de faire dans ce second article, d'après de nouveaux renseignemens qui nous ont été communiqués sur ce sujet. Un exemplaire de la Grammaire de Zeisberger, annoté par une personne qui a puisé dans un commerce de plusieurs années avec les sauvages la connoissance pratique de la langue delaware, nous fournira les remarques que nous allons présenter à nos lecteurs. Nous nous déclarons d'avance absolument incompetens pour en apprécier par nous-mêmes la justesse. Il y a, dans cette discussion, une question de fait sur laquelle nous nous bornons à appeler les explications ultérieures de M. du Ponceau.

Le savant traducteur et éditeur de l'ouvrage de Zeisberger, adoptant en entier les notions de celui-ci, parle, dans sa préface (1), de ce mode de composition qu'on appelle *agglutination*, et au moyen duquel plusieurs idées peuvent se trouver exprimées à-la-fois dans un même terme, produit du rapprochement d'un égal nombre de radicaux différens. Nous avons rapporté d'après lui l'expression, ou, comme il l'appelle, le mot *KULIGATSCHIS*, qui correspond, suivant lui, à l'une de ces trois phrases anglaises:

*Give me your pretty little paw ,
What pretty little paw you have ,
Thy pretty little paw.*

Il y a lieu de supposer que l'accent seul peut donner à une même expression trois valeurs aussi différentes; et l'on assure en effet que la seule qui appartienne réellement à ce composé delaware est la troisième. Il faut ensuite vérifier si les parties de mots qui entrent dans la composition du terme complexe sont aussi altérées que l'a cru le savant éditeur. Or, c'est ce qu'une analyse qui porte un caractère de simplicité frappante ne permet pas d'admettre. Suivant l'auteur qui nous suggère ces explications, *kuligatschis* ou mieux *k'uli gatschis*, est formé de trois mots rapprochés, *k'*, pour *ki*, à cause de la voyelle qui suit, *uli*, *joli*, *gatschis*, diminutif de *gat*, *jambette*, *petite patte*, et le rapprochement de ces trois parties n'est pas plus un mot que la phrase angloise, si on l'écrivoit sans séparation, *thyprettylittlepaw*. Remarquez encore que *wichgat* n'est pas le radical du mot *patte*, lequel perdrait en composition sa première syllabe *wich*, mais au contraire, le substantif simple accru du possessif de la troisième personne :

*Ni gat, ma jambe,
Ki gat, ta jambe.
Wich gat, sa jambe.*

Il en est de même de l'adjectif *uli*, qu'on croit dérivé par apherèse et apocope de *wuilit*; c'est au contraire ce dernier mot qui est dérivé du radical *uli*, pour signifier *ce qui est joli*. *Uli* n'est pas plus formé de *wuilit*, que le latin *pulcher* de la phrase *qui-pulcher-est*.

Des procédés non moins simples font reconnoître les élémens d'autres termes composés, dans lesquels on peut bien reconnoître le mode ordinaire d'agrégation, commun à toutes les langues du monde,

(1) Pag. 20.

mais rien qui justifie l'emploi du mot nouveau d'*agglutination*. *N' mitzi*, dit l'éditeur de Zeisberger, signifie *je mange*, dans un sens général, et *n'mamitzi*, *je mange actuellement*, *I am eating at this moment*. Mais le sens des trois parties de cette expression reste bien distinct :

Ni ma mitzi,

Ego nunc edo.

M. du Ponceau citoit un cas plus remarquable encore ; c'étoit quand deux verbes, avec des idées intermédiaires, étoient combinés en un seul, comme dans le mot delaware *n'schingiwipoma*, *je n'aime pas à manger avec lui*. C'est, ajoutoit-il, un assez grand sujet d'étonnement, sur-tout en comparant la complication de ces langues avec la simplicité du chinois, et des dialectes de l'ancien monde qui en sont dérivés. Mais le critique réduit à peu de chose cette complication, en interprétant littéralement les quatre élémens de ce mot :

Ni schingi wi'poma,

Ego odi co-edentem.

Ce n'est pas avec les verbes seuls, suivant M. du Ponceau, que les idées accessoires sont combinées d'une manière si curieuse dans les idiomes américains : il en est de même pour les autres parties du discours. Dans l'adverbe, par exemple, l'idée abstraite de temps s'introduit fréquemment. Ainsi, lorsque les Delawarees veulent dire, *si vous ne revenez pas*, ils forment l'expression *mattatsch gluppiweque*, dans laquelle la négative *matta* est accrue du signe du futur *tsch* ; et cette expression, correspondant au latin *nisi veneris*, aura, dit l'auteur, une précision bien plus élégante que l'anglois *if you do not come*, ou le français, *si vous ne venez pas*. Le nouvel observateur ne voit dans le terme delaware que le rapprochement de trois élémens bien simples.

Matta tschi gluppiweque.

Non futuri venientes,

sans conjonctif et sans marque de *futurité* dans la négative. Il est, dans la Grammaire de Zeisberger, bien peu de composés qu'il ne traite de la même manière, et qu'il ne réduise, par une analyse tout aussi facile, à l'état de simples agrégats, dont on a vicieusement rapproché et confondu les élémens, sans qu'aucune crâse ou élision de quelque importance rendît nécessaire ce genre de fusion.

Il est surprenant qu'une divergence toute semblable entre des auteurs qui paraissent avoir mis le même soin à s'éclairer, s'observe au sujet du nom même de la nation dont ils ont si bien étudié la langue. Heckewelder, Zeisberger et M. du Ponceau écrivent ce nom en deux mots, *Lenni-lenape*, et le traduisent par *peuple primitif*, race d'hommes

qui subsiste sans mélange, et telle qu'elle a été dans l'origine (1); mais notre nouveau critique pense que le mot est mal coupé de cette manière, et qu'on doit écrire *Lennile-nape*. Dans chaque espèce d'animal, dit-il, il y a le mâle et la femelle; dans chaque sorte d'objet, le supérieur et l'inférieur, le fort et le foible. Dans le genre humain, on distingue l'espèce supérieure et l'inférieure. La supérieure est celle des sauvages. L'espèce supérieure dans les hommes et dans les animaux, a pour caractéristique la terminaison *nape*; de là la dénomination de *Lennile-nape*, *hommes supérieurs*. Ceux qui l'ont écrite autrement, ont fait de la syllabe finale du premier mot l'initiale du second. Le même sens se retrouve dans le mot *pilape*, que nous avons cité (2), d'après M. du Ponceau, comme offrant l'exemple d'une contraction remarquable, puisqu'on le supposoit formé de *pilsit*, chaste, et de *lenape*, un homme. On assure maintenant que ce mot est composé de *pin*, pur, propre, et de l'affixe *nape*, *pin-nape*, et par adoucissement *pilape*, mâle pur.

Nous pourrions transcrire un très-grand nombre d'annotations de cette espèce; celles que nous venons de rapporter nous paroissent suffisantes pour provoquer une utile discussion. Les personnes qui, comme nous, sont privées du moyen de vérifier les faits sur lesquels s'appuient l'une et l'autre manière de voir, seront tenues en garde contre les inductions précipitées qu'on pourroit tirer de particularités encore imparfaitement constatées; et les écrivains qui, par leur position, sont en état de recueillir des renseignemens originaux, s'empresseront sans doute de concourir, par des publications nouvelles, à la solution d'un problème philologique d'une assez grande importance. Si notre second article en peut hâter l'éclaircissement, il n'aura pas été tout-à-fait superflu.

Au reste, en cette occasion, comme dans toutes celles où il s'agit de reconnoître la nature et le véritable génie d'idiomes qui n'ont pas été polis par des travaux littéraires, ceux qui se chargeront de cette tâche rencontreront des obstacles difficiles à surmonter. Il n'est pas toujours aisé, même dans les langues qui ont été l'objet du travail analytique des grammairiens, d'arriver à une détermination nette et précise des élémens du langage; et ce qui pourroit être un sujet d'étonnement pour les personnes qui n'ont pas porté leurs réflexions sur ces matières, les caractères auxquels on peut reconnoître l'individualité du mot, ont été, tout récemment encore, l'objet des recherches d'un profond philologue. La chose, en effet, présente à l'examen des difficultés

(1) *Transactions of the historical committee, &c.*, pag. 26. — (2) *Journal des savans*, septembre 1828, pag. 527.

qu'on n'aperçoit pas toujours au premier coup-d'œil. Mais combien ces difficultés ne sont-elles pas plus grandes dans les idiomes que l'écriture n'a pas encore élaborés, et où les parties constituantes d'une expression se montrent toujours groupées, comme il arrive naturellement dans la production de la pensée! Il n'est pas jusqu'au vocabulaire qui n'offre les noms mêmes des objets matériels dans un état de construction et de dépendance qui en dérobe la véritable forme à un observateur peu attentif. Les substantifs ne s'isolent pas, dans l'esprit et dans la prononciation d'un sauvage, des déterminatifs qui marquent les différens rapports auxquels le radical peut se trouver soumis. La même chose a lieu, à plus forte raison, à l'égard des verbes et de toutes les expressions modificatives qui peuvent s'y trouver attachées. De là naît une apparence de composition et de surcomposition qui peut être trompeuse, comme elle le seroit dans le prétendu *polysynthétisme* du delaware, envisagé sous le point de vue nouveau du critique qui nous a servi de guide aujourd'hui. Bien des propriétés merveilleuses qu'on s'étonne de rencontrer dans le langage de nations peu cultivées; s'effaceroient peut-être, ou disparaîtroient entièrement, si l'analyse, poussée jusqu'au point où elle peut aller, réussissoit à assigner aux différentes parties des mots et des phrases le véritable rôle qui leur appartient dans la pensée des hommes qui en font usage.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

MÉMOIRES de l'Académie royale de médecine; tome I.^{er}

SECOND ARTICLE.

ON ne peut bien apprécier une compagnie livrée aux sciences, que par le compte qu'elle rend des travaux qu'elle fait en corps, et de ceux des membres qui la composent. L'ancienne Société royale de médecine fit taire ses détracteurs et ses adversaires, en publiant des volumes qui furent honorablement accueillis du public. Peu nombreuse, sa marche étoit moins embarrassée; plus tourmentée, elle eut besoin de se montrer promptement. L'Académie royale de médecine ne s'est pas trouvée dans la même position; son organisation a été lente et difficile. Il a fallu, de trois compagnies existantes, en faire une seule et les rendre cependant distinctes, quoiqu'elles dussent concourir

au même but. Dans le premier article que nous avons consacré à son premier volume, nous avons fait connoître sa création par des ordonnances du Roi (1), le discours prononcé par le secrétaire perpétuel dans la séance inaugurale, les éloges de plusieurs membres dont l'Académie regrette la perte, et le rapport d'une commission chargée de rédiger un projet d'instruction relatif aux épidémies.

En continuant la tâche que nous nous sommes imposée, nous commencerons aujourd'hui par l'exposé historique des travaux de la section de médecine, rédigé par M. Double, un des membres titulaires et des plus distingués de l'Académie. Nous voudrions pouvoir transcrire textuellement les observations par lesquelles il entre en matière. Traçant ce qui se passe et doit se passer dans les compagnies qui ne tiennent de séances que dans la vue d'être utiles, il prouve combien ces réunions sont propres à éclairer mutuellement les membres, et à favoriser les progrès des sciences.

Il traite d'abord des objets qui concernent l'anatomie. « Ce n'est, » dit-il, « qu'au milieu des organes épars et des systèmes anatomiques » isolés, au travers de tous les débris les plus repoussans de la mort, que » le médecin pénètre avec quelque assurance dans la science sublime » de la vie. »

L'anatomie uniquement relative à l'homme sembloit n'avoir plus rien à découvrir, tant on s'en étoit occupé dans les deux derniers siècles; cependant l'Académie de médecine a trouvé encore des points sur lesquels on pouvoit entreprendre des recherches, parce qu'ils en étoient susceptibles, ou parce qu'ils n'étoient pas encore éclaircis. M. Double cite la texture musculuse de l'organe de la gestation. Cette texture étoit contestée, faute de pouvoir déterminer positivement la direction des fibres ou aperçues ou soupçonnées. Plusieurs anatomistes y ont travaillé. M.^mc Boivin, maîtresse sage-femme, a vu, dans le tissu de cet organe, des couches de fibres musculaires superposées, distinctes, et faciles à séparer les unes des autres. Au travail de cette dame on peut ajouter celui de M. Breschet, membre titulaire de la section de chirurgie, qui a reconnu une quatrième grossesse extra-utérine; jusqu'ici on croyoit qu'il n'y en avoit que trois; savoir, l'abdominale, celle de l'ovaire et celle de la trompe. Il paroît que M. Breschet a prouvé qu'il pouvoit en exister une dans le tissu même de l'utérus; c'est une confir-

(1) Voyez ci-dessous, aux nouvelles littéraires, l'ordonnance royale récemment rendue pour modifier l'organisation de l'Académie de médecine.

mation de ce qu'ont avancé le docteur Albert de Brèmes, le professeur Schmitt, de Vienne; MM. Hedrich et Taras, de Dresde.

L'Académie, étant formée d'un grand nombre de membres et de correspondans, a dû recevoir beaucoup d'observations qu'elle a été loin de refuser. « La médecine, dit M. Double, se compose essentiellement » de faits rapprochés avec méthode et interprétés avec fidélité. De » même que les faits constituent la principale base et la source éter- » nelle de nos connoissances, de même nos théories ne peuvent être » considérées que comme de simples formules qui présentent les con- » clusions générales, et qui sont l'expression sommaire du plus grand » nombre possible d'observations particulières. » C'est pour cela que l'Académie les accueille, sur-tout quand elles sont nouvelles, exactes et complètes; mais dans l'impossibilité de les faire entrer toutes dans cette histoire, M. Double n'y a signalé que quelques-unes des plus marquantes.

M. Andral fils en a donné une sur un abcès au cerveau.

M. Royer-Colard, membre titulaire, a recueilli un cas curieux du ramollissement de la partie antérieure de la moelle épinière, dont on a voulu se servir pour défendre la théorie qui place la source exclusive des mouvemens dans la partie antérieure de cette moelle épinière, et la source du sentiment dans sa partie postérieure. M. Royer-Colard pense, au contraire, que son observation est plus propre à infirmer cette théorie qu'à lui servir de preuve, et cela paroît devoir être d'après le développement qu'il donne. Au reste, on rencontre souvent, dans la pratique, des résultats d'anatomie pathologique qui contredisent ce rôle déterminé, ces fonctions spéciales, particulières, ces influences spécifiques qu'on se hâte de donner à des parties distinctes du système nerveux cérébro-spinal, d'après un certain nombre d'expériences faites sur les animaux vivans. M. Double pousse cette observation, qui nous paroît fondée, jusqu'à dire qu'on trouve et qu'on voit presque toujours ce qu'on desire voir dans ces expériences, tellement variables d'ailleurs, quant à leurs résultats, qu'elles fournissent des conséquences différentes, même opposées, sur plusieurs espèces d'animaux entre les mains de divers expérimentateurs et aux époques variées où on les exécute. Les expériences d'aujourd'hui contredisent les expériences d'hier; celles qu'on tentera demain renverseront à leur tour celles qu'on aura exécutées aujourd'hui.

Sans entrer dans les détails, nous indiquerons les différentes observations qui font partie du compte rendu. M. Honoré en a présenté une d'un cancer développé dans le canal rachidien; MM. Barthélemi et Dupuy, vétérinaires, ont vu dans des animaux la moelle épinière ramollie.

La bave d'un chien enragé ayant été inoculée sur un cheval, l'a rendu hydrophobe; il est mort le troisième jour.

M. Fouquier a trouvé le trou botal conservé dans un adulte; M. Lherminier a communiqué l'observation d'un cancer au cœur; et M. Ferons, celle d'une perforation de ce viscère. M. Louis a rapporté plusieurs faits de croup chez les adultes.

L'Académie s'est souvent occupée des lésions de l'organe digestif, sous le rapport de l'anatomie pathologique. MM. Louis et Andral fils ont étudié et approfondi cet objet, et lui ont fait part de ce qu'ils ont découvert.

M. Guersent a donné connaissance d'un fait capable de confirmer une opinion de Béclar, qui assuroit que les prétendues transformations des muscles en graisse ne sont qu'une décoloration et une atrophie de leur tissu, avec une accumulation de graisse entre les fascicules des fibres. « MM. de Humboldt et Chevreul sont arrivés par d'autres voies » à de semblables conclusions. A l'aide de savantes analyses chimiques, » ils ont pleinement confirmé les résultats des recherches de l'anatomie » pathologique. »

L'anatomie, suivant M. Double, est à la pathologie comme la géographie est à l'histoire. La géographie, dit-il, constitue un grand moyen d'éclaircissement pour les faits historiques, et l'anatomie offre un auxiliaire puissant pour la vérification des faits cliniques. Il est aussi d'autres moyens pour s'élever à la science des maladies; l'ensemble de ces divers moyens forme la pathologie générale. A la tête il place les épidémies et les épizooties, qui peuvent répandre de grandes lumières sur la pathologie. Des notions de statistique médicale doivent précéder l'étude des épidémies: l'Académie paroît avoir entendu avec intérêt les considérations de M. Villermé sur les naissances et les mortalités dans Paris; ce médecin a voulu assigner les rapports du nombre des naissances avec les hivers rigoureux, les disettes, l'insalubrité des logemens, avec les grands événemens politiques, les mœurs, l'industrie, l'état entier de la civilisation considérée dans ses grandes relations avec la médecine.

Dans les notices préliminaires qui doivent précéder l'histoire des épidémies, M. Double place la topographie, dans laquelle entre la météorologie, dont on n'a pas tiré jusqu'ici de grands secours, et dont on peut en tirer un jour. Les recherches de M. Parent du Châtelet sur la rivière de Bièvre y sont mentionnées comme bien faites, et complétant un travail du célèbre et savant Hallé.

De ces préliminaires, l'auteur passe aux épidémies, parmi lesquelles la fièvre jaune joue le premier rôle: il rappelle le dévouement des mé-

decins français qui sont allés s'établir à Barcelone pour étudier cette maladie et donner quelques conseils pour la traiter. On a beaucoup agité et l'on agite encore la question de savoir si elle est ou n'est pas contagieuse : M. Double pense que les preuves négatives de la contagion et de l'importation de la maladie, quand elles existent, n'entraînent pas le même degré de conviction que les preuves affirmatives.

L'histoire d'une épidémie de suette miliaire dans les départemens de l'Oise et de Seine-et-Oise, qui a eu lieu en 1821, a été communiquée à l'Académie par M. Rayer; MM. Bourdois et Lemercier en ont fait connoître une, éprouvée à l'école militaire de Saint-Cyr; et M. Megé, une de fièvres dangereuses dans le département de la Mayenne.

L'Académie a entendu des observations de M. Esquirol, relativement à l'influence que l'épilepsie exerce sur les fonctions du cerveau, et par conséquent de l'intelligence. De trois cent trente-trois femmes épileptiques réunies à la Salpêtrière, les quatre cinquièmes sont dans un état d'aliénation mentale plus ou moins forte.

On lit ensuite quelques faits sur la rage, sur des phlegmasies cérébrales, sur les fièvres pernicieuses, sur les effets du sulfate de quinine, sur la morphine.

Il y a toujours eu, en médecine, des systèmes dont les uns ont tourné au profit de la science, et les autres n'ont servi qu'à former des partis et donner lieu à des controverses à des discussions, portées souvent trop loin, sans que l'art de guérir y ait gagné; quelquefois même il y a perdu. M. Double, en rappelant la conduite de l'Académie à l'occasion de plusieurs doctrines dont on l'a entretenue, la loue « de s'être » tenue constamment entre l'aveuglement de la routine et le fanatisme » des innovations. » Il ajoute que, « si l'esprit contentieux des hommes » n'avoit pas le funeste don de tout changer en altercations et en querelles, rien ne seroit plus capable d'étendre et d'affermir les idées, » que les joutes scientifiques, où des hommes distingués remettent chaque » jour en question tout ce qu'on avoit cru jugé jusqu'alors. »

Le compte rendu dont nous venons de donner une esquisse, doit intéresser sur-tout les médecins, parce qu'ils y trouvent ou des faits nouveaux, ou des faits qui confirment ce qu'ils ont remarqué eux-mêmes : sous ces deux rapports, ils seront satisfaits de les voir insérés dans un recueil qui ne peut manquer d'être accueilli; ce sera pour plusieurs un encouragement à bien observer dans leur pratique, et à faire connoître ce qui leur paroîtra digne d'attirer l'attention de l'Académie.

Nous ne terminerons point l'histoire des travaux de cette compagnie,

sans rapporter la manière dont s'exprime à la fin celui qu'elle avoit chargé de cette tâche, et qui étoit certainement bien capable de la remplir.

« L'étude de la médecine, dit-il, est sans contredit une des médi-
 » tations les plus morales auxquelles l'esprit humain puisse se livrer.
 » Les notions les plus sûres de la raison s'y confondent toujours avec les
 » plus sublimes émotions de la vertu : on y apprend à vivre, en combat-
 » tant incessamment pour les intérêts les plus chers de l'humanité; on y
 » apprend à souffrir, en s'efforçant continuellement de soulager les dou-
 » leurs amères de ses semblables; on y apprend à mourir, en luttant
 » chaque jour avec persistance contre les élémens puissans de l'inévi-
 » table destruction de l'homme. Le spectacle des misères humaines nous
 » met plus avant dans le cœur l'humanité, la première de toutes
 » les vertus. Le tableau vivant des fâcheux et funestes effets des pas-
 » sions, que l'on a constamment sous les yeux, n'est-il pas le moyen
 » le plus sûr de nous en garantir! Les utiles services qu'on rend à chaque
 » instant à ses semblables ne sont-ils pas la raison la plus puissante de
 » nous attacher à eux! &c.

» Ce sont des considérations d'un ordre aussi relevé, ce sont ces
 » grandes pensées qui impriment à notre profession (il s'adresse à ses
 » confrères) le caractère qui la distingue. C'est en la voyant de cette
 » hauteur que, rendue à sa noble destination, exercée avec toute la plé-
 » nitude de sa dignité, elle constituera dans l'ordre social une sorte de
 » magistrature, et qu'elle deviendra, pour ceux qui la cultivent, une
 » véritable illustration.»

M. Virey, secrétaire de la section de pharmacie, lors de la première séance de cette section, a fait un discours sur l'histoire et les progrès des sciences pharmaceutiques, ou naturelles, ou chimiques, jusqu'aux temps actuels : il y expose l'état de la pharmacie dans l'antiquité; il la suit depuis le XII.^e siècle, époque où elle a commencé à former une des branches de l'art de guérir. Nous regrettons de ne pouvoir qu'indiquer ici ce discours très-bien fait : c'est une histoire abrégée de la marche de la pharmacie, et un hommage rendu par l'auteur à un grand nombre d'hommes qui, dans différens âges, ont illustré ce genre de science, qu'il possède lui-même à un très-haut degré.

Après avoir cité les savans qui ont concouru au perfectionnement de cet art : c'est, ajoute-t-il, à ce foyer éclatant que la pharmacie moderne s'est éclairée, à Paris principalement, avec le concours de l'École et de la Société des pharmaciens, et qu'elle a mérité l'honneur de former une troisième section dans cette Académie; sœur émule, mais non rivale, de la médecine et de la chirurgie, elle espère les égaler

en ardeur pour les sciences , en amour pour la vérité , en efforts de zèle pour en reculer les limites. Avant d'entrer dans une des sections de l'Académie , chaque membre s'étoit honoré dans sa carrière , suivant sa position et ses moyens.

TESSIER.

HISTOIRE DE LA LÉGISLATION , par M. le marquis de Pastoret , vice-président de la Chambre des Pairs, &c. &c. ; tomes VI et VII, in-8.° A Paris, de l'imprimerie royale, chez J. Didot l'aîné, rue du Pont-de-Lodi, n.° 6.

QUAND j'eus à rendre compte de la législation des Crétois et de celle des Lacédémoniens , il me fut facile de présenter une analyse suivie des institutions de ces peuples , d'indiquer leurs lois , en les classant dans un ordre convenable. Il me paroît impossible de faire un semblable travail sur les institutions et sur les lois des Athéniens : d'une part , les matériaux sont trop abondans , puisque l'auteur lui-même est quelquefois obligé de se borner à de simples et rapides indications ; d'autre part , les formes successives du gouvernement d'Athènes , la facilité avec laquelle les lois étoient faites ou révoquées , causèrent beaucoup de variations et de diversités.

M. le marquis de Pastoret dit avec raison : « La domination des Athéniens s'étant accrue , et plusieurs victoires ayant été remportées sur les ennemis des Grecs , les orateurs et les premiers magistrats sou- mirent beaucoup de projets de loi à la délibération du peuple ; mais , créées par l'intérêt du moment , souvent pour l'intérêt privé de celui qui les proposoit , adoptées sans hésitation par une multitude toujours sensible à l'éloquence et toujours inconstante dans ses résolutions , les lois furent , comme elle , variables et mobiles. C'est principalement à cette époque de l'histoire qu'on peut appliquer ce que disoit un de leurs poètes , avec l'exagération d'ailleurs que la poésie satirique permet : Qu'un homme qui reviendroit à Athènes après trois mois d'absence , n'en reconnoîtroit plus le gouvernement ni les lois. »

Faut-il des exemples spéciaux de ces variations que la législation éprouvait ? je choisirai la loi relative aux bâtards. Solon avoit accordé le droit de cité aux bâtards et aux enfans nés d'une femme étrangère.

G g g g

Périclès fit rendre une loi qui le leur ôta ; mais ayant eu le malheur de perdre ses deux fils , il voulut élever au rang de citoyen un de ses bâtards ; il proposa donc la révocation de sa propre loi , et la loi de Solon redevint celle de l'État. Après l'expulsion des trente tyrans , sous l'archontat d'Euclide , cette loi fut de nouveau abrogée , et l'on déclara illégitimes les enfans nés d'une mère étrangère.

« Les passions qui se combattent et dominent tour-à-tour dans les » gouvernemens populaires , dit l'auteur , impriment souvent à la légis- » lation une incertitude , des contradictions même , dont l'intérêt de » l'état est toujours le prétexte , et l'intérêt des ambitieux le véritable » objet. »

J'ai insisté sur ces réflexions , parce qu'elles servent à prouver que les développemens historiques insérés par M. le marquis de Pastoret dans son Histoire de la législation , sont non-seulement utiles , mais nécessaires et indispensables ; et je ne crains pas de dire que divers morceaux , purement historiques , offrent un talent et un mérite distingués.

J'eusse désiré qu'un chapitre préliminaire indiquât ce qui avoit été jadis tenté en divers temps , pour recueillir , conserver et commenter les lois des Athéniens.

M. le marquis de Pastoret dit seulement que Nicomaque fut chargé de faire une collection des lois de Solon ; et il ne cite cette circonstance qu'accidentellement , pour réfuter l'opinion de M. de Paw , qui a prétendu que l'aréopage lui-même avoit , dans la transcription de ces lois , autorisé des omissions et des interpolations coupables.

M. le marquis de Pastoret soutient , avec raison , que le reproche d'infidélité ne peut être appliqué qu'à Nicomaque.

Pour appuyer cette opinion , je citerai un passage de Lysias , qui , dans son plaidoyer contre Nicomaque , dit : « Il fut nommé pour composer » un recueil des lois ; on lui avoit accordé quatre mois pour rassembler » celles de Solon : il s'est établi législateur à la place de Solon , et , » au lieu de quatre mois , il est resté six ans en charge. Tous les jours , » selon qu'on le payoit , il ajoutoit ou supprimoit des lois ; enfin nous » nous sommes trouvés réduits à voir dans les registres des lois de la » façon de Nicomaque. Les plaideurs , dans les tribunaux , produisoient » des lois contraires , et les deux parties disoient les avoir reçues de ce » nouveau législateur. Cité en justice par les archontes . . . , il refusa » de remettre le code . . . Pour composer un recueil qui ne demandoit » pas plus d'un mois , il prit quatre années entières ; et quoiqu'on lui » eût prescrit les sources où il devoit puiser , il s'étoit établi le maître » absolu , &c. »

On trouve dans Suidas qu'un nommé *Seleucus* avoit fait un commentaire sur les lois de Solon (1). On lit dans la Chronique de Cassiodore, tom. I de la collection de ses œuvres, p. 361 (2), que, sous le consulat de Verus et d'Ambignus, les habitans d'Athènes ayant demandé une législation, l'empereur Adrien la composa avec les livres de Dracon, de Solon et des autres législateurs.

Pour faire apprécier l'importance du travail de M. le marquis de Pastoret sur les lois d'Athènes, j'en citerai quelques-unes des plus remarquables, soit par leur différence, soit par leur ressemblance avec les lois des nations modernes; et je saisirai les occasions d'annoncer quand il réfute les assertions ou les opinions des écrivains qui l'ont précédé, tels que Meursius, Montesquieu, Filangieri, Barthelemi, Bougainville, Potter, &c.

Lois religieuses. Je n'entrerai dans aucun détail sur les lois relatives aux oliviers consacrés, ni sur celles qui punissoient l'impiété ou qui refusoient la sépulture à ceux qui voloient les choses saintes; je me bornerai à quelques citations et à quelques faits.

L'auteur rapporte que Protagoras, contemporain de Socrate, fut banni de l'Attique, pour avoir écrit qu'il doutoit de l'existence des dieux. Ses ouvrages furent brûlés sur la place publique, et les personnes qui en avoient des copies furent sommées de les remettre à la justice.

Diagoras, originaire de Mélos, qui enseigna publiquement l'athéisme, fut condamné à mort.

Pendant la célébration des fêtes de Cérès et des fêtes de Bacchus, il étoit interdit de faire arrêter un coupable ni un débiteur.

J'ai cherché dans l'ouvrage de M. le marquis de Pastoret quelque renseignement au sujet des lois dont Lysias, dans son plaidoyer sur l'impiété d'Andocide, parle en ces termes: « Périclès vous conseilloit » un jour de faire usage contre les impies, non-seulement des lois » écrites, mais des lois non écrites, d'après lesquelles les eumolpides » donnent leurs réponses; ces lois que personne ne put jamais abolir, » qu'on n'osa jamais contredire, et dont on ne connoît pas même » l'origine. »

M. le marquis de Pastoret nomme plusieurs fois les eumolpides; mais il paroît qu'aucun auteur n'a fourni d'utiles indications sur les lois dont ils étoient dépositaires par tradition.

(1) *Miscellæ defensiones pro Cl. Salmasio . . . ad jus atticum et romanum*, pag. 102. — (2) *Verus et Ambignus; his coss. Atheniensibus leges petentibus Hadrianus ex Draconis et Solonis reliquorumque libris jura composuit.*

A l'égard des peines qui étoient infligées aux impies, je trouve, au commencement de ce qui reste du discours acéphale de Lysias contre Andocide, accusé d'impiété, quelques lignes que l'abbé Auger n'a point traduites, et que je crois convenable de rapporter : « Celui qui avoit » commis un tel crime subit un genre de mort très-cruel ; il périt de » faim. On lui servit sur une table des mets abondans et exquis ; il » respiroit leur odeur, qui le tourmentoit, et il ne lui étoit pas » possible d'y toucher (1). »

Lois politiques. Parmi les lois politiques d'Athènes, dont M. le marquis de Pastoret a indiqué l'existence, je remarque les suivantes.

Le sénat rendoit provisoirement des décrets qui avoient force de loi pendant une année, après laquelle il étoit nécessaire de les soumettre à l'examen du peuple.

Six mille suffrages étoient nécessaires pour plusieurs décisions du peuple, pour l'admission au droit de cité, la réhabilitation d'un condamné, l'exil par l'ostracisme, &c.

Avant d'être admis à la tribune publique, il ne suffisoit pas de posséder le titre de citoyen ; diverses conditions étoient encore nécessaires, telles que d'être père d'enfans légitimes et de posséder des biens-fonds dans l'enceinte du pays ; les citoyens, débiteurs envers le trésor public, ou nés d'une courtisane, en étoient exclus.

Un étranger ne pouvoit jamais y monter, et, d'après Montesquieu, il n'auroit pu même se mêler dans l'assemblée du peuple sans encourir la peine de mort. M. le marquis de Pastoret ne pense pas que la punition fût aussi sévère, et il fait remarquer que Montesquieu ne s'appuie que sur l'autorité d'une déclamation de Libanius.

La loi repousoit aussi de la tribune celui qui avoit méprisé les dieux, le lâche qui avoit refusé de servir ou qui avoit jeté son bouclier, celui qui avoit frappé ses parens, le prodigue qui avoit dissipé les biens que la famille lui avoit légués, &c.

Le droit de cité étoit quelquefois accordé, par l'assemblée du peuple, à des étrangers, comme récompense d'un service rendu à l'état. Le philosophe Pyrrhon l'obtint pour avoir tué un tyran de Thrace.

Les Athéniens appliquèrent aux fils des tyrans la peine de mort encourue par leurs pères.

On ôtoit provisoirement le droit de citoyen au fils qui n'acquittoit pas, après la mort de son père, les sommes que celui-ci devoit à l'état, et même les enfans du père insolvable étoient tenus de s'acquitter

(1) *Lysia Opera*, ed. Auger ; tom. I, pag. 94.

envers le trésor public, poursuivis en son nom, et privés de leur liberté jusqu'à la libération.

Le fils de Miltiade, Cimon, fut détenu parce qu'il ne pouvoit payer l'amende à laquelle son père avoit été condamné.

On sait que les citoyens qui assistoient à l'assemblée du peuple, recevoient un salaire pour leur droit de suffrage; le héraut faisoit trois fois l'appel nominal, et ceux qui arrivoient après le dernier appel ne recevoient rien.

Le principe que les traités doivent subsister, quoique faits avec un gouvernement illégitime, fut adopté par les Athéniens; on remboursa aux Lacédémoniens l'argent que les trente tyrans leur avoient emprunté pour soutenir la guerre contre les exilés.

Les lois relatives aux étrangers appelés *métèques*, m'ont paru remarquables. Ils ne jouissoient point du droit de cité: soumis à une imposition personnelle, ils étaient placés, par la loi, sous le patronage nécessaire d'un citoyen qui répondoit d'eux.

C'étoient eux-mêmes qui choisissoient leurs patrons; s'ils négligeoient de le faire, on dirigeoit contre eux des poursuites et leurs biens étoient confisqués: ils ne pouvoient intenter des actions qu'au nom de leurs patrons.

Les métèques avoient un juge particulier nommé par eux. Ils régloient entre eux la répartition des sommes qu'ils devoient payer au gouvernement.

Les crimes des métèques étoient punis plus sévèrement que ceux des citoyens. Un métèque qui tuoit un citoyen étoit puni de mort; mais un citoyen qui tuoit un métèque n'étoit puni que de l'exil.

Cette dernière circonstance rappelle la différence des peines établies entre les Francs et les autres habitans des Gaules.

Je crois inutile de parler de la loi, si connue, qui obligeoit chaque citoyen de prendre parti, en cas de sédition.

Une loi de Solon avoit déclaré l'argent marchandise; il n'existoit pas d'intérêt légal. « L'argent, dit l'auteur, qui jusque-là n'avoit été qu'un » signe, devint une marchandise dont le prix véritable étoit sans cesse » déterminé par la volonté actuelle des personnes qui contractoient. »

Il faut lire dans l'ouvrage même les détails concernant les lois qui soumettoient chacun à faire connoître ses moyens d'existence, qui punissoient le luxe des femmes, qui accordoient des secours à l'infirme, sur-tout à ceux que la guerre avoit rendus invalides, et aux enfans dont les pères étoient morts dans les combats.

Une loi régloit le devoir conjugal. Une autre avoit défendu, sous peine de mort, d'enseigner la philosophie sans le consentement du sénat et du peuple; mais elle fut révoquée après une année, et celui qui l'avoit proposée condamné à une amende de cinq talens.

Lois civiles. La loi de Solon accordoit à ceux qui n'avoient pas d'enfans légitimes la faculté indéfinie de tester.

Quand le testateur avoit des enfans mâles légitimes, il ne pouvoit plus disposer de ses biens, qu'ils partageoient entre eux, sans qu'il eût la faculté d'en avantager aucun.

S'il ne laissoit qu'une fille, il pouvoit nommer pour héritier un parent; mais la première obligation de l'institué étoit d'épouser la fille du testateur, sous peine de déchéance de l'héritage. S'il se trouvoit plusieurs filles, l'héritier devoit en épouser une et assurer le sort des autres par un mariage convenable, et par l'abandon d'une partie de la succession.

La fille étoit-elle déjà mariée, l'époux, sur la réclamation du parent institué, devoit la lui céder.

Il arrivoit parfois que l'héritier qui avoit épousé la fille du défunt étoit avancé en âge; la loi permettoit alors à la femme de choisir un parent plus jeune, de la famille de son mari, afin de lui assurer une postérité.

M. le marquis de Pastoret soutient que Meursius a eu tort de trouver dans cette loi spéciale une autorisation générale pour les femmes d'Athènes.

Le sage Plutarque appelle cette loi impertinente et ridicule; mais d'autres écrivains ont vu dans la permission accordée à l'épouse le moyen de faire renoncer un parent cacochyme à un mariage que la seule avidité l'eût porté à contracter, en abusant du privilège de la loi et en trompant la nature.

Solon ordonna que, si un père laissoit sa fille sans fortune, le plus proche parent seroit tenu de l'épouser ou de lui donner une dot.

En général, les dots n'étoient pas considérables; parmi les meubles apportés par la future, « une poêle à frire, dit M. le marquis de Pastoret, est un des meubles désignés dans la loi donnée par Solon. Cette » poêle indiquoit l'obligation que prenoit une femme de veiller aux » soins domestiques. »

On présentoit des glands aux nouveaux mariés, et ils devoient manger d'un même coing avant la cohabitation.

Le fils étoit tenu de fournir des alimens à son père, à moins que celui-ci ne lui eût pas donné un métier, ou qu'il l'eût engendré d'une courtisane.

L'inconduite des enfans devenoit une cause d'exhérédation. Thémistocle fut déshérité. Il étoit permis de léguer sa femme.

Les esclaves furent long-temps appelés du nom de leur pays; plus tard on leur donna des noms connus; mais un décret solennel défendit de les appeler de ceux d'Harmodius et d'Aristogiton.

« Athènes, dit M. le marquis de Pastoret, auroit cru profaner leur » mémoire, en laissant retentir dans la servitude des noms si chers à la » patrie et à la liberté. »

La loi prononçoit la contrainte par corps contre les débiteurs en matière de commerce.

Quand un immeuble étoit soumis à une hypothèque, un écriteau, placé devant la maison ou devant la terre, indiquoit qu'elle étoit le gage d'un créancier.

Lois criminelles. On punissoit à Athènes le suicide en faisant couper la main du mort, pour être enterrée séparément de son corps.

Mais le suicide étoit permis, quand l'homme, fatigué de ses maux, faisoit agréer au sénat les raisons qu'il avoit de quitter la vie.

Celui qui se rendoit coupable d'un viol, avoit à choisir entre la mort et la condition d'épouser la fille violée.

L'adultère étoit puni de mort; mais le mari pouvoit accepter une satisfaction pécuniaire: il étoit autorisé à vendre sa femme.

La loi prononça la peine de mort contre ceux qui tueroient le bœuf destiné à la charrue.

Une loi de Dracon portoit: « Quiconque, pour défendre son bien, » tue sur-le-champ celui qui veut le lui ravir par une violence injuste, » n'est pas coupable de meurtre. »

Il existoit un tribunal qui connoissoit spécialement des meurtres involontaires.

Lois militaires. La guerre ne pouvoit être déclarée par le gouvernement qu'après qu'elle avoit été décidée dans trois délibérations.

Sans entrer, sur les lois militaires, dans des détails peu utiles, et d'ailleurs trop minutieux, je dirai, comme résultat de mes observations, que les citoyens d'Athènes étoient tenus de s'armer, de s'équiper en chevaux, de fournir des navires, et qu'ils présentoient, par ces obligations personnelles, dans un état républicain, et en faveur de l'état, l'image du service et des obligations que postérieurement la féodalité réussit à imposer en faveur des princes et des seigneurs.

Ce fut Périclès qui établit une solde pour les guerriers. Sous son gouvernement, le peuple fut payé même pour assister aux spectacles.

Lois de police. Les lois de police, les lois rurales, sont traitées avec

tout le développement que permettent et le sujet et les renseignemens transmis par les auteurs et par les documens.

Il existoit une loi qui défendoit aux vendeurs de poissons de baisser le prix, une fois qu'ils l'avoient établi. Le but de ce règlement étoit de forcer ces marchands à offrir d'abord le poisson à un prix raisonnable.

Il leur étoit d'ailleurs enjoint de rester debout, sans jamais s'asseoir, jusqu'à ce qu'ils eussent débité toute leur marchandise.

Je parlerai ici de ces associations de secours mutuels que les Athéniens avoient établies pour aider ceux d'entre eux qui tomboient dans l'indigence : chacun des associés versoit, tous les mois, dans une caisse commune, la rétribution destinée à cet objet ; ainsi les sociétés de prévoyance qui assurent à l'ouvrier laborieux le fruit de ses petites économies, étoient connues de l'antiquité.

Quelques formes judiciaires. Celui qui intentoit un procès pour revendiquer une succession, devoit déposer la valeur du dixième de l'héritage, et il la perdoit si la réclamation étoit rejetée.

Un accusateur étoit ordinairement soumis au dépôt d'une somme, comme garantie de l'accusation ; et s'il n'obtenoit pas la cinquième partie des suffrages, on le condamnoit personnellement.

L'accusé pouvoit obtenir l'élargissement sous caution, ou s'exiler avant le jugement.

L'accusateur étoit en droit de se désister par un accord avec l'accusé. La loi autorisoit les compositions en faveur des parens du mort ; elles avoient même lieu pour des meurtres involontaires.

Quand la succession étoit dévolue à des enfans légitimes, ils entroient de droit en possession ; quand l'héritier étoit collatéral, il falloit qu'il s'adressât au magistrat, qui le mettoit en possession.

On pouvoit appeler des jugemens rendus par des arbitres que nommoient les magistrats ; mais les jugemens des arbitres choisis volontairement par les parties, étoient sans appel.

Les habitans des campagnes et des bourgs ne venoient pas plaider à la ville ; les juges alloient les chercher au lieu de leur domicile.

Je suis étonné qu'en parlant des formes judiciaires établies pour le jugement des accusés, l'auteur n'ait pas communiqué une observation qui ne peut lui être échappée, quand il a si bien lu et examiné les plaidoyers qui nous restent des orateurs d'Athènes. Il m'a paru qu'on n'y reconnoissoit pas assez la règle fondamentale que tout accusateur doit commencer par prouver le délit qu'il dénonce.

Les plaidoyers qui restent semblent supposer qu'avant les preuves,

ou en l'absence des preuves du délit, l'accusé étoit réduit à fournir sa justification en accumulant des preuves négatives.

Erreurs réfutées. Je ne ferois connaître qu'imparfaitement le travail de M. le marquis de Pastoret, si je n'indiquais quelques-uns des services qu'il a rendus à la science, en réfutant des erreurs que pourroit accréditer l'autorité d'écrivains célèbres ou estimés.

« Montesquieu, dit-il, cite une loi de Philolaüs de Corinthe, qui » établit que le nombre des portions et celui des hérédités seroit toujours le même à Athènes, et Filangieri le répète après Montesquieu; » mais l'un et l'autre sont dans l'erreur. La loi de Philolaüs fut faite pour » les Thébains, et non pour les Athéniens. Aristoté, qu'ils invoquent, le » dit même très-positivement. On n'est que plus étonné d'une inadvertance si grande dans deux publicistes si distingués. »

« Filangieri parle, dit-il ailleurs, d'une loi qui défendit d'écrire le » nom des morts sur leur tombe, en exceptant de la prohibition ceux » qui avoient péri pour la défense d'Athènes, et même les femmes qui » inouroient en couche : le législateur, dit-il, sembloit considérer » comme mortes pour le salut de la patrie les femmes qui périssoient en lui » donnant des citoyens. Je ne puis dire où Filangieri avoit trouvé cette » loi. Il s'appuie sur l'autorité de Plutarque dans la vie de Solon : mais » il a été trompé par sa mémoire; Plutarque n'a énoncé ni l'exception » accordée aux femmes en couche, ni même la défense faite d'écrire les » noms sur les tombeaux. »

L'auteur réfute l'assertion de Montesquieu au sujet de la durée des fonctions du sénat, et l'opinion de l'auteur du Voyage d'Anacharsis, au sujet de l'espèce de censure qu'il attribue à l'aréopage sur les dépenses qui n'étoient pas proportionnées à la fortune des citoyens.

Ces exemples, auxquels j'aurais pu en joindre beaucoup d'autres, prouveront le soin scrupuleux qu'a mis M. le marquis de Pastoret dans ses savantes et laborieuses recherches. Non-seulement il a rassemblé tous les divers documens historiques qui appartennoient à son sujet, mais encore il les a discutés avec une équité consciencieuse, et pour le seul intérêt de la vérité.

Si je n'avois voulu que donner une idée avantageuse d'un travail qui présente, d'une manière aussi complète qu'on pouvoit l'espérer, l'histoire et les monumens de la législation des Athéniens, d'un ouvrage qui a rassemblé toutes les indications, toutes les autorités éparses dans une multitude de livres, quelquefois négligées ou mal interprétées par les écrivains qui avoient déjà traité cette matière, et dont le classement a exigé autant de sagacité que de persévérance, autant de connoissances

en histoire qu'en législation, il m'eût suffi de mettre sous les yeux du lecteur l'excellent résumé qui termine l'histoire de la législation des Athéniens.

Le chapitre XXII et dernier, intitulé *Observations générales sur le gouvernement et les lois d'Athènes*, et sur-tout les paragraphes qui indiquent et caractérisent les causes qui amenèrent le changement et la décadence de ce gouvernement et de ces lois, mériteroient d'être imprimés à part, pour faciliter l'instruction des personnes qui ne peuvent faire une étude suivie et approfondie de l'histoire de la législation des peuples anciens.

Mais, fidèle au plan que j'avais adopté en rendant compte des autres volumes, j'ai préféré d'offrir au lecteur un choix des principaux détails qui m'ont paru devoir l'intéresser et lui inspirer le désir d'étudier les institutions et les lois des Athéniens, dans l'ouvrage même qui offre tant d'utiles et importants résultats pour la politique, pour l'histoire et pour la législation.

RAYNOUARD.

TRANSACTIONS of the royal Society of literature; vol. I, part. 1.
London, 1827, J. Murray, Albemarle street, vol. in-4.^o
de xxxiv et 227 pages, xx planches et vignettes.

VOICI le commencement des actes d'une société littéraire fondée, en 1821, sous les auspices immédiats du roi d'Angleterre, et établie définitivement par une charte royale datée du 15 septembre 1825. Le but de cette société, d'après les termes mêmes de ses réglemens, est, 1.^o de hâter, par l'assistance de ses fonds, ou de toute autre manière, la publication et en certains cas la traduction de manuscrits importans, découverts dans quelque collection particulière ou publique; 2.^o d'encourager de telles découvertes par tous les moyens convenables; 3.^o de favoriser la publication d'ouvrages d'une grande valeur intrinsèque, mais d'un intérêt trop peu populaire pour que le débit puisse en couvrir les frais; 4.^o de publier, dans les Transactions de la société, un choix des mémoires sur des matières de littérature générale, lus dans ses séances particulières; 5.^o d'accorder des récompenses *honorifiques* aux personnes qui ont rendu quelque service signalé à la littérature, ou produit quelque ouvrage distingué par la science ou le génie, pourvu toutefois que cet

ouvrage ne contienne rien d'hostile contre la religion ou la morale ; 6.° d'établir une correspondance avec les hommes savans des pays étrangers, afin d'obtenir ou de donner des renseignemens littéraires. On ne peut qu'applaudir aux vues élevées qui ont présidé à cette institution nouvelle ; si le plan sur lequel elle est conçue est complètement exécuté, elle aura une heureuse influence sur la littérature en général.

Elle a signalé ses premiers pas par des travaux qui sont d'un excellent augure pour l'avenir. Le premier volume de ses *Transactions* a paru en deux livraisons, dont l'uné a été publiée en 1827, et la seconde vient de paroître. Avant d'aller plus loin, nous devons féliciter la Société de littérature du parti qu'elle a pris de publier ses transactions par *demi-volume*. C'est le moyen d'appeler une coopération active, en donnant aux auteurs la garantie que leurs travaux paroîtront sans délai. Dans un temps où les diverses branches de la littérature sont exploitées avec ardeur, on doit toujours craindre, si l'on tarde trop à publier le résultat de certaines recherches, d'être prévenu par d'autres qui s'occupoient des mêmes matières. Il est certain qu'une académie de sciences et de littérature qui feroit paroître ses mémoires par un ou deux volumes tous les trois ou quatre ans, s'exposeroit à être privée, par cela seul, des travaux les plus importants et les plus neufs, que les auteurs préféreroient publier par une voie plus prompte et plus sûre. La première partie du premier volume contient seize mémoires, dont nous allons présenter une analyse succincte.

Le premier mémoire traite d'un manuscrit *inconnu de 1422, qui éclaircit la dernière déclaration du roi Henri V, et en défend l'authenticité contre le scepticisme de David Hume*, par Granville Penn. Enguerrand de Monstrelet est le plus ancien chroniqueur qui ait raconté les circonstances particulières qui suivirent la mort de Henri V, roi d'Angleterre, le 31 août 1422, à Vincennes près Paris. A la fin de sa relation, il rapporte ce qui suit : « . . . Et lors manda son confesseur ; et aucuns » autres de sa famille et gens d'église ; et ordonna à dire les sept » psaumes. Et quand on vint à *Benigne fac, Domine*, où il y a *muri* » *Hierusalem*, il les fist arrester, et dit tout hault que, sur la mort qu'il » attendoit, il avoit intention qu'après qu'il auroit mis le royaume de » France en paix, de aller conquerrre Hierusalem, s'il eust été le plaisir » de son créateur de le laisser vivre son aage. »

Aucun des anciens historiens de l'Angleterre n'a parlé de cette déclaration remarquable ; Speed seul en dit un mot, d'après Monstrelet. Entre les historiens plus modernes, Rapin Thoiras la mentionne sans

aucun signe de doute; mais David Hume regarde comme impossible que Henri ait jamais pensé aussi sérieusement à exécuter une *croisade* à ce sujet : « Les hommes sont si ingénieux à se tromper, que Henri » oublia, dans ce moment, tout le sang que son ambition avoit fait » répandre, et reçut du soulagement *de cette dernière et foible résolution*, » qu'il n'auroit certainement jamais mise à exécution, la mode de ces » entreprises étant alors passée. » Après plusieurs observations contre les assertions de Hume, l'auteur du mémoire prouve directement que ce que Hume appelle une *dernière et foible résolution* (*late and feeble resolve*), étoit une résolution ferme et prise plusieurs années d'avance, à l'exécution de laquelle il pensoit très-sérieusement au moment de sa mort. Cette preuve existe dans un manuscrit trouvé à Lille en 1819, maintenant en la possession de l'auteur, et dont il a découvert une copie, du même temps et de la même main, dans la bibliothèque Bodléienne d'Oxford.

Ce manuscrit contient une description militaire des côtes d'Égypte et de Syrie, et des moyens de défense qu'elles présentent. L'auteur est *Gilbert de Lannoy*, chevalier, seigneur de Willerval et Tronchines, conseiller et chambellan de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et ambassadeur de ce duc auprès de Henri V. Il commence par ces mots : « Chi s'ensieut le rapport que je, Guillebert de Lannoy, che- » valier, fay sur pluseurs visitacions de villes, pors, et rivières, p. » moy visitées, tant es pays d'Égypte come de Surie; l'an de gr̄e n̄re » Seign. M.CCCC.XXII, p. le commandement de tres excellent prinche » le roy Henry d'Engleterre, lors yretier et regent de Franche, et p. » la license de mon tres doubtte segneur et prinche, monseigneur le duc » de Bourgogne. » M. Grauville Penn donne ensuite les titres de vingt-six chapitres : en voici quelques-uns. 1. *Et commenche la premiere visitacion veue d'Alexandrie.* 2. *Ch'est la fachon du viel port d'Alexandrie.* 3. *Ch'est la fachon du port nouvel d'Alexandrie.* 4. *Ch'est la fachon de la ville d'Alexandrie.* 5. *Chi s'ensuit la visitacion de l'un des bras du Nil devers Alexandrie, dont la bouche s'apelle Rosette, &c.* Les sept chapitres suivans concernent encore l'Égypte, sur laquelle il paroît que Henri V avoit ordonné à Gilbert de Lannoy de porter spécialement son attention. Le contenu de ces chapitres ne peut manquer d'être intéressant pour la géographie, et il seroit à désirer qu'on le publiât. L'exemplaire de la bibliothèque Bodléienne est du même temps et de la même main. Ce monument ne laisse aucun doute sur l'intention de Henri V, et sur la vérité de la déclaration qu'il fit à l'article de la mort.

II-VII. Ces six mémoires, sous forme de lettres, de M. Sharon Turner,

ont pour objet de rechercher les affinités et les diversités des langues, et leurs causes primitives. Les deux premiers mémoires se composent principalement d'une liste des mots qui expriment les nombres *un* et *deux* dans les langues qui paroissent avoir le moins de rapport entre elles ; d'où l'auteur tire l'observation que ces mots sont ou des sons simples d'une seule syllabe, ou des composés qui se résolvent facilement dans ces élémens simples, et en ont très-probablement été toujours formés. Dans les mémoires suivans, M. Sharon Turner continue la même recherche sur les mots *mère*, *père*, &c., rangés selon les sons radicaux qui les forment. L'auteur croit que les coïncidences qu'on y remarque ne peuvent être l'effet du hasard, puisque ni l'onomatopée ni la tendance des organes ne sauroient en rendre compte. Il les regarde comme la preuve d'une origine commune de tous les peuples, conformément au témoignage de l'Écriture sainte.

VIII. *Observations sur la rivière Euphrate*, par sir William Ouseley. Ces observations, d'un intérêt assez médiocre, portent principalement sur les divers noms de l'Euphrate, et sur les renseignemens qu'en donnent les auteurs grecs et orientaux.

IX. *Exposé historique des découvertes faites dans les manuscrits palimpsestes*, par Archdeacon Nares. Il est divisé en deux parties : l'une comprend la période qui a précédé les découvertes de l'abbé Angelo Mai ; la seconde comprend le détail de cette découverte, de celles de M. Amédée Peyron, et de M. Niebuhr, *probablement le fils du voyageur*, dit M. Neares, car il n'en est pas certain. Ce morceau est instructif, mais son importance scientifique se réduit à peu de chose.

X. *Notice sur un manuscrit de sir John Harrington*, par Henry John Todd. Ce manuscrit ne porte pas de nom d'auteur ; mais tout annonce qu'il est l'ouvrage du célèbre traducteur de l'Arioste. Il se rapporte à l'histoire contemporaine, c'est-à-dire, à l'histoire d'Élisabeth et de Jacques I.^{er} M. H. J. Todd en cite de curieux fragmens.

XI. *Sur une médaille de Métaponte*, par James Millingen. On voit, sur cette médaille d'argent, l'épi, type connu de Métaponte ; d'un côté de l'épi est une cigale, et de l'autre les lettres ΜΕΤΑ en boustrophédon. Au revers est une figure nue d'un vieillard à longue barbe, avec des cornes de taureau : autour se lisent distinctement les mots écrits en anciens caractères ΑΧΕΛΟΙΟ ΑΘΛΟΝ, qui ne permettent pas de douter que la figure ne représente l'*Achéloüs*. Cette manière de représenter l'*Achéloüs* donne lieu à M. Millingen d'expliquer le passage des Trachiniennes de Sophocle, où Déjanire parle des divers déguisemens

de l'Achéloüs (1) : ἀλλοτ' ἀνδρείω κῆτει | βούπρωρος ἐν δὲ δασκίου γενειάδες | κρουνοὶ διεργαίνοντο κ. τ. λ. On a cru que le poète donne au fleuve une tête de taureau sur un corps d'homme ; mais cela est incompatible avec les mots δάσκιος γενειάς. Il est évident qu'il s'agit ici, comme sur la médaille, d'une figure d'homme barbu, dont la tête est armée de cornes de taureau. L'inscription de la médaille est assez embarrassante. M. Millingen prend AXEΛOIO pour l'adjectif dérivé du nom du fleuve, et croit que l'inscription signifie Ἀχελώου [ἀγῶνες] ἄθλον, « Prix des jeux » d'Achéloüs. » Ici deux difficultés se présentent. D'abord on peut dire qu'une petite pièce d'argent n'étoit pas un prix digne d'être offert dans des jeux solennels. Pourquoi pas, répond M. Millingen ? Il est possible que cette pièce n'eût d'autre objet que de rappeler la victoire, et que le prix fût autre que la pièce elle-même. Mais quand elle auroit été l'unique prix du vainqueur, elle auroit bien pu lui suffire : l'honneur de triompher dans les jeux publics étoit tellement ambitionné, que les vainqueurs ne devoient pas attacher une grande importance à la valeur intrinsèque des prix : une couronne de laurier ou d'olivier leur suffisoit ; pourquoi ne se seroient-ils pas contentés d'une pièce frappée par la ville même qui donnoit ces jeux ? Rien n'empêche donc de croire que la médaille ait été frappée à l'occasion des jeux célébrés par Métaponte en l'honneur d'Achéloüs. Mais quel motif de vénération particulière pouvoit avoir cette ville de la grande Grèce pour un fleuve de l'Étolie ? C'est la seconde difficulté, et celle-ci est peut-être insoluble dans l'état actuel de nos connoissances. M. Millingen propose à ce sujet une conjecture qui est au moins vraisemblable. Comme Épeus, fondateur de la ville selon Justin, étoit frère d'Ætolus, il se peut que les compagnons de ce chef de colonie aient été des Étoliens, d'autant plus que, parmi les villes d'Étolie, on comptoit une *Métapa*, dont le nom de *Métaponte* se dérive plus probablement que de celui du héros imaginaire *Métabus* ou *Métapus* ; et de même que les Tarentins avoient donné le nom d'*Eurotas* à leur Gaïse, en mémoire de Sparte, les Métapontins auront pu donner celui d'*Achéloüs* au fleuve qui arrosoit leur pays, en mémoire de l'Achéloüs étolien. Ce ne sont là que des conjectures, mais on ne peut nier que le type de la médaille n'y conduise naturellement.

Ce monument singulier donne lieu au savant archéologue de dire quelques mots de la figure du bœuf à tête humaine, qui est le type commun des médailles de Naples et de diverses villes de la Sicile et de la grande Grèce. Un grand nombre d'explications contradictoires ont

(1) Vers 12.

été données de ce type. L'opinion généralement reçue est qu'il représente Bacchus, adoré à Naples sous le nom d'Hébon. Un savant antiquaire napolitain, Avellino, l'a récemment corroborée de quelques argumens nouveaux, tirés principalement d'un passage des Dionysiaques de Nonnus. M. Millingen élève plusieurs difficultés graves contre cette opinion, et penche à croire que la figure représente un fleuve (1).

XII. *Sur quelques médailles de la ville de Κιέριον en Thessalie*, par W. M. Leake. Une médaille publiée par Pellerin, avec la légende ΚΙΕΡΕ, a été considérée par lui comme appartenant à la ville de *Cius* de Bithynie. Eckhell n'a pas eu de peine à réfuter cette opinion; mais il ne sait à quelle ville rapporter la médaille. La légende avoit été mal lue; il devoit y avoir ΚΙΕΡΙΕ; car sur d'autres semblables que publie M. le colonel Leake, le mot entier ΚΙΕΡΙΕΙΩΝ se lit bien distinctement. C'est l'ethnique de la ville de Κιέριον, ville bâtie, selon Étienne de Byzance, sur l'emplacement d'*Arne* en Thessalie. C'est en effet dans ce pays que M. Leake s'est procuré six des huit exemplaires qu'il possède de ces médailles; quatre d'entre elles ont été achetées par lui à des paysans qui cultivent les plantations de blé et de coton de *Mataranga*. Que ce lieu soit bien l'ancienne *Cierium*, c'est ce dont il est impossible de douter d'après un fragment d'inscription que ce savant voyageur a trouvé en ce lieu: il y est question d'une contestation entre les habitans de *Cierium* et de *Metropolis*, à l'occasion des limites de leur territoire. Une autre inscription, également copiée à *Mataranga*, porte: ΠΟΣΕΙΔΩΝΙ ΚΟΥΕΡΙΩΙ ΚΕΦΑΛΩΝ ΒΟΥΚΙΝΟΥ. Une légère différence d'orthographe, comme on en trouve tant sur les médailles et les inscriptions, n'empêche pas de croire que le petit fleuve qui coule près de *Mataranga* est le *Cuarius* de Strabon, et que Neptune, adoré à *Cierium*, avoit pris son nom de ce fleuve. Ce petit mémoire a donc pour résultat de fixer la position d'une ville ancienne, et l'attribution inconnue d'une médaille. Il ajoute un fait nouveau à la géographie et à la numismatique.

XIII. *Notice d'un codex contenant plusieurs manuscrits grecs appartenant au patriarche de Jérusalem*. Ce codex est un des manuscrits que feu le professeur Carlyle et son ami le docteur Hunt avoient recueillis dans l'Orient. Après la mort du professeur, ils furent achetés par l'archevêque de Cantorbéry pour la bibliothèque du palais Lambeth.

(1) Son opinion a été depuis confirmée par un vase grec dont il doit donner l'explication dans le volume suivant des *Transactions*: sur la peinture qui décore ce vase, et qui représente le combat d'Hercule contre Achéloüs, le fleuve est figuré sous la forme d'un taureau à face humaine.

Mais plusieurs avoient été *prêtés* seulement au professeur Carlyle, et devoient être rendus au patriarche de Jérusalem, lorsqu'il les redemanderait. Ils furent en effet redemandés. L'un deux, et le plus précieux, au jugement du docteur Burney, étoit celui dont on donne ici la notice d'après l'*index* même qu'avoit rédigé le savant docteur. Cet *index* est précédé de la note suivante : *Codex chartaceus. Foliorum CCLVIII. In initio, folia recentia XI. Sequuntur folia antiqua CCXLII. In fine codicis, folia recentia VI. Continet variorum auctorum opuscula, partim integrâ, partim mutila, diversis sæculis, nec ab eadem manu scripta. Horum quædam sunt inedita, et in aliis variantium lectionum seges est fertilis et intacta.* Suit l'*index* fort détaillé de tous les fragmens, ouvrages ou portions d'ouvrage qu'il renferme.

XIV. *Sur la mesure des conditions nécessaires à la production des marchandises*, par le rév. T. R. Malthus. Ce mémoire a pour objet de développer le principe d'économie politique que les conditions naturelles et nécessaires de toutes les marchandises non soumises au monopole, sont représentées et mesurées par le travail qu'elles exigent. Cette thèse n'est pas nouvelle en économie politique; mais M. Malthus la développe avec la sagacité et la profondeur qui distinguent cet habile économiste.

XV. *Sur un édit de Dioclétien, fixant un maximum de prix dans l'empire romain*, par W. M. Leake. Dans son *Journal of a tour in Asia Minor*, M. Leake avoit déjà parlé de cet édit, qu'il ne connoissoit alors que par la copie fort incomplète que Shérard en avoit prise à Stratonicee en 1709 : il n'avoit pas eu alors communication de celle que M. Bankes en a prise depuis (1). L'état de la première ne lui permit pas de fixer autrement que par conjecture l'époque de ce monument, qu'il crut être du temps de Théodose : comme les premières lignes du préambule manquent dans la copie de M. Bankes, quoiqu'elle soit bien plus complète que celle de Shérard, M. Leake seroit resté dans la même incertitude à l'égard de la date de cet important édit, si M. Vescovali ne lui avoit communiqué un *fac-simile* d'une pierre qui existe à Aix, et qui contient précisément le commencement du préambule, où se trouvent les noms des empereurs. L'auteur de ce mémoire a donc reproduit son premier travail en lui donnant plus d'étendue; il rapporte le texte entier du monument, d'après la pierre d'Aix, qui ne donne que les deux tiers du préambule, et les deux copies de Shérard et de M. Bankes. Au reste, le préambule de l'édit avoit déjà été l'objet de recherches de M. Fons-

(1) Voir notre article, *Journal des Savans*, 1825, pag. 401, 402.

colombe d'Aix, dont le travail a paru dans les Mémoires de l'Académie d'Aix, et dont M. Leake n'a point eu connoissance. Ce travail vient d'être reproduit avec des additions dans un volume dont ce cahier du Journal présentera une analyse. Nous devons dire que M. Leake s'est contenté de reproduire exactement le texte qui résulte de la comparaison des copies, sans prendre le soin, inutile en bien des cas, de remplir les nombreuses lacunes qui s'y trouvent. Il s'est attaché spécialement à la liste des prix, qu'il accompagne de notes et d'éclaircissemens curieux.

XVI. *Sur quelques monumens égyptiens, dans le British Museum et d'autres collections*, par C. Yorke et W. M. Leake. Ce morceau n'est autre chose que l'explication succincte de quatorze statues ou fragmens de statues égyptiennes dont les dessins lithographiés sont placés à la fin du volume. Cette explication se fonde principalement sur les cartouches hiéroglyphiques gravés sur ces monumens, interprétés selon la doctrine de M. Champollion le jeune. Les auteurs du mémoire l'ont fait précéder d'un avertissement, où ils exposent leur intention en publiant la représentation exacte de ces statues et de leurs cartouches; nous en transcrivons le passage suivant : « On doit ne négliger aucune » occasion de se procurer et de publier des inscriptions hiéroglyphiques, » en prenant tout le soin possible d'en rendre les copies exactes dans » les moindres détails. Il n'est pas douteux que le manque de soin à » cet égard n'ait augmenté la difficulté et ralenti les progrès de l'étude » des hiéroglyphes. Il étoit naturel que les voyageurs ne se donnassent » pas beaucoup de peine pour copier des figures dont on avoit peu » d'espoir de comprendre jamais la signification. Depuis que quelques » lumières ont été répandues sur ce sujet, les copies sont devenues » plus exactes, et l'on doit espérer qu'à l'avenir on donnera toute » l'attention possible à ce qui est si essentiel aux progrès de ces recherches » intéressantes.

» C'est dans cette vue que la Société royale de littérature s'est décidée » à continuer la publication des hiéroglyphes commencée par le docteur » Young. C'est en partie par suite de la même idée; et en partie dans » l'espoir d'appeler quelque attention sur les antiquités égyptiennes qui » existent en Angleterre, et de répandre quelque jour sur l'histoire de » l'art égyptien, que deux des membres de la société ont maintenant » l'honneur de lui présenter des dessins des principaux de ces monu- » mens, dont la plupart existent au musée britannique.

» Conformément au but qu'on s'est proposé, on a choisi les sujets » que ces dessins représentent, parce qu'entre les signes hiéro- » glyphiques qu'ils portent, se trouvent des cartouches royaux. Nous » avons ajouté des copies de ces cartouchés, et nous nous sommes

» permis de donner une explication des noms, fondée sur le système de
 » M. Champollion et de M. Salt; non que nous prétendions par-là
 » décider de l'exactitude de ce système, qu'on a peut-être poussé trop
 » loin, mais afin d'exciter l'attention et les recherches de ceux qui ont
 » plus de science et de talent que nous. »

L'explication des planches est suivie d'un appendice qui contient deux numéros. L'un est l'extrait d'une lettre de M. Champollion le jeune au rév. G. A. Browne, au sujet du nom inscrit sur le couvercle d'un sarcophage. Le n.º 2. contient quelques inscriptions grecques *qui n'ont pas été imprimées*. La première est une très-curieuse inscription gravée sur la cuisse d'un des colosses d'Ipsamboul, et copiée par MM. Bankes et Salt. Cette inscription a été tracée par des Grecs qui ont accompagné Psammitichus II dans une expédition d'Éthiopie, vers 400 avant J. C. Elle est en dialecte dorique, et commence par les mots ΒΑΣΙΛΕΟΣ ΕΛΘΟΝΤΟΣ ΕΞΕΛΕΦΑΝΤΙΝΑΝ ΨΑΜΜΑΤΙΧΟ ΤΑΥΤΑΕΓΡΑΨΑΝΤΟΙ ΣΥΝ ΨΑΜΜΑΤΙΧΟΤΟΙ ΘΕΟΚΥΟΣ. Il y a, dans le reste, des mots fort difficiles, que les éditeurs ne me semblent pas expliquer d'une manière satisfaisante; mais pour essayer d'y suppléer avec quelque apparence de succès, il faudroit au moins avoir la copie exacte des caractères; et c'est ce qui manque à celle qu'on a donnée.

Viennent ensuite six inscriptions ou fragmens d'inscriptions, copiées par M. Henri Lewis à Dekkeh. Celles-là ne sont point inédites, comme l'ont cru les auteurs: elles sont dans l'ouvrage de M. Gau, et quatre d'entre elles ont été publiées dans mes *Recherches* et dans ce Journal. Une seule est inédite: M. Cooke l'a copiée dans une tombe royale à Thèbes, celle qui est la troisième sur le côté occidental de la vallée des rois. Elle est ainsi conçue:

ΕΡΜΟΓΕΝΗΣ
 ΜΕΝΑΛΛΑΣ
 ΣΥΡΙΝΓΑΣ
 ΙΔΩΝΕΘΑΥ
 ΜΑCΑΤΗΝΔΕ
 ΤΟΥΜΕΜΝΟΝΟC
 ΤΑΤΗΝΕΙCΤΟΡ
 ΗCΑCΥΠΕΡΕΘΑΥΜΑCΑ.

Ἑρμογένης μὲν ἄλλας (pour ἄλλας μὲν) σύριγγας, ἰδὼν, εἰθαύμασα, τῆνδε τοῦ Μέμνονος ταύτην ἰσότησας ὑπερεθαύμασα. « Hermogènes ayant vu les autres » syringes, les a admirées; mais ayant examiné celle-ci, qui est celle de » Memnon, il l'a admirée par-dessus tout. » Cette inscription manque, dans la collection inédite de celles que feu Salt avoit copiées dans les tombeaux des rois, et dont il a envoyé les copies à la Société royale

de littérature. Elles paroîtront dans le volume suivant, avec celles du colosse de Memnon, d'après les copies du même M. Salt, restituées et traduites par l'auteur de cet article.

L'analyse succincte que nous avons donnée des nombreux mémoires que contient cette première partie du premier volume, suffira pour faire apprécier la variété des branches qu'embrassent les travaux de cette académie nouvelle. La seconde partie, qui sera l'objet d'un autre article, est tout-à-fait digne de la première.

LETRONNE.

MÉMOIRE sur le préambule d'un édit de l'empereur Dioclétien, relatif au prix des denrées dans les provinces de l'empire romain, par M. Marcellin de Fonscolombe, de l'Académie d'Aix. Paris, impr. de Dondey-Dupré, librairie de MM. Debure frères, de MM. Treuttel et Würtz, 1829; 115 pag. in-8.º, avec deux planches lithographiées.

AU nombre des inscriptions dont William Sherard avoit pris des copies, en parcourant l'Asie mineure au commencement du dix-huitième siècle, il s'en trouvoit une, en langue latine, qui fixoit le prix des denrées dans l'empire romain. Sherard l'avoit découverte à Eski-Hissar, jadis Stratonicee en Carie. Chishull se proposoit de la publier dans un second tome de ses *Antiquitates asiaticæ*, qui n'a pas été imprimé. Elle se lit dans deux manuscrits qui se conservent en Angleterre, l'une sous le n.º 7509 de la collection Harléienne, l'autre au British Museum, n.º 5106. C'est d'après la copie de Sherard que M. W. Martin Leake a parlé de cette inscription dans une des notes qui suivent la Relation de son Voyage en Asie mineure, publiée en 1824 (1). M. Leake supposoit alors que ce monument appartenoit au temps de Théodose; et il paroît qu'il ne connoissoit point encore la nouvelle transcription que M. Banks en avoit faite; car il n'osoit pas encore assurer qu'elle étoit plus étendue, plus complète que l'ancienne. M. Letronne a rendu compte, en 1825, dans le Journal des Savans (2), de ce voyage de M. Leake, et particulièrement de cette note.

(1) *Journal of a tour in Asia minor, with comparative remarks on the ancient and modern geography of that country...* London, J. Murray, 1824, in-8.º — (2) Juin 1825, pag. 323-334; juillet, pag. 395-404: c'est aux p. g. 401

Ni Pococke, ni Chandler, ni Choiseul-Gouffier, qui ont visité Eski-Hissar, n'ont fait mention de l'inscription latine dont il s'agit; mais M. Bankes l'a retrouvée dans les ruines de Stratonicee, et en a pris une copie beaucoup moins incomplète en effet que celle de Sherard. Depuis 1824, M. Leake a eu connoissance de cette copie; et, de plus, M. Vescovali lui a communiqué le *fac simile* d'un fragment d'inscription, gravé sur une pierre que l'on conserve à Aix. Ce fragment consiste en plusieurs lignes du préambule de l'édit impérial qui fixoit le maximum du prix des marchandises. En faisant usage à-la-fois de ce *fac simile*, et des copies de M. Bankes et de Sherard, M. Leake a essayé de rétablir tout l'édit. C'est le sujet d'un mémoire qu'il a lu à la Société royale de littérature de Londres, le 1.^{er} mars 1826, et qui, après avoir été imprimé à part, en la même année (1), l'a été en la suivante dans le tome I.^{er} des Mémoires de cette Société (2).

Cependant M. Marcellin de Fonscolombe s'occupoit à Aix du fragment qui vient d'être indiqué. Un volume des Mémoires de l'Académie de cette ville, imprimé aussi en 1827 (3), contient une dissertation sur ce sujet, qu'il avoit lue à cette compagnie (4). Le travail de M. Leake lui étoit alors inconnu; aujourd'hui M. de Fonscolombe reproduit le sien propre avec *les développemens et les modifications* que de nouveaux documens ont dû provoquer. « Ce n'est, dit-il, que dans » ces derniers temps que des voyageurs anglais découvrirent cet édit » sur les murs d'un temple (5) de Stratonicee dans l'ancienne Carie. » Il est vrai que l'existence de ce monument n'est connue du public que depuis peu d'années; mais il y a cent vingt ans que Sherard l'a découvert (6).

A l'égard de la pierre qui se trouve à Aix, M. de Fonscolombe

et 402 qu'il est question de l'inscription latine de Stratonicee. — (1) *An Edict of Diocletian*, London, 1826, in-8.^o, annoncé à la fin de notre cahier de février 1827, pag. 126. — (2) Pages 181-204 du volume intitulé *Transactions of the royal Society of literature*, &c., dont il vient d'être rendu compte ci-dessus, pag. 610-619. — (3) *Recueil de Mémoires et autres pièces de prose et de vers qui ont été lus dans les séances de la Société académique d'Aix, département des Bouches-du-Rhône, depuis 1823 jusqu'à présent*; Aix, Pontier, 1827, in-8.^o — (4) Sous le titre de *Recherches sur une inscription romaine, mutilée*, qui se trouve dans le cabinet de M. Sallier, à Aix, rétablie par M. Marcellin de Fonscolombe. Ces recherches remplissent les pag. 60-150 du volume indiqué dans la note précédente, et y sont accompagnées de deux planches lithographiées, les mêmes qui sont jointes au Mémoire qui vient de paroître en 1829, et qui est l'objet de cet article. — (5) Ou dans le lieu des délibérations publiques, *βουλευτήριον*. — (6) En 1709.

dit qu'elle y a été transportée d'Égypte en 1807. Elle fait partie d'un riche cabinet que M. Sallier possède, et dont nous avons eu occasion de parler dans notre cahier d'août 1828 (1). Ce marbre, ou plutôt cette pierre, d'un blanc grisâtre et d'un grain très-fin, a maintenant un mètre 30 centimètres de longueur sur 46 centimètres de hauteur. Elle est fracturée au commencement et à la fin de chacune des dix-sept lignes qu'elle contient; et les lettres qui manquent donnent lieu de conjecturer que, lorsque ces lignes étoient intactes, elles pouvoient être longues d'un mètre 80 centimètres. Les dix-sept lignes sont d'ailleurs distribuées en six paragraphes ou alinéas. Des *fac simile* complètent cette description, après laquelle M. de Fonscolombe transcrit en caractères romains toutes les lignes de la pierre. La première, la seconde, et une partie de la troisième, peuvent sembler les plus précieuses, parce qu'elles manquent aux copies rapportées de Stratonice; et cette considération nous engage à les insérer ici, quoique M. Leake les ait publiées (2) d'après la copie que lui en avoit communiquée M. Vescovali.

(Première ligne) . . . nt. max. germ. max. VI. sarm. max. IV. persic. max. II. britt. max. carpic. max. armen. max. med. max. adiabenic. max. trib. p. XVIII. coss. VII. imp. XVIII. p. p. procoss. . . . et imp. caesar. m. aurel. val. maximianus. p. f. inv. ang. pont. max. gerin. max. V. sarm. . . .

(Seconde ligne) . . . b. p. XVII. coss. VI. imp. XVII. p. p. procoss. . . et flav. val. constantius. germ. max. II. sarm. max. II. persic. max. II. britt. max. sarm. max. armenic. max. medic. max. adiabenic. max. trib. p. VIII. coss. III. nobil. coss. . . . et. f. val. maximianus. germ. max. II. sarm. . . .

(Troisième ligne) . . . b. max. trib. p. VIII. coss. III. nobil. caes. dicunt. — Ce dernier mot DICUNT est placé, sur la pierre d'Aix, au milieu d'un grand espace vide.

Le nom de M. Aur. Val. Maximianus, et ceux des deux Césars Constantius et Fl. Maximianus, indiquent assez que c'est celui de Dioclétien qui manque au commencement de l'inscription, et que les mots qui précédoient les deux lettres *nt*, devoient être : imp. caes. c. val. aurel.

(1) Nous y avons transcrit (pag. 504 et 505) un rapport lu à l'Académie d'Aix par M. Sallier, sur la visite que M. Champollion le jeune venoit de faire des papyrus déposés en ce cabinet, et sur l'*Histoire des campagnes de Sésostris*, découverte (est-il dit) parmi ces papyrus. On promet de soumettre un jour cet article à un *examen plus approfondi*, dont en effet il a besoin. — (2) Pag. 186 du tome I des *Transactions of the royal Society of literature*.

diocletianus. p. f. inv. aug. po. (1). M. de Fonscolombe rétablit de même les autres mots qui ont disparu dans le cours des trois lignes, et en donne ensuite une traduction très-littérale, sans répéter néanmoins l'épithète *très-grand*, autant de fois que *max.* se lit dans le texte. « L'empereur Cæsar Caius Valerius Dioclétien, pieux, heureux, invincible, auguste, grand pontife; très-grand vainqueur des » Germains pour la sixième fois, des Sarmates pour la quatrième, des » Perses pour la seconde; très-grand vainqueur des Bretons, des Carpiens, des Arméniens, des Mèdes, des Adiabéniens; tribun du » peuple pour la dix-huitième fois; consul sept fois, imperator (2) » dix-huit fois, père de la patrie, proconsul;... et l'empereur Cæsar » Marcus Aurelius Valerius Maximianus, &c.... déclarent. »

Après le mot *dicunt*, les restitutions s'opèrent à-la-fois par voie d'induction; et par les mots que fournit immédiatement l'inscription de Stratonicee, telle que l'ont fait connaître les copies de Sherard et de M. Banks, les mémoires publiés à Londres par M. Leake, à Rome par M. Cardinali (3). Les deux originaux se corrigent et se complètent ainsi l'un par l'autre : il ne reste du moins à suppléer qu'un petit nombre de syllabes qui manquent encore des deux parts. Tout ce travail a été fait avec beaucoup de soin, de science, de sagacité : il serait cependant possible d'élever des doutes sur quelques-unes de ces restitutions; mais le texte est si obscur, si plein d'embarras dans ses parties les plus intactes, qu'il aide fort peu à retrouver celles qu'il a perdues, et qu'on ne doit point aspirer à le rendre clair et correct (4). Sa barbarie et son insignifiance ne laisseroient aucun intérêt aux variantes, d'ailleurs légères, que nous pourrions remarquer entre les

(1) *Imperator Cæsar Caius Valerius Diocletianus, pius, felix, invictus, Augustus, po(nt)ifex.* — (2) M. de Fonscolombe emploie dans cette version française le mot *imperator* comme un titre purement militaire, distinct de la dignité impériale, de la toute-puissance politique. Il se peut néanmoins que ce ne soit ici que le titre même d'empereur, répété avec indication du nombre d'années durant lesquelles Dioclétien l'avoit possédé, *imp. XVIII.* — (3) Pag. 681-732 du tom. II des *Dissertazioni dell' Accademia romana di archeologia.* Roma, de Romanis, 1825, in-4.^o — (4) On en jugera par la phrase qui suit le mot *DICUNT*, et que nous allons transcrire en distinguant les lettres, les syllabes, les mots qu'il a fallu suppléer ou corriger :

Fortunam reipublicæ nostræ cui juxta immortales deo bellorum memori(a) quæ feliciter gessimus gratulari lice(t è t)ranquillo orbis statu (u)t in (exi)mio quietis locato (on pourroit substituer loco à locato, mais la phrase n'en seroit pas beaucoup mieux construite), etiam pacis e bonis probter quam sudore largo lavaratum (lavoratum; laboratum), est disponi fideliter adque (atque) ornari decenter honestum publicum et romana dignatas (dignitas) majestasque

copies imprimées par M. de Fonscolombe et par M. Leake; mais il est à observer que le premier ne donne ce texte que jusqu'aux mots *diripientium cedere vi*, par lesquels finit la dix-septième et dernière ligne de la pierre d'Aix, tandis que MM. Leake et Cardinali transcrivent environ quatre cents mots de plus, d'après Sherard et M. Banks. Du reste, c'est toujours le même verbiage, la même irrégularité d'expressions et de constructions.

M. de Fonscolombe, après avoir transcrit, et, autant qu'il y avoit lieu, rétabli les dix-sept lignes qu'il avoit sous les yeux, les a traduites en français. On conçoit assez qu'un pareil texte, depuis *dicunt*, jusqu'à *cedere vi*, ne comportoit pas une version proprement dite : le meilleur parti à prendre étoit d'en donner une sorte d'interprétation ou de paraphrase (1). C'est ce que fait le savant académicien d'Aix : il coupe les phrases (si ce sont là réellement des phrases); il transpose et rapproche les mots selon que le sens l'exige; il enchaîne les idées et achève de les exprimer. Il y fait apercevoir ainsi et parfaitement reconnoître « la déclaration du dessein formé par les empereurs, d'arrêter » les excès d'une cupidité sans bornes. S'ils ont long-temps toléré ces » maux, c'est dans l'espoir que ces abus pourroient être réprimés sans » l'intervention de leur autorité. Enfin ils voient les fortunes particu- » lières détruites, le commerce entravé par une hausse excessive dans » les prix, causée par d'odieuses spéculations; les soldats mêmes privés » de leur paie, et les tributs ne servant plus qu'à augmenter les trésors » de l'avarice. Tous ces motifs déterminèrent les empereurs à mettre » un terme à ces excès. » Telle est l'idée générale que M. de Fons-

desiderant ut nos qui benigno favore numinum æstuanes de præterito rapinas gentium barbararum ipsarum nationum clade compressimus in æternum fundatam qui intus lacerant eam contra illos (ces cinq mots ne se rattachent pas très-heureusement à ceux qui précèdent et à ceux qui suivent; mais une liaison parfaite ou même suffisante seroit ici impossible à établir) sæpiamus (sæviamus) etenim. . . .

(1) Voici ce qui correspond aux lignes *Fortunam. . . sæviamus*, citées dans la note précédente :

« La majesté et la dignité romaine, la décence publique, exigent que le sort » de la république soit fidèlement dirigé et avec l'éclat convenable; c'est à quoi » nous avons prodigué nos sueurs: et sans doute après les immortels, le dieu » des guerres nous ayant été propice, nous devons la féliciter des choses que » nous avons heureusement accomplies : de sorte que l'univers étant dans un » état paisible, elle se trouve, par les biens de la paix, à même de jouir d'un » repos parfait et assuré. Aussi nous qui, travaillant avec ardeur, avons, par les » secours des dieux, arrêté, dans les temps antérieurs, les pillages des nations » barbares par l'extermination de ces peuples, nous devons sévir contre ceux » qui déchirent le sein de cette patrie fondée pour l'éternité. En effet. . . . »

colombe donne lui-même de ce monument, ou du moins du fragment qui en existe à Aix.

Lorsqu'on envisage cette déclaration toute entière, et les quatre cent vingt-trois articles du tarif qui la suivoit, tels qu'ils se sont retrouvés à Stratonicee, et que les ont imprimés MM. Leake et Cardinali (1), ce sont sans doute les prix des denrées, des travaux, des services, qui méritent le plus d'attention. Considéré dans son ensemble, cet édit de Dioclétien (2) est un monument de la statistique de l'empire romain au commencement du IV.^e siècle, et peut contribuer à éclairer un genre de recherches que la rareté des documens et la nature même du sujet rendent souvent fort difficiles. Mais M. de Fonscolombe n'avoit point à s'imposer cette tâche : il ne travailloit que sur le *considerant* ou le *programma* du décret, ou même que sur une partie de ce préambule ; et par conséquent ses observations devoient se borner aux titres que prennent Dioclétien, M. Maximien, Constantius et Fl. Maximianus ; aux formes et au style de leur déclaration ; aux caractères et aux causes des abus, des excès qu'ils se proposent de réprimer ; aux personnes et aux compagnies ou corporations qui pouvoient en être accusées. Tels sont en effet les points qu'il a traités dans son mémoire.

Un aussi long étalage de titres impériaux n'avoit pas encore été remarqué dans les inscriptions ; les recueils de lois romaines n'en offrent que de foibles traces : cependant Eusèbe rapporte deux édits précédés de pareils intitulés. C'étoit en 301 que les deux Césars Constantius et Flavius Maximianus comptoient trois consulats, et Dioclétien dix-huit années d'empire. On doit donc assigner cette date à l'édit, plutôt que celle de 303 indiquée par M. Leake, d'après Idace. Avant Constantin, les gouverneurs de provinces notifioient les lois au peuple, en les lisant ou en les faisant lire, ou bien en les exposant dans un lieu public. Voilà sans doute comment l'acte dont il s'agit s'est retrouvé en Egypte et dans l'Asie mineure. Les préambules ont pu se rédiger quelquefois dans les provinces mêmes ; circonstance qui, selon M. de

(1) Outre la transcription du préambule et du tarif, insérée en caractères romains dans le second chapitre de la dissertation de M. Cardinali, deux planches qui accompagnent ce mémoire présentent un *fac simile* de tout le monument, à partir des mots *fortunam reipublicæ*. . . — (2) M. Cardinali, qui ne connoissoit pas les premières lignes de cette inscription, a recherché fort au long dans le chapitre III de son mémoire (*in edicti ætatem et auctorem divinitio*), auquel des empereurs, depuis Adrien jusqu'à Dioclétien, cet édit pouvoit être attribué. Il s'abstenoit d'affirmer et regardoit néanmoins comme probable que Dioclétien en étoit l'auteur. — M. Naudet avoit fait remarquer le projet conçu par ce prince de tarifer les marchandises. (*Changemens opérés dans toutes les parties de l'administration sous les règnes de Dioclétien, &c.* Paris, 1817, in-8.^o ; tome I.^{er}, pag. 344.)

Fonscolombe, rendroit raison de l'excessive barbarie de celui qui nous occupe. Remarquons pourtant que cette barbarie n'est point du tout celle qui tend à rendre le langage plus familier, plus vulgaire, et par là plus intelligible à une population inculte; elle est au contraire étudiée, pénible, emphatique, et devoit être encore moins à la portée des esprits grossiers qu'une diction correcte ou élégante. Nous aurions peine aussi à partager l'opinion de l'auteur du mémoire, lorsqu'il croit reconnoître dans cette inscription les premiers symptômes des altérations qui ont transformé le latin en langue romaine : c'est à nos yeux un tout autre genre de décadence et de corruption. Sans doute il se rencontre dans cette pièce plusieurs barbarismes qu'on peut attribuer à l'ignorance et à l'inattention des graveurs : mais ces fautes matérielles ne sont pas celles qui causent le plus d'embarras ; il en est de bien plus graves, qui ne doivent être imputées qu'au mauvais goût et à l'esprit faux du rédacteur. Il accumulé et enchevêtre les expressions d'une même idée, ne sait pas les construire, et ne dit rien de précis.

Ce qu'il importeroit de bien démêler dans cette déclaration des empereurs, ce seroit la véritable cause de cet énorme renchérissement de toutes les denrées, auquel ils vouloient remédier. S'il n'étoit que le résultat naturel de l'état des productions et des consommations, la fixation des prix n'auroit été qu'un expédient injuste et funeste. Étoit-ce l'effet de quelque mauvaise pratique administrative, d'exactions et de vexations exercées par des officiers publics! il falloit que l'autorité prît elle-même de meilleures habitudes, qu'elle réprimât les malversations de ses agens, et, dans ce cas, qu'elle s'abstînt encore d'entraver le cours libre des échanges. M. de Fonscolombe reconnoît que l'édit ne fit qu'aggraver le mal; mais il croit trouver un rapport sensible entre cet acte de la puissance impériale « et la destruction du corps des » *frumentarii*, dont les vexations, dit-il, le monopole et les spéculations auroient été la cause » de la détresse générale. Il se fonde principalement sur un texte d'Aurelius Victor, où il est parlé des *frumentarii* et des officiers qui leur ont succédé sous le titre d'*agentes in rebus* (1). S. Jérôme dit aussi (2) : *Eos... quos nunc agentes in rebus vel veredarios appellant, veteres frumentarios nominabant*. Chargés d'a-

(1) *Neque minori studio pacis officia vincita legibus æquissimis ac remoto pestilenti frumentariorum genere, quorum nunc agentes in rebus simillimi sunt, qui cum ad explorandum annunciandumque fortè in provinciis motus existerent, instituti viderentur, compositis nefariè criminibus, injecto passim metu, præcipuè remotissimo cuique, cuncta ferè diripiebant. De Cæsaribus, c. 39. Valerius Diocletianus. — (2) Comment. in Proph. Abdæ, c. 1.*

bord d'amasser des grains pour l'approvisionnement des légions, les *frumentarii*, et après eux les *agentes in rebus* (1), furent investis de fonctions secrètes et inquisitoriales dont ils ne pouvoient manquer d'abuser. Cependant ni l'histoire, ni l'édit de Dioclétien, où ils ne sont pas désignés, ne nous donnent la mesure de l'influence qu'ils ont pu exercer sur la cherté des vivres et sur le progrès de la disette publique. On voit plus souvent en eux des espions et des délateurs que des artisans de fraudes commerciales : seulement ils sont employés quelquefois à prêter main-forte aux fermiers des impôts qui se levoient sur les marchandises, à établir le cens, à répartir les contributions, à régler le départ des troupes, à distribuer les rations, à diriger les transports, à exiger des corvées. Ils ont été sans doute accusés d'extorsions, de rapines, de monopoles; et il est fort probable qu'ils saisissoient toutes les occasions de s'enrichir par ces odieux moyens. Quelques-uns d'entr'e eux devenoient opulens, si nous en jugeons par les fondations considérables qu'ils faisoient, et dont certaines inscriptions nous ont conservé le souvenir. Mais est-il bien vrai que leurs manœuvres aient suffi pour faire renchérir d'une manière exorbitante les prix de toutes choses, depuis le blé jusqu'aux ouvrages des architectes, de tous les artistes et des copistes mêmes, jusqu'aux services des précepteurs, des grammairiens, des sophistes et des avocats (2)! Est-ce là l'unique ou la principale cause de ce malaise général qui entraîna les empereurs à déterminer les conditions pécuniaires de tous les échanges? Cette question mériterait d'être mûrement examinée. Le préambule de l'édit est conçu en des termes trop obscurs et trop vagues pour nous aider à la résoudre. On s'y plaint amèrement et verbeusement de l'avarice et de la dureté de ceux qui vendent trop cher; mais sans désigner avec assez de précision les hommes privés ou publics, ou les corporations, à qui ces reproches sont adressés. La cause la plus probable du désordre auquel l'édit prétend remédier par un moyen si peu sage,

(1) Voyez le chapitre de *Scholâ agentium in rebus*, dans la *Notitia dignitatum utriusque imperii, cum notis Pancirolli*; tom. VII *Antiquit. romanar. Grævii*, p. 1503-1505. — (2) Parmi les articles dont le maximum est fixé par Dioclétien, se trouvent ceux-ci: *Lapidario stru(ctori) *quingenta*. — *Marmorario *sexag(inta)*. — *Scriptori in scripturâ optimâ versuum, n. centum*. . . . *Pædagogo in singulis pueris menstruos *quingenta*. — *Magistro instituto litterarum in singulis pueris menstruos *L*. — *Grammatico græco sive latino et geometræ, in singulis discipulis menstruos *ducentos*. — *Oratori sive s(olfistæ in singulis discipulis menstruos *ducentos*. — *Avvocato sive jurisperito, mercedis in postulatiõne *ducentos quingenta* — *Architecto, &c.*

est celle que M. Letronne a indiquée dans ce journal, en rendant compte du voyage de M. Leake (1), l'altération des monnoies, opération frauduleuse dont l'effet infaillible est de déprécier le numéraire nominal, et de surhausser en apparence tous les prix. Loin d'indiquer cette véritable source du mal, le préambule du décret le dissimule le plus qu'il peut, et n'y apporte qu'un faux et pernicieux remède.

Quoi qu'il en soit, cette déclaration a fourni à M. de Fonscolombe l'occasion de rassembler un grand nombre de notions instructives, non-seulement sur les *frumentarii* et les *agentes in rebus*, mais aussi sur les *speculatores*, les *stationarii*, les *executores*, et d'autres corps d'agens ou d'officiers. Nous ne le suivrons pas dans ces détails, qui ne tiennent pas étroitement au principal sujet de son mémoire : il nous suffit d'avoir fait connoître un travail très-recommandable, et digne, à tous égards, de servir de supplément à ceux de M. Leake et de M. Cardinali.

DAUNOU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE royale des beaux-arts a tenu sa séance publique annuelle le samedi 3 octobre, sous la présidence de M. Huyot, et dans l'ordre suivant : 1.^o ouverture par M. BOILLY, ancien pensionnaire du Roi ; 2.^o notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Houdon, par M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel ; 3.^o rapport sur les ouvrages des pensionnaires du Roi à l'Académie de France à Rome (par M. Garnier) ; 4.^o distribution des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture, de paysage historique et de composition musicale ; 5.^o ouverture par M. BARBEREAU, ancien pensionnaire du Roi ; 6.^o exécution de la scène qui a remporté le second grand prix de composition musicale.

GRANDS PRIX DE PEINTURE. Le sujet donné par l'Académie est : *Jacob refusant de livrer son fils Benjamin.* « Les fils de Jacob étoient allés en Égypte » pour y chercher des grains. Joseph, alors gouverneur de ce pays et méconnu » de ses frères, avoit gardé en otage Siméon, refusant de le rendre, à moins » qu'ils ne lui amenassent Benjamin, le plus jeune des enfans de Jacob. De » retour dans le pays de Chanaan, les fils de Jacob lui firent part de la condition » que Joseph leur avoit imposée, et lui demandèrent de laisser partir avec eux » Benjamin. Jacob leur répond : Vous m'avez déjà privé d'enfans. Joseph n'est

(1) Juillet 1825, pag. 401, 402.

» plus, Siméon est perdu pour moi ; vous voulez encore emmener Benjamin. »
L'instant est celui où Jacob refuse de remettre entre leurs mains le jeune Benjamin.
 Le premier grand prix a été remporté par M. Jean-Louis BEZARD, natif de Toulouse, âgé de vingt-neuf ans et demi, élève de M. le baron Guérin, membre de l'Institut, et de M. Picot. Le premier grand prix, qui ne fut pas décerné l'année dernière, a été adjugé cette année à M. Théophile VAUCHELET, natif de Passy, département de la Seine, âgé de vingt-sept ans et demi, élève de M. Hersent, membre de l'Institut, et de M. Abel de Pujol. Le second grand prix a été remporté par M. Émile SIGNOL, de Paris, âgé de vingt-cinq ans, élève de M. le baron Gros, membre de l'Institut. Un double second grand prix a été remporté par M. Eugène ROGER, natif de Sens, âgé de vingt-deux ans, élève de M. Hersent. L'Académie a arrêté qu'une mention honorable seroit accordée au tableau n.º 4, dont l'auteur est M. SCHOPIN, natif de Lubec, âgé de vingt-cinq ans, élève de M. le baron Gros.

GRANDS PRIX DE SCULPTURE. L'Académie a donné pour sujet du concours : *La mort d'Hyacinthe*. Apollon et Hyacinthe jouoient au disque : Apollon lance le sien le premier. Hyacinthe, emporté par le plaisir du jeu, court au but pour le relever ; le disque rebondit contre son visage et le frappe d'un coup mortel. Le jeune Hyacinthe aura de seize à dix-huit ans (figure de ronde bosse). Le premier grand prix a été remporté par M. Jean-Baptiste-Joseph DEBAY, natif de Nantes, âgé de vingt-sept ans, élève de M. Debay son père, et de M. le baron Bosio, membre de l'Institut. Le second grand prix a été remporté par M. Antoine ÉTEX, de Paris, âgé de vingt-un ans et demi, élève de MM. Pradier et Ingres, membres de l'Institut. Un double second grand prix a été remporté par M. Joseph BRIAN aîné, natif d'Avignon, âgé de vingt-huit ans, élève de M. le baron Bosio.

GRANDS PRIX D'ARCHITECTURE. Le sujet du concours donné par l'Académie est le projet d'un lazaret pour une ville méridionale de France. Cet établissement sera projeté dans une île peu distante de la ville et communiquant à la terre ferme par un pont ou une jetée. Il contiendra trois divisions principales : la première pour les bâtimens affectés de contagion ; la deuxième pour les bâtimens suspectés ; la troisième pour les bâtimens non suspectés. Ces divisions comprendront douze ou quinze logemens isolés ou contigus pour les officiers ou passagers, des magasins, de grandes pièces ou dortoirs pour les matelots et soldats des équipages, un enclos, une entrée, et un port, le tout affecté séparément à chaque division. Il y aura en outre, comme objets généraux, une chapelle, des logemens pour l'administration, l'état-major, le médecin, le chirurgien, de plus un bureau sanitaire, une infirmerie, une pharmacie, des cuisines, des buanderies, boulangeries, parloirs, corps-de-garde, conciergerie, et autres lieux de service. Les abords de cet établissement seront, du côté de la mer, éclairés par des fanaux, et défendus par des forts et batteries. La plus grande dimension de cet établissement, sans y comprendre les ports, sera de quatre cent cinquante mètres. On fera pour esquisse le plan, la coupe et l'élévation générale sur une échelle d'un millimètre pour mètre. Pour les dessins rendus, on fera un plan sur une échelle de cinq millimètres pour mètre, une coupe et une élévation sur une échelle d'un centimètre pour mètre, plus un plan général et une élévation générale sur une échelle d'un millimètre et demi pour mètre. *Nota.* Pour l'esquisse, on fera le plan général en masse au quart

de l'échelle du plan de distribution des bâtimens. Il comprendra les ponts et les entourages du lazaret. On exprimera, dans l'élévation et dans la coupe générale, tout ce qu'elles peuvent comprendre des avances des ports. Le premier grand prix a été remporté par M. Simon-Claude CONSTANT, de Paris, âgé de vingt-huit ans et demi, élève de M. Debret, membre de l'Institut. Le second grand prix a été remporté par M. Pierre-Joseph GARREZ, de Paris, âgé de vingt-sept ans et demi, élève de feu M. Delespine, de M. Vaudoyer et de M. le Bas, membres de l'Institut.

GRANDS PRIX DE PAYSAGE HISTORIQUE. Le sujet du concours donné par l'Académie est *la mort d'Adonis*. Adonis vient d'être tué à la chasse par un sanglier que la vengeance de Diane avoit suscité. Vénus, portée sur un char attelé de colombes ou de cygnes, a entendu du haut des airs les gémissemens d'Adonis; elle retourne vers lui, et se précipite sur son corps. La scène se passe en Phénicie, aux environs de la ville de Biblos, près de laquelle coule le fleuve qu'on appela depuis Adonis, à l'entrée d'une forêt où l'on aperçoit encore le sanglier fuyant avec le trait qu'Adonis lui avoit lancé, et poursuivi par les chiens. L'heure du jour sera le matin, et la saison sera l'automne. Le premier grand prix a été remporté par M. Jean-Baptiste GIBERT, natif de la Pointe-à-Pître, île de la Guadeloupe, âgé de vingt-sept ans, élève de M. Guillon-Lethière, membre de l'Institut. Le second grand prix a été remporté par M. Hugues FOUREAU, de Paris, âgé de vingt-six ans; élève de M. le baron Gros. Un double second grand prix a été remporté par M. Eugène-Modeste-Edouard PODEVIN, de Paris, âgé de vingt-trois ans, élève de M. Hersent.

GRANDS PRIX DE COMPOSITION MUSICALE. Le sujet du concours a été, conformément aux réglemens de l'Académie royale des beaux-arts: 1.° un contre-point à la douzième, à deux et à quatre parties; 2.° un contre-point quadruple à l'octave; 3.° une fugue à trois sujets et à quatre voix; 4.° une cantate composée d'un récitatif obligé, d'un *cantabile*, d'un récitatif simple, et terminée par un air de mouvement. CLÉOPÂTRE, scène lyrique. Les paroles sont de M. VIEILLARD.

C'en est donc fait!... ma honte est assurée!
 Veuve d'Antoine et veuve de César,
 Au pouvoir d'Octave livrée,
 Je n'ai pu captiver son farouche regard...
 J'étois vaincue, et suis déshonorée!
 En vain, pour ranimer l'éclat de mes attraits,
 J'ai profané le deuil d'un funeste veuvage;
 En vain, de l'art épuisant les secrets,
 J'ai caché sous des fleurs les fers de l'esclavage:
 Rien n'a pu du vainqueur désarmer les décrets!
 A ses pieds j'ai traîné mes grandeurs opprimées,
 Mes pleurs même ont coulé, sur ses mains répandus;
 Et la fille des Ptolémées
 A subi l'affront des refus!....

Cantabile.... Ah! qu'ils sont loin ces jours, tourment de ma mémoire,
 Où sur le sein des mers, comparable à Vénus,
 D'Antoine et de César réfléchissant la gloire,
 J'apparus triomphante aux rives du Cydnus!

Actium m'a livrée au vainqueur qui me brave ;
 Mon sceptre, mes trésors ont passé dans ses mains....
 Ma beauté me restoit..... et le mépris d'Octave,
 Pour me vaincre, a fait plus que le fer des Romains.
 Ah ! qu'ils sont loin ces jours, tourment de ma mémoire !...

Récitatif..... Au comble des revers qu'aurai-je encore à craindre!...

Reine coupable, que dis-tu ?
 Du destin qui m'accable est-ce à moi de me plaindre ?
 Ai-je pour l'accuser les droits de la vertu !...
 J'ai d'un époux déshonoré la vie :
 Sa cendre est sous mes yeux, son ombre me poursuit ;
 C'est par moi qu'aux Romains l'Égypte est asservie,
 Par moi nos dieux ont fui les murs d'Alexandrie,
 Et d'Isis le culte est détruit.
 Quel asyle chercher !... sans parens, sans patrie,
 Il n'en est plus pour moi que l'éternelle nuit,

Air.....

Grands Pharaons, nobles Lagides,
 Verrez-vous entrer sans courroux,
 Pour dormir dans vos pyramides,
 Une reine indigne de vous !

Non... de vos domaines funèbres
 Je profanerais la splendeur !...
 Rois encore au sein des ténèbres,
 Vous me fuiriez avec terreur.

Osiris proscriit ma couronne ;
 A Typhon je livre mes jours :
 Contre l'horreur qui m'environne
 Un vil reptile est mon recours.

Dieux du Nil, vous m'avez trahie !... !
 Octave m'attend à son char ;
 Cléopâtre, en quittant la vie,
 Redevient digne de César.

L'Académie a jugé qu'il n'y avoit pas lieu à décerner le premier grand prix cette année. Le second grand prix a été remporté par M. Eugène PREVOST, né à Paris, âgé de vingt ans, élève de M. Lesueur, membre de l'Institut. Un double second grand prix a été remporté par M. Alexandre MONTFORT, de Paris, âgé de vingt-six ans, élève de MM. Berton et Boieldieu, membres de l'Institut, et de M. Fétis, pour le contre-point.

L'Académie a arrêté, le 15 septembre 1821, que les noms de MM. les élèves de l'école royale et spéciale des beaux-arts qui auront dans l'année remporté les médailles des prix fondés par M. le comte de Caylus et M. de Latour, et la grande médaille d'émulation en architecture et pour le paysage historique, seront proclamés annuellement à la suite des grands prix dans la séance publique.

TÊTE D'EXPRESSION. Le prix a été partagé entre M. Joseph-Marius RAMUS, natif d'Aix (Bouches-du-Rhône), âgé de vingt-quatre ans, élève

de M. Cortot, membre de l'Institut, et M. Théophile VAUCHELET, de Passy, département de la Seine, âgé de vingt-sept ans et demi, élève de M. Hersent et de M. Abel de Pujol. Une mention honorable a été accordée à M. François JOUFFROY, natif de Dijon, âgé de vingt-trois ans et demi, élève de M. Ramey fils, membre de l'Institut. La grande médaille d'émulation (prix du plus grand nombre de succès en architecture) a été remportée, pour le cours d'études de 1829, par M. Pierre-Joseph GARREZ, âgé de vingt-sept ans et demi, élève de feu M. Delespine, de M. Vaudoyer et de M. le Bas, membres de l'Institut.

Les discours, rapports et programmes lus dans cette séance ont été imprimés chez M. Firmin Didot, imprimeur de l'Institut, 28 pages *in-4.*°; ainsi que les articles suivans :

La Découverte de l'imprimerie, pièce de vers qui a remporté le prix de poésie décerné par l'Académie française dans la séance publique annuelle de la S. Louis 1829, par M. Ernest Legouvé; précédée du Rapport du secrétaire perpétuel de l'Académie (M. Andrieux); sur le concours de poésie de la même année, iv et 38 pages *in-8.*°

Prix de vertu fondé par M. de Montyon : Discours prononcé par M. le baron Cuvier, directeur de l'Académie française, dans la séance publique de la S. Louis 1829, sur les prix de vertu décernés dans cette séance; suivi d'un livret contenant les récits des actions vertueuses qui ont obtenu des médailles dans cette même séance (rédigé par M. Andrieux), 89 pages *in-18.* Le discours de M. Cuvier a été imprimé à part, 8 pages *in-4.*°

Rapport fait (par M. Dureau de la Malle) à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, par sa commission des antiquités de la France, sur les mémoires envoyés au concours (et relatifs à ces mêmes antiquités); 16 pages *in-4.*°

— *Notice historique sur la vie et les ouvrages de D. Brial*, par M. Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. Paris, de l'impr. de M.^m Agasse, 29 pages *in-8.*° (extraites du Moniteur).

— Le n.^o 17 bis du *Journal asiatique*; Paris, impr. royale, librairie orientale de MM. Dondey-Dupré, 1829, *in-8.*°, contient le rapport (de M. Abel-Rémusat) sur les travaux du conseil de la Société asiatique pendant l'année 1828; suivi de la liste des membres de la société et de son règlement. Ces rapports annuels de M. Rémusat offrent un fidèle et brillant tableau des progrès aussi étendus que rapides qu'ont faits en France et hors de France, dans le cours des dernières années, toutes les études relatives aux langues, aux littératures et aux annales anciennes et modernes de l'Orient.

— La Société royale des antiquaires de France a publié son règlement approuvé par une ordonnance royale du 4 juillet dernier: elle y a joint la liste de ses membres et de ses correspondans.

— Une ordonnance royale, qui vient d'être publiée dans le Moniteur du 19 octobre, concerne l'Académie royale de médecine, et contient les neuf articles suivans :

Art. 1.^{er} L'Académie royale de médecine sera divisée à l'avenir en classes ou sections: 1.^o d'anatomie et physiologie; 2.^o de pathologie médicale; 3.^o de pathologie chirurgicale; 4.^o de thérapeutique et histoire naturelle médicale; 5.^o de médecine opératoire; 6.^o d'anatomie pathologique; 7.^o d'ac-

couchement; 8.^o d'hygiène publique, médecine légale et police médicale; 9.^o de médecine vétérinaire; 10.^o de physique et chimie médicale; 11.^o de pharmacie. Elle désignera, dans les limites fixées par l'art. 4 ci-après, les membres qui formeront chacune de ces classes ou sections.

Art. 2. Les assemblées de sections sont supprimées; l'Académie ne se réunira plus qu'en corps. Ses séances seront uniquement consacrées à la science.

Art. 3. Il y aura un secrétaire annuel nommé par l'Académie, lequel suppléera le secrétaire perpétuel en cas d'absence.

Art. 4. Le nombre des membres de l'Académie sera successivement réduit à soixante titulaires, quarante adjoints, quarante associés non résidens, vingt associés étrangers, et dix associés libres.

Jusqu'à ce que l'Académie soit rentrée dans les limites des nombres ci-dessus exprimés, il ne sera fait qu'une nomination sur trois extinctions.

Art. 5. A l'avenir, il ne sera plus nommé de membres honoraires ni d'associés résidens. Les honoraires qui font actuellement partie de l'Académie jouiront des mêmes prérogatives que les titulaires.

Art. 6. Les adjoints prendront part aux discussions de l'Académie en matière de science, mais avec voix consultative seulement. Ils auront droit désormais, et concurremment avec les associés résidens, au tiers au moins des places de titulaires. Il n'y a plus d'adjoints non résidens; ceux-ci prendront le titre de *correspondans*.

Art. 7. Le conseil d'administration de l'Académie sera composé du président d'honneur, du président annuel, du secrétaire perpétuel, du trésorier, du doyen de la faculté de médecine, de quatre membres titulaires nommés annuellement par l'Académie, et du secrétaire de ses bureaux, qui prendra le titre et remplira les fonctions de secrétaire du conseil. Ce conseil sera seul chargé de l'administration des affaires de l'Académie.

Art. 8. Les élections pour les places de titulaires et d'adjoints seront faites par les membres titulaires de l'Académie, sur une liste de candidats présentée par la classe ou section dans laquelle la place sera vacante.

Les associés non résidens et les correspondans seront nommés directement par l'Académie. La nomination des titulaires continuera d'être soumise à notre approbation.

Art. 9. Le règlement de l'Académie sera modifié conformément aux dispositions qui précèdent. Les ordonnances des 20 septembre 1820 et 6 février 1821 continueront d'être exécutées en tout ce qui n'est pas contraire auxdites dispositions.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

On a distribué le prospectus d'une publication nouvelle de la *Bibliographie de la France, ou Journal général de l'imprimerie et de la librairie*, par M. Beuchot, depuis 1811 jusqu'en 1828. Il y aura 34 livraisons, deux pour chaque année: il en paraîtra quatre en chaque mois, à partir du 15 septembre 1829. Prix de la livraison, 6 fr. Cette nouvelle publication sera complète, et comprendra par conséquent les tables. On sait que la *Bibliographie de la France* se rédige sur le vu des exemplaires du dépôt légal, et qu'elle contient ainsi l'annonce de tous les

ouvrages imprimés ou réimprimés dans toute l'étendue de la France, ainsi que des gravures, lithographies, cartes géographiques et œuvres de musique. M. Beuchot y joint des notices nécrologiques, des observations bibliographiques et littéraires. On y trouve de plus les lois, les ordonnances et les jugemens qui concernent l'imprimerie et la librairie. Cette collection, qui se recommande par sa méthode et sa parfaite exactitude, intéresse également les libraires et les hommes de lettres.

Entre les opuscules que la Société des bibliophiles vient de faire réimprimer à un très-petit nombre d'exemplaires, on remarque ceux-ci : *Sensuyt ung beau mystere de Nostre-Dame*, à la loueage de sa tres digne nativite, d'une jeune fille laquelle se voulut habandoner a peche pour nourrir son pere et sa mere en leur extreme pourete, est à xvijj personnaiges dont les noms sensuyent cy-après. On les vend a Lyon, aupres de Nostre-Dame de Confort, chez Olivier Arnoullet, 1543, in-16, 3 feuilles et 1/2. — *Le cry et proclamation publique pour iouer le mystere des actes des apostres* en la ville de Paris : fait le jeudi seizieme iour de decembre l'an mil cinq cens quarante : par le commandement du roy nostre sire François premier de ce nom ; et monsieur le preuost de Paris affin de venir prendre les roolles pour iouer ledict mystere. On les vend, a Paris, en la rue neufue Nostre-Dame : a lenseigne Saint-Jean-Baptiste, pres Sainte-Genuevieve des Ardens, en la boutique de Denis Janet ; un quart de feuille, in-16. — *Discours facetieux* des hommes qui font saller leurs femmes à cause qu'elles sont trop douces : lequel se ioue cinq personages comme on peut le voier a la page suivante. A Rouen, chez Abraham Cousturier, libraire, tenant sa boutique pres la grand porte du Palais, au Sacrifice d'Abraham, 1558. Trois quarts de feuille, in-16 ; &c. Ces réimpressions sortent, en 1829, des presses de Guiraudet, a Paris.

Enseignement universel : Rapport sur les résultats, l'esprit et l'influence morale et intellectuelle de la méthode de M. Jacotot ; par M. F. M. Baudouin, avocat. Paris, Mansut, 1829, in-8.°, 63 pages. Prix, 1 fr. — *Enseignement universel et traité complet de la méthode Jacotot*, rendue accessible à toutes les intelligences, ou manuel pratique et normal dans lequel la méthode explorée jusque dans les sources mêmes de sa découverte, l'auteur, suivi pas à pas, est développé, commenté de manière à mettre en évidence la théorie et la pratique de ce nouveau mode d'enseignement, à en faciliter l'exécution dans tous ses détails, &c. ; par M. Durietz. Paris, imprimerie de Lefebvre, librairies de Dureuil, Delaunay, Mongie, 1829, 132 pages in-8.° Prix, 3 fr.

Catherine de Médicis aux états de Blois, drame historique en cinq actes, par M. Lucien Arnault (fils) ; représenté pour l'ouverture du théâtre royal de l'Odéon, le 2 septembre 1829. Paris, inprim. de Firm. Didot, libr. de Mongie, 1829, 156 pages, in-8.°

Rudimens de la langue hindoustani, à l'usage des élèves de l'école royale et spéciale des langues orientales vivantes ; par M. Garcin de Tassy. Paris, impr. royale, librairie des frères Debure, 1829, in-4.° ; 100 pages. Prix 9 fr.

Extrait d'un commentaire et d'une traduction nouvelle du Vendidad Sadé, l'un des livres de Zoroastre ; par M. E. Burnouf (fils). Paris, imprimerie royale, 1829, 31 pages, in-8.°

Voyage à Pompéi, par M. l'abbé Romanelli, conservateur de la bibliothèque publique de Naples ; traduit de l'italien, pour la première fois, par M. P*** ;

suit d'une notice sur la découverte d'un temple romain, 1822: Avallon, imprimerie de Comynet. Paris, chez Houdaille, 1829, in-12, 358 pages. L'abbé Romanelli a publié, en 1811, in-8.°, son Voyage à Pompéi, Herculaneum et Pestum: il en a donné, en 1817, une seconde édition en 2 vol. in-8.°, avec addition d'un Voyage à Pouzzole. On a aussi de lui 2 vol. in-8.°, intitulés *Scouverte patrie di città distrutte e di altre antichità nella regione Frentana*; et 3 vol. in-8.°, ayant pour titre: *Antica topografia istorica del regno di Napoli*. Cet antiquaire est mort à Naples en 1819, âgé de 63 ans.

Des dynasties égyptiennes, par M. de Bovet, ancien archevêque de Toulouse. Paris, imprimerie de Béthune, librairie de J. J. Blaise, éditeur, rue Férou Saint-Sulpice, n.° 24, 1829, in-8.°, 217 pages. (Les pages 210-216 ont été par erreur numérotées 300-306.) Pr. 5. fr., et par la poste 6 fr. L'auteur pense que les savans modernes, et particulièrement MM. Champollion, attribuent trop d'autorité à Manéthon: il reproduit en partie le système que Guérin du Rocher a exposé dans son Histoire véritable des temps fabuleux, en 3 vol. in-8.°; ouvrage publié en 1776, et réimprimé il y a peu d'années. Deguignes, dans les cahiers de septembre et décembre 1777 du Journal des savans, et d'autres écrivains de la même époque, ont vivement combattu ce système, qui a été défendu, sans trop de succès, par Chapellet et par Bonnau: il l'est aujourd'hui avec plus de savoir et de méthode par M. de Bovet, dont les observations, après tant d'autres écrits sur les dynasties égyptiennes, pourront, à certains égards, sembler encore nouvelles, et attirer l'attention de ceux qui s'occupent de cette partie très-épineuse de l'histoire ancienne.

Polybe considéré comme historien romain, ou examen critique des principaux événemens de l'histoire romaine que cet écrivain a passés sous silence, ou qu'il n'a pas racontés comme les autres historiens; thèse de littérature, &c. pour obtenir le grade de docteur ès lettres; par M. J. I. J. Bourgon de Pontarlier. Strasbourg, veuve Silberman, 1829, in-4.°, 100 pages.

Histoire philosophique des empereurs, depuis César jusqu'à Constantin, par M. Toulotte, ancien sous-préfet. Deuxième édition. Paris, imprimerie de Huzard-Courcier, librairies de Thomine et de Dureuil, 1829, 3 vol. in-8.°, t. I.° Jules César Domitien; 507 pages. — T. II, Nerva Héliogabale; 424 pages. — T. III, Alexandre Sévère Licinius; 402 pages. — La vie de chaque empereur est suivie de notes où sont cités les historiens originaux qui fournissent les faits, et les auteurs modernes auxquels ces faits ont suggéré des réflexions morales ou politiques. — M. Toulotte et M. Théod. Riva, avocat à la cour royale de Paris, ont mis sous presse « une Histoire de la barbarie et des lois au moyen » âge; de la civilisation et des mœurs des anciens, comparées à celles des modernes; de l'église et des gouvernemens, des conciles et des assemblées nationales chez différens peuples, et particulièrement en France et en Angleterre. » L'ouvrage paraîtra chez Dureuil, et aura 3 vol. in-8.° Pr. 21 fr.

Quelques mots sur les crimes de l'Asie, par M. E. Marcellin. Paris, imprim. de Migneret, librairies de Firmin Didot, de Jules Renouard et de Delaunay, 1829, viij et 128 pages in-8.° L'auteur s'est proposé de tracer rapidement le tableau des injustices que des puissances asiatiques ont commises, et dont les Européens, particulièrement les Grecs, ont été victimes.

Histoire de Philippe Auguste, par M. Capéfigue, ouvrage couronné par l'Institut. Paris, imprim. de J. Pinard, librairies de Dufey et de Ladvoat, 1829,

2 vol. in-8.° T. I.°r, ann. 1180-1192 : xxj et 444 pages. T. II, ann. 1191-1206; 410 pages. Il doit y avoir deux autres volumes qui conduiront cette histoire jusqu'à la mort de Philippe en 1223. Nous nous proposons de rendre compte de l'ouvrage. Le travail que M. Capefigue a soumis à l'examen de l'Académie royale des inscriptions et des belles-lettres, et qu'elle a couronné en 1826, consistait seulement en recherches sur les domaines que Philippe-Auguste a réunis à la couronne.

Histoire du Château-Gaillard, et du siège qu'il soutint en 1203 et 1204, ornée de (onze) planches lithographiées ou gravées, et de plusieurs vignettes, par M. Achille Deville. Rouen, Edouard Frère, Nicolas Périaux, 1829, xvij et 155 pages. Pr. 18 fr. M. Deville a retrouvé la charte originale de Richard Cœur-de-Lion, relative à l'échange de la terre d'Andeli où le Château-Gaillard a été bâti en 1198, contre Dieppe et d'autres possessions. Cette forteresse a été détruite au temps de la ligue : M. Deville en a retrouvé le plan ; il en restait des ruines. Guillaume le Breton l'a décrite dans le 7.° livre de sa Philippide : cette description est comprise parmi les preuves justificatives du volume que nous annonçons. Dans l'introduction, M. Deville relève quelques erreurs échappées à M. Capefigue, en ce qui concerne ce château.

Précis de l'histoire physique, civile et politique de la ville de Boulogne-sur-Mer et de ses environs, depuis les Morins jusqu'en 1814 ; suivi de la topographie médicale, de considérations sur l'hygiène publique, d'une analyse de l'histoire naturelle du Boulonnais, d'un traité sur les bains de mer, et d'une biographie des hommes distingués nés dans ce pays ; orné de gravures et de cartes ; par M. P. J. B. Bertrand, docteur en médecine de la Faculté de Paris. Boulogne, impr. de Leroi ; à Paris, librairie de Béchet, 1829, in-8.° ; *tome second* (et dernier), 672 pages, avec une carte du Boulonnais et trois planches. Nous avons annoncé le *tome premier*, dans notre cahier d'août 1828, pag. 509. Le second renferme la topographie, les observations sur le climat, les productions, . . . les bains, et les notices biographiques.

Des assemblées nationales en France, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'en 1614, par M. Henrion de Pansey ; *seconde édition*. Paris, imprimerie de Jules Didot ; librairie de Théophile Barrois, 1829, 2 vol. in-8.° , ensemble de quarante-cinq feuilles cinquièmes. *La première édition*, en un seul vol in-8.° , a paru en 1826 ; et nous avons en cette même année (juin, pag. 370 et 379), indiqué le sujet de chacun des vingt-deux chapitres de l'ouvrage. — M. Bernard a publié, au mois de juillet dernier, chez Jules Didot et Th. Barrois, une Notice sur la vie et les œuvres de M. Henrion de Pansey ; 24 pag. in-8.°

Éloge de Montesquieu, discours auquel l'Académie française a accordé une mention honorable dans sa séance du 25 août 1826, par M. P. Crussolle-Lami. Paris, Rignoux, 1829, in-8.°

Rapports faits par les diverses Académies ou Sociétés savantes de France, sur les ouvrages et collections rapportés de l'Égypte et de la Nubie par M. Rifaud. Paris, imprimerie de Crapelet, 1829, 43 pages, in-8.° « M. Rifaud termine en ce moment un volume presque exclusivement géographique sur l'Égypte et la » Nubie ; en même temps, il met en ordre et prépare les matériaux considérables » de l'ouvrage entier qu'il publiera sur cette contrée. . . Dans un prospectus qui » paraîtra prochainement, M. Rifaud fera l'énumération de tout ce qu'il est prêt » à donner sur l'Égypte et la Nubie. Mais le mode de cette publication n'est

» point encore arrêté. En attendant, . . . il est utile que l'opinion publique soit
 » fixée d'avance sur l'importance des matériaux que M. Rifaud possède. Les
 » premières sociétés savantes de la France (*l'Académie de Marseille, la Société*
 » *géographique, l'Académie des Sciences, la Société asiatique, la Société des an-*
 » *tiquaires de France, l'Académie des inscriptions et belles-lettres*), ont été appelées
 » à juger les matériaux en question. » Ce sont ces rapports, tous favorables, que
 l'on vient d'imprimer ensemble. Ils sont rédigés par MM. Negrel, Barbié du
 Bocage, Corabeuf, Cuvier, Reinaud, la Bouderie (et Hase), et les conclu-
 sions en ont été adoptées par les compagnies qui viennent d'être indiquées.
 — M. Rifaud a publié une *Description des fouilles et des découvertes* qu'il a faites
 dans la partie est de la butte Koum-Médinet-el-Farès, Paris, Everat, 20 pag.
in-8., avec une planche lithographiée.

Géognosie des terrains tertiaires, ou tableau des principaux animaux inverté-
 brés des terrains marins tertiaires du midi de la France; par M. Marcel de
 Serres, professeur de minéralogie et de géologie à la faculté des sciences de
 Montpellier. Montpellier, imprimerie de la veuve Picot, librairie de Pomathio-
 Durville, éditeur, et à Paris, rue Saint-André des Arcs, n.º 7, 1829, *in-8.*,
 xcij et 277 pages, avec 3 tableaux et 6 planches lithographiées. Pr. 7 fr.
 50 c. — L'introduction contient des observations sur les ossements humains et
 les débris d'objets de fabrication humaine, dans les couches solides ou dans les
 terrains d'alluvion, et sur l'époque de leurs dépôts. L'ouvrage est divisé en
 quatre livres. I.º Des diverses formations géologiques, comparées aux diffé-
 rentes périodes d'animalisation et de végétation. II. Des espèces fossiles des
 dépôts marins tertiaires, sablonneux, calcaires et marneux. III. Des espèces
 fossiles des dépôts marins tertiaires à lignites. IV. Des arachnides et insectes fos-
 siles, et spécialement de ceux des terrains d'eau douce du bassin tertiaire
 d'Aix.

Tableau des terrains qui composent l'écorce du globe, ou Essai sur la structure
 de la partie connue de la terre; par Alexandre Brongniart. Strasbourg et Paris,
 imprimerie et librairie de Levrault, 1829, *in-8.*, 444 pages.

Nouvelle traduction des Aphorismes d'Hippocrate, et commentaires spéciale-
 ment applicables à la médecine dite *clinique*; avec la description de la peste
 d'Athènes, traduite de Thucydide, . . . et une table analytique; par M. le
 chev. de Mercy. Paris, imprimerie de Cosson, librairie de Béchet jeune,
 1829, *in-12*; sections V et VI, cxliij et 272 pages; sections VII et VIII,
 pages 273-595, précédées de xvj pages d'avertissement. — Les sections I, II,
 III et IV ont paru en 1817 et 1821.

On a publié le prospectus d'une nouvelle édition des *Principes raisonnés*
d'agriculture, par A. Thaer, traduits de l'allemand, par le baron E. V. B. Crud.
 La première édition de cette traduction a été entreprise en 1811 et terminée
 en 1816: elle est en 4 vol. *in-4.*; il en a été rendu compte dans notre cahier
 de juin 1817, pag. 330-334. On a préféré, pour la seconde édition, le format
in-8. Il y aura aussi quatre volumes divisés chacun en deux parties et accom-
 pagnés d'un atlas *in-4.*; le traducteur a revu son travail, et l'a enrichi d'un
 grand nombre de notes nouvelles. Les huit livraisons de l'ouvrage paroîtront
 de mois en mois, à partir du 1.º novembre 1829; et de deux mois en deux
 mois, on publiera une livraison de l'atlas. On souscrit, sans rien payer d'a-
 vance, à Paris, chez M. Ballimore, libraire éditeur, et chez M. Huzard;

à Genève, chez Abrah. Cherbuliez; à raison de 4 fr. 50 c. pour chaque huitième de l'ouvrage, et de 3 fr. pour chaque quart de l'Atlas; par la poste, 5 fr. 25 c., et 3 fr. 50 c. — On trouve chez les mêmes libraires la *Description des nouveaux instrumens d'agriculture*, par Thaer, traduite par M. Mathieu de Dombasle, in-4.°, avec 26 planches gravées par M. Leblanc; 13 fr. 50 c.; et l'*Économie de l'agriculture*, par M. Crud, in-4.°, 15 fr.

Des champignons comestibles, suspects et vénéneux, avec l'indication des moyens à employer pour neutraliser les espèces nuisibles; ouvrage utile aux propriétaires de biens ruraux, . . . aux médecins, pharmaciens, naturalistes, officiers de bouche; accompagné de dix planches de dessins faits d'après nature, coloriés avec soin; et représentant plus de deux cents espèces groupées sur le terrain qui les nourrit; dédié à S. A. R. Madame la duchesse de Berry, par M. E. Descourtilz, docteur en médecine, . . . auteur de la Flore pittoresque et médicale des Antilles. Paris, imprimerie de Chassignon, rue Gît-le-Cœur, n.° 7, 1829, in-8.° Cet ouvrage, recommandé à MM. les préfets par une circulaire du ministère de l'intérieur, datée du 25 juin dernier, se vend chez l'éditeur, M. Chappon, rue de la Grande-Truanderie, n.° 50; et chez Maze, libraire, rue de Seine, faub. Saint-Germain, n.° 31. Pr. 40 fr. en feuilles, et 45 fr. cartonné. Un témoignage très-favorable que l'Académie royale de médecine a rendu à ce travail de M. Descourtilz, est transcrit dans la circulaire qui vient d'être indiquée.

De la puissance paternelle chez les Romains; dissertation présentée à la faculté de droit, pour obtenir le grade de licencié; sous les auspices de M. Blondeau, par M. S. L. Chamblain. Paris, imprimerie et fonderie de Rignoux, 1829, in-8.°, xvj et 47 pages.

Traité des servitudes ou des services fonciers, par M. Pardessus, conseiller à la cour de cassation, professeur de droit, membre de l'Institut, &c. Paris, impr. de Pihan-Delaforest, librairie de Nève, 1829, in-8.°, viij et 598 pages. C'est la septième édition d'un ouvrage depuis long-temps regardé comme le plus méthodique et le plus instructif qui existe sur cette matière. « Le nom de » *servitude* a été conservé, dit l'auteur, pour ne point hérissier de difficultés la » comparaison de ce code avec les coutumes anciennes qu'il est si important » de consulter sur cette matière, et avec le droit romain, qui devra toujours être » l'objet des méditations des jurisconsultes et le guide des magistrats. D'ailleurs » on n'a pas cru dangereux de conserver des mots dont l'abus n'est plus à » craindre, lorsque leurs définitions ont été convenues ou expliquées. » L'ouvrage est divisé en trois parties. I Principes généraux: caractères essentiels et accidentels des servitudes; leur objet et leur usage. II. Différentes espèces de servitudes, selon qu'elles résultent ou de la situation des lieux, ou des dispositions de la loi, ou de conventions particulières. III. Acquisition et extinction des servitudes; actions qui en résultent. Six notes, placées à la suite de la troisième partie, concernent certains articles sur lesquels les opinions de l'auteur ont été contredites par d'autres jurisconsultes.

Parmi les journaux purement littéraires, ou principalement consacrés aux lettres, qui ont été entrepris en France depuis un an, on distingue l'*Universel*, journal de la littérature, des sciences et des arts, qui se publie chaque jour, excepté les lundis. Il a commencé au mois de novembre 1828: le n.° 300 (4 pages ou 8 colonnes petit in-fol.) a paru le mardi 27 octobre 1829. Le prix

de l'abonnement est de 72 fr. pour l'année; 76 fr. par la poste dans les départemens, 80 fr. dans les pays étrangers. On souscrit chez le gérant (M. C. Landresse), rue Coquillière, n.º 33, et chez MM. Firmin Didot. Ce journal fait connoître les travaux des compagnies savantes, particulièrement ceux de l'Académie des sciences. Il rend compte des nouvelles productions de tout genre, y compris les poèmes, les pièces de théâtre et les romans. On y a remarqué de savans articles relatifs aux sciences naturelles, à l'histoire, à la littérature ancienne, et à celle des peuples de l'Asie. Une critique sévère, mais éclairée et ingénieuse, recommande les morceaux qui concernent l'école romantique. Il est à observer néanmoins que les doctrines philosophiques ou métaphysiques qui appartiennent à cette école, et qui ne composent avec sa littérature qu'un seul système, ne sont pas toujours jugées avec la même rigueur dans *l'Universel*. Nous n'avons rien à dire des articles de politique polémique qui ont été insérés, mais bien rarement, dans cette feuille.

L'Album des provinces, ou (la) Revue scientifique, littéraire et industrielle des départemens, se publie par livraisons ou cahiers *in-8.º* de trois feuilles en chaque quinzaine. On s'abonne, à raison de 36 fr. pour l'année (40 fr. à l'étranger), chez M. Pihan-Delaforest, libraire, et au bureau de *l'Album*, rue de Vendôme, n.º 6 bis. La quatrième livraison vient de paraître en octobre. — Dans le cours du même mois, ont été publiées les deux premières livraisons du *Démocrate littéraire* (pages 1-68 *in-8.º*). Le prospectus annonce que ce journal paraîtra tous les jeudis, qu'il contiendra des morceaux inédits de littérature et d'histoire, ainsi que l'analyse critique des ouvrages nouveaux; qu'il tiendra les lecteurs au courant de tous les faits qui intéressent la littérature. On souscrit rue des Grands-Augustins, n.º 18, à raison de 10 fr. par trimestre, c'est-à-dire, pour 12 livraisons composant un volume.

PAYS-BAS. *Note sur un exemplaire des lettres d'indulgence du pape Nicolas V pro regno Cypri*, par M. le baron de Reiffenberg. Bruxelles, Hayez, 1829, 12 pages *in-4.º* Ces lettres ont-elles été imprimées dès 1454, trois ans avant le Psautier! C'est ce qu'a soutenu, en 1816, M. Lichtenberger, dans un écrit qui sert de supplément à ses *Initia typographiæ*, et que nous avons annoncé dans notre cahier de décembre 1816, pag. 253. L'exemplaire dont M. de Reiffenberg donne un *fac simile* et une copie, appartient, selon lui, à une autre édition qui seroit aussi de 1454.

Mémoires sur les deux premiers siècles de l'Université de Louvain, par M. de Reiffenberg. Bruxelles, Hayez, 1829, 44 pages *in-4.º* — *Mémoire sur le séjour que Louis, dauphin de Viennois, depuis roi sous le nom de Louis XI, fit aux Pays-Bas*, de l'an 1456 à 1461, par le même; *ibid. in-4.º*, 43 pages. — *Notice sur Olivier le Diable ou le Dain*, barbier et confident de Louis XI, par le même; *ibid.*, 23 pages *in-4.º* Cet article et les trois précédens sont extraits du tome V des Mémoires de l'Académie de Bruxelles.

M. de Reiffenberg vient d'entreprendre un journal littéraire intitulé *Nouvelles Archives historiques des Pays-Bas*, ou Recueil pour la géographie, la statistique, et l'histoire civile, militaire, religieuse, politique et littéraire de ce royaume. Le premier cahier, publié en juillet, à Bruxelles, chez Demar, contient, en 68 pages *in-8.º*, le premier chapitre d'un traité sur l'état politique des Juifs aux Pays-Bas, principalement dans le moyen âge; un mémoire sur les comtes de Louvain; deux monumens inédits pour servir à l'histoire de la ser-

vitude, un article intitulé *Traditions populaires*. Les livraisons de ces Archives ne seront point périodiques, mais paraîtront à des intervalles rapprochés; le prix de l'abonnement pour un volume de 450 à 500 pages *in-8.*, est de 6 fl. (12 fr. 70 cent.), à Bruxelles; hors des Pays-Bas et franc de port, 8 fl. (16 fr. 93 cent.). M. de Reiffenberg avoit déjà publié 4 vol. de Mélanges relatifs à l'histoire de son pays.

M. Quetelet continue de publier à Bruxelles, chez Hayez, sa *Correspondance mathématique et physique*. Les livraisons III et IV, composées des pages 137-280 du tome V, contiennent des mémoires de MM. Reiss, Ver. Hulst, Chasles, Plateau, Pagani, ... et Quetelet, sur des questions d'analyse, de géométrie, d'optique, de physique, ... et de statistique.

ITALIE.

Totius latinitatis lexicon, consilio et curâ Jacobi Facciolati, operâ et studio Ægidii Forcellini, seminarîi patavini alumni, elucubratur, in hac tertiâ editione auctum à Josepho Furlanetto, alumno ejusdem seminarîi. Patavii, Typis seminarîi; *in-4.* Les fascicules 6 et 7 du tome deuxième ont paru, et vont du mot *Donatiuncula* jusqu'à *Honorarium*. La première édition de cet excellent dictionnaire est de 1771, en 4 vol. *in-fol.* Cognolati en a entrepris une deuxième en 1805. Les additions et les rectifications que M. Furlanetto fait entrer dans la troisième ont été publiées, du moins en partie, en 1816, dans un volume intitulé, *Appendix ad totius latinitatis lexicon*: notre cahier de mai 1817, pages 300-304, contient un article sur cet Appendix.

M. Tramater, imprimeur à Naples, a publié le premier fascicule, cxxiv et 104 pages *in-4.*, d'un nouveau *Vocabolario universale italiano*; il l'annonce comme devant être plus étendu que les précédens: ce lexique contient soixante-quatorze mots entre les initiales AA et ABA, tandis qu'on n'en comptait que treize dans le dictionnaire d'Alberti, que vingt dans celui de l'Académie della Crusca, que quarante-neuf dans celui de Padoue.

Grammatica russa armena; *Grammaire russe arménienne*. Venise, imprimerie arménienne, 1829, *in-8.* Prix, 8 lire 50 c.

La traduction italienne de la *Biographie universelle*, qui s'imprime à Venise, chez Missiaglia, en est au tome LIV. (Lettres SO-ST.)

La Infelicità de' letterati, di Pierio Valeriano, ed appendice di Corn. Tollo, trad. dal latino; aggiuntovi un altro dialogo originale del Valeriano sulle lingue volgari, ed un capitolo di Corn. Castaldi contro i Petrarchisti, con note storiche e filologiche. Milano, Malatesta, 1829, *in-8.* Le texte latin, *de Infelicitate litteratorum libri duo*, ouvrage de J. P. Valeriano Bolzani, a été publié, pour la première fois, à Venise, en 1620, *in-8.*: les éditions suivantes, beaucoup moins rares, sont d'Amsterdam, 1647, *in-12*; de Helmstadt, 1695, *in-12*; de Leipzig, 1707, *in-8.*; de Genève, 1821, gr. *in-8.* Une partie de ce traité est traduite en français dans les Soirées littéraires de M. Coupé.

Saggio dei monumenti etruschi e romani trovati a Chiancino; *Essai sur les antiquités étrusques et romaines trouvées à Chiancino*; par M. Desiderio Maggi. Milan, 1829, *in-8.*, avec planches.

Catalogo delle antichità etrusche, trovate negli scavi del principe di Canino. Viterbo, 1829, *in-4.*

Saggio di filosofia teoretica; *Essai de philosophie théorique*; par M. Jos. Gro-

nes, professeur de mathématique au Lycée I. et R. de Venise. Venise, Alvisopoli, 1828; *in-8.*; l'une des productions qui montrent qu'on s'occupe aussi de métaphysique en Italie.

Expériences sur la forme et sur la direction des veines et des courans d'eau lancés par diverses ouvertures, par M. George Bidone. Turin, impr. royale, 1829, *in-4.*, 136 pages avec deux planches. — *Mémoire sur la détermination théorique de la section contractée des veines liquides*, par M. G. Bidone; *ibid.* 1829, 27 pages *in-4.* Ces deux articles sont extraits du tome XXXIV des Mémoires de l'Académie de Turin.

L'Eclettico, l'Eclectique, est le titre d'un des quatre journaux que M. Francesco Pastori publie à Parme. Pour le prix de 20 lire, on reçoit chaque mois un fascicule (3 feuilles *in-8.*) de l'Eclectique; pour le même prix, les *Lezioni pubbliche pronunziate nelle scuole, accademie, collegj &c. della Francia*, 3 feuilles aussi par mois. Le troisième journal de M. Pastori est intitulé *Foglio commerciale italiano*; petit *in-folio*, dont il paraît un numéro tous les mardis, à partir du 28 juillet dernier; prix de l'abonnement annuel, 10 lire. Un quatrième article, intitulé *Bibliografia italiana*, a été annoncé dans notre cahier d'avril dernier, pag. 251: c'est une feuille (*in-8.*) qui se publie tous les quinze jours, et qui doit indiquer tous les livres nouveaux imprimés en Italie; prix annuel de la souscription, 16 fr

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. Levrault, à Paris, rue de la Harpe, n.º 81; et à Strasbourg, rue des Serruriers; pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

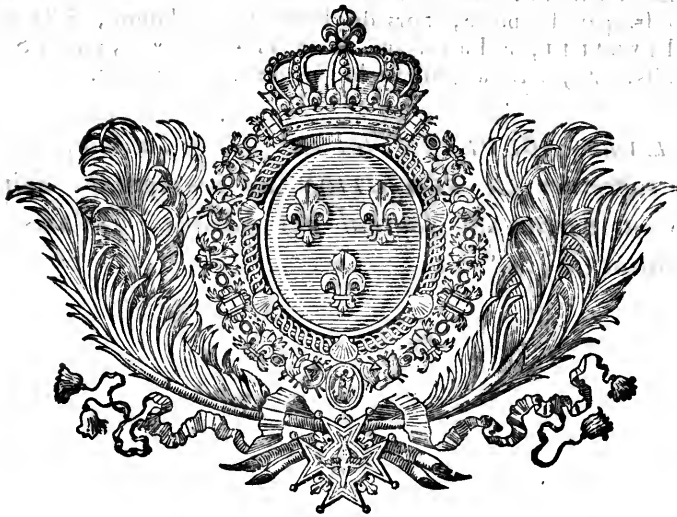
TABLE.

<i>Grammaire syriaque</i> , par M. Hoffmann. (Article de M. Silvestre de Sacy.).....	Pag. 579.
<i>Grammar of the language of the lenni-lenape or delaware indians</i> , by David Zeisberger. (Second article de M. Abel-Rémusat.)....	591.
<i>Mémoires de l'Académie royale de médecine</i> . (Second article de M. Tessier.).....	595.
<i>Histoire de la législation</i> , par M. le marquis de Pastoret; tom. VI et VII. (Article de M. Raynouard.).....	601.
<i>Transactions of the royal Society of literature</i> . (Article de M. Letronne.).....	610.
<i>Mémoire sur le préambule d'un édit de l'empereur Dioclétien, relatif au prix des denrées dans les provinces de l'empire romain</i> , par M. Marcellin de Fonscolombe. (Article de M. Daunou.).....	619.
<i>Nouvelles littéraires</i>	627.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANS.

NOVEMBRE 1829.

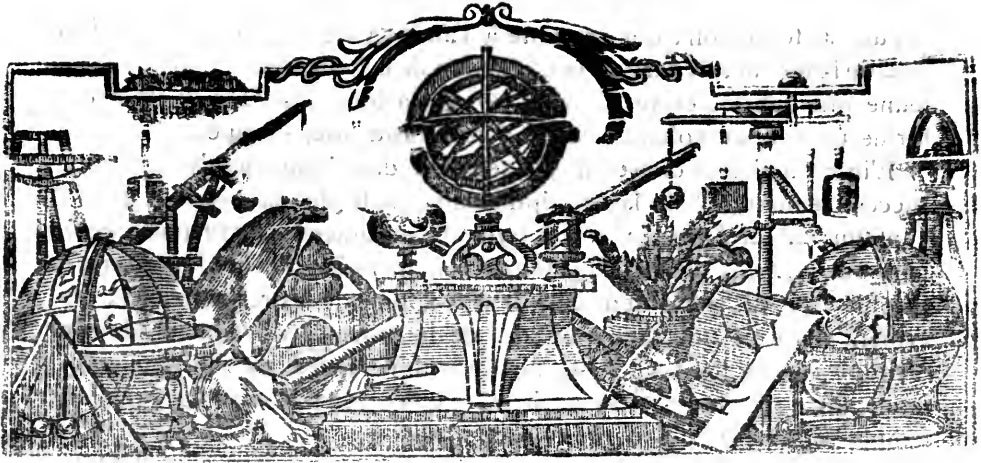


A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

—
1829.

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne, à la maison de librairie LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n.º 85; et à Strasbourg, rue des Juifs, n.º 33. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

LES LIVRES NOUVEAUX, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner LA RÉDACTION de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.º 22.



JOURNAL DES SAVANS.

NOVEMBRE 1829.

HISTORIA Jemanæ, è codice manuscripto arabico, cui titulus est, بغية المستفيد في اخبار مدينة زيد, concinnata; quam, præmissâ de libri auctore et argumento, necnon de antiquitatibus Jemanensibus disputatione, adjecto indice geographico locorum et fluminum, in codice obviorem, ab illustrissimo philosophorum ordine in Academia Borussica Rhenana præmio ornatam edidit Car. Theod. Johannsen Holsatus; Bonnæ, 1728, 300 pages in-8.º

L'OUVRAGE dont nous allons rendre compte est proprement l'histoire particulière de Zébid, ville célèbre du Yémen ou de l'Arabie Heureuse,

M m m m 2

depuis sa fondation, qui remonte à l'an 204 de l'hégire, jusqu'à l'an 900 de la même ère. Mais, à la traduction de cet ouvrage, M. Johannsen, jeune orientaliste, élève de M. Freytag, a joint une introduction qui forme un tiers du volume, et qui doit d'abord nous occuper.

L'introduction se divise en sept sections, dans lesquelles l'auteur traite successivement, 1.° de la description matérielle du manuscrit et de son contenu; 2.° de l'auteur; 3.° du style et des caractères particuliers de la narration; 4.° des sources dans lesquelles l'historien a puisé les faits qu'il raconte; 5.° de la manière dont il s'est approprié les récits de ceux qui avoient traité ce sujet avant lui; 6.° de la province du Yémen, de son étendue, de ses limites, de ses divisions territoriales, de son gouvernement, &c.; 7.° de l'histoire ancienne du Yémen, depuis les premiers temps jusqu'à l'époque de Mahomet.

L'ouvrage arabe dont M. Johannsen nous donne la traduction appartient à la bibliothèque de Copenhague; il a été apporté de l'Arabie par le célèbre voyageur Niebuhr. M. Freytag en a fait une copie, et c'est d'après cette copie qu'a été faite la traduction de M. Johannsen. La lecture du manuscrit de Copenhague présente d'assez graves difficultés, tant par l'omission fréquente des points diacritiques, que parce que le copiste, ainsi qu'il le reconnoît lui-même, n'a pas toujours pu lire d'une manière certaine le manuscrit d'après lequel il transcrivait. Le plus fâcheux est que l'omission des points diacritiques tombe fréquemment sur les noms propres de lieux, de rivières, de tribus. Il y a aussi quelquefois des mots omis. Ces diverses causes réunies obligent le lecteur d'avoir souvent recours à des conjectures, et quelquefois le sens demeure tout-à-fait incertain. Il est bien rare que les manuscrits orientaux n'offrent ces divers genres de difficultés; et c'est pour cela qu'un traducteur, pour exécuter son entreprise à la pleine satisfaction des lecteurs, éprouve toujours le besoin de pouvoir comparer entre eux plusieurs manuscrits du même ouvrage.

Devant, plus tard, faire connaître le contenu de l'ouvrage, nous ne nous arrêterons point à cette partie de l'introduction. Quant à l'auteur, il s'est fait connaître lui-même: son nom est *Abd-alrahman Arrébi*, fils de *Dhou-yézen*, et il prend les titres de *fakih* ou docteur, d'*imam* et de professeur des traditions. Son surnom, ou titre honorifique, est *Séif-elislam*. Il naquit à Zébid, au commencement de l'an 866 de l'hégire (1461); et, cette même année, son père l'ayant confié aux soins de son grand-père, Ismaïl, fils de Mohammed, quitta Zébid pour aller à Diu, dans l'Inde, où il mourut l'année suivante. Abd-alrahman reçut une éducation soignée; et après avoir fait deux voyages à la Mecque, il

revint à Zébid, en 884 ou 885. Il continua ensuite à étudier tant à Zébid qu'à Bêit-elfakih, sous les meilleurs maîtres. En 896, il fit encore un pèlerinage à la Mecque et à Médine. De retour dans sa patrie, il composa deux ouvrages dont l'un est celui qu'a traduit M. Johannsen. Cette histoire de Zébid fut très-bien accueillie du prince qui régnoit alors sur cette partie de l'Arabie; il récompensa généreusement l'auteur, et le chargea d'enseigner les *hadith* ou traditions dans la principale mosquée de Zébid. Il paroît qu'Abd-arahman conserva cette charge jusqu'à sa mort, dont la date ne nous est pas connue.

Le style d'Abd-arahman est ordinairement très-simple, et s'élève rarement au-dessus d'une narration dépouillée de tout ornement. On y désireroit quelquefois plus de clarté. L'auteur paroît mettre un intérêt particulier à conserver la mémoire des fondations faites par les souverains de Zébid, ou les princes et princesses de leurs familles, en faveur de la religion ou des sciences, telles que mosquées, collèges, &c.

Parmi les écrivains cités dans l'histoire de Zébid, ceux qu'il seroit le plus intéressant de connoître, ce sont ceux qui ont écrit spécialement sur l'histoire du Yémen : M. Johannsen n'a pu donner à cet égard que des notions très-incomplètes. Je pense qu'on pourroit remplir en partie cette lacune, en consultant les annalistes, les biographes et les bibliographes orientaux; mais cela exigeroit un travail et des recherches auxquels je ne saurois me livrer à l'occasion d'une notice comme celle-ci, et d'un ouvrage qui n'a par lui-même qu'un assez foible intérêt historique.

M. Johannsen n'a pas manqué d'observer que l'historien de Zébid, dont le récit est fort succinct quand il parle des premiers siècles de l'hégire, entre dans des détails nombreux, et quelquefois même assez minutieux, lorsqu'il s'agit des temps plus rapprochés de lui; et cela ne doit pas surprendre, son but principal ayant été d'écrire l'histoire de la dynastie des Bénou-Taher, sous laquelle il vivoit, et qui régnoit dans cette partie de l'Arabie depuis l'an 859. Le traducteur lui reconnoît aussi le mérite d'avoir apporté une sage critique dans l'usage qu'il a fait des écrits des historiens précédens, dont les récits ne sont pas toujours d'accord entre eux.

Dans la partie de l'introduction qui est consacrée à faire connoître la contrée qui porte le nom de *Yémen*, l'auteur a pris pour guide la *Description de l'Arabie* du célèbre voyageur Niebuhr. Il termine cet article par des observations curieuses sur la signification du mot *مخلاف* et au pluriel *مخالفين*, qui est d'un usage spécial dans la topographie du Yémen.

La dernière partie de l'introduction concerne l'histoire ancienne du

Yémen, et est d'une plus grande importance que tout le reste; aussi notre auteur lui a-t-il consacré plus de soixante pages.

L'histoire ancienne de l'Arabie méridionale se divise naturellement en deux parties, l'une antérieure à l'inondation causée par la rupture des digues de Mareb, et l'émigration d'une partie des descendans de Saba dans le Hedjaz et dans les régions voisines de la Syrie et de la Mésopotamie, l'autre postérieure à ces événemens. La première partie ne présente qu'un chaos, dans lequel il est impossible d'établir aucun ordre, et de fixer aucun point certain autour duquel on puisse classer, avec quelque vraisemblance, les traditions historiques incohérentes et contradictoires que nous ont conservées les écrivains arabes. Le règne de Balkis, de cette reine de Saba qui vint admirer la sagesse de Salomon, est le seul synchronisme qui semble pouvoir offrir un point de départ pour remonter aux temps antérieurs et coordonner les faits postérieurs, et M. Johannsen a essayé d'en faire cet usage; mais il a bientôt reconnu lui-même que ce seroit en vain qu'on essaieroit d'établir un fil chronologique dans la série de ces traditions, en adoptant le synchronisme de Balkis et du fils de David. Aussi n'a-t-il pas hésité à s'exprimer ainsi, après avoir relevé un anachronisme qui suffiroit seul pour ôter toute confiance à ce que les historiens arabes nous racontent sur ces temps anciens : *Ad ejusmodi igitur scriptoris, qui res frontibus adversis secum pugnautes componunt, confugiendum nobis est, ut adipiscamur non historiam, sed fabellas quasdam aniles de antiqua Jemanæ conditione! Nec tamen cum nulla omnino utilitate conjuncta est hæc quæstio, quum id saltem demonstrat atque ante oculos ponat, fieri nullo modo posse, ut veram Arabum vetustiorum historiam unquam cognoscamus.* Il avoit déjà observé précédemment que le défaut d'uniformité entre les historiens sur les noms des rois du Yémen, sur l'ordre de leur succession et la durée de leurs règnes respectifs, rendoit inutiles toutes les tentatives qu'on pourroit faire pour assigner à chaque règne une date même approximative; que d'ailleurs la durée de plusieurs règnes n'étoit pas même indiquée; et il en avoit tiré la conclusion suivante : *Intelligent igitur, velim, historici criticam rationem non esse afferendam vetustissimis his rerum monumentis. Nihil enim in his stabiliri posse videtur, quàm regum nomina aut res gestæ, sed ita ut historiæ et veritatem et dignitatem ab iis perpetuò abesse arbitremur. Nam etiamsi credibile sit, veri quidquam in his narrationibus latere, id tamen sine dubio est concedendum, fabulis eas quamplurimis esse permixtas et amplificatas.*

Le récit que nous ont transmis les historiens arabes, de l'inondation de la contrée de Saba, causée par la rupture des digues de Mareb, n'est

assurément point exempt de fables ; mais le fait en lui-même ne sauroit être révoqué en doute. Toutefois, nous ne pensons pas que cet événement doive être comparé aux cataclysmes qui signalent les premiers temps historiques de plusieurs anciens peuples, et qui, selon toute apparence, ne sont que des traditions altérées du déluge dont Moïse nous a conservé le souvenir. Nous nous exprimons ainsi à dessein, pour faire voir que nous ne partageons pas l'opinion de M. Johannsen, qui dit, à cette occasion : *Non est dubium et Græcorum et Judæorum quod commemoratur diluvium, reverà accidisse, quamquam multas deinde narrationes fabulosas et amplificatas à gentis traditione accessisse, nemo sanæ mentis inficias ibit. Lapidés enim à Pyrrha jactos commutatos esse in homines, Noachi arcam tantæ molis quadraginta dies aquis esse vectam, aliaque hujusmodi fabulosa, quis tandem credat !*

L'inondation de Mareb est rattachée constamment, par les historiens arabes, à une émigration qui a donné lieu à la fondation de plusieurs royaumes et à l'établissement de diverses familles originaires du Yémen, dans les régions situées au couchant et au nord de l'Arabie ; et ces divers événemens, dont les conséquences subsistoient encore au temps de Mahomet, et qui ont quelques liaisons avec l'histoire des Perses et celle des successeurs de Constantin, paroissent devoir fournir le moyen de fixer avec plus ou moins de précision la date de cette inondation. Le célèbre Reiske a essayé de le faire, et, après lui, j'ai traité de nouveau ce sujet avec plus de détail. D'après les calculs de Reiske, l'inondation du pays de Saba auroit eu lieu vers l'an 30 de l'ère chrétienne. Mais il faut observer que Reiske, ayant pris pour base de ses calculs la chronologie des rois de Hira, telle que la donne Hamza Isfahani, a admis, contre toute vraisemblance, des règnes d'une durée extraordinaire : ainsi il n'a pas craint d'accorder à Amrou, 18 ans de règne, et 67 ans à son prédécesseur Djodhaïma. Il est vrai que, pour justifier la confiance aveugle qu'il accordoit ici à un écrivain qu'il avoit qualifié *d'historien de peu de mérite, et de compilateur dépourvu de jugement et sujet à se contre dire lui-même*, il avoit observé que, dans l'histoire des rois de Hira, Hamza avoit comparé exactement les règnes de ces princes avec ceux des rois de Perse qui leur correspondoient, et avoit eu le plus grand soin d'indiquer combien d'années chacun de ces rois arabes avoit occupé le trône, sous le règne de tel ou tel prince de la dynastie des Arsacides ou des Sassanides. M. Johannsen paroît s'étonner que j'aie rejeté l'opinion de Reiske, sans avoir pris la peine de la réfuter, me contentant de lui objecter la confiance qu'il accordoit à un écrivain accusé par lui-même d'ignorance et de nombreuses erreurs, et m'étant

borné à dire, avec une sorte de légèreté : « Il suffit, ce me semble, » d'avoir montré sur quel fondement est établi le sentiment de Reiske, » pour l'avoir réfuté. » N'étois-je donc pas fondé à parler ainsi, lorsque Reiske prenoit pour base de ses calculs chronologiques, un historien qui n'avoit pas craint de dire qu'Amrou avoit régné 95 ans sous la dynastie des Arsacides, puis 23 ans sous celle des Sassanides ? Et Reiske avoit-il montré beaucoup de jugement, en adoptant sans discussion de pareils synchronismes ? M. Johannsen trouve d'autant plus extraordinaire le jugement que j'ai porté de l'opinion de Reiske et de la légèreté avec laquelle il avoit suivi un guide aussi peu sûr que Hamza, que je n'ai point fait difficulté moi-même de faire entrer dans les bases de mes calculs quelques-uns des synchronismes indiqués par cet historien. J'ai dit, en effet, que, pour parvenir à découvrir ici la vérité historique, il ne s'agissoit que « de faire usage *avec critique* de divers synchronismes » que les historiens, et sur-tout Hamza, qui suit en cela quelques auteurs plus anciens, ont indiqués entre les rois de Perse et ceux du » Yémen ». Cela donne occasion à M. Johannsen de dire : *Igitur quod ipse in suum usum ex Hamzæ synchronismis convertit, id ipsum à Reiskio in medium prolatum, nullâ dignum est fide!* Il me semble qu'il étoit facile de voir que ce que je reprochois à Reiske n'étoit point d'avoir fait usage des synchronismes indiqués par Hamza, mais bien d'en avoir fait usage *sans critique*, et que cela ne m'ôtoit nullement le droit d'en tirer parti, pourvu que je le fisse, comme je pense l'avoir fait, *avec critique*. Notre jeune auteur n'en convient pourtant pas, et il pense que j'ai commis une grave erreur, et beaucoup trop rapproché le commencement du royaume de Hira ; parce que, ne trouvant rien de certain sur la durée des règnes des trois premiers rois, Amrilkéis I, Amrou I et Djodhaïma, surnommé *Alabrasch*, je leur ai donné à chacun 33 ans de règne, tandis que, selon Hamza, Amrilkéis a régné 114 ans, Amrou 118 ans, et Djodhaïma 60 ans ; au total, pour ces trois règnes, 292 ans : ce qui recule de deux siècles l'origine de ce royaume. Mais de quel côté est l'erreur ? je le demande hardiment ; et devois-je prendre aveuglément pour guide un historien qui a pu écrire de pareilles absurdités ?

M. Johannsen conclut des précédentes observations, que l'opinion de Reiske et la mienne ne sont que de pures conjectures, *nihil nisi meras esse conjecturas* : et certes je n'ai pas prétendu autre chose ; j'ai cru seulement mon calcul conjectural mieux fondé et plus vraisemblable que celui de Reiske. Il ajoute que ces conjectures sont, sur plusieurs points, opposées aux récits des historiens, *casque multis rebus ab historicis relatis, impugnari*. J'en conviens encore, et c'est, suivant moi, ce

qui rend mon système digne de quelque attention : car si, par une déference aveugle pour Hamza, j'avois admis une durée de deux cent quatre-vingt-douze ans pour trois règnes consécutifs, il ne mériteroit pas même la plus légère discussion. Maintenant il reste à savoir si, comme le pense M. Johannsen, l'époque de l'inondation de Mareb est tout aussi incertaine que la chronologie des temps antérieurs ; car c'est l'opinion qu'il énonce en ces termes : *quo fit ut, mihi quidem, non magis de tempore quo Seil et Aram evenerit, quam de priori historia, certi quidquam constitui posse videatur.* Qu'il n'y ait rien de certain sur l'époque de cet événement, c'est ce dont je conviens volontiers ; toutefois on peut arriver ici à quelque vraisemblance, ce qui n'est certainement pas pour les faits antérieurs.

C'est avec quelque regret que je me suis livré à cette discussion ; mais l'ouvrage de M. Johannsen ayant obtenu un triomphe d'ailleurs bien mérité, je ne pouvois pas me dispenser de soumettre la critique qu'il a faite d'un travail auquel j'attache quelque prix, à un sérieux examen. Je n'ai point eu l'intention de porter aucune atteinte à l'estime due à ce premier fruit des études d'un jeune littérateur qui promet beaucoup à la littérature orientale, et que je m'estime heureux de compter aujourd'hui au nombre de mes auditeurs. J'ose croire qu'il ne prendra point ces observations en mauvaise part. Je pourrois encore m'arrêter à quelques autres points de la chronologie des souverains du Yémen et des ancêtres de Mahomet, sur lesquels M. Johannsen a élevé des doutes ; et peut-être, en les examinant, trouverois-je moi-même quelques réformes particulières à faire dans mes calculs. Mais il faudroit pour cela revenir sur la totalité de mon système, dont les principales bases d'ailleurs, en particulier la chronologie des ancêtres de Mahomet, me paroissent solidement établies ; et ce travail, auquel je ne pourrois me livrer pour le présent, n'appartient pas à une simple notice, comme celle-ci. Je passerai donc sous silence les autres objections de M. Johannsen, qui n'affectent que des faits particuliers ; et je ne m'arrêterai pas plus long-temps sur son introduction. Je vais à présent m'occuper de l'Histoire de Zébid.

L'auteur, dans une courte introduction, dont M. Johannsen s'est contenté de donner la substance, traite d'abord de l'utilité de l'histoire en général, et fait valoir les avantages qu'elle procure, soit pour la connoissance de la religion, soit en exerçant le jugement, et en formant l'esprit à la pratique de la critique, qui apprend à distinguer le vrai du faux. Ce sont ces considérations qui ont engagé de tout temps beaucoup de savans à consacrer leurs veilles à la composition des annales, et c'est à leur exemple que l'auteur a formé le projet de tracer l'histoire du

Yémen , et spécialement celle de la ville de Zébid , depuis sa fondation jusqu'à la fin du neuvième siècle de l'hégire. Il avoit déjà été précédé dans la même carrière par d'autres écrivains , entre lesquels tient le premier rang Schéref-eddin Ismaël , surnommé *Almokri* , c'est-à-dire , le lecteur de l'Alcoran , fils d'Abou-Becr , et mort , suivant Hadji-Khalifa , en l'année 837. Le principal motif qui a engagé notre auteur à traiter ce sujet , c'est que les historiens précédens n'avaient rien dit de la dynastie des Bénou-Taher , dont la puissance ne remonte pas plus haut que le milieu environ du neuvième siècle de l'ère musulmane. Abd-alrahman indique ensuite les règles qu'il s'est prescrites dans la composition de cet ouvrage , la subdivision de cette histoire en dix chapitres , et le contenu de chacun d'eux.

A cette introduction succède une préface consacrée à un aperçu général de la contrée désignée sous le nom de *Yémen* , et de son histoire depuis l'époque où les habitans embrassèrent l'islamisme , jusqu'à la fondation de la ville de Zébid , c'est-à-dire , pendant les deux premiers siècles de l'hégire. On ne trouve ici guère autre chose que les noms des gouverneurs à qui a été confiée successivement l'administration de cette partie de l'Arabie , sous les quatre premiers successeurs du prophète , Abou-becr , Omar , Othman et Ali , puis sous Moawia et les khalifes Ommiades , et enfin sous les Abbasides jusqu'au khalifat de Mamoun. Cette province ne fut point exempte des troubles qui suivirent la mort d'Ali. En l'an deux cent , un descendant d'Ali y établit sa domination ; mais bientôt Mamoun y envoya des troupes commandées par Mohammed , fils d'Ali , fils d'Isa , fils de Mahan , et la fit rentrer sous son obéissance. M. Johannsen , dans son introduction (page 4) semble avoir confondu ce général avec le khalife Mamoun. Ce fut ce khalife qui donna le gouvernement du *Téhama* , c'est-à-dire , de la contrée basse située entre les montagnes et le Golfe Arabique , et d'une partie de la région montagneuse , à Mohammed , fils d'Abd-allah , fils de Ziyad , allié à la famille de Moawia , et auquel la ville de Zébid doit son origine.

Nous ne saurions assurer si M. Johannsen a traduit en entier cette préface , ou s'il s'est borné à en donner un extrait. Il est certain du moins qu'il a fort abrégé la partie qui précède la suite chronologique des gouverneurs du Yémen , jusqu'à la fondation de Zébid.

Le chapitre I.^{er} traite de la fondation de cette ville et en donne une description abrégée. L'auteur , qui la considère comme la capitale du Yémen , dit qu'elle a une forme circulaire , qu'elle est bâtie au milieu de la plaine qui sépare les montagnes de la mer , et qu'elle est arrosée au midi et au

nord par deux rivières, dont la première porte le même nom que la ville, et la seconde est appelée *Rama*. Zébid surpasse en étendue Sanaa et toutes les autres villes du Yémen ; elle est distante de Sanaa de quarante parasanges. Suivant notre auteur, le terrain qu'elle occupe est le même où ont fleuri avant Mahomet deux hommes célèbres dans l'histoire ancienne des Arabes, Colaïb et Mohalhel. Un aqueduc, construit en l'an 563, conduit des eaux qui se distribuent dans les jardins situés tant au dehors de Zébid que dans l'enceinte de ses murs. Fondée en 204, elle a été entourée de murailles peu après. Mais, depuis cette époque jusqu'au temps d'Adb-alrahman, ses murailles avaient été reconstruites quatre fois, et son enceinte avoit beaucoup varié en étendue. Ses murs, à l'époque de l'auteur, étoient garnis de cent sept tours, et quatre portes donnaient entrée dans la ville. Soir port étoit au village nommé *Ghalefcat*.

L'histoire du gouvernement de Mohammed, petit-fils de Ziyad, et de celui de ses descendans appelés *Bénou-Ziyad*, jusqu'à l'an 407, forme le sujet du deuxième chapitre, et est racontée d'une manière très-abrégée. Mohammed commandoit à une assez grande étendue de pays ; car son autorité s'étendoit jusqu'à Hali, bourg qui forme la limite du Yémen, du côté de la province de Hedjaz, et l'on faisoit la prière publique en son nom dans les villes de Sanaa, Saada, Nedjran et Baïhan ; cette dernière, beaucoup moins connue que les trois autres, paroît être située dans les montagnes à peu de distance de Sanaa. Les descendans de Mohammed ne jouirent pas tranquillement de son héritage. Sous Abou'ldjéisch Ishak, son petit-fils, un rebelle, nommé Soléiman, s'empara d'une portion de ses états, et y fit faire la prière publique et battre la monnoie en son propre nom. Quelques villes lui refusèrent aussi l'obéissance, et les Karimates entrés dans la Téhama prirent Zébid et y firent un grand carnage.

Notre auteur remarque que les Bénou-Ziyad ne cessèrent jamais entièrement de reconnoître la suzeraineté des Abbasides, mais qu'ils profitèrent de l'affoiblissement de cette dynastie pour usurper dans le fait toute l'autorité, se contentant de conserver aux khalifes la prérogative d'être nommés dans la prière publique, et sans doute aussi sur les monnoies.

Sous le dernier prince de la dynastie des Bénou-Ziyad, qui n'étoit qu'un enfant, il se forma une rivalité dangereuse entre deux hommes qui, sortis de l'esclavage, jouissoient d'un grand pouvoir et aspiraient à la souveraineté. Ils se nommaient *Néfis* et *Nedjah*. Le premier parvint par ses intrigues à faire périr le jeune prince, héritier du trône. Nedjah,

bientôt vainqueur de Néfis qui périt dans un combat livré aux portes de Zébid, s'empara de la ville en l'an 414, et devint le chef d'une nouvelle dynastie, à l'histoire de laquelle est consacré le chapitre troisième, et que notre auteur appelle la *dynastie des Abyssins*.

Nedjah, après avoir vaincu son rival, prit sur-le-champ les insignes de la royauté; c'est-à-dire que quand il montoit à cheval, on lui portoit une ombrelle sur la tête, et qu'on frappoit la monnoie en son nom. Il obtint des Abbasides la confirmation du pouvoir dont il s'étoit emparé, avec des titres honorifiques, et le droit d'instituer kadhi qui bon lui sembleroit. Mais après un règne de quarante ans environ, il périt empoisonné par les intrigues d'un Abyssin, qui s'étoit emparé de la plus grande partie de ses états, et avoit obtenu du khalife Mostanser la confirmation de son usurpation. Cét Abyssin se nommoit *Ali Solaihi*, fils de Mohammed. Il étendit sa domination depuis la Mecque jusqu'à la province de Hadhramaut, fixa sa résidence à Sanaa, et confia le gouvernement de Zébid et du Téhama à un frère de sa femme: celui-ci s'appeloit *Asad*, fils de Schéhab.

Les fils de Nedjah avoient pris la fuite et s'étoient réfugiés à Dahlak. Ils ne laissèrent point Solaihi jouir paisiblement du fruit de son usurpation. L'un d'eux, nommé *Saïd* et surnommé *Ahwal*, c'est-à-dire le Borgne, fit une guerre opiniâtre à l'usurpateur et à sa famille, et se remit à plusieurs reprises en possession de Zébid et du Téhama, tandis que la famille de Solaihi conservoit Sanaa et la région montagneuse. Saïd périt par un artifice, en 482, et ce revers força encore une fois la famille de Nedjah à quitter le Yémen. Un frère de Saïd, appelé *Djajyasch*, chercha une retraite dans l'Inde, d'où il revint dans le Yémen au bout de six mois. Rentré à Zébid, il parvint à force d'adresse à s'y faire un parti puissant, s'empara de la personne d'Asad, fils de Schéhab, qui y commandoit, et resta maître de Zébid et de ses dépendances jusqu'à sa mort, arrivée en 498. Il eut pour successeur un de ses fils, qu'il avoit eu d'une esclave indienne, et qui se nommoit *Fatik*. Celui-ci étant mort en 503, fut remplacé par son fils Mansour, et la famille de Fatik conserva la souveraineté du Téhama jusqu'en 551: mais les derniers princes de la race de Fatik n'avoient que les honneurs de la souveraineté, je veux dire la nomination dans la prière et sur la monnoie, après les khalifes, et l'ombrelle dans les marches solennelles; du reste, c'étoient leurs esclaves qui, sous le nom de vizirs, exerçoient toute l'autorité.

Le chapitre IV contient la succession et l'histoire de ces vizirs, qui n'est remarquable que par l'adresse avec laquelle une femme nommée *Harra*

Alam parvint à dominer les intrigues des esclaves qui se disputoient le vizirat, et à conserver sous leur nom une sorte d'autorité ; elle mourut en 545.

Un historien cité par Abd-arahman fait remonter l'origine de la dynastie des Abyssins jusqu'à un esclave nubien nommé *Hosain*, fils de *Sélama*, mort en 402 ou 403 ; et qui avoit été élevé au rang de premier ministre sous l'avant-dernier prince de la dynastie des Bénou-Ziyad.

Les derniers souverains de la race de Fatik n'avoient exercé dans le Téhama, comme nous l'avons déjà dit, qu'une autorité nominale, tandis que le pouvoir étoit effectivement dans la main de leurs vizirs. Le dernier de ces vizirs, nommé Sérour, étoit mort en 551. Un descendant de Fatik occupoit encore le trône de Zébid ; celui-ci fut tué en 553 par ses esclaves ; et après lui, un rebelle qui, depuis plusieurs années, profitoit des troubles et de l'anarchie qui désoloient cette principauté, pour s'assurer l'indépendance, parvint à se rendre maître de Zébid en 554. Il se nommoit *Ali*, fils de *Mehdi*. Il ne survécut que deux mois et vingt-un jours à sa conquête. Son fils, Mehdi, fils d'Ali, puis Abd-eInébi, frère de Mehdi, occupèrent ensuite le trône, jusqu'à la conquête du Téhama par Touran-schah, frère du grand Saladin. Cette dynastie des Mehrites forme le sujet du chapitre V.

Le VI.^e contient l'histoire de la soumission du Yémen aux Ayyoubites, c'est-à-dire, à Touran-schah et à ses successeurs. Ce fut en l'année 569 que Touran-schah s'empara de Zébid, et mit fin à la dynastie des Mehrites. Il se rendit aussi maître d'Aden et de Sanaa. Mais, après avoir mis des gouverneurs dans les principales villes du pays qu'il venoit de soumettre, il retourna auprès de son frère, et mourut à Alexandrie en 576.

La mort de Touran-schah fut comme le signal d'une défection générale, et chacun des gouverneurs qu'il avoit établis, ne songea qu'à assurer son indépendance. Saladin envoya en 577 un autre de ses frères nommé *Abou'lféwaris Séif-elislam Toghtékin*, pour remédier à ces désordres ; et celui-ci réussit à établir son autorité dans tout le Yémen, et se rendit maître de Sanaa. Après lui, son fils Moïzz-eddin, non-seulement succéda à ses états, mais voulut s'arroger le titre de khalife, se donnant pour un descendant des Ommiades. Cette entreprise lui suscita des ennemis, et contribua à affaiblir la puissance des Ayyoubites dans le Yémen. Elle se soutint pourtant jusqu'à l'an 630, où le trône fut occupé par un Turcoman nommé *Nour-eddin Omar*, fils ou plutôt descendant de Rasoul, et surnommé Mansour. Celui-ci fut le chef d'une nouvelle dynastie, connue sous le nom de *Rasoulides*, et dont l'histoire est le sujet du VII.^e chapitre.

Ici l'historien de Zébid commence à raconter les événemens avec plus de détail. Mansour eut d'abord à se défendre contre les Ayyoubites, qui firent en vain quelques tentatives pour recouvrer la possession du Yémen. Il parvint à rendre leurs efforts inutiles, et il régna vingt-un ans, à partir de l'époque où il avoit été nommé administrateur du royaume par Mésoud, le dernier des Ayyoubites, qui avoit quitté Zébid pour se fixer à la Mecque. Mansour n'avoit cependant pris le titre et les insignes de la royauté qu'en 630; il fut tué par ses esclaves en 647.

Ses descendans occupèrent le trône jusque vers l'an 859. On compte dans cette dynastie quelques princes qui se firent remarquer par leurs talens et la sagesse de leur administration. Mais, pendant les trente dernières années de sa durée, l'état fut en proie à de grandes agitations et à de fréquentes révolutions, qui amenèrent la ruine totale des Rasoulides, auxquels succédèrent les Bénou-Taher.

C'est à cette dernière dynastie que l'auteur a consacré les chapitres VIII, IX et X, qui contiennent l'histoire des quarante dernières années du neuvième siècle de l'hégire.

Notre auteur ne fait point connoître l'origine de la famille des Bénou-Taher. Il paroît pourtant qu'ils appartenoient à la noble famille de *Koréisch*, si toutefois il n'y a point erreur dans la manière dont M. Johannsen a lu ce nom, qui dans le manuscrit est dépourvu de points diacritiques (pag. 179). On les voit intervenir, dès l'année 848, dans les guerres civiles occasionnées par la rivalité des princes Rasoulides. Deux frères, Salah-eddin Amer et Schems-eddin Ali, qui avoient leur résidence à Lahadj, ville dépendante du territoire d'Aden, furent les premiers princes de cette dynastie. Ali prit le titre d'*Almélîc-almoudjahid*, et Amer, celui d'*Almélîc-aldhafîr*. Ce fut ce dernier qui fut solennellement proclamé *imam* et *roi*, à la fin du dernier mois de l'année 859. Il fut tué dans une attaque livrée à la ville de Sanaa en 870. Son frère Ali, qui partageoit déjà avec lui l'autorité, resta seul maître du trône. C'étoit un prince courageux, entreprenant, et d'une extrême activité. En l'année 877, étant tombé gravement malade, il fit reconnoître pour son successeur son neveu Tadj-eddin Abd-alwahhab, fils de Daoud: cependant, ayant recouvré la santé, il continua à gouverner jusqu'à sa mort, arrivée en l'année 883. Il laissoit quatre neveux, Abd-alwahhab et Abd-almélîc, fils de Daoud; Ahmed et Yousouf, fils d'Amer. Abd-alwahhab lui succéda, et prit le titre honorifique d'*Almélîc-almansour*. Son cousin Yousouf, fils d'Amer, lui disputa d'abord le trône, mais sans succès. Sous le règne

d'Alméric-almansour, la ville de Zébid éprouva plusieurs incendies; des inondations, des trombes et des tremblemens de terre; causèrent aussi beaucoup de dégâts en divers lieux de sa domination. Ce prince mourut en 894, et eut pour successeur son fils, Salah-eddin Amer, fils d'Abd-alwahhab, fils de Daoud. Celui-ci prit le titre honorifique d'*Alméric-aldhahir*. Il fut obligé plusieurs fois de prendre les armes dans les deux premières années de son règne, contre ses oncles; mais il eut toujours l'avantage. Il entreprit ensuite diverses expéditions, et soumit un grand nombre de places fortes. Il régnoit encore en l'année 901, époque à laquelle se termine l'histoire d'Abd-alrahman, et il avoit un fils né le 23 du mois de djoumada premier de l'an 900; et nommé *Tadj-eddin Abd-alwahhab*.

M. Johannsen a joint à cette histoire un *index* géographique des noms des lieux et des rivières dont il y est fait mention; et l'on doit lui en savoir gré, la géographie de l'intérieur du Yémen n'étant pas encore parfaitement connue. C'est principalement dans la *Description de l'Arabie* du célèbre voyageur Niebuhr, et dans les extraits que j'ai publiés du *Bark Yémani* et de quelques autres ouvrages relatifs à la conquête du Yémen par les Turcs, qu'il a puisé les renseignements dont il a fait usage. Relativement à la géographie, je crois avoir observé dans la traduction quelques erreurs, qu'il peut être utile d'indiquer. Par exemple, à l'occasion d'un combat livré en 864, entre les troupes d'Alméric-aldhafir et celles du gouverneur de Sanaa (pag. 194), on lit: *in quo certamine sultanus Aldjaufus Alius . . . hastâ occisus est, prætereà multi milites Djaufi occisi sunt*. *Djauf* est certainement le nom d'une contrée du Yémen: il fallait donc dire, *sultanus regionis Djauf جوف dictæ*, au lieu de *sultanus Aldjaufus*, et le nom de cette province aurait dû trouver place dans l'*index* géographique. Sous les derniers règnes, il est souvent question d'une province ou d'un district dont le nom est rendu en latin par *Tractus syriacus* ou *Regiones syriacæ*. Il est de toute évidence qu'il ne peut pas, dans ces passages, être question de la Syrie, et qu'il s'agit d'un district du Yémen, nommé apparemment dans l'original arabe *بلاد الشام* ou *الشامية*. Il paraît que le lieu nommé *Addhahhi العهي* (pag. 250), appartient à ce district, ou du moins en est peu éloigné. Or ce lieu est, suivant Niebuhr, un bourg situé entre Lohéia et Bêit-alfakih, et dépendant du district de Lohéia. On peut donc supposer que la contrée nommée *Tractus syriacus* est une portion du Tehama, située au nord de cette province. C'est vraisemblablement de ce même district, et non de la Syrie, qu'il faut entendre ce qu'on lit (pag. 198): *Mense djumada priori scheichus Abdomelikus b. Daüd, comite Ebn*

Suffano, Zebidum intravit, ibique aliquantum commoratus est; Ben Suffanus autem in-Syriam se contulit. Les événemens rapportés ensuite prouvent sans aucun doute qu'Ebn-Sofyan étoit à peu de distance du port de Zébid, et non pas en Syrie. On regrette que M. Johannsen n'ait pas fait mention de ce *Tractus syriacus* dans son *index géographique*. N'ayant point sous les yeux le texte arabe de l'histoire de Zébid, je ne hasarderai point d'autres conjectures sur quelques endroits où la traduction m'a laissé des doutes. Le manuscrit ne semble pas être fort exact, et M. Johannsen en a fait lui-même l'observation. Les notes qu'il a jointes à sa traduction, quoique peu nombreuses, prouvent qu'il n'a rien négligé de ce qui étoit en son pouvoir pour rendre son ouvrage digne du prix qu'il a effectivement obtenu. Ce premier gage qu'il a donné à la littérature asiatique, doit faire concevoir les plus grandes espérances, pour l'avenir, à tous ceux qui s'intéressent aux progrès des lettres orientales.

SILVESTRE DE SACY.

ASIATIC Researches, or Transactions of the Society instituted in Bengal for enquiring into the history and antiquities, the arts and sciences and literature of Asia. Vol. XVI. Calcutta, 1828, in-4.º

SECOND EXTRAIT.

IL nous reste, pour compléter l'analyse du XVI.º volume des *Transactions* de la Société de Calcutta, à faire connoître le contenu des mémoires qui y ont trouvé place, et dont le sujet se rapporte à la géographie, aux langues et aux sciences naturelles. Nous avons déjà eu l'occasion de remarquer que les travaux des savans anglais sur la topographie et la statistique des provinces qui composent l'empire britannique dans l'Inde, se distinguoient en général par un caractère d'exactitude et de solidité; et toutefois, en leur rendant cette justice, nous avons montré moins de propension à suivre dans leurs détails cette classe de recherches, que nous n'en aurions à faire connoître les résultats d'une dissertation chronologique, littéraire ou philosophique.

C'est qu'une fois mis au jour, les renseignemens purement géographiques entrent naturellement dans la circulation, et sont immédiatement reproduits dans les recueils périodiques consacrés à la science ou dans les ouvrages élémentaires où on l'enseigne; tandis que beaucoup de faits d'un haut intérêt, mais de nature à frapper un moindre nombre de lecteurs, courroient risque d'être oubliés dans des collections peu répandues, si la critique ne prenoit soin de les relever et d'avertir au moins du lieu où l'on peut au besoin les trouver consignés.

Nous devons placer dans le nombre des morceaux les plus remarquables, sous le rapport que nous venons d'indiquer, l'essai statistique que M. G. W. Traill a rédigé sur le territoire de Kamaon. On sait que ce vaste canton, borné par les monts Himâlaya du côté du nord, et confinant au sud avec la province de Rohilkund, ne comprend que quatre villes, Almora, l'ancienne habitation des radjahs, Srinagar, chef-lieu du canton particulier de Gerhwal, Tchampawat et Djoshimath. Toute la province est montagneuse, et divisée par des chaînes qui suivent une direction généralement parallèle aux frontières septentrionale et méridionale. Sa surface est d'environ 10,967 milles carrés, et peut être partagée ainsi qu'il suit :

Neige	$\frac{4}{15}$	2924 milles carrés.
Terrain stérile, incapable de culture...	$\frac{5}{15}$	3655
Terrain cultivé	$\frac{3}{15}$	2193
Terrain inculte	$\frac{3}{15}$	2193

Les montagnes varient beaucoup en hauteur, à partir des plaines de Rohilkund, qu'on estime à 500 pieds (anglais) au-dessus du niveau de la mer. La première chaîne a 4,300 pieds. La seconde, nommée *Ghagar*, atteint 7,700; mais cette élévation s'accroît tout-à-coup en approchant de l'Himâlaya, où le maximum de quelques pics est de 25,000 pieds. Le nombre total des villages et hameaux habités est de 9,034, tandis que celui des maisons qu'ils contiennent est seulement de 44,569, ce qui fait un terme moyen d'environ cinq maisons par hameau. Il en est beaucoup qui n'ont qu'une maison, et un seul en contient cent quinze. La population du canton entier n'a pas encore été reconnue d'une manière certaine. Celle des villes se partage en Hindous, *Doms* (Hors-caste) et Mahométans. L'attention des Anglais s'est portée sur les points qui ont besoin d'être défendus, sur ceux qui servent d'intermédiaires au commerce avec la Tartarie, le Nipol et les provinces de l'intérieur, sur les routes de communication et les ports, que l'extrême rapidité des cours d'eau, dans ces vallées étroites et profondes, rend un objet de première importance.

L'auteur du mémoire n'annonce pas l'intention de donner des détails sur les différentes branches de l'histoire naturelle de la contrée qu'il a décrite. Les animaux domestiques et beaucoup d'animaux sauvages sont les mêmes que ceux des plaines. Il est remarquable de trouver dans une région aussi élevée et entrecoupée par tant de montagnes couvertes de neige, de très-nombreuses troupes d'éléphants : *many of the herds are represented by the Zemindars as very large*. On peut espérer que ces animaux deviendront par suite très-utiles au service de l'état. Les rivières, à une certaine distance de l'Himâlaya, sont entièrement privées de toute espèce de poisson, vraisemblablement à cause de la froideur de leurs eaux. La température moyenne est pourtant assez modérée, eu égard à l'extrême élévation du sol. Les arbres les plus nombreux sont les pins, six ou sept espèces de chênes, tous, à l'exception de *Pilex*, différens de ceux d'Europe, le rhododendron, le marronnier d'Inde; parmi les arbres à fruits, le pommier, le poirier, l'abricotier, le cerisier, le noyer, le grenadier, le mûrier, le pêcher, le mango, le guava, l'oranger, deux espèces de limons, quatre espèces de citronniers, le bananier, l'arbousier, le framboisier, l'épine-vinette, la vigne, le mûrier des haies (*rubus*), l'églantier, l'aube-épine, le *sidhbawa*, dont l'écorce sert à fabriquer du papier, et le *daltchini*, ou cannellier sauvage. Il seroit superflu d'énumérer les autres végétaux alimentaires ou économiques du Kamaon; mais il faut faire une mention particulière du *tchouri*, ou arbre à beurre, espèce propre à la partie montagneuse du pays, laquelle produit un petit fruit comestible, de la grosseur d'une poire, contenant un noyau dont l'amande sert à faire le beurre, tandis qu'on tire une sorte de sucre de la matière sucrée renfermée dans les fleurs. Le cuivre et le fer sont l'objet d'une exploitation dans ce canton. Le sol est généralement granitique, abondant en grenat et sur-tout en cristal de roche. On trouve aussi des produits organiques, du bitume au sommet de plusieurs hautes montagnes; et des sources chaudes dans la chaîne de l'Himâlaya. Les habitans qui demeurent au pied de cette chaîne disent qu'on en voit de temps à autre sortir de la fumée : la fréquence des tremblemens de terre rend probable l'existence de quelque volcan dans l'intérieur; mais la nature inaccessible de cette portion de l'Himâlaya doit toujours mettre dans l'impossibilité de vérifier cette circonstance par l'inspection directe; c'est du moins l'opinion de M. Traill.

L'auteur pense, d'après la situation du pays, qu'il doit avoir reçu ses habitans des contrées du midi, plutôt que de la Tartarie; avec laquelle ils n'ont conservé presque aucune relation. C'est, sous bien d'autres rapports encore, la seule supposition plausible qu'on puisse faire. Il ajoute

qu'à une époque comparativement assez récente, la célébrité des pélerinages dans l'Himâlaya a dû y attirer des colonies des plaines de l'Hindoustan : il n'explique pas les motifs qu'il a de faire descendre la grande célébrité de l'Himâlaya, dans la mythologie indienne, à une époque récente. Il reste actuellement une vingtaine de familles que M. Traill croit aborigènes, et qui errent, dans un état voisin de la vie sauvage, sur les bords des forêts qui avoisinent l'Himâlaya du côté de l'orient. Les *Doms*, ou *Hors-caste*, peuvent être considérés comme descendus de ces aborigènes; et parmi les raisons invoquées à l'appui de cette opinion, on cite leurs cheveux crépus approchant du lainage, et leur teint extrêmement noir; traits qui rapportent leur origine à la race nègre, que beaucoup de traditions asiatiques s'accordent à placer dans l'Himâlaya. Les *Doms* sont dans une condition de servitude héréditaire, à laquelle les ont sans doute réduits les conquérans survenus postérieurement dans le pays.

Le religion hindoue, si elle y a été importée du dehors, a du moins triomphé complètement des croyances primitives. La hiérarchie des castes subsiste dans les classes élevées. La coutume selon laquelle plusieurs frères prennent une même femme en commun, a cessé depuis long-temps d'être observée dans toute la province; mais la veuve d'un frère aîné est communément épousée par le cadet. Les corps sont brûlés d'après le rite hindou; mais lorsqu'on suppose que le mort a succombé à une maladie contagieuse, on l'enterre d'abord, et, deux ou trois mois après, on en brûle les restes sur un bucher. Le langage usité est le pur hindi, sans mélange de persan: celui du Gerhwal diffère considérablement du dialecte du Kamaon. L'auteur entre dans de grands détails sur la vente des terres et la nature du droit de propriété, aussi bien que sur l'agriculture et les différentes sortes de produits, le commerce d'importation et d'exportation, &c. Ces particularités, si importantes aux yeux d'un officier de la compagnie des Indes, sont justement de celles qu'il est impossible de faire entrer dans un extrait tel que celui-ci. Des remarques additionnelles et des tableaux dont les élémens paroissent avoir été recueillis avec beaucoup de soin, achèvent de donner une idée complète du Kamaon, sous les rapports qui ont le plus d'intérêt aux yeux de ses dominateurs actuels.

Le lieutenant A. Trant a rédigé une description courte, mais curieuse, d'une tribu agricole des montagnes qui séparent l'Awa du pays d'Araçan, et qu'on nomme *Khyen*. Les individus de cette peuplade diffèrent considérablement de leurs voisins les *Barmans*, par le caractère, les habitudes et l'extérieur. La tradition porte qu'ils occupoient

autrefois les plaines de l'Awa et du Pégou, mais qu'attaqués par une invasion des Tartares du nord, ils se retirèrent dans les montagnes les plus élevées, sur les frontières de Siam, de la Chine et de l'Aracan, et qu'ayant, par suite des temps, perdu les princes issus du sang royal qui les avoient d'abord accompagnés, ils avoient fini par établir de petites républiques sous la direction de quelques chefs que l'âge ou l'expérience désignoient à leur choix dans chaque localité. L'un de leurs usages les plus remarquables est de tatouer, jusqu'à le rendre horrible à voir, le visage des femmes, et l'origine que l'on attribue à cet usage n'est pas moins singulière. On prétend que les Tartares ayant imposé d'abord un tribut aux *Khyen*, avoient coutume de suppléer à ce qui manquoit au paiement de ce tribut, en s'emparant, pour compléter la somme exigée, d'un certain nombre de jeunes montagnardes. Mais ce genre de contribution ayant pris ensuite une trop grande extension, les hommes persuadèrent aux jeunes filles de se tatouer pour détruire des charmes qui les exposoient à d'odieuses distinctions; et la proposition, avidement adoptée, fut immédiatement mise à exécution. Quand le souverain tartare vit les hideux objets qu'on lui amenoit, il les renvoya avec colère, en ordonnant de les remplacer; mais toute recherche fut vaine, car les jeunes filles, sans exception, s'étoient soumises à cette opération, qui devenoit le gage de leur liberté. La coutume établie alors commence seulement à tomber en désuétude.

Le docte secrétaire de la Société de Calcutta, M. Wilson, a communiqué la traduction de quarante-trois inscriptions samscrites, trouvées sur la montagne d'Abou, située à 18 milles au sud-ouest de Sirohi, et célèbre, suivant le colouel Tod, comme lieu de dévotion et de pèlerinage. Plusieurs de ces inscriptions ne contiennent qu'un petit nombre de noms et de particularités historiques, que le traducteur a soin de relever. La dixième, de soixante-deux vers, présente des renseignemens curieux: elle est de l'an 1287 de J. C.; et parmi celles qui suivent, une autre en soixante-quatorze vers, et de l'an 1231, fournit à M. Wilson l'occasion de plusieurs remarques intéressantes. Sur les quarante-trois inscriptions expliquées dans ce mémoire, il en est vingt-cinq qui appartiennent à des princes de la religion des djâïnas, et dix-huit qui ont été erigées par des syvistes. On ne sauroit trop louer le zèle qui porte le savant traducteur à rechercher ces monumens, si capables de jeter du jour sur l'histoire civile et religieuse de l'Inde, à en traduire le contenu, malgré les difficultés de toute espèce qu'opposent les écritures et le style qu'on y a employés, et à discuter ensuite, avec autant d'exactitude que de précision, tous les faits dont la mention peut contribuer à établir un ordre

chronologique régulier entre les personnages de rangs divers dont on y trouve les noms. De tous les philologues voués à l'étude de la littérature indienne, M. Wilson est, sans aucune comparaison, celui qui, par des recherches arides mais consciencieuses, a rendu les plus importants services à cette intéressante branche des études historiques. La plus ancienne inscription d'aïna comprise dans son dernier travail, est de l'an 1189, et la plus ancienne des syvistes est de l'an 671. Les princes dont elles contiennent les noms et dont le savant interprète s'est efforcé de déterminer la succession et la généalogie, ont régné pour la plupart dans les XIII.^e, XIV.^e, XV.^e et XVI.^e siècles de notre ère.

La géographie et la population de l'Asam ont été l'objet des recherches du capitaine J. Bryan-Neufville. On sait qu'il y a plusieurs points importants, relativement au cours des grandes rivières qui traversent cette contrée ou qui y prennent leur source, sur lesquels d'habiles géographes, et particulièrement M. Klaproth, ont récemment entrepris de jeter du jour. Ce sont ces points sur-tout que M. Neufville a eus en vue dans son travail. Suivant lui, les découvertes faites dans la dernière guerre ont dissipé l'ancienne hypothèse, suivant laquelle le Brahmapoutra ou Lohit devoit prendre sa source dans la chaîne de montagnes qui donne naissance au Gange, et elles ont rendu beaucoup plus probable l'assertion des habitans de l'Asam oriental, laquelle fait naître ce fleuve au même point d'où part l'Irawadi, en coulant au sud, pour venir traverser le cœur de l'empire barman. Le Brahmapoutra a été remonté jusqu'à une certaine hauteur, et l'inspection directe a permis de tracer son cours avec exactitude; mais au-delà d'une rivière nommée *Dihong*, qui vient des montagnes du nord, l'auteur est, comme ceux qui n'ont pas visité les lieux, réduit à faire usage de conjectures. C'est là sans doute le motif qui a dicté à l'éditeur des *Transactions*, M. Wilson, une note par laquelle il appelle de nouveaux renseignemens, de la part des membres de la Société qui se livrent à des recherches géographiques.

M. Neufville décrit en détail les habitudes de la nation des *Sinh-phos*, peuples qui, des montagnes de la partie orientale de l'Asam, sont venus s'établir dans la plaine du Haut-Asam. Suivant le récit de l'un des individus de cette nation, les *Sinh-phos* avoient primitivement été créés et placés par le Dieu suprême dans une plaine située au sommet d'une haute montagne, entre le pays des *Bor-khamtis* et la frontière de la Chine. Durant le séjour qu'ils firent en ce lieu, ils étoient immortels, et livrés au culte d'un seul Dieu suprême; ils entretenoient un commerce avec les planètes et toutes les intelligences célestes. Mais à leur descente dans la plaine, ayant, pour leur défense et leur subsistance, trempé

leurs mains dans le sang des hommes et des animaux, ils tombèrent dans la condition commune de l'humanité, et adoptèrent les superstitions des peuples dont ils se virent entourés. Il s'est, depuis cette période, passé vingt-une générations. Ils sont encore partagés en quatre castes ou tribus. Malgré le mélange de religions qui a formé celle des Sinh-phos, le culte de Gaoutama est celui qui prévaut ostensiblement. Les gens du peuple sont enterrés immédiatement après leur mort. Les corps des chefs sont mis à l'écart pendant la période de la décomposition, et les restes en sont ensuite placés dans un cercueil, et rapportés dans la maison, où ils demeurent entourés des insignes du rang que le personnage a occupé pendant sa vie. Outre les Sinh-phos, M. Neufville décrit encore plusieurs peuplades peu connues de l'Asam oriental, qui occupent une région très-curieuse à explorer entre le Tibet au nord, le Yun-nan à l'est, et le pays d'Awa, du côté du midi. Ces renseignemens, malheureusement incomplets, sont faits pour inspirer d'autant plus d'intérêt, qu'on croit apercevoir, dans le vague des traditions religieuses et historiques, quelque chose qui semble s'éloigner du type commun à toutes les parties de la race hindoue; et même à celles qui ont reçu d'elle leur croyance et leur civilisation.

M. Ch. Paton a tracé une esquisse historique et statistique de l'Aracan, autre contrée moins étendue et moins reculée que l'Asam, et dans laquelle pourtant il reste beaucoup à étudier. On a tiré des manuscrits Magh d'utiles notions sur l'histoire ancienne de l'Aracan. Suivant la chronologie qui y est observée, l'an 826 de J. C. correspond à l'an 1188 de leur ère, laquelle fut établie en l'honneur de Gaoutama, pour avoir introduit le culte de Bouddha dans ces pays, et bâti le célèbre temple de Mahamouryitcha. Au moment de partir pour travailler à la propagation du bouddhisme chez tous les peuples de la terre, Gaoutama permit au souverain d'Aracan de lui faire fondre une statue de métal : les plus habiles ouvriers ayant été mandés, la statue fut commencée un mercredi, et terminée le vendredi suivant; elle est assise, de la hauteur de huit condées, avec un piédestal de quatre coudées de large, le tout d'un alliage formé de parties égales d'or, d'argent, de cuivre, d'airain, de plomb, d'étain, de fer, d'acier et de toutenague. Le roi qui commanda cet ouvrage mourut après un règne fortuné, la soixante-troisième année de l'ère Magh, 700 de J. C. On a une succession des rois d'Aracan depuis cette époque, et quelques détails historiques sur plusieurs d'entre eux. Mais la moyenne des règnes, telle qu'elle résulteroit de l'époque assignée à la fin de chacun, est trop forte pour ne pas induire à penser que ces listes sont au moins fort incomplètes, sur-tout pour les temps anciens. La popu-

lation d'Asam et de ses dépendances n'excède pas actuellement cent mille ames, sur lesquelles six dixièmes sont *Maghs* ou natifs, trois dixièmes Musulmans, et un dixième Barmans. La langue généralement employée dans toute la province est le *magh*, dialecte qui, bien que différent du barman à de certains égards, se prononce et s'écrit de la même manière. Tout le monde sait lire en Aracan, et les femmes mêmes ont l'esprit cultivé. La coutume du mariage chez les Barmans ressemble à celle des Européens. On fait la cour à une femme; et quand le consentement des parens est obtenu, on fixe un jour pour la noce; où les parens et amis des deux parties sont invités dans la maison du père de la mariée: on arrête les articles; on se met à table, et les conjoints mangent du même plat, ce qui complète leur union, et les fait déclarer mari et femme. Les Maghs observent les mêmes cérémonies, mais ils ont de moins, dit l'auteur, l'avantage de courtoiser leurs femmes; on ne permet aux jeunes gens de penser au mariage que quand les accords ont été conclus par les parens. C'est une coutume dans les rangs inférieurs, quand un homme a besoin d'argent, de mettre sa femme en gage pour un certain temps, ou jusqu'à ce que la dette ait été acquittée: si la femme devient enceinte dans l'intervalle, la dette est annullée par le fait; le mari peut réclamer sa femme, et même l'enfant, et recevoir un dédommagement de 60 roupies. Une femme ne perd rien de sa réputation à changer fréquemment de mari; elle est aussi respectée que celles qui observent la loi de la constance.

M. Hodgson, adjoint du résident de Katmandou, capitale du Nipol, a fourni un mémoire de première importance sur les langues, la littérature et la religion des bouddhistes du Nipol et du Bhot (Tibet). Nous devons accorder quelque étendue à l'extrait de ce morceau, véritablement rempli des renseignemens les plus curieux et les plus authentiques sur une matière des plus intéressantes. La langue propre au Nipol est le niwari, dialecte très-analogue au tibétain, quoique plus pauvre selon toute apparence, puisqu'en beaucoup d'occasions on a suppléé au manque d'expressions propres par des termes empruntés au samscrit. L'introduction de ces derniers pourroit aussi être attribuée à l'influence plus prononcée de la religion indienne. Par une cause ou par une autre, le samscrit; à en juger par les vocabulaires et les remarques additionnelles de M. Hodgson, paroît jouer, par rapport au niwari, le même rôle que l'arabe à l'égard du turc. L'auteur cite une liste de 74 mots niwari, comparés aux mots tibétains correspondans, sans compter les noms des nombres, des mois, des jours de la semaine. Ces mots présentent, même pour les objets de première nécessité, d'assez grandes

différences avec ceux de la langue tibétaine. Les livres du Nipol, écrits soit en niwari ou en tibétain, offrent une assez grande variété de caractères, parmi lesquels plusieurs sont maintenant hors d'usage et indéchiffrables. L'auteur a recueilli trois alphabets niwari et quatre tibétains; six planches jointes à son mémoire en contiennent la représentation fidèle. Les alphabets tibétains ne font rien connoître de nouveau à ceux qui ont vu les syllabaires de Messertchmidt, publiés par Bayer (1). Leur origine n'est pas douteuse, et il est difficile de deviner pourquoi M. Wilson, dans une note jointe à cet endroit du mémoire de M. Hodgson, a cru devoir supposer que les missionnaires bouddhistes avoient inventé ces alphabets après avoir quitté l'Inde. L'idée de M. Carey, qui pensoit que d'autres alphabets des mêmes contrées étoient des spécimens d'une calligraphie fantastique, est encore moins soutenable. La seule opinion conforme à la vérité est celle de l'auteur du mémoire, qui reconnoît que les bouddhistes ont altéré de différentes manières l'écriture qu'ils avoient apportée de l'Hindoustan, qu'ils ont diversifié le fond de l'alphabet nagri, mais qu'il faut assigner à toutes ces formes la même origine et en voir le type dans le dévanagari. Au reste, indépendamment des trois alphabets niwari, qu'il présente comme étant plus généralement usités, M. Hodgson a encore tiré d'un très-grand nombre de manuscrits qui ont passé sous ses yeux; les échantillons d'une quinzaine d'autres écritures, assez éloignées les unes des autres, quoique évidemment formées sur les mêmes modèles, et employées soit en des cantons particuliers, soit par des personnes de classes diverses, ou dans des circonstances variées. Toutes ces écritures néanmoins ne diffèrent pas plus entre elles que les écritures arabes appelées *neskhi*, *talik*, *mogrebi*, coufique, &c. Le fond de la littérature du Nipol est relatif à la religion de Bouddha, et les principaux ouvrages ne se trouvent que dans les temples et les monastères; mais l'habitude d'écrire est universellement répandue chez le peuple, et l'on peut obtenir des livres sur des sujets vulgaires, de tous les petits commerçans et des religieux qui visitent annuellement le pays pour trafiquer ou accomplir des pèlerinages. L'imprimerie, sans aucun doute, a été communiquée de la Chine aux habitans du Nipol; mais l'usage qu'ils en font en toute occasion est un mérite que l'auteur réclame pour eux; les plus pauvres individus vont rarement sans un petit attirail de coffrets où sont renfermés des prières et des charmes, imprimés de la manière la plus nette. Le goût généralement répandu pour un genre

(1) *Commentarii Acad. petropolitanae*, t. III et IV. — Cf. *Pallas, Sammlung historischer Nachrichten*, u. s. w., t. II. — *Recherches sur les langues tartares, &c.*

d'occupation et de travail qu'on peut appeler littéraire est un trait honorable du caractère des Nipoliens. M. Hodgson l'attribue aux habitudes pacifiques de ce peuple, et aux longs loisirs que la vie monastique impose à des classes nombreuses d'individus. On imprime avec des planches de bois comme en Chine, et l'on sait que ce mode n'exclut nullement l'élégance et le goût dans l'exécution des caractères.

M. Hodgson a réuni des renseignemens très-curieux sur la bibliographie du Tibet et du Nipol, et les détails où il entre à ce sujet devront être rapprochés avec soin de ceux qu'on a recueillis sur la littérature bouddhique, dans les livres des autres nations qui suivent la religion de Chakia. La tradition répandue dans le Nipol est que le corps entier des écritures monte à quatre-vingt-quatre mille volumes : mais cela doit s'entendre, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, de la totalité des ouvrages révélés, lesquels sont conservés dans le ciel, plutôt que de ceux qui ont été réellement donnés aux hommes. On les connoît sous le nom de *bouddha-vatchana*, paroles de Bouddha. Sakya-sinha (Choskia) a le premier mis ces livres par écrit, et il est à cet égard pour le bouddhisme ce que Vyasa est pour le brahmanisme. Sakya est le dernier des sept Bouddhas proprement dits, quoiqu'il ait paru depuis lui un grand nombre de *tathagatas* (*avenus*). Il est le *discoureur* par excellence. Les distinctions établies entre les livrés sont celles de *Soutra* et de *Dharma*, d'*Onpadesa* et de *Vyakarana*. De tous les écrits bouddhiques existant dans le Nipol, les plus importans dans la classe des traités spéculatifs sont les cinq *khand*, auxquels il faut ajouter, comme ouvrage narratif, le *Pradjna-parâmita*, différent, selon toute apparence, d'un livre asiatique que nous possédons à Paris sous le même titre. Neuf *dharms* sont cités comme étant, de la part des bouddhistes du Nipol, l'objet d'un culte, sans qu'on sache les motifs de cette préférence. L'un de ces derniers, le *Lalita-vistâra*, est, suivant l'auteur, la source primitive d'où sont sorties, par des canaux divers, les différentes versions de l'histoire de Sakya-sinha qui sont venues à la connaissance des Européens. M. Hodgson s'estime heureux d'avoir le premier découvert et réussi à se procurer ces importans ouvrages, qui contribueront à jeter beaucoup de lumière sur l'histoire du bouddhisme. Un seul, dans la vaste collection qu'il a formée, est d'un intérêt purement local ; les autres, quoique recueillis dans le Nipol, sont de ceux qui ont cours chez toutes les nations bouddhistes.

On compte neuf sortes d'ouvrages religieux, dont les titres annoncent un genre particulier de compositions. Les *Soutras* sont les premiers de tous, et occupent le même rang que les Védas chez les Brahmanes.

Les *Geyas* sont des ouvrages à la louange des Bouddhas et des Bodhisatouas, dans un langage soumis à la mesure, analogues au *Gîta-Gorinda*. Les *Vyakaranas* sont des narrations relatives aux différentes naissances de Sakya, avant son entrée dans le *Nirwana*, ainsi qu'aux autres Bouddhas et Bodhisatouas. Les *Gathâs* sont des récits ou contes moraux. Les *Oudan* traitent de la nature et des attributs des Bouddhas, sous la forme de dialogues entre un d'eux et son disciple. Les *Nâdân* font connoître les causes des événemens, par exemple, pourquoi Sakya devint Bouddha : c'est qu'il pratiqua la charité et les autres *Parâmitas*, c'est-à-dire, les moyens de *passer à l'autre bord*, ou d'échapper à la condition des mortels. Les *Ityaktas* sont des explications ou commentaires avec des conclusions. Les *Djâtakas* traitent des actions qui ont eu lieu lors des précédentes naissances. Les *Vaïpoulyas* exposent les différens procédés pour acquérir les biens de ce monde et du monde à venir. Les *Adbouta-dharma* sont consacrés aux événemens surnaturels; les *Avadans*, aux fruits des actions, et les *Oupadésas*, à la doctrine ésotérique. Après cette exposition générale, M. Hodgson entre dans le détail, et fait connoître les titres et le contenu de plusieurs ouvrages de ces différentes classes. Les renseignemens réunis dans cette partie de son mémoire sont entièrement neufs et du plus haut intérêt. Nous regrettons vivement de ne pouvoir les comprendre dans une analyse déjà trop étendue.

On soupçonnoit depuis long-temps l'existence d'un grand nombre de traités de cette espèce, et l'on savoit que le *Gandjour* et le *Dan ljour*, ouvrages qu'on dit maintenant transportés à Calcutta, n'étoient, en plus de cent gros volumes, qu'une sorte de somme ou de *compendium* de la doctrine renfermée dans les livres bouddhiques. Mais les découvertes faites par M. Hodgson, et les acquisitions nombreuses qu'il a procurées aux bibliothèques anglaises de l'Inde, ouvrent une mine immense, inépuisable peut-être, effrayante du moins pour la multitude des matériaux qu'elles obligent d'accumuler avant de songer à ébaucher l'histoire d'une religion dont on n'a pu juger ici que sur de bien foibles échantillons. On conviendra qu'il seroit désormais bien téméraire de vouloir prononcer définitivement sur les points essentiels du dogme, à l'aide de quelques lambeaux tirés de traductions plus ou moins incomplètes qu'on a pu faire des livres bouddhiques en chinois, en mongol ou en tibétain, quand les plus fortes assertions peuvent se trouver démenties dans quelque texte original d'une plus grande autorité. La critique aura désormais à garder, sur ce sujet, des précautions dont elle s'est crue trop souvent dispensée jusqu'à présent par l'absence totale des monumens originaux.

Suivant M. Hodgson, le bouddhisme spéculatif, en tant qu'il a pu

l'étudier dans le Nipol, comprend quatre systèmes très-distincts sur l'origine du monde, la nature de la première cause, la nature de l'ame et sa destinée. Les *Swabhâvikas* nient l'existence d'une substance immatérielle. La matière est, selon eux, la substance unique; elle a seulement deux modes, le *pravritti* ou l'action, et le *nirvritti* ou le repos. La matière est éternelle aussi bien que ses propriétés, qui possèdent non-seulement l'activité, mais l'intelligence. Dans l'état de repos et abstraits de tout être visible et palpable, ils sont rendus tellement subtils, et doués de tant de force et d'énergie, qu'il ne leur manque que la conscience et les perfections morales pour devenir des dieux. Quand, de leur état propre et durable, ces propriétés passent à leur mode accidentel et transitoire d'activité, les belles formes de la nature ou du monde commencent leur existence, non par une création divine, ou par l'effet du hasard, mais spontanément; et les formes cessent quand les propriétés en question repassent de l'état d'activité à celui de repos. La révolution de l'un de ces deux états à l'autre est éternelle, et l'existence comme la destruction des êtres visibles en est l'effet. Les hommes sont doués de conscience: ceux qui ont gagné l'éternité du *nirvritti* ne sont pas considérés pour cela comme les régulateurs de l'univers, qui se gouverne de lui-même, ni comme juges ou médiateurs à l'égard des autres êtres retenus encore dans le *pravritti*. Chacun est l'arbitre de sa destinée; le mal et le bien étant simplement attachés par des liens indissolubles au vice et à la vertu. Les moyens de parvenir à l'abstraction complète sont les *tupas*, ou l'abolition de toute impression extérieure, et les *dhyân*, ou la méditation pure.

Les *Pradjnikas* penchent à considérer le *nirvritti* comme un état divin, dans lequel l'homme parvient à être plongé par absorption, *pradjni*, la réunion de toutes les propriétés actives et intellectuelles de l'univers. Les *Aishwarikas* admettent une essence immatérielle, suprême, infinie, intelligente, *Adi-bouddha*, que quelques-uns considèrent comme une divinité unique, tandis que d'autres lui associent le principe matériel, également pensant et éternel. De l'importance plus ou moins grande attachée soit aux actes, soit à la méditation considérée comme moyen de salut, dérivent les noms de *Kârmikas* et de *Yâtnikas*, donnés à deux sectes qui ne diffèrent guère que sous ce point de vue. La transmigration des ames est généralement reçue, ainsi que leur absorption définitive: mais en quoi sont-elles absorbées? Dans le *Brahme*, disent les Brahmanes; dans le *Sounyata*, où le *Swabhawa*, ou le *Pradjna*, ou dans *Adi-Bouddha*, selon les quatre sectes, c'est-à-dire, dans la matière même, ou dans ses propriétés réduites à leur plus haut degré de subtilité, ou

dans la connoissance, ou enfin dans le sein d'une divinité suprême et individuelle. Tout cela est encore bien mal défini ; mais on en est aux élémens de cette métaphysique sur laquelle de nouvelles recherches ne manqueront pas de jeter des lumières qui nous manquent.

Quant à la pratique, les bouddhistes du Nipol sont loin de confondre les saints d'origine humaine qui, par leurs propres efforts, ont gagné le rang et les facultés de Bouddha, avec ceux qui sont primitivement d'une nature et d'une origine célestes. Les uns sont appelés *mortels*, et les autres *sans parens* ou *méditatifs*. Une classification particulière est établie sous les deux ordres d'êtres ; nous ne nous y arrêterons pas, parce que ce détail nous entraîneroit trop loin, et que d'ailleurs cet arrangement paroît sujet à varier d'une secte ou d'un pays à l'autre. Il suffira de dire que les Bouddhas et les Bodhisatouas, mortels ou de nature céleste, sont supposés les uns envers les autres dans le rapport de pères et de fils, et que, dans chaque catégorie, les Bodhisatouas tiennent, à l'égard des Bouddhas, le rôle de disciples envers leurs maîtres, ou d'aspirans envers les profès ou adeptes. Un homme vivant peut devenir un Bouddha, tandis qu'il est encore retenu dans les liens de la chair ; mais le dernier terme des récompenses et le complément absolu des prérogatives, assignées au caractère du premier rang appartiennent à l'état le plus éloigné de l'état terrestre, c'est-à-dire, au nirvritti. M. Hodgson a transmis à la Société des images de tous les Bouddhas célestes, avec leurs différens attributs caractéristiques : ces êtres, à l'exclusion des Bouddhas inférieurs, sont en possession des temples du premier ordre dans le Nipol. Il a de plus composé, avec le secours d'un Bouddha de sa connoissance, un catalogue complet des Bouddhas de tous les ordres, et on le rapporte ici en caractères dévanagari, avec la transcription que M. Wilson a été prié d'en faire en lettres latines. Cette liste comprend cent quarante-trois noms tirés de différens ouvrages théologiques ; mais comme on a craint de s'engager dans un commentaire sur ce catalogue qui pourroit être infini, nous n'entrerons plus dans aucun détail à ce sujet.

Nous nous bornerons à une simple mention du mémoire du capitaine P. W. Grant, sur une nouvelle méthode pour déterminer les longitudes par l'intervalle observé entre le passage du bord éclairé de la lune et celui du soleil et d'une ou de plusieurs étoiles. Ce travail, assez étendu, contient des observations faites dans l'observatoire d'Awa ; il doit être apprécié par les hommes spécialement versés dans la connoissance de l'astronomie. Deux autres mémoires, les derniers dont nous ayons à présenter l'analyse, sont relatifs à la découverte de la houille et du lignite dans les monts Himâlaya et dans les montagnes indo-gangétiques : le

premier est du lieutenant Cautley, et le second du capitaine J. D. Herbert. La découverte de la houille dans l'Inde n'a eu lieu qu'à une époque assez récente; elle fut faite pour la première fois par feu M. Jones, dans le district de Burdwan, à soixante ou soixante-dix milles de la ville de ce nom. En 1823, M. Herbert a visité la mine très-étendue, qui étoit alors en pleine exploitation, sur la nouvelle route de Calcutta à Bénarès. Plusieurs autres découvertes du même genre ont eu lieu depuis cette époque, en différens lieux voisins des monts Himâlaya. La description détaillée que les deux auteurs donnent des échantillons qu'on en a tirés, a pour objet, soit de faire connoître la nature particulière des houilles et ses localités, afin que l'utilité que l'exploitation en pourroit offrir puisse être appréciée d'avance, soit d'exposer les circonstances géologiques de leur gisement. La difficulté de désigner l'emplacement géographique de ces lits de houille nous oblige à renvoyer les lecteurs aux mémoires mêmes, qui ont été rédigés avec beaucoup de soin.

En terminant l'analyse du XV.^e volume des *Asiatic Researches* (1), nous disions que si la même solidité dans les recherches et la même exactitude dans l'exposition des faits distinguoient les volumes suivans, les Transactions de la Société de Calcutta seroient étudiées avec un intérêt tout nouveau. Le XVI.^e volume, auquel nous venons de consacrer deux extraits, nous paroît plutôt au-dessus qu'au-dessous de l'attente qu'inspirent aux savans les nouvelles parties de cette collection précieuse, depuis que la rédaction en est soumise à la docte influence de M. Wilson.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

TABLEAU de la marche et des progrès de la langue et de la littérature françaises, depuis le commencement du XVI.^e siècle jusqu'en 1610, par M. Ph. Chasles;

Tableau de la marche et des progrès de la littérature française au XVI.^e siècle, par M. Saint-Marc Girardin;

Discours qui ont partagé le prix d'éloquence décerné par l'Académie française dans sa séance publique du 25 août 1828.

LE 15 messidor an 4, la classe de la littérature et des beaux-arts de l'Institut proposa pour sujet d'un prix qui devoit être distribué dans la

(1) *Journal des Savans*, cahier de décembre 1827, pag. 715.

séance du 15 nivôse an 6, la question suivante : « Indiquer les changements que la langue française a éprouvés depuis Malherbe et Balzac jusqu'à nos jours. » Il se présenta bien peu de concurrens; et aucun ne traita le sujet d'une manière satisfaisante. La classe le proposa de nouveau; le prix devait être distribué dans la séance du 15 nivôse an 7; le concours ne fut ni plus nombreux ni plus heureux. Un nouveau programme proposa le sujet en ces termes : « Examiner ce que la langue a gagné en clarté et en élégance, et ce qu'elle peut avoir perdu en naïveté et en énergie, depuis Amyot jusqu'à nos jours. » Ce nouvel appel n'ayant pas mieux réussi, la classe déclara, dans sa séance du 15 germinal an 8, qu'elle n'ouvrirait plus de concours sur cette question.

Le sujet proposé par l'Académie française, pour le prix de 1828, étoit plus difficile à traiter; et cependant le concours a été remarquable et par le nombre et par le mérite des ouvrages. Les deux dont j'ai à rendre compte ont partagé le prix. L'Académie trouva qu'en général les concurrens n'avoient traité que l'une des questions contenues dans le programme. Invités à tracer la marche et les progrès de la langue et de la littérature françaises, aucun d'eux n'avoit tracé la marche de la langue avec le même soin et le même talent qu'ils avoient mis à tracer la marche de la littérature.

Il faut convenir que la première partie étoit plus difficile que l'autre; et d'autant plus difficile, que, pour la traiter avec succès, il eût fallu choisir, dans les monumens et dans l'histoire de la langue française, un point de départ; suivre les variations de cette langue et déterminer précisément son état à la fin du XV.^e siècle, afin de faire reconnoître ses progrès depuis le commencement du XVI.^e siècle jusqu'à la mort de Henri IV. J'examinerai d'abord cette partie, et ensuite je ferai connoître avec quels talens distingués, mais divers, les deux concurrens ont traité la question relative à l'état de la littérature.

L'un des concurrens (M. Girardin) a si bien senti qu'il n'avoit pas satisfait à la première condition du programme académique, qu'en faisant imprimer son ouvrage, il l'a seulement intitulé : « Tableau de la marche et des progrès de la littérature française au XVI.^e siècle. »

M. Charles a essayé de répondre à la question relative à la langue française; on doit lui en tenir compte et lui en savoir gré. Malheureusement il a cédé au préjugé qui a long-temps supposé que la langue française ne fut originairement qu'un jargon sans règle, et il a dit : « Le français, dont les formes grammaticales n'avoient rien de fixe, n'étoit, avant le XIV.^e siècle, qu'un patois grossier; qui cependant

» renfermoit le germe de son développement futur et de sa gloire
 » spéciale. » Selon M. Chasles, l'ordre logique des phrases, la marche
 directe, l'horreur de l'inversion et la lucidité constituoient déjà le caractè-
 re de la langue française. Aux déclinaisons et aux conjugaisons lati-
 nes succéda un ordre tellement naturel, que l'on ne put se méprendre
 sur la signification d'aucun terme, ni sur le sens de la période.

L'auteur reconnoît que « entre l'époque où le latin cessa d'être parlé
 » avec pureté, et celle où naquirent les langues française, italienne,
 » espagnole, portugaise, on vit briller, dans l'ancienne Gaule narbon-
 » naise, un idiome sonore et expressif, qui rattache à l'idiome romain les
 » langues méridionales aujourd'hui subsistantes. Une mollesse gracieuse,
 » une pompe mêlée de douceur ; une sorte de voluptueuse harmonie
 » qui s'est perpétuée dans l'italien et l'espagnol, distinguoient cette
 » langue parlée en Provence, dont le climat et les usages se rappro-
 » choient de ceux de l'Italie. La *gaie science* y eut un trône passager,
 » mais éclatant, et dont la splendeur éveilla le génie du Dante. A la
 » même époque, le nord de la France, toute barbare et en proie aux
 » Normands, parloit un patois âpre et tudesque. Le redoublement des
 » consonnes, la brièveté des mots, l'abondance des syllabes dures et des
 » sons heurtés, l'indigence des inflexions, séparaient le roman wallon,
 » ou langue d'*oil*, du roman provençal, ou langue d'*oc*. Toutes deux
 » étoient nées du latin ; mais les hommes du nord avoient conservé un
 » bien plus grand nombre de racines celtiques ; et la brièveté, la ru-
 » desse de leurs paroles, contrastoient avec les sons pleins et retentis-
 » sans dont leurs voisins faisoient usage. Cette dureté même de l'idiome
 » wallon sembla prolonger son existence ; et pendant que la langue
 » d'*oc*, se chargeant des vices de la langue toscane, affoiblissoit encore
 » sa mollesse naturelle, le patois septentrional épuroit lentement sa gros-
 » sièreté, et conservoit son caractère de simplicité et de vigueur. »

Il attribue avec raison l'avantage qu'eut la langue d'*oil* de devenir la
 langue française, à ce que nos rois, ayant choisi Paris pour capitale, y
 concentrant leur puissance, et dominant principalement sur le nord de
 la France, l'idiome de la cour et de Paris dut l'emporter et l'emporta
 effectivement sur les idiomes des provinces. Pour tracer et compléter
 le tableau de la langue française au XVI.^e siècle, l'auteur auroit dû
 peut-être s'attacher avec soin à indiquer les formes, les tournures, les
 locutions, les idiotismes qui, jusqu'à cette époque, avoient principalement
 constitué l'essence de cette langue, et montrer ce qu'elle avoit perdu ou
 acquis pendant l'époque déterminée par le programme de l'Académie.
 Au lieu de ces caractères fondamentaux, il s'est borné à indiquer quel-

ques transplantations de mots dans le vocabulaire de la langue française.

Parlant de prétendus emprunts faits à la langue italienne, il dit : « Quelques-unes de ces transplantations ne réussirent pas : NESSUN, de » *nessuno* ; ADÈS, de *adesso* ; LOZENGER, de *luzingar*, n'eurent qu'une » existence passagère, et furent bientôt regardés comme des affectations » de courtisan. » L'auteur n'a pas été heureux dans le choix de ces trois mots qu'il cite ; aucun n'est venu dans la langue française par emprunt de l'italienne. NESSUN, dans l'acception d'*aucun*, se trouve dans l'ancienne langue française :

Et ne soffrès à NESSUN fuer

Que jalousie la sauvage. . . . (*Roman de la Rose*, v. 4016.)

Il n'a donc pas été apporté de l'Italie ; au contraire, la langue italienne l'avoit reçu de nos trouvères.

ADÈS n'a point été non plus originairement italien, puisque les troubadours et les trouvères l'ont également employé dans le sens de *maintenant* :

Vuelh que ns anem ADES dinar. (Pierre Vidal ; *Abril issic*.)

Je veux que nous allions *maintenant* dîner.

ADES avant, ADES arrière. (*Vigiles de Charles VII*, r. I, p. 166.)

Il est évident que la langue italienne a emprunté ADES à la langue des troubadours et à celle des trouvères, puisqu'on trouve en italien, ADESSO ADESSO, sorte d'augmentatif de l'adverbe ADES, ainsi que l'idiome des troubadours l'employoit.

Los enchaussen ADES ADES.

(*Roman de Gérard de Rossillon*, fol. 83).

Les chassent *très-instamment*.

Quant au mot LOZENGER, que l'auteur prétend avoir été fourni par l'italien LUZINGAR, cette assertion est réfutée par de nombreux monumens de la langue et de la littérature des troubadours et de celles des trouvères. LOSENGIER a signifié chez les troubadours, *flatteur*, *trompeur*, *médisant*. Je renvoie à ce que j'ai dit dans le journal d'octobre 1818. Le *Roman de la Rose* emploie souvent ce mot dans l'acception de tromper :

Pardevant por eux *losengier*,

Loent les gens li *losengier*. (*Roman de la Rose*, v. 1042-1043.)

On lit dans le roman de Guillaume au court nez :

Car doit bien *losengier* qui mestier a d'aide.

Je fais ces observations bien moins pour relever quelques erreurs de peu d'importance, que pour motiver mon regret de ce que l'auteur, se

décidant à traiter la première partie du programme, n'a pas appliqué ses recherches et ses soins à y réussir d'une manière aussi complète qu'il l'a fait au sujet de la seconde partie. Il dit dans une note que l'expression de MAIN pour *matin* remonte au règne de Charles VIII : il est hors de doute qu'elle appartient aux premiers temps de la langue, puisque, pour produire l'adverbe composé DEMAIN, il falloit nécessairement que le substantif *main* existât :

Cui nuis et jors et *main*s e soirs . . .

Gart diex et deffende et conseille.

(*Roman de la Rose*, v. 6753-6755.)

Pour venir au soir et au *main*.

Le gentil espervier à *main*. (*Roman de la Rose*, v. 7559-7560.)

Main pour *matin* se trouve dans une pièce de Guillaume de Villeneuve :

Les solers viez et soir et *main*. (*Fabl. et cont. anc.* t. II, p. 280.)

En citant le mot *fertil*, que Ronsard a fait rimer avec *nil*, l'auteur l'a imprimé en lettres italiques ; je présume que c'est pour faire remarquer que le poète auroit du le terminer par un E muet, comme nous le faisons aujourd'hui. Mais, dans l'ancienne langue, et même au temps de Ronsard, plusieurs adjectifs en IL n'avoient pas encore pris l'E muet final, et il est resté dans la langue actuelle quelques-uns de ces adjectifs, tels que *vil*, *civil*, *incivil*, *viril*, *subtil*, *puéril*, &c.

« Le grammairien Muret, dit ailleurs M. Chasles, attribue à Ronsard le mot *parmi* au lieu de *emmy*. » Muret s'est trompé ; et parce que l'assertion d'un contemporain de Ronsard pourroit faire autorité, et qu'ayant séduit l'auteur, elle en pourroit séduire encore bien d'autres, je m'attacherai ici à prouver l'erreur du grammairien. *Parmi* étoit employé dans la langue française du XIII.^e siècle. La pièce de Guillaume de Villeneuve, intitulée *les Crieries de Paris*, porte :

Parmi Paris jusqu'à la nuit . . .

Orrez crier *parni* ces rues.

(*Fabl. et cont. anc.* t. II, p. 277 et 281.)

Dans le conte de Pirus et de Thisbé :

Tresperce soi *parmi* le flanc. (*Fabl. et cont. anc.* t. IV, p. 349.)

Cette préposition composée fut même employée adverbiallement :

A la parclose d'une lance

Li cuer li fendirent *parni*. (*Fabl. et cont. anc.* t. I, p. 281.)

J'examinerai maintenant, dans les discours couronnés, la manière dont les deux auteurs ont tracé le tableau de la littérature pendant le XVI.^e siècle, jusqu'en 1610. M. Girardin entre tout de suite dans son sujet ;

Qqqq

il suppose ses lecteurs, ou du moins ses juges, suffisamment pourvus des connaissances préliminaires pour le comprendre, et il se place au milieu du XVI.^e siècle pour l'observer et le faire connoître. Il se demande comment se sont accomplies dans ce siècle tant d'heureuses révolutions : « Comment, du sein des folies théocratiques de la ligue, et des agita-
 » trions républicaines du calvinisme, le catholicisme est-il sorti sage et
 » indépendant, la royauté calme et absolue ! comment des vicissitudes
 » de la poésie régulière et presque systématique, une langue sévère et
 » dédaigneuse ! Quelle cause enfin a donné à notre littérature son mé-
 » rite particulier de bon sens et son esprit philosophique ! car ce n'est
 » ni le hasard, ni la puissance des factions, ni le caprice des poètes,
 » qui ont réglé la marche de la société et de la littérature pendant le
 » XVI.^e siècle. Il y a quelque chose qui a tout conduit et tout décidé ;
 » quelque chose qui a résisté aux passions des partis et au choc des
 » événemens : c'est l'esprit et le caractère français. Parfois il s'égaré,
 » parfois il se transforme et se métamorphose, mais toujours il se re-
 » trouve et se reconnoît. »

En France, l'esprit libre et penseur est très-ancien ; les fabliaux, les vieux romans, naïfs par le langage et par le tour des idées, sont malins par l'esprit ; par-tout éclate un génie libre et moqueur. Au XVI.^e siècle, le caractère et l'esprit français se mêlent aux débats de la politique et de la religion ; dans l'histoire, il juge les événemens ; dans la philosophie, il substitue la morale au casuisme ; dans la poésie, il change plusieurs fois d'inspiration, et emprunte quelque chose à tous les systèmes ; dans Rabelais, il éclate avec toute sa liberté de pensées ; et enfin la langue, originellement empreinte de la marque de cet esprit, après beaucoup d'essais et de tâtonnemens, finit par en devenir la plus vive et la plus fidèle image.

Pour ne pas revenir sur le plan du discours de M. Girardin, je dirai ici qu'il a distingué trois époques et trois écoles de poésie au XVI.^e siècle : 1.^o l'école de Marot, jusqu'au milieu du règne de Henri II. L'auteur dit que cette école, qui date de Villon, est remarquable par une gaieté moqueuse et par une sorte de philosophie : elle représente le génie libre et pensant de la vieille France ; elle favorisoit la réforme, qui était à la cour le parti des gens d'esprit et des jolies femmes. 2.^o L'école de Dubellai et de Ronsard, qui, soutenue par Desportes, dura jusqu'à Henri IV. Cette école est toute catholique, opposée, en religion comme en littérature, à celle de Marot. L'imitation aveugle de l'antiquité et de la littérature italienne, jointe au mépris ou à l'ignorance de la nature de l'idiome et de l'esprit françois, caractérisent cette école, dont les parti-

sans croyoient pouvoir disposer en vainqueurs de la langue et de la littérature. 3.° L'époque de Malherbe, qui, selon l'auteur, empruntant beaucoup à ses devanciers, rend à notre langue son tour et son génie original, c'est-à-dire, quelque chose de clair et de précis, en même temps qu'il garde de Ronsard les habitudes de noblesse et de majesté, inconnues à notre langue avant le temps de François I.° Alors la pensée se renferme en elle-même, et ne traite plus les matières de politique ou de religion.

M. Chasles, dès le commencement de son discours, est dominé et entraîné par une idée qui lui a sans doute paru heureuse; il se place à l'époque très-voisine du XVI.° siècle, où les Français, conduits par Charles VIII, entrent dans l'Italie plus civilisée que la France sous le rapport des arts, de la politique et de la littérature; il attribue au séjour ou plutôt au passage d'une armée en Italie, et aux goûts que les Français en rapportèrent; une grande influence sur notre patrie et sur notre littérature. Il reconnoît qu'à la fin du XV.° siècle, il existait dans la France, encore barbare, un vieux génie populaire et national; il accorde à ce génie la vivacité et la causticité d'esprit, l'ironie raisonneuse, l'art de faire ressortir le ridicule, la finesse dans l'observation, la narration facile, la grâce dans les récits, quelque chose de nonchalant et de malin à-la-fois dans les pensées et dans le style. Cet esprit français primitif, subissant des révolutions nombreuses, modifié par les exemples étrangers; par les passions religieuses et politiques, changea de forme, dit-il, sans changer de nature. Il fut sur-tout modifié par l'influence de l'Italie et par celle de l'érudition. L'action de l'érudition fut profonde, énergique, prolongée; tout dépendit d'elle, poésie, éloquence, philosophie. Cette action se combina avec la recherche de l'élégance italienne, la raillerie nationale, la réforme religieuse, et les passions politiques. La langue espagnole exerça à son tour une action directe sur notre langue et les productions de nos écrivains. C'est ainsi que M. Chasles annonce et son plan et les matières qu'il se propose de traiter.

Je dois dire ici que son discours, qui embrasse beaucoup plus d'objets que celui de son concurrent, a cent soixante-quatre pages d'impression in-4.°, tandis que le discours de M. Saint-Marc Girardin n'est que de soixante-dix; aussi les deux ouvrages se ressentent-ils de la dimension que leurs auteurs leur ont donnée.

La division de M. Saint-Marc Girardin est simple, et l'on suit facilement sa marche; il traite successivement la politique, la religion, l'histoire, la philosophie, la poésie et la prose.

M. Chasles, au contraire, embrasse un plan plus vaste, et essaie de

prouver l'influence de la littérature italienne et de l'érudition sur la littérature française. Il n'a pas une marche aussi méthodique; et pour indiquer un exemple qui justifiera mon observation, je dirai qu'il parle de la langue et de la grammaire en deux endroits différens, des accens et de l'orthographe dans un autre, &c. Il suit tantôt l'ordre des matières, tantôt l'ordre des temps; mais ce défaut, si c'en est un, est avantageusement compensé par l'abondance des détails instructifs, par le piquant des opinions philosophiques ou littéraires, par une savante critique et une érudition très-variée; et s'il faut excuser son plan, j'avouerai qu'on ne peut pas juger un siècle entier comme on analyse un ouvrage.

Les principales figures que les deux concurrens ont placées dans le tableau de la littérature, sont : en poésie, Villon, Cl. Marot, Dubellay, Ronsard, d'Aubigné, Regnier; en histoire et en politique, Brantôme, Monstrelet, Bodin, de Thou, les auteurs de la Satire Ménippée; en philosophie, Montaigne et Rabelais.

M. Chasles, ayant embrassé un plan plus vaste que celui de son concurrent, a pu offrir plus de détails, et, entre autres, il a fait un bon morceau de littérature sur le théâtre, durant l'époque indiquée par le programme, tandis que M. Saint-Marc Girardin s'est contenté de dire qu'il a omis à dessein le théâtre, parce qu'au XVI.^e siècle il n'y a point eu de littérature dramatique. Cependant, la manière dont M. Chasles a traité cette partie est assez remarquable; et sans doute si M. Saint-Marc Girardin n'avoit pas dédaigné ce point, qui étoit nécessairement compris dans le tableau, sinon des progrès, du moins de la marche de la littérature, j'ose croire qu'au lieu d'un seul bon morceau sur l'état du théâtre au XVI.^e siècle, nous en aurions deux.

Pour expliquer l'état de la littérature française au commencement du XVI.^e siècle, avant que Charles VIII pénétrât en Italie, M. Chasles est remonté au Roman de la Rose, dont l'influence, a-t-il dit, se prolongea jusqu'à l'époque de Marot et de Ronsard. Sans doute le Roman de la Rose, long-temps lu, souvent imité, eut une longue influence sur les compositions poétiques; toutefois cette influence, si je ne me trompe, se borna à faire reproduire, dans la plupart des nouveaux ouvrages, ces fictions métaphysiques, ces allégories morales qui animoient des personnages de convention: mais je ne pense pas que les détails agréables, les traits d'esprit et de satire, les naïvetés malignes, les mots piquans qu'on rencontre dans quelques-uns des auteurs du XVI.^e siècle, et de ceux mêmes qui les ont précédés, aient trouvé leurs modèles dans le Roman de la Rose.

Un ouvrage qui, au XIII.^e siècle, me semble avoir essentiellement caractérisé l'esprit français et la littérature nationale, et avoir eu une influence plus grande et plus longue sur notre littérature, c'est le roman du Rénard et ses diverses branches; ouvrage dans lequel la bouffonnerie, la liberté de penser, l'art de se moquer impunément de tout ce qui obtient ou exige le respect des hommes; une satire fine des mœurs du temps, le blâme des abus vrais ou prétendus des choses saintes, non-seulement décèlent l'esprit des auteurs, mais permettent de présumer l'opinion générale des lecteurs auxquels ils s'adressent. Si l'on considère que ce n'est pas un seul poète qui a écrit tant de bouffonneries, de plaisanteries et de satires, mais que plusieurs ont coopéré à ce monument de notre ancienne littérature, on ne trouvera peut-être pas étrange mon opinion sur ce roman, qui a montré, dans le XIII.^e siècle, un esprit facétieux et mordant comme celui de Rabelais au XVI.^e, et qui me paroît être une plus vraie expression des opinions et des sentimens de la société de l'époque, que ne le fut le Roman de la Rose.

Je réserve pour un second article la comparaison et l'examen de quelques-uns des jugemens spéciaux que les deux concurrents ont prononcés sur les écrivains et sur la littérature du XVI.^e siècle. En attendant, je dois leur rendre la justice que leurs ouvrages offrent chacun un mérite particulier qui leur a diversement concilié les suffrages de l'Académie.

RAYNOUARD.

OBSERVATIONS philologiques et grammaticales sur le roman de Rou, et sur quelques règles de la langue des trouvères au XII.^e siècle, par M. Raynouard, de l'Institut royal de France, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie française, et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, impr. de Crapetet; Rouen, librairie d'Édouard Frère, 1829, vj et 122 pages in-8.^o

L'IDIOME des trouvères du XII.^e siècle avoit-il une grammaire, des lois précises et constantes? On l'a ignoré, ou plutôt on l'a nié depuis le renouvellement des lettres jusqu'à nos jours. L'opinion générale sur ce point étoit celle que Fleury a exposée dans le cinquième de ses

excellens discours sur l'histoire ecclésiastique. C'est le roman même de Rou qui lui sert de premier exemple pour soutenir qu'on n'appliquoit point la grammaire au langage français de ce temps. Il voit ensuite dans l'ouvrage en prose de Villehardouin les mêmes mots si diversement écrits, qu'il ne peut croire que l'orthographe et la prononciation fussent alors fixées : il n'y trouve ni distinction du pluriel et du singulier, ni de construction uniforme ; en un mot, dit-il, aucune régularité.

Telle est en effet l'idée que l'on prend de cette langue, en parcourant les manuscrits et les éditions des livres français du moyen âge. L'orthographe y varie d'une page et même d'une phrase à l'autre. Si vous établissez ou si vous imaginez une règle quelconque de syntaxe, vous la trouverez à-la-fois confirmée et démentie par la meilleure copie de Villehardouin. Direz-vous qu'au singulier les noms employés comme sujets se terminent par la lettre *s*, qui disparaît quand ils sont en régime, et qu'au pluriel la règle est inverse ! Vous lirez au singulier *li quens*, *li marichaux*, mais *li évesque* (l'évêque), *li duc* (le duc) sans *s* ; au pluriel *li baron prenoient*, mais avec *li messages* (les messagers) *jurèrent*. Vous lirez : *s'esmut l'empereres Baudouins*, et fu menez à la colonne *L'EMPEREOR Morchuflex* ; *le frere* (de) *l'empereor les attendoit*, et *l'empereres Alexis avoit traiz les oils à L'EMPERERES Morchuflex*, &c. La question est de savoir si toutes ces anomalies doivent être imputées à l'ignorance et à la négligence des copistes, et s'il en faut conclure seulement que, dans le cours du XIV.^e et du XV.^e siècle, on a oublié les règles grammaticales que les écrivains du XII.^e et du XIII.^e avoient connues et observées.

M. Raynouard a le premier soutenu l'existence, la réalité de cette grammaire primitive des troubadours et des trouvères ; il en a expliqué l'origine et le système dans les *Elémens* qu'il a publiés en 1816, puis en des ouvrages plus étendus, et dans plusieurs articles de ce journal même. Le compte qu'il a rendu de l'édition du roman de Rou est terminé, dans notre cahier de mars dernier (pag. 162), par l'annonce des *observations* qu'il vient de mettre au jour. « Sous les rapports philo-
» logiques, disoit-il, le roman de Rou m'a paru si important et d'un si
» haut intérêt, que je me suis décidé à consigner dans un opuscule
» spécial les règles grammaticales de la langue des trouvères, telles que
» les a suivies l'auteur de ce roman, et à y joindre les nombreuses
» variantes que j'ai recueillies, et qui serviront à rétablir, en plusieurs
» passages, le texte primitif, conformément à ces mêmes règles. »

Ce nouvel écrit de M. Raynouard contient plus d'observations générales que le titre ne semble en promettre. Les premiers chapitres, détachés d'un ouvrage inédit qu'il se propose de publier, sous le titre

de *Grammaire historique de la langue française*, concernent l'origine et les variations de l'idiome des trouvères, et en retracent les règles principales. Celles qui ont pour objet la présence ou l'absence de la lettre *s* à la fin des noms, singuliers ou pluriels, sujets ou en régime, sont rapprochées des terminaisons latines *murus, murum, muri, muros*. Ainsi ce seroit la déclinaison latine que les grammairiens appelleroient la seconde, qui auroit seule servi de type à la langue romane; celle qu'ils nomment la troisième, et qui s'applique à un très-grand nombre de noms passés du latin dans le roman, auroit pu y amener des résultats tout contraires; *pater, patris, patres, patrum, homo, hominis, homines, hominum*.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les trois nominatifs singuliers qui se trouvent dans les sermens de 842, *Deus, Lothwigs, Karlus*, se terminent par *s*, et que cette lettre ne se voit point à la fin des singuliers, plus nombreux, qui sont en régime, *Karlo, Ludher, amur, poblo, &c.* Aussi M. Raynouard n'hésite point à reconnoître dans ce monument l'observation de la règle fondamentale. On pourroit observer qu'il ne s'y rencontre aucun pluriel, et trouver d'ailleurs une violation de la règle dans les mots *Karlus meos sendra*; car *sendra*, que l'on traduit par *seigneur*, est un nominatif qui devrait finir par *s* comme *meos* et *Karlus*.

Après avoir donné des preuves incontestables de l'usage qu'on a fait de la langue romane dans le nord de la France depuis le VIII.^e siècle jusqu'au XII.^e, M. Raynouard la représente comme ayant acquis à cette époque assez de consistance et de régularité pour être employée à de grandes compositions. Selon lui, si elle n'eût été qu'un idiome informe, où les désinences, les tournures et tous les signes de la pensée fussent restés indécis et arbitraires, elle n'eût pas suffi à des poètes tels que Robert Wace et Benoît de Sainte-Maure; ou bien ils n'eussent pas trouvé de lecteurs. En conséquence, il choisit dans le roman de Rou les exemples qui peuvent le mieux établir, non-seulement cette règle fondamentale dont nous avons déjà parlé, mais toutes les lois grammaticales relatives aux articles, aux substantifs, aux adjectifs, aux noms de nombre et aux verbes. Ce travail très méthodique comprend une multitude de détails que nous ne pouvons faire connoître que par quelques citations. Voici les pronoms personnels employés par Wace: *Jo* et *je* comme sujet; *me, mei* en régime; *nos* par-tout; *tu* au nominatif, et en régime *te* et quelquefois *tu, vos* invariablement; *il* nominatif singulier, et *le, li, lui, se, sei*, en régime; au pluriel en régime *les, els, se, sei*, et comme sujet, *il* sans *s*. M. Raynouard croit que c'est par erreur qu'on a imprimé une fois *ils* dans le roman de Rou. Ce n'est, dit-il, que

» bien tard que le pronom *il* a pris l'*s* au pluriel dans la langue française :
 » tous les anciens documens et titres originaux portent *il*. » En effet, les
 manuscrits les plus anciens de l'ouvrage de Villehardouin n'offrent
 ordinairement que *il* au pluriel ; cependant on y rencontre quelques *ils*
 et *ilz* qui ont passé dans les deux meilleures éditions, celles de MM. Brial
 et Buchon. Le singulier féminin *ele, sel*, fait *elles* au pluriel chez Wace,
 et les régimes sont d'une part *la, le*, de l'autre *les, lor* ; et tant au
 singulier qu'au pluriel, *se, sei*. Les articles de Wace, plus ou moins
 empruntés de ces pronoms de troisième personne, sont *li* et *le* comme
 sujets et en régime direct, *del, al, el* en régime indirect ; au pluriel *li*
 et *les*, et indirectement *des, os, es* ; au féminin singulier, *la, dest la*,
a la, comme aujourd'hui.

Tout ce dépouillement grammatical du roman de Rou occupe les
 chapitres V-XI. Le XII.^e contient des extraits de Benoît de Sainte-Maure,
 qui tendent aussi à prouver particulièrement que les règles relatives à
 l'emploi et à la suppression de la lettre finale *s* étoient universellement
 pratiquées de l'an 1153 à 1189.

Quant li ivers fu trespassez
 Vint li duls tēns et li estez...
 Bois réverdīrent et prael,
 E gent florirent li ramel ;
 Parut la rose buēn elanz,
 Et altres flors de maint semblanz.

L'expression *altres flors* pourroit s'entendre au pluriel ; mais le singulier
 convient mieux après *la rose elanz*, et les pluriels sans *s* *ramel* et *prael*.
 Le chapitre finit par les deux vers picards que rapporte la Fontaine :

Biaux chires leups n'écoutez mie,
 Mere tenchent chen fieux qui crie,

où les finales *s* et *x* méritent effectivement d'être remarquées.

Le chapitre XIII est destiné à montrer que les anciens signes dis-
 tinctifs du sujet et du régime prévenoient toute amphibologie, et
 permettoient des inversions devenues depuis équivoques. Wace dit :

Challon li quart, d'altre moillier,
 Out li peres tosors plus chier.

On est d'abord porté à croire que Challon ou Charles est le nominatif
 de la phrase, le sujet du verbe *out* ou eut ; mais Challon est en régime,
 et la lettre *s* qui termine le mot *pères* indique le sujet. Ces deux vers
 correspondent à la phrase latine : *Carolus, quartum filium, ex altera*
muliere susceptum, habuit pater semper cariorem. Le père aimait toujours

plus tendrement son quatrième fils, Charles, qu'il avoit eu d'une autre épouse. M. Raynouard rappelle à ce sujet une remarque qu'il a déjà faite sur un vers célèbre de Corneille :

Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.

Il n'y resteroit rien d'amphibologique, si l'on écrivoit, comme au XII.^e et au XIII.^e siècle, *le crimes, l'échafauds*.

Quoique l'édition du roman de Rou ait fourni à M. Raynouard les matériaux des savantes observations dont nous venons d'offrir un aperçu à nos lecteurs, elle a été faite sur un manuscrit du Muséum britannique beaucoup moins correct que celui qui se conserve à Paris, à la Bibliothèque du Roi, sous le n.^o 6987. M. Raynouard y a recueilli un très-grand nombre de variantes ou de meilleures leçons qu'il ne publie pas toutes en ce moment; mais il en a inséré plusieurs dans l'appendice qui remplit les pages 95-112 de ses *Observations* sur ce roman. On y voit que le manuscrit du Roi donne des rimes plus exactes : au lieu de

*Li messagier se departirent,
En Normandie s'en revinrent :*
Li message s'en departirent,
En Normandie revertirent.

Il donne des vers de huit syllabes, au lieu de vers plus longs ou plus courts. L'édition porte :

Et de joster fist semblant.

Le manuscrit :

Et de joster fist grant semblant.

La lettre *s* qui manque à la fin de *bretun* dans le vers :

Normant unt bien Bretun feruz,

laisse en doute si ce sont les Normands ou les Bretons qui ont été battus; le manuscrit 6987 dissipe toute incertitude, en mettant les Bretons en régime :

Normant ont bien Bretons ferus.

Le vers :

Mult fu des mors grande la trace ;

introduit dans la langue des trouvères l'adjectif féminin *grande* qui n'y existoit pas : la vraie leçon est :

Mult fu des mors longe li trache.

Enfin le manuscrit 6987 fournit beaucoup de vers omis dans l'édition, et dont l'absence laisse parfois sans rime ceux auxquels ils devoient se joindre.

On voit que cet *appendice*, et les supplémens considérables que M. Raynouard y peut ajouter, deviendroient fort utiles aux éditeurs qui entreprendroient une nouvelle édition du roman de Rou. Mais cette hypothèse, que l'on semble prévoir, nous paroît assez peu probable. L'intérêt historique de ces 16540 vers ou un peu plus même, est fort médiocre; on n'y rencontre presque aucun fait, même aucun conte que le rimeur français n'ait puisé dans les livres, en prose latine de Dudon de Saint-Quentin et de Guillaume de Jumiège, à l'exception pourtant de quelques détails curieux dont le P. Monfaucon et Lancelot ont déjà tiré tout le parti possible pour expliquer la tapisserie de Bayeux, quoique Wace ne fasse pas mention de ce monument, et que, selon M. de la Rue, il n'en ait pas eu connoissance. A l'égard de la poésie et du style, Bréquigny, vers la fin du siècle dernier, n'y voyoit qu'un amas de rimes accumulées sans art, et, disoit-il, sans règle, une battologie fastidieuse, une abondance stérile d'expressions sans couleur et sans chaleur. Il n'est guère de lectures plus insipides et où l'ennui soit moins compensé par l'instruction, si ce n'est pourtant celle de quelques autres interminables poèmes du même âge, tels que le roman du Renard avec ses branches, et le roman de la Rose. Aussi les Bénédictins, qui avoient conçu le projet d'insérer le *Rou* dans la collection des monumens de notre histoire, ont-ils fini par y renoncer. Ils en ont seulement transcrit des fragmens: on en possède quelques autres dus à de la Roque, à Dumoulin, à Ducange, à Bréquigny, à MM. de la Rue, Bröndsted, Anguis et Depping. Le seul fruit à espérer de la publication de tout l'ouvrage, est celui que vient d'en tirer M. Raynouard, en y recherchant des notions positives et précises sur la grammaire primitive de notre langue. Ses observations instructives sont, à nos yeux, un supplément tout-à-fait nécessaire à l'édition du roman de Rou, et peuvent même en accroître beaucoup le prix. Elles présentent un exposé très-utile des anciennes règles grammaticales, auxquelles, selon M. Raynouard, Robert Wace s'est conformé avec un grand soin.

A propos de ce prénom de Robert, nous remarquerons ici, après M. Pluquet, qu'il paroît avoir été appliqué pour la première fois à l'auteur du roman de Rou par Huet dans les *Origines de Caen*. Ducange l'avoit nommé *Mathieu*: il n'a, ni dans ses propres livres, ni, à ce qu'il semble, dans ceux de ses contemporains, aucun prénom; mais celui de Robert lui est si constamment resté depuis 1706, qu'on ne doit point s'étonner que M. Raynouard le lui ait aussi attribué.

DAUNOU.

A VISIT TO THE SEVEN CHURCHES OF ASIA, with an excursion into Pisidia, containing remarks on the geography and antiquities of those countries, a map of the authors rants and numerous inscriptions, by the rev. Fr. V. J. Arundell, british chaplain at Smyrna. London, 1828, iv et 340 pages.

LES consuls et les chapelains de la compagnie anglaise du Levant, à Smyrne et à Constantinople, ont souvent entrepris la visite aux sept églises dont l'Apocalypse fait mention. La plus ancienne relation de l'état des sept églises d'Asie est celle du D.^r Smith, chapelain à Constantinople; il partit de Smyrne le 3 avril 1671. En 1678, Paul Ricaut, consul à Smyrne, visita les sept églises, accompagné du D.^r John Luke: leur relation ne vaut pas, à beaucoup près, celle de Smith; et il est singulier qu'ils prétendent avoir découvert Thyatira et Laodicée, dont Smith avait déjà trouvé l'emplacement. Ed. Chishull, en 1699, visita Ephèse, Sardes et Thyatira, et rassembla de grands matériaux pour une histoire de Smyrne qui n'a jamais été publiée. William Sherard fit le même voyage, en 1702. Pococke, en 1740, visita seulement trois des églises d'Asie. Chandler les visita toutes, excepté Pergame et Thyatira. Dal-lavay n'en vit que trois. En 1817, Lindsay les vit toutes sept, et en publia une narration intéressante dans le *Missionary register*. Les voyageurs anglais ne sont pas les seuls qui aient visité les sept églises: Tournefort, Van-Egmont, Choiseul-Gouffier, entre autres, ont parcouru les lieux où elles étoient situées; mais aucun ne les a visitées toutes, parce que ce n'étoit pas précisément le but de leur voyage.

M. Arundell expose en ces termes les motifs de l'expédition qu'il a entreprise après tant d'autres voyageurs: « Outre le désir de voir des » villes si chères au cœur du chrétien, puisqu'elles se rattachent au premier » établissement de sa religion, et de comparer leur état actuel avec les » tristes messages adressés à chacune d'elles, l'auteur de cet écrit vouloit » combiner avec ce voyage d'autres objets de recherches géographiques, » indiqués, dans le *Journal d'un voyage en Asie mineure*, par le colonel » Leake, tels que l'emplacement de Colosses, d'Apamée et de Sa-galassus. »

On s'attend, d'après ces paroles, à ce que l'ouvrage sera principalement géographique. Il a en effet presque exclusivement ce mérite; la rédaction a toute la simplicité d'un itinéraire. L'auteur indique souvent les distances en heures, et les changemens de direction de la route; détails

dont le géographe ne se plaindra pas. Il y a de plus, dans la narration, une foule de détails minutieux qui ne peuvent intéresser que le voyageur et ses amis. Elle est enflée d'un assez grand nombre de longues citations des précédens voyageurs, principalement de Chandler, qui semblent de ces extraits qu'on fait pour soi-même. Tout annonce que cet ouvrage n'était pas destiné à l'impression: l'éditeur en prévient dans la préface; il dit que M. Arundell, en envoyant son manuscrit en Angleterre, était loin de penser qu'il fût digne de l'impression. L'éditeur a jugé que cette narration renfermoit un assez bon nombre de détails neufs et de discussions intéressantes, pour mériter de sortir de l'obscurité; il a cru devoir la donner telle qu'il la reçue, sauf quelques explications ou critiques de M. Leake. Il demande donc l'indulgence pour un écrit que l'auteur aurait soigné davantage, s'il avait pensé qu'il dût être placé sous les yeux du public. Nous laisserons, en conséquence, la forme, pour ne nous occuper que du fond. La visite aux sept églises a exigé deux voyages différens, dont le point de départ commun fut la ville de Smyrne. Nous indiquerons successivement ce que nous y avons trouvé de neuf ou d'intéressant pour la géographie ancienne.

PREMIER VOYAGE.

M. Arundell, accompagné du révérend John Hartley, qui résidoit à Smyrne en qualité de missionnaire, partit de Smyrne le 28 mars 1826, muni d'un bon firman: ils se dirigèrent sur Éphèse. A peu de distance de Smyrne, ils trouvèrent une inscription destinée à conserver le souvenir de combats de gladiateurs donnés par un asiarque (1). Ils passèrent ensuite, au-dessus de Sedikeui, le mont Corax, où Shérard assure que les lions et les tigres abondent: M. Arundell doute du fait. Il y a quelques années, on parloit d'un tigre qui faisoit de grands ravages dans le voisinage; cet animal fut tué, et l'on vit que ce n'étoit qu'un léopard.

A environ un mille et demi à l'est de Sedikeui, au pied du Corax, il existe des vestiges d'anciens murs: notre voyageur y trouva un fragment de colonne portant une dédicace de la ville des Hyrcaniens, en

(1)

.. AMIAIA
)NOM AXQN
 ATIMQNOC
 AΣIAPXOY
 NEATEPOY

φαμίλια
 μονομάχων
 Κλ. Τιμῶνος
 ἀσιάρχου
 νεωτέρου.

l'honneur des empereurs Gallus et Volusius (1). Il regarde cette inscription comme une preuve que l'emplacement de la ville étoit en cet endroit. M. Leake contredit cette opinion; parce que le *campus hyrcanius*, d'après Tite-Live, étoit situé vers Thyatira. Mais comme il résulte clairement du texte de Strabon que la plaine hyrcanienne étoit plus au midi, aux environs du Tmolus, il paroît qu'elle étoit d'une étendue considérable; elle a pu comprendre aussi la vallée qui sépare le Tmolus du Sipyle, où sont les ruines parmi lesquelles le voyageur a trouvé l'inscription susdite. M. Leake conjecture qu'elle a été apportée là de Smyrne, dont le *conventus juridicus* renfermoit les *Hyrcaeniens*. Cela n'est pas probable, parce que l'inscription n'est pas une dédicace pure et simple. D'après le mot *ἐπισκεύασεν*, on voit qu'il s'agit d'une réparation faite à quelque édifice public, et l'on ne comprend guère ce qui aurait engagé les habitans d'Hyrkania à faire un travail de ce genre dans une ville étrangère. Il semble donc que le contenu de l'inscription est une preuve assez claire de l'emplacement d'Hyrkania; preuve que ne contredisent pas formellement les deux passages des anciens relatifs à la plaine hyrcanienne. Si d'autres voyageurs font des recherches dans ce même endroit, ils doivent trouver quelque indice qui confirmera celui-ci. Il est à remarquer qu'aucun auteur ancien ne parle de cette ville d'*Hyrkania*. Dans le Bas-Empire, elle étoit siège d'un évêché suffragant de Sardes.

Une observation que fait M. Arundell, à la descente du Corax, sert à rectifier un trait de la géographie physique du pays. La rivière qui passe à Turbali, l'ancienne Métropolis, tombe dans le Caystre. Avant d'arriver à Métropolis, on trouve un lieu dont le nom *Frigatta* est dû sans doute à quelque Franc; là, M. Arundell copia sur une colonne une dédicace à l'empereur Adrien. De *Metropolis*, il ne reste que quelques débris de murs, plusieurs voûtes sépulcrales, et l'emplacement d'un théâtre, dont tous les sièges ont été enlevés : quatre inscriptions frustes ou de peu d'intérêt sont tout ce que M. Arundell en a rapporté (2). De là,

(1)	ΚΑΙΣΑΤΙ. ΒΕΙΒΙΩ	[Αὐτοκράτορι]καίσαρι. Γ. Βειβίω
)ΓΑΛΛΩ ΕΥΣΕΒΕΙ	[Τρεβονιανῶ]Γάλλω εὐσεβῆϊ
	ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙ	[εὐτυχί, Σεβ.]αὐτοκράτορι
	ΘΥΟΛΟΥΣΙΑΝΩΣ	[Καίσαρι Γ. Β. .Α.]Θυόλουσιανῶ. . .
	.Ε. ΕΥΤΥΧΕΙ, ΣΕΒ	[. . . εὐσεβ]εῖ, εὐτυχί. Σεβ.
	ΥΡΚΑΝΩΝΠΟΛΙΣΕΠΙΣΚΕΥΑΣΕΝ	[ἢ]Υρκανῶν πόλις ἐπισκεύασεν
ΣΕΚΤΟΥΚΑΤ.....ἐκ τῶ κατ[ἀνδρα!]
	ΤΟΥ	

(2) L'une d'elles contient les noms d'une famille sacerdotale attachée au culte des douze dieux. Il faut la lire ainsi : *ἱερεὺς δώδεκα θεῶν Ἵν Νηρεὺς Νηρέως*,

une plaine magnifique s'étend jusqu'au Caystre, tout près duquel est la ville d'Aiasoluk, l'ancienne Éphèse. Ce lieu a été visité par beaucoup de voyageurs; il est décrit avec tant de détails par Chândler, que M. Arundell ne peut rien nous apprendre de nouveau sur l'état de désolation de ce lieu, jadis si florissant. Il se contente d'emprunter seize pages à ce voyageur.

De là, notre voyageur continuant sa route au sud, parvint à Inekbazar, qui est l'ancienne *Magnesia ad Meandrum*, comme l'a très-bien établi M. le colonel Leake; on y voit encore les ruines du temple de Diane Leucophryne. Il remonta le Méandre, en passant à Guzel-Hissar, l'ancienne Tralles, où sont encore de belles ruines, et arriva à Pambouk-Kalesi, l'ancienne *Hierapolis*, située sur un plateau très-élevé au-dessus de la plaine, près du Lycus, un des affluens du Méandre. Outre une multitude de sarcophages couverts d'inscriptions, on voit encore en ce lieu des restes de murs, d'une colonnade, d'un arc de triomphe, d'un théâtre et d'un gymnase, dont M. Cockerell a relevé le plan. De l'autre côté du Lycus, et à peu de distance, est Eski-Hissar, *Laodicée*, dont le site est remarquable par le grand nombre de débris d'antiquités épars sur le sol, et en partie enfouis. L'opulence de cette ancienne ville, et les fréquens tremblemens de terre auxquels elle a été sujette, rendent probable que de précieux monumens de sculpture sont cachés sous le sol. Tout près est Denizli, ville moderne assez considérable, que quelques voyageurs ont comparée à Damas. Les approches de Khonas rappellent les beaux sites d'Italie: on ne doute plus maintenant que ce lieu ne soit l'ancienne *Colossa*, ville célèbre dans les annales de notre religion. Nicetas, au XII.^e siècle, la présente encore comme une ville très-florissante; ce n'est plus maintenant qu'un village, où l'on voit un grand nombre de débris antiques qui mériteraient une longue exploration. Notre voyageur parcourut les bords du Lycus, pour y trouver le gouffre (*χάσμα γῆς*) où, selon Hérodote, le Lycus se précipite, pour reparoître cinq stades plus loin; mais ses recherches furent inutiles.

De Khonas, il tourna au N. E. pour gagner *Apamée*. A moitié chemin, on longe un lac appelé *Hagi Ghioul* (le lac Amer), qui est certainement le lac salé qu'Hérodote place auprès d'Anava. Cette indication diffère de celle que M. Leake a suivie dans sa carte, où il place le Hagi Ghioul plus au midi. La petite ville de Dinare est *Apamée Cibotos*,

ἱέρεια Ἀναπλή, διάκονοι Καμπὰς Δημητρίου, καὶ Μενεκράτης ἱερεὺς [δω]δέκα θεῶν
 Νη[ρεὺ]ς Ἀρτέμα τῷ Νηρέως, ἱέρεια Ἐλπίς, ἡ μητὴρ τῷ ἱερέως, διάκονος Τύχη, διάκονος
 Ἀρτέμας καὶ Ἐλπιδοφόρος, οἱ ἀδελφοὶ τῷ ἱερέως.

auparavant *Celæna*; cette identité a été reconnue par Pococke et Chandler, et M. Leake l'a établie par plusieurs rapprochemens géographiques. Parmi le grand nombre d'inscriptions antiques qui s'y trouvent, M. Arundell en a vainement cherché qui confirmassent cette opinion; mais elle n'en est pas moins indubitable. Ce voyageur, d'après une inscription grecque qu'il a trouvée, croit que ce lieu est l'emplacement d'Apollonia de Pisidie.

ΟΔΗΜΟΣΟΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ
ΤΙΝΑΠΟΡΥΝΔΑΚΟΥΤΕΙΜΗ
ΣΕΝ ΤΙΒΕΡΙΟΝΚΛΑΥΔΙΟΝΤΙΒΕ
ΡΙΟΥΤΙΟΝΚΡΕΙΝΑΜΙΘΡΙΔΑΤΗΝ
ΑΡΧΙΕΡΕΑΤΗΣΑΕΙΔΕΤΟΝΕΑΥΤΟΝ
ΠΡΟΣΤΑΤΗΝΚΑΙΕΥΕΡΓΕΤΗΝΔΙΑ
ΤΗΝΚΛΟΓΩΝΚΛΙΗΘΕΡΑΝΗΝ
ΚΑΙΔΙΑΤΗΝΠΡΟΣΑΥΤΟΝΕΥΝΟΙ
ΑΝΤΗΝΕΠΙΜΕΛΕΙΑΝΠΟΙΗΣΑΜΕ
ΝΟΥΤΗΣΤΟΥΑΝΔΡΙΑΝΤΟΣΑΝΑΣ
ΤΑΣΕΩΣΞΕΝΩΝΑΣΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ
ΑΝΔΡΟΣΚΡΑΤΙΣΤΟΥΤΩΝΠΟΛΕΙΤΩΝ.

ο δήμος ὁ Ἀπολλωνιατῶν
τῶν ἀπὸ Ρύνδακου ἐτείμη
σεν Τιβέριον Κλαύδιον Τιβε
ρίου υἱὸν Κυρεῖνα Μιθριδάτην
ἀσχερέα τῆς Ἀσίας, τὸν ἑαυτοῦ
προστάτην καὶ εὐεργέτην, διὰ
τὴν ἐκ λόγων καὶ ἡθει ἀρετῆν,
καὶ διὰ τὴν πρὸς αὐτὸν εὐνοί
αν, τὴν ἐπιμέλειαν ποιησαμέ
νου τῆς τοῦ ἀνδριάντος ἀνασ
τάσεως Ξένωνος Ἀπολλωνίου,
ἀνδρὸς κρατίστου τῶν πολιτῶν.

Cette inscription fait mention, en effet, des honneurs rendus, par le peuple d'Apollonia, à un particulier nommé Tibère Claude Mithridate, grand-prêtre d'Asie; mais M. Arundell n'a pas remarqué qu'il s'agit d'Apollonia du *Rhyndacus*, qui devoit être à cinquante ou soixante lieues plus au nord. Ce Mithridate, étant d'Apamée, aura voulu placer dans sa patrie la preuve des honneurs qu'il devoit à la reconnaissance des Apolloniates de Mysie. Cette inscription ne peut rien prouver pour la situation de la ville. Parmi d'autres inscriptions, on en distingue deux relatives à la consécration de *Matidie* et de sa mère *Marciana*, sœur de Trajan (1). Elles

(1) Voici celle qui est relative à Marciana :

ΜΑΡΚΑΝΣΕΒΑΣ
ΗΒΟΥΑΝΚΑΙΟ ΔΗΜΟΣ
ΚΑΘΗ ΡΩΔΕΠΙ
ΜΕΛΗΘΕΝΤΟΣΜΑΡ
ΚΟΥΑΤΤΑΛΟΥΑΡΓΥ
ΡΟΤΑΜΙΟΥΤΗΣΠΟ
ΛΕΩΣ.

Μαρκανῆν σεβαστὴν
ἢ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος
καθέρωσεν, ἐπι
μεληθέντος Μάρ
κου Ἀττάλου ἀργυ
ροταμίου τῆς πόλεως

La leçon ΜΑΡΚΑΝ est certainement fantive pour ΜΑΡΚΙΑΝΗΝ. Jusqu'au sixième consulat de Trajan (an 111 de J. C.), Matidie ne porte que le titre de

sont toutes les deux conçues de la même manière, et ont du être tracées en même temps, puisqu'elles l'ont été sous le même argyrotame. Les deux princesses y portent le titre d'*Auguste*, ce qui en détermine la date.

Notre voyageur a copié quelques fragmens d'inscriptions, qui paroissent avoir eu pour objet d'exprimer la reconnoissance de la ville pour un empereur, peut-être Tibère, qui remit les contributions pour cinq ans à Apamée et à douze autres villes de l'Asie mineure, ravagées par des tremblemens de terre (1).

De Dinare, notre voyageur, se dirigeant au S. E., se rendit à Isbarta, ville assez considérable, qu'il croit être l'ancienne *Antioche de Pisidie*, ce qui est fort incertain. Ce qui l'est moins, c'est que le lieu appelé *Aglason*, village de cent maisons, au midi d'Isbarta, soit *Sagalassus*: outre la ressemblance des noms (Hieroclès l'appelle *Agalassos*), un fragment d'inscription que M. Arundell y a découvert porte ΗΕΡΑΤΑΛΑΣΣΕΩΝ ΠΟΛΙΣ, ce qui décide la question. Les ruines de l'ancienne ville sont situées sur un plateau; ce sont d'anciens murs, un théâtre, un portique de 300 pieds de long, un gymnase, et une multitude de fragmens de colonnes, d'entablemens, de marbres inscrits, que notre voyageur n'eut pas le temps de copier: ce qu'il en a rapporté se borne à des fragmens sans suite; il y a aussi des inscriptions funéraires, dont une, en vers, concerne un athlète; d'autres sont honorifiques. Le théâtre est encore mieux conservé que ceux d'Hiéropolis et de Laodicée; « Il me sembla, dit M. Arundell, que ce théâtre avoit servi la » veille; je me le figurois encore tout couvert de la foule qu'il avoit » contenue. Les gradins, au nombre de quarante, sont presque aussi » intacts que lorsqu'ils servoient; une portion du proscenium et les » entrées sont presque en aussi bon état. L'orchestre étoit couvert de » neige, de même qu'un grand monceau de pierres attendant au pro- » scenium. Nous vîmes un bon nombre d'ornemens d'architecture d'une

AVGVSTI FILIA (Eckhell, *Doct. num.* VI, 470). On ne sait pas au juste la date de la mort de Marciana; mais elle étoit déjà morte en 114 (*id.* p. 468, 469). C'est entre ces deux limites que se place l'époque de cette consécration des deux princesses.

(1) L'un de ces fragmens commence par ces deux lignes :

ΕΣΤΙΝ Η ΤΟΥ ΘΕΙΟΤΑΤΟΥ ΚΑΙ ΣΑΡΟΣ ΓΕΝΕΘΛΙΟΣ
ΠΑΝΤΩΝ ΑΡΧΗΙΣΗΝ.

qui peuvent être lues ainsi : ἔστιν ἡ τῷ θειωτάτῳ καίσαρος γυνή θύλιος [ἀγαθῶν] πολλῶν ἀρχηγός, ἡν . . . , comme dans l'inscription de Rosette . . . ἐπανύμους (ἡμέρας) αἱ δὴ πολλῶν ἀγαθῶν ἀρχηγοί εἰσαν (l. 47).

» excellente exécution; nous n'aperçûmes ni bas-reliefs ni inscriptions. Nous n'avions aucun moyen d'en déterminer le diamètre extérieur, mais l'intérieur devait être de 93 pieds, et le pulpitum de 86. » Dans le pulpitum, il y avait une porte centrale de 15 pieds de haut sur 9 de large, et deux petites portes de chaque côté. Des portes du pulpitum, il y avait quatre gradins pour descendre dans l'orchestre. » En ce moment, il n'y avait d'autres acteurs qu'un renard et une couvée de perdrix rouges. » M. Arundell est, je crois, le premier Européen qui, depuis Paul Lucas, ait passé dans ce lieu. Ce qu'il en a rapporté doit suffire pour donner à quelque voyageur le désir de marcher sur ses traces : une riche moisson de découvertes l'attend en ce lieu. *Sagalassus* fut le point extrême de la course de notre voyageur vers l'orient. Il revint à l'ouest, en prenant une route différente de celle qu'il avait suivie en allant. Elle n'offre rien de remarquable jusqu'à Philadelphie, maintenant Alah-Sher. Cette ville, si souvent visitée des voyageurs modernes, ne fournit à M. Arundell l'occasion d'aucune observation importante; nous devons en dire autant de *Sardes* et de *Thyatira*, dont il décrit le site et les monumens d'après Chandler, Leake et Cockerell. Entre *Sardes* et *Thyatira* est situé *Murenora*, qui doit être sur l'emplacement d'une ancienne ville dont on ignore le nom : M. Arundell y copia deux inscriptions funéraires. Il revint à *Smyrne* par *Magnésie* du mont *Sipyle*.

SECOND VOYAGE.

A partir de *Sedikeui*, au lieu de traverser, comme la première fois, le mont *Corax*, M. Arundell tourna au sud-est en traversant le *Tmolus* et remontant le *Caystre*. Les cygnes de ce fleuve, si célèbres chez les anciens, ont disparu; du moins notre voyageur n'en vit pas un seul. Une route montueuse et très-pittoresque, à travers la *Cilbiane* des anciens, conduit à *Tripolis*, où *S. Barthélemy* enseigna, où *S. Philippe*, dit-on, souffrit le martyre. Cette ville est située sur le Méandre, dont M. Arundell remonta le cours, en longeant le *Messogis*, pour gagner *Eumenia*. C'est une route qu'aucun Européen n'avait encore suivie. Le pays est facile et très-peuplé, mais de peu d'intérêt pour un voyageur. Que le bourg appelé *Isekli* soit l'ancienne *Eumenia*, c'est un point qui a été mis hors de doute par plusieurs inscriptions que nous avons déjà citées et restituées ailleurs (1). Ce lieu abonde en inscriptions; dit M. Arundell; mais il n'en a copié qu'un

(1) *Journal des Savans*, 1825, pag. 329-331.

fort petit nombre, toutes funéraires, et d'un médiocre intérêt. L'une d'elles commence par les mots . . . ΠΜΗΣΑΚΜΟΜΕΥΣ ΚΑΙΕΥΜΕΝΕΥΣ, *Hermès d'Acmonia et d'Eumenia*. La ville d'*Acmonia* étoit située entre *Eumenia* et *Cotyæum*; cet *Hermès* avoit sans doute droit de cité dans les deux villes. Une autre montre qu'*Eumenia* se servoit d'une ère particulière, comme d'autres villes d'Asie mineure et de Syrie, et désignoit les mois, non par un nom particulier, mais par leur rang dans l'année (1). Cet usage, assez répandu parmi les villes de l'Asie mineure, a été nécessité par la grande diversité des noms de mois employés dans leurs calendriers, ce qui devoit singulièrement compliquer leurs transactions naturelles (2) Comme leur année commençoit en même temps et qu'elle avoit la même forme, c'étoit un moyen simple de s'entendre que de désigner chaque mois par son rang. Cette méthode étoit quelquefois usitée en Grèce, et par exemple chez les Phocidiens (3); elle n'étoit pas étrangère à l'Égypte macédonienne, où cependant il n'y avoit que deux dénominations différentes pour les mois (4).

D'autres inscriptions funéraires présentent cette particularité, que l'amende à payer, en cas de violation, est exprimée à-la-fois en chiffres et en toutes lettres. . . ἀποπίσει εἰς τὸν ἱερώτατον φύσκον ΧΒΦ Δισχίλια καὶ πεντακόσια; une troisième se termine par une menace de punition divine, du moins si je ne me trompe pas en suppléant une ligne qui doit manquer.

ΟΣΔΑΝΕΠΙΧΕΙΡΗ
ΣΒΙ ΕΤΕΡΟΝΕΠΕΙ
ΣΕΝΕΜΚΕΙΝ ΑΗΨΕ
ΤΑΙΠΑΡΑΤΟΥΛΘΗ

ὅς δ' ἂν ἐπιχειρή
σῃ ἕτερον ἐπέι
σενεγκεῖν λήψε
ται παρα τῶ ἀθα
[νάτου θεοῦ μάστ]
τιγα αἰώνιον.

ΤΕΙΤΑ ΑΙΩΝΙΟΝ

Μάστιγα pour *μάστιγα*, dans le sens de *peine*, *châtiment*, *punition divine*.

(1) ΕΤΟΥΣ. ΤΙΑ. Μ. Ε. Α.
ΑΥΡΜΑΡΚΙΑΚΑΙ. ΑΥΡ. ΖΩΤΙΚΗ
ΚΑΤΕΣΚΕΥΑΕΑΝΤΟΗΡΩΟΝ
ΕΑΥΤΑΙΚΑΙΚΡΑΤΩΝΙ.

L'an 311, le 30 du 5.^e mois, Aurelia Marcia et Aurelia Zotice ont construit cet héroon pour elles et pour Craton.

Comme c'est la première fois que l'ère d'*Eumenia* paroît sur un monument, il est impossible d'en connoître le moment initial. — (2) Ideler's *Handbuch der Chronol.* 1, 423. — (3) Boeckh, *Corp. inscr.* pag. 734. — (4) Dans un papyrus de la collection Anastasy, maintenant au musée de Leyde, on lit : μνή Α ΙΔ ἡ 7ουθ πσσαρισκαιδεκάτ. « Le 14 du premier mois, ou de thoyth le » quatorzième. » Cet exemple est unique jusqu'ici.

D'Eumenia, M. Arundell se rendit de nouveau à Dinare ou Apamée Cibotos, par une route que n'avoit encore suivie aucun voyageur européen, mais qui n'offre rien de remarquable. De retour à Eumenia, il se dirigea vers le nord, pour gagner Thyatira, par une route également inconnue des voyageurs. Les observations qu'il y a faites ne sont pas inutiles à la géographie ancienne et moderne de cette partie de l'Asie mineure. La ville d'Uschak, dont aucune carte, pas même celle du colonel Leake, ne fait mention, est un lieu considérable qui doit occuper l'emplacement d'une ville ancienne, à en juger par la quantité de marbres et d'inscriptions antiques qui s'y trouvent; malheureusement elles sont toutes sépulcrales, et ne contiennent aucune allusion au nom de cette ancienne ville. C'est peut-être *Eucarpia*. Le village de Corray, près de l'Hermus, est encore sur l'emplacement d'une ville antique, dont l'existence en ce lieu est attestée par un grand nombre d'inscriptions funéraires que notre voyageur n'a pas eu le temps de copier. Au reste, ses indications géographiques sont un peu confuses, parce qu'il paroît avoir pris sa main droite pour sa main gauche, et *vice versa*: c'est l'éditeur lui-même qui en fait la remarque.

On se trouve là dans la *Catacecaumène* ou *pays brûlé* des anciens. M. Mannert regrettoit qu'aucun voyageur européen n'eût traversé ce pays (1): M. Arundell pourroit bien être en effet le premier qui l'ait parcouru. Elle a toute l'apparence d'une terre volcanique; on y trouve presque par-tout un sol noir: le pays est coupé de monticules arrondis dont le sol a la même couleur, et au pied desquels on voit des pierres ponces et des scories; tout annonce que ce sont des volcans éteints; c'est principalement vers Koulah qu'ils se montrent. La *Catacecaumène* paroît s'étendre en longueur depuis Adala jusqu'à Jenisher, intervalle qui répond assez bien à la mesure de 500 stades que lui donne Strabon; en largeur, elle a pu s'étendre au midi jusqu'au Méandre; ce qui surpasseroit pourtant de beaucoup la mesure de 400 stades donnée par le même auteur.

La route jusqu'à Thyatira offre quelques points géographiques intéressans. De là jusqu'à Pergame, elle traverse un pays visité souvent par les voyageurs. M. Arundell décrit cette ville à l'aide de Dallaway et Chandler. En revenant de Pergame à Smyrne, on passe près de l'emplacement d'Élée, de Cyme et de Phocée. Non loin du lieu où Cyme a dû être située, M. Arundell traversa une rivière considérable qui va se jeter directement dans la mer à peu de distance. Il croit que

(1) *Geogr. der Gr. und Röm.* Th. VI, Heft. III, S. 367.

c'est là le *Xanthus*, dont le nom se trouve sur les médailles de Cyme. Mais aucun auteur ancien ne parle d'un *Xanthus* aux environs de Smyrne et l'on ne sait trop encore comment expliquer le *Xanthus* des médailles de Cyme. Il se pourroit que la rivière traversée par M. Arundell fût un torrent accidentellement gonflé par une pluie d'orage.

En passant à Guzel-Hissar, l'ancienne *Tralles*, notre voyageur copia deux inscriptions: l'une est grecque, et contient une consécration de l'empereur Claude (1); l'autre est l'épithaphe latine d'un soldat *Evocatus*, né à Carthage.

Cette seconde excursion, finie au retour du voyageur à Smyrne, me servira, comme la première, à établir plusieurs points importans de la carte de l'Asie mineure. Celle qui accompagne le voyage de M. Arundell n'est qu'une esquisse, sans aucune indication de longitude ou de latitude. Elle n'en est pas moins un document dont un géographe habile pourra tirer un fort bon parti. Quant à la narration du voyageur, elle annonce, dans son auteur, beaucoup d'instruction, sans cette vaine prétention de tout savoir, qui défigure tant de voyages d'ailleurs estimables. On doit se féliciter de ce que l'éditeur l'a jugé digne de sortir de l'obscurité à laquelle l'auteur sembloit l'avoir destinée.

LETRONNE.

CATALOGUS plantarum Horti regii parisiensis, cum annotationibus de plantis novis aut minus cognitis, autore Renato Desfontaines, regiæ scientiarum Academia socio, necnon botanices in Horto regio parisiensi professore, editio tertia. Parisiis, apud editorem, J. S. Chaudé, viâ vulgò dictâ de la Harpe, 56. 1829.

Le catalogue des végétaux du Jardin du Roi, à Paris, publié par M. Desfontaines, est le troisième qu'il a donné, depuis qu'il est

(1)	ΤΙΒΕΡΙΟΝ ΚΛΑΥΔΙΟΝ ΚΑΙΣΑΡΑΣΕΒΑΣΤΟΝ ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΝ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ ΟΔΗΜΟΣΚΑΘΙΕΡΟΣΕΑ ΑΝΑΘΕΝΤΟΣΕΚΤΩΝΙΔΙΩΝΤΙΕΡΡΙΟΥ ΚΛΑΥΔΙΟΥ ΑΡΤΕΜΙΔΟΡΟΥ ΥΙΟΥ ΚΥΡΕΪΝΑ ΔΙΟΓΕΝΟΥΣ ΕΝ ΟΙΤΗΣ ΓΥΝΗΙΑ ΙΑΡΧΙΑΣ ΧΡΟΝΩ	Τιβέριον Κλαύδιον Καίσαρα σεβαστόν Γερμανικόν αὐτοκράτορα ὁ δῆμος καθιέρωσεν, ἀναθέντος ἐκ τῶν ἰδίων Τιβερίου Κλαυδίου Ἀρτεμιδάρου υἱοῦ Κυρεΐνα Διογένους, ἐν τῷ τῆς γυμνα σαρχίας χρόνῳ.
-----	--	--

chargé, comme professeur, de l'école de botanique de ce jardin. En le comparant à la deuxième édition, on y trouve de nombreuses différences et de notables améliorations.

Il commence par l'explication des signes et des abréviations, des noms des auteurs et des titres qu'il emploie dans les cours de l'ouvrage.

Le Jardin du Roi, dans son école de botanique, s'étant beaucoup enrichi depuis quelques années par des envois de graines et de plantes vivantes, dues aux recherches des voyageurs, et l'ancien catalogue ne renfermant plus, à beaucoup près, les genres et toutes les espèces que cet établissement possède aujourd'hui, M. Desfontaines a cru devoir en publier une nouvelle édition, plus exacte et plus complète. Par ce moyen, on saura ce qui manque au jardin, qui pourra acquérir plus aisément des plantes nouvelles et accroître sa collection.

L'auteur a eu soin de réunir par un signe commun plusieurs des noms différens donnés souvent aux mêmes plantes; noms qui se seroient multipliés inutilement. Son but est d'éviter aux correspondans d'envoyer comme distinctes les mêmes espèces sous d'autres dénominations. Ce moyen a l'avantage d'économiser des frais à l'établissement et des peines aux voyageurs: par une attention analogue à celle-ci, lorsque nous projetâmes de faire le tableau de l'agriculture française, nous engageâmes les nombreux correspondans auxquels nous demandâmes des graines de toutes les plantes économiques de leurs pays, à nous bien dire les noms qu'on leur donnoit, afin qu'après les avoir cultivées et comparées, nous pussions les ranger sous des dénominations communes.

Dans le catalogue de M. Desfontaines que nous faisons connoître, huit mille cent plantes sont citées comme formant la totalité actuelle du jardin; lors du précédent catalogue, il y en avoit deux mille de moins. Dans la deuxième édition, donnée en 1815, chaque espèce portoit, à la suite de son nom, seulement l'indication de l'auteur par lequel elle avoit été établie. Dans l'édition actuelle on trouve de plus, à la suite de chacune, une ou deux des meilleures gravures qui en aient été publiées.

Le soin avec lequel ont été faites toutes les comparaisons des plantes avec les figures est une garantie de leur identité. Si les élèves peuvent toujours regretter que M. Desfontaines n'ait pas mis de phrases génériques et spécifiques, avec lesquelles son livre eût pu leur servir de guide dans leurs études au Jardin du Roi, la citation des figures suffit pour les botanistes.

Dans la précédente édition, il y avoit deux dénominations françaises; l'auteur a cru devoir les supprimer dans la troisième, attendu qu'elles sont trop variables et trop incertaines. On peut les retrouver dans la deuxième édition, dont il reste encore quelques exemplaires.

Les espèces nouvelles ou douteuses, qui portoient des noms particuliers au Jardin du Roi, étoient presque perdues pour la science, qui ne possédoit que leurs noms. Leur nombre se montoit à environ deux cents. L'auteur en a joint la description à son catalogue; et à l'aide de ces documens, elles pourront prendre place dans les autres ouvrages de botanique, ne courant plus risque d'être cultivées sous des noms différens dans plusieurs jardins.

Outre l'addition d'un grand nombre d'espèces, la citation des figures pour les espèces connues, et les descriptions exactes des espèces nouvelles, qui font de cette troisième édition un ouvrage nouveau, M. Desfontaines a fait, avec une sage réserve, quelques changemens dans l'ordre des familles, et une synonymie très-étendue, pour laquelle les monographies ont été mises à contribution, ainsi que les ouvrages généraux. Aussi y trouve-t-on les noms de M. de Candolle pour les conifères et les légumineuses, de M. de Cassini pour les composées, &c.

A la fin est un index des genres par ordre alphabétique.

Les notes sur les plantes nouvelles ou moins connues donnent une description très-étendue de deux cent seize espèces, qui, dans le cours du catalogue où elles sont placées, sont désignées par un astérisque; dans la suite on pourra établir les figures de ces plantes.

M. Desfontaines propose déjà un supplément que rendront nécessaire les changemens annuels qui surviennent dans la statistique du jardin. Le nombre des plantes augmentant, il en fera d'autres successivement, à mesure que les espèces se multiplieront.

Les botanistes ne manqueront pas de savoir gré à un professeur aussi éclairé que l'est M. Desfontaines, de les mettre au courant des acquisitions nouvelles que fait le Jardin du Roi, et sur-tout des bonnes gravures qu'il a adaptées à un grand nombre d'espèces.

TESSIER.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

 INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE royale des beaux-arts a perdu le plus ancien membre de sa section de peinture, M. J. B. Regnault, aux funérailles duquel M. Huyot a prononcé, le 14 novembre, le discours suivant : « Messieurs, la mort vient d'enlever encore aux arts tout-à-la-fois un doyen de l'Académie et un professeur de l'École royale de peinture. Ses parens, ses amis, et ses nombreux élèves, laisseroient sans doute cette enceinte muette, comme un témoignage de leur profonde douleur, si je ne regardois comme un devoir de me rendre l'interprète des sentimens de l'Académie. M. Regnault remporta le grand prix ; et profitant de tous les avantages d'une aussi utile institution, ses heureuses dispositions se développèrent bientôt à Rome, par une étude approfondie de l'antique, et par celle des grands peintres de l'école italienne. A son retour en France, il fut reçu membre de l'ancienne Académie, et son tableau de réception, qui restera toujours un des chefs-d'œuvre de l'école française, produisit dans les arts une vive sensation, qui contribua puissamment à les diriger vers le beau. Il devint le digne émule de David et de Vincent. La plus belle gloire de Regnault fut sans contredit, Messieurs, d'avoir concouru efficacement à la régénération des arts. Ces trois grands maîtres, animés d'un zèle infatigable, relevèrent l'école française du mauvais goût qui régnoit alors, et ils la dirigèrent vers le but élevé auquel la peinture doit atteindre, par la correction du dessin, par la pureté des formes, et par l'élévation des sujets. Regnault produisit un grand nombre d'ouvrages, qui furent toujours bien accueillis du public et justement appréciés des artistes. Il forma une école qui fut abondante en hommes de talens dans plus d'un genre. Sa grande réputation le fit choisir pour être un des membres de l'Institut, lors de sa fondation ; et c'est à cette époque que nos trois habiles maîtres, soit par leurs ouvrages, soit par leurs conseils, dirigèrent la peinture dans la route qu'elle sembloit ne devoir jamais quitter. Regnault, le dernier de ces régénérateurs de l'école française, avoit conservé cette verve, cette ardeur, cette fermeté de caractère, que donne un talent supérieur. Sage dans le conseil, il étoit toujours écouté avec respect et vénération ; entouré de ses élèves, il en étoit l'ami et le père. Plusieurs d'entre eux eurent le bonheur de siéger auprès de lui à l'Académie, et de devenir ses collègues à l'école royale de peinture. . . . Malgré son grand âge, Regnault avoit conservé dans les idées toute la fraîcheur de la jeunesse. Toujours livré à la culture de son art, il produisit encore des ouvrages qui prouvent que le vrai talent, n'étant assujéti ni à la mode ni aux caprices d'une époque, ne sauroit être affaibli par le nombre des années. Une légère indisposition vint le surprendre au milieu de ses occupations et du bonheur dont il jouissoit. Ce fut le triste et prompt avant-coureur d'une fin qui met en deuil ses parens, ses nombreux amis, et tous ceux qui cultivent ou qui chérissent les beaux-arts. »

« Messieurs, a dit M. Guérin, l'illustre auteur de l'Éducation d'Achille, le maître célèbre que nous accompagnons en ce douloureux moment au rendez-vous commun et que nous déposons sur cette terre trempée de larmes, nous quitte pour jamais! Nous ne le reverrons plus! Sa fin fut si prompte, que tels d'entre nous le croyoient encore plein de force et de vie, que déjà la mort lui avoit révélé le secret de l'éternité. Disons-lui un dernier, un éternel adieu! Mieux loué par ses savans ouvrages que par nos fugitives paroles, laissons-les nous rappeler sans cesse que le maître, l'amî, le collègue que nous chérissions tous, fut l'un de ces chefs qui, dans le cours du XVIII.^e siècle, ramenèrent l'école aux sages principes, qui peuvent seuls assurer sa gloire et les succès des nombreux élèves qui doivent leur talent à ce maître habile. Plus persuasifs que nous ne pourrions l'être, laissons aussi parler les profonds sentimens d'affection, d'estime et de reconnaissance que laisse dans tous les cœurs la mémoire du bien qu'il a fait, des services qu'il a rendus, non-seulement aux arts en général, mais encore à tous ceux qui les ont particulièrement cultivés sous ses doctes leçons. Vous, Messieurs, ses collègues et ses amis, vous le regretterez toujours. Nous, ses élèves, et presque ses enfans, nous ne cesserons de déplorer sa perte. Mais trop émus, trop profondément affligés pour essayer de tracer ici son éloge autrement que par nos larmes, permettez qu'elles soient toute notre éloquence en ce pénible moment. »

Le 22 novembre, l'Académie des sciences a rendu les derniers devoirs à M. de Rossel, membre de sa section de géographie et de navigation.

« Messieurs, a dit M. Beautemps-Beaupré, une voix éloquente devoit s'élever ici pour déposer sur la tombe de l'illustre confrère dont nous déplorons la perte, l'hommage des regrets de l'Académie des sciences. Les titres scientifiques de M. de Rossel eussent alors été dignement rappelés à votre souvenir; tandis que, profondément affligé de la mort de ce savant navigateur, dont pendant trente-huit ans j'ai partagé les travaux, je ne trouve d'expressions que pour peindre ma douleur. Elle est vive, Messieurs, comme celle des nombreux amis qui ont pu admirer la bonté, la droiture, l'intégrité du noble caractère de M. de Rossel; comme celle de tous ses collègues, qui apprécient l'étendue de la perte que font en sa personne l'Académie des sciences, le Bureau des longitudes, le corps royal de la marine, et particulièrement le corps des ingénieurs hydrographes, dont il nous a aidé à diriger les travaux. Né en 1765, M. de Rossel entra dans la marine à l'âge de quinze ans, et débuta dans cette carrière en prenant part aux combats que livra l'escadre de M. le comte de Grasse dans les années 1780, 1781 et 1782. Après un voyage aux Indes orientales sous les ordres de M. d'Entrecasteaux, il fut choisi par cet amiral, dont il avoit mérité l'estime et l'amitié, pour l'accompagner dans l'expédition envoyée à la recherche de la Pérouse. Ce fut dans cette longue et intéressante campagne qu'il commença à mettre en pratique les leçons des Borda et des Fleurieu, dont il avoit été l'admirateur dans sa jeunesse. Plus tard, en publiant les résultats de ce voyage, et en y ajoutant un traité complet d'astronomie nautique, il inscrivit à son tour son nom dans les fastes de la marine et des sciences. Cet ouvrage est le plus beau titre qu'ait acquis M. de Rossel à l'estime des savans et à la reconnaissance des navigateurs, parce qu'on y trouve réunis de bons préceptes à de nombreuses et utiles applications. La relation du voyage de d'Entrecasteaux fut publiée en 1809, et c'est à son auteur qu'il est

juste d'attribuer, en grande partie, le nouvel essor qu'a pris l'hydrographie depuis cette époque.

L'Académie des sciences a fait une autre perte dans la personne de M. Vauquelin, le plus ancien membre de la section de chimie. Il étoit depuis plusieurs mois retenu dans le département du Calvados par une maladie à laquelle il a succombé au milieu de novembre. M. Nicolas Vauquelin étoit professeur honoraire au collège royal de France et membre de la chambre des députés.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

La France littéraire, ou Dictionnaire bibliographique des savans, historiens et gens de lettres de la France, ainsi que des littérateurs étrangers qui ont écrit en français, plus particulièrement pendant les XVIII.^e et XIX.^e siècles; ouvrage dans lequel on a inséré, afin d'en former une bibliographie nationale complète, l'indication, 1.^o des réimpressions des ouvrages français de tous les âges; 2.^o des diverses traductions en notre langue de tous les auteurs étrangers anciens et modernes; 3.^o des réimpressions faites en France des ouvrages originaux de ces mêmes auteurs étrangers, pendant cette époque; par M. Quérard. « The chief glory of every people arises from its authors. » Johnson. Fin du tome II, DUC-DZ, pag. 637-756; et première livraison du t. III E-FY (avec les cinq premiers articles de la lettre G), pag. 1-228. Paris, Firmin Didot, 1829, in 8.^o Cet ouvrage continue d'être rédigé et imprimé avec un soin extrême: il embrasse une multitude de détails; ils sont disposés sans confusion et dans un ordre qui rend toutes les recherches faciles. Rien n'a été négligé pour éviter les inexactitudes et les omissions, et nous croyons que ce but est atteint autant qu'il peut jamais l'être en une telle matière. Ce dictionnaire, qui nous paroît devoir remplir environ dix volumes, de plus de 700 pages chacun, sera l'un de nos meilleurs livres de bibliographie. M. Quérard joint au nom et aux prénoms de chaque auteur l'indication du lieu et de l'époque de sa naissance; la date précise de sa mort, s'il ne vit plus, et d'autres renseignemens biographiques: il donne ensuite, par ordre alphabétique, le titre positif de chaque ouvrage, avec mention des éditions, des traductions, quelquefois aussi des critiques et des succès. Nous citerons comme exemple des articles les plus étendus, celui de Fénelon. Il occupe 16 pages ou trente-une colonnes. Après les indications biographiques, il se sous-divise en vingt-six sections, sous ces titres: 1. Abrégé de vies des anciens philosophes. 2. Aventures de Télémaque, éditions depuis 1700 jusqu'en 1828; versions ou imitations en vers français, traductions en allemand, en anglais, en espagnol, en italien, en latin. 3. Contes. 4. Démonstration sur l'existence de Dieu. 5. Dialogues des morts. 6. Dialogues sur l'éloquence (avec la lettre sur les travaux de l'Académie française). 7. Discours. 8. Éducation des filles. 9. Examen de conscience (ou Directions pour la conscience) d'un roi. 10. Explication des maximes des saints. 11. Fables. 12. Instructions pastorales. 13. Lettres (détachées ou recueillies). 14. Mandemens. 15. Maximes tirées de Télémaque. 16. Opuscules. 17. Reflexions sur la poétique et sur la rhétorique. 18. Réponse au Mémoire sur le droit de joyeux avènement. 19. Sentimens de piété. 20. Sermons. 21. Sophronyme. 22. Traité du ministère des pasteurs. 23. Œuvres

complètes. 24. Œuvres choisies. 25. Œuvres spirituelles. 26. Morceaux choisis. Il étoit impossible de rassembler avec plus de méthode tous les faits bibliographiques relatifs à Fénelon : s'il a pu en échapper quelques-uns à M. Quérard, ils ne sont ni nombreux ni très-importans. Entre les imitations de Télémaque en vers français, il a omis, à notre connoissance, un *in-16* imprimé à Vevey chez Hertscher, en 1817, et intitulé *les Sept premiers livres de Télémaque*, mis en vers français par M. Gamon, 280 pages (annoncé dans le Journal des Savans, septembre 1817, pag. 576). — Les plus courts articles ne sont pas ceux qui ont dû exiger le moins de recherches; nous en transcrivons un, pour donner une idée de cette partie du travail de M. Quérard. « *ESPIE* (le comte » *Fél. Fr. d'*), gouverneur de la ville de Muret et du fort Saint-Lys, né à » Lisbonne le 11 juin 1708. Manière de rendre toute sorte d'édifices incom- » bustibles, 1754, *in-12*. — Mémoires de la guerre d'Italie, depuis 1733 jus- » qu'en 1736, par un ancien militaire qui s'est trouvé à toutes les actions de » ces trois fameuses campagnes. Paris, v.^o Duchesne, 1777, *in-12* avec 2 pl. » 3 fr. — Réflexions sur l'établissement de l'école militaire. Paris, 1756, *in-12*. » Le comte d'Espie a été le réviseur de l'ouvrage intitulé *l'Etat actuel de l'art » et de la science militaire à la Chine* (1744). Voy. Saint-Maurice de Saint- » Leu. » — L'entreprise, déjà si honorablement avancée, de ce dictionnaire bibliographique, nous paroît digne d'encouragemens.

Les Fiancés de Caracas, poème *éclectique* en deux chants, suivi de notes ou considérations morales sur plusieurs états du nouveau monde, par M. P. D. Martin-Maillefer. Paris, impr. de Pihan-Delaforest, librairie de Delaforest, place de la Bourse, 1829, iv et 155 pages *in-8.* « Quiconque a le » malheur (dit l'auteur) d'écrire en vers et sur-tout en vers français, peut se » croire intéressé à rendre compte du mètre qu'il a choisi. Entraîné par instinct, » autant que par la nature du sujet, vers la forme dithyrambique, j'ai dû mettre » à profit toutes les ressources que la langue m'offroit pour ce genre de com- » position. J'ai donc varié le rythme suivant que m'ont inspiré l'occasion, le » mouvement poétique et l'oreille. » C'est apparemment pour cette raison que le poème s'annonce avec la qualification d'*éclectique*.

Histoire de Philippe Auguste, par M. Capefigue, ouvrage couronné par l'Institut; tom. III, ann. 1209-1214, 416 pages; tom. IV, ann. 1215-1223, 436 pages. Paris, impr. de Pinard; librairie de Dufei, 1829, 2 vol. *in-8.* Nous nous proposons de revenir sur cet ouvrage.

Poésies de J. Froissart, extraites de deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi, et publiées pour la première fois par M. J. A. Buchon. Toul, impr. de J. Carez; Paris, librairie de Verdière, 1829, 513 pages *in-8.*, contenant un Mémoire sur la vie de J. Froissart par la Curne de Sainte-Palaye, un mémoire du même sur les ouvrages de Froissart, avec un jugement sur l'histoire qu'il a écrite, et sept poèmes de Froissart, savoir, le Dit dou Florin, le Débat dou cheval et dou chevrier, le Dittie de la Flour de Margherite, la plaidoierie de la Roze et de la Violette, le Dittie d'amour ou le orlogé amoureux, le Trettie de l'espinette amoureuse, le Trettie du joli buisson de Jonese. Ce volume complète la collection des chroniques nationales françaises de M. Buchon, dont les diverses parties ont été successivement annoncées dans le Journal des Savans depuis 1824. Elle se compose de quarante-sept tomes distribués en trois sections, qui correspondent au XIII.^e, au XIV.^e et au XV.^e siècle. I. XIII.^e s.,

tom. I-VIII. Histoire de Constantinople par Ducange. Villehardouin, et son continuateur. Chronique de Morée. Ramon Muntaner. Royaux lignages. II. XIV.^e s., tom. IX-XXV. Godefroi de Paris et Taille des bourgeois. Vie et poésies de Froissart (c'est le volume qui vient de paraître). Chroniques de Froissart et appendices. III. XV.^e s., tom. XXVI-XLVII. Monstrelet, Lefebvre de Saint-Remi, chronique et procès de la Pucelle d'Orléans, Jacques du Clerc, Journal d'un bourgeois de Paris, Georges Chastelain, Molinet. Nous nous proposons de faire plus particulièrement connoître diverses parties de cette importante collection.

Histoire des Français des divers états aux cinq derniers siècles, par M. Amans-Alexis Monteil, XV.^e siècle. Paris, impr. de Duverger, librairie de Janet et Cotelle, 1830, 2 vol. in-8.^o (publiés en décembre 1829), 500 et 566 pages. — Nous avons rendu compte dans notre cahier de novembre 1828, pag. 669-678, des deux premiers volumes de cet ingénieux et intéressant ouvrage; ils concernoient le XIV.^e siècle. Les tomes III et IV, qui viennent de paraître, correspondent au XV.^e, et se composent de trente articles ou histoires sous le titre commun de *Plaintes des divers états*. Les trente titres particuliers sont (tom. III) le Pauvre, le Cultivateur, le Messager, le Comédien, le Financier, le Commissionnaire, le Bourgeois, le Courtier, l'Artisan, le Sorcier, le Noble, l'Homme d'église, le Champion, le Marchand, l'Hôtelier. — (Tom. IV), le Valet, l'Avocat, le Médecin, le Paumier, le Savant, l'Artiste, le Courtisan, l'Homme d'armes, le Marin, le Parasite, le Conseiller d'état, le Clerc d'ambassade, le Solitaire, le Souffleur et l'Astrologue. Les pages 401-566 du tome IV sont occupées par des notes, en petit caractère. Nous reviendrons sur ces deux tomes. Pr. 14 fr.

Lettres sur les duels judiciaires dans le nord de la France, adressée à M. Fougereux de Campigneulle, conseiller à la cour royale de Douai, par M. Leglay. Valenciennes, Brignet, 1829, 16 pages in-8.^o

Mémoires politiques et anecdotiques, inédits, du baron de Grimm, agent secret à Paris de l'impératrice de Russie, de la reine de Suède, du roi de Pologne, du duc de Deux-Ponts, du prince de Saxe-Gotha, et autres souverains du nord, depuis l'année 1743 jusqu'en 1789, traduits de l'allemand par M. Zinmann. Paris, impr. de Casimir, librairie de Lerouge Wolff, 1829, 2 vol. in-8.^o, ensemble de 51 feuilles. Pr. 15 fr.

Notice sur M. Daru, par M. Armand Marrast. Paris, impr. de Ch. Dezauche, librairie de J. Corréard, 1829, 23 pages in-8.^o

Il a paru quatre dernières livraisons du texte de la *Description de l'Égypte*, in-fol. Paris, impr. royale, 1829: elles complètent l'ouvrage. — *Histoire naturelle*, mémoires: reptiles et poissons, par M. Geoffroy Saint-Hilaire, pag. 115-350; alcidies, par M. Savigny, 58 pages. Explication de planches, par le même et par M. Victor Audouin, 359 pages. — Constitution physique de l'Égypte, par M. de Rosière, &c., pag. 495-752. — *Antiquités*, mémoires et descriptions. Memphis et les Pyramides, pag. 27-98. Ville et provinces du Caire, 22 pag. Athribis, Thmuis et plusieurs nomes du Delta oriental, 24 pag. Isthme de Suez, 12 pag. Alexandrie et ses environs, 95 pag., et Appendice, 63 pag. Colonne de Pompée, 6 pag. Monument souterrain, 12 pag. Population comparée de l'Égypte ancienne et moderne. Explications de planches; remarques et recherches sur les pyramides, pag. 87-238. Par MM. Jomard, de Villiers,

Norry, Martin, Saint-Genis... 15 avec 17 planches, 2 cartes et 3 portraits.
Etat moderne. Mémoire sur la ville d'Alexandrie, et sur le profil de nivellement de la vallée du Nil, par M. Gratien le père; sur la ville de Rosette, par M. Jollois; sur les mœurs des habitans modernes de l'Égypte, par M. de Chabrol; sur la vallée du Nil et le nilomètre de l'île de Rhoudah, par M. le Père aîné; sur la superficie de l'Égypte, par M. Jacotin (avec une planche). Description du Caire, par M. Jomard, pag. 269-848, un portrait et deux planches. — Le texte de la description de l'Égypte remplit 9 vol., savoir : *Antiquités*. Descriptions, tom. I. Tom. II. Mémoires, I et II. *Etat moderne*, deux tomes; le second en deux parties. Histoire naturelle, 2 vol.

Scharkan, conte arabe, suivi de quelques anecdotes curieuses; traduit par M. Asselan Richer. Marseille, et se trouve à Paris chez Dondey-Dupré, 1829, in-8.^o

Histoire de l'économie publique en Italie, ou Abrégé critique des économistes italiens, précédé d'une introduction, par le comte Joseph Pecchio, traduit de l'italien par M. Léonard Gallois. Paris, impr. de David, librairie de Levavasseur, 1829, in-8.^o, 428 pages. Pr. 7 fr. 50 cent.

Traité général d'anatomie comparée, par J. F. Merkes, traduit de l'allemand et augmenté de notes, par MM. Riester et Alph. Samson, précédé d'une lettre de l'auteur. Paris, impr. de Guiraudet, 3 vol. in-8.^o La seconde partie du tome III, publiée en juin 1829, contient 458 pages.

Le Siècle médical; prospectus imprimé chez Éverat, 24 pages in-8.^o, 1829. Ce journal paraîtra par livraisons d'une feuille et demie (24 pages) tous les cinq jours: ce sera en quatre mois un vol. in-8.^o de 570 à 600 pages, dont le prix est de 13 fr. à Paris, 14 dans les départemens, 15 à l'étranger, 16 en Angleterre. On s'abonne chez Dureuil, libraire, place de la Bourse, chez Levavasseur, Mongie aîné, Treuttel et Würtz. Il y aura, dans *le Siècle médical*, des articles de philosophie physiologique, médecine légale, médecine pratique réduite en principes..., médecine populaire, hygiène publique et privée, économie domestique et arts industriels dans leurs rapports avec l'hygiène, enseignement médical, mœurs médicales, album, revue analytique, &c.

Introduction générale à l'histoire du droit, par M. E. Lermièr, docteur en droit, avocat à la cour royale de Paris. Paris, Mesnier, 1829, in-8.^o Pr. 8 fr.

Traité du droit pénal, par M. P. Rossi, professeur à l'Académie de Genève. Paris, Mesnier, 1829, 3 vol. in-8.^o Pr. 16 fr.

Le Coran, traduit par Savary, nouvelle édition, augmentée de la doctrine et des devoirs de la religion musulmane, ainsi que de l'Encologe musulman, traduits de l'arabe par M. Garcin de Tassy. Paris, 3 vol. in-8.^o

Instituts du droit mahométan sur la guerre avec les infidèles, ou extraits du livre d'Aboul Hosaïn Ahmed-el-Kodouri, sur le droit, et celui de Séid Ali-el-Hamadani, intitulé *Trésor des rois*, traduits de l'arabe en français, par Ch. Solvet. Paris, in-8.^o

Jéhovah; dissertation théologique et littéraire, où l'on démontre que ce nom de Dieu a été connu d'un grand nombre de peuples, long-temps avant J. C., et qu'il se rapporte essentiellement à la Trinité; par M. l'abbé G. P. L. Paris, impr. d'Hippolyte Tilliard, librairie de Tilliard frères et fils, et chez Treuttel et Würtz, 1830, 36 pages in-12. Pr. 75 cent.

Dissertatio polemica de libris Veteris Testamenti apocryphis perperam plebi negatis, &c.; aut. Ed. Guill. Eug. Reuss. Argentorati, 1829, in-4.º

De Origenis allegoricâ scripturæ interpretatione, dissertatio historico-theologica, auctore J. J. Boehinger; pars prima. Argentorati, 1829, in-4.º

Précis en vers sur l'Imitation de J. C. et son auteur, adressé à M. Villenave, par M. J. B. N. Gence, avec des remarques. Paris, impr. de Migneret, 1829, 16 pages in-8.º

PAYS-BAS. *Histoire universelle*, divisée en vingt-quatre livres; ouvrage postume de Jean de Muller, traduit de l'allemand en français par M. J. G. Hess. Liège, Sartorius de Laveux, 1829, 4 vol. in-18.

ITALIE. *Opere varie d'Ennio Quirino Visconti*, raccolte e pubblic. per cura del dott. Gio. Labus. Milano, Stella, 1829, in-8.º, con figure: tomo secondo. Ce deuxième volume renferme des explications de vases, de médailles, d'inscriptions et autres monumens antiques; il est terminé par des additions et corrections au *Museo Pio-Clementino*.

Dell' antico Egitto, &c.; *Essai historique sur l'ancienne Égypte et sur les empires des Assyriens, des Mèdes, des Perses*; par M. G. Tomassia. Crémone, Manini, 1828, in-8.º

Sulla legge delle variazioni orarie del barometro; Mémoire sur la loi des variations du baromètre, par M. Fr. Carlini. Modène, Carmelo, 1829, in-4.º avec des planches.

ESPAGNE. *Historia de la literatura española, Histoire de la littérature espagnole*, traduite de l'allemand de Bouterveck, par Jose Gomez de la Cortina, et Nic. Hugulde y Mollinedo. Madrid, Aguado, 1829, in-8.º; tome I.º

ANGLETERRE.

The results of two experiments in teaching the latin language, on a principles combining the use of strictly literal translation with the methodic general practice, to which is added a detailed statement of the process, by rev. W. Stevens. London, Hunter, 25 pages in-8.º Pr. 1 sh. *Expériences d'une méthode pour l'enseignement élémentaire de la langue latine.*

Researches into the origin and affinity of the principal languages of Asia and Europa; Recherches sur l'origine et les affinités des principales langues de l'Asie et de l'Europe, par M. Vans Kennedy. Londres, 1828, in-8.º

Thoughts on the origin and descent of the gael; Pensées sur l'origine de la langue gallique, par M. James Grant. Londres, 1828, in-8.º

The Hallamshire glossary, &c.; Vocabulaire des mots particuliers du dialecte des trois districts du Yorkshire, par Jos. Hunter. Londres, Pickering, 1829, in-8.º Pr. 8 sh.

Hân-Koong Tsew, or the Sorrows of Hân. Hân-Koong Tsew, ou les Chagrins de Hân, comédie chinoise, traduite de l'original, avec des notes, par J. Fr. Davis, membre de la Société royale asiatique et du comité de traduction des langues orientales. Londres, Murray, 1829, in-4.º On se propose de rendre compte de cette production dans l'un de nos prochains cahiers.

中國史

History of China, carefully translated from the

chinese, by P. P. Thoms. *Histoire de la Chine depuis le règne de Füh-he, 3000 ans avant J. C., selon la chronologie chinoise, jusqu'au règne de Min-te, an 300 de l'ère vulgaire, traduite principalement de Choo-foo-tsze, 1 vol. in-4.º* qui sera mis sous presse aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant de souscripteurs, à Londres, chez le traducteur, 20 King square; et chez les libraires Bagster, Kingsbury, &c. Le prix d'un exemplaire, accompagné d'une carte de la Chine, est de 2 liv. st. 5 sh. M. Abel-Rémusat a rendu compte, dans notre cahier de février 1826, pag. 67-74, du volume intitulé *Hoa-tsián*, mis au jour par M. Thoms.

The History and doctrine of Buddhism, popularly illustrated, with notices of Kappoism or demon-worship and of the Baly or planetary incantations of Ceylan, by Edw: Upham. Londres, in-4.º, 136 pages et 43 planches lithographiées.

An History of the Mahrattes; Histoire des Mahrattes, par M. G. Duff. Londres, 1826, 3 vol. in-8.º, avec 2 cartes et 3 gravures.

Dissertation on the course and probable termination of the Niger; Dissertation sur le cours et le terme probable du Niger, par sir Rufane Doukin. Londres, Murray, 1829, in-8.º

Journal of an embassy from the governor general of India to the court of Ava in the year 1827; Journal d'une ambassade du gouverneur général de l'Inde à la cour d'Ava en 1827, par John Crawford. Londres, 1829, in-4.º

Sketches of Buenos-Ayres, &c.; Esquisses de Buenos-Ayres et du Chili, avec un plan de la route entre Buenos-Ayres et Mendoza, et les passages des Cordillères, par Sam. Haigh. Londres, Carpenter, 1829, in-8.º Pr. 12 sh.

The broad stone of honour, or the true sense and practice of chivalry; la Pierre fondamentale de l'honneur, ou les vrais sentimens et pratiques de la chevalerie, par M. Kenelin-Henri Digby. Londres, Bookèr, 1829, in-12, 661 pages.

The Life of John Locke; Vie de John Locke, avec des extraits de sa correspondance, par lord King. Londres, Colburn, 1829, in-4.º

Paris and its environs; Vues pittoresques de Paris et de ses environs, dessinées d'après nature, sous la direction de M. C. Heath. Londres, Robert Jennings, in-4.º On fait l'éloge des gravures de ce recueil, dont la vingt-unième livraison, composée de quatre vues, a paru en 1829. Pr. 1 sh.

CALCUTTA. *A Grammar of the t'hai or siamese language, by cap. J. Low. Calcutta, 1828, in-4.º, avec 9 planches lithographiées.*

ALLEMAGNE.

Grammatica critica linguæ samscritæ, à Francisco Bopp, fasciculus prior, in quo continentur euphoniæ leges unà cum declinationis et conjugationis doctrina. Berolini, ex officina academica, 1829, apud Ferdinandum Dümmler, petit in-4.º, 208 pages.

Abriss der alten Geschichte des Orients; Esquisse de l'histoire ancienne de l'Orient, d'après la méthode ethnographique, avec l'histoire de la civilisation et de la littérature, par G. Graffe. Mayence, in-8.º

Brahma-Vaivarta-Purani specimen; textum è codice ms. bibliothecæ regiæ berolinensis edidit, interpretationem latinam adjecit, et commentationem mythologicam et criticam præmisit Ad. Frid. Stenzler. Berolini, 1829, in-4.º

Taraxæ Moallaka, cum Zuzenii scholiis: textum ad fidem codicum parisiensium.

sium diligenter emendatum, latinè vertit, vitam poetæ accuratè exposuit, selectas Reiskii annotationes suis subjunxit. . . . Joann. Vullerus. Bonn, 1829, in-4.º

Commentarius in Dinarchi orationes tres; scripsit Chr. Wurm. Norimbergæ, Baver et Raspe; 1828. Pr. 1 rxd.

Pausaniæ Græciæ descriptio: edidit, græca emendavit, latinam Amasæi interpretationem castigatam adjunxit, et adnotationes atque indices (sex) adjecit G. Siebelis. Lipsiæ, Weidmann, 1828, 5 vol. in-8.º Pr. 15 rxd.

Leonis Diaconi Caloensis Historiæ libri 10, et liber de Velitatione bellica Nicephori Augusti, è recensione C. B. Hasii, additâ ejusdem versione atque annotationibus ab ipso recognitis; accedunt Theodosii Acroasis de Cretâ captâ, è recensione Fr. Jacobsii, et Luitprandi Legatio cum aliis libellis, Nicephori Phocæ et Joannis Tzimiscis Historiam illustrantibus. Bonn, in-8.º

Description des monumens de Rhodes, par le colonel Rotiers. Francfort, Brønner, 1828, liv. I et II, in-4.º, avec 10 planches lithographiées.

Allgemeines Handwörterbuch der philosophischen Wissenschaften, &c.; *Dictionnaire universel des sciences philosophiques, avec leur histoire, leur bibliographie, &c.*; par Fr. Krug. Leipsic, Brockhaus, 1827-1829, 4 vol. in-8.º

Æliani de Naturâ animalium libri XVI; græcum contextum ad optimam librorum fidem constituit, curas G. Schneideri secundas, Conr. Gesneri, A. Gronovii, suasque annotationes adjecit Fr. Jacobs. Jenæ, Frommann, in-8.º

Pluto, oder Vertheidigung des buches, die Unterwelt; Pluton, ou Défense du livre intitulé le Monde souterrain, ou Preuves que l'intérieur de la terre est habitable et habité. Leipsic, Wienbrack, 1829, in-8.º

Geschichte der Philosophie; Histoire de la philosophie, par G. Tenneman, avec des remarques critiques et des additions par M. A. Wendt. Leipsic, Barth, 1829, in-8.º; tome 1.º (jusqu'à Socrate). Pr. 3 rxd. 18 gr. — On publie une autre Histoire de la philosophie (en allemand), par M. Henri Ritter: le tome 1.º (aussi jusqu'à Socrate) a paru en 1829, à Hambourg, chez Perthes, in-8.º Pr. 3 rxd.

De Prosodiâ medicâ, sive de rectâ verborum in medicinâ usitatorum pronuntiatione, auctore Sam. Lowenstein. Berolini, Hirschwald, 1828, in-8.º Pr. 8 gr.

Organon des Heilkunst; Organum de la médecine, par Samuel Hahnemann; quatrième édition augmentée. Dresde, Arnold, 1829, in-8.º avec un portrait.

Die Homöopathische Heilkaust. &c.; *la Médecine homéopathique en rapport avec la médecine actuelle et soumise à ses lois*, par L. Kaisir. Erlangue, Palm, 1829, in-8.º

Homöopathische Pharmakopæ; Pharmacopée homéopathique à l'usage des médecins et des pharmaciens, par Fr. Hartmann; troisième édition corrigée. Leipsic, Baumgartner, 1829, in-8.º

Die Homöopathie in Staatspolizeirechtlicher Hinsicht; la Doctrine homéopathique sous le rapport légal, par A. Tittmann. Meissen, 1829, in-8.º Pr. 16 gr.

Archiv für die homöopathische Heilkaust; Archives pour la médecine homéopathique, par E. Stepf. Leipsic, Reclam, 1829, in-8.º; cahier I du tom. VIII.

Ces publications récentes montrent que l'on continue de s'occuper en Allemagne de la médecine homéopathique, dont il a été parlé dans notre cahier de mai 1828, pag. 318-320.

Pentateuchus, hebraicè et græcè; recognovit et digessit, varias lectiones

notasque criticas, subjunxit, argumentis historico-criticis illustravit, et cum annotatione perpetuâ edidit G. A. Schumann. Lipsiæ, 1829, in-8.º; tomus primus, Genesin complectens. Pr. 4 rxd.

DANEMARK. *Carmen Maksura dictum*, Abi Boeri Mohammedis... , Ibn Doreïdi cum scholiis integris... , Ibn Heschami... ex apographo bonnensi edidit, interpretatione latinâ, prolegomenis et notis instruxit L. N. Boisen; pars 1.ª Copenhague, 1828, in-4.º

RUSSIE. *Stikhotvorénia Ivana Kozlova, &c.*; *Poésies de Jean Koslof*. Saint-Pétersbourg, Smirdine; 1828, in-8.º On a deux poèmes de cet auteur, le Moine et la Princesse Dolgorouki: le volume que nous annonçons réunit ses autres poésies, dispersées jusqu'ici en divers recueils.

Ewgeni Onegin; *Eugène Onégin*, roman en vers (russes), par M. Alex. Puschkine, auteur de *Russlan et Swertlana*, du Prisonnier au Caucase, &c. Saint-Pétersbourg, 1828, 6 vol. in-8.º

Geschichte der Ost-Mongolen; *Histoire des Mongols de l'est et de leur dynastie*, ouvrage traduit de la langue mongole de Sanang Setsen, avec le texte original et des remarques. Saint-Pétersbourg, 1829, in-4.º

Observations sur les traductions et les critiques littéraires de M. de Klaproth, par le R. P. Hyacinthe. Pétersbourg, 1829.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. Levrault, à Paris, rue de la Harpe, n.º 81; et à Strasbourg, rue des Serruriers, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

<i>Historia Iemanæ à codice manuscripto arabico.</i> (Article de M. Silvestre de Sacy.)	Pag. 643.
<i>Asiatic Researches, or Transactions of the Society instituted in Bengal.</i> (Second article de M. Abel-Rémusat.)	656.
<i>Tableau de la marche et des progrès de la langue et de la littérature françaises, depuis le commencement du XVI.º siècle jusqu'en 1610,</i> par MM. Ph. Chasles et Saint-Marc Girardin. (Article de M. Raynouard.)	669.
<i>Observations philologiques et grammaticales sur le roman de Rou, et sur quelques règles de la langue des trouvères au XII.º siècle,</i> par M. Raynouard. (Article de M. Daunou.)	677.
<i>A Visit to the seven churches of Asia,</i> par le rév. Fr. V. J. Arundell. (Article de M. Letronne.)	683.
<i>Catalogus plantarum Horti regii Parisiensis,</i> autore Renato Desfontaines. (Article de M. Tessier.)	692.
<i>Nouvelles littéraires.</i>	695.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

DÉCEMBRE 1829.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

—
1829.

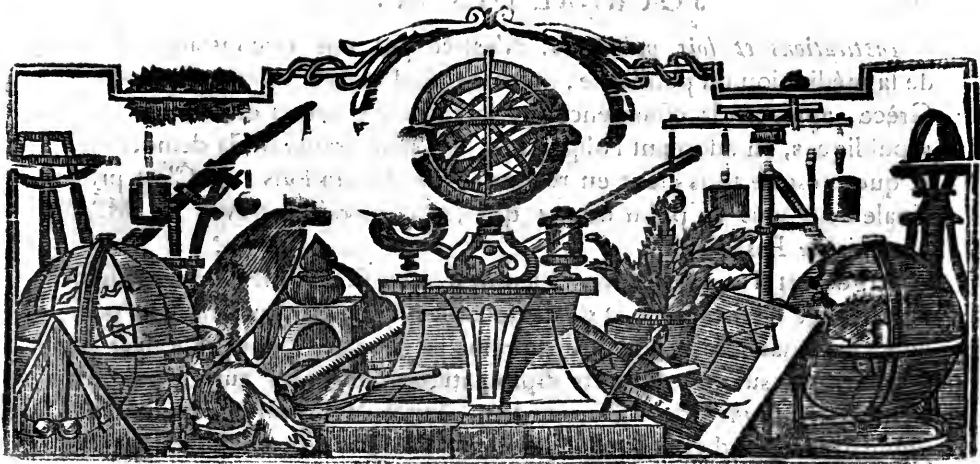
JOURNAL

DES SAVANS

DECEMBRE 1850

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne, à la maison de librairie LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n.º 85; et à Strasbourg, rue des Juifs, n.º 33. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

LES LIVRES NOUVEAUX, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner LA RÉDACTION de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.º 22.



JOURNAL DES SAVANS.

DÉCEMBRE 1829.

HISTOIRE DE LA LÉGISLATION, par M. le marquis de Pastoret, vice-président de la Chambre des Pairs, &c.; tom. VIII et IX, in-8.° Paris, de l'impr. royale.

APRÈS avoir étudié dans cet ouvrage la législation de Sparte et celle d'Athènes, je ne trouve guère, pour chacun des autres peuples grecs, que des notions incomplètes; il suffira donc de choisir et de rassembler sous un même point de vue ce qui reste d'important des institutions et des lois des divers peuples de la Grèce et des états grecs de l'Asie mineure. Les institutions politiques sont la partie la plus considérable.

Institutions et lois politiques. N'est-ce pas une circonstance digne de la méditation du publiciste, qu'en général tous les petits états de la Grèce, après avoir commencé par la royauté, soient ensuite devenus républiques, en adoptant l'oligarchie, ou l'aristocratie, ou la démocratie, et que presque tous aient eu recours à des fédérations (1) ! C'est principalement sous ce point de vue que j'examinerai le travail de M. le marquis de Pastoret.

Argos eut d'abord des rois ; bientôt il s'établit dans le gouvernement un mélange d'aristocratie et de démocratie qui limita beaucoup leur pouvoir : un sénat jouissoit d'une suprématie absolue, pour prononcer sur la guerre et sur les rapports diplomatiques avec les autres peuples. Pendant la guerre du Péloponnèse, Argos avoit un gouvernement populaire. Quand la royauté fut abolie à Argos, le chef de l'état ne devint plus qu'un magistrat annuel ; mais il étoit exclusivement choisi dans la famille des Bacchiades, qui ne se marioient qu'entre eux.

Les Macédoniens furent toujours soumis à des rois ; c'est peut-être le seul peuple de la Grèce qui n'ait rien tenté pour se procurer la liberté politique.

Cypsélus, ayant usurpé le pouvoir suprême à Corinthe, l'exerça avec modération. Son fils Périandre ne fut pas aussi circonspect : on connoît de lui diverses lois, comme celle qui défendit d'avoir des esclaves, « loi, dit M. le marquis de Pastoret, qu'on ne peut attribuer à un » sentiment d'humanité, inconnu alors dans les états grecs, et qui n'y » seroit pas né tout-à-coup dans l'ame d'un tyran. » Je ne sais si Périandre ne fut pas un de ces princes dont on peut dire à-la-fois beaucoup de bien et beaucoup de mal. « Le gouvernement populaire, » avouoit-il, vaut mieux que la tyrannie ; la bienveillance publique est » plus sûre que les armes. » Et quand on lui demanda pourquoi il conservoit la tyrannie, il répondit : « Parce qu'il est également » dangereux d'y renoncer volontairement et d'être contraint à la » quitter. » Peu de temps après Périandre, l'état républicain remplaça la tyrannie ; mais on ignore la forme qui fut donnée à ce gouvernement.

Les peuples qui se partagèrent l'Épire devinrent sujets des rois de Molossie. A chaque avènement, un serment mutuel resserroit le pacte

(1) Voyez, entre autres, dans l'Histoire de la législation, les chapitres relatifs à la Phocide, la Doride, l'Étolie, l'Épire, la Mégaride ; aux îles de Corcyre, d'Eubée, de Naxos, d'Andros, de Ténédos, de Chio, de Cos, de Théra, de Rhodes, aux états grecs de l'Asie mineure, &c. &c.

établi entre le prince et le peuple. Le roi juroit de gouverner selon les lois, et les sujets de maintenir la royauté conformément aux lois.

Les Messéniens, d'abord soumis à des rois, ensuite réduits en esclavage par les Lacédémoniens leurs vainqueurs, redevinrent peuple et furent rendus à la liberté par Épaminondas, après trois cents ans de servitude.

Dans les temps anciens où des rois régnoient à Thèbes, leur pouvoir étoit absolu. C'est un seul homme qui gouverne l'état, dit le héraut thébain dans *les Suppliantes* d'Euripide; et Pausanias déclare, en annonçant l'abolition de la royauté, que les Thébains ne voulurent plus laisser tout dépendre d'un seul homme. Orchomène et Platée avoient eu aussi des rois. Plus tard, le gouvernement populaire s'établit; mais l'influence des Lacédémoniens favorisa l'oligarchie. Le gouvernement de Thèbes étoit encore populaire pendant que régnoit Philippe, père d'Alexandre; Démosthène cite une lettre de ce roi, adressée au sénat et au peuple de Thèbes. Alexandre détruisit cette ville; Cassandre la rétablit. Quand le gouvernement de Thèbes fut démocratique, toutes les fonctions publiques et même le gouvernement de l'armée ne duroient qu'un an. Épaminondas, qui avoit remporté la victoire de Leuctres, fut accusé d'avoir vaincu en conservant le commandement au-delà du terme prescrit par la loi; il demanda qu'on écrivît dans sa sentence de condamnation: « Puni de mort par les Thébains, pour les » avoir forcés de vaincre à Leuctres. . . . , Puni de mort, pour avoir » sauvé Thèbes et rendu la liberté à toute la Grèce. » Il fut absous unanimement. A Thèbes, ceux qui avoient fait le commerce ou exercé des professions mécaniques, étoient, pendant dix ans, exclus des magistratures.

Primitivement la Thessalie avoit obéi à des rois: ensuite le gouvernement de différens pays devint oligarchique. Aristote a fait la remarque que les pays propres à la nourriture des chevaux sont les plus favorables à cette sorte de gouvernement.

De toutes les restaurations qui eurent jamais lieu dans l'ordre politique, celle de Sicyone est une des plus remarquables, à cause des circonstances qui assurèrent la paix entre les partis opposés. Le père d'Aratus, Clinias, mis à la tête du gouvernement par le peuple de Sicyone, fut assassiné par une faction, et Aratus quitta Sicyone, ainsi que beaucoup d'autres citoyens. A la mort de Paséas, qui avoit usurpé le gouvernement, Aratus ayant rassemblé les exilés de Sicyone, y rentra à main armée; mais en généreux libérateur, il assembla les citoyens, rétablit le gouvernement populaire, réconcilia avec eux les

exilés, auxquels il rendit leurs biens qu'on avoit vendus, et il en restitua le prix aux acheteurs. Comment Aratus put-il satisfaire ainsi les citoyens qui avoient été dépouillés depuis longues années, et ceux qui avoient acquis les biens vendus par l'autorité du moment ! Lié d'amitié avec le roi Ptolémée, il en avoit obtenu une somme considérable, qu'il employa généreusement à payer l'indemnité. « O grand » homme, s'écrie Cicéron, que n'avez-vous été Romain ! Voilà comme » il est juste de traiter avec les citoyens, et non pas, comme nous l'avons » vu deux fois, d'arborer la pique dans le forum et de mettre leurs » biens à l'encan. »

Pittacus, né à Lesbos vers le milieu du VII.^e siècle avant l'ère chrétienne, affranchit sa patrie, qui gémissoit sous la domination d'un tyran. Appelé à gouverner son pays, il abdiqua ensuite volontairement, de peur que, s'accoutumant au gouvernement d'un seul, les Lesbiens ne perdissent le goût de la liberté. Crœsus lui demandant quel est le plus grand empire, il répondit au monarque absolu : « L'empire qui est » gouverné par des lois écrites et connues. »

Quand des rois cessèrent de gouverner l'Arcadie, vers le milieu du VII.^e siècle avant l'ère chrétienne, la plupart de ses cités se donnèrent un gouvernement : la proposition d'une association politique fut la cause d'une guerre civile ; on s'arma pour les opinions opposées ; les fédéralistes l'emportèrent enfin. La diète générale devoit être composée de dix mille Arcadiens, envoyés des différentes bourgades ; elle exerçoit seule toutes les hautes attributions de la puissance publique.

Élien assure que Platon refusa de donner des lois aux Mégalopolitains, parce qu'il les croyoit trop éloignés d'accepter une législation fondée sur des principes d'égalité.

Aristote et Polybe ont loué le gouvernement de Mantinée : les magistrats étoient choisis par des électeurs désignés par le sort, dans l'assemblée générale des citoyens, à laquelle appartenoit exclusivement la délibération sur tous les intérêts publics.

L'époque de l'abolition de la royauté chez les Éléens est incertaine. Réfutant l'auteur du Voyage d'Anacharsis, qui avoit avancé qu'après l'abolition de la royauté une fédération s'établit entre les différentes cités de l'Élide, M. le marquis de Pastoret soutient que cette fédération n'est indiquée par aucun écrivain.

Quoique l'histoire ne présente que tard les Achéens comme un peuple digne de rivaliser avec les autres nations de la Grèce, Strabon nous apprend que les habitans de la grande Grèce adoptèrent leur gouvernement et leurs lois ; mais on n'a pas d'autres détails. Athènes

avoit succombé sous Lacédémone, Lacédémone sous Thèbes, Thèbes sous Alexandre; les grands hommes de la Grèce étoient restés sans successeurs: il fut question alors d'une association; elle ne fut composée d'abord que des douze cités de l'Achaïe; ensuite d'autres peuples du Péloponnèse y furent admis. Aratus, qui avoit affranchi Sicyone, l'avoit associée la première à la confédération; il y fit encore entrer Corinthe, Mégare et d'autres villes. L'admission d'une cité à la ligue achéenne devoit être votée unanimement. « Les peuples dont la ligue se composoit, » dit M. le marquis de Pastoret, n'étoient pas seulement unis par un » objet commun et une étroite alliance offensive et défensive; ils » l'étoient encore par tout ce qui peut constituer un seul état, par les » mêmes lois, par les mêmes administrateurs, les mêmes juges, les » mêmes monnoies, les mêmes poids et les mêmes mesures. C'auroit » été, dit-il, comme une seule ville, si les mêmes murailles eussent pu » les enfermer tous. »

Quoique les Locriens n'occupent pas dans l'histoire de la Grèce un rang considérable, on peut dire qu'ils furent une des causes des succès de Philippe, père d'Alexandre; car les habitans d'Amphisse ayant résisté à main armée aux Amphictyons, ceux-ci arrêterent d'envoyer des députés à ce roi pour lui demander des secours; il fut nommé, par un décret, général de tous les Grecs de la ligue amphictyonique. « Lui » confier un tel commandement, dit l'auteur, c'étoit précipiter encore » l'asservissement de la Grèce. »

La confédération ionienne fut primitivement composée de douze villes dont chacune avoit un droit de suffrage. Elle s'appeloit *Panionie*.

Les peuples de la Doride firent aussi une confédération. A leur tour, ceux de la Phocide en formèrent une où chaque ville envoyoit un député pour délibérer sur les intérêts communs. Il y eut de même une confédération éolienne: les députés des villes s'assembloient à Cumes; les peuples de l'Eubée se réunissoient à Chalcis en conseil général. Les Lyciens avoient pareillement formé une fédération composée de vingt-trois cités. Il est remarquable, et il étoit juste, que le nombre de voix ne fût pas égal pour toutes les cités. Les plus considérables en avoient trois, d'autres deux, d'autres une seulement; mais elles ne contribuoient aux dépenses publiques que dans la même proportion.

Périandre avoit fait à Corinthe une loi par laquelle un conseil étoit chargé de veiller à ce que chacun ne dépensât jamais au-delà de ses revenus. Philolaüs de Corinthe, dans le VIII.^e siècle avant l'ère chrétienne, donna quelques lois aux Thébains, et il pourvut spécialement à ce que les possessions primitivement échues par le sort fussent toujours

maintenues en même nombre dans le partage des terres. Mais il paroît que cette loi n'étoit plus en vigueur dans le IV.^e siècle avant l'ère chrétienne.

Les anciennes lois des Acarnaniens défendoient de vendre l'héritage qu'on tenoit de ses pères.

Un traité entre les Étoliens et les habitans de Téos autorisa ceux-ci à faire arrêter leurs débiteurs en Étolie. Cette disposition, dit l'auteur, étoit contraire au droit commun de la Grèce.

A Égine, les étrangers, comme les métèques à Athènes, payoient une contribution personnelle, et ne jouissoient pas du droit de cité.

Un genre d'ostracisme particulier à Éphèse ne permettoit pas aux citoyens de l'emporter sur les autres en talens ou en vertus. « Qu'aucun » Éphésien ne se distingue par-dessus les autres, portoit la loi; s'il est » dans ce cas, qu'il aille habiter un autre pays. » Le philosophe Héraclite disoit que les Éphésiens étoient tous dignes de mort pour avoir pris une semblable délibération. Les Éphésiens, pour le punir, rendirent une loi portant que quiconque haïssoit tout le monde et ne rioit jamais eût à sortir de la ville avant le coucher du soleil.

L'ostracisme fut en usage à Argos; mais il n'y acquit pas de célébrité, parce que cette ville n'eut pas, comme l'observe M. le marquis de Pastoret, un Aristide à proscrire. Une loi de Mégare admettoit aussi l'ostracisme. La seule loi qui nous est restée des Corinthiens, défendoit aux ambassadeurs de recevoir aucun don du prince ou du peuple auprès duquel ils avoient à remplir une mission. Denis l'ancien n'approuvoit pas cette loi.

Lorsque l'Achaïe jouissoit de la plus grande considération, et dans le temps de la ligue, une loi pareille défendoit aux ambassadeurs de rien accepter, soit des peuples, soit des princes étrangers.

Pendant que les Éginètes étoient en guerre avec les Athéniens, une loi défendit d'apporter dans les temples rien qui vint de l'Attique, pas même un vase de terre, et ordonna de boire dans des vases de bois du pays.

En Thessalie, pendant la fête des Pélories, les étrangers étoient admis à table, les prisonniers délivrés, les esclaves traités et même servis par leurs maîtres.

A l'exemple d'Athènes, les Messéniens avoient une loi qui ordonnoit d'adjuger un prix au guerrier qui s'étoit le plus distingué dans une bataille.

Après un combat contre les Lacédémoniens, Aristodème obtint l'unanimité des suffrages.

A Céos, la loi exigeoit que les vieillards qui ne pouvoient plus servir utilement la patrie, renonçassent à la vie, afin de laisser aux autres citoyens une nourriture suffisante.

Un fait bien honorable pour les institutions de la Phocide, s'il étoit parfaitement constaté, c'est qu'elles n'admettoient pas l'esclavage.

Quelques lois civiles. Les enfans des Lyciens portoient le nom de leurs mères et non celui de leurs pères. En Lycie, les filles seules héritoient, à l'exclusion de leurs frères.

Chez les Rhodiens, le fils étoit tenu de payer les dettes de son père mort, lors même qu'il renonçoit à la succession. On se souvient que la même loi existoit à Athènes pour les dettes contractées envers l'état; mais à Rhodes l'esprit et l'intérêt du commerce l'avoient rendue générale.

Les Béotiens donnoient une dot à leurs filles; on conduisoit la nouvelle mariée dans un char dont on brûloit l'essieu, ce qui a fait dire à Plutarque: « Voulant par-là lui donner à entendre qu'il faut qu'elle y demeure, veuille ou non, parce que la voiture qui la pourroit » emmener est consommée. »

A Argos, les femmes n'apportoient pas de dot à leurs maris, et elles en recevoient des présens et des dons nuptiaux.

En Thessalie, le jeune époux offroit à sa femme un cheval orné comme les chevaux destinés à la guerre.

L'adoption étoit permise à Égine; mais on ne pouvoit adopter que des personnes de sa condition.

Une loi des Éléens, citée par Aristote, défendoit d'hypothéquer à ses créanciers l'héritage qu'on avoit reçu de ses pères. M. le marquis de Pastoret fait remarquer que cette loi étoit assez générale parmi les nations helléniques. « Quand un établissement, ajoute-t-il, se formoit » dans un pays nouveau, les terres en étoient distribuées à tous ceux » qui venoient l'habiter, et ce précieux domaine devenoit le patrimoine » héréditaire de la famille; il n'étoit plus permis de l'aliéner. » La loi salique, sous quelques rapports, pourroit être comparée à cette institution.

A Rhodes, les actes de vente étoient soumis à un enregistrement qui assuroit toute leur force; tant que la formalité n'étoit pas remplie, les objets vendus étoient censés appartenir aux vendeurs.

Dans des actes de vente égyptiens, on voit que la formalité de l'enregistrement a été remplie.

Une loi de Sicyone portoit que l'enseignement de l'art du dessin entroit dans l'éducation des jeunes gens: entre autres artistes distingués, cette institution produisit Apelle.

Une loi des Arcadiens exigeoit qu'on s'appliquât à la musique jusqu'à l'âge de trente ans.

Quelques lois criminelles. Chez les Phrygiens, l'action de tuer un bœuf étoit punie comme crime.

En Thessalie, tuer une cigogne étoit un crime capital; Aristote donne pour motif de la loi que le pays étant infesté de serpens venimeux qui le rendoient inhabitable, en fut délivré par ces oiseaux.

A Rhodes, la loi défendoit à la multitude, sous peine de mort, l'entrée dans les arsenaux.

A Thèbes, la loi infligeoit une amende au peintre et au sculpteur qui, dans leurs compositions, n'avoient pas assez respecté la décence.

Pindare fut condamné à une amende de vingt mille drachmes, pour avoir dit qu'Athènes étoit l'appui de la Grèce.

Une loi de Téos condamnoit à mort quiconque s'opposeroit à l'importation des blés.

En Lycie, pour punir le faux témoignage, on vendoit le coupable et l'on confisquoit ses biens.

A Cume, la femme surprise en adultère étoit conduite sur la place publique, exposée sur une pierre aux regards de chacun; ensuite, placée sur un âne, on lui faisoit faire le tour de la ville; on la ramenoit à cette pierre, et on la déclaroit infame.

A Thèbes, la loi prononçoit une peine infamante contre le débiteur insolvable, qui étoit exposé dans la place publique, un panier d'osier sur la tête. Le père d'Euripide subit cette peine.

A Argos, le meurtre involontaire étoit considéré comme quelque chose de plus qu'un malheur; l'auteur du meurtre subissoit ordinairement l'exil, et il étoit obligé de se purifier par l'expiation. Cette expiation devenoit nécessaire pour la ville entière dont les habitans avoient commis un crime commun.

Les filles de Milet se donnoient la mort: une loi ordonna que celles qui renonceroient ainsi à la vie seroient portées nues au bûcher; les suicides cessèrent à l'instant. Elles ne craignoient pas la mort; elles n'osèrent braver l'infamie.

Les Béotiens admirent le droit de refuge ou d'asyle pour tous les crimes, tandis que la plupart des autres Grecs ne l'accordoient que pour les crimes involontaires. Le droit d'asyle étoit assez général en Ionie, sur-tout au temple d'Éphèse, qui étoit à-la-fois l'asyle des coupables, des débiteurs et des esclaves fugitifs.

A Rhodes, la loi défendoit de juger et de punir, dans l'intérieur de la

ville, des hommes accusés d'un crime capital; l'exécuteur de la haute justice ne pouvoit pas même y entrer.

En Phrygie, la sépulture étoit refusée à ceux qui avoient subi une condamnation capitale.

Une ancienne loi des Sicyoniens défendoit d'ensevelir personne dans l'enceinte de la ville; un oracle permit de l'enfreindre en l'honneur d'Aratus.

Le haut intérêt que m'inspire l'ouvrage important auquel M. le marquis de Pastoret consacre depuis tant d'années ses soins et son talent, m'enhardit à lui soumettre une proposition qui, si elle étoit accueillie et exécutée par l'auteur, ajouteroit encore au mérite de l'ouvrage et sur-tout en faciliteroit l'étude. Avant que l'auteur s'occupe de la législation des Romains, je desirerois que, pour la partie des peuples anciens dont il a indiqué les institutions et les lois, il composât des tableaux synoptiques, où l'on trouveroit, en ordre de matières, l'indication des diverses lois dont il a donné l'histoire, et des peuples chez qui elles ont existé, avec le renvoi pour chaque article à la page du volume. Ainsi on verroit que telle loi des Assyriens ou des Égyptiens a été adoptée en un autre pays ou en plusieurs, et l'on jugeroit aisément quels sont, d'après les documens qui nous restent, les institutions politiques et les principes législatifs qui ont le plus dominé dans l'antiquité. Cet utile et intéressant travail seroit comme la clef de la voûte du grand monument élevé par M. le marquis de Pastoret en l'honneur de la législation ancienne.

RAYNOUARD.

CORPUS Scriptorum Historiæ byzantinæ: editio emendatior et copiosior, consilio G. B. Niebuhrii C. F. instituta; opera ejusdem Niebuhrii, Imm. Bekkeri, L. Schopeni, G. Dindorfi, aliorumque philologorum parata. Pars III. Agathias. Volume portant le second titre: Agathiæ Myrinæi libri quinque, cum versione latina et annotationibus Bon. Vulcanii. B. G. Niebuhrius C. F. græca recensuit; accedunt Agathiæ Epigrammata. Bonnæ, impensis Ed. Weberi, 1828, in-8.^o, xxxviii et 420 pages.

M.^s NIEBUHR est placé, depuis long-temps, par beaucoup d'écrits

remarquables, au rang des meilleurs philologues et des historiens les plus judicieux de nos jours. L'Europe savante lui doit une excellente édition de Fronton, la publication de fragmens palimpsestes de Sénèque, de Cicéron, de Tite-Live, et sur-tout une histoire romaine, ouvrage regardé en Allemagne comme plein d'idées profondes, où les narrations, les réflexions, les recherches, sont entremêlées et distribuées avec cette supériorité d'intelligence qui sait analyser les faits au lieu de les répéter. Ces divers travaux jouissent d'une grande estime; toutefois nous ne savons si le projet conçu depuis par M. de Niebuhr, de donner une nouvelle édition complète de la collection des historiens byzantins, projet que lui seul peut-être pouvoit exécuter, ne lui donne pas encore plus de titres à la reconnoissance des savans. Nous ne parlerons pas ici de la quantité immense de notions et de faits cachés, pour ainsi dire, dans ce grand recueil, et qui vont être mis de nouveau à la disposition des historiens, des philologues, des géographes: contentons-nous de dire que ceux mêmes qui aiment à étudier d'une manière générale la marche de l'esprit humain, ne consulteront pas sans fruit des écrivains dont la série forme comme la transition entre le siècle poétique de Plutarque et les temps modernes. Eunape, Olympiodore, Priscus, Procope lui-même, appartiennent encore à cette antiquité, objet à-la-fois de notre admiration et de nos regrets: dans leur manière de voir, dans leur langage, on pourroit dire dans leurs idées religieuses, on retrouve des Grecs tels qu'ils pouvoient être du temps de Pausanias. Les caprices insensés des opinions humaines, l'ignorance et la barbarie, se montrent à découvert dans les annalistes crédules qui suivent immédiatement; plus tard, sous les Comnènes, on commence à distinguer dans les mœurs l'influence de l'Occident devenu chevaleresque, tandis que le style indique un léger retour vers les études classiques; enfin les derniers écrivains byzantins, tels que Georges Phrantzès et Michel Ducas, si nous faisons abstraction de la langue, ressemblent bien plus à des Vénitiens ou des Génois du xv.^e siècle qu'à des Grecs du règne des Antonins. C'est ainsi que, dans une suite non interrompue d'ouvrages considérables par leur étendue, on peut étudier en détail les variations survenues dans les idées, les mœurs, les habitudes sociales d'un peuple qui, autant par son génie que par sa longue existence politique, sera toujours, pour les esprits solides et réfléchis, un sujet digne de méditation.

La collection des historiens de l'empire de Byzance, imprimée au Louvre, forme un des beaux monumens littéraires du siècle de Louis XIV. Des savans d'un mérite supérieur, Ducange, Ismaël

Bouillaud, Goar, Boivin, Léon Allatius, Banduri, ont eu part à la publication de ce recueil. Mais les trente-six volumes qui le composent étoient devenus rares et ne pouvoient être obtenus qu'à un prix fort élevé, même après la réimpression assez fautive qui en parut à Venise, en 1729 et dans les années suivantes. D'ailleurs des auteurs long-temps inédits, et qui, par leur sujet, font naturellement partie de ce recueil, avoient été publiés depuis à Rome, à Leipsick, à Paris. Une réimpression correcte de la collection du Louvre, avec l'addition de ces supplémens, étoit donc fort à désirer ; et malgré les difficultés d'une aussi vaste entreprise, elle est devenue possible, grâce au plan sagement conçu par M. de Niebuhr. Dans leur cadre d'une juste étendue, les nouveaux éditeurs ont su se placer entre les deux écueils d'une prolixité fatigante et d'une brièveté incomplète. Quelques notes inutiles seront retranchées, mais on corrigera les textes avec soin ; on y joindra des auteurs jusqu'ici négligés par l'insouciance et perdus pour l'histoire ; on reverra, autant que cela sera possible, les versions latines. Associé à des savans distingués, M. de Niebuhr a bien voulu se charger de la direction générale de ce long travail ; il a fait plus : en ouvrant un nouveau champ à des études un peu abandonnées de nos jours, il a publié lui-même le volume qui devoit paroître le premier. C'est ce volume, l'histoire d'Agathias de Myrine, que nous annonçons aujourd'hui.

On y trouve d'abord, après la préface (pag. vij-xij), un précis historique sur la vie de l'auteur grec, sur son ouvrage et sur son caractère comme écrivain (pag. xij-xx). Tracée avec une brièveté substantielle, une concision nerveuse, cette courte biographie, comme tous les écrits du savant éditeur, renferme des germes féconds d'observations neuves. Si la domination des Goths se fût consolidée en Italie comme celle des Francs dans la Gaule, il est probable que cette mère patrie des lettres et des arts, réunie sous un même sceptre, fermée au nord par les Alpes, environnée par-tout ailleurs par la mer, se seroit élevée promptement à un haut degré de puissance politique, de civilisation et de prospérité. Mais Bélisaire et Narsès détruisirent l'empire des Goths avant que ceux-ci eussent pu se confondre avec la population indigène et conquise ; les Lombards, arrivés peu après, expulsèrent les Grecs des contrées situées entre les Alpes et l'Apennin ; mais ils échouèrent à leur tour dans le projet de s'établir d'une manière permanente sur les côtes et dans l'extrémité méridionale de la péninsule. Tel fut déjà l'état de l'Italie depuis la fin du xvi.^e siècle de notre ère. Partagée entre deux nations rivales, morcelée et foible, la

noble patrie des anciens conquérans du monde semble avoir manqué le moment où, après un bouleversement général, et lors d'une grande régénération politique, elle auroit pu prendre rang parmi les états indépendans et unis des temps modernes.

Agathias, né vers 536 (pag. xiv), fut à-la-fois avocat, poète et historien. Continuateur de Procope, il auroit pu présenter à la postérité un tableau aussi fidèle qu'instructif d'un siècle plein de ces grandes révolutions que le temps lègue aux méditations de l'avenir : malheureusement il a donné à son histoire des formes trop poétiques, ce qui lui a fait négliger les faits positifs, ou abandonner les traits propres à caractériser les mœurs des peuples qu'il devoit peindre. Paul Diacre et Anastase le Bibliothécaire sont des écrivains barbares comparés à Agathias ; mais souvent leur narration exacte et circonstanciée nous apprend plus de faits que nous n'en trouvons dans les phrases étudiées de notre auteur, dans ses sentences à prétention, dans le vide et le faux de ses nombreuses harangues scolastiquement déclamatoires. En revanche, on ne peut lui contester une assez grande impartialité dans la manière d'apprécier les hommes qui brillèrent de son temps sur la scène du monde. Né dans un siècle de fanatisme et de persécution, il professe une tolérance religieuse égale à celle de Procope. Enfin, si son histoire peut faire naître de nombreuses critiques, il est juste de dire que ses vers gracieux rappellent souvent à l'esprit du lecteur le ton, les images, les ressorts de l'ancienne poésie des Hellènes. On trouve ses *épigrammes*, extraites de l'Anthologie grecque, à la fin du volume (pag. 357-398), avec la version métrique de Joseph Scalliger et de Douza. Elles sont, dans la nouvelle édition, au nombre de cent huit ; on croiroit, en les lisant, qu'il existe un intervalle de plusieurs siècles entre Agathias, contemporain de Tibère II (l'an de J. C. 578-582), et Georges de Pisidie, versificateur barbare, qui essaya, à peine cinquante ans plus tard, de chanter les victoires remportées par Héraclius sur les Perses et sur les Avars.

La dissertation sur la vie de notre historien est suivie (pag. xxij) d'un extrait de la version latine que Christophe Persona, préfet de la bibliothèque du Vatican en 1484, composa d'après un excellent manuscrit, qui n'a pu être retrouvé. C'est par cette raison seule que la version de Persona, souvent imprimée, mais pleine de négligences et d'erreurs, peut être quelquefois employée avec fruit, pour rétablir ou pour faire soupçonner les véritables leçons de l'original.

Après avoir reproduit les dédicaces et les préfaces des éditions précédentes (pag. xxv-xxxvij), M. de Niebuhr donne le texte même de

l'histoire d'Agathias (pag. 3-335). Cet ouvrage est trop connu des savans, pour qu'il soit nécessaire d'en présenter ici l'analyse détaillée: pour le faire apprécier aux lecteurs moins érudits, il suffira de dire que, divisé en cinq livres, il n'embrasse qu'une période de six ans, depuis 553 jusqu'en 559. Dans le premier livre et dans une partie du second, l'historien raconte les guerres de Narsès en Italie. Des bandes armées de Goths, qui s'étoient formées après la défaite et la mort de Totila, prolongèrent une guerre de postes et de sièges: soutenues, mais sans succès, par une armée auxiliaire de Francs, elles augmentoient par une résistance opiniâtre le nombre des victimes dans l'Italie, devenue pauvre et barbare, dépeuplée par la famine et les épidémies. Après avoir décrit, dans la suite de sa narration, le tremblement de terre qui en 554 désola une grande partie de l'empire, l'auteur entre dans de grands détails concernant la guerre des Grecs contre Chosroès Nouschirwan. Quelques digressions curieuses sur les usages des Perses du VI.^e siècle, sur leur histoire et sur la suite de leurs rois depuis le commencement de la dynastie des Sassanides; font, en quelque sorte, pardonner les harangues dont le troisième et le quatrième livre sont remplis; ces digressions semblent prouver qu'Agathias, comme la plupart de ses compatriotes, peu instruit de ce qui regardoit les nations latines, connoissoit un peu mieux les pays et les peuples situés au-delà de l'Euphrate, où l'usage de la langue grecque étoit alors très-répandu. Il est à regretter que les rhéteurs élégans de Byzance, pleins d'un orgueil national ignorant et opiniâtre, aient si souvent dédaigné de s'occuper de l'Occident, dont ils ne comprenoient pas la langue. Nous savons par d'autres historiens que Justinien, maître des rives de l'Euphrate, commandoit aussi à Carthagène et en Andalousie (1). Mais le nom de ces incertaines et dernières possessions vers l'ouest ne se trouve qu'une seule fois dans notre auteur (p. 306, lig. 3); c'est ainsi que Théophylacte Simocatta, prolix dans tout ce qui concerne le règne de l'empereur Maurice, semble, pour ainsi dire, ignorer que ce prince fut aussi maître de la plus belle partie de l'Italie (2) et du littoral de l'Espagne, que Théophylacte ne nomme pas une seule fois.

(1) Dans un ouvrage remarquable publié depuis peu (*Geschichte der Westgothen*; Francfort, 1827 in-8.^e); M. Aschbach, professeur d'histoire à Francfort-sur-le-Mein, a rassemblé et discuté tous les passages des auteurs qui concernent ces établissemens des Grecs dans le midi de l'Espagne et du Portugal, depuis le patricien Libérius, dont l'expédition eut lieu vers 552, à-peu-près à l'époque où commence le récit d'Agathias, jusqu'en 624, où les troupes de l'empereur Héraclius furent expulsées du royaume des Algarves.— (2) Voyez pourtant p. 14 B et 212 C, edit. reg.

Justinien, comme on sait, confia toutes les expéditions militaires à des lieutenans; elles furent peu glorieuses après la disgrâce de Bélisaire. Dans le cinquième livre, nous voyons ce vieux guerrier sortir tout-à-coup de sa longue retraite, pour repousser une invasion des Huns, qui, l'an 558, ayant franchi le mur d'Anastase, s'étoient avancés, au nombre de sept mille cavaliers, jusqu'aux portes de Constantinople. Cette guerre, où les succès et les défaites furent balancés, révéla la foiblesse intérieure de l'état, foiblesse avouée par notre historien. Vou- lant bien s'écarter de ce qu'il regardoit probablement comme la partie brillante de son sujet, Agathias s'attache même, pour un moment, à des considérations plus intéressantes pour des lecteurs modernes. Selon lui, les forces militaires de l'empire, sous Justinien, auroient dû former un total de six cent quarante-cinq milles soldats (p. 305); mais tels étoient le désordre de l'administration et l'incurie d'un souverain accablé de vieillesse, que ce nombre se trouva, en réalité, réduit à cent cinquante mille combattans, dispersés depuis les bords du Tigre jusque sur ceux de la Guadiana. Il n'est point aisé de décider si, dans la première de ces évaluations, l'auteur présente un effectif pour ainsi dire idéal, que l'on jugeoit peut-être nécessaire, mais auquel on n'avoit jamais pu atteindre, ou s'il a compris dans son calcul les milices cohortales entretenues par chaque cité pour le service intérieur, ou enfin si ces chiffres sont extraits des registres du gouvernement et appuyés sur des faits réels. Dans ce dernier cas, on a lieu d'être étonné que les Césars de Byzance, après la perte de la plus grande partie de l'Occident, aient pu armer et nourrir au-delà d'un demi-million de soldats; car probablement ni Auguste, ni Trajan, ni Constantin le Grand, maîtres de l'empire dans toute son étendue, ne disposèrent de forces aussi considérables (1). Quoi qu'il en soit, dans ces réflexions sur la désorganisation de l'armée (pag. 309-311), le langage d'Agathias, devenu tout-à-coup naturel et simple, est celui d'un homme éclairé qui aime son pays. On diroit que, prévoyant l'orage qui bientôt devoit fondre des déserts de l'Arabie sur les provinces riches et désarmées de l'Orient, il jette des regards inquiets sur le destin futur de l'empire.

Bélisaire se mit à la tête d'une troupe d'élite de trois cents vétérans, qui, sans doute, lui inspiroient plus de confiance que la multitude

(1) Selon les calculs de Gibbon (*History of the decline and fall, &c.*, vol. I pag. 30, éd. de Londres, 1783, in-8.^o), ces forces étoient de 450,000 hommes au premier siècle de notre ère.

levée à la hâte dont se composoit le reste de son armée. Notre historien lui fait prononcer un discours recherché et prolixé, digne d'un sophiste grec (pag. 314-318); mais Bélisaire se conduisit en général romain, il vainquit les barbares. Selon toutes les apparences, il les auroit forcés de repasser les frontières, si les nouveaux triomphes du conquérant de l'Afrique et de l'Italie n'avoient de nouveau excité ces jalousies secrètes qui ont si souvent détruit les fruits de la victoire. L'empereur se hâta de rappeler une seconde fois son vieux général, et les Huns restèrent encore quelque temps en-deçà de l'Hémos; ils essayèrent même, sans succès il est vrai, de pénétrer par mer dans la Chersonnèse de Thrace, défendue par l'*hexamilion* de Cardie. Enfin Justinien, prodiguant ses trésors, parvint à éloigner ces guerriers redoutables, et à faire naître la discorde parmi eux. C'est par le récit de la destruction totale des Huns, suite de leurs guerres civiles, que finit brusquement l'ouvrage d'Agathias : sa mort, qui, selon M. de Niebuhr (pag. xv), a dû arriver avant l'année 582, l'empêcha de le terminer.

Le texte grec de cette histoire n'avoit été publié que trois fois : d'abord à Leyde, en 1594, par Vulcanius; puis à Paris, en 1668, dans le corps des historiens de la Byzantine; enfin à Venise. Mais cette dernière édition n'est qu'une réimpression peu soignée de celle de Paris, et, dans toutes les trois, il y avoit des lacunes nombreuses, des fautes graves. Pour remplir les unes, pour faire disparaître les autres, M. de Niebuhr s'est servi de deux manuscrits, dont l'un, conservé à Leyde, est celui d'après lequel Vulcanius donna la première édition de notre historien. Le second, appartenant aujourd'hui à la bibliothèque publique de Breslau, est plus important encore, malgré sa date récente. Écrit en Italie vers 1560, aux frais d'un savant voyageur, Thomas Rehdiger, il semble être la copie d'un manuscrit ancien, plus complet que tous les autres, qui existe probablement à la bibliothèque du Vatican, et sur lequel Persona avoit fait sa version latine. Il est certain, du moins, qu'une infinité de leçons vicieuses ont été corrigées par le moyen de cette copie exécutée pour Thomas Rehdiger. Aidé dans ses travaux préparatoires par M. Classen, jeune philologue d'un grand mérite (pag. viij), le nouvel éditeur a rectifié ou complété des passages jadis inintelligibles; des lignes entières dont l'équivalent se trouvoit dans la traduction de Persona, mais qui manquoient dans le texte donné par Vulcanius, sont aujourd'hui rétablies pour la première fois. Le nombre de ces corrections dues à une comparaison exacte des manuscrits et plus encore au savoir comme au talent de M. de Niebuhr, est si considérable, qu'on en trouve à chaque page, je dirois presque

à chaque ligne. Elles intéressent non-seulement la langue, mais encore l'histoire; toutefois, pour en faire connoître seulement une foible partie, il faudroit des développemens que ne comporte point la nature de notre journal. Nous nous bornerons donc à indiquer, parmi ces corrections certaines et importantes, le changement de *ἀλιαῖοι* en *Λουναῖοι*, les habitans de la ville de *Luna* en Toscane, p. 38, l. 1; *Βόνον τὸν στρατηγὸν*, au lieu de *μόνον τὸν στρ.*, p. 54, l. 9; *Πικηνού* à la place de *πικνης*, p. 67, l. 7; *Δαβραγάζας, Ἄντης ἀνὴρ*, pour *Δαβραγαζάντης ἀνὴρ*, p. 186, l. 11; *χρώματα* (les couleurs, les factions du cirque), p. 307, l. 20, pour *χρήματα*. Tous ces changemens prouvent la sagacité du savant éditeur, son érudition historique, sa grande connoissance de la langue grecque. Oserons-nous ajouter que, parmi des centaines de corrections heureuses et incontestables, nous avons trouvé quelques passages de peu d'importance, où l'ancienne leçon nous a semblé, sinon préférable, du moins susceptible de défense? Dans la phrase, p. 80, l. 12, *θώεσθας ποδῆρεις ἐνημμένοι καὶ κράνη*, le troisième mot a été remplacé par *ἐνεμμένοι*, d'après une leçon marginale du manuscrit de Leyde: on pourroit croire cependant que le verbe *ἐνάπτομαι* a été quelquefois employé, par de bons auteurs et par des mauvais, dans le sens d'*attacher* des cuirasses, des chlamydes, des draperies, avec des *agrafes* ou des *nœuds*. Sans insister ici sur les vers d'Aristophane, *Παρ.* 1225, ed. Boissonade,

δεχάμηνω τῶδε θώρακος κύτει,

ἐνημμένω κέλλισα,

ou sur d'autres passages cités déjà dans l'édition anglaise du Trésor de Henri Estienne, vol. II, col. 2152 B, ne pourroit-on pas admettre qu'Agathias ait pu dire *κράνος ἐνημμένος* ou *ἐναψάμενος*, comme il dit ailleurs, p. 311, l. 17, *κράνος ἀναδυσάμενος*? Et si Plutarque, selon Wytttenbach (1), a véritablement écrit *ὁ ἀρχιερεὺς. . . νεβρίδα χρυσόπασον ἐνημμένος*, j'avoue que, dans un autre passage de notre auteur, p. 206, l. 6, je préférerois encore le *χλαμύδα ἐνημμένος* (2) de l'ancienne édition

(1) *Symposiacôn* lib. IV ad fin., tom. III, part. II, pag. 747, ed. Wytttenbach.

— (2) Comparez Philostrate, *Heroic.* pag. 42, l. 5, *χλαμύδα ἐνήπται, ξέρε, πὸν Θετταλικὸν τρόπον*, mots que le scholiaste explique par *ἐνημμένην εἶχε*; et Thémistius, *Orat.* VI, p. 73 D, *ἐναψάμενος πὴν ἀλουρίδα*. A ces citations que je dois à l'érudition de M. Boissonade (*ad Philostrat.* p. 380), on peut joindre Lucien, *Bacchus*, §. 1, tom. III, p. 75, lin. 11, éd. de Reitz, *γυναικες. . . κίτῳ ἐστεμμένοι, νεβρίδας ἐνημμένοι*. Un autre passage de Lucien, *Timon*, §. 6, vol. I, p. 111, lin. 1, *ἐναψάμενος διφθερεῖν*, a été peut-être imité par S. Basile, *Homil.* XVIII in *Gordium Martyrem*, tom. I, p. 520 C: *βακτηρίαν φέρον καὶ πύραν ἐνημμένος*. Ces phrases, auxquelles il seroit aussi facile que superflu d'en ajouter d'autres, semblent prouver que les verbes *ἐνάπτομαι* et *περιάπτομαι* ont été quelquefois

à l'ἐνεϊμένος de la nouvelle, leçon qui, à la vérité, a pour elle les manuscrits de Rehdiger et de Leyde.

Aux mots, Στότζας καὶ Γόνθαρις Ῥωμαίων μὲν ἦσθιν, p. 12, l. 10, nous lisons la note : *Interpres qui vertit, Romanarum partium erant, aliquid amplius, fortasse ξυμμάχω, legisse videtur.* Ce traducteur n'auroit-il pas paraphrasé, comme il le pouvoit en latin, la locution elliptique de εἶναι πρὸς, être du parti ou de l'avis de quelqu'un ? Agathias lui-même dit, p. 26, l. 14, οὐ μάλλα ὃ γε τῶν πρέσβειων ἦν, ce qui est rendu par Vulcanius, *legatorum petitionem non admodum probabat.*

Enfin, dans la préface, notre historien, protestant de son impartialité, déclare qu'il ne suivra pas l'exemple de ces auteurs serviles qui, guidés par des vues d'intérêt personnel, prodiguent un encens mercenaire et souvent importun aux hommes puissans de leur époque. Il ajoute, p. 10, l. 17 : Οὗτοι μὲν οὖν ξυγγραφόντων, ὡς πη φίλον αὐτοῖς καὶ εἰδισμένον ἐμοὶ δὲ τὸ ἀληθίζεσθαι περὶ πλείστου ἐκτέον, ἐς ὃ, π χωρήσει. Le savant éditeur regarde la dernière partie de cette phrase comme altérée : *hunc locum et mutilum et corruptum esse arbitror*; et il propose, comme conjecture : περὶ πλείστου ποιητέον, εὖ εἶδ' ὅπ' . . . (en laissant ici une lacune) . . . χωρήσει. Cela est probable; j'avoue cependant que je serois tenté de conserver les derniers mots, ou tels que l'édition les donne, ἐς ὃ, π χωρήσει, ou avec le changement peu important, ἐς ὃ, π ἂν καὶ χωρήσειε. Dans l'un et l'autre cas, on rendroit, je pense, à-peu-près le sens en traduisant : *mihī fixum est veritatem, quocumque evadat, sequi.* Nous trouvons, p. 262, l. 3, une phrase correspondante : γνωσέσθαι ἢ γούνο τὴν πρόρρησιν, ἐς ὃ, π χωρήσει, *cognituros se credebant, quo illorum divinatio evaderet*; sans parler des locutions analogues, telles que, ποι αὐτοῖς τὸ δράσας χωρήσει, οὐ λογιζομένους, p. 189, l. 3; τὰς τῶν ἀγῶνων κινήσεις, ἐς ὅπερ ἂν καὶ χωρήσειεν, p. 224, l. 1, et autres semblables.

En soumettant, à l'égard de ces passages, nos doutes à M. de Niebuhr, nous pensons bien moins à avoir une opinion différente de la sienne, qu'à nous éclairer nous-mêmes. Aussi ne faisons-nous ces

employés comme synonymes; car si l'auteur du *Philopatris* dit, τὴν τῆς Γοργόνος κεφαλὴν ἐν τῷ στήθει περιάπτεται, Lucian. tom. III, p. 593, l. 3, nous lisons dans Plutarque, *Quæst. rom. 277 C*, ed. Wechel. γάραν . . . παιδικὸν ἐναψάμενος πειδέραμον, ὃ καλοῦσι θούλλαν. Je dois ajouter toutefois à cette note, déjà trop longue, que dans Lucien, *Hercul. §. 1*, vol. III, p. 82, lins 12, τὴν διφθέραν ἐνήπται τὴν τοῦ λέοντος, des manuscrits portent ἐνείπται, et que les éditeurs du dictionnaire de Hédéric étoient d'un avis contraire au mien. Ils disent (col. 673, ed. Lips. 1767, in-8°), à l'article Ἐνάπτωμαι : *Unde ἐνημμένος, indutus : SED HOC VIDETUR ESSE POTIUS ἐνεϊμένος.*

remarques qu'avec réserve ; car tel est, dans les auteurs d'une époque de décadence, le vague de l'expression, que, malgré l'attention la plus soutenue, il reste souvent de l'incertitude sur le véritable sens ou sur l'intégrité d'une phrase obscure.

Dans les éditions des historiens grecs, les versions latines sont un mal nécessaire. Il faut bien les joindre aux textes, jusqu'au moment où l'amélioration de l'enseignement scolaire permettra aux gens de lettres de lire le grec de Xénophon avec la même facilité avec laquelle nous supposons que la plupart d'entre eux lisent le latin de Tite-Live. On a donc bien fait, ce nous semble, de mettre au-dessous du texte d'Agathias la version de Vulcanius, infiniment supérieure à celle de Christophe Persona, dont nous avons parlé plus haut. Cette première a été modifiée, quand les corrections introduites dans le grec rendoient un changement nécessaire (1) ; on pourroit même regretter que les personnes chargées de cette révision n'aient pas étendu leur travail aux passages où le texte est resté tel qu'il étoit dans l'édition précédente, mais où l'ancien traducteur s'est évidemment trompé. Nous sommes certains qu'alors les mots, *e scopulo quodam suspendi*, traduction de ceux-ci, ὑπὲρ σκόλοπος πνος ἀνυρῆσαι, p. 256, l. 17, auroient été remplacés par, *in palo suspendi*. Hâtons-nous d'ajouter que cette omission ne doit point être imputée au nouvel éditeur : il convient lui-même qu'occupé principalement de la correction du texte, il n'a pas regardé la révision de la traduction comme essentielle (præf. p. xij, *nam de versione latina, quam abjicere maluissem, ego certè parum fui sollicitus*) ; et en effet, ce soin étoit ici moins nécessaire. Malgré le malentendu, ou la faute typographique, que nous venons de relever, et quelques autres que nous pourrions y joindre, le sens de l'original a été, en général, rendu d'une manière claire et fidèle par Vulcanius. Il y a plusieurs traductions latines des auteurs de la Byzantine (nous mettons dans ce nombre celles que nous avons données nous-mêmes) qui sont loin de mériter un pareil éloge.

Après les notes de Vulcanius reproduites ici pag. 336-356, et les

(1) Il y a cependant des passages où ces changemens n'ont pas été faits. Dans une période qui n'avoit pas de construction, pag. 314, l. 17, πῆς δὲ πρὸς πῦτο παρρησίας ἑλληκαόσιν, ὡς μηδὲν ὀποῦν ἐν νῶ πίθεσαι πῶν μετρίων, κατ' αὐτὸ τὸ κρεῖττον ἀνπαύτλεισθαι προαχθεῖν, le nouvel éditeur corrige, κατ' αὐτὸ τὸ κρεῖττον α. π., d'après le manuscrit de Rehdiger. C'est sans doute la bonne leçon ; mais alors, comme la version porte, *qui vero eo vesaniæ venerunt, ut nihil moderatum animo concipiant, ii vel ad Deum ipsum expugnandum sunt evasuri*, on auroit pu changer la dernière phrase en, *iis numen ipsum ut adversetur induci potest*.

épigrammes d'Agathias dont nous avons déjà eu occasion de parler, trois tables faites avec soin terminent le volume (pag. 399-419). La première indique les auteurs cités par notre historien; la seconde est une table de matières; la troisième, un *index græcitatæ* raisonné, dans lequel on a marqué par deux astérisques les mots employés par Agathias, et qui ne se trouvent point dans le dictionnaire de Schneider. Pour prouver l'attention avec laquelle, en écrivant notre article, nous avons relu le texte de l'historien grec, nous nous permettrons de joindre à cette liste le substantif *ἀναζωογενσις*, retour à la vie, résurrection, qui se rencontre p. 41, l. 5, et que nous avons cherché en vain dans le dictionnaire cité, édition de 1819, ainsi que dans le supplément publié en 1821. Il existe peut-être dans une édition plus récente que nous ne possédons point (1).

En terminant ici l'analyse d'un travail dont l'exécution ne dément pas la célébrité des presses de M. Édouard Weber, nous devons payer un juste tribut d'éloges à la noble activité du savant éditeur, qui répand sans cesse de nouvelles lumières sur l'histoire primitive des peuples anciens, sur celle du moyen âge et sur la littérature classique, en multipliant les titres et les preuves du talent. Après avoir parcouru, non sans éclat, une longue carrière diplomatique et administrative, M. de Niebuhr, qui habite aujourd'hui la ville de Bonn, se plaît, par des cours faits publiquement, à être le guide éclairé d'une jeunesse studieuse. Il ne jouit de sa fortune que pour accueillir et même pour aider tous les talens; la publication dont nous venons d'annoncer le premier volume est une nouvelle preuve de l'emploi utile de ses loisirs. Qu'on nous pardonne donc d'avoir parlé avec quelque étendue de l'écrivain qui ouvre cette longue série des historiens de Byzance. Parmi les collections d'auteurs grecs imprimées depuis le commencement de notre siècle, il y en a peu qui puissent être comparées à celle-ci, soit pour l'étendue du travail, soit pour le mérite et la réputation des hellénistes qui y coopèrent. Nous avons entre les mains les nouvelles éditions de Nicéphore Grégoras, de Léon le Diacre, de Cantacuzène, et nous prenons l'engagement d'en parler sous peu: heureux si nous pouvons contribuer à faire mieux apprécier encore une entreprise qui

(1) Nous croyons aussi que, p. xvij (dans la note 28) qui se rapporte à cet *index*, il faut lire *ζημιώω* au lieu de *ζηλώω*, comme ailleurs, p. 52, l. 13, *ἀπαντας* au lieu de *ἀπαντα*, et p. 145, l. 8, *ὅμως* pour *ὁμῶς*. Mais ce sont là évidemment des fautes typographiques.

mérite du succès, comme elle attestera un jour la gloire du savant illustre qui la dirige.

HASE.

ULYSSES-HOMER, or a Discovery of the true author of the Iliad and Odyssey, by Constantin Koliades, professor in the ionian university. London, 1829, in-8.º, xxiv et 67 pages.

Ulysse-Homère, ou du véritable auteur de l'Iliade et de l'Odysée, par Constantin Koliades, professeur dans l'université ionienne. Paris, 1829, in-fol., viij et 104 pag. avec le portrait de l'auteur, et 20 cartes et gravures.

LE premier des deux ouvrages dont nous venons de transcrire les titres est traduit du français (1). Le traducteur dit, dans l'avertissement, « qu'on doit le considérer comme l'introduction d'un plus grand ouvrage, » dans lequel la même opinion est développée par le *très-ingénieux auteur*. » Ce grand ouvrage est actuellement fini; les plans et vues nécessaires » à l'éclaircissement du sujet sont déjà gravés : mais cette opinion sur » le réel auteur des poèmes homériques étant entièrement neuve, on a » jugé prudent de lancer le présent petit ouvrage pour sonder l'opi- » nion des gens instruits sur un si intéressant sujet. Il convient d'ajouter » que l'auteur n'est pas un de ceux qui, comme le P. Hardouin, mettent » en avant un paradoxe chimérique, par amour de la singularité, et » pour faire montre de leur adresse. Il *croit fermement* à l'opinion qu'il » énonce, et il l'a formée, non dans la retraite du cabinet ni d'après les » livres des savans, mais dans des voyages aventureux à travers les » contrées auxquelles ses recherches se rapportent. » Dans sa dédicace à lord Guilfort, l'auteur lui-même prend la parole, et s'exprime naturellement avec plus de réserve que son traducteur. Cependant le parti, tout-à-fait insolite, qu'il a pris de faire traduire et imprimer d'abord en Angleterre un exposé détaillé de son opinion, montre assez l'importance qu'il y attache et l'intérêt qu'il y met.

Le grand ouvrage annoncé, dont le petit n'étoit, comme on voit,

(1) Voyez-en l'annonce dans ce journal, avril 1829.

que le *ballon d'essai*, l'a suivi de près. Nous ne dirons rien de celui-ci, et nous ne parlerons que du *grand ouvrage*, où l'auteur a réuni toutes ses preuves et le résultat de toutes ses recherches.

Plutarque fait mention d'une famille de *Koliades* établie à Ithaque, et qui descendoit de celle d'Eumée, affranchie par Télémaque (1). C'est de cette famille que le père de M. Constantin Koliades, nommé *Spiridion Koliades*, prétend être descendu en ligne directe et non interrompue. M. Constantin raconte comme quoi, ayant perdu sa mère à dix ans, il devint pour son père l'objet de la plus tendre affection; comment Spiridion, pour se livrer à l'éducation de son cher fils, sollicita du gouvernement vénitien la retraite qu'il avoit méritée par trente ans de bons et loyaux services sur les galères de la république. Avec la pension de six sequins par mois, il espéroit bien pouvoir faire élever son fils dans quelque université d'Italie; mais auparavant, il voulut lui-même l'initier à la lecture du chantre de ses ancêtres; il lui apprit surtout à retrouver, sur le sol d'Ithaque, tous les points qu'Homère avoit célébrés, et à admirer la scrupuleuse exactitude du poëte. C'est ainsi qu'il préluda à cette brillante éducation qui le rend digne de professer (il ne dit pas quoi) dans l'université ionienne. Spiridion Koliades, près de se séparer de son fils qui partoît pour l'université de Padoue, et craignant bien de ne plus le revoir, ne voulut point emporter dans la tombe un secret important, qu'il n'avoit encore révélé à qui que ce fût (p. 67) : ce grand secret, c'est que *l'auteur de l'Iliade et de l'Odysée n'est autre qu'Ulysse*. On ne voit pas trop par quel motif il en avoit fait si long-temps mystère; que croyoit-il avoir à craindre en le révélant plus tôt? Quoi qu'il en soit, après cet effort, le père lui dit d'un ton solennel : « Voilà, mon cher fils, la découverte importante que j'avois à te confier. Je t'en déclare ici le défenseur, à la condition que » tu ne négligeras aucun sacrifice pour la confirmer. Souviens-toi que » tu descends du fidèle Eumée, et que c'est à toi qu'il appartient de » rendre au roi d'Ithaque *les honneurs* de ses poëmes, comme notre » vertueux aïeul lui rendit son trône et son épouse. » En prononçant ces mots, Spiridion Koliades s'attendrit, fondit en larmes, et serra son fils dans ses bras. M. Constantin, ne pouvant oublier une recommandation si pathétique, se mit à parcourir les bords de la Méditerranée, cherchant des preuves de l'opinion de son père; il fut assez heureux pour en trouver par-tout. A son retour, rendu, comme Ulysse, aux douceurs

(1) *Quaest. græc.* pag. 294. — Tom. VII, 180, Reisk.

du repos, ce fut pour lui un impérieux devoir filial de publier un ouvrage où cette opinion seroit développée et mise dans tout son jour. De là le *grand ouvrage* que nous sommes chargés de faire connoître à nos lecteurs.

Nous avons dû leur raconter d'abord en peu de mots *l'histoire* de la famille Koliades et l'origine de ce livre. Mais nous pensons bien qu'ils se doutent déjà, sans qu'il soit nécessaire de leur révéler ce secret, que toute cette *histoire* est un *conte*, et que les *Koliades* père et fils n'ont pas plus existé l'un que l'autre. Quant au véritable auteur, on dit que c'est un voyageur connu depuis long-temps par un ouvrage très-estimé sur la plaine de Troie. S'il en est ainsi, ce que nous sommes loin de garantir, on a d'autant plus de peine à comprendre pourquoi ce voyageur a cru devoir envelopper une opinion purement scientifique dans un pareil roman. A quoi bon sur-tout mettre en tête le portrait en pied du soi-disant professeur dans l'université ionienne, sous la figure d'un beau jeune homme, la tête ceinte d'une bandelette, vêtu à l'antique, appuyé sur un cippe dans l'attitude de la méditation! Qui croyoit-on tromper par un *enfantillage* déplacé dans un si grave sujet! Pourquoi d'ailleurs ces notes de *l'auteur* et de *l'éditeur*, lesquels sont évidemment le même personnage, celles-ci rectifiant, modifiant ou confirmant, soit le texte, soit les notes de l'auteur! A-t-on cru faire plus d'effet par tant de singularité, et attirer davantage l'attention des lecteurs! Nous l'ignorons. Toujours est-il que les paroles du traducteur anglais, ami intime de l'auteur, le titre que ce dernier a choisi, et, plus que tout cela, les peines qu'il s'est données pour appuyer son hypothèse, les cartes, les plans, les vues, les vignettes, qui accompagnent son *in-fol.*, tout prouve qu'il a pris la question fort au sérieux.

Mais ne nous occupons pas davantage de la forme qu'il a prise, de la fable qu'il a imaginée; respectons sa *pseudonymie*; tâchons seulement de savoir si le secret que Spiridion Koliades a confié à son fils a réellement toute l'importance qu'ils lui supposent tous deux, et si la science doit gagner quelque chose à cette tardive révélation.

Déjà des journaux estimables semblent lutter à qui en donnera l'idée la plus avantageuse; on vante le cadre ingénieux qu'a pris l'auteur, son érudition et sa sagacité; il en est qui le mettent sans façon à côté de l'auteur du *Jeune Anacharsis*: les plus modestes nous disent que son hypothèse est aussi vraisemblable que toute autre. Avec une légère variante, nous dirions, nous, qu'elle est *moins vraisemblable qu'aucune autre*; et si nous mettons quelque soin à le prouver, c'est que

cet ouvrage, à l'abri des éloges dont il est l'objet, pourroit répandre des notions inexactes sur plusieurs points intéressans.

On ne sait rien de la vie d'Homère; car il ne faut pas compter les détails contenus dans les deux petits écrits qu'on attribue à Hérodote, à Plutarque, et dans quelques autres sortis de la plume de commentateurs obscurs; tous sont remplis de contes inventés après coup, parmi lesquels sont les plus extravagans qu'aucun commentateur ait imaginés. De là, cette prétention de tant de lieux qui se disputoient l'honneur de lui avoir donné la naissance. Dans ce conflit, chacun se formoit une opinion différente, selon ses préjugés, la tradition qu'il suivoit de préférence, ou son goût pour le merveilleux. Pindare croyoit Homère de Smyrne; Simonide et Théocrite, de Chio; Antimaque et Nicandre, de Colophon; Éphore, de Cyme; Bacchylide et Aristote, d'Ios; Aristarque et Denys le Thrace, d'Athènes; il en est qui le faisoient naître à Cenchrées de Troade, en Lydie, en Chypre, en Crète; d'autres, à Argos, à Mycènes ou en Thessalie; d'autres, à Ithaque ou à Céphallénie; enfin, on étoit allé jusqu'à le croire Campanien, Lucanien, Romain, Syrien, Égyptien ou même Indien; opinion extravagante, dont Lucien se moque avec esprit dans son Histoire véritable (1). Aussi Proclus, à la vue de cette prodigieuse diversité, disoit en se jouant qu'il seroit plus simple d'appeler Homère le *citoyen du monde* (2).

Puisque l'antiquité fournit si peu de chose sur Homère, on a dû chercher dans ses ouvrages quelques indices qui pussent le faire connoître. Mais tous les efforts à ce sujet n'ont abouti à rien, et il étoit facile de le prévoir. Comment pouvoit-on croire que les anciens, qui ont tant retourné les poèmes homériques, qui y ont vu tout ce qui s'y trouve et même ce qui n'y a jamais été, auroient laissé passer inaperçu quelque indice qui pouvoit les mettre sur la voie d'un fait qu'ils ont tant cherché? Il n'est que trop vrai que l'auteur de ces poèmes, quel qu'il soit, semble avoir pris à tâche de soustraire à la postérité tout moyen de le connoître; et tandis qu'Hésiode nous a au moins appris sa patrie et son nom, Homère n'a laissé percer aucun indice qui puisse faire découvrir l'un ou l'autre. Une fois qu'on cesse d'être pénétré de cette impossibilité absolue, et qu'on se laisse prévenir par une idée favorite, on peut être sûr de trouver à ce sujet, soit dans les anciens, soit dans ses poèmes, exactement tout ce qu'on veut. Si Wood en fait

(1) II, 20. — (2) *Proclus de Homero*, dans la *Bibliothek deralten Litt.* I Stück. *Inedita*, pag. 7.

un Ionien, Bryant en fera un Égyptien, M. Bernard Thiersch un Péloponnésien (1), M. Schubarth un poète de la cour du roi Priam (2); et voici venir MM. Spiridion et Constantin Koliades, qui en font le rusé Ulysse.

On a déjà opposé à l'hypothèse du professeur ionien qu'il seroit bien extraordinaire, si le roi d'Ithaque étoit l'auteur de l'Iliade et de l'Odyssée, que l'antiquité n'en ait jamais rien su. L'objection est sérieuse; mais pourtant je ne m'y arrêterai pas, parce que M. C. Koliades pourroit répondre que l'antiquité n'ayant rien su d'Homère, a pu ignorer ce fait là comme tous les autres: il faut juger l'hypothèse en elle-même. Je crois, avec l'un de nos savans collaborateurs, qu'il n'est pas du tout « défendu de conjecturer que l'un des héros de l'Iliade, et le principal » personnage de l'Odyssée, soit l'auteur des deux poèmes (3). » En effet, dans une question pareille; du moment qu'on n'a pas le bon esprit de la reconnoître pour insoluble, il est permis de tout conjecturer, excepté l'impossible et l'absurde; et M. C. Koliades a peut-être eu tort de se prévaloir de cette observation, qui ne préjuge rien en faveur de sa conjecture, dont nous allons maintenant exposer les preuves.

Après la dédicace à feu lord Guilford, chancelier de l'université ionienne, et un court avertissement, l'auteur entre en matière. Son ouvrage comprend deux parties, intitulées l'une la *vie d'Ulysse*, l'autre le *commentaire sur la vie d'Ulysse*.

La première est une *biographie* complète, divisée en *trente chapitres*, où M. Constantin Koliades fait entrer toutes les actions qu'Homère attribue à ce héros, et les discours qu'il lui prête. L'auteur ne s'est pas borné au chantre de l'Iliade et de l'Odyssée; il a complété la vie d'Ulysse, avec ce qu'il appelle un *précieux fragment d'Homère attribué à un poète calabrois*; car c'est ainsi qu'il qualifie le poème de *Quintus* dit de Smyrne: il ne fait nul doute que *Quintus* ne soit un pseudonyme; le véritable auteur, c'est Homère lui-même. M. Koliades s'extasie sur son exactitude géographique; il signale de plus, dans les derniers vers des Paralipomènes, deux traits *singulièrement remarquables*, qui *paroissent avoir échappé aux commentateurs*: le premier est l'expression ἀθανάτων ἐπέλειετο κελός νόος (XIV, 654), qui résume le sujet de l'Iliade indiqué par les mots Διὸς δ'ἐπέλειετο βουλὴ (Il. α. 5); ainsi, dit-il, la fin

(1) *Homer's europäischer Ursprung*, dans *Jahn's Jahrbuch*. 1, 435-467.
 — (2) *Ideen über Homer und sein Zeitalter*, 1821. — (3) Avril 1829, p. 253.

des *Paralipomènes* est la conclusion toute naturelle de l'*Iliade* : le second est contenu dans trois vers, où il est question des malheurs que Neptune irrité réserve au sage Ulysse (XIV, 627-629), ce qui annonce clairement le sujet de l'*Odyssée*. « Car ne dirait-on pas que ces vers » ont été tracés par la même main qui peignit, dans le début de » l'*Odyssée*, les longues souffrances d'Ulysse! » M. C. Koliades revient encore plus bas sur l'authenticité de ce précieux fragment d'*Homère*; il en donne même des preuves que nous examinerons. Quant à présent, on peut déjà se former une idée de la critique du professeur dans l'université ionienne.

D'après une telle opinion, nous pourrions nous croire dispensés de dire que le biographe, dans tout le cours de la vie d'Ulysse, ne s'est point arrêté à certaines questions qui dominent toutes recherches relatives à Homère; par exemple, si l'*Iliade* est une composition d'un seul jet, et est sortie d'une seule tête, question qu'ont résolue par la négative de grands critiques, les Bentley, les Wolf, les Heyne, les Hermann, et la plupart de ceux qui ont fait une étude approfondie de la langue et de la contexture de l'*Iliade*, où ils ont reconnu des fragmens considérables, de longs épisodes, des chants entiers ajoutés au dessin primitif et cousus par les *diascevestes* ou arrangeurs, du temps de Pisistrate, époque à laquelle elle a été écrite pour la première fois. Quant à une autre question, soulevée par les anciens eux-mêmes, si l'*Odyssée* est du même temps et de la même main que l'*Iliade*, M. Constantin Koliades la déclare décidée affirmativement par tous les gens de goût : cela se peut; mais il faut encore dire que d'habiles connoisseurs en ce genre se placent, sans trop hésiter, au nombre de ceux que les anciens appeloient *chorizontes*, c'est-à-dire, qui ne donnoient pas les deux poèmes au même auteur.

Sans doute il est bien permis de mettre toutes ces questions de côté, et de rester à cet égard dans l'opinion vulgaire que favoriseront longtemps des préjugés de plus d'une espèce, et nous ne faisons aucun reproche à M. Constantin Koliades de ne s'y être pas arrêté. Mais il l'est peut-être moins de parler sérieusement des voyages et des colonies d'Ulysse en Espagne, dans la Gaule et en Germanie. Déjà Cellarius avoit dit d'Ulysse, fondateur de villes en Espagne : *Nugæ sunt quæ de Ulysse conditore dicuntur*. Il est singulier que la critique d'un professeur dans l'université ionienne, au XIX.^e siècle, reste en arrière de celle d'un érudit du XVII.^e

Plutarque, dans l'endroit où il parle de la famille Koliades, rapporte qu'après la mort des prétendans, leurs parens et leurs amis élevèrent

une sédition violente : les deux partis prirent pour arbitre Néoptolème, fils d'Achille, qui prononça un jugement aussi remarquable, dit M. Constantin Koliades, par sa politique profonde que par son équité. Trouvant qu'il y avoit tort des deux côtés, qu'Ulysse n'auroit pas dû tuer de pauvres jeunes gens qui mangeoient son bien, corrompoient ses servantes, et vouloient encore lui ravir sa femme et faire périr son fils; d'une autre part, que les prétendans avoient eu tort d'en agir ainsi, il enjoignit à Ulysse d'abdiquer sa couronne, et de sortir incontinent d'Ithaque, de Zacynthe et de Céphallénie; quant aux parens des défunts, ils furent condamnés à lui payer une redevance annuelle, en dédommagement du tort qu'ils lui avoient causé. Ulysse, plein de soumission, obéit à cet arrêt sévère; il céda sans murmurer le sceptre à Télémaque, et lui transmit ses droits à la redevance, qui consistoit en farine, vin, cire, huile, sel, agneaux pour les sacrifices. Pour lui, il se retira en Italie.

Cette tradition a été évidemment amenée par la prédiction de Tirésias dans l'Odyssée (1). M. Constantin Koliades déclare qu'elle peut être mise au rang des vérités historiques; et il part de là pour faire recommencer à Ulysse ses courses aventureuses comme un autre Robinson, et le faire voyager dans l'Océan, apparemment pour se désennuyer. On sent déjà que M. le professeur ne manque pas de graves autorités en faveur de ces voyages : en premier lieu, Strabon, qui ne doute pas le moins du monde des excursions d'Ulysse en Espagne, qui cite une ville d'*Ulyssea*, un temple de Minerve où étoit suspendu le bouclier d'Ulysse, et d'autres preuves aussi concluantes, sans parler d'*Olysippo*, maintenant Lisbonne, fondation d'Ulysse, que notre professeur a oubliée, de même que les colonies de Teucer et d'Amphiloque en Galice, si propres à confirmer la réalité de celles d'Ulysse. Pomponius Méla en fait aussi mention : Claudien parle de la tradition des voyages d'Ulysse à l'extrémité de la Bretagne; Tacite, de celle qui le faisoit voyager sur les côtes de la Germanie, et bâtir la ville d'*Aseiburgium*; et Solin dit que son voyage en *Calédonie* est attesté par un autel votif avec une inscription grecque. M. le professeur Constantin Koliades doute si peu de l'*excursion d'Ulysse en Écosse*, qu'il s'écrie, après avoir cité l'autel dont parle Solin : « Ce monument, *conservé intact* » pendant tant de siècles, *montre l'impression profonde qu'avoit faite chez ces peuples l'apparition d'Ulysse.* » Ce qu'il ajoute ensuite est peut-être plus singulier encore. « S'il étoit vrai, dit-il, que les peuples

(1) A. 121 sq.

» d'Albion fussent ceux-là mêmes que Tirésias désignoit à Ulysse comme
 » ignorant *l'art de naviguer et de saler leurs viandes* (1); s'il étoit vrai
 » qu'Ulysse *planta sa rame* (2) sur leurs rivages, et qu'ils *commencèrent*
 » *DÈS-LORS à couvrir les mers de leurs vaisseaux, et l'univers entier de*
 » *leurs admirables colonies* (la navigation et les colonies anglaises
 datent de loin, selon l'auteur); « s'il étoit vrai enfin qu'après plus de
 » trente siècles, ces mêmes peuples, d'accord avec les Français et les
 » autres nations de l'Europe, viennent tendre une main secourable à la
 » Grèce malheureuse, et lui rendre la religion divine et toutes les sciences
 » humaines qu'ils ont reçues d'elle, combien de grâces ne faudroit-il pas
 » rendre à Dieu, *pour leur avoir inspiré une si généreuse reconnaissance!* »
 L'auteur ne pouvoit mieux terminer que par cette période la vie
 d'Ulysse et le récit de ses longs voyages. Nous devons ajouter qu'il est
 accompagné d'une carte fort bien gravée de *ces voyages*, laquelle
 embrasse tout juste autant de pays que celle de l'empire romain par
 d'Anville.

Dans toute cette biographie, M. Constantin Koliades n'a laissé
 percer que de loin en loin l'opinion de son père et la sienne, sur
 l'identité d'Ulysse et d'Homère. C'est dans la seconde partie, intitulée
Commentaire sur la vie d'Ulysse, ou Journal des voyages consacrés à la
recherche du véritable auteur de l'Iliade et de l'Odyssée, qu'il doit en
 fournir les preuves.

Cette partie commence par la petite histoire de la famille Koliades,
 dont nous avons donné un court résumé; viennent ensuite des conver-
 sations où le père donne à son fils quatre leçons sur les antiquités
 d'Ithaque et la comparaison de la topographie de l'île avec la description
 d'Homère. A l'aide de William Gell, de Dodwell et du colonel de
 Bosset, il retrouve le port profond, le mont Néritos, la grotte des
 nymphes, la fontaine Aréthuse et le mont Corax: il fait même toucher
 au doigt l'emplacement du palais d'Ulysse; il le décrit fort au long et
 en donne le plan. Il n'est pas jusqu'à la maison du vieux Laërte dont
 il ne retrouve la place, assez difficile pourtant à reconnoître. Le sujet de
 la quatrième leçon est la découverte de l'île d'*Astéris*, située, selon le
 poète, entre Céphallénie et Ithaque. C'est là que les prétendans se
 mettent en embuscade pour attendre Télémaque et le faire périr: on
 croit que c'est un petit rocher appelé *Didaskalo*; car il n'y a que ce
 rocher entre les deux îles. Mais, en homme trop prévenu, M. Constantin
 Koliades glisse sur une difficulté grave, c'est que le rocher *Didaskalo*

(1) Allusion au passage de l'Odyssée (Λ. 121-123). — (2) Odyss. Λ. 129.

n'offre pas même un mouillage, comme l'a déjà remarqué Strabon, tandis qu'Astéris, où les prétendans s'embarquèrent, *avoit des ports capables de recevoir des vaisseaux, et ouverts de deux côtés*, *λίμνες δ' ἐν ναύλοχῳ αὐτῇ ἀμφίδουσι*, *Odys. δ. 846*), ce qui faisoit dire à Démétrius de Scepsis qu'elle n'existoit plus telle qu'Homère l'avoit décrite, et à Strabon, que quelque révolution physique y avoit fait un changement; « car, selon lui, il vaut mieux supposer un changement quelconque, » que l'ignorance ou l'inexactitude du poète. » Spiridion Koliades, qui parle de l'exactitude d'Homère, à l'occasion d'*Asteris*, auroit dû, en conscience, dire un mot de la difficulté.

Spiridion Koliades termine ses quatre leçons en disant qu'*Ulysse a existé, qu'il étoit roi d'Ithaque, et que cette île a été le théâtre des scènes les plus intéressantes de l'Odyssée*. Il n'y a rien à dire contre ces conclusions; mais cela ne nous mène pas encore à l'idée qu'Homère et Ulysse sont le même personnage. De quelques coïncidences entre la topographie de l'île et les détails épars dans l'Odyssée, on a conclu que le poète avoit visité l'île, ou tout au moins qu'il en avoit eu une relation exacte. MM. Koliades père et fils vont beaucoup plus loin; ils voient là un indice que le poète étoit d'Ithaque même, à-peu-près avec autant de raison que d'autres ont conjecturé qu'il étoit Troyen, Péloponnésien, ou Béotien, ou Thessalien. De là, à croire qu'il est le même que le héros du poème, *il n'y a qu'un pas*, dit M. C. Koliades, et il le franchit sans hésiter. Toutefois, il s'efforce de saisir quelques autres indices. Par exemple, le nom d'*Homère* n'en contiendrait-il pas un assez frappant! Les anciens ont proposé de ce nom beaucoup d'étymologies fort ridicules, comme presque toutes leurs étymologies. Un écrivain moderne (dit M. C. Koliades) prétend que le mot ὁμηρος est pour ομο-ηρος, ομ-ηρος, et rappelle l'identité du poète et du héros. Je ne sais quel est cet écrivain moderne; mais, quel qu'il soit, son étymologie prouve bien peu de connoissance dans la langue grecque: par malheur, c'est celle à laquelle le professeur tient le plus; car, sur le monument qu'il propose, à la fin de son livre, d'élever à Homère dans l'île d'Ithaque, et dont il donne une belle vue, il inscrit en grosses lettres les mots ΟΔΥΣΣΕΥΣ ΟΜ-ΗΡΟΣ. Il en est encore une autre qu'il paroît affectionner beaucoup, et dont il tire un grand parti. Une tradition venue des bords du Nil nous apprend que le nom ο-μηρος (la cuisse) rappelle une TACHE que le poète portoit à la cuisse. M. Constantin Koliades, qui cite rarement ses autorités, ne dit pas où il a pris cette tradition venue des bords du Nil. C'est dans le romancier Héliodore, qui fait raconter à un prêtre égyptien qu'Homère naquit

à Thèbes en Égypte; que son père putatif étoit un prophète de *Mer-
cure*; mais que son vrai père étoit *Mercuré* lui-même, qui eut commerce
avec sa mère pendant qu'elle dormoit dans le temple; et que le
poète, comme marque de cette naissance miraculeuse, eut toute sa
vie *une de ses cuisses garnie d'un flocon de longs poils*, ce qui lui valut son
nom. Cette historiette est une de celles dont Pope a dit qu'elles étoient
bonnes à être racontées par de vieilles femmes et écoutées par des en-
fans. M. le professeur ionien n'est point du tout de cet avis; il trouve la
tradition fort respectable, et il dit en note: « S'il étoit vrai que cette
» *tache* fit allusion à la blessure qu'Ulysse reçut à la cuisse en chassant
» au sanglier, *voilà l'auteur de l'Odysée tout trouvé.* » A l'appui de ces
étymologies, l'éditeur, c'est-à-dire l'auteur, fait valoir la description du
lit nuptial qu'Ulysse lui-même avoit fabriqué. « Ces détails sont telle-
» ment minutieux, qu'il *est évidemment impossible* de le supposer décrit
» par un autre que celui qui l'a construit (p. 5); et ailleurs (p. 61), il
» faut convenir que si le tableau du lit nuptial fait reconnoître Ulysse
» comme le mari de Pénélope, ce même tableau, joint à celui du palais,
» le *fait reconnoître pour l'auteur du poëme.* » J'ai beaucoup cherché
dans ce livre, mais je n'ai pu découvrir d'autre preuve de la thèse de
Spiridion Koliades que les deux étymologies citées, le lit nuptial, la
description d'Ithaque, et le récit de la mort des prétendans. Tout se
résume dans cet argument final que nous donne M. le professeur: « L'au-
» teur de l'Odysée décrit si bien les localités d'Ithaque, qu'il faut né-
» cessairement qu'il les ait connues. Mais quand les auroit-il connues!
» comment y auroit-il rapporté les incidens du combat avec les pré-
» tendans! *il falloit donc qu'il en eût été témoin.* Mais ce combat n'avoit
» eu d'autre témoin que les acteurs; et ces acteurs, qui étoient-ils! les
» prétendans! ils périrent tous. Eumée, un vieillard, un berger étranger
» au culte des muses!... *Ce raisonnement conduit à la lumière*, et il
» faut convenir que l'accord surprenant qui règne entre les nombreux
» incidens du poëme et les très-nombreuses localités du palais, *prouve*
» *évidemment* que celui qui a décrit le combat en étoit le principal
» acteur; et cet *argument suffiroit seul*, sans le secours des autres (c'est-à-
» dire, sans les étymologies et le lit nuptial), pour établir l'identité
» du poète et du héros. » Avec de pareils argumens, il ne faudroit pas
tout l'esprit de M. C. Koliades pour *prouver* que la description du
paradis, dans le quatrième chant du *Paradis perdu*, a dû être écrite par
nos premiers parens.

Jusqu'ici M. le professeur dans l'université ionienne a *prouvé*
qu'Ulysse est l'auteur de l'*Odysée*; il lui reste à *prouver* maintenant qu'il

l'étoit aussi de l'*Illiade*, et même des *Prolégomènes* de Quintus, ce précieux fragment d'*Homère*. On verra, dans un second article, avec quel succès il y est parvenu.

LETRONNE.

HENRICI ARENTII HAMAKERI. . . . Miscellanea phœnicia, sive Commentarii de rebus Phœnicum, quibus inscriptiones multæ lapidum ac nummorum, nominaque propria hominum et locorum, explicantur, item punicæ gentis lingua et religiones passim illustrantur; accedunt quinque tabulæ lithograptæ. Lugdani Batavorum, 1828, x et 368 pag. in-4.^o, avec une liste des souscripteurs.

QU'UNE nation qui, à une époque très-reculée, a parcouru, pour les intérêts de son commerce, toutes les côtes et toutes les îles de la Méditerranée, et a pénétré dans l'Océan à droite et à gauche des colonnes d'Hercule; qui a établi des comptoirs et fondé des colonies sur tous les points où ses vaisseaux abordoient, pour se mettre par-là en relation habituelle avec les indigènes chez lesquels elle alloit chercher les produits naturels qui alimentoient son industrie, ou qu'elle transportoit dans d'autres contrées, comme moyen d'échange; qu'une telle nation, dis-je, ait laissé de nombreux vestiges de son existence, soit par des monumens religieux ou funéraires, dont quelques-uns ont pu se conserver jusqu'à nos jours dans les contrées où elle avoit formé des établissemens fixes, soit par les noms qu'elle avoit imposés aux lieux où elle s'étoit établie, aux côtes qu'elle fréquentoit, aux fleuves dont elle visitoit les embouchures ou dont elle remontoit le cours, c'est ce qu'on ne sauroit raisonnablement révoquer en doute, et ce que confirme l'histoire de tous les peuples industriels et commerçans. Cette nation, bien élevée par sa civilisation au-dessus de la plupart de celles avec lesquelles son commerce et ses colonies la mettoient en rapport, a dû aussi laisser, par-tout où elle a établi des comptoirs, des traces plus ou moins profondes de sa religion, de sa mythologie, de sa langue, de son gouvernement, et les premiers temps historiques des peuples qui ont reçu d'elle les élémens de la vie sociale, ont dû nécessairement conserver quelques empreintes de leurs relations avec elle. Il n'est donc point surprenant que, parmi les amateurs de l'antiquité, quelques-uns aient

pris pour l'objet spécial de leurs recherches, tout ce qui se rattache à l'existence des Phéniciens, et à l'histoire de leur commerce, de leur navigation et de leurs colonies. Malheureusement le temps n'a épargné aucun des documens écrits dans lesquels, soit les Phéniciens eux-mêmes, soit leurs plus puissantes colonies, avoient consigné les événemens les plus intéressans de leur histoire, ou tracé les élémens de leur cosmogonie, de leurs systèmes religieux, de leur politique, ou enfin exposé les connoissances qu'ils avoient acquises sur l'état des contrées et des peuples avec lesquels ils étoient en relation. Ainsi semble avoir péri, comme par un naufrage commun, tout ce qui auroit pu transmettre à la postérité la connoissance de la langue des Phéniciens, et par conséquent fournir un moyen de reconnaître et d'interpréter le petit nombre de monumens qui nous rappellent encore aujourd'hui leur existence et leur prospérité, soit qu'on entende par-là les bas-reliefs et les inscriptions confiés à la pierre ou aux métaux, soit qu'on veuille suivre leurs traces dans la nomenclature géographique de l'Afrique et de l'Europe, ou dans les traditions plus ou moins altérées des premiers temps des autres peuples. Cependant, dès que l'attention de quelques savans se fut dirigée vers cet objet, on crut reconnoître que la langue et l'écriture des Phéniciens avoient la plus grande analogie avec l'idiome et les caractères anciens des descendans d'Abraham, habitans de la même région qui avait été long-temps le siège du pouvoir et le centre du commerce et de la navigation des premiers, et l'on conçut l'espoir de restituer par ce moyen, du moins jusqu'à un certain point, l'histoire de la nation qui, la première, a figuré parmi les peuples navigateurs, et obtenu le domaine des mers. Jusqu'à quel point cet espoir s'est-il réalisé, après que beaucoup de savans très-distingués ont consacré leur talens et leurs veilles à cette branche de la science archéologique ! c'est, ce nous semble, le secret que doit nous révéler le nouvel ouvrage de M. Hamaker, dont nous avons à rendre compte.

Cet ouvrage est divisé en six livres, dont nous allons transcrire les titres, parce que nos lecteurs verront ainsi d'un seul coup-d'œil l'ensemble et l'ordre des recherches qu'il contient.

Liber I. *Interpretatio monumentorum cum punicis inscriptionibus, quæ recens in Museum Lugduno-Batavum illata sunt.* Pag. 1-37.

Liber II. *Explicatio inscriptionum aliquot phœniciarum, magnam partem ineditarum, quæ apud exteros asservantur.* Pag. 38-86.

Liber III. *Novæ curæ in lapides humbertianos aliisque antea à nobis editos et explicatos, item in inscriptiones citienses.* Pag. 87-135.

Liber IV. *Explicatio nummorum phœniciorum et hasmonæorum, item*

lapidum pretiosorum, quibus literæ phœnicæ inscriptæ sunt. Pag. 136-164.

Liber V. *Interpretatio locorum nonnullorum Sanchoniatonis et aliorum, item nominum propriorum virorum et feminarum, cum Phœnicum et Carthaginensium, tum Cypriorum, quæ apud veteres memorantur.* Pag. 164-215.

Liber VI. *Explicatio nominum multorum, in geographia veteri Phœnices, Cypri et Africæ occurrentium, item glossarum aliquot punicarum et cypriarum.* Pag. 216-307.

Quelques pages de supplément et diverses tables complètent le volume.

On voit, par l'aperçu général que présentent les titres réunis des six livres dont se composent ces *Mélanges*, que les problèmes que M. Hamaker s'est proposé de résoudre, soit après que déjà ils avoient exercé la sagacité de quelques autres savans, soit qu'ils n'eussent encore été l'objet d'aucune recherche, sont de deux sortes : les uns, tels que les inscriptions lapidaires et les légendes des monnoies, les pierres gravées, &c., exigent qu'on en détermine d'abord la lecture, puis qu'on en fixe le sens; les autres se bornent ou du moins semblent se borner à une recherche étymologique. Cependant, commé les mêmes noms de personnes et de lieux sont fréquemment écrits avec de nombreuses variétés, soit par les auteurs grecs et latins qui nous les ont transmis, soit par les copistes qui les ont altérés, ici encore la critique doit souvent s'occuper d'abord à discerner entre ces variétés celle qui mérite la préférence. Dans ce cas, la facilité même qu'on éprouveroit à donner à chaque variété une étymologie plausible, pourroit plutôt jeter de la défaveur sur l'ensemble d'un pareil travail, que lui concilier la confiance des lecteurs tant soit peu sévères. Nous ne saurions dissimuler que cette réflexion nous a parfois été suggérée par la lecture des deux derniers livres des *Mélanges phéniciens*. M. Hamaker ne s'est pas tout-à-fait dissimulé ce qu'une semblable objection pourroit avoir de force; il a essayé (p. 180) de la prévenir : peut-être la réponse qu'il y oppose satisfèra-t-elle quelques lecteurs plus qu'elle ne nous a satisfaits. Au reste, les nombreuses étymologies contenues dans ces deux chapitres ne sont guère, en général, qu'un pur objet de curiosité; et dans les cas assez rares où l'on pourroit être tenté de leur accorder quelque importance pour résoudre des problèmes historiques, tels que l'origine des rois pasteurs auxquels l'Égypte a obéi, ou des questions de géographie, telles que la situation respective de certains lieux ou les origines de quelques villes, il nous sembleroit bien hasardé de se décider par des raisons aussi conjecturales. Ces réflexions critiques ne

doivent pas cependant être poussées trop loin; et pour donner un exemple de l'utilité qu'on peut retirer de ces recherches étymologiques, nous citerons ce que dit M. Hamaker (p. 167) de la véritable nature de la divinité des Philistins, connue parmi eux sous le nom de *Dagon*, dénomination que Philon a rendue en grec par $\Sigma\iota\omega\nu$, et dont il a encore mieux fixé le sens en lui donnant pour équivalent celle de $\text{Zeus } \alpha\pi\acute{o}\tau\epsilon\rho\iota\omicron\varsigma$. Si nous voulions donner un exemple contraire de l'abus des étymologies, nous ne serions peut-être embarrassés que du choix; en tout cas, il nous suffiroit de renvoyer le lecteur au mot *banadidari*, à l'occasion duquel notre auteur dit lui-même (p. 232) : *Ergo venia sit audaciæ, si didari cum persico دیدار videns, speculans, à verbo دیدن videre, comparandum esse censeam, ut بناء دیدار idem sit, quod دیدبان ædificium vel turris speculantis, alias specula, quod aptissimum nomen est castello in regionis confiniis posito.* On peut observer en passant que le mot persan دیدار ne signifie point *videns, speculans*.

Nous nous sommes laissés aller à ce peu d'observations sur les deux derniers livres des *Mélanges phéniciens*, pour n'avoir plus à y revenir, et parce que, du moins à notre avis, quelque jugement qu'on en porte, ce jugement ne sauroit avoir que peu d'influence sur l'objet principal qu'on peut convenablement avoir en vue en lisant les savantes recherches de M. Hamaker, je veux dire sur l'opinion qu'on doit se former du point où nous sommes réellement parvenus aujourd'hui dans l'explication des monumens phéniciens. C'est donc sur les quatre premiers livres que nous croyons devoir fixer l'attention des lecteurs.

D'après ce que nous avons dit précédemment, il s'agit en premier lieu de fixer la lecture de ces restes de l'écriture phénicienne; et une chose qui ne peut manquer de frapper d'abord singulièrement les lecteurs impartiaux, c'est l'extrême divergence qu'on observe entre les diverses manières dont une même inscription est lue par des hommes tels (pour ne parler que des savans d'aujourd'hui) que MM. Kopp, Gesenius, Hamaker et Étienne Quatremère. Il seroit superflu de donner aucun exemple de cette divergence, puisqu'une grande partie de l'ouvrage de M. Hamaker est employée à combattre les opinions ou les conjectures proposées par MM. Kopp et Gesenius, et à justifier celles qu'il a cru devoir adopter. En second lieu, abstraction faite de cette divergence, notre auteur lui-même, presque à chaque pas, se trouve arrêté par certaines lettres dont les valeurs se confondent, et ce n'est que par des raisonnemens souvent fort hasardés qu'il se décide à choisir entre un h ou un h , un r , un r ou un g , &c. A quelle marque donc

reconnoitra-t-on la vraie lecture ! C'est, nous répondra M. Hamaker, en examinant quelle est celle d'où il résultera un sens plus satisfaisant. A notre avis, cette règle, quoique fort hasardeuse, sera plus ou moins applicable à tel ou tel monument, suivant qu'on aura une connoissance plus ou moins parfaite de l'idiome dans lequel on suppose qu'il est écrit, du lieu auquel il a appartenu, des opinions, des croyances, des usages, des préjugés du peuple à qui il doit son origine; mais si tout ou presque tout cela est problématique, quelles conséquences pourra-t-on légitimement tirer d'une interprétation toute conjecturale, pour donner la préférence à une manière de lire plutôt qu'à une autre ! Or, on ne sauroit nier qu'en ce qui concerne les Phéniciens, nos connoissances positives sur tous ces points ne soient extrêmement restreintes.

Une nouvelle considération ajoute encore beaucoup au poids de celle que nous venons de présenter. Sous le nom générique de *monumens phéniciens*, on comprend des restes d'antiquité qui ont appartenu à des localités, à des nations et à des époques très-diverses; et quand on supposeroit comme une chose incontestable que ceux qui nous les ont transmis, soit qu'ils habitassent la Phénicie proprement dite, ou la Libye, les côtes de l'Afrique septentrionale, l'Espagne, Malte, ou d'autres îles de la Méditerranée, étoient tous des descendans de ceux qui avoient fondé Tyr et Carthage, croira-t-on que par-tout et à toutes les époques, l'écriture et la langue des premiers Phéniciens s'étoient conservées sans altération ! Non, sans doute, on en convient; et cependant si la lecture d'un monument de Carthage offre des lettres d'une valeur incertaine, on croit pouvoir justifier celle qu'on ne leur attribue qu'au moyen d'une sorte de divination, par un monument quelquefois trouvé à Malte ou dans l'île de Chypre, et trop souvent sujet lui-même à plus d'une incertitude. Peut-être a-t-on quelquefois raison; car le hasard, dans certaines circonstances, peut servir mieux qu'une critique scrupuleuse. Mais ne seroit-ce pas, le plus souvent du moins, le cas de dire avec M. Hamaker (p. 158) : *Dicamus quod res est, longè præstat ignorantiam fateri, quàm ad ejusmodi fugere opinionum commenta : præsertim cum in talibus rebus tot ac tanta sint, quæ nulla unquam conjectura assequatur !*

Au surplus, puisque, en dernière analyse, c'est le sens des inscriptions qui, suivant qu'il est plus ou moins satisfaisant, plus ou moins naturel, doit servir de pierre de touche, ou plutôt de *criterium*, pour juger entre les diverses manières dont on pourroit les lire, voyons si la traduction qu'on nous donne de ces inscriptions nous inspirera

une juste confiance dans le succès avec lequel on croit les avoir déchiffrées.

La première de toutes les inscriptions expliquées dans ce volume est incontestablement un monument sépulcral, car le premier mot קבר *sepulcrum* n'est sujet à aucun doute. M. Hamaker la lit ainsi :

קבר בת בוכי בת הולכת בן עבד

אשמן בן אשון כהן בן ברח הרב

Ce dont il donne la traduction suivante : *Sepulcrum filiae fletus* (ou *filiae fletus mei*), *filiae infaustae filii Ebed-Asschemon*, *filii Ischon Kittin*, *filii Baruchi magni*.

Une inscription comme celle-ci, qui ne contient presque que des noms propres, offre sans doute peu de prise à la critique; et si M. Hamaker se fût décidé à ne considérer les mots בתי בוכי par lui restitués, et le mot הולכת que comme des noms propres, et eût traduit ainsi : *Sepulcrum Bât-bechi, filiae Hôlechet, filii Ebed-Aschmoun, &c.*, et qu'en outre, comme avoit fait avant lui M. Münter, il se fût dispensé de chercher un sens à tous ces noms propres, nous eussions passé ce monument sous silence. Nous ne nous y arrêtons au surplus un instant que pour faire observer deux choses : la première, que toutes les apparences doivent porter à penser que le mot הולכת par M. Hamaker, et הלכות par M. Münter, est un nom propre d'homme; la deuxième, que ce n'est qu'à force de suppositions que notre auteur lui attribue la signification d'*infausta*, et s'en sert pour expliquer un de ces mots d'un usage rare qui causent tant d'embarras aux interprètes des livres saints. Ce n'étoit peut-être point le cas de dire : *Ut ut est, luculentissimo sane exemplo edocemur horum monumentorum studium, unde inexpectata lux vocabulis hebraïcis subinde affulgeat, etiam Veteris Testamenti interpreti minime negligendum esse.*

Peut-être bien des lecteurs s'étonneront-ils qu'un homme ait été appelé, dans une inscription sépulcrale, très-simple d'ailleurs, du surnom pompeux de *Pupilla Cypriorum* (car c'est ainsi que notre auteur explique les mots אשון כהן que M. Münter avoit lus אשמיתין), et ne trouveront-ils pas qu'une telle conjecture soit suffisamment justifiée par les textes de l'Écriture, où la *prunelle de l'œil* est employée pour signifier *une chose de grand prix* et à la conservation de laquelle on veille avec beaucoup de soin :

La troisième inscription expliquée par M. Hamaker appartient à un monument dont la figure la plus remarquable est celle d'un taureau ;

l'inscription occupe quatre lignes au-dessous de cette figure, et signifie, d'après l'interprétation de notre auteur :

Propter partum (vel fecunditatem) armentorum, et purgationem fontium obstructorum, votum (vel sacrificium) duplicabitur, vaccæ debitæ (vel sorte lectæ) mactabuntur largiter.

La quatrième fait partie d'un monument chargé de diverses figures ou emblèmes, dont la valeur et le sens paroissent à M. Hamaker lui-même difficiles à fixer. Il regarde seulement comme hors de doute qu'une figure humaine, extrêmement grossière, qu'on voit au milieu du monument et au-dessus de l'inscription, est celle de Baal ou d'Asarté, qui tient d'un côté une grenade, et de l'autre une grappe de raisin. Voici comment il traduit l'inscription, qui se compose de trois lignes :

Donum musti uvarum pro vineis (vel secundum ordines nempe vinearum) propter incrementum earum (vel ejus). Enbwal Zoensis (vel Zengitanus) ad expiandos Bagenses monumentum posuit laudando (vel celebrando) dominum fructuum, ad compensationem publicam.

Admettons pour un moment que la valeur assignée à chacune des lettres de ces deux inscriptions soit incontestable, et que les mots qui en résultent appartiennent tous à un idiome bien connu, et aient des significations déterminées; il faudroit encore, ce me semble, prêter extrêmement à la lettre pour trouver à ces inscriptions; et sur-tout à la dernière, un sens tant soit peu satisfaisant. Mais si l'on est obligé de convenir qu'elles offrent un grand nombre de lettres dont la valeur est incertaine, si les mots résultant de celle qu'on leur assigne presque au hasard n'appartiennent réellement, pour une grande partie du moins, à aucun idiome connu; enfin, si l'on ne parvient à leur attacher une signification quelconque qu'en appelant à son secours l'hébreu, le chaldéen, le syriaque, l'arabe, et supposant toute sorte d'anomalies, pourra-t-on dire que c'est le sens qui sert de guide et de *criterium* pour déterminer la valeur incertaine de telle ou telle lettre? Je ne puis ni ne veux entrer ici dans aucune discussion spéciale: ce sont des doutes que j'exprime plutôt qu'une opinion; et je sais, par l'exemple même de notre auteur, que le rôle de critique est bien plus facile que celui d'interprète. Toutefois, je dois dire que ces doutes font une grande impression sur mon esprit, et que la prodigieuse érudition employée par M. Hamaker, pour ramener à des racines ou à des termes connus de la langue hébraïque ou de ses dialectes, les noms bizarres, et souvent monstrueux, qui résultent de sa manière de lire, et pour en tirer de véritables énigmes, plutôt que des interprétations plausibles, me paroît

rendre mon scepticisme infiniment excusable. Qu'on lise dans l'ouvrage même les développemens que je ne puis ni copier, parce que cela me meneroit trop loin, ni abrégé, dans la crainte de les affoiblir ou de les dénaturer; et s'ils portent même une légère conviction dans l'esprit, je verrai avec plaisir que je me suis trompé, et je consentirai, sinon à admettre les explications proposées, du moins à douter de la légitimité de mon scepticisme. En attendant, j'ajouterai encore ici, mais sans aucune réflexion, une inscription qui me paroît propre à fortifier mes observations précédentes; c'est celle que M. Hamaker a placée au commencement de son second livre, et qu'il traduit ainsi :

Posuit Nolela, dominus Elalensium (vel Allonensium) expiandi causa Baalium columnam lapideam, quoniam incircumcisis est sermone (i. e. quoniam balbutie laborat).

M. Hamaker, vers le commencement de son troisième livre, s'élève avec beaucoup de force contre l'opinion de M. Kopp, qui a posé pour règle que, dans le déchiffrement des monumens écrits et particulièrement de ceux dont il s'agit ici, la philologie ne doit jouer qu'un rôle secondaire, et ne doit venir qu'à la suite de la paléographie, à laquelle appartient le rôle principal; que, plus on est érudit, plus on est sujet à se livrer à toute sorte de conjectures, et à donner aux caractères des valeurs arbitraires; en un mot, que la seule voie légitime à suivre dans ce genre de recherches archéologiques, est de fixer d'abord la valeur de chaque lettre, sans se mettre aucunement en peine du sens qui pourra en résulter. Il étoit d'autant plus naturel que notre auteur contestât de tout son pouvoir le principe de M. Kopp, que celui-ci lui avoit reproché de s'être permis une licence excessive dans la lecture des inscriptions phéniciennes, et d'avoir substitué, dans la seule vue de trouver dans ces monumens un sens conforme à ses préjugés, tantôt l'L à l'N, ou l'N à l'L, tantôt le D à l'R, l'R au D, le B au Z. M. Hamaker s'efforce de démontrer que, dans l'interprétation de ces monumens, la paléographie et la philologie doivent nécessairement marcher de front, et se prêter réciproquement secours, et que, dans le cas où, soit par l'extrême ressemblance de plusieurs lettres, soit par l'apparition de quelque figure inconnue ou inusitée, la paléographie n'offre point un moyen suffisant de se décider, c'est alors à la philologie, et à la connoissance des langues, de leurs formes grammaticales, de leur nomenclature, de leur génie, qu'il faut avoir recours. Nous entrons tout-à-fait, à cet égard, dans le système de M. Hamaker; mais nous pensons que c'est ici l'exception, tandis que celui de M. Kopp est la règle. L'un et l'autre doivent donc être mis en pratique; mais il faut,

en les appliquant, une grande discrétion, pour ne jamais mettre l'exception à la place de la règle, comme, en général, cela n'arrive que trop souvent, et comme peut-être l'ouvrage dont nous rendons compte en fournit lui-même des exemples.

M. Hamaker est revenu encore, dans ces *Mélanges*, sur la fameuse inscription bilingue, attribuée à la Cyrénaïque, dont plusieurs savans, à son exemple, ont essayé d'expliquer la partie phénicienne, ou supposée telle, et de fixer la date et le véritable objet. Il n'élève aucun doute sur l'authenticité de ce monument, qui, nous l'avouons, nous a toujours paru fort suspect. A cette occasion, il entreprend de réfuter les argumens par lesquels M. Gesenius avoit attaqué l'explication par lui donnée de la syllabe *ta* שָׁ qui paroît faire trois fois dans cette inscription la fonction de particule préfixe, et indiquer le second terme d'un rapport d'annexion. Nous pensons qu'il faut absolument reconnoître dans ce monosyllabe le mot arabe متاع, qui est employé au même usage dans le langage arabe vulgaire d'une grande partie de la Barbarie, qui y est sujet à diverses altérations, et qui, dans l'idiome maltais, perd sa première lettre, et se réduit à la syllabe ع. C'est à tort, ce nous semble, que M. Hamaker le rapproche des démonstratifs ou relatifs arabes, chaldaïques et syriaques, לָ et וְ ou וּ. Il n'apporte en faveur de son opinion que des suppositions entièrement dénuées de preuve; car le rapprochement qu'il fait du préfixe ܐ, employé par les Arabes comme particule de serment dans la seule formule ܐܘܢ *per Deum*, ne peut pas être appelé une preuve. Ce n'est pas d'ailleurs sans quelque surprise que nous voyons l'usage de la langue arabe vulgaire invoqué pour expliquer un monument de la Cyrénaïque; et les raisons historiques par lesquelles M. Hamaker cherche à justifier ce mélange prétendu d'arabe et de phénicien, ne nous paroissent point assez solides. Le langage de cette inscription nous semble se rapprocher plus du chaldéen que de l'arabe. Au surplus, nous n'avons pas l'intention de discuter les opinions diverses dont ce monument a été l'objet; mais nous pensons que la saine critique auroit voulu qu'on s'assurât, avant tout, des circonstances relatives à sa découverte. Jusqu'à ce qu'on ait levé nos doutes à cet égard, nous persisterons à regarder l'emploi de la particule préfixe *ta*, malgré l'inversion qui l'accompagne, inversion qui est contraire, il est vrai, à l'usage de la langue maltaise, mais qui peut être une ruse des faussaires, comme un argument très-fort contre son authenticité, et nous croirons qu'il pourroit bien y avoir plus de vérité qu'on ne l'a pensé, dans une certaine rumeur qui en attribue la fabrication ou la supposition à quelques Juifs maltais. Nous sommes surpris que

M. Hamaker, à l'occasion de ce monument, n'ait pas dit un mot de cette autre inscription, découverte à Malte il y a quelques années, qui est aujourd'hui entre les mains de M. le marquis de Fortia, et dont l'authenticité ou la supposition formeroit un assez fort préjugé en faveur de l'inscription de Cyrène, ou contre cette même inscription.

Nous avons été étonnés aussi que notre auteur ait donné place, parmi les monumens de la langue phénicienne, à un fragment de papyrus découvert par M. Champollion le jeune, dans le musée de Turin, parmi des papyrus égyptiens. M. Hamaker a été frappé de l'extrême ressemblance des caractères qu'offre ce papyrus avec le caractère hébreu moderne qu'on est convenu d'appeler *assyrien*, parce qu'on suppose que les Juifs n'en ont adopté l'usage et ne l'ont substitué à l'ancien caractère conservé chez les Samaritains, que lors de leur retour de la captivité de Babylone ou pendant cette captivité. M. Hamaker a trop de critique pour n'avoir pas senti qu'on ne pouvoit fonder aucun système sur un fragment informe, qui ne contient que quelques mots, et dont on n'a aucun moyen de connoître l'âge. Toutefois, il trouve, dans la comparaison de ce fragment avec la célèbre inscription phénicienne de Carpentras, un argument péremptoire contre l'opinion de M. Kopp, qui attribue l'origine du caractère hébreu carré aux Araméens, plutôt qu'aux Phéniciens. *Ex summa litterarum in duabus istis inscriptionibus similitudine hoc luculenter constat, nos non sine causa in priore diatribe repudiassse Koppii sententiam, hanc scripturam ad Aramæos potius quam ad Phœnices referentis* (p. 67). Il ajoute un peu plus loin : *Manifesto intelligitur, quantum hæc specimina scripturæ ægyptiacæ, cum hebraïca quadrata artissime conjunctæ, istam de assyriaca hujus origine traditionem labefactent* (ibid.) Mais que deviendroit ce raisonnement, si, comme nous le pensons, ce fragment prétendu phénicien, et quelques autres semblables, n'étoient que de l'écriture de quelque Juif habitant de l'Égypte, et ne remontoient pas plus haut que l'ère chrétienne, peut-être même que la soumission de l'Égypte aux Arabes musulmans ! M. Hamaker semble avoir lui-même eu cette idée, car il s'exprime ainsi : *Nam.... responderi nequit nisi lapidem carpentoacensem, aperte Osiridi dicatum, et nostram saltem inscriptionem à Judæo ægyptio proficisci potuisse assyriacis litteris uso.* Mais l'interprétation et l'explication qu'il donne de ce fragment prouvent que cette supposition ne lui a pas paru admissible. Il le traduit ainsi :

Deus, qui placaris sanctitate servorum tuorum et visu....

Circumiens sol et potens, gratum sit (obsequium)...

Et c'est, suivant lui, le commencement d'une formule d'invocation

BBBBB

ou de prière, pareille à celles que nous offrent les hymnes orphiques. Par le mot *Deus* θεῖς, il faut entendre par antonomase *le Soleil*; et c'est de ce mot θεῖς, ou avec l'article θεῖς, que sont venus les mots grecs ἥλιος ou ἠέλιος et ἀέλιος. Le soleil est invoqué ici comme le dieu qui parcourt et observe l'universalité des choses, et qui juge des bonnes et des mauvaises actions des hommes, comme *l'œil de la justice*, ὄμμα δικαιοσύνης, comme dit l'auteur d'un hymne orphique, &c. &c. N'est-ce pas s'empresser beaucoup de tirer des résultats importans d'un fragment dont il eût peut-être été plus prudent de ne point proposer d'explication, jusqu'à ce qu'on pût le rapprocher d'autres fragmens du même genre ?

Nous terminerions ici le compte que nous avons à rendre des *Miscellanea phœnicia*, si nous ne croyions devoir rapporter un exemple de la facilité avec laquelle notre auteur admet, pour preuve des explications qu'il propose, des circonstances, à notre avis, assez légères. Le cabinet des antiquités de Leyde possède une copie en plâtre d'un monument dont l'original est conservé à Dresde, et dont M. Reuvens se propose de publier l'explication : sur ce monument, consacré, selon M. Hamaker (p. 117), à Baal et à Astarté, on voit, entre autres symboles, une brebis au dessous de laquelle on lit l'inscription latine : VI. EID. NOV. ; plus haut, et au-dessous de la figure qui doit représenter Baal et Astarté, se lit cette autre inscription : AQUILLIA. L. L. L. PARTHENIO V. S. L. M. M. Hamaker, qui n'a pas cru devoir rechercher le sens des quatre lettres V. S. L. M. (*nec multum*, dit-il, *de potestate compendiorum V. S. L. M. laboramus*), met beaucoup d'importance à la date du *VI des ides de novembre*. Il pense en pouvoir conclure que ce monument a pour objet de remercier les divinités tutélaires des troupeaux, de la fécondité qu'elles avoient accordée à ceux d'Aquillia, attendu que c'est vers *les ides de novembre* que les brebis mettent bas. Et cela lui fournit une preuve en faveur de l'explication qu'il avoit donnée précédemment de quelques symboles qui accompagnent, sur un autre monument, une représentation d'Astarté, et qu'il avoit jugés devoir exprimer des prières offertes à cette divinité, à l'effet d'obtenir d'elle la fécondité des brebis, ou pour la remercier de la leur avoir accordée. Mais si tel étoit le sens de la date qu'on lit sur ce monument, est-il vraisemblable qu'on eût exprimé l'époque précise du *VI des ides* ? D'ailleurs, que devient alors la principale inscription, et cette formule, *Votum solvit lubens merito*, qui se lie avec ce qui précède, *Aquillia L. L. L. (c'est-à-dire, Luciorum liberta) Parthenio* ?

Nous devons répéter, en terminant cette notice, que nous n'avons point voulu soumettre à un examen critique telle ou telle partie du

travail de M. Hamaker. N'eussions-nous entrepris de le suivre pas à pas que dans l'explication d'un seul des monumens dont il s'est occupé, nous aurions dû y consacrer plus de pages qu'il n'y en a employé lui-même, et cela sans nous flatter de jeter un jour nouveau et plus satisfaisant sur l'objet de nos recherches. Il nous a paru plus convenable et plus utile, puisqu'on nous avoit imposé l'obligation de faire connoître cet ouvrage aux lecteurs du Journal des Savans, de soumettre avec franchise à leur jugement, et sur-tout à celui de M. Hamaker lui-même, les doutes que nous avôns conçus dans une lecture faite avec attention et sans aucun préjugé. En exprimant ainsi, avec beaucoup de réserve, notre opinion sur l'extrême incertitude des résultats auxquels l'auteur croit être parvenu, nous nous faisons un devoir de rendre justice à la vaste érudition dont il a fait preuve dans ce travail, ainsi qu'à la sagacité avec laquelle il a rapproché et mis à profit tout ce qui pouvoit venir à l'appui de ses explications. Dans des matières moins obscures, et où les conjectures pourroient reposer sur des fondemens plus solides, ces deux qualités précieuses seroient les garans des succès les plus étendus et les plus incontestables.

SILVESTRE DE SACY.

ANTHOLOGIE grammaticale arabe, ou morceaux choisis des divers grammairiens et scholiastes arabes, avec une traduction française et des notes; pouvant faire suite à la Chrestomathie arabe, par M. le baron Silvestre de Sacy. Paris, impr. royale, 1829, 186 pages de texte arabe, et 519 de traduction, notes, &c., in-8.^o

LA *Chrestomathie arabe* de M. de Sacy, quoique consacrée principalement à l'instruction des personnes qui desirent apprendre la langue arabe, étoit loin de n'offrir aucun intérêt à celles qui, sans se livrer à l'étude des langues de l'Asie, veulent cependant connoître l'histoire et la littérature des nations qui professent la religion de Mahomet; et la variété, ainsi que l'intérêt des morceaux réunis dans ce recueil, étoit fort propre à atteindre ce but. Le volume que le même savant vient de publier sous le titre de *Anthologie grammaticale arabe*, n'est destiné qu'à la première classe de lecteurs, desquels il sera, sans aucun doute, accueilli avec beaucoup de faveur. On peut en effet le considérer comme un guide indispensable pour quiconque veut se familiariser à la

lecture des scholiastes et des grammairiens arabes; et quel est l'homme qui pourroit se flatter de connoître à fond la langue de l'Alcoran et de pénétrer dans les textes de l'ancienne poésie arabe, s'il ne s'étoit mis en état de lire les savans commentaires que les Orientaux eux-mêmes ont besoin de consulter, et s'il ne s'étoit familiarisé avec le système artificiel des grammairiens, et avec cette multitude de termes techniques qu'on ne trouve point du tout dans nos dictionnaires ou qui n'y sont que très-imparfaitement expliqués!

On feroit une bibliothèque considérable des seuls commentateurs de l'Alcoran; et le nombre des traités en prose et en vers composés sur la grammaire arabe, si l'on parvenoit à les réunir, formeroit une collection prodigieuse. Parmi ces deux genres d'ouvrages, M. de Sacy a dû se borner à un choix extrêmement restreint: car il n'auroit pas atteint son but, s'il se fût contenté de publier des textes, et s'il n'y eût joint des traductions et sur-tout des notes destinées, tantôt à développer les doctrines des auteurs dont il publioit des fragmens, tantôt à faire connoître les écrivains dont les noms se trouvoient rappelés dans le texte, et sur-tout à expliquer et à mettre à la portée de l'intelligence des lecteurs les vers cités à l'appui des règles, mais qui, isolés de ce qui devoit les précéder et les suivre, ne seroient sans ce secours que des énigmes inexplicables. Sous ce point de vue, quelques personnes, peut-être, trouveront plus d'intérêt à la lecture de ces notes qu'à l'étude du texte.

Deux commentateurs seulement de l'Alcoran ont fourni des morceaux à ce recueil; mais ce sont ceux qui jouissent de la plus grande célébrité, Bédhawi et Zamakhschari. Le premier a profité incontestablement du travail du second; mais il y a cependant entre eux des différences très-marquées; et si le commentaire de Zamakhschari s'attache plus aux choses et à la doctrine, celui de Bédhawi a l'avantage d'être plus grammatical, et de ne laisser rien passer sans donner l'explication des différens genres de difficultés qui peuvent arrêter les lecteurs. Un peu diffus dans les premières pages, il ne tarde pas à se renfermer dans de justes bornes. Dans les diverses explications qu'il propose d'un même passage et les différentes analyses qu'il offre d'un même texte, il y a beaucoup et quelquefois trop de subtilité; mais c'est en cela même que la lecture de son commentaire est d'une utilité infinie pour l'étude approfondie de la langue; et du moins il faut reconnoître qu'il ne lui est point arrivé, comme à tant d'autres commentateurs, d'expliquer longuement ce qui étoit clair pour tout le monde, et de passer sous silence ce qui avoit besoin d'explication. Le morceau choisi par

M. de Sacy est peut-être, de tout l'ouvrage de Bédihawi, celui qu'il étoit le plus difficile de parfaitement comprendre, et de traduire d'une manière claire, sans tomber dans une sorte de paraphrase. Le savant traducteur a eu à lutter contre des difficultés de différens genres; et il nous a invités à faire observer qu'en un endroit il a laissé, sans en avertir dans une note additionnelle, comme ç'avoit été son intention, une dispartate entre le texte imprimé et sa traduction. On lit dans la traduction, pag. 6 : « Le sens est donc que le livre sur lequel on » appelle l'attention (c'est-à-dire l'Alcoran), est une composition de » la même espèce que ces lettres (les lettres de l'alphabet), ou les » mots qui en sont composés; par exemple, le mot *dha*. » Dans le texte, au contraire, le mot كذا semble appartenir au paragraphe suivant. M. de Sacy avoit pensé effectivement d'abord qu'il en devoit être ainsi, et que كذا étoit employé, comme l'est souvent هذا, dans le sens de *quæ cum ita sint*, ou de *ita à quibusdam asseritur*; ensuite il s'est déterminé pour le sens qu'il a exprimé dans sa traduction.

Pour le fragment extrait du *Casschaf* ou commentaire de Zamakhshari, M. de Sacy n'ayant eu qu'un seul manuscrit, a eu quelquefois recours à des conjectures pour rétablir le texte qui lui sembloit altéré.

Six traités de grammaire arabe, dont quatre en prose et deux en vers, ont fourni des matériaux à ce recueil. Les deux derniers sont l'*Alfiyyâ* d'Ebn-Malec, et le *Molhat-alirab* du célèbre Hariri. Le nom du premier indique qu'il se compose de mille distiques; celui du second a été rendu par M. de Sacy d'une manière équivalente, par *Récréations grammaticales*: il est presque inutile de dire que ces traités en vers, excepté la mesure et la rime, n'ont rien de commun avec la poésie. L'*Alfiyya* est en général fort obscur; pour l'entendre, il faut déjà bien posséder toute la grammaire arabe; encore arrive-t-il fréquemment qu'on est obligé de recourir à un commentaire. Beaucoup de grammairiens se sont exercés sur ce livre, qui a joui d'une grande célébrité: l'auteur, Ebn-Malec (Abou Ali Omar Schéloubin), mort à Séville en 645, et aussi grammairien célèbre, a composé plusieurs autres ouvrages sur la même science. Le *Molhat-alirab* de Hariri ne traite que de la syntaxe; il est assez facile à entendre, et l'auteur y a joint lui-même un commentaire. M. de Sacy a fait souvent usage de ces deux ouvrages dans sa grammaire arabe.

Des quatre traités en prose, un seul est donné ici en entier; c'est celui qui a pour titre, كتاب الاعراب في قواعد الاعراب, c'est-à-dire, *Exposition des règles fondamentales de la syntaxe des désinences*, et pour auteur un grammairien égyptien du VIII.^e siècle de l'hégire, connu sous

le nom d'*Ebn-Héscham* (Djémal-eddin Abou-Mohammed Abd-allah). Il y a deux autres grammairiens nommés aussi *Ebn-Héscham*, avec lesquels il ne faut pas le confondre. Cet ouvrage n'est point une syntaxe de la langue arabe, mais bien un traité, remarquable par sa méthode, sa clarté et sa concision, de la partie philosophique de la langue, c'est-à-dire, de l'analyse du langage, des diverses parties intégrantes dont se composent les propositions et les phrases, de leurs rapports et de leur dépendance mutuelle. C'est comme la clef de toute la syntaxe arabe; et plus on méditera ce petit traité, plus on admirera l'art avec lequel l'auteur a réduit à quelques pages les principes d'un système assez compliqué.

Sibawaïh ou Abou Baschar Amrou, le premier qui ait réduit en système les règles de concordance et de dépendance de la langue arabe, a fourni quelques morceaux intéressans à M. de Sacy. « L'ouvrage » de Sibawaïh, que je n'ai pas eu le temps d'étudier suffisamment, dit » ce célèbre orientaliste, pour en porter un jugement en pleine con- » noissance de cause, me paroît bien loin d'être rédigé avec une mé- » thode rigoureuse, telle que celle qu'on observe dans les ouvrages des » grammairiens d'une époque plus récente : on peut cependant se rendre » compte du système qu'a suivi l'auteur. » Le traité de Sibawaïh forme un volume très-considérable; il est depuis bien des siècles en possession d'une si grande renommée, que, quand on parle de grammaire, on l'appelle par antonomase الكتاب, *le livre*. Le seul manuscrit qu'en possède la bibliothèque du Roi ne paroît pas très-exact; toutefois il a l'avantage de réunir les variantes recueillies par les plus célèbres grammairiens qui ont fait, du traité de Sibawaïh, la base de leurs études.

Les deux autres traités de grammaire dont on trouve ici des extraits sont *le Flambeau* لمصباح, dont l'auteur est Motarrézi (Abou'lfath Nasir), et l'essai de syntaxe الامودج في النحو de Zamakhschari. Motarrézi est le même écrivain dont le commentaire sur les Séances de Hariri a été fréquemment cité par M. de Sacy dans son édition arabe de cet ouvrage si justement célèbre et dans sa Chrestomathie arabe. Le texte arabe du *Flambeau* avoit déjà été imprimé à Calcutta en 1802, comme M. de Sacy a eu soin de le faire observer dans une note additionnelle (p. 466); mais cette édition, presque inconnue en Europe, n'étoit accompagnée d'aucune traduction. Cet ouvrage se compose de cinq livres. Le savant auteur de l'Anthologie ne donne que le premier livre, qui a pour objet l'explication des termes techniques de la syntaxe الامطاحات النحوية :

c'étoit, sans contredit, la partie de cet ouvrage qui avoit le plus de droit d'entrer dans ce recueil.

Quant à l'*Essai* de Zamakhschari, ouvrage très-sommaire, il est divisé en trois livres ou chapitres, qui traitent, le premier, des noms; le second, des verbes; le troisième, des particules. C'est le dernier chapitre que M. de Sacy a choisi; il a joint au texte de Zamakhschari un commentaire qui a pour auteur Mohammed Ardébili, fils d'Abde-elyani. Il y a à considérer, dans les particules, leurs divers usages et leur influence grammaticale. Sous le premier point de vue, rien n'est plus important à connoître dans toutes les langues que la valeur exacte des particules. Les grammairiens arabes ont bien senti cette vérité; et le *Mogni-llébib*, ouvrage du même Ebn-Héscham, dont nous avons déjà parlé, en fait foi; car la plus grande partie de ce traité, qui jouit d'une grande célébrité et que M. de Sacy a fréquemment cité dans ses notes, est consacré aux particules, qui y sont rangées par ordre alphabétique. Le fragment de l'*Essai* de Zamakhschari est bien loin d'épuiser un sujet aussi riche; il n'en est presque que la table des matières.

Il me reste à parler de deux fragmens sur lesquels je m'arrêterai davantage.

Le premier appartient à un ouvrage de Hariri qui a pour objet d'indiquer et de corriger les fautes de langue qui s'étoient introduites même dans les hautes classes de la société; il est intitulé كتاب ذرة الغواص في اوهام الخواص, la *Perle du plongeur*, livre qui traite des fautes dans lesquelles tombent les gens bien nés. La langue arabe étant devenue la langue de la religion et des sciences pour toutes les nations qui avoient embrassé l'islamisme, il étoit presque impossible qu'elle ne s'altérât dans la bouche et dans les écrits de ce grand nombre d'étrangers qui en faisoient usage, mais dont elle n'étoit pas la langue maternelle. C'est à corriger quelques-unes des locutions inexactes qui avoient cours parmi ses contemporains, que Hariri a consacré cet ouvrage. M. de Sacy, qui en avoit déjà rapporté quelques articles dans les notes de sa *Chrestomathie*, a pensé qu'un extrait un peu étendu d'un livre aussi recommandable, et par son objet, et par le nom de son auteur, ne pourroit qu'être favorablement accueilli; et nous ne doutons point qu'après avoir lu cet extrait, on ne pense comme lui que cet ouvrage mériteroit d'être publié en entier. Nous allons transcrire quelques-unes des observations critiques de Hariri, en choisissant celles dont on peut sentir la justesse, sans s'être livré soi-même à l'étude de la langue arabe.

« On dit, *Zéid est le plus excellent de ses frères*; mais on commet

» une faute en s'exprimant ainsi, car l'adjectif de la forme *afalou*
 » quand il est employé pour exprimer un degré supérieur de compa-
 » raison, ne peut se rapporter qu'à une chose qui entre dans la compré-
 » hension du nom qui sert de complément à cet adjectif, et qui puisse
 » être considéré comme en faisant une partie. Or, Zéid ne sauroit
 » être compris dans *ses frères* (1). Ne voyez-vous pas que si quelqu'un
 » vous demandoit quels sont les frères de Zéid, vous les compteriez
 » tous sans y comprendre Zéid! Puis donc que Zéid ne fait pas partie
 » des personnes comprises dans le mot *ses frères*, on ne peut pas dire:
 » *Zéid est le plus excellent de ses frères*, comme on ne sauroit dire,
 » *Zéid est le plus excellent des femmes*, parce qu'il est distingué des
 » femmes par son sexe, et ne peut pas être compris parmi les femmes.
 » Pour s'exprimer exactement, il faut donc dire, *Zéid est le plus excel-*
 » *lent des frères*, ou *le plus excellent des enfans de son père*; car alors il
 » est compris dans la masse à laquelle l'adjectif comparatif sert d'anté-
 » cédent; et en effet, si l'on vous demandoit quels sont les frères dont
 » vous parlez, ou quels sont les enfans de son père, vous le compteriez
 » parmi eux, et vous le feriez entrer dans leur nombre.»

Hariri fait, sur l'emploi spécial de certains mots arabes, deux obser-
 vations qui ont entre elles beaucoup d'analogie, et dont je rapporterai
 seulement les premières lignes, parce que ces observations sont propres
 à donner une idée de la richesse de la langue arabe. Voici la première:

« Souvent les Arabes, entre plusieurs mots qui ont une seule et
 » même signification, établissent dans l'usage une différence, à raison
 » du temps auquel se réfère la chose que ces mots signifient, en sorte
 » que certains noms s'emploient en relation avec un certain temps, à
 » l'exclusion de tout autre temps. Ainsi, par exemple, le vin qu'on
 » boit le matin s'appelle *sabouh*; celui qu'on boit le soir se nomme
 » *gabouk*; puis au milieu du jour, il s'appelle *kil*; au commencement
 » de la nuit, il prend le nom de *fatma*; et, de grand matin, celui de
 » *djaschéryya*. »

La seconde vient à l'occasion des noms qu'on donne à une *table*,
 suivant qu'elle est ou qu'elle n'est pas chargée de mets; elle commence
 en ces termes :

(1) Il est singulier qu'on trouve dans des écrivains européens modernes des
 fautes pareilles à celle que critique ici Hariri. Dans la nouvelle traduction
 anglaise de Férischta, on lit (tom. I, p. 205), *In his youth, he (Altmisch)*
was the favourite of his father, and being envied by the rest of his brother, they
determined to get rid of him,

« Il y a ainsi, dans la langue des Arabes, des noms qui ne doivent
 » être donnés à certaines choses qu'à certaines conditions: ainsi, par
 » exemple, une coupe ne se nomme *cas* que quand elle est remplie
 » de vin; un puits, *rékiyya*, que quand il y a de l'eau dedans; un
 » seau, *sedjl*, que dans le même cas, quelque peu qu'il y en ait;
 » mais il faut qu'il en soit plein, pour qu'on l'appelle *dhénoub*. . . »

Encore une citation qui fera connoître les anecdotes plaisantes et les bons mots que Hariri a insérés fréquemment dans cet ouvrage, sans doute pour en rendre la lecture plus agréable, et compenser l'aridité du sujet.

« A cette occasion, dit-il (il s'agit de la substitution que beaucoup
 » de personnes font, dans certains mots, du *dhal* au *dal*, ou au contraire
 » du *dal* au *dhal*), je rapporterai une des plus ingénieuses métaphores
 » et des expressions les plus spirituelles qu'on connoisse. Une vieille
 » femme vint un jour, dit-on, trouver Kaïs, fils de Saad, et lui dit :
 » *Je viens me plaindre à toi de ce que j'ai trop peu de rats. En vérité*, lui
 » dit Kaïs, *voilà une charmante métaphore; par Dieu, j'augmenterai le*
 » *nombre des rats de ta maison.* Puis il lui fit donner plusieurs charges
 » de dattes, de farine, de lait pris et de raisins secs. »

Il seroit aisé de remplir plusieurs pages d'anecdotes semblables, de réparties pleines de sel et de saillies heureuses, dont l'auteur a toujours fort à propos entremêlé ses remarques critiques sur le langage; mais ce serait alonger inutilement cette notice. Nous en avons dit assez pour faire connoître la nature de cet ouvrage de Hariri, et son importance.

Un morceau d'un genre différent, mais d'un grand intérêt historique et philosophique, ce sont quelques chapitres extraits des *Prolégomènes historiques* d'Ebn-Khaldoun, et par lesquels M. de Sacy termine ce recueil. Ces chapitres, qui concernent l'histoire de la langue arabe, les vicissitudes qu'elle a éprouvées dans la suite des âges, par son mélange avec des langages étrangers, ne pouvaient être mieux placés qu'ici. Ainsi que tout ce qu'on a déjà fait connoître d'Ebn-Khaldoun, ils concourent à donner une haute idée de l'esprit observateur et critique de cet historien. Son but, dans ces chapitres, est de prouver que le langage des Arabes nomades de son temps a quelques caractères qui le distinguent de l'idiome antique des descendans de Modhar, dans lequel sont écrits l'Alcoran, les traditions et les anciennes poésies arabes; que le langage que parlent les Arabes domiciliés et habitués à une vie sédentaire, s'éloigne encore bien plus de cet ancien idiome, et peut être considéré comme une langue spéciale et *sui generis*; que d'ailleurs il varie considérablement suivant les diverses contrées où il est en usage, comme les

provinces de l'Asie, l'Égypte, les différentes régions de l'Afrique et l'Espagne. Ebn-Khaldoun recherche ensuite comment on peut parvenir à acquérir une connoissance parfaite de l'ancien langage de Modhar; et il s'attache à prouver qu'on n'obtient point la faculté de parler et d'écrire correctement cet ancien idiome, en étudiant les livres des grammairiens, qui ont mis une grande importance à réduire à certaines règles l'usage des inflexions grammaticales, et ce qu'ils appellent اعتراب ou *syntaxe des désinences*, sans pénétrer à fond dans le génie de la langue, et sans s'être mis en peine des nuances délicates de la phraséologie, et de toutes ces finesses du langage qu'il faut cependant connoître pour savoir employer à propos toutes les ressources d'une langue dont on n'a point sucé l'usage avec le lait. Enfin, il conclut de tout cela que le seul moyen d'apprendre complètement l'antique langue des Arabes, c'est de confier à sa mémoire la plus grande quantité possible de compositions originales écrites dans cette langue, de poésies, de proverbes, &c. Toute sa doctrine à cet égard est consignée dans les premières phrases de ce fragment, que nous allons transcrire.

» Il faut savoir que toutes les langues sont des facultés d'acquisition,
 » qu'on peut assimiler aux arts. Ce sont, en effet, des facultés d'exprimer
 » les pensées, facultés qui ont leur siège dans la langue; et l'expression,
 » bonne ou défectueuse, dépend du plus ou moins de perfection de
 » cette faculté; ce qui toutefois s'applique, non aux mots considérés
 » isolément, mais à la composition des phrases. Quand on arrive à
 » posséder parfaitement l'art de composer, avec les mots isolés, des
 » phrases propres à exprimer les pensées qu'on veut énoncer, et d'ob-
 » server, dans cette composition, l'ordre et les formes convenables
 » relativement aux circonstances, on peut dire alors que celui qui
 » parle a atteint le dernier terme de perfection dans le talent de com-
 » munique l'objet qu'il a en vue à celui qui écoute : c'est là ce qu'on
 » exprime par le mot *éloquence* (*bélagá*). Or, ces facultés artificielles
 » ne s'acquièrent que par des actes répétés: en effet, l'acte a lieu une
 » première fois, ce qui produit dans l'ame une certaine modification; l'acte
 » étant répété, cette modification devient un *état*, et par un *état* nous
 » entendons une qualité qui n'est pas encore fortement enracinée. Si
 » la répétition de l'acte devient plus fréquente, il y a alors faculté
 » acquise, c'est-à-dire, une qualité fortement enracinée.»

Nous pensons qu'après avoir lu ces fragmens d'Ebn-Khaldoun, il n'y aura personne qui ne souscrive au jugement qu'en porte M. de Sacy, qui s'exprime en ces termes : « On y reconnoît (dans ces extraits) » le jugement sain, l'érudition et la critique solide de cet écrivain ;

» mais on y retrouve, encore plus que dans les autres, son style verbeux
 » et surchargé de répétitions inutiles. Il semble qu'il craigne toujours
 » de n'être pas compris; et peut-être effectivement étoit-il trop au-
 » dessus de ses contemporains pour espérer d'être parfaitement en-
 » tendu d'eux, et d'obtenir leur assentiment, s'il se fût exprimé d'une
 » manière concise, et s'il n'eût sans cesse rappelé les principes généraux
 » sur lesquels il fondoit ses opinions. »

Nous avons cherché, dans cette courte notice, à donner une idée générale des divers morceaux dont se compose ce nouvel ouvrage de M. de Sacy. Si nous voulions maintenant rendre justice à l'érudition et aux richesses de tout genre que contiennent les notes qu'il a jointes à sa traduction, nous devrions y consacrer un nouvel article; mais ceux qui connaissent les autres ouvrages de ce célèbre orientaliste, n'ont pas besoin que nous leur disions qu'ils trouveront dans ces notes une instruction aussi variée que solide, et ils s'empresseront sans doute de joindre ce nouveau trésor d'histoire littéraire, de critique et de philologie arabe, à ceux que l'auteur avoit déjà mis à leur disposition dans sa *Relation de l'Égypte*, par Abd-allatif, dans ses *Mémoires de littérature*, et sur-tout dans la deuxième édition de sa *Chrestomathie arabe*.

CHÉZY.

HISTOIRE DES FRANÇAIS, par M. Simonde de Sismondi, correspondant de l'Institut; tom. X, XI, XII. Paris, impr. de Crapelet, librairie de Treuttel et Würtz, 1828, 3 vol. in-8.^o, 643, 632 et 655 pages.

Jusqu'à l'avènement de Philippe de Valois, en 1328, l'histoire de France avoit plus d'étendue dans l'ouvrage de M. de Sismondi que dans celui de Velly et de Villaret (1). C'est au contraire le nouvel historien qui devient plus succinct à l'égard des règnes de Philippe VI, de Jean, de Charles V et de Charles VI (2). En même temps qu'il abrège ou supprime plusieurs détails, il accorde beaucoup moins d'espace que dans ses volumes précédens aux observations générales. Mais cette

(1) Velly et Villaret, 7 vol. et 183 pages in-12. M. de Sismondi, 9 vol. in-8.^o
 — (2) Villaret, 7 vol. in-12. M. de Sismondi, 3 vol. in-8.^o

marque plus rapide de ses récits tient à un changement qui s'est opéré dans la matière même de son travail. La puissance royale, qui, après la mort de Charlemagne, s'étoit affoiblie pendant quatre siècles et avoit presque disparu, a commencé de se rétablir sous l'administration de Suger, et a continué de se recomposer par degrés sous les règnes de Philippe Auguste, de S. Louis et de Philippe le Bel. Les événemens de notre histoire vont donc mieux retentir à un centre commun; il ne sera plus nécessaire, pour en suivre le fil, de s'engager dans un labyrinthe aussi confus. Le régime féodal, toujours informe, est moins anarchique; on n'a plus besoin, pour décrire ses vicissitudes et pour le caractériser à chaque époque, de s'épuiser ou de se perdre en théories conjecturales.

M. de Sismondi nous fait observer lui-même la révolution qui s'étoit accomplie dans les opinions et les habitudes du royaume. « L'autorité, » dit-il, avoit acquis la sanction du droit... Aucun corps, aucun individu ne restoit debout devant le Roi; les grands étoient subjugués » et changés en courtisans; le clergé s'empessoit à flatter le monarque, » et nommoit libertés de l'église gallicane le privilège d'être soumis » sans partage à l'autorité civile; les villes pauvres, éloignées les unes » des autres, toujours menacées par leurs anciens seigneurs, invo- » quoient le despotisme contre l'aristocratie; les campagnes étoient » esclaves. Chacun trembloit devant le parlement, devant les tribu- » naux et les hommes de loi: mais ceux-ci avoient signalé l'accrois- » sement de leur pouvoir par un grand nombre de jugemens atroces; » ils ne s'étoient agrandis que par leur servilité, par leur empressement » à satisfaire tous les caprices du monarque, par la profession constante » de la maxime qui mettoit son jugement au-dessus de toutes les lois. »

Peut-être y a-t-il beaucoup d'exagération dans plusieurs traits de ce tableau et sur-tout dans le dernier. On pourroit dire aussi que les libertés de l'église gallicane n'étoient que les maximes antiques de l'église universelle. Cependant le pouvoir central, soit qu'il tendit en effet à devenir absolu, soit qu'au contraire il n'eût pas reconquis encore toutes ses attributions légitimes, alloit subir une épreuve périlleuse et toute nouvelle depuis Hugues Capet. La succession directe étoit interrompue; et Philippe de Valois, petit-fils de Philippe III, n'avoit droit à la couronne que par l'exclusion des princesses qui tenoient de plus près que lui aux trois derniers rois; et particulièrement du fils de l'une d'elles. Cette question, qu'on suppose résolue par la loi salique, le fut d'une manière plus authentique par les Français en 1328; et depuis lors, ce point de leur droit politique est resté d'autant plus constant, qu'il a fallu un siècle entier de guerre

pour le rendre inébranlable. Ce grand démêlé, le procès de Robert d'Artois, les expéditions du roi d'Angleterre Édouard III; la bataille de Crécy, où trente mille Français périrent en 1346; le siège et la prise de Calais en 1347; l'acquisition d'Avignon par Clément VI, la cession du Dauphiné par Humbert; la création des gabelles, l'altération des monnoies, et les ravages de la peste; tous les événemens mémorables du règne de Philippe VI, sont parfaitement exposés dans le nouvel ouvrage. La critique de l'auteur est de plus en plus sévère : il fait maintenant beaucoup usage des mémoires de l'Académie des inscriptions, sans cesser néanmoins de recourir aux sources de tous les récits, et d'apprécier tous les témoignages. Il cède même fort souvent la parole aux historiens originaux, sur-tout à Froissart : c'est ce chroniqueur qui raconte ici presque seul, en son langage, le siège de la ville de Calais. Peut-être les vieux textes font-ils une impression plus vive sur les lecteurs, quand on les leur épargne un peu davantage au milieu des compositions modernes. L'esprit est bien plus frappé d'une expression originale, que d'une page entière, quelquefois traînante, et plus ou moins barbare. Des écrivains exercés, comme M. de Sismondi, dans l'art de peindre les choses et les hommes, ne sont pas de ceux à qui l'on sait gré de l'étendue de leurs citations.

Le jugement que porte l'auteur sur Philippe VI est d'une rigueur malheureusement équitable : le portrait qu'il fait de Jean est bien affligeant encore. Le caractère inhumain de ce prince s'annonce par le supplice du connétable d'Eu, qu'il accusoit de trahison, mais qu'en effet il immoloit à l'ambition de Charles d'Espagne. Celui-ci périt assassiné à son tour par l'envieux roi de Navarre, qui bientôt se révolta contre Jean son beau-père et son souverain. Jean fit décapiter à Rouen quatre seigneurs de la suite du Roi de Navarre; et ce prince n'en devint que plus menaçant, quoique emprisonné lui-même. La guerre se rallume entre la France et l'Angleterre : pour en soutenir la dépense, le Roi Jean convoque à Paris les États de la langue d'Oïl, et leur demande de l'argent; ils n'en accordent qu'en élevant la prétention d'en surveiller l'emploi par des commissaires, et la cour accepte cette condition, dans l'espoir de l'é luder. Le plus mémorable des désastres de ce règne est la bataille de Poitiers (19 septembre 1356). La narration qu'en fait M. de Sismondi montre le prince de Galles, dit *le Prince Noir*, s'illustrant par son humanité encore plus que par sa bravoure et ses talens militaires. En même temps que le Roi de France tomboit au pouvoir des vainqueurs, le Roi de Navarre brisoit ses fers, et soulevoit des Flamands contre le Dauphin déclaré

lieutenant général du royaume. En traçant avec un soin particulier l'histoire des révoltes qui éclatèrent à Paris et dans les campagnes ; le nouvel historien a présenté, sous des aspects moins odieux qu'on n'a coutume de le faire, deux personnages trop fameux durant ces troubles, le Cocq, évêque de Laon, et Marcel, prévôt des marchands. Le Dauphin fit rejeter par les États un traité qui n'eût laissé presque aucune ressource à la France : on obtint celui de Bretigny, dont les conditions étoient bien dures encore, puisque on perdit la Guyenne, le Poitou, la Saintonge, le Limousin. Dans l'exposé de ces négociations et de leurs suites, M. de Sismondi a omis le mot célèbre qu'on attribue au Roi Jean : » Si la bonne foi étoit exilée de la terre, elle devrait se re-
» trouver dans le cœur des rois. » Jean n'est pas assez riche en bonnes actions pour qu'il convienne de lui ôter de belles paroles, sur-tout quand aucun document n'autorise à les lui contester. Mais, d'un autre côté, M. de Sismondi passe également sous silence le motif peu honorable (1) qu'on a prêté à son dernier voyage en Angleterre, et dont la plupart des historiens modernes, y compris le président Hénault, ont fait mention. Lévesque (2) a laissé sur cet article des doutes qui nous paroissent fondés : on le peut écarter, mais il nous semble qu'il ne le faut pas omettre.

Les trois volumes dont nous rendons compte ne contiennent pas d'histoire littéraire. Voici néanmoins quelques observations de l'auteur sur l'instruction qu'avoient reçue le Roi Jean et les seigneurs de son royaume. « La seule instruction des grands étoit celle qu'ils pouvoient
» puiser dans les romans de chevalerie, soit qu'ils les lussent eux-mêmes
» ou qu'ils se les fissent raconter.... Pour quelques-uns, l'instruction s'é-
» toit étendue encore à la grammaire, la rhétorique et la philosophie
» scolastique ; mais ceux-là mêmes n'avoient jamais songé à *mêler ce*
» *qu'ils savoient à leur jugement des affaires* du monde ou à leur con-
» duite : la mémoire de quelques-uns étoit exercée ; quelques autres
» avoient encore *acquis un pouvoir de dialectique pour les disputes* d'é-
» colés ; aucun par son éducation n'avoit appris à être un homme et
» à connoître le monde. Les romans de chevalerie présentoient aux
» gentilshommes et aux princes un tout autre enseignement ; ils s'em-
» paroient de leur imagination ; *ils* nourrissoient leurs pensées, non
» quand *ils* étudioient, mais au milieu de leurs dérèglemens. Racontés
» ou lus durant les longues veillées de l'hiver dans leurs châteaux, éga-

(1) Le désir de revoir la comtesse de Salisbury. — (2) *La France sous les cinq premiers Valois*, tom. II, p. 206, 207.

» lement connus de tous les membres de la famille, ils leur servoient de
 » règle pour diriger leurs tournois et leurs fêtes; ils se représentoient
 » à eux dans leurs combats, dont ils sembloient l'image; et les exemples
 » de chevalerie étoient la seule morale pratique de leur vie. Le monde
 » n'étoit connu à eux que par les romans; l'histoire ancienne avoit revêtu,
 » pour autant qu'elle étoit connue d'eux, tous les costumes de la chevalerie.
 » L'histoire moderne, à laquelle Froissart... donnoit alors un caractère
 » nouveau, et qu'il tiroit des archives latines des cloîtres pour les livrer
 » en français aux gens du monde, étoit elle-même une copie de la che-
 » valerie.» Ce sont là des observations si vraies et si judicieuses qu'on
 doit regretter que l'auteur n'ait pas pris la peine de les mieux écrire.

Charles V étant monté sur le trône, le roi de Navarre, plus ordinairement appelé Charles le Mauvais, prit les armes pour soutenir de vaines prétentions sur la Bourgogne. Duguesclin le battit, et fut envoyé en Espagne pour seconder Henri Transtamare, impatient de ravir le trône de Castille à son frère Don Pèdre, qu'on a coutume de nommer Pierre le Cruel. Il est vrai que le gouvernement français, en prenant part à ces débats, vouloit se débarrasser des grandes compagnies, c'est-à-dire, de certaines bandes indisciplinées, accoutumées au brigandage, et peu disposées à prendre les habitudes de la paix; mais pour cela étoit-il juste de les employer à seconder l'ambition d'un prince espagnol, à entretenir la haine et la discorde entre deux frères? Dans cette inique expédition, Duguesclin, vaincu à Navarrette par le Prince Noir, fut fait prisonnier. On le racheta; c'étoit pour la seconde fois; et Transtamare parvint à succéder à Don Pèdre, après l'avoir tué de sa propre main. Nommé connétable, Duguesclin vainquit par-tout les Anglais, à qui Charles V venoit de déclarer la guerre. Ce monarque songeoit à s'armer contre la Bretagne, et avoit conçu des préventions contre le Breton Duguesclin, lorsqu'une mort prématurée termina ce règne en 1386, deux ans après la naissance du schisme d'Avignon. Les malheurs des règnes précédens étoient en grande partie réparés; et M. de Sismondi avoue qu'à juger de l'administration de Charles V par les résultats qu'elle a obtenus, on ne peut s'empêcher de la trouver sage. Mais ce prince se montre peu lui-même dans l'histoire; ses historiens semblent s'appliquer à le cacher; il gouverne dans l'ombre, et aucune de ses actions publiques, aucun acte connu de sa vie privée n'inspire une très-haute idée de son caractère ni de ses talens. M. de Sismondi le juge avec une sévérité qui s'étend sur quelques-uns des personnages qui ont approché de Charles V; par exemple, sur Christine de Pisan, qui est ici appelée une pédante, et sur son père qu'elle qualifioit *astrologien*.

Quoique l'astrologie soit assurément un des plus grossiers travers de l'esprit humain, il ne faut pourtant pas refuser toute instruction et tout mérite à quiconque, au XIV.^e siècle et même en quelques-uns des suivans, cultivoit une aussi vaine science; car elle avoit fait illusion à beaucoup d'esprits qui n'étoient pas tous de l'ordre le moins distingué. Nous croyons que les services, assez foibles d'ailleurs, que Thomas de Pisan, sa fille, et Charles V, ont rendus aux lettres, méritoient d'être plus remarqués à une telle époque de notre histoire.

Le règne de Charles VI consiste en quarante-deux ans de calamités publiques : la régence courte mais oppressive de l'ambitieux duc d'Anjou; les mutineries des Maillotins, à Paris et à Rouen, provoquées par des vexations; réprimées par des rigueurs violentes; le mariage du monarque avec Isabelle de Bavière, reine de France, qui n'est jamais devenue Française; la démence de Charles amenant l'anarchie et la guerre civile; le duc d'Orléans, frère du roi, assassiné par Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, leur cousin germain; l'apologie solennelle de cet attentat par le cordelier Jean Petit; l'impunité, le triomphe et les nouveaux excès du Bourguignon; le jeune duc d'Orléans armé pour venger son père, et secondé par le comte d'Armagnac, même aussi par le dauphin; Jean-sans-Peur ligué avec Isabelle et avec les Anglais, mais à son tour massacré sur le pont de Montereau-faut-Yonne; la bataille d'Azincourt, où Henri V, roi de la Grande-Bretagne, écrase des milliers de Français inhabilement commandés par le connétable d'Albret; le traité de Troyes, où Charles VI deshérite son fils, et reconnoît pour héritier de sa couronne le roi d'Angleterre; entre ces armées, entre ces factions, le peuple accablé de tous les fléaux, en proie aux guerres, aux seigneurs, aux impôts, à la famine, à la peste; le roi lui-même quelquefois abandonné, manquant d'habits et d'alimens, languissant et s'éteignant dans la détresse, laissant à peine, en 1422, à son légitime successeur, quelques provinces dévastées, épuisées, réduites à la misère extrême.

Tels sont les sujets d'une trop longue suite de tableaux tracés d'une main fidèle et sûre, dans la moitié des trois tomes que nous annonçons. Tous les documens ont été consultés avec le soin nécessaire pour obtenir une parfaite exactitude. Aucun détail ne nous paroît ni hasardé ni altéré; on remarquerait plutôt quelques omissions: par exemple, nous ignorons si la reine Isabeau de Bavière est assez mise en scène, et si l'on a fait sa part assez grande dans les fautes ou les crimes de sa cour. Mais il ne nous reste aucun doute sur l'utilité de ces trois volumes, ni sur le rang distingué que l'ouvrage auquel ils appartiennent conservera parmi les grandes compositions historiques. L'auteur ne s'est

point interdit les observations politiques; il sait trop bien que l'histoire n'est une étude profitable ou même raisonnable que par son caractère expérimental, que par ses applications aux grands intérêts de la société. Ces trois volumes ne contiennent l'exposition d'aucune théorie; mais quand les lumières jaillissent des faits, M. de Sismondi se garde bien d'en éteindre l'éclat.

DAUNOU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

M. Larrey a succédé à feu M. Pelletan dans la section de médecine et chimie de l'Académie royale des sciences. — M. le chevalier de la Marck, membre de la section de botanique, a terminé sa longue et honorable carrière; des discours ont été prononcés à ses funérailles, le 20 décembre, par MM. Latreille et Geoffroi de Saint-Hilaire (imprimés chez M. Firm. Didot, 10 pag. in-4°). — Dans sa séance du 28, l'Académie des sciences a élu M. Sérullas pour succéder à M. Vauquelin, dans la section de chimie.

L'Académie royale des inscriptions a perdu un de ses membres, M.^{sr} le chancelier Dambray, l'un des académiciens libres. M. le marquis de Pastoret, membre de la même académie, a été, par une ordonnance du 17 décembre, élevé à la dignité de chancelier de France.

L'Académie royale des beaux-arts a élu M. Heim en remplacement de M. Regnault.

L'Académie française a tenu, le 24, une séance publique pour la réception de M. Arnault et de M. Étienne: on y a entendu les discours des deux récipiendaires, les réponses de MM. Villemain et Droz; un rapport de M. Andrieux, secrétaire perpétuel, sur le concours à un prix extraordinaire de 6,000 fr. provenant des libéralités de M. de Montyon, et adjugé à M. Laurent de Jussieu, auteur de l'ouvrage de morale intitulé *Œuvres postumes de Simon de Nantua* (la sagesse, la jurisprudence, la médecine, la politique, la religion de Simon de Nantua). Ce rapport de M. Andrieux a été imprimé chez M. Firm. Didot, 8 pag. in-8°, ainsi que les quatre discours de MM. Arnault, Villemain, Étienne et Droz, 51 et 24 pages in-4°.

TABLE

DES ARTICLES contenus dans les douze cahiers du *Journal des Savans* publiés en 1829.

I. LITTÉRATURE ORIENTALE.

Grammaires hébraïques, par MM. Ewald, Lee et Sarchi, 3 vol. in-8° : 2.° et 3.° articles de M. *Silvestre de Sacy*; janvier, 12-38; février, 87-109.

D d d d d

Notice sur les livres apocryphes de l'Ancien Testament, par M. Moulinié; février, 64.

A. Th. Hoffmanni Grammatica syriaca. Halle, 1827, *in-4.*^o : art. de M. *Silvestre de Sacy*; octobre, 579-590.

H. Ar. Hamakeri Miscellanea phœnicia. Lugd. Batav. 1828, *in-4.*^o : article de M. *Silvestre de Sacy*; décembre, 736-747.

Chrestomathie arabe, par M. Silvestre de Sacy, 2.^e édit. Paris, Impr. royale, 1826, 3 vol. *in-8.*^o : deux articles de M. *Chézy*; fév., 77-87; août, 459-471.

Anthologie arabe, par M. Silvestre de Sacy. Paris, Impr. royale, 1829, *in-8.*^o : article de M. *Chézy*; décembre, 747-755.

J. G. Kosegartenii Chrestomathia arabica. Lipsiæ, 1828, *in-8.*^o D. R. Henzii Fragmenta arabica. Petropoli, 1828, *in-8.*^o : article de M. *Silvestre de Sacy*; juillet, 416-421.

The Travels of Ibn Batuta. London, 1829, *in-4.*^o : deux art. de M. *Silvestre de Sacy*; août, 475-484; septembre, 552-559.

Memoirs of Zahir-Eddin, Mohammed Baber. London, 1828, *in-4.*^o : deux articles de M. *Silvestre de Sacy*; mai, 297-308; juin, 330-345.

Historia Iemanæ. Bonnæ, 1828, *in-8.*^o : article de M. *Silvestre de Sacy*; novembre, 643-656.

Contes inédits des Mille et une nuits, trad. par M. Trébutien; juin, 382. — Recherches sur l'orig. des Mille et une nuits, par M. *Silvestre de Sacy*; août, 509.

Collection des auteurs classiques de l'Arménie. Venise, 1828, *in-12* : article de M. *Saint-Martin*; juillet, 431-438.

Chrestomathie mandchou, par M. Klaproth; janvier, 60.

Histoire de la Chine, trad. du chinois par M. Thoms; novembre, 701.

Asiatic Researches, tome XVI. Calcutta, 1828, *in-4.*^o : deux art. de M. *Abel-Rémusat*; septembre, 559-572; novembre, 656-669.

Nouveaux Mélanges asiatiques de M. Abel-Rémusat; janvier, 60, 61.

Grammatica maltese di Nic. Ant. Vassalli. Malta, 1827, *in-8.*^o Motti, aforismi e proverbj maltesi, dal medesimo, 1828, *in-8.*^o : art. de M. *Silvestre de Sacy*; avril, 195-204.

Rapport (de M. Silvestre de Sacy) sur le concours fondé par Volney; avril, 244, 245.

II. LITTÉRATURE GRECQUE ET ANCIENNE LITTÉRATURE LATINE.

Ulysses-Homer, or a discovery of the true author of the Iliad and Odyssey. London, 1829, *in-8.*^o; avril, 253. Ulysse-Homère. Paris, 1829, *in-fol.*; juillet, 442 : article de M. *Letronne*; décembre, 726-738.

Notizie intorno ad Esopo, del caval. Mustoxidi; avril, 251, 252.

Astronomie solaire d'Hipparque, par M. Marcoz. Paris, 1828, *in-8.*^o : second article de M. *Letronne*; janvier, 30-47.

Geographi græci minores, editi à J. Fr. Gail (filio), volumen secundum. Paris, 1828, *in-8.*^o : article de M. *Letronne*; février, 107-119.

Corpus Historiæ byzantinæ: Agathias; curâ G. B. Niebuhr. Bonnæ, 1828, *in-8.*^o : article de M. *Hase*; décembre 715-726.

Grammaire grecque et autres ouvrages de M. Minoïde Minas; mars, 187.

M. A. Plauti Trinumus. Edidit J. Naudet; mars, 187.

Traité de *Officiis* de Cicéron, trad. par M. Brosselard; avril, 248.

Édition d'Horace donnée par M. Gence; avril 248, 249.
Traduction de Tacite, par M. Burnouf, tomes II et V, *in-8.* Paris, 1828:
article de M. *Daunou*; août, 484-493.

Jac. Faccioliati et Ægid. Forcellini, totius latinitatis lexicon; octobre, 639.

III. LITTÉRATURE MODERNE. 1.^o *Belles-lettres*. — Langues. — Poésie.
— Mélanges.

Vocabolario universale italiano, par M. Tramater; octobre, 639.

Dictionnaire de la langue française, par M. de Roquefort. Paris, 1829, 2
vol. *in-8.*; juillet 442: article de M. *Daunou*; septembre, 740-745.

Dictionnaire universel de la langue française, par M. Boiste, *in-4.*; mars,
186-182.

Essai sur l'universalité de la langue française, par M. Allou. Paris. F. Didot,
1829, *in-8.*; article de M. *Raynouard*; mai, 268-276.

Recherches sur les sources antiques de la littérature française, par M. Berger
de Xivrey. Paris, 1829, *in-8.*; février, 126: article de M. *Daunou*; mars,
276-281.

Tableau de la langue et de la littérature françaises, par M. Chasles et par
M. Girardin, discours couronnés par l'Académie française, 2 cahiers *in-4.*:
article de M. *Raynouard*; novembre, 669-677.

Éléments d'une grammaire provençale (en allemand), par M. Adrian. Franc-
fort-sur-le-Mein, 1825, *in-12*: article de M. *Raynouard*; juin, 345-354.

Grammar of the language of the lenni-lenape. Philadelphie, 1827, *in-4.*:
second article de M. *Abel-Rémusat*; octobre, 591-595.

— Le roman de Rou, par Rob. Wace, publié par M. Pluquet. Rouen, 1827,
2 vol. *in-8.*: second article de M. *Raynouard*; mars, 153-162.

Observations philologiques et grammaticales de M. Raynouard sur le roman
de Rou. Rouen, 1829, *in-8.*; juillet, 442: article de M. *Daunou*; novembre,
677-682.

Histoire du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel. Paris, Crapelet,
1829, *in-8.*; juillet, 442: article de M. *Raynouard*; août 451-459.

Caïn ou le premier meurtre, par M. Népom. Lemercier; mars, 188.

Arria, tragédie, par M. Améd. Tissot, avec une note sur le sommeil, &c.;
mars, 188.

Les Germains, essai épique, par M. Marcellis; juillet, 442.

Les Fiancés, poème éclectique, par M. Martin-Maillefer; novembre, 698.

Odes et ballades orientales de M. Victor Hugo; juin, 383.

La Psyché, recueil périodique de poésies; mars, 188.

La Guzla, poésies recueillies en Dalmatie; février, 125, 126.

Testament du roi Alfred; avril, 253.

Saggio sugli scritti e sul genio di Shakspeare; avril, 251.

Saggio storico-critico sulla commedia italiana, dal professore Salfi; fév. 126.

Parnaso lusitano. Paris, 1827, 5 vol.: deux articles de M. *Raynouard*;
juillet, 421-431; septembre, 522-529.

— Collection des meilleurs ouvrages de la langue française, mise en ordre
par M. Léon Thiessé, publiée par M. Baudouin; janvier, 61, 62.

2.^o *Histoire*. (1. Voyages; Descriptions; Géographie, Chronologie.)

Yoyagé de Meyerberg en Russie. Pétersbourg; *in-8.*, avec un atlas *in-fol.*:
article de M. *Abel-Rémusat*; juin, 323-329.

Rapport de M. Jomard sur le voyage de M. Caillé à Temboctou; janv. 62. — Fin de la publication du texte de la Description de l'Égypte; novembre, 699-700.

Collections rapportées de l'Égypte et de la Nubie par M. Rifaud; octobre, 635, 636.

Tableau de la chronologie des cultes, par M. Arnault-Robert; mars, 189.

(2. Histoire ancienne et moderne.) Des dynasties égyptiennes, par M. de Bovet; octobre, 634.

Histoire des empereurs, par M. Toulotte; octobre, 634.

Mémoire sur le préambule d'un édit de Dioclétien relatif aux prix des denrées, par M. de Fonscolombe. Paris, 1829, *in-8.*^o; juillet, 444 : article de M. Daunou; octobre, 619-629.

Histoire de la chute de l'empire grec, par l'auteur du Duc de Guise à Naples (M. Am. de Pastoret, fils). Paris, 1829, *in-8.*^o; avril, 249 : art. de M. Daunou; juillet, 402-410.

Discorsi sulla storia veneta, del conte Domen. Tiepolo; avril, 252.

Histoire des Gaulois, par M. Am. Thierry. Paris, 1828, 3 vol. *in-8.*^o : deux articles de M. Daunou; février, 67-76; avril, 237-244.

Collection des chroniques françaises, publiée par M. Buchon; août; 509-510. Poésies de Froissart, formant le t. X de cette collection; nov. 698, 699.

Histoire des Français, par M. de Sismondi, tomes X, XI, XII, *in-8.*^o Paris, Crapetet, Treutel et Wurtz : article de M. Daunou; décembre, 755-761.

Histoire de Philippe Auguste, par M. Capefigue, tomes I et II; octobre, 634-635 : t. III et IV; novembre, 698.

Histoire des Français des divers états, par M. Monteil; novembre, 699.

Vies des grands capitaines du moyen âge, par M. Mazas; mars, 189.

Chronique du temps de Charles IX (roman historique); avril, 249.

Harangues du chancelier de l'Hospital; juin, 382.

Des assemblées nationales en France, par M. Henrion de Pansey; octobre, 635.

Histoire du droit municipal en France, par M. Raynouard. Paris, 1829, 2 vol. *in-8.*^o; janvier, 63 : article de M. Daunou; juin, 362-375. — Histoire critique du pouvoir municipal, par M. le Ber. Paris, 1829, *in-8.*^o; fév. 127, et dans l'article de juin sur l'ouvrage de M. Raynouard.

Faits, calculs et observations sur les dépenses du ministère des affaires étrangères, par M. d'Hauterive; mars, 189, 190.

Dictionnaire général des communes de France, par M. Bottin; avril, 249; juin, 384.

Observation de M. L. Dubois sur le véritable lieu de la bataille dite de Brenneville; juin, 384.

Histoire du château Gaillard, par M. Deville; octobre, 635.

Précis de l'histoire de Boulogne-sur-Mer., par M. Bertrand, tome II; octobre, 635.

De la confraternité consanguine du peuple lyonnais avec la nation milanaise, par M. Guillon de Montléon; janvier, 62, 63.

Statistique morale de la France : Biographie par départemens; mars, 190.

Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas, par M. Quetelet; juillet, 445. Mémoires historiques de M. de Reiffenberg; oct. 638.

- Histoire moderne de l'Angleterre, par M. Sharon-Turner; avril, 253.
- Esquisses historiques sur l'Irlande, par M. L. Anderson; avril, 253, 254.
- Histoire de la Louisiane et de la cession de cette contrée aux États-Unis d'Amérique, par M. Barbé-Marbois. Paris, Firm. Didot, 1829, *in-8.* : article de M. Daunou; mars, 180-185.
- Article *Mémoires* dans l'Encyclopédie moderne, par M. Naudet; juillet, 444.
- (3. Antiquités.) Monumens inédits d'antiquité figurée, par M. Raoul-Rochette. Paris, Impr. royale, *in-fol.* : deux articles de M. Letronne; mai, 282-296; septembre, 529-539.
- Transactions of the royal Society of literature. London, 1827, *in-4.* : article de M. Letronne; octobre, 618-619.
- A Visit to the seven Churches in Asia, by V. J. Arundell. London, 1828 : article de M. Letronne; novembre, 683-692.
- Religions de l'antiquité, par MM. Creuzer et Guigniaut; août, 510. Religion de la Grèce, par M. Rolle; janvier, 63.
- Système de l'Edda, par M. Finn Magnúsen. Copenhague, 1826, 4 vol. *in-8.* : second article de M. Depping; janvier, 47-57.
- Hermes Britannicus; dissertation sur les Teutatés, par M. Bowles; avril, 253.
- Atlas numismatique de l'histoire ancienne; juillet, 447.
- Ouvrages de numismatique, de MM. Cousinéry, de Cadalvène et Dumersan, 3 vol. *in-4.* : article de M. Raoul-Rochette; août, 494.
- Ouvrages de MM. Pisani, Harris, Hittorff et Zanth, sur les sculptures et l'architecture de Sélinonte; article de M. Raoul-Rochette; juillet, 387-481.
- Notice sur la collection de vases et autres monumens étrusques de M. Dorow, par M. Raoul-Rochette; mars, 131-143.
- Description des monumens musulmans du cabinet de M. le duc de Blacas, par M. Reinaud. Paris, 1828 et 1829, 2 vol. *in-8.* : article de M. Silvestre de Sacy; mars, 163-180.
- (4. Histoire littéraire et Bibliographie.) Atlas historique et chronologique des littératures anciennes et modernes, par M. Jarry de Mancy. *In-fol.*; mai, 219, 220.
- Biografia medica piemontese, di Giac. Bonnino; mars, 191, 192.
- Histoire de l'université de Paris, par M. du Barle; juillet, 443.
- La infelicità de' letterati, di Pierio Valeriano; octobre, 639.
- Mélanges tirés d'une petite bibliothèque, par M. Nodier; juin, 382.
- La France littéraire, ou dictionnaire bibliographique, par M. Quérard; juin, 382; novembre, 697-698.
- Catalogue des livres de M. Boulard; avril, 246.
- 3.° Philosophie, Sciences morales et politiques. — Législation et jurisprudence. De l'enseignement de la philosophie, par M. Valette; janvier, 63.
- Mélanges philosophiques de sir James Makintosh; juin, 383.
- Sur la théorie de la population, par M. Morel de Vindé; avril, 249, 250.
- Traité des principes généraux du droit et de la législation, par M. Rey; janvier, 63, 64.
- Histoire de la législation, par M. de Pastoret, tomes VI et VII. Paris, impr. royale, Firm. Didot, *in-8.* : deux articles de M. Raynouard; octobre, 601-610; décembre, 707-715.
- Ordonnances des rois de France, tome VIII, publié par M. de Pastoret.

Paris, Imprimerie royale, 1828, *in-fol.* : article de M. *Raynouard*; avril, 222-230.

Collection des lois maritimes, publiée par M. *Pardessus*. Paris, Imprimerie royale, 1828, *in-4.* : article de M. *Daunou*; janvier, 3-12.

Traité des servitudes, par M. *Pardessus*; octobre, 637.

Commentaire sur l'ordonnance des conflits, par M. *Taillandier*; janvier, 84.

Catéchisme des cours d'assises, par M. *Marchant*; février, 127.

4.^o *Sciences mathématiques et physiques*. Agriculture. Médecine.

La storia dell'algebra, da P. *Franchini*; avril, 252.

Analyse de nouveaux élémens d'astronomie, par M. *Bernard de Vincens*; juillet, 441.

Relations d'expériences pour déterminer la figure de la terre, par M. *Ed. Sabine*, *in-4.* : article de M. *Biot*; avril, 205-222.

Ponts et chaussées, par M. *Cordier*, 2 vol. *in-8.* ; mars, 190.

—Traité de chimie de M. *Berzelius*, trad. par M. *Jourdan*. Paris, Firm. *Didot*, 1829, *in-8.* ; avril, 250.

Traité pratique de chimie, par M. *Gray*, trad. par M. *Richard*; janvier, 53; avril, 250.

Manipulations chimiques, par M. *Faraday*. Paris, 2 vol. *in-8.* : article de M. *Chevreul*; septembre, 515-522.

Nouvel aperçu sur la météorologie, par M. *Clos*; mars, 191.

Géognosie des terrains tertiaires, par M. *Marcel de Serres*; octobre, 636.

Catalogus plantarum Horti regii parisiensis, auctore *Renato Desfontaines*. Paris, 1829 : article de M. *Tessier*; novembre, 692-694.

Mémoire sur la famille des mélastomacées, par M. *Decandolle*. Paris, 1828, *in-4.* : article de M. *Tessier*; février, 119-122.

Faune de Maine-et-Loire, par M. *Millet*. Paris, 2 vol. *in-8.* ; juillet, 444 : article de M. *Tessier*; août, 472-484.

Histoire naturelle des poissons, par MM. *Cuvier* et *Valenciennes*, tomes I et II, *in-8.* Paris, 1828 : article de M. *Abel-Rémusat*; mars, 143-152.

Travaux de MM. *Audouin* et *Milne Edwards* sur les crustacés : article de M. *Tessier*; janvier, 57-59.

—Cours de culture, par M. *André Thouin*, publié par son neveu, M. *Oscar le Clerc* : trois articles de M. *Tessier*; avril, 231-236; mai, 308-311; juin, 354-362.

Principes raisonnés d'agriculture, par M. *A. Thaer*; octobre, 636, 637.

Réflexions sur l'établissement de *Rambouillet*, par M. *Tessier*; juillet, 454.

Elémens pratiques d'exploitation des mines, par M. *Brard*; mars, 190, 191.

—Traité d'anatomie pathologique, par M. *Lobstein*. Strasbourg et Paris, *Levrault*, 1829, *in-8.* ; février, 127; article de M. *Abel-Rémusat*; mai, 259-268.

Des caractères physiologiques des races humaines, par M. *W. F. Edwards*. Paris, 1829, *in-8.* ; mars, 189; avril, 242.

Nouvelle traduction des Aphorismes d'*Hippocrate*, par M. *de Mercy*; octobre, 636.

Mémoires de l'Académie de médecine, *in-4.* : deux articles de M. *Tessier*; septembre, 546-551; octobre, 595-601.

Considérations sur le service médical des hôpitaux, par M. Desportes; avril, 250, 251.

Médecine homéopathique en Allemagne; novembre, 702.

Des champignons comestibles, par M. Descourtilz; octobre, 637.

5.^o *Beaux-arts*. Traité de perspective simplifiée, par M.^{me} le Breton; juillet, 445.

Monumens des arts du dessin, recueillis par Vivant Denon, publiés par M. Amaury Duval; juillet, 445; août, 551-552.

IV. INSTITUT ROYAL DE FRANCE. — *Académies*. — *Sociétés littéraires*. — *Journaux littéraires*.

Institut royal de France. Séance publique des quatre académies. — Prix de poésie décerné à M. Bignan. Prix fondé par Volney, adjugé à M. Darrigot; avril, 244. Discours et mémoires lus dans cette séance; mai, 315.

Académie française. Mort de M. Picard; discours à ses funérailles, par MM. Villemain et Delavigne; janvier, 59, 60. Élection de M. Arnault; février, 123. Mort de M. Auger; *ibid.* Élection de M. Étienne; mars, 186. Séance publique, distribution de prix; août, 506-509. Rapport sur le concours de poésie, et poème de M. Legouvé (Découverte de l'imprimerie), pièce couronnée; octobre, 631. Prix de vertu; discours du président, M. Cuvier; rapport ou livret par le secrétaire perpétuel (M. Andrieux); octobre, 631. Mort de M. Daru; discours à ses funérailles, par MM. Cuvier, de Mirbel et Silvestre de Sacy; septembre, 572-575. Notice sur M. Daru, par M. Marrast; novembre, 699. Réception de MM. Arnault et Étienne; prix décerné à M. Laurent de Jussieu; décembre, 761.

Académie des inscriptions et belles-lettres. Mort de M. Gail; février, 123. Élection de M. Pardessus; mars, 186. Démission de M. d'Hauterive; mars, 190. Mort de M. Bétencourt; mai, 318. Séance publique, prix proposés; juillet, 438-440. Notice sur M. Brial, par M. Dacier, secrétaire perpétuel; octobre, 631. Rapport de M. Dureau de la Malle sur les mémoires relatifs aux antiquités de la France; octobre, 631. Mort de M. Dambray, déc., 761.

Académie des sciences. Mort de M. Lefebvre-Gineau; discours à ses funérailles, par M. Ch. Dupin; février, 122-123. Élection de M. Becquerel; avril, 244. Publication d'un volume des Mémoires de l'académie; avril, 250. Analyse de ses travaux en 1828-29: partie mathématique, rédigée par M. Fourier; partie physique, par M. Cuvier; mai, 315-318. Séance publique, prix décernés et proposés; juin, 375-382. Mort de M. Pelletan; septembre, 575; de M. de Rossel; discours de M. Beautemps-Beaupré; novembre, 696, 697. Mort de M. Vauquelin; *ibid.*; de M. de la Marck; déc., 761. Élection de MM. Larrey et Sérullas, *ibid.*

Académie des beaux-arts. Mort de M. Gosse; février, 123. Mort de M. Rondelet; discours à ses funérailles, par M. Vaudoyer; septembre, 575, 576. Séance publique, distribution de prix; octobre, 627-631. Mort de M. Regnault; discours à ses funérailles, par MM. Hugot et Guérin; novembre, 695, 696. Élection de M. Heim; décembre, 761.

Académie royale de médecine. Ordonnance qui la concerne; octobre, 631, 632.

Société asiatique. Rapport sur ses travaux, par M. Abel-Rémusat; oct. 631.

Société de géographie. Concours qu'elle a ouverts; avril, 241-246. — So-

ciété des antiquaires de France; octobre, 631.— Société de la morale chrétienne; mai, 318.— Société des bonnes-lettres; mars, 186; mai, 318.

Académie des jeux floraux, à Toulouse; juillet, 440, 441.— Académie des sciences et belles-lettres de la même ville: prix qu'elle propose; juillet, 441.— Société de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse; *ibid.*— Société d'agriculture de la Haute-Garonne; *ibid.*

Académie du Gard (Nîmes): prix décernés et proposés; février, 124, 125.— Société académique d'Aix: elle obtient le titre d'Académie royale; mai, 318.— Académie de Besançon: prix qu'elle propose; mars, 186.

Société des sciences, lettres et arts d'Arras; mai, 318.— Société d'émulation de Cambrai: prix proposés par elle; janvier, 60.— Société d'agriculture, belles-lettres et arts de Poitiers: Mémoire de M. André sur la déesse Oga; juillet, 441, 442.

Société provinciale d'Utrecht: prix qu'elle propose; mars, 186.— Sujet de prix proposé par l'université de Halle; mai, 318.

Bibliographie de la France, ou journal de l'imprimerie et de la librairie, par M. Beuchot; avril, 247-248; octobre, 632, 633.

Le siècle médical; nov., 700.— L'Album des provinces, oct., 638.— L'Universel; oct., 637, 638.— Nouvelle Revue germanique; fév., 127, 128.

Archives historiques des Pays-Bas, par M. de Reiffenberg, octobre, 638, 639.— Correspondance mathématique et physique de M. Quetelet; mars, 192.

Bibliografia italiana; journal de l'imprimerie dans les états italiens; avril, 251; octobre, 640.

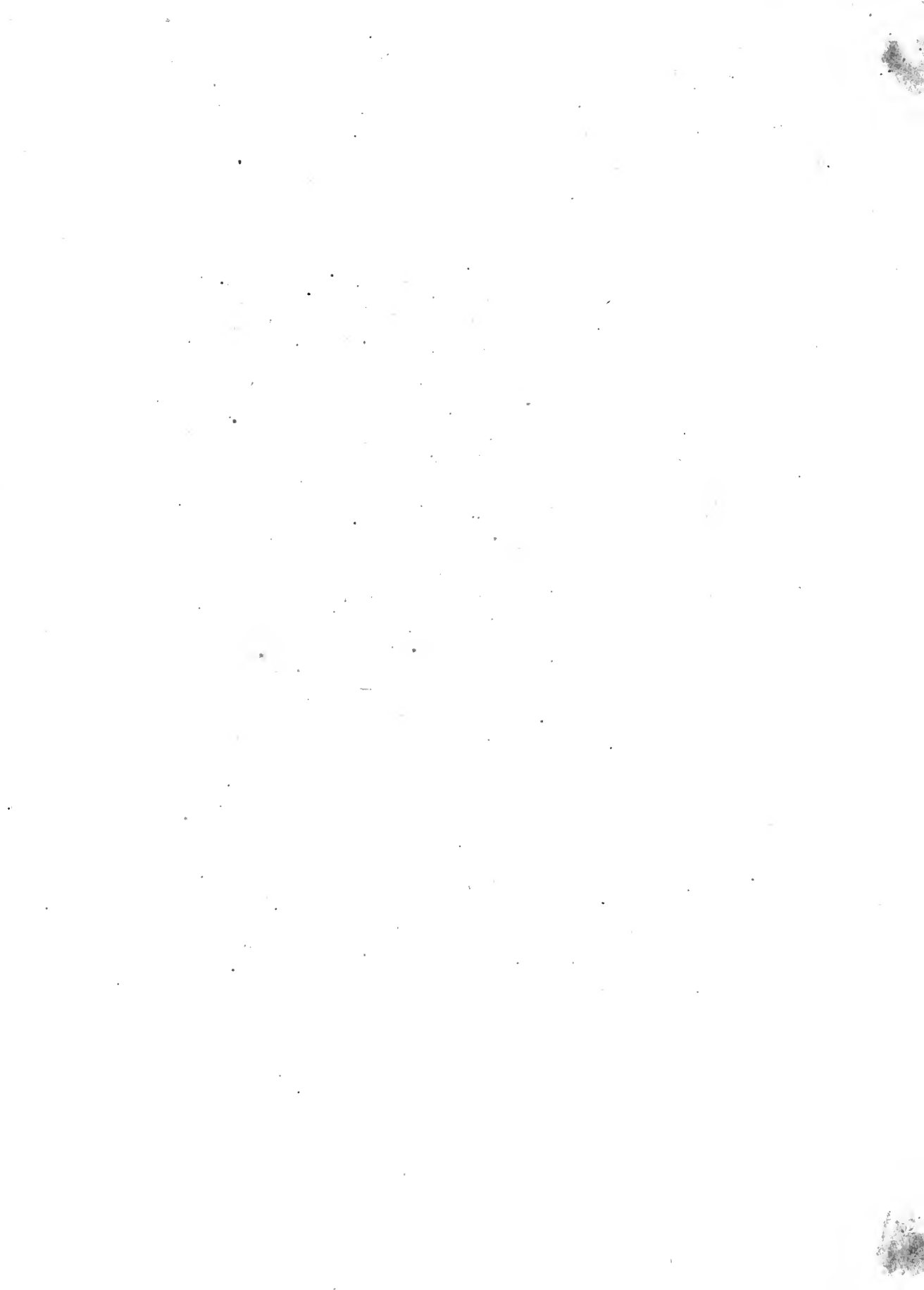
NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. Levrault, à Paris, rue de la Harpe, n.º 81; et à Strasbourg, rue des Serruriers, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

<i>Histoire de la législation, par M. le marquis de Pastoret; tom. VIII et IX. (Article de M. Raynouard.)</i>	Pag. 707.
<i>Corpus Scriptorum Historiæ byzantinæ, par M. Niebuhr. (Article de M. Hase)</i>	715.
<i>Ulysse-Homère, ou du véritable auteur de l'Iliade et de l'Odysée, par Constantin Koliades. (Article de M. Letronne.)</i>	726.
<i>Henr. Ar. Hamakeri Miscellanea phœnicia. (Article de M. Silvestre de Sacy.)</i>	736.
<i>Anthologie grammaticale arabe, pouvant faire suite à la Chrestomathie arabe, par M. le baron Silvestre de Sacy, (Article de M. Chézy.)</i>	747.
<i>Histoire des Français, par M. Simonde de Sismondi; tom. X, XI, XII. (Article de M. Daunou.)</i>	755.
<i>Nouvelles littéraires</i>	761.
<i>Table des douze cahiers</i>	761.

FIN DE LA TABLE.





AS
161
J7
1829

Journal des savants

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

